Les vins allemands et espagnols en Angleterre

— LONDRES. — Si on s'en rapporte à la dernière statistique concernant les importations des vins allemands en Angleterre pendant le mois de mai dernier, il est facile de constater que les vins allemands continuent à jouir en Angleterre d'une faveur de plus en plus marquée et particulièrement les vins du Rhône et de la Moselle.

Le mois dernier, 5.452 gallons des premiers et 1.925 gallons des seconds ont été livrés à la consommation familiale, contre 4,240 gallons de vins du Rhin et 3.993 gallons de vins de la Moselle, importés pendant la période correspondante de l'année dernière.

Pendant les cinq premières mois, les vins du Rhin ont subi une augmentation de 726 gallons, et les vins de la Moselle une diminution de 1,817 gallons.

Durant les deux dernières années, les vins mousseux de la Moselle ont eu sur les vins du Rhin une avance de 2.002 gallons, mais, à l'heure actuelle, il est important de constater que cette avance est de 2.216 gallons.

Les droits de douanes perçus à l'octroi des vins dans le port pendant le mois de mai n'ont pas atteint le chiffre que l'on avait, à un moment donné, espéré, le total exact étant de 23.920 gallons, contre 250.300 gallons, pendant la période correspondante de l'année dernière, et la balance dans l'année de 136.317 gallons.

La diminution dans la consommation des vins espagnols que nous avons constatée dans les précédents mois, ne fait que s'accentuer. C'est ainsi qu'en mai, le chiffre des importations est de 125,824 gallons, contre 172,883 gallons pendant la période correspondante de l'année dernière.

Par rapport à 1903, il y a actuellement une diminution de 148.330 gallons.

La situation de la récolte de l'Espagne qui paraît devoir être cette année particulièrement abondante, serait-elle de nature à amener un changement quelconque dans les transactions futures? C'est possible, mais ce n'est pas certain.

Fruits, Légumes, Comestibles

— NIMES. — Asperges, la botte, 0,15 à 0,30 ; Haricots frais verts, 15 à 30 ; Haricots à écosser, 30 à 40 ; Petits pois, 15 à 20 ; Pom. de terre de pays, 10 à 12 ; Tomates de pays, 30 à 33 ; Tomates d'Afrique, 16 à 20 ; Choux-fleurs pommes, la douz. 0,75 à 0,80 ; Navets, les 100 kil. 8 fr.; Carottes nouvelles , les 100 kil. 0,20 à 0,25 ; Aubergines, 1 à 1,50 ; Radis, 0,20 à 0,25.

Salades : Frisée 0,30 à 0,40 Romaine, 0,20 à 0,30 ; Laitues, le panier, 0,40 à 0,50 ; Abricots, les 100 kil. 24 ; Amandes vertes, les 100 kil. 10 à 15 ; Fraises fines, 160 à 120 ; Fraises demi-grosses, 45 à 50 ; Fraises grosses, 30 à 40 ; Figues fraîches, la douz. 0,30 à 0,45 ; Melons, la douz. 4 à 6 fr.; Pêches, 10 à 40 ; Poires, 20 à 30 ; Citrons, le cent,4 à 5 fr.; Oranges, le mille 50 à 60.

— TARASCON. Pêches, 16,000 k., de 5 à 25; Abricots, 1250 de 10 à 35 ; Tomates, 15,000 kil. de 28 à 35 ; Poires, 900 k. , de 12 à 23.

Céréales, Grains, Farines

— ALAIS. — Il a été vendu : Froment, 128 h. à 17 fr.; Foin, 8,000 kil. à 6 fr. les 100 kil.; Paille, 1,500 kil. à 3,50 les 100 kil. Le prix de la viande de boucherie a été maintenu au cours ordinaire des marchés précédents.

— NIMES. — Blé Tuzelle Rousse l'hect. 80 kil. 17,50 ; Blé tuzelle blanche, l'hect. 80 kil. 17,50 ; Aubenne, 15,75 à 16 fr.; Avoine, 100 kil. 16 fr.; Orge, 100 kil., 16 fr.; Paumelle, 100 kil., 17 fr. Fourrages : Foin, 100 kil., 5,50 ; Luzerne, 100 kil. 6 fr.; Sainfoin, 100 kil. 5,50 ; Paille, 3 fr.

Sériciculture

— ALAIS. — Le marché aux cocons a été des plus animés. Les prix se maintiennent entre 3,75 et 3 fr. les 1000 k. On ne prévoit pas de hausse.

Renseignements agricoles

Aude. — Les céréales, les plantes sarclées et les prairies de toute nature ont souffert de la sécheresse persistante du mois de mai. Le vignoble a été, en certains endroits, endommagé par la violence du vent. La floraison de la vigne s'accomplit normalement. L'oïdium est apparu, la pyrale cause quelques dégâts.

Drôme. — Le mois de mai a été chaud et sec. Les céréales qui ont souffert du manque d'eau, naissent actuellement à désirer. La première coupe des prairies naturelles et artificielles a été récoltée dans d'excellentes conditions. Elle a été relativement abondante. Les pommes de terre et les betteraves souffrent de la sécheresse. Les vignes et les arbres fruitiers sont en très bonne situation. Les maladie cryptogamiques ne se sont pas encore montrées dans le vignoble. Les éducations de vers à soie sont très avancées. On compte sur un rendement satisfaisant.

Les récoltes en Tunisie

Tunis. — Les évaluations faites en mai sur les prévisions de récoltes en céréales, faisaient prévoir un résultat supérieur de 30 % à celui de 1903. On estimait alors le rendement total en blé à 3,700,000 hecto ; l'orge à 5.220,000 ; l'avoine à 1,640,000 ; le maïs à 143.000. L'augmentation des ensemencements en avoine, par rapport à 1903, a été très sensible. Elle atteint 48,000 hectares, contre 28,000 en 1903. Elle correspond à une diminution presque égale des ensemencements en blé. Ceux-ci, cependant, favorisés par les circonstances climatériques, accusent un rendement total supérieur à 1903. On signale qu'au cours de juin, les battages ont révélé, en divers endroits, quelques déceptions concernant le rendement des avoines.

D'autre part, la grêle qui est tombée dernièrement sur divers points du territoire, cause aux céréales encore sur pied, des dégâts qui ont atteint une certaine importance au Fohs et à Enfida. Malgré cela, dans l'ensemble, l'année paraît devoir compter au nombre des bonnes années de récolte. De plus, la vigne se présente sous de très belles apparences.

Spectacles et Concerts

Hérault

Montpellier. — Concert militaire. — Ce soir, de 8 h. et demie à 9 h. et demie, à l'Esplanade, par la musique du 2e génie, sous la direction de M. Alicot : Les Cadets de Russie, allegro militaire, Sellenick ; Le Pré aux Clercs, ouverture, Hérold ; a Cavalleria Rusticana intermezzo, Mascagni ; b Entr'acte de la Colombe, Gounod ; Werther, fantaisie, Massenet ; Les Sirènes, valse, Waldteufel.

Palavas-les-Flots. — Grand Casino Granier. — Concerts symphoniques au kiosque, sous la direction de M. Barras, premier chef du Grand-Théâtre de St-Etienne :

De 4 à 6 h. : La Bosse, marche, A. Bosc ; Le Cheval de Bronze, Auber-Tavan ; Valse des Flammes, Filippuci ; Zampa, Hérold-Genin ; Aubade à ma vie, A. Bosc ; Carmen, suite d'orchestre, Bizet-Aunay ; A travers champs, galop, G. Darles.

A 8 heures : Marche napolitaine, M. Costa ; Les Sirènes, valse, J. Granier ; La Traviata, sélection, Verdi-Tavan ; Solo de flute, par M. Guillaume.

A 9 heures, au Théâtre du Casino : «Une livre de miel normand ; «La Famille Pont-Biquet».

Pendant les entr'actes, concerts au kiosque.

Cette. — Kursaal. — Ce soir, à 8 h. 1/2, les « Saltimbanques ». Tickets valables.

Lyre Sainte-Cécile. — Ce soir, 9 h., concert sur le kiosque Franke. Programme : Les Cadets de Russie, Sellenick ; Poète et Paysan, ouverture, Suppé ; Les Mousquetaires de la Reine, mosaïque sur l'opéra, F. Halévy ; La Fille du Tambour-Major, fantaisie, Offenbach ; Marche des Petits Soldats, tirée des Saltimbanques, Louis Gane.

Gard

Nimes. — Musique de l'Ecole d'artillerie, à 8 h. et demie, à l'Esplanade : Marche triomphale, A. Raspaut ; Zampa, ouverture, Hérold ; a Dernier sommeil de la Vierge, Massenet ; b Cavalleria rusticana, Mascagni ; c Marche du petit photo, Magers ; Rigoletto, grande sélection, Verdi ; Scaramouche, suite d'orchestre, Messager ; Aimée, valse, Meister.

Uzès. — Association symphonique. — A 9 h. du soir très précises, aux Marronniers : On arrive, entrée, Tellan ; Margot, mazurka pour clarinette, Charasse ; Passe-pied, air dans le style ancien (redemandé), Gillet ; Association marche, A. Sainelle, œuvre ayant obtenu le 2e prix, médaille d'argent, à Paris 1901, 1re audition.

Vaucluse

Avignon. — Brasserie-concert du Palmier. — Entrée libre. Ce soir, «Mlle Louloute», opérette en un acte de MM. Pericaud et Delormel, musique de Victor Roger.

Succès de MM. Max-Marcel, Bannière, Mmes Edgard, Manon, Valbert, etc. Les Royal-Varly, duettistes.

7e génie. — Allées de l'Oulle, 8 h. et demie à 9 h. et demie : l'Artilleur, allegro, Leroux ; La Petite Mariée, ouverture, Lecoq ; Le Pré aux Clercs, fantaisie, Hérold ; Les Cloches de Corneville, fantaisie, Planquette ; Le Chant du Bivouac, Kucken.

Ardèche

Vals-les-Bains. — Casino. — 1re représentation de «Tailleur pour Dames», comédie en 3 actes. On commencera par «Mon Isménie» (1re représentation), vaudeville en 1 acte. Tous les jours, de 3 h. et demie à 5 heures et demie, concert dans le parc, sous la direction de M. Trintignant.

Bouches-du-Rhône

Arles. — Association musicale (Philharmonique). — A 9 heures du soir, sur la place de la République : Allegro militaire, XX ; Poète et Paysan, ouverture, Suppé ; La Vallée d'Osseau, valse, Benoit ; Le Bal Masqué, grande fantaisie, Verdi ; Fleurs d'avril, polka, Schupé.

Pyrénées-Orientales

Perpignan. — 12e régiment d'infanterie. — De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 : Muruzabal, marche, Urizar ; Les Houzards, marche militaire, Parès ; La Statue, ballet, Reyer ; Barbe-Bleue, fantaisie, Offenbach ; Aïda, fantaisie, Verdi ; Ségovia, valse, Popy.

Aude

Narbonne. — Concert. — Promenade des Barques. — Allegro militaire, X ; Leichte Cavallerie, ouverture, Suppé ; Coppelia, prélude et mazurka, Léo Delibes ; Roméo et Juliette, fantaisie, Gounod ; Joyeux ébats, polka, Wesly.

BOURSE DE PARIS

3 o/o au comp.	97 75	Argentin 4 p. 1900	83 70
3 o/o à terme..	97 72	Autriche or 4 o/o	100 50
3 o/o anc. au c.	98 45	Brésil 4 1/2 o/o 88	— —
» 66.....	152 25	» 4 o/o 1889	77 95
69.....	440 75	» 5 o/o 1898	— —
71.....	412 —	Egyp. unif. 6 o/o	108 —
1/4 71.....	106 75	Ext. Esp. 4 o/o..	87 55
75.....	559 —	Oblig. Cuba 6 o/o	— —
78.....	562 75	Oblig. Helle. 1884	286 —
82.....	370 —	Hong. 4 o/o.....	101 35
1/4 82.....	297 50	Italien 4 o/o.....	104 15
88.....	412 —	Chinois 4 o/o 95	92 90
1/4 88.....	101 25	Portugais 3 o/o..	62 17
1901.....	444 —	» 4 1/2 1888-89	60 80
Ville de Paris 1877.	406 —	» 4 o/o 1890...	63 —
3 o/o Tunisienne	473 —	Oblig. Tab. Port.	511 —
Banq. de France	3840 —	Serbe 4 o/o a. 95	76 30
Banque de Paris	1150 —	» 5 o/o or 02	430 —
Comp. Nat. d'Esc.	690 —	Brésil anc. terme.	275 —
Crédit Foncier..	687 —	Sosnowice.....	1102 —
Crédit lyonnais	1119 —	Thomson Houst.	686 —
Com. t. cs. 79	474 —	Métropolitain....	520 —
Fonc. 1879..	504 —	Wag.-Lits ordi.	315 —
Com. 1880..	561 50	Wag.-Lits privi.	320 —
Fonc. 1883..	441 —	Traction action.	— —
Fonc. 1885..	475 25	Russe 1867-69...	90 —
Fonc. Algér.	99 —	» 1880.....	92 50
Com. 1891..	399 50	» 1880, 2 et 3 em	92 25
Com. 1892..	468 50	» 1891 4e ém..	91 50
Fonc. 1895..	477 50	Russe c. 1 et 2 s.	91 72
Com. 1898..	465 75	» c. 3e série	92 45
Bons à lots 1887.	53 —	Russe intérieurs	90 75
Bons algériens.	52 50	» 3 o/o 1894.	75 —
Société Générale	623 —	» 3 1/2 1894.	— —
Est actions.....	889 —	R. nobles Russe.	83 10
» 3 o/o anc....	454 —	Turc nouv. unif.	85 90
Lyon actions....	1315 —	Banq. Imp. Ottom.	— —
» fusion anc.	454 —	» Ottomane.	587 —
» » nouv.	450 —	Autrichiens act.	691 —
Midi actions....	— —	Lombards act..	— —
» 3 o/o anc..	449 —	Ch. Lombar. anc.	319 —
» » nouv.	448 50	» » nouv.	315 —
Nord actions....	1315 —	Nord d'Esp. act.	161 50
» 3 o/o anc.	467 —	Oblig. » 1re s.	347 —
Orléans actions.	1117 —	Saragosse act..	232 —
» 3 o/o anc.	455 —	Obl. Sarag. 1re s.	386 25
Ouest actions...	850 —	Bons d. Presse.	11 50
» 3 o/o anc.	449 —	Bons du Congo.	— —
Obl. S. d. l. France	— —	Cape Copper....	85 25
Cie du Nord	225 —	Rio Tinto M. c..	1318 —
Act. Gaz Paris.	720 —	Tharsis.....	114 —
Cie Gén. Transat.	172 —	Buanchaca M....	89 —
Omnibus action.	589 —	De Beers.....	484 50
Panama action.	— —	Chartered.....	98 25
» Bons à lots.	— —	East Rand.....	197 50
Suez actions....	4175 —	Geldenhuis Est.	— —
Suez p. fond. ..	1880 —	Goffields.....	165 —
Suez Sec. civ...	3089 —	May Conraladat.	102 —
Dynamite centl.	— —	Rand Mines.....	260 50
Anglais 2 3/4 o/o.	90 40	Simm. and Jack.	42 50
Argentin 5 o/o 86	100 50	Laurium grec...	49 25
— 4 o/o 96	82 90		

PETITE CORRESPONDANCE

Emile Barthe, à Servian. — Lettre que vous ai écrite revenue avec mention : « Inconnu à Servian. » Prière donner adresse exacte.

Général. — Auteur communication sous le titre : « Distinction honorifique. » — Tenons pas compte des communications non signées. Prière vous faire connaître.

Canaules. — Les membres du Conseil. — Tenons pas compte des communications non signées. Prière vous faire connaître.

A.-G., Montpellier. — A pas dû être tirée. Aucune liste publiée.

Laudun.—Président du Cercle des Travailleurs. — Tenons pas compte des communications non signées. Prière vous faire connaître.

BULLETIN SPORTIF

Course à Maisons-Laffitte. — Prix de Pont-Marly. — A réclamer, 3.000 francs, 2.000 mètres environ, 1. Marvel (G. Stern) ; 2. Washington (Doux) ; 3. Hildegarde (L. Robert).

Prix Clémentine, 4,000 francs, 1,800 mètres environ, 1. Ether II (Mac Intyre) ; 2. Feuille de Chou (Ransch) ; 3. Lohissa (Beaume).

Prix de Corbeil, à réclamer, 7.000 francs, 2.400 mètres environ, 1. Nominette (J. Lane) ; 2. Kargat (G. Stern) ; 3. Elsa (Gaffeney).

Prix de Mary, 5.000 francs, 2.000 mètres environ, 1. Moufti (G. Stern) ; 2. Le Purilain (O'Connor) ; 3. Banshee (Ransch).

Prix Elf. — Handicap, 10.000 francs, 3.000 mètres environ, 1. Vothan (Belhouse) ; 2. Mannequin (G. Stern) ; 3. Anastasie (A. Carter).

Prix La Morière, 5.000 fr., 1,600 mètres environ. 1. Balbek (Wilson) ; 2. Ginette (Ransch) ; 3. Kiosk (O'Connor).

TRIBUNE DU TRAVAIL

Offres d'emplois

A bons ouvriers foudriers. Ducand, Frontignan. Pour trouver rapidement une place en France, en Suisse ou à l'étranger, écrire à l'Agence David, à Genève.

Avis aux malades désespérés

Un nouveau livre sur les maladies et affections chroniques vient de paraître ; il rendra les plus grands services à l'humanité, car il indique la manière de se guérir à peu de frais. Envoyer 1 fr. en timbres-postes à M. J. Glaser, spécialiste à Héricourt (Haute-Saône), qui expédie ce livre franco à domicile.

MONTPELLIER, IMP. DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU « Petit Méridional » ET AUTRES PUBLICATIONS
L'un des gérants : H. POUGIOL.
Machines rotatives Derriey, 80,000 à l'heure.
Encres Lorilleux et Cie.

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

les qualités désinfectantes, microbicides et cicatrisantes, qui ont valu au

Coaltar Saponiné Le Beuf

son admission dans les Hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps : *lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche* qu'il purifie, *des cheveux* qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le Flacon, 2 fr.; les 6 Flacons, 10 fr. — Dans toutes les Pharmacies.

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

Bulletin météorologique

— Montpellier. — A Montpellier, température maxima d'aujourd'hui, 35 degrés.

TEMPS PROBABLE. — Jeudi : beau temps. Vent variable faible. Température chaude. Vendredi : beau temps. Température chaude.

LA TEMPÉRATURE

— Aubenas. — Un orage d'une rare violence sévit sur la région de Pont-de-la-Beaume et de Neyrac-les-Bains. La grêle a causé d'immenses dégâts aux récoltes qui sont entièrement détruites sur certains points.

La foudre est tombée sur un bâtiment contenant des fourrages et y a mis le feu. Le bâtiment a été complètement brûlé, malgré les secours.

— St-Paul-de-Fenouillet. — Mercredi soir, à 3 heures, un formidable orage a éclaté. Heureusement, il s'est borné à une grand chûte d'eau. L'immeuble Louis Maury a eu son rez-de-chaussée envahi par les eaux qui ont atteint 25 centimètres de hauteur.

— Orduna (province de Biscaye). — Une violente tempête s'est abattue sur Orduna. La foudre a tué un charretier et en a blessé trois.

Prêts à t. pers. gên. hon. je prête de suite s. signat. Annel, 4, pl. Gambetta, Paris.

Agents sér. demandés par maison 1er ordre, huiles, cafés, remises avantag. Voyageur dans région les visitera sous peu. Ecrire abonné case 21, Chateaurenard (Provence).

A Céder bureau de tabacs aven. de Toulouse, revenu net 3,000 fr. S'ad. Mlle Delpech, 4, rue des Minimes, **Béziers.**

Cette. M. Carpe Augustin, employé P. L. M. prévient public ne paiera plus les dettes faites par sa femme née Marie Enjalbert qui a quitté le domicile conjugal.

LE CABINET MÉRIDIONAL
9, Faubourg-de-Lattes
MONTPELLIER

Villa neuve style moderne à 20 m. ville, 4 pièces, 500 pieds arbr. fruit., tout. eau. Pr. 6500.
Jolie villa s. passag. tram. 6 pièces, jardin ombrag. Nouvelle eau très abondante. Prix 6,500.
Occasion
Foudres 50 à 60 muids bois plein, état neuf, à débattre. Futailles toute capacité. Prix avantageux.

On demande des agents cautionaux sérieux pour encaissements, munis de bonnes références. Appointements fixes 50 fr. par mois et commissions. S'adresser Agence Générale d'assurances, r. d'Alger, 1, Montpellier.

A louer locomobiles, compes centrifuges, rails, wagonnets. Prix réduits. Bessière, 28, rue Frédéric-Peysson, Montpellier.

L' apprise sans maître, avec le Traité **BAYROU**, franco 1 fr. 60, chez l'auteur 15, rue Lafayette, Toulouse.

Offices ministériels
Grand choix d'Etudes et Greffes. S'ad. Boyé, 20, r. Dalayrac, Toulouse

SAGE-FEMME 1re classe, Mme **CALVEL**, pd pension 65, r. Raymond-IV Toulouse, près gare Matabiau, maison seule entourée d'un beau jardin. Maison de campagne. Se charge enfants

SITUATION indépendante et lucrative offerte à tous p. travail facile et agr. à faire chez soi, s. connais. spéc., rapport 3 à 6 fr. p. jour, selon production. Ecr. M. Desèvre, Etreprise Gle, 9, rue du Pont à Juvisy (Seine-et-Oise). Mon. de conf. Notice contre 0,15. Indiquer nom du journal.

Avis important

Le Comptoir Agricole informe MM. les propriétaires, qu'il tient à leur disposition dans ses entrepôts près la Poste tous les *produits chimiques, poudres cupriques, sulfate de cuivre Macciesfield, soufres, bouillies, verdets, chaux, cuperon.*

CRISTOFINI et VERNET, en face la Poste, Béziers.

Mme ADRIANI somnambule cartomancienne, 28, al. Lafayette, Toulouse. Tr. p. cor. Consulte s. tout.

Prêts sur pensions civiles et militaires et aux fonctionnaires, place Dupuy, 28, Toulouse.

TRAVAIL p. dames bourses croc. 70 à 100 fr. p. m. b. payé Ec. Preceptis, à Grenade (Hte-Gar..

MAL AUX DENTS GUÉRISON SURE et certaine par L'EMPLOI DE L'
ODONTALGOL TAICHEIRE
Docteur en pharmacie, rue Nationale, **Montpellier.** Prix : 2 fr. le flac. franco en mandat ou timbres poste.
Dépôts : Avignon, ph. Montel, rue des Marchands. — Alais, ph. Gallhac, Gd Rue.—Nimes, ph. du Dr Goudet.—Cette, ph. Malavialle, quai de Bosc.—Béziers, ph. Marill

Champagne **COSTE-FOLCHER** Epernay

Etude de Me F. LACOMBE, avoué, 12, rue Eugène-Lisbonne, à Montpellier

ADJUDICATION

Au palais de justice à Montpellier

Le 4 Juillet 1904

A 10 HEURES DU MATIN

Maison d'Habitation

AVEC DEUX PAVILLONS
JARDIN, COUR ET DEPENDANCES
Sise à Montpellier, 38, rue Pitot

Superficie totale, environ. . . . 640 m.
Revenu cadastral. . . . . 2.242 fr. 50

Mise à prix, 20.000 francs

Ci. . . . . 20.000 fr.

Les dits immeubles saisis expropriés contre les époux [illegible] Cordes de Montpellier, un lot dit Me LA[illegible] Besson, je vous [illegible] leur les lieux pour visiter.

Voir en outre le cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Pour extrait :

LACOMBE, avoué, signé.

Fumier d'écurie
Balayures, 6, place Mairie, Nimes.

Confections p. Dames, Gd'Rue, 68

Futailles d'occasion en tous genres neuves d'un vin et d'un voyage. R franco gare destinat. garanties saines de goût et d'avaries. P. DARROUX, fils, Bd de la Gare, Paris

FUTAILLES
A vendre plusieurs milliers de fûts transports chêne, 550 à 600 lit. Prix modérés : **Guiraud**, 17, quai Louis Pasteur, **Cette.**

300 Vélos neufs
F. Clément Rocher, modèle **1904**, 110 fr., rue Agathoise, 11, Toulouse.

A Vendre une machine à écrire usagée, s'adresser au journal à Montpellier

Prêt argent sur signature. Long terme. Discrétion. Société Industrielle, 83, rue Lafayette Paris. (2e année). *Pas confondre*

PRÊT à tous s. sign. 4 0/0, remb. 10 ans ou par acomptes Crédit Général, 43, r. Belles-Feuilles, Par s

J'ACHÈTE
COMPTANT TOUT ET PARTOUT
Mobilier riche et ordinaire. **Daclin**, 2, pl. Couronne, Nimes

A VENDRE château, parc et domaine (Aveyron), 8 km. gare Carcenac-Peyralès. Très beau pays de chasse. S'adresser à Me Berrès, notaire à Colombiès.

A vendre Foudres neufs, foudres d'occasion de toute contenance, chez M. Foulquier, à Lunel, en face la gare, et à Limoux (Aude), route de Chalabre

Cystite Difficultés pour uriner guéries radicalement par le Sirop d'arenaria rubra d'Afrique. Ph. Peyrard, Toulouse. Expéd. dans tous les départements, le flacon 4 fr. 60

EMILE ISENBERG
28, route Nationale, à Cette
LOCATION et VENTE
de Futailles-Transports neuves ou usagées

ACETYLENE
Fabrique d'appareils CAVAYE
Rue du Pont-Juvénal, Montpellier
Carbure de calcium

PELADE Chute de cheveux, Pellicules. *Notices gtis. Benit*, ph. 20, rue Matablau, Toulouse.

Cycles Randon dep. 145 fr. garantis. Cité Indle, Montpellier.

BOUILLABAISSE en boîte soudée prête à servir, garantie fraîche l'été, le k. 5 fr., 2 k. 9 f. fco.c. mandat. Notice etc. s dem. *Guoiran*, spécialiste St-Henri B.d.R

Etudes de Me François EGAL, huissier à Montpellier, successeur de Me Charles Py, rue St-Guilhem, 25, et de Messieurs les Commissaires-Priseurs, à Montpellier.

—o—

VENTE D'AUTORITÉ DE JUSTICE

Le public est prévenu que le samedi vingt-cinq juin courant, à deux heures de l'après-midi, sur la place publique dite Saint-Côme, à Montpellier, il sera procédé par le ministère du premier commissaire-priseur requis à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers, consistant en :

Tables, Piano droit, marque Kaps; Tableaux, Commode noyer, Glaces, Toilette en fer peinte en blanc, Armoire en noyer, Fauteuils, Chapelière, Buffet en noyer, Cabaret à liqueurs, Tapis, etc...

Le tout saisi suivant procès-verbal de notre ministère, en date du seize juin courant, enregistré.

La vente sera faite au comptant et il sera perçu six pour cent en sus de l'adjudication.

L'huissier poursuivant la vente, EGAL.

Etude de Me Marius BARBUT, huissier à Montpellier, rue Bonnier-d'Alco, 4.

—o—

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

—o—

Le public est prévenu que le dimanche vingt-six juin courant, à dix heures du matin, il sera procédé, sur la place publique de Maugnio, par le ministère de qui de droit, à la vente aux enchères publiques d'une table ronde, chaises, commode, lampes, chandeliers, charrettes, demi-muids, etc., le tout saisi par procès-verbal de l'huissier soussigné du trente mars dernier, au nom de M. Claude Boulet, à Montpellier, contre et sur la tête de la veuve Mouls et Dieudonné Mouls, de Maugnio.

La vente aura lieu au comptant à peine de revente et il sera perçu six pour cent en sus de l'adjudication.

L'huissier poursuivant la vente, Signé : BARBUT

Plantes à Liqueurs et à ABSINTHE
Dalichoux
avec
TOUT LE MONDE LIQUORISTE
DES PLANTES

COUVENTINA CACAOVANILLA ANISIA — *PRIX DES PAQUETS* 0 fr. 75 pour 2 lit. 1/2

ABSINTHIA : *Prix 0 fr. 50 pour 1 lit.*

Principaux Dépôts :

BEZIERS..... Pharmacie du Progrès
MONTPELLIER..... Pharmacie Populaire
NIMES..... Pharmacie Sabatier
Herboristerie Joudet
CETTE..... Pharmacie Prats
AVIGNON..... Pharmacie Montel, rue des Marchands

LYNSS IV
GUÉRISON MALADIES DE LA PEAU, même des plaies variqueuses. Le traitement, présenté à l'ACADÉMIE de MÉDECINE, est à la portée de toutes les Bourses, ne dérange pas du travail ; soulage vite. **M. Lenormand**, *Médecin spécial. Anc. Aide-Major des Hôpit. Militaires, 23, r. Vintimille, Paris. Consult. p. Corresp.*

SANTAL MIDY
Inoffensif, d'une pureté absolue, guérit en **48 HEURES** les écoulements qui exigeaient autrefois des semaines de traitement par le copahu, le cubèbe, les opiats et les injections.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

Etude de Me Cyprien ABRIC, avoué, successeur de Me Hercod, rue de l'Aiguillerie, n° 27, à Montpellier

VENTE SUR LICITATION

D'autorité du Tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Montpellier (Hérault)

Le Lundi 11 juillet 1904, à dix heures précises du matin et suivantes au besoin

AU PALAIS DE JUSTICE, A MONTPELLIER

Un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Montpellier le 4 juin 1904, enregistré et expédié en forme exécutoire.

Entre : 1° la dame Marie Thérèse Despériès, sans profession, épouse du sieur Louis Puech, mécanicien breveté, et ledit sieur Puech, agissant tant pour l'autorisation maritale qu'en toutes autres et meilleures qualités, domiciliés ensemble à Cette, précédemment à Mèze ;

2° Le sieur François Nestor Despériès père, propriétaire, domicilié à Montpellier, demandeurs, ayant Me Cyprien Abric pour avoué ;

Et le sieur Marius Despériès, musicien, domicilié à Vichy, précédemment à Nantes, défendeur ;

A ordonné le partage aux formes de droit et selon les droits des parties, des biens, meubles et immeubles dépendant tant de la communauté légale de biens ayant existé entre ledit sieur François Nestor Despériès et la dame Marie Jeanne Valette, son épouse, en son vivant modiste, domiciliée à Montpellier, que de la succession de cette dernière.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE

Article premier. — Une maison d'habitation, située dans la ville de Montpellier, faubourg Figuerolles, rue Guillaume-Pellicier, n° 3, élevée de deux étages sur rez-de-chaussée sur le devant et de trois étages avec ciel ouvert sur le derrière ; d'une superficie, le sol, de soixante-dix-sept mètres carrés, confrontant les bâtiments de l'Intendance militaire, Castan, négociant en vins, Bareille, Sesquier et la rue.

Cette maison est construite en pierres rassié, chaux et sable. Sa façade, donnant sur la rue Guillaume-Pellicier, est en pierres de taille et est percée au rez-de-chaussée de trois portes, l'une donnant accès à l'escalier, les deux autres, à des boutiques ou magasin ; au premier étage de quatre croisées et au deuxième étage également de quatre croisées avec balcons.

Art. 2. — Une propriété rurale, située dans la commune de Montpellier, quartier des Marels ou Costebelle, d'une contenance totale de un hectare cinquante-cinq ares soixante-six ares environ, en nature de vigne, clôturée par des fils de fer.

Sur cette propriété se trouve une construction comprenant, au rez-de-chaussée, le cellier, une écurie et une remise ; au premier étage, auquel on accède par un escalier extérieur sur le flanc gauche de la construction, un grénier à foin, une petite cuisine et une chambre à coucher, éclairés par deux fenêtres et une porte vitrée qui donne accès sur une terrasse qui se trouve de plain pied ; un puits couvert en maçonnerie du côté gauche de la maison ; dans le cellier, deux cuves vinaires en pierres.

On arrive à la propriété par le chemin des Termes sur lequel vient aboutir une petite allée d'arbustes, partant de la façade de la construction, fermée par un portail en fer.

Sur toute la propriété se trouvent, clairsemés, un grand nombre d'arbres fruitiers, tels que amandiers, figuiers, pommiers, poiriers, abricotiers, cerisiers, pêchers, jujubiers et quelques oliviers.

L'ensemble de la propriété confronte Polge Glaize, Castan et le chemin des Termes.

Vue splendide sur la ville de Montpellier et la campagne.

Les immeubles par destination ci-après sont attachés à la propriété.

Quatre foudres contenant ensemble environ 140 hectolitres, savoir :

Un foudre de 42 hectolitres ;
— 30 —
— 32 —
— 33 —

Quatre transports de 500 à 600 litres ;
Un petit pressoir ;
Une pompe à vin ;
Une vieille charrette ;
Une vieille jardinière en mauvais état ;
Un araire.

Art. 3. — Une pièce de terre vigne et luzerne, située mêmes commune et quartier, d'une contenance de quarante-cinq ares trente-quatre centiares, confrontant Gourdet, Subc, Tisset et deux chemins.

Sur cette pièce de terre se trouvent quatre ou cinq amandiers, deux cerisiers et un pommier.

Le cahier des charges dressé par Me Abric, avoué, pour régir la vente, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Montpellier, le 21 juin 1904, et la vente fixée au lundi 11 juillet prochain.

Sommation de prendre communication de ce cahier des charges et d'assister à la vente a été faite à Me Lapierre, avoué du sieur Marius Despériès, par acte du palais sous sa date.

En conséquence, le public est prévenu que le lundi 11 juillet mil neuf cent quatre, à dix heures précises du matin et suivantes si besoin est, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Montpellier, tenue dans une des salles du palais de justice de ladite ville, par M. Aspe, juge audit Tribunal, à ces fins commis, et en cas d'absence ou d'empêchement, devant le premier juge requis, il sera procédé, en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur, à l'adjudication des immeubles sus désignés, en trois lots formés de la manière suivante et sur les mises à prix fixées, savoir :

Le premier lot, composé de la maison d'habitation, située dans la ville de Montpellier, rue Guillaume-Pélicier, 3, portée à l'article premier de la présente affiche et du cahier des charges, sur la mise à prix de quinze mille francs, ci. . . . . 15,000 fr.

Le deuxième lot, composé de la propriété rurale portée à l'article deuxième de la présente affiche et du cahier des charges, sur la mise à prix de dix mille francs, ci. . . . . 10,000 fr.

Et le troisième lot, composé de la pièce de terre vigne et luzerne, portée à l'article troisième de la présente affiche et du cahier des charges, sur la mise à prix de cinq cents francs, ci. . . . . 500 fr.

Les immeubles sus-désignés sont mis en vente en corps et non à la mesure, tels qu'ils sont et se comportent, mais sans garantir aucune de la désignation et de la différence de contenance même de plus d'un vingtième en plus ou en moins.

Les poursuivants entendent qu'il soit expressément dérogé à l'article 1619 du Code civil et à toutes autres dispositions légales qui pourraient les obliger à une garantie quelconque à raison de la description et de la contenance telles qu'elles sont indiquées ci-dessus.

S'adresser pour tous renseignements :

1. A Me Cyprien Abric, avoué, poursuivant la vente, rue de l'Aiguillerie, n. 27, à Montpellier ;

2. A Me Gaston Lapierre, avoué colicitant, rue St-Guilhem, n, 29, à Montpellier.

Montpellier, le 22 juin 1904.

ABRIC, avoué, signé.

Enregistré à Montpellier, le juin 1904. folio , case . Reçu 1 fr. 88 cent. mes.

MONTLAHUC, receveur, signé.

FEUILLETON DU « PETIT MERIDIONAL »

— 51 —

L'homme au Masque

GRAND ROMAN INÉDIT

Par Pierre DAX

PREMIERE PARTIE

LE TESTAMENT DU MORT

— Peut-être... Vous savez maintenant, ma chère Françoise, à quoi vous en tenir.

Quelques minutes plus tard, dans l'or du soleil étincelant... métamorphosée... elle traversait la rue

Samedi
25 JUIN
1904

LE
PETIT MERIDIONAL
JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

Octidi
8 MESSIDOR
AN 112

ABONNEMENTS :

	3 mois	6 mois	1 an	Durée facultative
France, Algérie et Tunisie.....	5 fr.	10 fr.	20 fr.	6 c. le N°
Etranger (Union Postale).....	8 »	16 »	32 »	

Les Abonnements ordinaires partent du 1er et du 16; ceux de durée facultative partent de la date quelconque fixée. Changement d'adresse, 0,50 c. PAYEMENT D'AVANCE.
Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

5c LE Numéro

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE — NUMÉRO 7577
MONTPELLIER : 1, RUE HENRY-GUINIER
PARIS (2me arrondis.), 54, RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES

5c LE Numéro

INSERTIONS :
Annonces, 0,75 c. la ligne. — Réclames, 1 fr. 50. — Faits divers, 2 fr. 50
Chroniques locales, 4 francs.
Ces prix subissent une réduction décroissante en rapport avec le nombre des insertions.
POUR LES ANNONCES, s'adresser à l'Administration, à Montpellier; à la Succursale 54, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris. *Téléphone 103-68;* chez tous les Correspondants du Journal ET AUX AGENCES DE PUBLICITÉ.

Montpellier, le 24 Juin 1904

Confesseurs et Médecins

Après avoir proclamé la faillite de la science par l'organe d'un de leurs plus illustres alliés, voici que les cléricaux tentent d'opérer un mouvement tournant et de lutter contre l'esprit moderne sous le couvert de cette même science qu'ils affectaient de mépriser naguère.

Devant la faillite (réelle, celle-ci) des croyances superstitieuses sur lesquelles, des siècles durant, l'Eglise romaine fonda son autorité et sa domination temporelle, il fallait renouveler les moyens d'action.

Longtemps le confesseur avait suffi pour tenir en bride le Français catholique. Par le confessionnal, le prêtre connaissait soit directement, soit indirectement, les secrets les plus cachés de familles. Et l'Eglise agissait en conséquence ; dans l'ombre, il est vrai, mais à coup sûr.

Tous ceux dont elle épiait jour par jour, heure par heure, la vie privée, n'étaient-ils pas en fait à la merci de l'homme noir, qui, par ses insinuations, ses calomnies, pouvait, mélangeant habilement le faux et le vrai, les mener à la ruine, les tuer de réputation et d'honneur ?

Combien d'honnêtes gens succombèrent ainsi, minés pour ainsi dire par le travail des taupes de sacristie, et furent acculés au désespoir par une suite d'événements, incompréhensibles pour eux-mêmes ? Combien virent leurs entreprises contrecarrées par une force occulte dont ils étaient impuissants à deviner les ressorts cachés ; combien virent leurs efforts et leur travail se briser contre une sorte de fatalité inéluctable, tandis qu'à leurs côtés prospéraient et florissaient d'affreux hypocrites dont les rapides succès semblaient tenir du prodige ? N'avons-nous pas tous assisté à ce spectacle, surtout dans les petites villes, où la diffamation souterraine fait si rapidement son chemin quand elle est bien lancée...

Le confessionnal était l'arme la plus terrible de l'Eglise catholique, au temps où les Français étaient en majorité catholiques, autrement que sur le papier et dans les statistiques.

Le jour où, grâce à la diffusion de l'instruction primaire, le Français se détacha de plus en plus des pratiques romaines, le prêtre eut encore pour lui la femme. La femme se confessait toujours et, par elle, les menées occultes pouvaient continuer.

Mais la femme elle-même commence à se désintéresser de plus en plus des choses de la religion. Celles qui pratiquent encore (elles sont nombreuses, trop nombreuses, hélas !) le font surtout par respect humain et par habitude. Mais la foi s'en va. Et ce colosse aux pieds d'argile qu'était l'Eglise d'antan, sent bien que tout s'effrite et se lézarde en lui sous la poussée de l'esprit philosophique et scientifique...

☆☆☆

Voilà pourquoi les cléricaux font flèche de tout bois pour retarder la chute inéluctable. De tous côtés ils se groupent ; ils cherchent des formules nouvelles et des formations de combat inédites pour lutter pied à pied contre l'envahissement des idées nouvelles dont ils sentent monter la charge implacable à l'assaut de leurs chères superstitions.

Leur dernière trouvaille n'a peut-être pas d'autre but que de renforcer le confesseur ecclésiastique par le confesseur laïque, le médecin de l'âme par celui du corps, le prêtre par le docteur, ou de remplacer au besoin celui-là par celui-ci.

Sous couleur de solidarité catholique, et avec l'appui de la *Société des Propriétaires et Notables chrétiens*, une association de médecins cléricaux vient de se fonder pour la défense, disent-ils « des intérêts moraux et matériels des médecins catholiques ».

Il est dit dans leur programme que le but poursuivi par l'association est de prendre le médecin catholique à sa sortie de l'Ecole et le suivre pendant toute sa carrière en lui facilitant cette carrière par tous les moyens possibles. (Les moyens honnêtes probablement, quoique cela ne soit point spécifié.)

Il y est dit encore que l'Association s'efforcera d'assurer à tous ses membres la clientèle catholique de leur région en les recommandant à toutes les personnalités du pays (évêques, curés, propriétaires, industriels, commerçants ; maires et conseillers municipaux s'il y a lieu) par l'intermédiaire soit de la « Société des Propriétaires et Notables chrétiens », soit de la « Société des Agriculteurs de France », soit de tous les autres groupements catholiques avec laquelle l'Association entrera en relation.

☆☆☆

Soit. Les loups ne se mangent pas entre eux. Il plaît aux médecins cléricaux de se serrer les coudes, de former une association où n'entreront que des docteurs catholiques et bien pensants — ce qui ne sera peut-être pas toujours une garantie de savoir professionnel, mais tant pis pour les malades.

Au moins ces médecins catholiques arboreront-ils franchement leur drapeau et, s'ils usent de toutes les puissantes recommandations dont ils se targuent, le feront-ils au grand jour, ouvertement, loyalement ?

Non pas. Et leur programme a soin d'ajouter :

« Il est bien entendu que ces recommandations se feront toujours d'une façon « discrète » et « confidentielle », pour que nos adhérents ne voient pas par le fait même de leur affiliation à notre Association s'écarter d'eux la clientèle non catholique ; il s'agit non de spécialiser leur clientèle mais de leur attirer toute la clientèle catholique qui préfère s'adresser à des médecins bien pensants et qui souvent est dans l'impossibilité matérielle de le faire, parce qu'elle ne connaît pas ces médecins catholiques. »

Ainsi, ces médecins catholiques ne se contenteront pas de la clientèle de leurs coreligionnaires. Ils rechercheront aussi la clientèle non catholique et pour la gagner, ils auront soin de cacher leurs opinions qui ne seront révélées que « discrètement » et « confidentiellement » aux malades bien pensants. Quelle hypocrisie ! Et n'est-on pas en droit de voir là une tentative cléricale pour s'introduire subrepticement dans les familles non catholiques, sous le manteau de la médecine et pour abuser d'une confiance qu'on refuse rarement à un médecin.

Le *Bulletin Officiel* de l'Union des Syndicats médicaux de France signale à tous les docteurs-médecins cette étrange croisade et leur demande leur opinion, abstraction faite de toute préférence politique, religieuse, philosophique ou autre, au point de vue de la pure déontologie médicale. Je ne sais ce que les docteurs interrogés répondront : il est certain que cela sent furieusement la concurrence déloyale.

Mais cela sent aussi autre chose. Et nous, libres-penseurs, nous invitons les libres-penseurs à surveiller de près les agissements de ces médecins inféodés à la Congrégation qui chercheraient à s'introduire chez nous pour y faire tout autre chose que de la médecine.

SALAMANQUE.

Au Jour le Jour

Les échecs successifs subis par la flotte russe, et son inaction forcée à Port-Arthur où elle est bloquée par l'amiral Togo ; l'absence de nouvelles de l'escadre de Wladivostock, tout cela avait donné à l'opinion publique l'impression que, désormais, les Russes étaient incapables de tenter le moindre effort sur mer, tout au moins jusqu'à l'arrivée sur le théâtre des hostilités, de l'escadre de la Baltique.

Et voilà qu'on a appris que les navires russes de Wladivostock, commandés par l'amiral Skrydloff, venaient de se signaler par un raid audacieux, et qui, par cela même, a été couronné de succès.

Trompant la confiance des Japonais en leur supériorité navale, cette escadre russe a pris le large et est allée intercepter des transports japonais portant des troupes sur les lieux de la guerre.

Après avoir découvert le Dzoumi-Maru *qu'elle coula, elle ouvrit le feu sur le* Sado-Maru *et le* Hitachi-Maru *qui furent également coulés avec la plus grande partie de leur équipage.*

Il en est résulté une perte de près de 3,000 hommes pour les Japonais, perte qui sera d'autant plus sensible au Japon, qu'elle pourrait avoir pour conséquence un retard dans l'attaque combinée de Port-Arthur.

A cette heure, on sait qu'après avoir si bien accompli le but qu'elle s'était tracée, l'escadre de Wladivostock est rentrée au port, pendant qu'elle était recherchée par les cuirassés japonais.

L'impuissance des Russes sur mer n'est donc pas un fait réel et l'on peut s'attendre, avec le courage et l'audace dont on fait preuve en diverses occasions les marins du Tsar, ainsi d'ailleurs que leurs adversaires, on peut s'attendre, disons-nous, à d'héroïques faits d'armes.

Désormais, les Japonais sauront qu'ils ont à compter avec l'escadre de Wadivostock. Ils devront, s'ils veulent l'attaquer, distraire des unités des forces de l'amiral Togo. Mais s'ils renforcent leur escadre de la mer du Japon, ils diminuent la valeur navale de celle qui surveille Port-Arthur. Alors ?

OPINIONS
L'ARTICLE DU JOUR

(Du « Bulletin du Parti Républicain radical et Radical-Socialiste »)

Question de Droit Constitutionnel

Quel serait le gouvernement de guerre de la France ?

Il n'est pas de question qui intéresse à un plus haut point la défense nationale. Au moment de la mobilisation, aurons-nous une dictature ? Serons-nous en anarchie ? Conserverons-nous un gouvernement régulier ?

Ce redoutable problème, les Constituants de 1875 ne l'ont pas abordé, non pas par imprévoyance, nous pouvons le supposer, mais par faiblesse. Il est plus facile d'esquiver les difficultés que de les résoudre.

Nous avons une République parlementaire, démocratique et le régime, depuis trente-trois ans, a pourvu, sans troubles ni trop grandes complications, aux intérêts généraux de notre pays. Peut-il, avec le même bonheur, pourvoir aux nécessités d'une grande guerre qui nous mettrait aux prises avec de redoutables ennemis.

Cette grosse question a été agitée à plusieurs reprises. Le distingué secrétaire général de la Chambre des députés, M. Pierre, a publié sur ce sujet deux brochures : du pouvoir législatif, en cas de guerre et de l'organisation intérieure, en cas de guerre. En 1893, M. A. Castelin a présenté à la Chambre un projet de résolution tendant à la révision des lois constitutionnelles, dans le but de suspendre le pouvoir législatif en temps de guerre.

En 1895, le regretté général Jung, député de Dunkerque, a demandé qu'on invitât le gouvernement à étudier ou faire étudier l'action des pouvoirs publics, en temps de guerre. M. Joseph Fabre, sans attendre l'initiative gouvernementale, qui ne se produisait pas, a déposé au Sénat, le 12 mars 1895, une proposition de loi en dix articles, sur le fonctionnement parlementaire, en temps de guerre.

Une commission dont j'ai l'honneur de faire partie a vainement, à diverses époques, demandé l'avis du gouvernement. Récemment, elle a pris la résolution d'appeler M. Combes, président du conseil, à lui faire connaître son opinion.

Enfin, pour être complet, le 8 mars dernier, M. Gauthier de Clagny a déposé, à la Chambre, une proposition de résolution tendant à la révision des lois constitutionnelles, en vue d'organiser le pouvoir législatif en temps de guerre.

A propos du cas de M. Mirman, le député soldat, un certain nombre de députés ont manifesté l'intention de faire passer leurs devoirs de citoyen et leur honneur de soldat avant leurs devoirs de représentants du peuple. En ont-ils le droit ? A-t-on les moyens de les empêcher ? S'ils restent à leur poste, à celui qu'ils ne peuvent déserter, sans méconnaître la loi électorale et la constitution, ne craindront-ils pas de paraître avoir peur ? En France surtout, il est souvent plus difficile de connaître son devoir que de le faire et il nous semble que le poids du mandat, peut, en certaines circonstances, être plus lourd à porter que le fusil ou l'épée.

M. Pierre a bien précisé la difficulté lorsqu'il a écrit : « Ne fera-t-on jamais une loi qui dispense les membres du Parlement du service militaire, en temps de guerre ? Si cette loi, qui serait la meilleure de toutes, la plus juste, la plus courageuse, si cette loi est écartée, des Chambres incomplètes auront-elles, aux yeux du pays, une autorité suffisante pour soutenir le gouvernement jusqu'au bout dans la lutte ? Une loi réglant le pouvoir de commissions (législatives) peut-elle être votée sans une révision préalable de la constitution ? Je l'avais craint d'abord et j'y voyais un grave inconvénient, car il n'est pas à croire que la constitution soit jamais révisée sur ce point en temps de paix, ni qu'on ait le temps de la reviser, sous une menace de guerre.

Nous pensons que le premier mouvement de M. Pierre était le bon et qu'il s'est laissé entraîner par l'étude de la question, dans le grand désir de ne pas recourir à l'appareil du Congrès, à une conclusion qui n'est pas conforme aux principes de notre loi fondamentale. Nous croyons fermement qu'il est inutile de chercher à tirer de la Constitution ce qu'elle ne contient pas.

On ne peut interpréter la loi constitutionnelle qu'en assemblée nationale. On ne peut rien y ajouter, rien en retrancher, ni procéder par voie d'analogie. Où s'arrêterait-on ? Les fauteurs de coup d'Etat auraient beau jeu pour justifier leur fait en répondant : Comme vous, nous avons interprété les lois constitutionnelles et nous les avons adaptées aux circonstances.

Le respect de la Constitution doit rester la première règle des républicains et les meilleures intentions, les directions les plus patriotiques, ne peuvent légitimer une entreprise douteuse contre l'esprit et les textes de notre loi fondamentale.

Il faut la reviser pour donner à la France son gouvernement de guerre. Faut-il faire cette revision et quand ? Nous nous contenterons, pour aujourd'hui, de poser ces questions sur lesquelles il n'est pas inutile que se fixe l'attention.

Maxime LECOMTE.
Sénateur du Nord.

Par fil spécial — Paris, le 24 juin 1904

L'Enseignement Congréganiste EN BELGIQUE

Les écoles publiques dans les campagnes. — Les écoles publiques dans les villes. — Origine des instituteurs. — La Libre-Pensée chez les instituteurs. — Vers la suppression des écoles publiques.

(D'UN DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS)

Cléricalisation des écoles publiques

J'ai récemment emprunté à la « Revue Politique et Parlementaire », sur « la Politique scolaire des cléricaux en Belgique », des renseignements que je crois utile de compléter.

Toute la législation tend à la cléricalisation des écoles publiques, œuvre facile dans les communes où le parti catholique possède la majorité, surtout dans les petites.

Or, il y en a douze cents de moins de 1.000 habitants dans lesquelles des administrateurs, le plus souvent dominés par les prêtres, ont la direction des écoles, sous le contrôle d'un ministre qui, selon le mot de M. Michel Bréal, « conspire contre son propre enseignement ».

Il n'en est pas ainsi dans les villes et les communes industrielles, où les libéraux et les socialistes occupent les fonctions municipales.

Mais alors le gouvernement intervient et use des moyens que lui confère la loi pour restreindre l'autorité communale et aiguiller les écoles publiques vers le cléricalisme.

Ses procédés sont variés : il choisit ses inspecteurs parmi des cléricaux avérés ; il exige des conditions rigoureuses pour que les enfants dissidents soient exemptés de suivre les cours de religion ; enfin, il limite étroitement le nombre des inscriptions dans les écoles normales de l'Etat, pour augmenter d'autant le nombre des futurs instituteurs formés dans les écoles normales agréées, c'est-à-dire congréganistes.

Efforts superflus

Grâce à ces moyens d'action, la plupart des enfants reçoivent l'enseignement religieux, même dans les grands centres où, cependant, s'est accru le nombre des dispensés. D'autre part, la statistique officielle relève, en 1901, 98 instituteurs et 116 institutrices déplômés par les écoles normales de l'Etat contre 277 instituteurs et 472 institutrices diplômés par les écoles normales agréées.

Le résultat qui semble acquis est que la cléricalisation de l'enseignement officiel est complète. En réalité, elle ne l'est pas, et ce n'est qu'une apparence.

Il ne faut pas croire, en effet, que les élèves des écoles normales pensent tous comme leurs maîtres.

La « Fédération des Instituteurs », dont le programme est nettement anticlérical, compte parmi ses membres plus de la moitié du corps enseignant, bien que la plupart des instituteurs des grandes villes, peu suspects de professer les opinions catholiques, n'en fassent point partie.

Si la clientèle des écoles normales agréées est plus nombreuse que celle des écoles de l'Etat, la raison en est que la pension y est moins chère, les examens passent pour plus faciles, et les élèves diplômés sont mieux vus de l'administration.

Il n'en est pas moins vrai qu'un grand nombre d'instituteurs sont affranchis de toute religion positive, ne pratiquent pas, affichent volontiers leurs convictions rationalistes... et enseignent machinalement le catéchisme.

Manœuvres cléricales

C'est pourquoi si, dans les communes administrées par les catholiques, l'enseignement public est profondément clérical isé, dans les communes libérales ou socialistes, il a su conserver son ancien caractère de neutralité.

Les cléricaux, désespérant de s'emparer de ces écoles qu'ils traitent de « pépinières de libres-penseurs et de socialistes, travaillent donc à les supprimer, en les remplaçant par des écoles congréganistes. »

Voici comment ils s'y prennent : la loi ne permet pas au gouvernement de supprimer les écoles communales ; mais ses amis politiques et le clergé les annoncent comme des foyers d'athéisme et arrivent parfois à faire le vide autour de quelques-unes d'entre elles.

L'administration locale décide alors la suppression de l'école qui n'a plus assez d'élèves, et le ministre n'a plus qu'à enregistrer la décision.

C'est ainsi que, de 1888 à 1901, le nombre des écoles communales est tombé de 4.713 à 4.460, tandis qu'augmentait celui des écoles libres, adoptées et subventionnées.

Un mouvement analogue s'est produit dans le nombre des élèves : de 1895 à 1901, la population des écoles publiques de garçons est descendue de 76 à 73 % ; celles des écoles libres s'est élevée de 24 à 27 %.

Pour les filles, la population des écoles publiques est tombée de 55 à 47 % ; celle des écoles libres a monté de 45 à 53 %.

Et les cléricaux belges préparent une nouvelle loi scolaire pour aggraver cette situation ».

LE 4e CONGRÈS
Du Parti radical et radical-socialiste

Nous recevons tous les jours des demandes de renseignements sur le règlement du Congrès qui se tiendra à Toulouse les 6, 7, 8, 9 octobre prochain. Nous croyons donc utile de rappeler ci-dessous les conditions d'adhésion.

Article premier. — Le Congrès du Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste se tiendra les jeudi 6, vendredi 7, samedi 8 et dimanche 9 octobre à Toulouse, Salle du Grand-Théâtre du Capitole.

Art. 2. — Sont admis au Congrès : 1° Les membres du Sénat, de la Chambre des Députés, des Conseils généraux et d'arrondissement, appartenant au Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste ;

2° Les délégués des Municipalités et ceux des Comités, Ligues, Unions, Fédérations, Sociétés de Propagande, Groupes de Libre-Pensée, Cercles et Loges acceptant le Programme élaboré et voté aux Congrès de Paris, du 22 juin 1901 ; de Lyon, des 9, 10, 11 et 12 octobre 1902 ; de Marseille, des 8, 9, 10 et 11 octobre 1903, et justifiant d'une adhésion au Parti antérieure au 6 juillet 1904. Ces délégués seront munis de pouvoirs réguliers ;

3° Les rédacteurs en chef des journaux quotidiens radicaux et radicaux-socialistes du département de la Seine ;

4° Les rédacteurs en chef des journaux radicaux et radicaux-socialistes des départements.

Art. 3. — Les délégués doivent être membres actifs du Groupe qu'ils représentent. Ils sont nommés à raison de un par 50 membres ou fraction de 50 membres.

Le Groupe qui, en raison du nombre de ses membres, a droit à plusieurs délégués, peut en désigner un nombre moindre, mais un délégué ne peut disposer de plus de 5 voix dans le Congrès.

Le député ou le conseiller général d'un arrondissement, à leur défaut l'un des députés du département, représenteront au Congrès les Municipalités et Groupes qui leur en auront donné le mandat. Un délégué pourra également représenter les Groupes d'une même circonscription, le rédacteur en chef d'un journal de province, ses confrères du département, mais ces délégations, quel qu'en soit le nombre, ne peuvent donner droit à un membre du Congrès à plus de cinq voix.

Sont exclus du Congrès les citoyens qui ont été rayés de la liste des membres adhérents du Parti.

Art. 4. — La cotisation des adhérents individuels, visés aux 1°, 3° et 4° de l'article 2, est fixée à dix francs.

La cotisation des Groupes est fixée à dix francs pour un délégué et à cinq francs pour chacun des délégués, en sus du premier, auxquels aurarant droit les Groupes adhérents.

La carte donnant accès au Congrès sera remise contre le paiement de cette cotisation.

(Art. 5. — Le Congrès tiendra des réunions de Commissions et des séances générales.

Les réunions des Commissions auront lieu le matin ; les séances générales, l'après-midi, et, s'il y a lieu, le soir.

A chaque séance générale, le Congrès nomme les membres de son Bureau : un Président, quatre Vice-Présidents, huit Secrétaires.

Art. 6. — Le Congrès procèdera à la vérification des pouvoirs de ses membres à sa première séance générale. Aucune admission ne pourra être prononcée en dehors des conditions fixées par le présent Règlement.

Art. 7. — La Commission d'organisation du Congrès soumettra à la Commission compétente le travail préparatoire de la vérification des pouvoirs.

Le Comité Exécutif pourvoira aux recettes et aux dépenses du Congrès et en établira le compte financier ; sa Commission des finances s'assurera de la régularité des comptes et de l'emploi des fonds.

Art. 8. — Le montant des cotisations sera affecté d'abord aux frais de convocation et de réunion du Congrès, à la publication des résolutions et des discours dont il aura ordonné l'impression. S'il y a un excédent de recettes, il en sera fait versement à la Caisse du Comité Exécutif.

Art. 9. — Les projets, résolutions et propositions ne peuvent être soumis à la discussion du Congrès que sur le rapport d'une Commission.

Les orateurs ne pourront parler plus de deux fois sur la même question, et le Bureau pourra retirer la parole à l'orateur qui aura occupé la tribune plus de quinze minutes, à moins que l'Assemblée, consultée, n'en décide autrement.

Art. 10. — Le Bureau de la séance statue en dernier ressort sur tout incident non prévu au présent Règlement.

Art. 11. — L'adhésion au Congrès implique l'acceptation du présent Règlement.

La correspondance et toutes les communications doivent être adressées directement à M. F. Bouffandeau, Secrétaire permanent, au Siège du Comité Exécutif, 9, rue de Valois (Palais-Royal), Paris (1er).

Les mandats doivent être au nom de M. G. Lefèvre, Trésorier du Comité Exécutif, 9, rue de Valois, Paris (1er).

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

(De nos divers correspondants)

La marche des Japonais

— Saint-Pétersbourg. — Télégramme du général Kouropatkine à l'empereur, 22 juin : « L'armée japonaise se maintient en avant de Tsintchjou. Elle poursuit graduellement son mouvemnt vers le Nord. Le mouvement de Kuroki vers Suyan est suspendu évidemment dans le but d'égaliser les troupes d'avant-garde des deux armées. Les forces d'avant-garde de l'ennemi, qui s'avancent, ont été approximativement déterminées du côté de Suyan, à environ une division, avec plusieurs escadrons, du côté du Sud, et neuf escadrons soutenus par une forte colonne d'infanterie.

Les 19 et 21 juin, s'étendaient, à 4 kilomètres au sud de Senfou-Chen, du rivage de la mer jusqu'à une région montagneuse, difficilement traversable à l'est du chemin de fer, les lignes des avant-postes ennemis occupés par de la cavalerie. Un rideau d'infanterie remplit les passes et les défilés dans les montagnes, à l'est du chemin de fer, sont aussi vigilamment gardées par l'ennemi.

Le 20 juin, depuis 5 heures de l'après-midi, on remarquait un mouvement de fortes patrouilles japonaises à cheval, avec des soutiens d'infanterie. On découvrit également un détachement d'infanterie et de cavalerie japonaises. Nous n'avons subi aucune perte par les fusillades. Les Japonais ont eu plusieurs hommes tués et blessés.

On découvrit, en outre, l'augmentation des forces japonaises du sud de Vandziapoudza, près des villages de Mandziapoudza, Takziapoudza et Khakabey et, en même temps, sur les derniers points situés sur la route de Suyen, par Pontchangen et Siakhotan à Tantchi, les Japonais construisent des fortifications de campagne sur la route de Suyan à Haikhjou.

L'ennemi a occupé, avec les avant-gardes, sur la route septentrionale, le défilé entre Padziabey et Pantchen, à 15 kilomètres à l'est de Siakhotan et sur la route méridionale, le défilé de Tchapanlin, à 12 kilomètres au sud de Siakhotan.

Le 20 juin, deux cosaques ont été blessés par des malfaiteurs chinois.

Les Japonais ont élevé, à Koonandiansian, des fortifications et ont placé jusqu'à 18 canons. Un fort rideau d'ennemis a occupé, à 40 kilomètres au nord-est de Saimadza, le village de Spinodi et l'a fortifié au moyen de retranchements.

TELEGRAMME DU GENERAL SAKHAROFF

— Saint-Pétersbourg. — Le général Sakharoff télégraphie que les troupes d'avant-garde japonaises ont renouvelé, à partir de 8 heures du matin, leur marche en avant contre les avant-postes russes.

Les avant-postes de cavalerie se sont retirés lentement sous la pression de l'ennemi. Vers midi, s'est dessinée la marche en avant d'une colonne ennemie, forte de 9 escadrons, avec une batterie et une infanterie très nombreuse.

Les opérations sur terre

— St-Pétersbourg. — La nouvelle de source anglaise que Liao-Yang aurait été pris par la cavalerie japonaise, est non seulement déclarée fausse, dans les sphères officielles, mais encore qualifiée tout simplement d'absurde. On déclare également qu'il n'y a rien à savoir de la prétendue grande et sanglante bataille et de la défaite russe dans le rayon de Va-Fan-Gou, Daschitsiao, Khaitchen, mais des petits engagements ont continuellement lieu, depuis huit jours, dans cette région, entre Russes et Japonais.

REVUE DES TROUPES PAR LE GENERAL KOUROPATKINE

— St-Pétersbourg. — Le public de St-Pétersbourg commente vivement les paroles du général Kouropatkine qui, passant en revue ses troupes, leur a dit : « Au revoir ! A bientôt ! Nous devons en finir avec les Japonais, sinon nous ne pouurons plus rentrer chez nous. »

Les troupes ont répondu par un hourra enthousiaste. La revue s'est terminée par la distribution de 250 croix de St-Georges. Pendant la distribution, le général s'est entretenu avec chaque soldat décoré et l'a remercié de sa vaillante conduite.

DEPECHE DU GENERAL KUROKI

— Vïâ Fusan. — Les Russes, venus de la direction de Thaimok, comprenant deux régiments de cavalerie, un régiment d'infanterie et une batterie d'artillerie, ont attaqué, hier, après-midi, les avant-postes japonais. Ils ont été battus et leurs pertes sont (!) probablement énormes. Ils se retirent vers San-Faillling. Les Japonais ont eu 9 blessés et un commandant tué.. Au moment de cette action, tous les attachés militaires visitaient les avant-postes.

BRUITS D'UNE BATAILLE OU 150,000 HOMMES SONT ENGAGÉS

— Paris. — On mande de Saint-Pétersboug au « Petit Journal » : « Il se confirme qu'une grande bataille est engagée depuis lundi dans la région de Kaï-Tchéou. Les Russes et les Japonais ont eu des alternatives de succès, mais le sort de la bataille n'est pas encore décidé ; le combat est sanglant et acharné ; cent cinquante mille hommes environ sont aux prises sur un front de quarante kilomètres. Trois correspondants de journaux russes ont été blessés. »

L'AFFAIRE DE L'« ALLATAN »

— Paris. — Une dépêche de Saint-Pétersbourg, à l'« Echo de Paris », dément que le steamer « Allatan » ait été relâché.

Le tribunal des prises de Vladivostok rendra son arrêt seulement aujourd'hui.

CHAMBRE

Notre correspondant parlementaire nous télégraphie à la date du 24 juin :

AVANT SÉANCE

Le résultat prévu de l'interpellation de M. Prache retient sans doute au-dehors la plupart de nos députés, car on en rencontre fort peu dans les couloirs. D'ailleurs, il semble qu'on attache moins d'importance que jadis aux interpellations. Tout s'use. En outre, celle d'aujourd'hui remonte à dix-huit mois et la cause, bien longtemps avant, était entendue, sauf peut-être pour quelques amis de l'interpellateur. Elle le sera pour eux, sans tarder, grâce aux compléments d'explications que va donner M. Lafferre et aux déclarations que fera M. Vallé, garde des sceaux.

On dit qu'avant de reprendre ce débat, la Chambre aura à subir le dépôt d'une proposition de loi se rattachant à la Commission d'enquête. Elle émanerait de M. Gauthier (de Clagny), dont on connaît la malheureuse fécondité en matière d'obstruction.

EXPOSITION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE

On a distribué, aujourd'hui, un rapport de M. Astier, député de l'Ardèche, sur une proposition de M. Genas, relative à une Exposition internationale de l'automobile et des sports, à Paris. M. Astier propose un projet de résolution invitant le gouvernement à préparer l'institution de cette Exposition.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 h., sous la présidence de M. Brisson, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Cruppi, au nom de la Commission des réformes judiciaires, dépose un rapport sur la proposition de M. Lasies, sur l'atténuation des peines prononcées par les conseils de guerre et les tribunaux de la marine, adopté avec des modifications par le Sénat.

— Lisez ! lisez !

L'honorable membre donne lecture du rapport, qui conclut à l'adoption du texte voté par le Sénat. Il demande l'urgence et la discussion immédiate.

M. Julien Goujon demande si la loi s'applique aux tribunaux maritimes commerciaux.

M. Cruppi répond affirmativement.

L'urgence est déclarée et la proposition adoptée.

Les faux témoignages devant la commission d'enquête

M. Gauthier (de Clagny) dépose une proposition de loi tendant à appliquer l'article 366 du Code pénal aux faux témoignages faits devant les Commissions d'enquête parlementaire.

M. Gauthier de Clagny donne lecture de l'exposé des motifs de sa proposition, qui est ainsi conçue :

« Article unique. — L'article 366 du Code pénal est complété ainsi qu'il suit : Sera également puni de la dégradation civique celui qui aura fait un faux témoignage devant une Commission d'enquête parlementaire. »

L'orateur demande l'urgence et le renvoi à la Commission des réformes judiciaires. (Applaudissements sur divers bancs.)

Intervention de M. Vallé

M. Vallé, ministre de la justice, dit que si M. Gauthier de Clagny s'était contenté de demander le renvoi à la Commission des réformes judiciaires, le gouvernement ne s'y serait pas opposé, mais il demande le vote de l'urgence, ce qui constituerait une faveur injustifiée pour sa proposition.

Le gouvernement combat l'urgence. (Très bien ! à gauche.) Ce qu'il a voulu, surtout, c'est lire l'exposé des motifs dans lequel il critique le régime parlementaire. En outre, le faux témoignage tel qu'il est défini, en matière criminelle, ne s'applique pas aux dépositions faites devant les Commissions d'enquête. Enfin, M. Gauthier de Clagny voudrait, par sa proposition, obtenir les pouvoirs judiciaires pour la Commission d'enquête qui, elle, a renoncé à les demander. (Applaudissements à gauche.)

M. Gauthier de Clagny insiste sur l'utilité qu'il y aurait à pouvoir forcer les témoins à dire la vérité devant les commissions d'enquête. L'orateur affirme qu'il se place au-dessus des intrigues de couloirs qui ne l'intéressent à aucun degré.

Voix à gauche. — Allons donc !

M. Gauthier de Clagny est très applaudi par la droite, que son langage aussi perfide qu'habile, met en joie, surtout quand il demande qu'on rehausse le prestige parlementaire, et qu'il expose que lorsqu'un député se présente quelque part, avec sa médaille, il voit aussitôt à son endroit un sentiment de suspicion et de méfiance.

Une voix à gauche. — M. Gauthier de Clagny parle par expérience.

M. Gérault-Richard. — On vous traite comme ça, M. Gauthier de Clagny ?

M. Brisson adresse à l'orateur des observations énergiques, qui sont couvertes par les applaudissements de la gauche.

Du reste, M. Gauthier de Clagny rend hommage à l'impartialité du Président et dit que le langage qu'il tient est modéré, si on le compare aux termes des arrêts de justice dans le même ordre d'idées. Il s'apprête à lire l'analyse d'un jugement sur une affaire de cercle rendu par le Tribunal de Chambéry.

La gauche proteste.

— Il s'agit de juges réactionnaires, crie-t-on sur divers bancs.

On manifeste à l'extrême-gauche, le désir de ne pas écouter une lecture au moins inutile.

M. Vallé, garde des sceaux. — Ce jugement a été infirmé.

M. Gauthier insiste en faveur de l'urgence.

L'urgence est repoussée par 348 voix contre 10.

ADOPTION DE DIVERS PROJETS

La Chambre adopte après urgence déclarée, un projet de résolution de M. Andrieu et plusieurs de ses collègues, tendant à autoriser la ville d'Albi (Tarn), à organiser une loterie nationale pour la construction d'un musée à Albi.

Elle adopte également, après urgence déclarée, un projet de loi portant aprobation : Du règlement et des tarifs arrêtés par la conférence télégraphique internationale de Londres, le 10 juillet 1903, et de diverses taxes internationales.

Interpellation Prache sur la Franc-Maçonnerie

On reprend ensuite la discussion de l'interpellation de M. Prache sur la Franc-Maçonnerie.

M. Lafferre a la parole pour continuer son discours.

SUITE DU DISCOURS DE M. LAFFERRE

J'ai, dit-il, essayé d'établir le caractère occulte du tiers-ordre des Congrégations, qui résulte encore plus de la réalité de son action, que des écrits qui la font connaître. Les attaques apportées par M. Prache à la tribune qui ont paru avoir pour origine ces écrits du tiers-ordre. (Interruptions à droite).

M. Prache dit qu'il n'est pas du tiers-ordre.

M. Lafferre : Le tiers-ordre assure son recrutement par des moyens qui échappent à toute investigation. S'il ne s'agissait là que d'associations de prière, de confrérie rassemblant les fidèles pour développer en eux la pratique de l'ascétisme religieux, ces associations ne relèveraient que de la critique et je ne dénoncerais pas leur action. (Très bien à gauche).

Le tiers-ordre association politique et religieuse

Mais les documents les plus certains établissent que le tiers-ordre est une véritable association politique et religieuse, politique et sociale. Il n'a pas d'autre objet que de favoriser la main-mise de la congrégation et de l'Eglise sur tous les organes de la Société moderne. A côté des moines, les tertiaires, qui ne sont pas des religieux, qui ne sont pas des moines, rendent des services à la congrégation et à l'Eglise.

L'Eglise a tantôt étayé les monarchies, et tantôt soulevé contre elles la masse du peuple, en l'aidant, au moyen-âge par exemple, à combattre contre des tyrannies intolérables. Dès cette époque le tiers-ordre a été entre les moines de l'Eglise l'instrument le plus puissant de résistance.

Au moment où l'empereur Frédéric II luttait contre la puissance pontificale, son secrétaire lui écrivait : « Les moines prêcheurs se sont élevés contre nous et ont fondé de nouvelles fraternités du tiers-ordre, comprenant, sans distinction, des hommes et des femmes. Tous y courent. »

Cet enrôlement prenait une forme spéciale. Le caractère de tertiaire dispensait du service militaire. De nos jours, le tiers-ordre est le pivot même de la politique de Léon XIII et de la politique de Pie X.

M. Lemire. — Parlez-nous de la Franc-Maçonnerie qui est l'objet de l'interpellation en discussion.

M. Lafferre. — Le tiers-ordre est une Société puissante et bien plus occulte que la Franc-Maçonnerie. Ses moyens d'action justifient ceux de la Franc-Maçonnerie (Très à gauche).

Le véritable rénovateur du tiers-ordre, c'est Léon XIII lui-même. Dès le début de son pontificat, il a rêvé, et en partie réalisé, la réforme sociale qu'il voulait entreprendre par le tiers-ordre de Saint-François. En 1886, il disait que lorsqu'il était évêque de Pérouse, il avait propagé le tiers-ordre, dans son diocèse et qu'il se proposait de recommander cette institution à tous les évêques du monde.

M. Lafferre, très écouté par les républicains, poursuit son intéressant discours et fait, de la façon la plus documentée, l'histoire et le procès du tiers-ordre. Cet intéressant défilé n'est pas du goût de l'abbé Lemire.

M. Lemire. — Je suis venu à la séance, persuadé que l'on discutait une interpellation sur la franc-maçonnerie et je m'aperçois qu'on discute tout autre chose.

M. Brisson. — Renversez les rôles, M. Lemire, et supposez que M. Lafferre fasse une interpellation sur le tiers-ordre. Souffririez-vous que

Lafferre a prononcés au Convent et qu'il fera le pays juge.

Antagonisme du Tiers-Ordre et de la Franc-Maçonnerie

M. Lafferre. — Par l'éducation spéciale que le Tiers-Ordre donne à ses adhérents, par les pratiques religieuses et la direction des consciences, il forme des caractères soumis, instruments dociles entre les mains de la Congrégation et de l'Eglise et essaie de faire revivre tout un passé, que la Maçonnerie essaie, elle, de combattre et de faire disparaître, en cherchant à former des hommes affranchis de l'esprit d'autorité, de l'esprit dogmatique, de toutes les confessions religieuses. (Très bien ! à gauche.)

Il y a donc en présence ces deux forces : le Tiers-Ordre et la Maçonnerie.

Depuis que la loi. dite scélérate de 1901 est mise en application, le Tiers-Ordre n'a manqué aucune occasion de remplacer les congrégations. Il est indifférent à l'Eglise que les Congrégations s'en aillent ; le Tiers-Ordre est là, pour prendre leur place.

Il n'y a pas d'argument plus décisif en faveur du monopole de l'enseignement par l'Etat. La liberté d'enseignement est une erreur. (Interruptions à droite. Très bien ! à gauche).

Voix à droite. — Voilà le libéralisme de la Franc-Maçonnerie !

M. Lafferre. — J'aurai l'occasion de discuter plus tard cette question.

L'orateur cite des exemples d'ouverture d'écoles libres et d'ateliers par le Tiers Ordre de Cognac. Les membres de ce Tiers Ordre obéissent à un chef étranger, qui se trouve à Rome. M. Prache a paru dire que la Maçonnerie avait été à la discrétion d'un chef italien.

M. Prache. — Je n'ai jamais dit cela.

Voix à droite. — Et Adriano Lemmi ?

M. Lafferre dit que la Maçonnerie française a rompu toute relation avec le Grand-Orient de Rome, à la suite du discours d'Adriano Lemmi, ami de Crispi, contre la France. Actuellement, elle n'a de rapports qu'avec des Loges de Milan, composées de francophiles. (Applaudissements à gauche.)

L'orateur ajoute que jamais le Grand-Orient n'a été en relation avec la Maçonnerie allemande. *La Maçonnerie est patriote et l'a prouvé dans différentes occasions. (Très bien ! à gauche.)*

M. le baron de Boissieu. — Pourquoi n'a-t-elle pas protesté dans les journaux au lendemain du discours de Lemmi ?

M. Lafferre. — La Maçonnerie n'a pas cessé de protester contre de pareilles inepties. Ce qui n'empêche pas certains journaux de les reproduire sans cesse.

Ce que fait le Tiers-Ordre

C'est le Tiers-Ordre qui dirige les associations religieuses dans les régiments. (Interruptions à droite) et les bureaux diocésains. Un document, daté du 7 juin, dont l'orateur donne lecture, montre dans tous ses détails, l'organisation du bureau diocésain, qui comprend plusieurs sections : celles des œuvres religieuses sociales, d'éducation, de la presse économique et contentieuse On y voit que ce bureau fonctionne avec la complicité de l'évêque. Il y a, en outre, un questionnaire confidentiel très complet, sur la bonne et mauvaise presse, sur la politique, etc. Le curé doit renseigner l'évêque sur tous ces points.

M. Gayraud dit qu'il désirerait que le document fut lu en entier.

M. Lafferre estime que la Chambre doit être édifiée sur l'œuvre du Tiers-Ordre. Dans une lettre adressée à la jeunesse catholique de Montauban, le 24 octobre 1902, Léon XIII recommandait aux confesseurs, de pousser la jeunesse vers le Tiers-Ordre, qui compose l'armée du bien contre la Franc-Maçonnerie. l'armée du mal. La Maçonnerie accepte la lutte, dans ces conditions. On a dit que la Maçonnerie était la République à couvert ; oui, la plupart des lois républicaines ont été préparées par la Franc-Maçonnerie.

M. Ch. Benoist proteste.

M. Lafferre. — Les vieux républicains qui ont proposé les lois laïques et scolaires, les ont ébauchées dans les réunions fraternelles de la Maçonnerie. (Mouvements divers.) C'est dans la sérénité des Loges qu'on s'est attaché à résoudre toutes les questions, sans recourir au principe d'autorité ni à l'esprit de parti. La Maçonnerie est la conscience humaine, qui oppose son idéal de justice et de progrès à l'idéal théocratique. M. Prache, s'il connaissait l'organisation du tiers ordre, ne pourrait demander, sans faire défection au parti libéral, la suppression de l'organisation maçonnique, contre-poids au cléricalisme.

La Chambre ne le suivra pas dans cette voie ; elle votera l'ordre du jour pur et simple. (Applaudissements à gauche.)

M. Lafferre a obtenu un très vif succès. Bon nombre de passages de son discours ont été soulignés par les applaudissements des gauches.

Le sympathique député de l'Hérault prend chaque jour de l'autorité au Palais-Bourbon et sa parole a un caractère de gravité, de conviction et de sincérité profondes, et lorsqu'une contradiction se produit son indulgence et sa bonne foi ne sont pas douteuses, même avec l'esprit de ses adversaires.

M. Archdeacon fait à sa manière l'historique de la Franc-Maçonnerie, composée suivant lui d'une réunion d'arrivistes, qui, sous tous les régimes, se sont aplatis devant le pouvoir et aurait provoqué, en 1850, la chute de la République. Il demande, comme M. Prache, le vote d'un ordre du jour, invitant le gouvernement à appliquer à cette Société, la loi de 1901. (Applaudissements à droite).

M. Archdeacon, le député nationaliste, a une petite voix aiguë et serrée, qui porte suffisamment.

Son discours, qui a le mérite d'être bref et la particularité d'être appris par cœur a eu quelque succès à droite et a fait rire de ce côté de la Chambre.

Pour sa première apparition à la tribune, M. Archdeacon a eu le bon esprit d'être court et la bonne inspiration d'être amusant. Tous ses amis le félicitent.

Ayant produit l'effet qu'il cherchait et reçu les compliments, sur lesquels il comptait, il va s'asseoir à côté de M. Lasies.

Discours de M. Vallé

M. Vallé, ministre de la justice. — J'ai été interpellé par M. Prache, sur ce fait que je n'appliquerais pas les lois répressives à la Franc-Maçonnerie ; que je les laisserais en sommeil. M. Prache se trompe. Je ne pourrais faire que des poursuites injustes, si j'étais animé de l'esprit qui inspire l'interpellateur, à l'égard de la Franc-Maçonnerie, et les poursuites injustes se retournent d'ordinaire contre ceux qui les exercent. (Très bien !)

Dans un pays voisin, on avait poursuivi la Franc-Maçonnerie, les prévenus ont été acquittés et le soir même du jugement du tribunal, les juges se faisaient affilier à la Franc-Maçonnerie. (Rires.)

M. Prache a parlé d'une publication, qui était faite en contravention, mais l'écrit périodique doit être mis en vente ou distribué périodiquement, pour nécessiter la formalité du dépôt. Quand il a été tenu un certain nombre d'assemblées on dresse des procès-verbaux de ces assemblées et on ne les met pas en vente. On ne les distribue pas à tous les francs-maçons, ils sont simplement mis à la disposition, à titre confidentiel, des vénérables des différentes loges. Le compte rendu n'a pas le caractère de périodicité. (Réclamations sur divers bancs.)

Pour l'année 1903, par exemple, le premier compte rendu comprend deux mois, le second quatre mois, le dernier six jours. Ce sont des procès-verbaux imprimés à des époques irrégulières et qui ne sont pas livrés à la publicité.

M. Prache a dit que jusqu'en 1896 la Franc-Maçonnerie avait un bulletin périodique ; à ce moment là le dépôt était effectué. A partir de 1896, il a été décidé que le bulletin serait supprimé, qu'on s'en tiendrait au procès-verbal confidentiel, qui ne serait donné qu'à ceux qui en feraient la demande.

On ne se trouve donc ici, ni dans le cas de l'article 3, ni dans le cas de l'article 10.

Mais la Franc-Maçonnerie, dit M. Prache, possède un immeuble, elle a un actif régulier et elle ne paie pas les taxes exigées par la loi de 1895 et la loi de 1872.

Il existe, en effet, au 16 de la rue Cadet, un immeuble qui est possédé par une Société immobilière, constituée le 18 août 1888, au capital de 915.000 fr., divisé en 1830 actions. Les actions sont ou nominatives ou au porteur et peuvent être transmises à quiconque. Il n'y a aucune clause de reversion, de préférence, de restriction. Il est loisible à M. Prache d'en acheter et la Société est propriétaire de l'immeuble, en dehors de la Franc-Maçonnerie et du Grand-Orient.

Mais, a dit M. Prache, le Grand-Orient ne paie pas de main morte.

M. Prache dit qu'il a parlé de la taxe d'abonnement.

M. le ministre de la justice. — La Société immobilière paie comme taxe de main morte une somme annuelle de 1933 fr., mais M. Prache dit que le Grand-Orient avait un actif de 10.000 fr., plus 777 actions de la Société immobilière de 2.000 fr. chaque. En admettant que le bilan de 1901 soit exact, il en résulterait qu'on aurait eu le tort de ne pas faire payer la taxe d'abonnement à la Fédération. Mais il fallait interpeller le ministre des finances d'alors, qui aurait pu, d'ailleurs, opposer d'excellentes raisons.

Si M. Prache veut se procurer la liste des actionnaires, il constatera que la Fédération ne possède pas une seule action.

M. Prache. — C'est sur la tête d'un mandataire et d'un prête-nom.

M. le ministre de la justice. — Il est impossible d'exercer des poursuites pour faire payer une taxe d'abonnement à ceux qui ne possèdent rien. M. Prache dit que le Grand-Orient n'ayant pas fait sa déclaration, encourt les pénalités de l'article 8 de la loi de 1901. La loi de 1901 a voulu assurer aux Associations une liberté entière et absolue, mais à une condition, c'est qu'à côté d'elles, il ne se constituera pas un être moral, pour lequel on viendra demander à l'Etat une certaine protection. Si cet être moral se constitue, l'Association doit faire la déclaration. Or, les Loges n'ont jamais eu l'intention de constituer, à côté d'elles, cet être moral qui aura des droits privés personnels. Donc, elles vivent sous l'empire de la liberté absolue. M. Prache avait déposé, dans la loi de 1901, un amendement tendant à enlever cette liberté aux Associations maçonniques.

L'amendement Prache

Il a retiré son amendement, mais repris par M. Viviani, il n'a recueilli que trois voix, parmi lesquelles ne figurait pas celle de M. Prache. Les Associations en question jouissent donc de la liberté, parce qu'elles n'ont pas de patrimoine et ne demandent pas à ester en justice. (Très bien ! à gauche.)

On a parlé des cotisations. M. Waldeck-Rousseau a indiqué que la déclaration ne constituait que l'acte de naissance d'un être juridique. Il s'est expliqué sur les Sociétés qui reçoivent des cotisations.

M. Grousseau. — Le gouvernement actuel fait-il sienne, sur ce point, la doctrine du ministère précédent ?

M. le ministre de la justice rappelle qu'il a dit, au Sénat, que les Associations qui recevaient des cotisations devaient se soumettre à la déclaration. Il n'a pas été victorieux, comme rapporteur. Il s'est incliné: Il s'en rapporte à la doctrine émise par le gouvernement précédent.

M. Grousseau.— Nous en prenons acte.

M. Dumont est heureux de cette déclaration du garde des sceaux. Toutes les Amicales des instituteurs lui en sauront gré. (Très bien !)

Le but de la Maçonnerie

M. le ministre de la justice.— En résumé, les associations maçonniques n'ont pas besoin de se déclarer, puisqu'il n'a pas été démontré qu'elles possédaient un patrimoine. M. Prache a dit qu'il fallait poursuivre la Franc-Maçonnerie, parce qu'elle a un but illicite. En réalité, elle poursuit un but philosophique, un but d'émancipation sociale, de fraternité, de solidarité. Au point de vue patriotique, elle ne le cède à aucune association. (Applaudissements à gauche.)

La réponse de M. Vallé a mis en fureur l'opposition. MM. Tournade, Prache, Gayraud, Beauregard l'interrompent à diverses reprises, sans succès d'ailleurs, car le ministre de la justice, très soutenu par la majorité, a fort bien démontré que la Franc-Maçonnerie ne pouvait, sous aucun rapport, être assimilée à une congrégation.

RÉPLIQUE DE M. PRACHE

M. Prache dit que M. Lafferre a indiqué que le Grand-Orient de France avait rompu avec la Franc-Maçonnerie italienne, à la suite d'événements qui datent de 1889.

Or, dans une conférence faite aux frères de Marseille, un franc-maçon, parlant de son entrevue avec le frère Lemmi, en 1895, disait qu'ils avaient parlé de la lutte contre le cléricalisme et que les deux familles maçonniques étaient deux corps d'une même armée, faisant flotter le même drapeau dans une bataille engagée contre les mêmes ennemis.

On organise un Congrès qui aura lieu à Rome, en septembre, cette année même, et où on se propose d'aller déclarer au Pape sa déchéance. C'est une Eglise contre une autre Eglise.

M. Prache réitère que les associations maçonniques avaient des patrimoines de main-morte.

Le garde des sceaux dit qu'elles ne possèdent rien. M. le ministre de la justice répète : Vous avez un moyen de contrôle, faites-vous donner la liste des actionnaires.

M. Prache n'en maintient pas moins qu'on est en présence d'une association clandestine qui dissimule son actif aux yeux du public et que le gouvernement a le devoir de faire appliquer la loi. On lui a montré une liste de mandataires qui, en réalité, sont des propriétaires (Applaudissements au centre et à droite).

Voix nombreuses. — A vendredi.

VENDREDI SUITE DE LA DISCUSSION

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi.

SEANCE LUNDI

Lundi à 2 heures, séance publique.
La séance est levée à 6 h. 10.

APRÈS LA SÉANCE

La séance a été intéressante, mais autrement que ne l'entendait M. Prache quand il a déposé sa demande d'interpellation. Ce n'est pas la Maçonnerie qui sortira battue de la lutte, mais bien la Congrégation. La Congrégation, sous sa forme hypocrite du Tiers-Ordre, a été magistralement exécutée par M. Lafferre, dont la démonstration irréfutable et les précisions certaines ont produit un excellent effet sur la Chambre. Non moins bon, l'effet de la réponse juridique du garde des sceaux aux accusations d'illégalité formulées par M. Prache. **Aussi la défense des accusateurs** transformés en accusés a-t-elle été assez piteuse. Nous verrons comment ils s'en tireront dans huit jours, mais ils ont joliment du plomb dans l'aile.

SÉNAT

Notre correspondant parlementaire nous télégraphie, à la date du 24 juin :

AVANT LA SÉANCE

Avant de reprendre la discussion du projet de loi supprimant l'enseignement congréganiste, le Sénat doit examiner plusieurs projets ou propositions, notamment un projet tendant à modifier la loi d'avril 1808 sur les Sociétés de secours mutuels.

Il reprendra ensuite le débat sur les Congrégations enseignantes et M. de Las Cases terminera son discours commencé hier. La plupart des leaders de la droite sont inscrits pour la discussion générale, qu'ils vont tenter de prolonger, pour retarder le vote final. Mais, comme ils ne se bercent pas d'illusions à ce sujet, on estime qu'ils se lasseront vite. En tout cas, il est probable qu'aujourd'hui, après M. de Las Cases, on n'entendra plus que M. de Lamarzelle, lequel, d'ordinaire, n'est pas très bref.

LA SEANCE

La séance est ouverte à 2 h. 10, sous la présidence de **M. Fallières**, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

ADOPTION DE DIVERS PROJETS

Après la déclaration d'urgence, on vote, sans débat, le projet déclarant d'utilité publique, à titre d'intérêt général, le chemin de fer de Miramas à l'Estaque.

On adopte également, après déclaration d'urgence : 1° le projet adopté par la Chambre, modifiant la loi du 1er avril 1898 sur les Sociétés de secours mutuels ; 2° le projet approuvant le règlement intervenu entre la France et la Suisse, concernant la pêche dans les eaux-frontières des deux pays.

Suppression
l'enseignement congréganiste

Puis, on revient au projet supprimant l'enseignement congréganiste.

M. de Las Cases a la parole pour continuer son discours.

SUITE DU DISCOURS DE M. DE LAS CASES

M. de Las Cases revient sur les succès des congréganistes. Il les énumère longuement, indiquant quel prix y attachaient des éducateurs laïques comme Villemain, Cousin et Duruy, et plus récemment par M. Buisson, qui déclara, un jour, en raison des services rendus par les frères, qu'il ne serait jamais ingrat à leur égard. (Applaudissements à droite.)

L'orateur parle ensuite du rôle considérable des congréganistes dans les colonies et à l'étranger.

En terminant M. de Las Cases cite des hommages rendus aux congréganistes par Thiers et Napoléon.

1. On ne peut adresser aucun reproche aux congréganistes. Des honnêtes gens, s'ils se placent en dehors des questions de parti, ne voudront rien faire contre eux. Ce sera justice et la justice est la meilleure des politiques.

REPONSE DE M. COMBES

Le président du conseil rend hommage à l'éloquence du précédent orateur, puis entreprend de démontrer que les congrégations n'ont, pour réclamer l'enseignement, aucun droit naturel, aucun titre public. L'autorisation qu'ils détiennent vient d'un texte législatif. Un autre texte peut la leur retirer.

Certes le droit de communiquer sa pensée est aussi respectable que le droit de penser lui-même. L'homme doit être libre de parler et d'écrire aux autres hommes. Il ne l'est pas de s'adresser aux enfants.

M. Tillaye. — Où est écrite cette restriction ?

M. Combes. — Toutes les constitutions consacrent le droit de l'enfant à la protection et le devoir de l'Etat d'assurer cette protection. Le régime républicain reste le plus libéral de tous, quoiqu'il apporte certaines restrictions au droit d'enseigner. (Murmures à droite).

Il est vrai qu'un étranger, s'il s'en tenait aux articles d'une certaine presse, pourrait nous prendre pour un peuple d'esclaves, soumis à je ne sais quels despotes.

Voix à droite. — C'est bien cela !

M. Combes. — Il est extraordinaire que les défenseurs actuels de la liberté soient précisément ceux qui dressent le « Syllabus » en face de la constitution.

Voix à droite. — A la question.

La droite couvre par ses protestations la voix du président du conseil.

Voilà, dit **M. Maxime Lecomte**, un exemple d'esprit de tolérance.

M. Combes se demande si la thèse des mécréants, celle de la liberté de l'enseignement ne passerait pas un mauvais quart d'heure, si les amis de la droite revenaient au pouvoir.

M. Ch. Dupuy. — C'est une thèse républicaine mais nous sommes des mécréants aux yeux des adeptes du droit divin. Je défends la liberté de l'enseignement dans l'intérêt de la République.

M. de Lamarzelle. — Et si nous étions au pouvoir,, nous la défendrions dans l'intérêt de notre parti.

M. Destieux-Junca. — On l'a vu au 16 mai. (Nombreuses protestations à droite.)

M. Combes. — La loi refuse le droit d'enseigner à certaines personnes, aux faillis, par exemple ; elle peut le refuser à ceux qui se mettent en dehors du droit commun, abdiquent leurs droits, se refusent à remplir leurs devoirs de citoyens ou de pères de famille.

M. Tillaye. — Ne parlez donc pas de la famille. (Violentes exclamations.)

M. Combes. — Ceux-là sont mal venus à se prétendre de bons éducateurs, qui se refusent à supporter les plus lourdes charges, celles de la famille. (Violentes exclamations à droite.)

INCIDENT

M. Delahaye est rappelé à l'ordre.

M. Béraud qui croit avoir entendu son nom, insiste pour que le sénateur qui l'a nommé se désigne.

Le président a beaucoup de peine à rétablir l'ordre.

SUITE DU DISCOURS DE M. COMBES

M. Combes maintient qu'il n'est possible d'enseigner les devoirs de la vie qu'à la condition de les pratiquer soi-même, et que les congréganistes, qui font profession de vivre en dehors de la société, sont forcément de mauvais éducateurs. Ils le sont d'autant plus, que l'influence de leur enseignement se continue, en dehors de l'école, pour se traduire de façon très nette dans les actes de la vie publique.

Ce mouvement, qui pourrait devenir très dangereux pour la République, est né dans la congrégation et a étendu des classes riches aux classes populaires, les divisions les plus regrettables, compromettant l'unité morale du pays.

M. Le Provost de Launay. — M. Chabert va la rétablir.

M. Combes. — De quel droit citez-vous ce nom ici ?

M. Le Provost de Launay est rappelé à l'ordre.

M. Combes insiste sur la nécessité de réaliser sous la République l'unité morale, démocratique, comme les anciens régimes ont voulu réaliser l'unité qu'exprimait la formule : Une foi, une loi, un roi.

Cette unité morale, le président du conseil estime qu'elle doit se réaliser par la liberté . Ce n'est pas manquer au principe de liberté, que de combattre ceux qui veulent la détruire ; ce n'est pas non plus insulter la congrégation, que de la déclarer incapable d'adhérer au principe de la liberté, sous peine de forfaiture religieuse.

La congrégation est contemporaine de la monarchie ; qu'elle aille la rejoindre dans les limbes de l'histoire, pour le plus grand bien de la liberté et de la République. (Vifs applaudissements à gauche).

La séance est suspendue.

REPRISE DE LA SEANCE

Après une demie heure de suspension, la discussion reprend.

DISCOURS DE M. DE MARCÈRE

M. de Marcère estime que le droit d'enseignement est un droit naturel. Il est inscrit dans la Déclaration des droits. Le gouvernement possède un droit de surveillance, il n'a aucun droit de limitation. C'est à tort qu'on accuse les congréganistes de former un Etat dans l'Etat, la véritable raison du gouvernement, c'est que les congrégations enseignent la religion catholique, qu'il veut détruire, pour fonder un Etat [illegible]. Les familles ne toléreront pas un tel déni de justice.

Le pays a horreur de la voie dans laquelle on l'entraîne. Le culte de la déesse Raison ne lui suffit pas.

M. de Marcère voit un des effets de l'enseignement laïque dans l'accroissement de la criminalité enfantine.

M. Combes proteste vivement au nom des instituteurs.

M. de Marcère maintient que l'enseignement laïque et sectaire propage des idées antisociales et antipatriotiques. (Violentes protestations à gauche.) Il adjure le Sénat de tenir compte de l'opinion du pays et de laisser subsister l'enseignement congréganiste.

RENVOI A MARDI

La séance est levée à 5 h. 30.
Séance mardi.

Nos Dépêches

Nous avons reçu de nos divers correspondants spéciaux les dépêches télégraphique et téléphoniques suivantes, 24 juin :

Faits Nouveaux

Conseil des Ministres

— Paris. — Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet. Ils se sont entretenus des différentes questions qui figurent à l'ordre du jour des deux Chambres.

LA DATE DES ELECTIONS DÉPARTEMENTALES

Le conseil a fixé au 31 juillet la date des prochaines élections pour les conseils généraux et les conseils d'arrondissement.

Les millions des Chartreux

Quel serait l'intermédiaire ?

— Paris. — « L'Echo de Paris » croit connaître le personnage que le général des Chartreux a refusé de nommer et qui aurait offert, au nom de quatre parlementaires, d'obtenir l'autorisation, moyennant le versement de trois cent mille francs d'abord, puis d'un million. Ce personnage serait un financier, ancien directeur d'un établissement tombé en déconfiture ; il était en relations d'affaires avec les Chartreux et aurait fait sa proposition en nommant un certain nombre de députés.

M. le juge de Berr, chargé de l'instruction concernant ce financier, aurait fourni des renseignements à la Commission : la justice aurait entre les mains des documents intéressants.

Me Morin, avocat des Chartreux, serait également très renseigné.

Selon le « Gaulois », l'intermédiaire qui s'entremit auprès du général des Chartreux ne saurait être cet agent dont on murmurait le nom hier dans les couloirs du Palais-Bourbon ; cet intermédiaire serait un personnage très considérable. Le père Michel qui ne sort presque jamais de la Grande-Chartreuse serait allé le voir à Fourvoirie. Le général des Chartreux aurait refusé l'offre qu'on lui aurait faite, disant qu'il ne se reconnaissait pas le droit de fournir de l'argent, c'est-à-dire des armes aux adversaires des congrégations.

— D'après l'« Echo de Paris », X... mystérieux, qui, au nom d'un groupe parlementaire, serait allé trouver le général des Chartreux, ne serait autre que M. Lepère, le financier actuellement en fuite, ancien directeur de la Banque Centrale de Crédit mobilier et industriel, lequel n'aurait évité l'arrestation que grâce à l'obligeance d'un certain homme politique qui l'aurait prévenu à temps pour lui permettre de prendre le chemin de l'étranger.

UNE LETTRE DE M. BONZON

A ce propos, Me Jacques Bonzon vient d'adresser au ministre de la justice la lettre suivante :

« Je m'adresse à vous pour obtenir du parquet de la Seine communication du dossier d'une affaire criminelle en cours d'instruction, ainsi que m'en donne le droit ma qualité d'avocat régulièrement choisi d'une partie civile, régulièrement constituée. Le 28 avril 1904, mon client, M. Alfred Puech, se constituait partie civile à l'instruction ouverte par M. Berr, juge d'instruction au tribunal de la Seine, contre Lepère et autres. Il versait la consignation exigée par le parquet. Il croyait donc que ce sacrifice nouveau qu'on lui imposait, après les pertes que lui faisaient déjà subir les escroqueries financières de Lepère, lui assurerait au moins le droit de suivre l'instruction dont il devenait partie.

» Or, non seulement je n'ai pu assister à l'interrogatoire des inculpés avec lesquels mon client n'a jamais été confronté, mais l'examen du dossier lui-même nous a été absolument refusé. Ni mon titre d'avocat à la Cour de Paris, ni la qualité de partie civile appartenant à mon client n'ont semblé des droits suffisants et de suffisantes garanties.

» Je ne puis croire cependant que ce dossier contienne des pièces compromettantes. Je ne veux pas rattacher ce refus de communication au rejet antijuridique qui a été fait jusqu'à présent de nos demandes d'enquêtes sur les complicités de certains hommes politiques dans cette affaire, mais l'instruction dure depuis plusieurs semaines, sans que mon client ni moi puissions en connaître les résultats.

» Et mon droit de partie civile me paraît trop certain pour que vous ne le fassiez pas consacrer par le Parquet, en accueillant ma présente requête.»

UNE INFORMATION DE « LA PATRIE »

« La Patrie » croit savoir qu'il y a huit jours M. Lepère se promenait sur le boulevard. Une personnalité très au courant de l'affaire aurait dit à notre confrère : « Tout se tient, je vous le dis, et ce sont les mêmes personnages qui ont travaillé dans les deux affaires, le versement des 300,000 fr. par les Chartreux à un groupe politique et les deux millions de M. Combes.»

Document découvert chez Chabert

— « L'Humanité » publie l'information suivante : « On nous assure qu'au nombre des papiers saisis chez M. Chabert, par M. Hamard, et qu'on disait dépourvus d'intérêt, figure un document curieux découvert tout à fait par hasard au moment où le magistrat allait se retirer ».

Commission d'enquête

Voici le texte du procès-verbal communiqué par la commission d'enquête sur les millions des Chartreux :

La séance est ouverte à 1 heure, sous la présidence de M. Flandin.

M. Rabier et M. Anthime Ménard font des rectifications au procès-verbal de la séance d'hier.

La commission décide qu'elle ne siègera pas demain samedi, mais qu'elle tiendra une séance supplémentaire lundi soir, pour remplacer la séance de samedi.

La plainte de M. Vervoort

M. Bonnevay donne lecture des pièces de l'information relative à la plainte de M. Vervoort contre M. Besson, auteur des articles du « Petit Dauphinois » et contre M. Hazard, gérant du « Figaro ». Il lit ensuite les interrogatoires de M. Besson dans le cabinet du juge d'instruction. Les réponses de M. Besson sont à peu près indentiques à ses déclarations devant la commission d'enquête.

M. Le Moigne donne lecture de la déposition de M. Vervoort d'après laquelle se serait M. Besson qui aurait pris l'initiative de la démarche et se serait fait présenter à lui par M. Mazet, pour le prier d'intervenir en faveur des Chartreux.

M. Bonnevay donne lecture du procès-verbal de la confrontation entre M. Vervoort et M. Besson devant le juge d'instruction.

M. Bonnevay donne lecture de l'interrogatoire de M. Mazet qui proteste violemment contre les allégations de M. Besson. (Suit l'interrogatoire de M. Guerre qui prétend qu'il n'a été question des Chartreux qu'au point de vue de la publicité qu'ils étaient susceptibles de faire et qui n'e avait parlé des besoins d'argent de M. Edgar Combes).

M. Bonnevay donne lecture de la déposition à Grenoble par la commission rogatoire de M. Julin, secrétaire de la rédaction du « Petit Dauphinois », qui confirme la plupart des déclarations de M. Besson.

La lecture est interrompue par un incident.

M. Colin demande que l'on prie les Chartreux, s'ils ne veulent pas venir déposer, de délier leurs hommes d'affaires et avocats du secret professionnel.

Dépositions des anciens patrons de Besson

Lecture est ensuite donnée de la déposition de M. Blanchet, négociant, qui a employé Besson, il y a une vingtaine d'années 1879 à 1883 et qui déclare avoir conservé avec lui les meilleures relations ; des dépositions analogues d'autres patrons de M. Besson, qui donnent sur lui de bons renseignements. Un cependant, M. Fayolle, entrepreneur de travaux publics, qui vait dû le congédier, a eu à se plaindre de son attitude à son égard, et est resté brouillé avec lui pendant plusieurs années. Mais ils se sont réconciliés depuis quelques mois.

Au sujet de la lettre d'un M. Girard, qui demande à être entendu, la commission donne pleins pouvoirs a uprésident pour convoquer les témoins dont l'audition paraîtrait utile.

Lecture d'autres dépositions

On continue la lecture des dépositions : Mme Giger, une patronne de café de Grenoble proteste contre l'honorabilité que revendique M. Besson. Elle produit un billet à ordre de mille francs souscrit par elle à M. Baragnon ou à son ordre, pour obtenir le concours du « Petit Dauphinois » contre le commissaire central qui exigeait la fermeture du café à l'heure réglementaire.

Cette déposition est confirmée par la déposition d'un M. Billard,. dont M. Mulac donne lecture.

M. Vervoot déclare n'avoir demandé au ministère des travaux publics qu'un seul permis au nom de M. Guerre, à la date du 13 février. A la même date M. Vervoort dit avoir demandé un autre permis directement à la Compagnie et que c'est celui-là qu'il a montré à M. Besson.

Mme Guerre affirme qu'elle n'a connu qu'un permis, celui dont son mari s'est servi.

Lecture est donnée d'une lettre du chef de cabinet du ministre des travaux publics, adressée au juge, et disant qu'un permis a été demandé sur les instances de M. Vervoort du «Soir», pour son secrétaire, M. Guerre. Une lettre au directeur de la Compagnie P. L. M., confirme le fait.

M. Ponert Léon, rédacteur en chef au «Messager de Valence», par commission rogatoire, dépose que les affirmations de son article sont exactes, mais qu'il a pris l'engagement de ne révéler les noms des personnes auxquelles il fait allusion, que devant la cour d'assises.

M. Gerin Albert, rédacteur en chef de la «Drôme républicaine», fait une déposition analogue.

M. Daussat, avocat à Valence, se retranche derrière le secret professionnel qu'il doit à son client, M. Audier, de Valence.

DÉPOSITION DE M. AUDIER

M. Audier, négociant à Valence, agent général de la Grande-Chartreuse, dépose que M. Guerre est son cousin. Le 23 février, M. Guerre lui a écrit une lettre lui annonçant qu'il viendrait le voir en Dauphiné. Mme Audier lui a répondu qu'il serait bien reçu. M. Guerre est arrivé le 14 mars, à 10 heures du matin. Au déjeuner, auquel assistait M. Vacher, de Valence, on a parlé des Chartreux. M. Vacher s'est éclipsé, ainsi que Mme Audier. Alors M. Guerre a dit textuellement à M. Audier : Il faut absolument sauver les Chartreux.

— Comment ? Il faut une certaine somme.

— Laquelle ? Entre 200 ou 300 mille.

— Il me semble que c'est bien peu, s'il y a plusieurs députés à contenter.

M. Guerre répond qu'il ne s'agissait que de contenter M. Edgar Combes, qui avait des besoins d'argent.

Le témoin est convaincu que M. Guerre venait le trouver avec un mandat à accomplir et pour entamer la négociation dont il parlait. M. Audier avait d'abord l'intention d'en parler aux Chartreux, mais il n'en a rien fait, sur les conseils de son avocat.

M. Audier dit n'avoir inspiré que l'article du «Messager de Valence». Il ajoute qu'il persiste à tenir M. Guerre pour un honnête homme, n'ayant pas conscience du caractère délicat du mandat dont on l'avait chargé.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Guerre à M. Audier, en date du 16 mars 1903, au sujet des négociations en cours.

M. Lemoigne lit l'article du «Messager de Valence» intitulé : « Le chantage contre les Chartreux. «Faits Nouveaux».

Puis on continue la lecture des dépositions.

M. Guerre affirme n'avoir jamais parlé à M. Audier, ni de M. Edgar Combes, ni d'argent.

M. Audier maintient sa déclaration.

M. Mouthon, journaliste, déclare que tout ce qu'il a rapporté dans ses articles du «Matin» est rigoureusement exact.

M. Lemoigne donne lecture du réquisitoire définitif, résumant tous les faits de l'instruction.

A 4 h. 1/4, la séance est suspendue pour un quart d'heure.

Reprise de la séance

A la reprise de la séance, sur la proposition de M. Rudelle, la commission décide que les dépositions et les pièces intéressantes des trois procédures seront imprimées et figureront aux annexes du rapport.

M. Rabier demande qu'on dépose aux archives le numéro unique d'un journal : «L'Action Nationale», contenant un article intitulé : «La vérité sur le million des Chartreux.»

AUDITION DE M. VERVOORT

M. Vervoort est introduit.

M. Vervoort André, publiciste, 38 ans, prête serment.

M. Vervoort. — Je voudrais réfuter point par point la déposition de M. Besson. Il n'a pas dit, en ce qui me concerne, un mot qui soit exact, si ce n'est que j'ai eu le malheur d'avoir eu, en effet, une entrevue avec lui. Je l'ai reçu, en effet, boulevard Haussmann, 41, non dans une maison de passage, mais au siège d'une société de travaux publics, au capital de trois millions, dont j'étais le collaborateur.

M. Vervoort donne lecture d'un certificat rendant hommage à son intelligence en affaires.

M. Vervoort. — M. Mazet m'a présenté M. Besson comme faisant campagne pour les Chartreux dans l'intérêt de la République. M. Besson demandait s'ils allaient être expulsés, oui ou non. Je répondis que je ne le savais pas, mais que je consentais à le demander au ministre.

Entrevue de Vervoort et de Besson

Nous prîmes rendez-vous à la sortie de la représentation du théâtre du Moulin-Rouge. Bien entendu, je ne m'étais même pas rendu au ministère et je ne m'étais occupé de rien. Pour l'éconduire, en sortant du Moulin-Rouge, je lui dis qu'il n'y avait rien à faire pour les Chartreux. Nous prîmes un bock dans un café, vis-à-vis du Moulin-Rouge. Nous parlâmes d'autre chose, puis il m'exprima tous ses regrets qu'on persistât à vouloir expulser les Chartreux, ce qui causerait, dit-il, la chute du ministère. Enfin, il me remercia et nous nous quittâmes.

Journaliste moi-même, ayant fait moi-même les chiens crevés, je n'ai point parlé du journalisme dans les termes qu'il me prête.

M. Vervoort produit des lettres de diverses Sociétés certifiant qu'il n'a fait aucune affaire avec elles.

Les permis de chemins de fer

M. Vervoort. — J'ai donné un permis de chemin de fer à M. Guerre, pour Grenoble. Je le connaissais. Il m'avait fait des photographies d'un enfant que j'ai perdu. Je n'ai attaché aucune importance à ce fait qu'il me demandait un permis pour Grenoble, qui était son pays natal ; mais la fatalité faisait que la Compagnie P. L. M. m'en eût déjà donné plusieurs quelques jours auparavant. C'est pourquoi je l'ai demandé au ministère des travaux publics. Le même jour, j'en avais demandé un au titre de mon journal, en mon nom, pour le cas où je ne l'aurais pas obtenu du ministère, et dans l'intention de le faire remplacer ensuite par un autre, au nom de Guerre.

M. Paul Beauregard. — A quelle date ?

M. Vervoort. — Je crois que c'est le 24 février.

M. Bonnevay. — Comment avez-vous pu montrer le permis des travaux publics ?

M. Vervoort. — Je ne lui ai montré et je ne pouvais lui en montrer qu'un, celui de la Compagnie, en mon nom.

M. Bonnevay. — Comment a-t-il su que celui de Guerre venait des travaux publics ?

M. Vervoort — Guerre a pu le lui dire. En tout cas, ce n'est pas moi qui lui ai parlé des travaux publics.

M. Bonnevay. — Pourquoi avez-vous poursuivi M. Besson pour plainte en diffamation et non devant la cour d'assises, d'après la loi sur la presse ?

M. Vervoort. — C'est mon avocat, Me Paul Olagnier, qui a jugé cette procédure plus propre à manifester la vérité.

M. Bonnevay. — Mais la preuve n'est pas admise en matière correctionnelle.

M. Vervoort. — Il y avait une autre instruction ouverte où la preuve pouvait être faite.

M. Rudelle. — Comment savez-vous qu'il y avait une autre information ouverte à la requête de M. Edgar Combes ?

M. Vervoort. — J'avais été appelé chez le juge d'instruction comme témoin.

M. Bonnevay. — Qu'avez-vous dit à M. Besson de vos relations avec M. Edgar Combes ?

M. Vervoort. — J'affirme n'avoir pas parlé de M. Edgar Combes. Quant à mes relations avec le secrétaire général, je les ai expliquées en raison de mes fonctions de directeur d'un journal ministériel, «Le Soir». Je connaissais, d'ailleurs, M. Edgar Combes depuis fort longtemps, du temps qu'il était chef de cabinet où j'avais eu des relations avec lui.

M. Vogeli. — Comment avez-vous pris l'affaire de l'article de M. Besson dans le «Petit Dauphinois ? Pour une affaire personnelle, puisque vous n'étiez pas cité ?

M. Vervoort. — Je parlais du boulevard Haussman. J'ai alors été voir M. Mazet et je lui ai dit : «Mais c'est l'homme que vous m'avez amené. Il faut absolument lui répondre. »

M. Léopold Fabre. — Il n'est pas douteux que vous vous faites passer comme ayant du crédit auprès du secrétaire général ?

M. Vervoort. — Je n'en ai point parlé à M. Besson.

M. Bonnevay. — Pour l'affaire du Cercle National, ne vous êtes-vous pas entremis pour faire lever certaines difficultés et dans quelles conditions ?

M. Vervoort. — L'affaire est étrangère aux faits qui m'amènent ici.

M. Bonnevay. — La question ne peut vous gêner. Elle est importante pour M. Edgar Combes et pour vous.

Le Cercle National

M. Vervoort. — Je n'ai pas parlé à M. Edgar Combes du Cercle National sous forme d'affaire. Je me souviens de lui avoir rappelé que le Cercle Colonial avait une autorisation et que le Cercle National en désirait une.

M. Bonnevay. — Devant les administrateurs de ces Cercles avez-vous fait allusion à votre crédit auprès de M. Edgar Combes ?

M. Vervoort. — Jamais.

M. Bonnevay. — Aucune somme n'a-t-elle été versée pour l'autorisation ?

M. Vervoort. — Jamais. L'autorisation était accordée depuis longtemps.

Le président. — Vous connaissez M. Bernardin. N'y a-t-il pas eu une somme d'argent demandée par vous, en vue de l'autorisation à obtenir ?

M. Vervoort.— Non. Jamais

Le président — N'y a-t-il pas eu un traité entre M. Bernardin et vous ?

M. Vervoort. — Oui, le voici.

M. Vervoort lit la lettre de sa démission au Cercle National.

M. le président. — La question intéressante est celle du crédit réel ou imaginaire de M. Vervoort auprès de M. Edgar Combes.

M. Rudelle. — Vous n'avez jamais ni diné, ni soupé avec M. Edgar Combes ?

M. Vervoort. — Jamais.

M. Rudelle. — Vous ne l'aviez jamais rencontré en un lieu de plaisir ?

M. Vervoort.— Si, à l'inauguration du théâtre du Moulin-Rouge, où j'ai été saluer le secrétaire général dans la loge du préfet de police. Nous étions très bien ensemble en raison de ma situation. Mais nous n'étions pas des amis.

M. Rudelle. — Vous aviez été attaqué dans la presse gouvernementale. Cela n'explique guère les bonnes relations dont vous parlez.

M. Vervoort. — J'étais le directeur des journaux soutenant la politique de son père.

M. Rudelle. — Vous n'étiez plus directeur du « Soir », au moment de la visite Besson ?

M .Vervoort. — Non.

M. Rudelle. — Alors, vous n'aviez plus à aller au ministère de l'intérieur ?

M. Vervort. — Non, mais M. Mazet ne le savait pas et je restais dans d'autres journaux.

M. Rudelle. — Vous nous avez dit que vous parliez à M. Edgar Combes de plusieurs affaires.

M. Vervoort. — Je voulais dire que je lui demandais plusieurs renseignements.

M. Rudelle — .Vous lui avez parlé de l'affaire du Cercle ?

M. Vervoort.— De la façon la plus vague.

M. Rudelle.— Vous avez dit que le Cercle n'avait pas besoin d'une autorisation et cependant on la refusait.

M. Vervoort.— J'ai dit que l'autorisation n'était pas nécessaire à mon avis et que cela m'a été confirmé au ministère.

M. Albert Poulain.— Savez-vous dans quelles conditions M. Guerre est entré en relations avec M. Besson.

M. Vervoort.— Je l'ignore.

M. Albert Poulain.— Comment avez-vous connu l'article ?

M. Vervoort.— Par le « Figaro ».

M. Anthime Ménart.— Comment vous expliquez-vous que M. Besson ait eu besoin de s'adresser à vous pour connaître la vérité sur le sort des Chartreux. N'était-il pas naturellement renseigné par M. Baragnon.

M. Vervoort.— Je ne sais pas du tout pourquoi M. Besson est venu chez moi. A ce moment là, je n'ai pas pensé à M. Baragnon comme directeur du « Petit Dauphinois », car j'aurais fait, en effet, cette réflexion.

M. Anthime Ménard.— Ne vous a-t-on pas parlé d'une campagne de journal à faire ?

M. Vervoort.— Non.

M. Anthime Ménard.— Vous saviez que M. Guerre tenait beaucoup à ce permis, puisque vous en demandiez deux pour être sûr d'en avoir un ?

M. Vervoort.— C'est vrai.

M. Anthime Ménard. — N'êtes-vous pas allé trouver M. le préfet de police seul ou accompagné, pour obtenir des autorisations de Cercle.

M. Vervoort. — Jamais.

M. Anthime Ménard. — Ne dirigiez-vous pas le Kursaal d'Enghien ?

M. Vervoort. — J'ai été élu président d'une Association sportive qui forma un Cercle.

M. Pierre Poisson, a unom de M. Simonet. — Qu'elles étaient vos relations avec M. Mazet ?

M. Vervoort. — Il y a 22 ans, je l'ai connu à Neuilly où il collaborait avec moi à un journal, et depuis nos relations ont continué.

M. Pierre Poisson. — M. Besson prétend que vous lui avez montré des dossiers d'affaires, pour lui prouver votre crédit auprès du ministère de l'intérieur ?

M. Vervoort. — J'oppose le démenti le plus formel à cette allégation.

M. Poisson. — Il a dit avoir acquis les preuves de votre collaboration avec M.Edgar Combes, mais il ne vous a pas montré ces preuves.

M. Vervoort.— Je crois bien. Il n'en a certainement aucune.

M. Fabien Cesbron.— Il y a un mois, vous n'avez pas déjeuné avec M. Edgar Combes ?

M. Vervoort.— Je le jure.

M. F. Cesbron.— Etes vous disposé à nous communiquer le traité Bernardin ?

M. Vervoort.— C'est un traité commercial qui intéresse des tiers et n'a rien à faire à la politique. Je ne veux pas le livrer à la publicité.

M. Lerolle.— Le soir du Moulin-Rouge, M. Mazet se doutait-il que votre réponse était une invention de votre part ?

M. Vervoort.— Il pouvait croire que j'avais fait la démarche au ministère.

M. Paul Beauregard.— Est-ce M. Guerre lui-même qui vous avait demandé le permis ?

M. Vervoort.— C'est un ami de Mazet et de sa part. j'avais, d'ailleurs, par reconnaissance, un grand désir d'être agréable à M. Guerre.

M. Beauregard.— Au ministère des travaux publics, votre propre influence a suffi.

M. Vervoort.— Certainement.

La procédure dans le procès contre Besson

M. Beauregard. — La procédure que vous a conseillé votre avocat, est très exceptionnelle. Je vous demande si elle n'a pas été combinée entre vous et le ministère de l'intérieur ?

M. Vervoort. — Il n'y a eu aucune combinaison de ce genre et aucune influence supérieure n'est intervenue. J'ai deux avocats ayant des opinions politiques différentes et ils ont dirigé la procédure comme ils l'ont voulu, au mieux, pour prouver mon innocence dans cette affaire.

M. Paul Beauregard. — Comment avez-vous procédé ?

M. Vervoort. — L'instruction pour escroquerie était ouverte. J'y avais déposé comme témoin. Je voudrais mettre M. Besson au pied du mur, et mon avocat me dit avoir trouvé : «Il faut, me dit-il, déposer une plainte entre les mains du doyen des juges d'instruction, M. Lascoux, que nous allâmes trouver et qui parut d'ailleurs très étonné. Il me fit déposer 200 fr. au greffe, puis il déclara que l'affaire devait aller chez M. de Valles, déjà saisi d'affaires connexes. Le lendemain, j'appris que M. de Valles était saisi.

M. Vervoort donne lecture de la lettre écrite à ce sujet à l'«Eclair de Paris» par M. Paul Olagnier.

M. Beauregard. — A votre connaissance, vous n'avez jamais su que le ministre de l'intérieur soit intervenu pour que cette procédure exceptionnelle ait pu être admise.

M. Vervoort. — J'affirme que je n'en ai jamais eu connaissance.

M. Rabier.— Lors de la visite Besson, n'avez-vous pas dit que le rapport était distribué ?

M. Vervoort.— Non. Je n'attachais aucune importance à cette visite et cette affaire des Chartreux ne m'intéressait pas particulièrement.

M. Anthime Ménard.— M. Mazet vous a-t-il instruit de l'intimité avec M. Besson.

M. Vervoort.— Il me l'a présenté comme un Dauphinois et un ami de M. Guerre.

M. Anthime Ménard.— Vous avez eu deux décorations sous le ministère Combes ?

M. Vervoort.— Oui, les palmes de l'Instruction publique et le Mérite agricole.

M. Anthime Ménard.— Ces décorations vous sont elles venues sur la demande du ministre compétent ou le ministre de l'intérieur les a demandées pour vous ?

M. Vervoort.— Je les ai demandées moi-même.

M. Krauss. — M. Besson nous a dit que lors de sa visite, il vous avait dit avoir vu, le matin même, un ministre. Est-ce vrai ?

M. Vervoort. — Oui. Il m'a dit qu'il avait vu, le matin, M. Trouillot et que celui-ci lui avait fait comprendre que les Chartreux seraient autorisés.

M. Baudon. — Comment vous expliquez-vous les attaques de M. Besson contre vous ?

M. Vervoort. — Je ne me l'explique pas du tout. Je suppose qu'il a cru que j'étais un ami d'Edgar Combes qu'il voulait atteindre.

M. Bonnevay. — Vous avez télégraphié, vous et M. Mazet, à la date du 2 avril, après la lecture du « Figaro ». Or, le « Figaro » de ce jour ne parle pas de l'article.

M. Vervoort. — Alors, c'est dans un autre journal que je l'ai lu .

M. Bonnevay. — Pourquoi n'avez-vous pas visé cet article dans votre plainte ?

M. Vervoort. — Parce que je n'étais pas nommé.

M. de Benoist. — En demandant le permis pour vous, vous n'aviez pas l'intention de l'utiliser vous-même. Vous n'avez jamais été à Grenoble ?

M. Vervoort. — Jamais.

LE DOSSIER DE M. VERVOORT

M. Rudelle insiste pour que M. Vervoort communique à la commission les pièces de son dossier concernant les affaires des Cercles.

M. Vervoort passe en revue les pièces de son dossier et montre qu'elles étaient destinées à refuter les dires de M. Besson et à éclairer la commission sur divers incidents, comme celui du local du boulevard Haussmann, comme celui des permis, etc. Enfin, et surtout sur le point de savoir si le secrétaire général de l'intérieur a été son collaborateur dans des affaires plus ou moins louches.

M. Vervoort ajoute qu'il n'a même pas à se louer en cette affaire de M. Edgar Combes qui l'a laissé se débattre depuis 6 mois, sans lui venir en aide.

M. Rouse. — N'est-ce pas M. Baragnon que vous a envoyé M. Besson ?

M. Vervoort. — Je ne le crois pas. J'ai vu Baragnon, le 2 avril, après avoir envoyé ma dépêche, et il cherchait à me calmer, en me disant que ce n'était peut-être pas moi qui étais visé sur l'article.

M. Grosjean. — Il y a un an, les journaux ont beaucoup parlé du Cercle National. Des articles diffamatoires ont paru. Pourquoi n'avez-vous pas poursuivi ?

M. Vervoort. — Parce que je n'étais pas nommé.

M. Grosjean. — Baragnon affirmait-il que ce n'était pas vous qui étiez visé ?

M. Vervoort. — Il disait n'être pas au courant.

M. Rousse constate qu'on a posé au témoin des questions tendancieuses.

M. Vervoort dit qu'on s'est occupé d'affaires qui lui sont tout à fait personnelles et que si un journal reproduisait certaines insinuations, il le poursuivrait en diffamation.

L'AFFAIRE DES CERCLES A L'ENQUÊTE

Après l'audition de M. Vervoort, M. Rudelle a proposé de soumettre à l'enquête l'affaire des Cercles et de convoquer les administrateurs du Cercle dont M. Vervoort a parlé dans sa déposition.

Les membres de la minorité se sont élevés contre cette proposition. Isl ont déclaré que la commission n'avait pas qualité pour étendre les attributions qui lui avaient été confiées par un vote formel de la Chambre. En décidant la nomination d'une commision d'enquête, la Chambre a stipulé que celle-ci aurait uniquement pour mission de se livrer à des investigations sur l'affaire des deux millions.

Les membres de la minorité ont ajouté que la proposition de M. Rudelle avait surtout pour but de dissimuler le plus longtemps possible à l'opinion publique le résultat négatif de l'enquête sur les faits articulés contre le président du conseil et le secrétaire général du ministère de l'intérieur.

MENACES DE DEMISSION DE LA MINORITE

Finalement, ils ont manifesté leur résolution de démissionner si cette proposition était adoptée.

En présence de cette opposition, la majorité de la commission n'a pas cru devoir insister et M. Rudelle a consenti à l'ajournement de sa proposition.

LE GENERAL DES CHARTREUX NE DEPOSERA PAS

A la fin de la séance le président a communiqué à la commission une lettre qu'il a reçu du général des Chartreux, disant qu'il n'a rien à ajouter à la note lue par M. Pichat et qu'il ne croit pas devoir venir déposer.

Cette lettre porte la date du 23 juin.

Lundi la commission entendra M. Antonin Dubost, sénateur, M. et Mme Guerre, M. Mazet et M. Audier.

La séance est levée à 8 heures moins le quart.

La défense des intérêts agricoles

— Paris. — Le Groupe de la Défense des intérêts agricoles s'est réuni, hier, sous la présidence de M. Debussy, pour recevoir et entendre une délégation de la Société des Agriculteurs de France, qui venait lui exposer plusieurs vœux.

Plusieurs membres de la délégation ont pris successivement la parole.

M. Pluchet a traité la question sucrière.

M. de Bernon a parlé de la loi relative à la répression de la fraude, en matière de vente de denrées agricoles.

M. Boucherie a signalé la nouvelle falsification des beurres, à l'aide de l'huile de coco.

M. Grenier a dénoncé la falsification des farines de froment au moyen des farines de riz.

M. Lucas s'est occupé de la question laitière.

M. Lavaillié et M. Taillandier ont particulièrement insisté sur la question des graines oléagineuses.

M. Debussy a assuré la délégation de la Société des Agriculteurs de France que ces diverses questions seraient l'objet de toute la sollicitude du groupe des intérêts agricoles à la Chambre et a chargé M. Guilloteaux du rapport.

Tribune Electorale Républicaine

HERAULT

Election sénatoriale du 26 juin

Procédé réactionnaire

L'« Eclair » a publié, le 22, une interview-express donnant des affirmations de M. Salis et des pronostics à propos de l'élection sénatoriale.

M. Salis, mis au courant, nous a télégraphié, le 23, qu'il n'a jamais été interviewé par l'« Eclair ».

En même temps que nous rédigions notre note donnant la dépêche de M. Salis, « l'Eclair » recevait — il a dit cela dans son édition locale de Montpellier, hier soir — de son correspondant parisien, M. Jules Véran, une lettre où M. Jules Véran déclare qu'il est vrai « qu'en causant avec un journaliste, dans la rotonde de la Chambre, M. Salis ne croyait pas parler à « l'Eclair ».

Et spirituellement, — c'est « l'Eclair » qui qualifie ainsi le récit de son ancien rédacteur montpelliérain — et spirituellement, M. Jules Véran écrit « : « Tout s'explique, Salis n'a rien dit à « l'Eclair ; partant, il n'a pu dire que... etc., etc. »

La conclusion spirituelle du rédacteur de « l'Eclair » c'est que Salis a bel et bien fait les pronostics.

Nous nous garderons de lutter sur ce terrain « spirituel » avec « l'Eclair ». Mais nous croyons que « l'Eclair » est encore de cent coudées au-dessous de M. Salis.

Un journaliste républicain interviewant une personne se présente et dit, tout d'abord, pour quel journal il interroge. A « l'Eclair », on paraît procéder différemment.

Mais nous connaissons la jovialité de M. Salis. Quoiqu'il ne soit pas du pays de Tartarin, il est assez pétri de finesse méridionale pour avoir voulu jouer un bon tour et faire une galéjade — est-ce le mot, confrère ? — au journaliste qui, sans se faire connaître, voulait surprendre son opinion.

Il y a au-dessous une moralité dans une fable. On pourrait la méditer à « l'Eclair ».

Réunion des délégués

Le maire de Montpellier nous a communiqué la note suivante :

« Le maire de Montpellier a l'honneur d'informer MM. les délégués sénatoriaux que, suivant l'usage, il tient la Salle des Concerts à leur disposition pendant l'après-midi ou la soirée du samedi 25 courant.

» Il les prie de vouloir bien adresser leur demande au secrétariat de la mairie. »

Candidature démentie

Nous avons reçu une circulaire imprimée paraissant poser la candidature de M. J. Leenhardt-Pomier. Les délégués sénatoriaux ont dû généralement recevoir aussi cette circulaire.

Nous avons été aux informations et nous pouvons affirmer d'une façon absolue que M. J. Leenhardt-Pomier n'est nullement candidat.

Comment on vote

C'est demain que se réunit à Montpellier, le collège électoral sénatorial qui doit élire le successeur du regretté sénateur Gaffier.

Le collège électoral qui se réunira Salle des Colonnes à la Préfecture, sera présidé suivant les termes de la loi, par le président du tribunal civil de Montpellier, M. Molière.

M. Molière sera assisté des deux plus âgés et des deux plus jeunes électeurs présents à l'ouverture de la séance. Le bureau ainsi composé choisira son secrétaire parmi les électeurs.

Ses électeurs seront répartis par ordre alphabétique en sections de vote comprenant au moins 100 électeurs. Il est probable qu'il y aura demain le bureau de vote.

Le premier scrutin sera ouvert à 8 heures du matin et fermé à midi. Le second sera ouvert à 2 heures et fermé à 5 heures. Le 3e sera ouvert à 7 heures du soir et fermé à 10 heures.

Les résultats des scrutins seront recensés aussitôt par le bureau et proclamés immédiatement par le président.

Nul candidat ne pourra être proclamé élu sénateur à l'un des deux premiers tours de scrutin s'il n'a réuni : 1. la majorité absolue des suffrages exprimés ; 2. un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Au troisième tour de scrutin, la majorité relative suffira, et, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé sera élu.

Rappelons que le vote sénatorial est obligatoire. La loi dit que tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part à tous les scrutins ou, étant empêché, n'aura pas averti le suppléant en temps utile, sera condamné à une amende de 50 fr. par le tribunal civil du chef-lieu, sur les réquisitions du ministère public.

La même peine peut être appliquée au délégué suppléant, qui, averti par lettre, dépêche télégraphique ou avis à lui personnellement délivré en temps utile, n'aura pas pris part aux opérations électorales.

L'indemnité des délégués

On sait qu'une indemnité de déplacement est allouée aux délégués des conseils municipaux qui auront pris part à tous les scrutins. Elle est fixée à 2 fr. 50 par myriamètre parcouru, tant en allant qu'en revenant.

Voici ce que dit le décret réglementant cette indemnité.

» L'indemnité est réglée par myriamètre ou demi-myriamètre. Les fractions au-dessus de 7 kilomètres sont comptées pour 1 myriamètre, et celles de 3 à 7 kilomètres pour un demi-myriamètre. Il n'y a lieu à aucune indemnité, lorsque la distance n'atteint pas 3 kilomètres.

» La distance se compte, quelque soit le domicile du délégué, du chez-lieu de la commune qui l'a élu au chef-lieu du département.

» Le décompte se fait d'après le tableau officiel des distances dressé par le préfet, en conformité de l'article 93 du décret du 18 juin 1811. Des copies de ce tableau sont déposées au secrétariat général de la préfecture et sur la table du bureau électoral.

» Les délégués qui désireront obtenir l'indemnité de déplacement devront en faire la demande expresse au président du Collège électoral, avant la clôture de la séance.

» Ils lui présenteront, à cet effet, leur lettre de convocation au dos de laquelle ils déclareront requérir la taxation. Le président certifiera sur la même feuille qu'ils ont participé à tous les scrutins, et la revêtira d'un exécutoire établissant le décompte de la somme due. Il fera en même temps dresser par un des assesseurs, un bordereau des sommes ainsi mises au préfet avec le procès-verbal de l'élection.

» Au vu de la lettre de convocation revêtue de l'exécutoire, le paiement de l'indemnité sera fait entre les mains de l'ayant-droit, soit par le trésorier-payeur général, soit, avec son visa, par les receveurs particuliers et les percepteurs du département.

» Les bureaux de la trésorerie générale resteront ouverts pendant toute la durée du dernier scrutin et deux heures au moins après la clôture des opérations, afin que les délégués qui désireraient recevoir leur indemnité le jour même puissent à s'y présenter.

» Ceux qui préféreraient être payés dans la commune de leur résidence, déposeront leurs lettres de convocation revêtues de l'exécutoire du président, entre les mains du receveur particulier ou du percepteur qui en acquittera le montant, après les avoir fait viser par le trésorier-payeur général. »

DERNIERES INVENTIONS. — Sous ce titre, nous avons reçu d'un groupe de délégués la communication suivante :

« Les amis de M. Razimbaud sont rares, mais ils sont imaginatifs et encombrants !

» Ils font tout servir à la cause de leur candidat. Voilà les dernières inventions de leur esprit fertile :

» Ils disent d'abord que M. Salis se serait désisté pour assurer le succès de M. Razimbaud. Après celle-là, il faut tirer l'échelle !

» Qui a pâti de l'ingérence colossale de M. Casta dans l'élection ? C'est M. Salis ! Qui a excité M. Casta et qui, par conséquent, a nui à M. Salis ? C'est M. Razimbaud ! Conséquence, nous disent les amis de M. Razimbaud ; M. Salis se retire en notre faveur !!!

» Il ne nous reste plus qu'à poser une question : Peut-on l'emporter le plus, messieurs, de votre audace ou de votre... imprévoyance ?

» La 2e invention est celle tendant à affirmer que M. Razimbaud, que protège le sous-préfet Casta, a reçu du président du conseil, M. Combes, l'affirmation que M. Casta n'a pas mis un congé, et que rien dans ses actes ne pouvait autoriser de pareils bruits.

» Cela est du dernier comble. Pour un bateau que M. Razimbaud veut monter aux Lodévois et au corps électoral, c'est un bateau. Malheureusement il fait eau de toutes parts.

» Nous affirmons, en effet, que M. Casta a été invité à aller prendre l'air loin de Lodève, loin de l'arrondissement, loin du département, et qu'il a été informé qu'il n'avait pas à s'occuper des affaires administratives de son arrondissement.

» Nous affirmons que M. Casta a quitté Lodève mardi, qu'il est passé à Montpellier mardi soir, et qu'il a quitté le département en attendant de recevoir des instructions nouvelles.

» N'est-ce pas un congé cela ? Les amis de M. Razimbaud et lui-même ont beau ergoter, essayer de démentir, le sous-préfet qui faisait de la candidature officielle a été puni par son chef, le ministre.

» Voilà la vérité. — Un groupe de délégués de l'arrondissement de Montpellier. »

CANDIDATURE AUGE. — Nous avons reçu les communications suivantes :

Appel aux électeurs. — Mes chers concitoyens. De nombreux délégués sénatoriaux républicains m'ayant instamment demandé mon nom, ma candidature est posée à l'élection du 26 juin.

» Vous connaissez les titres qui m'ont désigné à leur attention trop bienveillante. Avant même d'être électeur, je me mêlais, déjà, sous l'Empire, et je n'ai cessé de m'y mêler depuis, à toutes les manifestations, à toutes les luttes républicaines.

» En 1869, aux côtés de Floquet.

» Au 16 mai, près de Vernhes.

» En 1889, nous livrions « Béziers de pénibles assauts au boulangisme auquel, à la tête des républicains unis du canton de Capestang, j'arrachais ce canton un moment égaré et perdu pour la République.

» Depuis lors toute ma vie publique est assez connue pour que je n'entre point dans des détails : au Conseil général d'abord, à la Chambre ensuite, ma ligne de conduite n'a pas un instant variée.

» Tout pour la République, tout pour les faibles, tout pour la viticulture méridionale, avais-je toujours répété dans mes professions de foi.

» J'ai la conscience de n'avoir jamais eu une seule défaillance.

» N'ayant ainsi fait que mon devoir, ce n'est pas à moi d'en tirer vanité et d'énumérer ici mes discours et mes votes dont un seul ne peut être discuté par des républicains.

» Au point de vue politique, qu'il me suffise de vous rappeler seulement que, vers la fin de la dernière législature, j'eus l'honneur d'attacher mon nom à un ordre du jour qui sauva des intrigues parlementaires et réactionnaires le ministère Waldeck-Rousseau, auquel, comme aujourd'hui au ministère Combes, allaient les encouragements de la démocratie toute entière des radicaux comme des socialistes eux-mêmes.

» Au point de vue économique et social : la lecture du « Journal Officiel » peut éclairer les plus exigeants sur mon rôle et mon action.

» Transports, bois taillis, tarifs douaniers, questions minières, questions viticoles, octrois, régime des boissons, mouillage et sucrage des vins, autant d'intérêts auxquels j'ai donné tous mes soins au moment nécessaire et précis, prévoyant toujours le danger d'importunes mesures, donnant toujours aussi le remède.

» Quelques fois assez heureux pour faire adopter de justes lois, d'autres fois battu sous le nombre, toujours prêt à recommencer le bon combat.

» C'est ainsi que j'ai pu obtenir des tarifs de soudure pour nos vins expédiés des réseaux affluents à la grande ligne Cette-Bordeaux. Préparer un avenir meilleur aux bois taillis ; étudier dans la commission des mines la situation des ouvriers de cette industrie ; participer activement à l'augmentation à 12 fr. des droits sur les vins étrangers ; obtenir enfin à côté de mon ami Salis, le vote de la loi des boissons, réclamée par vous ; rapporter la suppression des droits d'octroi sur les vins à Paris et la faire adopter ; proposer l'acquit à caution pour suivre le sucre ; l'établissement de l'exercice à l'intérieur de Paris pour atteindre le mouillage et les fabriques « d'hydronals vineux » ; proposer aussi, pour atténuer les terribles effets de la mévente, la distillation des excédents dans d'avantageuses conditions et tant que l'alcoolisation sera autorisée par le sucrage ; la permettre au même titre avec les seuls alcools de vins, extraire des vins d'une même cave et employés sur les vins de cette même cave aussi.

» Ainsi, notre produit et non celui de la betterave, irait s'écoulant le plus souvent à l'exportation, dégagerait le marché, pouvant en outre affermir nos cours, sans contribuer jamais même par le mouillage à grossir nos stocks, résultat désastreux auquel amène fatalement le sucrage.

» Nos honorés et vigilants sénateurs du Midi, MM. Gauthier, Deandreis, et autres, ont donné corps à mon amendement relatif à l'acquit à caution en déposant une proposition de loi. Hier encore, avec les représentants de la Gironde, nous tentions une démarche dans le même but, et, cette fois M. le ministre des finances paraît incliner enfin dans la voie par nous ouverte pour adopter, avec un léger droit de statistique sur les sucres, la seule mesure facilitant la répression du sucrage.

» Ai-je besoin de vous dire que, le cas échéant, mes amis du Sénat et M. le ministre des finances trouveront en moi un collaborateur agissant, persévérant et résolu ?

» Mon attitude dans le passé, au Conseil général, sous forme de vœux d'abord, à la Chambre ensuite, sous la forme tangible de propositions de lois, d'amendements ou d'interventions utiles de tribune, mon attitude, dis-je, est un sûr garant pour l'avenir.

» Ce que j'ai fait me dispense d'écrire longue la liste des réformes auxquelles je continuerai à donner mon concours et mon vote..

» A chaque jour suffit sa peine.

» Avant la fin de la législature, nous aurons donné au pays la loi sur le service militaire de deux ans, établissant une juste égalité entre tous les Français devant l'impôt le plus patriotique, mais aussi, quelques fois, le plus dur de tous, l'impôt du sang.

» Après, les retraites ouvrières appelleront notre légitime attention, notre dévouement et notre vote.

» Nous accueillerons volontiers les revendications qui nous sont adressées relativement à l'extension de la juridiction des prud'hommes.

» L'impôt global sur le revenu, devenu un article de notre programme politique, nous trouvera prêt à rendre l'impôt plus équitable, mieux réparti.

» L'impôt indirect a déjà eu en nous un implacable adversaire et au sein de la commission des octrois, depuis huit ans, j'ai apporté ma part d'efforts. C'est ainsi que la Chambre consacrant les décisions de notre commission a supprimé l'octroi de la deuxième ville de France, l'octroi de Lyon et celui de bien d'autres communes.

» Je n'arrive donc pas devant vous la bouche pleine de promesses, les mains vides.

» Conseiller général, j'avais promis. J'ai tenu.

» Député, j'ai fait également honneur à mes engagements.

» Conformément au programme républicain, je n'ai jamais cumulé des fonctions électives.

» Si vous me faites l'honneur de m'envoyer au Sénat, vous m'imposerez de nouveaux devoirs auxquels je ne faillirai point.

» Je n'ai rien reçu de la République, ni distinctions, ni faveurs.

» Je lui ai tout donné sans compter, et, dans la vie politique, j'ai toujours été à la lutte, à l'ennui, à la peine.

» Il me suffit que la République reste debout, noble, pacifique, généreuse et fière, devant ses ennemis de tous ordres, sans haine et sans rancune.

» Pour cela elle peut, en ce qui me concerne, compter sur tout ce qui me reste d'abnégation, de dévouement et de vie. — **J. Augé**, député de l'Hérault. »

M. Salis et « l'Eclair ». (de délégués). — Quand nous avons lu dans « l'Eclair » l'interview de M. Salis d'où il résulte que, par dépit, M. Salis patronerait la candidature socialiste posée sur le terrain de la lutte des classes, nous avons aussitôt pensé que « l'Eclair » prenait son désir pour une réalité. Et effectivement, M. Salis a protesté contre le langage qu'on mettait dans sa bouche et qu'il n'a jamais tenu.

» « L'Eclair » ne patrone ouvertement aucune candidature, mais en les combattant toutes à l'exception de celle du citoyen Barberat, il indique bien que c'est à cette dernière que vont, sinon ses sympathies, du moins ses préférences. Il ne faut point s'en étonner, car ce journal bonapartiste reste ainsi fidèle à une blâmable tactique réactionnaire depuis longtemps en honneur dans notre département.

» Le succès d'un candidat radical socialiste constitue pour « l'Eclair » un mal, et le succès d'un candidat collectiviste un mal plus grand encore ; mais entre deux, à ses yeux bien entendu, « l'Eclair » n'hésite pas à choisir le pire. Voilà ce qu'on peut appeler une politique sage et honnête !

« L'Eclair » a le droit, sinon moralement, du moins strictement, d'avoir cette attitude, mais le droit qu'il n'a pas, c'est celui de travestir la vérité et de prêter à un homme des sentiments condamnables qui n'ont jamais été les siens.

» M. Salis, en effet, soit au point de vue politique, soit au point de vue privé, a toujours vécu dans la plus parfaite harmonie avec MM. Déandreis, Gaffier, Perréal, Augé, Mas, Lafferre ; toujours il s'est élevé contre cette coterie Razimbaud-Vigué qui a fait tant de mal à notre département et dont l'un des membres les plus influents, le député déchu de l'arrondissement de Lodève, a sombré naguère dans le mépris public.

» Les candidatures Salis et Augé, se réclamant des mêmes opinions politiques et des mêmes influences parlementaires, ne pouvaient dès lors se trouver en concurrence. Et c'est pourquoi M. Salis s'est retiré devant son collègue et ami Augé, qui a bénéficié en la circonstance du colossal effort qu'il a fait à la Chambre pour défendre les intérêts de la viticulture méridionale.

» Voilà la vérité. Et point n'était besoin de la protestation de M. Salis pour être convaincu que le sympathique député de Cette était incapable de faire litière de ses amitiés et de ses convictions. — Un groupe de délégués de l'arrondissement de Cette. »

Le devoir (de délégués). — « Le départ du sous-préfet de Lodève, auquel le ministre de l'intérieur a imposé un séjour hors du département, a permis aux délégués sénatoriaux dont on avait fait le siège en faveur de la candidature Razimbaud, de se ressaisir, et ainsi s'est accentué le courant de sympathie né en faveur de la candidature Augé.

» On signale bien quelques défections dans le canton de Clermont-l'Hérault au profit du député de St-Pons, mais nous sommes convaincus que là aussi on se ressaisira, que les amis du regretté Gaffier sauront comprendre leur devoir, et qu'ils repousseront du pied les maquignonages électoraux auxquels se sont livrés M. Razimbaud et le sous-préfet de Lodève. — Un groupe de délégués de l'arrondissement de Lodève. »

Permanence — Les amis montpelliérains de M. Augé, député, informent les délégués sénatoriaux du département qu'une permanence sera installée pour les recevoir, dès dimanche matin, 7 heures, au 1er étage du Café de l'Esplanade. Entrée par la porte de la terrasse.

CANDIDATURE BARBERAT. — Nous avons reçu les communications suivantes :

Pour l'Hérault. (du comité). — Electeurs, voulez-vous que le département de l'Hérault soit à l'avant-garde de la démocratie en France ?

» Voulez-vous que notre beau Midi, toujours précurseur de la marche à l'avant, ne se laisse pas devancer. C'est pour Barberat que vous devez voter.

» Sous l'Empire, l'Hérault envoya le premier, au Corps législatif, les rares députés républicains qui, ouvertement, combattirent l'homme de Sedan.

» En 1904, l'Hérault enverra au Luxembourg le premier sénateur socialiste.

» Il tiendra à conserver son ancienne réputation ; il restera le foyer des idées généreuses ! — Un groupe de délégués. »

Comité socialiste. — Aujourd'hui samedi, de 4 à 7 h. de l'après-midi et demain dimanche de 7 h. à dix heures, le comité sera en permanence au café du Conservatoire, boulevard Victor-Hugo. Les délégués socialistes pourront s'y présenter pour tout renseignements.

» Le comité local se met à la disposition des délégués pour leur séjour à Montpellier.

» Afin de relier les relations qui doivent exister entre élus d'un même parti, a permettre aux délégués de passer d'agréables moments et leur permettre de parler plus librement, le comité a retenu à l'hôtel Villaret, rue Argenterie, une salle indépendante. Prière d'avertir le comité.

» Pour donner tous les renseignements utiles aux délégués qui ne connaissent pas la ville, les membres du parti socialiste seront à la gare toute la soirée. On les reconnaîtra à ce que, ostensiblement, ils tiendront le « Socialiste de l'Hérault ».

Les élections socialistes (du Comité). — Ainsi qu'il a été décidé au Congrès de Paulhan, une réunion des électeurs sénatoriaux socialistes aura lieu entre le premier et le second tour de scrutin.

Cette réunion étant privée, les délégués n'y seront admis que sur la présentation d'une carte, qui leur sera remise par le comité, auprès duquel ils peuvent s'inscrire, dès maintenant.

Cette réunion aura lieu à 1 h. 1/4 précise dans la salle des fêtes du café de l'Esplanade.

Réunion générale. — Le comité socialiste rappelle à tous les congressistes réunis à Montpellier pour l'élection sénatoriale, que conformément à l'usage il y aura aujourd'hui samedi à 8 h. 1/2 du soir, une réunion préparatoire à la salle des concerts (annexe du Théâtre).

Les électeurs sénatoriaux sont expressément invités à y assister.

CANDIDATURE BOULIECH. — Nous avons reçu la communication suivante :

Note du comité. — « Répondant au passage d'un article que nous avons lu hier dans « L'Union Républicaine » du 24 juin, où il est dit : « que le » citoyen Boulliech ne paraît pas suffisamment » connu dans le département pour solliciter le » mandat sénatorial, à l'accomplissement duquel » il ne pourrait apporter l'expérience de la vie » parlementaire », nous ne pouvons taire les nombreuses lettres que nous avons reçues de délégués sénatoriaux de communes rurales dans lesquelles on félicite le citoyen Boulliech de son passé politique. Les notes biographiques que nous avons publiées sur sa vie, toute de sacrifice et de dévouement à la démocratie, ont, au contraire, profondément touché les électeurs, et ils sauront le lui prouver.

» Ils se souviennent, en effet, des périodes de troubles de 1871 et du 16 Mai, auxquelles les noms de Lisbonne et de Boulliech ont été intimement mêlés et dont la politique républicaine et démocratique n'a jamais failli.

» Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de répondre à l'objection qui est faite à notre candidat de ne pouvoir apporter l'expérience de la vie parlementaire au mandat de sénateur que vous lui confierez.

» Les missions délicates que ces collègues du conseil général lui ont confiées, les résultats qu'il a obtenus et les discussions qu'il a si vaillamment soutenues au sein de l'assemblée départementale, dans toutes les questions économiques, en sont un témoignage et une garantie indéniables.

» Electeurs sénatoriaux, c'est avec la plus grande confiance que nous comptons que le citoyen Boulliech, ce vieux serviteur de la démocratie, sera demain votre élu. — Le Comité. »

CANDIDATURE RAZIMBAUD. — Le Comité nous a adressé la communication suivante :

« Tout en dédaignant les attaques calomnieuses et hypocrites parues depuis une huitaine de jours dans le « Petit Méridional », contre le dévoué représentant Razimbaud, sous l'invariable signature de : « Un groupe ou des délégués », et émanant en réalité, pour la plupart, de certaines gens de St-Chinian, qui sont loin d'être délégués et dont on tait prudemment les noms, nous protestons cependant avec la plus grande énergie contre de tels procédés dignes tout au plus de sous-disciples des « Rochefort » et des « Drumont ».

» Nous nous élevons également avec indignation contre les allégations inexactes de candidature officielle ; celle-ci ne s'exerçant et ne s'étant jamais exercée dans le département qu'en faveur des « Benjamin » du journal de la « Petite Chapelle ». Exemple : « Elections municipales récentes de Cette et de Florensac, etc., etc. »

» Aussi sommes-nous convaincus que dimanche 26 courant, la grande majorité des électeurs sénatoriaux saura flétrir et condamner ces inqualifiables et odieuses manœuvres, en faisant triompher la candidature du citoyen Razimbaud, qui, depuis 40 années, lutte pour la vraie République et l'émancipation de la classe laborieuse. — Pour le Comité, le secrétaire, E. Donnadieu, conseiller d'arrondissement. »

En nous adressant cette communication, le comité, par la plume de M. Donnadieu, son secrétaire, nous « prie et au besoin nous requiert », de l'insérer en réponse à un certain nombre de communications visant M. Razimbaud.

Nous aurions pu légalement refuser cette insertion, non seulement parce que le comité n'a pas qualité légale pour se substituer à M. Razimbaud, non seulement parce qu'on a l'air de nous mettre personnellement en cause à propos de la polémique électorale, mais encore parce que le ton de la communication dépasse les bornes du droit de réponse qui, d'ailleurs, nous le répétons, en l'espèce, n'appartient pas au comité.

Nous avons publié, et textuellement, parce que nous avons voulu, une fois de plus, prouver notre impartialité.

Mais pour avoir notre réponse à leur note, les membres du comité se reporteront aux réflexions dont nous avons fait suivre la lettre de M. Razimbaud fils.

C'est le même thème : Attaques contre le « Petit Méridional », diatribes contre la Petite Chapelle, allusions à des élections qui n'ont rien à voir dans le débat sénatorial, etc., etc.

Nous opposons la même réponse, à savoir que nous n'avons pas le goût de répondre aux attaques gratuites par la même qualité d'arguments sans emprunter aux émules de Drumont et des Rochefort, aux réactionnaires, les philippiques qui parurent jadis contre celui qu'ils appelaient le « député de Pierrerue », par nous alors défendu.

Les électeurs jugeront entre les auteurs des attaques et nous.

Une candidature ouvrière. Une candidature un peu ignorée à l'élection sénatoriale du 26 juin, est assurément celle du citoyen Aimé Audouard, dont l'étiquette est : Républicain socialiste, partisan de la réforme humanitaire et sociale.

Son programme contient des projets de réformes, dont les principales sont : Prompte exécution du Canal du Rhône et du Canal des Deux-Mers, avec débouquement entre Cette et Montpellier ; Montpellier port de mer ; statu quo sur les droits d'entrée frappant les vins d'Espagne et d'Italie et augmentation sur les droits et les primes protégeant la sériciculture ; suppression des octrois municipaux ; élévation des appointements du fonctionnaire marié et père de famille en proportion du nombre de ses enfants ; suppression complète des avoués de première instance et des huissiers ; suppression des sous-préfectures ; suppression des permis de chasse, remplacés par une redevance annuelle à la commune.

— « Au sujet de cette candidature nous faisons savoir qu'une réunion privée des vrais républicains socialistes aura lieu le dimanche, de 7 heures à 8 heures du matin, au siège social du comité, Café des Cinq Parties du Monde, rue Maguelone, 15. Le citoyen Aimé Audouard y développera son programme républicain socialiste et humanitaire. Il sera assisté des membres de son comité, les citoyens Galtier, Laurent, Bousquet, Peyre et Montagne. MM. les délégués sénatoriaux sont priés d'assister à cette grande réunion. »

L'OR A MADAGASCAR. — Dans son numéro d'aujourd'hui, le « Journal des Colonies » donne une étude très documentée sur l'exploitation aurifère à la grande Ile, actuellement en pleine activité. En vente chez tous les dépositaires du « Petit Méridional ».

Chronique Régionale

APRÈS VOS REPAS, un verre de MICHELINE

Armide au théâtre des Arènes de Béziers. — Armide étant un grand opéra, il n'y a pas à compter sur les effets de la déclamation pour subjuguer l'immense foule qui suit les représentations des Arènes.

Tous les rôles doivent être interprétés par des artistes à l'organe assez puissant capables de s'imposer en plein air, et en plein jour, double difficulté à vaincre, car pour si parfaite que soit l'acoustique des Arènes, et elle est unique parmi les enceintes de plein air, il faut néanmoins en raison des vastes proportions de ce théâtre qui a la voûte azurée pour plafond que les voix aient une belle sonorité pour produire tout l'effet désirable.

Aussi la grande préoccupation du Comité des fêtes, à la tête duquel est placé M. Castelbon de Beauxhostes, a été de s'assurer le concours d'artistes de premier ordre en possession de la plénitude de leurs moyens.

L'œuvre de Gluck ne supporterait pas une interprétation médiocre, car les artistes auront d'autant plus à faire pour exprimer la pensée musicale du grand compositeur que l'orchestration laisse plus de marge au chant.

Les rôles les plus importants sont ceux de Renaud et d'Armide qui ont été dévolus à M. Duc, de l'Opéra, et à Mlle Félia Litvinne de l'Opéra.

Notre éminent compatriote Valentin Duc, est connu du monde entier car après avoir tenu avec un succès qui ne s'est plus renouvelé les grands rôles du répertoire de l'Opéra, il parcourut l'Europe entière et l'Amérique en triomphateur. Sa rentrée à Paris l'hiver dernier suscita un véritable enthousiasme chez les dilettanti, et la presse de la capitale fut unanime à célébrer la rentrée d'un des plus compétents critiques après une représentation de la « Juive » « La réapparition de M. Duc ne fut pas seulement triomphale, elle fut aussi un enseignement. Elle apprit à la nouvelle génération ce qu'était cette race à peu près disparue du « fort ténor ». Voix solide et généreuse, qui ne compte pas avec les ut de poitrine et les lance à toute volée, ronde, facile et pleine, et ce qui est mieux encore, une belle accentuation qui ne laisse perdre aucune parole du poème. A côté de M. Duc nos ténors les plus en faveur ont l'air de roucouler. Et l'on ne comprend pas que Gailhard ait pu se séparer si vite, il y a une douzaine d'années, d'un tel artiste qui lui eut permis de maintenir au répertoire des œuvres comme la « Juive » et « Guillaume Tell », qu'on n'entend plus, et comme les « Huguenots » et le « Prophète » dont on n'a plus guère que des « peu près ».

Comme Eléazar et Arnold, Renaud d'Armide est un rôle formidable et M. Duc d'après l'impression qu'il vient de laisser à Paris, paraît le seul fort ténor qui soit de taille à s'attaquer au héros de Gluck. Il faut donc nous réjouir qu'il lui soit confié.

HÉRAULT

Concours agricole de Lodève. — Banquet. — A l'occasion du Concours agricole organisé par la Société départementale d'encouragement à l'agriculture de l'Hérault, un banquet aura lieu à Lodève, le dimanche 3 juillet au soir. Les personnes qui désirent y participer sont priées d'adresser leur adhésion, sans le moindre retard, au secrétariat de la mairie de Lodève ou au siège de la section de Lodève, à la Société départementale. L'écot est fixé à 6 francs.

Exposition des vins. — Les viticulteurs de l'arrondissement de Lodève sont invités à participer au Concours et à l'Exposition des vins qui auront lieu à Lodève les 2 et 3 juillet prochain. Dans ce but, ils devront adresser à la mairie de Lodève, avant le 30 juin, échantillon des vins de la récolte 1903 qu'ils désirent exposer.

Le lot se compose de 2 bouteilles « forme bordelaise » et les diverses catégories sont : Vins de coteaux, vins de plaine, vins blancs, vins rosés, vins de liqueurs.

Brevet élémentaire. — Voici les noms des candidates définitivement admises :

Mlles Aimes, Alengry, Almayrac, Andrieux, Arnaud Juliette, Arnaud Marguerite, Astruc, Autesceche, Avignon, Azaïs, Azéma Marthe, Baldy, Bancal, Banides, Bardou, Barnier, Baro, Baron, Barry, Barthélemy, Baylac, Bel, Bénech, Bernadou, Bielle, Blayac, Boissier Coraly, Boissier Louise, Bosse, Boudon, Bouffard, Bousquet, Boutonnet, Bouvet, Boyer, Bringuier, Bru, Brun.

Calas Alice, Calas Thérèze, Cambon Emma, Cambon Marie-Louise, Cambon Yvonne, Camboulives, Cantagrel, Carrayon, Carbonel, Carquet, Carrère, Cazalot, Cazals, Chamayou, Chambaud, Chambon, Charbonnel, Chazottes, Claret Euphrosine, Codognet, Constan Rachel, Constant Suzanne, Coulet, Courseille, Crouzet.

Darlis, Debeaux, Delgendre, Delon, Deltour, Dessalle, Devèze, Sailly, Salomon, Sassy, Savagnier, Senac, Sentenac, Sigé, Solanet, Spitalier, Tarrage, Taurines, Testory Jeanne, Tichel, Traux, Triaire, Valette Augustine, Vallières, de Verdalch, Vialla, Viard, Vidal Marie et Vigier.

Ce matin, à 8 h., l'oral se continuera, ainsi que nous l'avons annoncé, de Mlle Dreuille à Mlle Jourdan et à 2 h. du soir, de Mlle Juvenel à Mlle Rudeau.

Aspirants. — Nous rappelons que l'examen du brevet élémentaire pour les aspirants, aura lieu à Montpellier le lundi 27 juin courant, dans les salles de la Préfecture.

A 7 h. 1/2, les candidats devront répondre à l'appel de leur nom.

Les épreuves écrites commenceront à huit heures précises du matin.

BEZIERS. — Hygiène de l'enfance. — M. le maire vient d'inviter la population à se conformer aux recommandations ci-après :

1° Eviter de sevrer les enfants pendant la période des chaleurs, l'allaitement par la mère ou par une bonne nourrice constituant le meilleur des préservatifs contre la gastro-entérite et la diarrhée infantiles ;

2° A défaut ou en cas d'insuffisance de cet allaitement, ne donner aux nourrissons que du lait stérilisé, ou au moins préalablement bouilli, et ce, à intervalles réguliers.

Le lait s'altère très vite, il faut le faire bouillir le plus tôt possible après la traite ; il doit être conservé ensuite au frais dans des récipients bouchés hermétiquement. L'eau du coupage doit avoir bouilli récemment ;

3° Eviter la suralimentation qui consiste à donner aux nourrissons une trop grande quantité de lait. L'appétit et la soif étant facilement confondus, il faut avoir soin, en été, de donner à boire aux nourrissons de l'eau bouillie avant la tétée ;

4° Ne faire usage de biberon sans tube ;

5° Veiller avec le plus grand soin à la propreté absolue des vases, biberon et tétines qui, après chaque emploi, devront être passés dans l'eau bouillante et conservés à l'abri des poussières.

Les tétines devront être tenues dans de l'eau bouillie ;

6° Faire bouillir ou encore mieux lessiver de suite tous les linges souillés par les déjections ;

7° Ne jamais donner de fruits aux enfants servés n'ayant pas encore 3 ans ; au-dessus de cet âge, ne permettre aux enfants, d'une façon très modérée, que des fruits bien mûrs, cuits de préférence ;

8° Toutes les boissons fermentées ne doivent être données qu'en petite quantité et additionnées d'eau bouillie ;

9° Eviter avec soin tout refroidissement, principalement au ventre ;

10° Appeler sans délai un médecin dès qu'un jeune enfant a des vomissements ou des selles fréquentes, surtout si ces dernières sont décolorées ou verdâtres ;

11° Dès les premiers troubles digestifs, supprimer toute alimentation.

Avis important. — Nous prions nos lecteurs et abonnés qui recevaient le « Petit Méridional » par l'ancien vendeur, M. Grès, de vouloir bien nous en informer, pour que nous assurions le service de notre journal à domicile.

M. Grès ayant cessé d'appartenir à l'équipe de vendeurs de notre succursale de Béziers, nous prenons toutes dispositions pour donner satisfaction à nos lecteurs.

Adresser les réclamations 5, rue Victor-Hugo.

Epicerie Universelle. — Sucre scié toutes marques, par kil., 0,65. Cèpes garniture, 0,50 la boîte.

Groupe Boulomanc. — On nous écrit : « Lundi a eu lieu la réunion de ce groupe à laquelle ont pris part un certain nombre de membres. Après avoir exposé le but de ce groupe, on a formé le bureau qui a été composé de MM. Charles Magna, président ; Laborie, secrétaire ; Causse, trésorier.

» Les membres ont décidé que ce groupe n'est uniquement formé que pour resserrer les liens d'amitiés qui existent déjà et d'organiser de ces grandes parties de boules qui sont si enviées du public biterrois, et, en outre, ont décidé que les cotisations qui en seront versées serviront à faire un grand banquet qui aura lieu au siège social, Café des Commerçants.

» A la fin de la réunion un petit concert improvisé a eu lieu, dans lequel se sont fait entendre plusieurs membres, et cette charmante petite fête s'est terminée au milieu des bombes et pétards lancés à profusion, et le champagne a coulé à flots au milieu des vivats de tous les membres présents. »

Soirée de famille. — Samedi et dimanche grande soirée de famille, au Café Victor, place d'Espagne. A la demande générale, « L'Homme Sauvage », grande pantomime ; en matinée, « Les ruses de Pierrot ».

Cirque Plège. — Ce soir, samedi, aura lieu la plus splendide soirée de la saison. Le programme sera complètement renouvelé et comprendra des attractions sensationnelles. Le spectacle sera couronné par une magnifique pantomime, sous l'habile direction de M. Tignani, venu d'Angers pour monter « Les Cambrioleurs de Paris » en 4 tableaux. Les meilleurs artistes paraîtront et des ballets somptueux émerveilleront le public.

Il a fallu 150 costumes pour monter cette pantomime qui est appelée à faire fureur à Béziers.

— Dimanche, en matinée et en soirée : « Les Cambrioleurs de Paris ».

Vol à la tire. — Jeudi, vers minuit, à la sortie du Cirque Plège, la dame Monge Marie, en traversant la place de la Citadelle, a été victime d'un vol. Son portemonnaie qui renfermait 23 fr. 50 c., lui a été tiré de la poche. Plainte a été portée à la police qui a ouvert une enquête.

Concours de natation et d'aviron. — On nous écrit : « Les nombreux engagés seront heureux d'apprendre que ces deux épreuves sont renvoyées aux dimanche 3 juillet, 3 h. de l'après-midi.

» Les engagements, clos le 1er juillet, sont reçus au Café des Etats-Unis.

» Course de canots à un, deux, trois rameurs. Course au canard. Concours de nage, vitesse.

» Pour plus amples renseignements,

Le commerce des vins en Angleterre

— LONDRES. — Les vins provenant des pays autres que la France, le Portugal et l'Espagne, ont vu le total de leurs importations diminuer, en mai dernier, dans de notables proportions. Les droits de douanes enregistrés s'élèvent à 221,238 gallons, contre 248,638 gallons pendant la période correspondante de l'année dernière.

C'est, en général, sur les vins de table que la diminution s'est produite. Voici, du reste, d'après la dernière statistique, les chiffres constatés des récentes importations. Il a été importé, en mai, 44,651 gallons, venant directement d'Allemagne, et 87,390 gallons venant de Hollande.

Pour une période plus longue, les importations directes d'Allemagne accusent une augmentation de 17,319 gallons, et celles de Hollande 20,445 gallons.

Les importations d'Australie, le mois dernier, ont subi une diminution sensible pendant les deux dernières années, le total exact étant de 50,045 gallons, contre 85,512 gallons en mai 1902 et 74,404 gallons pendant la période correspondante de 1903. Dans l'année, l'avance est de 32,832 gallons, et tout porte à croire que cette augmentation ira en s'accentuant pour l'avenir.

Il a été reçu de Madère 4,689 gallons en mai dernier, mais dans l'année il y a une diminution de 1,617 gallons.

D'Italie, il a été importé, pendant le mois dernier, 21,758 gallons, contre 27,308 gallons en mai 1903.

Sur les vins de l'Afrique du Sud, il y a une légère augmentation à enregistrer.

Des autres pays de production vinicole, il a été reçu seulement, en mai, 11,198 gallons, contre 40,872 gallons pendant la période correspondante de l'année dernière.

SUPPLEMENT ILLUSTRE

du « PETIT MÉRIDIONAL »

Mise en vente du numéro 26 grand format

Causerie de la semaine. — Bons mots. — Le cheval volé. — Horribles détails. — Lions qu'on opère. — Mots pour rire. — Petite Gazette universelle. — Carnet de la ménagère.

Petits travaux des foyers

Nombreuses illustrations. — 4 grandes gravures coloriées. — Fâcheux contretemps. Villégiature. — Les suites d'un beau mariage.

HUIT PAGES

PRIX : CINQ CENTIMES

Chez tous les Dépositaires et Vendeurs du « Petit Méridional ».

MONTPELLIER, IMP. DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU « Petit Méridional » ET AUTRES PUBLICATIONS
L'un des gérants : H. POGGIOLI.
Machines rotatives Derriey, 80,000 à l'heure.
Encres Lorilleux et Cie.

BOURSE DE PARIS

3 o/o au comp.	97 80	Argentin 4 o/. 1900	— —
3 o/o à terme..	97 82	Autriche or 4 o/o	101 70
3 o/o amt. nu c.	98 50	Brésil 4 1/2 o/o 88	84 90
— 65.....	155 —	» 4 o/o 1889	78 25
— 69.....	411 75	» 5 o/o 1895	101 45
— 71.....	414 —	Egyp. unif. 6 o/o	106 52
1/4 71.....	107 25	Ext. Esp. 4 o/o..	87 95
— 75.....	559 50	Oblig. Cuba 6 o/o	— —
— 78.....	564 —	Oblig. Helle. 1884	— —
— 82.....	373 50	Hong. 4 o/o.....	101 70
1/4 82.....	99 25	Italien 4 o/o.....	104 15
— 88.....	413 25	Chinois 4 o/o 95	— —
1/4 88.....	104 —	Portugais 3 o/o.	62 30
1904.....	444 —	» 4 1/2 1888-89	61 25
Vle Mars 1877.	404 50	» 4 o/o 1890...	63 15
3 o/o Tunisienne	474 —	Oblig. Tab. Port.	512 —
Banq. de France	3850 —	Serbe 4 o/o n. 95	76 45
Banque de Paris	1061 —	» 5 o/o or 02	— —
Comp. Nat. d'Esc.	602 —	Brisank, terme.	277 —
Crédit Foncier..	693 —	Sosnowice.....	1565 —
Crédit Lyonnais	1123 —	Thomson Houst.	686 —
Comp. Les. 70	474 —	Metropolitain..	539 —
Fonc. 1879..	504 50	Wag.-Lits ordi.	317 —
Com. 1880..	502 —	Wag.-Lits privi.	324 —
Fonc. 1883..	441 —	Trueten action.	— —
Fonc. 1885..	471 50	Russe 1867-69...	12 30
Fonc. fd.(5e).	99 50	» 1880.....	— —
Com. 1891..	389 —	» 1890, 2 et 3 em.	92 50
Com. 1892..	466 —	» 1894 6e ém..	— —
Fonc. 1895..	476 75	Russe c. 1 et 2 s.	93 —
Com. 1899..	463 25	» c. 3e serie	— —
Bons à lots 1857.	53 —	Russe Interieurs	91 15
Bons algériens.	52 25	» 3 o/o 1894.	76 25
Société Générale	623 —	» 3 1/2 1894.	83 30
Est actions.....	889 —	B. nobles Russe.	84 50
» 3 o/o anc..	430 —	Turc nouv. unif.	86 15
Lyon actions...	1315 —	Banq. imp. autr.	469 —
» fusion anc.	451 —	» Ottomane.	588 —
» » nouv.	447 —	Autrichiens act.	693 —
Midi actions....	1162 —	Lombards act..	84 —
» 3 o/o anc..	449 50	Ob. Lombar. anc.	321 —
» » nouv.	447 50	» » nouv.	318 —
Nord actions....	1757 —	Nord d'Esp. act.	166 —
» 3 o/o anc..	465 —	Oblig. » 1re s.	348 —
Orléans actions.	1115 —	Saragosse act...	282 —
» 3 o/o anc..	452 25	Obl. Saragg. 1re s.	386 —
Ouest actions...	854 —	Bons d. Presse.	11 50
» 3 o/o anc.	448 —	Bons du Congo.	77 25
Obl. S. d. l. France	— —	Cape Copper....	85 —
Ch. de fer du Sud	230 —	Rio Tinto N. c..	1321 —
Act. Gaz Paris.	729 —	Tharsis.....	114 —
Gén. Transat.	170 —	Huanchaca N....	83 25
Omnibus action.	529 —	De Beers.....	481 50
Panama action.	— —	Chartered.....	43 75
» Bons à lots.	— —	East Rand.....	197 —
Suez actions....	4176 —	Goldenhuis Est.	140 50
Suez p. fond....	1884 —	Gollfields.....	164 —
Suez Soc. civ...	3089 —	May Conrad act.	101 50
Dynamite cent.	— —	Rand Mines.....	263 50
Anglais 2 3/4 o/o.	90 40	Simm. and Jack.	42 —
Argentin 50/0 86	— —	Laurium grec...	49 50
— 4 o/o 96	84 01		

GUÉRISON DES HERNIES

MEMBRE DU JURY ET HORS CONCOURS

BANDAGES SANS RESSORTS, brevetés s. g. d. g.

Un nouveau livre sur la guérison des hernies vient de paraître qui est appelé à rendre les plus grands services à l'humanité ; ce livre indique la manière de se guérir à peu de frais.

Envoyer 1 fr. en timbres-poste à M. Glaser, spécialiste à Héricourt (Hte-Saône), qui expédie aussitôt le livre franco à domicile.

AGENCE SPECIALE Renseignements privés, Missions intimes, Divorces, Filages, Surveillances, Recherches, Enquêtes, Projets, Mariages. S'ad. *Lacroix et Cie*, ex-secrétaire police et sûreté, 7, rue Lafaille, Toulouse. *Discrétion.*

LA VÉRITÉ EN MÉDECINE

Nous appelons l'attention des lecteurs sur les Dépuratifs du Dr Ollivier, de Paris, qui, depuis plus de cinquante ans, rendent de si grands services dans l'art de guérir. Ses pilules, sirops, pastilles et surtout ses merveilleux biscuits, sont d'une efficacité incomparable contre toutes les maladies virulentes, secrètes, contagieuses des deux sexes sous toutes leurs formes, même les plus graves et les plus invétérées. Souverains contre toutes les affections de la peau et les vices du sang, ils sont « seuls approuvés, autorisés officiellement ». Vote d'une récompense de 24,000 fr. Ces témoignages authentiques, uniques, de toute confiance, prouvent la supériorité incontestable de ces médicaments commodes, inoffensifs, puissants et économiques. Comparez et jugez, malades intelligents, riches ou pauvres. Ici, c'est la guérison prompte et certaine. On envoie gratis et franco une brochure très instructive avec échantillon de 2 biscuits si l'on veut. Consultations de 1 h. à 5 h. et par lettres, un timbre pour réponse, rue de Rivoli, 33, à Paris.

LE RETOUR D'AGE

C'est pour la Femme le RETOUR DES MALADIES, le développement des **Infirmités** *et constitue un grand danger de* **Mort subite**. *Le Retour d'âge se manifeste chez la Femme par des vapeurs, étourdissements, vertiges ; les règles deviennent irrégulières et sont souvent remplacées par des* **Hémorragies**. *Le ventre devient fort, le visage couperosé. Le seul moyen d'éviter toutes ces maladies, c'est de prendre LA JOUVENCE qui fait disparaître tous les troubles de la circulation du sang et guérit : Maladies des Nerfs et de l'Estomac, Fibromes, Tumeurs, Pertes blanches, Métrite, Névralgies, Congestions, Varices, Hémorroïdes, Phlébites.* **La Jouvence** *coûte 3 fr. 50 et s'emploie à la dose de 2 cuillerées par jour ; y adjoindre les injections avec l'*Hygiénitine (*Poudre hygiénique des Dames, la boîte 1 fr. 25*). *Traitement d'un mois. 3 fl. JOUVENCE et 2 boît.* **Hygiénitine**, *envoyé franco gare contre mandat adressé au* **Petit Neveu de l'Abbé Soury**, *Mag. Dumontier, ph, spéc., 1, 3 et 5, pt Cathédrale, Rouen.*

Notice et renseignements confidentiels gratis. Dépôts à Montpellier : Pharm. Gelly ; Pharm Chanel. — A Cette : pharm. Prats. — A Béziers : Ph. Marill — A Narbonne : Ph. Fabre ; Ph. Bertet ; Ph. Viala-Maynadie — A Carcassonne : Ph. Cros ; Ph. Taillefer — A Pézenas : Ph. Bènes — A Maugulo : Ph. Carol — A Alais : Ph. Bonnaure ; Ph. Loquette — A Orange : Ph. Clapier — A Avignon : Ph. Montel ; Ph. Marie Rolland — A Tarascon : Ph. Cormod — A Arles : Ph. Chouiet — A Nimes : Ph. Bédouin ; Ph. Sabatier — A Beaucaire : Ph. Meillet — A Rodez : Trouillot.

CHOCOLAT MENIER

Refuser les Imitations.

TRIBUNE DU TRAVAIL

Offres d'emplois

4 bons ouvriers foudriers. Ducand, Frontignan.

A Vendre une machine à coudre usagée, s'adresser au journal à Montpellier.

A vendre Foudres neufs, foudres d'occasion de toute contenance, chez M. Foulquier, à Lunel, en face la gare, et à Limoux (Aude), route de Chalabre

300 Vélos neufs

F. Clément Rocher, modèle 1904, 110 fr., rue Agathoise, 11, Toulouse.

Pharmacie à céder cause départ, cinq médecins, s'ad. bur. journal

Cinq millions DE CARTES POSTALES

à solder pour fêtes et anniversaires, valeur réelle 10 fr. le cent. Prix 4,25. On n'envoie pas plus de 300 cartes au même client. Adresser mandat Delbreil, 7, rue Temporières, Toulouse.

Sage-femme 1re cl. Mme Tremoulières, 63, rue Concorde, Toulouse, belle villa, gd jardin. Pd pens. 50 fr. tout com. p. ville ou camp. se charge enf. Consult. grat. jeudis et dimanc

Bicyclette pour rien à qui voudra n. représenter. Couderc et Cie, 49, rue Ste-Croix, Bordeaux.

FUTAILLES

A vendre plusieurs milliers de fûts transports chêne, 550 à 600 lit. Prix modérés : Guiraud, 17, quai Louis Pasteur, Cette.

Confections p. Dames, Gd'Rue, 68

Futailles d'occasion en tous genres neuves d'un vin et d'un voyage. R franco gare destinat. garanties saines de goût et d'avaries. P. DARROUX, 10, Bd de la Gare, Paris

BOUILLABAISSE prête à servir, garantie fraîche été, ié k. 5 fr., 2 k. 9 f. ico.c. mandat. Notice etc. s dem. *Guoiran*, spécialiste St-Henri B. d. R

Joseph B. 62 a fel. p. r. prie rep.

SAGE-FEMME 1re cl. Mme Senesse prd pensionn. à toute époque ch. enfants s. état civil, Mais. seule, joli chalet, 2 gr. jardins, 2 entrées, salle de bains ; prix modér. Herboristerie moderne, plantes médecinales au détail, 17, rue des Chalets, Toulouse

POUR MAIGRIR

sans nuire à la Santé.

EMPLOYEZ LE

Thé Mexicain du Dr Jawas

Absolument végétal et inoffensif.

En quelques semaines, sans aucun régime, l'obésité disparaît lentement et sûrement, le ventre et les hanches diminuent, la taille devient fine et souple, le double menton s'efface, le teint rajeunit et on reste toujours jeune et mince.

Le Thé Mexicain du Dr Jawas fait maigrir tout en dépurant le sang.

Prix de la boîte : 5 fr., les six boîtes : 28 fr.
Dans toutes les Pharmacies.
DÉPÔT : Pharmacie Richelieu,
93, Rue de Richelieu, 93, Paris.
Expédition franco contre mandat.

Petites annonces pour chiens GUÉRISON CERTAINE du DIABÈTE SANS CHANGER DE RÉGIME par les CACHETS ANTIDIABÉTIQUES PAUL VEDIE, la Boîte : 5 fr.

DÉPOTS : E. Sabatier, place de la Maison-Carrée, Nimes ; Rouvière place du Change, Avignon ; F. Baldy, à Castres ; V. Degans, à Limoux ; A. Gély, 8, rue de la Loge, Montpellier ; Marill, 23, allées Paul-Riquet, Béziers ; Prats, 8, rue de l'Esplanade, Cette ; L. Gathac, à Alais ; J. Cormod, à Tarascon ; à Pont-St-Esprit, pharm. Gazagne, M Henry Mes Henry Mure ; à Mazamet, ph. Benezech ; à Aurillac, ph. Miquel ; à Tarbes, ph. Paulin ; à St-Chinian, Ph. P. Vieu ; à Pézenas, Ph. E. Bènes, 2, cours Molière, qui se chargent des ANALYSES D'URINES.

Etude de Me G. THOMAS, avoué-licencié, successeur de MMes Paul VIEL et G. CLAVEL, 10 rue St-Firmin, à Montpellier.

EXTRAIT DE JUGEMENT DE DIVORCE

Un jugement sur défaut faute de conclure et de plaider, rendu par le Tribunal civil de Montpellier, le quatre juin 1904, enregistré.

Entre la dame Marie Bellonnet, sans profession, épouse du sieur Joseph Dussol, employé de commerce, avec lequel elle est de droit domiciliée à Frontignan.

Et le dit sieur Joseph Dussol, employé de commerce, domicilié à Frontignan.

A prononcé le divorce entre les dits époux aux torts et griefs du mari, le sieur Dussol.

Me Thomas, avoué, était constitué au nom de la dame Dussol, née Bellonnet.

Montpellier, le 24 juin 1904.

G. THOMAS, avoué, signé.

Guérison des Vins Piqués
Tariotte, Montpellier - Béziers

A vendre en ville, Bd du Nord, vignes, arbres fruitiers en plein rap., jardin potager et volière, petite habitat. avec cave 1200 fr. S'ad. bur. journal, Béziers.

ENTREPRISE BARDET Cette demande maçons pour gros blocage.

ÉTUDE
de Me Charles BLAIN, notaire
A MONTPELLIER

Le 5 juillet 1904, à 3 h. de l'après-midi, il sera procédé, en l'étude de Me Blain, notaire, à la vente aux enchères publiques de deux brevets d'invention et d'une marque de fabrique dépendant de la liquidation judiciaire Jules Alphaud.

BLAIN,
notaire
Montpellier.

La Gazette internationale illustrée à Genève, demande des correspondants.

VENTE aux Enchères publiques et volontaires

Le lundi 27 juin 1904, à dix heures du matin, à Cavaillon, Place Gambetta, par le ministère de Me Magnot, huissier à Cavaillon. D'un fonds de tonnelier-foudrier en parfait état.

FEUILLETON DU « PETIT MERIDIONAL »

— 10 —

L'Asie en Feu

PAR

Féli BRUGIERE et Louis GASTINE

PREMIÈRE PARTIE

La Mission Internationale d'Occident

V

A TRAVERS LES CAVALIERS D'ASIE

Nombre d'entre eux couraient de par l'ancien monde, ouvriers incomparables d'adresse et de bon marché, tandis que les autres, la grande masse attachés au sol des ancêtres, prolifiques à l'excès, lents à ébranler, restait sourdement hostile au blanc de l'Occident, apparaissant pour la première fois en maître au milieu d'eux.

Aucun des Européens composant la mission n'ignorait cet état d'esprit et les complications qui pouvaient en surgir *beaucoup plus tard. Mais précisément* parce qu'ils étaient pénétrés de leurs intentions toutes pacifiques, et parce qu'ils étaient convaincus que l'exécution d'une grande voie ferrée réunissant directement l'Europe et l'Asie par des pays encore neufs, à travers les grandes agglomérations des peuples chinois, aurait une influence favorable sur le développement et la transformation de ces derniers, ils espéraient, avec quelqu'illusion sans doute, atteindre leur but sans grandes difficultés et se considéraient comme des conciliateurs de la race blanche et de la race jaune.

Or, voilà qu'au sortir de l'Asie russe, si brillamment jaillie de la steppe, pleine de villes policées et d'activité industrielle, redevenue fertile comme aux temps primitifs, la mission, a ses premières étapes sur la route de Chine, tombait dans la plus imprévue des infortunes et devenait le jouet d'un effrayant mystère !

Elle allait, à cette heure, poursuivre sa route vers des destinées inconnues, prisonnière de ce « Maître » que le chef mongol annonçait, comme le précurseur annonçait jadis le Messie, et les pensées des hommes d'élite qui la composaient étaient confondues dans la stupeur produite par les terribles événements de la nuit. Leurs vigoureuses natures se ressentaient à la fois de la fièvre d'émotions précipitées que poignantes, et de l'abattement succédant à une lutte inouïe poursuivie sans espoir.

Seul, le cerveau, plus solidement équilibré de Mérande, résistait à ce choc, et tout en essayant de remettre un peu d'ordre dans le désarroi matériel et moral de la mission, il s'efforçait de reconstituer le présent pour en déduire l'avenir.

Par la mort de Kovlof et par l'unanime accord des sentiments de ses compagnons, Mérande, en devenant leur chef n'avait pas trop de tout leur dévouement pour profiter des quelques chances de salut encore possibles dans d'aussi tragiques vicissitudes.

Tout en aidant ses compagnons à partir, il groupait dans sa pensée les derniers incidents de la nuit. D'abord l'arrivée du Mongol venant pour l'entraîner *seul*. Puis, celle de l'officier russe porteur d'un avis de retraite précipitée en raison des troubles subits de la région. Enfin, cette double et soudaine apparition de deux bandes de cavaliers dont la dernière semblait être commandée par un chef de grande allure. Tout, jusqu'aux dernières paroles prononcées par ce chef en guise d'adieu, — ces paroles qui faisaient allusion à un Maître suprême, — ainsi que l'indication vague d'une marche au-delà de l'horizon vers l'Occident, tout constituait un ensemble d'indices dont Mérande induisait l'approche, même le très imminent déchaînement d'une énorme tourmente. Mais il ne pouvait comprendre encore ni son origine, ni ses causes.

— « Il ne s'agit pas, je le crains, dit-il à Nadia qui l'interrogeait, d'un acte de vulgaire piraterie. Nous ne sommes évidemment pas en présence d'un flot de barbares isolés. C'est un grand mouvement de peuple que celui qui va nous entraîner. Mais je ne puis m'expliquer la soudaineté de cette prise d'armes des tribus mongoles, et surtout cette marche vers l'Ouest.

« Si nombreuses qu'elles soient, ces masses se briseront à la muraille russe... »

— A moins que Tamerlan ne soit à leur tête, dit Van Khorsten qui venait d'achever ses pansements.

« Vous savez que les légendes disent qu'il n'est pas mort et qu'il doit revenir pour achever son œuvre de conquête du monde. Jadis nos paysans n'en disaient-ils pas autant de Napoléon ?

— C'est puéril ! murmura Hermann. Que ferait aujourd'hui Tamerlan contre les engins de destruction de nos armées européennes ?...

— « Ce qu'il en ferait ? Il les couvrirait de chair à canon ! Ces gens-là se battent à coups d'hommes. Ce sont de fantastiques chirurgiens de l'humanité... »

Van Khorsten se lançait, mais il fut interrompu par le chef mongol auquel était confiée la conduite de la mission.

En s'approchant, ce dernier demanda en bon russe si l'on était prêt à partir.

— Qu'on nous laisse au moins le temps d'ensevelir nos morts, dit Mérande en montrant les trois cadavres déjà dépouillés par les Mongols et qui gisaient nus, comme tous les autres combattants tués, amis et ennemis.

Le Mongol fit, en secouant la tête, un signe négatif :

— Les morts n'ont pas besoin d'être couverts de terre. Pourquoi cacher ceux qui sont tombés bravement face à la mort, les yeux ouverts ?

— Nos usages veulent qu'on ensevelisse les morts pour qu'ils ne soient point la proie des oiseaux rapaces et des bêtes fauves.

— C'est la plus belle des sépultures que d'être dévoré par les animaux, répondit le Mongol, laissez les morts où ils sont. »

« Du reste nous ne pouvons pas nous arrêter ici davantage, déjà nous devrions être en route et même loin. Hâtez-vous d'être prêts à partir. »

— Telle est la coutume mongole, dit Mérande à ses compagnons, la mort ne compte plus.

« Saluons une dernière fois nos chers compagnons. Rien ne doit nous faire désespérer de l'avenir, mais peut-être sont-ils heureux de n'avoir pas survécu au premier combat et de n'avoir pas à subir les épreuves qui nous sont sans doute réservées...

« Nous entrons dans un inconnu fort sombre, mes amis, et je fais appel à toute votre énergie d'âme, pour ne pas vous laisser abattre par les tribulations si probables qui nous attendent. »

Nadia s'agenouilla près des morts, et ses compagnons, autour d'elle, sous les yeux des Mongols impassibles, contemplèrent une dernière fois Kovlof, Fédérof et Von Borner, héros sacrifiés à la redoutable Asie, prémices d'holocaustes plus sanglants de la lutte de la civilisation contre la barbarie.

Cependant les cavaliers mongols s'étaient rassemblés et leur chef, se rapprochant encore des Européens, les invitait à monter à cheval sans délai.

Et presque aussitôt leur petite troupe se mettait en marche entre une double haie de cavaliers dans la direction de l'Est, sur la route de Chine.

On était parti doucement, mais bientôt la marche s'accéléra.

Une brume chaude s'élevait de la steppe. La voie suivie, toute droite, franchissait indéfiniment, montant et descendant de longues ondulations d'argile jaunâtre tachetées de touffes d'herbes safranées.

Le sol friable semblait se dissoudre sous les pieds des chevaux et une poussière impalpable enveloppait la triste caravane d'un voile jaune comme la steppe elle-même.

Pendant toute la première journée de marche, les prisonniers, encore trop fortement émus, et dont le souci dominant était de ne point se séparer, restèrent comme repliés sur eux-mêmes, suivant passivement, faute de pouvoir mieux faire, le courant humain qui les emportait.

Le lendemain fut en tous points semblable au premier jour.

— Nous sommes noyés dans le jaune, murmurait Van Korsten, couleur de mauvais augure !

On ne lui répondait que par monosyllabes, mais le bon docteur dont la langue était toujours à la recherche du mouvement perpétuel, s'évertuait à secouer la torpeur de ses compagnons, tout en les entourant, surtout les blessés, de sa sollicitude médicale.

— Dire que nous ne jouissons même pas de la vue du paysage, poursuivait-il, c'est à peine si j'entrevois les faces de singes de nos cavaliers d'escorte !

— Nous filons cinq nœuds à l'heure ? s'exclama Paulin, qui tanguait fortement sur un chameau, la seule monture de la mission trouvée encore valide.

Les prisonniers étaient, en effet, entraînée à ce trot d'amble, allure particulière aux cavaliers de la steppe, à peine interrompu, après des traits de trois ou quatre heures de marche, par de courtes haltes auprès d'un puits ou d'un aoul abandonné presque toujours.

Lire la suite dans notre supplément d'aujourd'hui, samedi

CHOCOLAT LA FAVEUR MATTE Fils Montpellier

8, Place Saint-Côme, 8 — GRANDE PHARMACIE POPULAIRE — 3-76 Téléphone 3-76

Derrière la Bourse, près l'Argenterie — A MONTPELLIER — Restant ouverte toute la nuit

SPÉCIALITÉ d'ORDONNANCES à PRIX RÉDUITS

Peptonate de fer du Dr LEVEQUE
Ex-Interne des Hôpitaux de Paris
MÉDICAMENT - ALIMENT contre L'ANÉMIE ET LES PALES COULEURS
Prix : 2 fr. 40

FARINE POPULAIRE
glycerophosphatée
La meilleure alimentation des enfants
Prix exceptionnel ; 1 fr. 25

VIN RECONSTITUANT POPULAIRE
Jus de viande
Quinquina
Phosphate de chaux
Prix : 2 fr, 50

ORTHOPÉDIE
Bandages
Bas pour varices
Ceintures
Prix très Réduits

Sirop iodotannique phosphaté
L'HUILE DE FOIE DE MORUE DE L'ÉTÉ
Prix du flacon : 1 fr. 40

Solution médicinale de BIPHOSPHATE DE CHAUX
INDISPENSABLE à la CONSTITUTION DES OS
En litres et demi-litres

MOKA PURGATIF POPULAIRE
La seule purge agréable et efficace
PRIX : 0 fr. 40

FEUILLETON DU « PETIT MERIDIONAL »

— 53 —

L'homme au Masque

GRAND ROMAN INÉDIT

Par Pierre DAX

PREMIERE PARTIE

LE TESTAMENT DU MORT

XVII

LE GRAND COUP

Avant de se rendre chez sa tante, il monta à son appartement privé, et, pour ne pas commettre de gaffe, pour livrer l'attaque avec des armes bien préparées, il sortit du coffre-fort la lettre soustraite par Quirin.

Il la relut lentement... minutieusement ... cassant les expressions dans son cerveau, afin de s'en servir au besoin.

Elle était... cette lettre... une effusion d'âme... le trop-plein d'un cœur qui s'épanchait en un autre cœur qui le comprenait.

Il n'y avait ni réticence, ni équivoque.

C'était la révélation terrible... le secret divulgué... le crucifiement préparé...

Bernard souriait d'un sourire cynique ... d'un sourire qui équivalait à cette pensée :

« Il est impossible qu'elle sorte de là. »

Une seconde fois, il parcourut les lignes. Elles contenaient ces mots :

« Ma bonne Marceline,

» Je ne puis te dire le bien-être que j'éprouve depuis que j'ai fait mon voyage de Paris.

» Il me semble que je vis dans une nouvelle atmosphère.

» J'ai l'esprit en quiétude parce que j'entrevois un but qui ne m'était jamais apparu.

» Oh ! oui, je le poursuivrai, ce but !...

» Pour l'atteindre, j'y consacrerai toute ma vie... une partie de ma fortune, s'il le faut.

» Oui, mon Samuel sera heureux !

» Oui, je réparerai l'abandon... et mon fils pardonnera... quand il saura !

» Un enfant ne peut pas accabler sa mère !

» Soigne-toi, ma bonne, mon excellente Marceline. Tu sais combien tu es nécessaire à celui auprès de qui tu me remplaces.

» Que deviendrait-il sans toi ?

» Mais, ta santé est bonne. Tu vivras longtemps, longtemps, pour jouir de la joie et du bonheur de mon enfant.

» Ecris-moi souvent.

» Entre dans les plus petits détails. Tout de sa vie m'intéresse.

» Je te tiendrai au courant des conséquences de l'ignoble testament dont je t'ai parlé.

» Crois à mon affection et à ma gratitude.

» L'une et l'autre seront éternelles.

» Rose Vertou. »

Bernard la glissa dans sa poche... la lettre... et d'un air déjà triomphateur, il partit, suivit les quais, prit la rue de Rennes au pont Morand et arriva chez madame Vertou.

En entendant sa voix, Louise crut défaillir.

Sébastienne s'était-elle trompée ?

Lui avait-elle remis, à lui, les lignes destinées à Jacques ?

Non, non, la vieille domestique n'avait pu commettre pareille erreur.

Un simple hasard, sans doute.

Cependant, la visite matinale... que rien ne motivait... intrigua Louise.

Que venait faire Bernard ?

Solliciter encore l'appui de sa tante ?

Décidément, c'était par trop de pression !

Résolue à ne pas paraître si Rose ne l'appelait, la jeune fille se retira dans sa chambre contiguë au salon.

— Comme vous le voyez, ma tante, disait son cousin, j'use de la permission donnée... Je passais... j'ai voulu vous serrer la main et prendre de vos nouvelles.

— Vous êtes très aimable Bernard, nous allons bien.

— Je voulais aussi vous parler de quelques questions d'intérêts...

Rose ne broncha pas.

Il continua :

— Puisque... pour les immeubles... nous devons faire deux lots, je serais très heureux de connaître les préférences de Louise.

... J'avoue que, pour moi, cela m'est indifférent.

...Je crois même que je me débarrasserai de la plupart, en vue d'un agrandissement de nos magasins.

... Dans ces conditions, il est tout naturel que Louise choisisse...

— Ma fille n'a, je crois, aucune préférence, avoua Rose faiblement.

... Elle aimait les Cèdres...

... C'était une maison de campagne toute trouvée pour les dimanches... un peu ennuyeux en ville...

...Puisqu'elle n'existe plus la villa !...

— Le terrain n'a pas été consumé, ma tante. Sur l'emplacement de l'ancien chalet, on peut en reconstruire un nouveau... très coquet... charmant... d'un style moderne... Rien n'est plus facile.

Rose était visiblement gênée.

Une arrière-pensée retenait les mots sur ses lèvres.

A quoi bon causer intérêt, si Louise se retranchait dans la négation ?...

... Si elle refusait son cousin ?...

— D'après mes explications, vous voyez, ma tante, qu'il n'y a pas à se gêner ... Il est préférable de garder... dans la famille... tout ce qui plaît... et de passer aux étrangers ce que nous ne voulons pas.

Rose resta muette.

Bernard commença de se dépiter.

Parlerait-il seul et n'obtiendrait-il aucun renseignement précis ?

Après une demi-heure, après une heure de tête-à-tête, s'en irait-il sans avoir ouvert le feu ?

Non.

Il était venu pour porter le grand coup, il allait le frapper.

Brusquement, il se leva, abandonna le fauteuil qu'il occupait en face de madame Vertou et vint auprès d'elle.

— Ah !... là-bas, j'avais l'air tout à fait en cérémonie... Ici, je suis plus à l'aise.

... Dites-moi, ma tante, je ne vous ai pas revue depuis que je vous ai conduit notre nouvelle employée. Comment la trouvez-vous ?

— Charmante... très gentille... Vous m'avez dit que c'était votre essayeuse.

— Oui... Cela nous manquait... Elle a déjà du succès... Depuis son arrivée, nous remarquons une augmentation sensible dans notre confection.

— Tant mieux, tant mieux ! Avec sa parole douce et son joli sourire, elle doit, en effet, plaire aux clients...

... Elle est de Paris même ?

— Oui, ma tante, de Paris.

— Vous n'en auriez donc pas trouvé... ici... d'essayeuse ?

Très lentement, scandant chaque syllabe, il répondit :

— Non, je n'en aurais pas trouvé... comme elle !... Vous savez, cela fait très bien : essayeuse de Paris.

— Le fait est que le public... dont je suis... est naïf. Il aime les mots ronflants la grosse caisse...

... Nous en sommes toutes là : nous nous laissons prendre aux liquidations ... grand rabais, etc... Que voulez-vous ? ... Cela prouve que nous sommes confiantes, voilà tout.

Elle souriait.

Bernard observait sa tante.

Elle n'avait donc aucune intuition ?... aucun pressentiment ?...

Etait-elle si sûre d'elle que rien ne dût l'émouvoir ?

Et sa présentation rue du Cardinal ?...

Et son mécontentement en l'absence de la relieuse ?

— A bon chat, bon rat, se dit Bernard qui ajouta :

— Il y a essayeuse et essayeuse !... En amenant cette jeune fille, je n'ai pas agi à la légère...

... Je suis convaincu que je n'aurai pas de regret.

— Il est certain que vous n'avez pas dû prendre la première venue !

... C'est bien étonnant que cette jeune personne ait quitté la capitale pour Nantes.

— Elle en a été ravie.

— Vous avez de la chance, Bernard !... Elles ne sont pas nombreuses celles-là !... Cela prouve en sa faveur.

— Quest-ce que cela pouvait lui faire, en somme, à cette jeune fille ?

— Eh ! mais, l'attraction de la grande ville ?...

— Elle n'en jouissait pas.

— Très modeste alors ?

Il hésita.

Son regard devenait de plus en plus scrutateur.

— Oui.... pas riche.

— Et sa famille ?...

— Sa famille ? Elle en a pas, ma tante...

— Pauvre jeune fille !... Bien digne d'intérêt, alors ?... Une orpheline ?...

— Orpheline !... Ce n'est pas de ce nom que j'appelle, moi, ces enfants-là...

Les paupières de Rose s'agitèrent.

Elle regarda son neveu.

Leurs yeux se croisèrent.

Madame Vertou pâlit.

Comme, pour rien au monde, elle n'aurait voulu laisse deviner l'émotion qui la gagnait, elle soupira... vivement intéressée en apparence à la recrue de Bernard :

— Pauvre petite !... C'est une abandonnée.

Lire la suite dans notre Supplément d'aujourd'hui samedi

Dimanche
26 JUIN
1904

LE
PETIT MERIDIONAL
JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

Nonidi
9 MESSIDOR
AN 112

ABONNEMENTS :

	3 mois	6 mois	1 an	Durée facultative
France, Algérie et Tunisie.....	5 fr.	10 fr.	20 fr.	6 c. le N°
Etranger (Union Postale).....	8 »	16 »	32 »	

Les Abonnements ordinaires partent du 1er et du 16; ceux de durée facultative partent de la date quelconque fixée. Changement d'adresse, 0,50 c. PAYEMENT D'AVANCE.
Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

5c LE Numéro

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE — NUMÉRO 7578

MONTPELLIER : 1, RUE HENRY-GUINIER
PARIS (2me arrondis.), 54, RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES

5c LE Numéro

INSERTIONS :
Annonces, 0,75 c. la ligne. — Réclames, 1 fr. 50. — Faits divers, 2 fr. 50
Chroniques locales, 4 francs.
Ces prix subissent une réduction décroissante en rapport avec le nombre des insertions.
POUR LES ANNONCES, s'adresser à l'Administration, à Montpellier; à la Succursale 54, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris. *Téléphone 103-63;*
chez tous les Correspondants du Journal ET AUX AGENCES DE PUBLICITÉ.

Montpellier, le 25 Juin 1904

Où était la Patrie?

M. de Chamaillard, avocat gentilhomme et sénateur clérical, est fort embarrassé pour résoudre ce difficile problème, quand il se reporte à l'époque de la Révolution.

Il ne sait pas au juste si elle était à Coblentz, dans le camp des émigrés, à Toulon, que les royalistes venaient de livrer aux Anglais, ou dans cette malheureuse Vendée qui poignardait par derrière la France envahie ou menacée sur toutes ses frontières par les armées de la coalition.

En tout cas, il se garderait bien de croire et d'affirmer qu'elle était dans les rangs des soldats républicains de Valmy et de Jemmapes et dans cette héroïque et sublime Convention qui tenait tête à l'Europe monarchique et déjouait, à force d'énergie révolutionnaire, les complots et les rebellions des tenants de l'ancien régime.

C'était alors qu'un certain Danton, dont M. de Chamaillard n'est pas sans avoir entendu parler, déclarait « qu'on n'emportait pas le sol de la Patrie à la semelle de ses souliers ».

Et c'était alors aussi que les ancêtres des hobereaux qui applaudissaient, l'autre jour, au Sénat, le sénateur clérical, l'emportaient, eux, — je me trompe — prétendaient l'emporter, sous leurs talons rouges, à la cour du roi de Prusse, à la cour de l'empereur d'Allemagne, à la cour du tsar, dans toutes les cours où ils intriguaient, où ils poussaient l'étranger à l'assaut de la France.

Il est évident que, pour ces gens-là, la Patrie alors était partout ailleurs qu'en France. Où est-elle maintenant ? Pourrait-on assurer que leurs sentiments ont beaucoup changé ?

☆☆☆

Oh ! en paroles, oui ! Ils ne perdent pas une occasion de protester de leur patriotisme, de leur inaltérable dévouement à la France, et aussi de leur haine contre des institutions qui rabaissent notre pauvre pays.

Mais s'ils en veulent tant à la République, il n'y a pas d'autre raison : nous avons un gouvernement infâme, universellement méprisé, et tout cela parce que la France a cessé d'être une monarchie et n'est plus la fille aînée de l'Eglise.

Et puis, on ne doit pas perdre de vue que, si tous les républicains ne sont pas des antipatriotes, il ne s'en faut pas de beaucoup.

Et, avec une perfidie plus que machiavélique, jésuitique, les descendants des émigrés s'obstinent à confondre l'internationalisme avec la négation de l'idée de Patrie.

Les esprits étroits ou perfides qui ont accaparé pour les réacteurs seuls le monopole du patriotisme n'admettent pas que l'amour de la Patrie ne soit pas accompagné de la haine de l'étranger.

Ils ne consentiraient jamais à comprendre que l'humanité aussi a ses droits, que la fraternité des peuples est un beau rêve, mais un rêve réalisable, et qu'en somme, on n'aurait pas à parler de cette fraternité, si les peuples n'existaient pas, s'il n'y avait pas de patries.

L'atavisme de barbarie qui pèse sur eux ne leur permet de voir la grandeur d'un pays qu'à travers la fumée des champs de bataille et les vapeurs du sang. Pour eux, on n'est patriote qu'à la condition de désirer la guerre.

☆☆☆

Considérons cependant en quoi consiste le patriotisme de ces hommes belliqueux, et sur quelle patrie se portent leur cœur et leur affection.

En 1870, l'Empire, engagé dans la guerre désastreuse dont nous subissons encore les conséquence, était sûr de l'alliance de l'Italie, s'il avait consenti à retirer de Rome la garnison qui y maintenait le pape contre la volonté de toute la nation italienne.

Il fut impossible, avant la défaite, d'obtenir cette mesure de la camarilla cléricale qui avait la haute direction dans les conseils du souverain.

L'Eglise nous a coûté l'Alsace et la Lorraine, et c'est un Bonaparte qui l'a constaté, le prince Napoléon.

Au lendemain de la défaite, les cléricaux consacrent la France au Sacré-Cœur, réclament l'intervention de notre armée pour rétablir le pouvoir temporel des papes et jettent l'Italie dans la Triple-Alliance, tandis que les chantres de la Basilique de Montmartre et les processionnaires de tous les pèlerinages hurlent des cantiques où l'on « sauve Rome et la France ». Rome avant la France.

Est-il nécessaire de rappeler encore les prônes factieux des curés bretons et des moines de toute robe contre l'impiété de la France, les excitations à la guerre civile, les essais de campagnes séparatistes menées au nom de l'Eglise ?

C'est l'histoire d'hier, c'est l'histoire d'aujourd'hui, c'est l'histoire éternelle de ceux qui prétendent ne pas savoir où était la Patrie au temps des chouans, et qui savent bien que leur Patrie, à eux, est au Vatican.

PANGLOSS.

Au Jour le Jour

Il en est de l'institution du jury comme de beaucoup d'autres ; vieille d'un siècle, elle n'est plus, telle qu'elle a été créée, en harmonie avec nos mœurs et nos idées ; elle a besoin d'être transformée et rajeunie.

Cette juridiction se distingue des autres juridictions pénales, en ce qu'elle comporte deux catégories de juges ayant une mission bien distincte : d'une part douze jurés qui prononcent sur la culpabilité de l'accusé ; d'autre part, trois magistrats qui, se basant sur la déclaration du jury, appliquent au coupable les peines portées par la loi.

Or, n'est-il pas étrange qu'après avoir jugé le jury capable de se prononcer, en pleine connaissance de cause, sur la culpabilité, on ne l'ait pas cru apte à déterminer la nature et le quantum de la peine à imposer ?

Et n'eût-il pas paru, au contraire, plus naturel, que le jury, ayant proclamé qu'un individu a intentionnellement commis un crime, fût admis à mesurer les degrés de la culpabilité et à proportionner le châtiment à la faute ?

Qu'arrive-t-il trop souvent ?

Le jury, par exemple, est en face d'un meurtrier : il rend un verdict affirmatif, mitigé par les circonstances atténuantes.

S'il était maître absolu, il infligerait peut-être le minimum, cinq années de réclusion ; mais il se demande ce que va faire la Cour, qui est libre de donner vingt ans de travaux forcés.

Le jury, qu'effraye cet écart considérable, et qui ne veut pas que son verdict ait de pareilles conséquences, abuse du droit qu'il a de rendre une décision même contraire à la vérité, et proclame innocente une personne qu'il sait manifestement coupable.

A une répression trop sévère il préfère l'absence de répression, et de là proviennent tant d'acquittements qui ont fait et font tous les jours scandale.

Le système est condamné par la raison et par l'expérience, et l'heure semble venue de remettre au jury le droit d'appliquer la peine et de donner, ainsi, une garantie plus grande aux inculpés dont la cause sera examinée avec l'attention scrupuleuse qu'appelle la responsabilité effective des juges.

Interdiction
DE SORTIR LES OBJETS D'ART HORS D'ESPAGNE

Le ministre de l'instruction publique d'Espagne a déposé un projet de loi autorisant l'Etat à veiller soigneusement à la conservation des objets d'art et faire en sorte d'empêcher leur sortie du territoire espagnol.

Ces prescriptions ont trait aux monuments, sculptures, peintures, inscriptions, livres, codex, manuscrits, monnaies, médailles, costumes, tapisseries, gravures, céramiques, armes, instruments et tous objets archéologiques.

Sans autorisation du ministre des Baux-Arts, les propriétaires ne pourront pas sortir du Royaume lesdits objets et l'Etat, quand il refusera l'autorisation, achètera pour les Musées nationaux ces objets dont le prix sera fixé par le ministre des Beaux-Arts, après avis conforme des Académies des Beaux-Arts et d'Histoire et des Juntes des archives, Musées et Bibliothèques.

Le ministre pourra autoriser l'expatriation temporaire des objets d'art, moyennant des garanties suffisantes pour leur conservation et leur rapatriement.

OPINIONS
L'ARTICLE DU JOUR
(De « La France Militaire »)

Paris, 25 juin.

Les premiers enseignements
DE LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

L'histoire militaire est souvent, comme l'histoire générale, « un perpétuel recommencement ».

Les hommes politiques, qui cependant savent l'histoire, agissent toujours comme s'ils ne l'avaient pas lue ; les militaires auxquels on s'acharne à l'apprendre dans tous les cours d'instruction qu'on leur fait depuis les classes du lycée pour entrer aux écoles, jusqu'aux amphithéâtres de l'Ecole de guerre pour la mettre absolument au point dans les cerveaux, semblent l'oublier quand ils sont en face de réalités analogues à celles qu'on leur a montrées.

Il y a longtemps que l'on sait cela, et cependant tout le monde retombe dans les mêmes erreurs, et, de croire qu'il y aura du nouveau pour ce qui les concerne.

Ce que nous savons jusqu'ici de la guerre russo-japonaise n'en est-il pas le plus sérieux enseignement ?

Si seulement il pouvait porter ses fruits pour nous, mais comment l'espérer quand on voit tant d'esprits, et des plus élevés, rebelles à ces leçons de l'histoire ?

Nous ne savons que des demi-vérités sur les opérations dans la presqu'île du Liao-Toung, et ne saurons jamais peut-être autre chose, même après la conclusion des événements, mais je crains fort que les trois généraux qui ont commandé au Yalou et à Kin-Tchéou les troupes de couverture ; à Vafangou celles d'avant-garde ou de flanc-garde (nous ne pouvons au juste le savoir), n'aient abusé de la formule de l'initiative pour mener à fond des situations qui ne devaient être que superficielles dans l'exécution. Il est difficile de se démêler au milieu de pareil imbrogolio. On ne peut que dire : Etant donné les événements, voilà leur enseignement. Si ce n'est pas vrai, tant mieux pour les critiques.

Si, tactiquement, les Russes sont critiqués dans l'obscurité sur la situation, il est absolument certain qu'ils ne le sont pas stratégiquement et politiquement. On nous a raconté dans une revue mensuelle, dans un article sensationnel, par quel concours de circonstances les Japonais, qui avaient un plan tout nouveau exécutable sans doute, mais un peu hasardeux à mon opinion, avaient été amenés à reprendre de point en point celui de 1894, contre l'armée chinoise.

Ils l'exécutent, il n'y a pas de doute, substituant l'armée russe à l'armée chinoise. Leur objectif primordial est le même que celui qu'ils avaient à cette époque, datant de dix ans déjà, pendant lesquels ils ont terriblement progressé : Anéantir la flotte russe de Port-Arthur, comme ils ont anéanti la flotte chinoise à Wei-Haï-Wei en novembre 1894. Par suite, leurs opérations en Mandchourie sont et seront semblables à celles de la guerre sino-japonaise d'il y a dix ans. Aucun doute possible.

Est-ce la tactique proprement dite des généraux japonais et des troupes japonaises qui peut embarrasser les Russes ? Pas davantage. Ils ont fait la campagne de 1900, dans le Petchili, côte à côte, et, de même que les Japonais, ont beaucoup étudié les très belles troupes qui constituaient le contingent russe (régiments de tirailleurs de la Sibérie orientale), qui, par leur robustesse, leur aspect imposant et leur bravoure superbe, produisaient « sur l'esprit des autres alliés une réelle impression de vigueur et d'indomptable énergie »; de même la campagne de Chine a donné aux officiers russes de tous grades l'occasion la plus propice de faire des remarques au sujet des Japonais.

Ils avaient là une très belle division de 22,000 hommes envoyés sur les sollicitations de l'Angleterre, empêchée en ce moment par la guerre sud-africaine de diriger sur la Chine un contingent susceptible de comparaison avec celui des Russes et des Français ; et pendant la campagne les feuilles militaires russes furent pleines d'indications et de notes sur les alliés, et surtout sur les Japonais, de beaucoup les plus nombreux et les plus désireux de se montrer.

« Partout, disaient les Russes, ils sont pleins d'intrépidité et d'entrain, montrant une discipline superbe et un esprit de patriotisme remarquable qui leur faisait braver la mort avec une sorte de mépris ».

Leur valeur militaire est doublée, tous les alliés le savaient et le remarquaient, « d'un orgueil presque insensé, qui leur faisait sacrifier tout sans hésiter pour permettre au corps expéditionnaire de jouer les grands rôles de la guerre ».

Ceci a été dit et écrit par les étrangers. On est donc fixé sur ce qu'est et sera la tactique de combat, et c'est beaucoup.

Ce qui est plus intéressant encore, c'est l'esprit animant leurs états-majors et la méthode les dirigeant, méthode qu'ils tiennent des missions françaises et allemandes qui se sont succédé depuis 35 ans et plus à Tokio pour l'organisation et l'instruction de la jeune armée nippone, et augmentée de tous les principes que sont venus puiser dans les armées européennes les nombreux officiers japonais curieux de se perfectionner.

J'empruntе à un livre des plus intéressants, écrit par un de nos généraux qui a commandé les forces françaises au Petchili durant le deuxième semestre de 1900, quelques observations que certainement les Russes qui, durant toute la campagne, ont été avec nous dans la plus grande solidarité, ont remarquées comme l'ont fait les états-majors français :

Les plans des Japonais, dit en substance le général, étaient, le plus souvent, marqués au coin d'une rare audace, poussée parfois jusqu'à la témérité.

Ce n'est pas, ajoute-t-il, que l'on doive admirer sans réserve l'audace des conceptions tactiques de leurs états-majors. Il y avait, peut-être à cause de leur dédain pour l'armée chinoise, dans leurs dispositions, un caractère trop préconçu. Ils arrêtaient d'avance tous les détails et prévoyaient, du commencement à la fin, le développement intégral de l'action en faisant abstraction de l'adversaire qu'ils supposaient restant en position jusqu'au moment de l'attaque finale qui devait décider sa retraite.

On est déjà bien éclairé, n'est-ce pas, quand on sait tout cela de son adversaire.

Le général qui a écrit d'une façon si suggestive la campagne de Chine de 1900, et dont je résume les impressions, ajoute, et ceci est caractéristique, étant donné les nouvelles qui nous arrivent d'Extrême-Orient, nous racontant que, pour avoir un succès, les Japonais sont gens à faire sans hésitation des hécatombes de victimes dans leurs rangs.

Avec leur mépris de la mort, leur moral, leur patriotisme, il semble peu important aux chefs japonais d'acheter la victoire au prix du sacrifice d'existences qui eussent peut-être pu être épargnées. « Ne disposons-nous pas, nous disaient-ils volontiers, d'une réserve inépuisable d'officiers et de soldats dont l'ardent désir est de donner leur sang pour la gloire et la grandeur de leur pays ! »

En 1870, nous connaissions très peu nos adversaires allemands. Les Russes ne sont pas, on le voit, dans notre cas. Ils doivent agir en conséquence. Ce devrait être un atout dans leur jeu.

Général LAMIRAUX.

Par fil spécial — Paris, le 25 juin 1904.

LA LÉGISLATION ÉTRANGÈRE
Des navires marchands

A propos du projet de loi sur la marine marchande. — Ce qui se passe dans les marines marchandes étrangères. — Dispositions légales concernant les effectifs. — Le régime anglais, allemand, italien, etc. — Les objections.

(D'UN CORRESPONDANT PARTICULIER)

Dans un précédent article, j'ai renseigné les lecteurs sur le projet de loi en préparation, au sujet de l'effectif des navires de commerce et de la réglementation du travail à bord. Cette question a fait tout récemment l'objet d'un rapport devant la Chambre de commerce du Havre.

Aujourd'hui, pour terminer l'étude de cette question d'actualité, je ferai connaître quelle est la législation étrangère en ce qui concerne les navires marchands, équipages et travail.

En Angleterre

En Angleterre, c'est le «Merchant Shipping act» de 1897, qui régit cette matière. Une récente addition faite à cette loi de 1897 prescrit aux navires à vapeur de plus de 60 mètres de long (200 pieds) et d'une jauge brute d'au moins 700 tonneaux d'avoir, en outre du capitaine et deux lieutenants, un nombre suffisant de matelots de pont pour former deux bordées de veille, savoir : un matelot au gouvernail, un homme en vigie et un matelot à disposition, soit : six hommes. A défaut, le «Board of Trade» (autorité maritime), s'il craint que le manque d'hommes soit susceptible de constituer un sérieux danger pour la vie, peut retenir provisoirement le navire.

Lorsqu'un navire à vapeur de moins de 200 pieds de long ou un vapeur quelconque naviguant au cabotage paraît présenter des conditions d'insécurité en raison de la faiblesse numérique de l'équipage, il est procédé à l'inspection du navire, et le résultat de l'enquête fait l'objet d'un rapport au «Board of Trade», qui avise.

Quand le rôle d'équipage d'un navire à voiles est prêt à être signé ou déposé, le représentant de l'autorité maritime, s'il estime que l'équipage est, par le nombre ou sa composition, inférieur à ceux généralement employés sur des navires similaires, doit faire procéder à l'inspection du navire et à son examen au point de vue du gréement, de l'équipement, des manœuvres mécaniques, de la voilure, etc.

Si cette enquête, dans laquelle il est tenu compte de la nature du service, conclut à ce que l'infériorité de l'effectif peut être une cause de sérieux danger de vie, le navire est provisoirement retenu.

Allemagne, Suède, Italie

L'Allemagne applique, depuis le 1er avril 1903, une loi très favorable aux marins. Cette loi règle l'engagement des gens de mer, les droits et obligations réciproques des armateurs et marins, mais elle est muette sur la question des effectifs. Il a paru impossible au Reichtag de créer un règlement assez élastique pour se prêter à tous les types d'armement marchand.

En Suède, en Norvège, en Danemarck, il n'existe aucune réglementation de l'effectif des équipages marchands ; mais le capitaine du navire est déclaré responsable, « avec sanction pénale », de l'insuffisance de son équipage.

En Italie, la question est prévue par le « Code de la marine marchande », dont l'article 71 est ainsi conçu : « La force minima de l'équipage pour chaque sorte de navires pourra être établi par un règlement.»

Or, si l'on se reporte au règlement italien, on trouve la disposition suivante, analogue à celles en usage en Angleterre : « Article 437.— Dans le cas où un navire est armé dans un port italien ou étranger avec un équipage qui, par le nombre ou la qualité des individus, paraît inférieur à celui que la portée du navire et le voyage qu'il est sur le point d'entreprendre exigeraient, l'autorité maritime, en Italie, ou l'officier consulaire, à l'étranger, exigeront, même sans qu'il y ait eu de réclamations de la part de l'équipage, que le nombre et la composition de l'équipage soient tels qu'ils sont nécessaires pour « une sûre navigation » et, en cas d'inexécution des dispositions prescrites par eux, ils refuseront de laisser partir le navire.»

On peut donc affirmer, — dit le rapporteur de la Chambre de commerce du Havre, — contrairement à ce qu'avance l'exposé du projet de loi, que les principales marines étrangères ne sont assujetties à aucune règlementation fixant l'effectif de leurs équipages, car on ne peut appeler de ce nom la disposition anglaise relative au nombre minimum des matelots de pont, sur les navires à vapeur de 700 tonneaux et au-dessus.

Toutefois, l'autorité maritime n'abandonne pas entièrement à leur égard le droit d'intervenir au cas où elle estime que le nombre et la composition de l'équipage ne sont pas en rapport avec le tonnage et les dimensions du navire, ses engins de manœuvre et la navigation à laquelle il est destiné et que cette insuffisance est de nature à compromettre la vie des marins et des personnes à bord.

Le travail à bord

En ce qui concerne le travail à bord, l'article 6 du projet de loi ministérielfixe que, hors le cas où le salut du navire et de la cargaison serait en jeu, toute heure de travail commandée au delà de douze heures, pour les hommes de pont, et de huit heures pour le personnel de la machine, donnera lieu à une allocation supplémentaire égale au huitième de la solde journalière.

Les heures indiquées ci-dessus sont celles adoptées par la pratique, sauf les cas imprévus.

En effet, sur les steamers, de même que sur les voiliers, les matelots sont partagés en deux bordées faisant alternativement le quart pendant quatre heures. Dans les beaux temps, on a l'habitude de conserver les deux bordées sur le pont de une heure à 4 h. du soir, le quart de 4 heures à 8 heures du soir étant fractionné en deux. Il en résulte que le service est alterné, c'est-à-dire que la bordée qui, aujourd'hui, fait le quart de minuit à 4 heures du matin, ira demain se reposer de minuit à 4 h. du matin.

Les chauffeurs sont partagés en trois quarts, travaillant successivement devant les feux pendant quatre heures. Il est vrai qu'en plus de huit heures de quart, pendant les beaux temps, les chauffeurs sont employés pendant deux heures au nettoyage de la machine et à divers travaux d'entretien (forge, chaudronnerie, etc.) et qu'à bord des voiliers, en dehors des heures de quart, les hommes par un beau temps ont à travailler aux voiles et à la visite du gréement.

En somme, la Chambre de commerce du Havre repousse à peu près l'ensemble du projet de loi, parce que, dit le rapporteur, le moment est vraiment peu propice à une aggravation des charges qui pèsent sur l'armement français. Elle craint que la plupart des grands voiliers français construits sous l'empire de la loi de 1903 passent sous pavillon étranger si, à l'expiration de leurs dix ans de navigation, la prime à la marine marchande n'est pas maintenue. Que deviendraient alors les 5000 inscrits maritimes qui montent ces voiliers ?

Ces conclusions sont d'autant plus pessimistes qu'en Angleterre et en Allemagne, la durée du travail à bord est parfaitement règlementée et limitée pour les navires marchands.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE
(De nos divers correspondants)

Interview d'un attaché d'ambassade chinois

— Paris. — On écrit de Saint-Pétersbourg à l'Agence Havas : « La «Rousse» a donné le résultat d'une interview d'un de ses collaborateurs, avec un attaché d'ambassade de Chine à Saint-Pétersbourg, M. Tchie Seng. Ce diplomate se déclare autorisé par son ambassadeur, à affirmer qu'on a tort, en Europe, de douter de la bonne foi de la Chine, lorsqu'elle prétend vouloir garder la plus stricte neutralité jusqu'à la fin de la guerre actuelle. Jamais la Chine n'a eu besoin de la guerre et jamais elle ne la provoquera en ce qui la concerne.

» Nos intérêts, dit-il, ne sauraient se concilier avec ceux du Japon. Voilà pourquoi c'est une erreur de croire que nous aurions avantage à faire alliance avec ce pays. Le Japon croit, peut-être, qu'une guerre peut lui être avantageuse. Quant à nous, une guerre sera toujours une dure nécessité, mais jamais l'idéal de nos aspirations politiques. Le Japon court à sa ruine. C'est notre conviction. Il a eu tort de s'attaquer au colosse russe.

» Habitant Saint-Pétersbourg, depuis sept ans, j'ai conscience de la puissance russe. Le Japon a à lutter contre des forces supérieures et toujours renouvelables, ce n'est qu'une question de temps. Pour ce qui est des Koungouses, nous n'y sommes pour rien. Ce sont des bandes de brigands qui opèrent, en Mandchourie, pays cédé à bail par nous à la Russie, de sorte que nous n'avons pas le droit d'intervenir dans leurs exactions dont on ne saurait nous rendre responsables.

» Notre position et celle de la Corée sont deux choses différentes. La Corée ne veut pas la guerre, elle n'y prend pas part et l'on se sert de son territoire comme théâtre des hostilités, ruinant son agriculture et son commerce. Nous autres, Chinois, nous sommes à l'écart, et nous ne demandons qu'une chose, c'est qu'on nous laisse tranquilles. »

Les opérations navales

— Londres.— D'après une dépêche de Tokio au « Daily Chronicle », cinq sous-marins démontés auraient été vus dans une station sibérienne, en route pour Vladivostock.

— Suivant une dépêche de Shanghaï au « Morning-Post », deux divisions japonaises auraient atteint Liao-Yang.

A Port-Arthur

SORTIE DE LA FLOTTE RUSSE

— Tokio, 25 juin, 10 h. 15 matin.— On annonce que la flotte russe de Port-Arthur a fait une sortie jeudi et a attaqué l'escadre de l'amiral Togo.

— Tokio.— L'amiral Togo annonce qu'au cours d'un engagement à Port-Arthur, jeudi, un cuirassé russe du type de « Persewiet » a été coulé. Un cuirassé du type « Sébastopol » et un croiseur du type « Diana » ont été avariés. L'escadre japonaise s'est retirée sans avaries.

RAPPORT DE L'AMIRAL TOGO

— Tokio, 25 juin, midi.— L'amiral Togo rapporte que jeudi dernier, à 11 heures, une patrouille découvrit le « Péresviet », sept autres navires de guerre et neuf contre-torpilleurs, près de l'entrée de Port-Arthur. Leur présence fut immédiatement signalée à l'amiral Togo par télégraphie sans fil. Le commandant japonais fit avancer toute sa flotte, à l'exception des navires employés à un service spécial. Il reconnut que la flotte russe se composait de 6 cuirassés d'escadre, de 5 croiseurs et de quatorze contre-torpilleurs. Les Russes se proposaient évidemment de se lancer vers le Sud, après le coucher du soleil. Ils s'arrêtèrent juste à l'entrée du port.

A la tombée de la nuit, une flottille de torpilleurs japonais attaqua résolument les Russes et réussit à torpiller et à couler un cuirassé du type du « Péresviet », à mettre hors de combat un cuirassé du type du « Sébastopol » et un croiseur du type du « Diana ». On put remorquer ce dernier dans le port, vendredi matin. Ils étaient évidemment sérieusement avariés.

Les Japonais n'ont pas beaucoup souffert. Le contre-torpilleur « Shirakumo » fut atteint et eut trois tués et trois blessés. Le contre-torpilleur « Childori » fut frappé derrière la Chambre des machines, mais n'eut aucun blessé. Les torpilleurs 64 et 66 furent légèrement endommagés.

LES PRÉPARATIFS

— Saint-Pétersbourg. — Selon les dernières nouvelles, les provisions, même en viande, sont suffisantes à Port-Arthur. Tous les habitants mâles, depuis l'âge de 15 ans, sont sous les armes. Les femmes sont employées aux ateliers à la confection des accessoires militaires et du matériel d'ambulance.

Les Japonais se tiennent à 20 kilomètres de la ville. Plusieurs moulins transportables ont été envoyés d'Odessa, en Extrême-Orient, pour les besoins de l'armée.

Les opérations sur terre

— Paris.— Le correspondant à Saint-Pétersbourg du « New-York Herald » télégraphie à la date d'aujourd'hui : « On suppose maintenant que le général Stackelberg, aidé par le chemin de fer, a échappé aux Japonais et a rejoint le gros des forces russes. »

MOUVEMENT DES TROUPES JAPONAISES

— St-Pétersbourg.— On mande de Moukden : Des forces importantes de Japonais se concentrent depuis quelques jours à Sen-Youn-Tchen et à Swou-Nan. Sur leur extrême flanc droit, les Japonais rassemblent les troupes du côté du Yalou.

Il y a quelques jours une bande d'une centaine de kounghouses, commandée, dit-on, par des Japonais, a fait une tentative pour détruire un pont de chemin de fer, près la station de Goun-Tchou-Line. La garde préposée à la surveillance des ponts a déjoué cette tentative. Le pont n'a souffert aucun dommage.

BATAILLE IMMINENTE

— St-Pétersbourg. — Des troupes fraîches arrivent quotidiennement à Liao-Yang. Une bataille est imminente près de Liao-Yang dont une partie des armées japonaises ayant, dit-on, opéré leur jonction, approche, venant de Va-Fan-Gou. Les Japonais forment activement des troupes spéciales composées de Coréens et de Kounghouses auxquels ils paient une forte solde.

A NIOU-TCHOUANG

— Niou-Tchouang. — Les officiers russes di-

FEUILLETON DU « PETIT MERIDIONAL »

— 17 —

L'Asie en Feu

PAR

Féli BRUGIERE et Louis GASTINE

PREMIERE PARTIE

La Mission Internationale d'Occident

VIII

LE SPIRITISME DU DOCTEUR

Alors, il s'écarta brusquement du mât en étendant les bras et en disant à Mérande : «Allez ».

Les expressions d'anxiété, de peine et d'espérance aussi confondues sur ses traits, ses yeux pleins de larmes, ses gestes ridicules et théâtrals formaient un si singulier mélange de sentiments inexprimables qu'en vérité les prisonniers, stupéfaits déjà depuis un moment, faillirent, en effet, se départir de l'attitude recueillie qu'ils avaient pu garder jusque-là.

Mais déjà les interruptions si caractéristiques du récepteur de l'appareil herzien commençaient à se produire. Tous, galvanisés, tendirent l'oreille pour ne pas perdre une seule de ces ondes transformées en chocs et dont ils avaient tous une telle habitude qu'elles se traduisaient directement dans leur esprit en lettres, syllabes et mots, couramment intelligibles comme ceux d'une véritable langue.

Quatre mots russes tronqués avaient été devinés par les prisonniers.

« Frontière... armées... Mission... cavaliers... ».

Puis la communication, mieux établie, se régularisa. Mérande demandait avec qui la mission se trouvait en communication.

L'appareil répondit :

« *BORIS* ».

Ainsi les Européens correspondaient avec l'officier russe qui n'avait pu les sauver et se trouvait encore dans la montagne, faisant de suprêmes efforts pour arriver jusqu'à eux.

Mais l'appareil parlait encore :

» *Kouldja est libre, mais la Dzoungarie est envahie.*

» *Les forces russes se concentrent à Samarcande.*

» *Le Turkestan est inondé de cavaliers jaunes.*

» *On sait qu'il y a des rassemblements énormes à Karachar.*

» *Ayez confiance, nous allons.....* ».

Profondément émus, les membres de la mission ne pensaient plus ni au Mandarin, ni aux sentinelles du campement. Ils s'étaient rapprochés du cercle tracé sur le sol par van Korsten, sans toutefois le franchir, et le docteur, plus maître de lui, se jetait à genoux comme pour remercier sa mère des paroles qu'elle lui adressait par l'instrument aux toc-tocs mystérieux.

Le Chinois, stupéfait, ne pouvait comprendre les dépêches envoyées, mais il constatait que l'appareil dressé produisait quelque chose et que ce quelque chose était compris de ses prisonniers.

En présence de ce mystère, toute sa méfiance se réveilla. Le souvenir de la fusée apparue tout à l'heure lui revint soudain à l'esprit. Il avait une grave responsabilité, car il savait qu'il expierait dans les plus cruelles tortures la perte d'un seul des Européens qu'il avait mission de ramener.

— Assez... cria-t-il, finissez vos sortilèges et démontez-moi immédiatement toute votre machine ; j'en ai assez vu.

Mérande et le docteur appuyés par leurs compagnons, essayèrent de protester, mais leur insistance reboubla les craintes de leur gardien.

D'un grand geste, avec un cri particulier, il rallia les sentinelles et les hommes de l'escorte accroupis à faible distance.

Les Européens durent céder.

Le poste herzien fut rapidement réintégré dans ses caisses, puis reporté au lieu de dépôt des objets du convoi, tandis que le mandarin, faisant sonner de la trompe, ordonnait de reployer les tentes et de se remettre en marche. Les gens de l'escorte obéirent de suite, sans une protestation, ce qui frappa Mérande.

Le mandarin laissa à peine le temps aux prisonniers de prendre un léger repas, puis le signal du départ fut donné et le voyage interrompu recommença, mais avec une allure beaucoup plus accélérée qu'au départ d'Ouroumtsi.

Comme s'il regrettait d'avoir fait halte au sommet des crêtes et peut-être d'avoir commis une imprudence en autorisant les communications funèbres de van Korsten, le Chinois ne cessait de trotter lourdement de la tête à la queue du convoi, harcelant les retardataires, frappant les bêtes et les gens qui ne lui semblaient pas aller assez vite.

Dès que l'état du chemin le permettait, aux descentes surtout, la marche se précipitait encore, malgré la fatigue.

A peine si, aux passages les plus difficiles, des haltes de quelques minutes furent accordées comme à regret, mais bien que la nuit fût tout à fait venue, on ne s'arrêta pas pour dormir.

La lune éclairait assez bien la route pour permettre au convoi d'avancer et la marche ne fut suspendue que pour faire souffler bêtes et gens à des intervalles à peu près réguliers.

Après une nuit terrible, pendant laquelle la souffrance morale et physique des Européens atteignit son paroxysme, le convoi s'arrêtait au petit jour dans un pli de terrain, au milieu d'un campement à demi-endormi. Quelques cavaliers seuls veillaient auprès d'un feu. Le Chinois fit venir le chef, qui témoigna d'une déférence extrême à celui qui lui parlait. Du petit lait fut distribué aux prisonniers et aux hommes de l'escorte, et le mandarin fit apporter de grandes jattes d'eau claire en ordonnant de se nettoyer le visage et le corps. Ce fut un soulagement pour les Européens, et pendant quelques minutes le campement fut transformé en salle de bain. Le soleil se levait et déjà les fraîcheurs de la nuit s'attiédissaient.

Sur les hauteurs rapprochées, des groupes de fantassins et de cavaliers apparaissaient et circulaient. Un bruit confus arrivait jusqu'aux oreilles des Européens, qui se rendaient compte du voisinage d'un camp plus important.

— On nous fait la toilette des condamnés, dit Hermann. Nous devons toucher au but.

— Condamnés ! pas encore, riposta le docteur. On ne nous aurait pas menés si soigneusement jusqu'ici pour un si banal dénouement ; attendons-nous à quelque grosse surprise.

Des sons de trompes se faisaient entendre. Le mandarin rassembla son monde, on repartit. On gravit une hauteur assez raide, et tout d'un coup, à la crête, les prisonniers aperçurent la plaine immense se dérouler devant eux. Au-dessous, un lac brillait aux rayons du soleil levant, et autour de ce lac, et jusqu'à la limite de l'horizon, la plaine était vivante. Un camp prodigieux la remplissait, une ville guerrière surgit en plein désert.

— Le lac Bagra-El-Koul... dit Mérande. Et cet îlot blanc qu'on aperçoit sur notre droite, c'est sans doute Karachar.

Mais au loin une traînée de fumée filait au raz de la plaine, à travers les tentes et les aouls pressés. Elle venait de l'Est. Les Européens la regardaient haletants.

— Cette fumée qui marche ! mais, dit Van Korsten, c'est un train !...

Et comme pour lui donner raison, un coup de sifflet lointain traversait l'espace.

IX
L'ARMEE JAUNE

Quand l'officier chinois préposé à la garde des prisonniers vint, deux jours après leur arrivée au camp, leur annoncer que le maître allait les faire comparaître devant lui, ils étaient éveillés et debout depuis longtemps, avertis déjà de l'approche de quelque événement nouveau par un redoublement des bruits et des rumeurs qui n'avaient cessé, d'ailleurs de gronder sourdement autour de leur tente pendant ces quarante-huit heures de répit.

Aucun d'eux ne trahissait l'anxiété dont leurs cœurs étaient pleins.

Après les dures fatigues des vingt journées de marches inouïes qu'ils avaient dû faire dans des circonstances aussi tragiques et aussi imprévues, après les épreuves cruelles de cette première période de leur captivité, le repos, qu'on leur avait accordé avait ranimé leur vaillance, en leur rendant une partie de leur force physique.

Mais, en dépit de leur énergie morale, l'inconnu, le mystère dont ils étaient enveloppés, l'appréhension d'un lendemain peut-être atroce, l'impossibilité désormais d'échapper à la destinée, le désespoir de leur impuissance à prévenir l'Europe du danger imminent qui la menaçait, troublait profondément leurs âmes et pâlissait leur visage.

Nadia, surtout, cédait à la faiblesse de son sexe, à l'énervement résultant des trop grandes fatigues qu'elle avait dû supporter et elle devait faire appel à tout son amour-propre pour garder une contenance fière et assurée comme celle de ses amis.

A Suivre

CHOCOLAT LA FAVEUR MATTIE FILS Montpellier

sent que le général Kouropatkine se propose de résister vigoureusement à Kai-Ping où ont été établis des mines et des retranchements. On a achevé, mercredi, le télégraphe de campagne reliant Niou-Tchouang à Kai-Ping. La ligne a été coupée la nuit dernière, en trois endroits, et on a enlevé plus de 8 kilomètres de fils. Cet attentat est l'œuvre de Chinois à la solde des Japonais.

Des bandes de voleurs causent beaucoup d'embarras aux avant-postes russes, au nord-est de Niou-Tchouang. Les Japonais leur ont fourni des fusils modernes et des munitions.

Les journalistes français venus de Moukden sont partis au sud de Niou-Tchouang avec les Russes. Les correspondants anglais et américains n'ont pas encore obtenu cette autorisation. Il y a 800 blessés au camp russe, à 5 kilomètres de Niou-Tchouang.

Don Jaime est arrivé ici hier. Il est reparti immédiatement pour le front de bataille.

A LIAO-YANG

— St-Pétersbourg. — Le correspondant spécial d'un journal de St-Pétersbourg télégraphie de Liao-Yang, à la date du 23 juin : « Les troupes commandées par le général Mistpheskao ont forcé les troupes du général Kuroki à rétrograder. Aujourd'hui, tout est calme, il fait une chaleur torride de 32° à l'ombre. »

Le général Gersgros, malgré la blessure qu'il a reçue, reste dans les rangs. Il ressort que le combat du 15 juin devait être gagné par les Russes. Nos troupes occupaient déjà les tranchées de l'ennemi, quand arriva l'ordre de battre en retraite.

— Liao Yang.— Les troupes continuent d'arriver sans interruption. Leur tenue ne laisse rien à désirer.

Nos Dépêches

Nous avons reçu de nos divers correspondants spéciaux les dépêches télégraphique et téléphoniques suivantes, 25 juin :

Faits Nouveaux

Les millions des Chartreux

— Paris. — Le «Matin» dit que le document saisi chez M. Chabert et auquel «l'Humanité» donnait, hier, une grande importance, consiste en une feuille de papier portant les indications suivantes : « Bonnet, ne communiquer qu'avec M. et L. (156-25) ». Le numéro 156-25 étant le numéro du téléphone de M. Millerand, on suppose que l'initiale M., désigne l'ancien ministre Millerand. Quant à l'initiale L., elle désignerait, d'après des indications recueillies au palais, soit M. Lagrave soit M. E. Lyon Caen, secrétaire de M. Millerand.

D'autre part, on remarquera qu'un nommé Bonnet a été entendu, hier, par le juge d'instruction. C'est évidemment, le document saisi chez M. Chabert, qui l'a désigné à M. André.

DÉPÊCHE DE M. PICHAT

— Paris.— M. Flandin, président de la commission d'enquête, a reçu de M. Pichat la dépêche suivante :

« Vous avez reçu la réponse du prieur des Chartreux ; malgré mes vives instances d'hier et d'aujourd'hui, il m'a été impossible de le faire changer d'avis. Je rentrerai demain à Paris et je vous remettrai une nouvelle lettre. »

M. Flandin a télégraphié de nouveau ce matin pour prier M. Pichat d'insister au près des Chartreux.

On croit que la dépêche de M. Pichat est antérieure à celle du président de la commission.

Commission du Budget

— Paris.— La Commission du budget s'est réunie sous la présidence de M. Bouvier.

M. Vassilière, directeur de l'agriculture, a été entendu sur les modifications que la commission compte introduire dans l'aménagement des crédits relatifs à l'Office des renseignements agricoles.

Tenant compte de ces observations, la Commission a décidé le maintien de ce service utile et important, mais a rattaché les crédits au chapitre premier, en stipulant que les crédits actuels doivent suffire.

M. Klotz a repris ensuite le suite de ses observations sur les chapitres de l'Agriculture.

Quelques réductions ont été opérées ; elles s'élèvent au total de 151,700 fr. sur le budget de l'agriculture, le service des forêts excepté.

Continuant son ordre du jour, la Commission a réglé les chapitres du commerce.

Sur les observations de M. Bergy, rapporteur, le budget a été diminué de 356,000 fr., dont 300,000 fr. portent sur le chapitre des encouragements aux pêches maritimes.

Cette réduction est basée sur la dépense effectuée en 1903.

La Commission s'est ajournée à lundi.

La question de l'alcool

— Paris. — La troisième sous-commission extra-parlementaire des alcools, vins et spiritueux (contrôle hygiénique), a terminé, sous la présidence de M. Delombre, député, la discussion du rapport présenté par son comité d'études.

Elle a estimé qu'il n'y aurait pas lieu d'édicter, pour diminuer l'alcoolisme, des mesures d'ordre technique en dehors de celles déjà adoptées dans sa précédente séance.

Elle a voté à l'unanimité la proposition suivante présentée par M. Monis.

« C'est l'exagération du taux de l'impôt qui rend l'alcool de consommation plus nocif. Une sage réduction de ce taux serait aussi profitable au Trésor qu'à la santé publique, car elle ferait disparaître la fraude qui préjudicie aux intérêts de nos finances et supprimerait les produits inférieurs et nuisibles. »

La commission considère que pour atteindre le but qu'on poursuit, des mesures d'ordre social seront surtout efficaces, et elle a déjà chargé M. Emile Gautier de faire, à ce sujet, un rapport qui sera discuté ultérieurement.

Avant de se séparer, la commission a confié à M. Monis le soin d'élaborer le rapport général qui sera présenté à la commission plénière.

L'enseignement congréganiste au Sénat

— Paris. — Quatre orateurs, MM. Gourju, de Lamarzelle, de Montfort, et Blois,devaient encore parler dans la discussion générale du projet, supprimant l'enseignement congréganiste ; deux autres, MM. Guillier (Dordogne), et Delahaye (Maine-et-Loire) viennent de se faire inscrire pour prendre la parole.

M. Gourju doit s'attacher surtout à démontrer, dans son discours, que le projet du gouvernement n'est nullement la conséquence, le corollaire de la loi de 1901.

M. Guillier parlera au nom des progressistes sur les conséquences financières de la loi pour les communes aussi bien que pour l'Etat.

M. Guillier annonce, en outre, l'intention de déposer, avec MM. Guérin et Legrand, un amendement tendant à préciser dans la loi les conditions dans lesquelles devaient s'effectuer les liquidations et être assuré le service des pensions.

La commission de la marine

— Paris.— La sous-commission chargée d'examiner les questions relatives à la défense coloniale, s'est réunie aujourd'hui, à 3 heures, au ministère de la marine. M. Thomson a été élu président et la commission s'est occupée uniquement de sa méthode de travail. Elle a nommé 4 rapporteurs : M. Deloncle pour la défense de l'Indo-Chine, M. Chaumet pour celle de Madagascar, M. Etienne pour l'organisation des troupes coloniales, M. Bayol pour les munitions et les approvisionnements des colonies.

La séance a été levée à 5 heures.

M. Pelletan dans la Loire

— Rive-de-Gier. — Un wagon-lit attelé au train express, venant de Lyon, a amené le ministre de la marine, accompagné de MM. Briand et Charpentier, députés.

Le préfet a présenté le général Girardel, commandant le 13e corps, ainsi que le maire de Rive-de-Gier, le président du conseil général et tous les maires, puis il a souhaité la bienvenue au ministre qui a cordialement serré la main à tous les maires du canton.

VISITE AUX USINES

Le ministre et les autorités civiles et militaires ont successivement visité diverses usines et vu couler et forger une énorme plaque de blindage.

La foule est énorme dans les rues fort bien paroisées et applaudit vivement le ministre.

Au cours de sa visite à la verrerie ouvrière des Venes, M. Pelletan, répondant à M. Vinay, directeur, qui, après avoir exposé la genèse et la marche de l'usine, lui demandait son appui au point de vue des subventions aux Sociétés coopératives, a dit qu'il était absolument partisan de ces associations et a promis son concours dévoué. Le personnel lui a fait une chaleureuse ovation.

Le ministre, accompagné du général Girardel a visité l'usine des Etaigus, puis une autre usine où des tornilles fabriquées par un procédé nouveau ont été forgées en présence du ministre et des invités.

Une autre maison a présenté aux Forges de Couzon des frettes pour canon 305.

La réception officielle a eu lieu à la Mairie. Les présentations se sont bornées à un simple défilé devant le ministre, excepté pour le conseil municipal et les autres corps constitués.

La Ligue des Droits de l'homme a remis à M. Pelletan, une pétition en faveur du soldat Molière, condamné à 35 ans de travaux publics.

En réponse aux discours de M. Chonienne, inspecteur de l'enseignement professionnel public à l'inauguration de l'école pratique d'industrie, et de M. Chatagnou, à la Caisse d'épargne, le ministre a répondu en affirmant tout l'intérêt que le gouvernement porte à ces institutions.

Le Banquet

— Rive-de-Gier. — Le banquet populaire de 400 couverts s'est terminé à 2 heures. On y a prononcé cinq discours fort applaudis.

LES TOASTS

Le préfet de la Loire a tout d'abord remercié le ministre de s'être arraché à ses absorbants travaux, pour visiter le département, dont il a fait l'éloge aux points de vue industriel et politique. Il a ensuite porté un loyal toast au Président de la République.

M. Bouche, maire a dit toute la gratitude de la population envers le représentant du ministère Combes et lui a soumis la situation exceptionnelle de nos industries écrasées par les tarifs des chemins de fer en appellant sur elle sa bienveillante attention. Il a demandé aussi le vote rapide des lois ouvrières.

MM. Charpentier et Briaud, députés, ont parlé sur les améliorations apportées par M. Pelletan dans le contrôle des dépenses de la marine et la durée de travail dans les arsenaux. Ils ont ajouté que les économies à faire seraient la base des retraites des travailleurs âgés.

DISCOURS DE M. PELLETAN

Le ministre rappelle qu'il était venu ici au moment des luttes ouvrières et il a constaté que l'évolution politique avait amené au lieu d'adversaires, un préfet républicain, un général épris des mêmes idées et un maire populaire.

M. Pelletan parle ensuite de la lutte engagée contre les congrégations et le particiérical. Il a déclaré que le ministère irait jusqu'au bout sans négliger les questions sociales.

Parlant des attaques dont le ministère est l'objet, il a affirmé que ses collègues et lui quitteraient le pouvoir sans regret, à condition qu'ils sachent en quelles mains passerait la direction des affaires publiques, ne voulant les laisser à aucun parti compromis avec la réaction. (Très vifs applaudissements).

Le ministre est parti à 2 heures pour Saint-Chamond, par un tramway spécial, au milieu des acclamations de la foule.

Le Vatican et la Séparation des Eglises et de l'Etat

— Paris.— On écrit de Rome au « Temps » : « Au Vatican, on ne se fait aucune illusion à l'endroit de l'adoption par le Parlement français du projet de loi visant la séparation des Eglises et de l'Etat ; on se prépare en vue de cette éventualité.

» C'est ainsi qu'un grand nombre d'évêques français ont déjà été interrogés, non pas pour avoir leur avis sur l'opportunité de la séparation, mais pour savoir dans quelles conditions se trouve chaque diocèse et quels sont les moyens et les ressources dont on pourra disposer pour subvenir aux frais du culte, à l'entretien des évêques et du clergé.

» Après la dénonciation du Concordat, la situation matérielle du clergé ne pourra être que précaire. Le Vatican se demande si la générosité des catholiques français suffira à remédier à tout ; il faudrait donc que dès à présent, on s'organisat, ainsi que le font les protestants et les israélites, dont le budget serait également supprimé par la même mesure.

» A cet effet, il conseille de fonder des caisses dans chaque diocèse ou même dans chaque paroisse, pour recevoir les fonds destinés à l'entretien du clergé et à subvenir aux frais des cultes.

» D'après les quelques réponses reçues au Vatican, dans les villes, généralement, on peut compter sur la générosité des fidèles, mais il n'en est pas de même pour les paroisses rurales. Dans certaines régions, la ferveur s'est beaucoup ralentie, elle a fait place à l'indifférence et même à l'irreligion.

» Ailleurs, les paroisses sont trop pauvres, la caisse centrale pourrait suppléer où besoin serait.

» On ne se dissimule pas au Vatican qu'il faudra au moins un demi-siècle pour arriver à une organisation stable et pour constituer un fond sérieux permettant de faire face à tous les frais du culte. La crise qu'aura à traverser le clergé de France sera nécessairement très longue et pénible.

» Le problème se complique encore, c'est-à-dire que l'Eglise ne pourra plus compter, comme par le passé, sur les offrandes généreuses des catholiques français en faveur des œuvres telles que la « Propagande de la Foi », le « Denier de Saint-Pierre », la « Sainte-Enfance ».

» Il y a là un autre point noir pour le Vatican »

Les prêtres au concours d'agrégation

— Paris.— Un journal annonce ce matin qu'un jeune prêtre vient de se voir exclu du concours de l'agrégation, après avoir pris ses inscriptions à la Sorbonne l'automne dernier et suivi régulièrement les cours.

Il résulte des renseignements que nous avons recueillis, au ministère de l'instruction publique, qu'il ne s'agit pas d'une mesure exceptionnelle. En réalité, M. Chaumié, ministre de l'instruction publique, vient de prendre une décision d'ordre général, en refusant désormais aux prêtres ou congréganistes, l'autorisation de prendre part aux concours de l'agrégation. Les concours d'agrégation ont pour but précis, comme on sait, de recruter les professeurs pour nos lycées. Le recrutement des collèges étant assuré par la licence et les certificats.

M. Chaumié use en la circonstance du droit que lui confère l'article 5 du titre II de l'arrêté du 29 juillet 1885, ainsi conçu :

« Les listes des candidats sont définitivement arrêtées par le ministre ».

Ces listes sont établies par le recteur de chaque Académie, environ 2 mois avant l'ouverture des examens, puis envoyées au ministère, rue de Grenelle, où elles sont soumises, en dernier lieu, à l'examen du ministre.

Le ministre pense que le fait de laisser des ecclésiastiques prendre part au concours de l'agrégation, comme cela avait eu lieu jusqu'à cette année, constituait un préjudice à l'égard des autres concurrents, puisque le nombre des candidats à admettre est fixé d'avance et ne saurait être modifié, même si parmi les candidats reçus il s'en trouve qui ne puissent, pour une raison quelconque, être placés dans les cadres de l'enseignement secondaire public.

Cette année, en réalité, ce n'est pas seulement à un religieux, mais à six candidats ecclésiastiques, que l'autorisation de se présenter aux concours de l'agrégation a été refusée. Sur ces six ecclésiastiques, cinq sollicitaient, pour la première fois, l'autorisation de prendre part au concours de l'agrégation.

En ce qui concerne le concours des certificats d'enseignement secondaire, deux ou trois ecclésiastiques sont admis à se présenter.

Cette autorisation paraît des plus légitimes, puisque le diplôme du certificat d'aptitude fait partie de ceux qui sont exigés dans le nouveau projet, concernant l'enseignement secondaire libre et destiné à remplacer la loi du 15 mai 1850, plus connue sous le nom de loi Falloux.

La protection des ouvriers

— Rome. — On a distribué, à la Chambre, le rapport de M. Gregorio Valle, concernant la convention franco-italienne pour la protection des ouvriers.

Le rapporteur constate d'abord que le Parlement et le pays ne peuvent qu'applaudir à ce premier pas fait sur le terrain de la protection internationale des travailleurs. Il dit ensuite qu'un encouragement et un accroissement notable seront donnés à l'épargne populaire par les dispositions qui procurent aux ouvriers italiens résidant en France, le moyen de déposer et de retirer plus facilement leur pécule dans les établissements destinés à le garder et à le faire fructifier.

LES CAISSES D'ÉPARGNES DES DEUX PAYS

D'après le rapporteur, il est désirable aussi que les Caisses d'épargnes ordinaires, qui existent dans les grands centres industriels ou dans les villes frontière des deux pays, s'entendent le plus tôt possible pour établir, dans leur relations réciproques, le même régime facile et économique pour le transport des dépôts, que celui qui sera mis en vigueur entre la Caisse nationale d'épargne française et les Caisses d'épargnes italiennes.

LA CAISSE FRANÇAISE POUR LA VIEILLESSE

Sur ce point, le rapporteur en détail le fonctionnement de la Caisse nationale française pour la vieillesse. Il fait remarquer que, par suite des arrangements conclus entre l'Allemagne et l'Italie, les ouvriers italiens se trouvent, à tous les points de vue, sur le même pied que les ouvriers allemands, et il espère que les mêmes principes de complète égalité inspirent les dispositions que la France prendra, concernant les ouvriers italiens, ayant droit à une rente, qui quitteront le territoire de la République et concernant leurs familles ne résidant pas sur le territoire français.

Remplie de cette confiance, la commission a renoncé à l'idée suggérée par quelques-uns de ses membres, de modifier la clause de la convention, concernant les indemnités qui seront allouées aux ouvriers italiens et à leurs familles.

Afin de rendre cette clause plus claire et plus précise, du reste, le protocole, qui sera stipulé entre la France et l'Italie pour sanctionner les arrangements séparés, devra être accompagné des tarifs pour la fixation des indemnités, qui devront être converties en rentes viagères sur la Caisse nationale de prévoyance d'Italie.

ASSURANCE CONTRE LE CHOMAGE

Le rapporteur rappelle que la commission prévoit aussi l'assurance contre le chômage, mais comme il se passera en Italie comme en France, beaucoup de temps avant que ce problème soit résolu, législativement, il exprime l'opinion que l'on peut considérer comme prématurée la clause de la convention relative à ces dispositions législatives éventuelles, mais qu'on peut l'accepter, comme exprimant l'aspiration des deux Etats à l'adoption d'un traitement de réciprocité pour les ouvriers des deux pays, dans cette partie de la législation sociale future.

Après avoir affirmé que l'on a accompli un devoir d'humanité en établissant les dispositions de la convention, tendant à protéger les enfants, qui cédés par leurs parents à des spéculateurs sont emmenés par ces derniers en France pour y travailler, le rapporteur termine de la manière suivante :

« La commission louant hautement l'initiative, si bien inspirée, qui a été prise par les deux gouvernements, vous propose de voir, dans un sens favorable au projet de loi et à la convention, qui y est jointe, dans les termes dans lesquels elle a été proposée ; considérant en même temps que notre pays est un de ceux, qui fournissent le plus large contingent à l'émigration, la commission exprime le vœu que le gouvernement commence, sans retard, les études nécessaires, pour entamer les négociations dans le même sens, non seulement avec les autres Etats de l'Europe, mais aussi avec les Etats d'Outre-Mer, vers lesquels se dirigent de préférence nos courants d'émigration.

L'EMIGRATION

» Dans le quatrième trimestre de 1903, il ne s'est pas embarqué moins de embarqué moins de 62,660 émigrants pour les pays situés au-delà de l'Océan. Sur ce nombre 37,731 sont allés aux Etats-Unis, 3,132 au Brésil et 23,309 dans la Plata. Tous ces pionniers du travail, qui, obligés de quitter leur pays natal contribuent encaissement, avec leurs bras, avec leur intelligence, à la production industrielle d'autres Etats, ne doivent pas être privés de la protection, qui a été établie par devoir d'humanité en faveur de leur compagnons du travail.

» A mesure que nous parviendrons, en stipulant la réciprocité dans les conventions, à empêcher que les dispositions législatives protégeant les ouvriers ne soient restreintes dans leur application à une seule nationalité, nous nous rapprocherons de l'idéal tant désiré, qui consiste en une législation internationale du travail. »

L'escadre française en Grèce

— Athènes.— Le roi a reçu dans la salle du trône, en audience solennelle, l'amiral Gourdon et les états-majors de la flotte.

Le comte d'Ormesson, ministre de France à Athènes, assistait à l'audience.

Après l'audience, un déjeuner a eu lieu à la légation. Le roi a invité les amiraux et officiers supérieurs, au château de Catoï pour demain.

La délégation scandinave à Paris

— Paris. — Les membres de la délégation scandinave ont été reçus vendredi après-midi à l'Hôtel-de-Ville, par le bureau du conseil municipal.

Le président de la République et Mme Loubet ont reçu, le soir, à 6 heures, les membres de la délégation franco-scandinave, auxquels s'était joint un groupe important de personnalités scandinaves ; savants, écrivains, professeurs, institutrices, étudiantes et étudiants d'Upsal et de Stockholm, qui effectuent actuellement un voyage en France.

L'Election sénatoriale de l'Hérault

— Montpellier. — Demain a lieu dans l'Hérault, une élection sénatoriale pour pourvoir au remplacement de M. Galtier, décédé. 867 délégués y prendront part.

Quatre candidature ont été affirmées, celles de MM. Augé, député radical-socialiste de la 2e circonscription de Béziers ; celle de Barberat, coiffeur à Lodève, socialiste ; celle de Bouliech, conseiller général radical-socialiste ; celle de Razimbaud, député de St-Pons, radical-socialiste.

Anniversaire de Solferino

— Paris.— La Ligue franco-italienne a célébré, vendredi soir, par un banquet, sous la présidence de M. Lockroy, l'anniversaire de la bataille de Solférino (4 juin 1859).

Au dessert, des discours, dans lesquels les orateurs ont glorifié les héros de Solférino et se sont félicités du rapprochement franco-italien qui chaque jour devient de plus en plus étroit, ont été prononcés par MM. Lockroy, Béraud, sénateurs ; Méreu, Alfred Mascuraud, président du comité républicain du commerce et de l'industrie.

— Rome. — Le président communique la dépêche suivante, qu'il a reçue de la Ligue franco-italienne, commémorant l'anniversaire de Solférino :

« La Ligue adresse un fraternel salut aux représentants de la noble nation italienne, et fait des vœux pour sa prospérité et sa grandeur. »

Le président ajoute qu'il a répondu par la dépêche suivante :

« Interprète de la Chambre des députés d'Italie, à laquelle j'ai eu l'honneur de communiquer votre dépêche, je vous adresse en mon nom mes vifs remerciements et mon salut fraternel ; je vous prie d'être assuré des sentiments de sincères amitiés qui unissent notre Italie à votre chère France. »

La Convention franco-anglaise et l'Allemagne

— Berlin.— La « Post » déclare que la Convention franco-anglaise n'est pas un danger pour l'Allemagne dont la position en Europe est tellement forte, qu'elle n'a pas besoin d'être rassurée par une des parties contractantes. Il n'est pas facile d'isoler une puissance militaire de premier rang, comme l'Allemagne, qui même saurait résister à une coalition pendant 50 ans, a dit le maréchal de Moltke. L'Allemagne devra se tenir prête à combattre une Europe coalisée. Nous restons fidèles à ce conseil, et parce que nous voulons la paix, nous insistons sur notre force qui oblige les épées de nos adversaires à rester dans le fourreau.

Nous voulons entretenir de bonnes relations avec toutes les puissances. Aussi, saluons-nous avec joie la présence du roi Edouard à Kiel, qui dissipera peut être les nombreux malentendus entre l'Angleterre et l'Allemagne.

Le roi Edouard en Allemagne

— Berlin.— Le roi d'Angleterre est arrivé hier soir à Brunsbuttel, à bord de son yacht « Victoria-And-Albert ». Le yacht royal, accompagné de plusieurs navires de guerre anglais, s'est amarré à l'entrée du canal.

De minutieuses mesures de précautions ont été prises pour assurer la sécurité des souverains à Kiel. Des barques armées feront des patrouilles nuit et jour autour du « Hohenzollern » et du yacht royal d'Edouard VII. La préfecture de police de Berlin a envoyé à Kiel 135 agents spéciaux.

Petites Informations

— Francfort.— Le poète Wilhelm Jordan, ancien membre du Parlement allemand de 1848, est mort ce matin, âgé de 85 ans.

— New-York.— Le « Hérald » publie une dépêche de Rio-Janeiro disant que les indiens ont razzié deux villages du territoire d'Acre, tuant cinquante habitants.

— Nevers.— On sait que M. Pigalle fut révoqué de ses fonctions de maire, à la suite du scandale de Nevers.

Le conseil municipal a élu hier à sa place M. Marcenet, le premier élu de la liste Pigalle aux dernières élections municipales.

— Albi.— M. Rabier, directeur de l'enseignement secondaire, est de passage à Albi, où il a visité le Lycée et le Collège de jeunes filles. Le soir, il s'est rendu à l'archevêché et a eu avec M. Mignot une entrevue qui a duré une heure.

ACTUALITÉS

L'affaire Dreyfus

— Paris. — On lit dans le «Petit Journal» : L'expert chargé d'examiner le livre de comptabilité du 2e bureau des renseignements du ministère de la guerre sur lequel un grattage a été opéré, n'a pas encore fait connaître au capitaine Cassel le résultat de son examen.

Dans l'un de ses derniers interrogatoires, M. Dautriche aurait désigné l'officier qui lui demanda de substituer au nom gratté le pseudonyme «Austerlitz». Il serait également établi que 2 officiers du 2e bureau étaient au courant de cette substitution du nom gratté que M. Dautriche ne se rappelle, d'ailleurs, nullement, et qui ne retint pas autrement son attention.

Au Tonkin

— Marseille.— Un courrier anglais est arrivé hier soir par la voie de Brindisi ; il apporte les nouvelles suivantes du Tonkin :

LE TYPHON DE LA COCHINCHINE

On a maintenant des détails à peu près complets sur le typhon qui ravagea la Cochinchine, vers le commencement du mois de mai. Les dégâts dépassent de beaucoup ceux qu'on avait prévus dès le premier abord. Les victimes ont été plus de cinq mille, principalement des indigènes. Les dégâts dépassent dix millions.

Le conseil colonial a tenu une assemblée spéciale et discuté les secours à accorder aux sinistrés. Le gouverneur général a effectué un voyage pour se rendre compte de l'étendue des dégâts. C'est à la suite de ce voyage, que les chiffres donnés ci-dessus ont été fixés.

L'ASSASSINAT DE M. ODENDHAL

On a de nouveaux détails sur l'assassinat de M. Odendhal, administrateur colonial, dont nous avons signalé l'assassinat par les sauvages du Laos. La colonne de répression, dont nous avons annoncé le départ, est arrivée sur les lieux du crime. Le corps de M. Odendhal a été retrouvé brûlé.

L'enquête a démontré qu'il avait été frappé d'un coup de coupe-coupe et qu'on avait ensuite décapité son corps.

On a poursuivi quelques sauvages, mais on n'a presque pu arrêter personne, car dès que l'arrivée de la colonne fut connue, tous les villages furent désertés.

LE CHOLERA

Le choléra fait des ravages au Tonkin. Dans la seule province de Gaudo on a à déplorer la mort de deux cents victimes en quinze jours. Un cas mortel s'est produit également à bord du croiseur « Gueydon », qui se trouvait en rade de Saïgon.

L'ENSEIGNEMENT POPULAIRE

L'enseignement populaire vient d'être réorganisé au Tonkin. Il est créé un emploi d'inspecteur de l'enseignement public et privé ; deux écoles d'enseignement technique, une à Hanoï et une à Alphong est prévue. Il est créé un conseil de l'instruction publique. Les besoins de ces créations se faisaient sentir, car il est nécessaire de surveiller les congrégations dans le pays.

NOUVELLES DIVERSES

Un caporal de la Légion étrangère a été assassiné à Vietry par un soldat de la même arme.

C'est à la suite d'une rixe dans la chambrée que le caporal fut tué d'un coup de baïonnette. Le meurtrier arrêté a été déféré au conseil de guerre.

La campagne pour les élections municipales a été très vive à Saïgon. Un duel a eu lieu entre M. Feray, adjoint, et M. Denise, conseiller municipal, beau-frère de M. Pelletan, ministre de la marine. Le pistolet était l'arme choisie ; aucun adversaire n'a été blessé.

AuMaroc

— Tanger. — MM. Perdicaris et Varley sont arrivés.

— Londres. — Le «Times», dans un article sur la mise en liberté de M. Perdicaris et Varley, dit qu'il est absolument inutile d'insister sur la signification de l'attitude du Sultan à l'égard de Raisuli. Il est probable que le brigand trouvera des imitateurs. Il y a cependant une puissance qui a le droit et le devoir d'intervenir. Ce sera sans doute une intervention pacifique et la meilleure forme d'une telle intervention est d'appuyer et de renforcer le pouvoir central, en fournissant au Sultan une armée organisée et les fonds nécessaires au paiement de cette armée.

Les Chinois au Transvaal

— Londres. — Le correspondant du «Standard» à Johannesburg télégraphie: Le bruit court qu'un certain nombre de coolies chinois refusent de travailler dans les mines souterraines.

D'autre part, on mande de Johannesburg au «Daily Mail» : La première journée accomplie par les ouvriers chinois a donné pleine satisfaction aux propriétaires de mines.

Nouvelles Diverses

Théâtre Antique d'Orange

— Paris. — Comme complément aux renseignements que nous avons déjà donné dans notre numéro du 23 juin pour les représentations de cet été au Théâtre Antique d'Orange, ajoutons qu'une deuxième série de belles fêtes artistiques aura lieu en août.

Si nous sommes bien informés, il paraîtrait, en effet, que Coquelin et Mme Cora Laparcerie, la créatrice inoubliable de «Déjanire» à Béziers, seraient dans l'intention de venir donner les 14 et 15 août au Théâtre d'Orange, une représentation «d'Amphytrion» et une audition de «l'Arlésienne», ce grand chef-d'œuvre d'Alphonse Daudet qu'accompagne si expressivement la poignante musique de Bizet. Afin que rien ne manque à la beauté de cette représentation, des pourparlers ont été engagés avec l'orchestre Colonne pour qu'il vienne interpréter la partition de Bizet.

Il y avait longtemps que les habitués du Théâtre Antique d'Orange désiraient entendre, au pied du Mur célèbre, la voix émouvante de Mme Cora Laparcerie, l'artiste entre toutes aimée dans notre Midi depuis ses triomphes de Béziers. Si rien ne vient se mettre à l'encontre du projet que nous indiquons aux lecteurs, ils auront ce plaisir cette année-ci.

La revision du procès Benjamin Reynier

— Paris. — On se rappelle ce procès fameux : Un jeune homme d'une excellente famille, Benjamin Reynier, était, il y a quelque vingt ans, envoyé au bagne par le jury du Var, comme coupable de l'assassinat d'une fillette qui avait eu outre subi un odieux outrage. En vain, Benjamin Reynier avait-il protesté de son innocence avec la plus grande énergie. L'alibi qu'il invoquait ne parut pas suffisant et le malheureux eut, pendant de longues années, subir à Nouméa un dur martyre.

Peu à peu, pourtant, la fragilité des preuves réunies contre Benjamin Reynier, jointe à ses protestations répétées et véhémentes d'innocence, ébranla l'autorité de la chose jugée et le forçat innocent, comme l'appelaient ses défenseurs, bénéficia de plusieurs mesures gracieuses à la suite desquelles, en 1899, il put enfin rentrer dans son pays natal, à St-Cyr (Var), où il vit depuis lors, au milieu des siens et où il jouit, d'ailleurs, de la considération générale.

Toutefois, aucun fait nouveau de nature à établir juridiquement l'innocence de Benjamin Reynier, n'ayant été invoqué, jusqu'à présent, il était impossible d'ouvrir la procédure de la révision.

Aujourd'hui, M. Antide Boyer, député des Bouches-du-Rhône, qui, avec M. Clovis Hugues, s'est à diverses reprises, occupé du cas de Benjamin Reynier, signale au garde des sceaux et au président de la Ligue des Droits de l'Homme, quelques faits qui ne sont pas sans gravité.

Tout d'abord, M. Antide Boyer constate que chaque fois qu'il a voulu examiner les pièces du procès, même comme rapporteur de la commission des pétitions, il a eu les plus grandes peines à se faire communiquer le dossier au ministère de la justice et même on ne lui permit d'aller le consulter qu'à la condition qu'une partie secrète serait disjointe et gardée sous clef par le directeur des grâces.

M. Antide Boyer explique les raisons de ce mystère. Il paraît que la partie secrète du dossier contiendrait un aveu de la culpabilité de Benjamin Reynier. Cet aveu aurait été fait inconsidérement par Me Guibert, qui fut autrefois le défenseur de Reynier. Me Guibert a avoué ses torts, dans une réunion qui eut lieu en 1894.

Découverte archéologique

— Tunis. — Grâce à l'initiative de M. Jepsen Danvis et le concours de la Société qui possède aujourd'hui l'ancien domaine du diocèse à Carthage, M. Gauckler, directeur des antiquités, a retrouvé un des monuments les plus importants de la cité romaine, le Théâtre où Apulée fit des conférences et que mentionnent souvent Tertullien et saint Augustin. Construit, selon toute apparence, au début du second siècle de notre ère, il fut détruit par les Vandales. On n'avait aucun renseignement précis sur l'emplacement de cet édifice qu'on confondu souvent avec l'Odéon voisin, et on le supposait anéanti. Les fouilles actuelles élucident entièrement le problème. La première tranchée ouverte de haut en bas, dans l'axe présumé au Théâtre, a prouvé que celui-ci existe tout entier, sous huit mètres de terre rapportée et que ses dimensions sont colossales.

A l'heure actuelle, on approche de la scène, dont on commence à découvrir toute la décoration architecturale, chapiteaux et corniches. On espère trouver, à bref délai, des statues et des œuvres d'art analogues à celles découvertes en 1900, sur l'emplacement de la scène de l'Odéon romain.

Dès à présent, on a mis à jour un superbe camée ovale sur agate, représentant la tête de Pallas Athénée casquée et détachant son profil blanc et nacré sur un fond jaune pâle.

Les fouilles ont amené, dans l'après-midi d'hier, la découverte d'une statue colossale d'Apollon, debout près de l'autel. Cette statue est de toute beauté et presque intacte. Seuls, les avant-bras sont en mauvais état.

Congrès des poudreries

Paris. — Le Congrès des poudreries de France, qui s'est ouvert ce matin, a étudié, dans l'après-midi la question des licenciements.

M. Lamothe, de Sedan, a annoncé qu'il avait reçu du ministre de la guerre l'assurance qu'il n'y aurait pas de licenciements en 1904.

A cette occasion plusieurs congressistes ont fait remarquer que la journée de 9 heures avait été appliquée d'inégale façon dans certains établissements.

Il a été décidé que le Congrès reviendra sur cette question pour proposer une solution.

Les Grèves

A PARIS

— Paris. — Les ouvriers boulangers ont tenu, ce matin, une nouvelle réunion à la Bourse du travail. On devait y proclamer le résultat du «référendum» ouvert jeudi sur l'opportunité de décréter la grève générale de la corporation, mais les membres du Syndicat ont annoncé que le scrutin resterait ouvert jusqu'à demain midi.

La séance a été assez tumultueuse .Des propositions ont été échangées entre les syndiqués, qui accusent certains de leurs camarades du bureau de la Chambre syndicale de prévarications.

A la sortie, des attroupements se sont formés et on discutait encore assez bruyamment. La police est intervenue et a dispersé les groupes sans incident.

DANS LES ALPES-MARITIMES

— Nice. — Les grévistes des tramways, réunis hier matin, ont accepté la décision de reprendre le travail, décision votée par la majorité. Les voitures sont sorties ce matin.

DANS LE PAS-DE-CALAIS

— Arras. — Cent vingt ouvriers, c'est-à-dire presque la moitié du personnel masculin d'un tissage se sont mis en grève. Ils réclament une augmentation de salaire.

LES OUVRIERS DE LA COMPAGNIE TRANSATLANTIQUE

— Marseille. — Un incident s'est produit, ce soir, à la Compagnie transatlantique ; il pourrait avoir des suites graves. Les trois cents hommes que cette Compagnie avait besoin pour compléter le chargement de ses navires n'ont pas répondu à l'appel. C'est pour se solidariser avec leurs camarades, les dockers d'Alger, que les ouvriers des quais de la Compagnie transatlantique n'ont pas voulu venir travailler à Marseille.

La cause de cette grève est une question de salaire et de réglementation de travail ; le salaire et le travail n'étant pas réglementés à Alger, les ouvriers ont demandé à la Compagnie transatlantique de remédier à cet état de choses. La Compagnie accepterait peut-être de règlementer le travail, mais elle se refuse absolument à apporter une modification quelconque dans les salaires de ses ouvriers d'Alger. Cette réponse a été faite, ce matin, à une délégation d'ouvriers marseillais qui était allée demander à l'agent général de la Compagnie, à Marseille, ce qu'il comptait faire pour ses ouvriers d'Alger.

Lorsque les dockers ont appris cette décision, ils ont décidé de quitter le travail, ce qui a été fait. A la reprise d'une heure et demie, aucun incident ne s'est produit.

Ce conflit peut avoir une suite grave, en ce sens que les autres Compagnies maritimes qui desservent l'Algérie ont manifesté l'intention de se solidariser avec la Compagnie transatlantique, si l'index lancé contre elle n'est pas levé.

Faits Divers

De nos correspondants particuliers, 25 juin :

UN TRAIN QUI DÉRAILLE, PREND FEU ET TOMBE DANS LA RIVIÈRE. — NOMBREUSES VICTIMES.

— Madrid. — Une dépêche de Sarragosse dit que le train courrier a déraillé en traversant un pont sur la rivière Jiloca, au kilomètre 15, entre Calamocha et Luca ; le train a été incendié ; il y a des morts et des blessés dont l'identité n'a pas encore été établie.

— Saragosse. — Une catastrophe de chemin de fer a eu lieu par suite de l'écroulement du pont d'Entrambas-Aguas, miné par les dernières inondations. La locomotive et 2 vagons sont tombés dans la rivière. Les autres vagons ont été entièrement brûlés.

Le nombre des victimes est d'environ 50 ; la plupart sont des gendarmes.

Les gendarmes ont sauvé 32 personnes parmi lesquelles leur capitaine. Parmi les morts se trouvent 3 frères des écoles chrétiennes, le conducteur du train, un ingénieur et un employé des postes.

FOND D'UN BATEAU QUI S'EFFONDRE. — 100 VICTIMES

— St-Pétersbourg. — Un télégramme de Rostow-sur-le-Don, signale une terrible catastrophe qui s'est produite sur la rivière de Khopra, près de la station Zotova. Le fond vermoulu d'un bac, qui transportait 250 personnes, pour la plupart des femmes et des enfants, s'est effondré sous le poids des passagers dont beaucoup ont été entraînés sous la roue d'un moulin où ils ont été broyés, tandis que d'autres ont été noyés dans des tourbillons de la rivière. On a retiré déjà 60 cadavres. Une centaine de personnes ont disparu. Les victimes éta

CANDIDATURE BOULIECH. — Nous avons reçu la communication suivante :

Dernier appel du Comité. — La profession de foi de notre candidat a produit la meilleure impression dans tout le département et sa candidature a été accueillie par de nombreuses et vives sympathies.

»C'est que partout on connait ce vieux républicain qui, depuis plus de trente ans, lutte pour la République. Mieux que personne, il connait les intérêts de chaque commune et de tout le département, et vous pouvez être assurés qu'il saura les défendre avec une infatigable activité.

»Les questions financières seront traitées par lui, avec une compétence qu'on ne peut lui contester ; la viticulture trouvera en lui un défenseur sûr et dévoué. En politique, son long passé républicain est un sûr garant de la fermeté de ses convictions.

»Electeurs Sénatoriaux ! votez pour le citoyen Bouliech ! Couronnez comme elle le mérite cette longue vie de dévouement et de loyauté. Ce sera justice, et le corps électoral s'honorera en envoyant au Sénat ce vétéran de la Démocratie de l'Hérault. — Pour le Comité, Le Président.»

La Réunion de Samedi soir à Montpellier

Dès 8 heures 1/2, les électeurs sénatoriaux se pressaient devant la porte de la Salle des Concerts de Montpellier, pour assister à la réunion générale au cours de laquelle les candidats devaient exposer leur programme.

Il y a plus que des délégués qui pénètrent. Des citoyens sans mandat réussissent à passer.

La salle se remplit, et à 9 heures M. Briol, maire de Montpellier, accompagné des adjoints, de conseillers municipaux, des députés Salis et Mas, de conseillers généraux, des candidats, arrive sur la scène. M. Laferre s'est fait excuser. Il arrivera de Paris par le train de 11 h. du soir.

Le maire prend place à la table présidentielle et souhaite la bienvenue aux délégués.

« Pour vous appeler, dit-il, à remplir avant le terme légal votre devoir de citoyen, il a fallu cet événement douloureux et inattendu qui nous a tous frappés, la mort de notre sympathique et regretté compatriote Galtier.

» Vous m'en voudriez de l'oublier et de ne point placer sous ses auspices la réunion qui va s'ouvrir.

» Le souvenir du sénateur Galtier, j'en suis sûr, fera vibrer en vous tous les sentiments de justice, de bonté, de générosité, de respect réciproque dont il était lui-même, et en toutes circonstances, animé au plus haut degré.

» Dans cette réunion, vous ferez ce qu'il aurait fait lui-même, vous vous dégagerez — vous me permettrez de me servir de la formule — de tout ce qui ne serait point l'intérêt supérieur de la République.

» Ce sera le plus pur et le plus précieux hommage que vous puissiez rendre à sa mémoire.

» Electeurs sénatoriaux, vous êtes tous, ici, à des titres divers, les membres de la Grande Famille Républicaine du département de l'Hérault.

» Quelles que soient vos idées et vos opinions sur les choses et les personnes, vous n'oublierez pas le lien de parenté qui vous unit.

» Dans la lutte courtoise qui va s'engager demain, il ne peut y avoir ni vainqueurs ni vaincus, parce qu'il n'y a pas d'ennemis.

» Il n'y aura que des préférés. Vous avez cette bonne fortune que quel que soit le choix que vous aurez fait, votre vote ne se sera pas égaré dans un ennemi de la République, et lorsque le résultat du scrutin sera proclamé, quel que soit l'élu, nous pourrons tous ensemble crier :

» Vive la République démocratique et sociale ! »

M. Briol est écouté dans le plus grand calme. Son allocution est accueillie par des applaudissements unanimes. Mais ce calme et cette unanimité ne vont pas se retrouver pour la formation du bureau. On va constater qu'il y a une sorte de parti pris, chez certains délégués, ou d'empêcher la réunion, comme on constatera, par la suite, qu'il y a aussi parti pris chez d'autres de ne pas laisser parler un des candidats, M. Augé.

Mais, procédons par ordre.

Lorsque M. Briol demande à l'assemblée de procéder à la formation du bureau, commence un brouhaha indescriptible, au milieu duquel il est à peu près impossible de rien percevoir.

D'un côté on crie : Briol ! de l'autre : Bénézech ! On appelle, sur l'air des « Lampions» : Bénézech ! Briol ! Des interpellations se croisent ; le tumulte grandit. Pourtant, on perçoit que le nom de Briol domine.

M. Bénézech, que ses amis acclament et veulent porter à la présidence, s'avance, sans doute pour réclamer le silence, inutilement, du reste. Ce tumulte continue pendant au moins un quart d'heure encore.

M. Briol s'assied et M. Bénézech réclame aux délégués quelques instants de calme pour la formation d'un bureau dont la présidence revient à ceux dont ils sont tous les hôtes, au maire de la ville de Montpellier.

Applaudissements et protestations se croisent : les applaudissements sont plus nombreux. Alors, profitant d'un répit de quelques secondes, M. Briol met son nom aux voix. Il est acclamé par la grande majorité.

Sont ensuite nommés assesseurs : MM. Bénézech, Laissac, et secrétaire M. Casamia, maire de Capestang. Cela avec peine, car pour les assesseurs les noms de Salis, Laissac étaient lancés de différents côtés. M. Salis n'ayant pas bougé et M. Laissac ayant fait quelques pas vers la table présidentielle, le bureau s'est trouvé ainsi constitué.

M. Audouard parle en vers

Le président dit qu'il va donner la parole aux candidats auxquels, après le tirage au sort pour l'ordre dans lequel ils devront parler, on accordera 10 à 15 minutes, tout ceci conformément aux usages établis.

La salle applaudit et l'on procède au tirage au sort ; sortent successivement les noms de : MM. Audouard, Bouliech, Augé, Razimbaud, Barberat.

Le président donne la parole au candidat Audouard.

— « J'ai, dit celui-ci, distribué mon programme à tous les électeurs. Je n'en parlerai pas ; mais voici ce qu'au milieu de mes travaux j'ai pu « cuber ». Il commence alors la lecture d'une pièce de vers en plusieurs strophes dont une sans doute consacrée à chaque candidat ; mais il est arrêté dès la première par la salle mise en gaîté.

M. Audouard, sans se démonter, continue, pour les personnes qui sont sur la scène, la lecture de son poème. Mais comme la salle, houleuse et rieuse à la fois, proteste, il se retire pour laisser la parole au candidat Bouliech.

M. Bouliech, que des applaudissements accueillent, s'avance vers la rampe.

— « Avant toute explication, déclare-t-il, permettez-moi d'adresser un souvenir ému au regretté Galtier dont la mort prématurée a privé le département d'un des plus vaillants défenseurs de la République, l'assemblée toute entière associera ses regrets aux siens ! »

M. Bouliech parle d'une voix très basse qui ne dépasse pas les premières rangées de fauteuils. Aussi l'invite-t-on à parler plus haut, ce qu'il fait ; mais la voix retombe aussitôt.

M. Bouliech ne veut pas faire sa biographie ; mais il rappelle que, depuis longtemps, il se trouve sur la brèche avec le sénateur décédé. Ce qu'ils ont fait pour la République ,le pays le sait.

Des réformes ont été réalisées ; des luttes ont été soutenues mais il reste encore beaucoup à faire, et c'est pourquoi M. Bouliech, auquel on ne peut reprocher aucune défaillance, se présente aux suffrages des délégués sénatoriaux.

Il apporte à la démocratie du département tout ce qu'il a de force et d'énergie pour la défense de la République n'invoquant d'autre titre que son passé de vieux serviteur du pays qui veut compter sur son concours le plus dévoué, le plus actif.

M. Bouliech répète encore que, grâce à sa persévérance il a pu, avec les vieux lutteurs du département planter le drapeau de la République. Il se présente au jourd'hui pour retirer le témoignage de sympathie auquel il croit avoir droit et il appelle l'attention des électeurs sur le vieux serviteur dévoué qu'il a toujours été.

Il connait les besoins du département et il se croit capable de défendre à la fois les intérêts de la République et de la région.

Il laisse aux délégués le soin de décider s'il est digne de leurs suffrages. Quant à lui, il restera toujours attaché à la République. Tel il a été, tel il sera.

La fin de l'allocution de M. Bouliech est accueillie par quelques applaudissements, et le président donne la parole au troisième candidat, M. Augé.

M. Augé à la tribune

A peine celui-ci s'est-il avancé sur le devant de la scène, vivement applaudi par une très grande partie de la salle, que commencent des interruptions. Il ouvre la bouche et prononce quelques mots pour remercier ; aussitôt le tumulte éclate ; des délégués interpellent le candidat.

M. Briol fait appel au calme. Les amis de M. Augé crient que si ce candidat ne parle pas, personne ne prendra la parole. On applaudit vivement. Alors, M. Augé commence.

— Citoyens, merci.

De nouveau des interruptions le coupent, venant du même côté de la salle qui se montre, quoique en minorité, parfaitement décidée à empêcher le député de Béziers de parler.

C'est inutilement que M. Bénézech réclame le silence en déclarant que respecter les orateurs c'est se respecter soi-même.

L'organe puissant du député de la 2e circonscription de Montpellier domine à peine le tumulte que font les obstructionnistes.

M. Augé peut néanmoins, dans une accalmie relative, prononcer quelques mots.

— Je remercie, dit-il, mon collègue qui est aussi mon excellent ami, Bénézech, des efforts qu'il fait pour demander le respect de la liberté de parole. Sa courtoise interruption..... (La majorité de la salle applaudit) ; mais ceux qui ne veulent pas laisser parler M. Augé font plus de bruit, l'interpellent. Des groupes sont debout.... On entend crier :

— Parlez ! Il parlera ! sinon personne ne parlera.

Un délégué debout clame : «Moi tout seul, j'empêcherai d'entendre les autres, si Augé ne peut dire ce qu'il a à dire ! »

Le président frappe sur la table avec sa canne. M. Bénézech, réclame le silence. Des délégués, amis de M. Augé, viennent le soutenir : des adversaires s'approchent pour l'interpeller. M. Augé serre les mains amies et essaie de répondre aux adversaires.

APPEL AU CALME

— Je demande, s'écrie-t-il, dominant une minute le tumulte, je demande à mes amis de vouloir bien faire du silence ; quant à mes adversaires, je leur déclare que nous en avons vu d'autres et qu'ils ne m'empêcheront point de parler : Electeurs et candidats sauront se défendre, si la liberté de la parole est violée.

Le président au milieu de nombreux applaudissements, dit à l'assemblée qu'elle donne l'exemple d'une rare intolérance, indigne de véritables Républicains.

M. Augé, qui est resté, près de la rampe, s'efforce de parler soutenu, encouragé par ses amis qui répètent que si on l'empêche de parler, ils sauront, à leur tour, couvrir la parole des autres orateurs.

— C'est une véritable caballe, dit alors M. Augé : on m'en avait prévenu ; mais je ne m'y serais point attendu.

Des adversaires prennent prétexte de ces parole pour redoubler le vacarme.

Des exclamations se croisent.

— Il ne parlera pas ! Qu'il retire !

— Il parlera ! C'est vrai, c'est un coup monté.

Un délégué s'élance à la tribune et veut parler. Il en est empêché ; on lui donnera la parole lorsque tous les candidats auront terminé.

M. AUGE DIT QUELQUES MOTS

M. Augé veut continuer, mais le tumulte s'accentue de plus en plus ; la moitié de la salle est debout.

— Vous ne voudrez pas, dit le député Benezech, qu'on dise que des délégués sénatoriaux ont empêché une réunion républicaine.

Mais ces paroles se perdent dans le bruit et arrivent à peine aux premiers bancs.

M. Augé, sans se laisser démonter par la vingtaine d'interrupteurs systématique, crie plus fort.

— « Il faut, si vous voulez être différent vis-à-vis de votre président vis-à-vis de votre bureau, et dans l'intérêt de la République, respecter ce droit de la parole. En ce qui me concerne rien ne pourra m'empêcher de continuer.

» Je ne peux oublier, même en ce moment, que je suis entouré d'amis politiques et personnels comme le citoyen Benezech, comme Razimbaud avec lequel j'ai toujours entretenu les meilleurs rapports, et qui peut donner ce témoignage que, lorsqu'il a fait appel à mon concours, il a trouvé chez nous l'empressement le plus républicain, je ne peux non plus oublier l'accueil si sympathique reçu à Lodève du citoyen Barberat et je sais que tous ceux-ci auxquels je m'adresse reprouvent les fauteurs de désordre.

» Je parlerai donc, et je saluerai la noble mémoire du sénateur défunt, et si je me présente aux suffrages des délégués sénatoriaux, c'est parce que j'ai été appelé par les compatriotes du regretté Galtier, par les plus importantes personnalités politiques de l'arrondissement de Lodève, pour continuer son œuvre ».

Des interruptions se produisent toujours.

— Et le programme ? crie une voix au fond.

— Assez, laissez parler, s'exclament les amis de l'orateur.

NOUVELLES INTERRUPTIONS

Et, toujours interpellé par le même groupe, M. Augé se demande s'il est bien digne des suffrages qu'il sollicite, si au point de vue politique il répond aux besoins des électeurs. Il s'est posé cette question à lui-même avant de se résoudre à poser sa candidature et il peut affirmer que, comme républicain, quoiqu'on ait dit, quoiqu'on ait écrit, il n'a aucune faute grave à se reprocher.

— Vous avez fait donner des décorations aux réactionnaires, lui crie une voix, toujours la même, celle du fond de la salle.

— Levez la séance, clame-t-on au président, c'est intolérable !

— Où étiez-vous au Seize-Mai ? crie un délégué.

— Je vais vous le dire, citoyen, réplique M. Augé, qui s'efforce de tenir tête à l'orage.

Mais les interruptions se poursuivent, systématiques, partant d'un groupe de délégués, décidés à empêcher l'orateur de développer sa pensée.

— Vous parlerez, ou personne ne s'expliquera, crient les amis de M. Augé.

— « Citoyens, reprend M. Augé, je me suis interrogé et je me suis rappelé une période qui n'est pas lointaine, la période boulangiste. J'en appelle à des citoyens de Capestang, plus avancés que moi et qui sont restés mes amis ; j'en appelle aux citoyens de Nissan, qui sont également restés mes amis, et je leur demanderai, en toute sincérité, s'ils ont oublié la lutte soutenue à cette époque !...»

Mais des interpellations violentes se produisent encore et l'orateur est obligé une fois de plus de s'interrompre.

— «L'orateur qui m'a précédé à cette tribune, a pu vous dire, continue M. Augé que son programme était tout un passé vivant. Le mien aussi est à l'abri de toute critique. En 1889 et 1890, en pleine période boulangiste notre ami Vernhes, avait été battu par Fournier. A ce moment le canton de Capestang était considéré comme perdu pour la République. On m'imposa, dans un Congrès, la candidature dans ce canton contre Fournier. Il fallait tenir haut et ferme le drapeau républicain, et on fit appel à mon républicanisme. Le parti républicain, dans un élan de solidarité fit balle sur mon nom !

A ce moment, du fond de la salle, on crie, on hue, on proteste, on interpelle M. Augé pour l'empêcher de continuer. Pendant cinq bonnes minutes, M. Briol, président, M. Bénézech, député, essaient vainement de s'élever contre «ces mœurs déplorables, disent-ils, d'obstruction systématique, indignes du parti républicain». Ils sont applaudis par la grande majorité, et M. Augé peut reprendre ses explications.

«Si ces conquêtes républicaines, poursuit-il, ne sont pas suffisantes, libre « vous de prononcer, demain.

»Au conseil général ai-je failli à mes engagements politiques ?.....»

Et, comme les mêmes protestations du fond l'interrompent, M. Augé, d'ajouter :

«— Qu'il se lève et qu'il le dise, celui qui ose soutenir que je n'ai pas fait tout mon devoir ?»

UN DELEGUE ESCALADE LA SCENE

Alors un délégué, M. Gras, de Capestang, s'avançant, escalade, en un clin d'œil, la scène, au milieu des huées et des sifflets de la très grande majorité de la salle.

M. Briol, président, invite ce délégué à quitter la tribune. Un colloque s'établit entre lui et M. Augé. Et, finalement, M. Gras quitte la tribune, pour y remonter quelques secondes après. Mais, sur l'injonction du président, il se décide à aller s'asseoir.

— « Développez votre programme », crie une voix.

Comme M. Briol lui dit qu'il a dix minutes pour s'expliquer, et l'invite à entrer dans la discussion de son programme, M. Augé réplique :

— « Je suis prêt à me conformer à l'invitation du président et du bureau, mais je prie l'assemblée de m'accorder ces dix minutes sans interruption... »

«... Donc, au conseil général qu'on relève un seul de mes actes contraire à mes engagements...»

—« Les élections de Florensac ! » demande une voix au fond.

— « Après mon élection au conseil général, j'ai été envoyé, poursuit l'orateur, par trois fois, à la Chambre et, là.....

—« Les élections de Florensac, répliquent quelques délégués. Expliquez-vous ? »

— ..... A la Chambre, dit M. Augé, je crois avoir fait mon devoir, comme au conseil général, au triple point de vue politique, social et économique. Quand je suis arrivé à la députation.....

— « Reste-y », interrompt un délégué, du fond de la salle.

— « Je remercie mon interlocuteur, réplique M. Augé, de son interruption, je compte sur lui, si besoin est, pour m'aider à y rester ! »

M. AUGÉ A LA CHAMBRE

Et, reprenant la suite de son discours, M. Augé ajoute :

—« Je suis arrivé à la Chambre sous le ministère Méline. On peut scruter tous mes votes et on verra si je n'ai pas été toujours d'adversaire résolu de ce ministère.

»Sous le ministère Waldeck-Rousseau, l'orateur ne s'est pas contenté d'émettre des vœux platoniques. Les républicains radicaux-socialistes, les socialistes ne le contrediront pas, N'est-ce pas lui qui, au cours d'une séance de nuit, sauva le ministère en déposant un ordre du jour motivé, adopté par la majorité ?

Le ministère Waldeck-Rousseau n'était que le prélude du ministère Combes, que nous soutenons tous, et auquel M. Augé n'a jamais marchandé son concours.

»Voilà mes actes. Auprès de tous les hommes de bonne foi, après ces explications, peut-il exister le moindre doute ? Pour tous les sincères et les loyaux, ces actes ne sont-ils pas ceux d'un sincère républicain ! »

De violentes interruptions accueillent ces explications et M. Augé est obligé de s'asseoir, devant les interpellations systématiques et le vacarme que fait un groupe de délégués.

— «Citoyens, dit-il un dernier mot : Vous pouvez, à votre gré, m'enlever la parole, je constate cependant, que je n'ai pas pu prononcer une seule phrase sans qu'elle ait été hachée d'interruptions. Je suis prêt, si le président m'enlève la parole à me retirer ! »

Le président. — Je demande comme un service personnel, pour mes assesseurs et pour moi, de vouloir accorder 5 minutes à M. Augé.

M. Augé. — Je me contente de cinq minutes. Je prie encore l'assemblée de me les accorder sans interruptions.

M. Augé parle alors de la loi de deux ans. Au Sénat, comme à la Chambre, si les délégués sénatoriaux font de lui leur élu demain, il continuera ses efforts en faveur de cette loi.

La loi sur les retraites ouvrières trouvera aussi en lui un fervent défenseur.

Enfin il est une réforme sociale dont l'importance est des plus grandes pour la classe ouvrière : la réforme des octrois. Depuis longtemps l'orateur fait partie de la Commission des octrois, qui a voté la suppression des octrois à Paris, soit 56 millions en faveur de la classe ouvrière.

Au point de vue économique, il continuera à apporter toute son énergie aux questions agricoles.

— « Parlerez-vous du sucrage ? » dit un délégué.

« Si l'assemblée veut, ajoute M. Augé, me faire l'honneur, après que les candidats auront parlé, d'ouvrir une discussion courtoise sur la question du vinage, je m'expliquerai. »

— Assez ! Assez ! crie le groupe du fond de la salle.

M. Augé termine ainsi :

— « Je conclus, citoyens, par ces mots, et je m'adresse à mes adversaires : Quoique vous disiez, quoique vous pensiez, il y a une chose que vous n'empêcherez pas chez l'homme qui est devant vous, c'est d'avoir toujours le plus grand amour pour la République et de consacrer ses efforts à la défense de la viticulture méridionale».

De chaleureux applaudissements éclatent venant de nombreux groupes — le public a diminué et des délégués sont partis — auxquels se mêlent des huées poussées par les obstructionnistes.

M. Razimbaud

Voici le tour de M. Razimbaud.

Dès son apparition à la tribune quelques applaudissements se font entendre d'un côté de la salle, pendant que, de l'autre côté, des huées et des sifflets retentissent.

M. Razimbaud dit qu'il n'apportera ici, aucune parole déplacée. Il espère que l'assemblée n'oubliera pas qu'elle a devant elle un vieux démocrate qui, depuis 40 ans, lutte pour la République.

Mais de nombreuses protestations éclatent dans la salle : on hue, on siffle, on veut aussi empêcher ce candidat de parler.

— « Si on ne tient pas à m'écouter, je ne parlerai pas, s'écrie M. Razimbaud », qui commence à perdre son sang-froid.

— « Parlez de Casta », lui crie-t-on.

Et, au milieu d'un vacarme indescriptible, M. Razimbaud, qui s'efforce de tenir tête à l'orage déchaîné, essaie de développer son programme. Mais il nous est impossible de comprendre ce qu'il dit.

« — Les électeurs de Saint-Pons répondront pour moi, percevons-nous au milieu du bruit... Ma vie est tout un programme.

» On a parlé des réformes de la Chambre. Tous les députés du Bloc, dont il est, y ont contribué...

— Casta ! Casta ! répète-t-on. Et le vacarme redouble.

— M. Razimbaud, les bras croisés, regarde fixement les interrupteurs et essaie de les dominer par ses éclats de voix.

M. Bénézech supplie alors les délégués de cesser leur manifestation hostile. Non pas seulement à cause du candidat, mais à cause de la presse ici présente, qui, au milieu de ce vacarme, ne peut réellement prendre que des bribes des déclarations apportés par les orateurs.

Il est de fait, qu'en ce qui nous concerne, il nous a été presque impossible de percevoir nettement ce développement de M. Razimbaud, à peine des éclats de sa voix perçante venaient jusqu'à nous, qui, pourtant, étions à deux pas de lui.

Néanmoins, nous avons pu percevoir, que l'orateur a déclaré, que si les délégués l'envoyaient demain au Sénat, il n'hésiterait pas à voter toutes les réformes, intéressant le monde ouvrier, agricole et viticole.

Ce qu'il faut obtenir, a-t-il ajouté, c'est surtout que l'on fasse à l'avenir, du vin avec des raisins.

Et, après avoir engagé les délégués à émettre demain leur vote en citoyens libres et indépendants, M. Razimbaud a terminé son discours qui s'est perdu au milieu du bruit.

Allocution de M. Barberat

On va entendre le dernier orateur, M. Barberat, candidat socialiste.

Il est 10 h. 3/4, la salle a commencé à se vider. Il y fait une chaleur étouffante. Mais l'auditoire paraît disposé à écouter M. Barberat qu'il ne connaît pas.

Aussi, le candidat socialiste peut-il, au milieu d'un silence absolu, développer son programme.

— «Je suis heureux, dit-il, en commençant, d'être le porte-drapeau du prolétariat et d'apporter en son nom, à tous les délégués, un salut fraternel.

» Républicain de vieille date, vous connaissez tous le dévouement désintéressé avec lequel j'ai servi la cause du peuple dans le milieu dans lequel je me suis trouvé. Rien n'a pu m'en détacher : les sottises, les injures, les sarcasmes.

» C'est avec le même dévouement et pour développer une activité plus grande que j'ai accepté la candidature au Sénat, quoique j'en sois un adversaire irréductible.

» C'est aussi par dévouement et pour mettre en présence deux Républiques, celle du «statu quo » et celles du progrès, que j'ai fait acte de candidat.»

L'orateur commence alors le procès de la République actuelle et préconise l'avènement de la République sociale, qui a pour but, dit-il, d'arracher le travailleur à l'oppression capitaliste.

Pendant ce temps, la salle se vide davantage, ce qui paraît interloquer quelque peu l'orateur, qui s'arrête.

— « Continuez ! » lui crient ses amis, qui se sont groupés aux pieds de la scène.

Mais M. Barberat conclut :

— « Demain, une manifestation imposante aura lieu. Demain, la France républicaine et socialiste sera émerveillée du résultat obtenu dans notre beau département de l'Hérault, résultat qui ouvrira les portes du Sénat à un travailleur, et cela pour le grand honneur de la démocratie des travailleurs. »

LE MIDI PARTOUT

(De nos divers correspondants)

Un méridional, le docteur Frédéric Combemale, vient d'être réélu doyen de la Faculté de Médecine de Lille, par 26 voix, sur 28 votants.

Le docteur Frédéric Combemale est Montpelliérain.

***

M. José Creus, le maestro qui compte tant de sympathies à Marseillan (Hérault), vient d'obtenir la direction d'une classe de piano et d'harmonie à l'Ecole Supérieure de musique et de déclamation de Paris.

Sur 70 concurrents, 4 seulement ont été admis.

Tous les Marseillanais se réjouiront d'apprendre le brillant succès remporté par M. Creus, que Paris a su aussi rapidement apprécier.

Combien lui doivent leur éducation musicale et applaudiront à ce juste hommage rendu, qui console de beaucoup d'ingratitude.

***

Le jeune Pelloud, de Béziers, vient de subir avec succès ses examens de fin d'année, au Conservatoire de Nimes.

La Commission du Conservatoire de Paris, devant laquelle il a concouru, lui a décerné à l'unanimité le 1er prix de solfège et le 1er prix de violon.

Ce brillant résultat fait honneur à son premier professeur, M. Carrelle.

BILLETS DALLER ET RETOUR DE FAMILLE POUR LES VACANCES

Durée : 33 jours non compris le jour du départ à Pendant les périodes ci-après indiquées de chaque année, il est délivré au départ de toute gare ou halte des quatre premières catégories du réseau du Midi, aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble des billets d'aller et retour de famille : de 1re, 2e et 3e classe pour toute gare et halte des quatre premières catégories, distante dau moins 125 kilomètres de la gare de départ :

1° Pour les vacances de Pâques, du samedi veille de la fête des Rameaux au lundi de Pâques (inclus). La durée ne peut être prolongée.

2° Pour les grandes vacances du 15 juillet (inclus) au 1er octobre (inclus). La durée des billets délivrés durant cette période peut être prolongée moyennant un supplément de 10 %.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix des 4 billets simples ordinaires, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

Il peut être délivré au chef de famille, titulaire d'un billet de famille et en même temps que ce billet une carte d'identité, sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix du tarif général, pendant la durée de la villégiature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu. Ecrire par lettre ou carte postale à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

Chronique Régionale

MANDOLINES plates «Miranda» et «Real Bragança» gde sonorité, vendues 5 fr. par mois. **P. COLIN**, Montpellier-Nimes.

MARIES. — Drapeaux soie, inscriptions or. Prix, 50, 75, 100 fr. Echarpes mairies, adjoints, képis garde, tapis table, lanternes, verres. Tarif illustré. Martin, Montpellier, 1, Grand'Rue.

Pianos PLEYEL, ERARD, BORD, FOCKE, GAVEAU, vendus depuis 15 fr. p. mois. Tarif sur demande. Cond. spéc. p. MM. Fonctionnaires. Grosse réduction s. prix fabrique. **COLIN**, Maison Nimes et Montpellier.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain nos chroniques locales.

La seule machine à écrire parfaite, la plus perfectionnée, la meilleur marché (300 fr.), seule pratique, rapide, robuste, simple, écriture visible, netteté absolue d'impression, 95 caractères variés, claviers de toutes langues, c'est la « DACTYLE », modèle N° 3, merveille de luxe et de précision. Dépôt : M. Roucairol, rue Emile-Zola, Montpellier

AUTOMOBILES. Pour avoir de suite des Voitures **ROCHET-SCHNEIDER, RENAULT Frères, CLEMENT-BAYARD**, etc., s'adresser à **M. BOISSET, Cité Industrielle, MONTPELLIER.** Affaires exceptionnelles, livraison immédiate.

A LA PARISIENNE, 3, Place Préfecture (Coin rue Nationale). — **Costumes toile, Jupons et Chemisettes** en tous genres confectionnés et sur mesure. Solde de fin de Saison. **Prix très modérés.**

La Société d'Eclairage Economique, 13, rue Rotidil, Montpellier, a l'honneur d'informer les municipalités éclairées au pétrole qu'elle veut les éclairer au gaz acétylène sans avoir à payer aucun frais d'installation. Rens. sur demande.

Ainsi que nous l'avions prévu, les affaires vraiment exceptionnelles mises en vente par le Sans Pareil, 31-33, Grand'Rue, Montpellier, en Blouses et corsages, ont été littéralement enlevées. Aussi, pour contenter les retardataires, le sympathique propriétaire de ces grands magasins a bien voulu ajouter aux articles sacrifiés de nouveaux corsages fin de série en batiste, satin imprimé, pongé et taffetas toutes nuances, ainsi qu'un grand choix de chemisettes zéphir anglais, fil et soie, d'une valeur réelle de 12 fr., 10 fr., 8 fr. et 6 fr., soldés à 2 fr. 95, 1,95 et 95 c. Cette vente aura lieu dimanche et lundi seulement, les séries vendues en solde étant complètement épuisées.

MM. les délégués sénatoriaux sont informés que le magasin est ouvert aujourd'hui, pour la vente des drapeaux soie, inscriptions or, à 50-75-100 fr. Echarpes képis garde, tapis table, lanternes, artifices. **Martin, Montpellier.**

Les Grands Magasins au Sans Pareil sont tout indiqués pour les achats d'articles pour bains de mer. On y trouve, à qualité égale, bien meilleur marché que partout ailleurs, Costumes, Peignoirs, Maillots, Sandales, Bonnets et étuis de bain, ainsi qu'un magnifique choix de Tissus et Confections d'été, chapeaux, ombrelles, gants, etc., etc.

Brevet élémentaire. — Hier, ont été terminés au lycée de jeunes filles, les examens pour les aspirantes au brevet élémentaire. Ont été définitivement admises :

Mlles Duviol, Drouet, Ducasse, Ducrot, Dumont, Dumur, Dussol, Duthoit, Dutrol Marie, Espinasse, Esquillat, Esquillan, Estève, Madeleine, Fabre, Fabréguette, Fautrier, Fenouillet, Flourier, Fortuné, Fraisse, Frontier, Gaillard, Galabert Juliette, Galèpe, Gau, Gayraud Gabrielle, Gervais, Gilloux, Girard, Gleyzes, Granier, De Grave, Grégoire Emolle, Grégoire Aurélie, Grenier, Griffoul, Guigand, Guiraud, Guitard, Guizard, Hinsky, Huc, Hugonnet, Illy, Jacob, Jammes Marie-Jeanne, Jammes Marie-Louise, Jaoul, Jeanjean, Jonis, Jourdan, de Juvénel, Laborde Marthe, Laborde Elisabeth, Labroquère, Laffon, Lanuet Ernestine, Larroque, Laurent, Lauret, Lefèvre, Libiet, Lignau Blanche, Loupias, Marc, Marragou, Martin Madeleine, Martin Denise, Martin Rachel, Martin Rose, Martin Geneviève Yvonne, Mary, Mas Marthe, Mas Valentine, Mezan, Molinier, Murat, Nespoulous, Nicolas, Orsatelli, Paleirac, Pébernet, Pélissier, Picon, Pierre Cécile, Pons, Portanier, Pouget, Pugi, Pujol, Reynaud, Redin, Reynes, Ribeyrolles, Richard, Roubié, Roumieu, Ruden.

Aspirants. — Nous rappelons que l'examen du brevet élémentaire pour les aspirants, aura lieu à Montpellier, le lundi 27 juin courant, dans les salles de la Préfecture.

A 7 h. 1/2, les candidats devront répondre à l'appel de leur nom.

Les épreuves écrites commenceront à huit heures précises du matin.

Société Centrale d'Agriculture de l'Hérault. — Un concours de vins devant avoir lieu à Perpignan, du 7 au 10 juillet, la Société Centrale d'Agriculture engage les propriétaires du département de l'Hérault, qui voudraient prendre part à ce concours, à faire immédiatement leurs déclarations à la Préfecture des Pyrénées-Orientales, qui les recevra jusqu'au 2 juillet. Ces déclarations doivent comprendre le nom, la résidence de l'exposant, la qualité du vin et son prix de vente.

Les échantillons de vins composés de trois bouteilles de 75 centilitres pour chaque catégorie devront être adressés à M. l'inspecteur général Foëx, commissaire général des concours de Perpignan.

Mérite agricole. — Sont nommés officiers du Mérite agricole : M. Blachas, propriétaire-viticulteur à Loupian ; M. Vitalis, propriétaire-viticulteur à Grammont.

Sont nommés chevaliers : MM. Costau, agriculteur à Gabian ; Gaillard, propriétaire à Aniane ; Lunaret, propriétaire à Montpellier ; Ribeyrolles, propriétaire à Saint-Drézéry.

BEZIERS. — Galanterie et coutelas. — Dans la soirée de vendredi, le sieur José Castan, 27 ans, sans domicile, fut racolé, dans la rue Bertrand, par une fille de mœurs légères qu'il suivit à sa chambre. Il lui versa une somme de 1 fr. 20, mais la belle mit tout à coup fin à l'entretien, pour raison d'hygiène. Furieux, le galant sortit un long coutelas de sa ceinture et en menaça sa connaissance de rencontre. Deux militaires qui passaient en ce moment dégainèrent et mirent en fuite cet individu, qui fut arrêté sur la place de la Citadelle par deux agents de police.

A la Cordonnerie Eugène, 16, rue Française, grande liquidation pour cause d'agrandissement. Occasions sans précédents.

Balayage et arrosage. — L'administration municipale vient de faire afficher et publier un avis rappelant aux habitants qu'ils « sont tenus » de balayer et arroser, deux fois par jour, matin et soir, au moment de l'ouverture des bouches d'eau, la portion de la voie publique dont le balayage est à leur charge.

Les heures d'ouverture dans chaque quartier de la ville sont indiquées dans l'affiche.

Le maire invite ses concitoyens à se conformer strictement aux prescriptions rappelées, afin qu'en cas de fortes chaleurs, la propreté de la ville soit parfaitement assurée.

Dans le cas contraire, les habitants sont prévenus que des procès-verbaux seront dressés aux contrevenants.

Cristal de roche garanti. Lunettes et pince-nez 7 fr. 50. Verres fins dep. 1 fr. 25, **Trémont, 25**, rue Française.

Cirque Plège. — C'est devant un public très nombreux qu'a eu lieu la première représentation des « Cambrioleurs de Paris », pantomime en 2 actes, à grand spectacle dont le succès a été énorme. Il faut dire aussi que cet ouvrage a été monté avec un luxe inouï et interprété par des artistes mimes du plus grand talent. Le Cirque Plège tient un succès et l'on peut prédire à coup sûr que tout Béziers viendra voir les « Cambrioleurs de Paris ».

Avis : Nous engageons nos lectrices à voir les **Assortiments incomparables** et les **Prix de fin de Saison des Grands Magasins A la Tentation.**

Epicerie Universelle. — Rhum supérieur, **1 fr. 25** le litre ; Champagne Moët et Chandon, **4 fr. 50** la bouteille.

Société de gymnastique. — Tous les membres actifs, adultes et pupilles, sont priés de se rendre au Stand, tous les soirs, à 8 h. 1/2, à partir de demain lundi 27 courant. Tout élève qui, sans cause valable, manquera durant cette semaine, perdra tous les bénéfices attachés au titre de membre de la Société.

Grands Magasins « A la Ville de Béziers ».

Tous les **Tissus, Corsages, Blousons, Jupons, Peignoirs, Costumes de Toile**, seront vendus à des prix de

Fin de Saison

qui feront sûrement sensation.

Nous engageons nos lectrices à profiter de ces **Véritables Occasions.**

Trouvaille. — Deux poids de balances, par la dame Moulin Hélène, boulevard de la Liberté, 75.

Voir aux Grands Magasins

« A La Ville de Béziers »

la grande mise en vente de

Coupes et Coupons

Occasions sans précédent

Etat civil du 25 juin. — Décès : Doly Clément, cavalier au 13e chasseurs, 22 ans, né à Laguiole (Tarn) ; Sylvestre Louise Antoinette, 25 ans, née à Béziers, épouse Senet ; Lacube Pierre Antoine, chapelier, 42 ans, né à Montjoie (Aude), époux Campredon ; deux enfants au-dessous de 10 ans. — Naissances : 2 garçons, 2 filles.

Loge maçonnique « L'Action sociale ». — A 2 h. 1/2, réun. des adh. Init., com. div. Prés. ind. Le prés. avis tiend. lieu conv.

Groupe Joyeux. — Réun. gén., à 8 h. 1/2 du soir (14 juillet).

CAPESTANG. — En réponse à une communication parue hier, les délégués sénat

La situation vinicole en Algérie

— **Alger.** — Les affaires en vins sont sans changement. Nous sommes toujours au calme plat. Les cours sont stationnaires et les ventes s'effectuent par petites quantités. On signale quelques affaires peu importantes à Medea, à 15 et 18 fr. l'hecto.

A Mostaganem, le temps brumeux et les chaleurs lourdes de ces jours derniers ont amené l'apparition du mildiew qui, sur certains points, a causé des ravages assez considérables.

Dans la province d'Oran, l'activité sur les divers marchés vinicoles n'est pas plus grande. Les stocks des vins en réserve sont toujours en quantité assez considérable dans les caves des propriétaires aisés, qui préfèrent attendre, dans la perspective de cours plus rémunérateurs. Quelques petites affaires ont été traitées aux prix de 1,40 et 1,60 le degré, suivant qualité.

Les cours sur les vins de la prochaine récolte ne sont pas établis. Les prix offerts de 1 fr. le degré sont des prix absolument fantaisistes, qui font sourire la plupart des viticulteurs.

Les temps orageux et continuels que nous subissons ont développé dans des proportions inquiétantes les maladies cryptogamiques.

Dans la province de Bône, les orages ont occasionné une chute de grêle qui a causé des dommages sérieux dans certaines parties du vignoble des régions de Souk-Aras et de Guelma.

Les environs de Bône n'ont jusqu'ici, subi aucune atteinte et la récolte s'annonce partout comme exceptionnellement abondante.

Les cours des vins vieux de 1903 ont subi une légère baisse. Quant aux prix des vins de la nouvelle récolte, ils ne sont pas encore établis.

Tous les bruits qui sont mis en circulation doivent donc être considérés comme intéressés.

BOURSE DE PARIS

3 o/o au comp.	97 72	Argentin 4 ½. 1900	— —
3 o/o à terme..	97 80	Autriche or 4 o/o	100 65
3 o/o am. au c.	98 60	Brésil 4 1/2 o/o 88	84 85
65......	555 —	» 4 o/o 1889	78 20
69......	411 75	» 5 o/o 1898	— —
71......	412 —	Egypt. unif. 3 o/o	105 95
1/4 71......	107 75	Ext. Esp. 4 o/o..	87 82
75......	559 50	Oblig. Cuba 6 o/o	— —
76......	562 50	Oblig. Hellé. 1884	235 50
92......	372 —	Hong. 4 o/o......	101 55
1/4 92......	99 75	Italien 4 o/o......	104 35
98......	413 —	Chinois 4 o/o 95	94 15
1/4 98......	104 50	Portugais 3 o/o.	62 25
1904......	443 75	» 4 1/2 1888-89	— —
Vle-Mars 1877.	— —	» 4 o/o 1890...	63 15
3 o/o Tunisienne	474 50	Oblig. Tab. Port.	513 —
Banq. de France	3860 —	Serbie 4 o/o a. 95	76 40
Banque de Paris	1156 —	» 5 o/o or 02	429 —
Comp. Nat. d'Esc.	602 —	Brisank. terme.	266 —
Crédit Foncier..	688 —	Sosnowice........	1495 —
Crédit Lyonnais	1121 —	Thomson Houst.	683 —
Com. t. es. 79	474 —	Metropolitain....	529 —
Fonc. 1879..	504 50	Wag.-Lits ordi.	315 —
Com. 1880..	501 50	Wag.-Lits privi.	324 —
Fonc. 1883..	441 50	Traction action.	9 —
Fonc. 1885..	471 50	Russe 1867-69...	92 50
Fonc. Id. (5e).	99 —	» 1880.......	92 —
Com. 1891..	398 50	» 1890, 2 et 3 ém	92 40
Com. 1892..	466 75	» 1894 6e ém..	93 —
Fonc. 1895..	476 50	Russe c. 1 et 2 s.	93 90
Com. 1899..	464 50	» c. 3e série	93 40
Bons à lots 1887.	52 50	Russe Intérieurs	91 15
Bons algériens.	52 50	» 3 o/o 1894.	75 60
Société Générale	624 —	» 3 1/2 1894.	83 50
Est actions.....	889 —	B. nobles Russe.	84 —
» 3 o/o anc...	450 —	Turc nouv. unif.	86 —
Lyon actions...	1316 —	Banq. imp. autr.	— —
» fusion anc.	454 —	» Ottomane.	588 —
» » nouv.	449 50	Autrichiens act.	694 —
Midi actions....	1165 —	Lombards act..	— —
» 3 o/o anc..	450 —	Ob. Lombar. anc.	321 —
» » nouv.	449 —	» » nouv.	315 50
Nord actions....	1757 —	Nord d'Esp. act.	161 —
» 3 o/o anc..	467 —	Oblig. » 1re s.	348 —
Orléans actions.	1413 —	Saragosse act...	278 —
» 3 o/o anc..	455 50	Obl. Sarag. 1re s.	383 —
Ouest actions...	850 —	Bons d. ... Presse.	11 75
» 3 o/o anc.	448 25	Bons du Congo.	— —
Obl. S. d. l. France	428 —	Cape Copper.....	83 25
Ch. de fer du Sud	228 —	Rio Tinto M. c..	1316 —
Act. Gaz Paris..	— —	Tharsis.........	112 50
Cie Gén. Transat.	167 —	Huanchaca M...	86 75
Omnibus action.	532 —	De Beers........	483 —
Panama action.	— —	Chartered.......	44 75
» Bons à lots.	105 50	East Rand.......	192 50
Suez actions...	4174 —	Geldenhuis Est.	139 —
Suez p. fond...	1880 —	Goldfields.......	139 50
Suez Soc. civ...	3098 —	May Consolidat.	101 —
Dynamite cent.	545 —	Rand Mines......	258 50
Anglais 2 3/4 o/o.	90 10	Simm. and Jack.	41 50
Argentin 5 o/o 86	519 —	Laurium grec...	49 50
— 4 o/o 96	83 90		

Spectacles et Concerts

Hérault

Montpellier. — Concert militaire. — Ce soir de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 au Peyrou, par la musique du le génie, sous la direction de M. Allcot. — La Robertsau, allégro milit., Sellenick ; Le Pré aux Clercs, ouverture, Herold ; Carnaval, n. 4 de la suite d'orchestre, Guiraud ; Werther, fantaisie, Massenet ; Les Amourettes, valse, Gung'l.

Palavas-les-Flots. — Grand Casino Granier. — Concerts symphoniques au kiosque, sous la direction de M. Barras. — De 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2. Marche des Elégantes, F. Wibert ; La Sirène, ouv., Auber Tavan ; Câline, valse, Filippuci ; La Poupée, sélection, d'Audran Tavan ; Le Corso blanc, polka, H. Tellam.

De 4 h. à 6 h. On arrive, marche, Tellam ; Valse blanche, Margis ; Le Pré aux Clercs, sélection, Hérold-Ta ; Confidence, polka lente, R. Berger ; Festival, ouvert., Leutner ; l'Arlésienne, suite d'orchestre, Bizet-Ouvray ; Le Trouvère, sélection Verdi-Tavan ; Feu et Tonnerre, galop, A. Petit.

A 8 heures du soir : Gloire aux Alphes, allégro, E. Garcian ; Aveux discrets, valse, A. Bosc ; Les Dragons de Villars, sélection, Maillart-Tavan ; Solo de violon par M. Bouillon, violon solo, X. ; Foot-Ball, galop, H. Vabole.

A 9 h. au Théâtre du Casino : «Le Contrôleur des Wagons-lits.»

Lodève. — 142e de ligne. — De 5 à 6 heures : Salut lointain, allégro militaire, Doring ; La Poupée de Nuremberg, fantaisie, Adam ; Thérésen, vase, Carl Faust ; La Fille du régiment, fantaisie, Donizetti ; Retraite tartare, Sellenick.

Paulhan. — Avenir Musical. — Devant le Café du Midi, de 9 à 10 heures soir : Paris-Bruxelles, marche, Furine ; Fantaisie sur Carmen, Bizet ; Devin, grande fantaisie p. clarinette, Meister ; Fantaisie sur Martha, Flotow ; Babil d'oiseaux, polka, Moroni.

Cette. — Kursaal. — A 2 heures, en matinée : Le Songe d'une nuit d'été, tikets non valables. A 8 h. 1/2 : Les Saltimbanques, avec le concours des Cray-And. M. Corty, tickets valables.

Balaruc-les-Bains. — Casino. — Tous les jours de 4 à 6 et de 8 1/2 à 11, sous la salle d'ombrage orchestre symphonique. Les samedis et dimanches, de 4 à 6, concert symphonique ; de 8 h. 1/2 à 11, concert vocal et instrumental.

St-Chinian. — Harmonie de St-Chinian. — A 8 h. 1/2 du soir, sur la Promenade : Catillon-sur-Sambre, allégro, Leveau ; Ouverture de Si j'étais roi, Adam ; Marche turque, Mozart ; Blancs flocons de neige, fantaisie, Arnoux ; Bella-Bocca, polka, Waldteufel.

Vaucluse

Apt. — Studiantina Aptésienne. — Ce soir à 9 heures sur la terrasse du Café Martin : Marche Racdosky ; Jadis, menuet ; La Paleritaine ; Les noces de Jeannette ; Sourire d'avril.

Ardèche

Vals-les-Bains. — Casino. — Dimanche 26 à 8 h. 1/4, le grand succès du Gymnase «Bébé», vaudeville en 3 actes. On commencera par «l'Histoire d'un sou», comédie en 1 acte.

Tous les jours de 3 h. 1/2 à 5 h. 1/2, concert dans le Parc, sous la direction de M. Trintignant.

Ariège

Pamiers. — 59e de ligne. — De 8 h. 1/4 à 9 h. 1/2 : Marche des Bank-not's, p. r., Hacin ; Les dieux en exil, ouverture, Bosch ; Ma Reine, valse, Ch. Coote ; Marche saharienne, R. Benoit ; Ailette, pantomime-ballet, L. Gregh ; Du bout des doigts, gavotte, Devoivre.

Pyrénées-Orientales

Perpignan. — 12e régiment d'infanterie. — De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2, : Marche des Petites Cousines, Christol ; Menuet Maintenon, Thomé ; Les Barbares, fant., Saint-Saëns ; Hérodiade, fant., Massenet, L'étoile d'Angleterre, p. piston, Lamothe.

Gard

Nimes. — Musique du 40e d'infanterie. — A 8 h. 1/2 s. à l'Esplanade : Allégro militaire, X.; La Mascotte, fant., Audran ; Valse suppliante, Montalent; La Fille du régiment, Donizetti ; Lakmé, fant., Delibes; Les Baigneuses, polka, Suzanne.

Aude

Narbonne. — Tivoli narbonnais. Aujourd'hui à 3 heures grande matinée, ce soir début des Foridors de Damblemont. Entrée libre, succès de toute la troupe.

BULLETIN SPORTIF

Courses à Saint-Ouen. — Prix du Chalonnais, steeple chase, à réclamer, 3000 francs, 3400 mètres environ : 1er Florentine IV (F. Monk) ; 2e Cordier (A. Flint) ; 3e Chouan (Brooks).

Prix de l'Auxerrois. — Course de haies, handicap, 4000 francs, 2800 mètres environ : 1er Brigt (Woodland) ; 2e Recaldia (F. Monk) ; 3e Pont d'Arcole (A. Johnson).

Prix de l'Armancon. — Steeple chase d'essai, 4000 fr., 3400 mètres environ : 1er Pomponius (P. Pantal) ; 2e Petrone III (Brooks) ; 3e Hipparque (L. Bariller).

Poule d'essai de trois ans. — Course de haies, 15,000 fr., 2500 mètres environ : 1er Cliciquot (Ellisson) ; 2e Matsouve (Lucien Bariller) ; 3e Danial (Chapman).

Prix de l'Yonne. — Steeple chase handicap mixte, 4000 fr., 3800 mètres environ : 1er Loudeac (Bloxidge) ; 2e Trand (A. Flint) ; 3e Chilperic (Hartigan).

Prix du Bourbonnais. — Course de haies, 4000 fr., 2500 mètres environ : 1er Beaumanoir (H. Mitchell) ; 2e Ancelot (Chapman) ; 3e Armeria L. Bariller).

Avis aux malades désespérés

Un nouveau livre sur les maladies et affections chroniques vient de paraître ; il rendra les plus grands services à l'humanité, car il indique la manière de se guérir à peu de frais. Envoyer 1 fr. en timbres-postes à M. J. Glaser, spécialiste, à Héricourt (Haute-Saône), qui expédie ce livre franco à domicile.

MAUX DE JAMBES Ulcères — Démangeaisons — Varices — Dartres — Eczémas — Maladies de la PEAU considérées comme incurables. SOULAGEMENT IMMÉDIAT et GUÉRISON par L'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER Pour recevoir franco s'adresser Mandat-Poste 5'50 à M. C. DEPENSIER, Ph[n], 47, Rue du Bac, A ROUEN. Dépôt à Montpellier : Phie Gelly. — A Béziers : Ph. Marill. — A Cette Ph. Prats. — A Avignon : Ph. des Doms. — A Nîmes : Ph. Gamel

60 ANS DE SUCCES ! **THÉ BLAIZE PÈRE** le MEILLEUR et le PLUS AGREABLE PURGATIF-DEPURATIF DU SANG

HYGIENE DE LA TOILETTE les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes, qui ont valu au Coaltar Saponiné Le Beuf son admission dans les Hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps : *lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche* qu'il purifie, *des cheveux* qu'il débarrasse des pellicules, etc. Le Flacon, 2 fr.; les 6 Flacons, 10 fr. — Dans toutes les Pharmacies. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

MONTRES et BIJOUX TRIBAUDEAU E. TRIBAUDEAU, Fabricant principal à BESANÇON livre ses produits directement au Public, soit chaque année plus de 525.000 objets : Montres, Chronomètres, Bijoux, Pendules, Orfèvrerie. Réparations. Gratis et Franco Tarifs illustr. On trouve la Montre TRIBAUDEAU à la Fabrique seulement.

MONTPELLIER. IMP. DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU « Petit Méridional » ET AUTRES PUBLICATIONS
L'un des gérants : H. POGGIOLI.
Machines rotatives Derriey, 80,000 à l'heure.
Encres Lorilleux et Cie.

Etude de Me Paul BOURGUET, avoué près le Tribunal civil de Montpellier, rue Saint-Guilhem, n° 23, successeur de Me Meunier

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE

d'autorité du Tribunal civil de première instance de Montpellier (Hérault)

Le Lundi 18 Juillet 1904, à dix heures précises du matin et suivantes au besoin

Au Palais de Justice, à Montpellier

MAISON D'HABITATION

AVEC PETIT JARDIN ET VIGNE

Située commune de Grabels (Hérault)

Suivant procès-verbal du ministère de Fages, huissier à Montpellier, en date du 25 avril 1904, enregistré transcrit avec l'exploit de dénonce au bureau des hypothèques de Montpellier, le 4 mai 1904, vol. 24, n. 6, M. Paulin-Antonin Jonquet, propriétaire, domicilié à Grabels, a fait procéder contre et sur la tête du sieur Auguste Gardel, menuisier, domicilié à Grabels, pris tant en son nom personnel qu'en sa qualité d'héritier du sieur Louis Gardel, son père, quand vivait domicilié à Grabels, et en toutes autres meilleures qualités, à la saisie réelle des immeubles lui appartenant, situés commune de Grabels, et ci-après désignés :

DESIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE

1. Une maison d'habitation élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, située dans la commune de Grabels, à l'entrée du village.

Elle est portée sur l'extrait de la matrice cadastrale à la section B, n. 6, du plan, au lieu dit « Village » pour un revenu matriciel de cent cinq francs.

Elle se compose : au rez-de-chaussée, d'un atelier de menuiserie et d'un appartement. Au premier étage, d'un appartement composé de diverses pièces. La façade donnant sur la route est percée de diverses ouvertures, portes et fenêtres.

Cette maison est construite en rassié, chaux et sable. Elle confronte, sur le devant, la route de Grabels à Montpellier, sur le derrière, le saisi d'un côté, Fargues et de l'autre côté Coper et Pierre Martinier.

2. Un petit jardin et à suite une petite vigne

faites dans les délais voulus, et mention a été faite en marge de la saisie, le tout conformément à la loi.

Les immeubles désignés ci-dessus ont été saisis et sont mis en vente avec toutes leurs appartenances et dépendances, servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes, leurs confronts quels qu'ils soient et sans aucune garantie des contenances indiquées, le plus ou moins s'il y en a, devront tourner au profit où à la perte de l'adjudicataire.

Le poursuivant entend qu'il soit expressément dérogé à l'article 1619 du Code civil et à toutes autres dispositions légales qui pourraient l'obliger à une garantie quelconque à raison de la description ou de la contenance des immeubles, telles quelles sont indiquées ci-dessus.

Cette clause est absolument de rigueur.

En conséquence, le public est prévenu que le lundi dix-huit juillet mil neuf cent quatre, à dix heures du matin et suivantes au besoin, s'il y a lieu, dans une des salles du Palais de justice à Montpellier, à l'audience des criées du tribunal civil de Montpellier, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, à l'extinction des feux et en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur et aux clauses et conditions du cahier des charges, des immeubles ci-dessus désignés en un seul lot, et sur la mise à prix de deux mille cinq cents francs, ci.......... 2,500 fr.

PURGE DES HYPOTHEQUES LEGALES

Il est, en outre, déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous les peines et déchéances de droit.

S'adresser pour tous renseignements à Me Paul Bourguet, avoué à Montpellier, 23, rue St-Guilhem, et celui constitué du sieur Paulin-Antonin Jonquet, poursuivant la vente.

Montpellier, le 15 juin 1904.

Paul Bourguet, avoué, signé.

Enregistré à Montpellier, le juin 1904, folio case reçu 1 fr. 88 centimes décimes compris.

Montlahuc, receveur, signé.

...AIRE

D'IMMEUBLES

A SUITE DE SAISIE

Au Palais de Justice, à Béziers, le LUNDI 18 juillet 1904, à 8 heures du matin.

—o—

Immeubles sis dans la Commune de Corneilhan

1er lot. — Une pièce de terre tènement de Pradines, section E, numéros 495 p. et 495 p, d'une contenance d'environ 52 ares 30 centiares. Mise à prix : cinq cents francs, ci. 500 fr.

2e lot. — Une pièce de terre tènement de Razounière, section E, numéros 393 p et 395, d'une contenance d'environ 37 ares 60 centiares. Mise à prix : trois cents francs, ci 300 fr.

3e lot. — Une pièce de terre tènement de Pradines, section E, numéros 523, 524 et 525, d'une contenance d'environ 1 hectare 4 ares 40 centiares. Mise à prix : mille francs, ci. 1.000 fr.

4e lot. — Une pièce de terre tènement de la Médaille, section D, numéro 500, d'une contenance d'environ 24 ares 90 centiares. Mise à prix : trois cents francs, ci. 300 fr.

Immeubles sis dans la Commune de Béziers

5e lot. — Une maison sise à Béziers, boulevard de Strasbourg numéros 49 et 51 et avenue de Belfort numéro 4, confrontant l'avenue Belfort, la Trinité et le boulevard Strasbourg. Mise à prix : trente mille francs, ci. 30.000 fr.

6e lot. — Un jardin, tènement de l'Hort-de-Monseigneur, section H, numéros 421 et 422, d'une contenance d'environ 9 ares 71 centiares. Mise à prix : mille francs, ci. 1.000 fr.

7e lot. — Une pièce de terre tènement de la Trinité, section P, numéros 104, 105, 106, 107, 108 et 109, d'une contenance de 2 hectares 92 ares 85 centiares. Mise à prix : dix mille francs, ci. 10.000 fr.

8e lot. — Deux pièces de terre tènement de Peyre Poulinière, section K, numéros 225, 226 et 227, d'une contenance d'environ 1 hectare 40 ares 29 centiares. Mise à prix : deux mille francs, ci. 2.000 fr.

9e lot. — Une pièce de terre tènement de Cafrou ou Trois-Portes, section E, numéro 927, d'une contenance d'environ 63 ares 70 centiares. Mise à prix : mille francs, ci. 1.000 fr.

10e lot. — Une pièce de terre avec jardin et grangette, tènement de la Dallague, section M, numéros 216, 217 et 221, d'une contenance d'environ 1 hectare 65 ares 58 centiares. Mise à prix : trois mille francs, ci. 3.000 fr.

11e lot. — Une maison, avenue de Belfort et boulevard de Strasbourg, confrontant l'avenue de Belfort, le boulevard de Strasbourg et Rey. Mise à prix : quinze mille francs, ci. 15.000 fr.

Les immeubles à vendre dépendent de la succession de la demoiselle Marguerite Chaulan, en son vivant propriétaire, domiciliée à Béziers.

S'adresser pour tous renseignements à Me Affre, avoué poursuivant la vente.

AFFRE, avoué.

...E DOSÉ Traitement simultané contre l'oïdium et le mildew, par le Soufre dosé Cristofini, en mé... bouillies cupriques, réalisant économie de produit et de main d'œuvre. S'adresser, pour tous renseignements, à Cristofini et Vernet, Comptoir Agricole, en face la Poste, Béziers.

BONS DU TRESOR RUSSE 5 % EMISSION 1904 La Caisse d'Escompte, 18, rue de Berlin, Paris, vend ces Bons au prix de 498 francs net. Avances sur titres cotés et non cotés 4 o/o l'an.

Sage-femme 1re Cl. Mme Pinède, Bd Renouvier, 13, Montpellier Reçoit pens., se charge enf. Jardin. Sal. bains. Consult. t. les j.

MALADIES SECRÈTES DES DEUX SEXES. *Ecoulements, Maladies des voies urinaires récentes ou chroniques*, guérison complète en 48 heures par les capsules DUPUY, au Baume du Brésil pur. La boîte 4 f. Pcie du **Pilon d'Or**, 35, r. Gambetta, Toulouse; par poste 4 f. 10.

Mme HORTENSE prévient sa nombreuse clientèle qu'elle donne ses consultations *rue de l'Observance, 21* (en face r. Ed.-Adam) *Montpellier*. Corresp

BLACK-ROT-MILDIOU-OIDIUM détruits par la liqueur de Belmont. A titre d'échantillon, envoi d'une caisse de deux bidons contre 7 fr. 50 ou d'une caisse de 4 bidons contre la somme de 14 francs. S'adresser à M. le directeur de la Liqueur de Belmont, à Belmont, par Lozanne (Rhône).

CONSTIPATION et toutes les maladies qui en résultent, guéries radicalement par les **GRAINS DU CANTALÈS** *La Boîte pour deux mois de traitement* : **1 fr. 50** Dépôt général : **MERCADIER**, pharmacien, *67, rue Bayard, Toulouse.*

MAL AUX DENTS GUÉRISON SURE et certaine par L'EMPLOI DE L'ODONTALGOL TAICHEIRE Docteur en pharmacie, rue Nationale, Montpellier. Prix : 2 fr. le flac. franco en mandat ou timbres poste. Dépôts : Avignon, ph. Montel, rue des Marchands. — Alais, ph. Galhac, Gd'Rue. — Nîmes, ph. du Dr Goudet. — Cette, ph. Malavialle, quai de Bosc. — Béziers, ph. Maril

Champagne **COSTE-FOLCHER** Epernay

MALADIES INTIMES écoulem. récents ou anciens et t. les maladies des *voies urinaires* s. guéris radicalem. par les **Pilules du Dr Joux**. Le flacon 4 fr. 25 f° p. poste. Dépôt ph. DELIEUX, 9, r. Rémusat, Toulouse.

Etude de Me Gaston LAPIERRE, avoué, licencié, successeur de Me LAURES, 29, rue St-Guilhem, à Montpellier.

—o—

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant jugement d'adjudication à suite de surenchère, rendu à l'audience des criées du tribunal civil de Montpellier, du onze janvier mil neuf cent quatre, enregistré, expédié et transcrit.

M. Lucien Allègre, propriétaire, domicilié à Saint-Geniès-des-Mourgues, s'est rendu adjudicataire au prix principal de mille huit cent soixante-dix francs, outre les charges, du lot unique des immeubles dépendant de la faillite du sieur Marcel Roucher, boulanger, domicilié à Saint-Geniès-des-Mourgues, consistant en une maison d'habitation, située au dit lieu de Saint-Geniès-des-Mourgues, élevée de un étage sur rez-de-chaussée, avec cour et vacant au Levant et au Nord, portée au cadastre section B, n. 589, d'une superficie de 1 are 88 centiares environ, confrontant au levant Coulougnon, au midi Coulon, au nord Bouscaren et au couchant la voie publique.

Une copie dûment collationnée et enregistrée dudit jugement d'adjudication a été déposée à la date du 1er juin 1904, au greffe du tribunal civil de Montpellier.

Par exploit de Me Core, huissier à Montpellier, en date du vingt-deux juin 1904, enregistré, notification de l'acte de dépôt a été faite à : 1. dame Rosalie Vassal, épouse de Marcel Roucher, failli, domiciliée à Saint-Geniès-des-Mourgues, et 2. à M. le procureur de la République près le tribunal civil de Montpellier.

Le tout en vue de purger le susdit immeuble des hypothèques légales inconnues pouvant le grever, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1807.

Pour extrait :

G. Lapierre, avoué, signé.

LE CABINET MÉRIDIONAL 9, Faubourg-de-Lattes MONTPELLIER
A céder, cause de départ, épicerie bon quartier, recette 70 fr. Prix 2,000 fr.
Café sur Gd Bd, à Montpellier, avec 8 chamb. meublées toujours louées. Recette du café, 35 fr. Prix 10.000 fr.
Choix considérable de campagnes rapport et agrém. tous prix et toute direction.
On demande étude huissier chef-lieu canton et greffe de paix et commerce. Faire offre de suite.

ACETYLENE Fabrique d'appareils CAVAYE Rue du Pont-Juvénal, Montpellier *Carbure de calcium*

PELADE Chute de cheveux, Pellicules. *Notices* gis. *Benit*, ph. 29, rue Matabiau, Toulouse.

A Vendre une machine à écrire usagée, s'adresser au journal à Montpellier.

A vendre Foudres neufs, foudres d'occasion de toute contenance, chez M. Foultquier, à Lunel, en face la gare, e. à Limoux (Aude), route de Chalabre

300 Vélos neufs F. Clément Rocher, modèle **1904**, 110 fr., rue Agathoise, 11, Toulouse.

FUTAILLES A vendre plusieurs milliers de fûts-transports chêne, 550 à 600 lit. Prix modérés : **Guiraud, 17, quai Louis Pasteur, Cette.**

A vendre en ville, Bd du Nord, vignes, arbres fruitiers en plein rap., jardin potager et volière, petite habitat. avec cave 1200 fr. S'ad. bur. Journal, Béziers.

Réparations de tous systèmes garanties

PFAFF LES MOINS CHÈRES LES PLUS SOLIDES LES PLUS SIMPLES LES MIEUX SOIGNÉES V. Sardou, Cette, r. Gambetta, 19

NE PAS ACHETER sans aller visiter le nouveau magasin **CALMEL**, *12, rue En-Gondau*, à Montpellier, où l'on trouvera les sommiers guindés en fil d'acier, les meilleurs et les meilleurs marché à **28 fr.**, ainsi qu'un grand assortiment de **Meubles, Sièges et Tentures** à des **prix très modérés.**

Caisses à Raisins PRIX EXCEPTIONNELS **TARIOTTE, Montpellier-Béziers**

Etudes de Me Jules FAGES, huissier, successeur de Me NESPOULOUS, 4, rue Petit-Scel à Montpellier, et de Messieurs les commissaires-priseurs, 4, rue Boscat.

VENTE

D'AUTORITÉ DE JUSTICE

Le public est prévenu que le vendredi, premier juillet prochain, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé sur la place St-Côme, à Montpellier, par le ministère de l'un de Messieurs les commissaires-priseurs, à la vente de divers objets mobiliers et matériel de café, tels que :

Tables bois, comptoir dessus zinc, fourneau, philtres plateaux cuivre, placard, tables marbre, chaises, verres divers, bouteilles liqueurs, armoire, table à toilette, etc.

Le tout saisi par procès-verbal de mon ministère en date du vingt-six février mil neuf cent quatre, enregistré, contre et au préjudice des mariés Dupin, limonadiers, domiciliés à Montpellier.

La vente aura lieu au comptant, il sera perçu 6 % en sus du prix, le tout à peine de folle enchère.

L'huissier poursuivant :

Fages signé.

ETUDES de MM. les commissaires-priseurs de Montpellier

VENTE VOLONTAIRE aux enchères publiques

Le mercredi 6 juillet 1904, à 2 heures de l'après-midi, et jours suivants s'il y a lieu.

Rue de l'Université, n. 16, à Montpellier, des meubles et matériel composant le meublé et restaurant, connu sous le nom de « Restaurant des Facultés ».

Le public est prévenu que lesdits jour, heure et lieu, il sera procédé par le ministère du commissaire-priseur soussigné, à la vente de tous les meubles et matériel composant le restaurant connu sous le nom de « Restaurant des Facultés », consistant notamment en : 12 chambres, lesquelles comprennent : lits, sommiers, matelas, armoires à glaces, commodes, tables de nuit, fauteuils, canapés, chaises, garnitures de cheminée, carpettes, glaces, commode ancienne, tentures, rideaux, tableaux, draps et linges de corps.

Dans la salle de restaurant : Tables de salle à manger, glaces, chaises, tableaux, verrotorie, vaisselle, fourneau, couverts, linges de table, etc., etc.

Cette vente a lieu à la requête de M. Thérond, restaurateur à Montpellier.

Elle aura lieu au comptant et il sera perçu six pour cent en sus du prix d'adjudication, le tout sous peine de folle enchère.

Le commissaire-priseur,

Pierre Bories.

Mme ADRIANI somnambule cartomancienne, 28, al. Lafayette, Toulouse. Tr. p. cor. Consulte s. tout.

Prêts sur pensions civiles et militaires et aux fonctionnaires, place Dupuy, 26, Toulouse.

TRAVAIL p. dames bourses croc. 70 à 100 fr. p. m. b. payé Ec. Préceptis, à Grenade (H te-Gar.).

Prêt argent sur signature. Long terme. Discrétion. Société Industrielle, 83, rue Lafayette Paris. (25e année). *Pas confondre*

A louer locomobiles, pompes centrifuges, rails, wagonnets. Prix réduits. Bessière, 28, rue Frédéric-Peysson, Montpellier.

Offices Ministériels Grand choix d'études. S'adresser MOULS, 26, r. Alsace, Toulouse

FOUDRES toutes contenances, usagés, Navas, r. Chaptal

On demande des agents cantonaux sérieux pour encaissements, munis de bonnes références. Appointements fixes 50 fr. par mois et commissions. S'adresser Agence Générale d'assurances, r. d'Alger, 1, Montpellier.

ACCOUCHEUSE de 1re CLASSE Mme Alldière, rue de Montpellier, 34, Nimes, prend pension, ville et campagne. Prix modérés. Se charge enfants. Discrétion absolue.

CESSION d'offices ministériels et autres charges. **Le Conciliateur**, 12, rue St-Aubin, Toulouse

Religieuse donne secret pour guérir enfants urinant au lit. Ec *Mme Burot* à Chantenay (L.-Inf.

Engins de pêche, tous genres, chez veuve Soulier, Vauvert (Gard)

Le Service Général d'Annonces correspond. de l'**Agence Havas**, à Montpellier p. l'*Aude*, le *Gard* et l'*Hérault*, offre à des *prix spéciaux* la publicité des journaux de **Paris, Province, Etranger.**

Sulfates de cuivre Macclesfield, Soufres, Sulfostéatite, Chefdebien, Bouillie Bordelaise Verdet neutre Marjas. Comptoir agricole Elie Valette *Clermont-l'Hérault*

A VENDRE château, parc et domaine (Aveyron), 8 km. gare Carcenac-Peyralès. Très beau pays de chasse. S'adresser à Me Berrès, notaire à Colombiès.

Hygiène de la chevelure LOTION Colombier 21, rue Nationale, *Montpellier*

On céderait à Toulouse **PHARMACIE** bien située faisant **100 fr.** par jour et laissant 10,000 fr. de bénéfices nets. **S'adresser au Journal**

Etudes de Me Alexandre SANCH, huissier à Montpellier, 17, rue Nationale, et MM. les commissaires-priseurs de cette ville, rue Bosquat, 5.

VENTE

D'AUTORITÉ DE JUSTICE

Le public est prévenu que le mercredi vingt-neuf juin courant (1904), à 2 heures du soir, sur la place publique dite St-Côme, à Montpellier, par le ministère de l'un de MM. les commissaires-priseurs, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des meubles ou effets mobiliers dont l'énumération succincte suit :

Buffet à deux corps — Desserte — Table carrée — Chaises cannées — Glace verre bisauté — Rideaux — Grande armoire à glace — Table de nuit — Commode psyché — Lot de vaisselle — Lot d'ustensiles de cuisine, etc., etc...

Le tout saisi exécuté par procès-verbal de l'huissier soussigné, en date du trois décembre 1903, à la requête de Mlle M..., modiste à Montpellier, contre et au préjudice de Mlle C. J. C., à Montpellier.

La vente aura lieu au comptant à peine de folle enchère et il sera perçu le 6 % en sus du prix d'adjudication.

L'huisier poursuivant :

Sanch, huissier, signé.

Frontignan A céder, atelier de charron-forgeron bien achalandé. S'ad. correspondant « Petit Méridional ».

Avis M. Paulin Berdeil, de Magalas, prévient le public qu'il ne paiera pas les dettes contractées par sa femme Antoinette Berdeil, qui a quitté le domicile conjugal.

Avis M. Durand Joseph Marius, de Frontignan, prévient le public qu'il ne paiera pas les dettes contractées par son épouse, Béatrix Boissier, qui a quitté le domicile conjugal.

SAGE-FEMME Mme Larroque, place Pélisson, Castres (Tarn), pr. pens. Soins affectueux et dévoués. Discrét. absolue.

Avis M. Jean Bonit, de Bouzigues, ne paiera pas les dettes faites par son épouse Adélaïde Redon, qui a quitté le domicile conjugal

SOCIETE GÉNÉRALE de fournitures pour usines, 37, av. Parmentier, Paris, dem. représ. actif.

Magasin à céder après décès, articles riches pour dames, situation unique, bénéf. net : 20.000. Aff. except. à saisir Ecrire Abonné, case 205, Marseille.

Luzerne à vendre à partir de 100 k. S adr. Mme Durand, Campagne Ramadier, route du Pont-Juvénal, Montpellier.

Cystite Difficultés pour uriner guéries radicalement p. le Sirop d'arenaria rubra d'Afrique. Ph. Peyrard, Toulouse. Expéd. dans tous les départements, le flacon 4 fr. 60

EMILE ISENBERG *28, route Nationale, à Cette* LOCATION et VENTE de Futailles-Transports neuves ou usagées

Cycles Randon dep. 145 fr. garantis. Cité Indle, Montpellier.

A REMETTRE après fortune, grands magasins de quincaillerie et articles de ménage situés à Montpellier. Ecr. post rest. **E. Venters**, n° 145

Dépuratif Marill AU JUS D'HERBES
Régénérateur du sang, souverain contre les humeurs, boutons et toutes les maladies de la peau.

DÉPOTS :
A MONTPELLIER, Grande pharmacie Populaire, 8, place Saint-Côme ;
A CETTE, A. Prats, pharmacie, 8, rue de l'Esplanade ;
A PERPIGNAN, pharmacie Dumayne ;
A NIMES, pharmacie Sabatier, place de la Maison-Carrée ;
A BEZIERS, pharmacie du Progrès, allées Paul-Riquet ;
A CARCASSONNE, pharmacie Sarcos ;
A NARBONNE, pharmacie Viala-Meynadie.
A AVIGNON, pharmacie Marie, 18, rue du Chapeau-Rouge, et Pharmacie Wilfrid-Montels, rue des Marchands;
A PEZENAS Pharmacie Rascol ;
A PEZENS (Aude), E. Pienne, ph. Populaire

Etude de Me Lucien SAMARUC, docteur en droit, avoué, successeur de Me FAVE, rue du Palais, n° 12, Montpellier.

République Française ---- Au Nom du Peuple Français

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

LES ETRANGERS ADMIS

D'autorité du Tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Montpellier (Hérault)

Le Lundi 18 juillet 1904, à dix heures du matin et suivantes au besoin

AU PALAIS DE JUSTICE, A MONTPELLIER

DE DIVERS IMMEUBLES

Situés à Montpellier, rues Canton, Ernest-Castan et Saint-Léon

Un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Montpellier, département de l'Hérault, le 9 juin 1904, enregistré et expédié, a ordonné la vente aux formes de droit des entiers immeubles dépendant de la congrégation dissoute dite des Sœurs minimes de la doctrine chrétienne de Ceilhes (Hérault), lesdits immeubles situés sur le territoire de la commune de Montpellier, ci-après décrits et désignés.

Ladite vente est poursuivie à la requête de M. Joseph Ollier, greffier du Tribunal de commerce de Lodève, y domicilié, agissant en sa qualité de liquidateur-administrateur séquestre de la congrégation dissoute, dite des Sœurs minimes de la doctrine chrétienne de Ceilhes (Hérault), nommé à ces fonctions par jugement du Tribunal civil de Lodève en date du 14 août 1903, enregistré.

DESIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE

Un sol situé sur le territoire de la commune de Montpellier, arrondissement dudit, département de l'Hérault, porté au cadastre de ladite commune au lieu dit « Clau de Mascle », rues Canton, Ernest-Castan et Saint-Léon, section C., numéros 317 p., 317 p., 317 p., 317 p., pour une superficie de quatorze ares soixante-dix-neuf centiares et pour un revenu matriciel le sol de sept francs cinquante-six centimes, ci.......... 7 fr. 56 et les constructions y édifiées de sept cent soixante-douze francs cinquante centimes, ci.......... 772 fr. 50

Sur ce sol sont bâtis : deux vastes immeubles principaux formant, l'un le couvent Saint-Léon, l'autre la chapelle, ainsi que d'autres constructions accessoires ci-après désignées.

Le couvent qui est situé à l'angle de la rue Canton et de la rue Ernest-Castan se compose d'un grand immeuble élevé de deux étages sur rez-de-chaussée et cave. Son entrée principale est sur la rue Canton. Sur cette rue, comme ouvertures on voit : au rez-de-chaussée, la porte d'entrée et trois fenêtres grillées ; au premier étage, quatre fenêtres, et au deuxième étage, quatre fenêtres.

Sur la rue Ernest-Castan, pas de porte donnant accès à l'immeuble ; trois fenêtres grillées au rez-de-chaussée, trois fenêtres au premier étage et trois fenêtres au deuxième étage.

Du côté du jardin, cet immeuble a quatre portes et deux fenêtres au rez-de-chaussée, quatre fenêtres au premier étage et quatre fenêtres au deuxième étage.

Les pièces du rez-de-chaussée sont cimentées, celles des étages supérieurs sont parquetées. Tous les appartements sont en excellent état et blanchis à la chaux depuis peu.

Rez-de-chaussée

Le rez-de-chaussée est desservi par un corridor qui va de la porte d'entrée au jardin, et sur lequel s'ouvrent, par deux portes à droite et deux portes à gauche, les diverses pièces qui, à leur tour, communiquent entre elles.

En entrant par la porte de la rue Canton, on trouve un vestibule auquel fait suite le corridor susdit. Sur ce vestibule, à droite s'ouvre la porte d'une grande salle ayant servi de réfectoire. Cette pièce est éclairée par deux fenêtres donnant sur la rue Canton. Elle est cimentée. Outre la porte du vestibule, il y a une porte donnant dans la cage de l'escalier, et une autre porte conduisant à la cuisine.

La cuisine communique avec le jardin par une porte-fenêtre avec volets. Il existe une très grande cheminée surélevée avec chauffe-plats.

A suite de la cuisine, une grande pièce servant au lavage de la vaisselle avec grand évier et grand bassin en ciment où l'eau est amenée par une pompe plongeant dans un puits. Cette pièce est éclairée par une fenêtre et est desservie par une porte s'ouvrant sous le préau du jardin.

A gauche du corridor, la première porte donne dans une grande pièce qui forme l'angle de la rue Canton et de la rue Ernest-Castan et qui est éclairée par une fenêtre sur chacune de ces rues.

La deuxième porte du corridor central donne accès à une salle qui fait suite à la précédente avec laquelle elle communique.

Cette pièce prend jour par une fenêtre donnant sur la rue Castan. Elle a une cheminée.

Elle communique avec un troisième appartement ayant servi de salle de classe, qui est largement éclairé par trois faces. A gauche par une fenêtre sur la rue Castan, en face par une fenêtre sur le jardin et à droite par une porte-fenêtre encore sur le jardin. Cette partie de l'immeuble forme une aile qui se détache du corps principal et qui est située entre le jardin et la rue Castan.

Le rez-de-chaussée se compose donc de sept pièces. La hauteur des plafonds est de 7 mètres 50 environ.

La cage de l'escalier se trouve entre le corridor et le réfectoire. On y accède par deux portes.

Premier étage

Au premier étage, on trouve sept pièces divisées de la façon suivante :

A droite, deux grandes pièces communiquant ensemble. La première est éclairée par deux fenêtres sur la rue Canton. Elle ouvre par une porte sur l'escalier et par une autre porte sur la deuxième pièce. Cette deuxième pièce, qui prend jour sur le jardin, contient une cheminée en marbre blanc.

En face de l'escalier se trouve une grande chambre prenant jour sur le jardin par une fenêtre.

A gauche du palier existe un petit pas-perdu sur lequel ouvrent deux portes.

La porte de gauche donne accès dans une chambre qui se trouve derrière la cage de l'escalier et au-dessus du vestibule. Elle a une fenêtre sur la rue Canton.

L'autre porte du pas-perdu donne accès dans une suite de trois pièces dont deux très vastes et une plus petite.

L'un des deux grands appartements dont il vient d'être parlé occupe l'aile entre le jardin et la rue Castan. Il est éclairé par une fenêtre sur chaque face, rue Ernest-Castan, et deux sur le jardin.

L'autre grande pièce forme l'angle de la rue Canton et de la rue Ernest-Castan. Elle a deux fenêtres, une sur chacune de ces deux rues.

La troisième pièce, plus petite que les deux précédentes, communique avec elles et contient un petit local séparé où sont les cabinets, bien aérés et éclairés.

Deuxième étage

Au deuxième étage, on trouve à gauche du palier quatre grandes chambres et à droite un appartement très vaste qui occupe toute la partie droite de l'immeuble situé sur la rue Ernest-Castan. Cet appartement servait de dortoir. Il est éclairé par quatre fenêtres, deux sur le jardin et deux sur la rue Ernest-Castan.

Les quatre autres pièces communiquent ensemble et s'ouvrent sur le palier. Elles sont éclairées l'une par le toit, les autres par des fenêtres donnant soit sur la rue Ernest-Castan, soit sur la rue Canton.

Cave

La cave, qui est très vaste, est divisée en deux pièces par un mur.

Terrain et Constructions accessoires

A la maison fait suite un vaste terrain complanté de vigne et d'arbres fruitiers et qui est séparé par un mur de la rue Ernest-Castan. Sur ce terrain est élevée la chapelle du couvent et, au fond, une construction divisée en deux parties : l'une servant de buanderie et de maison d'habitation et l'autre de salle de classe.

La chapelle est une vaste construction en pierre, couverte en tuiles, ayant environ vingt mètres de longueur sur douze de largeur. A cette construction est annexé un local plus petit ayant servi de sacristie et prenant jour la cour de l'immeuble Vernhette par une fenêtre grillée. On accède à la chapelle soit par la sacristie, soit par un grand portail.

Au fond du jardin, ainsi qu'il est dit ci-dessus, existe une autre construction servant en partie de buanderie et de maison d'habitation et l'autre partie servant de salle de classe ; la buanderie est élevée d'un étage. Au rez-de-chaussée de la buanderie, qui est cimenté, on trouve deux grands bassins en ciment avec une canalisation pour l'eau de la ville. Il y a une porte qui ouvre sur le jardin, une autre qui ouvre sur la rue Saint-Léon et une fenêtre qui donne sur le jardin.

On accède au premier étage par un escalier. Ce premier étage est composé de deux pièces, l'une servant de cuisine avec cheminée et évier, éclairée par une fenêtre sur le jardin, et l'autre servant de chambre, éclairée par une fenêtre avec balcon donnant sur la rue Saint-Léon.

La longueur du corps de bâtiment, comprenant la buanderie et la maison d'habitation, est de 8 mètres environ sur 4 de large.

A la suite de ce bâtiment, il y en a un autre y attenant, et de la même dimension à peu près, construit en pierres rassié, chaux et sable, couvert en tuiles, n'ayant qu'un rez-de-chaussée et ayant servi de salle d'école. Cette salle est éclairée par deux fenêtres sur le jardin et par une fenêtre hors d'aspect donnant sur la cour de l'immeuble appartenant à l'abbé Vernhette.

Les autres constructions accessoires établies dans le jardin sont : 1. des cabinets appuyés à la buanderie ;

2. D'autres cabinets situés contre le mur de la rue Castan et près de l'immeuble principal ;

3. Un préau faisant suite à la construction principale ;

4. Une volière.

Il existe dans le mur de clôture, deux portes, l'une donnant accès à la rue Ernest-Castan, l'autre donnant accès à la rue Saint-Léon.

Confronts

Dans leur ensemble, les immeubles ci-dessus désignés confrontent : du nord, la rue Ernest-Castan ; de l'est, l'abbé Vernhette et Bonfils ; de l'ouest, la rue Canton et Gras ; du sud, Gras, Viala, Marcourelle, Rivière, Guiraud et la rue Saint-Léon.

Le cahier des charges dressé pour régir la vente desdits immeubles a été déposé au greffe du tribunal civil de Montpellier le 22 juin 1904.

En conséquence, le public est prévenu que le lundi dix-huit juillet mil neuf cent quatre, à dix heures du matin et suivantes au besoin, en l'audience des criées du tribunal civil de Montpellier séant dans une des salles du palais de justice de ladite ville, par-devant M. Aspe, juge à ces fins commis, et en cas d'empêchement devant le premier juge requis, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-dessus désignés, en un seul lot, aux clauses et conditions du cahier des charges et sur la mise à prix fixée par le jugement du tribunal civil de Montpellier, en date du 9 juin 1904, sus-énoncé, de dix mille francs, ci.......... 10,000 fr.

Note importante. — Les immeubles ci-dessus désignés sont vendus en forme de corps, sans que le poursuivant ès qualités ou son avoué puissent être rendus responsables d'une erreur dans la désignation ou dans la contenance et les confronts.

Ils entendent expressément qu'il soit dérogé à l'article 1619 du Code civil ainsi qu'à toutes autres dispositions légales qui pourraient les obliger à une garantie quelconque à raison de la désignation, de la contenance et des confronts tels qu'ils sont établis ci-dessus.

S'adresser pour tous renseignements : à Me Samaruc, avoué à Montpellier, rue du Palais, n. 12, chargé d'occuper pour le sieur Ollier ès qualités, poursuivant la vente.

Consulter, en outre, le cahier des charges dressé pour régir la vente, déposé au greffe du tribunal civil de Montpellier.

Montpellier, le 21 juin 1904.

L. SAMARUC, avoué, signé.

Reçu 1 fr. 88 centimes, décimes compris.

MONTLAHUC, receveur, signé.

Lundi
27 JUIN
1904

LE PETIT MÉRIDIONAL

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

Decadi
10 MESSIDOR
AN 112

ABONNEMENTS :

	3 mois	6 mois	1 an	Durée facultative
France, Algérie et Tunisie.....	5 fr.	10 fr.	20 fr.	6 c. le N°
Etranger (Union Postale).....	8 »	16 »	32 »	

Les Abonnements ordinaires partent du 1er et du 16 ; ceux de durée facultative partent de la date quelconque fixée. Changement d'adresse, 0,50 c. PAYEMENT D'AVANCE.
Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

5c LE Numéro

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE — NUMÉRO 7579
MONTPELLIER : 1, RUE HENRY-GUINIER
PARIS (2me arrondis.), 54, RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES

5c LE Numéro

INSERTIONS :
Annonces, 0,75 c. la ligne. — Réclames, 1 fr. 50. — Faits divers, 2 fr. 50
Chroniques locales, 4 francs.
Ces prix subissent une réduction décroissante en rapport avec le nombre des insertions.
POUR LES ANNONCES, s'adresser à l'Administration, à Montpellier ; à la Succursale, 54, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris. *Téléphone 103-68 ;*
chez tous les Correspondants du Journal ET AUX AGENCES DE PUBLICITÉ.

Montpellier, le 26 Juin 1904

D'une semaine à l'autre

Chapeaux et redingotes. — Comiques de café-concert. — La Commission d'enquête. — M. Pierre Baragnon. — Canards à la rouennaise. — Basile et les Chartreux.

Paris, 26 juin.

J'ai voulu assister au banquet des instituteurs — le banquet des dix mille — comme j'avais assisté, il y a quatre ans, au banquet des maires, le banquet des vingt mille et plus.

C'était un spectacle peu banal.

Cette fête du 19 juin a été absolument réussie. L'enseignement laïque a triomphé et j'ai vu quelques vieux instituteurs pleurer comme des enfants en entendant les beaux discours de M. Ferdinand Buisson et de M. Chaumié.

J'ai voulu prendre ma part ensuite des divers spectacles préparés pour les instituteurs et pour leurs élèves.

Il y avait un peu de tout dans ces spectacles.

J'ai entendu là un chanteur comique — hélas ! — qui met sur ses affiches « l'homme qui a fait rire le Shah ». Le Shah ne rit peut-être pas souvent ; je ne suis pas assez de son intimité pour être renseigné, mais je m'étonne qu'il ait attendu la venue sur les planches du chanteur sus-visé pour esquisser un sourire.

Cela m'a rappelé un autre comique de café-concert qui, dernièrement, faisait suivre son nom, sur l'affiche, de cette mention : « Celui qui a fait rire l'adjudant ». Et il chantait des chansons de caserne ! Je crois qu'il exagérait quand il affirmait avoir « fait rire l'adjudant ». Passe encore pour le Shah qui est tenu par sa profession, et pour ne pas diminuer son prestige, de garder la solennité qui convient au Roi du Soleil Levant ; mais les adjudants sont généralement de bons garçons qui n'ont pas besoin d'être poussés à la « rigolade ».

⁂

Mais me voilà un peu loin du banquet des instituteurs qui a été la grande actualité du commencement de cette semaine.

Puis, nous avons eu, pour nous distraire, la commission d'enquête sur les millions des Chartreux.

Remarquez qu'on ne parle que de millions à propos des Chartreux, qui ont cependant fait vœu de pauvreté. C'est une des choses les plus étonnantes de cette étonnante histoire.

Il y en a bien d'autres.

Vendredi, par exemple, la commission a perdu plusieurs heures pour tâcher de savoir, par M. Vervoort, si M. Edgard Combes n'avait pas touché quelque bonne petite commission pour donner l'autorisation à certains cercles. Je m'étonne qu'un membre de la minorité — c'est là que siègent les ministériels — n'ait pas fait observer que, depuis la loi de 1901, on n'a plus besoin d'autorisation pour fonder un cercle, qu'une simple déclaration suffit, et que, une fois cette déclaration faite, les membres du cercle peuvent faire chez eux tout ce qui leur plaît.

Dès lors, puisque l'autorisation n'est plus nécessaire, comment aurait-on pu offrir de l'argent à M. Edgard Combes pour un service qu'il n'avait pas à rendre ?

⁂

Il est fâcheux — toujours à propos de cette fameuse commission d'enquête — qu'elle n'ait pas pu entendre M. Pierre Baragnon, directeur du *Courrier du Soir*, à Paris, et du *Petit Dauphinois*, à Grenoble.

M. Pierre Baragnon s'est trouvé très opportunément malade. C'est dommage. Il aurait pu, s'il avait voulu, raconter des choses très intéressantes, car il connaît beaucoup de détails, M. Pierre Baragnon. Il n'y a pas bien longtemps, encore, il faisait tous les matins ce qu'on appelle « la tournée des ministères » ; il était immédiatement reçu, bien avant les fonctionnaires, par les chefs de cabinet et souvent par les ministres eux-mêmes. Il ne sortait jamais sans avoir emporté un renseignement qu'il utilisait pour l'un ou l'autre de ses journaux.

Dans les couloirs de la Chambre, il y a peu de journalistes aussi connus que M. Pierre Baragnon. Quand il arrive avec sa démarche lente, ses yeux fureteurs, sa grosse moustache blanche et tombante, les jeunes parlementaires le saluent d'un « Bonjour mon oncle ! » qui lui fait toujours plaisir ; M. Pierre Baragnon est le Sarcey du Parlement ; il est l'oncle des couloirs comme le chroniqueur théâtral du *Temps* était l'oncle des coulisses.

Couloirs et coulisses, théâtre et Parlement, n'est-ce pas toujours un peu la même chose ?

On me citait dernièrement, à propos de M. Pierre Baragnon, ce trait remarquable de directeur économe. Il avait comme rédacteur un de nos confrères mort, il y a deux ou trois ans ; il lui donnait trois cents francs par mois. Un jour, à la fin d'un mois de février, il le fait appeler dans son bureau directorial et lui dit très sérieusement :

— Mon cher ami, je suis toujours satisfait de vos services, mais ce mois de février n'a eu que vingt-huit jours, je ne puis vous donner que deux cent quatre-vingt francs ».

Notre confrère fut tellement abasourdi par ce coup droit porté à sa bourse, qu'il n'eut pas la force de protester.

⁂

Je ne sais pas trop pourquoi, en parlant de M. Pierre Baragnon, je pense aux canards à la rouennaise qui, cette semaine, ont beaucoup fait parler d'eux.

Il n'y a pas, dans mon esprit, d'assimilation désobligeante entre les journaux que dirige M. Pierre Baragnon et les palmipèdes dont M. de Laubespin a été la victime et qui ont failli faire passer de vie à trépas M. d'Avenel et ses amis.

N'empêche que désormais il va falloir être prudent. Qui est responsable de ces empoisonnements ? Les premiers vendeurs disent que ce sont les marchands des Halles ; ceux-ci disent que ce sont les petits marchands de quartier ; à leur tour, les petits marchands de quartier accusent les familles qui font durer un canard à la rouennaise pendant plusieurs jours et le servent à plusieurs reprises à leurs invités. Il n'y a guère que les canards qu'on n'interroge pas ; ils seraient, du reste, aussi muets que les Chartreux.

Aux dernières nouvelles, ceux-ci refusent de répondre à la convocation de la Commission d'enquête. On s'y attendait bien un peu, mais il est toujours surprenant d'apprendre que des gens qui accusent les autres de toutes sortes de vilenies ne parlent plus lorsqu'on leur demande de préciser.

Le Basile de Beaumarchais devait être un Chartreux.

NIAM.

Au Jour le Jour

L'heure semble venue, disions-nous hier, de remettre au jury le droit d'appliquer la peine, et de faire cesser cette anomalie, voulue par la loi, que les jurés reconnus capables de se prononcer en pleine liberté et en toute connaissance de cause sur la culpabilité d'un prévenu, ne soient pas déclarés aptes à déterminer la nature et la valeur du châtiment à lui infliger. Ce sont les magistrats qui prononcent la condamnation et en fixent le quantum.

Cette démarcation très nette entre les pouvoirs des magistrats et ceux des jurés témoigne, de la part du législateur à l'égard des jurés et de leur intelligence, d'une défiance peu justifiable dans le principe, et qui l'est encore moins depuis le développement qu'a pris l'instruction dans toutes les classes de la société. Elle amène aussi ces abus qui ont été déjà signalés hier. Des députés ont pensé justement qu'il fallait les faire cesser, et ils ont déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi ayant pour objet de donner au jury, en matière criminelle, le pouvoir d'appliquer la peine.

Mais les auteurs de la proposition de loi se trouvaient, une fois le principe admis, en présence de deux solutions : faire du juré un juge, en excluant la Cour de sa délibération, et en réduisant le président à un simple directeur des débats ; ou bien appeler les magistrats à délibérer avec le jury.

C'est à cette dernière solution qu'ils se sont arrêtés. Toutefois, ils n'ont pas voulu que la Cour participât au verdict ; elle n'interviendrait dans la délibération qu'au moment où il s'agirait de statuer sur l'application de la peine.

Ils ont pensé, en effet, que le concours du président et de ses assesseurs serait indispensable aux jurés pour leur éviter certaines erreurs dans l'interprétation des textes.

Voici, en conséquence, comment il serait procédé : Le président, après avoir posé les questions résultant de l'acte d'accusation et des débats, avertit le jury de ses droits et de ses devoirs, lui indique quelles sont les peines encourues et quel est l'effet des circonstances atténuantes, et le jury délibère en secret.

S'il déclare l'accusé coupable, le procureur général fait sa réquisition, puis la Cour et le jury se retirent en la Chambre du Conseil pour délibérer sur l'application de la peine.

Après discussion, le vote a lieu à haute voix ; les jurés votent dans l'ordre fixé par le tirage au sort qui a précédé l'ouverture des débats, puis les juges, et le président vote le dernier.

Telles sont, sans entrer dans les détails, les dispositions essentielles de la réforme proposée. Elle mérite d'être prise. Puis, le fait que la proposition de loi est présentée par des députés d'opinions politiques on ne peut plus opposées, comme MM. Briand et Flandin, Massé et Millevoye, René Renoult et Chaigne, etc., indique à quel degré les vices de la législation actuelle ont frappé l'esprit des députés jurisconsultes.

OPINIONS

L'ARTICLE DU JOUR

(De «l'Alliance Républicaine Démocratique»)

Paris, 26 juin.

Pas de Parti Pris !

Après les élections municipales, qui avaient été un succès pour la République, on pouvait s'attendre à une période féconde de paix et de travail. La Chambre avait commencé l'examen de la loi fixant à deux ans la durée du service militaire et comptait le mener rapidement ; le Sénat avait à son ordre du jour les projets d'ordre pratique et humanitaire les plus intéressants. Sans perdre un instant, la commission du budget s'était mise à l'œuvre pour préparer la discussion de l'exercice 1905. Avec le vote de la loi sur l'enseignement au Sénat et à la Chambre, on en finissait avec la question irritante des congrégations. Bref, tout nous paraissait à nous, simples électeurs républicains, aller pour le mieux.

Et voici que cette situation si favorable s'est modifiée essentiellement et a fait place, en un tour de main, au gâchis le plus déconcertant ; c'est que l'opposition a cru mettre la main sur un scandale et que, ravie, elle s'est jetée dessus pour l'exploiter, selon son habitude, dans les grands prix.

Une interruption anonyme, au cours d'une discussion parlementaire, a fait tout le mal. « Et le million des Chartreux ! » s'est écrié un droitier facétieux. Le président du conseil a eu le tort de relever ce propos idiot, de lui donner une importance qu'il n'avait pas, car personne ne s'était mépris sur son inanité ; sûr de lui-même et poussé à bout par la persistance de la calomnie, il s'est dégagé sur un terrain qu'il n'aurait pas dû aborder.

— « La preuve, s'est-il écrié, que cette accusation est infâme et mensongère, c'est que le gouvernement, loin de les provoquer, a reçu des offres des Chartreux. Si je ne l'ai pas dit plus tôt, c'est dans l'intérêt supérieur de la République. »

Et aussitôt l'opposition, qui guette toutes les occasions de troubler le pays, a réclamé une enquête. Sa délicatesse s'est indignée et elle a voulu savoir de qui émanaient les offres, quel intermédiaire avait tenté, du reste vainement, de corrompre le gouvernement. La majorité républicaine n'a pu lui refuser cette satisfaction, puisque le chef du cabinet lui-même demandait qu'on allât au fond des choses, que la lumière fût faite tout entière.

Seulement, à mon avis, cette majorité s'est montrée d'une complaisance vraiment excessive en laissant ses adversaires les plus acharnés et les plus irréconciliables, maîtres de diriger l'enquête. Il était juste, sans doute, de les associer aux recherches à faire, mais imprudent de leur confier la clé de la maison.

On s'en rend bien compte aujourd'hui. Depuis huit jours, la commission d'enquête a tout bouleversé et on ne sait où elle s'arrêtera, si la Chambre, de laquelle elle émane, n'y met bon ordre. Sous prétexte de faire vite, elle inquiète les citoyens les plus honorables, elle amène le gouvernement lui-même à sa barre, elle perquisitionne, elle multiplie les confrontations ; elle ambitionne davantage et attend l'heure favorable pour se faire armer d'un pouvoir discrétionnaire.

Elle se dit un tribunal impartial. Peut-on le croire quand l'écho de ses violences parvient jusqu'à nous ? Sont-ce des juges, ces hommes qui se traitent de bandits, se menacent du poing et se jettent des écritoires à la tête ? La justice a-t-elle jamais donné, en dehors des époques révolutionnaires, un spectacle aussi répugnant ? Ici, autour de moi, on s'en montre révolté. Quoi ! c'est à ces hommes, capables de se laisser entraîner à de telles violences, qu'est confiée la redoutable mission de se prononcer sur des questions qui intéressent à un si haut point le bon renom de la France ?

Nous ne nous préoccupons pas des personnalités, mais nous ne pouvons nous empêcher, nous qui ne sommes pas mêlés aux agitations politiques, de démêler les secrètes pensées des adversaires de la République, d'entrevoir les conséquences funestes pour elle de la confusion de pouvoirs à laquelle tout le monde, gouvernement et Chambre, paraissent se résigner si facilement aujourd'hui.

L'opposition veut, — cela nous paraît incontestable, — sous prétexte de faire la lumière et de servir la moralité, jeter la suspicion sur le gouvernement de la République et d'organiser le parti républicain. On a mis dans ses mains une arme dont elle entend se servir jusqu'au bout : la clameur publique l'empêchera peut-être d'accomplir cette mauvaise besogne.

Oui ou non, les Chartreux ont-ils obtenu ce qu'ils souhaitaient ? Habitent-ils, présentement, la France ou l'Italie ? Si on a mis la frontière entre eux et nous, c'est apparemment qu'on n'a pas voulu de leur argent, si tant est qu'ils en aient offert ? Et alors, où est la corruption, où est l'immoralité ? Voilà ce que disent tous les hommes qui ne sont pas de parti pris.

Et que viennent faire ici les élections de 1902 et le concours prêté à la défense de la République par quelques bons citoyens ? N'a-t-on pas le droit de soutenir son parti, d'opposer journaux à journaux, brochures à brochures, propagande à propagande ? Pour quelques centaines de mille francs dépensés par les républicains pour la défense de la République, l'opposition réactionnaire et cléricale n'a-t-elle pas gaspillé des millions et des millions ? A notre tour, ne pourrions-nous pas réclamer une enquête pour rechercher l'origine de tant d'argent et demander la publication au grand jour des noms aristocratiques et monastiques de ceux qui ont enrichi les caisses de la réaction et payé les munitions des ennemis de la République ?

Auprès de ce que ces gens-là ont jeté par les fenêtres d'or et de billets de banque, les fonds péniblement amassés du Comité républicain du commerce et de l'industrie ne constitue qu'un denier.

Jacques RURAL.

Le Balayage des Classes

Nous recevons de M. Arnaud, conseiller départemental de l'Hérault, secrétaire général de l'Entente des conseillers départementaux, la communication suivante :

« Nous avons dit, ici même, combien le balayage des classes présentait d'inconvénients quand il était fait par les enfants.

» Beaucoup de municipalités, vraiment soucieuses de la santé de nos bambins, ont accepté avec empressement de faire effectuer ce service par une personne salariée. Dans quelques communes, le garde-champêtre s'acquitte de cette tâche ; dans d'autres, c'est le cantonnier communal, dans d'autres enfin c'est une femme.

» Eh bien, dans ces localités, beaucoup de maux seront évités à la population scolaire, parce qu'elle ne sera plus astreinte à respirer, pendant demi-heure, des flots de poussières chargées de germes morbides capables d'engendrer toute espèce de maladie. Est-ce que les enfants, quand ils font le balayage, pensent à arroser malgré les recommandations du maître ? Ils se plaisent dans des tourbillons que leur balai soulève, et font voler papiers et résidus à seule fin de s'amuser.

» Une personne raisonnable commence tout d'abord par arroser.

» Le balayage à sec doit être impitoyablement condamné, non seulement dans les classes, mais partout où il se produit : habitations, corridors, trottoirs, etc. Dans les appartements parquetés, il faut même employer la sciure de bois fortement imbibée d'eau pour éviter les poussières. Ne recommande-t-on pas, dans les traités de prophylaxie contre la tuberculose, l'usage du balayage humide ?

» On punit d'amendes les batteurs de tapis en plein vent, les épousseteurs de carpettes aux balcons, en un mot tout ce qui provoque les poussières. On ne pouvait décemment pas obliger plus longtemps les enfants à balayer, et dame routine avait laissé survivre là un usage qui a causé assurément beaucoup de maux.

» Il faut donc qu'il soit aboli dans toutes les communes de France. Dans l'Hérault, dans l'Aude, dans le Nord, l'action se généralise. Dans beaucoup de départements, la Mayenne, la Creuse, l'Aisne, etc., les préfets agissent auprès des municipalités, et celles qui sont vraiment les amies de l'école laïque souscrivent à l'idée et la mettent en pratique.

» Nous savons que les sacrifices sont parfois lourds et qu'il est difficile de les consentir ; mais si l'on réfléchit aux dangers que courent les enfants, aucune commune ne voudra, de gaîté de cœur, laisser se perpétuer un semblable état de choses.

» Nous enregistrons chaque jour, et avec joie, les noms des braves gens qui contribuent à éloigner de l'école laïque tout ce qui est inconvénient et danger. »

Par fils spécial. Paris, le 26 juin 1904.

Les Grades honorifiques d'Oxford

Un ambassadeur français docteur honorifique d'Oxford. — Tradition curieuse. — La ville et l'Université d'Oxford. — Les étudiants anglais. — Les collèges et l'enseignement. — Origine probable des grades honorifiques. — Des docteurs qui n'ont pas fait d'études. — Les docteresses.

(D'UN CORRESPONDANT PARTICULIER)

L'Université d'Oxford vient de conférer, en séance solennelle trente-sept grades honorifiques parmi lesquels celui du docteur en droit a été conféré à M. Paul Cambon, ambassadeur de France en Angleterre. L'Université d'Oxford est la seule, avec celle du Cambridge, à donner des diplômes honorifiques, en Europe, à des personnes qui n'ont pas régulièrement étudié, et qui se destinent ni à la carrière de l'enseignement public, ni à celle des lettres.

L'Université d'Oxford

Il y a là une anomalie curieuse, et sur laquelle il convient de renseigner vos lecteurs. Les grades honorifiques ne sont, en effet, concédés qu'à des personnes jouissant d'une certaine célébrité ou occupant, dans la société européenne, un rang élevé.

En France, nos Universités se gardent bien, — et avec raison ! — de se livrer à une telle prodigalité de diplômes. Pour obtenir le grade de bachelier, de licencié ou de docteur, il faut prendre des inscriptions, faire des études régulièrement suivies dans une de nos Facultés et satisfaire à de rigoureux examens qui couronnent le cycle d'études. En Angleterre, il en est de même ; mais chaque année, à des dates irrégulières, les Universités d'Oxford et de Cambridge délivrent un certain nombre de diplômes à des personnages en vue, et ce à titre purement honorifique.

La ville d'Oxford, siège d'une Université célèbre, est un chef-lieu de comté bâti sur la Tamise et peuplé d'environ 40.000 habitants. Les deux rues principales, High-Street et Broad-Street, sont garnies de chaque côté d'un grand Moyen âge. A côté de ces édifices, on rencontre une certaine quantité de maisons nécessaires à la vie des étudiants : hôtelleries, pensions de famille, clubs, marchands tailleurs, etc.

L'Université d'Oxford, la première de l'Angleterre, compte vingt collèges et dix salles de cours, et comprend un personnel de 50 à 60 professeurs titulaires, de 600 « fellows », de 20 chefs de collèges et d'autres fonctionnaires universitaires se partageant un revenu annuel de huit millions et demi de francs. L'administration des finances de l'Université n'étant soumise à aucun contrôle, il serait difficile d'indiquer dans quelles proportions a lieu cette répartition.

Vie universitaire

Le nombre des étudiants s'élève à 4.000 environ, dont les trois-quarts subissent les examens et obtiennent ainsi le degré de « baccalauréus », d'abord, puis celui de « magister artium » (docteur maître ès arts), ce qui leur confère pendant tout le reste de la vie le droit de voter dans les affaires de l'Université. Le nombre de ces maîtres ès arts est d'environ 5,000, dont près de 300 résident à Oxford.

Les « fellows », dans le personnel enseignant, sont les professeurs auxiliaires et suppléants, et qui aident les professeurs titulaires à faire leurs cours. On sait aussi qu'en dehors des études classiques, les étudiants se livrent à de nombreux sports parmi lesquels le canotage tient une grande place. Chaque année, l'équipe de canotage d'Oxford lutte en rivière contre celle de Cambridge.

Le collège de Christ-Church, à Oxford, qui possède une magnifique bibliothèque, est le plus grand et le plus fréquenté de tous ; mais All-Souls-Collège et Madeleine-Collège sont les plus beaux. La bibliothèque de l'Université, nommée aussi « Bibliothèque Bodléienne, est une des plus riches de l'Europe. On y compte maintenant 50,000 manuscrits et 500,000 volumes imprimés. Parmi les manuscrits, figurent deux des plus célèbres œuvres françaises du Moyen âge : un des manuscrits originaux de l'épopée « La Chanson de Roland », œuvre de Théroulde, et l'un des plus anciens manuscrits du « Roman de la Rose », épopée allégorique et satirique de Guillaume de Lorris et Jean de Meung, ce dernier, précurseur de Rabelais et de Voltaire.

L'Université d'Oxford possède aussi une galerie de tableaux, une collection de plâtres antiques et les célèbres marbres d'Arundel, — le tout destiné à servir à l'instruction des étudiants. Il y a aussi une seconde bibliothèque, celle léguée par le docteur Radcliffe, en 1718, et qu'on a installée dans un beau bâtiment formant rotonde, avec une coupole de vingt mètres de hauteur. Elle ne contient guère, d'ailleurs, que des ouvrages de sciences naturelles et de médecine. D'autre part, chacun des vingt collèges composant l'Université d'Oxford possède sa bibliothèque particulière.

Parmi les autres édifices universitaires, on remarque un muséum, l'imprimerie de l'Université, un observatoire, un jardin botanique et un hôpital à l'usage des étudiants. En temps d'élections politiques, la ville et l'Université d'Oxford envoient chacune deux députés à la Chambre des Communes.

Grades honorifiques

On attribue à un roi d'Angleterre, — Henri VII ou Henri VIII, — la faculté, pour l'Université d'Oxford de délivrer des diplômes à titre purement honorifique. Ce roi se déclara protecteur de l'Université, et on lui répondit en lui octroyant le diplôme de docteur en décrets, — aujourd'hui on dit : docteur en droit. Comme je n'y a que le premier pas qui coûte, le conseil de l'Université usa de la même faculté à l'égard d'autres monarques : la reine Elisabeth, Cromwell, Guillaume III, etc.

Les grades honorifiques sont généralement ceux de licencié et de docteur. Le second, qui est le plus élevé de la hiérarchie, est pourtant donné plus fréquemment que celui de licencié. Il y a des docteurs honorifiques en droit, en médecine et chirurgie (méfiez-vous, malades !, en sciences, en philosophie et... en musique.

Les grades peuvent être attribués indistinctement aux hommes comme aux femmes. Ce'st ainsi que la princesse de Galles, — aujourd'hui reine d'Angleterre, — reçut, vers 1875, le grade de doctoresse en musique, sans l'avoir le moins du monde sollicité. Parmi les Français, le compositeur Saint-Saëns a reçu le même grade, dans la même spécialité, car, c'est encore là un fait caractéristique, les grades sont conférés aussi bien à des Anglais qu'à des étrangers.

Diplômes « postiches »

Quand il y a lieu de donner un de ces diplômes postiches, le conseil de l'Université d'Oxford se réunit dans la Grande-Salle, ou « Aula », remarquable par sa façade en hémicycle. On met en avant les titres des personnes proposées, car on ne peut être soi-même candidat, et le diplôme est conféré à la majorité absolue des voix. Le chancelier envoie aussitôt à la personne élue copie de la délibération, puis, huit jours après, la même personne reçoit son diplôme, magnifiquement imprimé à « Clarendon-House », qui est l'imprimerie de l'Université. La lettre de réponse et de remerciements est copiée sur le registre des « actes », puis déposée aux archives.

Les docteurs et docteresses honorifiques d'Oxford ont le droit de porter un costume spécial : une coiffure en cuir verni, à houppette de soie, qui rappelle le « shapska » de nos anciens lanciers, une espèce de soutane en soie rouge et jaune, et une cravate de dentelle.

Questions agricoles

Les traitements contre le mildew et l'oïdium. — Un engouement qui pourrait présenter des dangers. — Les poudrages et les traitements mixtes.

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

En ce moment, il semble qu'on veuille uniquement orienter la viticulture vers les traitements liquides contre le mildew et l'oïdium. On ne voit qu'économie de main-d'œuvre et dans certains milieux, on considère les bouillies soufrées comme la panacée universelle. Nous ne médirons pas des traitements liquides ; ici même nous les avons recommandés et nous avons affirmé que l'emploi des polysulfures alcalins dans les bouillies cupriques et même du permanganate de potasse agissaient contre l'oïdium.

Si pour les bouillies soufrées, nous avons été plus circonspects, c'est que, sans nier leur efficacité, nous avons pensé que ces produits méritaient, surtout en ce qui concerne l'oïdium, des observations plus nombreuses et constatées par une année de sérieuse invasion. L'avenir nous fixera d'ailleurs sur ce point et nous dira si une protection plus parfaite par les poudrages que les femmes effectuent souvent ne compensera pas la dépense que l'on est obligé de consacrer à cette main-d'œuvre moins chère que celle des pulvérisations confiées aux hommes.

⁂

Quoiqu'il en soit et en admettant qu'on puisse agir contre le mildew et l'oïdium par un seul traitement liquide (soit par des mélanges de sels de cuivre et de soufre ou plus simplement par l'unique acide salicylique recommandé par le Dr Ménard) il ne faut pas oublier que la pratique a consacré l'usage des traitements pulvérulents et que soit pour le mildew, soit pour le black-rot, les épandages de poudres alternés avec des traitements liquides ont assuré une protection plus grande pendant les années de grande invasion comme 1896 par exemple. Pour l'oïdium lui-même, M. Prosper Gervais, qui paraît favorable aux bouillies soufrées, n'oublie pas de dire qu'il fait cependant un soufrage ordinaire et abondant.

Que l'on adopte donc les substances à double action dans les circonstances ordinaires, nous ne le déconseillerons pas. Dans certains cas, cela peut même devenir indispensable, mais que l'on veuille oublier les traitements aux poudres, cela nous paraît hasardeux et pourrait jouer un vilain tour aux viticulteurs trop absolus dans leur unique traitement liquide.

⁂

Nous n'insisterons pas sur l'utilité des poudrages

FEUILLETON DU « PETIT MERIDIONAL »

— 18 —

L'Asie en Feu

PAR

Féli BRUGIERE et Louis GASTINE

PREMIERE PARTIE

La Mission Internationale d'Occident

IX

L'ARMEE JAUNE

Bettermans qui, dans sa vigilance amoureuse, ne la perdait jamais de vue, observait cet état de faiblesse et, par mille soins délicats, s'ingéniait à la réconforter.

Grâce à lui et au docteur, Nadia avait pu dormir pendant ces deux nuits sur les peaux de moutons et de yacks du Thibet entassés dans la tente, et se délasser un peu, sans que les gardiens aient pu pénétrer le secret de son sexe.

Un sommeil, rendu profond par un léger narcotique que le docteur lui avait versé à son insu, lui avait à la fois calmé les nerfs et évité d'entendre les bruits du dehors, mais Van Korsten, avec son coup d'œil expérimenté, se rendait mieux compte que ses amis de l'altération profonde de l'organisme de Nadia.

Si elle avait pu dormir, elle n'avait touché qu'à peine aux plats étranges qui lui avaient été servis : queues de moutons nageant dans des mares de graisses brûlées, lait aigre, fruits desséchés, riz à demi-cuit. Ses forces ébranlées n'étaient pas encore en état de lui permettre d'affronter, avec autant de ressort que ses amis, les tortures morales qui leur étaient sans doute réservées.

⁂

En sortant de la tente où ils avaient été tenus rigoureusement enfermés pendant ces deux jours, les Européens ne virent d'abord qu'un énorme éléphant, surmonté d'un palanquin. Immobile encore comme statue, l'animal ne remuait pas même sa trompe et ses grandes oreilles, entre lesquelles son cornac juché sur le sommet de sa tête, gardait une immobilité égale à la sienne. Une échelle de cordes, pendant le long de ses flancs rugueux, à demi cachée par des draperies rouges.

— Montez ! dit le Chinois.

— Peste ! marmotta le docteur, quel carrosse de gala. C'est donc à une fête qu'on nous mène ?... Va-t-on nous promener comme le bœuf gras ?...

L'ascension faite, les survivants de la mission se trouvèrent dans une sorte de rotonde garnie d'un dais et de balustrades, où ils pouvaient se tenir tous cinq à l'aise.

L'officier chinois, monté derrière eux, se mit en dehors de cette plate-forme, sur le dos même de l'éléphant, et le colossal pachyderme, aussitôt pressé par son cornac, se mit en marche à pas lents.

Il franchit la porte d'une haute enceinte palissadée, entourant cette partie du camp, et presque aussitôt, tous les Européens éprouvèrent à la fois la même impression de stupeur.

Devant l'éléphant s'ouvrait une allée formidable, étroite, sinistre par sa perspective en pointe d'épée.

De chaque côté de cette allée s'allongeait une barrière humaine dont les premiers rangs immobiles retenaient la plus compacte des foules mouvantes. Et cette foule ondulait, se perdait à travers les tentes, les baraquements, les abris de toutes sortes qui couvraient la plaine à perte de vue.

La double haie était faite de soldats en armes sur lesquels flottaient au vent frais du matin des milliers d'étendards et de pavillons.

Rien ne peut traduire l'éblouissement de ce spectacle dans la clarté du soleil levant.

Au-dessus de cette armée planait comme un brouillard d'acier, mais pourtant, à mesure que s'avançait l'éléphant, citadelle ambulante d'où les Européens dominaient une grande partie du camp, tout devenait distinct... et leurs yeux ne pouvaient pas ne point voir ; une curiosité irrésistible les contraignit à regarder.

Et puis, chose nouvelle, plus d'insulte ; ils n'entendaient plus de hurlements ni de menaces comme à Ouroumtsi, mais seulement une rumeur sourde, la rueur des grandes foules, mystérieuse et imposante comme le grondement de la mer.

C'étaient pourtant les mêmes faces hostiles, mais on sentait à ce silence qu'une volonté implacable pesait sur ces masses d'hommes avec une puissance écrasante.

Bientôt pourtant Mérande et ses compagnons reprirent leur sang-froid, et le premier saisissement passé, ils se laissèrent aller à contempler, puis à tenter d'analyser ce spectacle inouï.

Toute l'armée semblait s'étaler devant eux comme s'ils devaient en passer la revue.

Mérande fouillait du regard, en soldat, avec une attention presque émue, ces soldats d'Asie, si variés, si bizarres, rassemblés en telles quantités comme par un sortilège dans cet immense carrefour du Gobi.

Il les reconnaissait tous les uns après les autres : Chinois du Nord et du Sud, Ordos, Kalkhas, Manys, Mongols, Mandchous, Montagnards du Kan-Sou noir ou de l'Altaï, Thibétains et même des Hindous... mais sous quel aspect différent comme organisation et comme discipline.

Cette multiple haie régulière, cet alignement d'armée, était épais de huit rangs ; chacun de ces rangs, par une formation certainement voulue, appartenait à des corps différents.

D'abord c'était, en avant, l'armée Mandchoue, la vieille armée des huit bannières, aux longues moustaches, au teint basané. Elle portait le costume traditionnel chinois avec le dragon sur la poitrine, mais Mérande remarquait en outre qu'elle était admirablement armée et équipée, organisée à l'Européenne.

Au second rang paraissaient des faces purement chinoises : les jaunes pâles de Pékin, les jaunes brun foncé du Fo-Kien, les citron-mur de la Chine méridionale, les safran du Kan-Sou... et sur ce second rang flottaient d'innombrables pavillons verts et jaunes avec les insignes des Sociétés secrètes.

— Les troupes de l'Etendard vert.... les milices chinoises... la Chine elle-même en est donc ?... elle marche... murmura Mérande, dont les doigts se crispaient nerveusement sur la barre d'appui de la balustrade de leur velonde.

Au troisième rang se dressaient des fantassins mongols également armés de fusils... et derrière eux des Thibétains a la face féroce et bestiale, embroussaillée de longs cheveux. Vêtus de peaux de bêtes, les bras nus, ils brandissaient de larges sabres.

Puis on entrevoyait encore des irréguliers, dont les rangs se heurtaient aux poitrails d'une double rangée de cavalerie armée de fusils, de lances, de sabres, de massues.

Sur une ligne interminable, tous ces corps se découpaient, régiment par régiment, surtout l'armée Mandchoue..... et de deux en deux régiments un vaste intervalle était rempli d'artillerie : canons de tous modèles attelés de petits chevaux ou de Yacks ; chameaux portant les caissons, éléphants dont les larges échines se couronnaient de batteries de mitrailleuses.

Plus loin, en arrière, au milieu de la foule immense et comme traînées par elle, de longues files de chars gigantesques, engins de guerre énigmatiques, près desquels on distinguait d'autres chameaux, d'autres éléphants...

Et jusqu'à l'horizon, de toutes parts, aux quatre points cardinaux, des tentes, encore des tentes, et toujours cette foule aussi pressée qui semblait se perdre dans les dunes du Gobi.

Mérande et ses compagnons restaient muets.

Sous ces millions d'yeux qui les fixaient, qui les dévoraient, en présence de cette parade fantastique, ils gardaient leur impassibilité extérieure, se contentant de regarder, les bras croisés.

Quant à Nadia, penchée au rebord de la balustrade, à demi affaissée elle semblait en proie à une sorte d'extase.

Seul, le docteur Van Korsten, incapable de maîtriser tout à fait ses impressions, murmurait de temps en temps d'une voix sourde, quelques exclamations entrecoupées :

— Superbe !... mais ça manque de reporters et de photographes !... ça manque aussi de médecins sans doute ?... Fameux gars que ces Mongols... Mais où diable allons-nous ?...

Pendant cinq longues heures, cette promenade prodigieuse se prolongea formant une sorte de demi-cercle.

— Nous avons bien fait vingt kilomètres, dit Mérande au moment où l'éléphant s'arrêta devant une sorte de porte triomphale, surmontée de drapeaux, et derrière laquelle on voyait se dresser des tentes immenses.

Vingt kilomètres, mes amis, songez et calculez ce que représente cette masse d'hommes.

A Suivre

CHOCOLAT LA FAVEUR MAITE Fils Montpellier

cupriques, que l'on peut rendre également soufrées, dans les endroits où l'eau est éloignée. Mais nous constaterons que là où le liquide pulvérisé ne va pas, la poudre peut parfaitement arriver, notamment sur le raisin, qu'il importe d'atteindre pour le protéger du black-rot et du rot brun. Chose curieuse dans le cas d'invasion de la grappe dès le début de la végétation, nous avons constaté avec plusieurs propriétaires du Biterrois, que les poudres cupriques avaient bien mieux protégé que les liquides. L'année 1902 nous a présenté des exemples concluants.

C'est qu'il est plus aisé d'atteindre les grappes avec une poudre cuprique qu'avec un traitement liquide. M. J. Farcy, professeur spécial d'agriculture à Beaucaire, disait dernièrement : «Les bouillies ne touchent en général que les feuilles extérieures, et épargnent les grappes, à moins qu'on ne prenne la peine en sulfatant d'ouvrir les pampres de la souche, ce qui est long et ce que seule la petite culture peut faire.

Et cependant, malgré cette précaution, les grappes qui sont anfractueuses et dont les grains sont légèrement cireux, ne sont pas toujours bien mouillés par les bouillies.

Les poudres, au contraire, les pénètrent beaucoup mieux et permettent de protéger contre le mildew du grain ou rot brun, les jeunes raisins, dont la nudité, au lendemain de la chute du capuchon des fleurs, constitue un véritable attrait pour la maladie. Immédiatement après la fleur, les poudrages doivent donc alterner avec les bouillies et en compléter l'action.»

***

Tout cela est fort exact et milite en faveur des traitements mixtes. Et, maintenant, si l'on fait rentrer en part le travail des poudrages par des femmes — salaire moindre — la part de récolte qui serait sauvée lors des grandes invasions par la pénétration de l'anticryptogamique sous les pampres, sous forme de nuage pulvérulent, le temps plus long qu'il faudrait aux hommes — dont le salaire est supérieur — pour ouvrir la souche, les accidents d'engorgement d'appareils déjà observés assez fréquemment avec des bouillies soufrées pas toujours bien préparées, on est à se demander si l'économie ne sera pas très réduite et s'il ne vaut pas mieux, surtout dans les années ou les maladies cryptogamiques sont à redouter, s'en tenir à la vieille méthode des traitements mixtes.

On me dira qu'en agriculture, il n'est pas de petite économie. C'est là une erreur. Les économies de bout de chandelle ont rarement conduit à la fortune et l'exemple a montré que ce sont les viticulteurs qui ont le moins plaint les soins à leurs terres qui en ont retiré les meilleurs rendements ; il y a loin des bons soins de culture au gaspillage.

Quoiqu'il en soit, et pour revenir à notre sujet, nous conclurons qu'on peut parfaitement lutter en même temps contre l'oïdium et le mildew par les substances liquides et pulvérulentes, que les bouillies soufrées doivent avoir leur emploi encore contrôlé au point de vue efficacité et aussi au point de vue économique, qu'enfin il ne faut pas que les viticulteurs abandonnent complètement les traitements pulvérulents, surtout alternés avec les pulvérisations, car leur efficacité a été mise en évidence dans les plus mauvaises années de mildew et de black-rot.

Jean-Pierre.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

(De nos divers correspondants)

Les operations sur terre

TELEGRAMME DU GENERAL SAKHAROFF

— St-Pétersbourg (Officiel). — Télégramme du lieutenant-général Sakharoff à l'Etat-Major général, 25 juin :

« Depuis le matin du 23, l'ennemi continua sa marche en avant. La cavalerie marchait en trois groupes chacun de quatre à cinq escadrons. On voyait ensuite d'épaisses colonnes d'infanterie et plus loin d'autres colonnes en marche. Vers le soir, la ligne d'avant-postes de l'ennemi s'étendait le long de la vallée de la rivière Kho, à 14 kilomètres au sud de Sénioutchan; derrière il y avait un groupe de cavalerie. Le village de Modziatoun, situé sur le flanc droit de l'ennemi, était occupé par l'infanterie et des canons revolvers.

» Toute la première journée se passa en fusillades. Nous avons eu un soldat blessé. Les gardes-frontières, sous les ordres du cornette de Meyer, ayant dressé une embuscade, fusillèrent subitement un escadron japonais, qui avait mis pied à terre et qui subit des pertes considérables en hommes et chevaux.

» Jusqu'à une heure de l'après-midi du 24 juin, l'ennemi s'avança vers Haitchjou. Depuis le 21 juin, on a découvert un mouvement de l'ennemi de Khanza sur la route méridionale de Siyan à Haitchjou, le long de la route montagneuse intermédiaire s'écartant de Khanza au nord et conduisant à Siakhotan.

» Le 22 juin, les Japonais occupèrent le village de Siandiao, mais vers le soir ils l'évacuèrent sous la pression de notre détachement d'avant-garde. L'ennemi concentra à Nadiavaidza trois bataillons avec six canons et 4 escadrons, et depuis l'aurore du 23 juin, son détachement, composé d'un bataillon de deux canons et de deux escadrons effectua une attaque subite contre notre Sotnia d'avant-garde, bivouaquant à Siandiaou. La sotnia fut obligée de se retirer et les Japonais occupèrent la Montagne Noire, au nord de Siandiaou, ainsi que le défilé à l'Est de cette position, sur la route de Siandiaou à Siankhatine.

» Aux premiers coups de feu les troupes furent concentrées sur la position des hauteurs voisines de Siakhotan, l'ordre fut donné à quatre sotnias avec quatre canons de montagne à cheval de se diriger de Siakhotan à travers le défilé, vers Siandiaou. Les Japonais furent délogés par le feu de notre artillerie de la position qu'ils occupaient.

» Des renforts étant survenus, le détachement passa à onze heures du matin à l'attaque sur tout le front, l'ennemi recula en plein désordre. A une heure de l'après-midi nous occupâmes le village de Siandiaou, d'où le feu de notre artillerie poursuivit les Japonais en retraite, qui reculèrent précipitamment vers Erdahoou et plus loin encore. Nos pertes ont été de trois officiers blessés, un contusionné, sept soldats tués, quatorze blessés et un disparu. Le chef du détachement parle avec de vifs éloges du fonctionnement de notre artillerie.

» Le 23 juin, les cosaques dressèrent à Liandiakhe, à sept kilomètres au nord de Selinchjan, une embuscade dans laquelle tomba un détachement japonais qui eut 15 tués et blessés. Nous avons eu un blessé.

» Vers 11 heures du matin, le 22 juin, un détachement russe opérant une reconnaissance à six kilomètres à l'est de Ayayamynia engagea une fusillade avec les troupes d'avant-garde de l'ennemi. Vers midi, notre détachement attaqua le flanc droit de l'ennemie, qui fut délogé de plusieurs positions avancées et fortifiées. A 5 heures après-midi, notre détachement s'approcha de la position principale de l'ennemi et constata qu'elle était occupée par 3 régiments d'infanterie et 18 canons. Nos troupes restèrent sur les positions occupées sans engager le combat avec des forces supérieures. Jusqu'à neuf heures du soir, l'ennemi ne nous attaqua pas. Vers 9 heures du soir, notre détachement se retira en bon ordre, dans la direction de Saimatsa. Les pertes sont encore inconnues. La ville de Khouaijensian a été évacuée par l'ennemi. »

Nos Dépêches

Nous avons reçu de nos divers correspondants spéciaux les dépêches télégraphique et téléphoniques suivantes, 26 juin :

Faits Nouveaux

M. Camille Pelletan dans la Loire

— Saint-Etienne. — M. Pelletan, ministre de la marine, est arrivé à Saint-Etienne à minuit. Il est descendu à la préfecture, où un appartement était préparé.

Ce matin, ont eu lieu les réceptions, d'abord du conseil municipal, puis des corps constitués, puis des Cercles républicains et des représentants des Syndicats.

Le ministre s'est rendu ensuite à l'usine des aciéries de Saint-Etienne et a assisté à diverses opérations métallurgiques.

Le banquet des exposants a eu lieu à midi, sous la présidence du maire de Saint-Etienne. Plusieurs toasts ont été portés par le préfet, le maire et le ministre de la marine.

M. Trouillot à l'Association Philotechnique

— Paris. — L'association philotechnique de Paris a procédé aujourd hui à la distribution des prix décernés aux élèves de ses cours.

Cette fête était présidée par M. Trouillot, ministre du commerce et de l'industrie, assisté de M. Paul Strauss, sénateur, président de l'Association.

M. Trouillot a prononcé un discours, dans lequel il rendu hommage à l'association et aux dévouements qu'elle a groupés autour d'elle. Il a ensuite parlé du projet de réglementation de l'enseignement professionnel.

M. Paul Strauss a ensuite fait l'historique de l'œuvre de l'Association. Il s'est particulièrement étendu sur l'action exercée par les cours techniques que l'Association a créés en grand nombre.

M. Gras, secrétaire général, a présenté le rapport moral de l'Association, disant que cinq bourses de voyage ont été attribuées cette année aux lauréats du concours.

L'anniversaire de Hoche

— Versailles. — Le banquet annuel organisé par les comités républicains de Versailles, en commémoration de la naissance du général Hoche, dont c'était le 136e anniversaire, a eu lieu ce matin à 11 heures, à l'Orangerie, sous la présidence du général André, ministre de la guerre.

A l'arrivée du ministre, quelques jeunes gens appartenant à la jeunesse nationaliste ont poussé des cris de : « Vive l'armée ! »

» Le général André, en entrant dans la salle du banquet, fut chaleureusement acclamé. Cinq cents personnes environ avaient répondu à l'appel des comités et parmi elles beaucoup de dames et d'officiers en tenue.

A droite du général André se tenait M. Berteaux, député, et à gauche M. Poirson, préfet de Seine-et-Oise.

Parmi les autres convives, citons MM. Aimond et Perillier, anciens députés de Seine-et-Oise ; Gillot, sénateur de Saône-et-Loire ; les généraux Marcot, Joly, Prevot ; le colonel Gallet, du 27e dragons ; les chefs de corps et les hauts fonctionnaires du département ; M. Lefebvre, ancien maire, et les membres de l'ancienne municipalité républicaine, etc.

La musique du 1er génie s'est fait entendre pendant le repas. Au dessert, M. Querot, président du comité, porte un toast au Président Loubet, très applaudi.

Puis M. Berteaux, député, dit qu'à l'heure actuelle, il est nécessaire de rappeler le souvenir de Hoche, un de ceux qui ont le plus contribué sous la Révolution, à transformer notre organisation militaire.

»Mais, dit-il, quelle humiliation serait-ce pour lui, de voir sa ville natale tombée aux mains des adversaires de la République, de se voir, lui personnellement, loué et cité par ceux qu'il a combattus toute sa vie. Il aurait du moins la joie de voir bientôt le pays, doté de cette loi de deux ans, qui formera une armée avancée de l'esprit de Révolution, de l'amour de la liberté et de la Patrie, et il dirait aux républicains de Versailles d'avoir confiance dans l'avenir.»

M. Berteaux termine en levant son verre en l'honneur du ministre républicain de la guerre.

Après un discours de M. Périllier, ancien député, le général André prend la parole.

DISCOURS DU GENERAL ANDRÉ

Il remercie tout d'abord ceux qui l'ont convié à cette fête de Hoche, qui est à la fois la fête de l'armée et de la République.

«Hoche, né dans ce Versailles qui paraissait construit seulement pour célébrer la toute puissance d'un homme, désigné uniquement par le hasard de la naissance, restera le modèle de soldat et de l'officier républicain. Dans toutes ses paroles, dans tous ses actes, il a affirmé son amour pour la République.

» Il disait à ses soldats : «Cette constitution » républicaine, je compte sur vous pour la défendre et la maintenir dans toute son intégrité » et sa pureté. »

» Il a légué, continue le ministre, de tels exemples qu'on n'a qu'à choisir parmi eux, pour indiquer dans les Ecoles militaires les bases qui préparent les officiers à remplir le rôle qui leur incombe, dans une nation animée de l'esprit de solidarité, entre une armée républicaine et un pays républicain. »

Le général André s'associe au toast que l'on a porté au président Loubet, à cet intègre conservateur de la Constitution, et à son tour, il lève son verre en l'honneur du citoyen courageux, qui a continué dans l'ordre civil, l'œuvre que Hoche s'était assignée dans l'ordre militaire, du président du conseil. (Vifs applaudissements. Cris de : Vive Combes ! vive André ! vive l'armée républicaine !

La musique exécute la «Marseillaise» que tous les assistants écoutent debout.

Le général André aux fêtes de gymnastique des Tuileries

— Paris. — Le jardin des Tuileries présentait, dès ce matin, un aspect inaccoutumé. Ses grilles étaient fermées et l'on n'avait accès dans le jardin qu'en payant un droit d'entrée dans l'intérieur. De nombreuses sociétés de jeunes gens, aux uniformes variés, se livraient à des exercices militaires où de gymnastique régimentaire. C'était le 17e concours de l'Union des sociétés d'instruction militaire de France.

La matinée a été consacrée aux exercices mêmes du concours : exercices d'assouplissement, de tir, de maniement d'arms, de boxe, etc. Un jury composé de capitaines et de lieutenants de la garnison de Paris, de sous-officiers de l'Ecole de Joinville-le-Pont, des professeurs diplômés des Lycées et des Ecoles supérieures de la ville, a fonctionné sans relâche ce sept à onze heures.

Le chef de bataillon Blandin, commandant de l'Ecole de Joinville, le présidait.

Les spectateurs étaient nombreux autour des différents exercices .

Au banquet donné au Palais d'Orsay, les organisateurs de la fête ont eu une déception. Le Président de la République, comme les années précédentes, avait promis de venir présider le grand défilé des Sociétés. Il n'a pu venir, se trouvant légèrement fatigué. C'est le général André, ministre de la guerre, qui a présidé.

Dans le discours qu'il a prononcé, en réponse aux paroles de bienvenue, que venait de lui adresser M. Helot, le ministre de la guerre s'est plu à constater les progrès accomplis par les différentes sociétés, faisant partie de l'Union. Il a rendu hommage au dévouement des instructeurs et au zèle de leurs élèves, qui feront plus tard de bons soldats, aimant leur patrie et de bons citoyens aimant la République.

Une foule de spectateurs a assisté aux exercices d'ensemble, admirablemnt exécutés ; puis, sous la direction du général Baillod, président d'honneur, devant les tribunes dressées dans la grande allée centrale et bondées d'invités, a eu lieu le long défilé des milliers de jeunes gens, qui se groupent autour du drapeau de l'Union. Il a été fort applaudi.

M. Chaumié à l'Hôtel-Dieu

LE MONUMENT PANAS

— Paris. — Ce matin a été inauguré, à l'Hôtel-Dieu, un monument à la mémoire du professeur Panas, qui fut le premier professeur d'ophtalmologie dans cet hôpital. L'assistance qui se pressait dans la salle très étroite, était nombreuse.

DISCOURS DE M. GUYON

Le professeur Guyon, président du Comité, a fait d'abord la remise du monument à l'Assistance publique :

« Les mains du chirurgien, dit-il, doivent agir de manière à se faire bien comprendre. Panas opérait comme il parlait. Ses actes précis et ordonnés, toujours méthodiques, livraient aux assistants le véritable secret de la maîtrise opératoire. Aux qualités innées, qui le distinguaient, il avait, de bonne heure, ajouté le calme parfait que procure l'entière possession d'un talent éprouvé. On s'instruisait en le regardant. Aucun des détails indispensables à une exécution parfaite n'était omis. Chacun prenait son rang et venait à son moment. »

DISCOURS DE M. MESUREUR

M. Mesureur, directeur de l'Assistance publiques, a fait l'éloge de la Grèce, d'où le professeur Panas était originaire.

DISCOURS DE M. DEBOVE

Après quelques paroles de M. Delyanni, ministre de Grèce à Paris, au nom de ses compatriotes reconnaissants d'un tel hommage, M. Debove, doyen de la Faculté de médecine, a prononcé une courte allocution : « Le professeur Panas, a-t-il dit, était né en Grèce et fut naturalisé Français. Il atteignit les plus hauts emplois de notre profession, parce que la France, toujours généreuse, ne distingue pas ses enfants adoptifs de ceux issus de son sang et, d'ailleurs, en adoptant un Hellène, elle ne fait que manifester sa reconnaissance pour l'illustre nation dont nous sommes les fils par l'art et la science, car les dieux de l'Olympe sont immortels, leur mort est apparente. Nous leur devons de ne pas être des barbares. »

» Panas montrait, dans son enseignement, toute la lucidité du génie grec. Il professait avec simplicité, ne se laissant pas séduire par ces théories nuageuses comparables aux oracles des sibylles, que chacun accommode à ses désirs et qui s'évanouissent au clair soleil de la raison ».

AUTRES DISCOURS

M. Van Duysse, professeur à l'Université de Gand, a parlé au nom des Universités étrangères, et M. de Lapersonne, qui continue aujourd'hui l'enseignement de Panas, a retracé l'œuvre du Maître.

On a entendu ensuite des allocutions du professeur Nélaton, au nom des anciens élèves ; du docteur Jaccoud, de l'Académie de Médecine, au nom des amis personnels, et un discours de M. Chaumié, qui termina la cérémonie.

DISCOURS DE M. CHAUMIE

Le ministre de l'Instruction publique se réjouit de cette manifestation si touchante et il rappelle que Panas, venu des pays de lumière, devait éprouver plus que quiconque une pitié profonde pour les pauvres êtres privés de clarté.

M. Tissier dans les Basses-Pyrénées

—Bayonne. — M. Tissier, délégué par M. Pelletan, est arrivé de Bordeaux ce matin, à 11 h. et demie, accompagné de M. Lebel, président de l'Association des groupes d'inscrits maritimes du Sud-Ouest, capitaine au long cours. Il a été reçu à la gare par le commissaire de l'inscription maritime, le pilote-major et le président de la coopération des inscrits. Une Société musicale a joué la «Marseillaise» à l'arrivée de M. Teissier, et une fillette lui a offert une gerbe de fleurs.

M. Tissier a embrassé l'enfant et a salué les assistants qui étaient au nombre de deux cents environ, puis le cortège s'est dirigé en voiture vers la commune d'Anglet, située à égale distance de Bayonne et de Biarritz, et où a eu lieu, à 1 heure, un banquet de 150 couverts offert au représentant du ministre par les inscrits maritimes.

Les millions des Chartreux

AUDITION DE M. CHABERT

— Paris.— M. André, juge d'instruction, a reçu samedi une déposition de M. Chabert, relativement à l'affaire du million des Chartreux.

M. PICHAT ET LES CHARTREUX

— Paris.— Une dépêche de Turin au « Matin » dit qu'après l'entrevue de M. Pichat avec les Chartreux, il est maintenant certain que ceux-ci ne trahiront pas ce qu'ils appellent leur secret. Ils sont à un tel point mécontents de la publicité faite autour de l'affaire, que le Père Rey, procureur de l'Ordre, a été destitué pour s'être exprimé avec trop de franchise lors des précédentes instructions judiciaires.

M. LAGRAVE RELEVE DE SES FONCTIONS

Le « Rappel » croit savoir que M. Lagrave vient d'être relevé de ses fonctions de commissaire général de l'Exposition de Saint-Louis et remplacé par M. Cousin, directeur du commerce extérieur au ministère du commerce.

L'affaire Lepère

— Paris. — Il y a maintenant, paraît-il, une affaire Lepère.

Qu'est ce que Lepère ? C'est le fondateur de la Banque Centrale de Crédit industriel et commercial, banque aujourd'hui en déconfiture.

La «Patrie» publie au sujet de cette affaire, les renseignements suivants que nous publions bien entendu sous toutes réserves :

«Les documents ne lui manqueront pas pour démontrer facilement que si M. Lepère a pu prendre la fuite le jour même où son arrestation a été décidée, que si depuis, il a pu circuler en toute liberté, continuer son louche trafic et poursuivre la constitution de Sociétés destinées à pomper l'argent des gogos, c'est grâce seulement aux influences politiques qui se sont exercées en sa faveur.»

La «Patrie» publie ensuite à titre de document la lettre suivante, qui a été adressée par M. Alfred Puech, partie civile dans le krach de la Banque centrale, à M. Berr, juge d'instruction

«M. le juge, Je viens dans l'affaire que vous instruisez contre Lepère, Demons, Tiers et autres, où je me suis constitué partie civile, vous prier de vouloir bien interroger le plus tôt possible et entendre comme témoin M. X..., député. J'ai oui dire que M. X..., qui occupe une situation importante dans la presse parisienne, aurait eu des rapports très étroits avec Lepère, auxquelles je dois le grave préjudice que je subis actuellement, une mensualité très élevée. M. X... aurait appris les poursuites engagées contre Lepère, que celui-ci, averti, dans les conditions sur lesquelles M. X... pourrait peut-être vous renseigner, prenait la fuite.

»Pour la manifestation de la vérité, comme pour la sauvegarde de mes intérêts civils, je vous prie instamment, M. le juge, d'entendre M. X..., dès maintenant, comme témoin.»

Les officiers de réserve et le quart de place

— Paris. — Le Sénat est en ce moment saisi d'un projet de résolution invitant le gouvernement à négocier avec les Compagnies de chemins de fer, afin d'obtenir pour les officiers de réserve et de territoriale le droit au tarif militaire lorsqu'ils voyagent sur les lignes ferrées.

Le gouvernement, par la voix autorisée du ministre de la guerre, se montre favorable à ce projet. En revanche, les Compagnies de chemins de fer se font tirer l'oreille, ce qui est bien naturel, puisqu'elles se figurent (à tort probablement) qu'elles perdraient de l'argent à accorder cette réduction.

Pour l'instant, la commission sénatoriale chargée d'examiner le projet, conclut en faveur de son adoption, et son rapporteur fait valoir des chiffres et des arguments.

DEVOUEMENT PEU PAYE

Tout d'abord on effet, on est frappé de ce fait, c'est que les officiers de l'armée de seconde ligne à qui l'Etat demande beaucoup, ne reçoivent rien en échange du concours volontaire qu'ils apportent au pays. Quand ils accomplissent des périodes d'instruction, ils touchent afférente à leur grade, et c'est tout.

L'avancement, très limité, est à peu près illusoire. On s'arrête généralement, dans la réserve, au grade de lieutenant, et dans la territoriale, au grade de capitaine.

L'équipement qu'il faut changer plusieurs fois est aux frais de l'officier.

La solde des périodes d'instruction (30 jours pour la réserve, 15 jours pour la territoriale), lesquelles se renouvellent tous les deux ans, jusqu'à 45 ans au moins, est loin de compenser le sacrifice consenti par celui qui quitte ses affaires pendant quinze jours ou un mois, pour se mettre à la disposition de la défense nationale.

Voilà donc des obligations onéreuses qui ne rapportent à ceux qui les acceptent après examen et concours, aucune satisfaction ni aucun dédommagement.

EN ALLEMAGNE

En Allemagne, au contraire, la qualité d'officier de la landwehr ou de landsturm est un véritable titre conférant comme celui d'officier de l'armée active certains privilèges, pour les réceptions à la cour, par exemple. Et ces privilèges ne sont pas seulement d'ordre honorifique. Chaque officier de réserve touche pour toute convocation, une indemnité importante d'habillement et d'équipement, qui se cumule avec la solde et les indemnités pour manœuvres. En outre, il existe dans chaque corps d'armée des fonds destinés à venir en aide aux officiers et médecins des différentes réserves, à partir de capitaine et au-dessous, appelés à faire une période.

Le résultat de ce traitement diffèrent, c'est que les cadres de la réserve allemande sont au complet, tandis qu'en France, pour l'infanterie seulement, là où 12,906 officiers de réserve seraient nécessaires, on n'en compte que 5,562, soit un déficit de 58 %.

QUELQUES CHIFFRES DE STATISTIQUE

Les officiers de réserve demandent, en échange de leurs services si désintéressés, qu'on leur accorde le quart de place sur les chemins de fer.

Les Compagnies, paraît-il, estiment à 600.000 francs par an la diminution de recettes qui résulterait pour elles de la concession du tarif militaire.

Or, la statistique indique que la moyenne pour les différentes classes du chiffre payé par tous les voyageurs non civils est de 23 centimes 22 par kilomètre, en d'autres termes, le chiffre total de la recette d'un an, divisé par le nombre des kilomètres parcourus, donne au quotient 3 centimes 22. Si l'on suppose que les Compagnies excluent du bénéfice du quart de place les voyageurs de 3e classe, si l'on suppose d'autre part que tous les officiers de réserve ne voyageront qu'en 2e classe, c'est une perte de 1 centime 12 par kilomètre que feront les Compagnies. Chaque voyage, en France, représentant une moyenne de 31 kilomètres 2 (chiffre obtenu en divisant le total des distances parcourues par le nombre des billets délivrés) c'est donc une moyenne de 1 centime 12 × 31 kilom. 2 = 35 centimes en chiffres ronds.

Or, à supposer que chacun des 45.000 officiers de réserve voyage 40 fois par an et qu'il ne prenne jamais la première classe, ce qui est, on l'avouera, singulièrement forcer les chiffres, c'est une perte de 45.000 × 40 × 0,35 = 540.000 francs pour les Compagnies.

Mais il est évident que les officiers de réserve, qui hésitent aujourd'hui à voyager en troisième, même avec billets d'aller et retour, à cause du prix des voyages, voyageront bien plus souvent en seconde et même en première avec le tarif militaire. Comme il y a toujours de la place dans les trains ordinaires, ce sera tout bénéfice pour les Compagnies.

D'autre part, les officiers de réserve offrent de payer une petite cotisation fixe par an : 10 francs par exemple, pour avoir leur carte ; c'est donc 450.000 francs de rattrapés d'avance par les Compagnies. Enfin, les trains de luxe ou ultra-rapides pourraient être non compris dans la concession.

D'où il résulte, dit M. Rolland, dont j'ai résumé le développement, que les Compagnies ne perdraient pas un centime et n'auraient, au contraire, qu'à y gagner.

Questions au ministre de la marine

— Paris. — On lit dans la «Patrie», et nous reproduisons bien entendu sous toutes réserves :

«Est-il vrai que le gouvernement ayant à envoyer des fonds monnayés en Chine, l'an passé, a chargé de cet envoi le ministre de la marine et que ces fonds ont été placés dans vingt-cinq barils ? Est-il vrai que lorsque l'«Alouette», qui devait les contenir est arrivée à destination, elle ne renfermait pas les précieux barils, qu'elle n'en renfermait ni vingt-cinq, ni dix, ni un ?

»Est-il vrai, enfin, que la responsabilité du commandant de l'«Alouette», a été absolument dégagée par l'amiral Pottier et le ministre de la marine lui-même, et, dans ce cas, le ministre de la marine, qui est responsable, ne pourrait-il apprendre au public, par quel prodige les vingt-cinq barils qu'on lui avait confiés ont disparu, sans qu'il en reste aucune trace ?

»Ou sont-ils donc ?

»Que sont-ils devenus ?

»C'est la question que pose, dit-on, la Cour des Comptes en ce moment même et il paraît qu'elle est fort embarrassante»

Le roi Edouard en Allemagne

— Holtenau. — L'empereur Guillaume, revêtu de l'uniforme d'amiral anglais et portant le ruban de l'ordre du Bain, est arrivé accompagné du prince héritier et des autres princes de la famille, pour attendre le roi d'Angleterre. Lorsque le yacht royal «Victoria and Albert» est entré dans l'écluse, la musique a joué l'hymne national anglais.

Edouard VII, qui portait l'uniforme d'amiral allemand, avec le ruban de l'ordre de l'Aigle Noir, a répondu par un salut.

Aussitôt que la passerelle a été établie, l'empereur Guillaume est monté à bord du yacht, et a souhaité la bienvenue au roi d'Angleterre de la manière la plus cordiale, l'embrassant à plusieurs reprises sur les deux joues ; puis les deux souverains ont quitté le bâtiment et le roi Edouard a salué les princes et leurs suites.

Il a passé ensuite la revue de la compagnie d'honneur.

Les deux souverains, accompagnés de leurs suites, sont revenus sur le yacht royal anglais, qu'on a fait alors sortir de l'écluse et entrer dans le port.

Malgré une pluie battante, une foule nombreuse s'était rassemblée sur la rive et sur des vapeurs pour assister à l'arrivée du roi d'Angleterre.

LE BANQUET

— Kiel. — Au dîner qui a été offert aujourd'hui à bord du «Hohenzollern», l'empereur a porté un toast dans lequel il a exprimé sa vive satisfaction de pouvoir adresser pour la première fois au roi Edouard à bord d'un navire de guerre allemand, son salut de bienvenue.

Il a dit que la flotte allemande se réjouit de voir son amiral honoraire ; que cette flotte, une des plus jeunes du monde, est l'expression de l'extension nouvelle que prend la puissance maritime de l'empire Allemand, récemment fondé, et qu'elle est destinée à protéger son commerce et à défendre son territoire, de même que l'armée allemande, qui, depuis plus de 30 ans, a conservé la paix à l'empire allemand et en même temps à l'Europe.

Chacun sait que tous les efforts du roi tendent précisément à ce but : le maintien de la paix.

«Comme moi aussi, a ajouté l'empereur, j'ai toujours consacré toutes mes forces à poursuivre ce but, je souhaite que Dieu couronne mes efforts de succès».

L'empereur a ensuite rappelé les heures passées en commun au lit de mort de la reine Victoria. Il a bu en terminant à la santé du roi.

Le roi Edouard a répondu en remerciant d'abord l'empereur de ses paroles amicales et de la brillante réception, dont lui-même a été l'objet.

Il a ensuite exprimé sa joie d'avoir pu rendre visite à l'empereur à une époque qui est précisément celle où, d'ordinaire, il est le plus retenu dans son pays. Cependant, l'intérêt qu'il porte depuis de longues années au sport de la voile, a exercé sur lui un trop puissant attrait, pour qu'il n'ait pas profité de cette occasion de se convaincre du succès avec lequel l'empereur gagne aussi à ce sport en Allemagne, un si grand nombre de fervents.

Aussi n'a-t-il pas hésité au désir de resserrer encore les liens d'étroite parenté qui l'unissent à l'empereur, en se rencontrant de nouveau, en personne, avec lui.

«J'ai été profondément touché, a ajouté le roi, de la façon élogieuse, dont vous avez parlé des efforts incessants que je fais en vue du maintien de la paix et je suis heureux à avoir la certitude que vous avez le même but devant les yeux.

»Puissent nos deux pavillons jusqu'aux époques les plus lointaines, flotter, l'un près de l'autre, ainsi qu'aujourd'hui, pour le maintien de la paix et le bonheur, non seulement de nos deux peuples, mais aussi de toutes les nations.

»Quant à moi, je suis fier d'appartenir comme amiral honoraire à la flotte allemande, de même qu'à la flotte anglaise. Je considère comme un grand honneur que Votre Majesté porte l'uniforme de la marine anglaise, titre qui vous a été conféré par la reine Victoria, dont la mémoire est pour nous également sacrée.»

Le roi a terminé en poussant un hoch en l'honneur de l'empereur.

ACTUALITÉS

Les incidents de Dijon

— Dijon. — A la suite du conflit entre l'évêque de Dijon et le curé de la cathédrale, l'abbé Bizouard, au sujet de la confirmation, le préfet avait écrit à l'abbé Bizouard pour l'inviter à fermer la chapelle du patronage Lacordaire dont il est propriétaire.

Le curé de la cathédrale ayant fait des objections, en disant que cela regardait l'évêque, Mgr Le Nordez, le préfet a pris un arrêté de fermeture qui a été signifié à l'abbé Bizouard.

A 5 heures samedi, le commissaire central a apposé les scellés sur la chapelle. Aucun incident ne s'est produit.

En Finlande

— Helsingfors. — Le Sénat Finlandais a lancé un manifeste, dans lequel il est dit que le Sénat réuni, pour la première fois, depuis la mort de son président, le général Bobrikow, éprouve le besoin d'exprimer la profonde indignation que lui cause le crime odieux et révoltant, sans précédent, dans les annales du pays, dont le gouverneur général a été victime.

Tous les habitants bien pensants flétrissent ce crime avec la dernière énergie.

Le Sénat adresse un pressant appel à tous les habitants, animés de bons sentiments, afin que chacun dans le rayon de son action s'efforce de tout son pouvoir de collaborer au rétablissement de l'ordre dans le pays et que chacun cherche à ramener la confiance dont le peuple Finlandais a eu le bonheur de jouir, après son souverain, depuis son union séculaire et ininterrompue avec le puissant empire russe.

Grâce à leur bienveillante protection, la Finlande s'est développée de la façon la plus heureuse, au point de vue intellectuel comme dans le domaine des intérêts matériels. Le Sénat a décidé que ce manifeste sera publié par le « Journal Officiel » et que le procès-verbal de séance sera soumis au gouverneur général intérimaire.

Nouvelles Diverses

Les mécaniciens chauffeurs électriciens

— Paris. — La Fédération générale professionnelle des mécaniciens-chauffeurs-électriciens des chemins de fer et de l'industrie a célébré, cette après-midi, à la Sorbonne, le vingtième anniversaire de sa fondation.

M. Loubet, président de la République, devait présider cette cérémonie, mais il a dû se faire excuser, par suite d'une légère indisposition. Il s'est fait représenter par un officier de sa maison militaire.

A trois heures, le grand amphithéâtre de la Sorbonne est bondé d'ouvriers mécaniciens et chauffeurs, accompagnés de leurs familles.

Sur l'estrade prennent place, avec MM. Guimbert, président fondateur de la Fédération, MM. Rogeaux, secrétaire général, et les professeurs des cours, les représentants de plusieurs ministres, M. Lockroy, président d'honneur de la Fédération et plusieurs membres du Parlement.

Après un discours de M. Guimbert, président général de la Société, qui a renouvelé l'expression de ses sentiments de respectueuse affection à M. Loubet empêché cette année de présider cette fête du travail, M. Lockroy a pris la parole.

DISCOURS DE M. LOCKROY

Il a vivement félicité M. Guimbert de son dévouement à l'œuvre salutaire qu'il accomplit. Il constate les succès magnifiques obtenus par la Fédération ainsi que la puissance de son action et du but de solidarité fraternelle qu'elle poursuit.

M. Laffargue, secrétaire général, retrace en suite l'historique de la Fédération, en soulignant ses progrès constants. Il montre également l'œuvre accomplie par M. Guimbert, fondant la Fédération avec l'aide puissante de M. Lockroy et établissant tous les cours de méoanique, de chauffage, d'électricité, d'atomobilisme qui ont fonctionné successivement.

En terminant, M. Laffargue remercie les professeurs de la Société et félicite les chauffeurs-mécaniciens électriciens de leur zèle et les engage à suivre toujours les cours de la Fédération.

Les Premières à Paris

«LES CAMBRIOLEURS DE PARIS» A L'AMBIGU

— Paris. — L'Ambigu vient de donner la première des «Cambrioleurs de Paris», pièce en 5 actes de MM. Henri Kéroul et Hervé, musique de Charles Houy. En voici l'analyse :

Le comte de Nersant, hanté par un remord qui lui reproche de n'avoir pas fait son devoir autrefois vis-à-vis de son fils et d'une femme, fait rechercher leur enfant, Suzette Varannes, restée orpheline et introuvable par le policier Louvard.

Rusé, Louvard a vite trouvé le moyen de s'assurer une fortune. Il s'entend avec une jeune et jolie personne, qui n'est autre qu'une fille — Léda de Folleville, Léda jouera le rôle de Suzette Varannes et héritera des millions du comte, qui est un vieillard fatigué. Ils se partageront tous deux ensuite la bonne aubaine.

Ce policier n'est pas seulement un coquin, mais une crapule. Il rencontre sur sa route l'authentique petite-fille du comte ; il pourrait encore la sauver, car la pauvrette s'asphyxie. Non, il préfère la perdre : il a plus à gagner. Il attisera lui-même le feu du réchaud pour hâter sa mort. Mais il y a là d'honnêtes et braves cambrioleurs qui vont tirer la jeune fille de ces fumées nauséabondes et mortelles en descendant par la tabatière de la mansarde qu'elle habite.

La fausse Suzette Varannes est follement éprise d'un triste individu, Raoul. Et comme elle est sur le point de se marier pour plaire à son grand-père. Raoul trouvera le moyen d'assassiner le fiancé inconnu et de se faire passer pour lui. Il doit épouser bientôt les millions qu'il convoite, lorsque seulement le comte de Nersant s'aperçoit de l'odieuse machination qui s'est combinée contre lui. Il se consolera dans les bras de la petite Suzette Varannes sauvée par les cambrioleurs et retrouvée.

La pièce est agréablement montée ; de plus, elle est très bien jouée par Mmes Cassive, Harlay et Canti ; MM. Laroche, Morton, Etévant, Villa et l'excellente troupe du théâtre.

Diverses

— Paris. — Le ministre de la guerre s'est ému de l'acquittement, par le conseil de guerre de Toulouse, du jeune sous-lieutenant Molinier, qui a assassiné Mlle Norval, à Agen. Cet officier a fait l'objet d'un rapport proposant son renvoi devant un conseil d'enquête pour faute contre l'honneur.

★

— Nantes. — On a inauguré, aujourd'hui, à Nantes, sous le périystile de la Bibliothèque publique, royalement installée dans le palais des Beaux-Arts, le médaillon d'un nantais de naissance, Monselet, et les bustes de deux nantais d'adoption : Emile Péhant et Dugast Matifeux.

Faits Divers

De nos correspondants particuliers, 26 juin :—

UN NOTAIRE ASSASSINE PAR UN DE SES CLIENTS

— Aramon. — Dans notre numéro du 25 courant, nous avons raconté que M. Bertrand, notaire à Aramon avait été assassiné à Meynes, par un de ses clients nommé Camille Guigues.

Quelques inexactitudes se sont glissées dans ce récit, dont les renseignements nous parvenaient de Nîmes. Notre correspondant d'Aramon nous adresse les renseignements complémentaires suivants, qui remettent les choses au point :

Il était dit dans la première note, que M. Bertrand aurait commis une faute professionnelle au préjudice de M. Camille Guigue, cause qui aurait déterminé ce dernier à assassiner M. Bertrand.

Il y était dit aussi que le notaire d'Aramon aurait fait vendre à Guigue un immeuble hypothéqué, que celui-ci, par suite de cette vente, aurait en quelque sorte été obligé de payer deux fois cet immeuble, ce qui aurait été cause de son exaspération et l'aurait amené à exécuter son crime. Or, d'après les renseignements qui

Nous voyons à ce moment un ami de M. Bouliech, qui tient à la main la déclaration officielle de ce candidat et nous lui en demandons copie. Voici cette déclaration :

« Je remercie les électeurs républicains qui m'ont honoré de leurs suffrages et je les informe que je me désiste de toute candidature.

» Je les prie d'unir leurs suffrages contre la candidature Augé.— BOULIECH. »

On annonce que cette déclaration va être imprimée et distribuée.

Les délégués de l'Hérault au Comité exécutif

Mais pendant que les diverses réunions des groupes favorables aux candidats avaient lieu, les délégués de l'Hérault au Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste, se réunissaient à leur tour, pour répondre à des questions concernant la discipline, que des délégués leur avaient posées, aussitôt les résultats connus du premier tour.

Ces délégués prenaient la décision suivante, que des électeurs sénatoriaux distribuaient et affichaient aussitôt :

DÉCISION des délégués de l'Hérault du Comité exécutif du parti républicain, radical et radical-socialiste :

« Saisis par un certain nombre de délégués sénatoriaux de la question de la discipline républicaine au 2e tour de scrutin, nous avons le devoir, bien que le second tour soit commencé, au moment où nous sommes consultés, et pour dégager notre responsabilité, de faire connaître la doctrine actuelle du Comité exécutif du parti républicain, radical, radical-socialiste :

« Les candidats du Bloc républicain, radicaux-» socialistes et socialistes doivent se retirer au » 2e tour de scrutin en faveur du candidat le » plus favorisé, c'est-à-dire désigné par le suf-» frage universel au premier tour de scrutin. »

« Ont signé : Lafferre, député ; Mas, député ; Gariel, directeur du « Petit Méridional » ; Ralhac, maire de Lodève ; Cauby, ancien maire de Florensac.»

Le 2me tour de scrutin

Des amis de M. Augé vont de groupe en groupe, faire la propagande en faveur de la discipline républicaine.

L'animation est très grande sur la place de la Préfecture et de la cour d'entrée.

On vote lentement, d'abord, parce que les sections n'ont pas été formées dès deux heures. Les assesseurs ayant eu à peine le temps — ils avaient quitté la préfecture à une heure et demie — d'aller déjeuner ; puis, au milieu des nouvelles contradictoires et des bruits tendancieux, les électeurs attendent d'avoir des précisions.

Enfin, à partir de trois heures et demie les électeurs se succèdent, et se pressent aux urnes.

A cinq heures, le scrutin est clos et le président Molière proclame les résultats suivants :

1re SECTION. — Suffrages exprimés 183 : Augé, 63 ; Barberat, 44 ; Bouliech, 1 ; Razimbaud, 75. Bulletin blanc 1. Un bulletin en plus.

2e SECTION. — Suffrages exprimés 201 : Augé, 89 ; Barberat, 55 ; Razimbaud, 57.

3e SECTION. — Suffrages exprimés 235 : Augé, 86 ; Barberat, 54 ; Razimbaud, 92 ; Gervais, 1 ; Audouard, 1 ; nuls 3. Un bulletin double.

4e SECTION. — Suffrages exprimés 244 : Augé, 104 ; Barberat, 56 ; Razimbaud, 84.

TOTAL GÉNÉRAL. — Votants 863 : Suffrages exprimés 861 : Majorité absolue 431 : Augé, 342 ; Barberat, 209 ; Razimbaud, 308.

Il y a ballottage.

Le 3e tour de scrutin aura lieu de 7 heures à 10 heures.

Entre le second et le 3e tour

Aussitôt le résultat proclamé les délégués et les membres du Comité socialiste se rendent au Café de l'Esplanade où une nouvelle réunion va avoir lieu, pour décider de l'attitude à tenir au troisième tour.

On dit que les socialistes, ayant fait leur campagne : 1. Sur la question du principe socialiste ; 2. En se basant sur ce fait que les députés ne doivent pas abandonner leur circonscription pour aller au Sénat, proposeraient la combinaison suivante : On ferait demander à M. Razimbaud, député, malgré ses 308 voix de se retirer. M. Barberat se retirerait aussi et les deux candidats reporteraient leurs voix sur M. Bouliech.

A six heures on voit des émissaires qui se rendent respectivement chez MM. Razimbaud et Bouliech.

Pendant ce temps les délégués et le Comité socialiste sont en séance.

A 6 h. 1/2 arrivent à la réunion socialiste, M. Barberat, M. Benezech, député, puis les délégués du Comité Razimbaud. Ceux-ci déclarent, après discussion, qu'ils n'ont pas de mandat ferme de traiter et se retirent.

Une longue et animée discussion a eu lieu. Des orateurs parlent, préconisant et combattant le ralliement à une candidature radicale-socialiste. On entend crier : «Sus à la Petite Chapelle ! sus « Augé !»

Les avis sont partagés. Et comme on ne peut s'entendre, la réunion prend fin à 7 h. 1/2.

Il résulte de la réunion que chaque électeur socialiste agira comme il voudra.

— On trouvera, à 10 heures, toutes sortes de bulletins, nous dit un socialiste en sortant.

D'autre part, à 7 heures, à l'ouverture des bureaux de vote pour le 3e tour, le comité Razimbaud a fait afficher qu'il maintenait la candidature de son candidat.

Et des socialistes hostiles à M. Augé faisaient aussitôt campagne en faveur de « M. Razimbaud candidat de la discipline républicaine avec les socialistes ».

C'est ainsi que des distributeurs ont crié à la porte du bureau de vote.

Troisième tour de scrutin

Sur la place de la Préfecture les amis de M. Razimbaud et les membres du Comité socialiste font une active campagne contre M. Augé, et en faveur du député de St-Pons.

A dix heures moins un quart, il ne manque plus aux quatre bureaux de vote que trois votants. Deux d'entre eux arrivent quelques instants à peine avant que les opérations soient closes, ils firent les dernières cartouches. Donnons leurs noms pour la postérité : Ce sont MM. Bouzigue et Méric, de Nissan. Trois conseillers généraux n'ont pas voté : MM. Vedel, Paul Michel et Chabaud. Ces deux derniers seraient malades.

Avant d'opérer le dépouillement, comme la foule est énorme dans cette petite salle, le président fait évacuer la partie où se trouvent les tables supportant les urnes. A onze heures, il proclame le résultat. Le voici :

1re SECTION — Suffrages exprimés, 183 ; Razimbaud, 103 ; Augé, 71 ; Barberat, 5 ; 4 blancs ou nuls.

2me SECTION.— Suffrages exprimés, 201 ; Augé, 105 ; Razimbaud, 90 ; Barberat, 5 ; Bouliech, 1 ; un blanc.

3me SECTION.— Suffrages exprimés, 235 ; Razimbaud, 126 ; Augé, 94 ; Barberat, 6 ; général Pédoya, 1. Blancs ou nuls. 8.

4me SECTION. — Suffrages exprimés, 243 ; Augé, 126 ; Razimbaud, 110 ; Barberat, 2 ; Audouard, 1 ; blancs ou nuls, 5.

TOTAL GÉNÉRAL. — 862 votants : Razimbaud, 429 ; Augé, 396 ; Barberat, 18 ; Bouliech, Pédoya, Audouard, chacun 1.

Le président Molière, déclare que M. Razimbaud, ayant obtenu la pluralité des suffrages est proclamé sénateur de l'Hérault.

Des cris de : « Vive la République ! » éclatent dans la salle.

Un groupe de 30 personnes, après avoir accueilli le résultat au cri de : « Vive Razimbaud ! » sort de la préfecture, parcourt la rue de la Loge, la Place de la Comédie et se rend à la Rotonde, au 2me étage, où se tient le Comité Razimbaud.

MM. Laissac et Razimbaud s'y rendent ensuite et des compliments sont échangés.

Une chaleur... chaude!

Il fait ce que le tourlourou Polin appelle « une chaleur... chaude ». Les terrasses des cafés envahissent les trottoirs. Des gens assis devant de petites tables rondes avalent force bocks. D'autres semblent satisfaits d'ingurgiter une boisson composée de « Dubonnet », d'un peu de sirop de citron et d'eau de seltz. Telle est, en ce mois de juin, la physionomie de Paris et de bien des villes, de 4 à 7 heures de l'après-midi.

Chronique Régionale

HERAULT

Mont-de-Piété, r. Observance, fac. anc. Temple.

La seule machine à écrire parfaite, la plus perfectionnée, la meilleur marché (300 fr.), seule pratique, rapide, robuste, simple, **écriture visible,** netteté absolue d'impression, 95 caractères variés, claviers de toutes langues, c'est la « DACTYLE », **Modèle N° 3,** merveille de luxe et de précision. **Dépôt : M. Roucairol, rue Emile-Zola, Montpellier**

Décorations universitaires. — Par décision ministérielle, sont promus officiers d'Académie : M. Carayol, directeur de l'Ecole de Sérignan ; Mlle Carlou, directrice à l'école de Peyrehorade ; MM. Demar, profeseur à l'Ecole normale de Montpellier ; Plaulhan, directeur d'école à Cette; Mlle Thélu, profeseur à l'Ecole primaire supérieure de Montpellier ; Mlle Mazoyer, professeur à Montpellier ; M. Gaubert, directeur d'école à Béziers.

— Sont promus officiers de l'Instruction publique : MM. Salles, inspecteur de l'enseignement primarie à Montpellier ; Bousquet, directeur d'école publique à Olonzac ; Robert, instituteur public à Cette ; Saint-Piere, directeur d'école à Béziers.

BÉZIERS. — Salubrité publique. — Le maire rappelle à ses concitoyens les dispositions de l'arrêté du 16 juin 1903, concernant le balayage et l'arrosage des voies publiques.

Art. 6. — Les habitants sont tenus de faire laver et balayer chaque matin la voie publique, au-devant de leurs maisons, boutiques, jardins, etc., jusqu'au milieu de la chaussée, pour les voies ne dépassant pas 8 mètres de largeur, et pour les autres voies, depuis la façade jusqu'à 1 mètre sur la chaussée au-delà du caniveau. L'usage des eaux usées est interdit pour l'arrosage. L'ouverture des bouches d'eau aura lieu pour les divers quartiers aux heures ci-après désignées :

Halles-Mairie, 6 h. 30, matin ; 4 h., soir ; St-Nazaire, 7 h., matin, 4 h. 30, soir ; Fer-à-Cheval, Casernes, 7 h. 30, matin, 5 h., soir ; Victor-Hugo, 6 h. 45, matin, 4 h. 15, soir ; boulevard Liberté, 7 h. 15, matin, 4 h. 45, soir ; Faubourg, 7 h. 30, matin, 5 h., soir ; Madeleine, 6 h. 30, matin, 4 h., soir ; Soiférino, 7 h., matin, 4 h. 30, soir ; Place David-d'Angers, 7 h. 30, matin, 5 h., soir ; Champ de Mars, 6 h. 30, matin, 4 h., soir ; St-Aphrodise, 7 h., matin, 4 h. 30, soir ; Abattoir, 6 h. 30, matin, 4 h., soir ;Citadelle, 7 h., matin, 4 h 30., soir ; St-Jacques, 6 h. 30, matin, 4 h., soir.

Arrosage. — Nous recevons la communication suivante : « Un groupe de propriétaires et locataires habitant la partie comprise entre la rue Argence et l'ancien terrain Montcamp, c'est-à-dire rue Kléber prolongée, ont l'honneur de solliciter de la nouvelle municipalité l'installation d'une bouche d'eau qui leur permettrait d'arroser et d'entretenir dans un bon état de propreté tout ce quartier.

» Cette installation aurait ainsi pour but d'enlever toutes les mauvaises odeurs qui se dégagent par le manque d'arrosage et pourrait-on également enrayer certaines épidémies à craindre pendant les grosses chaleurs.

» Une visite des hygiénistes de notre ville dans notre quartier, prouvera que notre réclamation est bien fondée et qu'une prompte exécution serait à espérer pour le placement de cette conduite d'eau. — Les habitants de tout ce quartier.»

Comité de la Muse. (Œuvre des enfants à la plage. — Les lots offerts à la tombola de la Muse, exposés chez M. Bel, rue de la République, constituent une petite exposition des beaux-arts. Aux noms des artistes biterrois déjà nommés, nous pouvons ajouter ceux de MM. Eychenne et Cambon, et de Mme Boyer Cabaillot, qui a offert un merveilleux sous-main en cuir repoussé dont elle est l'auteur.

Pour donner satisfaction à de nombreuses demandes, le comité a décidé de mettre des billets de la tombola dans les bureaux de tabac autour du Théâtre et au kiosque Clareton.

Tirage de la Tombola. — Malgré son activité et son dévouement, la commission n'a pu encore mener à bonne fin le règlement de tous les carnets confiés à ceux qu'elle savait dévoués à notre œuvre. Il est cependant nécessaire que cette plage). — Les lots offerts à la tombola de la Muse, bola. D'autre part, quelques lots importants, tels que le «Marsyas», de M. Villeneuve, ne lui sont pas encore arrivés.

Pour toutes ces considérations, le comité a décidé que le tirage de la tombola sera remis au samedi 2 juillet prochain. Comme il avait été précédemment convenu, il aura lieu au cours d'une soirée (concert ou bal) offerte aux dames qui ont prêté leur gracieux concours à la représentation du Couronnement de la Muse du peuple.

Café saccagé. — Le café tenu par la dame Julie Jammes, 53 ans, rue du Tivoli, 49, a été complètement saccagé pendant la nuit. Tous les marbres des tables ont été brisés, ainsi que les bouteilles de liqueurs garnissant les étagères et les chaises. Il en a été de même de la chambre à coucher, dont le mobilier a été également brisé, même le sommier. Les couvertures et le linge ont été déchirés en petits morceaux.

Les soupçons se portent sur le sieur Antoine Escarguel, qui a vécu pendant plusieurs années avec la limonadière.

Chaque année, il allait tailler la vigne en Algérie. Il y passait six mois, et à son retour il remettait à la femme Jammes l'argent qu'il avait gagné et reprenait la vie commune.

Cette année, à son retour, le cultivateur trouva un individu installé à sa place au Café des Albigeois.

De fréquentes disputes eurent lieu. Samedi soir, la femme Jammes signifia son congé définitif à son ancien amant. Celui-ci rentra dans une violente colère et brisa plusieurs bouteilles et un réveil.

A 11 heures, la limonadière, après avoir fermé son café, sortit avec son nouvel amant et ne reparurent plus de la nuit, ni de la matinée.

M. Appietto, commissaire de police, après avoir constaté l'acte de vandalisme commis dans le café, a ouvert une enquête.

Vol à la tire. — Samedi, dans la soirée, la dame Joséphine Izard, femme d'un régisseur de Coursan, a été l'objet d'un vol à la tire, au moment où elle prenait le train de Narbonne, à la gare du Midi.

Elle a vu auprès d'elle un individu qu'elle a signalé à l'agent de la Sûreté, qui l'a mis en état d'arrestation. Il a été trouvé en possession du porte-monnaie, qui renfermait une somme de 20 francs. C'est le nommé Garcia Fuentès, 20 ans, de nationalité espagnole.

☞ **Musique des Vétérans.** — Ce soir, répétit à 8 h. 30 préc. Prés. rig.

☞ **Lyre Biterroise.** — A 8 h. 1/2, répétit. gén. morceaux qui figurent au program. de demain.

☞ **Chorale Biterroise.** — A 8 h. 1/2, rép. ext. chœurs pour concert. Prés. urg.

LODEVE. — Tribunal correctionnel. — L'audience de mercredi, 22 courant, a été consacrée à l'affaire de Saint-André-de-Sangonis au sujet des troubles survenus le 1er mai, jour des élections municipales.

Trente témoins environ ont été entendus et le prononcé du jugement a été remis à la semaine prochaine.

SAINT-CHINIAN. — On nous écrit : « Vraiment, on croirait à voir les actes de certains citoyens de notre commune, qu'ils sont de purs réactionnaires.

» Un citoyen, à qui les moyens ne permettaient pas l'achat de fournitures scolaires pour son enfant fréquentant l'école laïque, s'est vu obligé de retirer son enfant de cette école pour le mettre à l'école congréganiste. Voici dans quelles circonstances :

« Le père, un bon républicain, ayant fait savoir à M. Taillan, secrétaire de la mairie, qu'il ne pouvait acheter des fournitures scolaires et lui demandent de vouloir bien, momentanément les lui faire fournir gratuitement, M. Taillan a voulu user de son autorité pour refuser à un bon républicain, cette petite faveur.

» Il en est résulté que ce citoyen s'est vu obligé de retirer son enfant de l'école laïque pour le mettre à l'école congréganiste où il ne paie pas de fournitures.

» Plusieurs pères de famille sont également mécontents de l'attitude du secrétaire de notre mairie.

» Qu'on juge ainsi de la largeur d'esprit de M. Taillan ».

Hôtel Boutfes. — F. Viste, successeur, spécialité de repas de noce.

BEDARIEUX. — Conseil municipal. — Mercredi, à 8 heures 1/2 du soir, le conseil s'est réuni en séance publique, session ordinaire de mai, sous la présidence de M. Lasserre, maire.

M. Fabre Gustave est nommé secrétaire.

M. Bernard, secrétaire de la mairie, secrétaire-adjoint, ce dernier fait l'appel nominal auquel répondent les 18 membres présents, sauf MM. Donnadille, Huc, Alzieu, Pons Yves et Coulomb excusés.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Le président ouvre la séance et dit : Dans sa réunion du 22 mai 1903, le conseil adopta ma proposition tendant à ce que toutes les questions soumises à nos délibérations fussent étudiées et discutées sérieusement et avec le plus grand soin ; qu'à cet effet, et enfin qu'une solution conforme aux intérêts de la cité put intervenir, elles seraient de droit renvoyées à la commission compétente qui, après examen dresserait un rapport.

Il demande si le conseil actuel est d'avis de procéder à l'avenir de la même façon.

Le conseil à l'unanimité déclare être de cet avis.

Après cet exposé, le président lève la séance pour 5 minutes afin qu'on puisse faire les bulletins pour procéder à la nomination des commissions suivantes au scrutin secret.

Commission des finances, 18 votants : MM. Donnadille, Bergon, Mas, Pons, Fabre Gustave, Arnilhiastre, et Gayraud. Le maire et les adjoints faisant partie de toutes les commissions.

Des travaux publics sont nommés par 18 voix: MM. Caumette, Galibert, Rouch, Vergely Coulomb, Durand et Moustelon.

Instruction publique, 18 votants, sont nommés: MM. Huc, Roumieu, Alzieu, Sèbe, Fages, Tournier.

Caisse d'épargne, sont nommés directeurs notables : MM. Benezech Pierre, rentier ; Roques Jean-Baptiste, tourneur ; Cavaillé Alphonse, marchand tailleur ; Vallette, tuilier.

Directeurs conseillers municipaux : MM. Mas, Rouch, Gayraud, Bergon, Vergely.

Commission bureau de bienfaisance, sont nommés : MM. Bergon et Fabre Gustave.

Hospices, MM. Donnadille Pierre et Soulcié François sont nommés.

Les travaux effectués pour la démolition de 2 maisons aux rues basses s'élevant à 350 fr. devront être prélevés sur les 1,500 fr. qui ont été votés. Adopté.

Avis favorable est donné par le conseil au compte de gestion du conseil presbytéral de la fabrique St-Alexandre et St-Louis.

Collège.— Le conseil émet un avis favorable au budget du collège.

Côtes irrecouvrables.— Néant.

Demande de bourse Py. Avis favorable.

Le conseil accorde une diminution de 40 fr. à la demande de M. Albert ayant ses trois enfants au Collège.

M. Bonnes, professeur, demande une augmentatio de traitement. Renvoyé à la commission des finances (A suivre.)

Formation d'une Bourse du Travail. — On nous écrit : « Nous sommes heureux d'apprendre à nos camarades de travail qu'après une besogne opiniâtre nous venons de créer une Bourse du Travail à Bédarieux.

» Malgré toutes les embûches créées, par certaines personnalités, le premier Syndicat créé seulement le 24 janvier de cette même année, a su par son énergie grouper en quelques mois tout ce que Bédarieux pense et travaille.

» Après ce Syndicat il s'en est créé quatre autres, qui sont en pleine prospérité ce qui nous permis de créer la Bourse du Travail.

» Nous espérons que pour mener à bien une œuvre si grande, si humanitaire et si délicate, nous comptons sur la bonne foi de l'assemblée générale et sur l'assemblée municipale qui par leurs subventions voudront nous en sommes assurés à l'avance contribuer à la prospérité de la Bourse du Travail.

» Aux travailleurs de comprendre ce qui leur peut être utile dans le présent et dans l'avenir».

☞ **Travailleurs de terre.** — A 8 h. 1/2 précises ce soir, siège social, avenue Cot, 51. Bourse du Travail. Versement cotis. Prés. de rig.

FLORENSAC. — Les élections municipales. — Nous recevons du comité d'action et de propagande républicaines les lignes suivantes :

« Il faut que certains journaux, entr'autres la « Dépêche », le seul auquel il nous plaise de répondre, soient bien convaincus que les éloges qu'ils font de l'administration Mondou s'adressent purement et simplement à des adversaires du régime républicain pour qu'ils fassent profiter à leur excuse la moindre coquille trouvée dans les colonnes du « Petit Méridional ».

» A la veille de l'élection du 19 juin, dans le « Petit Méridional », nous étiquetions les candidate de la liste Mondou selon leur nuance et leurs pratiques politiques et nous démontrions que l'élément réactionnaire y dominait. Parmi ceux que nous classions comme réactionnaires avérés figurait, au premier rang M. Paul Barral, précédemment 1er adjoint, avec M. Mondou, devenu second ces jours-ci.

» En annonçant l'élection de la municipalité, le « Petit Méridional « faisait suivre le résultat de la réflexion suivante : La réaction pure est éliminée de la municipalité. La sympathique feuille avait mal lu la dépêche de son correspondant et ne s'était plus souvenu que Barral 2e était la même personne que Barral 1er. De là à dire que nous étions inconséquents et que nous reconnaissions du républicanisme sincère même chez M. Paul Barral, il n'y avait qu'un pas pour la « Dépêche » si elle a eu vite fait de le franchir. C'est le couronnement de son œuvre néfaste.

» Mais que peut faire en la circonstance une erreur de journal ? Est-ce que cela change quelque chose à ce qui est ? La « Dépêche » si agressive et si audacieuse peut-elle avancer dans ses colonnes que M. Paul Barral a, à un moment de sa vie, cessé de combattre la République ? Nous l'en défions et nous la prévenons que nous saurons bien la forcer à se tenir sur le terrain de la loyauté politique. — Le comité ».

Guerre aux places. — On nous écrit : « Les « placistes, partisans de M. Mondou, en sont à couteaux tirés.

» Pour conserver les quelques républicains qui n'ont pas su encore faire passer l'intérêt général de la République avant leur intérêt personnel, les coalisés de droite avaient promis à plus de 80 électeurs, la douzaine d'emplois communaux. Leur embarras est grand aujourd'hui qu'il faut tenir les promesses faites. Aussi a-t-on vu lundi dernier le père et le fils s'empoigner sérieusement parce qu'ils voulaient avoir tous deux le même emploi.

» Nous voilà plus loin que nous ne pensions de l'apaisement. — Le comité ».

LE BOUSQUET-D'ORB. — Université Populaire. — Nous avons le plaisir d'annoncer au public que l'Université Populaire a fait l'acquisition d'un appareil à projections lumineuses. La subvention ministérielle n'a couvert qu'en partie le prix de l'appareil, car la Société n'a pas hésité devant la dépense pour avoir une lanterne répondant à tous nos désirs. Prochainement on donnera, à titre d'essai, une conférence suivie de projections lumineuses.

NÉBIAN. — Les membres du Comité radical-socialiste ont envoyé une adresse de félicitations à M. Combes, président du conseil.

M. Combes vient de leur adresser une lettre de remerciements par l'intermédiaire du sous-préfet.

PÉZENAS. — Don. — Pour remercier les habitants de Pézenas de l'empressement qu'ils mirent à lui porter secours, lors de l'incendie de son immeuble, M. Mercadier, de Béziers, propriétaire de la campagne de St-Jean-de-Bébian, remit à M. le maire de Pézenas la somme de 100 fr.

Par un accord réciproque entre ce dernier et M. Mercadier, cette somme a été répartie de la façon suivante : 60 fr. à distribuer à l'équipe des pompiers et 40 fr. à verser au Bureau de bienfaisance. Nos félicitations.

Excursion au cap d'Agde. — Dimanche 3 juillet prochain, l'Association des anciens élèves du Collège de Pézenas et les élèves de cet établissement, feront une intéressante excursion au cap d'Agde.

Départ de la gare du Midi à 7 h. 45 matin ; arrivée à Agde à 9 heures, visite d'Agde : la cathédrale, le port, la promenade.

A 11 heures déjeuner à l'Hôtel de la Poste à 1 heure départ en voiture, pour le cap d'Agde : Digue de Richelieu, la poste, de télégraphie sans fil, la falaise, le môle.

Départ pour Agde à 5 heures moins le quart. Départ d'agde par le train de 6 heures du soir, coût de l'excursion : chemin de fer, voitures et déjeuner, 4 fr. 50.

Peuvent y participer les membres de l'A., les professeurs et les élèves des Collèges, les parents des élèves, les familles des sociétaires.

Emission de fausse monnaie. — Les nommés Rose Jean, mineur, âgé de 30 ans né à Roussieu (Isère) et Grès Edmond Victor, représentant de commerce âgé de 27 ans, né à Cransac (Aveyron), surpris en flagrant délit d'émission de pièces fausses de 2 fr. à l'effigie de la Semeuse et au millésime de 1899, ont été arrêtés par les soins de la police de notre ville et mis à la disposition du procureur de la République.

VALROS. — On nous écrit : « Voici quel est le républicanisme de M. Routié père. En 1864, lorsque le citoyen Floquet vint éveiller le parti républicain, le citoyen Routié processionnait dans la cité ; après 1870, il a fait installer les congréganistes au détriment de l'école laïque. En 1888, il a divisé le parti républicain et a déclaré en 1896, en présence de deux listes républicaines et libérale, n'avoir pas voté pour le premier.

En 1901, le fils du socialiste Routié, qui est maire, a formé illégalement le bureau et favorisé la fraude électorale. — Les candidats.»

St-PARGOIRE. — On nous écrit « La commission des fêtes du 14 juillet, nommée par le conseil municipal, invite tous les républicains à assister au banquet fraternel qui aura lieu ce jour-là à l'école des filles.

» Pour se faire inscrire et connaitre les conditions, s'adresser à MM. Aymes Marius, Bertrand Emile, Cambon Albert ou à Cros Louis, membres de la commission. Dernier délai, le dimanche 3 juillet.»

VAILHAN. — Réponse. — Le président du conseil a adressé ses remerciements aux signataires de l'adresse qui lui avait été envoyée,

BOUJAN. — Précision. — On nous écrit : « Nous avons lu avec surprise la protestation de M. Cabrol contre la note parue à cette place le 9 courant, sous la rubrique : « Délégués sénatoriaux », le montrant comme réactionnaire anti-ministériel.

» Nous savons que M. Cabrol est fils de républicain, victime de 1851. Mais lui-même, qu'est-il? Il est d'abord venu de Paris, boulangiste enragé ; plus tard, sa fréquentation avec les soutanes l'a amené à devenir, ainsi qu'il l'a dit : réactionnaire antiministériel ou clérical.

» Or, aujourd'hui il se proclame républicain socialiste. Que d'étiquettes,(vraiment ! Et ne voit-on pas à cela le vrai caméléon politique, auquel il faut ajouter la couleur du « jaune ». N'a-t-il pas engagé, en effet, dans une réunion, les réactionnaires à n'embaucher que des ouvriers espagnols. N'a-t-il pas fait pression sur un ouvrier qui l'a combattu aux élections ?

» Il a son enfant chez les congréganistes. Il faut également lui rappeler qu'aux élections législatives de 1902, il n'a pas voulu siéger au bureau, dans une réunion donnée par le citoyen Lafferre, alléguant qu'il ne voulait pas s'associer « aux plats valets du ministère. »

» Est-ce là du républicanisme ? En tout cas, s'il veut se dire républicain, nous le verrons à l'œuvre et jugerons ses actes. Vraiment, nous ne comprenons pas qu'un homme de talent comme M. Cabrol aille se lancer dans la politique. »

ESPONDEILHAN. — Fête de la St-Jean. — La fête de la St-Jean s'est passée sans aucun incident. Les feux traditionnnels ont été allumés la veille, mais pas avec cet empressement que mettaient autrefois les populations. Aujourd'hui, ce n'est plus que les enfants qui prennent part à ces amusements, et ces habitudes tendent de plus en plus à disparitre.

TRESSAN. — Cinématographe. — Nous avons reçu hier la visite du cinématographe « Excelsior », qui nous a donné une séance publique devant le Café de la Paix. Toute la population est venu admirer ses magnifiques tableaux, et n'a pas ménagé ses applaudissements.

VALRAS-LA-PLAGE. — Pêche extraordinaire. — Dans la journée de dimanche dernier, il a été pris, par M. Fabre, pêcheur, deux énormes dauphins, dont l'un ne mesure pas moins de 2 m. 30 de long et pesant de 7 à 8 quintaux.

Le même jour, un troisième fut pris dans les lets du pêcheur Laïène.

POUZOLLES. — Tambourin. — L'équipe Pouzollaise remercie sincèrement l'équipe Abeillanaise du Tambourin-Club et les habitants d'Abeillan, de leur accueil qui lui a été réservé. La partie a été gagné par nos camarades Abeillanais, donc manche à manche.

La belle se décidera dans le jeu de Servian sur l'avis du Tambourin-Club d'Abeillan qui fixera la date.

Cheval emballé. — A la date du 12 écoulé, un cheval appartenant à M. Pons, laitier à Pouzolles, s'emballa subitement devant la maison de son propriétaire et prit le chemin qui conduit à Gabian. Notre sympathique facteur M. Calvet qui venait de faire son service à Pouzolles se jeta à la tête du cheval et put l'arrêter, évitant ainsi [illegible] d'accidents qui auraient pu arriver. M. Calvet, n'en est pas à son premier dévouement, il y a environ un mois, il trouva un carnet renfermant 150 francs qu'il s'empressa de remettre à son propriétaire, un employé de régie, habitant Pouzolles. Nous adressons à M. Calvet, nos félicitations.

Appel aux camarades ouvriers agricoles. — Nous recevons la communication suivante : Devant l'hésitation de quelques camarades, à faire partie du syndicat, nous venons faire un dernier appel à vos consciences.

» Pensez un peu camarades malheureux à la rigueur et sous le joug où nous tiennent ces gros propriétaires, pensez que vous donnez votre sueur pour de l'argent et qu'il est bien juste que cette sueur soit payé au prix de sa valeur, que vous puissiez, en travaillant consciencieusement donner du pain à ces petits êtres que vous chérissez. Devant cet état de choses, n'hésitez plus un seul instant, camarades, venez sans hésitation aucune vous grouper autour du syndicat qui saura faire valoir les droits de l'ouvrier et par ce moyen vous serez à l'abri de la misère, votre labeur sera compensé par un salaire rémunérateur, vous permettant ainsi de vivre paisiblement au milieu des vôtres et pouvant dans toutes les occasions suivre votre volonté. »

GABIAN. — Résultat du concours de tir. — 1er ex-æquo, M. Jougla René, de Gabian, et M. Mestre Augustin, de Pouzolles ; 3e, M. Vidal Raymond, de Gabian.

NIZAS. — Partie à la balle. — La partie à la balle proposée par trois joueurs d'Aspiran est acceptée par l'équipe de Nizas. Les joueurs formant cette dernière équipe ont 20, 21 et 24 ans.

L'équipe de Nizas sera heureuse de se mesurer avec l'équipe d'Aspiran si cette dernière veut bien oublier un moment les conditions se rapportant à l'âge.

VENDRES. — Comité de vigilance. — M. Lafferre, député, vient de transmettre au Comité de vigilance républicaine, les remerciements de M. Combes, en réponse à l'adresse qui avait à l'adresse qui avait été envoyé au président du conseil des ministres.

SAINT-GENIES-LE-BAS. — Les processions.— Après avis du conseil municipal, le maire a pris un arrêté interdissant à tous les cultes les processions dans les rues ou autres manifestations religieuses de ce genre.

LAMALOU-LES-BAINS. — Projet de grandes fêtes.— Nous apprenons que le comité des fêtes et le bureau du Syndicat d'initiative se sont réunis sous la présidence du maire pour organiser de grandes fêtes qui seraient données à Lamalou pendant la saison thermale.

La première de ces fêtes aura lieu le 10 juillet. Les principales attractions projetées, courses et jeux divers, avec prix en argent;, grand corso et bataille de fleurs ; bla d'enfants. Grande représentation de gala. Cette organisation du comité nous permet de prévoir une grande affluence de visiteurs pour le festival de Lamalou.

POILHES.— On nous écrit : « Les républicains ont constaté avec peine que la municipalité soi-disant radicale-socialiste avait négligé de célébrer la fête de l'enseignement laïque le 19 juin.

» Nous comprendrons au besoin que notre maire, ancien élève des congréganistes, n'ait pas vu d'un bon œil cette fête, mais nous ne saurions pardonner à bon nombre de conseillers, sortis des écoles laïques, d'avoir suivi leur chef dans son indifférence. Ne nous étonnons donc pas du retard apporté à la construction de l'école de filles et souvenons-nous du 19 juin.»

ADISSAN. — 2e A Monsieu le maire. — On nous écrit : « Si mon épître du 23 mai n'a pas donné le centième de vos palmodies, je suis très heureux de votre morceau du 6 courant qui contribue à confirmer la véracité de nos imputations en découvrant par sa teneur votre esprit tortueux et autoritaire.

» Que votre clan réactionnaire sanctionne vos procédés antidémocratiques, soit. Mais vous avez beau dénaturer de mes accusations pour vous faire valoir à l'opinion républicaine — ce qui vous agite le plus — celle-ci ne se laisse point circonvenir : il y a longtemps qu'elle vous a jugé et quiconque a pu suivre nos explications réciproques vous a reconnu parmi une trentaine de caméléons, ralliés intermittents sur qui la démocratie extérieure n'a jamais pu fonder de sérieuses espérances.

» Quant à mes agissements pas plus que vos menaces clandestines, elles ne m'ont jamais effrayé un instant ; ceux-là rendent d'indéniables services et partant, j'y tiens.

» Vous défiant de me démentir, vous n'en faites rien, vous m'attaquez de facéties que je n'aurai garde de relever, sauf à vous démasquer davantage.

» La fidélité de votre mémoire étant peut-être en cause, je rappellerai à vos souvenir qu'en 1900, lorsque vous me proposâtes de compléter votre liste je répondis que je n'accepterais cette candidature que devant le parti républicain, seul arbitre. Une réunion publique eut lieu, d'où une commission où je proposais de former une liste contre la vôtre. Vu la démoralisation que vous aviez formentée parmi les républicains — la majorité, la commission déclara l'impossibilité d'une liste d'opposition, décidant l'infiltration de nouveaux éléments dans la vôtre, où je fus compris. Lors de votre installation nous n'avons volé ni pour vous ni pour l'adjoint.

» Voilà, pour rendre hommage à votre bonne foi et à vos capricieux souvenirs, avec quelle satisfaction j'étais appelé à collaborer avec vous. — G. Bertrand. »

VILLENEUVE-LES-BEZIERS. — Correspondance. — Notre impartialité nous fait un devoir de publier la lettre suivante : « Une note anonyme parue dans le « Petit Méridional » du 24 courant m'accuse de tous les péchés d'Israël ; ainsi, j'aurais commis le grand crime de ne pas voter pour le citoyen Paget, au conseil général, pour le citoyen Rouquet au conseil d'arrondissement ; enfin, je ferais élever mon fils dans une jésuitière du Tarn.

» Si je n'ai pas voté pour le citoyen Paget, c'est que j'ai voté pour le citoyen Fabre, son honorable concurrent, qui le vaut bien en républicanisme et qui l'a maintes fois prouvé. Si je n'ai pas voté pour le citoyen Rouquet, c'est d'abord que j'étais absent au moment de l'élection, et ensuite que, eussé-je été à Villeneuve, je me serais bien gardé d'accorder mes sympathies à une telle candidature, les critiques qu'elle a soulevées, critiques des mieux fondées, ne venaient pas de moi, mais je m'y associe pleinement.

» Quant à faire élever mon fils dans une jésuitière, les honnêtes gens feront justice eux-mêmes de cette calomnie, car ils savent que mon fils est élève au collège de Lunau.

» Je ne m'attarderai pas davantage à discuter des infamies, et je signe : Joseph, Balzac, conseiller municipal.»

Aux contribuables. — Sous ce titre, nous avons reçu la communication suivante :

« Chers concitoyens, le conseil municipal élu le 1er mai dernier, a fait afficher le dimanche 12 courant, une situation financière de la commune remontant à l'année 1900 et faisant ressortir que de l'excédent de 28,000 francs environ qui existaient à cette époque, il n'a trouvé à son arrivée aux affaires qu'une somme de 600 francs environ.

» Cette situation mise sous les yeux du public sans autre explication, ayant évidemment pour but de jeter un doute dans l'esprit de la population sur l'honnêteté de l'administration précédente, il convient de donner à l'opinion publique tous les éclaircissements nécessaires, et c'est ce que vient de faire le Comité d'Action et de Défense républicaines, en indiquant les principales dépenses qui ont épuisé le reliquat dont il s'agit :

» Budget additionnel de l'exercice 1901 (reliquat de 1900), acquisition de terrain pour la rue Vernhes 675 fr. ; atelier de charité (création supplémentaire) 5100 fr. ; pompes du Château d'Eau et du Capus 480 ; accessoires pour le char funèbre 909 fr. 07. Au tatol 7164 fr. 07.

» Budget additionnel de l'exercice 1902 (reliquat de 1901). — Terrain pour l'Abattoir payé à Senquéry 5989 fr. 93 ; rue Emile-Zola (caniveau et empierrement) 1270 fr. ; pompe pour la rue de Lafontaine (réparations) 295 fr. ; atelier de charité (crédit supplémentaire) 3000 fr. ; chemin de l'Abattoir (matériaux) 292 fr. 05 ; chem

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Concours de dressage

Un concours pour chevaux de selle réservé aux chevaux hongrois et pouliches de 3 ans, présentés montés, aura lieu cette année à Clermont-Ferrand, le lundi 11 juillet, à 8 h. du matin.

Un concours littéraire

«La Revue du Bien» ouvre un concours de contes ou nouvelles entre tous les jeunes écrivains. Les dames sont admises à concourir.

Le concours est absolument «gratuit» et ouvert à toute personne, abonnée ou non à la «Revue du Bien».

Le Conte ou la Nouvelle ne doit pas dépasser 200 lignes. «Tous les genres sont admis» à condition, bien entendu, de ne point choquer un lecteur bien élevé. Les manuscrits doivent adressés franco à la «Revue du Bien», 110, rue du Bac, Paris, «avant le 15 août». Ils porteront en exergue, une devise reproduite sur une enveloppe fermée, contenant le nom ou le pseudonyme et l'adresse de l'auteur.

Le manuscrit classé premier, sera publié dans la «Revue du Bien», avec une notice biographique et le portrait de l'auteur, qui recevra gratuitement 100 exemplaires de ce numéro.

Le manuscrit classé deuxième, sera publié dans la «Revue du Bien», avec une notice sur l'auteur, qui recevra gratuitement 50 exemplaires de ce numéro.

Le manuscrit classé troisième, sera publié dans la «Revue du Bien» et l'auteur recevra gratuitement 25 exemplaires de ce numéro. Les manuscrits primés ou non, ne seront pas rendus. Le résultat du concours paraîtra dans la «Revue du Bien», dont un numéro spécimen est envoyé contre 25 centimes en timbres poste.

Livres, Journaux et Publications

INNOCNT III. Rome et l'Italie, par **M. Achille Luchaire**, membre de l'Institut. — Un volume in-16, br., 3 fr. 50 (Hachette et Cie, Paris), boulevard St-Germain, 79. — Par un simple récit d'histoire, et sans le moindre appareil d'érudition, l'auteur a voulu nous montrer, dans son cadre italien, un des plus grands papes du moyen âge. Comment Innocent III s'est efforcé de fonder, à Rome et en Italie, la domination temporelle de l'Eglise et comment il s'est heurté surtout à la résistance des communes, déjà pénétrées de l'esprit laïque et décidées à ne subir le joug politique d'un pouvoir religieux, c'est le fond et l'intérêt principal du livre.

Mais autour de cette grande querelle, que d'épisodes curieux ! Les solennités de l'avènement d'Innocent III, sa lutte obstinée contre les officiers de l'empereur allemand Henri VI et de son successeur Philippe de Souabe, ses rapports de tuteur avec Frédéric II enfant, sa vie journalière au Latran, l'évocation pittoresque d'un procès en cour de Rome, enfin, Innocent III, théologien et casuiste, répondant aux milliers de consultations qu'on lui adressait de tous les coins de l'Europe : toute une série de tableaux, où, par la seule analyse des textes, M. Luchaire a essayé de reproduire la vraie couleur et l'exacte physionomie du passé.

LE TROUPEAU DE CLARISSE, par **Paul Adam** chez Ollendorff, 50, Chaussée-d'Antin, Paris. — Un nouveau livre de Paul Adam est toujours un grand événement littéraire. Signalons avec joie l'apparition à la librairie Ollendorff du **Troupeau de Clarisse,** œuvre tour à tour exquise et puissante où, dans une histoire d'un « moderniste » suraigu, les pages d'amour et de lyrisme succèdent à de fiers et libres commentaires sur les questions qui nous sollicitent le plus passionnément. Librairie Ollendorff, 50, Chaussée-d'Antin, Paris. Prix : 3,50.

UNE CURE, par **Rémy Montalée,** chez Ollendorff, Paris. — On s'occupe beaucoup du nouveau roman de Rémy Montalée, **Une Cure,** qui vient de paraître à la librairie Ollendorff. C'est une œuvre extrêmement curieuse qui étudie un cas de passion tout à fait particulier et que l'auteur de « Claude Rameaux » et de« Un Médecin » a traité avec une souplesse et une maîtrise remarquables. Toutes les femmes voudront lire ce livre.

SOUVENIRS DES VERTES SAISONS, par **André Theuriet,** chez Ollendorff, Paris. — Vient de paraître à la librairie Paul Ollendorff, 50, Chaussée-d'Antin, Paris, **Souvenirs des Vertes Saisons,** par André Theuriet. Sous ce titre l'auteur a réuni les impressions d'enfance et de jeunesse, dont deux parties avaient été déjà publiées, et il les a complétées par une troisième partie complètement inédite. Les nombreux lecteurs des « Années de Printemps » et des « Jours d'Eté » feront également bon accueil à l'ensemble de ces souvenir littéraires, pleins de fraîcheur, d'humour et de piquante sincérité.

LES OISEAUX DU CHASSEUR, leurs mœurs, leur chasse, par **M. Albert Blass.** — Un volume in-16, br., 3 fr. 50 (Hachette et Cie, Paris). — Ce ne serait pas assez dire en faveur de ce charmant ouvrage que d'affirmer — comme il est vrai d'ailleurs — qu'il passionnera tous les chasseurs et leur fera revivre les heures les plus émouvantes de leur carrière cynégitique. En réalité, il ne se trouvera personne pour rester insensible à l'agrément de ces jolies études. Depuis Toussenel et Michelet, on ne citerait pas de plus aimables pages sur nos oiseaux de France.

Encore y a-t-il dans les notes « prises sur nature » de M. Albert Blass, quelque chose de plus précis, de moins apprêté, de plus vécu que chez les devanciers. A force de les observer, le « chasseur » sait tout des habitudes de ses légers héros, de leurs démarches imprudentes ou ruses, de leurs amours constantes ou volages : il nous fait prendre parti pour le mâle valeureux contre l'inconstante et coquette femelle ou pour la mère éplorée contre l'égoïsme brutal d'un père oublieux.

Que de malice aussi et de justesse dans tant de remarques d'une exactitude inattaquable, qui corrigent avec l'autorité de l'expérience, les petites — ou les grosses — erreurs des naturalistes de cabinet.

Livre exquis en résumé, d'une allure toute française, et où la vérité, fidèlement décrite, se pare naturellement d'une sorte de poésie aisée et familière.

PETITE CORRESPONDANCE

Joseph à Vias. — Reçu votre lettre du 22 juin. Prière donner votre adresse pour vous écrire.

Salasc. — Auteur communication du 16 juin, signée F. Arribat, receveur buraliste. Veuillez vous faire connaître. Faute d'avoir répondu dans les trois jours, serai obligé remettre votre communication à votre homonyme qui la réclame.

E. B. à Gigean. — En 1836.

Durfort. — Auteur comunication relative à la fête de l'école laïque. Tenons pas compte des communications non signées : prière vous faire connaître.

TRIBUNE DU TRAVAIL

Offres d'emplois

A ouvr. peintre vitrier, trav. assur. S'adr. M. Coste, 3, r. de la Charité, Cette.

A j. hom. 15 à 18 ans, s'adr. M. Pouzol, Grand-Rue, Montpellier.

A ouvriers futiers, maletiers et talisiers. S'adr. M. Bèques, 9, r. Rebuffy, Montpellier.

Demandes d'emplois

P. hom. mar., 30 ans, au cour. comptabilité, désire empl. garç. de magas., fer. courses, bon. référ. S'adr. M. Carausse, 21, r. Henri-René, Montpellier.

P. ouvr. boulang. désir. travail. p. campagne ou ville. S'adr. M. Malaval, 13, r. de l'Arquebuse, Montpellier.

P. j. hom. dem. empl. ouvr. boulang. S'adr. M. Joseph Dreuille, Grand-Rue-Haute, 12, Cette.

Spectacles et Concerts

Hérault

Palavas-les-Flots. — De 4 à 6 heures : Olympia, marche, A. Calzelli ; Bayard, ouverture, E. Tavan ; Pendant la valse, Pappucci ; Le Grand Mogol, sélection, Audran-Tavan ; Hymne sacré, P. Jeanjean ; Souvenirs lointains, intermezzo, G. Marie ; Le Châlet, sélection, Adam-Dubois ; retour des courses, galop, Sonnevl.

A 8 heures du soir : Marche des Petits marsouins, M. Caraman ; Galant, valse lente, H. Bresles ; Galathée, sélection, Massé-Tavan ; Solo de piston, soliste M. Amiot ; *Vélocipède, galop, C. Hubans.*

A 9 heures du soir, au Théâtre : «Gavaut, Minard et Cie».

Cette. — Kursaal. — Ce soir, 8 h. et demie, «Le Jour et la Nuit» et le ballet de «Faust». Tickets valables.

Gard

Beauvoisin. — Théâtre. — Ce soir, «Rip», par la troupe Queyla.

Ardèche

Vals-les-Bains. — Casino. — A 8 h. un quart, le grand succès de fou rire, «Tailleur pour Dames», vaudeville en 3 actes. On commencera par «L'Histoire d'un Sou», vaudeville en un acte.

Tous les jours, de 3 h. et demie à 5 h. et demie, concert dans le parc sous la direction de M. Trintignant.

LA CUISINIERE du Midi

Troisième édition, revue et augmentée de 200 recettes, d'un traité de conserves alimentaires à l'usage des ménages, et d'une suite de 60 menus.

Les livres de cuisine ne manquent pas, mais ils ont pour principal défaut d'être faits à Paris pour la généralité de la cuisine française ; ils ne donnent qu'imparfaitement les recettes propres à la cuisine spéciale de la région méridionale de la France. Un livre qui contienne la façon pratique de faire la cuisine depuis Nice jusqu'à Bordeaux avec les produits spéciaux à cette région, les proportions exactes des substances qui entrent dans la composition de chaque plat, voilà ce qui n'existe pas, et ce que nous offrons aux amateurs de bonne chère, aux bourgeois et aux petits ménages.

Ce nouveau livre, fait par un cuisinier de mé-Marseille, est conçu sur un plan absolument nouveau : en suivant les renseignements qu'il donne, les personnes les moins initiées aux secrets de la cuisine arriveront du premier coup à produire des chefs-d'œuvre de l'art culinaire. La « Cuisinière du Midi » ne contient que des recettes simples divisées par chapitres et rédigées clairement et sans prétention, à la portée de toute personne sachant lire.

La partie neuve de cet ouvrage, qui donne 683 recettes, consiste dans la description et la préparation des plats locaux, spéciaux au Midi, — qu'on cherchera vainement dans tous les autres livres de cuisine, même ceux d'un prix élevé ; — il se complète par des chapitres spéciaux réservés aux entremets, à l'office, aux conserves alimentaires et à la cave et par un lexique des

Un fort volume in-16 de 320 pages avec couverture parcheminée, en vente dans nos bureaux et chez tous les dépositaires et vendeurs du « Petit Méridional », au prix de 2 fr. 50. Par la poste, 2 fr. 75. Relié 3 fr.; par la poste, 3 fr. 25

St ALBAN Eau Minérale naturelle de table ferrugineuse La seule Fortifiante

St ALBAN Limonade, Eau gazeuse au gaz naturel de sources En vente partout Dép. c. ph. Granaud, Nîmes

TISSU GALMANT L. ROUVIÈRE

4 Diplômes d'Honneur — 4 Médailles d'Or HORS CONCOURS — MEMBRE DU JURY, etc.

Guérit les *Douleurs*, les *Rhumatismes*, les *Irritations, Refroidissements*, calme la *Toux*, ne salit pas le linge, et ne fait pousser aucun bouton.

Prix : 1 fr. 30 le Rouleau par poste.

Pharmacie ROUVIÈRE, à NIMES.

Dépôt dans toutes les Pharmacies

GUERISON DES HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

BANDAGES SANS RESSORTS, Brevetés s. g. d. g.

Un nouveau livre sur la guérison des hernies vient de paraître qui est appelé à rendre les plus grands services à l'humanité ; ce livre indique la manière de se guérir à peu de frais.

Envoyer 1 fr. en timbres-poste à M. Glaser, spécialiste à Héricourt (Hte-Saône), qui expédie aussitôt ce livre franco à domicile.

MONTPELLIER. IMP. DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU « Petit Méridional » ET AUTRES PUBLICATIONS

L'un des gérants : H. POGGIOLI.

Machines rotatives Derriey, 80.000 à l'heure.

Encres Lorilleux et Cie.

Une bonne Nouvelle aux Malades

MALADIES DES FEMMES
STÉRILITÉ
MALADIES DE L'ESTOMAC ET DES NERFS

Les Spécialistes de l'Académie Dermothérapique de Paris de passage dans la région

Il n'est pas un traitement, pas une méthode médicale qui ait obtenue des succès comparables au Dermothérapisme et, en ce moment même, tout Paris visite l'admirable *Temple de la Santé,* unique au monde, où sont exposés des milliers et des milliers de lettres de **malades condamnés, désespérés,** abandonnés de tous et qui doivent leur résurrection à cette nouvelle méthode.

Aussi, ne reculant devant aucun sacrifice, l'Académie Dermothérapique vient de décider que ses éminents Spécialistes se rendraient en province pour y prodiguer leurs soins éclairés et leurs sages conseils à tous ceux qui souffrent.

C'est qu'aussi, ils sont légion ceux dont le système nerveux ou l'estomac sont malades et qui ont vu tous les médecins, essayé tous les remèdes. Tour à tour, ils ont été soignés comme dyspeptiques, anémiques, neurasthéniques, malades du cœur, etc., tout le vocabulaire y a passé. **Tout a été prescrit et tout a échoué.**

SYMPTOMES.— Chez les uns, les digestions sont lentes, difficiles, douloureuses, souvent avec aigreurs, renvois, vomissements. Chez les autres, il y a de la constipation opiniâtre ou de la diarrhée, après les repas, la lassitude est extrême, la tête est lourde, les jambes sont engourdies ; il y a de la tristesse, de la colère, de l'insomnie ou des cauchemars. Il en est qui se plaignent des palpitations, d'essoufflements, d'autres accusent des étourdissements, des vertiges et même des bruits d'oreilles.

Chez les femmes viennent s'ajouter : pertes blanches, visqueuses ou sanguinolentes, lourdeurs du bas-ventre, maux de reins, besoin fréquent d'uriner, névralgies, signes certains de métrites, chutes, causes de la *stérilité* et très mauvais présage pour l'avenir...

La méthode dermothérapique est très facile à suivre, peu coûteuse, et, chose principale, *absolument efficace* ainsi qu'en témoignent les milliers de guérisons du *Temple de la Santé.* Mais ce qui prouve mieux encore sa valeur, c'est que **les malades qui le désirent sont traités à forfait,** fournitures comprises.

L'éminent **Spécialiste BOISSET,** ancien médecin sanitaire de la marine, a bien voulu accepter la mission de visiter la région et consultera :

Rodez, hôtel Binet, le 1er juillet.
Albi, hôtel de la Poste, le 2 juillet.
Castres, Grand-Hôtel, le 3 juillet.
Saint-Pons, hôtel du Nord, le 4 juillet.
Lézignan, hôtel de la Gare, le 5 juillet.
Montpellier, hôtel de la Métropole, le 6 juillet.
Cette, Grand-Hôtel, le 7 juillet.
Béziers, hôtel de la Paix, le 8 juillet.
Perpignan, Grand-Hôtel, le 9 juillet.
Narbonne, hôtel de la Dorade, le 10 juillet.
Carcassonne, hôtel Bonnet, le 11 juillet.
Castelnaudary, hôtel de France, le 12 juillet.

AVIS.— Les personnes qui sont dans l'impossibilité de consulter notre savant délégué, lors de son passage, sont **priées d'écrire de suite** à M. le Directeur de l'Académie Dermothérapique, 19, rue de la Pépinière, à Paris, qui se fera un plaisir de leur adresser **gratuitement** : 1° le *Journal de Médecine française,* qui expose clairement la méthode dermothérapique ; 2° le Questionnaire, qui permet à chacun de signaler ses souffrances et de recevoir, sans frais, tous les conseils utiles à la guérison.

Gagnez de l'argent Forains, merciers, colporteurs, débalieurs, gens s. travail, demandez le Bordereau des soldes en tous genres de la place de Paris : art. de Paris, bijout. fantais., tissus, coupons, rubans, soieries, dentelles, confections; au poids en bloc au mètre. Ec. *Agent de fabrique,* 64, r. Rivoli, Paris

Etude de Me **Gustave LAMBERT,** avoué, 10, rue Guibal, à Béziers (successeur de Me GOUTES).

VENTE SUR LICITATION (LES ETRANGERS ADMIS)

ADJUDICATION fixée au **Lundi 18 juillet 1904, à 8 heures du matin et suivantes s'il y a lieu,** à l'audience des criées de la deuxième Chambre du Tribunal civil de Béziers, au Palais de Justice, par devant M. Séré, juge du siège à ces fins commis.

Lot unique : UNE MAISON D'HABITATION

Sise dans la ville de Béziers, deuxième canton, arrondissement dudit, département de l'Hérault. avenue Gambetta, numéro 65, cadastrée sous le numéro 1167, section O du plan, le sol d'une contenance matricielle de deux ares, de troisième classe et d'un revenu de quatre-vingt-onze centimes, et la bâtisse imposée pour un revenu matriciel de sept cent cinquante francs.

Cette maison est élevée d'un étage sur rez-de-chaussée. Elle confronte : du nord, madame veuve Molinari ; du midi, Séguier ; de la façade, l'avenue Gambetta, et du fond, une ruelle ci-devant connue sous le nom d'ancien chemin des Moulins-Neufs.

L'immeuble à vendre dépend de la succession de feu Pierre Molinier, quand vivait entrepreneur serrurier, domicilié à Béziers.

MISE A PRIX : Quinze mille francs, ci..... **15,000 fr.**

Baisse de mise à prix : Il est observé qu'au cas de carence d'offre sur la mise à prix ci-dessus fixée, cette mise à prix sera baissée sur l'audience de cent en cent francs jusqu'à ce qu'il y ait enchère, pour les enchères être ensuite reprises et l'adjudication prononcée en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur.

Pour extrait : **G. LAMBERT,** avoué, signé.

Plantes à Liqueurs et à ABSINTHE

Dalichoux

TOUT LE MONDE LIQUORISTE avec DES PLANTES

COUVENTINA CACAOVANILLA ANISIA | *PRIX DES PAQUETS* 0 fr. 75 pour 2 lit. 1/2

ABSINTHIA : *Prix* **0** *fr.* **50** *pour 1 lit.*

Principaux Dépôts :

BEZIERS..... Pharmacie du Progrès
MONTPELLIER..... Pharmacie Populaire
NIMES..... Pharmacie Sabatier
Herboristerie Joudet
CETTE..... Pharmacie Prats
AVIGNON..... Pharmacie Montel, rue des Marchands

MM. Simonin Sartory à Montpellier, viennent de recevoir un convoi de chevaux de tous genres.

AVIS M. Raust Louis, limonadier à Lapeyrade, informe le public qu'il ne paiera pas les dettes que pourrait contracter sa femme Julie Lacombe, qui a quitté le domicile conjugal.

STYLOS Waterman à plume d'or, garantis, 15 fr. Dezeuze, papetier, Montpellier.

HUILES agent demandé appoint. fixes remises. Ecr. Légier et Bourdon, Barjols (Var).

AVIS

M. Jean Magot, tonnelier, ne paiera pas les dettes de son épouse Marie-Louise Sauvajol, qui a quitté le domicile conjugal.

A VENDRE ânesse au lait. S'adresser à M. Routou, à Lansargues.

Voies Urinaires

Dans un but d'humanité on fait connaître l'*Elixir du* professeur *Rodrigues,* pour la guérison rapide des *Ecoulements et maladies secrètes.*— Belle liqueur dorée, un petit verre chaque jour supprime toutes ces capsules de *Copahu*, de *Cubèbe*, de *Mercure*, qui brisent l'estomac, et surtout les *injections* si funestes pour l'avenir. — *L'Elixir Rodrigues* est le résultat de son bel ouvrage : « Nouveau traité des rétrécissements de l'Urètre », couronné par l'Académie d'Anvers, présenté à l'Académie des sciences par le grand Velpeau (comme le meilleur que nous possédions). Avis aux gens sérieux. — Le gendre du professeur, Dr Viala, ancien médecin militaire et pharmacien à Narbonne, expédie 2 flacons franco contre mandat de 10 fr. Conseils toujours gratuits ; lui écrire. Dépôts : Montpellier, pharmacie Gély rue de la Loge ; Nîmes, Sabatier Avignon, Allard ; Saint-Ambroix Blanc ; Béziers, Castan, et pharma

A Vendre une machine à écrire usagée, s'adresser au journal à Montpellier

A vendre Foudres neufs, fourdres d'occasion de toute contenance, chez M. Foulquier, à Lunel, en face la gare, e. à Limoux (Aude), route de Chalabre

300 Vélos neufs

F. Clément Rocher, modèle **1904,** 110 fr., rue Agathoise, 11, Toulouse.

Guérison des Vins Piqués

Tariotte, Montpellier - Béziers

Fumier d'écurie

Balayures, 6, place Mairie, Nîmes.

Futailles d'occasion en tous genres neuves d'un vin et d'un voyage. R. franco gare destinat. garanties saines de goût et d'avaries. P. DARROUX, 10, Bd de la Gare, Paris

BOUILLABAISSE en boîte soudée garantie fraîche l'été, le k. 5 fr., 2 k. 9 f. fco c. mandat. Notice etc. s/ dem. *Guotran,* spécialiste St-Henri B. d. R

La Gazette internationale illustrée à Genève, demande des correspondants.

PRET à tous s. sign. 4 0/0, remb. 10 ans ou par acomptes Crédit Général, 45, r. Belles-Feuilles, Paris

J'ACHETE

COMPTANT TOUT ET PARTOUT

Mobilier riche et ordinaire.

Daclin, 2, pl. Couronne, Nîmes

Prêt s. signature, argent de suite long terme, discrétion. T. Jean, 18, r. d'Abbeville, Paris.

POUR L'ARMÉE RÉPUBLICAINE

En quelques pages à la fois brèves et anecdotiques, l'auteur a montré comment s'étaient formées les institutions militaires de la Première République, quel fut l'esprit des soldats qui sauvèrent la France aux heures les plus critiques de notre passé, quand le territoire et la liberté étaient également menacées par la coalition des rois.

Vente dans nos bureaux et chez tous les dépositaires du « Petit Méridional », au prix de 0,60 — Par la poste, 0,70.

LE SYLLABUS

L'Encyclique et la Déclaration des Droits de l'Homme

Par M. A. DELPECH

Sénateur de l'Ariège

Sous ce titre, M. Delpech vient de publier une petite brochure qui résume, avec une merveilleuse clarté et une abondance de documents irréfutables, les contradictions qui rendent le catholicisme romain inconciliable avec les lois de la société moderne, le régime démocratique et l'état actuel de la conscience morale.

Par la poste : Trente centimes

En vente chez tous les vendeurs et dépositaires du Petit Méridional.

Science et Religion

Par Paul MALVERT

Nouvelle édition avec 156 figures insérées dans le texte. Cet ouvrage est un essai de vulgarisation des données positives fournies par la science moderne sur la genèse et l'évolution des religions. On y trouve sur l'histoire de la médecine et de la pharmacie, de l'architecture, des arts et de l'industrie, des aperçus du plus haut intérêt, appuyés sur des découvertes récentes et des documents jusqu'ici inconnus. Demander cet ouvrage dans nos bureaux et chez tous les dépositaires et vendeurs du « Petit Méridional ».

Prix : 2 fr.50 ; Par la poste, 2 fr.75

Œuvres de Rabelais

Gargantua et Pantagruel, édition nouvelle en français moderne.

Nous offrons à nos amis et lecteurs la belle Œuvre de Rabelais, livre charmant, car, ainsi que l'a dit l'auteur :

Voyant le deuil qui vous mine
[et consomme,
Mieux est de rire que de larmes
[écrire ;
Pour ce que ris est le propre de
[l'homme.

Demander cet ouvrage dans nos bureaux et chez tous les dépositaires et vendeurs du « Petit Méridional ».— Prix : 2 fr. 50. Par la poste : 3 francs.

L'EDUCATION

de la Démocratie Française

Par Léon BOURGEOIS

ancien président du Conseil des ministres

Un volume in-16° de 300 pages

Prix : 2 francs

En vente dans nos bureaux et chez tous nos dépositaires et vendeurs.

Vient de Paraître

GUIDE DE L'AUDE
Pour 1904

SUBVENTIONNÉ PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL

Illustré par 23 photographies, 1 plan, 1 carte et 23 gravures

En Vente :

GUIDE DE L'HERAULT
Et
GUIDE DU GARD

Prix : 5 Francs chaque Exemplaire

chez les Libraires et Agents des GUIDES et au siège social : 8, rue Henri-Guinier, Montpellier

Sous le nom de

"COMMENT ON DÉFEND"

Nous mettons en vente une série de monographies destinées à apprendre à mener le bon combat contre les maladies ou les incommodités auxquelles nous payons tous un plus ou moins fort tribut.

Dans ces brochures de vulgarisation destinées à être mises entre les mains de tous, on a su éviter l'écueil dans lequel tombent trop souvent les livres de médecine qui prétendent s'adresser à la masse, celui de faire plus de mal que de bien à ceux qui les liront ; c'est un éloge qu'on ne peut faire à tous. Ecrits avec clarté, dans un style simple, sans grands mots scientifiques, ces petits volumes apprennent à chacun ce que tout le monde doit connaître, et ne visent pas à instruire davantage : ce sont des guides pour la conservation de la santé ; en un mot, ce sont des préceptes d'hygiène et d'excellente hygiène. (Trib. Médicale.) — Dr LABORDE, membre de l'Académie de Médecine.

Nota.— Chaque volume indique pour toute maladie ce qu'il faut et ce qu'il ne faut pas faire : avec ces indications le lecteur se trouvera moins désarmé et plus apte à se soigner lui ou les siens.

Collection des COMMENT ON DÉFEND.— La plus pratique et la mieux faite des encyclopédies actuelles.— **Bibliothèque illustrée à 1 fr. le volume,** dans nos bureaux et chez tous les Dépositaires du « Petit Méridional ». — Par la poste, **1 fr. 15.**— Voici la liste des **60** numéros parus : chacun sera envoyé contre un mandat de **1 fr. 15** franco, et si on les demande tous, on aura droit à une réduction de 25 %, soit donc **60 volumes** expédiés franco, contre un mandat de **45** francs.

1. *G. Fabius de Champville.*— Comment on défend son bétail. Moyens de prévenir et de combattre la fièvre aphteuse (Cocotte.)
2. D' Henry Labonne. — Comment on défend ses poumons.
3. D' H. Labonne.— Comment on se défend du rhumatisme. La lutte contre les douleurs et l'arthritisme.
4. D' H Labonne. — Comment on se défend des maladies nerveuses La lutte contre la neurasthénie et les névroses.
5. D' H. Labonne.— Comment on défend sa bouche. La lutte pour la conservation des dents.
6. D' H. Labonne. — Comment on se défend de l'influenza. La lutte contre la grippe et le rhume de cerveau
7. D' H. Labonne. — Comment on se défend contre les maladies du cœur. La lutte pour la vie.
8. Aug. Eloire. — Comment on défend sa basse-cour. La lutte contre les maladies des volailles et des oiseaux.
9. Albert Larbalétrier.— Comment on défend son rucher. La lutte contre les maladies et les ennemis des abeilles.
10. D' Dheur. — Comment on se défend de la migraine et du mal de tête.
11. D' Dheur. — Comment on se défend contre l'insomnie.
12. D' H. Labonne. — Comment on se défend contre les maladies du sang. La lutte contre l'anémie et les pâles couleurs.
13. Georges Petit.— Comment on défend ses enfants, la lutte contre leurs maladies.
14 et 15. Paul d'Enjoy. — Comment on défend ses droits à la chasse, 2 vol. Législature et jurisprudence du chasseur.
16. D' H. Labonne.— Comment on se défend des maladies du rein. La lutte contre le sucre et contre l'albumine.
17. D' Dheur.— Comment on se défend contre la constipation..
18. D' H. Labonne. — Comment on défend ses cheveux. La lutte contre la calvitie et contre la canitie.
20. D' Baudoin.— Comment on défend la vie humaine. La lutte contre les accidents.
21. D' Mendel. — Comment on défend ses oreilles.
22. D' Dheur.— Comment on se défend contre l'obésité.
23. D' Girod. — Comment on se défend contre les vers intestinaux.
24. D' Aud'houi. — Comment on se défend contre les maladies d'estomac.
25. D' Petit. — Comment on défend les mères. La lutte contre les accidents de la maternité.
26. D' Péchin. — Comment on défend ses yeux.
27. D' Mora. — Comment on défend ses organes intimes.
28. D' Crespin. — Comment on se défend contre les maladies coloniales.
29. D' Foveau de Courmelles. — Comment on se défend contre la neurasthénie.
30. D' Cabanès. — Comment on se défend contre les hémorroïdes.
31. D' Achille Lombard. — Comment on défend ses dents.
32. D' Foveau de Courmelles. — Comment on se défend de la folie. La lutte pour la raison.
33. D' Bonnet. — Comment on défend son nez. La lutte contre les rougeurs, l'ozène et autres infirmités.
34. D' R. Désajon. — Comment on défend son visage. La lutte pour la beauté.
35. D' Faivre. — Comment on défend son épiderme. La lutte pour le bon fonctionnement de la peau.
36. D' Monin. — Comment on défend sa virilité. La lutte contre l'anaphrodisie et l'impuissance.
37. D' Faivre. — Comment on défend sa gorge. La lutte contre les angines.
38. Mamy, ingénieur. — Comment on défend les ouvriers contre les éclats et les poussières de l'atelier.
39. D' de Micas. — Comment on se défend contre la myopie.
40. D' H. Labonne. — Comment on se défend contre la douleur. La lutte victorieuse contre la souffrance dans la plupart des maux.
41. D' Scheffler. — Comment on défend sa jeunesse.
42. Paul d'Enjoy. — Comment on défend ses droits à la pêche.
43. D' Foveau de Courmeilles. — Comment on se défend contre l'alcoolisme.
44. D' Mora. — Comment on défend les élèves des maladies de l'école.
45. D' Grasset.— Comment on défend sa santé par les eaux minérales.
46. D' Monnet. — Comment on se défend des maladies de la peau.
47. D' Barnay. — Comment on se défend de la vieillesse.
48. D' Foveau de Courmelles.— Comment on se défend contre les glandes.
49. Lièvre, de l'Institut Duclaux.— Comment on défend son vin des maladies, avec nombreuses figures.
50. D' Labonne. — Comment on défend ses intestins. La lutte contre les maux du ventre et de l'appendicite.
51. D' Labonne.— Comment on se défend contre les fièvres éruptives. La lutte contre la Rougeole, la Scarlatine et la Variole.
52. D' G. Bertrand.— Conseils du dentiste.
53. D' E. Monin. — Comment on se défend contre les maladies de matrice. La lutte contre les métrites.
54. D' A. Baratier. — Comment on défend ses mains. La lutte pour les avoir belles.
55. D' Lénard André.— Comment on se défend contre les varices. La lutte contre l'hérédité veineuse et les phlébites.
56. D' E. Menin. — Comment on se défend contre l'eczéma.
57. D' Lénard André. — Comment on se défend contre les maladies sexuelles et contagieuses.
58. Fabius de Champville. — Comment on défend son vignoble.
59. D' Henri Mendel. — Comment on se défend contre la tuberculose.
60. D' H. Grasset. — Comment on se défend contre le rhume.
61. D' E. Monin. — Comment on se défend contre le diabète.
62. D' A. Baratier. — Comment on défend ses enfants au village.
63. D' A Baratier.—Comment on défend sa santé par l'hygiène, t. I.
65. D' A. Baratier. — Comment on défend ses pieds.
66. D' Chipault.— Comment on défend sa colonne vertébrale.
67. Clesoay.— Comment on se défend par l'homéopathie.

FEUILLETON DU « PETIT MERIDIONAL »

— 60 —

L'homme au Masque

GRAND ROMAN INÉDIT

Par Pierre DAX

PREMIERE PARTIE

LE TESTAMENT DU MORT

Elle baissa la tête comme incertaine... de l'incertitude occasionnée par les souffrances qu'endurait son cousin... puis, aillante, avec un effort :

—C'est entendu, n'est-ce pas, Jacques? Refuser à celle qu'il chérissait lui était extrêmement pénible...

Accepter en aveugle lui paraissait téméraire.

— Allons, qui ne dit mot consent.

Son silence devint son acquiescement... l'acquiescement d'un condamné par amour !...

Pourrait-il revenir sur l'engagement que l'honneur scellait ?...

Louise se leva.

Elle tendit la main à son cousin.

—Jacques, tout ce que je viens de vous dire est sacré...

... Aucun tiers ne doit être dans la confidence...

... Nous ne reparlerons plus de tout cela... de longtemps !...

— J'aime à croire, ma Louise adorée, que vous réfléchirez encore.

Elle l'arrêta d'un geste de prière.

Il dit :

— Une seule question : aimez-vous mon frère ?

D'un ton qui ne permettait pas le doute, elle affirma :

— Non, et ce ne sera jamais.... jamais !...

Son œil étincelait de fièvre.

Jacques était prêt à fondre en larmes.

Pour retenir les hoquets de la crispation nerveuse, en face de sa cousine, il mordit ses lèvres vivement.

Ils n'osaient ni l'un ni l'autre faire un pas.

Ce tête-à-tête... le dernier !...

Ils n'échangeraient plus des paroles de tendresse !...

C'était fini... bien fini !...

Elle y avait renoncé à cette passion profonde qu'elle sentait si bien...

Louise aussi était très émue, mais elle fit un effort suprême.

Elle ne devait pas user sa dernière énergie dans de trop tendres pensées.

Elle ne devait pas pleurer.

Elle devait tenir à deux mains son pauvre cœur en lambeau pour gravir l'autre station du douloureux calvaire... la station où elle rencontrerait sa mère !...

— Louise, ne partons pas encore, proposa Jacques, restons là longtemps..... jusqu'au soir...

Elle comprima sa poitrine comme pour étouffer les battements qu'elle y ressentait.

... Puis, presque impassible, elle balbutia :

—Marchons un peu...

— Oh ! Louise, avant de quitter cette charmille, laissez-moi vous donner ma plus sincère et ma plus profonde caresse...

Il prit tendrement la tête de Louise entre ses deux mains, et, sur son front... pendant que le cœur de la pauvre enfant agonisait... il mit le plus chaste des baisers.

Longtemps, ils montèrent et descendirent les allées...

Jacques s'accrochait à chaque mot... il relevait toutes les phrases afin que le silence ne vint pas...

Il tournait sur lui-même en une brusque volte-face chaque fois qu'ils se trouvaient près de la porte.

Un geste... vers cette porte... et la dernière minute de l'heure qu'il n'aurait jamais voulu voir finir, sonnerait !...

La dernière... passée en tête-à-tête... d'ici l'affreux jour du mariage.

Et après ?...

Après... il accepterait ce que Louise voudrait...

Il se mettrait à sa merci.

Il ne reculerait devant aucun obstacle pour lui prouver un amour que rien n'atténuerait...

Ce chaste rendez-vous lui était garant des sentiments de sa cousine.

. . . . . .

La soirée se passa, pour Louise, en de très vives souffrances...

Rien cependant ne la trahit.

Un peu plus pâlotte, peut-être... triste par moments... d'une tristesse cachée que Rose ne soupçonna pas, grâce aux efforts suhurmains de la vaillante enfant.

Ce soir-là, elle ne s'ouvrit pas encore à sa mère, mais le lendemain, lorsque quelques heures de repos eurent donné à son visage un peu de calme, et à son cœur un peu plus de courage, elle hasarda enfin quelques mots d'ouverture :

— Mère chérie, Bernard n'est pas venu, hier, sais-tu s'il nous fera, aujourd'hui l'honneur d'une visite ?...

Rose regarda sa fille puis, détourna les yeux... mais Louise, résolue à éviter toutes souffrances à sa mère et à éloigner d'elle toutes pénibles suppositions, continua :

— Il faut bien que nous en finissions avec cette question de testament...

... J'ai beaucoup réfléchi...

... J'ai envisagé le pour et le contre que tu m'as fait entrevoir.

... Je suis presque décidée.

Encore, les yeux de la martyre s'élevèrent sur sa fille.

Ses lèvres frémissaient de douleur et d'anxiété.

Quelle était-elle, cette décision ?...

— Tu sais, mère chérie, que j'aime Jacques de tout mon cœur...

Rose balbutia, les mots étranglés :

— Je l'ai compris depuis longtemps, chère enfant.

— Néanmoins, tes sages réflexions m'ont donné à penser...

Elle s'arrêta... soupira... puis :

— Si j'épouse Bernard, rien ne m'empêchera je suppose, d'aimer Jacques ?

Sa mère la fixa.

— D'aimer Jacques ?

— Oui... autant que je l'aime maintenant...

— Chère petite... la femme mariée ne doit pas partager son cœur.

... Elle a juré de n'être qu'à son mari... toujours...

— Oui, je sais... murmura Louise, le regard très vague, mais on peut avoir au cœur une affection honnête... autre que celle de son maître et seigneur... Bernard ne m'empêchera pas, je pense, de voir Jacques.

Défaillante, Rose répondit :

— Jacques est son frère, rien ne le fait supposer...

... Leurs intérêts sont communs.

... La maison du quai Duquesne les lie...

— Eh bien, je vais en terminer... Vivre avec cette idée constante n'est pas vivre, ma bonne petite maman.

Elle lui entoura le cou de ses bras.

— Il te tarde, à toi aussi, n'est-ce p

Dimanche
17 JUILLET
1904

LE
PETIT MÉRIDIONAL
JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

Decadi
30 MESSIDOR
AN 112

ABONNEMENTS :

	3 mois	6 mois	1 an	Durée facultative
France, Algérie et Tunisie.....	5 fr.	10 fr.	20 fr.	6 c. le N°
Étranger (Union Postale).....	8 »	16 »	32 »	

Les Abonnements ordinaires partent du 1er et du 16 ; ceux de durée facultative partent de la date quelconque fixée. Changement d'adresse, 0,50 c. PAYEMENT D'AVANCE.
Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

5c LE Numéro

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE — NUMÉRO 7599
MONTPELLIER : 1, RUE HENRY-GUINIER
PARIS (2me arrondis.), 54, RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES

5c LE Numéro

INSERTIONS :
Annonces, 0,75 c. la ligne. — Réclames, 1 fr. 50. — Faits divers, 2 fr. 50
Chroniques locales, 4 francs.
Ces prix subissent une réduction décroissante en rapport avec le nombre des insertions.
POUR LES ANNONCES, s'adresser à l'Administration, à Montpellier ; à la Succursale, 54, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris. *Téléphone 103-68 ;*
chez tous les Correspondants du Journal ET AUX AGENCES DE PUBLICITÉ.

Montpellier, le 16 Juillet 1904

L'Arbitrage Anglo-Allemand

Une convention d'arbitrage entre l'Angleterre et l'Allemagne, analogue aux conventions que le premier de ces pays et la France ont conclu avec diverses puissances a été signée à Londres par lord Landsdowne, chef du Foreing-Office et le comte Wolff-Metternich, ambassadeur d'Allemagne auprès de Sa Majesté britannique.

Bien que le roi Edouard VII, lors de sa visite à son impérial neveu, se soit soigneusement attaché, dans ses toasts et ses discours, à enlever à son voyage tout caractère politique, il est difficile d'admettre que le récent traité n'en soit pas une des plus significatives conséquences.

En faut-il conclure qu'il y a une contradiction entre le langage tenu à Kiel et à Harembourg, et l'événement qui a suivi ? Je ne le crois pas.

Le roi anglais a fort bien pu venir en Allemagne en simple touriste, sans autre intention que d'assister à des régates, sans la prétention surtout d'amener aux idées qui lui sont chères l'empereur allemand.

Quant à celui-ci qui, jusqu'à ce jour, avait montré des dispositions plutôt hostiles à la théorie de l'arbitrage international, on sait combien il est l'homme des résolutions promptes et des décisions inattendues.

Au cours des conversations qu'il a échangées avec son hôte, rien ne nous dit qu'il n'ait pas senti le grand intérêt pour son pays d'une entente qui, au fond, ne l'engage pas beaucop et qu'il ait donné des instructions en ce sens à son ambassadeur.

Quoi qu'il en soit, les amis de la paix européenne et mondiale ne peuvent que se féliciter de ce nouveau progrès dans la voie pacifique où Edouard VII, avec une louable persévérance, cherche à entraîner les nations civilisées.

☆☆☆

Les journaux anglais, il faut le reconnaître, ne saluent pas la nouvelle convention avec l'enthousiasme dont ils ont accueilli la convention anglo-française.

Ils s'en réjouissent cependant, modestement pour la plupart, quelques-uns avec des réserves qui vont jusqu'à la méfiance.

Ils font justement observer que rien, dans cet instrument diplomatique, n'est de nature à faire augurer un changement de politique, ni de la part de l'Allemagne, ni de la part de l'Angleterre.

Les deux puissances n'ont pas, en effet à régler entre elles une série de différends comme les différends coloniaux qui existaient depuis si longtemps entre l'Angleterre et la France.

L'antagonisme est d'une tout autre nature, tient à des causes plus profondes, mais ne présente actuellement aucun des cas pour lesquels il faudrait recourir à l'arbitrage. Celui-ci ne peut avoir d'effet que dans l'avenir.

C'est ce que le *Daily Telegraph* indique assez clairement quand il écrit :

« Avec la France avec elle seule, nous ne nous sommes pas contentés de soumettre à un tribunal pacifique les questions qui ne sont pas de nature, par elles-mêmes, à conduire à la guerre. Par une entente définitive, les deux pays ont résolu un problème qui n'aurait pu être soumis à l'arbitrage et qui, pendant de longues années, semblait devoir faire naître un conflit universel. »

Le *Daily Mail* fait à peu près les mêmes observations, mais elle ajoute :

« L'accord anglo-français est devenu possible par le seul fait que les deux nations ont compris qu'aucune d'elles ne nourrissait de projets hostiles contre l'autre. Il n'y a, malheureusement, dans le cas de l'Allemagne, aucun indice de semblables dispositions amicales. »

☆☆☆

Ce sentiment d'hostilité est marqué plus nettement dans le *Morning Post* qui s'exprime ainsi :

« Le grand mérite du traité anglo-français c'était, d'après ses admirateurs, d'isoler l'Allemagne. Mais, aujourd'hui, l'accord avec l'Allemagne et la présence de la flotte allemande à Plymouth prouvent qu'elle n'est pas isolée. »

En résumé, on ne peut pas dire que la convention anglo-allemande soit bien populaire chez les Anglais, qui, en gens pratiques, n'aperçoivent pas clairement les avantages qu'ils en pourront tirer.

Ils ne peuvent pas perdre de vue, et cela se comprend, que l'arrêt dans leur développement industriel et leur progrès commercial, constaté depuis quelques années, a pour principale cause la concurrence de l'industrie et du commerce allemand.

Ils ne peuvent pas ignorer que l'empereur allemand veut faire de son pays une grande puissance maritime, comme il est déjà une grande puissance territoriale, et que l'augmentation progressive de la marine allemande doit avoir pour conséquence l'accroissement de l'empire colonial qui se crée, un peu partout, en contact avec les possessions britaniques.

De là une défiance toute naturelle, qui atténue singulièrement la portée de la convention d'arbitrage, et lui donne un caractère de précarité qui ne se rencontre pas dans la convention anglo-française.

Ce n'en est pas moins un heureux événement, en ce sens qu'il marque un pas en avant dans les idées de pacification, dans la grande idée de la solution pacifique des conflits internationaux.

Il ne s'agit encore que de questions d'ordre secondaire, comme on se plaît à le constater dans la presse anglaise et dans la presse allemande. C'est déjà un succès assez appréciable si l'on songe quelle constante mauvaise volonté l'empereur Guillaume a manifestée à l'égard des résolutions de la conférence de La Haye.

Voilà qu'il cède un peu à l'opinion. C'est un progrès.

Nous en pouvons espérer d'autres.

PANGLOSS.

Au Jour le Jour

On sait qu'à l'occasion de la Fête Nationale, un très grand nombre de conseils municipaux ont pris l'habitude de faire des distributions de bons aux indigents de la commune. Quand ce ne sont pas les conseillers eux-mêmes ou les agents de la Ville qui, ce jour-là, délivrent les secours, la distribution en est opérée par le Bureau de Bienfaisance.

Or, il nous revient que, dans certaines localités, même très importantes, l'administration hospitalière fait annoncer par la voie des journaux, et même par le crieur public, à son de trompe, qu'à telle heure, à tel endroit, de telle façon doit être faite la distribution.

Pour les besogneux qui désirent ou qui voudraient profiter de l'aubaine, cela veut dire qu'ils sont invités à aller stationner à la porte du Bureau de Bienfaisance où tous les passants pourront les montrer du doigt.

Sans s'en douter, on oblige, de cette façon, ces malheureux à rendre publique leur misère et à abdiquer leur dignité personnelle. En échange, ils reçoivent généralement un bon de deux kilos de pain.

Et la détresse de ces indigents ne subit pas cette seule exigence ; ils sont exposés souvent encore à essuyer dans la boutique du boulanger toutes sortes d'ennuis et d'attentes prolongées.

Franchement, le sentiment républicain a une conception beaucoup plus élevée et beaucoup plus généreuse de la Bienfaisance.

Cette manifestation du cœur humain demande à se traduire par des actes de Solidarité qui relèvent l'individu à ses propres yeux et non pas par des actes de... charité qui ne peuvent que le rabaisser dans l'opinion de ses semblables.

Pour ce faire, il suffirait simplement de s'appliquer tout à la fois à secourir et à moraliser.

« Sémiramis » de Peladan, aux Arènes de Nimes

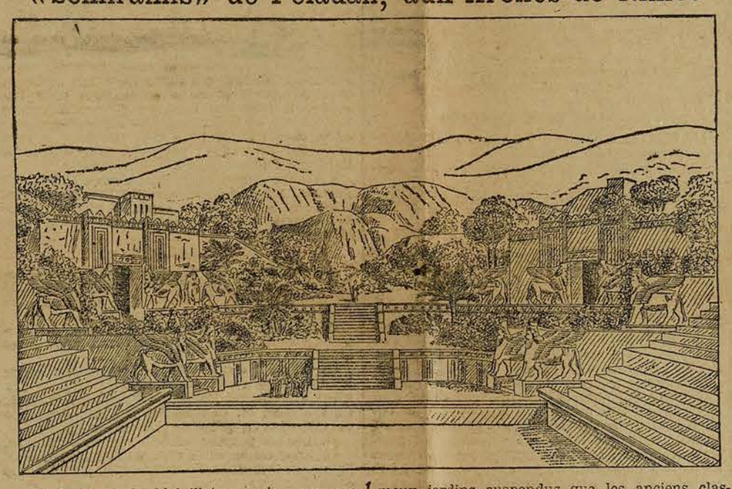

C'est le dimanche 24 juillet, au soir, que sera donnée, dans le magnifique amphithéâtre des Arènes de Nimes, une seule représentation de « Sémiramis », œuvre spécialement écrite pour cette scène de plein air par Peladan.

Le décor de « Sémiramis » que représente notre dessin, a été brossé par M. Chambon, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris. Il est la reproduction exacte d'un des sanctuaires les plus célèbres de l'Assyrie, « la ziggourat d'Ourou ».

Trois terrasses superposées, types de ces fameux jardins suspendus que les anciens classaient parmi les sept merveilles du monde, en retrait les unes sur les autres et reliées par des rampes luxueusement décorées, s'élèvent jusqu'à la grotte sacrée, au saint des saints, d'où la déesse suprême veille sur la cité et où disparaîtra vaincue mais glorifiée, Sémiramis la Grande.

Cet immense et fastueux décor, sur lequel évolueront trois cents figurants, produira, sous le feu des phares électriques, un effet impossible à concevoir.

OPINIONS

L'ARTICLE DU JOUR

(Du « Matin »)

LE PÈRE JUDAS

On va juger un pauvre diable, qui a commis la maladresse impardonnable d'aimer trop sa mère. Il l'aima, au point de ne rien calculer, quand il put la croire en péril et de hasarder sa propre liberté, sa vie même, afin de la revoir et de l'embrasser encore. A ses yeux, une mère c'est un être élu entre tous, à qui l'on doit son sang, parce qu'en vous le donnant sans réserve, il se trouve pourtant qu'elle vous l'a seulement prêté ; c'est la douce figure que l'on a vue penchée au-dessus du berceau ; c'est la première que l'on ait bien connue ; la seule d'abord à laquelle on ait voulu sourire. C'est le dévouement toujours prêt, qui s'est opposé à toutes les menaces, a triomphé de tous les maux, et s'est trouvé payé, quand les deux bras de l'enfant se sont ouverts pour une caresse hésitante et malhabile.

La mère, c'est resté pour lui, celle qu'on adore et qu'on vénère, celle qui vieillit sans se flétrir et dont les cheveux blancs ont des airs d'auréole. Jadis elle a pu le gronder, elle a pu le blâmer naguère, toujours elle est restée pareille, ayant tous les droits parce qu'elle a rempli tous les devoirs, obéie sans avoir besoin de commander, pardonnée d'être injuste et de se tromper, remerciée de vivre et pleurée quand elle part.

Pour la récompense de sa tâche sainte, l'humanité lui devrait des autels ; on lui accorde parfois un foyer tranquille et heureux. Lui, notre heureux, il vivait désormais bien loin de son cœur, étant soldat, mais sous l'uniforme il était demeuré le bébé qu'elle avait bercé et qui s'était endormi sous sa chanson. La discipline parlait moins haut dans sa mémoire que cette voix du passé, un peu tremblante maintenant, et rien ne comptait plus, ni le danger, ni l'intérêt, ni le plaisir, ni la crainte, lorsque soudain il pouvait croire qu'elle l'appelait.

Pour cela il va passer en conseil de guerre.

L'histoire est brève et navrante. Elle est honteuse aussi.

Paul P... est caporal au 43e de ligne à Lille. A la fin du mois de mai dernier, des grèves suivies de troubles graves ayant éclaté dans le Nord, son régiment fut requis de fournir des détachements pour garder les usines et les magasins. P... se trouvait avec son escouade en une filature qu'il s'agissait de protéger contre les attentats possibles. Cependant, le danger paraissait s'éloigner, les patrons de l'établissement engagèrent eux-mêmes leurs gardiens à se relâcher de leur surveillance ; ils les envoyèrent se rafraîchir dans un café voisin.

Sur ces entrefaites, un sergent survint qui, sans s'informer, renversa les chopes de bière et invectiva le caporal, coupable, selon lui, d'avoir quitté son poste. Dispute, bagarre, injures, coups. Pendant quelques minutes, ce fut une scène de désordre indicible, à la suite de quoi, P... sentant qu'il s'était mis dans son tort et qu'il y allait pour lui du conseil de guerre, se sauva au plus vite et passa la frontière.

Le voilà en Belgique, déserteur et contraint, s'il veut échapper à la justice militaire de demeurer éloigné, pendant les plus belles années de sa vie, des lieux où se passa toute sa jeunesse, de la maison où il est né, des êtres qui lui sont chers. Il s'embauche comme ouvrier aux usines de Couillet, où sa vigueur, son intelligence et son adresse lui assurent bientôt de bons salaires.

Il travaille et il attend.

C'est alors qu'un odieux guet-apens est tendu contre lui. Son père, employé dans une Banque de Maubeuge, craignant de perdre sa place si son fils demeure en état de désertion — il y a peut-être de ses contre-coups ridicules et odieux en certaines villes, et tout le monde n'a pas le courage de les braver — son père s'avise de simuler une grande douleur, pour déterminer le fugitif à revenir. Il se rend en Belgique le 12 juin, va trouver Paul et lui annonce, avec des larmes dans la voix, que sa mère est à l'agonie, qu'elle l'appelle et que ce serait pitié de lui refuser, avant qu'elle s'éteigne, d'embrasser une dernière fois l'enfant exilé.

Paul n'hésite pas un instant. Il part tout de suite avec son Mentor pour Maubeuge.

A la descente du train, il est arrêté par deux gendarmes qui, prévenus, attendaient son arrivée !

Et comme il ne faut rien perdre, le père indigne, qui venait de jouer cette comédie, retournait sans retard en Belgique, réclamer à la Société de Couillet le salaire de son fils.

On le lui a payé comme à Judas.

Ce qu'il faut penser d'un tel misérable, je crois qu'il est inutile de le préciser. Ici ce n'est pas à Brutus que nous avons affaire, c'est à Ugolin. Il tue son fils pour ne point risquer de perdre sa place, et non content d'un tel exploit, il l'embellit encore par une feinte sinistre. Il fait semblant de pleurer sa femme, pour mieux mettre les menottes à son enfant.

Il « amorce » pour la gendarmerie avec de la piété filiale ; il soigne son coup, consulte l'indicateur, livre sa progéniture et va toucher sa prime. C'est un maître !

Mais que dites-vous de la justice qui, dans ces conditions, va être rendue ?

Que dites-vous de ce conseil de guerre qui, par le seul fait de mettre en jugement le caporal Paul P..., semble se rendre complice de l'acte monstrueux par où son père le lui a livré ?

Est-ce que la discipline a quelque chose à gagner en tout cela ? Est-ce qu'il est de la dignité d'une grande nation de ramener ses réfractaires à la geôle ou ses révoltés au peloton d'exécution, en spéculant sur les sentiments les plus sacrés et en employant les procédés les plus infâmes ?

Est-ce que l'on va mettre un tribunal d'officiers en face de ce dilemme inextricable de condamner un soldat parce qu'il a des sentiments humains, ou de l'acquitter malgré la loi ?

Je pense, pour ma part, qu'il n'y a plus qu'un seul juge qui ait qualité pour prononcer sur le cas du déserteur, c'est sa mère.

Qu'elle l'embrasse, qu'elle lui pardonne et qu'il s'en aille !

Charles LAURENT.

Par fil spécial. Paris, le 16 juillet 1904.

Paris l'Eté

Les douceurs de la canicule. — Pourquoi Paris a une chaleur spéciale. — Température sénégalienne : on étouffe encore plus qu'on ne cuit. — Les tortures de la mode. — Un bon orage, s. v. p.

(D'UN DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS)

Une fournaise

L'énorme quantité de visiteurs que la Fête Nationale, doublée des fêtes en l'honneur du Bey de Tunis, avait attiré à Paris ont dû se faire une triste de la capitale en été.

Paris en ce moment est une fournaise et, chose curieuse, ce sont précisément les Méridionaux que j'ai rencontrés qui m'ont paru le plus incommodés par la chaleur. Ils devraient pourtant savoir ce que c'est.

Ou plutôt non, ils ne peuvent pas le savoir. Et ce n'est pas même au thermomètre qu'il faut calculer le degré d'intensité de la température que nous subissons. Nous n'arrivons pas en ce moment à 30 degrés centigrades et cependant la chaleur de Paris est bien plus intolérable qu'une température bien plus élevée subie ailleurs. J'ai voyagé en Espagne en plein été ; j'ai vu le thermomètre monter à 35 et 40 degrés et cependant je n'ai pas souffert ce que nous souffrons actuellement sur les bords de la Seine ?

Pourquoi ? Parce que dans tous les pays très chauds, il existe une différence notable entre l'ombre et le soleil ; parce qu'il fait frais à l'ombre, si l'on grille ailleurs. A Paris, on grille partout, ou plutôt on étouffe, on manque d'air respirable.

Les rues, quoique larges, sont encaissées entre des maisons si hautes que l'air ne circule pas. En revanche, piétons et voitures circulent par milliers et milliers, créant une atmosphère irrespirable de poussière et de miasmes divers.

Population mal outillée

Puis, à Paris, on n'est pas, dans les maisons, outillé contre les élévations de la température — pas plus qu'on ne l'est, du reste, contre les froids de l'hiver. Les appartements sont mal aérés, bas de plafond, non seulement dépourvus de stores, mais souvent même sans persiennes. Toutes les bouffées de chaleur qui montent de la rue s'emmagasinent dans ces boîtes habitées autant qu'inhabitables.

On n'est pas non plus habillé à la mode des pays chauds. La vie sociale ne peut pas s'arrêter, parce qu'il plaît à la canicule de sévir. Il faut que les employés aillent à leur bureau, le commis à leur magasin, les ouvriers à leur atelier comme si rien d'anormal ne se passait. Et, il ferait beau voir qu'un commis se présentât en chemise de flanelle ou en pantalon de toile, qu'un employé vint autrement qu'en jaquette noire ou en redingote. La tenue a autant de sévérité pour le civil que pour le militaire : les malheureux pioupious qui défilaient hier à la revue de Longchamp en tunique ajustée et en pantalon de drap ne sont pas les seuls à qui cette torture soit imposée. Toute l'armée de ceux qui vivent de leur travail est soumise aux mêmes exigences d'uniforme.

Sur les boulevards

Aussi le spectacle que présentent actuellement nos grands boulevards est-il assez curieux. Même aux vastes terrasses des cafés, qui regorgent de monde, on ne voit que des gens s'épongeant et fondant en eau. Des familles entières d'étrangers gisent affolées sur les bancs ou se traînent mélancoliquement sur les trottoirs dont l'asphalte ramollie colle aux semelles des chaussures.

Quant aux méâtres, c'est un désastre véritable. Ils font, en fait de recettes « moins que le minimum » et c'est en vain qu'ils multiplient les entrées à droit et les billets de faveur.

Il ne commence à faire un peu frais que vers minuit. Aussi ne faut-il point s'étonner que, de toutes les réjouissances publiques qui accompagnent le 14 juillet, les fêtes de nuit seules aient été réussies et les bals fréquentés jusqu'au matin. Sans parler des enragés qui dansaient avec acharnement autour des orchestres huchés sur les estrades, il y avaient les milliers de spectateurs venus pour les regarder et prenaient le frais sans songer à aller dormir. Auraient-ils d'ailleurs pu dormir dans leurs lits avec la chaleur mise en réserve pendant le jour ?

Orages annoncés

On nous annonce une dépression du baromètre et de prochains orages. Il faudrait qu'ils fussent très prolongés pour que la pluie rafraîchit le temps. Mardi dernier, un orage terrible s'est abattu sur le nord de Paris, faisant crouler sur Montmartre et les Batignolles de véritables trombes d'eau. Au premier coup de tonnerre, il faisait, à l'ombre 29 degrés, mesurés au thermomètre. Pendant une heure que l'orage a duré la colonne de mercure est tombée petit à petit à 21 degrés. Mais à peine la pluie avait-elle cessé qu'en moins de dix minutes l'instrument remontait à 28 degrés. Et la buée chaude qui montait du sol comme un vapeur était encore pire peut-être que la sécheresse d'avant.

Souhaitons donc une pluie durable et bienfaisante qui fasse tout au moins baisser la moyenne des « coups de chaleur » et des insolations mortelles qui, pour le moment est de 15 à 20 par jour.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

(De nos divers correspondants)

Le télégraphe et le téléphone au Japon

Le télégraphe, qui nous apporte si rapidement les nouvelles de la lutte russo-japonaise, dit M. Jacques Boyer, dans le « Matin », le télégraphe n'a pas une longue histoire dans l'Empire du Soleil Levant : la première ligne date de 1869 et reliait Tokio à Yokohama. Le notre confrère donne les curieux détails ci-dessous :

« A l'origine, le public n'employa guère cet appareil. Le réseau se développa par l'établissement des lignes Osaka-Kobe, Tokio-Nagasaki, Tokio-Aomori, Hakodaté-Sapporo. Vinrent ensuite les lignes des îles Kioushiou et Shikokou, et tandis que le Japon entrait dans l'Union télégraphique internationale (1879), le nombre des bureaux allait croissant au Nippon ; vers 1884, il n'existait plus de localité importante de l'empire non desservie par le télégraphe. Pendant la guerre de 1894-95 le gouvernement Mikadonel sentit la nécessité d'immerger un câble entre Kagoshima et Keelung, afin de rattacher le réseau japonais à Formose qui, à son tour, ne tardait pas à être relié aux îles Pescadores.

» On confia d'abord la construction des lignes à des ingénieurs étrangers qui firent l'éducation d'un personnel technique recruté parmi les jeunes gradués sortis du « Collège des ingénieurs », mais aujourd'hui ces travaux s'exécutent exclusivement sous la surveillance de praticiens indigènes. Il en est de même actuellement pour l'immersion des câbles.

» Les premiers appareils installés à Tokio et à Yokohama furent les télégraphes à aiguilles de Bréguet, puis l'administration se décida pour l'emploi des « Morse » et, afin de se passer des intermédiaires européens, elle établit une fabrication d'instruments électriques pour se les procurer à meilleur compte. De même, les isolateurs en porcelaine blanche sont achetés à des fabricants d'Arita et d'Imari, province de Hizen (Kioushiou). Quant aux poteaux, on les faisait en sapin ou en hinoki (Thuya obtusa) et, afin de retarder leur pourriture, on les injecte de sulfate de cuivre.

» D'autre part, le téléphone fonctionna d'abord entre Tokio et Yokohama vers la fin de 1890, et, trois ans plus tard, entre Osaka et Kobé. Actuellement on peut téléphoner jusqu'à Kioto, Fushimi et Sakai et les circuits urbains se développent sans cesse. Trois sortes d'appareils sont maintenant en service : le « Standard » et le « Multiple » de la « Western Electric Cie », et le « Mann's Telephone Switchboard », et, à l'exception du second, ils se fabriquent au Japon.

» Un peu de statistique pour terminer. Les sujets du Mikado expédient 15 à 16 millions de télégrammes, et échangent plus de 27,700,000 conversations téléphoniques par an. »

Les opérations navales

L'ESCADRE DE LA BALTIQUE

— Paris. — Interviewé par le correspondant de l'« Echo de Paris » à Saint-Pétersbourg, l'amiral Rojetsvensky, commandant de l'escadre du Pacifique, a déclaré qu'il compte être prêt à partir au commencement de septembre. Il n'a nullement l'intention de se cacher, il partira au grand jour et l'escadre s'arrêtera où il le faudra.

A propos de la crainte manifestée au Japon, au sujet de l'intention prêtée à l'Allemagne, de laisser violer sa neutralité, en donnant l'hospitalité à son escadre dans le port de Kiaotschao, l'amiral déclara : « Et puis après ? Si je veux entrer dans la rade de Kiaotschao, qui donc m'en empêchera ? La neutralité de l'Allemagne ne sera, en quoi que ce soit, violée ; nous avons le droit de pénétrer dans tous les ports neutres où les nations nous donneront l'hospitalité.

Il est probable que notre première escale se fera à Kiel. Nous passerons sur les côtes anglaises, nous comptons nous arrêter, pendant 24 heures, à Plymouth. Notre itinéraire sera ensuite l'Atlantique et la Méditerranée, où nous nous arrêterons dans un port espagnol à Carthagène et dans un port italien à Naples. Sans doute, nous ne ferons probablement pas relâche dans un port français, car il vaut mieux dans les circonstances actuelles, et afin de prévenir tout incident, ou empêcher tout commentaire fâcheux, éviter tout ce qui pourrait enlever à notre voyage, son seul et véritable caractère.

Primitivement, j'avais l'intention de m'arrêter à Brest ou à Cherbourg ; mais après pourparlers, il fut entendu entre MM. Lamsdorff et Delcassé, qu'il valait mieux, dans les circonstances actuelles, s'abstenir. »

FEUILLETON DU « PETIT MERIDIONAL »

— 98 —

L'homme au Masque

GRAND ROMAN INÉDIT

Par Pierre DAX

DEUXIEME PARTIE

— Il ne le sera pas d'aujourd'hui ?

— Non.

— Mon Dieu !... mon Dieu !... glapit la femme du marin, quelle honte !...

— Il ne l'a même pas vue cette dame, expliqua Litordeau... Il nous en aurait parlé... N'est-ce pas, mon enfant ?

— Non, père, nous n'avons certainement pas rencontré de dame évanouie... je l'affirme.

— Il y a un point qui reste obscur... Ce jeune homme a fait, hier soir, deux sorties coup sur coup.

— C'est vrai.

— Une des deux, seul.

— C'est encore vrai.

— Monsieur, dit Elodie, si Jean Gommer avait rencontré une personne qui ait eu besoin de secours, croyez bien qu'il les aurait donnés au lieu de fuir...

— Nous le croyons, mais l'enquête doit se poursuivre... Les rapports doivent être faits...

— C'est du malheur, tout de même !... Enfin, messieurs, on ne peut pourtant pas laisser ce jeune homme au violon sans preuve de sa culpabilité !...

— On va essayer de... découvrir... la vérité...

— La vérité ?... nous vous la disons, nous, messieurs... Oui, nous vous la disons sur la tête de notre enfant...

Les deux gendarmes échangèrent un regard.

Tant de sincérité était empreinte sur les traits basanés de l'homme de la mer qu'ils en étaient bouleversés.

— Messieurs... pourrait-on le voir ?

— Le voir ?...

— Oui... Jean Gommer...

Il s'arrêta.

Il n'osait déjà plus dire : mon futur gendre.

— Il doit être désespéré !... Pensez donc ! il doit songer à nous... à la petite...

Ils ne répondirent pas.

Litordeau renouvela :

— Pensez-vous que nous puissions obtenir une autorisation ?

Ils hochèrent la tête.

— Vraiment !... Vous ne croyez pas !...

— Ce ne sera pas possible d'ici quelques jours.

— D'ici plusieurs jours !... Il faudra pourtant qu'on le relâche !... Jean Gommer un voleur !... Oh ! C'est trop fort !... Sera-t-elle longue cette enquête ?

Un mouvement de tête et d'épaule fut la réponse.

Savaient-ils eux-mêmes ?

Hélas !

Tout dépendait de Godefroy... du rapport... de l'instruction...

Une fois qu'on a franchi certain seuil, sait-on comment on en sort !...

— Est-ce que vous le verrez... vous, messieurs, ce pauvre Jean ?

La simplicité, la droiture, la loyauté du marin allaient à l'âme du compagnon de Brice, et, comme celui-ci, il sortait un peu de sa réserve.

— Ça se pourrait, ronronna-t-il.

— Ah ! messieurs, dites-lui bien que nous sommes assommés de ce qui arrive... que c'est un tour de ce flibustier de Godefroy... Si nous étions du monde cossu, il y aurait regardé à deux fois... Mais... tonnerre de Brest, si nous ne sommes pas des richards, messieurs, nous avons des amis... et nous allons les faire agir...

Se tournant vers Elodie :

— Oui, mon enfant, je vais partir pour St-Nazaire, moi, et je vas aller raconter ce qui arrive aux messieurs Couan-Rivon... Et puis... ailleurs aussi... Nous en avons des amis... Quand on est honnête, on peut marcher la tête haute et demander des services au brave monde... Ce n'est pas ce brigadier de malheur qui fera baisser pavillon à Litordeau...

— Père, vous avez tort, je vous dis, de vous emporter comme vous le faites... Les murs ont des oreilles... C'est Jean qui souffrira si quelque chose s'ébruite...

— Vous n'avez pas à craindre d'indiscrétion de notre part, mademoiselle... Nous comprenons l'indignation naturelle de votre père... Espérons que tout se terminera mieux que nous ne le pensons.

C'était une phrase banale... une finale de conversation... un espoir non fondé... car Elodie avait aux oreilles... pour longtemps... les mots terribles : « Toute révolte envers une autorité dans l'exercice de ses fonctions, devient un cas grave !... »

Les deux gendarmes se levèrent et prirent congé du trio consterné.

A peine dans la rue, l'un dit à l'autre :

— Eh bien, mais... et les drogues ?... nous n'en avons pas parlé ?...

— Ma foi, il m'embête avec ces drogues, le chef !... S'il n'est pas content, il recommencera l'enquête... La tuile est assez rude pour ces pauvres gens !... Pourvu qu'il ne se casse pas le nez dans une sale affaire, le brigadier !... Je m'en lave les mains !...

— Et moi idem, mon vieux...

Restés seuls, tous trois se regardèrent.

Ni l'un ni l'autre n'osaient parler.

Ni l'un ni l'autre ne trouvaient un mot qui témoignât assez sa désolation.

La femme du pêcheur qui, jusque-là, s'était tue... ahurie... pétrifiée... laissa jaillir tout à coup sa colère.

L'outrage les visait aussi bien que Jean Gommer.

L'affront retombait sur la famille entière...

— Quand je n'en voulais pas de ce mariage, fulmina-t-elle... et que vous me relanciez de la jolie façon... vous auriez bien mieux fait de m'écouter...

— Faut pas t'emballer, ma femme... Personne n'aurait supposé une chose semblable... pas plus toi que nous... A la façon dont ces messieurs nous l'ont raconté, pareille aventure pourrait arriver à tout le monde...

— Miséricorde !... le futur gendre des Litordeau en prison !... Je pense que vous en serez guéris maintenant !...

— Nous allons d'abord voir comment tout va se passer...

— De quelque manière que ça tourne, il en restera toujours quelque chose... Tu l'as dit toi-même, Litordeau. Dans dix ans, dans vingt ans, y aura encore de bonnes âmes qui diront : « Vous savez bien, ce Jean Gommer qui a été soupçonné d'avoir attaqué une femme... au bord de la mer... »

Elodie crut qu'elle allait mourir.

Son cœur se tordait... ses membres devenaient glacés... ses yeux brillaient comme brillent... d'une dernière lueur... les lumières qui vont s'éteindre...

— Maman !... tais-toi !...

La mère ne raisonnait plus.

— Faut pas l'abuser, mon enfant, c'est ainsi que ça se passera, parce que dans la vie, c'est comme ça... Je pense que les grandes marées pourront se renouveler et se renouveler avant que je l'appelle « mon enfant », celui-là !... Toute une vie d'honnêteté perdue par un gendre !... La mesestime sur une famille qui aurait préféré mourir de faim que de commettre une indélicatesse !...

La pauvre âme pantelante d'Elodie ne pouvait plus crier sa souffrance.

Renversée sur sa chaise, elle n'avait pas une goutte de sang sous la peau de son visage.

Elle gémit :

— Peu importe les appréciations des gens et les méchancetés du monde... Pour nous, Jean est innocent... C'est à nous de détruire l'injustice commise...

— Est-ce que tu t'imagines que ça va être commode, toi ?... D'abord, sûr comme deux et deux font quatre, nous aurons le dessous... Vous aurez beau virer, tourner, parlementer, ils vous diront que c'est votre intérêt de soutenir Jean Gommer, et vous empocherez le compliment... Jour de malheur !... faut-il qu'il ait mis les pieds chez nous !...

L'exubérance de Francine la soulageait.

Il lui semblait que chaque parole accablante pour Jean, enlevait un poids de dessus ses épaules.

Elle ressemblait à beaucoup de mères qui ne comprennent pas que plus elles blâment, critiquent, noircissent celui que leur enfant aime... plus elles resserrent le lien qui unit les jeunes cœurs.

Tout en exagérant et en soulageant son égoïsme maternel, Francine ne se doutait pas du mal qu'elle causait à son enfant.

Une barrière s'élevait entre elles.

Elodie agirait, mais elle ne communiquerait pas ses pensées à sa mère dans la crainte d'être froissée dans ses sentiments... blâmée, de parti pris, dans ses actes.

Elle aimait Jean de toutes ses forces, de toute son âme, fallait-il le laisser livré à lui-même... abîmé de désespoir... l'abandonner dans un cachot où il était pour elle ?...

Sans elle, serait-il venu au Croisic ?

La pauvre enfant fondit en larmes.

— Pleure, ça te fera du bien... J'aime mieux te voir pleurer que de voir tes grands yeux brûlés par la fièvre... Ma pauvre petite enfant !... exclama Litordeau bouleversé.

(A suivre).

CHOCOLAT LA FAVEUR MAITRE à Montpellier

L'amiral est d'avis qu'on a raison.

« Si nous sommes victorieux, ajouta-t-il, rien ne nous empêchera plus de nous arrêter chez vous au retour ».

Les opérations sur terre

DÉMENTI DE LA DÉFAITE JAPONAISE A PORT-ARTHUR

— Tokio. — Les nouvelles officielles, qui ont été répandues en Europe et d'après lesquelles, au cours d'une attaque de nuit, dirigée le 11 juillet, contre Port-Arthur, les Japonais auraient été repoussée avec des pertes s'élevant à 30,000 hommes, sont dénuées de tout fondement, attendu que, abstraction faite de petits combats d'avant-postes, aucune attaque sérieuse n'a été dirigées ce jour-là, contre les positions russes.

DANS LE LIAO-TOUNG

— Saint-Pétersbourg. — Les Japonais ont occupé devant Tatchikiao, une position menaçante où leur arivent continuellement une nombreuse artillerie et des munitions amenées du Lia-Toung.

Deux nouvelles divisions japonaises de renfort ont débarqué à Dalny. La situation à Port-Arthur n'a pas subi de modifications. L'état moral des troupes est excellent. Les munitions et les vivres y sont en suffisance. L'instruction des volontaires marche bien. Ils ont déjà pris part à des combats.

Le journal « Novi-Kray » continue à paraître.

EPIDEMIES

— Paris.— Un télégramme de Saint-Pétersbourg au « Petit Paris » dit qu'on annonce que les Japonais ont évacué leurs positions au Sud de Tachikiao. Le scorbut fait de nombreuses victimes parmi les troupes russes. Les indigènes commencent à faire cause commune avec les Japonais.»

BRUIT DE LA PRISE DE PORT-ARTHUR

— Paris.— La « Lanterne » reproduit une dépêche de Londres disant que le bruit a couru hier soir que Port-Arthur aurait été pris par les Japonais. On aurait annoncé d'autre part à la « Lanterne » que l'ambassade de Russie, à Paris, aurait reçu une dépêche confirmant cette nouvelle.

OPERATIONS DES JAPONAIS

— Londres.— On télégraphie de Chefou au « Daily-Express », le 15 juillet : « Les Japonais opèrent un double mouvement tournant entre Kaï-Ping et Liao-Yang. Le général Oku, avec trois divisions, approche de Niou-Chouang, en livrant de petits engagements sur sa route. L'armée du général Nodzu aussi forte, sinon plus forte que celle du général Oku, se concentre sur le chemin de ferà l'Est. Enfin, le général Kuroki, avec cinq divisions, décrit un demi-cercle au Nord, dans le but de couper la retraite des Russes.

» On s'est beaucoup battu avec des fortunes diverses au Nord de Kaï-Ping mais les troupes du général Oku n'ont rien éprouvé qui ressemble à un échec. Les Japonais ont une artillerie considérable. Le nombre des pièces qu'ils ont amenées en Mandchourie dépasse 600.»

A PORT-ARTHUR

— Londres.— On télégraphie de Shanghaï au « Morning-Post », le 15 juillet :

« Un engagement naval a eu lieu aujourd'hui devant Port-Arthur. On ne connaît pas encore les détails ni le résultat de cet engagement. Le « Fawan », vapeur sur lequel le correspondant d'un journal de Chicago croise dans le voisinage de Port-Arthur, a été saisi par les Russes et remorqué dans le port. Niou-Chouang est à peu près évacué par les Russes, mais le bruit de l'occupation de cette ville par les Japonais semble prématuré.»

— Paris. — Le « Temps » a reçu de son correspondant en Extrême-Orient, la dépêche suivante :

« Ta-Che-Kiao, 13 juillet. — Des nouvelles qui viennent d'arriver, disent que les Russes attaquèrent vigoureusement, à la baïonnette, les fortifications japonaises auprès de Port-Arthur. Ils repoussèrent les assaillants, en leur infligeant de grosses pertes. Les lignes japonaises ont été portées, depuis quatre jours, à dix kilomètres au nord de Kaï-Ping. On a arrêté un officier japonais déguisé en Chinois, qui a été surpris au moment où il examinait les positions russes au sud de Ta-Che-Kiao où les Russes occupent de très fortes positions qu'ils epuvent abandonner au premier moment, pour agir en coup de foudre et vigoureusement.

» Si les Japonais réussissent à s'emparer de Ta-Che-Kiao, Niou-Tchouang sera évacué aussitôt. »

DEPECHES RUSSES SUR LA SITUATION

— Saint-Pétersbourg. —Aujourd'hui des télégrammes des correspondants du théâtre de la guerre, tous retardés par suite de l'accumulation de dépêches, constatent unanimement les mouvements tournants des Japonais vers le flanc gauche de l'armée russe à l'Est, dans la direction de Kaïtcheng. Ils constatent aussi les grands ravages, causés dans l'armée japonaise, par les épidémies de choléra et surtout par la dysenterie, qui paralyse ses mouvements, ralentis en outre, disent-ils, par l'affaiblissement de l'armée japonaise investissant Port-Arthur.

— Le correspondant des « Novosti » télégraphie de Daschitchao que l'attaque des Japonais contre Port-Arthur a été repoussée avec des pertes énormes évaluées à 25,000 hommes, que les Russes ont perdu 5000 hommes, que les positions japonaises ont été occupées par les troupes russes et que l'ennemi a été contraint de modifier la position de son front.

Le même correspondant rapporte qu'un espion japonais arrêté, au moment où il se déguisait en Chinois et interrogé par le général Kouropatkine, lui a déclaré qu'il était Coréen, mais qu'il avait vécu 25 ans au Japon, qu'il adorait ce merveilleux pays et était prêt à lui sacrifier sa vie. Il ajouta que les Japonais étaient venus vaincre ou mourir, qu'ils étaient certains de la victoire du Japon et qu'il conseillait aux Russes de demander promptement la paix.

Les correspondants de journaux continuent à prédire une grande bataille imminente.

RAPPORT DU GENERAL SAKAROFF

— St-Pétersbourg. —Le général Sakaroff envoie à l'état-major général le rapport suivant, à la date du 15 juillet :

« Le matin du 14, une division japonaise, qui se tenait dans la vallée, commença une marche-feinte sur Li-Tsia-Toun, localité située à 13 verstes, au Sud de Ta-Chi-Tchao. Elle disposait, au début, de deux, puis ensuite de quatre canons, mais les troupes russes, qui se tenaient près de Li-Tsia-Toun l'empêchèrent de prendre position. Des patrouilles que nous envoyâmes à Ho-Tsia-Toun, à huit verstes au Sud-Ouest de Li-Tsia-Toun, remarquèrent, sur des hauteurs, au Nord et au Sud de ce village, des forces ennemies très importantes. Sur une hauteur, à l'Ouest de Ho-Tsia-Toun, étaient installés neufs canons et une forte batterie. A 10 verstes, au Nord de Kaï-Tcheou, se tenait de l'infanterie ennemie. L'artillerie russe ouvrit le feu et parvint ainsi à arrêter l'ennemi.

» La nuit du 14 au 15 s'est écoulée tranquillement. Au matin du 15, les troupes japonaises d'avant-garde ont occupé la ligne Mao-Lingou-Tsiseli, Lingou, Pensaï, Sagol, Selaï, Pensaï-Est, à 7 verstes au Nord de Kaï-Ping, et le terrain à l'Ouest du chemin de fer jusqu'à Chung-Tsi-Chan.

» Ce même matin, les avant-postes russes virent que les Japonais, forts d'environ deux bataillons, élevaient des retranchements sur les pentes et les hauteurs au Sud de Pensaï. Quelques coups de canon de notre artillerie les firent interrompre leur travail.

» Le 14 juillet, un corps de volontaires montés a eu un engagement dans le voisinage de Heju, avec une compagnie japonaise qui s'est repliée dans la direction de Tanagou, à 3 verstes et demie au Sud-Est de Heju. Une autre escarmouche a eu lieu près de Namaju, à douze verstes au Nord-Est de Kepe, avec une grande-garde japonaise.

» Les émissaires rapportent qu'un corps japonais occupe Namaju avec trois bataillons, deux escadrons et six pièces de montagne. L'ennemi concentre des troupes considérables dans le voisinage de Lansangnan, Oua, Fan-Gouan et le col de Siakaulling sont fortifiés par les Japonais et occupés par des corps, forts d'environ deux bataillons chacun.»

TELEGRAMME DE L'AMIRAL ALEXIEFF

— Saint-Pétersbourg. — Télégramme de l'amiral Alexieff au [illegible] juillet :

« Selon des rapports venus de Port-Arthur, le 5 juillet, un combat a eu lieu les 3 et 4 juillet, sur le flanc droit de notre ligne de défense pour la possession des positions de Lonwantan. Vers le soir l'ennemi a été repoussé. Beaucoup de ses fortifications sont tombées entre nos mains. Pendant ces deux jours, le croiseur « Novik », des canonnières et des torpilleurs sont sortis en mer et ont canonné les positions ennemies de flanc, concourrant ainsi au succès commun. Ce sont les canons revolvers de l'ennemi, qui en avait plus de 20, qui nous ont fait le plus de mal.

» Nos pertes, pendant ces deux jours de combat, ont été : tués un capitaine, un lieutenant ; blessés : un capitaine, trois lieutenants. Le prince Gatimourow, aide de camp du général Stoessel, a été blessé très grièvement. Trente-cinq soldats ont été tués et 247 blessés. Le colonel Réun, faisant fonctions de chef d'état-major du général Stoessel, a été contusionné. Les pertes des Japonais durant ces deux jours s'élèvent selon les informations des Chinois, à 2,000 hommes.

» Selon un rapport du 7 juillet, nous nous sommes emparés, le 6 juillet d'une montagne avantcée, garantissant la possession du défilé de Louwantan. Nos pertes sont : tués, le capitaine Lyssenko, du 13e régiment, et le lieutenant Ligol, du 27e régiment. Blessés : le sous-lieutenant Tchinkovsky, du 14e régiment, et 21 soldats.

» Selon des informations reçues, une descente a eu lieu à Dalny le 2 juillet. Ce débarquement a été d'environ 20,000 soldats avec 50 canons. Toute la ville fourmillait de soldats japonais. L'ennemi a réparé les docks et la station électrique centrale. On a rétabli le chemin de fer sur toute son étendue, mais faute de locomotives, les wagons sont mus par des Chinois.

»Le 9 juillet les Japonais ont suspendu leur marche en avant et se retranchent dans les positions occupées. Des fusillades quotidiennes entravent leurs travaux. Les pluies tombées ont beaucoup défoncé les routes. L'état moral des troupes est excellent ».

Dans les puissances

LE RAPPEL DE LA MISSION MILITAIRE SUISSE

— Zurich. — La «Nouvelle Gazette» annonce que le colonel Andeoud, chef de la mission militaire suisse, auprès de l'armée russe en Mandchourie, est arrivé aujourd'hui à Berne. Il s'est présenté au chef du département militaire fédéral. Le colonel Andeoud proteste de la façon la plus catégorique, qu'il ne tint jamais de propos offensants pour l'armée russe. Au contraire, il observa l'attitude la plus réservée. Il ne sait lui-même absolument pas les motifs qui amenèrent le général Kouropatkine à demander son rappel. Il ne put obtenir aucune explication et laissa à St-Pétersbourg une protestation écrite, destinée au ministre de la guerre parti avec le tzar.

Le gouvernement russe n'a pas encore fait droit à la demande du gouvernement fédéral, de lui communiquer les motifs de la demande de rappel du colonel Andeoud. Cet officier va rédiger un rapport écrit et le conseil fédéral examinera ensuite l'affaire.

La version suivant laquelle le colonel Andeoud se fit l'interprète, auprès du général Kouropatkine, des officiers étrangers, devenus impatients, n'est pas conforme à la réalité.

DANS LA MER ROUGE

— Perim. — Un croiseur russe a arrêté cette après-midi à 4 heures, à son passage de la Mer rouge, le vapeur anglais «Dragoman», allant de Batoum en Chine. De ce fait, le vapeur a subi un retard. On suppose que deux vapeurs l'un grand et l'autre petit, qui ont passé ici de conserve, à minuit, étaient des croiseurs russes en route peut-être pour Djibouti.

— Aden. — Le paquebot allemand «Prinz Heinrich» qui est arrivé ici ce matin a été arrêté hier à 2 heures de l'après-midi, par le croiseur auxiliaire russe «Smolensk» et obligé de livrer 31 sacs de la poste aux lettres et 28 sacs et caisses de messageries, qui étaient à destination du Japon.

Le vapeur «Pétersbourg» de la flotte volontaire russe, a saisi dans la Mer rouge le paquebot «Malacca», de la Peninsular et Oriental Company.

Ce vapeur, qui se rendait à Yokohama a été conduit à Suez par le «Pétersbourg.»

RIXE ENTRE FRANÇAIS ET JAPONAIS

— Londres. — On mande de Tien-Tsin : « Une rixe due à l'ivresse, a écaté jeudi soir à Chang Haï Kouan, entre soldats français et soldats japonais. Les deux partis ont fait usage de leurs baïonnettes. Deux Français ont été tués, les autres ont été blessés. Neuf Japonais ont été blessés. Un agent de police a été grièvement blessé.»

Nos Dépêches

Nous avons reçu de nos divers correspondants spéciaux les dépeches télégraphique et telephoniques suivantes, 16 juillet :

Faits Nouveaux

Conseil des Ministres

— Paris. — Les ministres se sont réunis, cette après-midi, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

La séance qui a été très courte, a été consacrée à l'expédition des affaires courantes.

Le prochain conseil a été fixé au mercredi 20 juillet.

REMPLACEMENT DE M. MICHEL LAGRAVE

M. Picard, président de section au Conseil d'Etat, est nommé commissaire général du gouvernement de la République à l'Exposition de St-Louis, en remplacement de M. Michel Lagrave.

M. Gérald, député de la Charente, est nommé commissaire général adjoint à l'Exposition de St-Louis.

Commission du Budget

— Paris. — La commission du budget a consacré sa séance d'aujourd'hui à l'examen du rapport de M. Henri Maret sur le budget des beaux-arts. Elle a opéré sur l'ensemble de ce budget une économie totale de 37,000 francs. Elle a, notamment, réduit à 78,000 francs le crédit extraordinaire demandé pour réparations à effectuer à la salle des fêtes du Trocadéro. Par contre, la commission a augmenté de 35,000 francs les crédits destinés à l'Ecole nationale d'agriculture de Grignon, cette augmentation devant être consacrée à l'établissement de laboratoire

Elle a, en outre, voté un crédit de 20,000 fr. pour l'aménagement du château de la Malmaison et un autre crédit de 16,000 francs pour l'amélioration du petit personnel des beaux-arts.

Enfin, la commission du budget a renouvelé la résolution prise par la commission précédente et qui consistait à inviter le gouvernement à se conformer à la loi de finances de 1902,qui ordonne le transfert du ministère des colonies du Pavillon de Flore dans les bâtiments de l'avenue Rapp.

Lundi, la commission du budget examinera le budget du ministère de la justice.

L'inauguration du Monument Pasteur

— Paris. — Ce matin a eu lieu, en présence du Président de la République, l'inauguration du monument élevé, Place de Breteuil, à la mémorie de Pasteur.

Autour de la statue, qui est la dernière œuvre de Falguière, de vastes tribunes avaient été construites pour le Président de la République et sa suite, les membres du Parlement, du Conseil municipal, du corps diplomatique, de l'Institut, de l'Académie de Médecine, de l'Université, les souscripteurs et les invités.

Dès 9 heures et demie, une foule considérable, maintenue par des barrages de gardes municipaux et d'agents, se presse Place de Breteuil et s'entasse sur les gradins.

Peu à peu, les personnages officiels font leur entrée. Ce sont d'abord la plupart des ministres : MM. Rouvier, Combes, Trouillot, Vallé, Chaumié, le lieutenant de vaisseau Darcy, représentant le ministre de la marine et le corps diplomatique au grand complet ; MM. Fallières et Brisson ; général Florentin ; docteurs Roux, Behring ; Bordet, directeur de l'Institut provincial de bactériologie de Bruxelles ; Percy, Frankland, professeur à l'Université de Birmingham ; docteur Van Ermanger, directeur de l'Institut d'hygiène et de bactériologie de Gand ; Paul Heger, de l'Institut de physiologie de Bruxelles ; docteur Lydtin, qui a déposé au pied du monument, à côté des palmes et des couronnes offertes par l'Niversité de Cracovie et le Comité national polonais, une magnifique couronne au nom des sociétés et congrès vétérinaires d'Allemagne ; MM. Liard, Roujon, H. Marcel Bouvard, Debove, général Niox, Carolus, Duran,etc.

ARRIVÉE DE M. LOUBET

A 10 heures, le Président de la République et Mme Loubet arivent, accompagnés du général Dubois et de M. et Mme Combarieu. Ils sont reçus par le fils de Pasteur ; M. Walery Radot, son gendre ; les docteurs Roux et Metchnikoff, et tandis que le Président se dirige vers la tribune officielle, Mme Loubet est conduite vers une autre tribune, où elle prend place à côté de Mmes Pasteur, Combarieu, Rouvier, Waléry Radot, etc.

La musique de la garde républicaine joue la « Marseillaise », puis les discours commencent.

LES DISCOURS

M. Wallon, membre de l'Institut, prend le premier la parole, pour remettre le monument à la ville de Paris, au nom du Comité de souscription et du Conseil de l'Institut Pasteur, puis il fait l'éloge de Pasteur.

DISCOURS DE M. DESPLAS

M. Desplas, président du conseil municipal de Paris, parle ensuite. Il termine en disant :

« Voici près de vingt ans que la méthode pastorienne a fait des miracles. Après la rage, le croup et peut-être la peste. Nous commençons à prendre tellement l'habitude du merveilleux, que nous entrevoyons presque l'heure où la tuberculose et le choléra seront vaincus à leur tour, car de tous les bienfaits que l'homme misérable doit à Pasteur, il en est un qu'il ne conviendrait pas, en ce jour, de passer sous silence, c'est de nous avoir donné une pléiade de disciples, les Duclaux, les Roux et vingt autres illustres héritiers, non seulement de sa méthode, mais aussi de son idéal scientifique, et cet idéal, messieurs, c'est sinon le bonheur, du moins le moindre malheur, la moindre souffrance, la moindre misère pour l'humanité. »

DISCOURS DE M. DE SELVES

M. de Selves, préfet de la Seine, remercie le Comité au nom de la ville de Paris. Il rappelle la cérémonie qui eu lieu le 27 décembre 1892, pour l'apothéose de Pasteur, et il raconte ce détail.

«La cérémonie touchait à sa fin, lorsqu'une personne se leva et modestement s'avança vers Pasteur. C'était le maire de Dôle, qui offrait au savant la photographie de sa maison natale et le «fac-simile» de son acte de naissance, avec la signature paternelle ; la vision de son enfance, de ses parents humbles artisans, s'éveilla pour Pasteur, et sa pensée se reporta vers les vieillards qu'il avait tant aimés. Il cacha son visage dans ses mains, saisi d'une émotion poignante. Il se prit à pleurer, tandis que l'émotion gagnait à son tour la salle entière. L'âme de Pasteur venait une fois de plus d'apparaître, laissant échapper sous cette forme les trésors de bonté dont elle était remplie. »

DISCOURS DE M. CHAUMIE

M. Chaumié, ministre de l'instruction publique, prend ensuite la parole.

Voici les principaux passages de son discours :

« Travailler d'abord sans relâche pour s'instruire, pour cultiver et développer son intelligence, pour former et parachever en soi, de la façon la plus utile, la plus complète, la plus sûre, l'instrument le plus propre à l'œuvre de bien qui va s'accomplir ; se donner ensuite à cette œuvre de toutes ses forces, de tout son cœur ; avoir pour aiguillon puissant dans la poursuite obstinée de l'inconnu entrevu ou cherché, à côté de la passion scientifique, la pensée plus haute du service à rendre au pays que l'on aime, de l'éclat ou de la gloire qui en rejaillira sur lui ; s'élever plus encore ; songer sans cesse aux misères, aux tristesses, aux souffrances, aux maux qui affligent les hommes ; rêver, s'efforcer d'apporter aux maux la guérison ou l'apaisement, la consolation aux tristesses, tel est l'idéal vers lequel Pasteur a constamment marché, sa grande âme animant et soutenant son corps à demi-foudroyé ; tel est l'idéal qui lui a été donné d'atteindre, joie suprême et si rare, et par là plus encore que par la puissance de son merveilleux génie, sa gloire acquiert un rayonnement particulier, fait de la beauté morale. C'est aussi pourquoi les hommages qui, sans cesse et de tous côtés, montent vers sa mémoire, sont faits autant d'affections et de reconnaissance que d'admiration. »

DISCOURS DE M. BOISSIER

La parole est ensuite à M. Gaston Boissier, secrétaire perpétuel de l'Académie Française, qui dit, entre choses :

« Chez Pasteur, l'homme vaut le savant. Quand on le loue seulement de ses merveilleuses découvertes, l'éloge est incomplet. On ne le juge bien, on ne l'apprécie à sa valeur que si on pénètre dans sa vie intérieure, si on peut le voir dans sa famille, avec ses amis.

» Ce qui me vaut aujourd'hui l'honneur de vous parler de lui, parmi tant d'autres qui en parleraient mieux que moi, c'est que je l'ai approché de plus près et que je l'ai connu plus longtemps.

» Nous sommes entrés tous les deux, le même jour, il y a un peu plus de soixante ans, dans cette grande Ecole Normale dont il fut toujours un fils si reconnaissant et que les vicissitudes qu'elle traverse lui auraient rendue encore plus chère. Je l'ai vu dès le lendemain, pendant que nous cherchions encore à nous acclimater dans notre nouvelle maison, s'installer au laboratoire et s'y mettre à l'œuvre, entrer résolument dans la voie d'où il n'est plus sorti, marchant droit devant lui, toujours, du même pas, sans s'attarder, ni se détourner en route, apportant en toute chose cette sûreté de méthode, cette indomptable persévérance, cette patience invincible qui, selon Buffon, est le génie.

» J'ai assisté aux luttes qu'il a soutenues avec tant de vaillance contre ceux mêmes qui devaient le plus profiter de ses travaux. J'ai vu ses ennemis réduits au silence, l'un après l'autre, l'opinion, qu'on avait d'abord égarée, se déclarer pour lui et sa renommée grandir jusqu'au jour où il s'est endormi dans une apothéose.

Prennent ensuite la parole MM. Mascart, au nom de l'Académie des Sciences ; Chantemesse, au nom de l'Académie de Médecine ; Georges Perroteau, au nom de l'Ecole Normale ; Grandcher, au nom de l'Institut Pasteur.

Nouvelles militaires

Les réservistes insoumis

— Paris. — Une circulaire du ministre de la guerre vient de décider qu'il y aura lieu de faire entrer en déduction des périodes d'exercices auxquelles sont astreints les réservistes insoumis, le temps pendant lequel ils ont été mis en subsistance dans un corps de troupe pendant la durée de l'information judiciaire, ainsi que le temps passé en détention préventive.

Ces dispositions ne devront être appliquées qu'aux insoumis des réserves qui s'étant présentés volontairement et ayant été laissés en liberté provisoire, seront mis en subsistance dans un corps de troupe s'ils n'ont pas des moyens d'existence.

Il en sera de même de ceux qui, arrêtés et ayant prouvé leur bonne foi, auront été laissés en liberté et placés également en subsistance.

Télégraphie militaire

— Paris. — En raison des nouvelles mesures prévues pour la mobilisation du bataillon de sapeurs télégraphistes, l'administration des postes et télégraphes cessera, à dater du 1er novembre 1904, de tenir à la disposition du ministère de la guerre, le personnel de complément nécessaire au bataillon de sapeurs télégraphistes.

A partir de la même date, le département de la guerre ne mettra plus d'auxiliaires, ni de plantons à la disposition de l'administration des postes et télégraphes pour assurer, à la mobilisation, le fonctionnement des réseaux télégraphiques civils d'intérêt général.

Fonctionnaires militaires

— Paris. — L'attention du ministre de la guerre a été appelée sur ce fait que certains membres du corps des ingénieurs des poudres et salpêtres, en activité de service, se livrent, en dehors de leur service, à des travaux rémunérés pour le compte, soit des départements, des communes, des tribunaux, soit même de simples particuliers.

Les ingénieurs des poudres et salpêtres jouissant du bénéfice de la loi du 19 mai 1834, sur l'état des officiers et étant appelés à diriger des établissements militaires, cet état de choses est d'une manière générale incompatible avec leurs devoirs professionnels.

En conséquence, le ministre interdit à l'avenir, aux ingénieurs des poudres et salpêtres, en activité de service, comme aux officiers et assimilés, d'accepter gratuitement ou contre rémunération, aucun travail de quelque nature qu'il soit, pour le compte des départements, des communes, des tribunaux ou de simples particuliers.

Voyage du Bey de Tunis

— Marseille. — Le bey de Tunis est arrivé ce matin samedi, par le rapide de 9 h. 1/2. Une compagnie du 3e de ligne rendait les honneurs. La musique de ce régiment a joué l'Hymne beylical et la « Marseillaise », quand le Bey, après avoir été salué par le préfet, le général commandant le 13e corps, le chef de la marine, le général commandant la défense des côtes est monté en voiture.

Un escadron du 9e hussards a escorté le Bey et sa suite jusqu'au quai, où il a pris congé des autorités et de M. Pichon, résident de France à Tunis, qui l'avait accompagné et qui reste en France.

Le « Desaix » a levé l'ancre à 2 heures. Il a pris immédiatement la mer. Il arrivera à Tunis demain soir à 3 heures.

Le duel Pressensé-Klotz

— Paris.— A la suite de l'altercation entre MM. Klotz et de Pressensé, à la Chambre des députés, mercredi, une rencontre fut jugée inévitable par les témoins. Ceux-ci étaient, pour M. de Pressensé, MM. Rouanet et Aristide Briard ; pour M. Klotz, MM. Paul Doumer et J. Caillaud. L'arme choisie était le pistolet.

Deux balles devaient être échangées à vingt-cinq pas, au commandement.

La rencontre eut lieu à 7 heures. Deux balles furent échangées sans résultat.

Les ouvriers français en Angleterre

DISCOURS D'UN MAIRE ANGLAIS

— Londres. — Le maire de Marylebon a prononcé le discours suivant au banquet offert aux ouvriers français :

« C'est avec grand plaisir que, de la part de la municipalité de Marylebone, je vous souhaite la bienvenue. J'espère que votre visite vous sera tout à fait agréable et que vous remporterez, avec vous, en France, des souvenirs qui vous seront toujours chers.

» L'idée de ces visites est excellente. Nos deux peuples peuvent beaucoup prendre l'un de l'autre et c'est certainement très utile pour nous, Anglais, séparés des autres nations par la mer, de faire, le plus souvent possible, des séjours sur le continent, pour corriger sur quelques points, notre insularité.

» Mais, sans doute, vous trouverez aussi, quelque chose à prendre chez nous et vous serez assurés de l'amitié sincère, que nous avons pour la belle France, pour les Françaises et les Français, dont les qualités et le caractère sont si sédulsants.

» J'espère que vous direz aussi à vos amis, chez vous, que notre pays n'est pas aussi maussade et qu'il y a des jours dans l'année, où il n'y a pas de brouillard à Londres, que ni de climat ni de caractère nous ne sommes absolument noirs.

» Dites en France, que nous aimons voir ici les Français, que nous sommes heureux d'entendre plus souvent qu'autrefois la langue française dans nos rues, que nos cœurs s'élancent pleins d'amitié à la rencontre de nos concitoyens.

» Messieurs, nous attribuons ici en Angleterre, les relations amicales entre nos deux pays, en grande partie à l'initiative de notre Roi bien-aimé et à la réponse si prompte, faite par votre Président, homme qui garde toute son ambition pour sa patrie et reste si modeste pour lui-même. Il faut que nous coopérions à rendre permanente et toujours croissante l'entente cordiale établie entre nous par ces deux grands amis des deux pays par : Edouard VII et le Président Loubet.

» Arrosée par le désir de la France et de l'Angleterre, mûrie par le soleil de l'amitié chaleureuse des deux peuples, espérons que la récolte de l'entente cordiale assurera un jour la paix et le progrès du monde ».

A LONDRES

— Londres. — M. Collins, président de l'Association commerciale internationale de la Cité de Londres et M. Hatley ont reçu les ouvriers français à Earl's Court.

Le discours de M. Hartley, au nom de la Compagnie organisatrice des expositions de Londres a été très acclamé.

Le banquet comprenait 180 couverts ; parmi les assistants se trouvaient les députés Sir Howard Vincent, Sié Robert Parkington, le vicomte La Chapelle, M. Collins, M. Thirkell, secrétaire de l'Association, présidée par M. Collins.

M. Collins propose un toast au roi Edouard.

Le toast est accueilli avec enthousiasme. Tout le monde est debout, la musique joue le God Save The King.

M. Collins propose ensuite la santé du Président Loubet. Il dit que la conclusion de l'entente cordiale a donné au Président Loubet, une gloire qui n'échut en partage à aucun président. Le toast est accueilli par une magnifique ovation. La musique joue la « Marseillaise ».

M. Colins propose ensuite le toast des deux nations anglaise et française. Il rappelle les visites échangées par les commerçants de Londres et de Paris ; il fait ressortir combien est désirable le maintien de l'amitié entre l'Angleterre et la France. Il souhaite que le mouvement créé par le roi Edouard, en faveur de la paix se poursuive et aboutisse à l'union indissoluble des deux pays. L'entente cordiale ne doit pas se borner à une classe ; il faut qu'elle existe entre toutes les classes de la population des deux pays.

L'orateur est acclamé. Tous les convives français crient: A la santé de la paix et du travail universel !

M. Caben répond à M. Collins. Il rend hommage aux efforts de ce dernier, pour l'établissement de bonnes relation entre les deux nations. Il dit que le plus grand éloge que l'on peut faire de M. Collins est de rappeler qu'il est un des plus grands amis de M. Mascuraud, un des plus grands amis de l'homme si lâchement attaqué par des adversaires dépourvus de tout scrupule.

M. Bryan, l'organisateur de la visite des ouvriers, prend ensuite la parole. Il met l'assemblée en belle humeur, en parlant de la visite des ouvriers français.

Après un discours de Sir Robert Parkington, Sir Howard porte un toast aux dames. Il dit que les dames de France et d'Angleterre sont les vraies déesses de la paix et du travail universel.

Mme Laure Klose répond au nom des visiteuses. Elle fait un joli discours, dans lequel elle remercie de la réception qui est faite à ses compatriotes. Elle porte la santé de la reine Alexandra, de la lady Mayoress et des dames de France et d'Angleterre.

Les visiteurs français ont ensuite parcouru toutes les parties d'Earl'Court.

DÉJEUNER A WESTMINSTER

— Londres. — Les délégués des ouvriers français ont visité ce matin les musées et les collections de tableaux. En sortant de voir les chefs-d'œuvre des maitres anglais de la National Galery, ils se sont assemblés au Baxten Hall, à Westminster ou le maire leur offrait un déjeuner.

Le maire, en leur souhaitant la bienvenue, a dit que les visites de ce genre étaient le meilleur moyen d'améliorer les relations des deux puples. Puis il a bu à la France. Tous les convives debout font entendre de chaleureux applaudissements.

M. Cain a répondu en remerciant le maire, il a dit que la chaleur de cette réception avait surpassé l'attente des délégués. Il a rendu hommage à l'œuvre entreprise par M. Bryan, qui a organisé cette visite et il a terminé en buvant à la prospérité de l'Angleterre.

Petites Informations

— Le Caire. — Le 14 Juillet a été célébré avec un éclat inaccoutumé. On a beaucoup remarqué la présence du général en chef et de nombreux officiers de l'armée d'occupation à la réception qui eut lieu chez M. Prévost, chargé d'affaires français.

— St-Péterbourg. — L'écrivain illustre russe Antoine Tchechoff est décédé cette nuit à Baden-Weiler.

— Paris. — Le « Matin » annonce que M. Hay, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères des Etats-Unis, va être élevé à la dignité de grand'croix de la Légion d'honneur. Cette nomination est faite pour affirmer les relations de plus en plus cordiales qui existent entre les gouvernements des deux Républiques.

— Paris. — Hier soir, les présidents du Sénat et de la Chambre sont venus, à l'occasion de la clôture de la session parlementaire, faire visite au président de la République.

M. Loubet, accompagné du général Dubois, a rendu, cet après-midi, au Luxembourg, à M. Fallières et au Palais-Bourbon, à M. Henri Brisson, la visite qu'il en avait reçu hier.

ACTUALITÉS

L'affaire Dreyfus

— Paris. — La «Lanterne» dit que le capitaine Cassel a poursuivi, hier, au Cherche-Midi, en présence du capitaine François et de son défenseur, Me Chenu, le dépouillement de la correspondance, saisie au domicile de l'ancienne amie de l'inculpé à Nice.

« Nous croyons savoir, ajoute la «Lanterne», que l'expert Legrand remettra mardi son rapport sur le grattage Dautriche, au parquet du Conseil de guerre.

— Paris. — Le capitaine Cassel, chargé de l'instruction de l'affaire Dautriche, vient de confier à M. Camille Legrand, expert, l'examen des livres de comptabilité du service des renseignements.

La Mort du président Kruger

— Bloemfontaine.— La presse est généralement muette sur Paul Kruger et exprime seulement l'espoir qu'il sera enterré dans le Sud de l'Afrique.

— Johanesburg.— Les journaux parlent de Paul Kruger en termes touchants et généreux et demandent que l'ex-Président soit enterré au Transvaal. Tous les drapeaux sont en berne.

— Prétoria.— Le conseil municipal a voté aujourd'hui un ordre du jour de sympathie à l'occasion de la mort de l'ex-Président Kruger. Le maire, en proposant cet ordre du jour, a mis en relief la force et le caractère de l'homme, dont la vie avait été si étroitement liée avec le développement de Prétoria. Tous les drapeaux sont en berne, même à des édifices gouvernementaux.

— Londres. — Le gouvernement anglais a autorisé l'inhumation au Trasvaal du corps du président Kruger.

PROCLAMATION DU GENERAL BOTHA

— Prétoria. — Le général Botha adresse un appel à tous les anciens officiers, fonctionnaires et Burghers du Transvaal, les invitant à observer la journée de demain comme une journée de deuil et à porter le deuil pendant trente jours, en mémoire du président Kruger.

« Aucun homme, dit-il, ne fut une pareille puissance pour notre peuple. Nos plus profonds remerciements lui sont dûs, pour son énergie et son sacrifice, en vue de faire du peuple africain une nation. Sa mort est d'autant plus triste qu'en ses derniers jours, il ne lui fut pas permis de revoir son pays et son peuple. Nous en serons toujours profondément affectés, mais nous garderons le silence ».

LES TÉLÉGRAMMES DE CONDOLÉANCE

— Paris — Une dépêche de Clarens au « Petit Parisien » dément que la famille de M. Kruger ait fait jusqu'à présent aucune démarche auprès du gouvernement anglais, pour être autorisée à emmener au Transvaal la dépouille du Président. Aucune décision définitive n'a encore été prises. De nombreux télégrammes de condoléances ont déjà été reçus par Mme Eloff. Celui de M. Loubet est ainsi conçu :

« J'apprends avec un profond regret le malheur qui vous frappe, et j'ai à cœur de vous offrir l'expression de mes sincères condoléances. »

Le président Steijn a envoyé de La Haye un téégramme chaleureux.

Ont également télégraphié : le général Botha, de Prétoria ; le maire de Prétoria, au nom de la ville ; M. Fucher Pierson, ancien ministre des Républiques boers en Europe ; la plupart des anciens consuls des Républiques, et un grand nombre de particuliers.

— Londres. — Plusieurs journaux publient la dépêche suivante de Johannesburg :

« Le lieutenant gouverneur du Transvaal a donné l'autorisation d'inhumer M. Kruger dans la colonie. On n'a pas de nouvelles de lord Milner, qui est dans le pays des Souagis, mais son consentement ne fait pas de doute. Il sera officiellement représenté aux funérailles. »

Lasituation au Maroc

— Londres. — On mande de Tanger au «Times» : «Par suite des précautions prises par les autorités, la nuit s'est passée sans incident. La nouvelle bande de brigands qui commence ses méfaits, se compose d'indigènes de la tribu des Beni-Sour. Quatre-vingts entre eux se sont réunis dans un village situé à 4 heures d'ici. Ils ont décidé que la mission serait attaquée dans la nuit et qu'ils enlèveraient le correspondant du «Times».

» Leur chef se nomme Hulen-Bou-Oukacha. C'est un voleur de bestiaux, bien connu ici. Il a une certaine influence dans la tribu. Les brigands disent que Raisuli ne leur a rien donné de l'argent extorqué par lui au gouvernement pour l'affaire Perdicaris.

» Dans une autre réunion, ils ont décidé que s'ils pouvaient prendre le correspondant du «Times», ils demanderaient 70,000 dollars de rançon, la révocation du contrôleur des douanes françaises, et la cessation du travail de la démolition de la vieille batterie, qui doit faire place au bureau des douanes.

» Les fonctionnaires indigènes et notamment Mohammed el Torres télégraphient constamment au sultan que la situation est normale et qu'elle ne présente aucun danger. Leur but est d'empêcher la réorganisation de la police et de cacher leur incapacité. Le sultan a confiance dans leurs rapports, et tant que les légations ne lui auront pas démontré que la situation actuelle est impossible, il se refusera a toute tentative d'amélioration. »

Nouvelles Diverses

Les Fêtes de Pétrarque à Vaucluse et à Avignon

— Avignon. — C'est dans la modeste mais pittoresque cité de Vaucluse où Pétrarque écrivit tant de beaux vers que s'est écoulée la première journée des fêtes littéraires de Pétrarque.

A huit heures et quart, samedi matin, le représentant du gouvernement italien, le préfet de Vaucluse, le maire d'Avignon, MM. Guérin, sénateur, M. Coulondre, député, les représentants de la Ligue franco-italienne, les membres de l'Académie de Vaucluse, et nombre de notabilités prenaient le train pour se rendre à l'Isle-sur-Sorgues d'abord et de là à Vaucluse.

Le temps était superbe. Le départ a eu lieu sans incident.

A L'ISLE-SUR-SORGUES

A l'entrée du train en gare de l'Is

soit en les laissant se mêler à un groupe de républicains pour le faire écraser son concurrent.

HERAULT

ELECTION AU CONSEIL GENERAL

MONTPELLIER (2e canton de). — *Groupe d'action radicale socialiste.* — Nous avons reçu la communication suivante :

« Le groupe de l'Action radicale socialiste réuni le 12 juillet à la Rotonde, dans le local ordinaire de ses séances, considérant que le citoyen Rouvier, conseiller général du 2me canton, a apporté dans l'accomplissement de son mandat tout le zèle, toute la compétence désirables, considérant également que son attitude franchement républicaine le désigne tout naturellement pour pour le renouvellement de son mandat, a acclamé à l'unanimité la candidature du citoyen Rouvier.

» Sur la proposition du président, le groupe décide qu'une délégation sera envoyée auprès du citoyen Rouvier pour lui faire part de cette décision.

» La délégation nommée à cet effet s'est rendue auprès du citoyen Rouvier qui a remercié le groupe et les délégués de leurs démarches et a accepté à nouveau la candidature qui lui est offerte.

» Nous ferons connaître incessamment le siège du comité où tous les républicains de la ville et des communes du canton, partisans de la candidature Rouvier, devront envoyer leur adhésion et leurs communications. — Le comité. »

PEZENAS (canton de). — Candidature Montagne. — Nous avons reçu la communication suivante :

Groupe d'Union radicale et radicale socialiste. — Mercredi, à la réunion qui s'est tenue au Café Glacier, sur la proposition du citoyen Isidore Reynes, le citoyen Louis Montagne a été choisi à l'unanimité pour tenir aux élections cantonales du 31 juillet le drapeau de l'Union radicale et radicale socialiste.

Ce dernier a remercié en termes chaleureux en disant qu'il ferait toujours son devoir de vrai républicain et qu'il acceptait le programme du parti tel qu'il ressort des congrès de Paris Lyon et Marseille. La séance a été levée aux cris de : « Vive la République démocratique ! »

CLERMONT-L'HERAULT (canton de). — Candidature Balestrier. — Nous avons reçu les communications suivantes :

Lettre. — J'ai l'honneur de vous adresser copie des décisions diverses prises le 10 juillet, par le Congrès cantonal.

Nous comptons sur votre impartialité pour insérer les décisions dans votre journal. — Le président du congrès, Bornier.

Engagement du candidat. Le candidat soussigné, Jules Balestrier, a pris devant le Congrès l'engagement de soutenir la politique du bloc républicain, il a le programme du Comité radical-socialiste et socialiste et il n'hésite pas à prendre, en ce qui concerne la discipline républicaine, les engagements publics que réclame votre journal. — J. Balestrier.

« **1re Décision.** — Le Congrès cantonal constitué le 10 juillet, par les radicaux-socialistes et socialistes du canton de Clermont,

» Considérant d'abord les résultats de la dernière élection cantonale qui, ne laissent aucun doute sur la distribution des divers suffrages et qui, prouvent que M. Guiraudou est l'élu des conservateurs ;

» Considérant, que les compromissions du conseiller général sortant restent évidentes, que notamment, son attitude à l'égard du parti républicain de Nébian en est la preuve manifeste ;

» Considérant les tentatives de conciliation tentées en vain par la commission d'arbitrage ; décide, de ne pas accorder sa confiance à M. Guiraudou et de présenter un autre candidat aux élections cantonales du 31 juillet.

» A l'unanimité cette proposition a été acceptée par le Congrès.

» 2e Décision. Le Congrès estimant qu'il est indispensable de réunir en faisceau toutes les forces républicaines en face de l'effort qui va être tenté par le groupe Guiraudou et les alliés, conservateurs de ce groupe, décide qu'un seul candidat sera présenté au nom du Congrès. — Adopté à l'unanimité.

» 3e Décision. — A l'unanimité M. Jules Balestrier a été désigné comme candidat.

» 4e Décision. — Le Congrès républicain radical-socialiste et socialiste, réuni à Clermont le 10 juillet, en vue des élections cantonales. Considérant que la candidature officielle, en tous temps, a été une arme dont les républicains ont été les victimes ;

» Considérant, qu'il importe de ne pas voir se renouveler dans l'arrondissement les heures tristes de l'Empire, où des fonctionnaires violentaient le suffrage universel ;

» Considérant, l'attitude incorrecte du sous-préfet de Lodève, qui recommande, sans se cacher d'ailleurs, et avec un sans-gêne révoltant, la candidature de M. Guiraudou, auquel les républicains ont à plusieurs reprises, refusé leur confiance ;

» Décide de protester sans plus de retard, auprès de M. le président du conseil des ministres, de M. le préfet et de la presse républicaine contre l'attitude du sous-préfet de Lodève ;

» Donne au comité du Congrès mission de prendre toutes mesures pour empêcher toute manifestation de candidature officielle. — Le président du Congrès, Bornier. »

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Université de Montpellier

Faculté des sciences. — (Certificat d'études supérieures de minéralogie). — Sont définitivement reçus : MM. Pillebou (mention assez bien) ; Hortolés (mention passable).

Faculté des lettres. — Baccalauréat moderne, 4e partie, 1re série. — Sont reçus définitivement : MM. Roussy (mention assez bien) ; Dourel, Guerre, Montagard, [illegible]in François, Richou, Monni, Pétrié, Rieux, Cassagne, Llinas, Portal, Lisbonne, Jourdan, [illegible] Henri.

Baccalauréat classique. (Lettres, Philosophie), 2e série. — Sont définitivement reçus : MM. Armengaud, Etienne, Lasserre (mention assez bien), Duplan, Benoit, Puech, Reydon, Bordage, Masson, Champoual, Arnal, Hederer, Pagès, Bourquin, Reinaud et Carcassonne.

Baccalauréat classique (Allemand), 2e série 1re partie : Son définitivement reçus : MM. Rozier, Sablairolles, Falgeroiles, Granier, Nériac, Petit, Serre, Tudez, Valina, Lugagne, Delpon.

Académie de Montpellier, Ecole Normale Supérieure

Le jury du concours d'admission à l'Ecole Normale Supérieure, section des sciences, a arrêté, ce matin, la liste des candidats proposés pour l'admissibilité. Soixante-dix candidats déclarés admissibles se disputeront, à partir du samedi 16 juillet, les vingt places d'élèves mises au concours en 1904.

Voici les noms des admissibles pour l'Académie de Montpellier : MM. Lauret, Gau, Mathieu.

Une belle guérison

M. Lauret Mayrand, route Nationale à Baillargues avait complètement perdu la vue de l'œil droit de puis plus de trois ans.

Il vient d'être entièrement guéri, grâce à sa persévérance à suivre le traitement végétal de l'Oculiste Américain, 7, rue Jeu-de-l'Arc, à Montpellier.

Le Dr Charry, méd.-rhabilleur de Carcassonne opère : à Cette, hôtel Galion, vendredi 22 juillet, 4 h. soir; à Béziers, hôtel Nord, vendredi 22 juillet de 9 à 3 h.; à Narbonne, hôtel Midi, samedi 23 juillet matin ; à Carcassonne, tous mercredis et samedis après-midi.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE POUR LES VACANCES

Durée : 33 jours non compris le jour du départ

a Pendant les périodes ci-après indiquées de chaque année, il est délivré au départ de toute gare ou halte des quatre premières catégories du réseau du Midi, aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble des billets d'aller et retour de famille : de 1re, 2e et 3e classe pour toute gare et halte des quatre premières catégories, distante dau moins 125 kilomètres de la gare de départ :

1° Pour les vacances de Pâques, du samedi veille de la fête des Rameaux au lundi de Pâques (inclus). La durée ne peut être prolongée.

2° Pous les grandes vacances du 15 juillet (inclus) au 1er octobre (inclus). La durée des billets délivrés durant cette période peut être prolongée moyennant un supplément de 10 %.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix des 4 billets simples ordinaires, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

b Il peut être délivré au chef de famille, titulaire d'un billet de famille et en même temps que ce billet une carte d'identité, sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix du tarif général, pendant la durée de la villégiature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu. Ecrire par lettre ou carte postale à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

PETITS POIS à l'ÉTOUFFÉE
AMIEUX-FRÈRES
RÉCOLTE 1904 SONT EN VENTE

AUX DAMES DE FRANCE
Bas de la Grand Rue
Toute la semaine liquidation des rayons de blanc, tapis, couvertures, draps de lit, serviettes, rideaux, mouchoirs. Rabais énormes pour cause de fin de saison 50 % de Rabais sur nos confections et chemisettes. Lundi et mardi, vente à sensation.

Chronique Régionale

MANDOLINES plates « Miranda » et « Real Bragança » gde sonorité, vendues 5 fr. par mois. **P. COLIN**, Montpellier-Nimes.

Pianos PLEYEL, ERARD, BORD, FOCKE, GAVEAU, vendus depuis 15 fr. p. mois. Tarif sur demande. Cond. spéc. p. MM. Fonctionnaires. Grosse réduction s. prix fabrique. **COLIN**, Maison Nimes et Montpellier.

Le texte de « Sémiramis ». — La presse parisienne s'occupe presque autant de la « Sémiramis » de notre compatriote M. Peladan que nous nous en occupons nous-même, à ce moment-ci. Cette représentation est le grand événement littéraire non seulement de la saison et de l'année, mais de l'époque, car elle inaugure l'entrée officielle au théâtre d'une langue rithmée à la fois plus forte et moins monotone que la vieille langue classique.

Le public connaît déjà depuis quelques jours les parties principales de l'œuvre que l'auteur lui-même vient de présenter et d'expliquer dans la « Revue hebdomadaire » ; mais, pour être à même de la juger en toute connaissance de cause, il convient de lire le texte intégral. Ce texte, nous l'avons déjà dit, vient de paraître sous forme d'une petite brochure très commode, dont la vente a été confiée au « Petit Méridional ». Nos lecteurs trouveront cette brochure au prix de 1 fr. dans nos bureaux, ainsi que chez tous nos dépositaires. C'est un achat peu onéreux et presque indispensable, si l'on veut étudier à l'aise l'œuvre dont tous les milieux littéraires s'occupent ce moment-ci.

« Armide » aux Arènes de Béziers. — Il nous reste à parler des six chanteuses légères qui collaboreront à l'interprétation du chef-d'œuvre de Glück. Nous le ferons le plus brièvement possible, non pas que ces soprani n'aient un passé artistique qui mérite l'é[illegible]ge, mais parce que ces notes biographiques spéciales ne comportent pas de longs développements.

Mlle Céleste Gril interprètera le rôle de Sidonie, confidente d'Armide, qu'elle précède sur la scène, au début du premier acte.

Mlle Gril est un premier prix du Conservatoire et elle débuta brillamment il y a trois ans à l'Opéra-Comique.

Mlle Bergès chantera le rôle de « Phénice », autre confidente d'Armide, qui apparaît au commencement de l'œuvre, en compagnie de Sidonie.

Mme Bergès est une chanteuse légère du plus grand talent. Elle a remporté de magnifiques succès en Amérique, au Caire, au grand théâtre de Lyon et sur d'autres scènes de premier ordre.

Un démon sous les traits de « Lucinde », aimée du Chevalier Danois, tel est le rôle qui est départi à Mlle Gozategui, premier prix du Conservatoire de cette année. En augurant que le plus brillant avenir s'ouvre devant cette jeune artiste, on rend hommage à son superbe et généreux organe et aussi à son tempérament d'artistes des plus remarquables.

Un second démon figurant « Mélisse », la bien-aimée d'Ubalde, le compagnon du Chevalier Danois sera incarné par la charmante Mlle Loventz qui vient de se distinguer à l'Opéra-Comique dans le « Jongleur de Notre-Dame », de Massenet.

Mlle Meny Bourgeois, sœur de Mlle Bourgeois, l'éminente cantatrice débutera dans une « Naïade », rôle secondaire, qui lui permettra de faire entendre une jolie voix. On peut en dire autant de Mlle Delcourt, dans le petit rôle « Un Plaisir ».

Dans un prochain article nous passerons en revue les autres chanteurs, ténors, baryton et basses qui compléteront l'interprétation de ce grand opéra dans lequel Glück a mis le plus pur de son génie musical.

HERAULT

La Société d'Eclairage Economique, 13, rue Roudil, Montpellier, a l'honneur d'informer les municipalités éclairées au pétrole qu'elle peut les éclairer au gaz acétylène sans avoir à payer aucun frais d'installation. Rens. sur demande.

Assortiment de pompes, Elie Arnaud, 7, rue de la République, Montpellier.

A LA PARISIENNE, 3, Place Préfecture (Coin rue Nationale).— **Costumes toile, Jupons et Chemisettes** en tous genres, confectionnés et sur mesure. Solde de fin de Saison. **Prix très modérés.**

Fédération départementale radicale, radicale-socialiste et socialiste. — L'assemblée générale pour l'organisation définitive de la Fédération aura lieu dimanche, 17 juillet, à Montpellier, au café de la Rotonde, entrée rue Maguelone. La première réunion à 10 heures du matin, pour la vérification des pouvoirs, la deuxième réunion dans l'après-midi.

Les groupes et individualités adhérents sont convoqués par lettre individuelle.

Les adhésions seront reçues jusqu'au dernier moment par les délégués de l'Hérault au comité exécutif. On peut également les adresser au « Petit Méridional », à l'adresse personnelle de M. Gariel, délégué.

Voici un modèle d'adhésion :

« Je soussigné......... déclare adhérer à la Fédération radicale et radicale-socialiste et accepter le programme du parti tel qu'il ressort des Congrès de Paris, Lyon, Marseille.

» Je déclare, en outre, adhérer à la Fédération départementale radicale, radicale-socialiste et socialiste du département de l'Hérault.»

Ces adhésions donnent le droit de participer aux travaux de la Fédération départementale, ainsi qu'au Congrès du parti qui sera tenu à Toulouse le 6 octobre prochain.

Les adhésions individuelles comportent un versement immédiat de dix francs, représentant la première cotisation annuelle.

Contributions indirectes. — M. Cazaban, commis principal de 4e classe à Cette, est nommé commis principal chef de poste de 2e classe à Saint-Amand (Cher).

Informations électorales. — Le canton de Roujan a un conseiller d'arrondissement à élire. Un Congrès socialiste a proclamé la candidature de M. Aristide Higounenc, de Neffiès, qui a accepté le programme intégral du parti socialiste de la Fédération autonome et le mandat impératif avec démission en blanc signée, remise au Comité.

— Le groupe d'union radicale et radicale socialiste de Pézenas a acclamé la candidature au conseil général de M. Montagne, conseiller sortant, qui accepte le programme du Parti tel qu'il ressort des Congrès de Paris, de Lyon et de Marseille.

— Le groupe de l'action radicale socialiste de Montpellier, a acclamé la candidature au conseil général, pour le canton de Montpellier, de M. Rouvier, conseiller sortant, radical socialiste, qui a accepté.

— Un Congrès cantonal des radicaux socialistes et socialistes du canton de Clermont-l'Hérault, a choisi, contre M. Guiraudou, conseiller sortant, comme candidat au conseil général, M. Jules Balestrier, lequel a promis de soutenir la politique du Bloc, le programme du Comité radical-socialiste et socialiste, et a pris en ce qui concerne la discipline républicaine engagements voulus.

Le Congrès adresse au président du conseil des ministres une protestation contre le sous-préfet de Lodève qui « fait de la candidature officielle, en faveur de M. Guiraudou. »

Palmes académiques. — Sont nommés officiers de l'instruction publique : M. Bassoul, professeur de philosophie au collège de Pézenas ; M. Bouscal, principal du collège de Clermont-l'Hérault ; M. Carrère, principal du collège de Lodève ; M. Gely, maître élémentaire au lycée de Montpellier ; M. Granier, professeur au lycée de Montpellier ; M. Hugues, aumônier au lycée de Montpellier ; M. Peyre, professeur au collège de Cette ; M. Birman, conservateur au Musée de médecine à Montpellier ; Bosc, professeur de l'Université à Montpellier ; Daveau, jardinier chef au Jardin botanique à Montpellier ; Fonzes-Diacon, professeur à l'Ecole de pharmacie à Montpellier ; Galavielle, professeur à la Faculté de médecine à Montpellier ; Girun, maître de conférences à l'Université de Montpellier ; Girard, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier ; Mouret, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier ; Valette, commis d'Académie à Montpellier ; Viarez, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier ; Julien, inspecteur dép. de l'enseignement à Cette.

Sont nommés officiers d'Académie : M. Aubert, professeur au collège de Pézenas ; M. Hauthebon, professeur au collège d'Agde ; M. Boilon, professeur de dessin au lycée de Montpellier ; M. Gaisso, professeur au collège de Lodève ; M. Baire, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier ; Moye, professeur à la Faculté de lycée de Montpellier ; Fort, professeur au collège de Cette ; Pavillard, professeur au lycée de Montpellier ; Plaute, répétiteur au lycée de Montpellier ; Mme Romieu, professeur au lycée de Montpellier ; Roucaute, principal du collège de Pézenas ; Mlle Sales, professeur au lycée ; Sethenger, professeur au lycée de Montpellier ; Tarroux, économe à Montpellier.

BEZIERS. — **Accident au feu d'artifice.** Un regrettable accident, dont personne n'est la cause, s'est produit le soir du 14 juillet au feu d'artifice. La baguette d'une fusée est tombée sur la figure d'un jeune garçon, âgé de 15 ans, et lui a fort endommagé l'œil droit.

Pour meubler vos villas voyez les Grands Magasins Paris-Béziers, où vous trouverez un grand choix de : **Sièges. Meubles en tous genres et Ustensiles de ménage.**

Appareils photographiques et accessoires. — Articles pour bains. — Articles de voyage. — Rayon très important de voitures d'enfant. **Prix défiant toute concurrence.**

Tous les vendredis, ventes réclames avec primes.

Rupture et violences. — La nommée Hélène Benoit, 29 ans, ménagère, rue du Sergent-Bobillot, a porté plainte contre M. Etienne A., avec lequel elle entretenait des relations depuis 5 ans. Ayant su qu'il se mariait elle lui adressa des reproches très vifs et menaça de lui faire un mauvais parti.

Rendu furieux par ces menaces, A. se porta à des violences sur sa maîtresse qui sortit en assez mauvais état de cette scène de rupture. Le certificat médical dont elle a accompagné sa plainte, constate deux dents cassées un commencement de strangulation, des contusions sur diverses parties du corps et des douleurs internes.

Une enquête est ouverte.

Bonne nouvelle. — M. Arnaud Armand, concessionnaire général des bières du Phénix pour le sud de la France et de l'Espagne, a l'honneur d'informer sa nombreuse et fidèle clientèle qu'en raison de l'énorme succès de sa bière dans notre région et soucieux de servir à la consommation une bière irréprochable, même par les plus fortes chaleurs, vient de mettre en circulation des wagons-glacières sur les lignes du Midi et P.-L.-M. Désormais les amateurs de cette marque exquise, boiront de la bière quelques heures après sa sortie des caves des usines de La Valentine (Bouches-du-Rhône) . M. Arnaud, rappelle aux consommateurs que la bière du Phénix est livrée sur analyse, elle ne contient ni acide salycilique, ni abrastol, ni arsenic, antiseptiques que l'on rencontre trop souvent dans quelques bières surtout au moment des fortes chaleurs. M. Arnaud profite de cette circonstance pour informer sa clientèle qu'en raison d'agrandissement, les bureaux et entrepôts seront transférés avenue de Bédarieux, n° 105 au 1er septembre prochain.

Libre-Pensée. —Congrès annuel de la Fédération de l'arrondissement de Béziers. — On nous écrit :

« Nous rappelons que le congrès annuel de la fédération aura lieu le dimanche 24 juillet, salle Guy, à Béziers, à 9 heures 1/2 très précises du matin.

» Les groupes qui, pour une raison quelconque, n'ont pas encore adhéré à la fédération, sont tout particulièrement invités à envoyer des délégués et à faire auprès des groupes amis au auprès des fédérations cantonales toute la propagande nécessaire pour que les adhésions au congrès soient aussi nombreuses que possible. Plus il y aura de congressistes, plus il sera délibéré avec ampleur, et plus aussi les décisions auront de la valeur et de la force.

» Il importe que l'expérience d'une première année soit mise à profit, que les lacunes qui peuvent exister dans l'organisation fédérale ne laissent plus de trace, et qu'à l'issue du Congrès tout le monde soit convaincu qu'il y a été fait œuvre utile et efficace.

» Les groupes peuvent tous déléguer deux de leurs membres. Ceux qui comptent plus de cinquante adhérents pourront envoyer trois délégués. Quant aux fédérations partielles, chacune d'elles peut être représentée par son bureau.

» Envoyer d'urgence les adhésions au siège fédéral, café Paul Guy — Le secrétaire, Th. Michel ».

Sociétés-Drapeaux soie, 50-75-100 fr.
Bannières, 80-100-150 fr. Casquettese, 2,50
Insignes, 0 30. Envoi tarif ; **Martin, Montpellier.**

Œuvre des Enfants à la [illegible]age. — La tombola tirée le 2 courant pendant la soirée donnée au théâtre se composait ainsi que nous l'avons déjà publié de 160 lots.

Déjà beaucoup de ces lots ont été retirés ; pourtant quelques-uns sont encore entre les mains du comité, les détenteurs des numéros gagnants ne s'étant pas encore présentés.

Nous publions ci-dessous la liste des numéros gagnants non encore distribués, en priant les personnes qui les possèdent de les retirer à la Mairie, 2e bureau (entrée rue Française) avant le 6 août prochain. Passé ce délai, les lots non réclamés seront de droit acquis au Comité, Numéros gagnants :

140 — 767 — 1.857 — 5.041 — 3.555 — 4.890 — 4.987 — 6.533 — 6.704 — 7.825 — 8.197 — 8.414 — 8.594 — 8.622 — 8.900 — 9.356 — 10.039 — 10.095 — 10.632 — 11.196 — 11.440 — 11.706 — 12.244 — 12.910 — 13.196 — 14.694 — 15.357 — 15.668 — 16.140 — 16.696 — 16.998 — 19.828 — 19.938 — 20.471 — 20.809 — 20.971 — 21.113 — 21.324 — 23.069 — 25.010 — 28.361 — 28.857 — 28.921 — 29.306.

Le Prince Colibri. — Aujourd'hui dimanche, le dernier jour de représentation de cette extraordinaire attraction, le plus grand phénomène du siècle. Nous ne pouvons qu'engager ceux de nos lecteurs qui ne l'ont point encore vu, à aller lui rendre visite, car son départ est fixé irrévocablement pour lundi matin, de bonne heure.

Syndicat des ouvriers coiffeurs. — On nous écrit : «Comme il avait été dit précédemment, le Syndicat des ouvriers coiffeurs a décidé d'appliquer l'affiche Label à partir du mercredi 20 courant. Cette affiche sera apposée extérieurement chez les patrons n'ayant pas violé les revendications obtenues lors de notre récente grève; nous supplions la population de nous faciliter cete tâche.

»Les patrons qui désireraient se conformer aux revendications, n'ont qu'à s'adresser au secrétaire, au président, ou à la Bourse du Travail. L'affiche leur sera envoyée .— Le Secrétaire.»

Trouvailles. — Un portemonnaie de ldame avec petite chaine, par M. Bozon Alexandre, rue du Capus, 7.

Etat civil du 17 juillet. — Décès : François Jacques, Auguste, homme de peine, 31 ans, né à Béziers, époux Rouanet ; Alquier Pierre, ex-platrier, 73 ans, né à Rieu-Minervois, veuf Laugé ; Cabanié Madeleine, cuisinière 87 ans, née à Montjardin (Aude) ; Sauret Félicie-Antoinette, 67 ans, née à Béziers, veuve Castanié ; un enfant au-dessous de 10 ans. — Naissances : un garçon, une fille.

☞ **Section des Vétérans.** — Aujourd'hui, dern. jour vers. cotis. 3e trim., de 9 h. mat. à midi et de 1 h. 1/2 à 5 heures du soir, siège, Café de la Terrasse.

Réception de nouveaux adhérents.

☞ Quartier de la gare. — Aujourd'hui, bal public. Fête quartier. Brillant orchestre, place Garibaldiens ribaldi. Accueil réservé aux visit.

☞ **Comité du Sud-Ouest navigable de Béziers.** — Réun. gén. du comité p. tous les menb. Dem. lundi, à 8 h. 1/2 soir, à la Mairie.

☞ **Appel aux ouvriers boulangers.** — A 2 h., bourse bureau trav.. réun. à 8 heures. Prés. urg. commun. imp.

AGDE. — A propos de l'élection sénatoriale. — L'unité socialiste d'Agde. — En réponse à une correspondance de M. Farras, M. Félix Serre, nous adresse une lettre où il dit :

« Farras a dit que je me suis moi aussi séparé de la Fédération. Je rétablis les faits.

» Délégué sénatorial de la commune d'Agde ; socialiste convaincu j'étais partisan d'une candidature socialiste et pour cela même membre du comité Barberat.

» Aux 1er et 2e tours j'ai voté pour le principe et c'est le nom de Barberat que j'ai mis dans l'urne. Entre le deuxième et le troisième tour n'ayant, pour des raisons personnelles, pu assister à la fin de la réunion du Comité socialiste Barberat, je me suis renseigné auprès du camarade Julien qui m'a dit que le comité nous laissait libres de voter pour le candidat de notre choix. En présence de deux candidatures de même programme et ne voulant pas subir dans les misérables discussions de personnalités, c'est pour la discipline pour Augé que je suis allé au scrutin.

» Le lendemain du vote le groupe d'Unité socialiste d'Agde tenait sa réunion et l'ordre du jour que vous savez a été voté.»

M. Félix Serre ajoute que c'est là qu'il n'est plus d'accord avec M. Farras. Il a protesté contre cet ordre du jour, mais ses camarades n'ont pas été de son avis. Il ajoute :

« Il ne faudrait pas toutefois que la «Dépêche» trouve dans mon attitude quelque chose qui me rapproche d'elle. Je ne conteste pas qu'elle soutienne dans certaines parties du département mes amis socialistes, mais je suis trop la politique qu'elle a toujours menée à Agde pour aller à elle. Je n'ai que faire de ses certificats de socialisme.

» Pour dissiper tout malentendu, je me refuse à me servir de son organe pour répondre à Ferras, et c'est à vous seul que je m'adresse pour vous prier de faire savoir par l'insertion de cette lettre que quoiqu'en dise Farras, je suis avec les fédérés socialistes, avec tout le parti socialiste de l'Hérault qui a présenté le candidat Barberat.»

PEZENAS. — Club Artistique. — On nous écrit : « Dimanche soir c'était la fête au siège social de cette Société. On célébrait l'anniversaire de sa fondation et à cette occasion, le président, devant les sociétaires et leurs familles, a prononcé quelques paroles de remerciements, après quoi eut lieu un superbe concert et une sauterie intime, qui eut un grand succès. Les pauvres n'ont pas été oubliés ; une collecte fut faite en leur faveur. En somme, bonne soirée.

— Samedi, réunion p. t. les membres au sujet récept. délégués départem. au Congrès.Nominat. memb. conseil administ. Comm. tr. import.

Groupe d'union radicale et radicale-socialiste. — On nous communique la note suivante : «Dans la réunion qui a eu lieu jeudi à 5 heures du soir, à l'effet de nommer les délégués au Congrès de la Fédération du 17 juillet, qui se tiendra à Montpellier, à 3 heures de l'après-midi, ont été nommés à raison de 1 délégué par 50 adhérents, les citoyens : J. Courtaillac, président du groupe ; G. Babiol, vice-président ; Hugues Lucain et A. Gras.

» Les citoyens Montagne et Alliés faisant déja partie individuellement de la Fédération, assistaient à ce Congrès.

» Avant de lever la séance, Aubesquier, Montagne, Alliés et Jouines ont prononcé chacun une allocution ou le souffle du plus pur républicanisme dominait.

» Ces citoyens ont été très vigoureusement applaudis par l'assemblée entière.»

ASPIRAN. — Partie à la balle. — On nous écrit : « L'équipe réformée des joueurs à la balle d'Aspiran, demande trois amateurs de n'importe quelle localité du département de l'Hérault, en vue d'une partie à la balle dont l'enjeu serait de 50 ou 100 francs. »

ADISSAN. — Suicide. — Lundi 11 courant, à 11 heures précises, une détonation retentit venant de la maison habitée par Félix Jeammes, âgé de 55 ans.

Le citoyen Cros César, passant en ce moment dans la rue du Four, comprit aussitôt qu'un tragique événement venait de se dérouler; il gravit l'escalier qui conduit au logement situé au 3e étage. Arrivé devant la porte, il appela trois fois Félix ; ne recevant aucun réponse, il pénétra dans la chambre à coucher, où il trouva étendu sur le lit, le corps du malheureux tenant un fusil à un coup de la main gauche ; il venait de se donner volontairement la mort. Une corde attachée à la détente du fusil et au pied droit de la victime avait déterminé le coup fatal, qui, en partant, lui enleva une partie de la joue gauche et du crâne, quelques débris de cervelle se trouvèrent collés au mur.

Le pauvre malheureux, avant d'accomplir son acte de désespoir, s'était habillé très proprement. On trouva sur une table de nuit, placée à côté du lit, une deuxième cartouche qui aurait probablement servi, si le premier coup avait raté. Un mouchoir et une serviette se trouvaient également sur la table, ainsi qu'une lettre cachetée, destinée à sa fille, âgée de 17 ans.

On ignore les causes qui ont poussé le malheureux Jeammes à en finir avec ses jours.

Caméléons. — On nous écrit : « Dans un entrefilet en date du 30 juin, nos nouveaux conseillers rééditent à mon égard les inepties que j'ai relevées contre leur chef de file.

» Le mobile de mes agissements depuis 1892, auquel même de nos adversaires rendent hommage, ne peut être déprécié que par la mauvaise foi qui se dégage de l'entourage de nos premiers potentats.

» Dans tout la lutte, coûte que coûte, j'ai été l'adversaire résolu des plus fougueux ennemis de la République, des oppresseurs les plus dédaigneux du prolétariat. Que mes contradicteurs me le dénient, en cela, ils auront plus de mérite que mossieu le maire.

» Si, aux dernières élections, j'ai défendu la liste où figuraient dix ouvriers et deux citoyens invariablement attachés aux programmes d'avant-garde, mais qui, en 1896, ont contracté une mésalliance, parce qu'alors les républicains traqués, avaient été poussés à bout par le despotisme tyrannique de cette néfaste municipalité, je n'ai encore suivi que la voie du devoir.

» D'après ces fauteurs de réaction, on ne serait caméléon, si au détriment des idées on suivait aveuglément les hommes devenant irrévocablement les agents de leurs palinodies. C'est à mon honneur, si le fait me revient d'avoir divisé leurs troupes et d'avoir rétabli le jeu incertain des discordes locales sur son véritable terrain, celui de la lutte séculaire entre les puissants et les opprimés.

Voilà le bilan de mon pasé politique, il est hors d'atteinte de quelques apostats. Je souhaiterais que, parmi les nouveaux édiles, les jeunes puissent s'en inspirer; mais en harmonie avec des girouettes, ils ne pourront aller qu'à tous les vents. Et qu'avec la même franchise que je revendique les faits, les aînés viennent déclarer qu'ils ont voté pour Bénabenq et Magallon. Mais les uns et les autres, relèvent de l'école du mensonge égoïste, de l'astucieuse calomnie ; l'opinion publique en est édifiée. — G. Bertrand ».

LAURENS. — Nous avons le plaisir d'apprendre le succès de notre compatriote Berthomieu Charles pour le baccalauréat classique, 2e partie. Il a été classé n° 2 sur 20 admis, mention A B.

Nous applaudissons avec joie à ce brillant succès, d'autant plus que notre amis, quoique jeune, a des idées très avancées de progrès et d'émancipation sociale et est un anticlérical convaincu.

MONTADY. — Incendie. — Dans la nuit du 13 au 14 juillet un violent incendie éclatait à la campagne de Lézigne, appartenant à M. Miropoix. L'incendie ayant pris naissance dans le grenier à fourrage, se propagea avec une rapidité inouïe. Deux domestiques qui couchaient dans ledit grenier n'eurent que le temps de se sauver. Les écuries, situées au-dessous, ont eu beaucoup à souffrir. Trois chevaux et deux mulets ont été asphyxiés et carbonisés. Les autres ont pu être sauvés, mais quelques-uns sont dans un état lamentable. La semaine dernière on avait mis dans ce grenier 30.000 kilogs de paille. Tout a été brûlé. Les dégâts sont considérables.

Félicitons les habitants de Maureilhan, qui ont tous accouru au premier appel et qui, pendant toute la nuit, ont combattu l'incendie. Les pompiers de Béziers, et deux escadrons du 13e chasseurs sont sur les lieux du sinistre.

CAMPLONG. — On nous écrit : « L'auteur de la note parue le 8 courant, dans le « Petit Méridional », critique les actes de notre conseil municipal. Nous rappelons à ce contradicteur qui ose parler d'école qu'il y a trente ans qu'elles seraient faites, s'il ne s'y était opposé, nous tenons à lui faire remarquer que c'est sa faute si, pendant tant de temps, les enfants ont été logés dans une écurie pour maison d'école.

» Nous lui ferons remarquer que la maison louée par la Compagnie l'a été à raison de 600 francs et que celle-ci, plus généreuse, a consenti à alléger cette somme.

» Il ose critiquer le travail de la Haute-Rue, alors que tout le monde en est content et que le Conseil municipal est fier de cette réparation et de celle que l'on va faire aux nouvelles écoles.

» Lui qui a si bien géré l'administration communale, a-t-il mis le mur de l'intérieur du village à l'adjudication qui a coûté plus de 300 fr.? Nous a-t-il fait connaître l'adjudication des mines qui ont coûté 1200 francs? Qu'il nous renseigne enfin sur les 7 ou 800 francs employés à Espaze ».

CAZOULS-LES-BEZIERS. — Conseil municipal. — On nous écrit : « Dans la séance du 10 courant, lors de la nomination du nouveau maire, M. V. Robert, le maire démissionnaire, M. Louis Saunier a prononcé un discours un peu trop violent.

» M. Saunier a parlé de ses 25 années de politique, de sa majorité au Conseil, le 28 avril dernier. Mais là où il a dépassé les bornes, c'est lorsqu'il a usé d'épithètes malsonnantes vis à vis de certains conseillers qui, prétend-il, lui ont tiré aux jambes ! Qu'il donne des noms.

» Il a même prétendu qu'une « secte » lui avait été fort préjudicieuse. Nous serons fort curieux également de savoir quel groupement il désigne ainsi. M. Saunier a terminé en faisant remarquer que les 4 mois de sa gestion ont été gratuits, ainsi qu'ils devaient l'être. La municipalité a reconnu la véracité de son dire. — Un groupe de socialistes ».

OCTON.— On nous écrit : « Dans un de ses numéros, que l'on nous communique aujourd'hui seulement, la « Dépêche » a fait paraître un article d'Octon « Les points sur les i » et signé « Un groupe de républicains ». Nous sommes tellement bien persuadés que le groupe en question n'est composé, en tout et en partie, que d'une petite personnalité brouillonne, encombrante et remuante, que notre réponse s'adresse à cette personne que nous ne nommons pas, nous non plus, mais qui se reconnaîtra, nous l'espérons, comme nous nous sommes vus désignés par ses insinuations injurieuses. Si, par impossible, le groupe existait réellement, eh ! Bien, que chacun de ceux qui en font partie s'applique notre réponse et se fasse connaître.

» Qu'est-ce qui vous autorise à nous traiter de renégats ? Sur quels faits vous appuyez-vous pour celà ? Avez-vous la moindre des choses à nous reprocher, en quoi que ce soit ?

» Dites, si vous l'osez, précisez si vous le pouvez et ne vous cachez pas derrière l'anonymat sans quoi nous serons autorisés à vous traiter de bas et de vils calomniateurs.

» Quand, comme nous, vous aurez fait vos preuves, quand vos quartiers de noblesse démocratique se seront accrus et auront acquis une plus grande importance, alors vous pourrez parler républicanisme, mais alors seulement.

» Serions-nous renégats parceque nous n'avons pas voulu suivre « Vigné le disqualifié » dans toutes ses compromissions ? Serions-nous renégats parce que nous n'avons pas été boulangistes comme lui ? Serions-nous renégats parceque nous n'avons pas voulu être ni dupes ni complices? rappelez-vous bien... Serions-nous renégats, par hasar, parce que nous avons voulu confier les intérêts de notre commune à des hommes intègres, libres et franchement républicains, alors que votre idole Vigné, si vertement censuré par le comité radical socialiste, n'avait autour de lui que ses créatures, ses obligés, ses salariés, ses domestiques ???

» Ah ! imprudent Nifflo, votre zèle intempestif sera plus préjudiciable qu'utile à vos amis.

» L'oubli commençait à se faire, le calme renaissait lorsqu'il vous a plu de venir tout brouiller de nouveau dans le pays. Nous verrons qui en pâtira le plus. Et puisque vous voulez édifier les républicains sur la situation politique de notre commune, nous vous y aiderons de toutes nos forces, vous pouvez y compter. (A suivre.) — Le Comité radical-socialiste.»

PEGAIROLLES-DE-L'ESCALETTE. — Notre curé. — On nous écrit : « Décidément notre curé aime les déplacements. Il les aime à un tel point, qu'il ne se passe pas de semaine sans qu'il disparaisse de notre commune.

» Il en résulte, que si l'on veut faire appel au concours de son ministère, on est obligé d'avoir recours aux curés des villages voisins. Nous pensons que ce curé, comme tous les fonctionnaires salariés de l'Etat, devrait être assujetti à sa charge. »

Nos réactionnaires. — On nous écrit : « Il est bon de signaler la conduite de certains réactionnaires. Lors du passage du 13e chasseurs, certains de ces soldats exténués se virent refuser l'entrée des maisons, quoique munis de billets de logements. Nous laissons le soin de juger ces procédés réactionnaires. »

VALROS. — On nous écrit : « Nous avons lu avec surprise dans le « Petit Méridional » du 12 courant, qu'un Congrès cantonal avait eu lieu à Servian à l'effet de faire choix d'un candidat aux élections du Conseil général.

» Nous voyons dans ce compte rendu que toutes les communes du canton étaient représentées. Nous voulons bien croire que, les délégués des autres communes étaient régulièrement nommés. Quant à nous, nous avons été singulièrement surpris lorsque nous avons vu que notre localité était représentée. Nous avons demandé à ce ou à ces délégués, quel est le mandat que leur ont imposé les électeurs et, dans quelle réunion ils ont été nommés.

» Autre temps autre mœurs ; à l'époque, les électeurs n'étaient pas pris pour une quantité négligeable, ils avaient une certaine prépondérance, ils avaient même le droit d'imposer à leurs mandataires, tel programme ou telle personnalité. Aujourd'hui cela ne se passe pas ainsi. L'électeur n'est bon qu'à aller déposer son bulletin de vote, portant le nom du candidat choisi par certains personnages influents réunis en cantimini, sous peine de forfaiture politique.

» Pour nous, radicaux-socialistes et socialistes de Valros, nous considérons le Congrès de Servian comme nul et non avenu.

» Comme il est aujourd'hui impossible de pouvoir s'entendre et faire de la bonne besogne, nous ferons, le jour de l'élection, chacun à notre tête. Nous encourageons ce jour-là une nouvelle tactique politique qui vaudra bien, nous en sommes convaincus, certaines tactiques qui ont été mises en pratique aux élections sénatoriales du 26 juin. — Un groupe de radicaux-socialistes et socialistes. »

FLORENSAC. — ☞ **Convocations.** — Ce soir, à 9 h., local Cauby. réunion privée pour les électeurs républicains du Bloc. Décision urgente.— Le Comité.

FAUGERES. — On nous écrit : « L'année dernière, le maire Combes, républicain, genre Magallon, oublia de faire sonner les cloches, pour annoncer la Fête Nationale ! Cette année, Combes est en voyage. L'adjoint Félix Pialles, le remplace. L'adjoint a fait mieux que le maire (il est vrai qu'il est orléaniste) !) il a fait sonner la cloche du Temple. Celle de l'église est restée muette. On fera peut être mieux encore dans an.

» Un homme bien rensigné nous donne l'explication du silence de la cloche de l'église. Il paraît qu'elle est fêlée — n'y touchez pas ! une autre version circule. Nos bonnes sœurs s'en vont ; hier le gendarme (il est sans pitié), vint signifier à la supérieure l'arrêté qui leur rend la liberté, et leur permet de devenir des femmes ! et, notreadjoint, dont le cœur est si tendre, n'a pas voulu, par un carrillonnement joyeux, troubler le deuil de la gent cléricale.

» Nous espérons que ce deuil sera long, et que nous n'aurons pas à subir l'ennuyeux trinqueballement des cloches le 15 août, la nuit de Noël et la veille de Pâques ».

CAPESTANG. — Comité radical-socialiste . — Dans sa dernière réunion, le Comité a formé son bureau de la manière suivante : Président, Portes Léon ; secrétaire, Joseph Guilhaumon.

Il a profité de cette occasion pour adresser au ministre Combes, des félicitations pour son attitude franchement républicaine et anticléricale.

LESPIGNAN. — Fête de la Dotation de la Jeunesse de France. — Cette fête annoncée comme brillante, dépassera en splendeur toutes les espérances. Les anciens musiciens, dans un élan de solidarité, se sont réunis, pour offrir leur gracieux concours au Comité.

L'illumination féerique du préau des écoles sera magnifique dans son ensemble. Une brillante tombola, dont les lots offerts gracieusement, représentent au total une somme supérieure aux entrées, sera un juste garant des sacrifices que pourra faire la population. Aussi, les cartes d'entrées sont enlevées. Il n'en restera pas pour les derniers. Les répétitions, qui se font chaque soir, nous font espérer que le succès de la soirée sera sans précédent. — Le Comité.

Tentative de vol de tartre. — Dans la nuit du 11 au 12 juillet, des individus au nombre de2 ou 3, se sont introduits avec une grande jardinière dans l'enclos de M. Blanquer Benjamin, dans le but de dérober des sacs de tartre.

Averti que quelques jeunes gens qui avaient aperçu de la lumière à l'endroit ci-dessus, l'agent Chavardès s'est empressé d'accourir.

Voyant cela, un d'eux monte sur la voiture et lance le cheval pendant deux fois dans la direction du portail, sans pouvoir réussir à prendre la fuite.

Pour les arrêter l'agent Chavardès a fait deux fois feu sur la voiture, mais il n'est parvenu qu'à blesser le cheval. Les maraudeurs ont alors sauté le mur et se sont enfuis.

Le jeune Charles Blanquier a eu la présence d'esprit d'aller chez un voisin, se faire prêter un fusil et lui aussi a fait usage de son arme, en tirant sur la bête. Si l'obscurité n'avait pas été aussi grande, nous sommes presque sûrs que les coupables, n'auraient pas eu le temps de filer.

Une enquête est ouverte. Espérons qu'elle aboutira à l'arrestation de ces rôdeurs de nuit.

Nous n'avons qu'à féliciter notre agent de police pour son dévouement et pour son courage, mais n'oublions pas les jeunes gens qui ont bien voulu le seconder et l'aider dans sa tâche.

St-PONS. — Loge maçonnique l'«Avenir Social». — Aujourd'hui dimanche, à 1 h. 30 soir, ten. ord. local. Prés. indisp.

VALMASCLE. — Aujourd'hui dimanche, au moment favorable, lancement d'un superbe ballon, ayant environ 4 mètres de hauteur et 2 mètres de diamètre, salves d'artillerie.

A 5 h. 30 du soir : apéritif fraternel et banquet, à 8 heures feux de bengale.

Par l'intermédiaire de M. le sous-préfet de Lodève, à l'occasion de la fête nationale, le conseil républicain, réuni hors séance, décide d'adresser, au ministre Combes l'expression de ses félicitations les plus chaleureuses pour la prévoyance et pour l'énergie dont il a déjà fait preuve, et l'engage très vivement, en même temps qu'avec le plus profond respect, à persévérer jusqu'à la fin dans la voie humanitaire et civilisatrice où il s'est engagé ésolument, et qui est la seule du caractère et du génie de la nation française.

SAINT-CHINIAN. — Hôtel Boutles. — F. Viste, successeur, spécialité de repas de noce.

Bulletin météorologique

— Montpellier. — En France, le temps est généralement beau et très chaud. On signale quelques orages locaux. Sur nos côtes, la Méditerranée est belle ou peu agitée.

A Montpellier, minima de la nuit dernière : 17°6 ; maxima d'aujourd'hui : 33°3.

TEMPS PROBABLE. — Dimanche. — Ciel nuageux à intervalle. Vent variable faible. Température très chaude.

Lundi. — Température chaude. Orages locaux

LA TEMPERATURE

— Ledenon (Gard). — Hier, 14 juillet, vers les 4 heures du soir, un violent orage s'est abattu sur une grande partie de notre territoire, malheureusement la grêle s'est mêlée de la partie, car il tombait des grêlons de la grosseur d'une noix.

Les vignes ont beaucoup souffert. Il y a des quartiers où la moitié de la récolte sera peut-être perdue. D'autres quartiers où il ne manquera qu'un dixième. Fort heureusement encore que les grêlons tombaient mêlés avec la pluie.

— St-Affrique (Aveyron). — Jeudi, 14 juillet, vers 5 heures du soir, un orage s'est abattu sur le canton de St-Affrique. La grêle a dévasté la plus part des vignobles de la commune de St-Izaire, et fait des dégâts dans les communes de Calmels et le Viala, St-Affrique et St-Rome-de-Cernon.

Dernière heure

Berlin, 16 juillet.

Avant de partir pour la Norwège, l'empereur Guillaume a pleinement approuvé les conclusions d'un long rapport que lui a remis le général comte de Schlieffen, chef d'état-major général, sur les augmentations jugées nécessaires pour la cavalerie et l'artillerie.

Il s'agirait de la création d'un nouveau régiment de uhlans ou de l'adjonction de nouveaux escadrons aux régiments déjà existants.

Pour l'artillerie, on parle de 12 nouvelles batteries dont 6 pour l'armée prussienne et 2 pour l'armée bavaroise.

Dernières nouvelles

— Paris. — Lundi prochain aura lieu au ministère de l'instruction publique, l'adjudication du droit de publ. de la nouvelle édition du «Codex Medicamentarius, qui devra être imprimé en caractères neufs, avec pages clichées, pour assurer l'uniformité du tirage.

Avis de Décès

Montpellier. — Les familles Castelnau, Doumergue, Warnery, Guillionne, Labouchère, Léenhardt et M. Fernand Servel, ont la douleur de faire part à tous leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Edmond CASTELNAU

NEE BAZILLE

et les prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui dimanche, 17 juillet, à 8 heures très précises du matin.

On se réunira à la maison mortuaire rue Marceau, 18.

Les personnes qui par oubli ou omission n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

La guérison par le ballon

Etonnants, sont paraît-il les effets des ascensions en ballon sur l'état du sang. D'après une communication faite par un Docteur de Paris aux Sociétés Savantes, il paraît certain qu'une ascension de deux heures occasionne une augmentation considérable du nombre des globules rouges du sang, que cette augmentation est encore notable dix jours après l'ascension et que cinq ascensions dans l'espace de six ou sept semaines améliorent davantage l'état d'un anémique qu'un séjour de trois mois dans la montagne. Le remède semble bon pour les anémiques, malheureusement il n'est pas à la disposition de tout le monde. Aussi, en attendant que les progrès de la locomotion aérienne soient tels que nous ayons chacun notre dirigeable, comme nous avons tous notre bicyclette, devrons-nous recourir à ce facile, pratique et efficace remède, les pilules Pink qui augmentent le nombre des globules rouges du sang et guérit l'anémie, sous toutes ses formes. L'augmentation des globules rouges par les pilules Pink se fait sentir dès la première dose, la guérison est prompte et les effets sont durables. Grâce aux pilules Pink qui sont aussi un excellent tonique du système nerveux, on guérit l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, la faiblesse générale, le rhumatisme, les maux d'estomac, les suites de surmenage ou des excès, les irrégularités des femmes, les migraines, névralgies et sciatique. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies et au dépôt Gablin et Cie, ph[illegible], rue Ballu, Paris, trois francs cinquante la boîte, dix-sept francs cinquante les six boîtes franco. M. Robinet Emile, cantonnier, qui habite une région montagneuse, Lamercy, par Dompaire, dans le département des Vosges, a guéri sa fille Marthe de l'anémie, grâce aux pilules Pink. « Ma fille Marthe, écrit-il, était très anémique, très pâle, elle avait complètement perdu l'appétit, elle était essoufflée par une petite marche et n'avait presque plus de force. Elle souffrait aussi beaucoup de migraines tenaces. Nous lui avons fait suivre plusieurs traitements, mais comme ils ne donnèrent pas de résultats, elle a pris les pilules Pink. Après un traitement de trois semaine ma fille était en parfaite santé ». On pourrait citer des milliers de certificats semblables.

LES DIPLOMATES

Les projets du marquis Ito
Emeuvent les chancelleries
C'est que le Bismark jaune, avec ses flatteries
Est fin comme le vrai savon du Mikado.

Dépôt à Nimes, chez M. Malignon, Brosserie
Fabricant Félix Eydoux, Marseille

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu. Ecrire par lettre ou carte postale à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

SAVON DU CONGO Blancheur du teint

DEMENAGEMENTS FOLCHER
Boulevard Ledru-Rollin, Montpellier

TRANSPORT DES VINS
A PRIX RÉDUITS POUR TOUS PAYS
Maison MITJAVILE, Montpellier, *Cette Béziers, Narbonne, Lezignan, Perpignan Carcassonne, Paris, etc.*
Prix à forfait pour les colonies et l'étranger Via Marseille, Bordeaux, etc.

DIABETE
Guérison radicale par les
PILULES LITHURANÉES BASSET
Dépôt général : Phcie Boveil, Lyon-Terreaux.
Dépôts : Nimes, phcie Gamel ; Montpellier, du Dr Pezet ; Béziers, phcie Martin ; Avignon, phcie Arnaud ; Cette, phcie Magistre.

RAFFINERIES DE LA MEDITERRANEE

Les sucres livrés par les «Raffineries de la Méditerranée» sont garanties purs raffinés.

Les sucres sciés proviennent exclusivement de «pains» ou de «plaquettes» et ne doivent d'aucune façon être confondus avec les sucres «agglomérés» ou «comprimés» qui ne présentent sur les petites faces «aucune trace de scie», qui sont généralement vendus sous la désignation de sucres «coupés».

AGRICULTURE ET COMMERCE

Fruits, légumes, comestibles

— AVIGNON. — Il a été vendu hier : 15,000 k. pom. de terre, de 8 à 9 fr. les 100 kil.; 8,000 k. haricots, de 22 à 25 fr.; 2,500 k. prunes, de 20 à 25 fr.; 3,500 k. pêches, de 15 à 20 fr.; 2,000 k. poires, de 15 à 20 fr.; 1,000 k. abricots, de 20 à 35 fr.; 600 k. raisins, de 60 à 70 fr.; 4,000 k. tomates, de 10 à 12 fr.

Transport des denrées alimentaires d'origine agricole et transports frigorifiques

Le Comice agricole de la région de Bagnols, réuni en assemblée générale, après le très intéressant exposé fait par le président et la communication du remarquable travail présenté par l'inspecteur général Foëx à la Société Nationale d'Encouragement à l'Agriculture, propose aux membres du Comice et aux agriculteurs présents d'émettre les vœux suivants :

1° Que toutes les denrées alimentaires d'origine agricole soient soumises à une même tarification, comme en Italie.

2° Qu'il soit créé à leur profit, comme dans les pays voisins, un régime de petite vitesse accélérée, avec bonification proportionnelle au nombre de wagons chargés annuellement par un même expéditeur, ainsi que le comporte le tarif spécial n° 50 P.-V.-A. (petite vitesse accélérée) italien.

3° Que des tarifs d'exportation analogue à celui des P.-V.-A. n° 55 A et B d'Italie comportant des réductions proportionnelles au nombre de wagons chargés annuellement par une même personne soient institués pour ces mêmes produits.

4° Que la collecte soit admise partout pour faire un wagon complet, jusque dans trois gares successives.

5° Enfin, que les difficultés que rencontre encore l'emploi des wagons frigorifiques sur certains réseaux, soient levés le plus largement possible. (Augmentation des délais de chargement et déchargement et concession du droit commun ; bonification pour les manipulations de chargement et déchargement opérées par les entrepreneurs de transports frigorifiques ; extension, aux wagons frigorifiques de toute provenance, de la redevance de 0 fr. 02 par kilomètre, accordée aux wagons circulant sur un réseau auquel ils sont étrangers ; réduction de la taxe par kilomètre imposée aux wagons circulant à vide ; transport gratuit des arrimages et matériel nécessaire à leur bonne utilisation ; enfin, admission, sur tous les réseaux, des wagons réfrigérants à régime de petite vitesse accélérée qui permettrait d'en tirer les meilleurs effets possibles.)

Ces vœux ont été adoptés à l'unanimité par l'Assemblée générale du Comice agricole de la région de Bagnols et de la Vallée du Rhône.

Maladies de la vigne

Nous avons reçu de M. Zacharewicz, professeur départemental d'agriculture de Vaucluse, la communication suivante : « Dans mes visites et par les nombreux échantillons de raisins que je reçois, j'ai constaté sur les grains diverses maladies, que l'on désigne sous le nom de dartrose, coup de pouce, échaudage ou grillage. Voici un mot, sur chacune d'elles, afin que les agriculteurs puissent les reconnaître :

» Dartrose. — Cette maladie est caractérisée par une pellicule grisâtre chagrinée qui se forme sur la partie du grain tournée vers l'extérieur ; cette pellicule se détache facilement avec l'ongle de la peau du raisin qui n'est pas détériorée.

» Coup de pouce. — Cette maladie se produit sur une quantité quelconque du grain, en y formant une tache livide qui, en grandissant, prend la teinte café au lait ; la peau s'affaisse sur la partie altérée, qui occupe le plus souvent la moitié du grain ; il semble que ce dernier a été comprimé avec le doigt. Puis le grain devient d'un brun foncé et ne tarde pas à se dessécher.

Pour combattre ces deux maladies, employer le mélange suivant : Chaux en poudre, 70 kilos ; sulfosteatite à 50 % sulfate de cuivre, 30 kilos.

» Le traitement doit être fait de bon matin, au moyen d'un soufflet.

» Echaudage ou grillage. — Sous l'influence des fortes chaleurs, les grains exposés au soleil peuvent être détruits ; ils prennent une couleur café au lait, puis se ridentet se dessèchent.

» Il est à conseiller, pour ne pas aggraver le mal, de ne pas travailler les vignes durant les fortes chaleurs, car le choc des instruments sur les grains ou leur simple déplacement les expose à l'échaudage ; les cultures ne seront faites que de très bon matin ; de même les soufrages. »

BOURSE DE PARIS

3 o/o au comp.	98 12	Argentin 4 °/. 1900	— —
o/o à terme..	98 20	Autriche or 4 o/o	101 50
o/o ann. au c.	98 40	Brésil 4 1/2 o/o 88	— —
65.....	557 50	» 4 o/o 1889	79 —
69.....	447 —	» 5 o/o 1895	— —
71.....	406 —	Egyp. unif. 6 o/o	86 40
71.....	105 25	Ext. Esp. 4 o/o..	86 62
75.....	562 50	Oblig. Cuba 6 o/o	— —
76.....	562 —	Oblig. Hellé. 1884	227 —
92.....	375 50	Hong. 4 o/o.....	100 25
92.....	99 50	Italien 4 o/o.....	102 85
98.....	413 50	Chinois 4 o/o 95	92 85
98.....	105 —	Portugais 3 o/o.	61 —
1904.....	444 —	» 4 1/2 1886-89	60 85
V^le Mars^le 1877.	407 50	» 4 o/o 1890...	— —
3 o/o Tunisienne	479 50	Oblig. Tab. Port.	511 75
Banq. de France	3810 —	Serbie 4 o/o n. 95	74 80
Banque de Paris	1147 —	» 5 o/o or 02	438 —
Comp. Nat. d'Esc.	610 —	Brisank, terme.	289 —
Crédit Foncier..	675 —	Sosnowice.....	1518 —
Crédit Lyonnais	1134 —	Thomson Houst.	704 —
Com. t. os. 79	480 —	Métropolitain....	529 —
Fonc. 1879..	502 50	Wag.-Lits ordi.	312 —
Com. 1880..	503 50	Wag.-Lits privil.	322 —
Fonc. 1883..	436 50	Tractions action.	9 —
Fonc. 1885..	470 —	Russe 1867-69...	94 20
Fonc. id.(5o).	99 25	» 1880.....	93 50
Com. 1891..	400 75	» 1890,2 et 3 ém	93 30
Com. 1892..	460 50	» 1894 6e ém..	92 80
Fonc. 1895..	477 50	Russe c. 1 et 2 s.	93 50
Com. 1899..	465 50	» c. 3e série	92 45
Bons à lots 1887.	51 —	Russe Intérieurs	92 20
Bons algériens.	52 50	» 3 o/o 1894.	75 80
Société Générale	625 —	» 3 1/2 1894.	83 40
Est actions.....	895 50	B. nobles Russe.	85 —
» 3 o/o anc...	451 —	Turc nouv. unif.	86 40
Lyon actions...	1331 —	Banq. imp. autr.	— —
» fusion anc.	746 50	» Ottomane.	569 —
» » nouv.	450 50	Autrichiens act.	— —
Midi actions....	1155 —	Lombards act..	85 —
» 3 o/o anc..	445 75	Ob. Lombar. anc.	323 50
» » nouv.	450 —	» » nouv.	325 —
Nord actions....	1740 —	Nord d'Esp. act.	170 —
» 3 o/o anc..	461 —	Oblig. » 1re s.	316 75
Orléans actions.	1462 —	Saragosse act...	288 —
» 3 o/o anc..	447 50	Obl. Sarag. 1re s.	380 —
Ouest actions...	865 —	Bons d. Presse.	12 —
» 3 o/o anc.	447 —	Bons du Congo.	— —
Obl. S. d. l. France	425 75	Cape Copper....	85 75
Ch. de fer du Sud	218 —	Rio Tinto M. c..	1349 —
Act. Gaz Paris.	735 —	Tharsis.....	112 50
Cie Gén. Transat.	160 —	Huanchaca M...	103 —
Omnibus action.	529 —	De Beers.....	479 50
Panama action.	— —	Chartered.....	41 —
» Bons à lots.	106 50	East Rand.....	193 —
Suez actions. ..	4186 —	Geldenhuis Est.	— —
Suez p. fond. ..	1880 —	Gollfields..	155 —
Suez Soc. civ...	— —	May Consolidat.	102 50
Dynamite cent.	580 —	Rand Mines.....	257 50
Anglais 2 3/4 o/o.	90 —	Simm. and Jack.	40 25
Argentin 5o/o 86	509 —	Laurium grec...	48 15
— 4 o/o 96	83 60		

Ephémérides anticléricales

dédiées à M. Combes

17 juillet 1749.

Profanation de cadavres.

Au mois de juillet 1749, mourait, à Lavaur, un riche négociant Claude Cabanis, renommé pour sa probité et pour sa charité. Seulement, Cabanis avait le tort d'être protestant et, à son lit de mort, il refusa de se faisser administrer par le curé de la ville, qui avait essayé d'obtenir et son abjuration et un testament en faveur de l'Eglise. Furieux de sa déconvenue, ce prêtre ameuta la population fanatique,qui se porta vers la maison Cabanis, réclamant son cadavre. Pendant deux jours, les fanatiques assiégèrent la maison. Les amis de Cabanis réussirent, pendant la nuit, à transporter son corps dans un terrain hors la ville, où il fut enterré le 17 juillet. Mais la confrérie des Pénitents blancs, avertie, ameuta à nouveau la canaille, qui déterra le cadavre et lui coupa la tête et les quatre membres, qu'elle se disposait à brûler quand la maréchaussée, prévenue, parvint à ressaisir ces restes mutilés et à les enfouir dans la chaux vive. Le clergé empêcha d'aboutir la plainte portée par la famille.

Ces profanations n'étaient pas rares, surtout aux siècles précédents. L'inquisition faisait souvent deterrer les corps d'hérétiques qu'elle citait à son tribunal et condamnait au bûcher. Parfois, cependant, l'horreur de pareils spectacles soulevait la population et, le 14 juin 1234, à Albi, l'inquisiteur, un férocce dominicain, nommé Catala, ayant fait déterrer le cadavre d'une nommée Belissera, qu'il citait à son tribunal, les bourgeois de la ville et le peuple assaillirent l'inquisiteur, le rouèrent de coups, et se préparaient à le jeter dans le Tarn, quand on parvint, malheureusement, à le délivrer.

Spectacles et Concerts

Hérault

Montpellier. — Concert militaire. — Ce soir de 8 heures et demie à 9 heures et demie, au Peyrou, par la musique du 2e génie, sous la direction de M. Alicot : La Joertsau, allegro militaire, Sellenick ; Le Pré aux Clercs, ouverture, Hérold ; Concerto pour une clarinette, Wettgé ; Samson et Dalila, fantaisie, St-Saëns ; Scaramouche, pantomime ballet, Messager.

Palavas-les-Flots. — Grand Casino Granier. — Concerts symphoniques au kiosque. — De 2 heures et demie à 3 heures et demie : Retour au Camp, marche, Andréas ; Le Pont du Gard, valse C. Combret ; Le Roi Frélon, ouv. A. Banès ; Le Torcador, sélection, Adam-Tavan ; Carabine,, p. Wohanka.

De 4 heures à 6 heures : Marche Tartare, L. Ganne ; La Blonde Gretchen, valse O. Pétras ; Les Masques, ouverture, C. Pédrotti ; Lucie Lammermoor, sélection, Donizetti-Tavan ; Pizzicato et saltarelle, Ch. Hubans : Les Paysans, suite d'orchestre, M. Berger ; Martha, grande fantaisie Flotow ; d'Aix à Nice, galop, A. Barbot.

De 8 heures à 9 heures : Marche Aragonaise, G. Auvray ; Revivons l'Amour, grande valse lente Fauchey ; La jolie fille de Perth, sélection, Bizet-Genin ; Les deux amis, polka pour deux pistons, solistes : MM. Amiot et Vache, Lozes ; Le Derby, galop, Dessaux.

A 9 heures, au Théâtre, (Direction artistique : St-Léon du Palais-Royal). « Les Boulmard ».

Cette. — Kursaal. — A deux heures : matinée à tickets non valables : « Le Pré aux Clercs », A 8 heures et demie à tickets valables « La Fille du Tambour-Major ».

Ménagerie Robert. — Esplanade. —Matinée à 3 heures. Le soir, brillante séance. Spectacle varié. Ne pas des auves.

Balaruc-les-Bains. — Casino. — De 4 à 6 heures, apéritif-concert sous la salle d'ombrage, répétition publique. Le soir à 8 heures et demie, à 11 heures, concert vocale et instrumental sous la direction de M. L. Combes, pianiste.

Troupe Lapierre, excentriques musicaux parisiens.

Béziers. — Musique du 17e régiment d'infanterie. — La Tour Eiffel, marche, Signard ; Ouverture du Nouveau Seigneur du Village, Boëldieu ; Lafleurance, p. petite flûte, Lafleurance ; La Walkyrie, grande sélection, Wagner ; M aReine, grande valse, C. Caste.

Aude

Vinassan. — Jeune Lyre Vinassanaise. — De 3 à 4 heures d usoir, dans la cour de la Mairie : Allegro militaire, A. Parrigot ; La Renaissance, ouverture, M. Meurer ; Scènes et Air d'Attila, soliste, M. Lamur, Verdi ; L'Etoile du Berger, fantaisie, Z. Bajus ; Une Fête à Ferrières, polka, G. Renoux ; L'Hericourtois, p. r., Eugène Chabas.

Gard

Nimes. — Arènes. — Course libre de huit taureaux.

Musique de l'Ecole d'artillerie. — A 8 heures et demie du soir à l'Esplanade. — Les canonniers de Lille, pas redoublé, Signard ; Ballet de Guillaume Tell, Rossini ; Les Huguenots, grande fantaisie, Meyerbeer ; Polonaise, n. 3, Chopin ;Le Dieu et la Bayadère, ouverture, Auber ; Barcelonna, valse espagnole, Eustace.

Pyrénées-Orientales

Perpignan. — De 8 heures et demie à 9 heures et demie : Refrain des Aciéries, Massenet ; La Voix des Cloches, rêverie, Luigini ; Les Huguenots, fantaisie, Meyerbeer ; Ibéria, valse, Gregh ; Polka mondaine, Dequin ; Le Réserviste, chant de route, Blémant.

Ardèche

Vals-les-Bains. — Casino. — Ce soir à 8 heures et demie. — Première représentation « Les Saltimbanques, opérette en 3 actes et 4 tableaux, de Ganne.

Tous les jours de 3 heures et demie à 5 heures et demie, concert dans le parc, sous la direction de M. Charmont.

SÉMIRAMIS
aux Arènes de Nimes

Nous avons le plaisir d'informer nos lecteurs que nous tenons à leur disposition le livret de « Sémiramis », la belle œuvre de M. Peladan, qui va être représentée aux Arènes de Nimes.

Tout le monde voudra posséder cette brochure dont le « Petit Méridional » a le monopole de vente dans la région.

La demander chez tous les dépositaires du « Petit Méridional » et dans nos bureaux à Montpellier. Prix 1 fr. Par la poste, 1 fr. 10.

CADEAU
utile et de valeur offert à tout acheteur

AVIS ET BON CONSEIL
Pour avoir une bonne montre garantie et au prix réel de fabrique, écrivez à E. Dupas, Directeur du GRAND COMPTOIR NATIONAL D'HORLOGERIE de BESANÇON (Doubs), qui envoie *gratis* et *franco* le magnifique album illustré contenant le plus grand et le plus beau choix de montres, bijouterie, réveils et pendules.
Nouvelle montre CHRONOMÈTRE LA NATIONALE, boîte acier noir ou métal blanc, ancre 15 rubis, réglée à 20 secondes par jour, 28 fr. ; qualité extra, réglée à 10 secondes, 35 fr. Se fait également en argent, plaqué or et or. PAS DE CONCURRENCE POSSIBLE

IMPUISSANCE Guérie par les Pilules de FERRAILLE, Phien Lille, 4 fr.

HYGIENE DE LA TOILETTE
les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes, qui ont valu au
Coaltar Saponiné Le Beuf
son admission dans les Hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps : *lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche* qu'il purifie, *des cheveux* qu'il débarrasse des pellicules, etc.
Le Flacon, 2 fr. ; les 6 Flacons, 10 fr. — Dans toutes les Pharmacies.
SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

MONTPELLIER, IMP. DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU « Petit Méridional » ET AUTRES PUBLICATIONS
L'un des gérants : H. POGGIOLI.
Machines rotatives Derriey, 80,000 à l'heure.
Encres Lorilleux et Cie.

Avis aux malades désespérés

Un nouveau livre sur les maladies et affections chroniques vient de paraître ; il rendra les plus grands services à l'humanité, car il indique la manière de se guérir à peu de frais. Envoyer 1 fr. en timbres-postes à M. J. Glaser, spécialiste, à Héricourt (Haute-Saône), qui expédie ce livre franco à domicile.

St ALBAN Eau Minérale naturelle de table ferrugineuse **La seule Fortifiante**
St ALBAN Limonade, Eau gazeuse, augaz naturel dessources **En vente partout** dép.c.ph.Granaud,Nimes

ALIÉNATION DES BIENS NATIONAUX
DANS LE GARD
par F. ROUVIERE

Indispensable aux économistes, aux chroniqueurs locaux, à tous les chercheurs qui ont besoin d'un renseignement sûr et précis.

L'ouvrage de M. Rouvière traite des trois catégories des biens nationaux.

1re catégorie, biens dits de mainmorte, c'est-à-dire appartenant au clergé et aux établissements religieux dont la loi du 5 novembre 1790 prononça le retour à la nation ; 2699 numéros ;

2e catégorie, biens des émigrés, des condamnés par les tribunaux révolutionnaires, et des conscrits réfractaires, contre lesquels la confiscation avait été prononcée ; 1501 numéros ;

3e catégorie, biens communaux qui avaient été cédés en 1808, à la Caisse d'amortissements et qui furent revendus par elle.

Cet ouvrage peut devenir le point de départ d'une série de monographies sur l'évolution de la propriété immobilière dans le Gard.

Fort volume de 818 pages, en vente dans nos bureaux à Montpellier, et par l'intermédiaire des correspondants et dépositaires du « Petit Méridional », au prix de 15 francs.

Le régime fiscal des successions

Les lois du 25 février 1901 et 30 mars 1902 ont réformé presque complètement le régime fiscal des successions.

Ces lois admettent deux grands principes : la déduction des dettes civiles et commerciales et le droit progressif.

Elles modifient les règles concernant le paiement des droits au sujet des legs faits aux départements, aux communes et aux établissements publics.

Elles maintiennent le principe du droit proportionnel pour les legs de bienfaisance.

Pour faciliter l'étude de cette loi et les calculs des droits de succession, M. Valabrègue, receveur de l'enregistrement, a publié un « Barème » qui a obtenu un très grand succès.

Les particuliers, commerçants, secrétaires de mairies, géomètres-experts et toutes les personnes qui s'occupent de préparer des déclarations de succession, ou qui veulent connaître les grandes réformes apportées dans ce régime fiscal,peuvent se procurer la loi et le barème dans nos bureaux et chez tous les dépositaires et vendeurs du « Petit Méridional ».

Prix : Barème et loi ensemble, 2 fr. 25 ; par la poste, 2 fr.40.

Joyeux Lascards

Désopilantes aventures de la vie militaire
Par GRIOLET

Ce joli volume, grand in8° de plus de 300 pages, sous une humouristique couverture en couleurs et contenant près de 200 illustrations dans le texte, est en vente dans nos bureaux et chez tous les dépositaires et vendeurs du « Petit Méridional », au prix de 1 franc. Par la poste : 1 fr.25.

CHASS'D'AF., SPAHIS ET MOUKERS
Par Hector FRANCE

Ravissant album de 32 pages sur la vie militaire de l'armée d'Afrique, orné de nombreuses illustrations très humoristiques, avec un superbe frontispice en couleurs.

En vente dans nos bureaux et chez tous les dépositaires et vendeurs du « Petit Méridional », au prix de 0,20 centimes. Par la poste 0,30 cent.

Vient de Paraître
GUIDE DE L'AUDE
Pour 1904
SUBVENTIONNÉ PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL
Illustré par 23 photographies, 1 plan, 1 carte et 23 gravures
En Vente :
GUIDE DE L'HERAULT
Et
GUIDE DU GARD
Prix : 5 Francs chaque Exemplaire
chez les Libraires et Agents des GUIDES et au siège social : 8, rue Henri-Guinier, Montpellier

8, Place Saint-Côme, 8
GRANDE PHARMACIE POPULAIRE
3-76 Téléphone 3-76
Derrière la Bourse, près l'Argenterie
A MONTPELLIER
Restant ouverte toute la nuit
SPECIALITE d'ORDONNANCES à PRIX REDUITS

Peptonate de fer du Dr LEVEQUE
Ex-Interne des Hôpitaux de Paris
MEDICAMENT - ALIMENT
contre
L'ANEMIE ET LES PALES COULEURS
Prix : 2 fr. 40

FARINE POPULAIRE
glycerophosphatée
La meilleure alimentation des enfants
Prix exceptionnel ; 1 fr. 25

VIN RECONSTITUANT POPULAIRE
Jus de viande
Quinquina
Phosphate de chaux
Prix : 2 fr, 50

ORTHOPÉDIE
Bandages
Bas pour varices
Ceintures
Prix très Réduits

Sirop iodotannique
phosphaté
L'HUILE DE FOIE DE MORUE DE L'ÉTÉ
Prix du flacon : 1 fr. 40

Solution médicinale de
BIPHOSPHATE DE CHAUX
INDISPENSABLE
à la
CONSTITUTION DES OS
En litres et demi-litres

MOKA PURGATIF POPULAIRE
La seule purge agréable et efficace
PRIX : 0 fr. 40

100 ANS

Le plus précieux soutien des personnes âgées est de conserver un bon estomac, j'entends par là un bon appétit avec des digestions faciles et complètes. Un bon estomac, c'est le vrai brevet de longue et d'heureuse vie, exempte d'infirmités. Un moyen très simple d'y parvenir d'une façon absolument certaine, est de prendre avant chacun des trois principaux repas un cachet de Poudres de Cock. Les Poudres de Cock n'ont pas d'égal pour fortifier l'estomac, le soutenir, le rajeunir et le guérir. C'est le salut des jeunes et des vieux. 2 fr. 50 la boîte dans toutes les pharmacies.

150.000 fr. avec UN fr.
LOTERIE
du Musée de Valenciennes
DEUX GROS LOTS
150.000f 10.000f
5 lots de 1.000f — 10 lots de 500f — 100 lots de 100f
Tirage : 15 DÉCEMBRE 1904
Le Billet : UN fr. dans toute la France, chez princip. débits de tabac, lib., etc. Pour recev. à dom., adres. mandat à l'*Agence Fournier*, concess. *14, rue Confort, Lyon*, joind. env. affranchie pour retour.
DELPRAT, dép., 24, r. Boeldieu, BÉZIERS

Champagne **COSTE-FOLCHER** Epernay

MAL AUX DENTS GUÉRISON SURE et certaine par L'EMPLOI DE L'
ODONTALGOL TAICHEIRE
Docteur en pharmacie, rue Nationale, Montpellier. Prix : 2 fr. le flac. franco en mandat ou timbres poste.
Dépôts : Avignon, ph. Montel, rue des Marchands. — Alais, ph. Galliac, Gd'Rue.—Nimes, ph. du Dr Goudet.—Cette, ph. Malavialle, quai de Bosc.—Béziers, ph. Marill

Mme HORTENSE prévient sa nombreuse clientèle qu'elle donne ses consultations *rue de l'Observance, 21* (en face r.Ed.-Adam) *Montpellier*. Corresp

MALADIES SECRÈTES DES DEUX SEXES *Ecoulements, Maladies des voies urinaires récentes ou chroniques*, guérison complète en 48 heures par les capsules DUPUY, au Baume du Brésil pur. La boîte 4 f. Pcie du Pilon d'Or, 35, r. Gambetta, Toulouse ; par poste 4f.10.

Sage-femme 1re Cl. Mme Pinède, Bd Renouvier, 13, Montpellier. Reçoit pens., se charge enf. Jardin. Sal. bains. Consult. t. les j.

BLACK-ROT-MILDIOU-OIDIUM
détruits par la liqueur de Belmont. A titre d'échantillon, envoi d'une caisse de deux bidons contre 7 fr. 50 ou d'une caisse de 4 bidons contre la somme de 14 francs. S'adresser à M. le directeur de la Liqueur de Belmont, à Belmont, par Lozanne (Rhône).

PRESSOIR RATIONNEL, *Fouloirs — Broyeurs* MEUNIER FILS & Constructeur Rue St-Michel, 35, LYON *Catalogue fco sur demande*

Copies de lettres depuis 1 fr. 50. Enveloppes commerce. Dezeuze, papetier, Montpellier.

Villegiature
SAISON DES VACANCES
A LOUER à Aumessas, 25 minutes du Vigan en chemin de fer, trois villas meublées pour familles, toutes les trois avec jardins et à proximité de la gare. Beau site. Très bonne eau. Frais ombrages. S'adr. à Ch. Pastre, maçon à Aumessas (Gard).

Œuvres de Rabelais
Gargantua et Pantagruel, édition nouvelle en français moderne.
Nous offrons à nos amis et lecteurs la belle Œuvre de Rabelais, livre charmant, car, ainsi que l'a dit l'auteur :
Voyant le deuil qui vous mine [et consomme,
Mieux est de rire que de larmes [écrire ;
Pour ce que ris est le propre de [l'homme.
Demander cet ouvrage dans nos bureaux et chez tous les dépositaires et vendeurs du « Petit Méridional ».— Prix : 2 fr. 50. Par la poste : 3 francs.

Science et Religion
Par Paul MALVERT
Nouvelle édition avec 156 figures insérées dans le texte. Cet ouvrage est un essai de vulgarisation des données positives fournies par la science moderne sur la genèse et l'évolution des religions. On y trouve sur l'histoire de la médecine et de la pharmacie, de l'architecture, des arts et de l'industrie, des aperçus du plus haut intérêt,appuyés sur des découvertes récentes et des documents jusqu'ici inconnus. Demander cet ouvrage dans nos bureaux et chez tous les dépositaires et vendeurs du « Petit Méridional ».
Prix : 2 fr.50 ; Par la poste, 2 fr.75

La Révolution Française
ET LES CONGRÉGATIONS
par M. Aulard,
Cet ouvrage se divise en deux parties : Dans la première, M. Aulard raconte avec précision ce qui s'est passé ; dans la seconde, il publie les comptes rendus des principaux débats qui eurent lieu à la Constituante et à la Législative sur les congrégations, ainsi que les textes de lois, et il les publie d'après les règles de la méthode historique.
Prix : 3 fr. 50. Par la poste, 3,85
En vente dans nos bureaux et chez tous nos dépositaires et vendeurs.

Le Sucre dans la Ration animale. — Hygiène Economie
PLUS DE CHEVAUX POUSSIFS, par l'emploi des
TABLETTES ROQUES
Avis. — M. Roques, vétérinaire à Pézenas (Hérault), ne pouvant tenir à toutes les demandes, malgré sa production de 180.000 kil. de Tablettes par mois, fera ses expéditions par n° d'ordre des commandes surtout avant et pendant les travaux de vendanges.

POUDRE CHEFDEBIEN
(Authentique SULFOSTÉATITE CUPRIQUE)
Procédé de M. le Baron DE CHEFDEBIEN
Préservation absolue des Maladies de la Vigne
Par l'emploi de la POUDRE CHEFDEBIEN
Et de la BOUILLIE CATALANE
MILDIOU, BLACK-ROT, POURRITURE
Pour tous renseignements s'adresser à :
M. SIMON SALÈTES, Officier du Mérite Agricole, Gare annexe. PERPIGNAN.
Directeur des Usines de PRADES et de MAILLOLE

Dépuratif Marill
AU JUS D'HERBES
Régénérateur du sang, souverain contre les humeurs, boutons et toutes les maladies de la peau.
DÉPOTS :
A MONTPELLIER, Grande pharmacie Populaire, 8, place Saint-Côme ;
A CETTE, A. Prats, pharmacie, 8, rue de l'Esplanade ;
A PERPIGNAN, pharmacie Dumayne ;
A NIMES, pharmacie Sabatier, place de la Maison-Carrée ;
A BÉZIERS, pharmacie du Progrès, allées Paul-Riquet ;
A CARCASSONNE, pharmacie Sarcos ;
A NARBONNE, pharmacie Viala-Meynadie.
A AVIGNON, pharmacie Marie, 18, rue du Chapeau-Rouge, et Pharmacie Wilfrid-Montels, rue des Marchands ;
A PEZENAS Pharmacie Rascol ;
A PEZENS (Aude), E. Pienne, ph. Populaire

Etude de Me COSTE, Notaire à Montpellier.

Le public est prévenu que, le mardi 26 juillet 1904, à 11 h. du matin, il sera procédé, en l'étude de Me Coste, notaire à Montpellier, rue du Palais, N° 17, à l'adjudication d'une créance dépendant de la faillite de M. Eugène Courtv, négociant en plants, à St-Georges-d'Orques.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Fonzes, syndic de la faillite, Cours Gambetta, 23, à Montpellier, et à Me Coste, dépositeur du cahier des charges.

Etude de Me Cyprien ABRIC, avoué, rue de l'Aiguillerie, n. 27, à Montpellier.

EXTRAIT DE JUGEMENT DE DIVORCE
(Assistance Judiciaire)
Décision du 25 mars 1904

Un jugement de défaut rendu par le Tribunal civil de Montpellier, le 8 juillet 1904, entre le sieur Elie Constant, infirmier, domicilié à Montpellier, demandeur, ayant Me Cyprien Abric, pour avoué, et la dame Françoise Audoubert, son épouse, sans profession, actuellement sans résidence ni domicile connus en France, défenderesse défaillante, a prononcé le divorce entre les dits époux, aux torts et griefs de la femme.

Montpellier, le 15 juillet 1904.
Pour extrait :
ABRIC, avoué, signé.

Etude de Me MAURICE-REYNES, avoué, rue de la Canourgue, 3 (Square de la Mairie), Montpellier.

Extrait de jugement de séparation de corps
ASSISTANCE JUDICIAIRE
Décision du bureau de Montpellier, du 1er septembre 1903.

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal civil de Montpellier, en date du seize juillet 1904, entre d'une part, la dame Malvina Deschanel, épouse du sieur Benjamin Bringuier, garçon de café, domiciliée à Montpellier, assistée judiciaire, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Montpellier, Me Maurice-Reynes, soussigné ;

Et, d'autre part, le sieur Benjamin Bringuier, son mari, garçon de café, autrefois domicilié à Montpellier, actuellement sans domicile ni résidence connus en France ;

Il résulte que la séparation de corps a été prononcée entre époux aux torts et griefs du mari.

Montpellier, le 16 juillet 1904.
Pour extrait :
MAURICE-REYNES, avoué, signé.

Etude de Me Antoine LALANNE, avocat-avoué, agrégé du Trésor Public à Prades (Pyrénées-Orientales).

A VENDRE

le mercredi trois août 1904, à neuf heures du matin, par devant un de MM. les juges du Tribunal civil de Prades, commis à cet effet, à la salle des audiences du dit Tribunal civil de Prades, au Palais de Justice, en un seul lot et sur la mise à prix de 80.000 Francs.

Un Grand Domaine
DIT DOMAINE DE FONT-COUVERTE

d'une contenance totale de 306 hectares 82 ares 70 centiares, situé sur les territoires de Rabouillet (Pyrénées-Orientales), et de Monfort (Aude).

COMPRENANT :

Maison d'habitation ;
Locaux de la ferme pour exploitation ;
Ecuries, bergeries, greniers à foin et dépendances ;
Le tout attenant pour la plus grande partie ou disséminées sur terres de toute nature :
Champs, prés, pâtures, bois de hêtre ou autres essences, pacages, terrains miniers de fer ou de cuivre.

NOTA. — En exécution du jugement ordonnant la vente, dans le cas où il n'y aurait pas d'enchères sur la mise à prix ci-dessus fixée, elle sera baissée de cinquante francs en cinquante francs, jusqu'à ce qu'il y ait enchères, pour les enchères être ensuite reprises et l'adjudication prononcée en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur.

Pour extrait conforme :
A. Lalanne.

LE CABINET MÉRIDIONAL
9, Faubourg-de-Lattes
MONTPELLIER
A Saisir :
Gde Propriété, à 4 kilom. de Montpell., 11 hectar. dont 8 plant. pl. rapport. Gd maisonn., beau cellier : 27.000 f.

Jolie Villa, portes de ville, agr. et rapp., 6 sétérées, vigne prod. 120 hect., 6 pièces, petit parc très ombragé.
Prix. 18.000

A vendre Foudres neufs, toutes dres d'occasion de toute contenance, chez M. Foulquier, à Lunel, en face la gare, et à Limoux (Aude), route de Chalabre

Etude de Me Albin JULLIAN avoué-licencié rue Guibal, n° 3, Béziers

VENTE
SUR
LICITATION
Les Etrangers admis

Adjudication le Lundi Huit août mil neuf cent quatre, à huit heures du matin, au Palais de Justice à Béziers.

Une Maison d'habitation
avec Magasin

Elevée de trois étages sur rez-de-chaussée, située dans l'enceinte de Pézenas, rue Saint-Jean, section F, numéro 357 du plan, confrontant au Nord Lucain Roger, au Sud la rue Saint-Jean, à l'Ouest Estève.

Mise à prix : Quinze mille francs ci..... 15.000 fr.

Cet immeuble dépend de la succession du sieur Joseph Honoré Barthélemy père, quand vivait propriétaire, domicilié à Pézenas.

Pour tous renseignements s'adresser à :
Me Jullian, avoué poursuivant, et au greffe du tribunal où est déposé le cahier des charges.

L'avoué poursuivant,
JULLIAN, signé.

EMILE ISENBERG
28, route Nationale, à Cette
LOCATION et VENTE
de Futailles-Transports neuves ou usagées

Cystite Difficultés pour uriner, guéries radicalement par le Sirop d'arenaria rubra d'Afrique. Ph. Peyard, Toulouse. Expéd. dans tous les départements, le flacon 4 fr. 60

PELADE Chute de cheveux, Pellicules. *Notices gratis, Benit*, ph. 29, rue Matabiau, Toulouse.

Offices Ministériels
Grand choix d'études. S'adresser MOULS, 36, r. Alsace, Toulouse

A VENDRE
4 cuves neuves, en bois du Nord, de 560 hectolitres chacune, et un monte-charge ou noria de vendange avec accessoires.
S'adresser pour traiter, à M. Victor Pastre, à Montbazin.

Futailles d'occasion en tous genres neuves d'un vin et d'un voyage. R franco gare destinat. garanties saines de goût et d'avaries. P. DARROUX, 19, Bd de la Gare, Paris

Cie Assur. contre les pertes *commerciales*, dem. insp sp. et *agents appointés*, avenue Trudaine, 30, *Paris*.

Guérison des Vins Piqués
Tartotte, Montpellier - Béziers

ACCOUCHEUSE de 1re CLASSE
Mme Alidière, rue de Montpellier, 34, Nimes, prend pensionn. ville et campagne. Prix modérés. Se charge enfants. Discrétion absolue.

Hygiène de la chevelure
LOTION Colombier
24, rue Nationale, *Montpellier*

CESSION d'offices ministériels et autres charges. Le Conciliateur, 12, rue St-Aubin, Toulouse

Sulfates de cuivre Macclesfield, Soufres, Sulfostéatite, Chefdebien, Bouillie Bordelaise Verdet neutre Murjas.
Comptoir agricole Elie Valette
Clermont-L'Hérault

ACETYLENE
Fabrique d'appareils CAVAYE
Rue du Pont-Juvénal, Montpellier
Carbure de calcium

Cycles Randon dep. 145 fr. garantis. Cité Indle, Montpellier.

Mme ADRIANI somnambule car tomancienne, 28, al. Lafayette, Toulouse. Tr. p. cor. Consulte s. tout.

TRAVAIL p. dames bourses croc. 70 à 100 fr. p. m. b. payé Ec. Préceptis, à Grenade (Hte-Gar..

CHARCUTERIE à céder, fondée en 1834, gros, 1/2 gros et détail ; loyer 1800 fr., y compris appartem., long bail, client. ancienne. Prix à débattre. S'adr. **Grand Bail de Publicité**, Montpellier.

NE PAS ACHETER
sans aller visiter le **nouveau magasin Calmel**, *12, rue En-Gonceau*, Montpellier, où l'on trouvera les sommiers guindés en fil d'acier, les meilleurs et les meilleurs marché à 28 fr., ainsi qu'un grand assortiment de **Meubles, Sièges et Tentures** à des prix très modérés.

A VENDRE château, parc et domaine (Aveyron), 8 km. gare Carcenac-Peyralès. Très beau pays de chasse. S'adresser à Me Burrès, notaire à Colombiès.

A Vendre une machine à écrire usagée, s'adresser au journal à Montpellier.

Cartes postales On demande représentants

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 55. | 10 Centimes le Numéro | DIMANCHE 3 JUILLET 1904

LE SOCIALISTE DE L'HÉRAULT

ORGANE DE LA FÉDÉRATION SOCIALISTE DÉPARTEMENTALE

ABONNEMENTS :
Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

Abonnements et Annonces reçus au Bureau du Journal et par tous les Groupes Socialistes de l'Hérault.

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration
16, Rue Dom-Vaissette, MONTPELLIER

Le SOCIALISTE DE L'HÉRAULT laisse à chaque auteur la responsabilité de ses affirmations et de ses conclusions.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Le 29 mai, la réunion extraordinaire de la Fédération étudiait la situation financière du journal et reconnaissait qu'il fallait en modifier les conditions de vente. Elle décidait d'en suspendre la publication pendant quelques jours, de consulter les camarades sur la manière de continuer à faire paraître leur organe et leur soumettait une combinaison qui avait réuni l'avis général. C'était la suivante :

1° Augmenter les abonnements, qui seraient portés à QUATRE FRANCS PAR AN, DEUX FRANCS POUR SIX MOIS, UN FRANC POUR TROIS MOIS, — c'est-à-dire au prix minimum des organes de toutes les Fédérations socialistes de France;

2° Vendre le numéro 0 fr. 10;

3° Créer un fonds de réserve et de propagande. Des camarades nous ont promis de faire des versements mensuels de un franc et de cinquante centimes. Il est certain que chacun de nos groupes contient plusieurs militants pouvant contribuer, par cette petite somme, à la prospérité de l'idée socialiste, et désireux de permettre à la Fédération de ne compter que sur les membres du Parti.

Le 10 juin, une circulaire expliquant cette décision était adressée aux groupes et aux fédérés.

Elle recevait l'accueil le plus empressé, et, huit jours après, nous avions la certitude que le journal pourrait reparaître bientôt.

Le 19 juin, un numéro extraordinaire destiné exclusivement à tous les délégués sénatoriaux, était fait par le Comité qui soutenait la candidature Barberat à l'élection sénatoriale. Nous y avons tous vu la confiance du Parti Socialiste de l'Hérault dans l'organe de la Fédération.

Le 26 juin, le Socialiste de l'Hérault *paraissait de nouveau sous sa forme précédente, toutes les modifications proposées par la réunion de Paulhan ayant été adoptées par tous les groupes qui nous ont écrit et par l'immense majorité des fédérés. Nous ne pouvons publier les nombreuses lettres que nous avons reçues. Qu'il nous soit permis, cependant, de citer celles des camarades Sicre, de Montpellier; Maurel, de Faugères; Darius Rey, de Mauguio, et des groupes — fédérés ou non — qui nous ont engagé à lutter de plus en plus, nous reprochant même d'avoir douté de leur attachement à notre organe, de leur dévouement inlassable à notre parti.*

A tous, merci de leur confiance,
En avant, pour le prolétariat !

Le Bureau de la Fédération.
La Rédaction du *Socialiste de l'Hérault*.

ÉLECTION SÉNATORIALE

Montpellier présenta une certaine agitation dès samedi soir, car à partir du matin 10 heures, les délégués arrivèrent nombreux.

Durant toute la soirée, au Comité, nous eûmes la visite de la plupart des camarades qui vinrent nous entretenir de la situation politique de leur commune. De telles agitations sont utiles, elles permettent de juger sûrement les hommes.

C'est avec tristesse que nous sommes obligés d'écrire que quelques fédérés (ils sont rares, heureusement !), délégués sénatoriaux, n'eurent pas un seul moment de liberté pour se rendre au Comité, n'eurent pas un seul instant à eux pour assister aux deux Congrès du lendemain, et durent, toute la journée du 26, se tenir à l'écart de leurs amis politiques. Leur conduite fut blâmable, car, dès le premier tour, ces faux socialistes, qui assistent à tous nos Congrès, votèrent pour le candidat Augé. Nous ne nous laisserons plus attendrir par leurs belles périodes, et dans nos prochaines réunions nous saurons mettre leurs actes à découvert.

La réunion de samedi soir, où seuls les délégués sénatoriaux furent admis, prouva notre force, notre influence ; nous fîmes élire, au bureau, deux socialistes : le camarade Bénézech, assesseur, et le sympathique maire de Capestang, Casamia, secrétaire.

Seul, le candidat socialiste développa son programme. Tous ses concurrents parlèrent de questions personnelles, se décernèrent des éloges pompeux avec grands gestes, racontèrent tous leurs actes. Seul, Barberat, avec la loyauté que tout le monde lui reconnaît, expliqua ce que voulait le socialisme et, brutalement, dénonça les compromissions, les mensonges des radicaux bourgeois.

Cette réunion fut très mouvementée, très orageuse. Les partisans de Razimbaud et d'Augé se trouvèrent aux prises. Les socialistes ne firent aucune obstruction, voulant trop discuter avec les radicaux, ce que plusieurs d'entre nous étaient décidés à faire. A un seul moment, lorsque Augé fit appel aux délégués de Capestang pour se faire délivrer un certificat de bonne vie politique ; un socialiste intervint : ce fut notre ami Grand, conseiller municipal de Capestang, qui, aux applaudissements de la salle, escalada la tribune pour déclarer que la conduite d'Augé avait été toute pleine d'équivoques et que Augé n'avait aucune sympathie dans le canton qu'il avait représenté au conseil général.

Au premier tour de scrutin, Barberat obtint 194 voix. Ce succès étonna les plus optimistes. A aucun moment, on n'aurait cru que le parti socialiste eût une telle influence. Il y a quelques années, Barberat n'avait eu que 60 voix. Quels progrès en sept ans ! 194 voix au suffrage restreint, c'est la majorité dans le département, car les délégués sénatoriaux ont à combattre contre la pression officielle, et, détenant un mandat du peuple, ils profitent très souvent de leur influence pour trafiquer leur pouvoir et voter contre l'opinion de leurs mandataires parce que des promesses leur sont faites.

Le résultat fut connu à midi et demi, et dès une heure 150 délégués se trouvaient réunis en un Congrès. Ce Congrès fut magnifique, bien qu'il ne durât que quelques minutes.

Au bureau, furent acclamés : Collard, Cathala, Audoye et Barthe. A l'unanimité, il fut décidé que Barberat serait candidat à nouveau, et le bureau fut chargé de se rendre auprès du citoyen Bouliech afin de savoir ce qu'il comptait faire.

On fut dans les jardins de l'hôtel du Midi, où déjà Bouliech était aux prises avec les amis de Razimbaud. L'intègre démocrate signa un désistement par lequel il recommandait à ses électeurs de voter contre Augé. Au même instant, une délégation des électeurs de Bouliech, composée des citoyens Calmels, maire de Villeveyrac; Guittard, maire de Mèze; Estanier, conseiller d'arrondissement, se rendait au comité socialiste et annonçait qu'ils se ralliaient à la candidature Barberat.

Bon nombre d'électeurs de Bouliech votèrent pour notre candidat, et si celui-ci ne gagna que 14 voix au deuxième tour, ce fut parce que des délégués qui, au premier tour, avaient voté pour Barberat, ne renouvelèrent pas leur vote, croyant leur candidat battu. Ce fut une grosse faute que doivent reconnaître aujourd'hui les amis trop hâtés à se porter sur un radical pour faire pencher la balance plutôt d'un côté que d'un autre.

Entre le premier tour et ce second tour, une affiche fut apposée. Elle émanait du comité de la Fédération radicale et radicale-socialiste : on avait, pour l'occasion, supprimé le mot « socialiste ». Elle était signée de MM. Gariel, directeur du *Petit Méridional* ; Mas, député ; Lafferre, député ; Cauby, ancien maire de Florensac, et Railhac, maire de Lodève. Son but était de sauver Augé. Nous nous demandons ce que signifiait cette affiche faisant appel à la discipline, quand il n'y avait pas de candidat réactionnaire. Elle fut très mal accueillie par les délégués indépendants. Mas fut pris sérieusement à partie par tous ses amis, et nous nous étonnons fort de l'attitude de Railhac, car celui-ci, ostensiblement, vota deux fois pour Barberat et au troisième tour pour Razimbaud !

A quoi a obéi Railhac quand il a signé cette affiche ? Qu'ont dû penser les électeurs quand ils se sont aperçus qu'un des signataires commettait l'acte d'indiscipline reproché aux autres ?

Au second tour, Barberat obtint 209 voix.

Un second congrès eut donc lieu à 6 heures. Ce fut le plus important. Il prouva la force du parti socialiste, car, malgré la diversité d'opinions, le calme ne cessa d'y régner.

A l'unanimité, les membres du bureau du précédent congrès furent réélus, et après une courte discussion, il fut décidé qu'une délégation du comité Razimbaud, qui demandait à être introduite, serait entendue.

Il vint alors huit membres de ce comité, parmi lesquels nous reconnûmes MM. Arcangel, maire de Saint-Pons; Bertrand, conseiller général d'Olonzac; Salge, conseiller d'arrondissement de Saint-Pons ; Montagne, conseiller d'arrondissement de Lodève.

Le citoyen Bertrand, au nom de la délégation, expliqua le but de leur visite. Il demanda notre désistement.

Collard leur demanda ce qu'ils accordaient en échange.

Bertrand de répondre que Razimbaud avait toujours considéré les socialistes comme des amis, et que leur candidat mettrait toute son influence à la disposition du parti avancé, de nous tous, pour nous aider à entamer cette région montagneuse, et que, au prochain renouvellement sénatorial, il s'engageait à faire campagne et à accepter à ses côtés un socialiste.

Reboul demanda des explications sur le blâme que la Fédération radicale-socialiste avait infligé à leur candidat et pria les délégués de dire s'ils se plieraient aux décisions du comité de cette Fédération au cas où elle réclamerait le désistement.

M. Arcangel déclara qu'ils ne connaissaient pas cette Fédération, qu'ils n'avaient aucun rapport avec elle. Il la blâma même de vouloir accaparer toutes les énergies, même l'énergie socialiste, qui, pourtant, par la différence de programme, ne peut que se tenir en dehors du parti radical.

M. Salgé prit à son tour la parole; il montra le rôle de Razimbaud durant les dernières grèves de Cruzy et d'Olonzac.

Les délégués de Cruzy, adhérants au congrès, certifièrent les paroles de l'orateur et déclarèrent que Razimbaud prit ouvertement parti pour les grévistes contre le sous-préfet et le patronat.

Le président remercia les délégués de leur visite. — La discussion reprit alors.

Molle proposa d'inviter Razimbaud à se retirer et d'unir les voix de Barberat et de Razimbaud sur le nom de Bouliech. L'heure étant trop avancée et le scrutin étant ouvert, cette proposition fut écartée.

Delhon, de Puissalicon, demanda que chacun conservât sa liberté d'action.

Cathala rappela la lutte que le parti socialiste eut toujours à soutenir contre Augé et ses amis.

Il dit la campagne de calomnies qu'il eut à subir de la part de celui qui, prenant l'étiquette anticollectiviste, se fit élire par les réactionnaires.

Il cita la lutte d'Augé contre Aldy, contre Julien, sa conduite pendant les dernières grèves; la propagande actuelle des réactionnaires, soit par le *Publicateur*, soit par la municipalité de Roujan; MM. Lasserre, de Bédarieux; de Crozals, de Béziers; Palazy, de Béziers; et il termina en engageant tous les socialistes à s'abstenir ou à voter contre Augé.

On passa au vote et, à une énorme majorité, il fut décidé que l'on engagerait les socialistes à voter contre le candidat officiel.

Cette nouvelle se répandit comme une traînée de poudre. Au dehors, elle donna lieu à de violentes discussions, et, malgré les menaces, les démarches des amis d'Augé, les socialistes, avec un ensemble admirable, se rallièrent à la décision du Congrès, 37 d'entre eux votèrent blanc et l'immense majorité se rallia à Razimbaud.

La pression officielle battit alors son plein de 8 heures à 10 heures. Il est impossible de voir plus. Les radicaux étaient embrigadés, étaient conduits à l'urne. Une bagarre faillit éclater dans la salle, à cause d'un électeur venant voter avec un mandat qui ne lui appartenait pas. De l'avis de tous, 50 radicaux qui, aux deux premiers tours, avaient voté pour Razimbaud, se rallièrent à Augé sous les menaces, et Razimbaud fut élu à 33 voix de majorité avec l'appoint d'un minimum de 150 voix socialistes.

De cette élection, seul, le parti socialiste sort victorieux, et comme l'écrivait le lendemain le *Petit Méridional*, lui seul retirera des profits de cette consultation.

Il a prouvé sa force en recueillant, à *un suffrage restreint, 200 suffrages.*

Jamais en France, un pareil résultat n'avait été acquis.

Jamais dans la Seine et le Nord, départements qui ont toujours été à la tête du mouvement socialiste et qui ont une population l'un neuf fois et l'autre quatre fois plus importante, un pareil résultat avait été acquis. Dans la Seine, Camelinat avait obtenu 124 voix, et dans le Nord, Delasalle 120.

Il a prouvé sa force, car il est l'arbitre de la situation. Il peut faire élire qui il veut, et un seul mot de lui suffit pour amener le succès du radical qui se rapproche le plus de sa doctrine.

Il a prouvé sa force parce qu'il a montré qu'il était le seul discipliné, que l'union existait entre tous les socialistes. Dans ses deux Congrès, un ordre admirable, un enthousiasme indescriptible, une confiance dans l'avenir, ont affirmé son énergie.

Il a prouvé sa force, car il a su, avec sagesse, aller à ceux qui pouvaient lui rendre le plus de services, ceux dont il pouvait attendre le plus de loyauté. D'un côté, des radicaux socialistes qui ont un désir, celui de détruire l'organisation qui est notre gloire. Pour cela faire, ils ne craignent pas de constituer une Fédération où ils veulent englober l'élément socialiste, et qui, malgré nos protestations, devant les avertissements du Comité de Paris, devant l'abstention complète des socialistes, usent de ce stratagème démodé ; de l'autre, des radicaux socialistes qui reconnaissent que le parti socialiste a le devoir de réclamer sa liberté et, à toutes les élections, de proclamer son idéal.

Il a également prouvé sa force, en réclamant la suppression de cet esclave politique qu'une coterie fait peser sur notre département.

Ah ! ce ne sont pas les réactionnaires qui ont confondu leurs bulletins avec les nôtres. Non, la grosse propriété, la presque unanimité de la réaction a été avec

Augé. L'*Eclair* n'a pu endiguer les sympathies qui amenaient la réaction à son ami d'il y a huit ans. Tous les éléments rétrogrades, sauf de rares exceptions, ont été pour l'incapable défenseur du vinage.

Et pour terminer, nous devons reconnaître que si Barberat n'a pas été l'élu dimanche, la faute en a été à l'arrondissement de Lodève. La majorité des délégués n'ont pas fait leur devoir. Un déplacement de 25 voix suffisait pour le succès, et ce déplacement n'a pas été, parce qu'il a plu à ceux que Barberat a dressés, à ceux que Barberat a soutenus, de payer par de l'ingratitude les services rendus, parce qu'il a plu à Portefaix, à Montagne, conseillers d'arrondissement de Lodève, deux élus de Barberat, d'aller à Razimbaud dès le premier tour de scrutin, le succès leur semblant plus certain. A nos amis de se souvenir.

La faute a été aussi à un petit nombre de socialistes qui ont été des traîtres, qui, pour nous, sont dès maintenant de vulgaires renégats qui se sont laissé acheter par des promesses, qui ont perdu leur énergie d'antan, parce qu'ils sont les esclaves des bourgeois à qui ils ont demandé des places.

La faute a été à quelques timorés qui voulaient aller au socialisme et qui n'ont pas osé, parce que leur père était là, menaçant. A Guilhaumon, conseiller général de Capestang, qui, après promesse, n'a pas été avec nous, et que le canton de Capestang châtiera dans un mois. Il ne peut en être autrement, car la délégation de ce canton est celle qui mérite le plus de félicitations, tant par ses vues d'ensemble que par son dévouement à surveiller les urnes et à s'adonner à la propagande.

Quelques hommes, pourtant, que nous avons attaqués, méritent une mention, et dans le nombre est M. Bénézech, conseiller général de Bédarieux, qui a confondu son vote avec nous, et a déclaré vouloir aller à l'avant et se conformer à toutes nos décisions.

Les deux cents voix obtenues auront doublé au prochain renouvellement.

Notre propagande nous aura emmené des amis.

La victoire que nous avons remportée dimanche se transformera en triomphe. Tous, à l'œuvre!

En terminant, souhaitons que la prophétie que nous faisait un radical influent, dont le nom a été trop prononcé durant cette période électorale, soit exacte:

« Si les socialistes ont quelque chose (ici un mot un peu trop mâle), la représentation de l'Hérault comptera *six* socialistes en 1906. »

Cette prophétie concorde avec le cri de désespoir prononcé par Lafferre, dès les résultats: « Nous sommes battus. Nous ne nous relèverons plus de cette défaite. Le socialisme déborde.»

RÉSULTATS

Quand nous pronostiquions dernièrement les résultats que nous pensions obtenir aux élections sénatoriales, certainement nous n'aurions pas eu la prétention de fixer un chiffre de voix aussi élevé. Car nous savons, par expérience, que la transformation sociale que nous rêvons, si elle ne peut pas se faire magiquement, ne peut pas aussi marcher de victoire en victoire, sans recevoir quelques à-coups, quelques reculs même, qui la forcent à s'arrêter. Ces arrêts, du reste, sont peut-être utiles, en ce sens qu'ils sont mis à profit pour se recueillir, pour mieux étudier l'urgence du moment, et pour préparer un nouvel élan qui amènera de nouvelles victoires.

Cependant, si, dans l'élection de dimanche dernier, nous n'avons pas mené notre candidat à la victoire, nous y avons conduit du moins notre idéal socialiste. En effet, il n'est guère possible de citer une ascension aussi forte que celle du parti socialiste. En six ans, le suffrage restreint nous donne 150 voix de plus, et nous fait devenir l'arbitre des rivalités ou des appétits qui commencent trop à se montrer chez les républicains bourgeois.

Aussi, conscients de l'importante mission qui nous incombait, avons nous, dans deux congrès magnifiques entre les trois tours, pris des décisions marquées au coin de la plus grande sagesse. Quoiqu'on en dise, et malgré toutes les opinions émises, en présence des rivalités des deux radicaux en présence, l'idée dominante chez les socialistes de l'arrondissement de Montpellier a été le souvenir que ceux qui marchaient avec Razimbaud étaient les mêmes qui, par deux fois, avaient donné leur concours le plus désintéressé, pour mettre en majorité le citoyen Bénézech. Les socialistes pratiquant l'honnêteté politique autant que l'honnêteté morale, se sont souvenus au moment décisif, des dettes de reconnaissance qu'ils devaient, et se sont employés en partie à les payer.

La personnalité des deux radicaux en présence leur importait peu, puisque la discipline des programmes était respectée; c'est, du reste, la seule admissible pour les socialistes; nous restions libres de nos suffrages, et c'est au paiement d'une dette d'honneur que nous les avons employés.

C. Reboul.

CITOYENS !

Merci aux 194 délégués sénatoriaux qui en accordant leur suffrage au camarade Barberat, ont prouvé qu'ils avaient espoir en la rénovation sociale.

Le Parti Socialiste sort grandi de la lutte. Ses troupes ont plus que triplé durant ces dernières années.

L'avenir est à nous! La victoire définitive sera pour la prochaine lutte.

Vive la République du travail!

Le comité.

ÉLECTIONS CANTONALES

Aniane. — *Conseil d'arrondissement.* — Des élections au conseil d'arrondissement vont avoir lieu fin juillet. On s'en doutait un peu, à voir l'ardeur, à défaut de désintéressement, avec laquelle certain « barnum de la politique, cuisine une candidature qu'il présente comme officielle ». A l'entendre, c'est déjà fait: le candidat, issu du Congrès de Puechabon, sera patronné par M. Mas, et sera forcément élu. Ce n'est pas plus malin que ça. Heureusement que ces pronostics ne nous effrayent plus. N'avait-il pas crié partout qu'Augé serait sénateur? C'est, sans doute, pour assister à l'effondrement de la politique de ce dernier que cet encombrant personnage se trouvait à Montpellier dimanche. Il paraît même qu'il a usé le paletot d'Augé, tant il lui a passé la main sur l'épaule.

Si je ne craignais pas d'abuser de la bienveillance de mon informateur, je lui demanderais si notre homme ne portait pas les bagages d'Augé, y compris la veste d'honneur que les socios lui ont offerte.

(A suivre.)

Béziers. — Selon la décision prise à la réunion de Paulhan, le Bureau de la Fédération a réuni les Groupes de Béziers pour s'occuper des élections du 1er et du 2e canton.

Une commission d'initiative a été élue; elle adresse aux socialistes l'appel suivant:

Citoyens,

En raison de la proximité des élections cantonales, les deux groupements socialistes de Béziers — le Parti Ouvrier socialiste et le Parti socialiste — d'accord en cela avec le bureau de la Fédération socialiste départementale, ont décidé d'organiser un Congrès qui choisira les candidats du parti aux dites élections.

Le Congrès aura lieu le dimanche 10 juillet, à Béziers, dans un local qui sera ultérieurement désigné.

La commission d'initiative, soucieuse de conserver aux prochaines élections un caractère doctrinal nettement manifesté, a décidé que seraient seuls admis des délégués acceptant le programme minimum du Parti socialiste, c'est-à-dire:

Entente et action internationales des travailleurs;

Organisation politique et économique du prolétariat en parti de classe pour la conquête du pouvoir;

Socialisation des moyens de production et d'échange, c'est-à-dire transformation de la société capitaliste en société collectiviste ou communiste.

Après examen de la situation du Parti socialiste dans les deux cantons, le comité a reconnu que chaque commune pourrait avoir le nombre de délégués suivant:

Premier canton. — Béziers-Ville, 12; Bassan, 1; Boujan, 1; Cers, 1; Corneilhan, 1; Lieuran, 1; Lignan, 1; Portiragnes, 1; Villeneuve, 4.

Deuxième canton. — Béziers-Ville, 12; Cazouls, 3; Colombiers, 1; Lespignan, 1; Maraussan, 3; Sauvian, 1; Sérignan, 4; Vendres, 1.

Dans les communes où il existe des groupements fédérés, ces derniers auront le choix des délégués; dans les autres communes, les délégués devront être nommés dans une réunion publique du parti.

Les militants desdites communes sont invités à faire le nécessaire pour que les délégués soient nommés en temps utile.

Nota. — Adresser toutes communications à la commission d'initiative du Congrès socialiste cantonal, café Paul, allées Paul-Riquet, Béziers.

Clermont. — Le Groupe d'Etudes sociales de Clermont fait un pressant appel aux groupes et aux militants socialistes du canton; il les invite à assister à une conférence publique et contradictoire donnée par des membres de la Fédération socialiste de l'Hérault.

A l'issue de cette conférence, il sera tenu un Congrès en vue de la conduite à suivre aux élections cantonales prochaines. Ne pourront assister à ce Congrès que les membres de la Fédération munis de leurs cartes, ou les militants qui, avant la réunion, retireront une carte d'invitation, que délivrera le secrétaire du Groupe, le citoyen Parado, boulevard Paul-Bert.

Voir détails complémentaires sur le prochain numéro.

Montagnac (Canton de). — Nous rappelons aux socialistes qu'ils doivent adhérer au Congrès de Nizas pour le choix d'un candidat à l'élection cantonale.

Tous les socialistes, agréés au Congrès d'après les indications données dans le dernier numéro du journal, pourront prendre part à la discussion. Seuls, les délégués auront droit de vote.

Pour le bureau:
Le secrétaire de la Fédération centrale,
G. Soulignac.

Montpellier. — On nous annonce qu'un Congrès aura lieu prochainement pour s'occuper des élections dans les trois cantons. Le Parti ouvrier s'est occupé de la question dans sa réunion du 18 juin, et l'étudiera de nouveau demain.

Nous recevons de Pérols la lettre suivante:

Montpellier (2e canton). — Les socialistes de Pérols attendent avec impatience que nos amis de Montpellier réunissent en un Congrès tous les socialistes du canton.

Le 31 juillet aura lieu une élection au conseil général. Nous devons profiter de l'occasion pour affronter la lutte qui jamais ne s'est présentée aussi favorablement. L'échec de M. Rouvier, conseiller général progressiste, est certain, si on arrête le choix sur un socialiste qui ait donné ses preuves et qui, de tout temps, ait lutté pour l'idéal socialiste.

Pérols prêtera son concours au candidat du *Socialiste de l'Hérault*. Administré par un conseil municipal foncièrement ouvrier et socialiste, il donnera une imposante majorité au candidat du Parti.

Des ouvriers socialistes de Pérols.

Fédération des Jeunesses Socialistes

Depuis la première conférence organisée par la Fédération des jeunesses socialistes de l'Hérault (Nébian 12 juin 1904), le nombre des adhérents s'est accru de jour en jour. C'est avec plaisir que, constatant le bon accueil fait par les camarades à notre organisation, nous crions: Bravo les jeunes!

Bravo, les jeunes, qui venez avec tant d'ardeur prendre votre place dans le grand combat! Bravo et debout autour du rouge drapeau des revendications sociales! Bravo et en avant vers plus de bonheur, de justice, de lumière et de liberté!

Aux exploiteurs de tous les pays, aux sorciers de toutes les religions, aux soudards de toutes les hordes, aux grippe-minauds de toutes les magistratures, aux calottins de toutes les calottes, nous disons: Vous êtes tous nos ennemis!

Vous êtes tous nos ennemis, parce que vous êtes les fils des exploiteurs et que nous sommes les enfants des exploités! Vous êtes tous nos ennemis, parce que des siècles de misère forment entre vous et nous une barrière infranchissable! Vous êtes tous nos ennemis, parce que vous êtes les hommes d'un passé hideux et que nous sommes ceux d'un avenir glorieux!

Vous êtes tous nos ennemis, et nous lutterons à outrance contre vous. Malgré vous, nous dégorgerons la jeunesse du crétinisme enseigné sur votre ordre par les hommes noirs. C'est malgré et contre vous que les jeunes socialistes de l'Hérault s'organiseront et, par leur incessante propagande, s'efforceront de grossir le nombre des partisans de la noble idée socialiste.

Le secrétaire, J. Félix.

LA CONDUITE DE SALIS

Nous recevons d'un de nos amis du canton de Mèze la note suivante:

« Qui n'a pas vu Salis le 26 juin?

Durant toute la journée de dimanche, celui qu'on désigne sous le nom de « député de Mèze » marcha ouvertement contre l'unanimité des délégués de sa circonscription. Malgré la démarche que firent auprès de lui, le samedi, les maires du canton, Salis, sans se désespérer, fit campagne soutenue pour Augé; à peine eut-il le temps d'ingurgiter quelques petits verres, tant il avait hâte de chauffer la candidature de son favori.

Salis est irrémédiablement perdu dans notre canton et le parti républicain saura se débarrasser de lui.

Il espère bien au Sénat s'imposer dans 18 mois, et trouver une place sur la liste Deandreis. Mais les vaincus d'aujourd'hui ne seront pas les victorieux de demain.

Salis ne sera pas sénateur, il ne sera pas réélu député, car les électeurs se souviendront de l'affiche.

« Citoyens !

Votez tous pour Augé, candidat de discipline républicaine,

» Jacques Salis, député. »

et de la campagne immérité qu'il a menée contre Barberat et Bouliech.

Un Socialiste. »

Chronique Départementale

Bessan. — **Remerciements.** — Nous avons le plaisir d'annoncer que la souscription pour l'acquisition d'un drap d'honneur, a produit la somme de 110 fr.

Nous remercions sincèrement tous ceux qui, par leur obole, ont bien voulu s'associer à cette œuvre anticléricale. Le grand nombre de souscripteurs nous est un sûr garant que la population bessannaise s'affranchit de la tutelle religieuse et que l'idée de la pensée libre marche à grands pas.

Le drap sera en notre possession vers la fin du mois de juin; il sera déposé au siège du Groupe, où les souscripteurs pourront venir le voir. Il assistera avec une délégation à toutes les obsèques civiles.

Le G. E. S.

Protestation. — Le G. E. S. proteste énergiquement contre l'article paru en tête du *Petit Méridional* le 28 juin;

Approuve complètement la Fédération socialiste de la Seine de se débarrasser de ses membres indisciplinés, mesure qui différencie le parti socialiste du parti radical, qui ne craint pas de conserver dans son sein des transfuges comme les Vigné, les Doumer, etc.

Le G. E. S.

Fontès. — Une réponse. — J'ai pu lire dans la *Dépêche* du 9 juin, l'article signé « Ferret » dont plusieurs passages me visent. L'auteur, car c'est Ferret qui a signé, mais ce n'est pas lui qui a écrit, pense (il n'accuse pas) que j'ai fait un faux: un des prétendus signataires, dit-il, a avoué n'avoir rien signé.

Il ne doit pas avoir assisté à la réunion de la Ligue des droits de l'homme, le soir où le prétendu signataire a jeté à la face de Ferret qu'il n'avait pas voté pour lui. Pour cette question, nous en reparlerons.

Plus bas, il écrit: « Vous m'avez fait outrager la veille de élections par deux de vos acolytes ». Partout vous retrouvez la trace de l'homme qui a écrit mais qui n'a pas signé. L'on voit que ce ne sont que des racontars que vous y avez mis. Voilà la vérité, auteur de l'article: Votre ami, en sortant du café, est venu directement à nous et, à la première parole de provocation, s'adressant à moi et au citoyen Montagnol, s'est écrié: « Les Espagnols voteront et je vous em.... ». Et avec votre mauvaise foi, vous ajoutez: «Et il n'a pas poursuivi ». S'il ne l'a pas fait, c'est qu'il était le premier insulteur, lui ne pouvant pas poursuivre, il nous a envoyé un des siens quinze jours après. Oui, dans les ténèbres, cet individu insulte, menace un homme, qu'il sait ne pouvoir se défendre.

Un jour, l'on pourrait voir les renseignements que M. le Maire a osé envoyer à M. le procureur de la République; mais à ce sujet, je peux mettre en balance ce qu'il a écrit sur mon compte.

Vous ne voulez plus répondre, dites vous. Il faudrait pourtant que vous nous disiez de qui, le citoyen Montagnol et moi nous sommes les acolytes. Acolyte veut dire enfant de chœur; alors vous devez nous avoir vu un de chaque côté du curé, processionnant et nous prosternant devant le reposoir de la maison Ferret.

Quel dommage que vous ne vous soyez pas jeté dans les lettres! Vous auriez, à coup sûr, été le digne émule du R. P. Loriquet.

Vous avez beau faire, votre ami sera toujours le communiant de Mougères, l'homme qui a combattu les vrais républicains dans « l'Affaire » qui a fait tant de bien au parti socialiste, l'homme qui laisse processionner dans tout Fontès, qui dresse des reposoirs devant sa maison. Donc, il est et restera toujours l'homme de la contre-Révolution.

T. Rudel.

Faugères. — A la suite d'un article que je fis paraître ici, il y a un mois, on m'a reproché d'attaquer des républicains.

Je demande encore aujourd'hui à ces républicains soi-disant socialistes, si leur opinion est la même que celle des cléricaux qui processionnent dans la rue. Dans ce cas, ils sont solidaires de ces hommes, dont les manifestations sont inacceptables.

Le conseil municipal doit s'occuper de supprimer ces processions. Nous avons confiance que nos amis du conseil poseront la question, et nous saurons encore mieux quels sont ceux qu'on pourra dire républicains.

Maurel Jean.

Mauguio. — Avant l'apparition des listes municipales, on nous le donnait comme un fervent bonapartiste; lorsque les listes parurent, on nous déclara qu'il était devenu un sincère socialiste anticlérical, et il alla répétant partout qu'on le verrait à l'œuvre.

Les actes sont arrivés. Il voulait prouver son anticléricalisme en demandant qu'une course de taureaux fût donnée dans «l'église», mais il préféra ne pas faire dégrader une propriété communale. Il voulait prouver son socialisme en votant une forte subvention au syndicat des ouvriers agricoles, et trouvait que 400 fr. ne suffisaient pas; mais on ne comprit pas son système qui consistait à voter mille francs, payables un franc par an, de sorte qu'en l'an 2904, le Syndicat aurait encore touché quelque chose, grâce à ce cher conseiller.

La conclusion de ces faits est que le prolétariat doit faire lui-même ses affaires et ne pas se fier à ceux qui le flattent. Le fabuliste nous avait déjà appris que tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute.

Montpellier. — Charité! Ce que vaut l'assistance. — A la dernière séance du Conseil municipal, un de nos amis, au nom du groupe des conseillers municipaux socialistes, déposait une interpellation visant le mauvais fonctionnement du bureau de bienfaisance.

Depuis longtemps l'on n'avait vu une séance plus orageuse et, cependant, les faits

apportés par notre ami ne révélaient qu'une infime partie des inégalités et des frusteries commises au grand jour, au détriment de la classe pauvre. Coulage laïque et coulage congréganiste, a-t-il dit. Il disait vrai, et nous sommes prêts à apporter des preuves à l'appui de celles du citoyen Elloy.

Très imposantes, nos institutions d'assistance ! Un personnel très glorieux, un budget de bienfaisance mieux en avoir ; mais qu'une pauvre créature ait besoin d'être écoutée, admise à l'heure opportune, secourue, notre flatteuse civilisation est aussi impuissante que la barbarie.

En vérité, on se demande à quoi servent les hôpitaux pour qui tant de messieurs bureaucratisent, quand il reste un cas aussi navrant que celui de cet homme promenant son fils mourant du Bureau de bienfaisance au médecin et *vice versâ*, renvoyé d'une porte à l'autre, de règlement en paperasse. L'homme a eu beau invoquer l'urgence d'un aide immédiat, ces fonctionnaires modèles n'ont rien écouté, et le maire même ne pouvait que se solidariser avec eux, et pendant ce temps le mal faisait des progrès, et le lendemain matin l'enfant avait cessé de vivre.

On pourrait citer d'autres faits non moins révoltants, qui, tous, comme celui-là, sont venus échouer devant les règlements d'une administration.

C'est quand le pauvre diable est mort qu'on lui donne. De la méthode, certes, mais on préférerait de la philanthropie plus prompte, plus à la hauteur de nos prétentions et de nos misères, car celles-ci ne devraient jamais faire antichambre. Mais c'est beaucoup espérer en la classe bourgeoise, constituée sur une base d'orgueil et d'égoïsme, que de la supposer pouvoir mettre fin à ce problème.

Pour l'instant, une enquête étant en train de se poursuivre, il est à espérer que, leur ayant ouvert les yeux sur d'incroyables cruautés, beaucoup d'améliorations seront apportées dans les règlements, afin que cette prud homesquerie et ce cynisme cessent, pour faire place à l'humanité ou tout au moins au droit des contribuables.

Ou alors, qu'ils débaptisent le bureau de bienfaisance, dont le principe est celui de l'exploiteur.

C. Nicolas.

Notre député. — Que les hommes changent ! Qui aurait pu prévoir cette trahison ! Telles étaient les exclamations que, après le premier tour, il nous a été permis, d'entendre de la bouche même des amis de M. Mas.

Les socialistes n'avaient pas à s'indigner, car Mas n'appartient pas à notre parti et parcequ'ils se préparent à lutter contre lui.

M. Mas doit, à l'heure actuelle, mesurer la gaffe qu'il a commise en autorisant l'apposition de son nom sur l'affiche qui devait sauver Augé. Il a dû mesurer le mal qu'un tel acte lui a porté, et nous doutons fort qu'il ait trouvé un seul de ses amis pour l'approuver.

L'affiche, il a dû la signer avec un serrement de cœur, car il n'était pas un enthousiaste de la candidature Augé. « Un intérêt supérieur de la République», que nous ne pouvons entrevoir, doit tout expliquer.

N'est-ce pas lui qui, à la réunion de samedi, en compagnie de Salis, disait à Reboul, parlant d'Augé : « Tel vous le voyez-là, tel il est à la Chambre. Par ses sorties ridicules, il fait, qu'un projet,qui se présente en notre faveur, est repoussé par la grosse majorité. Il est incapable de faire accepter le moindre texte. »

Il s'est laissé entraîner par Lafferre, par Gariel, par Cauby; car, comme le faisait remarquer un de ses amis : « Il ne peut pas être *Lui*; il a été et sera toujours l'adjoint de quelqu'un. »

Peut être en supportera-t-il les conséquences !

Et le programme ? — Nos conseillers municipaux se sont réunis en commission, afin de discuter le sort qu'on devait réserver à la proposition déposée par le citoyen Pourquier, au nom du groupe des élus socialistes.

32 conseillers assistaient à cette séance privée.

A l'unanimité, on a voté le principe de laïcisation des hôpitaux, du bureau de bienfaisance. Mais quand il a fallu passer aux actes, les radicaux se sont empressés de voter « non ».

La proposition Pourquier sera repoussée parce que nos radicaux ne veulent pas appliquer leur programme.

Des promesses, ils en sont prodigues; mais quand il s'agit de passer aux actes, ils ne marchent pas !

Parti Ouvrier socialiste.— *Réunion générale.*—Samedi 2 juin, à 8 h. 1/2, au plan de l'Olivier. Ordre du jour: Demandes d'admission. — Suite de la discussion sur les élections cantonales. — Causerie.

A 8 heures, réunion du bureau.

Au 122e : Crève ailleurs! — Un pauvre soldat contracte au régiment une maladie qui le rend infirme toute sa vie. Il réclame, comme il est de droit, une pension qui le mettra à l'abri de la misère. C'est logique.

Tel n'a pas été l'avis de ces Messieurs les officiers.

Mercredi, ils ont eu la délicatesse de faire jeter à la rue, « par les hommes de corvée », un soldat incapable de gagner sa vie.

Un officier, sur ses vieux ans, touche une forte retraite; un homme, devenu infirme au régiment, est chassé de la caserne et se voit obligé d'aller mendier son pain.

Nous reviendrons sur cette scandaleuse affaire.

Fête de l'enseignement primaire. — Le 19 juin, dans toute la France, de grandes fêtes ont été données en l'honneur de l'enseignement primaire.

Montpellier a fêté dignement cet anniversaire.

Le matin, une conférence fut faite, devant un public nombreux, au théâtre, par M. Bouglé.

Le soir, des réjouissances publiques amenèrent une grande foule au Peyrou.

Cela n'a pas été du goût d'un conseiller à la Cour, qui pleure la disparition de l'enseignement congréganiste.

Ce magistrat, paraît-il, a fort mal reçu le président du comité.

N'est-ce pas le même fonctionnaire qui, parlant républicanisme dans le cabinet de M. Vallée, eut la maladresse, en sortant son mouchoir de la poche, de laisser tomber un énorme chapelet ?

Nizas. — Le Groupe d'action sociale « Le Parti ouvrier », réuni pour sa formation, décide de féliciter les huit conseillers municipaux qui ont voté: 1° la laïcisation de la garderie, poste occupé par une congréganiste défroquée ; 2° la réduction de 200 francs à 100 du loyer du désservant ; 3° la suppression des processions. Quand aux quatre qui ont voté contre, le Groupe ne peut que désapprouver leur attitude, car s'ils ont fait preuve d'anti cléricaux le jour de la nomination du maire « 15 mai », en votant une adresse de félicitations au ministère Combes pour son œuvre anti cléricale ils ont fait preuve de cléricaux fiefés en votant contre la laïcisation de Nizas le 31 mai.

Le Groupe décide, par la même occasion, de féliciter MM. Gros, maire, et Simon Carrière, adjoint, de leur démission de ces deux fonctions, démissions promises au Parti républicain depuis leur nomination.

Le Groupe d'action sociale « Le Parti ouvrier ».

Pour le Groupe et par ordre :
Le Secrétaire.

Pézenas. — Nous avons reçu depuis quinze jours, l'article suivant, que nous n'avons du insérer jusqu'à présent.

N. D. L. R.

Explications nécessaires. — Il a été inséré dans le journal *l'Echo de l'Hérault*, une lettre de MM. Antonin Bruel, Soutadé Grégoire et Serrié Jean, adressée à M. Emile Bénézech, dans laquelle il est écrit :

« Que M. Bénézech se tienne pour dit que c'est nous qui l'avons accepté sur notre liste !

Nous étions en cela d'accord avec toute la fraction socialiste, « *excepté le parti* révolutionnaire, *qui a voulu se compter* ».

Devant les tristesses des temps présents, le groupe « l'Avant-Garde » avait bien décidé de ne soulever aucune polémique contre nos camarades, mais il y a, dans la note publiée, quelques erreurs qu'il est nécessaire de relever.

Sans que le mot de révolutionnaire puisse nous offusquer, étant pris dans le grand sens qu'il indique — au contraire, — il est pourtant utile de rappeler que personne n'est autorisé à s'en servir à notre égard, au moins nous visant collectivement. La dénomination de la liste des six, aux élections municipales, s'intitulait simplement « liste socialiste » : cela nous suffisait.

Pour ce qui est encore écrit : « Nous étions en cela d'accord avec toute la fraction socialiste, excepté le parti révolutionnaire qui a voulu se compter », il serait plus exact de dire que tout s'est fait en dehors de nous, et sans nous consulter.

Voici exactement ce qui s'est passé. Les procès-verbaux de nos séances en font foi.

1° Trois mois environ avant les élections municipales, une proposition de concentration nous fut demandée par M. Emile Bénézech, lui présent, au siége du Groupe, réuni en assemblée générale à cet effet. Cette proposition fut acceptée.

2° Une commission de trois membres, dont M. Bruel faisait partie, fut nommée pour s'entendre avec trois délégués du groupe Béuézech, sur le programme commun et sur le nombre des candidats à admettre sur la liste, proportionnellement à la valeur numérique de chaque parti.

3° On ne revit plus M. Bénézech au groupe ; on apprit, aussi, que les radicaux préféraient marcher seuls ;

4° En conséquence, il fut décidé au groupe, M. Bruel présent, que, de leur côté, les socialistes marcheraient seuls au premier tour ;

5° Plusieurs membres furent délégués à la recherche des candidats ;

6° M. Bruel se chargea de décider quatre de ses amis. Une lettre de lui au groupe, s'excusant de son absence, indique qu'il n'a pas encore vu les candidats, qu'il les verra sous peu ;

7° A partir de ce jour, M. Bruel ne reparut plus au groupe ;

8° Devant ces absences réitérées en pareil moment, le groupe, par sa démarche auprès de M. Bruel, fit plus qu'il ne convenait pour maintenir l'union et l'accord du parti ;

9° M. Bruel écrivit au groupe qu'il *se retirait de toute lutte et de toute action* ;

10° Quelques jours après, il donnait une réunion publique en compagnie des radicaux avec lesquels il se présenta aux élections : ce fut l'union Bruel-Bénézech-Pattus ;

11° Au moment où il prit cette décision grave et inattendue, d'abandonner toute lutte et toute action, la liste des candidats du parti, composée d'éléments exclusivement socialistes, comptait dix-neuf acceptations parfaitement honorables et dignes ;

12° Qu'en conséquence de ce qui précède, rien n'autorise d'affirmer, sans altérer la vérité, que le parti qu'on appelle révolutionnaire ait repoussé tout accord avec l'ensemble du parti, mais que M. Bruel, au contraire, conclut une alliance avec les radicaux sans nous en parler.

Pour le Groupe l'Avant-Garde et par ordre:
Le Secrétaire.

Premier aveu. — Par une drôle de coïncidence, M. E. Bénézech faisait paraître dans l'*Union Républicaine*, sous le titre : *A l'Echo*, un article confirmant mes dires dans le *Socialiste de l'Hérault* du même jour. Je suis très heureux de ce premier aveu. Le voici textuellement : « J'ai pris à « l'Avant-Garde » le meilleur pour *en faire une tête de liste;* j'ai ensuite constitué la liste *selon mes premières propositions*, malgré les *difficultés* que j'ai dû surmonter. »

Pour tous ceux qui ont lu mon article du commencement de juin, cela dispense de tout commentaire. Néanmoins une dernière question à M. E. Bénézech.

Avez-vous la liste des candidats où *deux* de vos camarades de lutte, ne voulant pas se prêter, jusqu'au bout, à toutes vos combinaisons, vous sapèrent la base pour ne conserver que les chevilles ? (Aveu de Bénézech à la Bourse.) Si oui, montrez-la au jury d'honneur.

J. Lavabre fils.

Puisserguier. — Deux républicains. — Quelques républicains des environs se montrent surpris, avec juste raison, que Puisserguier, qui possède onze instituteurs ou institutrices, deux délégués cantonaux, une université populaire municipale et une municipalité élue avec l'étiquette radicale-socialiste et socialiste, n'ait rien fait pour glorifier le trentième anniversaire de la fondation de l'enseignement laïque.

Les motifs de l'abstention de notre municipalité sont simples et facilement explicables : Le 1er mai, les réactionnaires, suppliés par MM. Joseph et Charles Guilhaumon de voter pour eux, leur assurèrent, chacun le sait, une majorité de 43 voix ; dès lors, ceux-ci ne pouvaient pas, le 19 juin, mécontenter les partisans de l'enseignement congréganiste, qui seront aussi électeurs le 31 juillet prochain !

La République, l'Ecole primaire, l'idée laïque, c'est parfait, c'est entendu, mais les élections cantonales sont là, il y aura sûrement un candidat socialiste et anticlérical sur les rang, et alors il ne faut pas déplaire aux braves réac et se mettre à dos les amis des bonnes sœurs et de M. le curé, qui donneront plus de 200 suffrages au jeune arriviste qui, le 5 mai dernier, au cours d'un service religieux célébré à Puisserguier, est allé s'agenouiller devant le prêtre et a baisé dévotement le nombril de Jésus crucifié !

Voilà pourquoi MM. les Guilhaumons, farouches démocrates hors de Puisserguier, ont... oublié, le 19 juin, que la France républicaine et libre-penseuse, fêtait le triomphe de la Raison et de la Liberté sur l'obscurantisme et la servitude.

Mais, dira-t-on, les républicains et les socialistes de Puisserguier et du canton se rappelleront bien, dans un mois, de cet agenouillement devant la calotte et de ce gage de servilité vis-à-vis de la réaction ?

400 démocrates d'ici s'en souviendront, bon nombre d'autres des localités voisines ne l'oublieront pas, mais... Expliquez-vous ? La pression offi...cieuse et le veau d'or, le veau d'or surtout, feront des miracles !... Un ban pour les miraculés !

Un grouge de mécréants.

Villeneuve-lez-Béziers. — Groupe l'Avant-Garde. — Samedi 2 juillet, réunion du Groupe au siège social. Urgence.

Ordre du jour : Versement des cotisations; nomination de délégués au Congrès de Béziers pour les élections cantonales ; nomination du bureau du Groupe, circulaire du *Socialiste de l'Hérault*; questions diverses.

Le Socialiste de l'Hérault

Organe officiel de la Fédération départementale

16, rue Dom-Vaissette, 16, MONTPELLIER

Le soussigné déclare souscrire un abonnement de _____

au Socialiste de l'Hérault, *et verser la somme de* _____

_____ *le* _____ *1904.*

Remplir ce Bulletin, le détacher et l'envoyer avec un mandat-poste.

Le Socialiste de l'Hérault n'appartient à aucune personnalité ; il est la propriété des militants du département, dont le devoir est de le faire prospérer de plus en plus.

Abonnements : 1 an, 4 fr.; 6 mois, 2 fr.; 3 mois, 1 fr.

On prétend que les acheteurs vont en foule faire leurs provisions de toutes sortes dans les Maisons qui donnent les *Timbres de commerce verts*, de 0,25 et 0,50.

Ces acheteurs bien inspirés ont vite rempli un carnet donnant toujours droit à de superbes primes, qu'ils retirent au 34 du boulevard Jeu-de-Paume, avec une grande satisfaction.

E. B.

CHOCOLAT LA FAVEUR MATTE FILS MONTPELLIER

GRANDE

PHARMACIE

POPULAIRE

8, Place Saint-Côme, 8

OUVERTE

TOUTE

LA NUIT

Mise en Vente des Nouveautés de la Saison

43 et 45, Grand'Rue MONTPELLIER

MAISON MONTEUX

Grand'Rue, 43 et 45 MONTPELLIER

Dernières créations de la Mode en Vêtements pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

ENTRÉE LIBRE — NOUVELLES GALERIES — PRIX-FIXE

MONTPELLIER

OUVERTURE DE LA SAISON DE PRINTEMPS

Rayon spécial de haute nouveauté

TISSUS FANTAISIE, SOIERIES, MODES, CONFECTIONS DERNIERS GENRES

Chaussures des premières marques — Chapellerie haute mode

AU DEUXIÈME ÉTAGE, IMMENSES ASSORTIMENTS DE MEUBLES TOUS GENRES

Articles de Jardins — Chaises, Fauteuils, Bancs, Tables, etc., etc.

Ne pas quitter Montpellier sans visiter les NOUVELLES GALERIES

MAISON LA PLUS IMPORTANTE DE LA RÉGION VENDANT DE TOUT

Ce journal est composé par des ouvriers syndiqué

GRANDE PHARMACIE POPULAIRE

Ouverte toute la Nuit — 8, Place St-Côme, MONTPELLIER — Téléphone 3-76

BANDAGES, BAS POUR VARICES, CEINTURES, ETC.

Premier choix, Prix infiniment réduits -- Concurrence matériellement impossible

SEUL DÉPOT A MONTPELLIER DU

DÉPURATIF MARILL AU JUS D'HERBES

Régénérateur du sang, souverain contre les humeurs, boutons et toutes les maladies de la peau

Prix du Flacon : 3 francs

KURSAAL CETTOIS
Direction : BRUNET
Troupe de premier choix (Opéras, Opéras-Comiques, Opérettes)
DIMANCHES ET FÊTES, A 2 HEURES : MATINÉE
RESTAURANT DE 1er ORDRE
Déjeuner, 3 fr. — Diner, 4 fr. — Consommations de marque
CERCLE — BAINS DE MER DU KURSAAL

Ne pas confondre !
Le Correspondant seul autorisé du
MONT-DE-PIÉTÉ DE TOULOUSE
Est toujours Rue Baudin, 5, MONTPELLIER
Maison seule recommandée

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS
EXPOSITION PERMANENTE des NOUVEAUTÉS DE LA SAISON
GRAND CHOIX A TOUS NOS COMPTOIRS
Lainages, Soieries, Draperies, Cannes, Ombrelles, Parapluies, Chaussures, Chapellerie
CONFFECTIONS pour HOMMES et DAMES
Entrée Libre — **PARIS-CETTE** — Entrée Libre
PRIX FIXE — *10-12, Rue de l'Esplanade, 10-12* — PRIX FIXE
AMEUBLEMENTS, MEUBLES et PETITS MEUBLES
Articles de Saxe et Bohême, Verrerie, Porcelaine, Faïence, Bijouterie, Horlogerie
Articles de Plage et Bains de Mer
Complets sur mesure depuis 35 Fr.

PARIS-MODE
Tailleur pour Hommes et Dames
H. ELLOY et E. NORMAND
27, Rue de la Loge — MONTPELLIER
Costumes soignés depuis 75 fr.

BOISSON HYGIÉNIQUE SUPÉRIEURE
5 Medailles or et argent (Marque déposée)
Limonette Mousseuse
SE BOIT, SE TROUVE PARTOUT
Élie CATHALA, Entrepôt central, BÉZIERS

AUX CAVES RÉUNIES
Salaisons — Fromages — Beurres
Spécialité de Saucisses et Saucissons de Montagne
I. CLUZEL & E. ROCH
3, Place de la Préfecture, 3 et Rue Cambacérès
MONTPELLIER

Magasins Généraux du Tissu
PARIS / LYON — 76-78, Grand'Rue, 76-78
TOILERIE — DRAPERIE — AMEUBLEMENT
LAINAGE — TISSUS DIVERS
POUR CHAQUE ACHETEUR
50 % d'économie
Montpellier, 76-78, Grand'Rue, Montpellier

GRAND DEBALLAGE DE CHAUSSURES

Les Marchandises sont absolument sacrifiées — GRAND'RUE, 80 *(ancien local Villeneuve), MONTPELLIER* — *Les marchandises sont* absolument sacrifiées

IMPRIMERIE ARTISTIQUE ET COMMERCIALE

DELORD-BOEHM & MARTIAL

8 et 10, rue d'Alger -- MONTPELLIER

TRAVAUX DE LUXE ET ORDINAIRES
Prix très Réduits
Spécialité d'Affiches lavées et en couleur, de tous formats

HORLOGERIE et BIJOUTERIE D'OCCASION
AUX FABRIQUES SUISSES
MONTPELLIER
24, Grand'Rue, 24
Réparations soignées — Prix très réduits

SPÉCIALITÉ JUPONS ET CORSAGES CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE
SOIERIES LYONNAISES
9, Grand'Rue, MONTPELLIER
SOIERIES
LAINAGES
RUCHES

Ne pas Acheter
sans aller visiter le Nouveau Magasin CALMEL
12, *Rue Engondeau, Montpellier*
où l'on trouvera les
Sommiers guindés en fil d'acier
les meilleurs et les meilleurs marché, à 28 fr., ainsi qu'un grand assortiment de Meubles, Sièges et Tentures à des prix très modérés.

DROGUERIE
AU SINGE
MONTPELLIER
21, *rue Saint-Guilhem, 21*
LE "FOUDROYANT"
Liquide pour la destruction complète des punaises.
INFAILLIBLE !

MAISON DEWACHTER FRÈRES

19-21, Grand-Rue — MONTPELLIER — 1, rue Massanne

La Maison la mieux réputée pour Vêtements tout faits et sur mesure pour Hommes et Enfants

DRAPERIES HAUTES NOUVEAUTÉS, ARTICLES EXCLUSIFS

Costumes tout faits pour Hommes, depuis . . . . . 25 *francs*
Pantalons étoffes, depuis . . . . . 6 *fr.* 75
Costumes et Pardessus sur mesure, depuis . . . . . 55 *francs*
Prix-Fixe -- Confiance

Montpellier. — Imprimerie DELORD-BOEHM et MARTIAL — Le Gérant : CALLOT

Samedi
27 AOUT
1904

LE
PETIT MÉRIDIONAL
JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

Primidi
11 FRUCTIDOR
AN 112

ABONNEMENTS :

	3 mois	6 mois	1 an	Durée facultative
France, Algérie et Tunisie.....	5 fr.	10 fr.	20 fr.	6 c. le N°
Etranger (Union Postale).....	8 »	16 »	32 »	

Abonnements ordinaires partent du 1er et du 16; ceux de durée facultative partent de la date quelconque fixée. Changement d'adresse, 0,50 c. PAYEMENT D'AVANCE.
Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

5c LE Numéro

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE — NUMÉRO 7640

MONTPELLIER : 1, RUE HENRY-GUINIER
PARIS (2me arrondis.), 54, RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES

5c LE Numéro

INSERTIONS :
Annonces, 0,75 c. la ligne. — Réclames, 1 fr. 50. — Faits divers, 2 fr. 50
Chroniques locales, 4 francs.
Ces prix subissent une réduction décroissante en rapport avec le nombre des insertions.
POUR LES ANNONCES, s'adresser à l'Administration, à Montpellier; à la Succursale, 54, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris. *Téléphone 103-63;* chez tous les Correspondants du Journal ET AUX AGENCES DE PUBLICITÉ.

Montpellier, le 26 Août 1904

LA RÉPUBLIQUE ET L'AGRICULTURE

Il est de mode dans le monde de la réaction cléricale et dans le parti modéré de présenter la République radicale comme dévouée seulement aux intérêts des ouvriers des villes et hostile, ou, tout au moins, indifférente aux réformes qui profiteraient à l'agriculture et aux habitants des campagnes.

Il y a des temps infinis, — trente ans au moins, — que nous entendons cette antienne toute faite de mensonges.

Au début de la République, ceux qui la répétaient, un peu partout : dans leurs journaux, dans leurs cercles, dans les comices agricoles, etc., espéraient parvenir à détacher les paysans de la République et à les amener peu à peu à se rallier aux partis des anciens régimes, dont le retour, à les en croire, eût été le point de départ d'une nouvelle ère de félicité pour la culture française.

Mais l'espoir des conservateurs a été déçu et les électeurs ruraux ont résisté aux excitations de nos adversaires.

Depuis que la République est solidement assise, ce n'est plus contre l'institution elle-même de la forme du gouvernement que nos bons apôtres de la réaction font campagne, — ouvertement du moins, — c'est contre les partis avancés, contre les radicaux et les socialistes.

La dénonciation du Concordat et la séparation des Eglises et de l'Etat, c'est-à-dire, la solution de la question cléricale étant maintenant à l'ordre du jour, voici qu'ils insinuent que la République pourrait bien perdre le crédit et l'attachement dont elle est l'objet auprès des populations des campagnes si l'on supprimait le budget des cultes. « Cette mesure, écrit une feuille catholique, exaspérerait les paysans, car elle augmenterait les charges déjà si lourdes que la République fait peser sur eux depuis cinq-cinq ans ».

☆☆☆

On n'est pas plus perfide : faire remonter à la République la responsabilité des maux de toutes sortes et des aggravations fiscales dont souffre le producteur agricole, c'est une injustice flagrante.

Mais si absurde qu'elle soit, il n'est pas sans utilité de la relever.

Les anciens régimes n'ont jamais, que nous sachions, supprimé l'incertitude du lendemain, la concurrence étrangère, les mauvaises herbes, ni les impôts. La perception n'est pas une invention républicaine, ni radicale, mais une nécessité sociale.

Ce n'est pas non plus la République qui a créé les intempéries, les orages, la gelée, les épizooties, le phyloxera et tous les autres fléaux qui ont désolé et fatalement désoleront encore l'agriculture dans notre pays.

Comment peut-on, de bonne foi, nous dire que si les cultivateurs paient de lourdes contributions et si les dépenses publiques ont progressé considérablement depuis trente ans, c'est au profit exclusif de l'habitant des villes ? Une telle assertion et sans aucun fondement.

Il n'est, certes, pas contestable que les dépenses de l'Etat, des départements et des communes ont augmenté au cours de ces vingt-cinq ou trente dernières années.

C'est ainsi que le budget de l'agriculture, qui était à la fin de l'Empire de moins de trois millions et sous la monarchie de quelques centaines de mille francs, atteint aujourd'hui près de quarante millions. Mais cet exemple tendrait plutôt à prouver que la République s'est préoccupée avec une très vigilante sollicitude des besoins et des intérêts de l'agriculture.

Et puis, pourquoi ne pas dire que les deux tiers au moins des travaux publics, auxquels des sommes si considérables ont été consacrées intéressent surtout les populations rurales ?

A qui donc profitent les chemins vicinaux que l'on a triplés, les routes, les canaux, les chemins de fer, portés de 16,000 kilomètres à 40,000 environ, sinon à la production nationale, à la production agricole ?

La République a dépensé plus d'un milliard et demi au développement et à l'achèvement de notre incomparable réseau vicinal. N'est-ce pas le paysan qui en bénéficie immédiatement ?

Subventions à l'élevage, subventions aux Syndicats et Associations agricoles, abaissement du droit sur les sucres, lois sur les fraudes commises dans le commerce des vins et des produits divers de la terre cultivée.

☆☆☆

Est-ce que tout cela ne constitue pas un vaste plan d'ensemble ?

Et encore, convient-il de remarquer que je n'indique pas même la moitié des grandes réformes que la République a réalisées dans l'intérêt, pour ainsi dire, exclusif des agriculteurs.

A un autre point de vue, si aucun gouvernement n'a jamais fait autant que la République pour les intérêts matériels du paysan, quel est donc l'Empire, quelle est la Monarchie qui a eu comme elle le souci constant de l'élévation morale et de la dignité du citoyen cultivateur ?

Jamais il n'a été plus maître de lui-même, maître dans sa maison, maître dans sa commune, maître dans son département, maître dans la République.

Il nomme son conseil municipal, son maire, son conseil général. Il est représenté à la Chambre et au Sénat par la grande majorité des députés et des sénateurs qu'il choisit lui-même ou par l'intermédiaire de délégués qu'il a mandatés expressément.

En somme, si la République est, à juste titre, le gouvernement du pays par le pays, il est également vrai de dire que ce gouvernement a été, pour le moins, aussi profitable aux agriculteurs et aux habitants des campagnes qu'aux populations industrielles et ouvrières des grandes villes.

Contre cette vérité incontestable et rigoureusement démontrée par les faits, les mensonges et les allégations perfides des cléricaux et des modérés ne sauraient prévaloir.

A. BOURCERET.

Au Jour le Jour

Comment éviter les grèves ?

Car la grève, si elle s'impose parfois aux ouvriers comme une nécessité, comme le seul moyen qui leur reste de faire valoir leurs revendications, n'en a pas moins des retentissements douloureux. A côté des travailleurs, elle représente bien des privations, bien des souffrances ; au bout, n'est pas toujours le succès ; il arrive que tout cela est en pure perte.

Elle ne vaut pas mieux pour les patrons, qui en éprouvent toujours un préjudice.

En tous cas, elle diminue la richesse sociale, au détriment de tout le monde.

La grève est un droit : le droit de se concerter pour refuser ensemble le travail. Mais l'exercice de ce droit constitue un état de guerre, avec tous les défis, tous les ressentiments qu'un tel état entraîne. Deux droits se dressent en face l'un de l'autre, également reconnus par la loi ; ils se méconnaissent, ils se heurtent. Et dans le conflit, il n'est qu'une solution possible : non pas la victoire de la cause la plus juste, mais celle du plus fort.

Ici, comme pour la guerre internationale, on a essayé de « l'arbitrage ». C'est un palliatif. En pleine lutte, il n'est pas toujours facile, il n'est pas toujours possible d'écouter la voix de la raison et de l'équité.

Peut-on obliger l'ouvrier qui ne veut pas, de suivre ses camarades ? Peut-on obliger ouvriers ou patrons à se soumettre à une sentence arbitrale, même s'ils ne l'ont pas sollicitée ? Ceci ressemble fort à « l'intervention des neutres », et l'on sait combien douteux en sont les résultats.

Au fond, pourquoi les ouvriers refusent-ils parfois « collectivement » le travail ? Parce que, isolés, ils n'obtiendraient rien. Aussi, quiconque, de leurs camarades, refuse de se solidariser avec eux, est-il tenu pour un traître.

Or, voici qu'une solution se présente Elle n'est pas absolument nouvelle, mais elle gagne chaque jour du terrain :

L'esclave se révolte : l'homme libre qui se sent fort, qui peut lutter à armes égales, discute calmement ses droits et les fait respecter. Pourquoi l'ouvrier est-il faible ? Parce qu'il est isolé ; parce que le patron, qui est une puissance, traite avec chaque individu qui est une faiblesse.

En ce qui nous concerne nous verrions la solution des difficultés du problème économique que soulèvent les grèves, dans la modification de la loi des Syndicats telle que la demande M. Barthou, et dans l'institution de Sociétés de travail, telles que les a définies M. Yves Guyot.

Que le Syndicat soit à l'avenir une véritable association formée de membres responsables vis-à-vis d'elle. Cette association de travail deviendra association commerciale vendant son labeur, prenant des engagements, en surveillant l'exécution, s'adressant aux tribunaux, fonctionnant, en un mot, comme les autres Sociétés commerciales qui vendent ou achètent des produits divers. Dans ces conditions, le moyen qu'on appelle la grève aura-t-il à intervenir dans un différend ?

Lorsque un Syndicat d'ouvriers ainsi constitué offre — collectivement — à un chef d'usine ou de chantier, à une Société, la main-d'œuvre dont ils ont besoin, ce sont deux puissances égales, capital et travail, qui débattent leurs conditions et passent un contrat. Les responsabilités sont égales de part et d'autre, égale la dignité. Chacune des parties contractantes sait quels sont ses droits et ses devoirs. Elle remplit ceux-ci et n'a pas de peine à faire respecter ceux-là.

Mais, dira-t-on, que deviennent les ouvriers isolés, ceux de la petite industrie, ceux qui ne peuvent pas faire de grèves ? Leur sort s'améliorerait par répercussion, les conditions générales du travail s'améliorant.

Et c'est bien par cette organisation du travail qu'une solution semblerait s'ouvrir aux conflits économiques ?

L'Opinion de Blanqui

Sur l'Enseignement libre

« L'Humanité », rappelant que le nom de Blanqui a été évoqué au Congrès socialiste d'Amsterdam, se demande si, vivant, il eût été avec Jaurès ou Guesde, s'il aurait ou non soutenu l'action antiléricale du groupe Jaurès.

Et, comme réponse, en contraste au discours de M. Guesde « qu'il faut d'abord atteindre le but, puis abattre les obstacles qui nous séparent » « L'Humanité » publie les lignes suivantes, écrites le 22 mars 1881 par Blanqui :

« Quiconque, sous prétexte de liberté et d'économie, rejette l'enseignement gratuit et obligatoire, pour demander l'enseignement libre, est un agent du jésuitisme. Qu'il se dise d'ailleurs républicain, révolutionnaire, athée, matérialiste, socialiste, communiste, proudhoniste, tout ce qu'on voudra, peu importe la couleur de son masque, on peut, sans crainte d'erreur, l'appeler suppôt des Jésuites.

» Enseignement du prêtre, signifie ténèbres et oppression. L'armée noire, forte de cent mille soldats mâles et femelles, s'en va pleine de furie, colportant la nuit et posant partout l'éteignoir.

» Le même cri s'échappe de toutes les poitrines : « De la lumière ! De la lumière ! Plus d'abrutissement clérical ! »

» Le plan de crétinisation universelle se poursuit sans relâche. S'accomplira-t-il ?

» Non ! Mais quel retard dans l'avènement des jours heureux ! Quelle halte désolante dans l'antagonisme et la misère ! Les années fuient, inutiles et monotones, les générations passent, dévorées l'une après l'autre par le monstre de la superstition et de l'ignorance.

» La lune descendrait sur notre globe plutôt que la communauté privée de son élément indispensable : les lumières

» Entre ces deux choses, instruction et communisme, le lien est si étroit que l'une ne saurait faire sans l'autre ni un pas en avant, ni un pas en arrière.

» Tout ignorant est une dupe et un instrument de duperie, un serf et un instrument de servitude.

» L'enseignement libre livrerait toute l'éducation aux Jésuites. Nulle concurrence possible devant la coalition du clergé et du capital. La trahison seule osera soutenir le contraire.

« L'intérêt clérical, c'est l'enseignement libre, la mise en suspicion de la science et des savants, et la guerre aux déclassés, autrement dit aux hommes instruits et pauvres.

» La République victorieuse n'aura pas de temps à gaspiller en luttes inutiles. Trop d'obstacles exigeront des années de tranchée ouverte, pour s'amuser à l'attaque en règle d'une haie qui peut se franchir à la course. L'armée, la magistrature, le christianisme, l'organisation politique, simples haies. L'ignorance, bastion formidable. Un jour pour la haie ; pour le bastion, vingt ans. »

OPINIONS

L'ARTICLE DU JOUR

(Du «Siècle»)

Paris, 26 août.

Le but véritable des missions

Le grand argument en faveur des missions, le seul même qu'paraisse avoir quelque valeur, c'est celui qui consiste à prétendre que les indigènes convertis au catholicisme par nos missionnaires sont toujours des amis de la France. Vous connaissez l'argument : « En les amenant à la religion de la majorité des Français, les missionnaires les amènent à la France. Autant de catholiques, autant de Français par le cœur et l'esprit. »

Cette assertion n'a qu'un défaut : celui de ne pas répondre aux faits ; je dirais volontiers : de ne pouvoir pas y répondre, car le but des missions est tout différent de celui qui leur est assigné par leurs partisans.

Ce dont les missionnaires s'occupent, c'est de faire des chrétiens ; le reste leur importe peu. Ils le montrent par tous leurs actes ; ils en témoignent dans tous leurs écrits où ils racontent leurs campagnes religieuses.

Le premier soin du missionnaire est de soustraire, dans la mesure du possible, les indigènes qu'il a convertis aux railleries et aux tracasseries dont ils sont l'objet de la part de leur famille, des gens de leur village et de l'administration locale. C'est dans ce but que les jésuites autorisaient leurs chrétiens à continuer de prendre part au culte des ancêtres. Ils évitaient ainsi d'en faire des outlaw. Mais cela fit supprimer, par Innocent XII, leurs missions de Chine. La Société des missions étrangères autorise volontiers ses chrétiens indigènes à travailler le dimanche, afin, dit un de ses historiens, d'éviter qu'ils soient reconnus comme chrétiens par leurs compatriotes.

Il est de toute évidence que ces précautions seraient puériles si les missionnaires commençaient par faire, de leurs néophytes, des amis avoués de la France.

Eux-mêmes, d'ailleurs, se défendent de poursuivre un semblable but. Le P. Launay, racontant les poursuites judiciaires dirigées en Chine contre des missionnaires, à la fin du dix-huitième siècle, écrit à propos de l'apostolat de la propagande purement religieuse est à peu près incompréhensible pour les païens. Quitter sa famille, sa patrie, pour obéir à la voix de Dieu, se dévouer sans désir de gain à une œuvre spirituelle dépasse l'entendement de beaucoup d'entre eux ». L'historien des missions ajoute que les questions sans cesse adressées aux missionnaires par les juges étaient les suivantes : « Quel roi, quel empereur vous a ordonné de venir en Chine ? N'est-ce pas le roi de ton pays qui t'envoie ici ? » Et le missionnaire répondait, d'après le P. Launay : « Non, assurément non, le roi de mon pays gouverne ses Etats sans prétendre commander aux autres souverains. » Et le dialogue continue, le juge demandant « Ne sait-il pas, du moins, que tu es ici ? » A quoi le missionnaire répond : « Il ne me connaît point. »

On peut se demander en quoi servaient la France des hommes qui, interrogés sur leurs relations avec les autorités de leur pays, déclaraient n'être point connus d'elles. Cela ressemble un peu à saint Pierre niant qu'il connût Jésus.

Par contre, le même missionnaire, toujours d'après le P. Launay, affirme hautement qu'il est le représentant de Dieu : « Est-ce ton Dieu qui t'a dit de venir en Chine ? » demande un mandarin à un évêque ; « L'as-tu vu ? As-tu entendu ses paroles ? » Et l'évêque répond : « Dieu me l'a dit par sa loi, qui commande de l'aimer par-dessus toutes choses et d'aimer les hommes comme nous-mêmes. Or, c'est ce que j'ai fait en venant publier ici ses grandeurs et ses miséricordes, et vous ouvrir le chemin du bonheur que je connais et que vous ne connaissez pas. »

Aucun récit ne peut donner une idée plus exacte du but réel des missions que celui-là. Le missionnaire n'est ni l'envoyé du roi de son pays, ni celui de la France : il est l'envoyé de Dieu. Il n'est pas venu en Chine pour faire connaître sa patrie, mais pour attirer des adeptes à son Dieu. C'est Dieu qui l'a envoyé, c'est pour Dieu qu'il travaille. J'ajoute qu'il n'y a pas lieu de le blâmer d'agir et de parler de la sorte : il a été éduqué pour une œuvre essentiellement religieuse, et non pour des entreprises profanes ; il a la foi en Dieu, il la confesse devant des juges qui lui sont hostiles, qui redoutent son prosélytisme religieux, qui sont mis en défiance par son caractère d'étranger. Il répond : « Ce qui importe, en moi, ce n'est pas mon caractère de Français, de Portugais ou d'Espagnol, c'est mon caractère religieux : Je suis l'homme de Dieu, et si je dois mourir en prison ou dans les supplices, je veux que ce soit pour mon Dieu, car c'est lui qui me récompensera ; il me l'a promis en me donnant l'ordre de venir vous prêcher sa religion. »

Il n'y a rien à dire à cela, mais il est difficile de voir, dans un homme qui a cette conduite et qui tient ce langage, un personnage utile à l'influence française. Or, c'est là qu'est la seule question intéressante au point de vue politique.

Pénétrons davantage dans la vie que mène le missionnaire, suivons-le au milieu des ses chrétiens, Annamites ou Chinois, et voyons ce qu'il leur enseigne. Il s'est lui-même chargé de vous le dire par ses revues, ses livres, ses histoires de missions.

Un missionnaire crée en Chine une sorte d'institut de femmes. Quel est son but ? Son biographe l'indique de la façon suivante : « Il y voyait déjà les élèves, des vierges, institutrices dans un avenir prochain, comme sœurs, devenir les anges gardiens de leurs frères ; comme épouses, s'acquitter d'un pieux apostolat près de leur époux ; comme mères, s'asseoir en reines au milieu de leurs enfants et faire de leurs foyers autant de centres d'où rayonnerait la vie chrétienne. » Voilà le but.

Voici les moyens : « La méthode d'enseignement qu'il prescrivit aux vierges institutrices fut, naturellement, en rapport avec son but : faire connaître la religion, ranimer la ferveur et préparer des générations solidement chrétiennes. Aussi, ordonna-t-il aux maîtresses de s'appliquer à développer l'intelligence de leurs élèves, à la pénétrer de l'esprit de foi et de prière, afin de donner aux leçons un caractère constamment religieux. Il prescrivit de les entremêler de prières très fréquentes... »

Où donc est la France, en tout cela ? Où est le souci des intérêts français ?

Il ne s'agissait que de femmes, dira-t-on peut-être. Eh bien ! nous examinerons, un autre jour, en quoi consiste l'enseignement donné aux hommes par les missionnaires, et quel est le but réel de cet enseignement.

J.-L. DE LANNESSAN.

Par fil spécial. Paris, 26 août 1904

L'émigration italienne en France

Une enquête italienne. — Régions où résident les Italiens. — Leurs travaux. — Antagonisme entre travailleurs. — Projets législatifs.

(D'UN DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS)

Les Italiens en France

Le gouvernement italien attache un très grand intérêt à la question de l'émigration, en raison du grand nombre de ses nationaux qui, chaque année, vont s'établir à l'étranger, temporairement ou définitivement.

C'est pourquoi, une circulaire du ministre des affaires étrangères d'Italie, le marquis Visconti-Venosta, adressée à tous nos agents diplomatiques, leur demandait des renseignements précis sur une question qui intéresse particulièrement notre pays.

C'est vers la France, en effet, que se porte le principal courant, en Europe, de l'émigration italienne.

Il résulte du rapport de M. Tornielli, ambassadeur à Paris du royaume d'Italie, qu'en 1901, époque du dernier recensement la population italienne en France approchait de 300,000 individus, sans compter environ 35,000 Italiens établis en Algérie.

Ce chiffre d'émigrants n'est dépassé que par celui des Belges qui s'élève à environ 400,000 âmes.

Les Allemands, les Espagnols et les Suisses, en nombre sensiblement égal, ne sont pas plus de 250,000.

Naturellement, la plupart des émigrants italiens viennent de l'Italie du Nord, surtout des provinces du Turin et de Plaisance ; très peu de l'Italie du Sud. Ceux-là vont en Amérique, en Algérie ou en Tunisie.

Emigration temporaire

Les Italiens sont répartis de façon fort inégale sur le territoire français. On en compte plus de 90,000 dans la seule ville de Marseille, 40,000 dans le département du Var ; près de 60,000 dans celui des Alpes-Maritimes et une trentaine de mille dans le département de la Seine ; le reste se rencontre presque exclusivement dans les Basses-Alpes, la Savoie et les départements de la vallée du Rhône.

Au reste l'émigration italienne en France présente un caractère beaucoup moins permanent que dans les deux Amériques. L'Italien n'émigre guère qu'avec l'espoir de revenir dans son pays, et cet espoir est singulièrement favorisé par la proximité de la France et de l'Italie.

En Corse, par exemple, il arrive à chaque automne de 7 à 9,000 Italiens qui s'en retournent au printemps arrivant, après avoir été employés aux travaux agricoles et forestiers.

Dans la région de Nice, comme dans celle de Lyon, la moitié de la population italienne ne réside que temporairement. Les ouvriers italiens, en effet, y sont surtout employés aux travaux des champs, par suite du manque d'ouvriers agricoles français ; pendant la période de chômage, ils retournent chez eux.

La concurrence

Le caractère même de l'émigration italienne en France sert à expliquer les oscillations qui s'y rencontrent.

Comme les émigrants sont, en général, des ouvriers employés aux grands travaux des villes ou des campagnes, leur venue coïncide toujours à l'importance de ces travaux.

Par exemple l'entreprise de grands travaux publics ou l'achèvement de ces travaux crée ou arrête un fort courant d'immigration ; les crises de la viticulture ont fait diminuer une main-d'œuvre que de nouvelles plantations de vignes ont rappelée en grande partie.

Il résulte, d'ailleurs, de leur genre ordinaire d'occupation que la concurrence des Italiens est moins redoutable que celles d'autres immigrants à l'ouvrier français plus affiné et qui accepte difficilement de faire les travaux de même nature.

Toutefois, le législateur a dû se préoccuper de cette concurrence, et chercher à régulariser la situation en France de l'ouvrier étranger. De nombreux projets ont été présentés et sont à l'étude, notamment celui de notre ami, M. Mas, député de Montpellier, qui est basé sur l'égalité des salaires.

C'est, à notre sens, la solution juste, la seule capable de mettre un terme à l'antagonisme des ouvriers français et étrangers sur notre sol.

LA VIE THÉATRALE

LES « TOURNÉES PARISIENNES »

(D'UN CORRESPONDANT PARTICULIER)

Paris, 26 août.

Le moment est aux « tournées ». Il n'est, depuis trois mois et pour deux mois encore, casino, théâtre, salle d'école au besoin, qui ne voient leurs murs recouverts d'affiches dans ce genre :

TOURNÉES MACHIN

Lundi 31 août 1904

Une seule représentation de l'immense succès
DU VAUDEVILLE
L'HOMME A LA JAMBE DE BOIS
Comédie en 3 actes, de M. Jean Chose

Mlle Marthe de *trente-six étoiles* jouera le rôle de *la baronne* qu'elle a créé

MM.		Mmes	
Mastuyu. . .	*Organdi*	Hun-Genue. .	*Suzanne*
Désiré. . . .	*L'Agent*	Cardinal. . .	*Mélanie*
Mentonbleu .	*Baptiste*	Amurée . . .	*Julie*

Mise en scène à l'instar de Paris

Comment s'organisent ces tournées ? Comment fonctionnent-elles ? A quel succès peuvent-elles prétendre ?

C'est ce que j'ai cherché à savoir en pratiquant une enquête dans les agences dramatiques spéciales et chez les entrepreneurs ordinaires de ces sortes d'exploitations.

☆☆

Disons d'abord qu'il y a tournées et tournées, comme il y a fagots et fagots.

Il y a la tournée modeste, dont le but est la promotion du Chatelet ou de la Gaîté, et qui colporte de sous-préfecture en chef-lieu de canton une « Dame Blanche » chantée au piano ou un « Gendre de M. Poirier » joué dans des costumes de la Samaritaine.

Il y a la tournée de moyen acabit (la meilleure généralement) qui comprend une troupe homogène sans vedette, formée d'acteurs auxquels on a inculqué les rôles à force de répétitions, comme on inculque à certains ténors l'air difficile avec un phonographe, et qui interprète très suffisamment les pièces du répertoire moderne.

Il y a enfin la grande tournée, ainsi qualifiée parce qu'elle affiche les hautes nouveautés dramatiques avec un nom d'étoile de premier ordre : entreprise à grand fracas dont le but est de produire exclusivement l'étoile, et où le reste de la troupe est neuf fois sur dix au-dessous de toute médiocrité.

Suivant l'ordre auquel elles appartiennent, ces tournées possèdent à leur tête des impresarios de plus ou moins grande marque. Les uns, entrepreneurs de fortunes, j'ent l'argent de bénévoles commanditaires, les autres exploitent pour leur propre compte.

Tous recrutent le gros de leurs contingents dans les agences du faubourg Saint-Denis ou de la rue de Cléry. L'acteur possédant le plus de chances d'être engagé n'est pas celui qui a le plus de talent, mais celui qui a appartenu à un théâtre d'ordre, fût-ce il y a vingt ans.

Vous ne voyez pas que l'affiche d'une tournée parisienne puisse porter : « Chose, jeune premier du théâtre de Quimperlé » ; tandis que « Machin, du théâtre de l'Ambigu », cela sonne ; et tant pis est si Machin ne figura jamais à l'Ambigu qu'en qualité de comparse.

— Le secret de la réussite des tournées, c'est l'art de l'affiche, me déclare un vieux routier « qui la connaît »

☆☆

Où répète-t-on ? Dans les théâtres inoccupés, dans les salles de réunions publiques, partout où il y six chaises, un lustre, un piano, et suffisamment de « profondeur » pour que le «patron»

FEUILLETON DU «PETIT MERIDIONAL» — 8 —

SOLDATS DES ALPES

PAR

Jules MARY

PREMIÈRE PARTIE

SOIR DE BATAILLE

I

LA FILLE AUX YEUX DE VELOURS

Il avait quatre ans de moins que Michel, mais il était, cependant, plus vigoureux, d'une adresse de singe, et c'était justement par ces qualités physiques qu'il vait fait la conquête de son ami.

Ils s'en allaient, gaiement, vers la Mare-aux-Loups, un étang situé au milieu de la forêt et où aboutissaient trois grandes avenues. C'était leur lieu de rendez-vous habituel. Frédéric apportait des lignes qu'il fabriquait lui-même et l'on s'amusait. L'étang dépendait de la propriété de Rozières, et comme il était plein de carpes, lorsque Frédéric s'en retournait au village, il n'était pas rare qu'il emportât deux ou trois belles pièces soigneusement enfermées dans des joncs humides et des feuilles de nénuphars. Il les vendait à l'auberge. Et, avec l'argent, il achetait des rubans, des colifichets, des bijoux faux. Toute cette ferblanterie naïve que l'on trouve dans les campagnes.

A qui destinait-il ces cadeaux ?

C'est que dans leurs excursions à travers Marchenoir, Michel et Frédéric n'étaient plus seuls, depuis quelque temps. Dès qu'ils apparaissaient dans les tailles coupées des Bas-Jarriers, une fillette accourait, se mêlait à leurs plaisirs. Elle s'appelait Henriette Barmou, et elle était la petite reine de ce palais de charbonniers, de cette hutte en terre dont le cône émergeait là-bas, sur une partie rentrée du terrain, comme une habitation de Soudanais.

Quand elle n'avait pas à surveiller la marmaite qui bouillait en plein air, Barmou et sa femme la laissaient jouer avec les deux enfants.

Ils se contentaient de dire, par manière de précaution :

— Surtout, prenez garde à l'étang... il est creux !...

Henriette avait huit ans environ. On disait qu'elle était laide, sans savoir si dix ans après elle ne serait pas, peut-être, admirablement belle. Ses traits étaient irréguliers, d'une mobilité extrême sa bouche trop grande, mais elle avait des yeux singuliers, énormes, qui semblaient changer de couleur, de noirs et violents se faire tout à coup très caressants, d'un brun chaud d'acajou. On ne voyait d'elle que ces yeux ; ils brillaient, ils éclataient pour ainsi dire ; ils avaient une puissance d'expression au-dessus de l'âge de l'enfant ; toute rêveuse, parfois, elle semblait regarder les deux amis avec une observation aiguë.

Confusément, elle se rendait compte, sans doute, qu'elle jouerait un rôle dans leur vie... Quel rôle ?... Et ses énormes yeux attristés fixés tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre, semblaient dire :

— Auquel des deux porterai-je malheur ?...

C'était pour Henriette, les cadeaux achetés par Frédéric.

— Tiens, dit-il, en la rejoignant dans la coupe, voilà ce que j'ai apporté pour toi.

Une montre et une longue chaîne — le tout *presque en or* — comme disent les camelots parisiens. Puis il lui avait acheté aussi un fichu rose en laine, dont il lui couvrit les épaules.

— Ça sera pour l'hiver, disait-il.

Et les deux petits pauvres se regardèrent en souriant.

Ils partirent avec la permission des Barmou :

— Prenez garde à l'étang. C'est creux ! répéta le charbonnier.

Michel avait l'air préoccupé, triste. Tout à coup, il dit :

— Henriette, demain, moi aussi je t'apporterai quelque chose... Veux-tu ?

Alors, brusquement, le visage de Frédéric changea, devint dur. Il s'arrêta de courir et de ramasser des fleurs. Les sourcils froncés, les yeux baissés, les narines frémissantes, il vint à Michel et le prit par le bras.

— Non, tu ne lui apporteras rien.

— Pourquoi ?

— Parce que les cadeaux que tu lui ferais seraient plus beaux que les miens... Et que ce n'est pas juste... Alors, je ne veux pas...

Michel se tourna vers Henriette.

— Et toi ? Est-ce que tu ne veux pas non plus ?

Henriette ne répondit pas... interdite. D'une part, la convoitise des jolies choses que Michel apporterait du château. D'autre part, la crainte confuse d'une querelle qu'elle devinait entre les deux enfants, aux yeux pleins de colère de Frédéric, au tremblement nerveux qui agitait les lèvres de Michel.

Au lieu de répondre, elle prit la fuite.

— Tu vois, dit Frédéric, tu la fais partir.

— C'est peut-être plutôt toi...

Ils se turent, marchant quand même côte à côte, obstinés dans leurs projets.

La fillette jetait la discorde entre eux — comme s'ils avaient été des hommes et comme si elle avait été femme.

Henriette avait disparu en courant.

— Veux-tu que j'aille la chercher et que je la ramène ? dit Michel.

— Non... Je ne veux pas que ce soit toi... moi, j'irai...

— Et moi, je ne veux pas que tu y ailles...

Ils marchèrent encore. Chez tous les deux, la colère tendait les traits, durcissait le visage, les vieillissait presque, à l'égal de jeunes hommes.

Sous le soleil qui tombait d'aplomb dans une clairière, la Mare-aux-Loups étendait la surface plombée de ses eaux noires et calmes.

— Pourquoi me boudes-tu ? dit Michel.

— Parce que je ne veux pas que tu fasses des cadeaux à Henriette...

— Tu lui en fais bien, toi.

Frédéric crispa ses petits poings nerveux dans ses cheveux en désordre. Ses yeux noirs lancèrent des flammes.

Ils étaient tous les deux au bord de l'eau en haut du talus glissant.

Frédéric se rapprocha de Michel.

— Ecoute, je ne veux pas que tu fasses cela... tu entends ?

— Je n'ai pas d'ordres à recevoir de toi...

— Je ne veux plus que tu lui parles.

— Je lui parlerai quand ça me plaira.

— Je ne veux plus que tu la revoies.

— Je la reverrai aussi souvent que cela me fera plaisir.

Frédéric leva les poings.

Très bas, très bas, son haleine mêlée à l'haleine de Michel :

— J'ai envie de te battre, malgré tes beaux habits...

— Et moi je n'ai pas peur d'un mendiant comme toi !

Ils s'étaient adorés jusqu'à ce jour.

Ils s'insultaient et se provoquaient maintenant.

Sous les traits de la vagabonde, aux cheveux emmêlés et aux yeux flamboyants, la Femme — l'Inconnu — la créature mystérieuse, toute de bonté ou toute de haine, l'Eternelle concorde et l'Eternelle guerre — était apparue dans leur vie, gonflant de venin ces deux cœurs et armant ces petits bras...

— Je suis plus fort que toi...

— Essaye !

Frédéric eut un geste de rage.

Vraiment, en cette seconde, il eut l'air redoutable.

— Une dernière fois, tu refuses ?

— Une dernière fois, je refuse.

— Alors... tiens !

Il se précipite sur Michel avec un élan sauvage et, des deux mains en pleine poitrine, le fait rouler en bas du talus.

Michel n'a pas le temps de se retenir.

Il fait sur lui-même deux ou trois tours et ses talons marquent d'une longue éraflure l'argile de la rive à pic.

En bas, il reste des racines d'un saule pourri, et une mince branche desséchée, encore attachée au tronc, se penche sur la Mare-aux-Loups, comme pour y contempler sa ruine et sa décrépitude.

Les mains de Michel, instinctivement, s'y accrochent.

Mais la branche casse avec un bruit sinistre.

L'enfant roule de nouveau sans que l'épouvante de l'horrible mort lui ait arraché un cri...

Il s'engloutit, emportant sous l'eau la branche trompeuse, à laquelle ses doigts se crispent désespérément.

L'eau se referme avec un clapotement contre les bords, pareil au bruit que fait une bête qui se lèche après un bon repas.

Et Frédéric, en haut, regarde, sans comprendre, ce qu'il a fait.

En tombant, le poids du corps a fait fléchir de longues herbes nageantes et les larges et lourds plateaux verts des nénuphars.

Une à une, les herbes filandreuses relèvent la tête...

Un à un, les nénuphars reparaissent, s'étalent, comme des êtres vivants, reprennent leur place entre les roseaux.

Et la branche sèche, lâchée dans le fond par les mains de Michel, surgit soudain sur les eaux noires et y flotte, immobile, marquant au-dessus la place du petit corps en dessous.

On eût dit que toutes ces choses avaient voulu accompagner la victime jusque dans les profondeurs.

Maintenant, c'était fini.

(A suivre.)

CHOCOLAT LA LAITIÈRE Montpellier

puisse se rendre compte de l'effet des jeux de scène.

Dans certains cas, tout à fait exceptionnels, l'auteur vient lui-même diriger les répétitions de son œuvre ; mais le plus souvent, on s'en rapporte aux indications du manuscrit, aux annotations de l'éditeur, ou mieux aux souvenirs du régisseur qui a étudié la pièce au théâtre même et a su graver dans son esprit la manière des créateurs

Ceux-là seuls qui ont vu jouer en province « Cyrano » et « Madame Sans-Gêne » et autres pièces à étoiles savent à quel degré de perfection certains artistes arrivent à copier leurs modèles !

En quinze jours, trois semaines au maximum, la pièce est sue et l'on s'embarque.

Rendez-vous à la gare Saint-Lazare ; premières classes pour la « vedette » et l'impresario, vulgaires troisièmes pour le reste de la troupe.

Quand la compagnie atteint la première étape, elle trouve les affiches déjà posées. Le patron y a pourvu. Et la vie surmenante du roman comique commence. On mange à table d'hôte, promptement. On se rend au théâtre afin d'examiner la scène et les dépendances. Il faut courir après les machinistes et leur arracher morceau par morceau les décors indispensables. Naturellement, tout le monde déclare l'installation infecte. On s'habille néanmoins ; on joue de son mieux ; on regagne, déjà là, la chambre d'hôtel, d'où, drelin-drelin, la sonnette arrache chacun prématurément, car il ne s'agit pas de manquer le train de 10 heures 49.

Et ce sera ainsi tous les jours, sans répit, durant des semaines et des semaines, trop heureusement si les recettes ont l'air d'équilibrer les frais, et si chaque matin on ne se réveille pas avec la pensée que, peut-être, on ne saura où dîner le soir, l'impresario, pris entre la ruine et la fuite, ayant opté pour ce dernier mode de règlement.

***

— Les tournées sont fichues, m'a confié un de leurs plus zélés défenseurs d'autrefois. On « n'épate » plus la province. Elle a vu les deux Coq, Sarah, Réjane, Brasseur : ça l'a blasée ; elle a vu aussi la fin humiliante d'Agar, de Favart, de Lacressonnière, de Taillade : ça l'a dégoûtée ; enfin elle a vu surtout un tas de troupes contrefaçonnées ; des Théâtres-Libres qui n'avaient rien du Théâtre-Libre, des chansonniers soi-disant montmartrois qui n'auraient eu aucun crédit à la Foire aux Pains d'Epices, et un tas de galvaudeux qui abusaient de leur homonymie avec tel ou tel artiste en renom pour abuser le public : ça été la fin de tout. Elle ne consent plus à se déranger maintenant que pour les tournées qu'elle connaît... Les œufs d'or n'ont profité à personne, et la poule est tuée...

Voilà ce que c'est que les « tournées parisiennes ! »

Jean de Gaillon.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

(De nos divers correspondants)

Le siège de Port-Arthur

RAPPORT DE L'AMIRAL OUTCHOMSKY

— St-Pétersbourg (Officiel) 25 août. — Télégramme du prince Outchomsky : « Le 10 août toute l'escadre, composée des cuirassés « Cesarewitch », « Retvisan », « Pepesviet », « Pallada », « Poltava » et « Sébastopol » ; des croiseurs « Askold », « Diana », « Poltada » et « Novik », et de huit torpilleurs, quitta Port-Arthur pour se rendre à Vladivostok.

» Après avoir franchi sans encombre la zone des mines, elle rencontra l'escadre japonaise à vingt milles de Port-Arthur et un combat s'engagea qui dura une heure et demie. Nous n'eûmes que de légères avaries,

» A cinq heures du matin l'ennemi s'approcha jusqu'à 36 câbles de nous ; la bataille recommença et se continua jusqu'à 7 h. 1/2, à ce moment le « Cesarewitch » ayant des avaries à son gouvernail, quitta la ligne de combat et signala : « L'amiral transmet le commandement ». Les moyens ordinaires de signaler n'étant pas possibles à cause des dégâts subis dans la mâture du « Peresviet », je signalai : « Suivez-moi » sur la dunette. J'imagine que tous les navires n'ont pas pu distinguer ce signal, ayant beaucoup de tués et de blessés et l'armement, la coque et les appareils électriques étant gravement endommagés, je décidai de retourner à Port-Arthur. Les cuirassés « Retvisan », « Polleda », « Poltava », « Sébastopol » et « Cesarewitch » et le croiseur « Pallada » m'accompagnaient. Le « Césarewitch » était le dernier de la ligne. Nous marchâmes à une vitesse moyenne, mais, à cause de l'obscurité et des attaques répétées des torpilleurs qui nous obligeaient à chercher de temps en temps notre route, les navires se dispersèrent dans la nuit et à l'aube le « Retvisan », le « Sébastopol », le « Peresviet », le « Polleda » le « Poltava », le croiseur « Pollada » et trois torpilleurs étaient à Port-Arthur.

Pendant la bataille, ont été tués : le lieutenant Saltanow et un enseigne de vaisseau ; blessés grièvement, le capitaine de vaisseau Boysman, qui resta cependant vingt heures sur le pont, jusqu'à ce que le cuirassé entra au port ; le lieutenant Rykow. Il y a eu, en tout, 38 hommes tués ; blessés, 21 officiers et 286 hommes, dont 50 grièvement.

Les réparations des navires s'effectuent avec les propres ressources des navires et du port. Les navires japonais qui ont participé au combat sont : 4 cuirassés de 1re classe, 1 de 2e classe, 2 croiseurs blindés, 4 croiseurs de ponts blindés, 2 croiseurs légers, 60 torpilleurs.

En l'absence du contre-amiral Withoft, j'ai pris le commandement de l'escadre de Port-Arthur.»

LA SITUATION

— Londres. — On mande de Chefou, au « Daily-Telegraph » : « Voici, d'après des informations de bonne source, quelle est la situation à Port-Arthur : A l'est de Takouchan, à la Montagne du Loup, le pays est occupé par les Japonais, qui ont mis en position 300 pièces de gros calibre, sans compter l'artillerie de campagne. Parmi les canons, se trouvent 6 pièces à tir rapide, servies par des détachements de la flotte, et des pièces empruntées aux ouvrages défensifs du Japon. Les Japonais peuvent bombarder la ville.

» Outre leurs gros canons, les Russes ont constamment à l'œuvre cent pièces légères et des canons à tir rapide.

» A l'Ouest, le fort Itschan qui a été pris, donne accès au terrain de manœuvres, mais l'infanterie ne peut avancer à cause des mines terrestres. Toutefois, les Japonais peuvent, des hauteurs, bombarder les forts russes, qui sont ainsi pris entre deux feux.

» La baie du Pigeon a été prise, mais Lao Ti Chan est toujours entre les mains des Russes.

» Au Nord, les Japonais occupent Pallen Cheng ; leur infanterie s'est aventurée plusieurs fois jusqu'en arrière des forts intérieurs, mais elle a été repoussée.

» Il y a, à Port-Arthur, des espions japonais, qui coupent les fils électriques aboutissant aux mines terrestres. Les assiégeants ne peuvent pas avancer vers l'Est avant que les forts aient été réduits. L'attaque est poussée simultanément de tous les côtés. Les Russes disputent le terrain pouce par pouce.»

LA SITUATION DES JAPONAIS ET DES RUSSES

— Saint-Pétersbourg. — On mande de Tchefou, le 25 août :

« D'après les rapports d'étrangers arrivés à Tchefou, Port-Arthur oppose toujours la même résistance à l'ennemi, qui, après les bombardements répétés, n'a pas envoyé de nouveaux parlementaires demander la reddition de la place. L'esprit de la garnison est excellent.

» On dit que les Japonais ont perdu un total de 65.000 hommes, ce qui les a fort découragés. L'attaque du 23, en particulier, leur a causé de grosses pertes.

» D'autre part, ils manquent de vivres, alors que Port-Arthur en est largement approvisionné.

— Chefou, 25 août. — Suivant des informations de source chinoise, en date du 22, les seules positions importantes occupées effectivement par les Russes autour de Port-Arthur sont le Mont d'Or, la Montagne de Marbre blanc et Lao Ti Chan. Ils occupent également plusieurs autres forts, mais ces forts sont l'objet d'une canonnade si meurtrière, qu'il est douteux que les Russes puissent les conserver longtemps.

Le fort n. 5 qui, après avoir été capturé par les Japonais, avait été repris par les Russes, est de nouveau entre les mains des assiégeants.

Les 300 canons de siège employés par les Japonais proviennent des ouvrages de défense des ports de Kobe, Nagasaki et Yokohama.

Le bruit court que le quartier européen est en flammes, mais les maisons qui le composent étant construites en briques et plâtras, il est douteux que l'incendie prenne de grandes proportions.

Les passagers d'une jonque qui a quitté Port-Arthur le 22, annoncent que le nombre des blessés russes à Port-Arthur est de 5000. Les Japonais occupent les hauteurs de Chao-Chanko.

CONTRE-TORPILLEURS RUSSES COULÉS PAR DES MINES

— Tokio, 25 août. — Hier matin, cinq vapeurs et trois contre-torpilleurs russes sortirent de Port-Arthur et se mirent en devoir de dégager les abords du port des mines sous-marines. A six heures et demie, un contre-torpilleur à deux cheminées se jeta sur une mine, à deux milles au large de Lao Ti Chan, et coula aussitôt. Cinq minutes plus tard, un autre contre-torpilleur à quatre cheminées heurta une mine et fut aussitôt pris à la remorque par le troisième contre-torpilleur. Le fait, de la part des Russes, de déblayer le goulet des mines sous-marines semble indiquer un nouveau projet de sortie.

L'OPINION D'UN ATTACHÉ NAVAL

— Paris. — Le « Temps » reçoit de son correspondant particulier, M. Raymond Recouly, originaire de Saint-Pons-de-Mauchiens (Hérault), la dépêche suivante, datée de Liao-Yang, le 25 août : « J'ai eu, ce matin, la bonne fortune de voyager avec l'attaché naval américain, qui revenait de Port-Arthur, après un séjour de trois mois. Les nouvelles qu'il me donne sont bien différentes des bruits pessimistes qui couraient ces temps derniers.

L'attaché américain partit le 14 août. Les Japonais étaient à sept verstes de la ville. Les positions russes, sur des collines escarpées de 200 mètres, protégées par des tranchées, des mines, des fils de fer et des canons, sont, d'après lui, impossibles à enlever d'assaut. Les obus japonais tombent dans la ville, mais chaque maison possède une excavation où les habitants peuvent s'abriter. Les grosses pièces japonaises ne tirent jamais la nuit, de peur de se découvrir. Les provisions sont considérables ; les soldats touchent de la viande fraîche ; les histoires d'officiers vivant seulement d'oignons et de pain, colportées par les journaux anglais de Shanghaï, sont des fables absurdes. Les boutiques sont encore ouvertes ; la population se promène. Les régiments se relayent aux tranchées ; une partie de la garnison est toujours au repos ; les matelots prêtent leur concours ; ils fournissent d'excellents tireurs. La chaleur a toujours été très supportable.

L'attaché croit que les pertes japonaises sont très considérables, au moins dix fois celles des Russes. Bref, Port-Arthur peut tenir plus longtemps qu'on ne croit.

Quand il partit, l'attaché français de Cuverville était encore là.

L'entrée et la sortie sont, maintenant, très difficiles, car les Japonais coulent toutes les jonques. Il a débarqué à Chan-Haï-Kouan, avec deux dames françaises et une petite fille. »

Les opérations navales

RAPPORT DU COMMANDANT du « NOVIK »

— Saint-Pétersbourg (Officiel). — Rapport du commandant du croiseur « Novik » :

« Le 10 août, à la fin du combat dans lequel le croiseur avait eu trois brèches sous sa ligne de flottaison et avait passé à travers les navires ennemis, avec le croiseur « Askold » ; il avait perdu ce dernier de vue par suite du brouillard et les réparations de ses machines. Le 11 août il était entré faire du charbon à Kiaotchefou. Il en repartit le 12, faisant le tour du Japon pour Vladivostock. Il arriva le 20 août au poste de Korsakow.

» Ayant chargé du charbon et aperçevant à 4 h. après-midi du même jour, un croiseur japonais du type « Nytakal », il prit la mer et à 5 h. 1/4 engagea avec lui un combat, pendant lequel le « Novik » reçut au bout de 45 minutes trois brèches sous sa ligne de flottaison et deux au dessus, en même temps qu'était immergée une section du gouvernail démonté lui-même. Le croiseur ennemi renonça à continuer le combat et se mit à télégraphier.

» Ayant à la fin du combat seulement six chaudières en bon état et son gouvernail endommagé, le « Novik » fut contraint de revenir au poste de Korsakow pour examiner son état et avec l'intention de reprendre la mer pendant la nuit.

» Vu l'impossibilité de réparer le gouvernail et vu l'approche de plusieurs navires ennemis, signalés par la télégraphie et par la lumière de plusieurs projecteurs, je résolus de couler le croiseur sur le bas-fond. Les officiers et l'équipage du navire furent transportés sur le rivage le 21 août.

» Pendant le combat du 10 août, nous avons eu deux matelots tués et le médecin du navire légèrement blessé. Le 20 août deux autres matelots tués, le lieutenant Steer légèrement blessé et 14 matelots blessés grièvements.»

Les opérations sur terre

— Londres. — On mande de Niouchouang au « Daily Express » : « Le général Kuroki a fait mercredi une reconnaissance vers Liaoyang. Un bataillon japonais a attaqué les avant-postes russes, sans réussir à attirer l'ennemi. La reconnaissance, appuyée par une division, marche sur la route de Liaoyang. »

Le correspondant du « Daily Chronicle », au quartier général du général Kuroki, télégraphie : « Il n'est pas probable que les Japonais prennent leurs quartiers d'hiver, car ils jugent imprudent de laisser l'ennemi se donner de l'air ou amener de nouvelles troupes sur le front de bandière. Il est certain que les Japonais feront une vigoureuse campagne d'hiver ».

Le correspondant du « Daily Chronicle », qui se trouve aux avant-postes, télégraphie que les Japonais accumulent d'énormes quantités de provisions et de munitions d'artillerie à Hai Cheng.

On mande de Liaoyang au « Daily Telegraph » : On annonce qu'un vif combat a lieu en ce moment à Tounstpou (?), à 22 milles au Sud-Est de Liaoyang. Il semble qu'il s'agisse d'une attaque générale.

Plusieurs journaux publient la dépêche suivante de Liaoyang, 25 août : « Les Japonais ont repris l'offensive du côté de l'Est. Ils se sont avancés par la route de Liaoyang vers Lian Dian Siang. Huit compagnies seulement ont pris part aux opérations, mais l'attaque n'a pas été poussée à fond. Les Japonais ont rencontré les avant-postes russes, près de Tang Sin Pou. Le résultat du combat et la position des troupes à cet endroit ne sont pas encore connus, mais les Russes conservent leurs positions. Le combat continue aujourd'hui. On dit que les 2e et 12e divisions et la division de la garde font partie de la colonne japonaise.

— Paris. — Le « Petit Parisien » reproduit une dépêche de Liaoyang au « Berliner Tagebiatt » signalant que les Japonais ont été repoussés, hier, dans un violent combat d'avant-garde contre le corps d'Ivanoff, au Sud de Tsaohniji, à 36 kilomètres Sud-Ouest de Liaoyang.

— Paris. — Le «Temps» reçoit de son correspondant particulier, la dépêche suivante, datée de Lio-Yang, 25 août : « Le 24 août, les Japonais ont fait une reconnaissance à 35 verstes au sud-est de Liao-Yang. Après un engagement d'artillerie et d'infanterie, ils se retirèrent le soir. Aujourd'hui, ils ont tenté une nouvelle reconnaissance plus forte. L'engagement a duré tout le jour. Les Japonais se sont de nouveau retirés. »

— Liao-Yang, 25 août. — Les Japonais ont repris les opérations, hier, à Liao-Yang. Le combat a continué aujourd'hui.

ENROLEMENTS ET REQUISITIONS

— Moukden. — On rapporte que les Japonais ont enlevé aux Coréens toute la récolte de l'année et qu'ils procèdent à des enrôlements forcés pour leur armée. La population de la Corée septentrionale se trouve dans le plus extrême besoin ; beaucoup d'habitants s'enfuient dans les montagnes.

Les troupes russes et japonaises restent en contact et se préparent, semble-t-il, à des opérations énergiques.

— Liao-Yang. — Toutes les forces russes échelonnées du fleuve Tai-Tse jusquau sud, prennent part au combat commencé hier.

LES KOUNGOUSES

Les Koungouses se remuent dans la région, il est dangereux de voyager sans escorte.

L'attitude des Chinois au sud de Liao-Yang s'est modifiée dans un sens hostile aux Russes, depuis la retraite de Ta-Chi-Tchao.

Les patrouilles de cavalerie rencontrent fréquemment, durant la nuit, des détachements isolés, qui manifestent ouvertement leur hostilité.

En dépit des nouvelles défavorables qui parviennent ici, l'optimisme continue à prévaloir.

DERNIÈRES NOUVELLES

— St-Pétersbourg. — Les navires de l'escadre de la Baltique se trouvant à Cronstadt, sont partis aujourd'hui pour une croisière, à l'exception du cuirassé «Orel», qui est en réparation d'une avarie.

— Paris. — Une dépêche de St-Pétersbourg au «Petit Parisien», dit que le cuirassé «Orel» était parti de Cronstadt avec le reste de l'escadre de la Baltique, mais au moment où il mettait ses machines en marche, le mécanicien entendant des bruits insolites fit stopper le navire et constata la présence de sable et de gravier dans les coussinets de la machine d'arrière.

Les dommages subis ne sont pas très graves, mais ils exigeront cependant quinze jours au moins de réparations.

— Paris. — L'«Eclair de Paris, reproduit une dépêche de Moukden aux journaux anglais, annonçant que l'amiral Skrydloff a été privé de son commandement de la flotte russe en Extrême-Orient. On croit que cette décision a été motivée par les fautes de tactique commises par l'amiral.

Nos Dépêches

Nous avons reçu de nos divers correspondants spéciaux les dépêches télégraphiques et téléphoniques suivantes, 26 août :

Faits Nouveaux

Les Conseils généraux

STATISTIQUE

— Paris.— Le « Radical » a établi la statistique suivante sur les assemblées ayant choisi un président favorable à la politique du gouvernement :

Présidents membres du Sénat et appartenant à la majorité ministérielle :

MM. Pochon (Ain), Gacon (Allier), Gauthier (Aude), Combes (Charente-Inférieure), Daumy (Cher), Labrousse (Corrèze), Magnin (Côte-d'Or), Villars (Creuse), Bernard (Doubs), Labiche (Eure-et-Loir), Bonnefoy-Sibour (Gard), Ournac (Haute-Garonne), Thounens (Gironde), Belle (Indre-et-Loire), Antonin Dubost (Isère), Lourties (Landes), Viger (Loire), Tassin (Loir-et-Cher), Pauliac (Lot), Monestier (Lozère), Vallé (Marne), Darbot (Haute-Marne), d'Aunay (Nièvre), Pédebidou (Hautes-Pyrénées), Perrier (Savoie), Folliet (Haute-Savoie), Savary (Tarn), Rolland (Tarn-et-Garonne), Sigallas (Var).

Présidents, membres du Sénat classés parmi les antiministériels :

MM. Malézieux (Aisne), Milliard (Eure), de la Ferronays (Loire-Inférieure), Gustave Denis (Mayenne), Mézières (Meurthe-et-Moselle), Develle (Meuse), docteur Labbé (Orne), Méline (Vosges).

Présidents, membres de la Chambre des députés appartenant à la majorité ministérielle :

MM. Delombre (Basses-Alpes), Euzière (Hautes-Alpes), Delcassé (Ariège), Maruéjouls (Aveyron), Hugon (Cantal), de la Batut (Dordogne), Chabert (Drôme), Trouillot (Jura), Dauzon (Lot-et-Garonne), Ellaez-Evrard (Nord), Noël (Oise), Jonnart (Pas-de-Calais), Guyot-Dessaigne (Puy-de-Dôme), Barthou (Basses-Pyrénées), Cazeneuve (Rhône), Sarrien (Saône-et-Loire), Lechevallier (Sarthe), Delbet (Seine-et-Marne), Bignon (Seine-Inférieure), Gentil (Deux-Sèvres), Couyba (Haute-Saône), Vacherie (Haute-Vienne), Ch. Schneider (Belfort).

Présidents, membres de la Chambre des députés, classés parmi les antiministériels :

MM. de Kerjégu (Finistère), René Brice (Ille-et-Vilaine), de Lanjuinais (Morbihan), Amodru (Seine-et-Oise).

Présidents n'appartenant pas au Parlement et favorables à la politique ministérielle :

MM. Saint-Prix (Ardèche), Gobron (Ardennes), Théveny (Aube), Adolphe Carnot (Charente), Laissac (Hérault), Réal (Loire), Morel (Manche), Rameau (Somme), Guis (Vaucluse), Hérault (Vienne), Folliot (Yonne).

Présidents n'appartenant pas au Parlement considérés comme hostiles au ministère :

MM. de Lyée de Boileau (Calvados), Ollitrault-Dureste (Côtes-du-Nord), Grignon (Maine-et-Loire), Leclerc (Vendée).

En outre, il y a lieu de classer à part le conseil général de l'Indre, qui a élu comme président M. le sénateur Moreux, et celui de la Haute-Vienne, qui a élu M. le sénateur Vissaguet. Ces deux sénateurs sont antiministériels ; mais leur élection est due à des convenances locales et la majorité de ces assemblées départementales est nettement ministérielle, puisque son premier acte a été d'envoyer une adresse de félicitations au gouvernement.

Enfin, les présidents des cinq conseils généraux dont la session est différée sont tous ministériels. Ce sont : MM. Rouvier, ministre des finances, dans les Alpes-Maritimes ; Baron, député, dans les Bouches-du-Rhône ; Emmanuel Arène, député, dans la Corse ; le docteur Sencot, dans le Gers ; le docteur Pujade, dans les Pyrénées-Orientales.

La répartition des présidents s'établit donc ainsi :

Sénateurs ministériels	29
Sénateurs antiministériels	8
Députés ministériels	23
Députés antiministériels	4
Ministériels n'appartenant pas au Parlement	11
Antiministériels n'appartenant pas au Parlement	4

Il convient d'ajouter au nombre des conseils généraux ministériels les cinq assemblées départementales ayant ajourné leur session et dont les présidents sont partisans du cabinet, ainsi que celles de l'Indre et de la Haute-Loire qui, bien qu'ayant élu un président antiministériel pour des raisons de convenances personnelles, n'en possèdent pas moins une majorité nettement favorable à la politique du gouvernement.

Il est donc nettement établi que la majorité des conseils généraux est « ministérielle dans soixante-dix départements ».

Et antiministérielle dans seize départements.

DANS LE DÉPARTEMENT DE M. DOUMER

— Laon. — M. Ringuier, socialiste, a déposé un vœu félicitant le président du conseil de l'énergie apportée à l'application des lois laïques demandant de hâter la suppression du budget des cultes et la séparation des Eglises et de l'Etat, et réclamant l'impôt sur le revenu.

Le préfet ne s'est pas opposé au renvoi du vœu à la commission. L'impôt sur le revenu et la séparation des Eglises et de l'Etat ne visent pas, en effet, les lois votées mais seulement des projets dont l'opinion publique est saisie.

Quant aux félicitations au gouvernement, le préfet reconnaît ici un vœu politique, mais plusieurs conseils ont déjà fait des manifestations semblables et cette jurisprudence peut être considérée comme établie.

M. Sebline a opposé la loi formelle de 1871 à la jurisprudence préfectorale. Il a dit que l'assemblée qui décernerait un éloge au gouvernement aurait le droit correspondant d'envoyer un blâme. Or, le préfet n'autoriserait pas la discussion d'une motion de blâme

M. Doumer dit à son tour : « Si la loi doit être respectée par quelqu'un, c'est par les républicains, car la République n'est rien sans le respect scrupuleux des lois. Le gouvernement est responsable seulement devant le Parlement. Cette motion aurait pour résultat de transformer les conseils généraux en autant de petits Parlements, votant la confiance ou le blâme au ministère.»

Pour M. Doumer, d'accord en cela avec M. Sebline, le droit est complet, et s'il existe pour l'éloge, il doit exister pour le blâme.

M. Ringuier répond qu'il espère trouver dans le conseil général une majorité d'hommes décidés à encourager et à approuver le ministre éminent qui a répondu aux espérances de la démocratie et a sorti la France de l'ornière où l'opportunisme l'enlisait.

« Son vœu, dit-il, sera aussi un avertissement aux politiciens qui jettent des pelures d'orange sous les pieds des ministres, avec l'espoir de ramasser des portefeuilles convoités.»

M. Doumer dit qu'il dédaigne cette insinuation. « Quand il se trouve dans une assemblée politique, il n'hésite pas à dire fermement son opinion. Ici, il n'y a pas de politique à faire, on n'en fera pas.»

Devant l'appel nominal demandé sur la question préalable, M. Ringuier retire son vœu et dit qu'il le fera signer hors séance.

Le vœu est signé hors séance par douze conseillers.

SITUATION POLITIQUE

— Angoulême — Les conseillers généraux républicains, réunis hors séance, ont voté une adresse au gouvernement, approuvant son énergique revendication des droits imprescriptibles de la société civile et de l'Etat laïque français, contre les prétentions inadmissibles du Vatican.

— Arras. — An dîner offert aux conseillers du Pas-de-Calais, par M. Durrault, M. Jonnart a porté un toast dans lequel il a rendu chaleureusement hommage au zèle, au dévouement, aux qualités de travail des diverses catégories d'employés d'administrations publiques. Il a adressé, ensuite, un hommage aux représentants de l'armée, disant que c'est à l'héroïsme des soldats et à l'effort prodigieux des colons que nous devons nos colonies, et plus particulièrement l'Algérie. Plus il connaît et pénètre ce grand pays dont l'administration lui a été confiée, et plus croît son admiration pour les vertus et la vaillance de la vieille et de la jeune armée d'Afrique.

« On ne saurait trop répéter, dit en terminant M. Jonnart, que l'armée de la République reste l'école du devoir, de la discipline et de l'honneur.»

— Saint-Etienne. — Voici le texte de l'adresse de félicitations au gouvernement, votée hors séance :

« Les membres de la majorité du Conseil général de la Loire, réunis hors séance, adressent leurs félicitations au gouvernement pour son œuvre de laïcité et de progrès social et l'engagent à persévérer dans cette voie, afin d'assurer promptement et d'un façon définitive, dans les rapports de l'Eglise et de l'Etat, la suprématie de la société laïque et de réaliser au plus tôt l'amélioration la plus utile de la condition des travailleurs, par l'institution des retraites ouvrières.»

Cette adresse est signée par dix-huit conseillers sur trente et un.

VŒUX DIVERS

— La Rochelle. — Le conseil général a émis le vœu suivant : « Le conseil général, considérant qu'aucun instituteur public ne peut diriger l'école sans être pourvu d'un certificat pédagogique, demande que ce même certificat soit exigé de toute personne qui dirige une école libre.

— Niort. — Le conseil général a adopté des vœux tendant à ce que les conseillers généraux en mission puissent voyager gratuitement sur les chemins de fer français et que toutes les fournitures pour les armées de terre et de mer soient demandées exclusivement et directement à des Français.

— Châlons-sur-Marne. — Le conseil général a adopté des vœux demandant que les lettres d'avis des chemins de fer soient taxées cinq centimes au lieu de quinze ; que le taux de l'impôt sur la propriété bâtie ou non bâtie soit uniforme ; que les versements mensuels dans les caisses scolaires ne dépassent plus dix francs ; que les ouvriers âgés de moins de 18 ans fassent seulement 10 heures de travail quotidien ; que les inspecteurs du travail soient accompagnés d'un délégué ouvrier et que des pénalités sévères obligent les patrons à respecter les lois.

— Rennes. — Le conseil général a adopté un vœu invitant le gouvernement à maintenir, au profit de nos armateurs, le droit de pêche de la boette sur le French-Shore et dans les baies environnantes et à obtenir, avec suppression du bait bill, l'engagement par l'Angleterre de ne pas entraver le commerce de la boette sur toutes les côtes de Terre-Neuve.

— Mende. — Le conseil général a voté un crédit de 500 fr., à titre de souscription au monument de M. Théophile Roussel.

Il a repoussé, par suite du manque de ressources, une demande de subvention du comité du portrait de Gambetta.

Il a adopté :

Un vœu tendant à ce que la gratuité de parcours en chemin de fer (2e classe) soit accordée aux conseillers généraux et aux conseillers d'arrondissement, quand ils se rendent à leurs réunions.

Un deuxième vœu demandant la modification, dans un sens plus sévère, de la loi du 16 août 1897 sur la répression des fraudes, en ce qui concerne les beurres et autres denrées alimentaires.

Un troisième vœu tendant à ce que les membres de l'enseignement puissent jouir de leur retraite dès qu'ils y ont droit.

— Epinal. — Le conseil général a adopté un vœu tendant à ce que l'Etat encourage les Sociétés de tir par tous les moyens possibles, et notamment, en leur fournissant gratuitement des munitions.

— Cahors. — Le conseil général a émis le vœu que le Parlement vote l'impôt global et progressif sur le revenu.

— Châlons-sur-Marne. — Le Conseil général a adopté un vœu tendant à ce que le Parlement adopte bientôt le rapport Morlot, présenté au nom de la Commission des boissons et concernant la nouvelle réglementation des bouilleurs de crû. Il a demandé également que les automobilistes ayant occasionné des accidents par des fautes graves aient leurs machines temporairement confisquées avec privation provisoire ou définitive du brevet de chauffeur. Le Conseil a encore émis le vœu que le gouvernement provoque une conférence internationale, qui établirait des itinéraires obligatoires pour la navigation maritime dans un but de sécurité.

A PROPOS DE LA MORT DE WALDECK-ROUSSEAU

— Le Mans. — Sur la proposition de M. Caillaux, le conseil général a voté l'envoi à Mme Waldeck-Rousseau d'un télégramme de condoléances. Le conseil général exprime les regrets que la mort de l'éminent homme d'Etat cause à la France républicaine.

Le ministre de la marine à Pertuis

Pertuis. — A la suite de démarches renouvelées jeudi encore, à Salon, par M. le sénateur Béraud, M. Abel Bernard, député de l'arrondissement et M. Turcan, maire et conseiller général de Pertuis, M. Pelletan a formellement promis de se rendre dans cette ville le 7 et le 8 octobre prochain.

Une grande fête sera organisée à cette occasion.

Les manœuvres dans l'Est

— Paris. — Le programme des manœuvres d'ensemble à exécuter par la 12e division d'infanterie comporte les opérations suivantes :

La division devra se concentrer le 31 août au camp de Châlons.

Les tirs et manœuvres de régiment contre régiment auront lieu, au camp, du 1er au 5 septembre.

Les 6 et 7 septembre seront exécutées les manœuvres de brigade contre brigade dans la région comprise entre le camp de Châlons et la ligne de l'Aisne entre Rethel et Vouziers.

La 12e division opérera contre un ennemi figuré du 8 au 12 septembre, dans la zone Tourteron, Lamiz et Marquigny ; elle simulera ensuite le 13 septembre, la marche et les combats d'arrière-garde d'une division en retraite.

Les 15 et 16 septembre, la 12e division prendra part aux manœuvres d'ensemble du 6e corps d'armée.

La dislocation est fixée au 17 septembre.

Incidents dans une caserne

— Paris. — Le «Radical» dit qu'à la suite des incidents, qui se produisirent à la caserne de Lourcine, le ministre de la guerre ordonna une enquête, qui fut confiée par le colonel commandant le 23e colonial au chef de bataillon. Celui-ci rassembla les hommes et les gradés de la 9me compagnie et demanda à plusieurs d'entre-eux s'ils avaient des plaintes à formuler.

Le «Radical» croit savoir que le rapport du chef de bataillon reconnaît les faits relatés hier. Ce rapport sera transmis au général André.

Fachoda raconté par Marchand

— Paris.— Le « Figaro » publie le récit, par le colonel Marchand, de l'entrevue que l'ancien chef de la mission du Congo au Nil eut à Fachoda avec le général Kitchener.

Le Sirdar, au cours de cette conversation, demanda au colonel, alors capitaine, d'évacuer Fachoda, offrant de lui faire place à bord des bateaux de sa flottille et émettant la prétention d'arborer le drapeau égyptien sur le fort qu'occupait Marchand.

Le colonel répondit qu'il attendait des ordres de son gouvernement, que les Anglais pouvaient arborer le drapeau égyptien sur le village de Fachoda, mais que le drapeau français resterait sur le fort.

Le général Kitchener lui ayant fait remarquer que la guerre entre l'Angleterre et la France pouvait résulter de cet incident, le colonel Marchand, estimant que les avantages de sa position permettraient à ses 180 tirailleurs de résister aux 2000 hommes accompagnant le général Kitchener s'inclina sans répondre.

« L'accomplissement du devoir élémentaire était, dit-il, de garder ce que le drapeau français couvrait. Le lendemain n'était pas mon affaire, mais celle du gouvernement.»

Le colonel Marchand ajoute d'ailleurs que le lendemain était plus inquiétant pour le général Kitchener que pour lui, car de nombreux soldats soudanais ou égyptiens et même quelques officiers égyptiens lui firent proposer de trahir leurs chefs anglais, en sa faveur, car ils le croyaient chef de l'avant-garde d'une armée française.

ACTUALITÉS

Les Congrégations

HÉRAULT Franciscaines et liquidateur

— St-Pons. — Le tribunal a rendu son jugement dans l'affaire des Franciscaines de Saint-Chinian.

Il a déclaré recevable en la forme la tierce opposition de Mme la supérieure générale de la Congrégation dissoute au jugement nommant le liquidateur et l'a rejetée au fond.

La Congrégation des Franciscaines est donc déboutée de sa prétention de faire révoquer le liquidateur.

Nouvelles Diverses

Les grèves de Marseille

— Marseille. — La situation continue à être tout à fait calme. Le temps est meilleur, mais on n'a pas travaillé davantage sur les quais. A peine y a-t-il cinq ou six chantiers qui ne comptent même pas 300 hommes.

Néanmoins, la surveillance est toujours très étroite sur les quais ; les gendarmes, casernés dans les docks ne quittent pas les quais et le môle, où sont amarrés une foule de navires étrangers pour qui le chômage des dockers est une cause de perte très réelle. Mais, en ce qui concerne les navires du port de Marseille, ils sont surveillés par la police municipale.

Les désarmements continuent. Le «Maroc», le «Medjerdah», de la Compagnie mixte, attachés au service de Port-Vendres à Alger et à Oran, vont être désarmés. Les navires des autres compagnies le seront également au fur et à mesure de leur arrivée à Marseille.

Le calme est absolu — en ville et sur les quais — mais il semble que le mécontentement de la population ouvrière augmente. Désirons qu'il n'aille pas jusqu'à l'explosion. Les auteurs du désastre pourraient bien s'en repentir...

LA SITUATION

— Marseille. — La décision grave prise hier soir par l'assemblée générale des dockers sous la présidence du secrétaire général de la Fédération Française, cause une émotion profonde. On connaît cette décision publiée dans notre dernier numéro. Il s'agit d'une déclaration de grève générale dans tous les ports de France, grève à laquelle se joindraient certainement des ports étrangers qui sont fédérés avec l'Union française.

Dans certains milieux, on a une tendance à croire que ces déclarations exceptionnelles renferment un peu de bluff. Or la Fédération française des Travailleurs des ports est solidement assise, bien que jeune encore. Elle groupe étroitement les ports méditerranéens et plusieurs ports de la Manche et de l'Atlantique.

Les Lockers

Un autre point de vue doit encore être envisagé Les dockers réclament — et une délégation qui va se rendre à la Préfecture se fera l'écho de cette demande — la liberté du travail dans les Docks, qui touche non seulement les ouvriers marseillais mais même le commerce tout entier.

Le monopole concédé aux docks sous l'empire et dans des conditions scandaleuses, prélève une dime excessive sur ce travail. Les droit de quai, de magasinage, de manutention sont excessifs et «sont une des causes de la prédominance que Gênes» a prise depuis quelques années. C'est parce que la relâche coûte trop cher dans nos ports que le commerce abandonne Marseille ; c'est parce que les actionnaires des Docks exigent une prime trop élevée que l'on va à Gênes, à Brindisi, à Hambourg, à Anvers, à Barcelone. Mais ce n'est point, quoiqu'on en dise dans le monde de l'armement, ce qui coûte qu'en pensent MM. Charles Roux et Henri Estier, parce que la journée est trop élevée pour les travailleurs.

Les dockers vont maintenant demander la journée de huit heures. En ce qui les concerne, les revendications sont les suivantes : Journée de huit heures ; Liberté de travail dans les docks.

La première de ces revendications ne touche que les entrepreneurs de manutention et peut-être solutionnée par eux ; la seconde regarde le gouvernement, le monopole des Docks ayant été concédé en vertu d'une loi ou d'un décret, et ayant encore une quarantaine d'années à courir. Ces revendications seront soumises au préfet qui sera prié de les transmettre au gouvernement et nous attendrons.

Les Contremaîtres

Passons un peu, cette question éclaircie, à celle qui concerne les contremaîtres. Ils se plaignent des mises à l'index. On connaît quatre menaces formulées par des ouvriers contre les contremaîtres de divers chantiers. Une seule a été suivie de sanction ; c'est celle dirigée contre un contremaître de la Compagnie Transatlantique, qui — par le patron — fut puni de 15 jours de mise à pied. Il nous paraît que s'il n'avait été coupable, le patron n'aurait pas puni son employé.

Les quatre autres menaces sont demeurées lettre morte. Mais, en admettant qu'elles auraient été sanctionnées, rien ne démontre que les contremaîtres aient eu raison de se mettre en grève. Rien ne fait connaître, en tout cas, qu'elles sont les sanctions qu'ils demandent et sur la portée desquelles on pourrait discuter.

LA JOURNÉE DU 26

— Marseille.— La situation n'a pas changé, c'est-à-dire qu'elle est toujours très calme et que les désarmements continuent.

La Marine a reçu aujourd'hui les rôles de la « Crimée », des Messageries Maritimes ; « Sanfiéro », « Jeanne-d'Arc », « Algérien » et « Orient », de la Compagnie Caillol

louze, ayant voulu s'opposer aux grévistes, ont été frappés et ont été impuissants à empêcher le pillage.

Les gendarmes sont accourus, ils ont chargé et dispersé les manifestants. Aucune arrestation n'a été opérée.

Les grévistes sont partis en déclarant que si le travail reprenait, ils reviendraient.

DANS LE NORD

— Tourcoing. — L'entente n'a pu s'établir entre les fabricants de tapis et leurs ouvriers en grève depuis le 1er avril. Les grévistes ont décidé, par 200 voix contre 26, de continuer la grève jusqu'à ce que complète satisfaction leur soit accordée.

Faits Divers

De nos divers correspondants, 26 août :

LA RENOVATION DE LA MORTE

— Versailles. — L'autopsie du corps de Mme Barbant a établi que la jeune femme était morte naturellement des suites d'une affection hydropique. Le traitement, surtout mystique, qu'elle a subi chez Mme Christmann n'a pas pu hâter la fin. On attend le retour de M. Barbant, pour procéder aux obsèques. Cependant, Mme Fleury, la mère de la morte, croit toujours que sa fille va être « rénovée » et il n'a pas été possible de lui faire entendre la vérité.

Une perquisition a été opérée, hier, par le parquet de Versailles, au domicile de Mme Christmann. On a saisi une grande quantité de papiers et lettres, qui semblent établir que la masseuse mystique traitait un nombre de malades par correspondance, mais sa bonne foi semble être établie.

Les magistrats pensent être en présence d'une folie plutôt que d'une malhonnête femme. En effet, Mme Christmann n'exigeait que rarement une rétribution pour ses soins, et il lui arrivait fréquemment de faire distribuer, incognito, des secours à des clientes qui ignorent, encore aujourd'hui, le nom de leur bienfaitrice.

ARRESTATION D'UNE BANDE DE FAUX-MONNAYEURS

— Paris. — M. Flory, juge d'instruction, instruit en ce moment une affaire de faux-monnayeurs dans laquelle sont impliqués les nommés Dallo, Faure, Deleune, Bérard et Barmeould.

Dallo et Faure fabriquaient à Marseille de fausses pièces de 10 et 20 fr. que les trois autres complices écoulaient dans la région du Sud-Est : Marseille, Nice, Monte-Carlo, Aix, Arles, Nîmes, Valence, Grenoble, Montpellier, Lyon, Chambéry et Saint-Etienne furent successivement visitées. Dans la seule ville de Lyon, vingt mille francs furent écoulés.

A la suite d'un désaccord entre les cinq complice, Bérard continua à écouler la fausse monnaie dans le Sud-Est et Deleune fut mis à l'index.

Mais comme Bérard craignait une dénonciation de Deleune, il résolut de l'attirer à Marseille et de l'y assassiner.

Ce plan fut déjoué par Barmeould qui, effrayé à l'idée d'un crime, prévint Deleune de ce qui se tramait contre lui.

Deleune rentrait aussitôt à Paris et par une lettre anonyme informait le service de la sûreté, qui arrêtait toute la bande à l'exception de Barmeould. Ce dernier continuait à vivre à Marseille, lorsque Bérard s'offrit pour le faire arrêter et partit avec deux inspecteurs de la sûreté. Il fit en effet pincer son complice, mais pendant que les agents arrêtaient Barmeould, il prenait la fuite.

Ce n'est que de longs mois après qu'il put être arrêté de nouveau.

L'instruction de cette affaire va entrer dans une phase active et bientôt une ordonnance renvoyant les faux monnayeurs devant la cour d'assises sera rendue.

Voir à la Dernière Heure la fin du Service Télégraphique Spécial du PETIT MÉRIDIONAL

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Université de Montpellier

FACULTÉ DE MÉDECINE DE MONTPELLIER. — M. Grynfelt, agrégé, est nommé chef des travaux d'histologie, près la Faculté de médecine de Montpellier.

Sont chargés des cours complémentaires : M. Vallois, accouchements ; M. Raymond, pathologie générale ; M. Rauzier, clinique des maladies des vieillards ; M. Gervais de Rouville, pathologie chirurgicale.

FACULTÉ DES SCIENCES. — M. Dautheville, professeur de mécanique rationnelle près la Faculté des sciences de Montpellier, est nommé doyen pour 3 ans, à partir du 1er novembre 1904 ; M. Baire, docteur ès-sciences, est nommé maître de conférences de mathématiques ; M. Giran, docteur ès-sciences, est nommé maître de conférences de chimie et chargé, à ce titre, de la direction des travaux pratiques de chimie.

Sont chargés des cours complémentaires : MM. Meslin et Curie, cours de physique ; MM. de Forcrand et d'Eschner de Coninck, chimie ; M. Pavillard, botanique.

FACULTÉ DE DROIT. — Son nommés près la Faculté de droit de Montpellier : M. Porte, agrégé, chargé d'un cours d'économie politique ; MM. Blaize et Valéry, chargé du cours de législation financière et de droit international privé ; M. Ebren, agrégé près la Faculté de droit de Nancy, est nommé à Montpellier, au même titre et chargé d'un cours de droit constitutionnel.

FACULTÉ DES LETTRES. — Sont nommés à la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier : M. Joubin, docteur ès-lettres, chargé du cours d'archéologie ; M. Coulet, agrégé, cours de philologie romane.

Sont nommés maîtres de conférences : M. Mavialle, géographie ; M. Bourguet, langue et littérature grecques ; M. Martinenche, langue et littérature latines.

Prime aux nouveaux Abonnés d'un An

Nos lecteurs ont eu certainement leur attention attirée par les divers articles publiés dans le « Petit Méridional » annonçant la mise en vente de la gravure « **Les Vendanges en Languedoc** », fidèle et artistique reproduction en couleurs d'un tableau de M. Max Léenhardt, une œuvre essentiellement méridionale, d'une originalité marquante, très intéressante et très vraie.

Nous intéressant à nos amis et lecteurs, nous avons eu la préoccupation de leur donner une satisfaction en leur offrant cette superbe gravure en prime.

Un nombre considérable d'exemplaire a été vendu ; le goût du public pour cette gravure a été ainsi démontré ; nos abonnés auront donc tout lieu d'être satisfaits.

Tout nouvel abonné d'un an au « Petit Méridional » recevra en prime, à titre absolument gratuit, un exemplaire de cette gravure mesurant 0,75 de long et 0,57 de haut.

Il suffit d'ajouter 20 centimes pour les frais d'envoi au coût de l'abonnement d'un an qui est de 20 fr.

Adresser le montant, soit 20 fr. 20, en un mandat-poste à l'ordre de M. l'administrateur du « Petit Méridional », à Montpellier.

Le « Journal des Colonies » de ce jour publie : Le rapport de M. Hubert, député, sur le Maroc ; Que faire à la Guadeloupe ? Les mines à la Côte d'Ivoire ; L'enseignement industriel en Indo-Chine et des nouvelles de toutes nos colonies. En vente chez tous les dépositaires du « Petit Méridional ».

Chronique Régionale

On demande un second élève bien au courant à la Gde Pharmacie Populaire de Montpellier.

PRÈS VOS REPAS, un verre de MICHELINE

A L'EXPOSITION DE SAINT-LOUIS

A propos du départ de M. Picard, commissaire du gouvernement à l'Exposition de Saint-Louis, qui a lieu aujourd'hui sur « La Savoie », un de nos confrères nous écrit de cette ville qu'à part le prix un peu plus élevé, on trouve à Saint-Louis toutes les consommations en faveur dans les Cafés de Paris, voire même le traditionnel « Dubonnet » tonique et reconstituant.

« Armide » aux Arènes de Béziers. — Nous avons dit que les répétitions d'orchestre avaient permis aux premiers sujets, qui ne connaissaient la partition que par le piano, de donner à leurs rôles toute l'intensité dramatique et lyrique qu'ils comportaient.

L'orchestre qui accompagnera les interprètes de « Armide » ne constitue qu'une seule masse symphonique, à l'encontre des œuvres précédentes représentées aux Arènes, pour lesquelles plusieurs orchestres distincts étaient rassemblés.

L'œuvre de Gluck, dont la symphonie se développe claire et simple ne comporte qu'un orchestre unique.

Mais comme il s'agissait de faire subir à cet opéra l'épreuve de la scène de plein air, les appoints d'harmonie sont devenus indispensables et toutes les parties ont été renforcées, en les quintruplant, pour la plupart, car les Arènes sont vastes et pour si parfaite qu'en soit l'acoustique, on ne doit cependant rien négliger pour amplifier les effets qui demandent à être mis en relief.

Cet orchestre comporte 300 instrumentistes environ, ayant tous fait leurs preuves. L'adjonction de l'excellente musique du génie n'est pas pour en diminuer la valeur.

Deux chefs d'orchestre conduisent ce remarquable orchestre : M. Viardot, de l'Opéra et des Concerts Symphoniques de Marseille, que l'on a vu à l'œuvre aux Arènes l'année dernière, dans Déjanire et Parysatis.

Sa science musicale est doublée d'une autorité bienveillante et impérieuse à la fois, sans laquelle on ne peut rien faire de bon. Il conduira les premier, troisième et cinquième actes, et passera la baguette à M. Nussy-Verdié, pour diriger les second et quatrième actes.

M. Nussy-Verdié rend chaque année de trop nombreux et précieux services pour l'organisation des représentations des Arènes, pour qu'il soit nécessaire de répéter son éloge.

Comme chef d'orchestre, il s'est imposé à l'attention du monde musical en conduisant deux actes, l'année dernière.

Sa tâche lui est aisée, parce qu'il connaît la partition dans ses moindres détails et qu'il donne, avec une sûreté qui n'est jamais en défaut, le départ, aussi bien aux groupes d'orchestre qu'aux chanteurs et aux éléments scéniques.

Sous de tels maîtres la masse orchestrale fera certainement merveille et contribuera puissamment au succès de l'œuvre.

C'est demain qu'aura lieu la première représentation d'« Armide ».

Il a été fait l'impossible pour que l'interprétation de ce beau chef-d'œuvre suscite l'admiration et l'enthousiasme des spectateurs qui se presseront dans le cirque immense.

Il n'y a aucune témérité à prévoir que ce résultat sera brillamment atteint.

HERAULT

Contributions indirectes. — M. Chevaleyre, receveur à pied à Murviel-les-Béziers est nommé receveur à cheval à Juillac (Corrèze) ; M. Pélissier, receveur à pied à Montagnac, est nommé à Paulhan ; M. Bonnet, receveur à cheval à Hérépian, est nommé à Sallèles (Aude) ; M. Saunier, receveur à pied à Marsillargues, est nommé à Bédarieux ; M. Pinet, receveur à cheval à Prades-le-Lez, est nommé à St-Mathieu-de-Tréviers ; M. Aubouy, receveur à pied à Cessenon, est nommé receveur à cheval à Castries ; M. Le Moine, commis principal à Paulhan, est nommé à Lyon.

M. Gardon, commis principal à Béziers, est nommé à Nice ; M. Corbinol, commis principal à Palavas, est nommé à Briançon ; M. Couaillac, receveur à Claret, est nommé à Coursan (Aude) ; M. Mailhé, commis principal à Marsillargues, est nommé receveur à Cluny ; M. Bataille, commis principal à Mèze, est nommé à Cette-gare ; M. Turin, receveur à pied à Marausan, est nommé commis principal chef de poste à Mèze.

M. Roux, commis principal à Olonzac, est nommé receveur à Oyonnax (Ain) ; M. Salvignon, receveur à Vendargues, est nommé à Mauguio ; M. Blazy, dit Laplate, commis principal à Cessenon, est nommé à Mauguio ; M. Blazy, dit Laplate, commis principal à Cessenon, est nommé receveur à St-Bonnet (Hautes-Alpes ; M. Miquel, commis principal à Cette, est nommé à Foix ; M. Marly, commis principal à Marseillan, est nommé à St-Girons ; M. Gaudin, commis principal à Prades-le-Lez, est nommé à St-Mathieu-de-Tréviers ; M. Cabot, commis principal à Murviel-les-Béziers, est nommé à Cazouls-les-Béziers ; M. Garric, commis principal à Cazouls-les-Béziers, est nommé à Murviel-les-Béziers.

M. Daures, commis principal à Mauguio, est nommé à Privas ; M. Mazel, commis principal à St-Geniès-des-Mourgues, est nommé à Castries ; M. Pomier, commis principal à Nissan, est nommé à Montpellier ; M. Pujol, commis principal à Lézignan-la-Cèbe, est nommé à Pézenas ; M. Isaac, commis principal à Montpellier, est nommé à Autignac ; M. Gesta, commis principal à Montpellier, est nommé à Marseillan ; M. Pomie, commis principal à Montpellier, est nommé à Palavas.

M. Miquel, commis principal sans résidence fixe, est nommé à Quarante ; M. Brugidou, commis principal à Lunas, est nommé au Bousquet-dOrb ; M. Lassalle, commis principal à Claret, est nommé à Olonzac ; M. Passerou, commis principal à Vendargues, est nommé à Mauguio ; M. Rullac, commis principal à Clermont-l'Hérault, est nommé à Béziers.

M. Giacomi, commis principal à Maraussan, est nommé à Clermont-l'Hérault ; M. Martin, commissaire principal à Montagnac, est nommé à Cette ; M. Campagne, commis principal à Canet, est nommé à Béziers ; M. Cazaré, commis principal à Estang (Gers), est nommé à Montpellier ; M. Bellot, commis principal à Hérépian, est nommé à Cette ; M. Lusignan, commis principal à Montpellier, est nommée Aniane ; M. Bestieu, commis principal à Montpellier, est nommé à Aspiran ; M. Cazaré, commis principal à Montpellier, est nommé à Vendargues.

M. Moisand, commis principal sans résidence fixe, est nommé à Colombiers ; M. Canal, commis principal sans résidence fixe, est nommé à Gigean ; MM. Andrieux et Martignoles, commis principaux sans résidence fixe, sont nommés à Marsillargues et à Bédarieux.

M. Bédel, commis à Cette, est nommé à Montpellier ; M. Forestier, commis à Maraussan, est nommé à Montpellier ; M. Castan, commis à Lunel, est nommé à Millau ; M. Baccou, commis à Montagnac, est nommé à Jegun (Gers) ; M. Malbec, commis à Rivières (Pas-de-Calais), est nommé à Lunel ; M. Mourgues, commis sans résidence fixe, est nommé à Vendargues ; M. Durand, commis sans résidence fixe, est nommé à Claret ; MM. Teyssandier et Malet, commis sans résidence fixe, sont nommés à Montpellier.

M. Bossar, commis sans résidence fixe, est nommé à Autignac ; M. Forestier, commis à Montpellier, est nommé à Lunel ; M. Bédel, nouvellement nommé à Montpellier, passe à Béziers ; M. Cottin, commis à Montpellier, est nommé à Marseille ; M. St-Serman, commis à Valence, est nommé à Montpellier ; M. Castagné, commis à Marseillan, est nommé à Montpellier ; M. Géraud, commis à Lézignan-la-Cèbe, est nommé à Pézenas ; M. Charuenon, surnuméraire dans l'Hérault, est nommé commis à Marseille ; M. Cady-Labarthe, commis à Clermont-l'Hérault, est nommé à Paris.

M. Reboul, préposé à Montpellier, est nommé à Marseille ; M. Straforello, préposé à Béziers, est nommé commis à Marseille ; MM. Pujol, Gervais, Subra, Sarrat, Angéli, Jarrige, Sola, Trinquier, Larre, de Montchenu, Naudin, Laurent, Olive, commis sans résidence fixe, sont nommés à Marseillan, Béziers, Gigean, Palavas, Quarante, Servian, Pignan, Montpellier, Colombiers, Aspiran, Marsillargues, St-Gervais-sur-Mare, Aniane.

MM. Castagné et Milhet, commis à Montpellier, sont nommés à Béziers ; M. St-Sernin, commis à Montpellier, passe à Vias ; M. Arlaut, préposé à Béziers, passe à Lyon ; M. Marmoyet, receveur à Jurançon, est nommé à Cazouls-les-Béziers ; M. André, commis principal à Vesoul, est nommé à Béziers ; M. Guiral, commis à Rouen, est nommé commis principal à Montpellier ; M. Dufour, surnuméraire dans la Seine, est nommé à Frontignan ; M. Dubouch, commis à Orléans, est nommé à Montagnac.

Postes et télégraphes. — L'administration des postes et des télégraphes va faire procéder à l'établissement d'une ligne téléphonique à Pignan.

Un tracé de cette ligne et une liste indiquant les propriétés privées où il doit être placé des supports, resteront pendant trois jours consécutifs à partir du 29 août, déposés à la commune de Pignan, où les intéressés peuvent en prendre connaissance et présenter leurs observations ou réclamations.

La pêche du littoral en 1903. — On sait que, chaque année, le Préfet communique au Conseil général pour la session d'août, dans un Rapport général, tous les renseignements que les chefs de service du département lui ont adressé.

Nous extrayons du Rapport de l'ingénieur en chef les détails qui suivent, sur la pêche du littoral en 1903, pour le département de l'Hérault :

Les bateaux du port de Cette qui se sont livrés à la pêche en 1903 sont au nombre de 378, se répartissant comme suit : 1° Bateaux bœufs à voile 66 ; 2° Catalans 68 ; Moures-de-porc 6 ; Marseillais et Gallitos, 10 ; Nacelles en général 228. Total : 378.

Le produit de la pêche de Cette, en 1903, peut être évalué de la manière suivante : Total en 1903: 687,175 fr.; total en 1902 : 787,950 fr. Différence en faveur de 1902 : 100,775 fr.

Veut-on quelques renseignements curieux sur les sortes et les quantités de poissons pêchés. Les voici : Maquereaux : 2,500 kil. à 1 fr. le kil.; Sardines : 1,500 kil à 0 fr. 50 ; Thons : 40,000 kil. à 1 fr. 20 ; Poissons de toutes sortes : 59,000 kil. à 1 fr.; Crustacés (homards et langoustes), nombre : 250 à 2 fr. 50 ; Huîtres (douzaines) : 4,500 à 1 fr. 40 ; Clovisses (hectolitres) : 7,500 à 40 fr.; Moules (hectolitres) : 4'000 à 30 fr.; Coquilles (hectolitres) : 15,000 à 10 fr.

Dans le port d'Agde, le produit de la pêche en 1903 a été de 323,262 fr., inférieur de 47,667 fr. à celui de 1902.

Les produits de la pêche, à Palavas, en 1903, ont été de 221,268 fr. 50 ; ceux de 1902 avaient été de 218,605 fr. 50.

En ce qui concerne les ports de l'étang de Thau, qui sont au nombre de 4, voici quels sont les produits de la pêche pour chacun d'eux :

Marseillan : 110,664 fr.; Mèze : 126,160 fr.; Bouzigues : 324,450 fr. ; Balaruc : 27,880 fr. Total, en 1903, 589,244 fr. En 1902, ils avaient été de 585,972 fr.

Téléphones. — Un service téléphonique est mis en vigueur à Olonzac, Azillanet, Beaufort, Minerve, Cesseras, Siran, La Livinière et Félines-Hautpoul, à partir du 25 août courant.

BÉZIERS. — Agression sur une artiste. — Avant-hier, vers 8 heures 1/4, une artiste, qui chante avec grand succès au Casino, Mme Darcy, sortait de la pharmacie de l'avenue Saint-Saëns ; deux individus l'assaillirent et cherchèrent à lui arracher des mains une grande bourse qui renfermait des bijoux d'une valeur de 30,000 francs.

La chaîne était passée au poignet et tint bon. L'artiste cria au secours et les malfaiteurs prirent la fuite.

Hier matin, deux individus, soupçonnés d'être les auteurs de ce vol, ont été arrêtés. Ils seront interrogés par M. Pommarède, commissaire central, qui conduit l'enquête.

Concert artistique. — Jeudi soir, a eu lieu le grand concert artistique annoncé. La place de la Citadelle a été envahie de bonne heure et il s'est produit même un trafic de chaises, contre lequel nous avons reçu des protestations. Il résulte des renseignements que nous avons recueillis que des personnes n'ont pas payé de chaises ; d'autres les ont louées 50 centimes. Nous apprenons que des dispositions sont prises pour que ces abus ne se renouvellent plus. Les chaises ne peuvent être cédées avec prime et chaque personne en occupant une doit être munie d'un ticket, sous peine de contravention. Il sera sévi contre tout trafic de ces chaises.

Ceci dit, constatons que le concert a été on ne peut plus remarquable.

La foule n'a pas ménagé ses applaudissements à la musique du 17e d'infanterie et à celle du 2e génie.

Mlle Mancini, forte chanteuse, une des bonnes interprètes d'« Armide », a provoqué de chaleureux applaudissements en chantant l'air de « Lohengrin » et ensuite le duo d'« Hamlet », avec M. Guilhaumon, qui a partagé son succès.

M. Fonteix jeune, ténor, a chanté à la perfection l'air d'« Hérodiade » et a été l'objet de vifs applaudissements.

Le concert de ce soir promet de charmer de nouveau la foule, qui ne manquera pas ce rendez-vous artistique.

A la carte postale. Mme Dianoux, art. p. fumeurs, en face la Poste. Gd choix d'art. souvenir des fêtes.

Répétition générale d'« Armide ». — Aujourd'hui, à trois heures, aura lieu, aux Arènes, la répétition générale d'« Armide », avec costumes. Personne n'y sera admis, à l'exception des membres du Comité et de la Presse.

Groupe radical-socialiste et socialiste. — Dans sa dernière séance, le groupe a délégué au Congrès de Rome les citoyens Léon Dupré et Gassenc. Il a décidé de fêter la fondation du nouveau groupe le 3 septembre prochain et d'inviter à cette réunion le député Lafferre. Ce dernier a accepté avec empressement l'invitation qui lui a été adressée.

Les radicaux et socialistes indépendants se sont réjouis du triomphe remporté par leurs candidats au conseil général et au conseil d'arrondissement. Ils ont exprimé dans cette séance leurs plus vifs remerciements aux républicains de la ville et des communes rurales qui, oubliant leurs rivalités locales, ont affirmé leur foi laïque en faisant triompher les citoyens H. Biscaye et Daury.

Dans cette même séance, il a été admis 10 membres nouveaux.

La cotisation a été fixée à 0,25 par mois.

Les demandes d'admission peuvent être adressées à M. H Biscaye, conseiller municipal, conseiller général, président du groupe radical-socialiste et socialiste.

Syndicat des employés des chemins de fer de l'Hérault. — On nous écrit : « Samedi, 20 août, a eu lieu une réunion à la Bourse du Travail de Montpellier des agents de la Compagnie de l'Hérault. Un grand nombre de camarades assistaient à cette réunion ; beaucoup étaient empêchés par le service, mais d'ores et déjà on peut compter que tous les agents de cette Compagnie sont complètement décidés à demander d'une façon ferme leurs justes revendications.

» Le bureau du nouveau Groupe a été nommé. En voici la composition : Farai, secrétaire général ; Charrey, secrétaire-adjoint ; Douziere, trésorier ; Beau, trésorier-adjoint.

» Le camarade Charrey a exposé les quelques revendications que le groupe devra demander au conseil général.

» La séance est levée à 11 h. 1/2, aux cris de : Vive le Syndicat national des travailleurs des Chemins de fer.

» Réunion samedi, 27 août, à 9 h. 1/2 du soir, à la Bourse du Travail de Béziers, pour tous les agents de la Compagnie de l'Hérault, syndiqués et non syndiqués. — Le délégué : Charrey. »

Musique des Vétérans. — Le Comité informe le public biterrois qu'étant donné le vide existant dans les rangs de la musique, par suite des périodes des 28 jours et des vendanges, les concerts du samedi seront suspendus jusqu'à nouvel ordre.

La reprise des répétitions sera annoncée ultérieurement.

Grands concerts « d'Armide ». — Nous publions ci-dessous le programme du concert qui sera donné ce soir samedi sur la place de la Citadelle, avec le concours de la Lyre biterroise, de la musique du 2e génie, de Mlle Garasegui, contralto, de M. Valette, baryton et de Mlle Berges.

Kiosque de la Citadelle, Lyre biterroise : Les Cadets de Russie, Sellenick ; Carmen, air des cartes, Bizet, Mlle Goratégui ; Salambo, Reyer ; Tout à la valse, Quissy-Verdié, chanté par Mlle Berges.

Musique du 2e génie : Las Erynnies, Massenet ; Benvenuto Cellini, Diaz, M. Valette, baryton ; Lakmé, Léo Delibes ; Valse, X...

Le piano d'accompagnement sera tenu par M. Nussy-Verdié.

Brutalité d'un énergumène. — Hier matin, vers 5 heures, le nommé Berjon Alexandre, 43 ans, cocher, ou se disant tel, était encore attablé à la Buvette Bordelaise. En se levant, il déclara qu'il allait tuer le premier individu qu'il rencontrerait. Ce fut un malheureux marchand de croissants qui fut sa victime.

D'un coup de pied, il fit voler en l'air corbeille et croissants. Puis se ruant sur le marchand il le frappa avec la dernière violence en tenant à la main un poing américain. Arrêté et conduit au poste, il a été trouvé porteur d'une chaîne sautoir en simili-or et d'une jacquette de femme dont il n'a pu expliquer la provenance. Il a été mis à la disposition du procureur de la République.

Trouvailles. — Un petit chien noir, par Mme Siau Germaine, rue des Faucons, 4.

Etat civil du 26 août. — Décès : Astruc Marie, coiffeuse, 55 ans, née à Béziers ; Azaïs Pierre, 30 ans, né à Béziers ; Sabatier Wilfried, cuisinier, 48 ans, né à Thor (Vaucluse), époux Bacou. — Naissances : 2 filles.

Musique des Vétérans. — Rép. gén. à 8 h. Café des Beaux-Arts. Tambours et clairons sont spéc. invités.

Lou Clapas. — A 8 h. 1/2 , Café Niel, place Citadelle. Réun. ext. Récep. nouv. memb. Prés. ind.

Libre pensée. — A 8 h. 1/2, réun. cons. d'adm. Dimanche à 1 h. assemb. gén. Vers. cot.

Parti socialiste de Béziers. — A 8 h. 1/2, au siège soc. (Impasse des Postes), réun. ext. Prés. nécess.

BÉDARIEUX. — Fête locale. — Comme nous l'avons annoncé, les jeunes gens du faubourg Saint-Louis, avec le gracieux concours d'un groupe de jeunes filles, organisent pour les 28, 29 et 30 courant une grande et brillante fête. Un grand bal qui, nous assure-t-on, sera magnifiquement décoré, aura lieu, comme tous les ans, au Rond-Point, en face le Café de la Paix.

Programme de la fête : Samedi, au coucher du soleil, salves d'artillerie ; à 9 heures, concerts dans les cafés du Faubourg.

Dimanche, au lever du soleil, salves d'artillerie à 7 heures, sérénades et présentation à domicile de superbes bouquets ; de 3 h. 1/2 à 5 heures, bal.

La musique des Vétérans a bien voulu rehausser l'éclat de cette fête, en donnant un concert à 5 h. du soir.

Après le concert, le bal continuera.

Bon accueil sera réservé aux jeunes gens des autres quartiers, ainsi qu'aux étrangers qui voudront bien nous honorer de leur présence. — Le comité.

Musique de la 33e section des Vétérans. — La musique des Vétérans donnera un concert dimanche 28 courant, à 5 heures du soir, au rond-point du faubourg St-Louis, dit des Trois-Chemins, en l'honneur de la fête de ce quartier.

Cette Société, désireuse de donner satisfaction à tous les habitants de Bédarieux, a décidé que pareil concert serait donné le jour de la « Fête du château ». Pour bien caractériser le but de ces concerts donnés dans les faubourgs de la ville, MM. les membres honoraires voudront bien, dans cette circonstance, excuser le comité, s'il ne leur est pas envoyé les programmes individuels qu'ils ont l'habitude de recevoir.

Programme du concert : 1° En Llesse allegro militaire, Turrine ; 2° Poète et Paysan, ouverture, Suppé ; Retour à la Vie, grande valse. Chabbas ; 4° Mosaïque sur Faust, Gounod ; 5° Madeleine, polka pour piston, soliste, M. Debru.

Bédarieux-Vélo. — La course du Championnat du Club de vitesse aura lieu le dimanche 28 août 1904, à 3 h. de l'après-midi, sur la route de St-Pons.

MM. les membres de la Société qui voudraient prendre part à la course, sont priés de se faire inscrire au siège de la Société. Les engagements seront clos le dimanche, à midi.

Libre-Pensée (Groupe Zola. — A 8 h. 1/2, soir, réun. Cercle Socialiste, 1er étage, Café Decoux. renouv. bur. Récept. nouv. adhés. Prés. indisp.

PEZENAS. — Protestation. — Notre collaborateur biterrois nous adresse la réponse suivante :

« Je lis dans « l'Union Républicaine» portant la date du 25 août une correspondance signée : «Grégoire Soutadé, secrétaire du Groupe l'Union socialiste de Pézenas», qui me met en cause.

» J'ai le devoir de relever les attaques de mon honorable contradicteur.

» La seule chose qui, d'après ce secrétaire, a choqué les libres penseurs et les républicains avancés, c'est la présence au banquet radical-socialiste du vénérable de la Loge maçonnique, le citoyen Dupré.

» Il paraît encore que moi, qui ai «propagé des idées anti-religieuses», qui suis prêt encore à les propager, je me suis diminué en fraternisant avec M. Montagne et ses amis politiques.

» Il y a là une excommunication en règle.

» Et dire que c'est nous qui sommes la «Petite chapelle».

» Les socialistes du genre de M. Soutadé ne peuvent admettre que des républicains de principe se réunissent pour fêter la victoire de leurs idées.

» Et chose singulière, pendant que mon contradicteur tentait de «m'exécuter» de me prendre en flagrant délit... de trahison anti-religieuse, le Congrès de la Fédération socialiste, de l'Hérault déclarait «que l'organe du parti n'avait pu, sans se suicider moralement, ouvrir ses colonnes au comité socialiste, qui patronnait la candidature Bruel.»

» Il y a toujours plus pur que soi, et d'élimination en élimination, on arrive forcément à chasser de la grande famille républicaine les meilleurs serviteurs.

»Je revendique l'honneur d'être allé à Pézenas représenter le «Petit Méridional», j'ai parlé au banquet comme j'ai l'habitude de le faire dans n'importe quel milieu politique. J'ai donc parlé contre la calotte, et je dois constater avec une grande joie que de toutes parts, les radicaux-socialistes, qui étaient là ont couvert ma voix de leur chaude acclamation.

» Il est possible que je sois en divergence de vue avec quelques élus radicaux sur la laïcisation des hospices. Il est possible que, même dans le département de l'Hérault, nous rencontrions sur ce point de sérieuses difficultés, mais je connais pas mal de municipalités socialistes, qui occupent le pouvoir municipal avec des aspirations collectivistes, qui sont dans le même cas que celle de Pézenas.

»Je connais aussi de prétendus révolutionnaires, qui pensent que nous mangeons trop du curé, et qui nous disent avec cynisme qu'il vaudrait mieux résoure les problèmes sociaux, que de réduire au silence la congrégation.

» Pour ceux-là M. Soutadé se tait. Il lui fallait un prétexte de polémique, et c'est sur moi qu'il a livré un premier assaut.

» Je l'en remercie, puisqu'il m'a permis de protester, et de déclarer une fois de plus, que dans tous les milieux politiques, je suis et je reste l'éternel adversaire du cléricalisme, et l'ami des travailleurs. Cela vaut mieux que d'écrire pour ne rien dire. — Léon Dupré.»

St-BAUZILLE-DE-LA-SYLVE. — On nous écrit : « On sait que le sous-préfet est venu présider la fête organisée à l'occasion de l'inauguration de la statue de la République.

» On sait que M. Casta, a, devant la statue, prononcé un discours où il a parlé d'union entre républicains et a rappelé que la République est un gouvernement de justice et d'égalité, qui n'admet pas de castes ni de privilèges ; on sait aussi qu'au banquet le sous-préfet a prononcé un discours.

» Nous, qui depuis longtemps étudions de près l'attitude politique du sous-préfet de Lodève, et avons vu comment il s'est comporté aux récentes élections sénatoriales et aux élections cantonales, nous avons constaté une lacune dans ses discours.. M. Casta, en effet, a dit beaucoup de choses, mais il semble qu'il ferait bien de conformer ses actes à ses paroles.

» Ce que le sous-préfet a surtout oublié de dire, c'est que le premier devoir des fonctionnaires de la République est de respecter l'indépendance du suffrage universel, de ne pas traiter les électeurs comme des enfants auxquels on donne des ordres, sans quoi la République cesse d'être l'expression de la volonté du peuple et n'est plus qu'un mode de domination au profit de certains fonctionnaires.

» Un des fonctionnaires qui ont essayé de faire pression sur le suffrage universel et l'ont violemment faite, surtout aux dernières élections sénatoriales, est le sous-préfet de Lodève. Et il était d'autant plus mal venu à parler comme il l'a fait d'union entre républicains, lui qui a occasionné des divisions dans le parti républicain de l'arrondissement, en faisant la candidature officielle au bénéfice de M. Razimbaud. Or, M. Razimbaud se prétendant le candidat de l'arrondissement de Lodève, était surtout le propre candidat de ses intérêts électoraux et il se figure que le suffrage universel peut être mené en laisse.

» D'hommes politiques comme lui et des fonctionnaires comme M. Casta, nous en avons assez, lesquels n'ont pour le suffrage universel que le mépris du maître pour l'esclave et qui traitent les électeurs comme des incapables, qu'il faut mener de la voix et du geste.

» M. Casta ferait bien de méditer la leçon que les électeurs du canton de Clermont lui ont donnée ; il avait promis à M. Guiraudou qu'il n'aurait pas de candidat. Et il a vu quelle a été la situation qui a été faite à son grand électeur Guiraudou, lequel s'était montré indiscipliné aux élections sénatoriales en votant et en faisant voter pour le candidat de l'indiscipline Razimbaud. »

LODÈVE. — Cheval emballé. — Jeudi à 6 h. 1/2 du soir, la charrette chargée de comportes du sieur Etienne Gauffre, de Salvagnac, canton de Lunas, débouchait, à toute vitesse, sur la place de la République.

Le cheval, qui s'était emballé, arrivé devant l'Hôtel du Nord, où se trouvait attablé devant le café, beaucoup de consommateurs, à cet endroit, il heurta une charrette chargée de barriques qui allait en sens contraire. Le choc fut si violent qu'il fit arrêter le cheval, mais il renversa le nommé Sanche, aubergiste à Saint-Jean-du-Bruel, qui conduisait sa charrette.

On le releva aussitôt, et on lui fit prendre un cordial. On n'a constaté sur lui aucune blessure, mais il a avoué qu'il avait eu une grande frayeur.

Le 142e aux manœuvres. — Le 29 août, le 142e régiment, y compris les réservistes, partira de Lodève, se rendant aux grandes manœuvres. Il fera étape le même jour au Bousquet-d'Orb et sera le 30 à Saint-Gervais-sur-Mare ; le 31 août et le 1er septembre à Murat ; le 2 septembre à la Salvetat ; les 3, 4 et 5 septembre à Angles.

Le premier bataillon, qui se trouve à Mende, reviendra à Lodève avec la portion centrale, et sera remplacé à Mende par le 2e bataillon.

GIGNAC. — Trop d'honneur, — On nous écrit : « Les journaux réactionnaires, le « Midi » et l'« Eclair », ne peuvent plus insérer une communication de Gignac ou des communes voisines, sans me mettre en cause, au sujet de la lâche agression dont j'ai été victime le 15 août.

» Je me garderai bien de répondre aux allusions plus ou moins spirituelles sur ma situation physique, je serais obligé de reprocher des infirmités morales aux grands défenseurs de la religion.

» Je constate seulement que les deux feuilles, organes de toute la cléricaille avouent que j'ai été assailli par un nombre respectable d'adversaires tout en reconnaissant mon infériorité.

» C'est bon à retenir et à faire valoir quand les tribunaux seront saisis de cette affaire. — Azarie Sanhet. »

GRAISSESSAC. — Obsèques civiles. — Jeudi dernier à 5 heures du soir, ont eu lieu conformément à la volonté expresse du défunt, les obsèques purement civiles du libre-penseur Plégat Auguste, ancien ouvrier mineur.

Le cortège était imposant. La section des vétérans des armées de terre et de mer de Graissessac était représentée par une délégation avec drapeaux et insignes. Venaient immédiatement après une délégation des groupes Zola et la Raison de la libre-pensée de Bédarieux avec drapeaux et insignes et une foule de citoyens venus des communes limitrophes.

Au cimetière, deux discours ont été prononcés par deux délégués des groupes de Bédarieux.

Cette imposante manifestation portera ses fruits. Aujourd'hui nous ne sommes plus au temps de jadis. Par la science la liberté, le bon sens et la raison, les esprits s'affranchissent de toute superstition de tout dogme et de tout préjugé religieux. Ils ne sont plus épouvantés, plus terrorisés par l'au-delà. Un grand nombre pensent comme le poète latin, que la mort c'est la dernière ligne du poème après laquelle il n'y a plus rien, le dernier son après lequel il n'y a plus que le silence. Respect à cette croyance libre.

L'attitude d'une calottine. — Au moment des obsèques du libre-pensour Plégat François, une belle dame de la Patrie Française, véritable calottine, a traversé le village en voiture. La voiture s'est arrêtée sur la dernière place, direction du cimetière, et y a stationné jusqu'après les obsèques.

Les mauvaises langues prétendent que cette calottine devait être allée se poster derrière une croisée donnant sur la route, pour de cette cachette, braquer ses gros yeux et jeter des regards furibonds sur le cortège funèbre. Aurons-nous maintenant l'espionnage en voiture par les dames du grand monde. Si oui, c'est le cas de crier bien fort, à cette calottine : «A bas la calotte !»

POUZOLLES. — Cheval emballé. — Un accident qui aurait pu avoir de suites fâcheuses est arrivé ce matin de 10 à 11 heures.

Un cheval attelé à une charrette, appartenant à M. Gonzague Laborde, occupé à vendanger, a pris peur devant sa cave et a parcouru à une allure vertigineuse une rue adjacente à la cave et de là s

La situation en Italie

Monferrato. — La nouvelle récolte est belle et splendide en ce qui concerne la qualité qui sera excellente, mais vu l'excessive chaleur la qualité sera au-dessous de la normale. On vendangera principalement vers les 8 et 10 septembre et cette année la cueillette se fera rapidement car les raisins sont très sains. On considère les existences en vin vieux comme épuisées.

Castelnuovomonti. — Le vignoble aura une production moyenne. La tendance actuelle du marché est bonne. On parle de prix de 18 à 22 fr. le quintal pour les vins en majeure partie appelée vins toschi.

Pise. — Les prix de vins sont soutenus.

Forio-d'Ischia. — Le vin blanc de degré supérieur se paie de 20 à 23 l'hectolitre ; le vin rouge de 30 à 32 fr.

Salza-Irpina. — Le calme se maintien dans les affaires et les prix sont à la baisse.

Altamura. — Le marché vinicole est soutenu à cause du manque de vin qui suffit à peine à la consommation locale.

Maddalozzo. — Le marché vinicole est plutôt actif. Les prix sont de 22, 23 et 25 fr. l'hectolitre à la propriété.

Taranto. — Il y a peu de vin disponible au prix de 26 à 30 fr. le quintal pour la qualité fine. Les raisins se paient : raisins de 8 fr. 50 à 10 fr. sur place; raisins à moût, de 13 à 14 fr. le quintal au lieu de production. Les propriétaires ne veulent pas faire d'autres contrats sur ces prix.

Macchiagodena. — La récolte promet mais la vigne a été éprouvée par la grêle et l'odium. Le vin vaut de 30 à 35 fr. l'hectolitre.

Foggia. — L'aspect de la prochaine récolte est excellent quoique plusieurs localités aient été touchées par la grêle. Le marché vinicole est calme.

Caserto. — On augure du bon vin de la prochaine récolte ; il ne sera pas excellent à cause de la sécheresse et de quelques attaques de péronospora larvé. Actuellement le marché vinicole se tient, les vins valent de 17,50 à 18,25 l'hectolitre au lieu de vente ; les vins rouges de table 20 et 27 fr. l'hectolitre.

Bitonte. —Les vins blancs sont presque épuisés; les dernières existences de rouge sont de 20 à 27 fr. l'hectolitre. Les dernières existences de vin rouge achetées à 28 et 29 fr. sont remployées à 23 et 24 fr. à cause du manque de demandes.

La prochaine récolte en Espagne

— Barcelone.— Exception faite de quelques points de la province de Tarragone, où le vignoble continue à subir les ravages du philloxera, la prochaine récolte se présente superbe dans toutes les autres régions ibériques, Barcelone, Valence, ainsi que toute la côte méditerranéenne du Levant, l'Andalousie et le Centre.

Les premiers vins nouveaux de Valence n'ont pas eu, cette année, dans la contrée même, le mouvement d'enthousiasme que l'on en attendait. On comptait, disait-on, sur les «teinturiers», qui, en grande abondance, paraissaient promettre couleur et qualité. Les dernières sécheresses en ont, non-seulement réduit cette qualité attendue, mais encore le gros rendement que l'on en espérait.

Comme nous le disions plus haut, la récolte sera, cette année, de beaucoup supérieure à 1903, et c'est sans doute grâce à cette suprême raison et aux difficultés de l'écoulement, que les propriétaires désespérés se montrent des plus faciles et s'engagent à vendre leur récolte à décuvaison, croyant ainsi agir sagement.

Si réellement arrivent à maturité les grosses quantités de raisins qui, actuellement, garnissent les vignobles espagnols, les viticulteurs qui pensent liquider à première occasion n'ont peut être pas tout-à-fait tort, en tenant compte des bonnes impressions et relative importance, fondées sur la production française probable.

BOURSE DE PARIS

3 0/0 au comp.	98 17	Argentin 4 ½ 1900	— —
3 0/0 à terme..	98 15	Autriche or 4 0/0	102 70
3 0/0 am. au c.	98 12	Brésil 4 1/2 0/0 88	87 50
Ville de Paris 65......	551 50	» 4 0/0 1889	78 65
69......	4[illegible]7 —	» 5 0/0 1895	104 9[illegible]
71......	408 —	Egyp. unif. 3 0/0	10[illegible] 30
1/4 71......	106 —	Ext. Esp. 4 0/0..	87 12
75......	564 —	Oblig. Cuba 6 0/0	— —
76......	565 25	Oblig. Hellé. 1884	— —
92......	380 —	Hong. 4 0/0......	102 70
1/4 92......	99 25	Italien 4 0/0......	103 95
95......	42[illegible] 50	Chinois 4 0/0 95	— —
1/4 95......	— —	Portugais 3 0/0.	62 —
1904......	— —	» 4 1/2 1888-89	— —
Ville Mars. 1877.	404 —	» 4 0/0 1890...	63 20
3 0/0 Tunisienne	474 75	Oblig. Tab. Port.	520 50
Banque de France	— —	Serbie 4 0/0 a. 95	— —
Banque de Paris	1179 —	» 5 0/0 or 02	462 —
Comp. Nat. d'Esc.	600 —	Brianski. terme.	810 —
Crédit Foncier..	680 —	Sosnowice........	1559 —
Crédit Lyonnais	1141 —	Thomson Houst.	700 —
Crédit Foncier Com. 1. os.	484 75	Métropolitain....	545 —
Fonc. 1879..	508 —	Wag.-Lits ordi.	310 —
Com. 1880..	505 —	Wag.-Lits privi.	322 —
Fonc. 1883..	488 50	Traction action.	— —
Fonc. 1885..	45[illegible] —	Russe 1867-69...	92 80
Fonc. 10(5e).	100 —	» 1880......	92 25
Com. 1891..	404 —	» 1890, 2e et 3e ém	92 50
Com. 1892.	40[illegible] 50	» 1894 6e ém..	91 50
Fonc. 1895..	482 —	Russe c. 1 et 2 s.	9[illegible] 70
Com. 1899..	469 —	» c. 3e série	93 25
Bons à lots 1887.	50 —	Russe Intérieure	92 10
Bons algériens.	50 —	» 3 0/0 1894.	75 25
Société Générale	— —	» 3 1/2 1894.	82 50
Est actions.....	900 —	B. nobles Russe.	— —
» 3 0/0 anc...	450 25	Turc nouv. unif.	87 30
Lyon actions...	152[illegible] —	Banq. imp. autr.	462 —
» fusion anc.	448 —	» Ottomane.	567 —
» » nouv.	451 50	Autrichiens act.	— —
Midi actions....	1154 —	Lombards act..	95 50
» 3 0/0 anc..	447 25	Ob. Lombar. anc.	326 —
» » nouv.	451 25	» » nouv.	330 —
Nord actions....	1721 —	Nord d'Esp. act.	170 —
» 3 0/0 anc..	460 —	Oblig. » 1re s.	355 —
Orléans actions.	145[illegible] —	Saragosse act..	253 —
» 3 0/0 anc..	447 25	Ob. Sarag. 1re s.	380 —
Ouest actions...	880 —	Bons d. Tresse.	11 75
» 3 0/0 anc.	440 —	Bons du Congo.	— —
Obl. S. d. l. France	425 —	Cape Copper....	81 75
Ch. de fer du Sud	— —	Rio Tinto M. C..	1305 —
Act. Gaz Paris. .	— —	Tharsis.........	113 50
Cie Gén. Transat.	— —	Huanchaca M...	95 —
Omnibus action.	— —	De Beers.......	462 —
Panama action.	— —	Chartered.......	41 50
» Bons à lots.	103 50	East Rand......	201 —
Suez actions. . .	4160 —	Geldenhuis Est.	131 50
Suez p. fond. . .	1590 —	Goldfields..	150
Suez Soc. civ...	— —	May Consolidat.	100 50
Dynamite cent.	— —	Rand Mines.....	256 —
Anglais 2 3/4 0/0.	88 75	Simm. and Jack.	41 75
Argentin 5 0/0 86	511 50	Laurium grec...	51 —
— 4 0/0 96	83 10		

MONTPELLIER IMP. DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU « Petit Méridional » ET AUTRES PUBLICATIONS
L'un des gérants : H. POGGIOLI.
Machines rotatives Derriey, 80.000 à l'heure.
Encres Lorilleux et Cie.

TRIBUNE DU TRAVAIL

Offres d'emplois

Travailladou sérieux, marié ou garçon est demandé pour chef de colle. Adresser prétentions et références au propriétaire du Riotord, par Lagnes (Vaucluse).

Ephémérides anticléricales

dédiées à M. Combes

27 août 1671.

Ce que valent les pèlerinages

Le 27 août 1671, déclaration de Louis XIV pour empêcher les abus qui se commettent dans les pèlerinages.

Les mesures édictées par Sa Majesté très chrétienne, le roi de France et de Navarre, avaient pour but de réprimer les scandales de tous genres, prenant leur source dans la facilité qu'offraient les pèlerinages au développement du libertinage : «Plusieurs soi-disant pèlerins, disait la déclaration royale, quittent leurs parents et leur famille contre leur gré, abandonnent leurs femmes et leurs enfants sans aucun secours, volent leurs maîtres et passent le temps de leur pèlerinage en une continuelle débauche. Il arrive même que la plupart des gens vagabonds et sans aveu, prenant la qualité de pèlerins pour entretenir leur oisiveté, passent de province en province, et ne sont que des mendiants de profession. Il y en a, même, qui, passant en pays étranger, s'y établissent et s'y marient au préjudice des femmes légitimes qu'ils ont laissées en France.»

Si les pèlerinages d'aujourd'hui ne provoquent pas le même genre d'abus, il n'en est pas moins vrai que les scandales auxquels ils donnent lieu sont si fréquents que certains évêques interdisent à leurs prêtres d'aller à Lourdes ou ailleurs L'exploitation par le clergé des superstitions qui ont donné naissance aux pèlerinages ne constitue-t-elle pas, d'ailleurs, une véritable escroquerie et n'y aurait-il pas lieu d'édicter contre ces manœuvres délictueuses une sévère pénalité ?

Livres, Journaux et Publications

«Armide», éditée par Clareton, à Béziers. — Donnons ici un bref aperçu d'«Armide», le drame lyrique de Quinault, qui sera représenté, dimanche, aux Arènes de Béziers :

Acte I. — La beauté d'Armide a désarmé les Croisés; ils sont captifs. Un seul, Renaud, reste invaincu. Armide l'a vu en songe; elle le hait, et quand son oncle, Hidraot, le roi-magicien de Damas, veut la marier, elle déclare que son époux ce sera le vainqueur de Renaud.

Acte II. — Exilé du camp à la suite d'un duel, le héros s'est endormi dans la campagne ; il est surpris par Hidraot. Armide veut le frapper elle-même. Soudain, elle recule : elle l'aime !

Acte III. — A elle les sortilèges ! A son appel, la Haine sort des Enfers, et elle maudit la Haine : désormais, elle appartient à l'Amour.

Acte IV. — Ubalde et le chevalier Danois vont délivrer leur libérateur; ils ont un sceptre enchanté, pour se ga[illegible] des maléfices: la «dame» du Danois, Lucind[illegible] apparaît, mais Ubalde la frappe du sceptre, [illegible] vision s'évanouit. Puis, c'est Mélisse qui [illegible] séduire Ubalde: le Danois la frappe à so[illegible]

Acte V. — [illegible]s voici dans le palais enchanté : A[illegible] outant sa rivale, la Gloire, va consul[illegible]rs, et c'est à une féerie que nos deux [illegible] arrachent Renaud.. Armide se voit a[illegible]et, après des adieux déchirants, [illegible]ur un char volant.

Les dé[illegible]sent le palais enchanté.

Telle e[illegible] légère sur laquelle Glück a écrit la m[illegible] vont applaudir, dimanche, les nombr[illegible]teurs de ces représentations de Béziers, [illegible]cune est un triomphe.

M. Clareton a édité la pièce dans une fort jolie brochure.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Saint-Hubert-Club de France

Le «Saint-Hubert-Club de France», honoré, comme on sait, des plus hauts patronages, a été récemment reconnu d'utilité publique, et cette reconnaissance est bien justifiée par les services qu'il a déjà rendus à la chasse et à ses fidèles : modifications obtenues à des arrêtés dangereux ou inutilement restrictifs, mesures protectrices heureusement inspirées, saisies de gibier et poursuites provoquées, encouragements donnés à la répression du braconnage et à la destruction des animaux nuisibles, etc., etc.

Aussi grandit-il toujours ; il comprend maintenant plus de huit mille membres et quantité de Sociétés affiliées, formant ensemble un groupement de plus de seize mille chasseurs.

Demander au secrétariat, 7, rue d'Athènes, Paris, les statuts du Club et un numéro spécimen de son «Bulletin mensuel» illustré, organe important et très intéressant, dont le service est fait gratuitement à tous les sociétaires.

Spectacles et Concerts

Hérault

Palavas-les-Flots. — **Grand Casino Granier.** — Concerts symphoniques de 4 à 6 heures.

Marche française, G. Biloir ; Les liserons, valse, G. Aubry ; Caprice de Roi, ouvert., C. Michiels ; La Fauvette du Temple, fant., Messager-Tavan ; La Farandole, E. Filipucci ; Suite printanière, Wesly ; Les Noces de Jeannette, V. Massé-Tavan ; Galop des Gendarmes, M. Cairanne.

De 8 à 9 heures. — La Faridondaine, polka, A. Bosc ; A la Folie, grande valse, P. Bades-Lebert ; Le Grand Vizir, ouvert., A. Turlet : La Juive, fantaisie, Halévy-Lamotte ; Inconstance, galop, F. Rodel.

A 9 h. au Théâtre du Casino, «Divorçons», grand succès.

Cette. — Kursaal. — A 8 h. et demie, avec le concours des Kliks Gargantuas modernes, dans leurs exercices surprenants,«Les Saltimbanques».

Balaruc-les-Bains. — De 4 h. 1/2 à 6 heures, apéritif-concert. De 8 h. 1/2 à 10 heures, concert symphonique sous la direction de M. Combes, pianiste.

Béziers — Ce soir, représentation de gala, pour les débuts de M. et Mme Les Bonneville, duettistes types ; Marie-...e Willy, danseuse cosmopolite, et de Mmes Pervenche, Laferrière, André, Dupré Pontry. Succès de Raimu, l'inimitable troupier, et des Aremao, Ylogir, gymnastes, et du trio Rigoly. Succès de toute la troupe.

Gard

Alais.— Casino de l'Evêché.— Ce soir, «Faust», opéra, avec le concours de M. Arnal, 1re basse chantante du Capitole de Toulouse. M. Armand, alaisien, remplira le rôle de Valentin.

— Eldorado. — Tous les soirs, grand concert par une troupe de tout premier ordre. A l'occasion de la foire, matinée et soirée.

Aude

Ouveillan. — Concert. — A l'occasion de la Foire, la Société Philharmonique se fera entendre de 3 h. 1/2 [illegible] 1/2, Place Carnot :

Le Grenadier du Caucase, allegro, Meister : Ouverture Circé, G. Wettge ; La Esmeralda, valse, Donard ; Martha, grande fantaisie, Flottow ; Mazurka de concert pour bugle et piston, G. Wettge.

Vaucluse

Avignon. — Alcazar. — Succès d'Yvonneck, le chanteur breton ; Adolfi et Anita, musicaux ; Regina Werther, diseuse ; Miss Valenda, équilibriste sur boule et pigeons dressés, etc.

La Maison [illegible] 14, Grande-Rue, à Besançon (Doubs)
Offre à tous livraisons de Montres donnant l'HEURE EXACTE, Pendules, Bijoux, avec facilités de paiements à partir de 5 fr. par mois.
Envoi Gratis et Franco du Catalogue.

UN VIEUX PÊCHEUR [illegible]
Pour se distraire et pour le plaisir de répandre les découvertes qu'il a fait à la pêche et à la chasse, fera connaître gratuitement les appâts qu'il emploie depuis 35 ans permettant de prendre 5 à 10 kilos de poissons par pêche et d'attirer lièvres, lapins, perdrix, etc. Écrire à M. E. de SAINT-LEGER, Levallois-Perret (Seine).

GUÉRISON DES HERNIES
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
BANDAGES SANS RESSORTS, Brevetés S.G.D.G.
Un nouveau livre sur la guérison des hernies vient de paraître qui est appelé à rendre les plus grands services à l'humanité ; ce livre indique la manière de se guérir à peu de frais. Envoyer 1 fr. en timbres-poste à M. Glaser, spécialiste à Héricourt (Hte-Saône), qui expédie aussitôt le livre franco à domicile.

Chemins de fer d'Intérêt Local de l'Hérault

PROLONGATION DE LA DUREE DE VALIDITE des billets d'aller et retour

A l'occasion des représentations données aux Arènes de Béziers, toutes les gares du réseau de l'Hérault délivreront pour Béziers, du 27 au 30 août 1904, des billets d'aller et retour aux prix très réduits des dimanches et fêtes.

Les coupons de retour de ces billets seront tous valables jusqu'aux derniers trains du mercredi 31 août 1904.

SUPPLEMENT ILLUSTRE

du « PETIT MERIDIONAL »

HUIT PAGES

Mise en vente du N. 30 grand format

Causerie de la semaine. — Bons mots. — A la lettre Jacques la Lune. — Grandes inventions. — Mots pour rire. — Petite Gazette universelle. — Carnet de la ménagère. — Nombreuses illustrations. — 2 grandes gravures coloriées. — L'insecticide. — Une équipée à l'américaine.

PRIX : CINQ CENTIMES

Chez tous les Dépositaires et Vendeurs du « Petit Méridional ».

PRIME EXCEPTIONNELLE

Aux Lecteurs du PETIT MERIDIONAL

PHOTOGRAPHIE AGRANDIE

PAR DE NOUVEAUX PROCÉDÉS

Grâce à une série de perfectionnements, nous pouvons offrir à titre de prime à nos lecteurs un superbe portrait au crayon et à l'encre de Chine par le procédé de la « brosse à air » absolument inaltérable et d'une ressemblance parfaite, au prix incroyable de

DIX FRANCS

franco à domicile.

Ce portrait, qui constitue une véritable œuvre d'art, est exécuté sur un superbe papier de 38 centimètres sur 30 et monté sur une planche de joli carton en relief, de 50 centimètres 1/2 sur 40 1/2 ou 58 centimètres 1/2 sur 45 1/2.

Il suffit de nous adresser, avec un mandat de 10 fr., un original photographique satisfaisant de n'importe quel format.

AVIS IMPORTANT

Si le portrait n'est pas jugé suffisamment ressemblant et bien fait, les fonds sont remboursés.

Un spécimen de photographies agrandies est exposé dans nos bureaux, à Montpellier.

Les commandes peuvent nous être transmises par l'intermédiaire des dépositaires et vendeurs du « Petit Méridional ».

Etude de Me Gustave Lambert, avoué à Béziers, 10, rue Guibal (successeur de Me Gouttes)

Vente sur Licitation

A SUITE DE SURENCHERE

LES ETRANGERS ADMIS

Adjudication fixée au mardi 20 septembre 1904, à 9 heures du matin, et suivantes s'il y a lieu, à l'audience des criées et des vacations du tribunal civil de Béziers, au Palais de Justice, de

BIENS IMMEUBLES

Sis à Capestang, canton dudit, arrondissement de Béziers

PREMIER LOT

UNE MAISON D'HABITATION avec dépendances, cour, hangar, écurie et magasin à vin et divers immeubles par destination y attachés, section K, numéro 50 du plan cadastral, lieu dit Porte de Carcassonne ; la bâtisse d'un revenu matriciel de trois cent soixante-quinze francs, et le sol de quatre francs trente-un centimes, d'un seul corps et d'une contenance de 3 ares 59 centiares.

Mise à prix : onze mille sept cents francs, ci **11,700 fr.**

DEUXIEME LOT

UNE TERRE VIGNE, section O, numéro 40 p du plan cadastral, lieu dit Les Moulières, d'une contenance totale de un hectare 11 ares 75 centiares.

Mise à prix : deux mille quatre cents francs, ci **2,400 fr**

Le tout dépend de la communauté légale ayant existé entre Monsieur **Jean Péjuan**, propriétaire, domicilié à Toulouse, ayant à Capestang, et sa défunte épouse, la dame Alexandrine **Peytavi**.

Pour extrait :

L'avoué poursuivant :

G. LAMBERT

Etude de Me G. LAMBERT, avoué à Béziers, 10, rue Guibal, successeur de Me Gouttes.

VENTE

Judiciaire d'Immeubles

Au Palais de Justice à Béziers

Le Mardi 20 Septembre 1904, à 9 heures du matin et suivantes s'il y a lieu en audience des criées et des vacations.

D'Immeubles sis et situés à Autignac canton de Murviel-les-Béziers, arrondissement de Béziers.

Premier lot. — Les terres et constructions portées sous les articles 1, 23, 24 et 25 de la désignation des biens, au cahier des charges et sur l'affiche, tènement de la Malaussade.

Mise à prix mille francs, ci, **1,000 fr.**

2e lot. — Les terres portées aux articles 12, 13 et 20 de la même désignation, tènement dit les Mosquières.

Mise à prix vingt mille francs ci, **20,000 fr.**

3e lot. — Les terres et constructions portées aux articles 2, 21 et 22, tènement dit Marendrat.

Mise à prix cinq mille francs ci, **5,000 fr.**

4e lot. — Les terres portées aux articles 6, 7 et 15, tènement dit Les Mouillères.

Mise à prix cinq cents francs ci, **500 fr.**

5e lot. — Les terres portées aux articles 8, 16, 17, 18 et 19, tènement dit Laussière.

Mise à prix cinq cents francs ci, **500 fr.**

6e et dernier lot. Les terres portées aux articles 9, 10 et 11, tènement dit les Combelles.

Mise à prix mille francs, ci **1,000 fr.**

Le tout saisi sur la tête et au préjudice de M. J. Villebrun, propriétaire à Autignac.

Pour extrait

L'avoué poursuivant :

J. LAMBERT.

Etudes de Me **J. Honoré**, huissier et de **MM.** les commissaires priseurs, à Montpellier.

VENTE

D'autorité de Justice

Le public est prévenu que le mercredi, trente-et-un août mil neuf cent quatre, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé sur la place publique, dite St-Côme, à Montpellier, par l'un de MM. les commissaires priseurs, à la vente aux enchères publiques de diverses marchandises d'épicerie et de mercerie dépendant de la faillite du sieur François Alazard, ex-épicier à Cette, consistant notamment en : boîtes de nouilles, boîtes de sardines, boîtes de thon, boîtes de galantine, boîtes de saumon et homard, boîtes de purée tomates, boîtes de cèpes, boîtes de pois mi-fins, boîtes de champignons, boîtes de pâtes alimentaires, boîtes de potage Rivoire et Carret, 165 pierres de savons divers, boîtes de vermicelles, boîtes coquille n. 3, Rivoire et Caret, boîtes melon pâte, gauffrettes, macaronis, bougies, chocolats divers, café torréfié, thé, chicorée moka, flacons anchois, pierres dite pâte au sabre, balais, cirages, légumes divers, papiers divers, etc., etc.

Toiles diverses, sandales, pantoufles, cotons, laines, chaussettes, chevillères, peignes, bobines, fils, épingles, etc., etc.

Le tout saisi revendiqué au nom de M. François Biron, agissant en sa qualité de syndic de la faillite dudit François Alazard, demeurant à Cette, suivant procès-verbal de mon ministère, en date des premier et deux août 1904, enregistré.

Ladite vente a été ordonnée par ordonnance de M. le juge commissaire de la faillite Alazard, en date à Cette, du 23 août 1904.

La vente sera faite au comptant et il sera perçu 6 % en sus du prix d'adjudication.

L'huissier poursuivant,

J. HONORÉ

JEUNE PROFESSEUR allemand désire entrer comme pensionnaire dans famille où il aurait l'occasion de se perfectionner en langue française. Offres détaillées à M. B. Schulte, Hôtel de la Métropole, Montpellier.

A VENDRE un bon cheval bai, 7 ans. S'adr. Galtier, 11, r. Chaptal, Montpellier.

FUTAILLES
Liquid. de dix mille fûts chêne, neufs, d'un vin bl., 1/2 m. 580 à 600 lit. Gustave Thomas, Cette, 17, quai L.-Pasteur.

DEUX foudres usagés, 200 hectos chaque, à vendre. S'adr. Pierre Dalichoux, à St-André-de-Sangonis (Hérault).

Boulangerie à vendre ou à louer à Lespignan (Hérault).

A louer confis. d'olives, eau abond. tonnel. S'ad. Verrier. Aniane.

Confections p. Dames, Gd'Rue, 38

Guérison des Vins Piqués
Tariotte, Montpellier - Béziers

Futailles d'occasion en tous genres neuves d'un vin et d'un voyage. R franco gare destinat. garanties saines de goût et d'avaries. P. DARROUX, 10, Bd de la Gare, Paris

A remettre Remise de voit. louage. Excellente sit. S'ad. B. Journal, Cette.

A LOUER ancienne Maison Nuixe, meublée ou non, dans quartier réservé Perpignan. Prendre adresse au kiosque du journal à Perpignan.

Le Service Général d'Annonces correspond. de l'Agence Havas, à Montpellier p. l'Aude, le Gard et l'Hérault, offre à des prix spéciaux la publicité des journaux de Paris, Province, Etranger.

Vacherie à céder, portes de Paris, 17 vaches 1er choix belle installation. Vente garantie de 315 litres par jour, à 40 centimes. Bénéfice par an, 8,000 fr. On traitera avec 12,000 fr. argent ou garantie. S'adresser à M. Laporte, 93, Boulevard Sébastopol, Paris. Renseignements gratuits.

CONSTIPATION
toutes les maladies qui en résultent, guéries radicalement par les
GRAINS DU CANTALÈS
La Boîte pour deux mois de traitement : 1 fr. 50
Dépôt général : MERCADIER, pharmacien, 67, rue Bayard, Toulouse.

GRANDE MANUFACTURE DE ROUES
en bois pour toutes sortes de véhicules : Charrettes, Chariots, Camions, Tombereaux, Jardinières, etc. Livraison rapide et soignée.
Envoi franco Catalogue et Renseignements
E.-L. MALLET, Boulev. d'Accès, 6, Marseille.

MALADIES INTIMES écoulem. récents ou anciens et t. les maladies des voies urinaires s. guéris radicalem. par les [illegible]tules du Dr Joux. Le flacon 4 fr. 25 f° p. poste. Dépôt ph. DELIEUX, 9, r. Rémusat, Toulouse.

Pour l'Armée Républicaine

Voici un opuscule qui s'adresse non seulement à tous les officiers, mais encore à tous les citoyens, puisque chaque Français est aussi un soldat.

En quelques pages à la fois brèves et anecdotiques, l'auteur a montré comment s'étaient formées les institutions militaires de la Première République, quel [illegible] l'esprit des soldats qui sauvèrent la France aux heures les plus critiques de notre passé, quand le territoire et la liberté étaient également menacés par la coalition des rois.

Vente dans nos bureaux et chez tous les dépositaires du Petit Méridional, au prix de 0.60 — Par la poste, 0.70.

TOUS PHOTOGRAPHES
AVEC LE MODERN-FOLDING 9|12
Véritable Appareil de précision
RÉUNISSANT LES DERNIERS PERFECTIONNEMENTS
Poids, 650 gr. Volume, 6 x 12 x 15 c.
Le plus léger, le plus petit, le moins encombrant

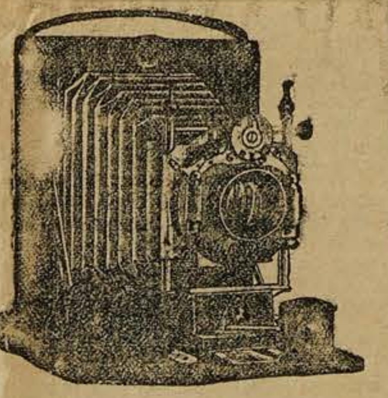

Le « Modern-Folding » se compose :
1. D'une chambre Folding en acajou verni, recouverte en pegamoïde noire. La mise au point s'effectue à l'aide de l'échelle graduée ou de la glace dépolie ;
2. Objectif rectiligne extra rapide pour groupes, paysages, portraits ;
3. Obturateur central métallique perfectionné, avec diaphragmes iris fonctionnant au doigt ou à la poire, et faisant la pose, la demi-pose et l'instantané ;
4. Décentrement de l'objectif en hauteur ;
5. Viseur clair permettant d'opérer dans les deux sens ;
6. Dispositif spécial assujettissant les châssis porte plaque et les rendant d'un emploi pratique ;
7. 3 châssis 9|12 porte-plaques métal, très léger
8. 2 écrous au pas de vis du Congrès

Prix : 50 fr.
Payables 10 fr. à la commande et 10 fr. par mois

Un appareil est exposé dans les bureaux du « Petit Méridional », à Montpellier, où les commandes doivent être adressées.

Prière d'adresser le Bulletin ci-contre après l'avoir rempli, à M. l'administrateur du « Petit Méridional » à Montpellier.

Bulletin de Souscription
A Monsieur l'Administrateur du Petit Méridional, Montpellier.
Veuillez m'expédier l'appareil photographique Modern-Folding que je m'engage à vous régler par paiements mensuels de 10 francs, jusqu'à complète liquidation. Je vous adresse sous ce pli un mandat-poste de 10 fr.
A ______ le ______ 190
Nom et prénoms ______ Signature :
Profession ______
Domicile ______
Département ______
En gare de ______

EN PRÉPARATION
Guides de L'HERAULT
DU GARD, DE L'AUDE
ET DES
Pyrénées-Orientales
Prix : 4 Fr. l'Exemplaire
Pour renseignements, Publicité et vente s'adresser à l'Administration des Guides Méridionaux, 3, rue Henri-Guinier, Montpellier et chez tous ses Agents

FEUILLETON DU « PETIT MERIDIONAL »

—49—

Les Cinq sous de Lavarède

Par PAUL D'IVOI

CHAPITRE XXX

LE COMPLOT

Chaque jour, les idées plus nombreuses enfantaient de nouvelles inventions graphiques, si bien que les types primitifs, torturés, mutilés, contorsionnés, devenaient méconnaissables.

Pourtant, avec de la patience, on arrive parfois à retrouver le dessin « origine », le dessin « racine », à démêler ainsi la filiation du caractère que l'on a sous les yeux, et à deviner à peu près le sens de l'énigme posée par l'écrivain.

— Ma foi, avait répliqué l'Anglaise, je veux m'assurer de la justesse de votre théorie. Je vous laisse ce papier à deux conditions.

— Elles sont acceptées d'avance.

— D'abord, vous me ferez part du résultat de vos recherches.

— Avec joie, vous le savez bien, Mademoiselle.

— Puis, avait continué la jeune fille sans paraître remarquer l'intonation caressante de son interlocuteur, vous prendrez soin de ne pas égarer mon document « céleste », car à mon retour à Londres je veux le placer dans une vitrine avec cette mention : « Pièce franc-maçonnique chinoise, trouvée dans l'estomac d'un requin près d'Honolulu. »

— Et toutes vos amies envieront un pareil souvenir.

— Vous l'avez dit.

Ainsi engagée, la conversation s'était portée tout naturellement sur la Chine, ce mystérieux empire des fils de Han, ou quatre cents millions d'hommes de race jaune empêchent, par la seule force du nombre, la pénétration européenne.

— Peuple étrange, dit Armand. Tout d'abord, il s'est élevé jusqu'à un haut degré de civilisation ; puis, il est demeuré stationnaire, permettant à l'Occident barbare de le dépasser.

Je ne vous parlerai ni de la boussole, ni de la poudre, connues dans l'empire du Milieu depuis plusieurs siècles avant que la race blanche les découvrit.

On peut prétendre que ces inventions sont le résultat du hasard ; mais l'hypothèse de la sphéricité de la terre indique un raisonnement scientifique avancé, n'est-ce pas ? Comme moi, vous savez que le pressentiment de cette vérité ne se fit jour, dans le monde chrétien, qu'au XVme siècle, — et qu'en 1492, lorsque Christophe Colomb quitta l'Espagne avec ses trois caravelles, pour en fournir la démonstration expérimentale en allant chercher ce qu'il croyait être l'Inde asiatique, la plupart des savants du temps le raillèrent agréablement...

Eh bien, la preuve était faite en Chine dès l'année 203 de notre ère. Le « Colomb » asiatique, Li-Paï-Chun, parti aventureusement sur une jonque grossière, avait abordé dans le golfe de Californie.

Séduits par ses récits, ses compatriotes formèrent une seconde expédition en l'an 206 ; mais les navires qui la composaient furent dispersés par la tempête, et Li-Paï-Chun vint échouer sur le récif Krusenstein, voisin des îles Hawaï, où il mourut misérablement.

L'histoire avait intéressé miss Aurett. Aussi, apprenant que le *Heavenway* passerait au nord du récif, elle avait voulu jeter un regard sur ce rocher incessamment battu par les flots, tombeau mélancolique du voyageur chinois.

Et puis, c'était la dernière terre qu'elle pourrait apercevoir avant l'escale japonaise de Nagazaki, car la route du steamer laissait loin au sud les archipels Anson et de Magellan.

Les jours suivants, aucun incident ne troubla la monotonie de la traversée.

Le ciel uniformément bleu semblait une immense coupe de lazuli renversée sur le plateau d'émeraude de l'Océan.

La jeune Anglaise se montrait nerveuse, agacée ; vainement, sir Murlyton, toujours impassible, ainsi qu'il convient à un véritable gentleman, faisait de son mieux pour l'amener à la patience : il perdait son temps.

Aurett avait dû prendre en grippe le soleil — car son visage ne se rassénérait qu'à l'heure où l'astre radieux, ayant achevé sa course, disparaissait à l'horizon dans une apothéose de pourpre.

Le dîner terminé, elle ramenait son père à l'arrière ; et là, penchée sur le bordage, elle regardait les lampes allongées s'élever sous les poussées de l'hélice en bouillons phosphorescents.

Elle prétendait reconnaître des lettres dans les rapides lueurs serpentant sur l'eau sombre. Lesquelles ? La jeune fille ne s'expliquait pas à ce sujet ; mais sûrement elle aimait à les considérer, car sa contemplation durait longtemps.

Et quand, sur le navire endormi, le « quart » seul veillait à la sûreté de tous, elle disait à son père avec un accent intraduisible :

— Descendons au compartiment des Chinois, le voulez-vous ?

— Tous les soirs, alors !... Pourquoi ?

— Pour savoir ce que nous rencontrerons demain, M. Lavarède marque la route du bâtiment sur la carte que je lui ai donnée ; et s'il y a un îlot un rocher, il nous enseignera ce qui a pu s'y passer de remarquable. Le capitaine de ce navire ne sait rien.

Le père approuvait bénévolement, et tous deux se rendaient à la salle des cercueils.

Durant une heure, ils devisaient avec Armand, oublieux de ces morts que la piété natale ramenait dans leur patrie. Enfin, sir Murlyton se levait, et, avec un flegme tout britanique :

— Il se fait tard, disait-il, M. Lavarède doit avoir besoin de repos.

— Mais non, répliquait le journaliste en regardant miss Aurett.

— Je vous demande pardon ; prolonger notre visite serait indiscret, et je ne me le pardonnerais jamais.

Sur quoi on se serrait la main en se souhaitant bonne nuit, et, tandis que les Anglais regagnaient leurs cabines, Armand s'étendait philosophiquement dans son cercueil en murmurant ces mots, qui ne s'adressaient probablement pas au gentleman.

— C'est un ange !... Jamais sans ses trop courtes apparitions, je n'aurais eu le courage de continuer cette fastidieuse traversée.

Quant à miss Aurett, ses nervosités passées à l'endroit des morts la faisaient sourire ; et elle s'avouait ingénument qu'aucune partie du navire ne lui paraissait aussi agréable que la «chambre du sommeil». C'est par cet euphémisme qu'elle désignait le compartiment jaune.

Cependant le *Heavenway* marchait toujours. Le 4 septembre il entra dans le détroit de Diémen, situé entre l'extrême pointe de l'île Kiou-Siou limite méridionale du Japon, et les îles chinoises de Lieou-Kieou. Le lendemain soir, il atteindrait Nagasaki et la jeune Anglaise se réjouit à cette nouvelle que lui donna M. Mathew. Sans encombre, la traversée était presque terminée.

La nuit venue, une nuit sombre sans lune, Aurett, selon sa coutume avait conduit son père sur le pont en attendant l'heure où il serait possible de descendre auprès de leur ami. Seulement, les passagers ne semblaient pas disposés à aller coucher. Accoudés sur le bastingage, ils regardaient la surface de l'océan. On eût dit qu'ils attendaient un phénomène trop lent à se produire. La jeune Anglaise s'informa ; mais avant que la personne interrogée par elle eût répondu une voix s'était élevée.

— Voici ! voici ! criait-elle. *All right !*

Miss Aurett, jetant les yeux sur la mer avait compris. Le *Heavenway* voguait au milieu d'un océan d'or en fusion. Un instant séparées par le passage du navire les eaux se rejoignaient en arrière, formant un tourbillon d'écume lumineuse. et le remous se propageait, inondant la crête des lames d'un diadème éclatant.

La phosphorescence que la présence d'une algue particulière rend fréquente dans ces parages, augmentait d'intensité à chaque minute, et sur les vagues noires s'étendait un tapis de lumière.

Des matelots montaient sur le pont, chargés d'objets sans valeur ; ferrailles, bouteilles vides et les jetaient par dessus bord. Au choc, les gouttelettes liquides s'élevaient comme une volée de lucioles.

Durant plus de deux heures, le phénomène se produisit. Passagers et matelots oubliaient le sommeil en présence du merveilleux spectacle qui s'offrait à leurs yeux. Puis, la mer s'éteignit et tous, la tête un peu lourde, la vue fatiguée par cette débauche lumineuse, regagnèrent, qui leur cabine, qui le poste de l'équipage. Miss Aurett retint son père qui aurait volontiers suivi le mouvement.

— Attendons, dit-elle, n'oublions pas que M. Lavarède compte sur notre visite.

— Il est bien tard, fit remarquer sir Murlyton, et je crois qu'il serait mieux de remettre à demain...

Mais elle se récria :

— Y songez-vous ? Enfermé comme il l'est, il ne peut soupçonner ce qui arrive. Que penserait-il de nous ?

L'Anglais haussa imperceptiblement les épaules, mais il ne répondit pas ; il savait bien qu'une femme pouvant parler deux fois plus vite et plus longtemps qu'un homme, finit toujours par avoir raison.

Lire la suite dans notre Supplément d'aujourd'hui samedi

Numéros du Journal

"L'Eclair"

Dimanche 29 Mai 1904

Le numéro 5 Centimes

L'ECLAIR

JOURNAL QUOTIDIEN DU MIDI

Vingt-quatrième Année — 9706

Le numéro 5 Centimes

ADMINISTRATION ET RÉDACTION CENTRALES
8, rue Levat, à MONTPELLIER

ANNONCES : *Dans nos Bureaux, chez nos Correspondants* ET DANS TOUTES LES AGENCES DE PUBLICITÉ DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

BUREAUX-SUCCURSALES OU DE RÉDACTION
Orange — Carpentras — Cavaillon — Avignon — Tarascon — Arles — Beaucaire — Uzès
Alais — Le Vigan — Nimes — Cette — Béziers — Lodève — Saint-Pons — Narbonne
Carcassonne — Limoux — Millau — Saint-Affrique — Mende — Perpignan, etc.
PARIS — Rue Feydeau 26 — PARIS

ABONNEMENTS
(Les timbres-poste ne sont pas reçus en paiement)
HÉRAULT, AVEYRON, GARD, AUDE, TARN, 3 mois, 5 fr. 6 mois, 10 fr.; un an, 20 fr.
POUR LES AUTRES DÉPARTEMENTS..... 3 mois, 5 fr. 50; 6 mois, 11 fr.; un an, 22 fr.
Joindre à tout changement d'adresse : 50 centimes
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

NOUVELLES DU JOUR

La nouvelle que Mgr Merry del Val aurait offert au Pape sa démission de secrétaire d'Etat est entièrement fausse.

Tous les journaux commentent vivement la reculade de M. Combes devant la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

La situation s'aggrave à Brest. Les grévistes se livrent, malgré les précautions prises, à de nombreux excès. Le pain manque dans certains quartiers.

Suivant le plan des Japonais, Port-Arthur serait pris dans la quinzaine, à l'aide de cent mille hommes.

On trouvera plus loin les nouvelles qui nous sont parvenues à la dernière heure

Dans la Lune

Il y a quelques jours, rencontrant un mien ami qui est versé dans les choses de la physique et de l'astronomie, je lui demandai s'il était vrai, comme on le racontait dans les journaux, que M. Poincaré, l'illustre mathématicien, avait exprimé des doutes sur la rotation de la terre.

Au fond, je crois bien que la question n'a rien d'angoissant pour personne. Que la terre tourne ou ne tourne pas, l'essentiel c'est que nous tournions nous-mêmes, et le plus longtemps possible. Mais il était amusant de penser que les savants pouvaient avoir changé d'avis sur ce point, comme ils l'ont fait sur tant d'autres, et que ce qu'on nous avait si longtemps présenté comme une vérité scientifique, n'était plus qu'une hypothèse vermoulue.

Mon ami, après m'avoir donné des explications auxquelles je ne compris rien, eut la bonne idée, le lendemain, de m'envoyer le dernier *Bulletin de la Société astronomique de France*. J'y trouvai une lettre de M. Poincaré, relative à la question : la Terre tourne-t-elle ? M. Poincaré s'y montrait « agacé », c'est son propre terme, des « opinions ridicules » que la presse lui prêtait... Voilà ce qui s'était passé : il avait parlé pour les lecteurs de la *Revue de métaphysique*, et comme ces messieurs ont, paraît-il, un langage spécial, ce qui n'existait pas du temps de Bossuet et de Malebranche, le public avait compris tout de travers... Le public était excusable.

Mais il y avait dans ce même *Bulletin* quelque chose de bien plus amusant que la lettre de M. Poincaré : c'était un discours prononcé par M. Camille Flammarion à l'assemblée générale annuelle de la Société astronomique de France.

Ah ! nous ne nous doutions pas de tout ce qu'il y avait dans l'astronomie, ni jusqu'où elle pouvait emporter son homme ! C'est merveilleux ! Qu'on en juge.

Et tout d'abord, pour M. Camille Flammarion, que nous cessions du jour au lendemain d'être français pour être allemand, ou italien, ou anglais, ou chinois cela n'a aucune importance ; on n'est français que sur le papier, sur les cartes de géographie ; pourvu que nous mangions et que nous travaillions, qu'importe le nom du pays auquel nous appartenons ?

Voilà le patriotisme *astronomique*. Pour qu'on ne m'accuse pas d'exagérer, je cite cette partie du discours de M. Camille Flammarion :

L'effet principal des guerres est de déplacer les lignes de frontières sur les cartes géographiques et de modifier le contour de ces cartes.

Comparez, par exemple, les cartes de l'Europe qui se sont succédé de 1792 à 1815.

Au fond, les gens (ceux qui n'ont pas été tués) sont restés chez eux, l'agriculteur à son champ, le jardinier à son jardin, l'ouvrier à son atelier, le chimiste à son laboratoire, le commerçant à son magasin, l'instituteur à son école, le prêtre à son église, le rentier à ses plaisirs, etc.

C'est surtout sur le papier que le paysan des bords du Rhin, de la Lys, de l'Ourthe ou du Pô était français.

Et puis, lors même que l'on changerait de nom, que l'indigène de la Mandchourie ait à la fenêtre de sa mairie un drapeau chinois, japonais ou russe, en quoi cela modifie-t-il son existence réelle de chaque jour ?...

Ce langage est à la fois révoltant et comique.

Que cet astronome ne sente pas la douceur du mot *patrie*, ni la douleur des exils et des annexions, qu'il lui soit indifférent d'appartenir à la « doulce France » ou à l'Allemagne, cela est révoltant; et qu'il ne sache pas que de vivre sous les lois de son pays, avec les mœurs de son pays, au milieu de concitoyens qui ont vos idées, vos sentiments, vos goûts, est bien plus agréable que de vivre sous les lois et avec les mœurs étrangères, et qu'il n'ait jamais entendu parler des souffrances subies par les agriculteurs, les jardiniers, les ouvriers, les chimistes, les commerçants, les instituteurs, les prêtres, les rentiers, que les hasards d'une guerre ont arrachés à leur patrie pour les livrer au vainqueur, cela est comique.

Il y a, d'ailleurs, beaucoup plus à rire dans ce discours qu'à s'indigner. Rien de joyeux comme la vision pophétique des bienfaits futurs de l'Astronomie. Molière eût goûté ce couplet :

L'Astronomie nous instruit, nous élève et nous affranchit... Les religions de l'Egypte, de la Grèce et de Rome se sont évanouies avec les siècles parce qu'elles étaient un produit de l'anthropomorphisme, et celles qui les ont remplacées s'épureront graduellement pour laisser resplendir la lumière de la philosophie astronomique.

La philosophie astronomique ! La voilà, celle que l'on cherchait, devant laquelle tout le monde devait s'incliner, celle qui devait nous rendre tous bons, tous justes, tous savants, tous heureux ! Elle était dans la lune !... Nous nous en doutions un peu...

Vous allez voir tout ce qui va se passer « à la lumière de la philosophie astronomique ». C'est l'astronome Flammarion qui parle toujours :

A cette lumière, Messieurs, qui dissipe les ténèbres antiques, il n'y a plus d'inimitiés entre les hommes, il n'y a plus de massacres, il n'y a plus de *Te Deum* chantés au dieu des armées par des Russes ou des Japonais, des Anglais ou des Boers, des Français ou des Allemands.

L'esprit astronomique nous montre l'infime petitesse de notre globule, et n'invite pas à s'en disputer les fourmilières ; il nous empêche d'étouffer dans une coquille de noix, fait ouvrir les ailes de nos âmes passionnées de vérité, nous rend plus heureux et meilleurs, parce que les défauts que nos voisins pourraient avoir deviennent invisibles à nos yeux, parce que nous voyons grand, parce que nous sourions des vanités, des titres, des richesses et des folies humaines, parce que cette vaste science nous donne un sens plus exact des proportions, une notion plus juste des contingences, et une indulgence raisonnée pour toutes les erreurs.

Ouf ! Respirons...

Tout de même, quelle belle chose que cette astronomie ! Et qui ne voudra pas maintenant se faire astronome ?... Les ailes de nos âmes s'ouvriront... Est-ce beau, cela ! Et dans les airs, quel spectacle que toutes ces âmes astronomiques en ballade !... Et puis, nous ne verrons plus les défauts que nos voisins pourraient avoir! M. Flammarion dit : «*pourraient* avoir », car il n'est pas probable qu'ils en aient. Mais en eussent-ils, nous ne les verrons pas, et tous les gendres trouveront leurs belles-mères adorables! Ce sera l'âge d'or !... Et puis nous sourirons des vanités, des titres, des richesses : ainsi M. Flammarion n'a accepté ni honneurs ni titres et il donne aux pauvres tout ce qu'il gagne... L'astronomie est une belle chose !

Mais ce n'est pas seulement en nous-mêmes et entre voisins que la philosophie astronomique fera sentir ses bienfaits : c'est encore entre les peuples. Inutile, le tribunal de La Haye ! Enfantins, les congrès de la paix ! Enfoncé, Frédéric Passy ! La philosophie astronomique assure la paix universelle ! Ecoutez son prophète :

Lorsqu'on connaît la petitesse de la Terre dans le système solaire, la petitesse du système solaire dans l'univers sidéral connu, la petitesse de cet univers sidéral dans l'infini, on ne peut prendre au sérieux les divisions lilliputiennes des nationalités terrestres, pas plus que les querelles de partis ou les ambitions personnelles, aussi transitoires que puériles... Oui, Messieurs, nous espérons que l'Astronomie arrivera un jour à nous affranchir tout à fait...

Les astronomes ont longtemps discuté et ils discutent toujours pour savoir s'il y a des habitants dans la lune ; je crois bien qu'il y en a au moins un : c'est M. Camille Flammarion.

Et me voilà passé astronome moi-même.

Jules Véran.

CAUSERIE d'ART

Nos régionaux au Salon des Artistes-Français

J'ai la certitude qu'aucun des lecteurs de l'*Eclair* n'a cru en lisant l'article que l'actualité me dictait sur *Bourdaloue*, que j'avais terminé mon Salon, négligeant, oubliant une quarantaine de nos compatriotes dignes de tout intérêt. J'ose espérer en outre qu'ils ne m'ont point rendu responsable des coquilles d'imprimerie donnant à ma prose l'aspect d'un chapeau de pèlerin, retour de Saint-Jacques de Compostelle, l'affublant de fautes d'orthographe énormes et de joyeusetés macabres. Il ne m'était par exemple jamais venu à l'esprit de qualifier d'*escalier pratique*, l'échelle taillée dans la pierre entre deux rails de fer polis par la descente des cercueils dans les caveaux de Saint-Louis. C'est un escalier que le gendre le plus féroce ne laisserait point pratiquer à sa belle-mère.

Ceci dit, terminons notre promenade dans les salles de peinture.

Tout d'abord, examinons un tableau à trois compartiments, un tryptique moderne qui fait le plus grand honneur à M. Henry d'Estienne, né à Conques (Aude). Ce jeune homme a déjà obtenu avec pleine justice la Bourse de voyage, le prix Marie Bashkirtseff, il mérite dix fois, par l'effort de cette année, la seconde médaille.

Après les Noces (Bretagne) intitule-t-il son œuvre. Dans la vaste salle claire, proprette, enguirlandée de feuillage d'une auberge, une cinquantaine de braves gens sont assis serrés. Le blanc domine par la blancheur de la table et des coiffes de dentelles des fraîches paysannes, il s'égaye du bleu des belles blouses neuves des hommes et surtout des lueurs des flacons de cidre doux et roux ayant pour écho les joues légèrement plus rosées des amies de l'épousée et les cheveux des petits gas.

Du naturel, de la simplicité, une franche lumière non conventionnelle, étudiée surplace, achèvent la séduction de cette page de vie honnête et campagnarde. Le volet de droite représente plus grise, plus apaisée la table des vieux souriants. Le volet de gauche, la sortie de l'Eglise dans une atmosphère froide et printanière. Ce morceau de plein air est un chef-d'œuvre d'observation juste.

Il y a d'ailleurs chez nos compatriotes d'heureuses tendances à étudier les *ambiances*, le jour vrai des appartements où nous vivons. C'est ainsi que j'ai à signaler les *Pages de Musset*, soirée intime de causerie et de lecture, peinte par M. Barbut-Davray, de Nimes, et surtout son *Passe-Temps*, l'envissant portrait d'une jolie femme occupée à un travail de tapisserie. Cette toile semble inspirée des vers « *à Ninon* », du poète rousillonnais François Tresserre, de ce madrigal.

« Je baise vos doigts fins qui broderont ma [peine. »

Le *Portrait de madame Mario Darcy*, par M. Clément Brun, de Nimes, à aussi des qualités d'enveloppe. Le fauteuil de Louis XV encombré de coussins, la lampe, sont bien rendus. L'intérieur de chambre, éclairée par une vaste fenêtre aux rideaux couleur de soufre, où M. Eloy-Vincent, de Montpellier, peint une jeune femme assise, est en vérité charmant d'esprit, affranchi de tous les souvenirs lourds d'école, et délicieusement moderne. Il n'y a qu'un peu trop de précision dans le dessin et les détails.

Pourquoi ne pas toujours comprendre ainsi le portrait et quelle raison pour ne pas nous traduire au milieu de nos occupations, de nos meubles familliers, *des êtres* de notre logis pleins des reflets de notre personnalité. Je formule ces regrets devant les portraits non sans valeur, mais déplorablement classiques, faits dans le jour conventionnel de l'atelier de peintre par MM. Saint-Pierre, de Nimes ; M. Léon Glaize et Mme Lefebvre Glaize. Le premier modèle dans la stéarine et le second dans le bois le plus dur leurs personnages. Une idée non moins néfaste est celle de M. Devillario, d'Avignon, qui perd son temps à pasticher Henner. A citer enfin les portraits de MM. Broët, Chauvet, Edouard Nuel, Marthe Louriol et Riggl. Ce Montpelliérain s'évadera bientôt des devoirs de trop sages écoliers auxquels, hélas, retourne M. Azéma, d'Agde.

***

Venise, bien qu'ayant perdu son campanile, obsède les peintres. Mme Nanny Adam, de Carpentras, peint un coucher de soleil sur la gare avec les tons de cette purée de courge provençale, appelée le *Cougourlat*. M. Bompard, de Rodez, donne aux palais de la *Salute* les couleurs appétissantes et roses du nougat. Passons à des paysagistes sincères. J'aime beaucoup *La Terrasse* en plein air et plein soleil, de M. Louis Leydet, d'Aix, touche grasse et puissante. Le *Perron fleuri*, inondé de lumière aveuglante, par M. Roux-Renard, d'Orange, offre ça et là des duretés.

Les *Garrigues*, de MM. Magnien et Léon Cauvy, de Montpellier, traduisent bien l'impression de cette terre pierrailleuse, raboteuse, sous un ciel empoussiéré, d'un bleu noir ; terrain ingrat à l'œil, moins au palais des gourmets, puisqu'il fournit des vins généreux après le défrichement et, sans être défriché, la truffe parfumée.

La Route qui tourne est un beau morceau, bien sincère, faisant honneur à M. Cauvy. Ce peintre a-t-il connu certain sommet du récent *Poème du chèvrefeuille*, par le bon poète que j'ai déjà cité ? on le dirait :

«La route longuement monte, tourne et dévale:
» Meurtrie, elle s'allonge. Et le vieux cantonnier
» La caresse et la panse avec ses mains de hâle.»

Il y a d'ailleurs d'intimes relations de parenté entre le cœur du poète et celui du peintre. Quel meilleur commentaire pour les *Amandiers en fleurs*, de M. Claude Firmin, d'Avignon, que ces lignes de Tresserre.

«Un lent désir montait des plaines embrasées
» Et, berçant leur front blanc d'un mouvement [plus doux,
» Les amandiers rêvaient comme des épousées.»

Je demande pardon de ces nombreuses citations, mais elles reposeront de ma prose. M. Brail, de Cassagnoles (Hérault), m'afflige en refaisant des *Bruyères* roses d'après la recette de M. Didier-Pouget. Je préfère les simples impressions d'automne, de MM. Balaman, de Montpellier, et Duolé, de Sorèze, et la froide *Provence* hivernale, de M. Aynard. *Le Soir*, aux *Environs d'Avignon*, avec ses superbes élans de peupliers gris, constitue un fort noble panneau décoratif, au compte de M. Brunel.

Un paysagiste qui se révèle maître avec un chef-d'œuvre, est Antoine Ponchin, des Martigues. Quelle beauté d'incendie solaire sur son *Vieux Moulin*, aux murs, aux eaux, aux gaves embrasés de tons orangés.

L'ensanglantement du soleil couchant a un traducteur plein d'audace et de poésie en M. Paul Vayson. Ses *Bœufs de labour à l'abreuvoir* sont bien dignes de sa haute réputation. Comme contraste, il nous montre dans l'aube rose baisant les cimes des Alpes vauclusiennes, le *Retour d'un Piègeur de Renards ;* silhouette de vieux braconnier très amusante, avec pour fusil une canardière, qui dût servir au temps des Camisards et des Verdets.

Un artiste qui n'a plus besoin de présentation et d'éloges, M. Paul Sain, d'Avignon, nous charme deux fois par un calme et beau *Coucher de soleil sur le Rhône*, et la vue d'une rivière boisée de la Sarthe, dormant paresseuse entre des futaies poudrerizées de saphyr et des roseaux aigrettés de blancs panaches. Ce doit être le bain favori des Elfes et des fées.

***

N'y a-t-il pas au Salon des *Pays d'Histoire*? Mais si. M. Arus, de Nimes, a peint le *Banquet des Maires*. Combien réjouissant ! Un accident vient de se produire, une bombe glacée aura éclaté. MM. Loubet et Fallières, debout, roulent des yeux écarquillés de chouette aveuglée. Les maires volent au secours du chef de l'Etat. L'un d'eux, au premier plan, quitte son pardessus, sans doute pour faire le coup de poing, et un général détale, en portant sur son cœur son chapeau, dont les plumes ressemblent fort à la fourrure d'un lapin. Cette charge involontaire a beaucoup de saveur.

Dans le genre, M. Sylvestre, de Béziers, auteur de la *Bonne Bouteille*, possède le secret du large rire gaulois ; Mlle Salanson, de Nimes, évoque avec infiniment de talent, sur la Terrasse de Saint-Cloud, les souvenirs, les fêtes du premier Empire. *Les Vieux* paysans de M. Guédy, d'Alby, sont d'une puissante et austère rusticité. Le *Guet-à-pens*, de M. Albert Beaume, de Montpellier, témoigne chez cet artiste, particulièrement bien doué, de hautes qualités d'imagination et de cœur. C'est une scène romantique, moyen-âgeuse, inspirée par Lecomte de Lisle et traduite avec cette élévation d'esprit qui font choisir Albert Beaume comme illustrateur préféré par nos plus célèbres poètes et écrivains contemporains. Bravo ! en attendant une page plus moderne.

Terminons enfin par MM. Calbet et Brugairolles qui, dans la même salle, sur deux panneaux en hauteur, chantant, le premier dans la blondeur solaire, le second dans les améthystes du crépuscule, l'éternel poème de la beauté féminine, chaste bien que nue.

Charles Ponsonnailhe.

NOS DÉPÊCHES

Par Fil spécial

La guerre russo-japonaise

La prise de Kintchéou

Paris, 28 mai, 3 h. soir.

L'agence Havas publie la dépêche supplémentaire suivante sur la prise de Kintchéou :

Tokio, 27. — Hier matin, les Japonais ont délogé les Russes de Kin-Tcheou, après une lutte acharnée, qui dura toute la nuit. Ils ont enlevé les positions presque inexpugnables de la colline de Hanshau, à l'ouest de Talien-Wan.

La bataille a fait rage, au milieu des collines, pendant toute la nuit et elle continue encore, car les Japonais poursuivent, vers le sud, les Russes qui s'enfuient de Hanshau et du haut de la baie de Talien-Wan.

Les Russes avaient fait des préparatifs sérieux pour barrer le passage aux Japonais, dans la direction de Port-Arthur et généralement du sud de la péninsule de Liao-Toung. Ils avaient fortifié les hauteurs, à l'est et à l'ouest, sur la rive sud de la baie de Talien-Wan. L'extrémité de leur aile droite s'appuyait sur Hushangtao ; leur extrême gauche s'appuyait sur la colline de Hanshau, qui constituait leur plus forte position.

Des séries de batteries fortement établies couronnaient la crête de la colline de Hanshau.

Les retranchements s'étendaient sur les flancs de cette colline, des mines terrestres avaient été disposées au pied. Toute la base de cette colline, au nord et à l'est, était entourée de quinconces de fils de fer; une seconde ligne de défenses, entourée de fils de fer, s'étendait de Yenchiatun, près du fond de la baie de Talien-Wan, au nord, jusqu'à Tunchiatien, au sud de Kin-Tchéou.

L'infanterie et l'artillerie russes occupaient Kin-Tchéou en forces. Les Japonais s'établirent d'abord sur les hauteurs, à l'est de Kin-Tchéou.

Leur position constituait un angle presque droit, formé par une ligne allant de Talien-Wan au sud et une autre ligne allant à Kin-Tchéou, vers l'ouest. Le sommet de l'angle était le village de Chiulichan; leur aile droite japonaise aboutissait à Chenliatuien, presque au nord de Chilichan ; leur aile gauche aboutissait à Chaitzulio, à l'est de Chiulichan.

Les Japonais assemblèrent leurs colonnes d'attaque, à l'abri de l'intérieur de cet angle. Les Russes essayaient, évidemment, de provoquer, samedi passé, une attaque des Japonais. Leurs batteries ouvrirent lentement le feu, mais les Japonais refusèrent de riposter, avant de connaître exactement la force des positions russes et la puissance de leur artillerie.

Pour cela, ils exécutèrent des reconnaissances et les officiers japonais approchèrent même si près qu'ils parvinrent à provoquer la canonnade des Russes. Ils en profitèrent pour recueillir des fragments des projectiles russes, afin de déduire le calibre de leurs canons. Ils découvrirent ainsi que les batteries de Hanshau contenaient quatre obusiers d'environ 15 centimètres, de vieux canons de 9 à 15 centimètres et deux canons à tir rapide de 12 centimètres.

Les Japonais découvrirent d'autres batteries, sans pouvoir toutefois se rendre compte du nombre de canons.

Ces batteries étaient tournées du côté Nord-Est. Les canons avaient une portée de 8.500 mètres.

Les Russes possédaient aussi huit grosses pièces.

Dans le voisinage de Mushanlao, des reconnaissances japonaises découvrirent encore une forte position sur une colline au sud de Nanthan, où se trouvaient de nombreuses tranchées.

Les Russes avaient encore une série de positions sur le rivage, près du fond de la baie de Talyen-Wan, et de ces positions leurs projecteurs fouillaient chaque nuit l'angle stratégique établi au Nord-Est par les Japonais.

De nouvelles reconnaissances montrèrent, en outre, que la ligne de défenses à l'ouest de Liuchiatien, s'étendant vers le nord à partir de Yenchatien jusque vers le littoral ouest de la Péninsule de Liatung, était sans troupes. Elle n'avait pour la défendre que les troupes de Hinchau. C'était là le point faible pour les Russes.

En conséquence, les Japonais étendirent leur droite vers le Nord et vers l'Est, enveloppant Kintcheou et l'extrême droite russe.

Ils étendirent aussi leur gauche jusqu'à Wanchiatung, sur le rivage de la baie de Talyen-Wan. Ils firent en outre avancer leur centre.

Mercredi matin, à 5 h. 30, ils attaquèrent Kinchau. Ils engagèrent, avec la batterie de Nanthan, un duel d'artillerie qui dura trois heures.

Les canonnières russes mpostèrent en canonnant les lignes japonaises, mais sans causer de grands dégâts.

La bataille recommença à l'aurore.

Trois canonnières japonaises, dans la baie de Kintcheou, participèrent à l'attaque des positions russes et les couvrirent d'obus.

Une canonnière russe, postée dans la baie de Talyen-Wan s'approcha du rivage, et pendant cinq heures bombarda la gauche japonaise.

En outre, un duel de batterie de terre était engagé depuis l'aube.

C'est alors, vers 5 h. 30 du matin, que l'infanterie japonaise s'avança, pénétra dans Kinchou, pendant que les Russes se repliaient vers le Sud. Les Japonais les poursuivirent alors. Ils attaquèrent la position de Hanshau, que les Russes défendirent avec une grande obstination et qu'ils n'abandonnèrent qu'après les assauts répétés des Japonais.

Les Japonais les poursuivirent jusqu'à travers les hauteurs dans le Sud.

On ignore ce qui s'est passé à la droite des positions russes. Il est probable que ces positions sont maintenant abandonnées.

Les pertes sont probablement élevées des deux côtés.

Les dernières nouvelles montrent que l'affaire de Hantsau a été fort sanglante.

Les Japonais concentrèrent d'abord leur feu sur les batteries et, avec le concours de quatre canonnières postées dans la baie de Kincheou, ils réduisirent au silence de nombreux canons russes.

Les Russes avaient construit sur les flancs de la colline de nombreux retranchements etagés en terrasse, protégés par des fils de fer, par des pièges à loup et toutes sortes de moyens de défense.

Les Japonais exécutèrent une série d'attaques des plus vigoureuses, mais elles demeurèrent longtemps infructueuses, sous la canonnade et la fusillade meurtrières des Russes.

Finalement, à 3 heures de l'après-midi, les Japonais se reformant enlevèrent d'assaut la crête de la colline.

Les Russes reculèrent pied à pied avec tant d'obstination, que les Japonais ne purent se déclarer absolument maîtres du sommet avant 7 h. du soir.

Abandonnant les positions de Hanshau à 3 h. de l'après-midi, les Russes se sont repliés sur la deuxième ligne de défense, à Nankwanling, où ils pourront se rallier s'ils ne sont pas démoralisés, désorganisés par leurs défaites de Kintchéou et de Hanshau.

Une série de mines disposées à Tafangshau firent sauter cette station de chemin de fer.

Les troupes japonaises essuyèrent le feu des Russes pendant 16 heures.

Leurs chefs signalent à l'état-major, la grande bravoure de leurs hommes.

Un officier supérieur japonais déclare que les Japonais en attaquant Kintchéou et Hanshau étaient dans une situation fort défavorable. Les Russes jouissaient de tous les avantages stratégiques naturels du terrain décuplées par la mise en œuvre des procédés de défense les plus modernes.

Les forts de Hanchau, étaient défendus par de grosses pièces d'artillerie.

Les Japonais ne pouvaient leur opposer que des pièces de campagne, parce que les difficultés de transport ne permettaient pas d'amener de grosses pièces.

Cependant, l'armée japonaise délogea les Russes d'une position considérée comme imprenable.

Les pertes doivent être considérables, mais nous sommes maîtres de la position la plus forte, qui empêchât l'investissement de Port-Arthur.

Tokio, 28 mai.

L'amiral Togo, rapporte que les canonnières « Tsukishi », « Heiven », « Akagi » et « Chokai » et la première flotille de torpilleurs, arrivèrent dans la soirée de samedi dans la baie de Kintchéou.

L'escadre coopérant avec l'armée a bombardé Suchaton jeudi.

Dès l'aube, deux des canonnières se rapprochant du rivage, continuèrent le bombardement toute la journée. Les Russes abandonnèrent Suchaton à 11 heures du matin, mais ils continuèrent le feu d'une position située en arrière de Suchaton.

Pertes japonaises : Dix, dont le capitaine Hayashi, de la canonnière « Chokai », qui a été tué.

Paris, 28 mai, 4 h. soir.

Le *Figaro* publie la dépêche suivante sur l'issue du combat de Kintchéou, qui est en contradiction avec les récits japonais :

« Berlin. — Selon une dépêche de Kharbine, les pertes des Japonais à Kintchéou, seraient de 1200 morts. La bataille continue.

» Une dépêche de Liao-Yang affirme que les Russes ont fini par repousser les Japonais à Kintchéou. »

Londres, 28 mai.

Les journaux publient la dépêche suivante :

Tokio.— Les Russes ont abandonné Nankwanling, où ils s'étaient repliés après la prise de Kin-Tchéou et de Nanshau, et se sont retirés sur Port-Arthur. Les Russes ont laissé 400 morts dans les combats de Kin-Tchéou et de Nanshau. Les Japonais ont perdu 3,000 tués ou blessés. Ils ont pris 50 canons.

Les correspondants du *Daily Telegraph* et du *Daily Chronicle* à Tokio confirment que les Japonais ont pris plusieurs canons aux Russes. Ils assurent par contre que ceux-ci ont subi de plus grandes pertes que les Japonais.

La légation du Japon communique la dépêche suivante de Tokio :

« Le commandant de l'armée opérant contre Kintcheou rapporte qu'un détachement composé d'infanterie et d'artillerie et de génie a occupé Nan-Kouang-Ling dans la matinée du 27 mai. L'ennemi a été repoussé vers Port-Arthur. Les Russes ont incendié la gare de San-Che-Li-Pou, au nord-ouest de Dalny.

N. B. — Nan-Kouang-Ling est la station du chemin de fer transmandchourien où la voie bifurque à l'est vers Dalny et au sud vers Port-Arthur.

Il semble que, par l'occupation de ce point, Dalny tombe virtuellement aux mains des Japonais.

***

A Port-Arthur

Paris, 28 mai, 4 h. soir.

On a prêté l'intention à divers gouvernements et notamment à ceux de Washington et de Londres, de protester auprès de la Russie contre l'usage qui a été fait jusqu'ici des mines sous-marines dans les eaux où se déroulent les hostilités navales actuelles. Le Japon s'est plaint, en effet, par le canal de la presse anglaise, que les Russes aient donné à ce système de défense une extension qui outrepasserait le droit des belligérants. Il n'avait pas songé à s'en plaindre au lendemain de la perte du cuirassé russe *Petropawslosk*, qu'il persiste pourtant à attribuer à l'une de ses torpilles. Il a fallu la catastrophe qui lui a coulé de ce fait au moins trois bâtiments pour l'y décider.

C'est une nouvelle manifestation de la bonne-foi coutumière aux nippons.

Au surplus, dit une dépêche de Saint-Pétersbourg à l'agence russe, l'état-major général de la marine déclare de pure invention les assertions suivant lesquelles les Russes auraient semé des torpilles dormantes au large, dans la baie de Corée et le golfe du Petchili. Des mines n'ont été posées par eux que dans les eaux de la presqu'île du Kouang-Toung. Par contre, les Japonais ont posé un très grand nombre de ces engins en pleine mer. Si leur navigation s'en émeut, elle n'a qu'à s'en prendre aux ordres de ses propres amiraux.

Niou-Chouang, 28 mai.

(Source anglaise). — On apprend de bonne source que, suivant le plan des Japonais, Port-Arthur sera pris dans la quinzaine à l'aide de cent mille hommes (?) Les Japonais se rendent parfaitement compte que leurs pertes seront considérables, mais ils préfèrent celà au maintien, pendant trois mois, d'une grande armée dans l'inactivité.

Un négociant chinois, qui a quitté Dalny il y a cinq jours, dit qu'à ce moment les Russes avaient évacué la ville. Les Japonais n'étaient pas encore entrés, mais ils continuaient leurs débarquements en force dans le voisinage. Il n'entre pas dans le plan des généraux nippons de s'avancer en Mandchourie plus loin que Moukden.

***

Dans le Kouang-Toung

Paris, 28 mai, 6 h. soir.

L'agence Havas publie la dépêche suivante :

Saint-Pétersbourg. — L'état-major général russe reconnait aujourd'hui qu'il n'y a maintenant que bien peu d'obstacles à la marche des Japonais sur Port-Arthur et que le siège de cette « Gibraltar de l'Extême-Orient » peut être considéré comme sérieusement commencé.

Toutefois, les autorités militaires sont convaincues que la forteresse pourra résister. Les autorités sont absolument sans nouvelles officielles. On disait hier soir que le général Kouropatkine avait télégraphié quelques détails reçus en droite ligne du général Sakharof et que ces nouvelles ne seraient communiquées que demain.

Le bombardement de Hanshau

Paris, 28 mai, 3 h. 15 soir.

La légation du Japon communique une dépêche de Tokio annonçant, d'après un télégramme de l'amiral Togo, qu'une partie de la flotte composée de quatre canonnières et d'une flottille de torpilleurs a coopéré au bombardement de Hanshau.

Elle s'est retirée après l'occupation des forts de cette ville par l'armée japonaise n'ayant subi que des dommages insignifiants.

La dépêche ajoute sans autre précision : « Le capitaine Chokai a été tué. Neuf autres autres pertes sont à déplorer. »

***

EN RUSSIE

L'impression

Saint-Pétersbourg, 28 mai.

Au moment où arrivaient les mauvaises nuvelles de Kin-Tchéou, on célébrait ici l'anniversaire du couronnement de l'empereur.

On a aussitôt écourté les fêtes.

A Tsarskoïe-Selo, un bref service religieux a remplacé, à la chapelle, les litanies habituelles.

L'empereur a passé le reste de la journée à expédier les affaires de l'Etat.

A en juger par l'aspect des rues, on pourrait croire que Saint-Pétersbourg est en train de célébrer une victoire.

Toutes les façades sont décorées. Des drapeaux flottent sur les voitures, les camions et les omnibus.

La foule est plus considérable que d'habitude.

De petits groupes se forment dans les parcs et dans les rues, autour des marins et des soldats auxquels les passants demandent leur avis.

La séance de vendredi à la Chambre

Paris, 28 mai, 7 h. soir.

LES SCRUTINS

Voici les votes des députés de votre région dans le scrutin sur la première partie de l'ordre du jour des gauches approuvant le rappel de notre ambassadeur auprès du Vatican.

Ont voté contre, MM. de Castelnau, de Chambrun, Cibiel, Daudé, de Gailhard-Bancel, Massabuau, de Ramel, Amédée et Xavier Reille.

Se sont abstenus : MM. H. Brisson, Duclaux-Monteil, Gaffier, de Laurens-Castelet Ripert, Jules Roche.

Absent par congé : M. Compayré.

Tous les autres ont voté pour.

Après vérification, c'est par 420 voix contre 90 qu'a été votée la première partie de l'ordre du jour.

Nous avons dit que la première partie de l'ordre du jour des gauches, approuvant le rappel de notre ambassadeur auprès du Vatican avait été votée par 420 voix contre 90.

La majorité comprend tous les députés appartenant aux cinq groupes de la majorité républicaine, y compris les dissidents radicaux, les dissidents de l'union démocratique et les socialistes révolutionnaires, soit en tout 333 membres, plus 87 membres de l'opposition, dont 78 progressistes, 9 nationalistes.

La minorité, 90 membres, comprend 70 conservateurs, 15 nationalistes et 5 progressistes.

Parmi les abstentionnistes, au nombre de 56, il n'y a que deux membres du bloc et M. H. Brisson, président, qui s'abstient toujours ; M. Ozun, radical.

Les 54 autres comprennent 20 progressistes, 21 nationalistes et 13 conservateurs.

Deux membres, MM. Congy et Mirman se sont abstenus comme retenus à la commission d'enquête sur l'industrie textile.

19 membres étaient absents par congé, dont 8 de la majorité et 11 de l'opposition.

La seconde partie de l'ordre du jour ainsi conçue : « repoussant toute addition », n'a été votée que par 366 voix contre 144.

Il semble, au premier abord, difficile d'expliquer une telle différence entre le 1er et le 2e scrutin pour une formule anodine, mais il faut se souvenir que M. Sembat avait proposé de remplacer ces mots « repoussant toute addition » par « une invitation à compléter la mesure du rappel de M. Nisard en remettant au nonce ses passeports ».

Un très grand nombre de députés ont alors voté plutôt contre cette formule, mais on ne peut tirer aucune conséquence du classement des voix parce que ce scrutin mal compris a été confus.

Il faut s'arrêter au scrutin qui a repoussé la priorité pour l'ordre du jour de M. Allard.

Cet ordre du jour invitait le gouvernement à rompre toutes relations avec le Vatican et à dénoncer le Concordat.

La priorité a été repoussée par 362 voix contre 135.

La majorité comprend 199 voix appartenant à l'opposition et 163 appartenant à la majorité gouvernementale.

Il y a eu 67 abstentionnistes, dont 52 blocards et 15 opposants.

Parmi ceux qui ont voté contre la priorité de l'ordre du jour de M. Allard, il faut remarquer M. Briand, M. Jaurès, et avec eux les socialistes de gouvernement, qui avaient eu contraire voté pour la suppression de l'ambassade à la séance du 24 novembre 1903 lors de la discussion du budget des affaires étrangères.

Chose curieuse : parmi les abstentionnistes, on remarque en tête l'auteur de l'ordre du jour, M. Allard, M. Caillaux, ancien ministre du cabinet Waldeck ; M. Doumer se sont abstenus. MM. Baudin et de Lanessan, anciens ministres du cabinet Waldeck-Rousseau, ont voté pour la priorité, M. Millerand, leur ancien collègue, a voté contre.

QUELQUES INEXACTITUDES

La «Croix» reçoit de Rome la dépêche suivante, qui résume des faits exactement connus, mais que nous croyons devoir vous transmettre parce qu'elle répond à des affirmations produites à la tribune de la Chambre :

Si le compte rendu de l'agence Stefani est exact, M. Delcassé aurait commis des inexactitudes dans l'exposé du conflit. Dès les premières nouvelles du voyage de M. Loubet à Rome, le Saint-Père avait fait parvenir au gouvernement français une note signalant la gravité particulière de cette démarche. Cette note fut rédigée par le cardinal Rampolla, sous la direction de Léon XIII. La protestation, rédigée par le cardinal Merry del Val, par ordre de Pie X, a reproduit précisément les arguments principaux de cette note préventive.

Le conflit actuel de plus ayant été créé par la publication faite dans le journal l'*Humanité*, il est inexact que le Saint-Siège ait refusé à M. Nisard une réponse bien que la question fût posée en dehors des usages diplomatiques. La réponse écrite était prête. Elle eût été fournie une demi-heure après

que la question eût été exactement formulée par écrit.

Le rappel de l'ambassadeur fut ainsi fait sans raison immédiate. Le Vatican n'éluda point la réponse demandée par M. Nisard par ordre de son gouvernement. Ce fut celui-ci qui éluda pratiquement la question.

L'IMPRESSION AU PALAIS-BOURBON

Les députés étaient rares aujourd'hui au Palais-Bourbon, ainsi qu'il arrive au lendemain des jours de bataille. Néanmoins on épiloguait sur les suites de cette journée que l'on qualifie de « journée des dupes ».

« Le scrutin qui approuve le rappel, nous disait un député, est une véritable salade parlementaire. On y rencontre ceux qui estiment que M. Nisard peut retourner d'un jour à l'autre à Rome à côté de ceux qui proclament hautement que ni M. Nisard, ni aucun ambassadeur ne sera désigné pour nous représenter auprès du Vatican ».

M. Archdéacon nous disait : « Cette journée lamentable a vu les blocards de marque comme M. Combes, M. Jaurès, renier leur passé, abandonner leurs doctrines et se faire aussi plats et aussi fuyants que les plus opportunistes ».

Un député conservateur très en vue, confirmant l'appréciation que nous avons recueillie hier, estimait que la journée d'hier avait été la victoire du Pape. On commentait d'autre part l'article publié ce matin par M. Jaurès dans l'*Humanité*. Le leader socialiste n'a plus les airs victorieux de la veille. Il sent le ministère vaciller et toutes ses espérances à vau-l'eau.

« Ce qui est certain, nous disait un député radical du midi, c'est que M. Jaurès sent monter autour de lui la colère grandissante de ses collègues de la majorité. La journée d'hier lui en a apporté une preuve nouvelle. C'est un signe des temps que la violente sortie de M. de Lanessan contre le cabinet de M. Combes ».

Plusieurs députés émettent l'avis que le ministère est à la merci d'une chiquenande parlementaire. M. Klotz disait : « Le résultat de la journée d'hier est la consolidation du Concordat pour une période indéterminée ».

L'opinion générale est bien, en effet, que la bataille n'a prouvé qu'une chose : C'est que le pays ne veut pas de la séparation des Eglises et de l'Etat.

APPRÉCIATIONS DE LA PRESSE

Paris, 28 mai, 7 h. 35 soir.

Du *Soleil* :

Quand M. Combes s'est glorifié d'avoir détruit une fiction qui a trop duré, il a renoncé avec une inconscience vraiment allègre à une part des plus pures gloires françaises, car la France s'honora en fondant et en maintenant l'indépendance temporelle du chef de l'Eglise. Et si une défaite ancienne de 30 ans équivaut à une disparition sans retour, que dira-t-on de l'Alsace et de la Lorraine que nous perdîmes dans le même temps que la Papauté perdait Rome?

Du *Gaulois* :

En résumé, on peut dire que cette journée fut celle des dupes, car elle a satisfait à peu près tout le monde. Le grand victorieux, à mon avis, c'est le Pape. Depuis quelques jours, les amis du gouvernement le menaçaient de toutes les foudres dont dispose le bloc républicain, et cette fureur démagogique s'est fondue en quelques heures comme neige au soleil. Le Pape a marché sur le fantôme et le fantôme s'est évanoui.

De l'*Autorité*, sous ce titre : « Canossa » :

La séance d'hier, désormais fameuse, n'a pas seulement confirmé nos prévisions, elle les a dépassées. Nous avions prévu que le gouvernement se sentant impuissant contre le Saint-Siège n'oserait prendre contre lui aucune mesure hostile, mais qu'il essaierait de couvrir sa faiblesse sous des gros mots et des rodomontades. Or, M. Combes a avoué son impuissance tout net, sans nulle arrogance. C'est à peine s'il a osé dire qu'il avait prié M. Nisard de quitter Rome pour l'instant, mais il s'est absolument *refusé à rompre avec* le Vatican et plus encore à dénoncer le Concordat.

Quant à la séparation des Eglises et de l'Etat, il ne veut pas en entendre parler. Et c'est Jaurès, le va-t-en-guerre Jaurès, qui est l'auteur de la formule de renoncement et de pardon.

De l'*Echo de Paris* :

Empêcher les représentants de se prononcer afin d'éviter un échec, tout était là. La manœuvre a réussi et malgré les durs reproches formulés à la tribune par quelques radicaux, le bloc demeure intact. La majorité s'est même trouvée d'autant plus considérable que les déclarations ont été plus équivoques.

De la *République française* :

La majorité considérable qui s'est prononcée en faveur de l'ordre du jour des gauches lui enlève d'ailleurs toute espèce de signification politique. Les amis et les adversaires du cabinet n'ont pas cherché à se compter. Au surplus, parmi les députés qui ont consenti à se rallier à la formule arrêtée d'avance par les délégués du bloc, il en est un certain nombre qui n'ont pas ménagé leurs critiques au ministère et qui lui ont fait entendre d'assez dures vérités.

Le seul avantage des interpellations d'hier a donc été d'ajourner à une époque très reculée la discussion du problème qui divise le plus les membres de la majorité et sur lequel le ministère n'a pu se faire encore une opinion réfléchie.

De M. Millevoye, député, dans la *Patrie* :

Quand tous les Etats s'appliquent à effacer chez eux la trace des discordes, quand tous les gouvernements, même le gouvernement italien, cherchent à vivre en bons termes avec la papauté, le jacobinisme français exagère un conflit facile à apaiser, lui donne une importance historique, l'envenime de propos délibéré et tend trop visiblement à le rendre à peu près insoluble.

M. Combes estime aujourd'hui qu'il n'a pas perdu sa journée. Elle a été, en effet, bonne pour lui, mais mauvaise pour la République, et détestable pour la France.

De la *Vérité Française* :

Les explications du ministre des affaires étrangères reviennent à dire que l'intérêt français suffisait à légitimer la démarche du président de la République, dut-elle léser les droits revendiqués par le chef de l'Eglise comme imprescriptibles ; autrement dit, il n'y a pas de droit étranger contre l'intérêt national. C'est en vertu de cette théorie que le gouvernement français a considéré comme une offense légitime la légitime protestation du Pape, et c'est en réparation de cette offense qu'il a rappelé, avec le consentement de la Chambre, l'ambassadeur de France au Vatican.

Une pareille prétention peut s'exercer sans risques aux dépens d'un souverain désarmé comme est le chef de l'Eglise ; mais il faudrait voir le ministère Combes alléguer cette même théorie de la souveraineté et de l'indépendance nationale pour justifier un acte, visite ou autre, qui aurait été commis au préjudice de l'empereur d'Allemagne et du roi d'Angleterre, et donner comme sanction aux représentations de l'un ou l'autre de ces souverains le rappel de l'ambassadeur français auprès d'eux.

Il y a donc deux morales de gouvernement en République, suivant que l'on a affaire avec les faibles ou avec les forts, il -- a la morale à l'usage du Pape et la morale pour Fashoda.

De la *Liberté* :

Nous voyons bien que nos révolutionnaires tassagis se déclarent satisfaits par le profitable maintien du cabinet Combes ; mais, en dépit de quelques grossièretés proférées à la tribune, et devant lesquelles le Pape peut hausser dédaigneusement les épaules, nous ne pensons pas qu'il ait lieu de se plaindre de la séance d'hier.

En somme, on lui a très publiquement manifesté l'inquiétude intense que faisait naître dans les sphères gouvernementales la perspective d'une dénonciation du Concordat.

De M. Jules Bouvatier, ancien député, dans la *Croix* :

La peur de la culbute du ministère d'une part et la peur de passer pour cléricaux de l'autre ont fait voter aux uns et aux autres un ordre du jour qui ne répondait ni à leurs souhaits, ni à leurs vues, ni à leurs consciences. Seuls, les orateurs qui ont défendu nettement la note de protestation et critiqué vigoureusement la mesure brutale et inexcusable du ministère ont dit ce qu'ils voulaient dire. Seuls, les 90 qui ont voté contre l'ordre du jour ont voté ce qu'ils voulaient voter. Seuls, ces orateurs et ces députés n'auront pas, un jour, à regretter leurs paroles et leurs votes, car, grâce à la ruse des uns et à la pusillanimité des autres, M. Jaurès peut écrire au lendemain du vote à l'apparence insignifiante : « C'est tout l'ensemble des rapports de l'Etat français avec l'Eglise qui est maintenant en question. »

Tous ceux qui ayant voté et prêts à voter encore le maintien de l'ambassade du Vatican ont cependant voté l'ordre du jour d'hier, ont-ils vu cela ? S'ils ne l'ont pas vu, ils sont bien aveugles ; s'ils l'ont vu, ils sont bien coupables.

De la *Gazette de France* :

Après avoir, pendant six heures, bassement insulté le plus auguste des souverains, mais un souverain qui a le tort impardonnable de n'avoir pas derrière lui 5 ou 600 mille baïonnettes, les fiers républicains de Kiel, de Fashoda, de toutes les humiliations nationales, ont complété la plus lâche des manifestations par un vote d'approbation donné au gouvernement. Tous ceux qui ont voté cet ordre du jour ont par cela même ratifié la politique d'asservissement à l'étranger de la République et condamné la protestation par laquelle le Saint-Père s'élève contre la doctrine qu'a fait prévaloir Bismarck en 1871 pour écraser la France et mettre à néant les revendications de la France à l'égard de nos provinces frontières : « La force prime le droit ».

M. Combes est venu confirmer cette formule sauvage dont il entend faire la règle de la politique républicaine. Il s'est trouvé 420 représentants du peuple souverain pour y acquiescer.

Guillaume II doit être satisfait de la réponse de la République à ses discours insultants de Carsruhe et Metz. Guillaume II reçoit, en effet, l'assurance publique que le fait accompli acquiert après trente années toute la force du droit.

Du *Temps* :

Il reste entendu que si la Chambre veut discuter la séparation de l'Eglise et de l'Etat, elle étudiera la question en elle-même et pour elle-même. Elle cherchera d'abord quel est des deux régimes, celui d'hier ou celui de demain, le plus favorable à la paix du pays. Tous ceux qui ont hier tenté de brouiller les cartes, depuis M. Allard, dont on prévoyait les brutales sommations, jusqu'à M. de Lanessan, dont la surenchère n'a pas paru très heureuse, tous ceux-là ont méconnu, pour des motifs et à des degrés divers, l'intérêt vrai dans cette affaire de la France et de la République.

Du *Journal des Débats* :

M. Delcassé a cherché à expliquer le changement d'attitude du ministère à la suite de la publication du journal l'Humanité. L'offense, a-t-il dit, consiste dans la communication du document à des puissances tierces, ce qui était saisir ces puissances d'une affaire qui est purement française. En réalité, la France a servi de prétexte à une notification qui s'adressait à tous les Etats catholiques, et cette notification a servi à son tour de prétexte au rappel de notre ambassadeur. Il fallait, en effet, un prétexte à ce rappel puisqu'on avait résolu d'en donner la satisfaction aux radicaux socialistes. On a saisi le premier qui s'est présenté.

Voici en quels termes s'expriment les journaux hostiles au Vatican :

De M. Gérault-Richard dans la *Petite République* :

La journée d'hier nous a donné le résultat important que le président du conseil a accepté la discussion prochaine du projet de séparation des Eglises et de l'Etat, élaboré présentement par la commission, et que les adversaires mêmes de cette réforme ne la repoussent plus systématiquement, mais se font au contraire à l'idée qu'elle viendra en discussion à bref délai. Est-ce donc que le progrès démocratique dépendrait des occasions ?

De la *Lanterne* :

C'est le Pape qui a triomphé et le gouvernement de la République s'est humilié devant lui. Jamais il ne nous a été donné d'assister à une séance plus écœurante. Jamais la platitude d'un gouvernement ne s'est réfugiée avec autant de cynisme dans une honteuse équivoque. Jamais, non jamais nous n'avons vu un spectacle aussi lamentable que celui d'un parti se disant socialiste révolutionnaire abdiquant son passé, son programme et sa dignité devant l'ennemi.

De M. Ch. Bos, député du bloc, dans le *Rappel* :

Ne nous bouchons pas les yeux pour ne point voir. C'est une véritable capitulation qu'a signée le parti républicain. Il a renié le principe de la séparation des Eglises et de l'Etat, à l'heure où le Pape lui-même lui offrait une merveilleuse occasion de dénoncer le Concordat. Ceux qui n'ont pas admis une pareille défaillance se sont comptés sur l'ordre du jour Allard. Nous n'avons été que 146 à réclamer la rupture avec Rome.

Nouvelles Parlementaires

Paris, 28 mai, 6 h. 40 soir.

L'ENSEIGNEMENT CONGRÉGANISTE

MM. César Duval, Folliet et Francoz, sénateurs ministériels, ont déposé au projet de loi, concernant la suppression de l'enseignement congréganiste, actuellement soumis à l'examen de la commission sénatoriale des congrégations un amendement aux termes duquel les héritiers ou ayants-droit à un titre quelconque qui réclameront l'institution des donations ou legs faits aux communes et aux établissements publics à la charge d'établir des écoles ou salles d'asiles, dirigées par des congréganistes, devront préalablement rembourser aux communes toutes les sommes par elles dépensées, soit de leurs deniers, soit des subventions obtenues par elles pour l'appropriation, l'aménagement l'amélioration et l'entretien des immeubles ayant fait l'objet des donations et legs revendiqués.

LES PROCÉDÉS DE M. COMBES

La « Liberté » accueille la note suivante, communiquée aux journaux par la Presse Associée, en remarquant qu'elle paraît émaner directement du cabinet de M. Ed. Combes :

« M. Combes est décidé à ne plus considérer comme républicains les députés de gauche qui, en lui faisant une opposition continuelle, entravent l'œuvre politique que la majorité lui a assignée.

» Le président du conseil va envoyer aux préfets de divers départements des instructions en conséquence. D'autres mesures seront prises à Paris même. »

LA FRANCE ET LE VATICAN

Pie X et le cardinal Merry del Val

Paris, 28 mai, 5 h. soir.

Le « Temps » publie la dépêche suivante, que nous vous transmettons en faisant toutes réserves quant au fond et quant à la forme :

Rome. — On a fait courir le bruit ce matin que le cardinal Merry del Val voulant donner au Pape un témoignage de dévouement, lui avait offert sa démission. La nouvelle est sortie du Vatican, mais elle est entièrement fausse. Pie X a autant d'affection que d'estime pour son secrétaire d'Etat qui, dit-il, ne fait qu'exécuter ses ordres. La retraite du cardinal Merry del Val serait considérée comme une satisfaction à la France et le Saint-Siège n'est nullement disposé, pour le moment, à la lui donner.

Du reste, je sais pertinemment qu'au Vatican on prépare quelque chose au sujet du conflit avec la France. Est-ce un document ? Est-ce un discours ? Léon XIII aurait préféré ce dernier moyen pour faire connaître sa pensée. Si Pie X reste dans ces dispositions d'esprit, l'occasion va se présenter très prochainement. En effet, le 2 juin est le jour anniversaire de sa naissance, et très certainement, à cette occasion, il recevra les hommages et les félicitations des cardinaux.

Manifestations maçonniques

Messine, 28 mai.

Les francs-maçons de Messine ont fait écho, hier, aux francs-maçons de la Chambre française. Un groupe de manifestants a parcouru la ville aux cris de : « Vive la France ! A bas le Vatican ! »

Le cri de « Vive la France maçonnique ! » eût été plus de circonstance. Les manifestants ont voulu se porter vers le palais de l'archevêché, mais ils en furent empêchés par la police.

La divulgation de la pièce diplomatique

Paris, 28 mai, 8 h. 10 soir.

On sait que M. Martins Dantas, ambassadeur du Portugal auprès du Saint-Siège, a donné, jeudi soir, un grand dîner diplomatique en l'honneur du cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté. La *Tribuna* dit que le but de ce dîner était de détruire le bruit d'après lequel le gouvernement portugais aurait communiqué à M. Jaurès la protestation du Vatican.

Plusieurs autres gouvernements catholiques ont également pris soin de faire savoir qu'ils n'étaient pour rien dans la divulgation de cette pièce diplomatique.

Reste la version déjà émise et non démentie que l'indiscrétion fut une œuvre policière et gouvernementale.

Au ministère de la marine

Paris, 28 mai, 6 h. 25 soir.

Pendant que M. Pelletan faisait une croisière sur les côtes d'Algérie et de Tunisie, le personnel de l'administration centrale de la marine annonçait son intention de se grouper en un syndicat. On n'a pas oublié les protestations qui s'élevèrent à ce moment. La socialiste « Dépêche » de Toulouse, dont on connaît les attaches avec M. Pelletan, formula elle-même des objections contre la formation de ce Syndicat.

Il paraît que ces dernières n'ont point prévu. On apprend en effet que ce Syndicat, qui fonctionne depuis quelques jours, va tenir une assemblée générale. Les statuts, qui avaient été exposés à la préfecture de la Seine, ont été approuvés. Le Syndicat a pris le titre, un peu long peut-être, de « Association syndicale professionnelle du personnel civil de l'administration centrale de la marine ». Et M. Pelletan en accepte la présidence d'honneur.

LES GRÈVES

A BREST

Brest, 28 mai.

La grève des ouvriers boulangers a donné lieu de nouveau hier à des incidents assez graves.

Dans une boulangerie de la rue Saint-Marc, qu'ils ont saccagée, ils ont maltraité la patronne et sa nièce. L'un des grévistes alla jusqu'à arracher les bagues que portaient à leurs doigt les jeunes femmes.

Dans diverses autres boulangeries, les ouvriers ont été débauchés de force.

A Saint-Pierre-Quilbignon, les grévistes ont saccagé la boulangerie Leguen. Le propriétaire tira un coup de revolver sur les grévistes qui prirent la fuite.

Brest, 28 mai.

La situation s'aggrave.

Derrière les patrouilles qui circulent en ville, les manifestants suivent.

La boulangerie Leroy, rue Trezier, a été assaillie cet après-midi par des grévistes, sur lesquels le patron a tiré quatre coups de revolver sans blesser personne.

Le pain manque dans divers quartiers. Les boulangeries sont fermées depuis ce matin.

Brest, 28 mai.

250 hommes de troupe protègent actuellement le déchargement des navires, qui est fait par les équipages.

Les grévistes rassemblés sur les quais, assistent à ces déchargements sans paraître vouloir causer de troubles.

Brest, 28 mai.

La situation s'aggrave de plus en plus à Brest. La ville est absolument en état de siège. Toute la nuit, les troupes, baïonnette au canon, ont formé des barrages dans les rues, protégeant les boulangeries contre la fureur des grévistes.

Une grande réunion à laquelle assistaient environ quatre mille personnes a eu lieu hier soir. M. Bousquet, de la Bourse du travail de Paris, a prononcé un discours incendiaire. Il a fait l'apologie des ouvriers boulangers qu'il appelle des parias, leur conseillant de casser, de briser, de démolir tout chez les patrons.

Bousquet a fait appel à toutes les corporations pour seconder le mouvement gréviste et détruire l'aristocratie de métier et tous les bagnes du travail.

Il a terminé en demandant encore une fois aux grévistes de tout briser chez les patrons réfractaires.

Bousquet a annoncé, en outre, qu'il restait à Brest, et que si l'armée s'opposait encore aux manifestations, il forcerait le maire à marcher en tête des grévistes.

Le résultat de cet appel à l'émeute était facile à prévoir.

A 11 heures, une longue colonne de grévistes se forme et aux chants de l'« Internationale » et de la « Camargnole », parcourt les rues avec un vacarme épouvantable, lançant des pierres dans les boulangeries. Des détachements de soldats de ligne et d'infanterie coloniale et des brigades d'agents ont essayé de barrer certaines rues aux manifestants qui les ont débordés. Des échauffourées ont eu lieu. Plusieurs manifestants ont, croit-on, été blessés.

A minuit, la boulangerie Berget est saccagée, la devanture est brisée à l'aide de pavés et de triques, les glaces sont mises en miettes, les supports en cuivre sont arrachés et tordus.

A minuit, trente, ils enfoncent à l'aide de barres de fer les portes de la boulangerie Legoaer. Une grêle de pierres démolit les vitres de la devanture et les tablettes de glace.

Les soldats arrivent en retard et les grévistes s'enfuient, allant faire le siège d'autres boulangeries.

Jusqu'à une heure avancée de la nuit, la ville a été dans l'émoi. Des patrouilles ont circulé toute la nuit dans les différents quartiers.

Des scènes de sauvagerie sont également signalées en banlieue.

A 2 h. du matin, les clairons sonnent au feu. Un incendie vient d'éclater dans la boulangerie de la veuve Leborgne, rue Bel-Air. Les pompes, les troupes, les autorités civiles et militaires accourent sur le lieu du sinistre. De grandes gerbes de flammes entourent la maison.

M. Lomont, commissaire de police, commence son enquête sur les causes du sinistre ; elle semble démontrer que le feu a été mis par les grévistes.

Les pompiers se sont rendus maîtres du feu après trois heures d'efforts. Plusieurs corporations, les bouchers, les charcutiers, les maçons et les coiffeurs préparent la grève générale. La nouvelle municipalité socialiste est très embarrassée par la situation actuelle. La marine assurera l'alimentation.

Brest, 28 mai.

Le maire de Lambezellec a réquisitionné le 6e colonial pour protéger les boulangeries. Les patrons boulangers de Brest et des environs fermeront complètement les magasins dès demain. Plusieurs boulangeries portent cette inscription : Il n'y a pas de pain.

Les dockers continuent également à s'agiter. Ce matin, à 9 heures, les troupes chargées de la garde des quais ont repoussé 400 grévistes dockers qui voulaient franchir les lignes et empêcher les déchargeurs.

Brest, 28 mai.

Voici les paroles textuelles prononcées par M. Bousquet dans la réunion d'hier soir :

« Je vais rester deux jours encore. Si l'on continue à maintenir les soldats, il y aura des collisions, et, d'ailleurs, je forcerai votre maire à marcher à la tête des manifestations ; et, s'il y a résistance de la part des soldats, on les flanquera à l'eau ».

L'enquête sur l'incendie de cette nuit à la boulangerie Corre a établi que l'on se trouve bien en présence d'un incendie criminel. On a retrouvé dans la cave où le feu a pris de torches à moitié consumées. Grâce aux pompiers, l'incendie a été circonscrit au bout d'une heure et demie de travail.

Hier soir, un télégramme de M. Pelletan à la préfecture maritime a ordonné à l'amiral Mallarmé de mettre à la disposition de la municipalité tout le matériel et tout le personnel nécessaire pour que Brest ne manque pas de pain.

Pour les administrations publiques il a été fait des réquisitions à la manutention militaire afin que le pain soit assuré.

Brest, 28 mai.

La bagarre qui s'est produite ce matin sur les quais entre les dockers et les troupes chargées d'assurer les déchargements a été particulièrement grave. Les dockers, au nombre de quatre cents environ, ont tenté de forcer les cordons de troupe pour envahir la « Jeanne-d'Arc ». Ils se sont précipités sur les soldats et ont tenté de leur arracher leurs baïonnettes. Plusieurs ont craché à la figure des soldats. Un militaire a frappé d'un coup de crosse un docker qui a été transporté à l'hôpital.

Le préfet maritime a pris un ordre du jour dans lequel il prévient les troupes qu'il va être obligé de leur demander des efforts exceptionnels afin de satisfaire à toutes les réquisitions qu'il reçoit pour assurer la liberté du travail. Il compte donc sur les officiers, sous-officiers et soldats pour qu'ils acceptent ce surcroît de travail et de fatigue avec patience et bonne humeur.

A MARSEILLE

Marseille, 28 mai.

Le syndicat des entrepreneurs et accomniers poursuit M. Manot, secrétaire du Syndicat des dockers, en diffamation, à propos de ses allégations relatives à la tentative de corruption dont il prétend avoir été l'objet, et qui consisterait dans une offre de 50,000 francs pour le déterminer à faire éclater la grève générale.

Marseille, 28 mai.

Une délégation des membres du syndicat des entrepreneurs de camionnage s'est rendue aujourd'hui auprès du préfet et lui a remis une lettre de M. Manot annonçant la mise à l'index de l'entrepreneur Reybaud.

« Nous ne pouvons pas admettre, ont déclaré les délégués, qu'on agisse isolément à l'encontre, tantôt de l'un, tantôt de l'autre de nous, parce que nous savons que cela n'a pour but que de nous détruire les uns après les autres, et nous déclarons que si la personne dont il s'agit continue à avoir toute liberté d'exercer son action par affichage et par ses excitations sur nos ouvriers, nous serons acculés à la décision de faire nous-mêmes et tous ensemble, par solidarité, la grève à laquelle on veut nous exposer les uns après les autres ».

Les officiers de Vannes

DEVANT LE CONSEIL DE GUERRE

Tours, 28 mai.

Voici des détails sur la fin de l'audience du conseil de guerre, dont on connaît le verdict :

Me Linier, défenseur du capitaine de Beaudrap, après avoir retracé la carrière de son client, a démontré que si celui-ci n'a pas exécuté un ordre donné, il n'y a pas eu de sa part refus d'obéissance caractérisé : « On a fourni, dit-il, une note du contentieux, déclarant que la loi de 1791 est tombée en désuétude depuis 50 ans. Dès lors, pourquoi vend-on dans toutes les garnisons un opuscule qui fait autorité, et dans lequel sous la rubrique de « lois en vigueur », figure l'article 21 de la loi de 1791 ?

» Si des poursuites ont été exercées, c'est que certaines personnalités des partis avancés ont réclamé ces poursuites à grands cris, contre des militaires, coupables seulement de n'avoir pas marché à l'assaut d'un couvent ».

Finalement, il réclame avec chaleur l'acquittement du capitaine de Beaudrap.

Les autres avocats n'ont pas été moins brillants.

Le président ayant ensuite demandé aux inculpés s'ils ont quelque chose à dire pour leur défense, le capitaine de Beaudrap a fait cette belle déclaration : « Mon avocat a brillamment plaidé mon acquittement. Je vous le demande aussi, mais ce n'est pas croyez-le bien pour me raccrocher à une carrière désormais brisée, car je ne me fais pas illusion sur les conséquences de ces débats. Ce que je désire, c'est de pouvoir reprendre mon rang parmi vous, au jour du danger. J'ai foi en vous, mais j'ai foi surtout dans une vie future, où tous les jugements sont réformés; et les yeux fixés sur ce Christ, qui a beaucoup plus souffert que moi, je vous dis que je m'incline par avance devant votre verdict ».

LE COLONEL MARCHAND

Paris, 28 mai, 4 h. soir.

Le *Figaro* dément que le colonel Marchand ait l'intention de poser sa candidature au siège de député vacant dans le 14e arrondissement de Paris, et de se faire appuyer dans cette circonstance par la Patrie Française.

Un ami du colonel a déclaré que celui-ci faisait actuellement ses préparatifs de départ pour la campagne. S'il se résout un jour à entrer dans la vie politique, il ne demandera l'investiture à aucun parti. Il considère que toutes les notes qui paraissent dans les journaux à son sujet n'ont d'autre objectif que de l'amener à révéler ses projets d'avenir qu'il ne confie à personne.

L'administration de M. Pelletan

Paris, 28 mai, 7 h. soir.

Le « Temps » se livre aujourd'hui à une analyse du rapport de l'amiral Campion, dont nous avons donné déjà, l'autre jour, la substance et marqué la tendance générale.

Il relève notamment le démenti infligé par ce rapport à l'affirmation de M. Pelletan devant la commission du budget, qu'il n'avait affaibli la force d'aucune escadre. Le rapport dit, en effet : « 49,905 hommes ont été accordés par le Parlement en 1903 ; 49,685 ont été effectivement entretenus, soit 220 hommes en moins. 27,525 hommes étaient prévus pour les bâtiments armés ; 25,179 ont été entretenus, soit 2,346 hommes en moins. Cette notable différence provient de l'escadre de la Méditerranée qui, prévue avec un effectif de 6,853 hommes, n'a eu en réalité qu'une moyenne de 5,700 hommes ; de l'escadre du Nord qui, prévue avec un effectif de 4,481 hommes, n'a eu qu'une moyenne de 3,... hommes ; de l'escadre de l'Extrême-Orient qui, prévue avec un effectif de 3,050 hommes, n'a eu qu'une moyenne de 2,730 hommes. »

Si M. Pelletan diminue le nombre des hommes dans les escadres actives et dans tous les postes où ils peuvent rendre des services, par contre il l'augmente dans les situations où ils ne sont d'aucune utilité. Le rapport cite sur ce point des chiffres concluants. Ces mêmes pratiques avaient été constatées sous l'administration de l'amiral Besnard. Elles furent alors relevées et vertement par le rapporteur du budget de la marine, qui n'était autre que M. Pelletan lui-même. Or, ce dernier blâmait, comme rapporteur, une proportion de 4,000 hommes dans les dépôts contre 37,000 hommes utilisés. Comme ministre, il a porté cette proportion à 7,000 contre 42,000. Il l'a fait passer de 11 à plus de 17 %.

Il n'était pas sans intérêt de faire ce rapprochement.

Les élections municipales de Marseille

Marseille, 28 mai.

Hier, après la séance tumultueuse du conseil municipal, et pendant que M. Chanot rentrait chez lui en voiture, des bandes de socialistes ont parcouru plusieurs rues du poussant les cris de : « A bas Chanot ! Il faut le pendre ! »

Des bagarres ont eu lieu dans la rue Paradis. Quelques arrestations ont été opérées.

Les socialistes annoncent qu'ils feront la même manifestation à chaque séance du conseil municipal.

Cette odieuse attitude des partisans de M. Flaissières justifie la protestation par laquelle M. Chanot avait répondu au cours de la séance, à l'ancien maire blackboulé qui lui reprochait de l'avoir laissé insulter par ses amis : « Je dois faire observer à M. Flaissières, s'était écrié M. Chanot, que si des insultes sont proférées, elles le sont par ses partisans, et que je ne peux plus sortir de chez moi sans m'attirer leurs injures. »

Une manifestation antifrançaise

Berlin, 28 mai.

Hier, après-midi, a eu lieu à Dantzig, en présence de l'empereur, du prince Henri de Prusse, du baron de Rheinbaden, ministre des finances, de M. Budde, ministre des travaux publics de Prusse, et de M. de Tirpitz, secrétaire d'Etat à l'office de la marine de l'empire, le lancement du cuirassé d'escadre la « Lorraine ».

L'empereur Guillaume avait tenu à donner à la cérémonie le caractère d'une manifestation pangermaniste. C'est dans cette pensée qu'il avait choisi le nom du navire et qu'il avait prescrit que ce serait la femme du président de Lorraine, la comtesse Zeppelin Aschausen, qui présiderait à la cérémonie du baptême. Il avait fait convoquer pour la circonstance le président du Landessauschen d'Alsace-Lorraine, M. Jaunez, qu'il a récemment anobli et le vice-président, le docteur Gunzert.

La présence des fonctionnaires officiels ne lui suffisait pas. Il y voulait également les représentants de la Lorraine au Reichstag : M. le baron de Schmidt, M. Merot, M. le docteur Jaunez, le fils du président de la délégation et M. Labroise. Mais sur ce point qui devait cependant lui tenir particulièrement à cœur, ses désirs n'ont pas été complètement exaucés. En effet, pas un des quatre députés lorrains n'a assisté à cette manifestation antifrançaise.

On a pu croire un instant que l'empereur prononcerait à cette occasion une suite à ses discours belliqueux de Carlshrue, de Mayence et de Metz. Mais il n'a pas pris la parole. C'est le statthalter de l'Alsace-Lorraine, le prince de Hohenlohe Langenburg, qu'il avait chargé de ce soin.

Le statthalter s'est acquitté de sa tâche en fonctionnaire bien stylé. Après avoir rappelé que l'Allemagne avait baptisé en 1903 un puissant vaisseau appelé l'« Alsace », il a ajouté : « Aujourd'hui, c'est à la Lorraine de se réjouir avec gratitude que la faveur impériale fasse porter le nom de son pays à une des unités de sa force navale étroitement unies. Les deux pays d'Alsace et de Lorraine ont éprouvé, sous la forte protection de l'aigle allemande, les bienfaits de la paix. Etroitement unis, les deux vaisseaux frères « Alsace » et « Lorraine » seront, sous pavillon allemand, une garantie que le précieux bienfait de la paix sera conservé aussi dans l'avenir à notre chère patrie, car c'est pour la paix et la prospérité de l'empire allemand que nous portons sur terre et sur mer cette forte armure qui assure au nom allemand sa pleine considération. »

L'affaire d'espionnage de Belle-Isle

Lorient, 28 mai.

L'instruction ouverte sur l'affaire de Belle-Isle, dont est inculpé le colonel Gourdon, se poursuit très activement.

Tous les documents saisis dans les valises sont maintenant entre les mains du préfet maritime.

Le colonel a été de nouveau interrogé par M. Sonn, juge d'instruction, qui l'a confronté avec trois témoins de Belle-Isle, dont le gardien de batterie du fort de Gros-Rocher.

La confrontation avec ce dernier aurait été, paraît-il très mouvementée.

Les autres témoins ont déclaré aussi reconnaître le colonel.

L'attitude de celui-ci paraissait plus soucieuse que d'habitude.

Les théories de M. Millerand

Paris, 28 mai, 8 h. soir.

Suivant le plan qu'il a tracé à la tribune de la Chambre, M. Millerand prononce ici et là des discours dans lesquels il expose les réformes nécessaires, selon lui, à la démocratie. Hier, au Salon des Familles, il a insisté sur la nécessité de réaliser ces réformes suivant une méthode logique : « Il faut, a-t-il dit, assurer la laïcité de la République, mais il faut se méfier de la politique hasardeuse de la surenchère. » (sic).

Et l'orateur socialiste, poursuivant sa pensée, a prétendu, sans rire, qu'on ne peut supprimer l'influence des dogmes, qu'en élevant le niveau moral, et on n'élèvera le niveau moral, a-t-il dit, qu'en améliorant la situation matérielle.

L'enlèvement des Crucifix

Lesparre, 28 mai.

Cité dans une affaire civile, M. Raffin, avoué à Lesparre, a demandé à prêter serment sur le crucifix. M. Lisle, le nouveau président, avant répondu n'y voir aucun inconvénient, le juge anticlérical Garnier, qui, la semaine dernière, condamna un témoin à 100 d'amende pour une demande analogue à celle de M. Raffin, a fait poser cette ridicule question : « Votre croix est bénite au moins, M. Raffin ».

Pour réponse, celui-ci prête serment avec une foi et une dignité qui firent une grande impression sur l'assistance.

LÉGION D'HONNEUR

Paris, 28 mai, 6 h. 50 soir.

Le « Matin » croit savoir que dans le projet de loi accordant à titre exceptionnel des décorations de la Légion d'honneur à un certain nombre de membres de l'enseignement primaire à l'occasion de la fête du 19 juin que M. Chaumié doit déposer lundi, plusieurs croix seront réservées à des instituteurs coloniaux.

Les établissements français

Paris, 28 mai, 5 h. 25 soir.

M. Laurezac, gouverneur des établissements français dans l'Inde, est nommé gouverneur des établissements français de l'Océanie, en remplacement de M. Petit, décédé.

M. Lemaire, gouverneur de la Martinique, est nommé gouverneur des établissements français dans l'Inde.

M. Bonhoure, gouverneur de la côte française des Somalis, est nommé gouverneur de la Martinique.

M. Pascal, gouverneur des colonies en disponibilité, avec traitement, est rappelé à l'activité et nommé gouverneur de la côte française des Somalis.

ECOLE DE SAINT-CYR

Paris, 28 mai, 8 h. 35 soir.

On sait que le tour d'examen des candidats à l'école spéciale militaire, admis à subir les épreuves orales, est déterminé par l'ordre alphabétique du premier de leurs noms et à partir d'une lettre initiale tirée au sort au ministère de la guerre.

Pour le concours de 1904, la lettre initiale est la lettre R.

La commission des alcools

Paris, 28 mai, 8 h. 5 soir.

La troisième sous-commission des alcools, vins et spiritueux, contrôle hygiénique, s'est réunie au ministère des finances sous la présidence de M. Paul Delombre, député. Le contre-projet de M. le docteur Darenbert, tendant à établir un double droit sur l'alcool que contiennent les vins, spiritueux et liqueurs composées, a été rejeté.

Abordant ensuite la discussion des conclusions du comité d'études, la sous-commission a chargé quatre de ses membres de rédiger un rapport supplémentaire déterminant les mesures d'ordre social susceptibles de diminuer l'alcoolisme et a décidé de discuter dans la première séance qui aura lieu vendredi prochain les mesures d'ordre technique proposées par son comité.

Petites Nouvelles Télégraphiques

Nos divers correspondants nous télégraphient :

Trains bloqués par les eaux

Thonon-les-Bains, 28 mai. — Un orage d'une violence inouïe a éclaté vendredi après-midi dans la région comprise entre Annemasse et Bons-Saint-Didier.

La ligne du P.-L.-M. a été inondée entre les gares de Saint-Didier et Saint-Cergues. Deux trains sont bloqués par les eaux.

Le transbordement des voyageurs a été très difficile. Une équipe d'ouvriers est sur les lieux.

Au cours de l'orage, la foudre est tombée à Loisin sur un bâtiment appartenant aux frères Lucaz, Jean et Louis, occasionnant pour 500 fr. de dégâts.

Hameau détruit par un incendie

Le Puy, 28 mai. — Un incendie considérable a détruit le hameau de Roche-Haute, commune de Freycenet-la-Cuche, canton de Mosan-de-Monastier.

Dix-sept maisons ont été la proie des flammes.

Ce désastre réduit à la misère de nombreuses familles.

Le Puy, 28 mai. — Au cours de l'incendie qui a détruit hier le hameau de Roche-Haute, commune de Freycenet-Lacuche, les habitants affolés se sont enfuis sans avoir même le temps de se vêtir. Ils ont été recueillis par les voisins de la Roche-Basse et des villages environnants.

Les pertes sont assez considérables. Dans l'affolement général, plusieurs habitants, imprudents se sont lancés à travers les flammes pour sauver leur argent et leur mobilier et se sont fait de graves blessures et de sérieuses brûlures. Un troupeau de 60 moutons n'a pu être sauvé.

Les habitants atterrés par ce désastre, demandent des secours. Une souscription est ouverte à Monastier, ville la plus proche.

Vengeance électorale

Dax, 28 mai. — Un sieur P..., vient d'être écroué à la prison de notre ville sous l'inculpation d'attentat contre M

UNE BELLE DECOUVERTE

C'est la guérison des **Maladies du cœur**, de l'**hydropisie**, de l'**albuminerie** et de l'**artéri-sclérose** par la méthode du Dr NOBLET. En quelques jours, sans ponction, les palpitations, l'oppression, l'enflure des jambes et du corps disparaissent entièrement, le sommeil redevient paisible et la respiration normale. Brochure avec attestations authentiques de guérisons envoyées franco.

Consultations : lundi, mercredi, vendredi de 2 à 5 h., ou **écrire au Dr Noblet, 49, rue Sainte-Anne, Paris.**

Chronique Régionale

UNE AVEUGLE DE MONTPELLIER

qui recouvre la vue

Malgré les faux bruits répandus à dessein contre l'Oculiste américain et son remarquable traitement, celui-ci vient d'obtenir une guérison que tous les incrédules peuvent contrôler : Mme Adèle Fournier, 24, rue de la Rochelle, à Montpellier, aveugle depuis dix ans, vient de recouvrer une vue suffisante pour se conduire et vaquer seule à ses occupations journalières. Rappelons que le cabinet de l'Oculiste Américain est situé, 7, rue Jeu-de-l'Arc, à Montpellier, et qu'il n'a aucune succursale.

Lacaune-les-Bains (Tarn)

Station de montagne, altitude 850 mètres, hydrothérapie. — M. O. Frédérich, directeur du Gd-Hôtel de l'établissement a l'honneur de prévenir le public qu'un service régulier d'automobiles fonctionnera à partir du 15 juin prochain, entre Castres et Lacaune.

S'adresser pour tous renseignements : à M. Frédérich, hôtel des Bains. — Chalets pour familles, etc.

HÉRAULT
MALADIES DES YEUX

Le docteur Caminade à Béziers le 10 juin

Le docteur Caminade, le distingué oculiste français, dont le cabinet est à Montpellier, 7, rue Faubourg de Lattes, et *qui seul visite les villes voisines pour être agréable à ses malades*, recevra de nouveau à Béziers, Hôtel des Postes, le *vendredi 10 juin, à partir de 6 heures du matin*, n'ayant pu à ses dernières consultations recevoir toute la foule des malades qui venaient lui demander ses soins.

Plusieurs centaines de malades de la région, pour la plupart aveugles depuis de longues années et déclarés incurables, ont parfaitement recouvré la vue par ses remèdes végétaux.

Aux personnes soucieuses de leur santé et de la conservation du linge, nous ne saurions trop recommander l'emploi du savon garanti pur, marque « **Le Fer à Cheval** ».

Mesdames, n'habillez pas vos enfants pour la **Première Communion** sans aller voir les jolis modèles exposés **Au Petit Paris**, 25, rue de la Loge. Modèles essayés **avant la livraison** et qui obtiennent un réel succès tant par leur élégance que par la modicité de leur prix.

Hygiène. — Installations complètes de salles de bains, chauffe-bains perfectionnées au gaz, au pétrole, au bois ; appareils sanitaires, nouveaux modèles. Léon Berthezène, plomberie zinguerie ; couvertures en ardoises, 29, rue Nationale, Montpellier.

Maison J. Pascal, 15, Bd Jeu-de-Paume. Fabrique d'ameublements complets. La Maison ne fait partie d'aucune société de crédit. Se méfier des concurrents peu scrupuleux qui prétendent que les articles subissent une majoration de prix.

Communiqué de l'évêché

Monseigneur l'Evêque remercie les prêtres et les fidèles du diocèse qui ont bien voulu s'intéresser à sa santé, et, par leurs prières, aider à son rétablissement.

Obligé encore à quelques ménagements, Mgr l'Evêque ne visitera, cette année, que les chefs-lieux de canton où sa présence est nécessaire pour la confirmation.

Aussi MM. les curés des autres paroisses sont-ils invités à amener dans ces doyennés les enfants qui doivent être confirmés, et à ne pas remettre cette cérémonie à une autre année.

MONTPELLIER.— L'élection sénatoriale. — Autrefois, il n'y a pas bien longtemps encore, le cri de ralliement du parti républicain presque tout entier était : « Sus au Sénat ! » Il n'y avait même pas une élection, fût-elle simplement municipale, sans qu'on vit flamboyer sur les murs, en tête des programmes, cet article essentiel et primordial : « Abolition du Sénat ».

Que les temps sont changés ! Aujourd'hui, à peine un sénateur est-il enterré que les candidatures au siège vacant surgissent de toutes parts. Nous le voyons bien, en ce moment, dans l'Hérault, où l'on compte déjà dix ou douze postulants à la succession de M. Galtier.

Et l'on ne dit rien de M. Laissac, dont on parlait le plus tout d'abord. Le malheureux s'est suicidé politiquement, tout en ne croyant occire que M. Pezet, lequel ressuscitera peut-être.

La bataille vient de commencer entre les candidats ; c'est un vétéran, M. Perréal, qui ouvre le feu. Il y met une ardeur de jeune homme. Il y a différentes sortes de vieillesses ; mais M. Perréal ne connaît que la verte.

Voici sa déclaration de guerre, telle qu'elle est rapportée par la *Dépêche*, en chronique de Béziers :

M. Perréal, le vénéré doyen de la démocratie biterroise, vient d'écrire à plusieurs hommes politiques pour protester contre la candidature au Sénat de M. Augé. Il représente déjà l'arrondissement de Béziers au Luxembourg et, par conséquent, M. Augé cherche à le supplanter.

M. Perréal n'hésite pas à dire qu'il est beaucoup plus digne du Sénat que M. Augé. Il se déclare l'ami des humbles, tandis que M. Augé, à l'en croire, est un bourgeois égoïste qui ne travaille que pour les riches.

En conséquence, notre vénéré doyen conseille à ses amis de le défendre et de mener une campagne à fond de train contre M. Augé.

La lettre de M. Perréal, qui court de mains en mains, obtient un vif succès de curiosité.

On ne dit pas encore si M. Déandreis, qui représente au Luxembourg plus particulièrement l'arrondissement de Montpellier, ne prendra pas la même attitude vis-à-vis de M. Salis, autre candidat sénatorial et député d'une circonscription montpelliéraine.

Personne n'est plus désintéressé que nous dans la question, mais pourquoi l'arrondissement de Montpellier aurait-il deux représentants au Sénat, alors que deux arrondissements de l'Hérault, ceux de Lodève et de Saint-Pons, n'en auraient aucun ?

La chose nous paraîtrait singulièrement anormale, surtout pour l'arrondissement de Lodève, qui vient de perdre son représentant.

Et puis, quelle nécessité y a-t-il donc de choisir toujours les sénateurs parmi les députés ? Les républicains, qui jadis n'avaient que du mépris pour les élus du suffrage restreint, mettant de beaucoup au-dessus d'eux les élus du suffrage universel, ne considèrent-ils plus, aujourd'hui, la Chambre que comme une Antichambre ?

Le concert du cercle catholique des étudiants. — MM. les étudiants du cercle catholique ont offert jeudi soir un véritable régal artistique. Le programme promettait beaucoup, mais il semblait que ce fût une tâche bien difficile de vouloir intéresser pendant plusieurs heures un public formé à l'école d'art pur et d'interprétation impeccable qui est la « Schola Cantorum ».

Quelque audacieuse qu'ait pu sembler l'idée, l'exécution a été ce qu'avait fait espérer le programme. Le public de choix qui ornait la salle, les dilettanti éclairés, venus là dans l'espoir de voir une fois de plus leur conviction affermie que l'on peut, sans sortir de notre ville, rencontrer d'excellents et de vrais artistes, tous se retirèrent avec l'impression délicieuse que laisse toujours l'exécution parfaite d'un programme choisi.

Aussi, nous ne voulons pas laisser passer cette occasion de manifester aux étudiants du cercle catholique d'abord tous nos remerciements, et ensuite toutes nos félicitations pour le réel succès qu'ils ont remporté et pour le souvenir ineffaçable que garderont de cette soirée tous leurs nombreux amis.

Variole et vaccination. — En dépit de la vaccination et de la revaccination ininterrompues et à peu près générales aujourd'hui de notre population, la variole persiste, depuis plus d'un an, dans notre ville.

A en croire les racontars, par trop pessimistes ainsi que, d'ailleurs, une enquête approfondie nous en a convaincus, elle aurait, depuis quelques jours, pris un sérieux caractère épidémique, notamment dans le quartier St-François. L'autorité militaire a même cru de son devoir de consigner, par mesure de prudence, ce quartier à la troupe. Depuis trois jours, en effet, on peut voir des plantons de surveillance, installés sur les ponts qui y donnent accès.

L'expérience a prouvé que devant la vaccination, qui lui oppose un terrain infertile, la petite vérole ne tarde pas à s'éteindre. Comment donc se fait-il qu'il n'en ait pas été ainsi à Montpellier, où la vaccination a été plus libéralement prodiguée que partout ailleurs, peut-être ?

Tout bien pesé, il y a lieu de croire que si la vaccination n'a pas étouffé la variole, c'est que, bien que très soigneusement effectuée, cette opération n'a pas été « surveillée dans ses suites ».

Tout sujet vacciné ou revacciné, enfant ou adulte ne devrait pas manquer d'être représenté ou de se représenter, au bout de huit jours, devant le vaccinateur, pour savoir si oui ou non, le virus a bien pris chez lui.

Dans le cas d'un insuccès, que l'on attribue trop souvent à l'immunisation persistante d'une vaccination antérieure, il devrait recevoir une nouvelle inoculation et la semaine suivante, en cas de récidive dans l'insuccès, en subir encore une troisième.

Plus souvent qu'on ne croit, même chez les nouveaux-nés, on doit s'y prendre jusqu'à trois fois pour arriver à faire mordre la vaccine.

Depuis que, renonçant à vacciner de bras à bras, c'est-à-dire au vaccin cultivé chez l'homme, on a cru, non sans raison, devoir revenir au virus primitif, à celui de la génisse, on a reconnu que les insuccès étaient bien plus fréquents.

Cela étant donné, on ne sera fondé à considérer comme véritablement réfractaires au vaccin et immunisés, que les sujets qui auront passé par cette contre-épreuve, à laquelle toute personne sensée comprendra qu'il est de son intérêt de se soumettre, surtout si elle n'a pas été revaccinée depuis longtemps, depuis 7 ou 8 ans par exemple.

Nous croyons fermement, pour notre part, qu'on doit attribuer la persistance de la variole dans notre ville, comme d'ailleurs dans tous les grands centres de population, à la lacune très grave que nous signalons, dans la surveillance des suites des inoculations.

Quand il s'agit de se préserver d'un fléau aussi redoutable que la petite vérole, et cela à l'aide de quelques petites piqûres à peine sensibles, et si faciles et rapides à donner, il n'y a pas à hésiter ; qui veut la fin, doit vouloir les moyens.

Le dévouement des vaccinateurs est un fait acquis. C'est de l'intelligence du public et de sa docilité intéressée que dépendra réellement la victoire certaine contre la terrible maladie.

Dr D...

Le maire de Montpellier a l'honneur d'inviter ses administrés à se faire vacciner ou revacciner. Il leur fait connaître qu'un service gratuit de vaccinations fonctionnera au théâtre municipal, tous les jours, de 5 à 6 h. du soir, à partir du mercredi 1er juin, dans deux salles du rez-de-chaussée.

Les dames et les enfants auront leur entrée réservée du côté de la rue Molière, près la rue des Etuves ; les hommes entreront par la porte du bureau de location, place de la Comédie.

Service d'hygiène. — Mois d'avril 1904. — Nous insérons, sous réserves, la note suivante, émanant du service d'hygiène :

La moyenne obituaire tombe à 1.74 en avril, elle avait été de 2.26 en mars.

La rougeole, qui, depuis dix mois, sévissait sur la population infantile, a disparu enfin ; par contre, la variole a repris une certaine activité et a déterminé 4 décès dans le même quartier.

La fièvre typhoïde a également produit 4 cas.

Il y a eu, en avril, 115 naissances, 56 garçons, 59 filles ; 7 mort-nés ; 78 mariages 1 divorce ; 163 décès, dont 133 pour la population recensée.

Nourrices inscrites, 5.

Accidents de travail, 29.

Désinfections à domicile, 23.

Déclaration des maladies épidémiques : Fièvre typhoïde, 7. — Diphtérie, 1. — Variole, 15. — Ensemble, 23. — Mois précédents, 73. — Total, 96.

Suicide d'un aliéné. — Voir au « Carnet Méridional ».

A vendre salle à manger occasion, et salon 5 pièces, absolument neuf. S'adresser, 7, rue Levat, 2e étage, de 1 à 2 h.

L'assassinat de Cigean. — Agissant en vertu d'un mandat d'arrêt décerné par le juge d'instruction de Montpellier, la police de Nîmes a arrêté, dans cette ville, le nommé Pierre Brun, dit Clavel, 32 ans, cultivateur, né à St-Jean-de-Bruel (Aveyron), sans domicile fixe, accusé de l'assassinat et du vol qualifié commis, le 17 mars dernier, à Cigean, dont Mme veuve Anterrieu, domiciliée dans cette localité, fut la victime.

Brun, actuellement en traitement à l'hôpital de Nîmes, sera transféré à Montpellier, dès que son état de santé le permettra.

On sait que le nommé Auran est déjà détenu à la maison d'arrêt de Montpellier depuis deux mois pour les mêmes motifs.

Etoile sportive montpelliéraine.—Comme nous l'avons déjà annoncé, c'est aujourd'hui à 3 heures de l'après-midi, sur la route de Castelnau, que sera donné le départ de la course des 20 kilomètres cyclistes, dite course du classement. Le départ se fera devant le bar des Amis, à l'embranchement de la route du cimetière. Cette course est réservée à la société.

Les sociétaires s'y étant préparés par un entraînement rationnel et sévère, pourront fournir le maximum de leurs efforts et la lutte sera sensationnelle. Une foule nombreuse, cette foule avide d'émotions et qui s'intéresse réellement au sport, viendra assister à cette lutte qui ne manquera pas d'intérêt. Remise des brassards et des tickets une demi-heure avant le départ de la course.

Patrons et ouvriers coiffeurs. — La chambre syndicale des ouvriers coiffeurs nous communique la note suivante :

« Des conflits venant de s'élever entre patrons et ouvriers, le syndicat prend l'initiative de proposer les revendications suivantes qui n'ont rien d'exagéré :

» Les ouvriers coiffeurs syndiqués et non syndiqués de la ville de Montpellier, réunis en assemblée générale le jeudi 26 mai, à la Bourse du travail, au nombre de 57, ont voté à la majorité des membres présents les propositions suivantes qui seront présentées à MM. les patrons dans une réunion de patrons et une délégation d'ouvriers-syndiqués et non, le lundi 30 mai, à 9 heures et demie, à la mairie :

» 1. Fermeture des salons de coiffure : lundi, mardi, vendredi, à 8 heures du soir ; les mercredi et jeudi, à 9 heures ; le samedi à 10 heures.— 2. Dimanches et jours fériés du 1er juin au 30 septembre, à 5 heures ; du 1er octobre au 31 mai, à 7 heures du soir. — 3. Une journée complète de repos par semaine ».

D'autre part, un groupe de patrons coiffeurs nous prie d'insérer la note suivante :

« Nous avons l'honneur de vous informer qu'un groupe de patrons coiffeurs s'est réuni le 27 mai et a décidé ce qui suit : repousser toute revendication ouvrière qui porterait atteinte à toute liberté commerciale en imposant la fermeture du dimanche à 5 heures. Toutefois, s'inspirant de l'intérêt des ouvriers, le groupe se déclare en principe partisan d'un jour de repos par semaine ».

Grande partie de tambourin. — C'est aujourd'hui que se jouera, dans le jeu des Arceaux, la partie annoncée entre cinq joueurs de Montpellier et cinq joueurs de St-Gély-du-Fesc, avec enjeu de 100 francs.

Vu la valeur des deux équipes, nul doute que la partie ne soit sensationnelle. — Avis aux amateurs.

Le vol de M. Reynes. — A la suite d'une dénonciation, la police a procédé mercredi, à l'arrestation du nommé Pierre Brèbes, 35 ans, acrobate, domicilié 37, rue de la Cavalerie, comme étant l'individu aperçu lundi vers 10 heures du matin, dans la maison de M. l'adjoint Reynes.

Brèbes a pu cependant établir que lundi matin, vers 10 heures, il se trouvait à l'Institut Pasteur.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, l'innocence de Brèbes ayant été démontrée, on a été obligé de le remettre mercredi soir en liberté, après vingt-quatre heures de détention.

C'est égal, voilà un mouton que la police pourra envoyer paître ailleurs.

Depuis, la police, qui tient à capturer les coupables, a opéré d'autres arrestations qui n'ont pas d'ailleurs été maintenues.

C'est d'abord celle d'un individu déjà impliqué avec plusieurs autres dans diverses affaires, et qui ne fut remis en liberté qu'en faveur d'une ordonnance de non lieu après trois mois de détention.

La veille du vol il avait été offrir un bouquet à M. Reynes à l'occasion de sa nomination. Il fut arrêté deux ou trois jours après.

Une autre arrestation faite est celle d'un individu qui, le jour du vol, à 10 heures, était devant le domicile de M. Reynes, pendant qu'une femme frappait à la porte pour demander l'aumône.

BEZIERS. — Banque de France. — Nous apprenons avec plaisir que M. Omer Martel, négociant en vins et propriétaire, vient d'être nommé administrateur de la succursale de la Banque de France, à Bézers, en remplacement de M. Léon Gély, décédé.

Lundi 30 mai, affaires exceptionnelles : 200 costumes en toiles Linon — Batiste — Mousseline, au quart de leur valeur réelle « Aux Magasins Généraux », Béziers.

A l'hôtel-Dieu. — Avant-hier, à 3 h., MM. Roucayrol et Astruc, délégués du conseil municipal à la commission administrative des hospices, ont été installés dans leurs fonctions par M. le maire.

Après avoir maintenu M. Combes comme vice-président et M. Bourjade comme ordonnateur, la commission a décidé de rétablir l'administrateur de service, fonction qui avait été supprimée il y a quelques mois.

Cette décision n'a pas été du goût de M. Combes, qui a donné sa démission de vice-président. L'affaire en est là.

Assurance-Grêle. — Prix réduits.
M. Sauvagnac, 88, Bd de Strasbourg.

Magnifiques éventails
Lundi 30 mai, distribution gratuite
à tous les visiteurs
« Aux Magasins Généraux », Béziers

L'élection sénatoriale. — Lire, en chronique de Montpellier, la note portant ce titre.

Retour du concours d'Arras. — Nous apprenons que la première section de la Société de gymnastique et de tir de Béziers, qui vient de prendre part à la XXXe fête fédérale organisée à Arras, et qui a obtenu un si brillant succès, arrivera dans notre ville aujourd'hui dimanche, à 3 h. de l'après-midi.

Une réception chaleureuse sera réservée à nos jeunes concitoyens.

Avis important

La Maison « Paris-Béziers » est la seule vendant absolument tous les articles pour premières communions et meilleur marché que partout ailleurs.

Toutes les teintures pour cheveux et barbe, toujours nouvellement reçues, se trouvent chez **Viguier**, parfumeur, 2, rue République.

Syndicat du commerce des vins. — MM. les négociants en vins sont informés qu'aujourd'hui dimanche, à 2 h., dans la grande salle de la mairie, une conférence sur la «Défense du vin et la recherche des fraudes» sera faite par M. Sémichon, directeur de la station œnologique de l'Aude. Ils sont invités à y assister.

Fin de saison. — Tous les tissus d'été : Lainages — Chemises zéphyr — Indiennes — Satinettes — Voiles — Etamines — Ombrelles, vendus avec des différences de prix énormes
« Aux Magasins Généraux », Béziers

Théâtre. — Il y a eu relâche avant-hier, au Théâtre, où la tournée Paulette Dasty devait donner une représentation, annoncée par de flamboyantes affiches.

On raconte que l'impresario, peu satisfait de la location, a décidé de « brûler » Béziers. Dès lors, il eût été convenable que le public fût averti, en temps opportun et par voie d'affiche, de cette décision. Les convenances les plus élémentaires l'exigeaient.

Les plus grands assortiments de vêtements **1re Communion** se trouvent au **Coin de Rue.**

Pickpocket. — Un petit homme, qui ne mesure que 1 mètre 35 de taille, a été surpris, hier matin, à la halle, en flagrant délit de vol à la tire.

Au moment où il explorait la poche d'une ménagère, celle-ci l'a saisi au poignet et l'a livré au surveillant, qui l'a conduit au poste de police, où il a déclaré se nommer Pierre Lauzain, 64 ans, tailleur d'habits.

Il a été mis à la disposition du procureur de la République, qui l'a fait écrouer à la maison d'arrêt.

Aux viticulteurs. — Traitement préventif contre les maladies cryptogamiques par le **Pulchrior** des usines de M. de Lanzac, à Pia (Pyr.-Or.). Stéatite cuprique à 10 % de sulfate de cuivre garanti.

Représentants : M. Alingrin et Granet, avenue de Belfort, 55, Béziers.

Au champ de foire. — Le plus grand succès du jour : Aiguier Siméon, né à Sollières-Ville (Var), est arrivé dans notre ville. Surnommé le « Protée moderne », c'est l'homme le plus curieux du monde entier, par ses transformations, qui tiennent du prodige.

Un lot vannerie : Corbeilles — Paniers — Tables en fer avec parasol — Chaises pliantes en fer — Voitures d'enfant — Costumes bains de mer, affaires hors cours
« Aux Magasins Généraux », Béziers

Grande Ménagerie Robert. — Tous les soirs, succès mérité des deux intrépides dompteurs, avec leurs grands fauves. Grand succès également pour les jeunes Mario et Zoraïde, qui sont des artistes équilibristes de premier ordre, et de Miss Thérésa, athlète douée d'une force extraordinaire.

Aujourd'hui, à 3 heures, grande matinée à prix réduits, pour les familles, et à 8 h. 30 du soir, séance extraordinaire et repas des fauves.

Bains Paul-Riquet, les mieux installés de la région. Douches complètes. Linge de choix.

Concert public. — Le Syndicat musical les Amis réunis donnera un concert aujourd'hui dimanche, à 8 h. 30 du soir, devant son siège social, Café de la Terrasse, allées Paul-Riquet. En voici le programme :

Marche Algérienne, A. Bosc. — L'Ambassadrice, ouverture, Auber. — Refrain de grand-père, souvenir, Bertain. — Faust, fantaisie Gounod. — Poète et Paysan, ouverture, Suppé. — Gondole vénitienne, mazurka pour clarinette, Bauderue. — Le Trouvère, fantaisie, Verdi. — Les Fiançailles, valse, Wesly.

Etat civil du 28 mai 1904. — Naissances : garçons, 4 ; filles, 1.

Décès : Jean Bourtoumieu, ex cocher, 74 ans, né à Caillhau (Aude), rue Casimir-Péret, 72, époux de Philomène Alibert. — Marie Créau, 33 ans, née à Belfart (Irlande), rue Ermangaud, en religion. — Jacques Sengla, jardinier, 63 ans, né à Béziers, rue Casimir-Péret, 69, veuf d'Alexandrine Imbert.

CETTE. — 42e pèlerinage de Cette à N.-D. de Lourdes. — Les organisateurs du 42e pèlerinage de Cette à N.-D. de Lourdes fixé au lundi 13 juin et le retour au vendredi 17, ne sauraient trop recommander aux personnes désireuses de faire partie du pèlerinage de presser leur inscription à l'un des trois presbytères de Cette, St-Louis, St-Joseph et St-Pierre, ou chez MMlles Grégoire, librairie catholique, rue Gambetta, 1, si elles ne veulent s'exposer à ne pas avoir de cartes, faute de places, après la date du 30 mai, jour de l'engagement définitif avec la Cie du Midi.

Les pèlerins venant prendre le train à Cette ou le rejoindre à Vias ne paieront que demi-place sur la présentation du billet de pèlerinage.

Prix des places (aller et retour) : 1re classe, 36 fr. ; 2e classe, 24 fr. 50 ; 3e classe, 15 fr. 50.

Les enfants de 3 à 7 ans paient demi-place.

Elégance pratique. — On la doit à Crémieux, 5, quai de Bosc. Son Complet sur mesure à 55 fr. est de toute beauté. Nous ne saurions trop le recommander à nos lecteurs.

Aux forges Schneider. — Une délégation de deux ouvriers s'est présentée aux Forges Schneider avec une liste portant une centaine de signatures d'ouvriers de l'usine désirant reprendre le travail.

Cette demande a été transmise à la direction du Creusot dont on attend la réponse.

Espérons que cette détente parmi les ouvriers amènera la fin de ce conflit très regrettable à tous les points de vue.

Interdiction des jeux de ballon, de boules et autres sur les promenades et voies publiques. — Le maire de Cette vient de prendre l'arrêté suivant :

Considérant qu'il est urgent pour prévenir tous dégâts ou accidents sur nos places, promenades et voies publiques, de prendre des mesures de conservation et de sûreté publique, le maire de Cette arrête :

Les jeux de ballon, de boules et tous autres jeux sont formellement interdits sur les places, promenades et voies publiques. Est seul toléré le jeu de boules sur la nouvelle Esplanade.

M. le commissaire central et M. l'architecte de la ville sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Tramways électriques. — La Compagnie des Tramways électriques vient d'abaisser à 10 centimes, pour les militaires, le prix de la ligne de la Bourse aux Casernes, qui est de 15 centimes pour les particuliers. C'est là une attention dont nos marsouins ne manqueront pas d'être enchantés.

Nécrologie. — On nous informe de la mort, presque subite de M. Louis Bourbon, qui fut un des membres fondateurs de la Lyre Sainte-Cécile et restait son secrétaire dévoué.

M. Bourbon a succombé à une attaque d'albuminurie. Il était âgé de 31 ans.

Ses obsèques, auxquelles la Lyre Sainte-Cécile participera en corps, auront lieu aujourd'hui dimanche, à 4 h. 15.

Conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira en séance publique le mercredi 3 juin, à 8 h. 30 du soir. Nous publierons demain l'ordre du jour.

Société nautique de Cette. — La société nautique avait organisé une croisière de Cette à Agde, le 22 mai. En voici un compte rendu :

Les yachts partirent à 7 heures du matin, par brise très variable et arrivèrent dans l'ordre suivant :

1. Sita. — 2. Lynx. — 3. Marie-Louise. — 4. Véga. — 5. Narval. — 6. Bengali. Aigion a abandonné.

Le retour d'une partie des coureurs eut lieu le lundi 23, par gros temps de N.-O. A signaler quelques avaries occasionnées par l'état de la mer et du vent.

Le port a été visité, cette semaine, par les steam yachts « Paulina », au marquis de Zetland, et « Léon-Pauilhac », à la famille Pauilhac, de Bordeaux et par le côtre « Saint-Cadoc II », à M. le vicomte Jean d'Agrain. Ces deux derniers yachts sont encore dans notre port.

Les Prévoyants de l'Avenir. — Tombola gratuite. — Un assez grand nombre de lots n'ayant pas encore été réclamés, nous donnons à nouveau les numéros sortis :

49 — 94 — 214 — 634 — 836 — 1056 — 1196 — 1217 — 1227 — 1824 — 2016 — 2039 — 2779 — 2885 — 3667 — 5135 — 5638 — 5735 — 5748 — 6434 — 6944 — 7318 — 7747 — 7999 — 8144 — 8744 — 9126 — 9136.

Les porteurs de ces numéros sont priés de se présenter au siège de la société, 1, quai du Nord, tous les jours, de 1 heure 30 à 3 heures, et dimanche 5 juin, de 8 à 11 heures du matin, où ils pourront retirer les objets gagnés.

Passé le « 30 juin », les lots deviendront la propriété de la société. — La commission.

Foot-ball Club Cettois. — Voici quels seront les prix décernés aux vainqueurs du F. Cross-Country : 1er, une médaille vermeil (F. C. C.).— 2e, une médaille argent (F. C. C.). — 3e, une médaille bronze (F. C. C.). — 4e, un encrier offert par la maison Salès. — 5e ", les Galeries-Cettoises. — 6e, un presse-papier. — 7e, deux bouteilles d'excellent apéritif.

La tenue sportive : maillot et culotte, sera exigée.

Un prix consistant en une breloque vermeil sera réservé au premier arrivant du Foot-ball-club Cettois.

Syndicat des limonadiers. — Voici la liste des numéros de la tombola du syndicat des limonadiers, débitants, hôteliers et restaurateurs :

sér.	num.	sér.	num.	sér.	num.	sér.	num.
10	58	13	74	20	73	21	98
29	22	30	7	15	51	29	40
6	12	7	78	3	42	18	58
25	30	22	99	2	71	6	11
8	86	17	100	25	40	8	66
11	25	20	51	28	99	23	98
25	87	2	11	13	14	1	62
16	86	21	29	27	9	19	48
23	32	9	58	4	78	14	68
18	89	4	44	7	52	9	88
27	9	28	88	17	38	26	25
1	53	14	76	30	89	12	55
24	25	5	14	11	92	16	12
12	35	19	56	22	12	5	8
3	58	15	75	10	83	24	48

Tous les lots qui ne sont pas réclamés dans le délai de huit jours resteront acquis à la société.

Kursaal. — Dimanche 29 mai, à 2 heures, en matinée, « Mignon », opéra-comique. Le soir, à 8 h. 30, le « Grand Mogol », opérette.

Trouvé. — Un trousseau de clés et une médaille en argent, par M. Massol, bijoutier, rue Nationale.

Etat civil du 27 mai. — Naissances : 1 fille.

Décès : Toussaint Isoird, journalier, âgé de 43 ans, né à Cette, époux Bénézech.

Mouvement du port. — Entrées du 28 mai 1904: Vap. franç. Orient, c. Caratini, de Marseille, av. 127 t. div. — Vap. franç. Magali, c. Liccioni, de La Nouvelle, av. 27 t. div. — Vap. ital. Irène, c. Morteo, de Tarragone, av. 300 t. vin. — Vap. franç. Aurore, c. Marcel, de Mostaganem, av. 490 t. vin. — Goélette esp. Paloma, c. Mercadal, de Culoforte, av. - t. langoustes. — Goélette esp. San-Bartolomé, c. Ramis, de Aranci, av. 2 t. langoustes vivantes.

Sorties du 28 mai 1904. — Vap. fr. Orient, c. Caratini, pour Bône, 95 tx divers. — Vap. fr. Magali, c. Liccioni, pour Marseille, 60 tx divers. — Vap. fr. Ebba, c. Lebreton, pour Alger, 200 tx divers. — Balancelle esp. Horde-Mayo c. Bailster, pour Alendia, 88 tx guano. — Vap. ital. Trena, c. Morteo, pour Tarragone, 87 tx fûts vides.

Météorologie. — Hauteur barométrique, 765. — Température à 8 h. du matin, 25, à midi, 27. — Vent, ouest, petite brise. — Ciel clair. — Mer belle.

COLOMBIERS-LES-BEZIERS. — On nous écrit : « Répondre à des mauseries, à des platitudes aussi puantes que ceux qui les écrivent, n'est point dans nos goûts. Remuer la mélasse est et sera toujours le proverbe applicable à la prose d'égout, si chère et si « alléchante » pour certain groupe de « bas ton».

» Laissons donc baver son venin à ce troupeau «béant» et «beuglant» ; ne le contrarions pas surtout dans ses chères habitudes ; qu'il rumine en paix.

» Quand le reptile veut mordre, on lui rogne les dents. Le moyen est efficace pour le réduire à l'impuissance. La lime qui nous servira, pour le moment, sera le résultat des élections municipales dernières, et pour cela nous disons simplement à M. Didas, maire :

« Vous avez octroyé 212 voix à votre beau-frère, M. le député Lafferre, aux élections législatives, sur 246 votants et «fait voter» 232 électeurs...

» Comment se fait-il que vous, l'homme intègre, l'homme juste, pauvre victime de cette maudite réaction en général et du groupe de l'Eleignoir en particulier, n'ayez obtenu aux élections municipales que 171 voix sur 370 inscrits et 300 votants? Mystère et prestidigitation !»

Pris la main dans le sac, vous pourrez, nous le supposons, donner des explications valables en lonchant un mot dans le discours que vous vous préparez à lire à votre conseil municipal en réponse à l'ordre du jour carnavalesque et ironique que celui-ci vous a voté sur la proposition «très intéressée» du ci-devant «Tourneta-veste», devenu, depuis la veille, votre sosie politique.

Ce dernier, qui cultive son Lafontaine, saura profiter des marrons que vous tirerez du feu, même à votre insu, se réservant dans son for intérieur, de tirer la ficelle du pantin qu'il tiendra dans ses mains.

Oh ! Les épouvantails seront nombreux et variés ; vous en avez eu une preuve récemment et convenez qu'il vous a fait rudement peur aux élections dernières.

» Parions aussi qu'il aura le toupet d'ici peu, s'il n'est pas l'objet de «votre parent», de chercher à vous détrôner.

» Ce jour-là, étant donné ses sentiments ambitieux, n'est pas si éloigné que vous le croyez, surtout si l'envie de truquer son écharpe avec la vôtre le prend, ou si vous le contrariez dans ses projets personnels.

PEZENAS. — Incendie. — Un incendie, qui aurait pu avoir des suites très graves, s'est déclaré vendredi soir, vers 9 heures, au domaine de St-Jean, appartenant à M. Mercadier, de Béziers.

L'alarme fut donnée par des ouvriers cimentiers travaillant à la campagne et qui les premiers aperçurent une épaisse fumée se dégageant du grenier à foin.

Immédiatement, tout le personnel fut sur pied, mais en attendant l'arrivée des secours qui, à cette heure de la nuit furent, on le conçoit, bien tardifs, le grenier à foin, renfermant plus de 150 balles de paille ou de fourrage, ne tardait pas à devenir la proie des flammes.

Les pompes de notre ville, transportées sur les lieux, ne purent être mises en mouvement que vers les 11 heures, et, dès lors, durent faire la part du feu et limiter leurs efforts à garantir les bâtiments voisins.

Les chevaux et les voitures ont été préservés de l'incendie.

Les dégâts, très importants, sont couverts par une assurance.

On ignore les causes de ce sinistre.

SERVIAN. — A nos lecteurs. — A partir du 1er juin, l'«Eclair» sera mis en vente à Servian par M. Jean Bernard, ex-employé de la mairie.

BEDARIEUX. — Acte de probité. — Mme Nancy, marchande de volaille au faubourg St-Louis, ayant trouvé sur la voie publique une somme de 150 francs en deux billets de banque, s'est empressée de les remettre à Mme Bayle, tapissier, qui les avait perdus.

Mme Nancy s'est refusée à toute récompense. De pareils actes honorent ceux qui en sont les auteurs.

Nos félicitations.

Nécrologie. — La mort vient d'enlever subitement à ses parents et amis, M. Jean Aligès, facteur des postes en retraite, âgé de 57 ans, aux suites d'une maladie de cœur.

M. Aligès, dont les services rendus à cette administration lui valurent la décoration de la médaille du travail, était en même temps vice-président de la 33e section des vétérans des ouvriers de terre et de mer, et président des sous-agents des postes de la section de Bédarieux.

Sa disparition est une perte pour les deux sociétés auxquelles il ne ménageait ni son temps ni ses lumières.

Bien qu'appartenant à l'église réformée, M. Aligès n'était pas un sectaire, et avait su, dans ses rapports avec ses compatriotes de tout culte, s'attirer l'estime et la considération générale.

M. Aligès sera beaucoup regretté.

Ses obsèques auront lieu aujourd'hui dimanche, à 3 heures. On se réunira à la maison mortuaire, rue Saint-Louis.

Concert. — Aujourd'hui dimanche 29 mai, par la musique de la 33e section des Vétérans, place de la Mairie, de 5 heures à 6 heures :

1. Marche de Richard Wallace, Sellenick. — 2. Sous les orangers, fantaisie, Lardeur. — 3. La Vallée d'Ossan, grande valse, Benoist. — 4. Grand air du Chalet, opéra, d'Adam. — 5. La Dame de Cœur, polka de concert, Farbach.

SAINT-GERVAIS-SUR-MARE. — Félicitations. — Voilà déjà plus de huit jours que le « Petit Méridional » nous servait un article, oh ! un article des plus beaux et des plus rassurants pour la commune de Saint-Gervais. Nos chers élus y sont représentés élevant haut la main pour adresser des félicitations à Combes au sujet de sa politique pacifique et bienfaisante. Bravo, mes amis, voilà ce qui s'appelle bien inaugurer un nouveau conseil municipal. Je vous félicite. Enfin ! Saint-Gervais se met au progrès ! Nous saluons avec joie ses premiers exploits ! Je m'étonne qu'un bon écrivain ne se soit pas fait l'interprète de la population pour adresser des remerciements à nos chers représentants.

Indigné de ce manque de convenances, il faut que moi, pauvre paysan, je laisse la ma pioche pour prendre la plume. Aussi, pardonnez-moi, bienveillants conseillers, ne faites pas attention à mon style, regardez la pensée. Au nom de la population de Saint-Gervais et en mon propre nom, je vous félicite tous.

Vous me permettrez cependant d'en féliciter quelques-uns en particulier.

D'abord M. le maire, du tact qu'il a eu dans le choix de ses coadjuteurs, hommes aussi distingués qu'

DELTOUR FRERES — MAISON FONDÉE EN 1844 — rue Carpenteyre, 53, Bordeaux

Spécialité de Vins rouges et blancs de la Gironde. — Rhum d'importation directe.

COGNACS ET ARMAGNACS

50 ANS DE SUCCÈS — GRAND PRIX Exp. Univ. PARIS 1900

LIQUEUR DE GILIS

REMÈDE SOUVERAIN pour GUÉRIR les

CHEVAUX COURONNÉS

PLAIES et BLESSURES de tous les ANIMAUX

2 fr. LE FLACON DANS TOUTES LES PHARMACIES.

FRANCO contre Mandat de 2'50 à J. LAFFONT, Phcien à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Le plus ancien collège de la région

IMMACULÉE-CONCEPTION Sommières (Gard)

8e année—Prix modérés—Cours de vacances.

France à l'exposition. — Spécimen des MONTRES et BIJOUX **TRIBAUDEAU**

G. TRIBAUDEAU, Fabricant Principal à BESANÇON

livre ses produits directement au Public, soit chaque année plus de 500,000 objets: Montres, Chronomètres, Bijoux, Pendules, Orfèvrerie, Réparations. Gratis et Franco Tarifs illustr.

On trouve la Montre TRIBAUDEAU à la Fabrique seulement.

SAVON LE CHAT — LE MEILLEUR des SAVONS de MÉNAGE — MARQUE LA PLUS RÉPANDUE — L'EXTRA-PUR GARANTI

En vente dans toutes b. épiceries

Bourse de Paris

Du 28 mai

3 %	97 10	Russe 1880	90 ..
3 % amortiss.	97 35	Russe 1889	90 50
Italien 5 %	103 35	Russe 4 % 1890	89 80
Espagne 4 %	84 30	Russe 1891 3 %	72 3
Egypte unifiée	105 10	Russe 1894 3½ %	80 65
Portugais 3 %	60 35	Arg. 5 % 1886	542 25
Hongrois 4 %	99 70	Obl. douan. ott.	454 50
Rente turque	83 30	Ottom. cons.	.. ..
Banq. de France	3820 ..	Ottomane 1891	429 ..
Crédit foncier	675 ..	Priorité ottom.	461 ..
Crédit lyonnais	1697 ..	Soc. tab. port.	489 ..
Mobilier espag.	.. ..	Ob. f. Egypte 4 %	507 ..
Foncière lyonn.	312 50	Ob. Cuba 6 % 86	336 ..
Banque ottom.	589 ..	Ob. c. 2,60 % 1879	467 50
Banque autrich.	.. ..	Ob. f. 3 % 1879	501 ..
Autrichiens	685 ..	Ob. comm. 1880	499 ..
Lombards	.. ..	Ob. f. 3 % 1883	438 ..
Saragosse	274 50	Ob. Est 3 %	447 50
Nord-Espagne	159 50	Ouest algér. 3 %	423 75
Suez actions	4115 ..	Réunion 3 %	426 50

Panama	225 ..	Est algér. 3 %	428 50
Paris-Lyon act.	1308 ..	Mostaganem 3 %	.. ..
Nord actions	1727 ..	Lyon 5 %	1260 ..
Est actions	880 ..	P.-L.-M. f. anc.	444 50
Ouest actions	850 50	P.-L.-M. f. nouv	441 ..
Midi actions	1141 ..	Midi 3 %	442 ..
Orléans actions	1396 ..	Nord 3 %	455 50
— jouissance	989 ..	Orléans 3 %	444 ..
Métropolitain	526 ..	Ouest 3 %	438 50
Ville de Paris 1865	552 ..	Cie par. du gaz	727 ..
Ville de Paris 1869	435 75	Omnibus	580 ..
Ville de Paris 1871	407 ..	Transatlantiq.	157 ..
Ville de Paris 1875	550 ..	Suez	4115 ..
Ville de Paris 1876	549 ..	Cape-Copper	80 50
Ville de Paris 1892	370 25	Rio-Tinto M. C.	1297 ..
Banq. Paris P.-B.	1129 ..	Tharsis	108 50
Compt. nat. d'esc.	589 50	Huanchaca	87 50
Société générale	623 ..	De Beers	490 ..
Banq. parisienne	544 ..	Charterod	54 50
Rône à Guelima	.. ..	East Rand	193 ..
Docks de Mars.	342 ..	Geldenhuis Est.	140 ..
Compt. paris. gaz	727 ..	Goldfields	169 ..
Cie transatlant.	157 ..	May Consolid.	104 50
Messag. marit.	.. ..	Rand Mines	285 50
Omnib. de Paris	533 ..	Simm and Jack.	45 25
Gaz central	.. ..	Thoms.-Houst.	660 ..
Dyn. sac. génér.	.. ..	Traction	.. ..
Gaz de Madrid	.. ..		
Chem. portug.	.. ..	**OBLIGATIONS DIVERSES**	
Etablis. Duval	1899 ..	C. Aut. a. 1er h.	431 50
Chem. andalous.	133 ..	C. Aut. a. 1er h.	448 ..
Gaz et Eaux	545 ..	Lombardes 3 %	314 ..
Banq. Algérie	1260 ..	Lombard. 3 % X	310 50
Chem. méridi.	.. ..	N. Esp. 1er hyp.	343 ..
O. un. 3 % 1892	467 ..	Ch. Portugais	.. ..
Florins 4 % or	99 70	Sarag. 1er hyp.	377 50
Hellén. 1881 5 %	.. ..	Astur. 1er hyp.	327 75
— 1885 5 %	226 ..	Co. argent. 5 %	.. ..
Autr. obl. dom.	309 ..	Panama 5 %	75 50
Serbes r. 5 %	420 ..	Panama 3 %	.. ..
Obl. ch. Sta-Fé	488 ..	Panama 6 %	93 ..
Russe c. 4 %	89 30	Panama 3 %	454 25
Russe 4 % 67-69	90 25		

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Cours des Primes: 3 % d/50 .. .. .. d/25 .. ..
Extérieure d/50 .. 84 40 »/» d/5 .. .. 84 57
Banque ottomane d/2 584 .. .. .. d/25 .. 583 »»
Rio d/5 .. .. .. d/5 ..
Après Bourse: 3 % anc. 97 10 »/». 83 35 »»/»»
Rome .. .. .. 84 42 Extérieure .. »» »»
Hongrois .. .. .. Rio Tinto .. 1291
Chèque sur Londres, 25 12 1/2.
Bourse de Londres: Parité au change 25 12 1/2.
Consol. à terme 90 70. Comptant .. 90 70.
3 % .. 97 26 .. .. .. Italien. 102 81.
Egy. unif. 105 07 3 »/». 99 47 Nouv. »» ».
Turc A.. 82 41 B .. .. C .. .. D .. .. ..
Ottoman 103 54 1.. Turc défense .. .. ..
Banque ottom. 579 64 Extérieure 4 % .. 84 67
Russe 89 27 Hongrois 100 03 Portugais 61 35
Brésilien 4 % 1889 .. 75 12 Suez .. 4133 06
Lombards 3 1/2 80 60 Rio 1287 65; Tharsis 106 78
De Beers, 498 17.

BOURSE DE MARSEILLE

Du 28 mai

Société Marseillaise	779 75
Fraissinet et Cie	825 ..
Grand'Combe	.. ..
Mines Bormettes	.. ..
Raffineries Méditerranée	1305 ..
Raffineries Saint-Louis	1695 ..
Gaz Marseille	.. ..
Immobilière Marseillaise	524 50
Produits Chimiques Midi	.. ..
Salins du Midi	.. ..
Brasseries Méditerranée	1300 ..
Huileries, Savonneries Méridionales	875 ..
Afrique occidentale	.. ..
Félix Fournier	218 ..
Romain Boyer	80 ..
Maiseille Estaque	275 ..
Société des wagons-foudres	.. ..

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

BOURSE COMMERCIALE. — Paris, 28 mai

Conditions de vente. — Huiles : les 100 kil. — Alcools : 1re qualité, 90 degrés, l'hect. — Farines, le sac, 140 kil., toile comprise, escompte 1/2 %, 13 marq. supér. — Blés : les 100 kil., 7/7 au comptant.

TERMES	Colza	Lin	Aco^{ls}	Far^{ines}	Blés	Sucre
Courant	46 25	39 75	39 62	27 20	20 25	27 37
Juin	46 —	40 —	39 62	27 35	20 55	27 62
Juillet	46 25	40 25	39 25	27 80	20 40	27 87
Août	47 50	41 —	35 25	27 35	20 30	28 75

Corbeil : .. .. à .. .. les 157 kil.

MARCHÉS DE LA RÉGION

Avignon. — Marché de la place Pie. — Il a été vendu, ce matin, sur ce marché en gros, les prix fixés par 100 kilos: 15,000 k. de pommes de terre, de 12 à 13 fr. — 7,000 k. de pois, de 25 à 35 fr. — 10,000 k. de cerises, de 25 à 35 fr. — 1,000 k. de fraises, de 25 à 35 fr. — 2,500 k. de haricots fins, de 50 à 70 fr.

Carpentras. — Mercuriales du marché du vendredi 27 mai dernier. — Blé blanc, les 160 k., 35 fr. — Laines, les 100 k., 100 à 110 fr. — Agneau, de 110 à 120 fr. — Mouton, de 90 à 100 francs. — Cochons gras, de 75 à 80 fr. — Fraises, qualité rondes, de 30 à 40 fr., pour compote, de 20 à 25 fr. — Cerises, de 12 à 20 fr.; blanches, de 20 à 25 fr. — Haricots verts fins, de 120 à 130 fr. — Pois verts, de 15 à 25 fr. — Pommes de terre nouvelles, de 8 à 12 fr. Le tout vendu aux 100 kilos.

Poules, de 6 fr. 50 à 7 fr. — Poulets, de 5 à 5 fr. 50, la paire. — Lapins, de 1 fr. 50 à 2 fr. 50, la pièce. — Œufs, de 0,80 à 0,90, la douzaine.

Pertuis. — Mercuriales du vendredi 27 mai. — Blé, 27 fr. à 28 fr. les 128 kil. — Avoine, 13 fr. baisse les 100 kil. — Peserotte noire, 21 fr. les 8 doubles. — Peserotte blanche, 22 les 8 doubles. — Pommes de terre nouvelle, 15 fr. les 100 kil. — Pommes de terre bestiaux, 4 fr. les 100 kil. — Pommes de terre semence, 12 fr. les 100 kil. — Fourrage luzerne vieille, 5 fr. — Luzerne nouvelle, 3 fr. 50. — Foin sur pré, 4 fr. — Sainfoin, le tout les 100 kil., 3 fr. — Mouton 0,90. — Brebis, 0,80. — Agneaux, 0,95 à 1 fr. 10. — Chevreaux, 0,90. — Laine, 1 f. à 1 fr. 05. — Poules, la pièce, 2 fr. 50. — Poulets, la paire, 4 fr. — Lapin, la pièce, 1 fr. 50 à 1 fr. 75, selon grosseur. — Œufs, la douzaine, 0,80. — Cerises, 10 fr., 15 fr. ou 16 fr., selon qualité.

MOUVEMENT DES PORTS

Marseille, 28 mai.

Arrivées. — Le brick ottoman « Dounavi », de Smyrne et Caïffane, avec 285 tonnes d'avoine ; « Alger », des Transports Maritimes Côtiers Algériens, d'Alger, avec 120 tonnes et 2. 632 moutons ; vapeur hollandais « Coenier », de Batavia, avec 99 passagers pour Marseille, 53 passagers et 4.700 tonnes en continuation ; « Sampiero », de Caillol-Duvillard, de Bône, avec 262 tonnes, 131 chevaux et 587 moutons ; « Egypt », de Londres, avec 3.000 tonnes en continuation ; « Saint-Barnabé », de la Cie Navale de l'Ouest, avec 38 tonnes ; « Ville-C. », d'Axel Busck, d'Agde, avec 140 tonnes vin et riz ; « Cyrnos », de la Cie Fraissinet, de Livourne et Bastia, avec 116 passagers et 158 tonnes ; « Alsace », de la Société Générale, d'Alger, avec 39 passagers et 160 tonnes vin, primeurs, plus 603 moutons ; « Ville-de-Naples », Cie Générale Transatlantique, de Bizerte et Tunis, avec 203 passagers et 573 tonnes céréales, huiles, vins, laine et divers.

Les départs. — L'« Egypt », de la Péninsulaire Orientale, pour Bombay ; « Ville-de-Bône », de la Cie Générale Transatlantique, pour Bizerte et Tunis ; « Ville-de-Bastia », de la Cie Fraissinet, pour Toulon et Nice ; « Insulaire », même Compagnie, pour Ajaccio ; « La Gaule », de la Cie Paquet, pour Gibraltar et le Maroc ; « Sampiero », de Caillol-Duvillard, pour Alger ; « Saint-Barnabé », de la Société Navale de l'Ouest, pour Nantes et Rouen.

Spectacles et Concerts

du 29 mai

MONTPELLIER. — Musique du 122e de ligne. — Programme du dimanche 29 mai au Peyrou, de 4 à 5 heures du soir :

1. Le Magyar, allégro, Allier. — 2. La Fête au Village voisin, ouverture, Boieldieu. — 3. Marche tzigane, Reyer. — 4. Faust, fantaisie, Gounod. — 5. Patrouille Turque, Michaëlis.

Eldorado. — Tous les soirs, à 8 h. 30, représentation.

BEZIERS. — Musique du 17e de ligne. — De 5 h. 30 à 6 h. 30, sur la place du Théâtre. — 1. Fives-Lille, allégro militaire 1re audition, Sellenick. — 2. Ouverture de Gille et Gillopin, A. Thomas. — 3. Lafleurance, pour petite flûte, Lafleurance. — 4. Les Huguenots, grande fantaisie, Meyerbeer. — 5. Gloire aux femmes, Strobb.

BEDARIEUX. — Musique des Vétérans. — A 5 heures, promenade de la mairie :

1. Richard-Wallace, allégro militaire, Sellenick. — 2. Sous les Orangers, ouverture, Lardeur. — 3. La Vallée d'Ossau, grande valse, Benoist. — 4. Le Chalet, air pour baryton, Adam, soliste, M. Astruc. — 5. La Dame de Cœur, polka, Farbach.

NIMES. — 40e régiment d'infanterie. — De 8 heures 30 à 9 h. 3/4 du soir, à l'Esplanade. — Programme du 29 mai 1904. — 1. L'Audacieux, pas redoublé, Leroux. — 2. Guillaume-Tell, fantaisie, Rossini. — 3. Charles VI, fantaisie, Halévy. — 4. Gretna-Green, ballet, Guiraud. — 5. Faust, fantaisie, Gounod. — 6. Miosikauten, polka, XXX.

AVIGNON. — Musique du 7e régiment du génie. — Programme du 29 mai, de 3 à 4 heures, à l'Oulle. — 1. En pleine Folie, marche joyeuse, 1re audition, Goublier. — 2. Ouverture de Guillaume-Tell, Rossini. — 3. Sérénade, Shubert. — 4. Dans les montagnes, 1re audition, Goublier, pastorale pour hautbois, soliste, M. Déjean. — 5. Le Pré aux Clercs, grande mosaïque, Hérold. — 6. A tes beaux yeux, grande valse, 1re audition, Goublier.

MEZE. — Programme du concert donné par la Société Philharmonique dimanche 29 mai 1904, de 3 heures 30 à 9 heures 30 du soir :

1. Salut lointain, pas redoublé, Doring. — 2. Albine, ouverture, O. Coquelet. — 3. La Fille du Tambour-Major, fantaisie, Offenbach. — 4. Mosaïque sur les Dragons de Villars, Maillart. — 5. Metz, grande valse, Gandner.

PERPIGNAN. — 12e régiment d'infanterie. — De 8 h. à 9 h. 15. — Alésia, marche, Pister. — La Voix des Cloches, rêverie, Luigini. — Scènes bohémiennes, numéros 3 et 4, Bizet. — Manon, scène St-Sulpice, Massenet. — Louise, marche, Charpentier.

NARBONNE. — Musique du 100e de ligne. — A la promenade de la Gare, de 3 h. 30 à 9 h. 30 du soir. — Marche algérienne, Bosc. — Zampa, ouverture, Hérold. — Prélude du déluge, Saint-Saëns. — Mascarade, airs de ballet, Lacôme. — Sifflez Pierrettes, polka originale, Popy.

Les Conditions atmosphériques

DANS LA RÉGION

Observations du 28 mai

Avignon. — Observations météorologiques prises chez M. Contesse, opticien à Avignon :
Maximum du 27 mai, + 28°5. — Minimum, + 18°2.
Hauteur barométrique, 76^{mm}5. — Thermomètre, 8 h. du matin, le 28 mai, + 20°5. — Temps beau. — Vent Nord-Ouest.

Arles. — Météorologie. — A 7 heures du matin. Hauteur barométrique, 761^{mm}3. — Thermomètre, 21°5 — Température de la nuit, 14°8. — Maxima du 27 mai, 27°4. — Vent du Nord nord. — Temps beau, chaud. — Hauteur du Rhône, 1 m. 50 c. au-dessus de l'étiage. — Pluviomètre, eau recueillie, 0^{mm}0.

École nationale d'agriculture de Montpellier. — Observations comparées :

	Montpellier	Algoual
Tempér. maxima de la veille	31°4	14°6
Minima du jour	12°7	4°8
Pression atmosphérique	761°2	636°5
9 heures | Direction du vent	N.-N.-O.	N.-N.-O.
du matin | Force du vent	modéré	faible
Etat du ciel	beau	peu nuag.

La température minima s'est abais. à Montpellier de 3,4 depuis la veille.

La température minima s'est abais. à l'Algoual, de 1,2 depuis la veille.

Le baromètre a monté à Montpellier de 0,9 depuis 24 heures.

Le baromètre a monté à l'Algoual de 1,8 millim. depuis 24 heures.

Pluie ou neige tombée la veille : à Montpellier 0^{mm}0 ; à l'Algoual, 0^{mm}.

Temps probable : Ciel nuageux, température chaude.

Beziers. — Observations météorologiques prises au thermométrographe de M. Robin, opticien. Ciel beau. — Minimum du jour, + 23°5. — Midi, + 25°. — Maxima de la veille, + 27°. — Maxima du jour, ««. — Hauteur barométrique, 763^{mm}. Pluie tombée dans les dernières 24 heures mesurée en millimètres, 0^{mm}.

BULLETIN GÉNÉRAL

Paris. — Le vent est modéré de l'ouest de l'Europe sur la Manche, faible en Bretagne et en Gascogne.

Des pluies sont tombées dans l'ouest et le nord du continent. En France on a recueilli 9mm d'eau à Belfort, 5 au Havre, 3 à Rochefort, 1 à Paris.

La température a baissé sur l'ouest de l'Europe. Elle était ce matin de 5 à Arkangel, 9 à Moscou, 15 à Paris, 22 à Palerme et à Perpignan.

On notait 7 au Puy-de-Dôme, 6 au Ventoux, 0 au Pic du Midi.

En France, un temps nuageux est probable avec température voisine de la normale.

TRIBUNE DU TRAVAIL

Les offres d'emplois se paient 1 franc

OFFRES D'EMPLOIS

On demande une apprentie culottière. S'adresser: rue Durand, 12, Montpellier.

Bons laboureurs-charretiers, bons gages et nourris. Se présenter sur les lieux. On ne répond pas aux demandes par correspondance. — S'adresser: Château Saint-Jean, par Aiguemortes (Gard).

On demande un bon ouvrier tailleur d'habits toute l'année. Ecrire : MM. Sylvain et Fabre, à Frontignan (Hérault).

On demande voyageur sérieux, huiles, connaissant clientèle épicerie détail, dans département et limitrophes. S'adresser : M. Dalverny, Compagnie Centrale du Midi, rue Bourrelly, Montpellier.

Un bon meunier piqueur de meules est demandé à l'usine A. Martignier (Agde). Sérieuses références exigées.

On demande à Lodève, jeune fille ou veuve, 20 à 30 ans, sérieuse, bonne santé, pour garder deux enfants, un et deux ans. S'adresser au journal.

DEMANDES D'EMPLOIS

Ancien gendarme, marié, sans enfant, demande place de concierge à Béziers ou à Montpellier. S'adresser : bureau journal, à Béziers.

Homme seul, ancien limonadier, demande emploi quelconque dans magasin, de préférence chez distillateur-liquoriste.

Ménage, sans enfant, demande place concierge. S'adresser : «Eclair», à Béziers.

Ex-ordonnance de cavalerie demande saison de campagne, place cocher ou valet de chambre. Ecrire : M. B., 1917, Saint-Laurent-d'Aigouze (Gard).

Demoiselle, 20 ans, demande placé chez personne seule. S'adresser : chez M. Réveillon, rue St-Claude, 10, Montpellier.

Charron-forgeron, demande place. S'adresser : chez M. Raynaud, rue du Courreau, Montpellier.

Demoiselle, 33 ans, désire place demoiselle de compagnie, fille de chambre, chez dame seule. Très bonnes références. S'adresser : Mlle M. Valat, chez Mme Valat Bassaget, épicière, Marsillargues (Hérault).

Jeune valet de chambre demande place. Sait conduire. Prétentions modestes. Ecrire : Auguste, poste restante, Lunel.

Bon ouvrier tapissier demande du travail à la façon ou à la journée. Bonnes références. Fournir, rue de la Rochelle, 24, Montpellier.

Dame veuve, 40 ans, désire place chez Monsieur seul. S'adresser : Mme Vve Loubat, rue Chaptal, 14, Montpellier.

Veuve, 39 ans, désire place de cuisinière, femme de chambre de préférence, chez Monsieur seul. S'adresser : Mme X..., rue de la Haffinerie, 12, Montpellier.

Demoiselle, 23 ans, possédant brevet élémentaire et connaissant comptabilité, demande emploi dans maison de commerce. Bonnes références. S'adresser : au bureau du journal.

Homme marié, sans enfant, demande place garde-mas. S'adresser : rue du Palais, 11, au rez-de-chaussée.

TRIBUNE DU TRAVAIL ROYALISTE

8, Rue Lovat, Montpellier

DEMANDES D'EMPLOI

Ex-garde communal, désire place de garde particulier, de chasse ou communal.

Dame veuve, 45 ans, très au courant des écritures commerciales, désirerait tenir comptabilité.

Homme marié, 34 ans, désire place de garde particulier, surveillant ou emploi quelconque.

Ex-congréganiste, désire place d'instituteur, de comptabilité, ou représentant de commerce.

Jeune homme, 15 ans, belle écriture, demande emploi de bureau. S'adresser : J. C., 10, rue Boyer, Montpellier.

Dame jeune, bonne famille, désire donner leçons piano et solfège. S'adresser : 8, rue du Courreau, 3e étage, Montpellier.

Demoiselle, 38 ans, bonne éducation, ayant brevet, désire donner leçons français à jeunes enfants. S'adresser : 8, rue du Courreau, 3e étage, Montpellier.

Régisseur connaissant à fond tous les travaux agricoles, muni de très sérieuses références, désire mêmes fonctions.

Homme sérieux, bonnes références, demande emploi d'homme de magasin, tiendrait comptabilité pour petit négociant.

Ouvrier boulanger, désire travail pour la ville ou la campagne.

Dame, 45 ans, désire trouver une place auprès d'une personne seule, pour diriger son intérieur et comme dame de compagnie, excellentes références. S'adresser bureau journal.

Célibataire, 21 ans, désire place de bureau ou emploi quelconque.

Célibataire, 45 ans, désire place de régisseur, gérant ou comptable.

Célibataire, 25 ans, désire place de valet de chambre ou employé de commerce.

Homme marié, 52 ans, désire place de régisseur ou de comptable.

A VENDRE (cause achat plus grande voiture) une voiture à vapeur (locomobile), 10 chevaux, presque neuve, roulé 3 mois, 4 places, faisant de 45 à 50 kil. à l'heure, jamais de panne, caoutchoucs très épais increvables. Prix, 7,000 fr., au lieu de 10,500 francs. Essai. S'adresser R., 1904, bureau du journal.

PRÊTS SUR RÉCOLTES

Société Parisienne, 25, rue de l'Argenterie, Montpellier

J'ACHÈTE

Comptant, tout et partout Mobilier riche et ordinaire.

Daclin, 2, pl. Couronne, Nimes

VILLA A LOUER

boulevard des Arceaux, 36

LANDAU b. état à vend. Mazot, rue Donnat, Montp.

Salon de coiffure à vendre, centre Montpellier, écrire bur. journal.

Religieuse don. secret p. guérir enfants urinant au lit. Ec. Mme Burot à Chantenay (Loire-Inf.)

A REMETTRE GRAND CAFÉ Aspiran (Hérault). S'y adresser.

ETUDE de **Me Paul BOURGUET**

Avoué près le tribunal civil de Montpellier, y domicilié, 23, rue St-Guilhem, successeur de Me Meunier.

ERRATUM

Dans l'extrait de jugement paru le 4 mai au profit de Dubouchet contre Lapierre, lire au paragraphe 7, «attendu dès lors que les constatations, etc.» au lieu de contestation.

BOURGUET, avoué.

PRINCIPAL clerc de notaire est demandé pour étude très importante de la région.

S'adresser au bureau du journal.

Sulfatage -- Soufrage

Le Comptoir général des Fers et Quincaillerie de Perpignan, *anciennes maisons Delt Jules et Lesire et Bonrepeaux, dépositaire des Appareils de la Maison Vermorel*, met à la disposition de sa nombreuse clientèle : Pulvérisateurs à traction, à bât, à dos d'homme, Soufreuses à traction, à dos d'homme, de toutes marques, et tous les accessoires, se rattachant au Sulfatage et au Soufrage.

Lampe poche électrique compl. 1 fr. Piles rech. 40 cent. Rab. gros. Reeser, 124, r. St-Denis, Courbevoie.

FOUDRES montés en hêtre bois plein, polis intérieurement, toute contenance.

FOUDRES état de neuf 50 à 200 hectol. actuellement pleins. Prix modérés H. Routon, à Lansargues (Hér.)

ETOURDISSEMENTS BRUITS D'OREILLES guéris par le nouveau remède de M. F. BIENFAIT, à BOURGOIN, (Isère). Indications gratis.

ETUDE de **Me Armand JOURDA**

Notaire

NARBONNE (Aude)

17, cours Mirabeau et place des Jacobins

A VENDRE

A l'Amiable

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En l'étude et par le ministère de Me Armand JOURDA, notaire à Narbonne.

Le mercredi 22 juin 1904 A 2 heures du soir

LA PROPRIÉTÉ

de Mme Ch. Denille née Salaman

A COURSAN (Aude)

Comprenant :

1. Bâtiment ruraux sis à Coursan, route de Salles ;

2. Un sol à bâtir sis à Coursan sur le chemin des Mailheuils ;

3. Diverses pièces de terre dépendant d'une seule exploitation, sises dans la commune de Coursan et par extension dans les communes limitrophes de Narbonne, Vinassan, Cuxac et Salles ;

Et 4. Les Immeubles par destination attachés à l'exploitation de cette propriété, dont le détail figure au cahier des charges.

CONTENANCE : 86 hectares environ, dont 80 en vignes presque entièrement submersibles, le surplus en champs et prairies.

Production moyenne annuelle : 9.000 hectolitres de vin.

Cette production pourra être de 15.000 hectolitres dès que l'entier vignoble planté sera en plein rapport, dans 3 ou 4 ans.

Vastes Bâtiments d'exploitation. Matériel d'exploitation complet, magnifique Cave avec 11.500 hectolitres de futaille vinaire et installation mécanique, 9 Chevaux avec leurs harnais, etc., etc.

ETUDE de **Me TRESFONT**

huissier

6 (bis), Quai du Sud, à Cette

VENTE

AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le public est prévenu que le dimanche 5 juin courant, à trois heures de relevée, il sera procédé dans la commune de Gigean, au mas Saint-Jean, à la vente de: un foudre de 10 hectolitres environ en bon état. Un autre foudre de 30 à 35 hectolitres, charrettes, comportes, outils, brancards de mousse.

Le prix sera payé comptant avec 6 % en sus, à peine de revente à la folle-enchère.

Cette vente est autorisée par ordonnance de M. le juge-commissaire de la faillite Graille, épicier, et aura lieu à la requête de M. le syndic Tresfont.

Maladie jeune chien G. promptement sûre *par pilules H. Privat* à ALBI (Tarn). Boîte franco contre mandat, 1 fr. 10. Dépôt pharm. Giniès place St-Denis, Montpellier.

L'ABEILLE-GRÊLE

Exercice 1904

Tarifs fortement réduits

COMPAGNIE A PRIMES FIXES FONDÉE EN 1856

Capital social, Réserves et primes 15,590,110 francs

L'Abeille est la SEULE Compagnie pouvant offrir pareille garantie.

Pour s'assurer, s'adresser à M. Laval, agent général, rue St-Firmin, 10, Montpellier.

A M. Barthès, agent général, 5 *bis*, avenue Gambetta à Béziers.

A M. Courtin, agent général, route d'Arles, 6 *bis*, à Nimes.

A M. Vallhé, agent général à Clermont-l'Hérault.

A M. Avignon, agent général à Bédarieux.

A M. Astruc, agent général à Nefflès.

NE PAS ACHETER

sans aller visiter le nouveau magasin Calmel, *12, rue Engondeau*, Montpellier, où l'on trouvera les sommiers guindés en fil d'acier, les meilleurs et les meilleur marché à 28 fr., ainsi qu'un grand assortiment de meubles, sièges et tentures à des prix très modérés.

DÉMÉNAGEMENTS

France, Etranger, Colonies

A. MOURET, Nimes

Prix exceptionnels de bon marché

Maison fondée en 1830, une des plus importantes de France.

A VENDRE terrain à construire au détail. Av Pézénas, 137, BÉZIERS, S'y adresser.

MALADIES D'ESTOMAC

Traitement rationnel — Guérison assurée

Par le DIGESTIF VÉGÉTAL

LA PROVIDENCE DE L'ESTOMAC

Elixir à base exclusive de suc de plantes — Préparé par GELY, pharmacien à Montpellier

Prix du flacon, 3 francs, dans toutes les pharmacies

Se méfier des imitations et des contrefaçons. Exiger le nom et la marque

APPARTEMENT meublé confortablement à louer, pour la saison d'été, à St-Geniez (Aveyron). S'adresser pour tous renseignements à M. Castan, avoué à Montpellier.

OCCASION A vendre : une paire de juments demi-sang, très sages. — Un coupé trois quarts. — Un omnibus de famille.

S'adr. à Mme Cambournac, *Narbonne*.

Vinificateurs Lahk

Tarlotte, Montpellier, Béziers.

Véritable Steatite Cuprique

A 10 % de Sulfate de cuivre Marcilsfield garanti. Retenir dès présent pour être servi en temps voulu et profiter d'une réduction de prix.

Cristofini et Vernet, *Comptoir Agricole, en face la Poste*, Béziers.

VERDET 31/32 ..... 150 fr. 23/24 ..... 125 fr. franco. — Société Générale Agricole, Béziers.

BONNE MAISON de commission vins demande gérant intéressé ou associé marié, avec apport 5.000 francs, pour tenir succursale à Montpellier. Situation de 8 à 10.000 francs par an. S'adresser : « Eclair » Montpellier.

ETUDES de **Me Pascal AZÉMA**

HUISSIER et de

MM. les Commissaires-priseurs

A MONTPELLIER

VENTE

D'AUTORITÉ DE JUSTICE

Le public est prévenu que le samedi onze juin prochain, à deux heures de l'après-midi, sur la place publique de St-Côme, à Montpellier, il sera procédé par les soins de qui de droit, à la vente aux enchères publiques de :

Diverses douzaines de mouchoirs, diverses douzaines de chemises de femmes, tapis de table, coupons de lainages, cent vingt coupons de lainages de diverses couleurs pour robes, quarante coupes de flanelle coton pour robes, quinze coupes flanelle coton rayé pour chemises, huit coupes velours pour hommes, sept coupes tissus en rampier pour ameublement, vingt coupes flanelle coton diverses, soixante couvertures diverses en couleur, neuf douzaines de serviettes, divers corsets, quatre coupes toile, diverses douzaines mouchoirs, descentes de lit, divers paquets coton ramé, tabliers confectionnés, un bureau-caisse, trois banques, trois bahuts, une grande boiserie composée de quatre étagères de quinze mètres, une échelle, chaises, etc., etc.

Le tout saisi exécuté suivant procès-verbal de notre ministère, en date des vingt et vingt-un mai courant, enregistré, au profit de la Société anonyme des Tissus de Galley, dont le siège est à Epinal, contre et au préjudice de M. P..., commerçant, domicilié à Montpellier.

La vente aura lieu au comptant, et il sera perçu 6 p. 100 en sus du prix d'adjudication.

L'huissier poursuivant la vente: P. AZEMA, signé.

VITICULTEURS

n'achetez pas de pressoir sans avoir vu l' « IDÉAL », système à double pression et à recoupage automatique du marc. Assèchement complet. Economie de main-d'œuvre de plus de 50 o/o. Demander références et résultats d'expériences de l'Ecole Nationale d'agriculture de Montpellier, à l'agent général pour le Midi :

Paul GAY, fonderie, matériel et produits agricoles, 39, cours Gambetta, MONTPELLIER

CHAMPAGNE COSTE-FOLCHER EPERNAY

PLUS de CHEVAUX POUSSIFS !

POUDRE DELARBRE D'AUBUSSON

Guérison de la Pousse Toux, Bronchite et Gourme

30 Ans de Succès

La boîte de 2 doses : Trois Francs

E. VENDEL, Suc. de Chevalier fils Cie, Nantes (S.-&-O.) et toutes les Phies.

GRAND PRIX PARIS Cie vétérinaire. *Exposition Universelle 1900.*

Dépôt à Montpellier : Dalverny frères et Monery ; Gély, Pezet à Béziers, Sicard, Martola ; à Nimes, Didier frères ; à Perpignan, Montoya, Brousse et dans toutes les pharmacies. Expédition contre remboursement de 3 fr 60 ou mandat-poste de 3 fr.

Service régulier de bateaux à vapeur espagnols entre

CETTE et BILBAO et les ports intermédiaires

YBARRA & Cie, DE SÉVILLE

Départs hebdomadaires pour Barcelone, Tarragone, Valence, Alicante, Almeria, Malaga, Cadiz, Huelva, Vigo, Carril, la Corogne, Santander, Bilbao.

Et en transbordement à Cadix pour Séville, Gijon, San-Sébastien et Passages.

S'adresser à M. POMMIER, consignataire *Quai Louis-Pasteur, 9, à CETTE*

Avances sur Récolte

aux propriétaires gênés par prêts *sur remeré* ou *achat sur souche*. Propositions importantes de préférence. S'adr. Pech, anc. not., boul. Louis-Blanc, 17, Montpell.

A CÉDER

DANS LA RÉGION

1. Etude d'avoué Produit 10,000 fr.

2. Etude d'huissier. Produit 10,000 fr. Bonne affaire.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Paillou, 226, rue d'Entraigues, Tours.

SANATORIUM de Dienne Cantal. 1,300 mètres d'altitude. Affections de poitrine, Anémie. Ouvert toute l'année. S'adresser à la direction.

ETUDES de **MM. les Commissaires-priseurs**

A MONTPELLIER

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le public est prévenu que le mardi, *31 mai* 1904, à 2 h. de l'après-midi, rue Bosquet, n° 5 (Hôtel des Ventes), à Montpellier, il sera procédé, par le ministère du commissaire-priseur soussigné, à la vente aux enchères publiques de meubles et objets mobiliers, consistant notamment en : meubles de chambre — meubles de salons — banquettes — chaises — *fauteuils tapissiers* — pendules — buffet anglais — meubles de salle à manger — et autres meubles et bibelots divers.

La vente aura lieu au comptant, et il sera perçu 6 p. 100 en sus du prix d'adjudication, le tout sous peine de folle-enchère.

Le commissaire-priseur : Francis BUFFE.

Service régulier de bateaux à vapeur espagnols entre

CETTE et BILBAO et les ports intermédiaires

YBARRA & Cie, DE SÉVILLE

Départs hebdomadaires pour Barcelone, Tarragone, Valence, Alicante, Almeria, Malaga, Cadiz, Huelva, Vigo, Carril, la Corogne, Santander, Bilbao.

Et en transbordement à Cadix pour Séville, Gijon, San-

Lundi 30 Mai 1904

Le numéro 5 Centimes

L'ECLAIR

JOURNAL QUOTIDIEN DU MIDI

Vingt-quatrième année — 9707

Le numéro 5 Centimes

ADMINISTRATION ET RÉDACTION CENTRALES
8, rue Levat, à MONTPELLIER

ANNONCES : Dans nos Bureaux, chez nos Correspondants ET DANS TOUTES LES AGENCES DE PUBLICITÉ DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

BUREAUX-SUCCURSALES OU DE RÉDACTION
A Orange — Carpentras — Cavaillon — Avignon — Tarascon — Arles — Beaucaire — Uzès
Alais — Le Vigan — Nimes — Cette — Béziers — Lodève — Saint-Pons — Narbonne
Carcassonne — Limoux — Millau — Saint-Affrique — Mende — Perpignan, etc.
PARIS — Rue Feydeau, 26 — PARIS

ABONNEMENTS
(Les timbres-poste ne sont pas reçus en paiement)
Hérault, Aveyron, Gard, Aude, Tarn, 3 mois 5 fr. 6 mois, 10 fr.; un an, 20 fr.
Pour les autres Départements..... 3 mois, 5 fr. 50; 6 mois, 11 fr.; un an, 22 fr.
Joindre à tout changement d'adresse : 50 centimes
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

NOUVELLES DU JOUR

La grève des boulangers de Brest est terminée ; les revendications des ouvriers ayant été acceptées par les patrons. La grève des dockers continue. La ville est terrorisée.

Plusieurs rencontres auraient eu lieu ces jours derniers, en Mandchourie, entre les cosaques et les troupes japonaises, à l'avantage des Russes.

L'isthme qui se trouve entre Kintchéou et Talien-Wan est, depuis le 27 courant, en possession des Japonais.

Hier s'est effectuée, à Paris, la marche de l'armée, ouverte entre tous les corps de troupe de l'armée française.

M. Henry Maret a donné sa démission de rédacteur du "Radical".

De vifs incidents se sont produits hier, à Florensac, à l'occasion des élections municipales. La liste d'émargement ayant été déchirée, il n'y a pas eu élection.

La journée du Derby de Chantilly a été très réussie. Le grand prix a été gagné par "Ajax", appartenant à M. Edmond Blanc.

M. Doumergue, ministre des colonies, a clôturé, hier, à Narbonne, le Congrès du Sud-Ouest navigable.

On trouvera plus loin les nouvelles qui nous sont parvenues à la dernière heure

LETTRE DE PARIS

La Victoire du Pape

Paris, 28 mai.

Le jour où M. Loubet, obéissant aux injonctions maçonniques, se rendit à Rome et affecta de négliger et dédaigner le Pape, traitant la souveraineté pontificale comme caduque et inexistante, ce jour-là, le Pape, gardien des droits imprescriptibles de l'Eglise, devait protester contre la déchéance dont essaya de le frapper le chef d'un Etat catholique. C'est alors, si cette protestation ne s'était pas produite, que la France et les Etats européens auraient pu s'étonner de cet effacement que l'on eût considéré comme une abdication.

Le Pape, en protestant, a fait acte de souverain et signifié que, s'il subissait la violence, il ne s'inclinait pas et n'acceptait pas comme légitime le coup de force dont il a été victime.

Souverain, les contrats signés avec les Etats conservaient toute leur valeur diplomatique. Il a déjoué, par cet acte, le plan de ceux qui, n'osant dénoncer le Concordat et l'abroger législativement, prétendaient méconnaître les obligations qu'il leur crée et régler, en dehors de la Papauté, les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Le Pape, par cet acte, a replacé la question sur son véritable terrain, démasqué la manœuvre maçonnique et forcé l'Etat français à déclarer publiquement si, oui ou non, le Concordat avait toujours sa valeur diplomatique et légale.

Il a mis dans un grand embarras les artisans et meneurs de l'entreprise hypocrite dont le but était de se dégager, sans l'avouer, des liens du contrat et d'abroger le Concordat sans le dénoncer. On a vu, à la séance d'hier, combien était nécessaire et combien avait été habile la protestation pontificale.

Mis en demeure de se prononcer, de parler haut et clair, les Delcassé ont balbutié des explications embarrassées et les Combes ont perdu de cette arrogance et de cette hauteur qui les distinguent, tant qu'il n'y a que des paroles de menaces à lancer.

Ce ne sont pas ses brutalités de langage qui sont de nature à tromper et égarer l'opinion. Il peut insulter le Pape, l'Eglise, les catholiques, mais, dès qu'il s'agit de préciser sa pensée, on voit à son embarras et à ses reculades que l'acte du Pape a complètement déroute son esprit et déjoué ses plans.

C'est le vrai et seul motif de l'irritation et de la colère qu'a provoquées la protestation pontificale. On s'était dit évidemment : Pie X est un bon curé de campagne qui ne se sentira pas le courage d'affronter les forces maçonniques coalisées et s'élever contre les affronts et outrages que les Combes et Loubet se plaisent à lui jeter insolemment à la face.

Pie X n'a eu qu'un mot à prononcer, qu'un geste à esquisser et il a confondu les audacieuses et hypocrites tentatives des adversaires de l'Eglise. Le curé de campagne, dans sa simplicité apostolique, s'est montré plus fort et plus habile que les docteurs et diplomates qui essayaient de raisonner et de louvoyer avec cette bande de loups et de renards acharnés à assaillir et à déchirer les institutions, les croyances et les œuvres chrétiennes. Pour la première fois, peut-être, depuis vingt-cinq ans, nos maîtres jacobins et athées n'ont pas répondu par un vote accentuant la politique d'agression à une manifestation émanant du pouvoir pontifical.

Ils ont dû rentrer leurs crocs et leurs griffes et déclarer qu'ils se sentaient incapables de réaliser leurs projets de domestication de l'Eglise, sous prétexte de séparation.

Il est apparu hier que cette séparation ils n'en veulent pas et ils ont dû reculer devant une rupture avec le Saint-Siège. Est-ce à dire que la situation soit améliorée ? Ce serait un grand tort de se créer des illusions. Ils ont une revanche à prendre et vont la préparer. L'acte pontifical, en les obligeant à se prononcer, avant qu'ils fussent en état d'agir, a mis toutes les loges, tous les consistoires, toutes les synagogues en émoi et les a forcés de se replier en désordre.

Mais, méfions-nous du lendemain et ne nous berçons pas de mots et d'illusions.

Il fallait voir, hier, ces faces contractées par la haine, ces regards chargés du dépit où se trouvaient ces sectaires d'être réduits à l'impuissance d'assouvir sans retard leurs projets contre l'Eglise.

On se dit, en lisant le discours d'un socialiste comme M. Allard : «quelles exagérations, quelles folies ! c'est le cas d'un isolé qui ne portait à la tribune que ses élucubrations personnelles et cela ne répond pas à l'état d'esprit de ses collègues ministériels ».

Eh bien, je crois, au contraire, que si M. Allard a été écouté avec une certaine gêne par les ministériels, si M. Brisson lui-même l'a rappelé aux convenances parlementaires, c'est seulement pour la façon brutale et indiscrète dont il exprimait à la tribune les sentiments secrets qui sont au fond du cœur de la plupart des républicains formant la majorité.

On ne désavouait pas ses idées, mais la forme qu'il leur donnait. On lui en voulait surtout pour dévoiler avec une netteté compromettante les plans qui sont formés et résolus dans toutes les loges et que l'on se réserve d'appliquer quand on aura terminé les travaux d'approche contre l'Eglise catholique. Ce sont des haines d'hérétiques et de renégats, d'autant plus enflellées qu'elles procèdent moins de la conviction et de la raison que du besoin de se venger d'une Eglise qui, pendant des siècles, a représenté la foi nationale, dont la mentalité française est imprégnée, dont on déteste la puissance morale, dont on jalouse l'influence sociale.

C'est cette puissance que l'on veut abattre en détruisant les œuvres catholiques ; c'est à cette influence que l'on veut se substituer. On y travaille, mais le temps n'est pas encore venu ; aussi quand un M. Allard leur crie : «Ecrasez l'infâme, supprimez le catholicisme !», tous le pensent et le désirent et, s'ils ne le disent pas, c'est par tactique, craignant d'effaroucher les esprits et provoquer la révolte des consciences.

On a pu désirer la séparation de l'Eglise et de l'Etat, sous des régimes où les droits et les libertés de l'Eglise eussent été reconnus et respectés. Aujourd'hui, ce serait livrer l'Eglise à des sectes et factions qui veulent, non l'émanciper et la libérer, mais l'asservir et l'opprimer.

Il faut tenir compte du but poursuivi par nos adversaires avant de se risquer à lancer l'Eglise dans une lutte où elle serait enchaînée pour sa défense et écrasée sous les exactions.

Ne nous y trompons pas ; c'est ce genre de séparation que souhaitent nos maîtres ; ils la préparent et la poursuivent. S'ils ont reculé hier, c'est qu'ils ne se sentent pas prêts. Leur haine va s'exaspérer de toutes les colères et humiliations qu'ils ont dû subir, ne pouvant appliquer encore leurs théories et réaliser leurs plans.

C'est à nous à savoir résister et nous organiser. La crise que l'on vient de traverser est une étape. Elle sera vite franchie et, bientôt, la lutte se rouvrira plus âpre et plus violente. C'est aux catholiques à veiller et se fortifier, sinon gare aux représailles ; elles seront implacables. Il serait sage et prudent d'y songer; nos adversaires ne désarment pas et, s'ils reculent un jour, c'est pour se ruer le lendemain plus acharnés.

Oui, il faut que les catholiques s'organisent et veillent ; il faut surtout qu'ils choisissent des chefs vraiment dignes de leur confiance, et non de simples rhéteurs à la parole plus ou moins dorée, qui, au moment décisif, passent à l'ennemi, comme M. Ribot.

Qui voudra consentir désormais à se mettre à la remorque d'un homme qui n'a pas craint de voter avec les Jaurès et les Allard, dans une circonstance aussi solennelle, après avoir laissé tomber du haut de la tribune ces paroles vraiment stupéfiantes :

La note pontificale était inacceptable dans le fond et dans la forme. M. Delcassé a eu raison de ne pas l'accepter.

Quelle différence y a-t-il entre ce langage et celui des pires énergumènes de l'extrême gauche ? Il n'y a que les grossièretés et les insultes en moins. Ce n'est pas suffisant pour rassurer les catholiques.

Charles Dupuy

CAUSERIE ÉCONOMIQUE

Un tunnel entre la France et l'Angleterre

Nous sommes décidément très bien, ces temps-ci avec l'Angleterre. John Bull et Marianne poursuivent un flirt sensationnel ; ça ne finira pas par un mariage, —il faut l'espérer du moins, car la paix ne règnerait guère dans le ménage au bout de quelques lunes, — mais il pourrait y avoir ce que les « intellectuels » russes appellent une « union en libre grâce », et les diplomates une entente cordiale. Pour le moment, nous en sommes aux petits cadeaux : Marianne a donné à John Bull toutes les moues de la côte terreneuvienne, — qui ont émigré d'ailleurs, et habitent les grands bancs, qui sont à tout le monde ; puis aussi l'Egypte, où ses droits, jadis réels, étaient devenus bien platoniques, depuis l'aventure que l'on connaît; — voir dans La Fontaine la fable intitulée : La lice et sa compagne. John Bull, en retour, a donné à Marianne un petit bout d'Afrique, qui ne vaut pas cher ; un bon morceau du Siam, qui ne lui appartenait pas ; et, enfin, tout le Maroc, qui, n'étant à personne, pas même à son sultan, devait être au roi Edouard.

Depuis cet échange de bons procédés, les deux partenaires brûlent de se voir aussi souvent que possible. Mais il y a la Manche entre Paris et Londres ; et Marianne, à son aise sur terre, n'a pas le pied marin. Elle a donc proposé à nouveau, à son voisin, de supprimer cette fâcheuse rigole d'eau salée, en l'a couvrant d'un pont, ou en l'évitant à l'aide d'un tunnel. John Bull, qui a donné tant de myriamètres carrés en Asie et en Afrique, ne peut pas refuser un pauvre petit bout de tunnel de 40 kilomètres ; d'autant moins que nous offrons de le creuser à nos frais. On espère donc, dans les milieux où l'on protège le flirt, que ce nouveau cadeau contribuera à entretenir la bonne amitié naissante, ou plutôt renaissante, car l'histoire a enregistré deux aventures analogues, — qui ont assez mal tourné — l'une sous Louis-Philippe, l'autre sous Napoléon III. Disons donc un mot et du tunnel, et du pont.

Le premier projet de tunnel date de 1802 : il était dû à l'ingénieur des mines Mathieu, qui proposait d'établir une poste avec relais de chevaux entre la France et l'Angleterre. Mathieu était très bien avec le Premier Consul ; et celui-ci avait contre les Anglais une dent bien plus longue que celles dont la caricature se plaît à orner le râtelier des blondes filles d'Albion. Il était donc à redouter que le tunnel transportât plus de grenadiers que de légumes de Normandie. Aussi nos voisins furent-ils aussi sourds à nos offres que l'employé chargé de recevoir les réclamations dans une administration bien tenue.

Dautres suivirent. Celui de l'ingénieur civil Thomé de Gamond, lequel employa 36 ans de sa vie, de 1833 à 1869, à étudier l'affaire. Il était bien vu cependant de la gracieuse reine Victoria, à laquelle on prête cette phrase : « vous pouvez dire à l'ingénieur français que, s'il parvient à faire cela, je lui donne ma bénédiction et mon nom personnel et au nom de toutes les ladies de l'Angleterre. » A ce concert de bénédictions manquait, malheureusement, celle du premier ministre d'Angleterre. Et l'eau bénite de cour est plus insuffisante encore que partout ailleurs dans ce pays essentiellement parlementaire. De Gamond eut tout le loisir de s'en convaincre.

Puis vint le projet de l'ingénieur anglais Low, en 1867. Ici, c'est Napoléon III qui manifesta une émotion, à laquelle les Anglais jugèrent inutile de s'associer. Vint ensuite le projet du savant sir John Hawkshaw, en 1869. Mais un an plus tard, nous avions autre chose à faire que de creuser des tunnels sous-marins, et notre poudre s'employait ailleurs.... Enfin, en 1873, Michel Chevalier, qui fut conseiller général de Lodève et président du conseil général de l'Hérault, reprenait les pourparlers avec sir John Hawkshaw et lord Richard Grosvenor. Et, en 1874, le Parlement anglais autorisait la « Channel tunnel Company » à entreprendre des travaux, tandis que le Parlement français concédait, le 5 août 1875, à « l'Association du chemin de fer sous-marin entre la France et l'Angleterre » le chemin de fer en question.

Cela faisait deux Sociétés pour un seul tunnel. Les deux Sociétés s'entendirent et on commença les travaux des deux côtés du détroit. Les Anglais ont ainsi creusé une galerie de 2,000 mètres, partant de l'ouest de Douvres, et les Français une galerie de 1,840 mètres, partant de Sangatte. En 1883, les ministres anglais firent arrêter les travaux. Et depuis, sous cette Manche, s'étendent deux bras, au bout desquels on peut placer, suivant les circonstances, deux mains ouvertes ou deux poings fermés.

On en est resté là pour le tunnel. Mais les projets ont continué sous une autre forme : les métallurgistes, fiers de leurs marteaux pilons et de leurs presses hydrauliques, ont proposé de jeter un pont sur les 38 kilomètres de mer. De là les projets : d'Aulnoy, de 1886 ; et Hersent, Schneider et Cie, Fawler et Baker, de 1889, celui-ci tout particulièrement étudié. Entre le pont et le tunnel nous n'avons plus qu'à choisir.

Mais peut-on creuser un tunnel sous le Pas-de-Calais, ou jeter un pont par-dessus ? Très certainement. La largeur du détroit varie de 35 à 44 kilomètres, et sa profondeur ne dépasse pas 52 mètres. L'ingénieur qui perce les 20 kilomètres de roc du Simplon se fera un jeu de trouer 45 kilomètres de craie. Le tunnel est donc, non seulement possible, mais facile à établir.

Et le pont ? Tout autant. L'ingénieur qui a construit le monde a sans doute semé des mers pour séparer les nations. Mais il a eu soin de disposer des bancs dans ces mers, pour permettre aux hommes hardis de sauter d'une rive à l'autre, sans trop se mouiller les pieds. Deux de ces bancs sont installés dans le Pas-de-Calais : celui de Colbart, à 16 kilomètres et demi de la côte française, et celui du Varne, à 15 kilomètres et demi de la côte anglaise.

Une arche de pont de 16 kilomètres et demi serait un peu hardie. Mais aux bancs de la nature on ajouterait quelques pierres façonnées par la main des hommes. Et on pourrait s'en tirer à coups de billets de banque. Car il sera cher le pont : M. d'Aulnoy espérait s'en tirer avec 760 millions ; M. Schneider et Hersent ont dressé une carte de 860 millions. Les propriétaires prudents ajoutent généralement un tiers aux devis de leurs architectes, afin d'être certains d'avoir de quoi placer la toiture sur leurs bâtiments neufs. Portons donc le chiffre total à un milliard. C'est une somme. Mais nous avons retiré tant d'argent des Caisses d'épargne qu'il y en aura suffisamment de disponible pour souscrire ce milliard.

Le tunnel, lui, étant en craie, et non en acier, a des prétentions plus modestes : qu'on lui affecte 250 millions, et il s'ouvrira, — les hommes autorisés l'affirment. Deux cent-cinquante millions, ce n'est rien à notre époque de trusts.

Donc, l'argent se trouvera toujours. Mais sera-t-il rémunéré ? Car la fourmi n'est prêteuse que si on lui sert des intérêts raisonnables. M. Peltereau, qui vient de fournir, à ce propos, à la chambre de commerce de Paris, un rapport très documenté, que cette compagnie a adopté dans sa séance du 11 mai dernier, établit ainsi le bilan de l'affaire : recettes, 7 millions de francs pour les voyageurs, et 10 millions et demi pour les marchandises ; — au total, 17 millions et demi ; dépenses d'exploitation, 5 millions et demi ; d'où une recette nette de 12 millions. De quoi donner 4,8 % aux 250 millions employés pour le tunnel. Ce n'est pas énorme. Mais c'est suffisant. Puis il est permis d'escompter les plus-values de l'avenir, les brouillards de la Manche étant plus consistants que ceux du Mississipi. Par suite, le tunnel peut se faire, au point de vue financier et au point de vue technique. Le pont, rêve de métallurgiste, ne saurait être pris en considération par le financier.

Allons-nous donc creuser le tunnel ? Les chambres de commerce françaises le demandent impatiemment. Les chambres de commerce anglaises sont plus réservées. Serait-ce que la France a plus d'intérêt que l'Angleterre à l'établissement d'une voie ferrée sous-marine transformant les Iles-Britanniques en une annexe du continent européen ? Certainement non. L'intérêt général est le même à Douvres et à Calais.

Mais il y a les intérêts particuliers. Non point ceux de la défense militaire : nous faisons trop bien sauter les cuirassés, à l'heure présente, pour éprouver quelque difficulté à précipiter les eaux de la Manche dans les galeries du tunnel, si la lune rousse succédait à la lune de miel. Mais les armateurs anglais — ils sont légion, et cette légion possède des milliards — n'éprouvent aucun enthousiasme à l'idée qu'une partie de leurs frets prendra le chemin de la caisse de la Compagnie du tunnel. Ils résisteront donc longtemps, le plus longtemps possible. Si longtemps sans doute que le flirt aura pris fin avant qu'ils aient mis les pouces. Si on ne les convertit pas tout de suite, il y aura encore de beaux jours pour les paquebots à turbine qui font le service Douvres-Calais.

Et les galeries de 1883 demeureront abandonnées, humides et sombres, tandis que leurs échos rediront la plainte d'Oronte :

Belle Philis, on désespère
Alors qu'on espère toujours.

Jean Legrave.

NOS DÉPÊCHES

Par Fil spécial

La guerre russo-japonaise

La situation

Londres, 29 mai.

Il semble bien que c'est à la coopération de l'escadre japonaise, postée dans la baie de Kin-Tchéou et qui, prenant les positions russes à revers, les rendait ainsi intenables, qu'est due la prise de Kin-Tchéou et de Nun-Chan.

Malgré tout leur héroïsme, les Russes ne pouvaient évidemment tenir longtemps sur une ligne de défense constituée par des ouvrages provisoires en terre, qu'il ne faut pas confondre avec les forts permanents dont parlent les Japonais intéressés à augmenter les difficultés d'un assaut mené à bonne fin, mais il serait intéressant de connaître avec quel effectif les Russes avaient charge de défendre les positions prises, car ce renseignement seul permettrait de déduire l'importance réelle du succès remporté par les Japonais.

Le général Stoessel n'avait, très vraisemblablement, mis là que juste ce qu'il fallait pour retarder la marche de l'ennemi. Il ne pouvait, en effet, envoyer à cinquante kilomètres de Port-Arthur une partie notable de ses troupes qui auraient risqué d'être coupées de la place et de la priver ainsi d'un élément important de sa défense.

Les troupes russes de Kin-Tchéou avaient évidemment pour instruction essentielle de lutter aussi longtemps que le leur permettrait leur infériorité numérique pour entraver la marche de l'envahisseur et émietter des forces dont l'objectif ne peut être que Port-Arthur.

Il apparaît qu'elles y ont assez bien réussi et que le résultat cherché a été largement atteint.

Il n'en demeure pas moins que le succès des Japonais leur ouvre la route de Dalny d'abord, puis de Port-Arthur où l'on peut s'attendre à les voir arriver bientôt.

Il ne s'ensuit pas, bien entendu, que la prise de cette place soit imminente. Outre que Port-Arthur est une forteresse naturelle difficile à aborder, les défenses artificielles disposées du côté de la terre rendent un assaut terriblement malaisé et l'on considère que, bien que la garnison russe ne comporte que vingt à vingt-cinq mille hommes les Japonais devront avoir plus de 100.000 hommes et pouvoir en sacrifier la majeure partie pour venir à bout de la place.

On dit il est vrai, qu'ils sont disposés à ce sacrifice au risque d'une boucherie effroyable, mais il leur faut du temps pour rassembler de pareils effectifs, et, d'ici là, pour peu que les Russes résistent, comme ils l'ont fait à Kin-Tchéou, sur les diverses positions qui séparent encore cette ville de Port-Arthur, les troupes japonaises sont menacées d'être considérablement affaiblies.

Il n'est donc pas téméraire de penser que, nonobstant leurs débarquements qui continuent de s'effectuer méthodiquement, mais lentement, sur les côtes de Kouang-Toung, l'assaut véritable de Port-Arthur n'aura lieu que dans une quinzaine de jours environ.

On dit que, profitant de ce retard et du fait que le [illegible]enkampf a coupé les communications entre la première et la seconde armée japonaise, le général Kouropatkine sortirait résolument de l'expectative et marcherait au secours de Port-Arthur, prenant les assiégeants entre deux feux.

D'aucuns, pourtant, rappellent qu'il y a quelques jours, on prêtait, à Saint-Pétersbourg, l'intention formelle au généralissime russe de laisser Port-Arthur à ses propres forces et de se réserver pour un choc décisifen Mandchourie. En ce cas, on peut s'attendre, *estime-t-on ici, dans les milieux militaires*, à ce que Port-Arthur tombe certainement entre les mains des Japonais.

Ce ne serait qu'une affaire de jours, et, pour prévue, quoi qu'il arrive, cette éventualité n'en aurait pas moins une importance considérable, puisque la prise de la place assurerait aux Nippons toutes facilités de ravitaillement pour leur marche ultérieure en Mandchourie.

***

EN MANDCHOURIE

Rencontres d'avant-garde

Londres, 29 mai.

Plusieurs journaux reproduisent un télégramme de Liao-Yang, 28 mai, disant que plusieurs rencontres ont eu lieu ces jours derniers entre les cosaques et les troupes japonaises.

Les Russes ont eu l'avantage presque partout.

L'ennemi a été repoussé.

Ses pertes sont énormes, celles des cosaques sont minimes.

La marche des opérations

Londres, 29 mai.

Selon un télégramme de Tokio, 28 mai, que publient les journaux, l'isthme situé entre la baie de Kintchéou et Talyen-Wan a été complètement occupé par les Japonais avant-hier matin, 27, à 10 heures du matin.

***

La prise de Kintchéou

Tokio, 29 mai.

(Source anglaise). — On croit que le général Stoessel commandait à Kintchéou les troupes russes, qui étaient composées du gros de la garnison de Port-Arthur.

Les pertes russes sont estimées à 2,000 hommes.

Tokio, 29 mai.

On évalue maintenant les pertes japonaises à Kintchéou et à Nanchan à 3,500 hommes.

Le nombre des canons russes qui ont été pris dépasse 70.

N.-B. — On peut sans exagération évaluer les pertes japonaises à un chiffre beaucoup *plus considérable. Les Russes estiment que* l'ennemi a eu 10 ou 12,000 hommes tués ou blessés.

Ce chiffre, à raison même des péripéties de l'assaut, semble plus près de la réalité.

On remarquera, d'ailleurs, que les dépêches de Tokio affectent l'allure officieuse plutôt qu'officielle.

Il y a évidemment, à cette façon de procéder, un motif suspect. On peut donc penser que les Japonais, comme toujours, lorsqu'il s'agit de pertes, ne veulent pas avouer la vérité.

Saint-Pétersbourg, 29 mai.

Dans les milieux militaires, on fait observer, à propos des canons pris par les Japonais à Kin-Tchéou et Nan-Chan que ce sont probablement de vieux canons de la position de Dalny et de la baie de Kerr.

Paris, 29 mai, 6 h. 10 soir.

La légation du Japon communique une dépêche de Tokio relative à l'attaque de Kin-Tchéou et de Nan-Chan. C'est la réédition à peu près littérale du télégramme communiqué, hier soir, par la légation japonaise à Londres.

Nous y relevons toutefois le détail suivant: «Les Japonais découvrirent au pied de la position russe de Nan-Chan un fil commandant une mine. En coupant les fils, ils empêchèrent l'explosion de se produire ».

***

EN RUSSIE

Le ministre de Corée

Saint-Pétersbourg, 29 mai.

Le ministre de Corée à Saint-Pétersbourg, qu'on disait avoir quitté cette ville définitivement, sous prétexte d'une alliance coréo-japonaise, est rentré ici.

La séance de vendredi à la Chambre

M. Combes et la franc-maçonnerie

Paris, 29 mai, 4 h. 10 soir.

M. Combes, valet de la franc-maçonnerie, commence à recevoir son salaire, et il est flagorné par les francs-maçons italiens dans un congrès dit du « parti radical », *dans les* termes que voici :

« Le congrès national du parti radical italien, réuni à Rome, exprime à Votre Excellence les sentiments d'admiration et de solidarité fraternelle de la démocratie italienne, à l'occasion de votre noble et magistral discours d'hier, qui restera inoubliable dans le cœur du peuple italien, et par lequel la France, encore une fois à la tête des nations civilisées, se charge de la défense du pouvoir contre les revendications de la théocratie vaticane. »

Impression d'un cardinal

Paris, 29 mai, 4 h. 20 soir.

Le correspondant du « Gaulois » à Rome a recueilli l'impression d'un cardinal sur le vote de la Chambre française. « Son Eminence télégraphie-t-il, me répondit n'avoir éprouvé aucune surprise, n'ayant jamais cru que le Parlement profiterait de cet incident pour rompre les relations d'une façon définitive.

» J'attirai ensuite l'attention du cardinal sur les bruits circulant dans les cercles diplomatiques, et d'après lesquels la visite du cardinal Svampa au roi d'Italie, aurait une corrélation avec l'affaire du voyage de M. Loubet. Son Eminence m'assura catégoriquement, qu'il n'existe aucun rapport. Victor-Emmanuel prit l'initiative d'inviter l'archevêque de Bologne, et celui-ci accepta de faire cette visite, avec le consentement du Vatican, pour des motifs d'ordre purement intérieur. »

APPRÉCIATIONS DE LA PRESSE

La presse française

Paris, 29 mai, 7 h. soir.

De M. de Cassagnac dans l'*Autorité* :

Quand les plus redoutables empereurs armés de toute la puissance humaine se sont brisés contre la chaire de Saint-Pierre, ce n'est pas un soliveau comme M. Loubet ou un foutriquet comme Combes qui devaient pouvoir quelque chose. Ils s'y sont brisés les dents, ainsi que le serpent sur la lime. Et ils en seront pour leur courte honte. La question est réglée, jugée maintenant et il n'est plus d'équivoque possible. Le gouvernement de la République n'osera jamais opérer la séparation de l'Eglise et de l'Etat, car l'Eglise catholique tuerait l'Etat républicain.

De la *République française* :

Le bloc est coupé en deux, et qu'on ne dise pas qu'il s'agit d'une question isolée, momentanée, c'est toute la politique du bloc qui est en jeu. M. Combes a fait, en effet, volontairement de la question religieuse tout le fond de sa politique, et le bloc n'a pu exister que parce qu'il n'est jamais sorti de cette question. Et voilà maintenant que l'accord ne subsiste plus dans la majorité sur ce terrain. Quelle raison d'exister reste-t-il au ministère ? Il a triomphé hier, mais avec nos idées et contre ses meilleurs amis. Le gouvernement avait, jusqu'ici, une politique mauvaise, sans doute, mais enfin il en avait une. Maintenant il ne lui reste aucune raison de vivre. Il n'a plus de politique, plus de programme, plus de majorité sincère, enfin, il n'a plus de bloc. Fini le curé, mais la curée continue.

Voici en quels termes s'expriment les journaux hostiles au Vatican :

De M. de Lanessan dans le *Siècle*, sous le titre : « La Victoire du Pape » :

Ce qui ressort le plus clairement de la séance de vendredi, c'est que le Pape sort victorieux de la lutte qu'il a engagée contre le gouvernement de la République. Victorieux définitivement ? Non, sans doute, car rien n'est définitif dans les affaires humaines, encore moins les victoires que tout autre chose, mais victorieux pour un temps qui peut être fort long. Rien, en effet, ne saurait être plus nuisible à un gouvernement que de n'avoir pas d'opinion sur les problèmes qui agitent et divisent le pays. Aussi un partisan du maintien du Concordat et de l'ambassade du Vatican pouvait-il dire, en sortant du Palais-Bourbon : « Le vainqueur de la journée, c'est le Pape. Il sait que le ministère Combes ne peut plus rien contre lui. »

De M. Ch. Bos dans le *Rappel* :

L'opportunisme était mort, on le croyait du moins, avec Gambetta et Jules Ferry. Il est aujourd'hui ressuscité. M. Jaurès l'a fait remaître de ses cendres. Il a pour but d'écarter toutes les questions pour n'en résoudre aucune. Ceux qui ont cru à l'avenir d'un parti socialiste décidé à poursuivre la réalisation de réformes si impatiemment attendues, peuvent, dès maintenant, porter le deuil de leurs espérances. Ce parti n'est plus. Ainsi donc, c'est la faillite. Personne maintenant, sauf 146 républicains, ne veut plus dénoncer le Concordat. L'occasion était merveilleuse. Il fallait la saisir, car elle ne se représentera jamais. Allez parler maintenant de séparation des Eglises et de l'Etat. Cette grosse réforme est ajournée à trente ans au moins. Ainsi l'a décrété Jaurès.

De la *Lanterne* :

Les socialistes révolutionnaires, qui ne révolutionneront jamais plus rien, ne donneront point l'échange au pays. Vaincus par le Pape à la première rencontre, ils peuvent mesurer leur défaite au triomphe insolent des journaux cléricaux et regretter l'occasion perdue. Leur faute capitale a été peut-être leur confiance aveugle dans le grand chef, dont ils espéraient des déclarations sensationnelles. Mais M. Combes n'a pas marché, et voilà le chef intangible, l'idole avec qui nous marchons depuis deux ans à l'assaut du cléricalisme et de l'Eglise, avec lequel nous n'avons pas fait, en deux ans, la politique qui pouvait être faite en dix mois. Un général incapable et un état-major aveugle, cela suffisait pour faire battre l'armée républicaine par les soldats du Pape. En attendant le règlement des comptes, le pays surveillera de près ces socialistes opportunistes.

De M. Clémenceau dans l'*Aurore* :

Sauver un ministre par l'équivoque pour le maintenir nominalement au pouvoir frappé de diminution, quel avantage ? Pour conserver la vie au cabinet on lui supprime toutes ses raisons de vivre. On aboutit surtout à compromettre l'idée de déconcerter l'esprit public, stupéfait de trouver dans la bouche des hommes d'action tous les lieux communs où se fonde la politique d'inertie.

De M. Gérault Richard dans la *Petite République* :

Il faudrait, pour que M. Nisard ou un autre ambassadeur retournât au Vatican, que le Pape renonçât à ses revendications temporelles et reconnût officiellement l'unité italienne, c'est-à-dire l'annexion des Etats pontificaux à l'Italie, ou que la France manquât à la parole de M. Combes et aux engagements pris envers l'Italie, en s'associant aux projets de restauration du pouvoir temporel. Le rappel de l'ambassadeur est donc définitif, cela ressort des déclarations explicites de M. Combes.

La presse italienne

Rome, 29 mai.

L' « Osservatore Romano » commente longuement les déclarations faites par M. Delcassé au cours du débat parlementaire d'hier. Il les contredit sur plusieurs points.

Il conclut en affirmant que ce débat est la pleine justification de l'attitude du Vatican.

L' « Officieuse Tribuna » dit que la séance d'hier est une séance historique, parce que les droits de l'Italie sur Rome y ont reçu une consécration éclatante de la part de la France. L'Italie ne l'oubliera jamais.

Suivant le journal « L'Italie », le Pape aurait dit : « On me demande la tête de Merry del Val, mais auparavant on devra m'enlever la mienne. »

Le « Popolo Romano », dont on connaît les attaches avec M. Giolitti, président du conseil, parlant de la discussion à la Chambre française sur la protestation du Pape, dit que cette discussion a abouti à la meilleure solution. L'organe officieux essaie d'atténuer non sans quelque hypocrisie l'expansion de joie qui s'est manifestée dans certains milieux italiens :

« Les commentaires de quelques journaux italiens, dit-il, feraient presque supposer que l'Italie a intérêt à tirer indirectement de cet incident des avantages en vue de ses rapports avec le Saint-Siège. Cela n'est certainement dans la pensée ni du gouvernement italien, ni de tous ceux qui considèrent les choses à un point de vue élevé et raisonnable. En effet, il serait étrange, pour ne pas dire plus, que ce regrettable incident, dont la première origine est dans la visite de M. Loubet à Rome, dût être considéré en Italie sous un jour défavorable à la France (sic). Souhaitons que cette difficulté puisse trouver dans le calme une solution digne et convenable pour les deux parties (sic). »

En terminant, le « Popolo Romano » déclare que le gouvernement italien n'a ni le devoir, ni le droit d'intervenir dans le différend, et n'a aucun motif de changer d'attitude à l'égard du Vatican, dont il garantit l'indépendance dans ses rapports avec les puissances.

Toute la presse officieuse italienne, de concert avec la « Tribuna », félicite bruyamment M. Combes.

Le « Messagero » exulte ; la « Patria » déclare que le vote de la Chambre française a été une victoire de la démocratie internationale, lisez de la franc-maçonnerie.

La presse belge

Bruxelles, 29 mai.

Nous lisons dans le *Patriote de Bruxelles* :

Tant que le gouvernement français ne me fera pas communication officielle de la rupture, je ne sais rien de rien et je nonce restera à Paris.

Voilà ce que le Saint-Père a déclaré, et il serait impossible de ne pas convenir, qu'il est pleinement dans son droit.

Un discours de M. Keller

Paris, 29 mai, 6 h. 30 soir.

M. Emile Keller, le vaillant ancien député catholique de Belfort, a prononcé, à l'assemblée générale de la Société d'Education et d'Enseignement, dont il est le président, un remarquable discours, dont voici les passages marquants:

« Après avoir entendu de la bouche des délégués de notre œuvre, l'exposé de nos travaux, le Saint-Père en a exprimé sa très vive et complète satisfaction. Il a déclaré qu'il renouvelait la bénédiction de son prédécesseur, et qu'il bénissait tout particulièrement une œuvre si nécessaire pour la formation de la jeunesse. Puis il a écrit lui-même cette bénédiction au bas de son portrait, qui ornera désormais la salle de nos séances, et il a tenu à nous donner auprès de lui l'appui d'un protecteur permanent dans la personne du cardinal Vincent Vannutelli.

» Ainsi encouragés par le Pontife, dont le nom rappelle Pie V, Pie VI, Pie VII et notre grand Pie IX, c'est-à-dire la résistance à l'hérésie et à la révolution, et qui a choisi pour modèle l'héroïque Saint-Grégoire-le-Grand (vifs applaudissements), nous puisons dans ses paroles une force nouvelle et une invincible confiance dans l'avenir de notre patrie.

» Pie X nous assure, et nous croyons avec lui, que la France ne peut pas périr, puisqu'elle a produit le curé d'Ars et Jeanne d'Arc.

» A l'heure même où je vous parle, il est méconnu, attaqué, outragé, parce qu'il est le grand défenseur de la liberté des âmes contre toutes les tyrannies.

» Aussi je suis sûr d'être votre interprète, en lui adressant, au nom de la vraie France, fidèle à sa foi et à sa mission séculaire, l'hommage vengeur de notre reconnaissance, de notre respect et de notre tendresse filiale. (Applaudissements).

» Il n'y a plus pour nous de liberté religieuse, si nous n'avons pas le pouvoir d'élever nos enfants dans notre foi, et l'hérédité de nos biens ne sera plus elle-même qu'un avantage secondaire si elle ne nous garantit pas l'hérédité de nos croyances.

» C'est pourtant là le droit primordial et inaliénable que l'on prétend nous ravir.

» Vous êtes libres, nous dit M. Combes, de ne pas faire comme moi, qui vous ai renié, et de rester catholiques si cela vous plaît. Oui, libres comme des parias qui n'auront plus ni grades, ni emplois, ni secours des bureaux de bienfaisance: «Mais, ajoute-t-il, nous ne permettrons plus qu'on inculque au cerveau faible et sans défense de vos enfants, des notions en contradiction complète avec les doctrines rénovatrices de la Révolution; nous ne permettrons plus qu'on les emprisonne dans une doctrine et une morale immuables, aveuglement soumises au dogme». M. Combes ne croit plus à la vérité, ni à la justice éternelles. Il lui faut une morale élastique, variant avec la fantaisie des loges, glorifiant le divorce, les hauts faits de la Commune, du Panama et de la trahison, de la guerre acharnée qu'il déclare au catéchisme, non seulement dans nos écoles mais dans nos patronages, nos cercles, nos associations d'anciens élèves, qu'il dénonce comme autant de foyers dangereux.

» Le souvenir sacré de l'Alsace et de la Lorraine ne l'arrête même pas, et il fait reconduire à la frontière, comme un malfaiteur, leur député Delsor, dont le seul crime est de porter la soutane. (Longue salve d'applaudissements). Et pour que l'on ne se trompe pas et que l'on voie bien que ce n'est à je ne sais quelle conspiration cléricale, mais à Jésus-Christ lui-même, qu'il en veut, il arrache l'image du Christ de nos tribunaux, comme de nos écoles, et il choisit le Vendredi-Saint pour que l'outrage et la provocation soient plus odieux. (Vifs applaudissements).

» Je voudrais vous rendre compte très brièvement de la marche suivie dans cette guerre à mort, faite à l'éducation chrétienne, des dommages et des spoliations dont les catholiques sont victimes, et des charges nouvelles imposées aux contribuables pour remplacer l'enseignement libre.

» Cette campagne est un chef-d'œuvre d'hypocrisie et de fausseté. Elle se compose d'une série de mensonges, habilement gradués, pour diviser et désarmer la résistance.

» Premier mensonge : En décrétant que l'enseignement de l'Etat sera laïque, on avait promis de ne pas toucher aux écoles libres; et avant même qu'on ait achevé de laïciser les 13000 écoles communales congréganistes, on commence à battre en brèche nos écoles libres.

» 2e mensonge : Sous prétexte de régulariser la situation des congréganistes, on leur indique dans une loi d'associations les formalités nécessaires pour les autoriser et leur conférer la personnalité civile, alors qu'il serait plus franc de dire que désormais, les congrégations sont toutes prohibées, et qu'elles seront successivement dissoutes.

» 3e mensonge : On annonce solennellement que les écoles libres, régies par les lois scolaires, n'auront pas besoin d'autorisation, et les 2.000 écoles qui ne l'ont pas demandée sont brutalement fermées.

» 4e mensonge : On avait promis d'épargner celles qui solliciteraient l'autorisation, et elles sont toutes frappées à leur tour.

» 5e mensonge : Il y avait 4.000 écoles parfaitement et régulièrement autorisées, ayant par conséquent un droit reconnu, et voilà qu'au mépris de cet engagement on propose aujourd'hui de les supprimer et d'en finir avec l'enseignement congréganiste.

En résumé, nous sommes en présence de la plus odieuse et de la plus formidable entreprise d'oppression de la conscience humaine.

» Dans la libre arène de la société moderne l'Eglise n'avait d'armes contre la libre-pensée, et la franc-maçonnerie, intant par la haine, la calomnie et toutes les mauvaises passions déchaînées, que par l'éducation de la jeunesse et l'assistance des pauvres.

» Les plus vertueux de ses enfants, les congréganistes, dont les statistiques officielles des criminalistes constatent la supériorité morale, se consacraient, avec un dévouement incomparable, à ces deux grands services.

» Ils assurent la vie de l'Eglise. Voilà pourquoi on veut à tout prix les détruire, confisquer leurs biens et disperser leur personnel.

» Par une tyrannie qui dépasse tout ce qui s'est vu dans le passé et tout ce qui pourra se tenter dans l'ordre économique, le socialisme d'Etat prétend s'emparer de la jeunesse tout entière et en pétrir le cerveau à son gré, le sevrer de toute vérité certaine, de toute morale immuable et divine, de tout dogme positif.

» Ce serait le naufrage de la foi et de la patrie, de la liberté et de la civilisation. Aussi, nous défendrons pied à pied le terrain qui nous reste, et Dieu préservera notre pays de la catastrophe qui le menace, si nous avons le courage de mesurer nos efforts à la grandeur du mal, et si, oubliant nos divisions, nous nous unissons tous pour sauver la France et la religion en péril. » (Applaudissements redoublés.)

LES GRÈVES

A BREST

Brest, 29 mai.

Les patrons boulangers acceptent les revendications des ouvriers.

La grève est terminée.

M. Bousquet, secrétaire de la fédération parisienne de l'alimentation, a, dans une réunion publique, vanté ce résultat comme dû à l'action directe du syndicat.

A l'issue d'une réunion, les grévistes dockers ont parcouru la ville. Ils ont brisé la devanture du magasin d'un camionneur, défoncé la porte d'entrée de la maison d'un armateur.

Ils se sont rendus sur les quais et ils ont jeté dans le bassin les ponts de débarquement.

Brest, 29 mai.

Malgré que les patrons boulangers, dans le but de ramener l'ordre que l'autorité est impuissante à maintenir, aient accepté, en faisant abstraction de leurs intérêts personnels, les revendications des grévistes, la ville de Brest reste, grâce aux dockers, sous le coup du terrorisme révolutionnaire.

Les armateurs ont eu une entrevue, ce matin, avec des délégués des dockers, dans le cabinet du juge de paix.

La conciliation n'a pas eu lieu : elle était, d'ailleurs, préparée à rebours, par M. Bousquet, secrétaire général du Syndicat de l'alimentation, qui a fait aux dockers une nouvelle conférence révolutionnaire, où il a exalté la victoire des boulangers.

Sous le coup de ces excitations, les dockers grévistes, sont alliés, en colonne, porter le siège devant la maison de M. Chevillotte, armateur, rue du Château. Ils brisèrent la porte d'entrée avec des pavés, pénétrèrent à l'intérieur en démolissant la loge du concierge.

Au haut de l'escalier, M. Chevillotte, armé d'un revolver apparut.

A ce moment, il n'y avait ni troupes, ni police, M. Denier, procureur, passant non loin de là, et avisé du pillage, répondit : « Je ne peux rien ; avisez la police. »

Les troupes sont toujours absentes.

Les manifestants remontèrent en ville et attaquèrent la maison de M. Bazin, entrepreneur des déchargements. Les vitres du bureau furent brisées, les papiers enlevés.

Jusqu'à 3 heures du matin, les grévistes parcoururent les rues en chantant des obscénités.

La population est terrorisée.

Un appel vient d'être distribué aux grévistes, qui dit que la municipalité a pris la direction des troupes pour en être maîtresse.

Loin d'être dirigées contre les grévistes, les forces sont là, au contraire, pour les protéger, dit le factum.

On évalue à plus de 150,000 fr. les dégâts causés à ce jour par les émeutiers.

Brest, 29 mai.

L'intransigeance des dockers grévistes ayant trompé l'espérance de ceux qui pensaient que l'arrangement survenu entre les patrons et les ouvriers boulangers amènerait une tranquillité relative, les autorités ont songé à renforcer la garnison de Brest, déjà surmenée.

C'est dans ce but qu'on a appelé à Brest trois compagnies du 118e de ligne, casernées à Morlaix, et qui se sont embarquées avec trois jours de vivres.

A LORIENT

Lorient, 29 mai.

La grève des ouvriers menuisiers, charpentiers et maçons continue.

La situation devient grave.

La nuit dernière, on a tenté d'incendier, au moyen de chiffons imbibés de pétrole, le magasin de Mme Guiserix, libraire, rue du Port. La tentative a heureusement échoué.

Les chiffons ont été saisis par la police.

LA MARCHE DE L'ARMÉE

Paris 29 mai, 6 h. 10 soir.

La marche de l'armée, organisée par le journal le « Matin », a été effectuée aujourd'hui.

Des équipes de 10 hommes, sous-officiers, caporaux et soldats, avaient été constituées dans la plupart des corps d'infanterie, d'artillerie, et dans quelques régiments de cavalerie.

Environ 2,000 marcheurs sont donc arrivés à Paris dans la journée d'hier et ont été placés en subsistance dans les régiments de la capitale.

Ils se sont retrouvés ce matin à 7 heures sur les boulevards, d'où, précédés d'un peloton de cyclistes du 9e bataillon de chasseurs à pied, d'un escadron de la garde républicaine et des musiques du 46e et du 89e de ligne, ils ont été conduits par le général Baillod, sur la place de la Concorde, point de départ de la course.

Les concurrents ont été massés sur 10 rangs en demi-cercle, soit 10 lignes de 200 hommes, de manière qu'aucune des équipes ne soit désavantagée.

A 8 heures précises, le signal du départ est donné, pendant que du jardin des Tuileries s'élevait un ballon équipé par l'Aéronautique-Club et les aérostiers militaires.

Les 2,000 marcheurs se sont immédiatement précipités dans l'avenue des Champs-Elysées, pour suivre l'itinéraire ci-après : Champs-Elysées, place de l'Etoile, avenue de la Grande-Armée, avenue de Neuilly, avenue de la Défense, Rond-Point, Nanterre, Chatou, le Vésinet, le Pecq, Saint-Germain (contrôle), Port-Marly, Rocquencourt, Vaucresson, Garches, Saint-Cloud. Boulogne-sur-Seine, avenue de la Reine, boulevard Murat et Lannes, avenues Henri-Martin et du Trocadéro, avenue et pont d'Iéna, avenues de la Bourdonnais, de la Motte-Piquet et de Suffren, et galerie des Machines, où se trouve le jury d'arrivée, présidé par le général Marcot, directeur de l'Ecole de Saint-Cyr.

De nombreuses bousculades se sont produites au moment du départ.

Quelques personnes indisposées ont été emportées dans des voitures d'ambulance.

Sur tout le parcours, des buffets, des postes de secours, avaient été installés et confiés à des militaires de l'armée active.

Des voitures du service de santé suivaient également la colonne.

Tous les concurrents ont épinglé sur la poitrine et sur le dos, le numéro d'ordre qui permet de les distinguer. Ils sont en tenue militaire, veste de drap ou vareuse, pantalon de toile, brodequins réglementaires, képi. Les chasseurs alpins portent le béret, ainsi que les fusiliers marins. Les zouaves et les tirailleurs portent la chechia rouge, et le turban.

La foule des curieux acclame au passage les marcheurs, dont l'allure générale est excellente.

Un certain nombre d'entre eux, incommodés par la chaleur, ont dû abandonner la lutte. L'état de quelques-uns a nécessité leur transport à l'hôpital.

Paris, 29 mai, 6 h. 40 soir.

La foule est énorme à la Galerie des Machines. Le premier coureur est signalé à 1 h. 40 et passe au contrôle à 1 h. 42. C'est le soldat Girard, du 149e, à Epinal. Il est originaire de la Côte-d'Or.

A une minute d'intervalle arrive Conet, soldat au 46e, à Fontainebleau ; puis Hachet, de la 22e section. La foule les acclame longuement et crie : « Vive l'armée ! » Ils sont tous trois en bon état et, après l'examen des majors, ils se rendent au lavabo, et, de là, au vestiaire, pour changer de vêtements, car ils sont trempés de sueur des pieds à la tête et couverts de poussière.

Successivement arrivent, dans cet ordre : 4e, sergent Bonnagne, du 87e ; 5e, caporal Roques, du 11e d'infanterie ; 6e, caporal Palais, du 96e ; 7e, soldat Van Ryssel, du 67e ; 8e, soldat Dessorme, du 46e ; 9e, caporal Huc, du 27e bataillon de chasseurs à pied ; 10e, caporal Marchand, du 89e ; 11e, Peyrard, du 155e ; 12e, Sauvage, du 128e ; 13e, Pecourt, soldat au 120e ; 14e, Tout, soldat au 134e ; 15e, Rohler, soldat au 23e d'infanterie coloniale ; 16e, Farabœuf, soldat au 46e; 17e, Vautlier, sergent au 48e ; 18e, Montagne, soldat au 89e ; 19e, Savin, soldat au 155e ; 20e, Sage, soldat au 119e, etc., etc.

Le premier a fait le parcours de 45 kil. en 5 h. 19 minutes, 48 secondes. La plupart des concurrents ne paraissent pas fatigués et dansent en se rendant au massage. Presque tous chantent en arrivant.

Une chose à remarquer : c'est la sollicitude avec laquelle les officiers des différents régiments accueillent leurs hommes, les conduisent au lavabo, au vestiaire, au buffet. On ne signale jusqu'ici que quelques cas d'insolation légère.

Le challenge du « Matin » est gagné par le 46e de ligne de Fontainebleau, dont l'équipe s'est la mieux placée.

Le contrôle a été fermé à 4 h., avec 1630 arrivées contrôlées.

Ce soir, les marcheurs seront conduits à l'Opéra et au Trocadéro, où ont lieu des représentations à leur intention.

Le Congrès d'économie sociale

Paris, 29 mai, 2 h. soir.

Hier soir s'est ouvert, dans la salle des conférences de la Société de Géographie, le 23e congrès annuel de la Société d'économie sociale, dont les travaux doivent se poursuivre jusqu'au 4 juin. Le congrès s'est donné pour tâche, cette année, d'étudier la vie provinciale. Un public très nombreux et des plus brillants assistait à la séance d'ouverture.

En l'absence du marquis Costa de Beauregard, la présidence était occupée par le comte de Las Cases, sénateur de la Lozère. La séance a été ouverte par M. Henri Joly, de l'Institut, président de la Société d'économie sociale, qui a fait l'éloge de Le Play, fondateur de la Société, et critiqué vivement ensuite l'œuvre d'unitarisme et de nivellement de la Révolution.

Après M. Joly, le comte de Las Cases a démontré la nécessité de maintenir les groupements provinciaux et les traditions terriennes.

Frédéric Mistral, dont le nom figurait au programme de la séance, s'est excusé par lettre de n'avoir pu venir, en priant les organisateurs du congrès d'accepter comme contribution de sa part à leurs travaux la chanson qu'il vient de composer en l'honneur du cinquantenaire du félibrige.

« Les Messieurs du congrès, dit la lettre, la trouveront peut-être intransigeante, mais que voulez-vous, nous ne pouvons nous faire autres que nous sommes. »

Une causerie de M. Charles Brun sur les littératures provinciales a clôturé cette première séance du congrès, qui a été très réussie.

M. Maret quitte le « Radical »

Paris, 29 mai, 5 h. 20 soir.

Un journaliste d'un véritable talent, M. Henry Maret, bien qu'il soit un de nos adversaires vient d'être la victime du cumulisme.

A vrai dire, on s'y attendait depuis le jour où M. Maujan s'est emparé du « Radical ». M. Henry Maret n'a pu demeurer aux côtés du politicien radical-socialiste ; il a expliqué, cette après-midi, comment il a quitté la feuille radicale.

« Depuis que M. Maujan a pris la direction politique du « Radical », je n'ai pas tardé à me rendre compte que je ne pourrais plus rester bien longtemps dans cette maison que j'avais fondée. Il fallait que le journal fût l'interprète fidèle des idées et des vues de M. Combes, qui sont les idées et les vues de M. Jaurès, et qu'aucun des collaborateurs ne s'écartât plus de la ligne ministérielle.

» J'avais envoyé un article où j'appréciais la séance de vendredi, et, dans cet article que j'avais intitulé «le nouvel opportunisme», je critiquais l'ajournement de la séparation des Eglises et de l'Etat. En voici la conclusion :

«Embêter les Capucins suffit largement à notre politique anticléricale. Ceux qui ont cru malvenu qu'on finirait par appliquer les principes ne sont que des fous. Mais malheureux, si, par hasard, on arrivait à la séparation, il n'y aurait plus à s'occuper des curés, et vous ne pourrez plus les embêter. Alors qu'est-ce qui nous resterait à faire, je vous le demande ? et comment passeriez-vous vos journées ? Qu'est-ce que vous voulez ? Il est terrible de ne savoir qu'un jeu. Nous autres, nous ne pouvons jouer qu'à celui-là».

» Cet article, le «Radical», c'est-à-dire M. Maujan, n'a pas voulu l'insérer. J'ai donc envoyé ma démission à l'administrateur délégué, M. Victor Simond, avec lequel, d'ailleurs, je reste dans les meilleurs termes.

» Le «Radical» n'a pas encore publié ma lettre, sans doute parce qu'on pense que je reviendrai sur ma détermination et que les choses pourront s'arranger. Eh bien non, les choses ne sauraient s'arranger et je ne reviendrai pas sur ma détermination, car je n'admets pas que M. Maujan, non plus que M. Combes ou que le roi de Prusse, puisse s'attribuer le droit de m'empêcher de dire ce que je pense.

» J'ai fait autrefois, continue M. Maret, la guerre à l'opportunisme constitutionnel. L'opportunisme continue-t-il ? En ce temps 14, il consistait principalement en ceci, que lorsqu'une réforme quelconque était proposée, on disait qu'il fallait renvoyer cela au budget. En revanche, dès qu'un orateur voulait la reprendre pendant la discussion du budget, il lui était immédiatement répondu qu'on ne pouvait pas faire de réformes par voie budgétaire, en sorte qu'on ne faisait rien du tout.

» Or, que vois-je aujourd'hui ? Un nouvel opportunisme, émanant des socialistes, il est vrai, mais qui revient au même. On supprime des libertés et on ajourne des réformes. On en est arrivé à vouloir diriger les gens comme de petits garçons. Eh bien, cette domestication ne me va pas et je sais qu'elle commence à déplaire à bien d'autres».

En quelques mots, M. Henry Maret a fait, avec sa verve habituelle, le procès des vingt années que nous venons de traverser. Il nous annonce qu'il va faire un voyage en Ecosse et qu'à son retour il verra s'il doit collaborer aux feuilles qui lui offrent l'hospitalité ou en fonder une autre. «Ce qui est certain, dit-il, en prenant congé, c'est que je ne déposerai pas la plume».

M. Trouillot à La Rochelle

La Rochelle, 29 mai.

Aujourd'hui a eu lieu l'inauguration du nouvel hôtel des Postes, sous la présidence de M. Trouillot, ministre du commerce, arrivé ce matin à La Rochelle, accompagné de son chef de cabinet.

Sur le passage du cortège ministériel, la foule n'a montré aucun enthousiasme.

On sait, par ailleurs, que Mgr Le Camus, évêque de La Rochelle, a décliné l'invitation au banquet ministériel qui lui avait été adressée par le conseil municipal.

Une conférence de M. Brunetière

Orléans, 29 mai.

M. Brunetière a fait, sous la présidence de Mgr Touchet, évêque d'Orléans, une conférence sur la «renaissance du paganisme dans la morale contemporaine».

Il y avait environ 2,500 auditeurs.

RÉUNION SOCIALISTE

Paris, 29 mai, 4 h. soir.

Le parti socialiste français avait organisé hier soir, au Cirque d'Hiver, une grande conférence socialiste, au cours de laquelle MM. Augagneur, maire de Lyon; Jaurès et de Pressensé, députés, ont pris la parole.

M. Augagneur a fait l'éloge de son administration, énuméré les réformes réalisées, d'après lui à Lyon, par la municipalité socialiste, et a terminé en disant que le conseil municipal de Paris, enfin régénéré, aura à cœur d'entreprendre les mêmes améliorations.

M. Jaurès a prononcé un discours, dans lequel il a dit que la stabilité gouvernementale et parlementaire, qui est la caractéristique de la politique actuelle, a permis au ministère Combes d'achever l'œuvre commencée par le ministère Waldeck-Rousseau, dans la question des congrégations : « La séparation des Eglises et de l'Etat n'est pas encore inscrite au programme du ministère, mais l'heure est venue de poser devant le Parlement ce problème inéluctable. Le rappel de l'ambassadeur auprès du Vatican est la première fêlure du Concordat».

M. Jaurès estime que M. Combes, s'il n'a pas actuellement l'intention de demander au Parlement de voter la séparation de l'Eglise et de l'Etat, sera amené par la force des choses à l'accepter et à la proposer.

Il annonce que le parti socialiste va commencer à travers la France une campagne destinée à affermir dans les esprits l'idée de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

M. Jaurès termine en disant que le parti socialiste doit suivre, pour obtenir les réformes sociales, la méthode de fermeté et de prudence qu'il observe dans la question religieuse.

M. de Pressensé parle de la guerre russo-japonaise, au point de vue démocratique, social et humanitaire.

Après avoir étudié les conséquences qui pourront découler de ce conflit, il a ajouté : « L'essentiel est que l'Europe, au moment de son intervention probable, avide d'étendre la guerre au delà des limites actuelles ».

Les élections au conseil général de la Seine

Paris, 29 mai, 5 h. soir.

Contrairement à ce qui se passe dans les autres départements, dont le conseil général est renouvelé par moitié tous les trois ans, le conseil général de la Seine est renouvelé en entier tous les quatre ans, quelque temps après l'élection du conseil municipal de Paris.

Le conseil général de la Seine se compose des 80 conseillers municipaux de Paris, plus les 21 conseillers représentant les 21 cantons de la banlieue parisienne, comprise dans les deux arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux.

C'est aujourd'hui qu'a eu lieu l'élection de ces 21 conseillers, dans les cantons de ces deux arrondissements.

En 1900, sur les 21 conseillers élus, 10 étaient nationalistes et 11 républicains, radicaux ou socialistes. Mais depuis cette époque, deux élections partielles avaient diminué cette légère minorité nationaliste.

Malgré cela, l'ensemble du conseil général était à peu près divisé par moitié en nationalistes et en blocards.

On ne signale, jusqu'ici, aucun incident.

L'assemblée générale

De la Société de secours aux blessés militaires

Paris, 29 mai, 5 h. 20 soir.

Cette après-midi, à 2 h. 30, au Palais d'Orsay, la Société française de secours aux blessés militaires a tenu son assemblée générale à l'occasion de la fin du congrès qui vient d'avoir ses assises à Paris.

Le marquis de Vogüé présidait, assisté du docteur Guyon, de l'intendant-général de Préval, du vice-amiral Ch. Duperré, de M. Léon de Gosselin, du comte de Pourtalès, du baron de Rothschild, des représentants des différents ministres, du président de la République, des membres du conseil de la société.

La musique du 104e s'est fait entendre.

Après les allocutions d'usage et les rapports annuels, M. René Bazin, de l'Académie française, a prononcé un magnifique discours.

AU MUR DES FÉDÉRÉS

Paris, 29 mai, 6 h. 15 soir.

Les groupes socialistes et révolutionnaires ont effectué, cette après-midi, au Père-Lachaise, selon une coutume traditionnelle, leur démonstration annuelle au mur des Fédérés, à l'occasion de l'anniversaire de la semaine de mai qui marqua le point culminant de la répression de la Commune.

La manifestation n'a pas été brillante en dépit de la présence de quelques députés et de plusieurs conseillers municipaux collectivistes, et l'on a constaté que les rangs des anciens communistes s'éclaircissent de plus en plus. Malgré les couronnes et emblèmes portés par les manifestants et sur lesquels on lisait les inscriptions de : « Vive la Commune ! Honneurs aux martyrs de 1871, aux glorieux vaincus de la Commune, etc., etc., l'entrain des années précédentes n'y était pas.

Une vingtaine de comités, dont les membres portaient à la boutonnière soit l'églantine jaurassiste, soit le coquelicot Guesdiste, soit l'immortelle rouge, s'étaient groupés, boulevard de Ménilmontant, devant la salle Lexcellent, rendez-vous habituel pour les démonstrations de ce genre. Il y avait en tout au maximum, 2000 personnes.

Le préfet de police dirigeait en personne les forces de police. Une brigade de cavalerie avait été postée, à toute éventualité, dans la grande cour du Lycée Voltaire.

Le départ du cortège pour le cimetière et l'entrée dans la nécropole se sont opérés comme les années précédentes, par petits paquets, encadrés par des gardes municipaux et des gardiens de la paix.

Devant cette tombe, un vif incident s'est produit : Les comités ayant entonné la « Carmagnole» et l'«Internationale», la police est intervenue et une bagarre s'est produite, dans laquelle trois arrestations ont été opérées.

M. Lépine en personne a arraché des mains d'un jeune homme un drapeau rouge, que celui-ci s'apprêtait à déployer.

La sortie, qui s'est effectuée vers cinq heures, a été assez calme. Les meneurs socialistes annonçaient que leurs camarades arrêtés seraient sûrement remis en liberté; ils savent bien que leur allié, M. Combes, n'a rien à leur refuser.

LE DERBY DE CHANTILLY

Paris, 29 mai, 5 h. 40 soir.

La journée du Derby français a été très réussie. L'assistance au pesage était des plus élégantes. La pelouse était noire de monde. A mesure de leur arrivée au paddock, tous les concurrents étaient l'objet de la curiosité générale. Le grand favori, Ajax, était naturellement le plus entouré. Le champion de l'écurie Edmond Blanc était encore plus en muscles qu'à sa dernière sortie et sa puissante structure était vraiment imposante. Le second favori, Rataplan, était resplendissant d'état. Sa silhouette élégante de vrai cheval de course, admirablement équilibré, fut ralliait de nombreux partisans. On admirait également Mac-Donald II, Issoudun ; mais tous ces poulains étaient indignes d'Ajax, qui se maintenait ferme à la cote de 2 contre 1.

Des sommes considérables étaient engagées sur lui.

Dans le cantier, les galops les plus admirés ont été ceux de Rataplan et de Mac-Donald. Le jockey d'Ajax le retenait dans une demi-allure.

Le départ a été vivement donné. French-Foy, le compagnon d'écurie d'Ajax, perdait 20 longueurs, tandis que Danton et Mac-Donald filaient à vive allure devant M. Charvet et Issoudun.

A la montée, Ajax se rapprochait dans un bon style, et, à l'entrée de la ligne droite, il galopait immédiatement derrière Danton et Mac-Donald.

A ce moment, Mac-Donald démarrait brusquement et prenait plusieurs longueurs d'avance; mais Ajax se mettait à sa poursuite et, admirablement soutenu par son jockey, G. Stern, il atteignait Mac-Donald il à cent mètres du poteau et, après une lutte sévère, prenait nettement l'avantage et passait le poteau avec une demi-longueur d'avance sur le poulain de M. Caillaut.

Rataplan était 3e, à 4 longueurs de Mac-Donald, précédant Madapolan, Issoudun, Danton, Moël, M. Charvet, Pétrone IV, French, Fox et Devis.

Le pari mutuel a donné les rapports suivants : écurie de M. Blanc, 14'50 et 7 placés ; Ajax, 12'50 et 6 ; Mac-Donald II, 19 et 8,50 ; Rataplan, 15 et 8.

Ajax a couvert les 2400 mètres en 2 minutes 3/4 secondes 3/5.

Voici les résultats des autres courses :

Prix de la Reine-Blanche. — 1er, Zouave; 2e, Francesca ; 3e, Emanville.

Prix Dangus. — 1er, Vieux-Paris; 2e, Maximum; 3e, Tigre.

Prix Gouvieux. — 1er, Yildiz Kiosk; 2e, Farceur; 3e, Marjolaine.

Prix des Etangs. — 1er, Kaïmac; 2e, Biltmore; 3e, Best Giry.

Prix du Château. — 1er, Lorlot; 2e, Romanof; 3e, Our Johny.

L'enlèvement des Crucifix

Energique protestation d'un magistrat

Villeneuve-sur-Lo., 29 mai.

L'enlèvement du crucifix du tribunal de commerce de Villeneuve a donné lieu à une noble et courageuse protestation de la part de l'un des juges.

Entrant dans la salle des délibérations, il s'aperçoit que le Christ n'est plus à sa place. Il demande une explication. On lui répond qu'en exécution d'un ordre venu du ministère, le Christ a été enlevé et porté à l'église paroissiale.

«Puisqu'il en est ainsi, reprend l'honorable magistrat, je me retire. Tant que le Christ n'est pas là, j'estime que le tribunal n'est pas au complet».

Ses collègues essayèrent en vain de le retenir.

Petites Nouvelles Télégraphiques

Nos divers correspondants nous télégraphient :

Accident sur le " Borda "

Brest, 29 mai. — Le *Borda*, vaisseau-école de l'école navale, a failli couler par suite d'une voie d'eau qui s'était déclarée dans la carène.

L'eau avait déjà envahi la cale, lorsqu'on s'en aperçut.

La direction des mouvements du port fit aussitôt envoyer un bateau-pompe, pour aspirer et refouler l'eau.

L'on se rendit compte ensuite de l'endroit où la voie d'eau s'était produite, et on l'aveugla.

La course cycliste Bordeaux-Paris

Paris, 29 mai. — Grâce à un temps admirable, la course classique Bordeaux-Paris s'est poursuivie dans les meilleures conditions et sans notables incidents.

Georget qui a mené la course de bout en bout, est arrivé à Ville-d'Avray très dispos, à midi 20 32 secondes, couvrant les 575 kilomètres en moins de 19 heures. — Petit-Breton, Garin, Muller, Maisonneuve, suivent de près.

Aucouturier, dont on escomptait la victoire, a abandonné, après une chute peu grave, mais qui le mettait en état d'infériorité et dans l'impossibilité de remonter à temps jusqu'au peloton de tête.

Est-ce un attentat ?

Tunis, 29 mai. — Cette nuit, deux malfaiteurs ont tenté d'escalader le mur d'enceinte du palais de S. A. le Bey.

Une sentinelle a porté à l'un d'eux un coup de baïonnette, et a reçu elle-même un coup de poignard.

Les deux criminels ont pu s'enfuir.

On ignore s'il s'agit d'un attentat ou d'un simple exploit de cambrioleurs.

Quadruple condamnation à mort

Oran, 29 mai. — Le 2 novembre dernier, les époux Rubio, épiciers, occupant une ferme située à sept kilomètres de Saint-Maur, province d'Oran, étaient assassinés nuitamment ainsi que leur enfant, âgé de deux ans. Le vol était le mobile du crime.

Grâce aux révélations du 2e enfant qui avait tout vu, les assassins, les trois frères Boualam et un de leurs cousins furent arrêtés.

La cour criminelle d'Oran a condamné les quatre prévenus à la peine de mort.

La mort de l'évêque de Chartres

Chartres, 29 mai. — Le corps de Mgr Mollien, évêque de Chartres, décédé hier, a été exposé, à partir de midi, revêtu des ornements épiscopaux, dans la chapelle de l'évêché, tendue de noir.

Toute l'après-midi, une foule nombreuse, composée de toutes les classes de la société chartraise, a défilé devant la dépouille mortelle du prélat.

La cérémonie des obsèques aura lieu vendredi à 10 heures à l'église cathédrale de Chartres. Le corps sera transporté ensuite à Amiens pour l'inhumation.

CARNET MÉRIDIONAL

Les élections municipales de Florensac

(De notre envoyé spécial)

Florensac, 29 mai.

Dans l'histoire des fraudes électorales du département de l'Hérault, tristement célèbre dans ce genre d'opérations, Florensac occupe une place très considérable, mais peu enviable.

Depuis près d'un an, cette importante commune n'a pas de conseil municipal régulièrement élu, et les diverses tentatives faites pour la doter d'une assemblée communale n'ont pu aboutir, par suite de procédés déloyaux et de manœuvres frauduleuses pratiquées par une infime minorité qui veut, coûte que coûte, escalader le pouvoir.

Les incidents mémorables qui se produisirent le 30 août dernier sont des plus édifiants et éclairent la situation d'un jour particulièrement suggestif.

Ces incidents ont été, en leur temps, longuement relatés et sévèrement appréciés dans l'«Eclair». Nous n'y reviendrons donc pas en détail, nous bornant simplement à rappeler le truc encore inédit de ce peu scrupuleux scrutateur du parti Cauby, qui, au dépouillement, ne trouva rien de mieux que de faire disparaître, par l'ouverture béante de son pantalon, les bulletins de la liste adverse, dite liste Mondou.

Pour apprendre à ce Bosco d'un nouveau genre à rester décemment vêtu dans la salle du vote et surtout à ne pas substituer les bulletins qui ne sont pas à sa convenance, le tribunal correctionnel de Béziers l'a condamné à 2 jours de prison avec sursis, peine minime, si l'on considère que les frasques de cet escamoteur ministériel provoquèrent de très violents incidents et faillirent occasionner d'irréparables malheurs, tant était extrême la surexcitation des esprits.

Arrivons au 1er mai courant : Afin d'assurer la liberté et la sincérité du scrutin, un pacte avait été conclu entre le préfet et les candidats des deux listes en présence.

Aux termes de cette convention, outrageusement violée par un certain citoyen Fornairon, l'alter ego de Cauby, chacun des deux partis devait, à l'ouverture du vote, présenter 17 de ses membres devant la porte de la mairie, et c'est parmi ces 34 électeurs que devaient être pris les membres du bureau et les surveillants.

Les délégués de la liste Cauby pénétrèrent les premiers dans la «maison commune», et certains d'entre eux s'empressèrent de barrer le passage aux délégués de la liste Mondou.

Cependant ces derniers, après de vigoureux efforts, parvinrent à surmonter cet obstacle et purent arriver à la salle du vote, située au premier étage.

Là, un spectacle imprévu les attendait : le bureau était déjà constitué !

— Constitué par qui ? direz-vous.

Par certains individus qui ne faisaient pas partie des délégués et que, par conséquent, on n'avait pas aperçus à l'ouverture des portes, au moment de l'appel des 34 !

Comment ces intrus, tous Caubystes, naturellement, étaient-ils parvenus à s'installer auprès de l'urne, afin de la «caresser» de leurs doigts crochus ? Mystère et cuisine électorale !

La foule, qui stationnait, nombreuse, aux abords de la place, fut immédiatement mise au courant de cet incident inattendu. Et aussitôt, de courageux citoyens, franchissant les cordons de troupes qui encadraient la mairie, font irruption dans la salle — tel un torrent impétueux que rien ne peut contenir et qui rompt ses digues avec grand fracas.

La rencontre entre les deux camps fut, on le devine aisément, dépourvue de courtoisie et d'aménité.

Fal, un des caudataires de l'illustre Cauby, huissier à Narbonne, prévoyant que des électeurs indiscrets pourraient avoir la tentation d'ouvrir l'urne et constater ainsi quelque opération miraculeuse, Fal prend ladite urne et la jette par la fenêtre.

A son tour, il est saisi par quelques citoyens qui lui font suivre le même chemin que la boîte... à surprises.

Dans ce voyage aérien, il rencontre, non une tuile, mais un bec de gaz qui amortit sa chute, et il s'en tire avec quelques contusions sans gravité.

Cependant, à l'intérieur de la mairie, la situation s'aggrave. «Ça se corse», comme on disait à Décazeville, et le scène menace de devenir tragique : Des coups de revolver sont tirés, les couteaux sortent des poches, en un mot le sang va couler dans la salle, transformée en véritable champ de bataille.

Par bonheur, les esprits finissent par se calmer et... les élections sont à recommencer.

Le préfet, qui a eu une attitude déplorable dans les diverses affaires électorales de Florensac et d'ailleurs, est revenu, cette fois, à de meilleurs sentiments. Il a fini par où il aurait dû commencer, en nommant une délégation prise en dehors de la commune, chargée de présider le scrutin d'aujourd'hui et de veiller à la régularité des opérations.

Cette délégation a pour président M. Rouvier, conseiller général et avocat à Montpellier.

Espérons que tout se passera loyalement et que nous n'aurons pas de fraudes à constater, de troubles à enregistrer, ni d'incidents graves à déplorer. — M. D.

Florensac, 29 mai, 11 h. matin.

Dès 5 h., ce matin, les nombreuses troupes dont nous vous avons annoncé, hier, l'arrivée,

art, lance une estocade jusqu'à l'ongle. Le toro se couche et le puntillero conclut au 1er essai.

Je dois dire qu'à un moment donné, ce toro ayant fléchi sur les pattes de devant, le public a hué avec frénésie, réclamant le toro de réserve, ce qui ne pouvait être accordé, étant donné que ce 6e toro avait pris le nombre règlementaire de piques, et par conséquent devait être estoqué. Dès lors, les matadors se seraient certainement refusés à travailler un 7e bicho.

Résumé. — Les toros, beaux de formes, de poids et bien armés ont un total de 32 piques, nombre bien suffisant ; ils manquèrent quelque peu de bravoure et partant donnèrent peu de jeu. 3 chevaux morts et 10 chutes, dont une sensationnelle, voilà le bilan du premier tiers.

La suerte de banderilles fut particulièrement gâchée et n'offrit de remarquable que les deux paires clouées par Bombita et Morenito, au 5e toro...

La suerte suprême n'a pas contenté les aficionados; les matadores, jeunes et bouillants, la précipitèrent de telle façon que leur jeu de muleta fut d'une brièveté tant soit peu anormale. Les estocades, trop précipitées et portées de loin, restèrent la plupart sans effet et donnèrent lieu à de justes protestations.

La course aurait été certainement meilleure, si les deux diestro avaient su mettre un peu d'ordre dans la lidia que leurs peones encombrèrent outrageusement.

Et voilà comment les corridas, même les mieux préparées, peuvent arriver à n'être que médiocres !

Juanito.

M. Doumergue à Narbonne

Narbonne, 29 mai.

Ainsi que nous l'avions annoncé, M. Doumergue, ministre des colonies, est arrivé à Narbonne hier matin dimanche, par le rapide de 1 h. 10 (heure officielle), mais en réalité à 1 h. 40, car le train qui portait le ministre a eu demi-heure de retard.

Le général de brigade, M. le maire, les sénateurs et les députés et de nombreux fonctionnaires, auxquels s'étaient joints quelques membres du congrès, attendaient l'arrivée du ministre. La compagnie de sapeurs-pompiers et deux brigades de gendarmerie à cheval faisaient le service d'ordre.

C'est aux accents de la «Marseillaise», jouée par la «Lyre Narbonnaise», que M. Doumergue est reçu dans la salle d'attente des troisièmes, transformée pour la circonstance en salon de réception.

Le cortège s'est rendu de là en landau, précédé des pompiers et des gendarmes, au kiosque de la promenade de la Gare, à côté duquel sur quelques guéridons de café alignés à la diable, la municipalité a offert le vin d'honneur au ministre. Cette réception quelque peu matinale avait attiré un certain nombre de personnes, qui étaient maintenues à distance respectueuse pour permettre au monde officiel de se livrer à ses libations nocturnes.

Après avoir écouté «France», jouée par la Lyre, et avoir absorbé une coupe de champagne, le ministre et sa suite sont remontés en voiture pour aller prendre un peu de repos. Il était exactement 2 h. et demie.

Dans la matinée, à 9 h., ont eu lieu, à la sous-préfecture, les réceptions officielles.

Vers 11 h., le ministre est arrivé sur la place de l'Hotel-de-Ville, il se rendait au congrès.

La place était complètement dégagée et entourée d'un double cordon de troupes, qui ont rendu les honneurs.

Jamais on n'avait vu à Narbonne, à propos de la venue d'un ministre, un pareil déploiement de forces.

Les troupes étaient, en effet, déjà échelonnées sur tout le parcours que devait suivre le cortège pour se rendre au banquet du Collège, dès après la clôture du Congrès.

Le ministre est entré dans la salle du Synode à 11 h. 10.

Après quelques paroles de M. Chavernac, qui lui a souhaité la bienvenue, M. Rouhard, secrétaire général du comité, a lu l'exposé de la triste situation de la navigation dans notre région, comparativement à l'ancienne prospérité de la vieille Narbonne.

Ce discours contient bien des points qui intéresseront nos lecteurs. Aussi, malgré sa longueur, nous tâcherons de l'insérer « in extenso » un de ces jours.

M. le ministre répond, comme toujours, qu'il s'intéressera à la situation qui lui est exposée ; il en fera part aux ministres compétents. Quant à lui, il y porte déjà un intérêt particulier comme originaire de la région. — M. Doumergue est député du Gard — et, comme ministre des colonies, on sent que M. Doumergue possède, en effet, très bien la question. — C'est déjà quelque chose.

Mais, ces promesses ne demeureront-elles pas de simples formules d'eau bénite de cour ? Souhaitons-le sans trop nous illusionner.

A midi moins dix, après avoir prononcé la clôture des travaux du congrès, le ministre, en compagnie du monde officiel, a quitté la salle du Synode pour se rendre au banquet dit populaire — coût : 3 fr. 50 — pour chacun des invités.

Sur la place de l'Hôtel-de-Ville, la rue de la République, boulevard de la Gare, boulevard du Collège, les troupes forment la haie. Deux brigades de gendarmerie à cheval ouvrent le cortège, qui s'ébranle sans qu'aucun cri soit proféré, sans qu'un seul chapeau se lève dans cette foule de curieux, contenue par les barrages de troupes.

C'était d'un froid qui contrastait singulièrement avec les chauds rayons de soleil qui dardaient, à cette heure, sur la place.

Narbonne, 29 mai.

Après le compte rendu qui précède, et surtout celui du banquet de la Chambre de commerce, où nous nous sommes plu à constater la correction de M. Ferroul, maire de Narbonne, nous étions loin de nous attendre à la mesure prise contre notre sympathique confrère et ami M. Laprotte, de l'« Express du Midi ».

Nous allions, comme lui et tous nos confrères de la presse, suivant l'usage et notre devoir professionnel, nous rendre au Collège, où avait lieu le banquet populaire (coût : 3 fr. 50), pour entendre le discours de M. le ministre, et noter les points utiles à enregistrer au point de vue de la politique générale, qui intéressent nos lecteurs, lorsque nous avons appris que notre confrère, qui nous avait précédé au Collège, avait été expulsé tout comme un congréganiste.

Voici les faits, tels que nous les a contés notre aimable confrère :

C'était une heure et demie environ, l'heure du toast.

Notre confrère pénètre jusque dans la cour d'honneur, passant sans encombre devant les agents de police postés aux portes et couloirs.

Il était là depuis dix minutes à peine, attendant à l'entrée de la cour la série des toasts et discours — le dessert était déjà servi — lorsqu'un agent vint, de la part de Mossieu Piquemal, secrétaire général de la mairie, lui enjoindre l'ordre d'avoir à partir.

Notre confrère, tout naturellement, trouva cette mesure étrange, et, aussi, déclara-t-il à l'agent qu'il était là non pour son plaisir — je te crois ! — mais par devoir professionnel. Il le pria, car notre confrère est poli, d'appeler un membre du conseil municipal, à qui il voulait en référer.

L'agent, transmettant fidèlement la requête de notre ami, avait à passer devant le fougueux secrétaire général, qui l'arrêta au passage et lui ordonna d'aller en référer à M. Fabre, adjoint.

Le policier reçut alors l'ordre d'aller dire à M. Laprotte que sa présence ne saurait être tolérée, etc....

Inutile d'ajouter que notre confrère se retira alors.

Nos lecteurs ne trouveront pas surprenant que, dans ces conditions, nous ne leur donnions pas le compte rendu des discours prononcés au banquet.

Nous ne pouvions décemment nous exposer à nous voir refuser la porte, du moment que nous étions prévenu.

Nous espérons que le seul énoncé des faits que nous enregistrons, à seule fin que nos confrères du bloc soient édifiés sur l'attitude de leurs amis, suffira pour qu'ils prennent en main la défense des prérogatives de la presse, aussi indignement foulées aux pieds.

Quant au cas de M. Piquemal, nous ne nous y arrêterons pas pour aujourd'hui, ne sachant pas s'il a reçu ou non des ordres de son patron. Ce qu'il conviendrait de savoir, en effet, c'est si M. Ferroul veut enfin se décider à nous dire s'il est oui ou non maître chez lui ?

Car enfin, nous ne pouvons supposer un instant qu'il change d'attitude avec tant de désinvolture, suivant les milieux où il se trouve.

Nous comprenons que les ardeurs du soleil, jointes à la garde d'un personnage aussi intéressant qu'un ministre puisse rendre certaines gens hydrophobes, mais encore une fois nous voudrions bien savoir ce que pense Ferroul de cet incident.

Quant à nos confrères du bloc ce serait leur faire injure que de croire un instant, puisqu'ils sont en situation de le faire, qu'ils ne s'empresseront pas de prendre en mains la défense des droits de la presse.

∿∿∿ M. Doumergue, à l'issue du banquet du Collège, s'est rendu à la gare, et a pris, en compagnie du préfet et de ses fidèles serviteurs, Barbaza et Sarraut, le train de Toulouse de 3 h. 40.

Le train s'est ébranlé au milieu d'un silence glacial, qui a été troublé par le cri de : Vive Doumergue, poussé par, exactement, trois individus, pas un de plus, pas un de moins.

Les courses d'Arles

Arles, 29 mai.

Les courses de chevaux d'aujourd'hui, favorisées par un temps splendide, avaient attiré une nombreuse assistance.

Prix de la Société d'encouragement (500 fr., trot monté, 5000 mètres). — 1re, Attendue, à M. Bouchue ; 2e, Demone, à M. Rivoiron.

Prix de la Compagnie P.-L.-M. (1000 fr., course plate, 2000 mètres). — 1re, Kabylie, à M. Granaud; 2e, Ninon, à M. Virel.

Prix de la Société d'encouragement (2000 fr., course plate, 2000 mètres). — 1re, Katoo, à M. Massot; 2e, Hanwa, à M. de Vilmorin.

Prix de la Ville d'Arles (1200 fr., course plate, 2000 mètres). — 1er, Xiphodon, à M. Higson; 2e, Sylvio, à M. de Fournas.

Prix du conseil général (1500 fr., trot monté ou attelé, 3700 mètres). — 1re, Acajou, à M. Vidal; 2e, Vengeance, à M. Giraud.

Prix de la Société sportive d'encouragement (course de haies, 3000 mètres). — 1re, Emondes, à M. Lachères; 2e, Rose de Bengale, à M. Gras.

Prix de la Société des steeple chases de France (2600 fr., steeple chase 6e série, 3400 mètres). — 1re, Promesse, à M. Lieux; 2e, Mon Luc, à M. Peyron.

Les Courses de Marseille

Marseille, 29 mai.

Voici les résultats des courses de Marseille :

Prix des Grillons. — 1er, Chambéry, à M. d'Espous de Paul; 2e, Persée, à M. Zafiropulo; 3e, Assouan, à M. Ollivier.

Prix de Mai. — 1er, Astuce, à M. Lieux; 2e, Glaieul, à M. Bellery d'Aliens; 3e, Roublard, à M. Prudhon.

Prix des Cigales. — 1er, Dives, à M. Porchères; 2e, La Souris, à M. Zafiropulo; 3e, Crapette, à M. Galy.

Prix des Nénuphars. — 1er, Ciral, à M. Penfentenyo; 2e, Sifflet, à M. Dovena; 3e, Plessis, à M. Michel.

Prix de la Capelette. — 1er, Gilette, à M. Romanet; 2e, Biscarra, à M. Naegely; 3e, Roseau, à M. Perrin.

Prix de Saint-Lo. — 1er, Bluette, à M. Vidal; 2e, Begonia, à M. du Rozier; 3e, Béatrice, à M. Bouchité.

PETITE POSTE MILITAIRE

Tous les lundis, sous ce titre, nous répondons aux questions qui nous sont posées touchant au service militaire et qui nous sont parvenues avant le vendredi soir.

Tarbais, Béziers. — Ce que vous demandez n'est guère possible. Il faudrait pour réussir que le recrutement duquel dépend Maubourgnet reçoive l'ordre de fournir, lors de la répartition des conscrits à Béziers et que parveniez à vous faire comprendre parmi ces conscrits. Si la loi est promptement votée, il est possible que les soldats au service en bénéficient.

G. M. Cette. — C'est la classe 1883 qui a été convoquée pour un appel, et non celle de 1882. Ces appels n'ayant lieu qu'à l'époque de la réunion des conseils de revision, vous n'avez rien à redouter pour cette année.

Un ami de l'Eclair, Béziers. — 1. Les affiches prodiguées dans les premiers jours de janvier font connaître les classes appelées dans le courant de l'année. — 2. et 3. Demandez au recrutement, en raison de votre nouveau domicile, un changement d'affectation.

Bon pour un an, 73. — Adressez au commandant de recrutement, par l'intermédiaire de la gendarmerie de votre résidence, une demande de sursis d'incorporation, basée sur la présence de votre frère sous les drapeaux.

Fabre Maisonneuve. — 1. Nous ne connaissons pas de société de ce nom à Montpellier. — 2. Au recrutement, où vous devez vous présenter afin de savoir si vous avez les aptitudes physiques voulues, on vous indiquera les pièces à fournir et la date des examens. Le programme des épreuves à subir, — trop long pour trouver place ici, — est déposé dans toutes les préfectures ou sous-préfectures. — 3. Tout officier sortant ou non de Saint-Cyr, peut concourir pour l'Ecole de guerre. — 4. Cela dépend de la conduite, du travail et aussi de la chance.

L. L. S. — Oui, il suffit pour cela, dès la réception de l'ordre d'appel sous les drapeaux, de remettre à la gendarmerie de la résidence une demande à l'effet d'être présenté à la commission spéciale qui se réunit avant la mise en route des conscrits.

F. C. A., 31. — 1. La myopie supérieure à six dioptiries entraîne la réforme.— 2. Oui, si l'infirmité a disparu.—3.Nous ne le croyons pas et vous conseillons, en raison de la complexité de la question, de la soumettre au recrutement, où vous pouvez vous présenter sans crainte. — 4. Nous ne pouvons répondre à cette question qu'en reproduisant le texte des instructions : « à l'âge de 26 ans, le dispensé est tenu de fournir un certificat de l'autorité ecclésiastique constatant qu'il appartient au clergé séculier et qu'il est rétribué, à ce titre, soit par l'Etat, le département ou la commune, soit par l'établissement, public ou d'utilité publique, laïque, ecclésiastique ou religieux légalement reconnu, auquel il est régulièrement attaché.

P. L. fourrier en herbe. — Le programme de l'instruction comprend le service d'administration et de comptabilité à bord des bâtiments et dans les dépôts des équipages de la flotte en ce qui concerne le personnel, le service des traites, la tenue et la comptabilité du matériel. Les élèves fourriers, pris parmi les engagés volontaires, suivent un cours spécial dans les dépôts.

Chronique Régionale

HÉRAULT

BREVET ELEMENTAIRE

Le registre d'inscription des aspirantes au brevet élémentaire sera clos le 4 juin 1904, dernier délai.

MONTPELLIER.— L'élection sénatoriale. — La bataille continue, M. Augé a répondu à M. Perréal par le télégramme suivant, que nous apportent les journaux républicains :

Perréal, sénateur, Bois-Colombe.

Ne puis croire authenticité entrefilet de « Dépêche » aujourd'hui vous prête préoccupation défendre votre situation d'élu contre ma candidature sénatoriale.

Tiens à renouveler déclarations anciennes : ne suis candicat qu'à prière arrondissement de Lodève, ce qui écarte toute éventualité de concurrence entre vous et moi.

M. Augé n'a posé sa candidature au Sénat qu'à la prière de l'arrondissement de Lodève. Pour le moment, c'est lui seul qui le dit, et cela demande un commentaire plus développé. Comment et sous quelle forme s'est produite cette « prière » de tout un arrondissement ? Tous les délégués ou tous les maires de l'arrondissement de Lodève sont-ils allés se mettre aux genoux de M. Augé ? Y a-t-il eu seulement quelques démarches, provoquées peut-être par l'intéressé, qui aurait pris volontiers la partie pour le tout ? Nous le saurons bien.

Le *Petit Méridional* fait suivre le télégramme d'une longue plaidoirie en faveur de.... M. Augé, ou de M. Salis, ou peut-être bien de tous les deux à la fois ; car il est trop intéressé dans la question pour que tout le monde ne cherche pas des noms derrière son prétendu exposé de principes.

Nous avons dit, hier, et cela est de la dernière évidence, qu'il n'en est pas de même chez nous ; on ne peut pas nous soupçonner, quand nous exposons notre façon de penser au sujet de l'élection sénatoriale, de dissimuler une candidature conservatrice sous nos périphrases.

La thèse du *Petit Méridional* est que le scrutin de liste par lequel sont élus les sénateurs est institué pour servir les intérêts généraux d'un département, et qu'il faut laisser la défense des intérêts plus particuliers d'un arrondissement aux députés élus au scrutin uninominal par circonscriptions départementales. Conclusion forcément amenée dans l'esprit du lecteur : M. Augé ou M. Salis peut très bien être élu sénateur, bien que, par le fait de cette élection, deux arrondissements de l'Hérault fussent privés de toute représentation particulière au Luxembourg.

Notre confrère est pourtant forcé de reconnaître que les arrondissements divers ne l'ont jamais entendu de cette oreille et que l'habitude s'est introduite de réserver, autant que possible, la part de chacun.

Il aura beau dire et beau faire, on ne renoncera pas facilement à cette habitude et beaucoup, dans son parti, ne verront dans sa déclaration de principes qu'une doctrine toute de circonstance.

Mais il y a mieux encore, dans l'article du *Petit Méridional* ; en voici un passage :

Non pas qu'étant donnée la situation spéciale où se trouve l'arrondissement législatif de Lodève, par suite de la disqualification politique du député, cet arrondissement ne puisse et ne doive donner à tous les électeurs sénatoriaux des indications dont ceux-ci pourront et devront tenir compte. Mais il ne faudrait pas croire, suivant la répartition dont nous avons parlé ci-dessus, que, M. Galtier étant décédé, c'est à l'un seul des arrondissements de Lodève et de Saint-Pons que la désignation du sénateur reviendrait.

Et un peu plus bas, comme conclusion, notre confrère ajoute :

Nous répétons que, vu la situation spéciale de l'arrondissement de Lodève, l'élu du 26 juin sera, en même temps que sénateur de tout l'Hérault, le représentant en quelque sorte de Lodève, qui n'a plus confiance en son député. Les indications de l'arrondissement de Lodève seront, nous n'en doutons pas, prises en considération par le corps électoral tout entier, qui pèsera les besoins de l'arrondissement en les rapprochant des intérêts généraux du département.

Si « les indications de l'arrondissement de Lodève » se sont portées déjà sur M. Augé, comme celui-ci nous l'assure, concluez : M. Augé serait à la fois sénateur de l'Hérault, député de Béziers et, en outre, député de Lodève, M. Vigné étant décédé moralement !... En voilà un cumulard !

Après les *trusts* innombrables inventés en Amérique et le *trust* des Théâtres imaginé à Paris, voici le *trust* des mandats électoraux découvert par M. Augé !

Quel dommage que le Parlement ait voté l'interdiction des candidatures multiples ! Aux prochaines élections législatives, M. Augé, déjà sénateur, posait sa candidature dans toutes les circonscriptions de l'Hérault, il était élu partout — naturellement — et une foule de politiciens *disqualifiés* allaient rejoindre le seigneur d'Octon.

A propos de lois d'interdiction, il en est une qu'on devrait bien voter, et qui serait plus démocratique, plus juste et plus équitable que la loi abolissant les candidatures multiples. Ce serait une loi édictant que tout député posant sa candidature au Sénat devra, au préalable, se démettre de son siège à la Chambre.

N'est-ce pas scandaleux de voir tant de députés se jeter sur les mandats sénatoriaux, parce que leur durée est de 9 ans au lieu de 4 ans, parce que le travail au Luxembourg est infiniment moindre qu'au Palais-Bourbon, et surtout parce que, dans le cas d'une défaite, le candidat vaincu retombe moelleusement sur son banc de député ?

Si nos législateurs étaient vraiment des hommes guidés par les principes, il y a longtemps qu'ils auraient voté cette loi ; mais ils sont trop intéressés à la conservation de ce commode et charmant *statu quo*.

Si jamais cette loi intervient, par un extrême hasard, vous verrez que tous ces coureurs de candidatures sénatoriales auront tôt fait de reprendre leur ancien cri de guerre : « Sus au Sénat ! »

P.-S.— Notre correspondant de Saint-Pons nous informe que les délégués sénatoriaux de l'arrondissement, réunis hier, dimanche, sous la présidence de M. Laissac, ont choisi à l'unanimité, comme candidat au Sénat, M. Razimbaud.

Encore un député ! Mais on voit que la théorie du *Petit Méridional*, dont l'article était peut-être écrit en vue de ce congrès, au moins en partie, n'a pas eu précisément un succès considérable ; il n'a pas recueilli une seule voix.

Mais qui nous débarrassera donc des sempiternelles candidatures de députés ?

A vendre salle à manger occasion, et salon 5 pièces, absolument neuf. S'adresser, 7, rue Levat, 2e étage, de 1 à 2 h.

La conférence du Père Léon, que nous avions annoncée, a eu lieu samedi soir, sous le patronage de l'Association générale des catholiques du diocèse, dans la salle de la rue Plantade, où s'était donné rendez-vous l'élite de la population, avide d'entendre la parole éloquente du vaillant orateur.

Sur l'estrade avaient pris place MM. Guibal et Laurens, les éminents avocats, dont s'honore le barreau montpelliérain ; Paul de Girard, vice-président du comité royaliste de l'Hérault ; de Massillian, Paul Mahon et Félix Lacointa, délégués du comité catholique de Toulouse, etc.

Le conférencier est présenté à l'auditoire par Me Guibal, qui préside la réunion et qui prononce une allocution vibrante, maintes fois interrompue par les applaudissements de la salle entière.

«Au moment où la persécution fait tant de victimes, dit Me Guibal, où les ministres de Dieu sont traqués, persécutés, dispersés, il m'est particulièrement agréable de saluer ici de son nom et de son titre de religieux, celui qui, devant nous, va prendre la parole ; c'est une grande satisfaction pour moi d'avoir à vous présenter le vaillant champion des plus nobles causes ; je dirai mieux, c'est un grand honneur que je vous remercie d'avoir bien voulu me faire en me permettant de saluer ce costume, cet uniforme, devrai-je dire, du vrai soldat du Christ.

» Mais, malgré les persécutions, le Père Léon ne vient à vous ni abattu, ni attristé ; il n'est pas de ces tièdes, de ces hésitants qu'un rien décourage; il vient à vous couvert de gloire, avec l'auréole du triomphe et plein de force, d'énergie, pour vous tracer la voie dans laquelle vous devez le suivre ».

Me Guibal ne veut pas, cependant, retarder plus longtemps le moment où il sera permis aux auditeurs d'applaudir le brillant conférencier, auquel il cède la parole.

« Je suis vraiment touché, dit le Père Léon, des paroles élogieuses qui m'ont été adressées et de la sympathie que m'ont toujours témoignée les catholiques de Montpellier. Je les avais conviés à une première conférence et ils ont répondu nombreux à l'appel que je leur avais adressé; je les retrouve aujourd'hui et je les remercie encore de leur bienveillance à mon égard et des encouragements qu'ils veulent bien me donner.

» Mes remerciements s'adressent aussi à MM. Lacointa et Mahon, qui m'ont accompagné de Toulouse à Montpellier et m'ont si vaillamment secondé dans ma tâche ».

L'apostolat du Père Léon s'est, en effet, déjà exercé à Toulouse; mais son vœu le plus cher serait que Toulouse et Montpellier, ces deux villes intellectuelles par excellence, pussent marcher la main dans la main, et que, de leur entente, naquit ce mouvement régénérateur que nous ne pouvons obtenir que par l'union de tous les catholiques groupés pour la défense de la religion et de la patrie.

Le Père Léon aborde ensuite le sujet de sa conférence ; il tient à dire d'abord pourquoi les catholiques sont si faibles en présence de leurs ennemis et comment ils pourraient devenir forts.

« C'est froidement, dit-il, qu'il convient d'envisager la situation qui nous est faite, parce que c'est froidement qu'on nous la fait ; qu'il faut se demander pourquoi, nous catholiques, qui sommes le nombre, qui sommes la force, pourquoi nous, qui sommes les successeurs des premiers martyrs, nous reculons devant les successeurs de Julien l'Apostat ; pourquoi nous, des fils des Croisés, nous cédons le pas aux fils de Voltaire.

» C'est que, depuis quelques années, la plupart des catholiques ne vivent plus de leur foi intégrale et réelle, car ils ont fait litière de tous les principes qui constituaient leur apanage et leur sauvegarde.

» L'atmosphère empoisonnée où ils vivent les pénètre de telle sorte qu'ils ne peuvent résister à ses miasmes délétères : ils sont devenus avides de luxe, de confortable, ou simplement de bien être.

» Tous, nous nous laissons séduire par des caprices qui nous épuisent, par des molesses qui nous absorbent, et quand nous nous trouvons en présence de difficultés que nous avons à vaincre, nous, nous laissons, au contraire, vaincre par elles et nous succombons.

» Le mal est profond parmi les catholiques, qui le déplorent cependant, mais qui n'ont pas la force de réagir. »

Le conférencier rend hommage ensuite à Mgr de Cabrières, le vaillant évêque de Montpellier, dont il fait le plus vif éloge « et que la France entière vous envie, dit-il ». Des applaudissements unanimes accueillent ces paroles, que la salle entière vient ratifier par la longue ovation qu'elle fait au Père Léon.

Celui-ci nous fait ensuite toucher du doigt le danger que présente pour la jeunesse cette éducation moderne, faite uniquement d'indifférence et de laisser-aller : « absence de doctrine chez les uns ; diminution de doctrine chez les autres, voilà, dit-il, la cause de nos faiblesses.

» Trop souvent l'on oublie que la religi[illegible] notre sauvegarde suprême et qu'il faut [illegible] d'exemple. Nous devons tous nous mettre dans la position du soldat en campagne, en nous armant d'un saint courage et d'une bonne volonté absolue, en apportant tout notre dévouement à ces œuvres de bonne presse, de conférences et d'élections pour lesquelles nous devrions nous imposer les plus lourds sacrifices.

» C'est à ces œuvres que se consacrait le vénérable patriarche de Venise, devenu aujourd'hui le chef respecté de la chrétienté, qui disait : «J'y mettrai ma crosse d'évêque et ma pourpre de cardinal.»

Le Père Léon s'adresse ensuite aux pères et mères de famille qui doivent donner à leurs enfants l'exemple des vertus chrétiennes et leur apprendre dès leur jeune âge à se rallier à un parti, à choisir un drapeau : le parti du Christ, et la Croix, sa glorieuse bannière.

« L'ordre, la paix, la liberté, l'avenir, ne procèdent que d'une doctrine, le catholicisme ; que d'une force, l'action. « Il est nécessaire de prier, il faut aussi agir ; si nous attendons beaucoup des secours d'en haut, nous devons aussi compter sur nos propres forces.

» Si, grâce à leur propagande, les socialistes ont pu obtenir quelques succès, qui nous étonnent, parce que nous ne connaissons guère leur organisation, les catholiques de France doivent, de leur côté, s'unir et s'entendre, comme ceux de Belgique, qui sont déjà en majorité au Parlement.

» Nous n'avons rien à espérer de la résignation ; elle donnera de nouvelles armes à nos adversaires, qui, déjà, ne nous ménagent pas leurs sarcasmes ; avons-nous donc quelque chose à attendre, quelque faveur à recevoir de gens qui nous haïssent et nous oppriment ?

» La politique d'atermoiement ne témoigne que de divisions profondes ; notre devoir est de nous unir sur le terrain de la foi, de la religion et de la patrie, confiants dans le drapeau qui doit nous abriter sous ses plis, confiants dans la foi, plus confiants encore dans Celui qui guide nos pas et qui nous conduira à la victoire. »

Le discours du Père Léon est vivement applaudi. Me Guibal le félicite encore du succès qu'il vient d'obtenir, puis il adresse un joyeux salut à M. Lacointa et un souvenir ému à son père, récemment décédé.

Il engage enfin les catholiques, si cruellement éprouvés par la persécution à s'unir pour lutter contre leurs ennemis.

« Ce n'est que par l'union, ajoute-t-il que nous pourrons constituer une imposante majorité. Le droit est pour nous ; ayons aussi le nombre pour faire triompher la cause que nous défendons. »

Me Guibal est à son tour chaleureusement applaudi ; mais il se dérobe avec modestie à l'ovation qui lui est faite et s'efface devant le Père Léon, que ses auditeurs acclament encore au moment où il quitte la salle de réunion.

Fumier d'écurie. — Voir 4e page.

Nécrologie. — Une foule émue et recueillie accompagnait, hier, au tombeau, la dépouille de M. André Chaber, tout jeune encore, puisqu'il n'avait que cinquante-et-un ans. D'une nature d'artiste,aquarelliste distingué,botaniste émérite, cet homme, doux et bon, ne se plaisait qu'au milieu des chefs-d'œuvre et des fleurs.

Pour cultiver ces goûts si purs et si nobles, il vivait surtout à la campagne, dans le Gard, en sa propriété du Grès, près Saint-Ambroix, où il avait créé de magnifiques collections d'espèces rares, à Montpellier, à La Piscine, l'ancien château des Belleval, qu'il avait restauré et qu'il embellissait tous les jours.

Il était fils d'une femme éminemment distinguée et d'un père qui fut une des notabilités de la cité, par son honorabilité, sa charité, ses goûts et sa compétence esthétiques. M. Alfred Chaber fut, en effet, le premier bienfaiteur du Musée archéologique de l'Université, que vient d'enrichir la collection Didelot, qui constitue désormais un des plus beaux de France ; c'est lui qui a comblé de ses largesses le Musée Fabre et celui de Narbonne, dont une galerie porte son nom. Ce nom devrait être gravé en lettres d'or, au Louvre, qui lui doit, avec plusieurs tableaux de maîtres, le « Saint Sébastien » de Raphaël, l'un des joyaux du Salon carré, si, par un sentiment plein de délicatesse, le Mécène montpelliérain n'avait pas interdit de le désigner autrement que par de simples initiales.

De tels souvenirs ajoutent aux regrets d'une famille si sympathique et si considérée.En adressant nos respectueuses condoléances à la jeune et si digne veuve, ainsi qu'à ses deux enfants, nous avons, du moins, la consolation de penser que le fils, M. Henry Chaber, brillant élève de la Faculté des lettres, dont il est déjà licencié en histoire, continuera et fera revivre les convictions chrétiennes, les sentiments élevés et les généreuses traditions de ses pères.

Eventails à peindre depuis 0 fr. 95, chez Dezeuze.

M. le chanoine Carrière. — Nous empruntons les lignes suivantes à notre excellent confrère *La Vérité Française* :

« Le panégyrique de Jeanne d'Arc a été prononcé à Toulouse par M. le chanoine Carrière, supérieur des missionnaires de Montpellier. Il a traité son sujet en missionnaire. « Leçons que donna Jeanne d'Arc aux français et aux chrétiens : » — *aux femmes*, elle enseigna à mettre au service du bien la puissance de persuasion dont le Ciel les a douées; qu'elles persuadent aux hommes leurs devoirs, au lieu de les en détourner; *aux hommes*, elle enseigne à agir, à combattre pour leurs convictions, leçon particulièrement opportune à l'heure où nous ne savons guère que parler ou gémir, et où nous livrons aux mains de nos ennemis la justice, la liberté, la famille, le Christ lui-même, dont nous laissons humilier l'image; — enfin Jeanne nous enseigne à tous, par la générosité et l'efficacité de son sacrifice et de sa mort, que les seules causes qui meurent sont celles pour lesquelles l'on ne meurt pas !

J'ai entendu bien des panégyriques; je n'en ai jamais écouté; je n'en ai pas vu écouter avec une pareille attention. De temps à autre, à certains passages particulièrement délicats et où l'orateur semblait préoccupé d'être surtout énergique, l'attention devenait de l'angoisse. Bridaine dut faire passer quelques-uns de ces frissons dans le cœur des politiques et des prudents de son époque. Il ne dut jamais obtenir de succès plus franc ni plus apostolique.

On était tellement édifié par l'apôtre, qu'on en oubliait l'orateur. Et pourtant, quel «artiste !» quel «humaniste !» Avec quelle maîtrise et quelle intrépidité il emploie toutes les ressources — sans en excepter même les procédés — de l'art classique et traditionnel, soit dans la « composition » fortement dessinée et où la logique ne craint pas d'être symétrique, soit dans « l'élocution » très soignée et très littéraire ! On me dit que M. l'abbé Carrière a déjà publié deux volumes de sermons très appréciés par les prédicateurs. S'il en publie un troisième et s'il y place son panégyrique d'aujourd'hui, soyez sûrs que vous en entendrez l'écho dans les chaires de quelques paroisses.

Café de France. (Jardin). — Le flutophone, le luth mystérieux. Dernière de la «Vivandière»

Revue des pompiers. — M. l'adjoint Reynes, délégué au contentieux, à l'octroi et aux travaux publics, a passé, hier matin, à 7 h., la revue des pompiers, dans la caserne de la rue Pitot.

A 7 heures moins le quart, les pompiers, en tenue de service, moins le casque — à cause de la chaleur (pour des pompiers, quel outrage !) M. l'adjoint Reynes avait donné ordre de le laisser au logis — ont quitté la mairie avec tout le matériel d'incendie, une pompe et un chariot d'accessoires, attelés,pour se rendre à la caserne.

M. Reynes, capitaine de réserve, a au moins tenu compte de l'heure fixée, et, militairement exact, était présent dès 7 h. Il a aussitôt passé la revue des hommes et du matériel, fraîchement astiqué.

A huit heures, la revue était terminée.

Nous ne critiquons nullement M. Reynes d'avoir passé cette revue, qui est vraiment nécessaire, ne serait-ce que pour s'assurer du bon fonctionnement du matériel.

Si nous devions même lui donner un conseil, ce serait le suivant : Il doit savoir que, souvent, des alertes sont données, pendant la nuit, dans les casernes, au piquet d'incendie ; pourquoi n'en ferait-il pas de même, afin de se rendre compte du temps nécessaire aux pompiers et aux pompes pour se rendre sur les lieux du sinistre?

Cependant, par les temps que nous traversons, où le repos hebdomadaire est à l'ordre du jour, il nous semble que cette revue, passée par exemple un samedi, entre cinq et six heures du soir, aurait été mieux à sa place. Cela aurait permis aux braves pompiers de profiter de leur dimanche et de le passer en famille.

Quelques-uns d'entre eux avaient projeté, paraît-il, pour ce jour-là, une bonne partie de campagne. Adieu, campagne, herbe verte et bon air ! tout a dû être sacrifié à l'accomplissement du devoir professionnel.

Incendie. — Au fond de la rue de la Raffinerie se trouve un vaste immeuble,qui contenait autrefois la literie militaire, aujourd'hui rue Rambaud.

Cet immeuble est actuellement occupé par M. Pascal, confiseur; l'entrepôt de M. Raux, fabriquant de meubles, et M. Barre, marchand de fourrages.

C'est là, qu'hier, vers 3 heures un quart, un incendie s'est déclaré. Le feu, qui avait pris naissance dans l'atelier de M. Pascal, le confiseur, s'est vite communiqué à l'entrepôt de M. Raux, et chez M. Barre; quelques balles de fourrage ont été incendiées.

Heureusement, et dès la première alerte, les pompes du 122e de ligne et du 2e génie sont arrivées sur les lieux, suivies peu après par les pompes de la ville et les piquets d'incendie des régiments, les gendarmes à pied et montés, et des conducteurs du 2e génie.

Ces forces ont alors combattu le feu, qui a pu être éteint vers cinq heures, après avoir causé certains dégâts.

Sur les lieux se trouvaient, M. Demangeot, lieutenant-colonel du 122e de ligne; MM. Codur, capitaine de gendarmerie; [illegible], commissaire central; Jaumard, commissaire de police, et de nombreux gendarmes et agents.

Cet incendie, qui aurait pu être plus considérable, sans les prompts secours apportés, a mis tout l'après-midi le quartier en émoi.

A la Grâce de Dieu. — Métiers Ténériffe.

Arènes de Montpellier.— Dimanche 5 juin prochain, grande course de 6 taureaux avec le concours du célèbre quadrille Monnier, lauréat des toréadors français.

Petits faits, avis et convocations

Société des sauveteurs languedociens de l'Hérault. — Ce soir lundi, à 8 h. 30 du soir, réunion générale dans une des salles de la Mairie. Il sera fait application des articles 7, 31 et 41 des statuts. — Le secrétaire général.

Mutuelle familiale. — Ce soir, réunion du conseil, à 8 h. 30, au siège social, 2, rue Montpelliéret. — Le secrétaire.

LODEVE. — Nomination. — M. Paul Mas, de Montpellier, vient d'être nommé avoué à Lodève, en remplacement de M. A. Tandut, décédé. Nous adressons à M. Mas nos meilleurs souhaits de bienvenue.

La maraude. — Plusieurs propriétaires des environs de Lodève se sont plaints, cette semaine, que des militaires allaient, le soir, à la tombée de la nuit, manger les fruits de leur propriété. Nous transmettons leurs doléances à qui de droit.

Etat civil. — Naissances : Néant.

Publications de mariage. — Néant.

Décès. — Bouissac Pierre Marie, teinturier, *71 ans, né à Lodève, époux Coulot Joséphine*, rue Fangouze. — Calbayrac (sans vie). — Courdurier Adélaïde Honorine, s. p., 69 ans, née à Lodève, veuve Albagnac, Grand'Rue.

MAUGUIO. — Hygiène. — Le conseil municipal s'est occupé la semaine dernière de la grave question de la salubrité publique.

Il est incontestable et d'ailleurs incontesté, notre village n'est pas propre. Mais à qui la faute ? Certes, les pouvoirs publics paraissent à ce sujet animés des meilleures intentions, mais ils manquent totalement d'énergie. Le maire prend bien des arrêtés, mais ces arrêtés restent le plus souvent lettre morte et personne ne songe à les respecter. La tolérance a souvent du bon, mais elle devient coupable lorsque la santé publique en dépend.

L'état sanitaire est loin d'être excellent et les cas de fièvre typhoïde sont ici permanents, et au moment où une grave épidémie de variole sévit à deux pas de chez nous, il n'est que temps de prendre les mesures les plus énergiques pour prévenir les pires calamités.

Délégués sénatoriaux. — Ont été nommés délégués sénatoriaux : Ayme Victor, maire. — Fabre Etienne, Vacassy Julien, adjoints. — Ferrier Aimé, Ricous Bruno et Bourély Auguste, conseillers municipaux. — Suppléants : Jullian Noël et Simon Etienne.

CAUSERIE DE LA SEMAINE

LA CURE DE RAISINS

Appliquée aux maladies de l'estomac et de l'intestin

Le docteur Chauvet vient de publier un intéressant rapport sur la fréquence de l'appendicite dans l'armée. Il résulte de ces constatations que le traitement chirurgical a entraîné 15 pour 100 de décès tandis que le traitement médical guérissait 99 pour 100 des malades. Ce fait est de nature à opérer un revirement dans l'opinion en faveur du traitement curatif au détriment des sanglantes opérations. Mais, comme il vaut mieux prévenir que guérir, examinons les causes qui occasionnent l'appendicite et il sera dès lors plus facile de prévenir la maladie.

L'appendicite frappe généralement les personnes habituées à une nourriture trop généreuse, trop abondante qui occasionne l'encombrement de l'intestin et par suite favorise l'éclosion de la tumeur intestinale .Tenir le ventre libre, tout est là, si l'on veut se mettre à l'abri du mal.

Malheureusement la chose est parfois malaisée, purgatifs et laxatifs sont, hélas ! des préparations chimiques qui irritent l'intérieur, délabrent l'économie et qui, pour une amélioration passagère, entraînent des troubles parfois fort graves. Ce sont des palliatifs et non des curatifs ; il fallait trouver autre chose. C'est ici qu'entre en scène un produit nouveau dont les extraordinaires propriétés ont soulevé l'intérêt du monde médical tout entier à la suite du sensationnel rapport fait à ce sujet le 18 novembre 1902 à l'Académie de médecine. Il s'agit du ferment des raisins de Jacquemin ou levures sélectionnées de raisins des pays chauds, que M. Jacquemin, l'éminent chimiste nancéen, s'inspirant des données scientifiques de l'illustre Pasteur, a été le premier à pouvoir composer.

Grâce à la nature de son ferment qui lui permet de vivre dans l'estomac et l'intestin à la température de notre corps (contrairement à toutes les autres levures qui meurent dès qu'on les y introduit), il est facile de concevoir quel immense champ d'action thérapeutique lui est réservé.

Le rôle du ferment de Jacquemin sera donc dans toutes les affections stomacales et intestinales celui de faciliter par une fermentation naturelle la digestion et par suite de procéder à une évacuation rapide et complète, sorte de nettoyage de l'intestin dont les excellents résultats ont un effet immédiat et antiseptique écartant toute complication ultérieure.

Voilà un précieux agent thérapeutique qui, dès son apparition, a fait table rase de tous les autres produits vantés à grand renfort de tapage. A l'action irritante ou caustique des eaux, sels, poudres, etc., d'absorption plus ou moins désagréable, on substituera le ferment de raisins qui a le goût de vin nouveau : produit naturel, agréable, fleurant bon. Les résultats qu'il a donnés jusqu'ici sont tels qu'on est fondé à espérer que son usage généralisé nous débarrassera, et cela le plus simplement du monde, d'une grande part des affections latentes qui nous frappent et nous menacent.

D'ailleurs, le malade aura vite fait de reconnaître le caractère rigoureusement scientifique de ce nouveau ferment dont le préparateur, M. Georges Jacquemin, est un savant dont l'autorité est universellement reconnue et qui, continuant les études commencées par son père, s'est depuis 1888 exclusivement consacré à la recherche des ferments et des levures à l'Institut de recherches scientifiques de Malzéville et s'y est créé une incontestable notoriété.

La découverte qu'il vient de faire et les surprenants résultats obtenus avec son ferment de raisins pur le classent désormais parmi les savants qui, surtout en ces temps derniers, ont tant fait pour le progrès de la science.

Docteur Passy-Terrier.

Pour tous renseignements, écrire à M. Jacquemin, Institut de Recherches scientifiques, à Malzéville, près Nancy (Meurthe-et-Moselle), qui, sur demande, enverra gracieusement une brochure contenant la communication à l'Académie de Médecine et de nombreuses observations sur des cas particuliers. Dans un but de vulgarisation humanitaire, l'Institut Jacquemin enverra le Ferment de Raisins franco de port et d'emballage.

DEMANDEZ UN
"DUBONNET"
VIN TONIQUE AU QUINQUINA
GRAND PRIX 1900

AVIS DE MESSE

La messe de neuvaine pour le repos de l'âme de

Julie-Marie ALEXANDRE

Epouse REYNES, brigadier de gendarmerie

sera célébrée mercredi 1er juin, en l'église Saint-Pierre, à 9 heures du matin.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

GUERISON DU DIABÈTE
PAR LES PILULES LITHURANEES BASSET
Traitement facile — Efficacité certaine
Innocuité parfaite
Dépôt général : Pharm. Boveil, Lyon-Terreaux
DEPOTS : A Nimes, pharmacie Gamel — A Montpellier, pharmacie du Dr Pezet — A Cette, pharmacie Magistre — A Avignon, pharmacie Arnaud, — Béziers, pharmacie Martin.

AVIS AUX PERSONNES
atteintes de Calvitie

La presse scientifique a beaucoup parlé, dans ces derniers temps, de la découverte, par un savant français, de nouveaux agents de restauration et de reconstitution de la chevelure. Beaucoup de clients nous demandent quels sont les moyens à employer pour cela. Nous allons leur répondre collectivement.

Il n'y a, à ce jour, qu'un remède réellement scientifique et efficace contre les affections du cuir chevelu et partant contre la calvitie, c'est la « Sève Capillaire Busch » qui a reçu, d'ailleurs, la haute approbation de la Société de Médecine de France.

Le professeur Busch est l'auteur de la découverte signalée plus haut.

C'est lui qui, reprenant des expériences déjà ébauchées par plusieurs savants allemands,a découvert la singulière et mystérieuse propriété que possède un alcaloïde du « Pilocarpus pennatifolius » de réveiller la vitalité des papillaires pilaires, de féconder les follicules producteurs et de leur faire produire de véritables cheveux.

Sa célèbre « Sève capillaire » n'est que la synthèse de cette première découverte. Il l'a complétée, en effet, par des adjuvants restés son secret, mais qui ont pour résultat de compléter l'action, parfois incertaine, des sels de pilocarpine, d'en étendre et d'en assurer l'efficacité à toutes les affections du cuir chevelu et à tous les cas de calvitie, si ancienne et si grave qu'elle soit.

Pour recevoir l'exposé scientifique de ce traitement, ainsi que son mode d'emploi permettant de faire repousser à tout âge les cheveux tombés, il suffit d'aller voir le professeur Busch à son labotoire de Paris, 10, rue des Bons-Enfants, ou de lui écrire avec détails : il l'envoie gratuitement.

Docteur Riou-Delmet.

VICES du Sang, Dartres, Eczéma, Boutons, Maladies secrètes, Démangeaisons, Ulcères, Plaies, Guéries par le Rob dépuratif et le Baume de Chambon, Ph. à Nîmes. [illegible] 1 b. 6.60 [illegible] 10f. Baume 2f20. Brochure gratis.

HUNYADI JANOS
UN VERRE A JEUN PURGE AGRÉABLEMENT

ÉLÈVE demandé à la Pharmacie Figuier. — Urgent.

7

Dernière Heure

Nos correspondants particuliers nous télégraphient :

UN DISCOURS DE M. TROUILLOT

La Rochelle, 29 mai.

Au banquet qui lui a été offert par le conseil municipal, M. Trouillot a fait un éloge dithyrambique de M. Combes, qui a écrit, a-t-il dit, une des plus belles pages de la République.

Il exprime l'espoir que si on laisse vivre le cabinet, M. Combes parviendra à détruire complètement l'enseignement congréganiste et essaiera d'établir un nouveau régime entre l'Eglise et l'Etat.

Le ministre a dit, en terminant : « Il faut que le Vatican cesse d'adresser des remontrances à la République ; il faut que la révolte épiscopale ait un terme ; il faut que la guerre incessante menée contre la République par une armée de 40,000 prêtres prenne fin. »

LA MARCHE DE L'ARMÉE

Paris, 29 mai, 11 h. 20 soir.

Le caporal Baconnet, du 134e de ligne, en garnison à Mâcon, qui a pris part aujourd'hui à la Marche de l'Armée, est mort ce soir, des suites d'une insolation à l'hôpital Necker, où il avait été transporté.

L'état de plusieurs autres coureurs, tombés en route, et recueillis comme lui dans divers hôpitaux, inspire d'assez sérieuses inquiétudes.

BAGARRE SANGLANTE

Tarbes, 29 mai.

A la suite d'un banquet qui avait été organisé, dans la commune de Neuilh, pour célébrer la nomination du nouveau maire, M. Torne, une sanglante bagarre a éclaté entre les anciens et les nouveaux édiles.

Plusieurs personnes ont été grièvement blessées. Le maire a dû ceindre son écharpe et faire les sommations légales pour rétablir l'ordre.

Elections au conseil général de la Seine

Paris, 29 mai, 11 h. 50 soir.

Aujourd'hui ont eu lieu les élections au conseil général de la Seine. Le résultat ne modifie pas sensiblement la situation respective des partis.

Cinq nationalistes sont réélus. Un, M. Dupont, est en ballottage à Vanves et a toutes les chances de passer. Un autre, M. Menin, est également en ballottage, et, ce ballottage paraît favorable à son concurrent socialiste.

Enfin, le siège de M. Hemard, député nationaliste, récemment invalidé, qui ne se représentait pas, est disputé dans un ballottage entre un radical et un républicain progressiste.

Les nationalistes perdraient deux sièges. Il y a, d'autre part, huit élus classés républicains radicaux et socialistes. Cinq ministériels ont en ballottage.

La guerre russo-japonaise

L'évacuation de Dalny

Chefou, 29 mai.

On peut considérer Dalny comme évacué. Un réfugié russe qui en revient à bord d'une jonque rapporte que tous les objets précieux les munitions et la plupart des troupes ont été transférées à Port-Arthur. Il n'y reste, comme population civile, que les électriciens chargés des mines du port et les démolisseurs des docks et des appontements.

Le 24 mai, trois torpilleurs et un grand navire de guerre que l'on croit être le *Bayan* sont arrivés de Port-Arthur à Talien-Wan.

Il est probable que c'est le *Bayan* qui a canonné l'aile gauche japonaise lors de l'affaire de Kintchau.

Les jonques ont aperçu quatre vaisseaux japonais à neuf milles de distance de Dalny. Il est probable que le *Bayan* a été pris.

La canonnière américaine *Frolich*, qui se trouve à Chéfou, ira à Niou-Chouang au cas où les Russes l'évacueraient.

La prise de Nan-Chan

Tokio, 29 mai.

L'occupation de la position russe de Nan-Chan a été précédée d'un combat particulièrement meurtrier.

Les premiers bataillons japonais lancés à l'assaut des lignes ennemies ont été complètement anéantis. Pas un seul homme n'a échappé aux balles russes.

Paris, 30 mai, 2 h. 20 matin.

La légation du Japon communique, sous forme de dépêche, de Tokio, un rapport du général Oku, commandant la deuxième armée japonaise sur la prise de Nan-Chan.

Un seul détail mérite d'y être relevé, encore que sous réserves : Les Japonais auraient capturé 68 canons, 10 mitrailleuses, et beaucoup de munitions.

EN CORÉE

Séoul, 29 mai.

On estime que l'effectif du détachement russe de Ham-Heung, au nord de Gensan, est d'environ 1,000 hommes avec 12 canons; mais on s'attend à ce qu'il soit prochainement renforcé.

Les Cosaques assurent que 600 cavaliers et 4,000 fantassins marchent vers le même point.

Le gros de la colonne d'invasion russe s'avance par deux routes, précédé et flanqué d'éclaireurs.

On ne sait pas si l'objectif des Russes est Ping-Yang ou Gensan.

Suivant les dernières informations, les Cosaques ont occupé Pouk-Tcheng, à quelques kilomètres au nord de Ham-Heung.

UN BEAU TÉMOIGNAGE

« Montceau-les-Mines, le 16 février 1898.
Monsieur. — Parmi tous les produits que j'ai essayés jusqu'à ce jour pour entretenir la bouche dans un état constant de propreté, je n'en ai jamais trouvé d'aussi parfait que votre Pâte Dentol et votre eau dentifrice le Dentol.

M. BOGENAL

Je viens d'expérimenter ces deux antiseptiques et j'ai constaté que leur pouvoir microbicide est vraiment surprenant, tout en étant joint à un parfum des plus agréables. C'est une création scientifique qui honore son auteur. Veuillez, s'il vous plaît, contre le mandat ci-joint de cinq francs, m'adresser quatre boîtes de Pâte Dentol, et agréez mes civilités empressées. Signé : Bogenal, employé à Montceau. »

Le Dentol (eau, pâte et poudre) est, en effet, un dentifrice à la fois souverainement antiseptique et doué du parfum le plus agréable.

Créé d'après les travaux de Pasteur, il détruit tous les mauvais microbes de la bouche ; il empêche aussi et guérit sûrement la carie des dents, les inflammations des gencives et les maux de gorge. En peu de jours, il donne aux dents une blancheur éclatante et détruit le tartre. Il laisse dans la bouche une sensation de fraîcheur délicieuse et persistante.

Mis pur sur du coton, il calme instantanément les rages de dents les plus violentes.

Le Dentol se trouve chez MM. les coiffeurs-parfumeurs et dans toutes les bonnes maisons vendant de la parfumerie. — Dépôt général, 19, rue Jacob, Paris. Prix du Dentol : flacon petit modèle, 1 fr 60 ; moyen modèle, 3 fr. Pâte Dentol : petit modèle, 1 fr. 25.

ASTHME POUDRE CIGARETTES DU PÈLERIN
50 ans de Succès — 5 DISPARITION DES SUFFOCATIONS
Traitement Unique — Recommandé par les Médecins
Se trouve dans toutes les bonnes Pharmacies
Échantillons gratis. — Dr Cléry, 53, Bd St-Martin, Paris.

ESSO CALMANTE ROUPIE
A Diplômes d'Honneur — 4 Médailles d'Or
HORS CONCOURS — MEMBRE DU JURY, etc.
Guérit les Douleurs, les Rhumatismes, les Irritations, Refroidissements, calme la Toux, ne salit pas le linge, et ne fait pousser aucun bouton.
Prix : 1 fr. 30 le Rouleau par poste.
Pharmacie ROUVIÈRE, à NIMES.
Dépôt dans toutes les pharmacies

BAUME VICTOR
Contre douleurs, goutte, sciatique.

Revue financière de la semaine

Paris, 29 mai.

Les affaires sont tellement restreintes qu'on voudrait pouvoir s'amuser à philosopher. Malheureusement le drame qui se poursuit là-bas accapare la grosse part de nos préoccupations ; il nous en reste cependant aussi à l'égard des travaux du Parlement, qui sont en pleine activité, puisque l'existence du concordat et l'économie de nos impôts, c'est-à-dire la paix religieuse et la sécurité financière, sont déjà compromises. Trente milliards de dette publique, 280 millions de dette viagère, 1150 millions de dette flottante, 400 millions d'emprunt à court terme sont cependant une charge qui ne permet pas de bouleverser aveuglément notre système d'impôt. Il ne faut pas se laisser griser par les 2 milliards 591 millions d'or, montant de l'encaisse de la Banque de France, d'autant plus que la circulation des billets s'élève à plus de 4 milliards et que l'écart n'en est point couvert par la valeur de l'encaisse argent, valeur extrêmement hypothétique. Néanmoins, les disponibilités sont énormes, on doit en convenir, énormes, mais hésitantes et elles resteront fortement hésitantes tant qu'elles n'apercevront pas la fin de la saignée financière que nous vaudront les événements militaires actuels.

Cependant, fatigués d'oisiveté, quelques capitaux se portent sur le compartiment des valeurs actives. Le placement, trop longtemps prolongé dans le bas de laine, ne répond pas à l'état d'âme contemporain. Partout et en tout on veut du mouvement. L'étude de la cote montre, d'ailleurs, que les compartiments des valeurs ont une activité anormale et que c'est surtout sur les fonds d'Etats que l'inertie reste dominante. Les fonds Russes sont parmi eux les plus préoccupés, et nous savons quelles angoisses ils donnent en ce moment. Il faut cependant voir les choses comme elles sont : le 4 % Russe a été émis à 86,35 en temps de pleine paix et de pleine prospérité. La comparaison des temps et des cours doit être pour chacun, en ce moment, éminemment suggestive. Nous nous bornerons, en ce qui nous concerne, à rappeler l'opinion que dès le premier jour nous avons montrée à ce sujet, beaucoup des nôtres s'en trouvent bien.

Mais revenant au choix des valeurs à prendre, il en est quelques-unes qui sont arrivées à un prix particulièrement avantageux, et les portefeuilles qui rechercheront l'importance du revenu plutôt que les chances de hausse trouveront auprès de nous, s'ils veulent bien nous consulter, l'occasion de placements raisonnés.

Dans cet ordre d'idées, nous recommandons à nos lecteurs la lecture de notre notice sur la Société Ardoisière de Notheuret. Il y a là un très gros élément de revenu. L'habileté professionnelle, le succès antérieur des fondateurs en matière d'ardoisières, une des industries les plus simples et les plus rémunératrices, nous permet d'insister pour qu'on n'hésite pas à se renseigner très complètement auprès de nous sur l'occasion qui s'offre pour chacun d'un placement de toute sécurité et d'important rendement.

De Lamerlie
22, Place Vendôme

MOUVEMENT DES PORTS

Marseille 29 mai.

Arrivées. — Auvergne, de la Société Générale, de Bône, avec 17 passagers, 454 tonnes de minerai, céréales, alfa, 1044 moutons, 145 chevaux et 11 ânes. — Saint-Augustin, de cette Compagnie Générale Transatlantique, d'Oran, avec 86 passagers et 475 tonnes de céréales, vins et primeurs. — Soudan, Compagnie Mixte, de Tunis et Nice, avec 114 tonnes de blé, avoine et futs. — Vaucluse, de Saint-Georges, de Tunis, avec 570 tonnes de blé. — Gaulois, d'Axel Busck, de Nice et Menton, avec 30 tonnes citrons et huile. — Saint-Pierre, de Caillol Duvillard, de Cette, avec 12 tonnes pour Alger. — Faraman, Compagnie Fraissinet, de Cette, avec 1 passager et 150 tonnes farine, vin et morues. — Saint-Marc, même Compagnie, de Naples et Nice, avec 27 tonnes chanvre, peaux et futs. — La Marsa, de la Compagnie Mixte, d'Alger et Cette, avec 240 tonnes vin, céréales et divers. — Abdel Kader, de la Compagnie Générale Transatlantique, de Bougie, avec 59 passagers et 147 tonnes, dont 133 pour Marseille, 9 pour Saint-Louis-du-Rhône et 5 pour Cette, de marchandises diverses.

Les départs. — Isaac Péraire, de la Compagnie Transatlantique, pour Philippeville. — Ville d'Alger, de la même Compagnie, pour Alger. — Ville de Naples, de la même Compagnie, pour Oran. — Félix Touache, de la Compagnie de Navigation Mixte, pour Cette. — Isly, de la même Cie, pour Bizerte. — Alsace, de la Société Générale, pour Alger. — Nivernais, de la même Compagnie, pour Philippeville. — Djurjura, de la Cie Mixte, pour Alger.

Les Conditions atmosphériques
DANS LA RÉGION
Observations du 29 mai

Avignon. — Observations météorologiques prises chez M. Contesse, opticien à Avignon :
Maximum du 28 mai, + 27°9. — Minimum, + 17°2. Hauteur barométrique, 765mm9. — Thermomètre, 8 h. du matin, le 29 mai, + 22°2. — Temps beau. — Vent Nord faible.

Ecole nationale d'agriculture de Montpellier. — Observations comparées :

	Montpellier	Aigoual
Température maxima de la veille	33°0	14°0
Minima du jour	11°7	6°6
Pression atmosphérique	758mm8	635mm4
9 heures | Direction du vent	N.	N.
du matin | Force du vent	calme	très faible
Etat du ciel	beau	beau

La température minima s'est abaissée à Montpellier de 1,6 depuis la veille.
La température minima s'est élevée à l'Aigoual, de 0,8 depuis la veille.
Le baromètre a baissé à Montpellier de 2,4 depuis 24 heures.
Le baromètre a baissé à l'Aigoual de 1,1 millim. depuis 24 heures.
Pluie ou neige tombée la veille : à Montpellier 0mm0 ; à l'Aigoual, 0mm.
Temps probable : Ciel peu nuageux ; vent variable, faible ; température chaude.

Béziers. — Observations météorologiques prises au thermomégraphe de M. Robin, opticien.
Ciel beau. — Minimum du jour, +12°. — Midi, +15°. — Maxima de la veille, +18°. — Maxima du jour, +.. — Hauteur barométrique, 767mm.
Pluie tombée dans les dernières 24 heures mesurée en millimètres, 0mm.

Perpignan. — Baromètre, à 0 au niveau de la mer, 764.2. — Température de l'air à l'ombre, 20°4. — Etat hygrométrique, 67. — Vent de la girouette, O.-faible. — Dir. des nuages, ... — Etat du ciel, beau. — Evaporation en 24 h., 5mm. — Pluie en 24 h., 0.0. — Maximum de température de la veille, 30.0. — Minimum de température du jour, 13.2.

BULLETIN GÉNÉRAL

Paris. — Le vent est faible et variable sur la Manche et la Provence, de l'Est en Bretagne et en Gascogne.

La température est restée sensiblement la même sur nos régions. Ce matin, le thermomètre marquait 3 à Arkangel, 15 à Paris, 22 à Alger.

On notait 6 au Puy-de-Dôme et au Pic-du-Midi, 10 à l'Aigoual et au Ventoux.

En France, un temps beau et chaud est probable.

Spectacles et Concerts
Du 30 mai

AVIGNON. — Palmier. — Entrée libre. — Ce soir, la troupe des Indiens Cinghalais, composée de 10 personnes. Chants, danses et costumes de guerre. — Les D'Heyllis, chanteurs montagnards. — Moreno y Astorga, danseurs espagnols. — Paula Deschamp. — Lilas et Darcon. — Toute la troupe.

Café de Paris. — Programme du 30 mai. — Direction Rita Wallon. — 1. Duramal, marche, Auvraz. — 2. Clair de lune sur l'Alster Pétras. — 3. Ouverture de Poète et Paysan, Suppé. — Cinématographie Faraud. — 4. En gallé, polka, Wohanka. — 5. Chanson de printemps, Mendelsolinum. — 6. Mignon, trio, Adler. — Cinématographe Faraud. — 7. Violettes des bois, valse, Volffesd. — 8. Flocons de neige, mazurka, Jouderti. — 9. Ballet de Faust, Gounod. — Cinématographe Faraud. — 10. Danses des pâtineurs. — 11. Séduction, Cazanouve. — 12. Tramway, galop, Burgmein.

TRIBUNE DU TRAVAIL
Les offres d'emplois se paient 1 franc

OFFRES D'EMPLOIS

On demande 6 personnes ou famille de 6 personnes pour couper du romarin. Travail assuré jusqu'aux vendanges. S'adresser : à M. Boissier fils, à Saint-Bauzille-de-Montmel, par Saint-Drézéry (Hérault).

Un jeune vendeur, muni de bonnes références, est demandé à la Chapellerie du Progrès, angle près la Poste, à Béziers.

On demande des ouvriers et demi-ouvriers coiffeurs au bureau du Syndicat des patrons coiffeurs, à Béziers. S'adresser : à M. Oustry, coiffeur, place de la Mairie, Béziers.

On demande un apprenti, 14 à 15 ans, gagnant de suite. S'adresser : M. Valat, rue Cambacérès, 1, et rue de Rante, 6, Montpellier.

Ouvrier mécanicien et demi-ouvrier, connaissant réparations pompes et norias, sont demandés chez A. Chaverochie, rue Chaptal, 15, Montpellier.

Bons ouvriers mécaniciens, connaissant conduite matériels de battage, sont demandés par M. Antonin Estève, ingénieur, à Pézénas (Hérault).

On demande un bon ouvrier sabotier chez M. Pey, coiffeur, D. de l'Observatoire, 7, Montpellier.

On demande célibataire, 25 ans au moins, excellentes références, pour divers travaux de campagne et de maison. Travail assuré. Ecrire poste restante, Béziers, bureau B, sous les initiales J. M.

DEMANDES D'EMPLOIS

Bon comptable d'une grande Société de crédit, muni d'excellentes références, demande place de comptable à Pézénas ou dans les environs. S'adresser : bureau de l'« Eclair », à Béziers.

Homme compétent, 34 ans, possédant de bonnes références, demande place de régisseur. S'adresser : Bureau du journal, à Béziers.

Dame veuve désire place chez prêtre. Bonnes références. S'adresser : rue Chaptal, 14, Montpellier.

Jeune homme, 22 ans, marié, ex-sous-officier d'administration, demande emploi comptable ou commis aux écritures. Ecrire : Viarouge, 5, rue du Bayle, Montpellier.

Ménage demande place : le mari cocher valet de chambre, la femme cuisinière femme de chambre. S'adresser : chez M. Puech, 12, rue de l'Université, Montpellier.

Jeune homme demande place apprenti mécanicien ou serrurier. S'adresser : chez Bringuier, 17, rue Henri-René, Montpellier.

Dame, bonnes références, demande emploi gérance hôtel ou maison, personne seule. Ecrire : T. M., poste restante (centre), Montpellier.

Dame veuve désire place chez prêtre. Bonnes références. S'adresser : chez M. Ledier, rue Chaptal, 14, Montpellier.

Ménage sans enfant pouvant fournir bonnes références, désire place de concierge, de garde-mas ou gérer une maison. S'adresser : chez M. Laurès, route de Toulouse, 2.

TRIBUNE DU TRAVAIL ROYALISTE
6, Rue Levat, Montpellier

DEMANDES D'EMPLOI

Ex-garde communal, désire place de garde particulier, de chasse ou communal.

Dame veuve, 45 ans, très au courant des écritures commerciales, désirerait tenir comptabilité.

Homme marié, 34 ans, désire place de garde particulier, surveillant ou emploi quelconque.

Ex-congréganiste, désire place d'instituteur, de comptabilité, ou représentant de commerce.

Jeune homme, 15 ans, belle écriture, demande emploi de bureau. S'adresser : S. C., 19, rue Foyer, Montpellier.

Dame jeune, bonne famille, désire donner leçons piano et solfège. S'adresser : 8, rue du Courreau, 3e étage, Montpellier.

Demoiselle, 38 ans, bonne éducation, ayant brevet, désire donner leçons français à jeunes enfants. S'adresser : 8, rue du Courreau, 3e étage, Montpellier.

Régisseur connaissant à fond tous les travaux agricoles, muni de très sérieuses références, désire mêmes fonctions.

Homme sérieux, bonnes références, demande emploi d'homme de magasin, tiendrait comptabilité pour petit négociant.

Ouvrier boulanger, désire travail pour la ville ou la campagne.

Dame, 45 ans, désire trouver une place auprès d'une personne seule, pour diriger son intérieur et comme dame de compagnie, excellentes références. S'adresser bureau journal.

Célibataire, 21 ans, désire place de bureau ou emploi quelconque.

Célibataire, 45 ans, désire place de régisseur, gérant ou comptable.

Célibataire, 25 ans, désire place de valet de chambre ou employé de commerce.

Homme marié, 52 ans, désire place de régisseur ou de comptable.

Valet de chambre, 23 ans, désire place, bonnes références.

Homme, marié, désire place de bayle ou de maître valet.

Congréganiste, sécularisé, 28 ans, désire place de comptable.

Homme, marié, sans enfant, ex-garde particulier, assermenté, désire mêmes fonctions ou garde-chasse. Très bonnes références.

Comptable, disposant de quelques heures, les occuperait à la correspondance ou comptabilité.

Ménage sans enfant, désire place de concierge.

Homme, 38 ans, désire travaux de bureau, de petite comptabilité ou encaissements. Très bonnes références.

Homme marié, 34 ans, désire place de garde particulier ou de garde-mas.

prié, bonnes références, désire même emploi.

Tonnelier-entonneur, connaissant tous les travaux de magasin, désire place chez négociant en vins, ou comme homme de cave dans bonne propriété.

Homme, 39 ans, connaissant le service de café et sachant glacer, demande place pour saison d'été, ss déplacerait.

Régisseur, marié, âgé de 35 ans, désire même emploi aux environs de Montpellier.

Régisseur en fonctions, désirant améliorer sa situation, désire même emploi.

Prêtre professeur diplômé, recevrait dans belle villa et vaste jardin, pensionnaires ou externes, leçons particulières, surveillance pour les élèves du lycée. S'adresser au journal.

Ex-congréganiste, désire place de précepteur dans famille ou emploi de bureau.

Professeur, ayant diplômes universitaires, donnerait volontiers, à domicile, leçons particulières ou même quelques répétitions de mathématiques et de sciences, s'adresser bureau du journal.

Peintre-vitrier, désire travail pour la ville ou la campagne.

Ouvrier peintre, désire travail de peinture pour la ville ou la campagne.

La Tribune du travail royaliste se tient à la disposition de toute personne munie de sérieuses références royalistes écrites.

Les personnes qui s'y adressent par correspondance sont priées de joindre un timbre à leurs lettres si elles désirent une réponse.

CONCOURS D'ENDURANCE DE L'A. C. F. Paris-Bordeaux-Paris. — Une simple Automobile 4 ch. 3/4, de la Marque Nationale
CLÉMENT
a accompli le parc. à une allure moyenne de 30 kil. à l'h. Conc. : M. Boisset, cité Industrielle, Montpellier.

Service régulier de bateaux à vapeur espagnols
entre
CETTE et BILBAO et les ports intermédiaires
YBARRA & Cie, DE SÉVILLE
Départs hebdomadaires pour Barcelone, Tarragone, Valence, Alicante, Almeria, Malaga, Cadix, Huelva, Vigo, Curril, La Corogne, Santander, Bilbao, Et en transbordement à Cadix pour Séville, Gijon, Saint-Sébastien et Passages.
S'adresser à M. PUJALTER, consignataire
Quai Louis-Pasteur, 9, à CETTE

MAISON DE RETRAITE
CHATEAU MONT-FORT
à CETTE (Hérault)
Maison spéciale de retraite pour dames avec rentes
Résidence splendide, magnifique point de vue sur la mer et la campagne. — Service très soigné. — Compagnie très agréable.
Soins particuliers très dévoués
Vie de famille

CHAUX HYDRAULIQUE DE LAVALETTE
RECONNUE SUPÉRIEURE
CALVO & BERNARD, Cité Industrielle, 41, Montpellier

FUMIER D'ÉCURIE BALAYURES 6, place Maj rie, Nîmes

A CÉDER
DANS LA RÉGION
1. Etude d'avoué Produit 10,000 fr.
2. Etude d'huissier. Produit 10,000 fr. Bonne affaire.
Pour tous renseignements, s'adresser à M. Paillou, 226, rue d'Entraigues, Tours.

J'ACHÈTE
Comptant, tout et partout Mobilier riche et ordinaire. Daclin, 2, pl. Couronne, Nîmes

NÉVRALGIES
Guérison Radicale des Névralgies les plus rebelles par les Pilules Antinévralgiques BAUDASSÉ. 2'25 Frco. Phie BAUDASSÉ, 31, R. St-Guilhem, Montpellier

Guérison des vins piqués
Tariotte, Montpellier-Béziers

ROB LECHAUX
FORTIFIE RENOUVELLE LE SANG
LE SANG C'EST LA VIE!!
RÉGÉNÉRATION DU SANG par le
ROB LECHAUX
AUX JUS D'HERBES
DÉPURATIF INCOMPARABLE
Sucs Végétaux concentrés de CRESSON et de SALSEPAREILLE ROUGE, IODURE de POTASSIUM recristallisé

Le Rob Lechaux, *Produit Végétal, garanti sans mercure*, concentré par la vapeur dans des appareils spéciaux, fortifie, rafraîchit, purifie et régénère le sang ; réveille l'appétit, facilite la digestion ; active la nutrition et la formation des globules rouges du sang ; détruit sans retour toutes les impuretés naturelles ou acquises, que le sang vicié transmettrait aux enfants ; prévient et guérit rapidement : Glandes, Démangeaisons, Eczémas, Plaies, Goitre, Douleurs, Goutte, Maladies spéciales, Toux rebelle, Asthme, Rachitisme, Dépôt de lait, etc. ; rend la force et les couleurs aux enfants faibles, aux femmes anémiques et aux convalescents, la vigueur aux hommes épuisés, aux vieillards affaiblis et, en équilibrant le sang, empêche les apoplexies et les congestions.

La plupart des maladies qui nous affligent ont pour cause la faiblesse ou l'altération du sang. C'est dans le sang que tous nos organes puisent les éléments nécessaires à leur nutrition. Le Rob Lechaux répare les désordres de ce fluide nourricier, lui rend sa composition normale, le purifie, le rafraîchit, le fortifie, le régénère et par là assure la santé à ceux qui l'emploient.

« .... *Votre* Rob Lechaux *est excellent, car mon enfant est parfaitement guéri. Je vous autorise à publier ma lettre et mon nom.*
» Docteur LAROCHE, à Piégut-Pluvier (Dordogne). »

« ... *La reconnaissance me fait un devoir de vous rappeler que sans votre* Rob Lechaux *je ne serais probablement plus de ce monde.*
» L'Abbé LAFAYE, curé d'Eyburie (Corrèze) »

« *Un de mes clients a été guéri par votre excellent* Rob Lechaux *d'une inflammation d'intestins qui durait depuis 10 ans.*
» RUTIN, Droguiste, à Bellignies (Nord). »

« ... *J'ai été très satisfait de votre* Rob Lechaux. *J'userai souvent de cette excellente préparation contre les affections scrofuleuses et lymphatiques.*
» Dr ROMEC. »

CONTREFAÇONS !... Le succès rapide du ROB LECHAUX a fait naître de nombreuses contrefaçons toujours inertes et souvent dangereuses que des spéculateurs audacieux offrent à la place du véritable ROB LECHAUX.

L'Inventeur ne garantit que les flacons portant la MARQUE BLEU de l'UNION des FABRICANTS et la signature authentique de :

ROB LECHAUX DONNE LA FORCE, LA SANTÉ, LA VIE

ENVOI GRATIS sur demande affranchie d'une très curieuse et intéressante brochure (41e édition) sur la Régénération du Sang par le ROB LECHAUX.

LE FLACON : 4 FRANCS
Expédition franco de 3 flacons pour 12 fr. ou 6 flacons contre 21 fr. mandat-poste

BORDEAUX, MARIO LECHAUX, Phien-Che, 164, Rue Ste-Catherine — BORDEAUX
MÊME MAISON
POMMADE ANTI-DARTREUSE LECHAUX, pour la Guérison externe de toutes les MALADIES de la PEAU

Dépôt à Montpellier : Pharmacies Gély, 8, rue de la Loge, et Cros, rue de la Loge, 16

OCCASION A vendre une paire de juments demi-sang, très sages. — Un coupé trois quarts. — Un omnibus de famille.
S'adr. à Mme Cambournac, *Narbonne*.

ÉTUDE DE NOTAIRE
A ALIGNAN-DU-VENT
A céder après décès du titulaire. S'adresser à Mme veuve Pupille, à Alignan-du-Vent, ou à Me Cazals, avoué à Béziers.

UN BON CONTREMAITRE
est demandé pour importante usine à chaux de la région. — Ecrire, avec sérieuses références à l'appui, au bureau de l'*Eclair* à Béziers.

FLEUR DU BOUQUET DE NOCE,
pour la peau et le teint.

Un liquide laiteux et hygiénique, dont une seule application donnera à votre visage, à vos épaules, à vos bras et à vos mains l'éclat et la beauté de la jeunesse. Il est préférable aux poudres et à tous les autres liquides. Il enlève le hâle et les taches de rousseur ; il prévient et efface les rides. Se trouve chez tous les Coiffeurs, Parfumeurs et Débitants d'articles de toilette. Fabrique et Dépôt principaux : 26 et 28, Rue Léonie-Suarès (précédemment Bd. Sébastopol), Paris.

A LA TOUR EIFFEL
Chaînes argent, 2 fr. 50. Remontoirs 6/0 argent-métal, 6 fr. 50. 6/0 argent, 8 fr. 50.
MONTRE argent, cuvette argent, à cylindre, 16 rubis, garantie 4 ans ..... 22 fr.
Vve G. VOUILLARMET
Fabricant d'Horlogerie
Rue Battant, à BESANÇON (Doubs).
Envoi gratis et franco Catalogue et Dessins.

FEUILLETON DE L'*ECLAIR* N. 14

LE CAS DE M. TROUBAT

par M. Roger des Fourniels

— Mais certainement, et je suppose que ça ne te gêne pas, eh ?

— Eh bien ! va donc tenir compagnie à Mlle Berthe.

Jean la prit au mot et alla s'agenouiller sur un banc.

Henriette pouffa de rire ; sa mère, ahurie, lui demanda des explications et elles sortirent en bavardant pendant que Théophile, plus correct, allait prévenir Berthe qu'ils se retiraient.

La jeune fille, qui n'avait rien vu, se releva. En se retournant pour gagner la porte, elle se trouva presque en face de Jean toujours à genoux et ne put maîtriser un mouvement de surprise.

— Me preniez-vous donc pour un prie-Dieu ? dit-il en se levant à son tour pour rejoindre sa mère.

— A Dieu ne plaise, Monsieur, mais je ne m'attendais pas à vous trouver là, c'est la seule cause de ma surprise.

— Sans avoir été élève des Jésuites, j'ai reçu des principes chrétiens, et bien que je ne les affiche pas souvent, je les garde.

— Je vous en fais mes compliments.

On redescendit à Marseille ; Mme Troubat et sa fille, depuis le petit incident de Notre-Dame de la Garde, se tinrent un peu à l'écart, et, causant entre elles, Berthe se trouva forcément obligée ou de marcher seule ou de se joindre aux hommes.

Elle prit ce dernier parti, et lorsqu'ils rentrèrent à l'hôtel, elle expliquait à ces messieurs les raisons pour lesquelles la ville avait donné le nom de *cours Belzunce* à la belle avenue plantée de grands arbres sur laquelle ils se trouvaient.

— Cette jeune fille sait beaucoup de choses, se disait en lui-même le sous-secrétaire d'Etat, ma femme a raison. C'est une trouvaille !

Mlle Berthe est réellement bien, se déclarait en lui-même Jean Troubat ; il est bien malheureux qu'elle soit sans le sou, quelle charmante femme elle ferait !

On passa la soirée au cirque Fernando, qui s'était installé sur la plaine, en raison de la foire d'automne ; les Troubat s'y étaient rendus, faute de pouvoir aller au grand théâtre, dont la réouverture n'avait pas encore eu lieu.

Ils avaient projeté pour le lendemain une promenade. Au Château-d'If, la visite de l'*Annam*, un superbe paquebot des Messageries maritimes appareillant à la Joliette pour prendre la direction des Indes et des mers de Chine, et une excursion à Longchamps et au Prado.

Le programme de cette journée était chargé ; Mme Troubat dit très haut qu'il faudrait se lever de bonne heure, aussi demanda-t-elle à quitter le cirque avant la fin, et dès qu'on fut à l'hôtel, chacun rejoignit sa chambre sans perdre de temps.

Le ciel, le lendemain, était clair et limpide, il n'avait pas un nuage.

Une bonne brise venant du large les avait tous balayés, la mer moutonnait tant que, dans le port, les navires faisaient grincer leurs attaches et s'étaient mis à tanguer sur leurs amarres.

Le petit vapeur — une vraie chaloupe — qui faisait le service du vieux port au Château-d'If, avait déjà quitté le quai lorsqu'à 3 heures, tous les Troubat descendant du tramway de la Joliette se précipitèrent vers l'embarcadère.

— Le bateau pour le Château-d'If ? demanda Jean, qui tenait la tête de la colonne et était arrivé le premier.

— Le voilà qui part, répondit un flâneur.

— Nom de nom de nom d'un chien ! Raté ! ce n'est pas avoir de chance !

Cependant Troubat, Uranie, Henriette et Berthe avaient rejoint Jean ; Mme Troubat et sa fille gesticulaient et commençaient à exhaler leur contrariété ; les curieux qui ne manquent jamais au vieux port les observaient en riant sous cape de leur déconvenue.

— *Si tu n'avais pas* voulu rester aussi longtemps sur l'*Annam*, cela ne nous serait pas arrivé, dit Mme Troubat à son mari, tu n'en finis jamais.

— Mais, ma bonne amie, il n'est pas encore 3 heures à ma montre. Pouvais-je supposer que ce bateau partait avant l'heure fixée par l'indicateur ?

— Il n'y a pas que celui-là, je pense, fit Henriette, prenons-en un autre.

— Cela va nous coûter les yeux de la tête ! ... A quelle heure aura lieu le prochain départ ? interrogea Théophile !

— Pas avant 5 heures.

— C'est trop tard, la nuit sera venue avant que nous soyons de retour, en voilà une guigne ! Mais attendez-donc..., les voilà là-bas qui font machine en arrière... ils nous ont vus... ils viennent nous prendre... Ah ! ah ! ça se passe en famille ici, c'est comme à la gare d'Arcis où on attend les voyageurs en retard... Eh bien ! nous avons de la veine !...

Jean avait raison ; le petit vapeur qui, du reste, n'avait que trois ou quatre passagers, voyant de loin le groupe important des Troubat, revenait à quai pour les prendre.

Ils s'embarquèrent en riant, ravis du tour qu'avait pris leur aventure, et, lorsqu'ils se furent entassés plutôt qu'assis sur les banquettes de la chaloupe, on partit pour tout de bon cette fois, le chargement était complet.

Dans le vieux port, la mer clapotait [illegible] les flancs du bateau, le secouant à [illegible] mais quand on eut passé le fort Saint-[illegible] prêcher [illegible] surtout le phare du grand port, les lames s'accentuèrent, et une jolie mer se mit à les balancer comme sur une escarpolette.

Il y avait avec eux un jeune voyageur bavard à souhait, qui, arrivé le matin même d'Alexandrie, racontait combien il avait eu à souffrir de la mer pendant sa traversée. Un de ses camarades se livrait à des facéties d'un goût douteux sur les conséquences du mal de mer.

Jean s'était installé sur l'écoutille par laquelle la lumière venait au petit salon du bord, et respirait la brise à pleins poumons. Henriette, décidément mise en belle humeur par la promenade, causait avec Berthe pendant que Théophile observait les uns et les autres dans un silence un peu analogue à celui que gardait sa femme.

La physionomie de cette dernière trahissait des bouleversements intérieurs auxquels le tangage, maintenant compliqué de roulis, n'était certainement pas étranger.

— Tu me parais souffrante, bonne amie, hasarda timidement Théophile.

— Laisse-moi tranquille... Si on m'y reprend, à revenir à ton Château-d'If !...

— Ce ne sera rien ; nous serons à terre dans quelques instants, et dès que tu auras quitté le bateau, tu te porteras à merveille.

— J'en doute.

— Je te l'affirme ; j'étais à bord du cuirassé l'année dernière où tous mes collègues, à quelques exceptions près, servirent à déjeuner aux poissons de la mer du Nord ; dès qu'on eut mis pied à terre tout le monde fut guéri... Ne regarde pas si près de toi, regarde au large...

— Tu en parles à ton aise !...

— Il ne faut pas te figurer que j'y sois tant que cela à mon aise... Je n'ai pas le cœur plus solide qu'il ne faut.

— Un marsouin ! ...Voyez donc le marsouin !

— Où donc ?...

— Où le voyez-vous ?

— Mais là, entre deux eaux... tenez le voilà qui remonte... hop !... l'avez-vous vu cette fois ?

— Oh ! il est énorme !... la vilaine bête ! dit Henriette.

— Assez inoffensive, répondit Berthe, les marsouins sont plus effrayants que méchants, ils réservent surtout leurs moyens d'attaque aux bancs de sardines, dont ils sont très friands.

— Vous en aviez déjà vu ? demanda Henriette.

— Oh ! souvent. Dans la Manche, par exemple, ils sont bien plus nombreux que sur les côtes de Provence, et du côté des Sables-d'Olonne et de Saint-Nazaire il y en a plus encore.

— Connaissez-vous le Château-d'If ?

— Du tout !

— Qu'avons-nous de curieux à y voir ? continua Henriette en se retournant vers son père.

— La prison qui a été popularisée par un roman d'Alexandre Dumas.

— C'est un souvenir qui n'est pas historique, dit Berthe en souriant ; j'ai ouï dire que la prison d'Etat qui est dans l'île date du commencement du XVIe siècle et que de nombreux prisonniers d'Etat y ont été enfermés. C'est là aussi que Mirabeau, dans sa jeunesse, fut mis en séquestre par sa famille.

— Vous êtes un petit dictionnaire vivant, Mademoiselle, dit en riant Troubat, et à propos de Mirabeau et de sa prison je pense que nous n'allons pas reprendre, sur la question des lettres de cachet, notre discussion d'avant-hier ou de lundi sur les excès du moyen âge ?

— Je suis à votre disposition, répondit avec un fin sourire la jeune fille, et je pense même vous faire avouer qu'il n'était pas nécessaire d'être moine pour enfermer des prisonniers dans des cachots aussi peu attrayants que ceux de Mont-Major... Il n'y a jamais eu de moines au Château-d'If, Monsieur Troubat, et vous allez voir comment il n'y a pas plus de trente ans, on y traitait certains prisonniers.

— Ne recommençons pas... ma femme, qui est déjà fatiguée par la mer, ne me le pardonnerait pas.

On arrivait. L'abordage se fit sans trop de peine, la mer était plus calme sur les bords de l'îlot faisant face à Marseille.

Du côté du large, il eût été impossible d'atterrir. Un des matelots jeta son câble aux crochets du petit havre dans lequel on venait d'entrer, et le débarquement se fit sans incident.

— Eh bien ! maman, cela va-t-il mieux ? demanda Jean en montant les marches de pierre qui conduisent du rivage à la porte du fort.

— Pas trop ! répondit Mme Troubat..... montez vous autres..., moi je reste là..... cette ascension me fatigue.

Théophile s'approcha de sa femme.

— Tu ne peux pas rester seule ici, ma bonne amie. Prends mon bras, nous monterons doucement.

— Non, merci. Je ne me sens pas bien.

— Voyons ! un peu d'énergie ! ce ne sera rien, je vais te faire prendre un cordial là-haut, et tu n'y penseras plus.

(A suivre.)

CHOCOLAT LA FAVEUR MAITRE fils MONTPELLIER

Montpellier, imprimerie Spéciale de la Société anonyme du journal l'« Eclair ». — Machines rotatives Marinoni. — Composé sur Linotypes Walter Behrens.
Imprimeur-gérant : E. TARBOURIECH, Montpellier, 9, rue Levat

Mardi 31 Mai 1904

Le numéro 5 Centimes

L'ECLAIR

Vingt-quatrième Année — 9708

Le numéro 5 Centimes

JOURNAL QUOTIDIEN DU MIDI

ADMINISTRATION ET RÉDACTION CENTRALES
3, rue Lévat, à MONTPELLIER

ANNONCES : *Dans nos Bureaux, chez nos Correspondants* ET DANS TOUTES LES AGENCES DE PUBLICITÉ DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

BUREAUX-SUCCURSALES OU DE RÉDACTION
A Orange — Carpentras — Cavaillon — Avignon — Tarascon — Arles — Beaucaire — Uzès
Alais — Le Vigan — Nîmes — Cette — Béziers — Lodève — Saint-Pons — Narbonne
Carcassonne — Limoux — Millau — Saint-Affrique — Mende — Perpignan, etc.
PARIS — Rue Feydeau, 25 — PARIS

ABONNEMENTS
(Les timbres-poste ne sont pas reçus en paiement)
Hérault, Aveyron, Gard, Aude, Tarn, 3 mois, 5 fr. 6 mois, 10 fr.; un an, 20 fr.
Pour les autres Départements..... 3 mois, 5 fr. 50; 6 mois, 11 fr.; un an, 22 fr.
Joindre à tout changement d'adresse : 50 centimes
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

NOUVELLES DU JOUR

Un incident nouveau viendrait se greffer sur l'affaire Dreyfus. Un officier a été mis aux arrêts de forteresse pour subornation de témoins, relative au procès de Rennes.

Les Russes ont évacué complètement Dalny, qui aurait été incendié.

A la Chambre, le colonel Rousset a posé une question au ministre de la guerre sur la " marche de l'armée ", qui a entraîné la mort de plusieurs concurrents et provoqué des cas nombreux de maladie.

Une proposition de M. Dejeante, présentée, hier, à la Chambre, et tendant à la désaffectation du Sacré-Cœur, a été renvoyée à la commission de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

On trouvera plus loin les nouvelles qui nous sont parvenues à la dernière heure

« Querelle d'Allemand »

C'est le mot très juste dont M. l'abbé Gayraud s'est servi, au cours du débat sur le conflit avec le Vatican, pour caractériser les procédés diplomatiques de M. Delcassé. On ne saurait mieux dire, et cette interruption vengeresse qualifie de la façon la plus exacte la conduite de notre ministre des affaires étrangères.

Sur le fond des débats nous n'avons pas à revenir. Le rappel de notre ambassadeur à Rome, les incidents qui l'ont précédé, les conséquences qu'il peut avoir, ont été exposées et discutées ici même par un de nos collaborateurs dans des articles auxquels nous n'avons rien à ajouter. Mais, au point de vue spécialement diplomatique, qui est le nôtre, on ne saurait laisser passer, sans les relever, les mesures prises, dans toute cette affaire, par M. Delcassé.

Il est impossible de pousser plus loin que lui l'incorrection.

Dès son retour de Rome, il reçoit la note, en date du 28 avril, par laquelle le cardinal Merry del Val proteste, au nom du Saint-Père, contre le voyage de M. Loubet à Rome. Cette note ne le surprend pas : depuis longtemps Pie X et même Léon XIII l'avaient fait prévenir de la façon dont ce voyage serait envisagé au Vatican. Elle ne le blesse et ne l'indigne pas davantage : il se borne à une déclaration très anodine, que notre ambassadeur à Rome est chargé de remettre au cardinal secrétaire d'Etat. Puis tout semble dit. La protestation, avec la réponse sont classées dans les cartons du quai d'Orsay, où elles semblent destinées à dormir longtemps du sommeil du juste. Nul n'ignore, d'ailleurs, que la protestation pontificale n'est pas uniquement adressée à la France, mais qu'au contraire c'est une circulaire envoyée à toutes les puissances catholiques. M. Delcassé n'a pas osé nier qu'il l'ait su, et son silence est un aveu.

L'incident semble donc clos. Mais l'enfant terrible du Bloc est là qui veille. M. Jaurès publie, dans l'*Humanité*, le texte complet de la circulaire aux puissances, y compris la fameuse phrase sur le rappel du nonce — et voilà la guerre allumée.

Par ordre du parti socialiste et des Loges, M. Delcassé commence à voir une offense pour la France dans un document qu'il avait jusqu'alors accueilli avec moins d'émotion, et dans une communication aux puissances qui n'avait pas encore excité son courroux.

A partir de ce moment, il perd complètement la tête, ou plutôt il se voit forcé, sous la pression de l'extrême-gauche, de commettre une série d'incorrections à faire époque dans l'histoire diplomatique.

Première incorrection : il charge M. Nisard de demander au cardinal Merry del Val si le texte publié par l'*Humanité* est bien authentique. C'était lui demander de s'expliquer sur une correspondance entre lui et des Etats tiers, et s'exposer à ce qu'il objectât, comme on l'a prétendu, le secret diplomatique.

Le cardinal ne le fit cependant pas. Il accepta la conversation sur le terrain où on l'engageait. Seulement, sachant ce que sont les hommes d'Etat de notre République et redoutant les altérations que l'on pourrait faire subir à ses déclarations verbales, il demande que la question concernant la protestation circulaire lui soit posée par écrit, promettant d'y répondre de même et immédiatement, dans le délai d'une heure.

Rien de plus légitime qu'une pareille demande. M. Nisard, comme c'était son devoir, la reçoit et la transmet à M. Delcassé, en sollicitant des instructions. Sur quoi, notre incomparable ministre prend feu, déclare que le cardinal élude la question et envoie par télégraphe à l'ambassadeur l'ordre de rentrer, de suite, en France.

Il faut vivre dans notre République de Gérolstein pour que de pareils actes soient possibles, et l'on croit rêver quand on en entend le récit. Où et quand a-t-on jamais prétendu que demander qu'une question soit formulée par écrit constitue une façon de l'éluder ? Où et quand a-t-on jamais fait d'une exigence aussi simple, aussi naturelle, aussi modeste, aussi propre à éviter les malentendus, le motif d'un acte aussi grave que le rappel d'un ambassadeur ? Quiconque use d'un pareil procédé rompt avec tous les usages de la courtoisie internationale et se rend coupable d'une véritable provocation envers son interlocuteur. Quand il veut ensuite parler d'injure et de provocation, dont il aurait à se plaindre lui-même, il ne mérite qu'une grande commisération.

Mais nous n'en avons pas fini avec les incorrections de M. Delcassé. Le froissement causé par la réponse du Vatican, il ne paraît, en réalité, l'avoir ressenti qu'après coup et comme par suggestion. Au premier abord, il n'a pas songé à rappeler M. Nisard : il lui avait simplement envoyé l'ordre de prendre un congé d'une durée illimitée, et M. de Navenne, le chargé d'affaires habituel, devait aller, aussitôt, remplacer à Rome son ambassadeur. C'était déjà fort incorrect, car la courtoisie la plus élémentaire voulait que le gouvernement Français fît d'abord notifier au cardinal Merry del Val, par l'intermédiaire de M. Nisard, sa réponse négative à la proposition de procéder par communications écrites. Le secrétaire d'Etat et le Pape lui-même auraient vu alors ce qu'ils avaient à faire. Au lieu de cela, M. Delcassé rompt l'entretien sans attendre la réponse définitive à la question qu'il a lui-même posée. C'est exactement le procédé des Japonais à l'égard de la Russie, et l'on se rappelle comment il a été jugé.

Dernière incorrection. Un ambassadeur rappelé ne quitte jamais sa résidence sans remettre ses lettres de rappel, c'est-à-dire sans prendre congé du souverain auprès duquel il est accrédité et du ministre avec lequel il est en relations de service. M. Delcassé n'en a eu cure : il fait partir M. Nisard par le premier train, sans même lui laisser le temps de s'acquitter de ses devoirs professionnels, et au lieu de renvoyer M. de Navenne à Rome, il laisse la gestion de l'ambassade à un simple secrétaire de troisième classe.

Il est vrai qu'à ce moment ni M. Nisard, ni M. Delcassé lui-même, ni peut-être M. Combes, ne se doutait qu'il s'agit d'un rappel. Il n'était question que d'un congé ; mais cela ne suffisait ni à M. Jaurès ni à M. Clémenceau. L'ambassadeur parti, ces hauts seigneurs du socialisme, nos vrais maîtres, exigèrent que son congé fût transformé en rappel : ils le voulaient et, pas plus que Louis XIV, il ne fallait s'exposer à les faire attendre. C'est ainsi que M. Nisard, parti de Rome en congé, est arrivé à Paris rappelé.

De pareils procédés sont inqualifiables. Vis-à-vis d'une grande puissance temporelle, ils seraient criminels, car ils pourraient déchaîner une guerre. Employés envers un souverain désarmé, tel que le Pape, ils sont ignominieux. Si les gens qui nous gouvernent étaient capables de quelque sentiment généreux, ils comprendraient que l'on se dégrade soi-même en manquant d'égards pour les faibles et en méconnaissant la grandeur morale de l'idée religieuse. Combien M. Thiers était mieux inspiré, lorsqu'au lendemain de nos désastres, il envoyait comme ambassadeur auprès du Vatican l'héritier de l'un des plus beaux noms de France ! Et comme ce choix soulevait quelques réflexions critiques, Jules Favre, alors ministre des affaires étrangères et, comme on sait, ardent partisan de l'unité italienne, y répondait par ces lignes caractéristiques que M. Ribot a eu grandement raison de rappeler :

« ... Nous aurions pu nous contenter de laisser à Rome un simple chargé d'affaires... Nous avons cru que les malheurs du Pape, peut-être les nôtres, nous commandaient une politique un peu plus accentuée. Diminuer le signe extérieur de nos relations avec un vieillard accablé par la mauvaise fortune eût été rigoureux de la part d'une nation en pleine prospérité ; de la part d'une puissance rudement frappée elle-même, c'eût été une défaillance regrettable. »

M. Delcassé aurait pu méditer ces paroles de son prédécesseur et s'en inspirer ; mais Jules Favre est si loin, et M. Jaurès est si près !

Renée LAVOLLEE.

Les Succès Japonais

On a de nouveaux détails sur les combats qui ont été livrés devant Kin-Tchéou et qui ont abouti à la prise de cette place par les Japonais. Ces combats ont été des plus meurtriers : une dépêche de Kharbine dit que l'assaut des Japonais, qui étaient au nombre de 40.000, fut si déterminé que ceux-ci eurent plus de dix mille tués. La chose n'a rien qui doive surprendre, car les Russes se sont battus là, comme ils savent toujours se battre, avec intrépidité et héroïsme. D'ailleurs, les Japonais eux-mêmes, dans un communiqué officiel de la légation du Japon à Paris, avouent 3.000 hommes hors de combat. C'est là, bien certainement, un chiffre au-dessous de la vérité.

Les Russes se retirent sur Port-Arthur, dont l'investissement est complet maintenant et dont le siège va commencer. Un général russe affirme que la défense de Port-Arthur est assurée par trois divisions — soit 36.000 hommes — commandées par les généraux Fock, Kondratchko et Smyrnoff, plus six bataillons d'artillerie de forteresse, 2.500 cosaques et 8.000 marins.

« Le danger, ajoute ce général, est que les Japonais, pour qui la prise de Port-Arthur aurait des conséquences morales et militaires incalculables, jettent 100 000 à 150.000 hommes à l'assaut de la forteresse, sacrifiant trente ou quarante mille tués pour passer. Devant cette avalanche de soldats au courage désespéré, rien ne résisterait. Ce serait une boucherie effroyable, mais j'ai peur qu'ils mettent un pareil projet à exécution. Autrement, ils ne prendront jamais Port-Arthur, qui peut tenir contre un blocus de dix mois. »

La crainte du général russe est, croyons-nous, fondée ; les Japonais ont montré, en effet, qu'ils étaient disposés à tous les sacrifices pour arriver au résultat voulu. Mais c'est là un jeu dangereux : encore quelques victoires comme celle de Kin-Tchéou, et l'armée du général Oku n'existera plus.

NOS DÉPÊCHES

Par Fil spécial

La guerre russo-japonaise

A Port-Arthur

Tokio, 30 mai.

(Source japonaise). — La sixième escadre japonaise employée au blocus de Port-Arthur, a abordé, il y a quelques jours, une jonque à bord de laquelle on trouva plusieurs lettres écrites par les officiers russes de la garnison de Port-Arthur.

On apprit par ces lettres que plusieurs contre-torpilleurs russes avaient été coulés par des mines devant Port-Arthur.

Les lettres ne disent pas combien coulèrent, mais elles indiquent qu'il y en eut au moins deux.

***

A Dalny

Paris, 30 mai, 3 h. soir.

L'agence l'Information publie la dépêche suivante que nous vous transmettons sous réserves :

« Chefou, 30. — (Source anglaise). — Les Russes ont complètement évacué Dalny à l'approche des Japonais. La ville a été incendiée. »

***

En Mandchourie

Saint-Pétersbourg, 30 mai.

Une dépêche de Moukden annonce que l'armée japonaise est complètement inactive dans les environs de Feng-Hoang-Tcheng. Par contre, un télégramme du général Kouropatkine au ministre de la guerre en date d'aujourd'hui, signale la marche en avant des Japonais. Il continue à se produire de petites escarmouches, mais on ne rapporte aucun engagement important.

Tokio, 30 mai.

(Source anglaise). — Le général Oku annonce qu'un détachement japonais a attaqué samedi et battu 2000 cosaques à Aijano-Pien-Men, au nord-est de Feng-Hoang-Tcheng.

L'engagement a commencé à 8 heures et demie et s'est terminé à 11 heures et demie. Les Japonais ont eu 4 tués et 28 blessés. Les pertes des Russes sont inconnues.

Le général Kuroki annonce, de son côté, un certain nombre d'escarmouches d'avant-postes dans lesquelles 8 éclaireurs russes ont été faits prisonniers.

***

La prise de Kintcheou

Moukden, 30 mai.

Par suite de l'impossibilité pour les Russes de défendre, sans l'aide de la flotte, les positions au sud de Kintchéou, ces positions n'avaient qu'un caractère démonstratif et n'étaient armées que de canons pris en 1900 aux Chinois avec peu de munitions.

L'occupation de ces positions par les Japonais, avec les grandes pertes qu'ils ont subies, ne change pas la situation.

Londres, 30 mai.

Une dépêche de Tokio aux journaux annonce que le général Fock, qui commandait les troupes russes à Kintchéou, est grièvement blessé.

Bien que le fait ne soit pas invraisemblable, il convient de ne l'accueillir que sous réserves.

On se souvient que les dépêches japonaises assuraient, au lendemain de la bataille du Yalou, que le général Zassoulitch avait été tué ; or, il ne fut même pas blessé.

LA MARCHE DE L'ARMÉE

4 MORTS. — 200 MALADES

Paris, 30 mai, 10 h. matin.

Le *Gaulois* dit qu'un 2e soldat est mort dans la soirée des suites d'une insolation, prise dans la course d'hier.

Il appartenait au 8e de ligne, en garnison à Saint-Omer.

On annonce qu'un troisième coureur serait mort à Garches où il était tombé.

Le nombre des insolations dépasserait 200.

Le *Gaulois* annonce qu'au début de la séance d'aujourd'hui, une question sera posée au ministre de la guerre, seul responsable, sur l'imprévoyance dont il a fait preuve en permettant qu'on demande à des soldats un effort au-dessus de leurs forces et en les exposant inutilement, en dehors du service, à d'aussi déplorables accidents.

Paris, 30 mai, 5 h. 25 soir.

Les milieux officiels et les autorités administratives ont essayé de cacher, hier soir, la triste vérité sur les accidents de la marche de l'armée, organisée par le journal ministériel le *Matin*, avec le patronage et le concours du ministre de la guerre.

Aujourd'hui encore, on se montrait, rue Saint-Dominique, d'une discrétion absolue.

On sait déjà que le caporal Baconnet a succombé hier soir.

On parlait ce matin de deux autres décès et maintenant le bruit court qu'il y aurait quatre morts. Quant au nombre des malades, il approcherait de la centaine. En outre, plusieurs soldats n'ont pas reparu. C'est surtout en Seine-et-Oise que les accidents se sont produits.

C'est aux postes de secours de Rocquencourt, que l'affluence a été le plus considérable. Le médecin a été débordé, et on a dû faire évacuer les malades sur Versailles. On affirme qu'au Val-de-Grâce, à Necker, à Versailles et à Saint-Germain, de nombreux soldats sont dans des états très graves.

De l'avis unanime des officiers que nous avons interrogés, cette marche était complètement inutile, et son organisation défectueuse devait fatalement amener des accidents.

La *Patrie* croit savoir qu'un conflit s'est élevé entre le général Dessirier, gouverneur militaire de Paris, et le général André, à propos de la marche de l'armée.

La *Presse Associée* communique aux journaux l'information suivante : « A l'heure actuelle, il y a trois morts à la suite de la marche organisée par le *Matin*. Quant aux indisposés, ils sont 200 environ, mais 30 seulement sont gravement atteints et six sont dans un état désespéré. »

Paris 30 mai, 6 h soir.

Le général de France, ancien commandant de corps d'armée, ne dissimule pas son opinion : « Jamais le ministre de la guerre n'aurait dû autoriser la participation des troupes à l'épreuve organisée par un journal, et c'est le ministre qui doit porter l'entière responsabilité des accidents qui sont survenus pendant et à la suite de la marche. Quelle était l'utilité de ce concours ? Il n'y en avait aucune, car ce n'est pas l'épreuve d'hier qui prouve la résistance de l'armée. Tout au plus cela donnerait une indication sur ce que peut fournir une équipe prise dans chaque régiment et entraînée en vue d'une marche forcée, et encore ! »

Le général baron Rebillot est tout aussi catégorique : « Il est extrêmement fâcheux, a-t-il dit à un de nos confrères, que l'on soumette à des épreuves aussi dangereuses des jeunes gens qui ont, pendant leur présence au régiment, un tout autre rôle à remplir, et ceux qui ont autorisé la participation de l'armée à une épreuve de ce genre portent une lourde responsabilité. Plusieurs morts, un nombre considérable de malades, voilà le bilan de la journée d'hier. Il aura dans la population tout entière un douloureux écho et la protestation ne manquera pas d'être générale contre le ministre de la guerre qui a donné son consentement à la course ! »

Paris, 30 mai, 7 h. soir.

Le Sénat, comme la Chambre, sera appelé à se prononcer sur l'autorisation donnée par le général André au *Matin* d'organiser la marche de l'armée. M. le Provost de Launay, sénateur des Côtes-du-Nord a, en effet, écrit au ministre de la guerre qu'il l'interpellerait le plus tôt possible à ce sujet.

M. le Provost de Launay espère que son interpellation pourra avoir lieu dès demain, après celle concernant l'enlèvement des trusses. L'intention de M. le Provost de Launay est de faire ressortir la faute grave qu'a commise le ministre de la guerre en mettant l'armée au service de particuliers. « Je reprocherai au général André, a-t-il dit, d'avoir compromis la santé de ses soldats et la dignité de l'armée en se prêtant à la combinaison qui lui fut proposée. Il n'y a désormais pas de raison pour que, demain, l'*Humanité* et M. Jaurès n'organisent une revue militaire à Longchamp et que le ministre de la guerre mette à leur disposition la garnison de Paris ».

Paris, 30 mai, 7 h. 10 soir.

A l'hôpital Necker on fournit les renseignements suivants sur les circonstances de la mort du caporal Baconnet. Baconnet avait abandonné la marche avenue de la Bourdonnais, c'est-à-dire tout près du but. Un officier qui se trouvait à son côté avait dû lui faire une violence pour le décider à s'arrêter. Le caporal fut conduit dans une pharmacie. On lui fit des piqûres d'éther et de caféine. Après quoi l'officier, qui ne l'avait pas quitté, requit un soldat et un agent pour monter avec lui dans la voiture d'ambulance qui devait le transporter au Val-de-Grâce. Mais la voiture avait à peine parcouru quelques mètres, que l'état du caporal parut s'aggraver. Alors l'agent donna l'ordre au cocher de s'arrêter à l'hôpital Necker. Là, le malade fut pris d'une crise nerveuse assez violente. Enveloppé dans une couverture de laine, il réclamait à grands cris ses chaussures et ses vêtements. Il ne fallut pas moins de 6 hommes pour le porter dans une chambre du 1er étage tant il se débattait furieusement. On le coucha sur son lit, et quand il fut un peu calmé, on lui fit prendre un bain. Il parut alors en voie de rétablissement, mais, vers 7 heures, son état s'aggrava subitement. Aussitôt prévenu, l'économe téléphona au ministère de la guerre, mais quand l'officier envoyé par le bureau de la place arriva, le caporal était mort.

L'autre soldat transporté à l'hôpital Necker, Emile Prouvost, du 15e chasseurs à cheval, s'était trouvé subitement indisposé au pont d'Iena, avant d'atteindre le but. Après avoir reçu les premiers soins dans une pharmacie, il a été conduit à l'hôpital Necker dans une voiture d'ambulance. Au moment où il est entré dans la salle où un lit lui avait été préparé, il était en proie à une assez vive surexcitation, mais il s'est calmé peu à peu et a fini par s'endormir. Ce matin il se plaignait de courbatures aux jambes, mais son état était satisfaisant.

Le général Dessirier, gouverneur militaire de Paris, s'est rendu ce matin à l'hôpital militaire.

Paris, 30 mai, 7 h. 30 soir.

A la liste déjà longue des incidents ou accidents qui ont marqué la journée d'hier, il faut ajouter le suivant :

A Saint-Cloud, un docteur voit passer un fantassin à la démarche saccadée et qui semble sur le point de tomber. « Arrêtez-vous », lui crie-t-il. L'homme n'entend pas, mais quelques pas plus loin il s'abat d'un coup.

La *Liberté* relate sous forme d'une dépêche de Lyon le précédent suivant :

On rappelle ici un fait qui s'est produit il y a quelques années. Un journal ministériel de Lyon, le *Progrès*, avait projeté l'organisation d'une marche de l'armée par sections restreintes aux troupes du 14e corps. Il sollicita du général Berge, gouverneur militaire de Lyon, les autorisations nécessaires. Quoique toutes les précautions eussent été prises pour que cette épreuve eût lieu dans les meilleures conditions et quoique le départ et une importante partie du trajet dussent se faire avant le lever du soleil, le général opposa à cette demande une fin de non recevoir formelle.

Le directeur du *Progrès* insista. Le gouverneur militaire consentit à en référer au ministre de la guerre qui approuva pleinement le général et maintint d'un façon catégorique son refus.

Paris, 30 mai, 7 h. 25 soir.

Le bruit que trois décès se seraient produits après celui du caporal Baconnet ne paraît pas se confirmer.

En ce qui concerne Garches, où, d'après un journal du matin, un soldat avait succombé, il résulte des derniers renseignements recueillis que la nouvelle est inexacte ; mais il ne faut pas oublier qu'il y a au Val-de-Grâce et à l'hôpital militaire de Versailles un certain nombre de malades dont l'état est très grave.

Quant aux soldats qui n'ont pas réintégré leurs corps, on continue à n'en avoir pas de nouvelles.

Paris, 30 mai, 8 h. soir.

On dit que M. Clémenceau prendra la parole au Sénat au cours de l'interpellation sur la marche de l'armée.

Le sénateur du Var, ajoute-t-on, a l'intention de blâmer sévèrement le général André d'avoir autorisé l'épreuve organisée par le *Matin*.

Chambre des Députés

Notre correspondant particulier nous télégraphie :

Paris, 30 mai, 7 h. 10 soir.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de **M. Lockroy**, vice-président.

M. Combes et le général André sont au banc du gouvernement.

On remarque dans la salle une certaine effervescence. Beaucoup de députés, un journal à la main, discutent avec vivacité les résultats de la marche de l'armée. Le colonel Rousset, à qui l'on prête l'intention de poser une question au ministre, est très entouré ; puis on le voit se détacher, s'approcher du banc du gouvernement et s'entretenir avec le général André, à qui il semble adresser des reproches animés. Plusieurs députés, dont M. Lasies, se joignent à lui.

« La marche de l'armée »

UNE QUESTION DU COLONEL ROUSSET

Le président annonce que le colonel Rousset demande à poser une question au ministre de la guerre sur la « Marche de l'armée ».

Le ministre l'accepte.

Le colonel Rousset monte à la tribune. (Mouvement d'attention.) — Le journal « le Matin », dit-il, a cru pouvoir organiser cette marche. Je n'ai rien à y objecter ; mais ce que je ne comprends pas, c'est que le gouvernement ait donné son autorisation à une expérience qui, au point de vue militaire, ne rimait à rien. (Très bien ! à droite et sur divers bancs.) La course d'hier n'avait rien d'un exercice militaire. Les soldats sont partis de la place de la Concorde dans un désordre inexprimable, dans une cohue répugnante. (Applaudissements sur divers bancs. Protestations.)

M. Paschal Grousset. — Je demande la parole.

Le colonel Rousset. — On a vu des officiers en uniforme en service commandé porter des brassards au nom du « Matin ». C'est un scandale ! (Mouvements.) Le long du parcours, on livrait aux soldats des boissons froides. Plusieurs sont tombés par terre. Il y a même des morts, quatre dit-on. (Exclamations indignées. Agitation.)

M. Paschal Grousset. — C'est la faute des officiers ! (Vives protestations à droite.)

Le colonel Rousset. — Les officiers étaient impuissants à surveiller les hommes. Ils n'ont rien à voir là-dedans. (Très bien ! Très bien ! Exclamations à l'extrême gauche.) On a, sans aucun autre intérêt, associé l'armée à une réclame commerciale. (Très bien ! Très bien ! à droite et au centre. Bruit.)

M. Anthime Menard. — Il est donc bien puissant le journal qui a pu obtenir cela ?

Cris au centre : Et dans quel but ?

Le colonel Rousset lit des lettres des spectateurs qui se déclarent écœurés de ce qu'ils ont vu. Le ministre de la guerre a blâmé il y a quelque temps et frappé un commandant qui avait manqué de prudence et de prévoyance dans une marche dans les Alpes. Aujourd'hui, c'est le ministre lui-même qui commet la faute. Qu'il se fasse justice à son tour, en donnant sa démission. (Vifs applaudissements à droite et au centre. Violentes clameurs à l'extrême gauche. Agitation.)

Réponse du général André

Le général André a la parole. (Vif mouvement d'attention.) — Je laisserai de côté, dit-il, ce qui concerne le journal le «Matin». Je ne rechercherai pas quels sont les journaux qui l'ont blâme. (Exclamation. Cris : Ce n'est pas la question !) Je n'hésite pas à déclarer que je me blâme moi-même (exclamations et applaudissements ironiques) d'avoir autorisé une expérience qui s'est faite dans des conditions que je n'avais pas prévues. Il s'était établi dans mon esprit une analogie, non fondée, je le reconnais, entre la marche proposée et les courses de cavalerie. (Vive exclamation.) Ces courses de cavalerie sont dangereuses ; il y a eu des décès ; mais c'est un entraînement qui a son intérêt pour la défense nationale.

Le ministre est piteux dans ses explications. Il répète qu'il s'est trompé, qu'il a eu tort. Mais le colonel Rousset s'est plaint, dit-il, de ce que les officiers et les soldats se sont trouvés mêlés à la lie de la population. Je ne me porte pas garant de la moralité des personnes qui étaient là.

M. Paschal Grousset. — Et quand les officiers vont au pesage donc ? (Exclamations indignées à droite. Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Plichon. — Vous avez demandé à entrer gratuitement au pesage ! (Applaudissements et rires à droite.)

Le général André. — L'orateur a parlé des brassards que portaient les officiers, mais dans les épreuves semblables, ils portent des rubans qui n'ont rien de réglementaire. (Exclamations.) Ce qu'il y a de grave au point de vue de l'humanité, c'est qu'il y ait eu des hommes malades. D'après les renseignements que m'adresse, à 1 heure, le gouverneur militaire de Paris, 77 hommes sont signalés comme n'ayant pas rejoint les corps dans lesquels ils sont en subsistance. (Mouvement.) Sur ce nombre, 19 sont entrés au Val-de-Grâce, 15 à l'hôpital de Versailles, dont plusieurs dans un état assez sérieux, un à Necker. Il y en a 42 sur lesquels on n'a pas de renseignements. (Exclamations et mouvements divers prolongés.) Il y a un mort, le caporal Baconnet, du 134e. Ce sont là des résultats très regrettables.

Voix à droite. — Vous trouvez ! Vraiment, c'est peu de chose.

Le ministre expose avec embarras, au milieu des interruptions, les instructions qu'il avait données au gouverneur de Paris et aux commandants de corps. Les officiers devaient se borner à veiller à la discipline et à la santé des soldats. Et il conclut : Instruit par l'expérience, je déclare que je ne donnerai plus mon autorisation à des fêtes de ce genre.

M. Binder. — Du genre macabre.

(Quand le ministre descend, quelques rares applaudissements l'accompagnent à l'extrême gauche. L'opposition le conspue longuement.)

Réplique du colonel Rousset

Le colonel Rousset réplique. — Il n'y a aucune comparaison à établir entre les courses de chevaux et les courses d'hommes. (L'extrême gauche lui coupe la parole et manifeste l'intention de l'empêcher de poursuivre. Mais l'orateur leur tient tête avec fermeté.) Vous ne m'empêcherez pas de dire ce que j'ai à dire.

Pendant ce temps, on voit M. Combes, au banc des ministres, adresser au général André une assez vive mercuriale. Celui-ci a l'air très petit garçon.

Le colonel Rousset poursuit, malgré l'obstruction des socialistes. — On ne voit pas quel bénéfice au point de vue militaire il peut y avoir à connaître la vitesse d'un fantassin.

Le ministre de la guerre avait pour premier devoir de prévoir qu'une course organisée dans des conditions pareilles devait se terminer d'une façon aussi lamentable. Il vous manque 42 hommes, qu'en avez-vous fait ? (Vifs applaudissements à gauche. Vociférations à l'extrême gauche.)

M. Millevoye montrant les socialistes. — Et dans 15 jours, ils nous demanderont compte de la santé des soldats.

Le colonel Rousset. — Comment un journal a-t-il pu annoncer cette course sur des affiches blanches avec drapeaux tricolores, réservées à l'administration ? Le ministre ne s'est pas expliqué sur ce point. (Les socialistes ne cessent d'apostropher l'orateur sans réussir à l'intimider.)

Le colonel Rousset. — Le ministre a dit que les officiers qui assistaient à la course avec des brassards n'étaient pas en service commandé, mais ils étaient au service d'un journal, ce qui est bien plus grave ! (Vifs applaudissements.) Ils portaient un brassard avec le nom du journal. C'est là un fait déplorable. Je demande à transformer la question en interpellation. (Protestations furieuses à l'extrême gauche. Tumulte.)

Intervention de M. Combes

M. Combes. — Voilà encore une séance perdue ! (Exclamations et huées prolongées). Je demande au ministre de la guerre d'accepter la discussion immédiate avec l'espoir que le débat sera court. Je ferai remarquer seulement que l'opposition profite de tous les incidents, même les plus déplorables, pour attaquer le ministère. (nouvelles huées), alors que le ministre s'est accusé lui-même d'avoir cédé trop rapidement au désir de faire une expérience qui a tourné contre ses vœux, on ne craint pas d'exploiter l'émotion publique pour tâcher de lui faire échec. La Chambre sera juge des intentions. (Applaudissements à l'extrême gauche. La droite conspue longuement le président du conseil. La discussion immédiate est ordonnée au milieu du tumulte).

Intervention de M. Plichon

M. Plichon a la parole. — Le président du conseil, dit-il, n'a pas le droit de dire que les membres de la minorité exploitent un malheur public dans un intérêt de parti ; ils se bornent à le déplorer. (Applaudissements à droite. Les socialistes apostrophent avec violence l'orateur et font une obstruction scandaleuse).

M. Plichon avec force. — Si un officier quelconque avait eu le malheur d'avoir des hommes malades dans une marche forcée vous ne manqueriez pas de l'accuser. (Vifs applaudissements).

Le ministre de la guerre a dit que cette fête avait été macabre. Certes, mais il faut qu'il en reste autre chose qu'un engagement banal de ne pas retomber dans de pareils errements. Les jeunes Français ne vont pas au régiment servir de figurants à une féerie quelque peu dramatique. (Applaudissements. Vacarme).

M. Zevaès. — Je n'admets pas davantage que les officiers soient autorisés à paraître dans les courses, les concours hippiques ou autres jeux analogues, pour servir de figurants à l'aristocratie. (Exclamations indignées).

M. Plichon. — Je fais la Chambre juge de cette interruption. (Vifs applaudissements). Si les courses intéressent si peu certains membres de la Chambre, pourquoi le parti auquel ils appartiennent a-t-il demandé que les députés aient leurs entrées dans les champs de course. (Rires et applaudissements. Réclamations à l'extrême gauche).

M. Rouanet. — Je prie le président de démentir cette assertion.

Le président. — L'orateur n'a pas entendu faire de personnalités à la tribune. Il a simplement parlé de la majorité.

Mais les socialistes ne l'entendent pas ainsi et hurlent ! Les noms ! Que l'orateur cite des noms ! La droite les nargue et applaudit ironiquement.

M. Millevoye leur crie. — Vous cherchez une diversion !

M. Plichon. — Je n'ai jamais mis aucun de mes collègues en cause. J'ai répondu à une interruption par un argument d'ordre général, en regrettant qu'on ait soulevé la question des courses, car il est de notoriété publique que les deux Chambres ont obtenu récemment par les démarches de leurs questeurs respectives, l'entrée pour leurs membres sur les champs de courses. (Vifs applaudissements. Clameurs prolongées). Les soldats sont faits pour défendre le pays, et non pour jouer une comédie. (Vifs applaudissements. Vacarme).

Le président. — J'ai reçu cinq ordres du jour de MM. Ripert, de M. Lasies et Cachet, de M. le comte d'Aisnac, de M. le lieutenant-colonel Rousset, de MM. Gouzy, Gérault-Richard et Berteaux.

On crie à l'extrême gauche : L'ordre du jour pur et simple.

Le ministre de la guerre. — J'ai déclaré que j'étais résolu à m'opposer à toute espèce de surmenage. Sous le bénéfice de ces déclarations, je demande à la Chambre d'accepter l'ordre du jour pur et simple.

M. Cachet. — J'ai assisté hier, au retour de la marche de l'armée. Dans le peloton de ceux qui suivirent le 1er, presque tous étaient surmenés. Ils peuvent avoir contracté des maladies, et il importe qu'ils aient droit dans ce cas, à un congé de réforme n. 1.

Le colonel Rousset. — Le ministre de la guerre a répondu lui-même qu'il s'était trompé. La Chambre ne saurait se contenter d'une sanction aussi platonique. (Hurlements à l'extrême gauche.) Qu'aurait-on dit, de ce côté, si un ministre d'un cabinet modéré avait annoncé la mort d'enfants du peuple ? (Applaudissements à droite.) Les règlements militaires ont d'ailleurs été violés, puisqu'on a laissé l'épreuve de marche se faire entre 8 heures du matin et 4 heures, alors que les épreuves de ce genre doivent être finies à 9 heures du matin. (Vifs applaudissements. Bruit incessant.)

M. Hubbard. — Il est impossible, en effet, que la faute qu'on a commise, n'ait pas une sanction. (Les socialistes huent M. Hubbard.)

M. Gouzy. — Quelle sanction vous faut-il ? Cris à droite. Démission ! Démission !

L'ORDRE DU JOUR PUR ET SIMPLE

Le président met aux voix au milieu d'une agitation intense, l'ordre du jour pur et simple, qui a toujours la priorité.

Le scrutin est des plus animés.

L'opposition apostrophe la majorité, et lui crie ironiquement : Vous approuvez un assassinat ! Vous votez contre les enfants du peuple !

MM. Combes a un colloque très vif avec **MM. Berthoulat, Lasies, Grosjean**, et le colonel **Rousset.**

Le président proclame les résultats :

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 304 voix contre 270.

L'opposition applaudit ironiquement en narguant l'extrême gauche.

M. Lasies est déjà à la tribune, et présente un projet de résolution tendant à inviter le gouvernement à prendre des mesures pour indemniser les familles des victimes de la journée d'hier, et donner des congés de réforme avec une pension aux soldats qui auraient contracté des maladies par suite du surmenage de cette journée.

Il demande l'urgence et la discussion immédiate.

Les socialistes sont furieux, et veulent l'empêcher de parler.

M. Lasies. — Je trouve étrange que les socialistes m'empêchent de parler quand je viens demander ce qu'ils ont demandé vingt fois.

M. Dejeante. — C'est le « Matin » qui doit payer. (Applaudissements sur presque tous les bancs.)

M. Lasies. — M. Dejeante résume les mesures à prendre ; mais il serait bon que l'administration de la guerre intervînt, prît les intérêts des

familles des victimes et les fit valoir parce qu'il y aura une action à introduire en justice pour obtenir ces indemnités ; et, en dehors de ces indemnités, il y a des hommes malades qui doivent être mis en réforme avec pension. (Applaudissements).

Le ministre de la guerre. — Je demande que ce projet de résolution soit renvoyé à la commission de l'armée.

M. Bertrand. — Toute la Chambre partage le sentiment de M. Lasies ; mais il y a une question de droit très délicate. Je demande à la Chambre de ne pas créer par des improvisations des précédents dangereux et de prononcer le renvoi à la commission du budget.

M. Lasies accepte.

Le renvoi est prononcé après déclaration d'urgence.

LA FRANCE ET LE SACRÉ-CŒUR

Motion Dejeante

M. Déjeante dépose une proposition de loi tendant à abroger la loi du 31 juillet 1873, qui consacre la France au Sacré-Cœur. (Exclamations. Applaudissements ironiques à droite. L'extrême gauche applaudit avec enthousiasme).

M. Ch. Benoist. — Demandez donc aussi l'abrogation du vœu de Louis XIII. (Rires).

M. Déjeante donne lecture de l'exposé des motifs de sa proposition de loi pour laquelle il demande l'urgence et le renvoi à la commission de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. (La droite lui fait une ovation narquoise).

M. l'abbé Lemire. — M. le président disait tout-à-l'heure : « Encore une journée de perdue » et cependant il s'agissait d'une question grave : de la vie des soldats sacrifiée à la spéculation journalistique. Il n'en est plus autant maintenant. (Très bien ! très bien ! à droite).

Le gouvernement ne venant pas combattre la proposition de M. Déjeante, je crois de mon devoir de présenter de courtes observations. C'est une tentative qui a déjà été faite à plusieurs reprises. La proposition a été jugée irréalisable, notamment en 1897.

L'urgence fut repoussée par 315 voix contre 188.

L'orateur rappelle les raisons données alors par M. Darlan, garde des sceaux.

Cris à l'extrême gauche : C'était Darlan !

M. l'abbé Lemire. — C'était un ministre républicain : Il n'en est pas plus facile de trancher cette question que celle de la séparation de l'Eglise et de l'Etat par un simple vote. J'espère que le parti républicain maintiendra son vote de principe et repoussera l'urgence. (Applaudissements à droite. — Bruit).

M. Rouanet appuie la motion Déjeante, comme député de Montmartre, où est l'église du Sacré-Cœur.

M. Vallé, ministre de la justice. — Les républicains les plus modérés ont protesté contre le caractère injurieux de la loi de 1873. (Vives exclamations à droite). J'ajoute qu'ayant voté l'urgence en 1897 et qu'étant partisan de l'abrogation de cette loi, je ne m'oppose pas à la demande de M. Dejeante.

M. Gauthier de Clagny. — Osez donc demander la discussion immédiate !

L'urgence est déclarée par 306 voix contre 231.

La proposition est renvoyée à la commission de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

LA LOI MILITAIRE

La Chambre reprend la discussion de la loi militaire.

M. Delafosse veut signaler une double erreur contenue dans la nouvelle loi, le mirage de l'égalité et le mirage du nombre.

La loi telle qu'elle est présentée constitue pour le pays, non pas un allégement, mais une surcharge que le pays ne pourra pas supporter longtemps. On devra donc, à bref délai, rétablir les dispenses qu'on supprime. Les militaires les plus compétents reconnaissent qu'une armée de 1.200.000 hommes, bien homogène et bien encadrée suffirait à tous les besoins. Il serait impossible de mobiliser et de mettre en mouvement 4 ou 5 millions d'hommes. Ce sont là des chiffres qu'on inscrit sur le papier, mais qui ne correspondent pas à la réalité. Ces conceptions sont de véritables monstruosités ! (Très bien ! Très bien ! à droite.) Ces immenses préparations à la guerre n'ont eu qu'un bon effet jusqu'ici : c'est d'empêcher la guerre ! Les causes de guerre n'en subsistent pas moins et c'est pourquoi il faut nous préparer à cette éventualité. La France est la plus riche proie du monde. Nous devons multiplier nos efforts pour la défendre ! (Très bien ! Très bien ! à droite.)

Je voudrais qu'on préparât une armée professionnelle, ce qui n'est pas la même chose qu'une armée de métier. Ce sont ces armées professionnelles qui ont fait l'épopée militaire. Les autres ont été des cohues vouées d'avance à la défaite. (Très bien ! Très bien ! à droite.) Le nombre et la qualité devraient être combinés de façon à donner le maximum d'effet. Les lois militaires devraient être préparées par le conseil supérieur de la guerre comme d'autres lois le sont par le conseil d'Etat. (Très bien ! Très bien ! à droite.)

Je ne suis pas partisan du service obligatoire et universel pour des raisons militaires et sociales. (Très bien ! Très bien ! à droite.) L'Etat ne devrait prélever chaque année que le contingent qui lui est indispensable, sauf à compenser le défaut du nombre en donnant une large place aux professionnels, c'est-à-dire aux rengagés. J'ai présenté en ce sens une contre-projet avec M. Cunéo d'Ornano. Nous nous acheminons fatalement au service d'un an. Il nous faut avant tout une bonne armée de première ligne, capable de supporter le choc des Allemands dès la déclaration de guerre. (Applaudissements prolongés.) M. Gouzy considère que la loi réalise l'égalité du service militaire. Il n'admet pas que l'on qualifie ce service de charges ou d'impôt. Les instituteurs devraient renoncer à ces termes. (Exclamations ironiques à droite.) C'est un devoir !

L'orateur critique les armées de métier. On les a vues à l'œuvre en 1870. (Protestations à droite.)

M. Cunéo d'Ornano. — Parce qu'il y a eu un traître !

M. Gouzy. — Il y a dans le métier deux choses : le métier proprement dit, qui s'apprend en quelques jours et l'esprit d'honneur qui ne saurait faire défaut à tous les citoyens connaissant leur devoir ! (Applaudissements à gauche.) La Chambre doit repousser toutes les lois de surenchère du service de 18 mois ou d'un an, qui ne peuvent fonctionner qu'avec des soldats de métier. (Applaudissements à gauche.)

Discours de M. Krantz

M. Krantz. — Je ne suis pas un défenseur de la loi de 1889. Je voterai résolument la suppression des dispenses. Un seul point me préoccupe : la situation des soutiens de famille, qu'il convient de régler équitablement. Je ne suis pas davantage partisan du service d'un an. Le nombre d'engagés et de rengagés qu'il faudrait serait difficile à obtenir et on risquerait d'arriver au désarmement et à une sorte de garde nationale. J'estimais qu'une fois les dispenses supprimées on pouvait arriver, sans secousse, à la réduction du temps de service, en laissant le service de trois ans nominalement en vigueur et de permettre, le cas échéant, d'y revenir. Mais je m'en tiens au principe du projet actuel.

On a beaucoup parlé des effectifs. Personne n'a dit encore quel était l'effectif nécessaire que la France devait entretenir.

M. Gouzy. — Parce que personne ne peut le savoir.

M. Krantz. — Il y a quelqu'un qui devrait le savoir : c'est le gouvernement. (Très bien ! au centre). Et même le chiffre des effectifs devrait être dans la loi, non dans la loi de recrutement, mais dans la loi des cadres. L'effectif légal devrait être une réalité et non une fiction.

M. Berteaux, rapporteur. — L'effectif légal dépend de la natalité.

M. Krantz. — On fait varier les effectifs suivant que les contingents varient. Il est indispensable qu'il y ait une loi des cadres nouvelle, dans laquelle sera fixé l'effectif légal, au-dessous duquel on ne devra pas tomber. Le service de deux ans ne peut vivre sans un nombre assez grand et variable d'engagés et de rengagés, parce que c'est un service à court terme, dont le propre est de ne pas fournir de cadres. Si le titre de trois ans avait pu en donner, on n'aurait pas fait des lois très onéreuses sur le rengagement des sous-officiers.

Le rapporteur. — Si les cadres étaient formés uniquement par les éléments du contingent, on serait obligé de verser dans les réserves une quantité si grande de sous-officiers, qu'en cas de guerre un nombre considérable de ces sous-officiers serait immobilisé.

M. Krantz. — Avec le service de deux ans on n'aura plus de sous-officiers qui aient plus d'un an d'exercice de leur métier, après lequel ils passent dans la réserve. Peut-on admettre qu'ils constitueront de bons instructeurs ? Le service à court terme ne peut pas donner d'instructeurs, tout au plus peut-il verser dans la réserve des sous-officiers qu'on retrouvera au moment de la guerre. Il faut donc demander les instructeurs aux engagements et aux rengagements ! (Très bien !)

Il est utile d'avoir des caporaux et des simples soldats rengagés pour donner quelque cohésion à l'armée de deux ans. Supposons que la guerre éclate. Elle peut éclater à une époque très voisine de celle à laquelle auront été incorporées les recrues, et il n'y aura que la moitié de l'effectif qui pourra être mobilisée.. Les troupes à la frontière seront forcées de marcher sans les réservistes. Dans ces troupes de couverture, il faut des sous-officiers, des caporaux, des brigadiers et aussi des soldats rengagés et cela est indispensable aussi dans une moindre proportion dans nos troupes de l'intérieur. (Applaudissements à droite et au centre). Qu'entend la commission par le chiffre de 8 % indiqué dans le rapport ?

M. le commandant Bernard, commissaire du gouvernement. — La commission a entendu exclure les compagnies, escadrons ou batteries de réserve, qui se forment au moment de la mobilisation. C'est donc 20 hommes par compagnie qu'il faut entendre.

M. Krantz. — Il faut plus de 20 hommes rengagés par compagnie, surtout à la frontière. Je pense qu'avec un effectif déterminé, stable, en tenant compte des ressources de la nation en argent et en hommes, il n'y aurait aucun inconvénient à ne retenir les hommes que 18 mois sous les drapeaux.

M. Jaurès. — Nous retenons l'aveu pour l'avenir !

M. Krantz. — Mais il ne faudrait pas arriver à une loi nouvelle, qui n'exigerait plus que 10 ou 6 mois, ce qui amènerait le désarmement. (Très bien ! au centre.) Le grand écueil de la loi de 2 ans, ce sont ses rigueurs. Le ministre de la guerre a dit avec raison qu'elle serait plus dure que la loi de 3 ans. C'est pour arriver à atténuer ces rigueurs qu'il faut encourager un courant d'engagements et de rengagements assurant un nombre suffisant de soldats instruits et solides. On donne au sous-officiers, une pension proportionnelle. On cherche aussi à lui donner un emploi civil. On n'y parvient pas toujours. L'homme qui a passé 12 à 15 ans dans l'armée n'est pas apte à remplir toutes les fonctions. Il y aurait tout avantage à donner ces emplois à des sous-officiers n'ayant passé que 5 ou 6 années dans l'armée. Si on veut faire œuvre viable en matière de réduction de service, il ne faut pas perdre de vue cette nécessité des engagements et rengagements. Pour organiser la nation armée, il faut que l'esprit militaire, le sentiment d'honneur soient préparés par les instituteurs dans la vie civile ! (Applaudissements à droite et au centre.) C'est par ces saines institutions qu'on arrivera à réaliser l'idéal de notre armée. (Applaudissements répétés.)

LES OUVRIERS TISSEURS

M. Dansette demande de placer en tête de l'ordre du jour de demain la discussion du rapport de M. Clémentel sur la proposition de M. Devèze, tendant à mettre à la disposition du ministre de l'intérieur un crédit de 100.000 francs pour venir en aide aux ouvriers tisseurs du Nord. Il n'y aura pas discussion.

MM. Jaurès et Deville. — Vendredi ! (Protestations à droite.)

M. Guyot Dessaigne, président de l'armée. — La commission accepte l'inscription demain, sous réserve qu'il n'y aura pas de débat. Demain mardi, à 2 heures, séance publique. La séance est levée à 6 h. 5.

APRÈS LA SÉANCE

La loi de 2 ans

Il est infiniment probable que la discussion générale sur la loi, dite du service de deux ans, sera terminée demain ou jeudi. On abordera alors les contre-projets et, suivant la règle invariable, c'est celui qui s'écarte le plus du rapport en discussion qui sera immédiatement abordé.

Le premier contre-projet sera, en conséquence, celui de M. Vaillant et ses collègues, qui proposent la suppression des armées permanentes et leur transformation en milices nationales. Cette proposition, écartée selon toute évidence, on abordera la proposition de M. Cunéo d'Ornano et de ses collègues, inspirée par un projet du général du Barrail, alors qu'il était ministre de la guerre. Cette proposition tend à réduire le service militaire à un an en demandant aux engagements et aux rengagements le supplément des hommes nécessaires à l'établissement de l'effectif. Nous croyons savoir que les auteurs de la proposition demanderont qu'il soit statué sur elle par un scrutin public à la tribune.

Propositions de M. Maujan

Les députés ont reçu aujourd'hui le texte d'une proposition de loi de M. Maujan, dont il a déjà été question et qui a pour objet l'établissement d'un impôt progressif sur le revenu et sur les impôts improductifs.

Cette proposition établit l'impôt nouveau par cédules, de façon à permettre la distinction des revenus, soit du capital seul, soit du capital en collaboration avec le travail, soit du travail seul. Les capitaux improductifs, qui forment une cédule à part, y sont soumis à un tarif particulier. Nous relevons, notamment, dans le dispositif de la proposition, l'article par lequel tout citoyen majeur ou émancipé, non reconnu indigent, serait soumis à la taxe civique, qui est, uniformément, fixée à 2 fr., ainsi que l'article en vertu duquel seraient soumis à une taxe uniforme de 5 fr. les étrangers résidant en France depuis un an au moins, qui ont fait, à la mairie de la commune où ils ont fixé leur résidence, la déclaration prescrite par le décret du 20 octobre 1888.

Une seconde proposition de M. Maujan, également distribuée aujourd'hui, a pour but de modifier l'assiette de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. Le dispositif de cette proposition édicte le classement suivant des valeurs mobilières, avec un taux différent appliqué à chacune de ces rentes : 1. La rente française serait frappée au taux de 4 % ; 2. les valeurs départementales, emprunts des villes, Crédit Foncier, seraient frappés au taux de 6 % ; les autres valeurs françaises au taux de 8 % et les valeurs étrangères au taux de 10 %.

La marche de l'armée

On s'était vivement ému dans les milieux parlementaires des résultats de la marche de l'armée et surtout de ce fait que le gouvernement avait mis les troupes sous ses ordres à la disposition d'une entreprise commerciale. L'interpellation qui s'en est suivie a failli compromettre le sort du cabinet, mais lorsqu'on a entendu M. Combes jeter délibérément par dessus bord son ministre de la guerre et annoncer que celui-ci était seul à supporter la responsabilité de ses actes, les dispositions de certains radicaux, ennemis particuliers de M. Combes ont changé.

La désinvolture du président du conseil était cela va sans dire, très commentée dans les couloirs. Avec ce système, qui fausse tous les rouages parlementaires, disait-on, il est impossible d'atteindre le gouvernement et de lui faire supporter le poids de ses fautes.

On se disait, d'autre part, que le ministre de la guerre s'était plaint à plusieurs personnes d'avoir été en cette affaire obligé de marcher, et on expliquait ainsi la candeur vraiment naïve avec laquelle le général André se blâmait lui-même d'avoir accordé l'autorisation d'organiser la marche de l'armée.

La majorité qui n'a pas craint d'accorder l'ordre du jour pur et simple au gouvernement en cette affaire s'est immédiatement ressaisie pour voter l'urgence de la proposition Déjeante relative au Sacré-Cœur de Paris. On disait cependant dans les couloirs que le renvoi de ce projet à la commission de séparation des Eglises et de l'Etat équivalait à un enterrement de 1re classe.

A la sortie, MM. G. Berry et Archdéacon déclaraient qu'ils assisteraient avec un très grand nombre de leurs collègues de l'opposition aux obsèques du caporal mort au cours des épreuves de la marche de l'armée, à moins, ajoutaient-ils, qu'on n'escamote clandestinement ce cadavre pour l'emporter dans son pays natal. Il semble pourtant que ce pieux devoir devrait lui être rendu.

Les fraudes en matière de douanes

On vient de distribuer à la Chambre un projet de loi du gouvernement sur la répression des fraudes en matière de douanes et de sels.

L'article unique en est ainsi conçu :

« Les délits et contraventions prévus par les lois sur les douanes et les sels peuvent être prouvés par toutes les voies de droit, alors même qu'aucune saisie n'aurait été effectuée dans le rayon des douanes ou hors de ce rayon.

» Lorsque les marchandises de fraude n'auront pu être saisies, le tribunal prononcera pour tenir lieu de confiscation la condamnation au paiement d'une somme égale à la valeur de ladite marchandise, d'après le cours du marché intérieur à l'époque où la fraude a été commise.

» Les dispositions de l'article 638 du code d'instruction criminelle sont applicables à l'action du ministère public et à celle de l'administration des douanes ».

Le conseil municipal de Paris

Paris, 30 mai, 8 h. 20 soir.

Le nouveau conseil municipal s'est réuni cet après-midi pour la première fois.

En ouvrant la séance, M. Opportun, doyen d'âge, a parlé avec un manque de tact tout particulier des assauts combinés de la réaction et du cléricalisme pour célébrer la modeste victoire de la nouvelle majorité du conseil.

Le conseil a ensuite procédé à la formation de son bureau. M. Desplas, radical socialiste, a été élu président par 44 voix contre 31 à M. Deville, président sortant libéral.

Ont été élus vice-présidents : MM. Colly et Poiry, socialistes, par 42 voix contre 33 à M. Joussélin, nationaliste et 32 à M. Houde, également nationaliste.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE

Paris, 30 mai, 3 h. soir.

Voici les résultats des élections au conseil général de la Seine :

Canton de Saint-Denis. — M. Quintaine, conseiller sortant radical, réélu par 5.342 vix contre 4.010 à M. Ménand, ancien maire de Saint-Denis, socialiste-révolutionnaire.

Canton d'Asnières. — M. Laurent Gély, conseiller sortant nationaliste, réélu par 3.426 voix contre 2.300 obtenues par deux radicaux.

Canton d'Aubervilliers. — M. Domart, conseiller sortant, républicain, est mis en ballottage avec 654 voix contre 1.526 à M. Roux, radical socialiste ; 1.922 à M. Radineau et 1.887 à M. Poissan, tous deux républicains.

Canton de Boulogne. — M. Barbier, conseiller sortant, nationaliste, est réélu par 3.515 voix contre 3. 331 à M. Henri Pré, socialiste.

Canton de Clichy. — M. Marquez, conseiller sortant,, radical, est mis en ballottage.

Canton de Courbevoie. — M. Menin, conseiller sortant nationaliste, est mis en ballottage.

Canton de Levallois-Pernet. — M. Trezel, conseiller sortant nationaliste, est élu par 4.103 voix contre 2.923 à M. Hardy, socialiste.

Canton de Neuilly. — M. Cherest, conseiller sortant nationaliste, est réélu par 2.557 voix contre 1.523 à M. Flauzergues, blocard.

Canton de Neuilly-le Sec. — M. Collarneau, conseiller sortant nationaliste, est réélu à une grosse majorité.

Canton de Pantin. — M. Jacquemin, conseiller sortant socialiste révolution. réélu par 4.821 voix contre 3882 à M. David, républicain.

Canton de Puteaux. — Il y a ballottage pour le siège naguère occupé par M. Feron, aujourd'hui député blocard entre 6 candidats radicaux et socialistes.

Canton de Saint-Ouen. — M. Basset, conseiller sortant socialiste, réélu.

Canton de Montreuil. — Ballottage entre MM. Durand, radical, 2343 voix; Grandière, républicain, 2386; Cheradame, 844.

M. Hemard, conseiller sortant, nationaliste, élu député et invalidé, ne se représentait pas.

Canton de Nogent. — Ballottage entre MM. Blanchon, conseiller sortant, radical-socialiste, 2176 voix; Rollet, socialiste, 920; Navarre, nationaliste, 880 ; Gaillot, socialiste, 245.

Canton de Saint-Maur. — M. Gross, conseiller sortant, républicain, élu.

Canton de Vanves. — Ballottage entre MM. Dupont, nationaliste, 4289 voix; Baudoin, radical-socialiste, 1828; Crave, socialiste, 2566.

Canton de Villejuif. — M. Thomas, conseiller sortant, socialiste révolutionnaire, élu. C'est le maire du Kremlin, fameux par son arrêté interdisant le port de la soutane dans sa commune.

Canton de Vincennes. — M. Squeville, conseiller sortant, républicain, élu.

Un officier au Mont-Valérien

Paris, 30 mai, 4 h. soir.

La « Libre Parole » annonçait ce matin qu'un officier était incarcéré depuis quarante-huit heures au mont Valérien. Notre confrère posait à ce sujet les questions suivantes : S'agit-il d'une peine disciplinaire ? Cherche-t-on au contraire à greffer un incident sur l'affaire Dreyfus? Il y aurait intérêt à le savoir.

A ce sujet le ministre de la guerre communique la note suivante : « Il est exact qu'un officier qui se trouve sous le coup d'une poursuite en conseil de guerre ait été mis aux arrêts de forteresse. »

Le « Temps », qui reproduit la note du ministère de la guerre, croit savoir qu'il s'agit de M. Dautriche, officier d'administration de 1re classe au ministère de la guerre.

De son côté, l'agence l'Information fournit les explications suivantes, qui sont croit-on de source officieuse, et que nous vous transmettons sous les plus expresses réserves :

« Nous croyons savoir, dit-elle, que l'officier incarcéré au Mont Valérien depuis vendredi est un archiviste du 2e bureau, que nous ne voulons pas pour l'instant nommer. La raison de son arrestation serait celle-ci : On aurait découvert qu'une somme de 25.000 fr. dont l'emploi n'a pu être justifié avait disparu de la caisse de ce bureau. Cette somme aurait été employée par l'état-major au moment du procès Dreyfus à tenter de suborner certains témoins.

»Cette affaire, nous assure-t-on, est appelée au plus grand retentissement et une enquête est menée secrètement, qui pourrait amener d'autres arrestations, également motivées par l'emploi de fonds de l'état-major à des subornations de témoins. »

Enfin, la « Liberté » publie les intéressants renseignements particuliers que voici :

« Un officier a été, en effet, mis aux arrêts au Mont Valérien par ordre du ministre de la guerre depuis vendredi.

»Cet officier occupa la cellule où fut enfermé le colonel Henry.

» Nous croyons savoir qu'il s'agit de l'affaire Dreyfus.

» Depuis l'ouverture du procès en révision devant la chambre criminelle de la cour de cassation, le général André et son entourage n'ont cessé de multiplier leurs investigations dans tous les sens, et les plus commînatoires, pour essayer de découvrir le fait nouveau qui continue à se dérober.

»Or, voici ce que nous avons appris : La semaine dernière, un des attachés du ministre chargé d'opérer spécialement dans le 2e bureau, annonça triomphalement à son patron qu'il tenait enfin une bonne piste. Il s'agissait d'une somme de 25.000 f., prise en 1899 sur les fonds secrets, et dont l'emploi ne lui paraissait pas justifié.

»De là à conclure que cet argent avait servi à suborner un témoin, il n'y a qu'un pas, qui fut vite franchi. On accusait immédiatement l'officier comptable d'avoir couvert sciemment une malversation, et malgré ses protestations indignées, on l'arrêta avec force menaces, et on le mit au secret.

» Cependant, on jugea bon de ne pas ébruiter l'affaire, et les journaux amis ne furent pas prévenus. Nous-mêmes, qui étions au courant de l'incident, n'avions rien dit, parce que nous pensions que le ministre reviendrait sur sa détermination. Mais puisque l'arrestation de l'officier comptable est maintenue, nous n'avons plus de raison de garder le silence. »

Paris, 30 mai 8 h. soir.

Au ministère de la guerre on se refuse à ajouter quoi que ce soit à la courte note qui a été communiquée et que nous vous avons transmise relativement à l'officier incarcéré au Mont-Valérien.

Le cabinet de la rue Saint-Dominique ne veut pas d'avantage infirmer ou confirmer l'information publiée à ce sujet par les journaux du soir, qui donnent sous réserve le nom de l'officier.

UNE DÉMISSION

Paris, 30 mai, 3 h. 20 soir.

Le « Gaulois » annonce que le lieutenant-colonel Rostand, commandant le 24e bataillon de chasseurs alpins, vient d'adresser sa démission au ministre de la guerre.

A quelqu'un qui lui demandait pourquoi il abandonnait l'armée, le colonel répondit que, faire litière de ses convictions, être traqué comme clérical parce que l'on va à la messe ou que l'on dîne avec son évêque ou encore être exposé à aller crocheter des moines ou des Sœurs de charité, contrasterait beaucoup trop avec ses 34 années de services, ses campagnes et sa croix d'officier de la Légion d'honneur.

Si, ajoute le « Gaulois », le général André n'avait voulu voir que les notes militaires, le lieutenant-colonel Rostand serait colonel depuis quatre ans.

M. Henry Maret et le « Radical »

Paris, 30 mai, 6 h. soir.

La « Liberté » accueille l'information suivante, publiée par une agence :

« Le départ de M. Henry Maret du « Radical » n'est que le premier acte d'un mouvement particulier tout nouveau, qui sera étendu.

Le ministère de l'intérieur est absolument décidé à ne pas continuer des relations avec les journaux qui, tout en soutenant sa politique, occupent des rédacteurs qui sont opposés au ministre de l'intérieur.

Ces journaux seront priés, cette semaine même, de se défaire de ces écrivains, qui entravent la marche de l'opinion en faveur de la politique du gouvernement.

A défaut, le ministre refusera les communications qu'il leur donnait antérieurement.

LES GRÈVES

Brest, 30 mai.

Le steamer belge «Amélie» ne pouvant pas, à cause de la grève, continuer son déchargement, s'est rendu dans la baie du Fret, où il a transbordé ses marchandises. Deux steamers «Saint-Michel» et «Saint-Charles» viennent d'arriver à Brest. Ils ne pourront pas décharger leur cargaison.

Depuis ce matin, le port de commerce est gardé militairement par 200 soldats du 6e colonial. Sur les quais, 50 gendarmes à cheval maintiennent les dockers loin des steamers. Les dockers refusent les propositions des armateurs, qui offrent 4 francs par jour. Ils exigent 5 francs et persistent à faire grève.

Le chef de bataillon Fouque, major de la garnison, s'est rendu au fort de Bouguen, où il a interrogé la sentinelle, qui a été attaquée comme on sait par quatre individus vêtus comme des dockers.

Ces derniers, après s'être dissimulés dans les hautes herbes, se sont jetés sur la sentinelle et voulurent lui arracher ses armes. Le soldat menaça de faire feu et pressa la sonnette d'alarme. Le poste accourut, mais les agresseurs s'enfuirent aussitôt.

Ce soir, les sentinelles seront doublées. Au cours de la manifestation de la nuit dernière, dans le quartier Saint-Martin, les dockers tirèrent quatre coups de revolver.

Cherbourg, 30 mai.

Les ouvriers déchargeurs des quais viennent de se mettre en grève. Ils réclament une augmentation de salaire, demandant 5 francs au lieu de 4 francs. Les grévistes se rendent à la mairie.

L'enlèvement des Crucifix

Paris, 30 mai, 6 h. 20 soir.

C'est demain mardi que le Sénat discutera l'interpellation de MM. Halgan et de Lamarzelle sur l'enlèvement des emblèmes religieux des prétoires.

L'indignation que cette odieuse opération ordonnée par le gouvernement a causée dans tout le pays est encore très vive, et chaque jour apporte de nouvelles protestations contre l'offense faite par MM. Combes et Vallé aux catholiques français.

Le débat qui va être institué demain est donc attendu avec impatience, d'autant plus que le Sénat s'est déjà prononcé contre l'acte de haine auquel le gouvernement de M. Combes a attaché son nom.

On se rappelle, en effet, qu'au cours de la dernière discussion du budget, la haute assemblée appelée à se prononcer sur la proposition de M. Déjeante, portant une réduction de 100 francs au budget de la justice, et cela pour manifester son intention de voir les crucifix enlevés des prétoires proposition que la Chambre avait votée par quelques voix de majorité, ne voulut pas s'associer à la manifestation des ministériels du Palais-Bourbon, et rétablit ce crédit.

Le Sénat va-t-il renouveler demain le vote qu'il a émis au mois de décembre dernier, et par conséquent blâmer le gouvernement de n'avoir tenu aucun compte de sa décision ? C'est évidemment l'attitude que le Sénat devrait montrer demain pour rester logique avec lui-même.

Mais suivant l'expression d'un sénateur de la droite, il y a tant de sénateurs qui ne vivent que de faveurs quotidiennes, il y a si peu de caractères, que le Sénat se déjugera.

Les blocards n'oseront peut-être pas aller jusqu'à voter un ordre du jour approuvant le gouvernement d'avoir imposé abusivement une mesure contre laquelle la majorité du Sénat s'était élevée, mais ils adopteront fort vraisemblablement l'ordre du jour pur et simple.

M. Combes se contentera de cette sanction, comme il se contente de quoi que ce soit quand son existence ministérielle n'est en jeu, et il continuera ses actes vexatoires et mesquins qui caractérisent sa politique.

Mais le pays aura entendu d'énergiques protestations. MM. Halgan et de Lamarzelle comptent en effet parler non pour la majorité docile du Sénat, mais pour le pays. L'ordre du jour qu'ils déposeront demandera la réapposition des crucifix dans les prétoires.

C'est M. Halgan qui développera l'interpellation.

L'intention de M. de Lamarzelle est de répondre à M. Vallé ou au président du conseil, si ce dernier monte à la tribune.

L'amiral de Cuverville interviendra dans le débat.

M. Riou, que nous avons rencontré dans la galerie des Busles, nous a déclaré qu'il se pourrait qu'il fût mis en cause par le président du conseil. Dans ce cas, il parlerait, lui aussi.

M. Riou, qui est maire de Vannes, a, en effet, on s'en souvient, fait apposer, sous le Christ enlevé de la justice de paix, cette cinglante inscription : « Le Christ a été enlevé de la justice de paix par ordre de M. Vallé, garde des sceaux, M. Combes étant président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes. »

Aucun sénateur de la majorité ne s'est fait inscrire pour prendre la parole. On se demande l'attitude qu'observera M. Clemenceau, lui qui, le 23 février 1898, à la cour d'assises de la Seine, montrant le tableau de Bonnat, s'écriait : « La chose jugée ! regardez-la. Voyez le Christ en croix, la voilà la chose jugée ! On l'a mis au-dessus du juge pour qu'il ne fût pas troublé par cette vue. C'est à l'autre bout de la salle qu'il faudrait placer l'image, afin qu'avant de rendre sa sentence le magistrat eût devant les yeux cet exemple d'erreur judiciaire, que notre civilisation tient de l'humanité ! »

AU MAROC

Tanger, 30 mai.

Le croiseur américain « Brooklyn, à bord duquel se trouve l'amiral Chooiwich, est arrivé, il est suivi de près par tous les autres navires de l'escadre américaine.

Les deux américains prisonniers du brigand Raisouldy, MM. Perdicaris et Varley, sont restés jusqu'à ces jours derniers enfermés dans une petite chambre trop basse pour qu'on puisse s'y tenir debout ; mais, grâce aux bons offices du chérif d'Ouazan, ils passent maintenant la journée sous une tente.

Comme Raisouli ne borne pas, comme on le sait, ses réclamations à une simple rançon en argent, un grand laps de temps sera sans doute nécessaire pour que les négociations aboutissent, et une mise en liberté immédiate des deux prisonniers n'est guère probable.

New-York, 30 mai.

On télégraphie de Horta (Açorès) que les navires de guerre des Etats-Unis « Olympia » et « Cleveland » sont partis hier pour Tanger.

Tanger, 30 mai.

Le croiseur américain « Atlanta » est arrivé peu après le « Brooklyn ». Les canonnières «Marietta » et « Castine » suivent. L'amiral Chooiwich a pour mission d'exercer une pression sur les autorités marocaines pour les amener à accepter les conditions du brigand Raisouli. Le sultan accepte de payer la rançon et de mettre en liberté les partisans de Raisouli qui ont été emprisonnés, mais Raisouli demande, en outre, la garantie américaine.

MANIFESTATIONS CATHOLIQUES

Arras, 30 mai.

L'association catholique de la Jeunesse française qui a tenu depuis trois jours un congrès sur les mutualités a donné hier sa séance de clôture. Une grandiose manifestation a eu lieu le matin dans les rues et à la cathédrale.

Puis dans une réunion à laquelle assistaient 4.000 jeunes gens, M. Bazire, président général, a donné lecture d'un télégramme du cardinal Merry del Val et dans un discours très applaudi, a affirmé que la Jeunesse ne sépare pas l'amour du Pape et l'amour de la France.

Un cortège imposant comprenant 5.000 personnes s'est alors formé et a parcouru la ville, précédé de porteurs de drapeaux et de M. Jacques Piou, et s'est rendu au cirque où a eu lieu une autre réunion. Sur l'estrade ont pris place NN. SS. les évêques d'Arras, d'Evreux et de Verdun ; MM. Piou, Thellier de Poncheville, baron Dard, anciens députés, etc.

M. Thellier de Poncheville, président de la réunion, après avoir salué les prélats, a mentionné les télégrammes d'adhésion venus des groupes de jeunesses catholiques de la France entière et celui de M. Albert de Mun.

M. Piou a pris ensuite la parole.

Il a invité la Jeunesse catholique à lutter contre la doctrine impie de la haine créatrice.

L'espion anglais Gordon

Lorient, 30 mai.

L'instruction de l'affaire du colonel Gordon continue.

De nombreux témoins ont été encore entendus samedi soir entre autres un garçon meunier ayant servi de guide au colonel, pendant son séjour à Quiberon et à Belle-Isle, le patron de l'hôtel de Bretagne à Palais, et diverses personnes ayant eu des relations plus ou moins directes avec l'officier anglais.

Une solution est, m'affirme-t-on, très imminente.

Contrairement à certains bruits erronés, les charges relevées à l'endroit de l'espion seraient assez graves.

Il est à croire cependant que l'affaire sera placée sur le terrain diplomatique, ce qui semble avoir lieu pour le moment, et les autorités judiciaires étant dessaisies, le colonel qui a tant fait parler de lui, pourrait encore une fois être rendu à la liberté.

J'apprends, en effet, de source anglaise que des interventions diplomatiques se manifestent à son endroit.

M. MARUÉJOULS A DOUAI

Douai, 30 mai.

M. Maruéjouls, ministre des travaux publics, qui vient d'étudier diverses questions se rattachant à la construction du canal du Nord votée dernièrement par la Chambre, est arrivé ce matin à Douai.

Après s'être rendu à l'école des maîtres mineurs et à l'hôtel de ville, il a visité la ville et s'est rendu à l'église Notre-Dame, où il a admiré le fameux triptique de Jean Bellegarde. Il a également visité l'église de Dorignies, où il s'est rendu en voiture. Les organes socialistes ne manqueront pas certainement de relever ces visites. Un dîner est donné ce soir à la sous-préfecture en l'honneur du ministre.

Les bureaux de placement

Paris, 30 mai, 8 h. 40 soir.

A la sortie d'une réunion tenue à la Bourse du travail par les syndicats de l'alimentation, pour décider l'application de l'action directe si les bureaux de placement n'étaient pas supprimés dès l'ouverture de la session du conseil municipal, un incident s'est produit. Une demi douzaine de manifestants, porteurs d'un drapeau rouge se sont subitement précipités à la terrasse d'une brasserie du boulevard Saint-Denis en criant : « A bas les bureaux de placement ! » Ils ont bousculé les tables, brisé quelques carafes, jetant la panique parmi les consommateurs.

Ce n'est qu'après une lutte acharnée avec les agents qu'ils ont pu être arrêtés et conduits au poste de la rue Thorel.

Petites Nouvelles Télégraphiques

Nos divers correspondants nous télégraphient :

Officier grièvement blessé

Châlons-sur-Marne, 30 mai. — Le lieutenant Millet, du 15e régiment de chasseurs à cheval, manîait hier, après-midi son revolver d'ordonnance dans son appartement quand il se tira accidentellement un coup de feu. La balle pénétra profondément dans un poumon. Cet officier, qui est le fils du général Millet, commandant le 5e corps d'armée à Orléans, a été transporté dans un état grave à l'hôpital militaire.

Explosion dans une poudrière

Saint-Sébastien, 30 mars. — Par suite de la chaleur, de la poudre s'est enflammée dans l'usine de pyrotechnie.

Une explosion s'est produite.

Une personne a été carbonisée; deux maisons voisines se sont effondrées.

A l'Etranger

LES ÉLECTIONS BELGES

Bruxelles, 30 mai.

D'après les résultats connus à 7 heures du soir, hier, les libéraux gagnent sept sièges à la Chambre ; les catholiques perdent cinq sièges et en gagnent trois. Les socialistes perdent cinq sièges et en gagnent un.

Cependant, le système de la représentation proportionnelle nécessitant de longs calculs, on ne sera fixé d'une manière à peu près complète que dans la nuit ou demain matin, mais les changements ne seront pas considérables.

Au Sénat, la situation des partis restera à peu près la même. Les libéraux gagneront probablement quatre sièges.

On ne signale jusqu'ici aucun incident.

Bruxelles, 30 mai.

Voici les résultats à peu près certains de la journée électorale d'hier. — Pour la Chambre, les catholiques perdent 4 sièges. Par contre, ils en gagnent 3. — Les libéraux gagnent 6 sièges. Ils n'en perdent aucun. — Les socialistes perdent 5 sièges. Ils n'en gagnent pas un seul.

La nouvelle Chambre serait donc composée de 95 catholiques, 5 libéraux, 29 socialistes, 2 démocrates chrétiens dissidents.

L'ancienne Chambre comptait 96 catholiques, 34 libéraux, 34 socialistes, 2 dissidents.

Pour le Sénat, les catholiques perdent 2 sièges au profit des libéraux, à Ostende et à Anvers. Le nouveau Sénat comprendra donc 61 catholiques, 43 libéraux, 6 radicaux socialistes.

L'EXPÉDITION ANGLAISE AU THIBET

Londres, 30

CARNET MÉRIDIONAL

Les élections municipales de Florensac

Béziers, 30 mai.

Ainsi qu'on a pu s'en rendre compte par les renseignements que nous avons publiés dans notre précédent numéro, le scrutin d'hier n'a pas donné de résultat, la liste d'émargements ayant été lacérée par les amis de M. Cauby, le légendaire huissier de Narbonne.

Il convient de revenir sur cet événement pour bien préciser les circonstances dans lesquelles il s'est produit.

Disons d'abord que, dans la journée d'hier, Florensac avait l'aspect d'une ville où se déroulent plutôt des manœuvres militaires que des opérations électorales.

Cavaliers du 13e chasseurs de Béziers, fantassins du 17e de ligne d'Agde, gendarmes des brigades des arrondissements de Montpellier et de Béziers, commissaires spéciaux de ci et de là, le tout formait un effectif imposant.

Parodiant une parole célèbre, c'est le cas de répéter avec une variante à la clé : « Que de soldats ! Que de soldats ! »

Hier, on votait à l'école communale et non à la mairie, comme au 1er mai.

L'édifice scolaire, cela va sans dire, était gardé militairement et les troupes, dès la première heure, avaient pris possession des positions qu'une savante stratégie leur avait assignées.

Les électeurs, pour aller voter, franchissaient, cinq par cinq, les cordons de soldats.

Conformément aux conventions établies entre M. Rouvier, président de la délégation spéciale, et les mandataires des deux listes, chaque parti devait fournir deux assesseurs pour compléter le bureau et cinq surveillants pour veiller à la régularité des opérations.

La présidence était, naturellement, réservée à M. Rouvier et les fonctions de secrétaire étaient dévolues à l'actuel secrétaire de la mairie, un partisan de Cauby.

Pour s'assurer un plus grand nombre de surveillants, les caubystes avaient, au dernier moment, usé d'un stratagème en formant une autre liste, dite révolutionnaire, ce qui leur aurait permis d'avoir dix surveillants dans la salle du vote, tandis que les partisans de M. Mondou n'en auraient eu que cinq.

M. Rouvier déjoua en partie cette manœuvre en n'accordant que trois surveillants à la liste présentée « in extremis ».

Fort mécontent de cette solution, M. Cauby se retira, ne voulant pas, dans ces conditions, faire partie de l'équipe de surveillance.

Mais il ne tarda pas à se raviser et il se présenta à nouveau dans la salle électorale pour prendre possession du poste qu'il avait tout d'abord refusé.

Cette fois, M. Rouvier l'éconduit poliment, mais fermement. Cet incident n'eut pas d'autres suites.

Le bureau étant régulièrement constitué, les opérations se poursuivirent sans encombres jusqu'à 1 heure et demie.

M. Rouvier, il faut le reconnaître en toute justice, fit son devoir avec correction et impartialité. C'est un témoignage que s'accordent à lui rendre tous ceux que n'aveugle pas l'esprit de parti.

Mais cette attitude loyale ne faisait pas l'affaire des caubystes qui se rendaient parfaitement compte que, dans ces conditions, ils seraient ignominieusement battus.

C'est alors qu'ils formèrent le dessein de déchirer la liste d'émargement, afin de provoquer ainsi la nullité du scrutin.

A cet effet, un plan fut conçu qui immédiatement fut mis à exécution.

A l'heure précédemment indiquée, un partisan de Cauby, se présentant pour voter, fit des observations à M. Rouvier sur la présence de M. Mondou dans la salle, en qualité de surveillant, alors que Cauby, lui, avait été évincé.

Comme M. Rouvier était en train de répondre à son interlocuteur qu'il n'avait pas d'explications à fournir et comme il ce moment précis toute son attention était retenue par cette conversation intempestive, un compère s'empare de la liste d'émargement, la déchire, et à ses débris jonchant lamentablement le sol de la salle.

Tout mauvais cas étant niable, les caubystes s'empressèrent d'accuser les amis de M. Mondou d'avoir fait le coup. Mais on affirme qu'au cours de l'enquête aussitôt ouverte par M. Vernet, commissaire spécial à Lamalou-les-Bains, M. Rouvier aurait affirmé à plusieurs reprises que la lacération ne s'était pas produite à la gauche de la table du vote, c'est-à-dire du côté où se trouvaient M. Mondou et ses amis.

Cette déclaration qui n'est pas suspecte, permettra facilement d'établir les responsabilités.

En attendant, les électeurs de Florensac ne tarderont pas à être de nouveau convoqués — ce sera la cinquième fois en moins d'un an — pour voter.

Quand donc cette pièce électorale prendra-t-elle fin ? Impossible de le savoir. Mais ce que l'on peut prévoir, c'est que tout cela finira mal. Après la comédie, la tragédie.

Et les auteurs responsables des malheurs qui pourront se produire sont ceux qui, pour complaire à une infime minorité, ont fait jusqu'ici litière de toute probité et loyauté publiques. — M. D.

Béziers, 30 mai.

Par un sentiment que l'on comprendra, nous ne reviendrons pas en détail sur les très violents et pénibles incidents qui, hier, ont marqué notre arrivée à Florensac.

Nous tenons cependant à faire remarquer qu'après avoir proféré à notre adresse des menaces de mort et nous avoir lancé quelques pierres, les apaches, qui sont les plus fervents soutiens de M. Cauby, le fameux huissier narbonnais, ne reculèrent pas devant l'organisation d'un véritable guet-apens en tentant de nous attirer dans un cul-de-sac, où, loin de tout regard indiscret, ils auraient pu opérer tout à leur aise.

Fort heureusement, grâce aux avertissements de deux jeunes et courageuses dames, qui marchaient tout près de nous, au milieu de cette foule hurlante, nous avons pu déjouer ce criminel projet.

Nous tenons à témoigner ici, publiquement, notre vive reconnaissance à ces deux vaillantes Florensaçoises et à leur adresser nos plus sincères félicitations pour l'attitude très crâne qu'elles ont eue dans cette circonstance particulièrement critique. — M. D.

Dans son compte rendu, le « Petit Méridional » d'hier a publié les lignes suivantes :

« A 2 heures, M. Decavata, correspondant de l'« Eclair » à Béziers, qui s'est présenté au cordon des troupes, a été mal accueilli et obligé, par des républicains, à rebrousser chemin ».

La bonne foi de notre confrère a été certainement surprise, car, malgré les menaces et les injonctions dont nous avons été l'objet, nous avons continué notre route et sommes arrivé jusqu'au café Vergnes, où plusieurs de nos amis nous attendaient. Voilà la vérité.

Béziers, 30 mai.

Ainsi que nous l'avons annoncé, le parquet s'est rendu à Florensac, lorsqu'il a été prévenu que les opérations électorales avaient été suspendues, parce que la liste d'émargements avait été déchirée en une infinité de morceaux.

Le parquet a ouvert une enquête sur ce délit électoral, mais son auteur n'a pu être découvert.

Les magistrats instructeurs sont rentrés bredouilles. — M. D.

Chronique Régionale

HÉRAULT

MONTPELLIER.— L'élection sénatoriale. — Il y a eu, dimanche, outre le congrès sénatorial de St-Pons, dont nous avons fait connaître le résultat, un congrès des délégués socialistes à Paulhan, et un congrès à Lodève.

A Paulhan, c'est la candidature du citoyen Barberat, de Lodève, qui a été adoptée pour le 1er tour. Au 2me tour, les socialistes voteront suivant les circonstances. M. Barberat s'est déclaré partisan de la suppression du Sénat et a promis de la réclamer, s'il est élu.

Avant d'en venir au Congrès de Lodève, donnons, d'après le *Petit Méridional* lui-même, les considérants de la décision prise au Congrès de St-Pons :

» Considérant qu'il est juste et démocratique que tous les arrondissements soient représentés et tous les intérêts sauvegardés au sein des assemblées ;

» Considérant, d'ailleurs, que ce principe a été adopté dans les précédentes élections sénatoriales du département ;

» Considérant que les arrondissements de Montpellier et de Béziers sont actuellement représentés au Sénat, et que seuls, les arrondissements de Lodève et de Saint-Pons ne le sont plus depuis le décès du regretté sénateur Galtier ;

» Le Congrès propose aux arrondissements de Béziers et de Montpellier d'accepter ce principe fondamental et compte sur les sentiments sincèrement démocratiques et désintéressés de tous les délégués sénatoriaux pour acclamer la candidature qui leur sera présentée par le commun accord des Congrès de Lodève et de Saint-Pons...

On voit, comme nous le disions hier, que la thèse du *Petit Méridional* en faveur d'un candidat de Béziers ou de Montpellier a été repoussée, à St-Pons, sur toute la ligne.

Côte à côte, le congrès de Lodève était intéressant ; voici ce qui s'y est passé, toujours d'après le *Petit Méridional* :

MM. Remézy, Montagne et Portefaix, promoteurs de la réunion, ont exposé qu'en vertu d'une entente intervenue lors des dernières élections sénatoriales, un siège de sénateur devait être réservé aux arrondissements de Lodève et de St-Pons, et ont proposé une entente entre ces deux arrondissements.

M. Pommier, maire de Plaissan, a objecté qu'une entente avec l'arrondissement de Saint-Pons était faite pour surprendre, l'arrondissement de Saint-Pons ayant, depuis neuf ans, dans toutes les élections sénatoriales, combattu la candidature Galtier.

M. Raibaud a déclaré qu'en vertu de l'entente que rappelaient MM. Remézy, Montagne et Portefaix, c'était l'arrondissement de Lodève seul qui avait qualité pour désigner un candidat. Il a proposé de se rallier aux candidatures locales au premier tour de scrutin ; au deuxième tour, à la candidature locale la plus favorisée, et, dans le cas où cette candidature ne pourrait aboutir, au candidat qu'on jugerait le plus apte à défendre les intérêts de notre arrondissement.

Après de longues discussions, un ordre du jour a été déposé consistant : 1. à se rallier aux candidatures locales ; 2. à voter, au 2e tour, pour le candidat de Lodève ou de Saint-Pons qui obtiendrait le plus grand nombre de suffrages.

La première partie de cet ordre du jour a été adoptée.

La seconde, qui ne répondait pas au sentiment général des membres du Congrès, a donné lieu à de vives discussions, au milieu desquelles la séance a été levée sans qu'aucune décision ait été prise.

Le but des organisateurs n'a donc pas été atteint.

Le *Petit Méridional* se venge par cette dernière phrase ; mais il n'en est pas moins vrai que le congrès s'est rallié à l'adoption des candidatures locales et, par conséquent, a repoussé, lui aussi, les candidatures de Béziers ou de Montpellier.

Mais M. Augé n'avait-il pas dit que, s'il avait posé sa candidature, c'était uniquement sur les instances de l'arrondissement de Lodève ? Comment se fait-il donc que le congrès se soit prononcé contre les candidatures exotiques et que le nom de M. Augé n'ait été prononcé par personne ?

Nous avions raison de nous demander, hier, sous quelles formes s'étaient produites les sollicitations dont il avait été l'objet et si elles étaient assez nombreuses pour qu'il fût autorisé à y voir le vœu de tout l'arrondissement.

D'après ce qu'on vient de lire, il faut croire que M. Augé se sera fié à deux ou trois vagues promesses purement verbales, de celles qu'emporte le vent et que M. Augé connaît bien, lui qui s'écriait jadis dans un accès d'éloquence chaleureuse, sinon cicéronienne : *Verba volEnt !*

Pauvre M. Augé ! «Suis candidat à prière arrondissement Lodève » avait-il dit. Et aussitôt «arrondissement Lodève» lui réplique du tac au tac :

« Toi, fameux blagueur ! Voulons pas ta fiole ! »

Après un pareil affront, le nègre de Capestang va-t-il continuer ?

Avis au public. — La Compagnie des Timbres de Commerce verts informe sa nombreuse clientèle qu'il sera donné, à partir de samedi 28 mai jusqu'au samedi 4 juin, à toute personne porteur d'un carnet de timbres de commerce verts, soit de 0,25 ou 0,50 centimes, à titre gracieux, 15 timbres.

Nous vous engageons à venir visiter nos magasins et vous vous rendrez compte des nombreuses et jolies primes qui arrivent journellement.

Beaux-Arts. — Un modeste parmi les plus modestes, M. Asté, s'était volontairement tenu dans l'ombre jusqu'à ce jour, et ceux-là seuls qui fréquentent les expositions artistiques avaient pu à loisir étudier l'œuvre de ce peintre, à la fois portraitiste et paysagiste, qui n'a pas encore connu les triomphes bruyants, mais dont le pinceau semble bien, cependant, avoir tracé la voie qui le conduira au succès.

La faveur qui a accueilli ses deux tableaux exposés dimanche au Musée en est une preuve certaine.

Présenter à la fois un portrait et un paysage, voilà certes, déjà, un beau trait d'audace; mais n'est-ce pas aux audacieux que sourit la fortune?

Il ne faudrait pas cependant en conclure que M. Asté cherche à en imposer par sa hardiesse pour forcer le succès; naturellement le succès vient à lui, parce que non moins naturellement il s'applique à traduire la nature avec simplicité, cette simplicité qui est le fond véritable d'une saine interprétation et la meilleure garantie de la sincérité de l'artiste.

Cette sincérité, nous la retrouvons aussi bien dans le portrait, d'assez petites dimensions, de Mme G..., que dans l'immense paysage, « La Mosson à Juvignac », qui pourrait être plutôt considéré comme un panneau décoratif.

Sans empâtements exagérés, mais assez solidement peint, le portrait de Mme G... offre un intérêt réel, en raison surtout de son coloris brillant, des effets de lumière, des constrastes obtenus par des procédés d'une extrême simplicité.

Sur un fond gris-fer, très original, mais un peu froid, peut-être, la tête s'enlève énergiquement, à peine voilée par une ombre discrète qui gagne progressivement par de subtiles dégradations, le buste, d'un remarquable modelé.

Si, par contre, le contour du visage semble offrir quelque dureté, nous devons reconnaître qu'elle est corrigée par des transitions heureuses, des clairs aux foncés, rationnellement repartis par un pinceau expérimenté qui s'est longuement attardé dans l'exécution de quelques parties de moindre importance : les cheveux d'un joli blond cendré, l'oreille, très finement « ciselée », le ruban qui surmonte la chevelure...

D'une ressemblance absolue, le portrait de Mme G..., dont l'artiste a su traduire la distinction naturelle et la grâce exquise, peut être, à bon droit, considéré comme une œuvre très méritoire.

Non moins intéressant, le paysage, intitulé, comme on sait : « La Mosson à Juvignac ».

Mais, ce qui est à noter, c'est que si l'on aperçoit les premières maisons de ce coquet village, ses routes ensoleillées, ses plaines, ses arbres du second plan à peine couverts de feuilles, et ces massifs de verdure qui disparaissent derrière les villas aux toits rouges, l'on ne voit pas du tout la Mosson.

Ce n'est pas, assurément, la faute de l'artiste si elle se dérobe à nos yeux. Canalisées sous le pont jeté sur la route qui, du « Point du Jour » conduit directement à la « Fontaine du Roi », ses eaux paisibles serpentent au loin dans la plaine immense que nous cache, en partie, le rideau violet des frondaisons nouvelles s'élevant au-dessus des élégantes maisonnettes bordant le chemin.

Au premier plan, un terrain inculte, d'une uniformité un peu choquante ; plus loin, à droite, une « vigne », et, tout au fond, des collines accidentées, noyées dans une atmosphère vaporeuse qui adoucit les contours et donne de la profondeur au tableau.

Le sujet qui a inspiré le pinceau de l'artiste apparaît sous ce « jour » spécial qui convient à la décoration ; c'est dire qu'il trouve son caractère propre dans cette douce harmonie de tons « lavés » et ramenés, par des mélanges de « couleurs allongées », à une atténuation sensible des effets à réaliser.

Aux félicitations que l'artiste a déjà obtenues à sa première exposition publique, nous sommes heureux de joindre les nôtres et nous nous faisons un véritable plaisir d'annoncer que ces intéressants tableaux seront encore exposés aujourd'hui mardi, au Musée, où le public sera admis à les visiter. — G. M.

L'Elixir de peptonate de fer du Dr Lévêque, ex-interne des hôpitaux de Paris, dont le dépôt est à la Grande Pharmacie Populaire, 5, place St-Côme, ne coûte que 2 fr. 40.

Les pèlerinages pour Lourdes. — Dans la nuit de dimanche à lundi, deux trains spéciaux portant 1400 pèlerins de St-Etienne, se rendant à Lourdes sont passés en gare de notre ville. Le premier est arrivé à 1 h. 4, et le deuxième à 2 h. 15.

Hier, dans l'après-midi, deux autres trains spéciaux, portant ensemble 1.300 pèlerins de Lyon, sont également passés en gare de notre ville.

Le premier est arrivé à 4 heures 6, et le deuxième à 9 h. 6.

Après quatre minutes d'arrêt en gare, les deux trains ont repris leur marche.

Le 10 juin prochain, un train spécial portant des pèlerins autrichiens, s'arrêtera, en gare de notre ville, pendant cinquante minutes. Des télégrammes ont déjà été échangés entre ces pèlerins et la propriétaire du buffet de la gare de notre ville, au sujet d'un repas de trois cents couverts.

Papiers peints. Le Bon Marché, 28, Bd Jeu-Paume Choix considér. Nouveautés. Prix défiant concur.

Les Montpelliérains aux Saintes-Maries-de-la-Mer. — Mercredi dernier, Montpellier, Palavas, Montarnaud, Mudaison, Ste-Croix-de-Quintillargues, Boutignes et Vailhauquez étaient dignement représentés aux solennités annuelles des Saintes-Maries par les pasteurs de ces paroisses et un groupe imposant de pèlerins.

Depuis longues années, plusieurs accomplissent ce pèlerinage, mais toujours avec de nouvelles et profondes émotions.

Comment, en effet, ne point s'impressionner vivement à la vue de cette plage célèbre de la Camargue où, dès le 1er siècle, abordèrent heureusement les proscrits de Jésus devenus bientôt les apôtres de la Provence !

Lazare se dirige vers Marseille, dont il sera le premier évêque; Maximin, ami de Lazare, se rend à Aix, où il fonde une petite chrétienté; Madeleine, sœur de Lazare, se retire à la Sainte-Baume, où elle vit trente ans dans la pénitence et les larmes; Marthe, sœur de Madeleine, aidée de sa servante Marcelle, va prêcher l'Evangile à Tarascon et à Avignon; Sidoine, l'aveugle de Jéricho, devient le second évêque d'Aix; Marie Jacobé et Marie Salomé demeurent avec leur servante Sara sur le rivage même de l'île, où elles élèvent un modeste oratoire dédié à Dieu, en l'honneur de la Vierge Marie. Les pêcheurs de la plage se convertissent, et Trophime, que St-Paul avait laissé à Arles, visite souvent ces nouveaux chrétiens, et procure aux Saintes-Maries le bonheur de la Sainte-Eucharistie.

Ses saintes femmes vivent ainsi quelques années dans la contemplation et la prière. Marie Jacobé est avertie la première de sa fin prochaine. Marie Salomé ne lui survit pas longtemps. Sara les suit bientôt et est inhumée auprès d'elles. Les chrétiens viennent nombreux prier sur leurs dépouilles mortelles. L'île de la Camargue est bientôt le témoin des miracles les plus étonnants. Des habitations se construisent auprès du tombeau des Saintes. A l'humble oratoire s'ajoute l'église plus grande de *Notre-Dame de la Barque : Sancta Maria de Ratis.*

En 532, S. Césaire, archevêque d'Arles, y établit une communauté de religieuses... Au VIIIe siècle, les reliques des Saintes-Marie sont merveilleusement préservées du pillage des Sarrazins, des Danois et des corsaires. La petite ville des Saintes-Maries disparaît. Il ne reste que l'oratoire gardé par un ermite... A la fin du Xe siècle, un roi d'Arles transforme cet oratoire en magnifique église sous la forme d'une forteresse telle qu'on la voit aujourd'hui. Avec l'église reparaît bientôt la petite ville des *Saintes-Maries* ou *Notre-Dame de la Mer*, dont les armoiries consistent en une petite barque portant les deux saintes debout avec cette devise : *Navis in pelago*, barque sur la mer.

Du XIe au XVe siècle, les pèlerins affluent de nouveau de toutes les parties de la France... En 1448, René d'Anjou, comte de Provence, fait pratiquer des fouilles dans l'église et remet au jour les restes des Saintes-Maries et de Sainte Sara. Les faveurs obtenues auprès des Saintes Reliques deviennent si notoires que Nicolas de Brancas, évêque de Marseille, ordonne d'en dresser un procès-verbal authentique et détaillé, afin d'en conserver le souvenir.

En 1793, le curé de la paroisse et un de ses plus fidèles paroissiens cachent au cimetière les saints corps qui, reconnus solennellement en 1797, par l'archevêque d'Aix, furent aussitôt placés dans une châsse et transférés avec une très grande solennité, en 1839, dans le reliquaire actuel.

Quelle touchante histoire que celle des Saintes-Maries et quel saint pèlerinage que celui de leur plage, de leur église et de leur tombeau !

Que d'émouvants souvenirs dans cette Basilique au centre de laquelle on voit encore l'eau douce et miraculeuse qui jaillit pour l'usage des Saintes-Maries, abreuve les pèlerins depuis vingt siècles et guérit souvent les personnes mordues par les chiens enragés! Dans cette crypte bâtie par le roi René, quel précieux trésor que cet autel portatif en terre pétrie qui servait pour la célébration des saints mystères à saint Maximin et aux autres disciples du Seigneur! Quel parfum de sainteté s'exhale du tombeau de sainte Sara, la patronne légendaire des Bohémiens, qui reçoit d'eux un culte d'un caractère tout à fait spécial! Quelle odeur suave de foi, de piété, de reconnaissance et d'amour dans cette chapelle aérienne, située au-dessus du chœur, dédiée autrefois à l'archange saint Michel, et où maintenant une belle châsse recueille les têtes de trois innocents immolés par Hérode, et celle de saint Jacques! Dans cette chapelle haute, repose aussi le reliquaire double des Saintes-Maries pour ne descendre que le 24 mai et le 22 octobre de chaque année, dans le triomphe populaire des flambeaux, des prières ardentes, des cantiques provençaux, des vivats enthousiastes et des larmes abondantes de plusieurs milliers de pèlerins. Enfin, les parois de cette chapelle, couvertes de tableaux et de monuments de la reconnaissance des fidèles, monuments dont le nombre augmente de jour en jour, sont une preuve sensible que Dieu continue d'exaucer les prières de ceux qui invoquent les Saintes avec confiance. Parmi tous ces *ex-voto*, nous avons distingué avec une religieuse fierté, la riche bannière de notre diocèse et la double guérison d'un pèlerin de Montpellier qui, pour la trentième fois, accomplissait avec nous sa visite annuelle de reconnaissance.

A l'heure triste où nous sommes, ne faut-il pas avant tout des actes publics de foi et de supplication, c'est-à-dire des pèlerinages? Puisse donc le vénéré sanctuaire des Saintes-Maries redevenir, en octobre prochain, le plus grand pèlerinage de notre région, en recueillant alors non plus cent, mais mille pèlerins de Montpellier, pour le salut de notre contrée et de la France entière! — *Un pèlerin.*

Pharmacie mutualiste libre. Meilleur marché que partout ailleurs, à la pharm. Figuier, Chanel.

Le suicide d'un aliéné. — Voici des renseignements complémentaires, résultant de l'enquête à laquelle nous nous sommes livré, sur le malheureux Jean Amouroux, 27 ans, carrier, né à Beaulieu, où habite sa famille, et non à Montpellier, comme une erreur de composition nous l'a fait dire hier, et qui a été trouvé noyé dans un puits de la propriété de l'hôpital, entre la route de Grabels et de Ganges.

Amouroux était entré à l'asile des aliénés en 1900. C'est dire que le personnel qui avait à le surveiller et à le soigner devait bien être au courant de ses habitudes.

Amouroux n'était pas «dangereux» et était classé dans la catégorie des malades tranquilles.

Jeudi après-midi, vers 1 heure, après le repas, une vingtaine de malades, parmi lesquels Amouroux, allèrent reprendre leur travail.

Bien que les surveillants se fussent aperçus de l'absence d'Amouroux, ils ne s'en préoccupèrent pas outre mesure, le croyant simplement aux cabinets.

Ce n'est que vers trois heures de l'après-midi, au moment de rentrer à l'asile, que constatant la durée de cette absence, ils commencèrent à s'en préoccuper.

Les recherches faites étant demeurées sans résultat, gardiens et malades réintégrèrent l'asile, et Amouroux fut porté manquant.

Le lendemain matin, vendredi, un employé de l'asile se rendit à Beaulieu, auprès de la famille Amouroux, et à Vendargues, auprès du maire, afin de savoir si l'aliéné n'avait pas été aperçu à ces endroits-là. Ayant reçu une réponse négative, l'employé vint rendre compte de sa mission.

Samedi matin, vers neuf heures, en jetant par hasard un coup d'œil dans le puits en question, profond de 16 mètres, on aperçut le chapeau du disparu flottant sur l'eau.

On descendit dans le puits et, peu après, on remonta le corps d'Amouroux, qui, tout droit dans l'eau, avait au-dessus de sa tête une couche de 24 centimètres de liquide. On s'explique alors pourquoi on envoya chercher M. Mairet, avant de sortir de l'eau le cadavre, car la mort avait pu être constatée facilement.

Les obsèques ont eu lieu dimanche, à 1 h. 30, et le corps, accompagné par la famille, a été transporté à Beaulieu, pour y être inhumé.

Nous croyons savoir que les parents d'Amouroux vont saisir le parquet d'une plainte, afin d'éclaircir les péripéties de ce suicide, et à qui incombent, s'il y en a, les responsabilités.

Eczéma guéri par la Tisane Suisse, prix 2 francs. Pharmacie Diffre.

37e Pèlerinage de la paroisse St-Mathieu à Notre-Dame de Lourdes. — Un grand nombre de personnes ont entendu l'appel que nous leur avons lancé la semaine dernière. Nous avertissons les hésitants et les retardataires que lundi, 6 juin, c'est la dernière limite que nous puissions accorder.

Ce soir 31 mai, à St-Mathieu, à la cérémonie de clôture du mois de Marie, le sermon sera donné à l'occasion du pèlerinage de N.-D. de Lourdes ; nous invitons à cette cérémonie toutes les personnes qui ont déjà retiré leur carte provisoire, et nous adressons une invitation plus chaleureuse à celles qui hésitent encore.

Ouvriers coiffeurs. — Ce soir réunion, Bourse du travail, rue du Carré-du-Roi. Ordre du jour : Compte rendu de la réunion des patrons. Il ne sera pas envoyé de convocation individuelle, le présent avis en tenant lieu. Présence indispensable.

Café de France, jardin. — «Le Voyage en Chine», parodie. Attraction nouvelle.

A. Badou, 21, r. la Loge, fest. lettr. broderies.

Le danger des armes à feu. — Les habitants de la rue du plan d'Agde ont été mis en émoi, hier vers 7 h. 30 du soir, par un événement qui aurait pu avoir des suites tragiques.

Au numéro 11 de cette rue habitent les époux Joué, bouchers, ayant deux enfants, l'un âgé de 12 ans, l'autre de 10 ans.

M. Joué a l'habitude de déposer dans un tiroir un revolver, dont il se sert à la campagne pour tirer sur les oiseaux.

Hier au soir, pendant l'absence des parents, l'aîné des enfants, Jean, prit le revolver et s'amusa à le faire fonctionner. Par malheur le coup partit et atteignit le jeune Joseph à l'omoplate gauche.

Cet enfant, blessé, appela au secours. Aussitôt les voisins accoururent. M. Lacan lui prodigua des soins. Mme Joué arriva sur ces entrefaites. M. Lacan conduisit aussitôt le jeune Joseph à la pharmacie de la société de Secours Mutuels, rue St-Paul. Le docteur Bousquet, appelé, a pansé le blessé.

Tout fait espérer que ce jeune enfant, qui aurait pu être tué, en sera quitte pour quelques jours de repos.

Lits cuivre et fer. Literie Parisienne.

Eczémas guéri par la Tisane Suisse. Pharmacie Diffre, prix réduits. Téléphone.

L'assassinat de Gigean. — Le nommé Pierre-Etienne Brun, dit Clavel, 33 ans, cultivateur, né à Saint-Jean-du-Bruel (Aveyron), arrêté, ces jours derniers à Nîmes, et nanti d'un mandat d'arrêt lancé par le juge d'instruction de Montpellier, comme étant l'un des auteurs de l'assassinat suivi de vol dont fut victime, le 17 mars dernier, à Gigean, Mme veuve Anterrieu, a été transféré hier à Montpellier par l'express de 2 heures de l'après-midi.

Brun, qui était entré, sous le nom de Clavel, à l'hôpital de Nîmes, fut découvert dans cet établissement par les agents de la sûreté Milhaud et Barafort, qui étaient chargés de le rechercher. Il en sortit samedi soir et fut écroué à la maison d'arrêt de Nîmes, en attendant son transfert à Montpeller.

T.L.J. Morue brandade fraîche. **Casimir.**

Retour de Florensac. — Les gendarmes de Montpellier, qui s'étaient rendus samedi, à Florensac, à l'occasion des élections municipales, qui devaient avoir lieu dans cette ville, ont effectué leur retour, hier, par le train de 7 h. 45 après-midi, ligne de Paulhan.

Ils sont venus sans accompagner l'urne fameuse, qui, à leur départ, était toujours enfoncée, (est-ce un fait exprès ?), à la maison d'arrêt de Florensac, dans la prison des femmes inusciplinées (!!!)

Cet infortuné récipient pourra peut-être goûter à l'ombre de la geôle quelque repos bien mérité vraiment !

Dernièrement encore, après avoir été caressée dans la matinée par les caubystes, l'un d'eux la jeta brutalement par la fenêtre.

Lait stérilisé Lavergne, 31, rue St-Guilhem.

L'incendie de la rue de la Raffinerie. — Bien que tout danger ait disparu, dimanche soir, dès 5 heures passées, au sujet de l'incendie qui s'était déclaré chez MM. Pascal, Ranc et Barre, locataires de M. Teisserenc, quelques agents et une pompe sont néanmoins restés sur les lieux du sinistre, jusqu'à une heure avancée de la nuit, pour le cas où le feu, couvant sous les décombres, se serait rallumé et aurait occasionné de nouveaux dégâts.

Les dommages causés par cet incendie, dont les causes sont inconnues, sont évalués à environ 50.000 francs, couverts par diverses Compagnies d'assurance.

Au cours du sinistre, quelques dévoués sauveteurs ont été blessés plus ou moins grièvement.

M. Armand Thibaut, 25 ans, charpentier, demeurant, 7, rue Adam-de-Craponne, a été brûlé au bras gauche, heureusement peu grièvement.

De son côté, M. H. Boilet, pompier, a été blessé à la cuisse gauche par un clou, qui s'y est enfoncé. La voiture d'ambulance du 122e de ligne dut le transporter à la pharmacie Pezet, où des soins lui furent prodigués. Il fut ensuite conduit à son domicile.

En outre des autorités mentionnées hier, comme étant sur les lieux, se trouvaient présents également : MM. de Fresquet, juge d'instruction ; Gaud, substitut ; et Raux, premier adjoint.

A la Grâce de Dieu. — Laines de Bienfaisance.

Départ du général Laplace. — M. le général Laplace, dernièrement nommé à Lille, au commandement du 1er corps d'armée, a quitté Montpellier par le train de 7 heures 23, samedi soir, allant prendre possession de son nouveau poste.

Etat civil du 28 mai. — Naissances : Garçons, 2 ; filles, 3.

Décès : Magnin Marie, s. p., épouse Merle, 67 ans, rue Guillaume-Pellicier, 12. — Marquès Alfrède, rentier, 82 ans, Grand'Rue, 36. — Amouroux Jean, carrier, 27 ans, célibataire, asile des aliénés.

Un enfant en bas âge. — Un mort-né.

Petits Faits. Avis et Communications

La Mutuelle montpelliéraine (société de secours mutuels). — Réunion extraordinaire pour tous les sociétaires, à 8 h. 30 du soir, à la mairie, le 3 juin. — Ordre du jour : Remise des livres et archives de la société par l'ancien bureau. Installation du nouveau bureau. Réception de nouveaux membres. Cotisations. Questions diverses. Présence indispensable.

Ouvriers pâtissiers, confiseurs. — Réunion des ouvriers pâtissiers, confiseurs, chocolatiers, mardi à 8 heures 30 du soir, à la Bourse du travail, rue du Carré-du-Roi. — Ordre du jour : Renouvellement du bureau.

Syndicat des ouvriers coiffeurs. — Réunion générale le mardi 31 mai, à 9 h. 30, à la Bourse du travail, pour tous les ouvriers coiffeurs syndiqués et non syndiqués. Compte rendu de l'entrevue patronale pour les revendications.

Avis. — Il n'est pas envoyé des convocations personnelles. — Pour le syndicat et par ordre : le secrétaire.

L'Aveyronnaise (secours mutuels). — Ce soir, à 8 h. 30, au siège social, réunion générale extraordinaire. — Ordre du jour : Réception de nouveaux membres. Décisions à prendre pour le renouvellement des insignes et pour un versement à la caisse des retraites. Questions diverses.

Réveil montpelliérain. — Ce soir, à 8 h. 30, répétition générale des tambours et clairons pour un prochain concours. Présence indispensable au siège social, café Deschamps, faubourg de Nîmes.

Estudiantina et comédiens du Capas. — Dans sa séance du 28 mai, le groupe a procédé au renouvellement de son bureau, ainsi que suit :

Président, Delourteau L. — Vice-président, Ginesty. — Secrétaire, Delpy, E. — Trésorier, Dussol. — Régisseur, Palix.

Harmonie montpelliéraine. — Ce soir, 8 h. 30, répétition générale très importante. Prochaine séance.

La Bohème estudiantina. — Exceptionnellement et pour cause concert, répétition générale ce soir à 8 heures 1/4, au lieu de mercredi.

Objets trouvés. — Un soulier d'enfant, par M. Boulepiquante, boulevard d'Orient, chalet Bonafé. — Un trousseau de clés, par M. Rouzonat, Plan du Palais, 3. — Une chemisette d'enfant; la réclamer à l'agent Babeau, 1er arrondissement de police. — Une brosse, par M. Nourrit, rue Lavérune, 23. — Un porte-monnaie, trouvé à Palavas, par M. Loubet, rue Daru, 17. — Une plaque enseigne avec inscription Milhau-Cayzac, déposée au bureau central de police. — Un collier pour chien, par M. Richard, rue Alexandre-Cabanel, 29.

PLAISSAN. — Listes électorales. — Vendredi dernier était appelée devant M. le juge de paix de Clermont-l'Hérault, l'affaire de la revision des listes électorales de Plaissan dans laquelle le jugement d'appel rendu par l'intègre Tédenat, juge de paix de Gignac, avait été cassé par la cour de cassation, comme d'ailleurs tous les jugements qu'a rendus dans l'espèce ce juge, dont la compétence, le souci de la justice et le respect des lois vont devenir proverbiaux dans le canton.

Naturellement, devant un vrai juge ayant conscience de son devoir et souci de l'équité, nous avons eu vendredi gain de cause.

Mais, malheureusement, le procès était singulièrement réduit par suite de certains agissements, dont nous nous réservons de dévoiler l'auteur et de le poursuivre le cas échéant.

Cet individu n'avait rien trouvé de mieux que de soustraire du dossier de cassation les dénonces du pourvoi relativement à divers électeurs. Or, ces dernières, faites par exploit d'huissier, sont absolument exigées en cassation, et faute de ces pièces les pourvois relatifs aux électeurs qu'elles concernaient n'ont pas été recevables devant la cour.

Si ces dénonces avaient été remises en liasse et ainsi expédiées, on pourrait arguer d'une erreur matérielle de la perte de la liasse en cours de route; mais chaque dénonce était épinglée au dossier spécial à l'électeur qu'elle visait et il aurait fallu que tous les dossiers, au nombre de onze, fussent perdus. Or, tous les dossiers sont arrivés en cassation complets, sauf les dénonces qu'une main criminelle a détachées de chaque dossier, et ce fait prouve surabondamment que la chose a été faite intentionnellement et par un individu sachant parfaitement que l'absence de ces actes entraînait la non recevabilité des pourvois.

Inutile de dire que l'affaire pourrait avoir des suites fort graves, car nous sommes absolument décidés de poursuivre, par tous les moyens que la loi met à notre disposition, un homme assez effronté pour se permettre de tels abus de pouvoir !

Nous tenons à faire ressortir que cet article ne vise en aucune façon M. le greffier de Gignac, et nous ne voudrions pas laisser égarer sur lui les conjectures des personnes étrangères à l'affaire, car il est au-dessus de tout soupçon.

LUNEL.— Salubrité publique. — A la date du 29 mai 1904, M. le maire de Lunel vient de prendre l'arrêté suivant: Le Maire de la ville de Lunel, considérant que les moyens préconisés par les lois et les décrets ci-dessus visés doivent recevoir leur entière application pour arriver à l'assainissement complet de la ville et prévenir à l'avenir le retour des épidémies qui pourraient se déclarer qu'il importe en conséquence de recourir aux moyens les plus prompts et les plus énergiques pour atténuer les causes d'infection et prendre aussi toutes les dispositions préventives qeu nécessitent cet état de choses.

Arrête : Article 1er. — Il est expressément défendu, à partir du 1er juin, de jeter ou de déposer dans les rues les excréments, urines, eaux sales pendant la journée et la nuit jusqu'au passage des tombereaux.

Article 2. — Les propriétaires ou locataires des maisons devront les déposer dans le tombereau qui passe tous les jours du 1er avril au 30 septembre, le matin de 7 à 8 h., et du 1er octobre au 31 mars, le matin à 8 h.

Article 3. — Les propriétaires ou locataires de maisons, remises, écuries et jardins donnant sur la voie publique sont tenus d'*arroser ou de faire arroser* et balayer deux fois par jour les parties de la voie publique qui lui incombent. L'arrosage et le balayage devront être terminés du 1er avril au 30 septembre avant 8 h. du matin pour le balayage, le soir à 6 h. 30 pour l'arrosage et du 1er octobre au 31 mars le matin seulement à 9 heures.

Article 4. — Après le passage des tombereaux, il est expressément défendu de déposer des immondices, balayures, résidus de légumes, et généralement tout ce qui provient de l'intérieur des maisons.

Article

MAISONS
RECOMMANDÉES
DE
MONTPELLIER

Chaufreau, PAPETIER-LITHOGRAPHE. Cartes de visite en tous genres. — Lettres de faire-part naissances, mariages, décès, etc. — Papiers de luxe, spécialité de la maison. — Articles de peinture. — Fournitures de bureau, etc. — Rue de la Loge, 30.

HERNIES PAIEMENT DES honoraires APRÈS GUÉRISON
M. J. BÉCANNE, chirurgien-herniaire spécialiste de Montpellier, actuellement à Agen, 34, cours Voltaire, verra les personnes atteintes de hernies à :
AVIGNON : hôtel Saint-Yves, le 4 juin.
ALAIS : hôtel Larmande, le 5 juin.
NIMES : hôtel Manivet, le 6 juin.
MONTPELLIER : hôtel Courtès, les 7 et 8 juin.
NARBONNE : hôtel de France, le 9 juin.
BÉZIERS : hôtel du Commerce, le 10 juin.
CARCASSONNE : hôtel Bernard, le 11 juin.
M. Bécane revient tous les mois.

DÉPURATIF INCOMPARABLE
Le Grand Régénérateur du Sang
ROB LECHAUX
Sucs végétaux concentrés de
Cresson et de Salsepareille rouge
FORTIFIE, RENOUVELLE LE SANG
— Donne la Santé, la Force, la Vie. —
Demander la Brochure sur la RÉGÉNÉRATION du SANG
PHARMACIE NORMALE
rue Sainte-Catherine, 164, BORDEAUX
Dépôt à Montpellier : pharmacie Gély, 8, rue de la Loge. — Gros, 26, rue de la Loge.

LE BOULOU
(Pyrénées-Orientales)
Les eaux du *Boulou* constituent une heureuse exception entre toutes les eaux bicarbonatées sodiques et se rapprochent des sources d'eaux ferrugineuses les plus réputées. Elles sont le médicament par excellence pour les estomacs paresseux, les digestions pénibles, les diabétiques, les fiévreux.
Les malades supportent plus facilement les eaux du *Boulou* que celles de *Vichy*. — **Déchamp**, *Montpellier-Médical*. » **Un docteur médecin** consultant est attaché à l'établissement.
SE TROUVENT CHEZ TOUS LES PHARMACIENS ET DROGUISTES
S'EXPÉDIENT OUVERT TOUTE L'ANNÉE.
Hôtel. *Climat des plus doux. Station du chemin de fer. Voitures à tous les trains.*

F. BÉNÉZETH
Place Saint-Denis — MONTPELLIER
BRANCARDS et CHARRUES EN ACIER « LA FRANÇAISE » DE TOUTES FORCES

VERS CONVULSIONS, NERFS des ENFANTS, calmés, prévenus et *guéris* par un remède unique au monde, infaillible, le SIROP SOUVERAIN PIVOT, dela Tour-du-Pin (Isère). - 2 fr. *Bonnes Pharmacies ; Mac. contre 4'60. Broch. et Rens. gratis. Refuser substitutions.*

Bourse de Paris
Du 30 mai

3 %	97 45	Russe 1880	89 60
3 % amortiss	97 60	Russe 1889	.. ..
Italien 5 %	103 25	Russe 4 % 1890	89 90
Espagne 4 %	84 85	Russe 1891 3 %	72 25
Egypte unifiée	104 80	Russe 1894 3½ %	84 25
Portugais 3 %	60 50	Arg. 5 % 1886	517 ..
Hongrois 4 %	100 20	Obl. douan. ott.	453 ..
Rente turque	83 90	Ottom. cons.	.. ..
Banq. de France	3822 ..	Ottomane 1891	429 ..
Crédit foncier	680 ..	Priorité ottom.	464 ..
Crédit lyonnais	1102 ..	Soc. fab. port.	489 ..
Mobilier espag.	.. ..	Ob. f. Egypte 4 %	509 ..
Foncière lyonn.	315 ..	Ob. Cuba 6 % 86	.. ..
Banque ottom.	587 ..	Ob. c. 2,60 % 1879	467 50
Banque autrich.	459 ..	Ob. f. 3 % 1879	502 ..
Autrichiens	.. ..	Ob. comm. 1880	502 ..
Lombards	.. ..	Ob. f. 3 % 1883	435 50
Saragosse	275 ..	Ob. Est 3 %	450 ..
Nord-Espagne	169 ..	Ouest algér. 3 %	438 ..
uez actions	4140 ..	Réunion 3 %	427 50
Panama	200 ..	Est algér. 3 %	429 ..
Paris-Lyon act.	1340 ..	Mostaganem 3 %	426 ..
Nord actions	1727 ..	Lyon 5 %	1260 ..
Est actions	882 ..	P.-L.-M. f. anc.	445 ..
Ouest actions	850 50	P.-L.-M. f. nouv	444 ..
Midi actions	1140 ..	Midi 3 %	342 ..
Orléans actions	1336 ..	Nord 3 %	456 25
— jouissanc.	989 ..	Orléans 3 %	445 ..
Métropolitain	528 ..	Ouest 3 %	438 ..
1865	550 ..	Cie par. du gaz	724 ..
1869	435 50	Omnibus	535 ..
Ville 1871	407 50	Transatlantiq.	158 ..
de Paris 1875	548 75	Suez	4140 ..
1876	549 25	Cape-Copper	89 ..
1892	370 ..	Rio-Tinto M. C.	1297 ..
Banq. Paris P.-B.	1134 ..	Tharsis	108 50
Compt. nat. d'esc.	590 ..	Huanchaca	87 50
Société générale	628 ..	De Beers	490 ..
Banq. parisienne	545 ..	Chartered	54 25
Bône à Guelma	665 ..	East Rand	197 ..
Docks de Mars.	345 ..	Goldenhuis Est.	139 50
Compt. paris. gaz	721 ..	Goldfields	168 50
Cie transatlant.	158 ..	May Consolid.	103 50
Messag. marit.	227 ..	Rand Mines	264 50
Omnib. de Paris	535 ..	Simm and Jack	44 ..
Gaz central	1201 ..	Thoms.-Houst.	663 ..
Dyn. soc. génér.	.. ..	Traction	10 ..
Gaz de Madrid	38 50		
Chem. portug.	.. ..	OBLIGATIONS DIVERSES	
Etabliss. Duval	1895 ..		
Chem. andalous.	.. ..	C. Aut. a. n. 1re h.	433 ..
Gaz et Eaux	545 ..	C. Aut. a. 1re h.	420 ..
Banq. Algérie	1264 ..	Lombardes 3 %	314 75
Chem. mérid.	720 ..	Lombard. 3 %, X	314 75
O. un. 3 % 1892	468 25	N. Esp. 1er hyp.	343 ..
Florins 4 % or	99 75	Ch. Portugais	.. ..
Hellén. 1881 5 %	228 75	Saragosse 1er hyp.	317 50
— 1885 5 %	226 50	Astur. 1er hyp.	332 ..
Autr. obl. dom.	310 ..	Gal. argent. 5 %	.. ..
Serbes r. 5 %	418 ..	Panama 5 %	75 50
Obl. ch. Sta-Fé	505 ..	Panama 3 %	50 50
Russe c. 4 %	89 35	Panama 3 %	94 ..
Russe 4 % 67-69	90 20	Panama 3 %	155 ..

Change sur Barcelone..... 28 75

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Cours des Primes: 3 % d/50.. 97 65 d/25 97 50
Extérieure d/50..... 85 37 »/» d/5.. .. 85 75
Banque ottomane d/2 588 50. d/25.. 591 50.
Rio d/5..... 1208 50 d/5.. .....
Après Bourse: 3 % anc. 97 45 »/». 84 05 »»/»»
Rome..... 84 87 Extérieure.. »» »»
Hongrois..... .. .. Rio Tinto.. 1288
Chèque sur Londres, 25 12 1/2.
Bourse de Londres : Parité au change 25 12 1/2.
Consol. à terme 90 88. Comptant.... 90 70.
3 %..... 97 26 .... Italien. 103 06.
Egy. unif. 105 19 3 »/». 100 98 Nouv. 99 47.
Turc A.. 83 16 B .. .. C.. .. .. D.. .. ..
Ottoman 103 54 1.. Turc défense.... .. ..
Banque ottom. 585 92 Extérieure 4 %.. 85 55
Russe 89 52 Hongrois 100 03 Portugais 61 61
Brésilien 4 % 1889..... 75 37 Suez... 4158 18.
Lombards 3 1/2 80 58 Rio 1287 65; Tharsis 106 78
De Beers, 485 16.

BOURSE DE MARSEILLE
Du 30 mai

Société Marseillaise	780 ..
Fraissinet et Cie	320 ..
Grand'Combe	1319 50
Mines Bormettes	.. ..
Raffineries Méditerranée	1305 ..
Raffineries Saint-Louis	1695 ..
Gaz Marseille	585 ..
Immobilière Marseillaise	523 ..
Produits Chimiques Midi	232 50
Salins du Midi	1185 ..
Brasseries Méditerranée	1300 ..
Huileries, Savonneries Méridionales	875 ..
Afrique occidentale	1670 ..
Félix Fournier	212 50
Romain Boyer	81 ..
Marseille Estaque	275 ..
Société des wagons-foudres	118 ..

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

BOURSE COMMERCIALE. — Paris, 30 mai
Conditions de vente. — Huiles : les 100 kil. — Alcools : 1re qualité, 90 degrés, l'hect. — Farines, le sac, 140 kil., toile comprise, escompte 1/2 %, 13 marq. supér. — Blés : les 100 kil., 72/77 au comptant.

TERMES	Colza	Lin	Aco*	Far**	Blés	Sucre
Courant	46 25	41 20	39 75	27 10	19 90	27 87
Juin	46 25	40 75	39 37	27 40	20 80	28 —
Juillet	46 25	40 50	39 25	27 65	20 30	28 33
Août	46 25	41 —	35 37	27 25	20 15	29 25

Corbeil: .. .. à .. .. les 157 kil.

MARCHÉ AUX BESTIAUX DE LA VILLETTE
Du 30 mai

Vente lente sur le gros bétail et les veaux, calme sur les moutons et les porcs.

DÉSIGNATION	Amen.	Vend.	1re qual.	2e qual.	3e qual.
Bœufs	2533	2368	0.71	0.59	0.45
Vaches	806	759	0.71	0.59	0.45
Taureaux	275	220	0.62	0.51	0.40
Veaux	1687	1492	1.05	0.95	0.85
Moutons	16172	15014	1.12	1.02	0.92
Porcs	4350	4350	0.67	0.65	0.63

Peaux de mouton selon laine, 1 50 à 4 25.

MARCHÉS DE LA RÉGION

Manosque. — Notre marché aux bestiaux de la semaine dernière a été très animé et nombreuses ont été les affaires traitées. Les prix suivants ont été atteints : pour les agneaux de 0 fr. 85 à 0 fr. 95 le kilog., pour les moutons, de 0 fr. 85 à 0 fr. 90 et pour les porcs gras 0 fr. 75.
Voici les noms des propriétaires dont les bestiaux ont été primés.
Agneaux. — 1er prix, Audibert, Valensole. — 2e prix, Angelvin, Puimisson ; 3e prix, Pierre de Vallois, Taillas ; 4e prix, Eugène Amat, Manosque ; moutons, 1er prix, Bréougne, Saint-Maime ; brebis, 1er prix, Laurent Calixte, fermier à la Font-de-Guérin, campagne de M. Antoine Boyer ; porcelets, 1er prix, Bousquet, aux Queyrons-Manosque ; 2e prix, Pourcin Reillanne ; 3e prix, Moullet Joseph, Dauphin ; 4e prix, Grégoire-Pierrevert ; porcs gras, 1er prix, Boyer Fortuné, Manosque ; 2e prix, Chabran Joseph, Manosque.

Spectacles et Concerts
du 31 mai

CETTE. — **Kursaal.** — Direction Brunet. — Mardi, 31 mai, à 8 h. 30, « le Cœur et la Main », opérette.

AVIGNON. — **Musique du 7e génie.** — En pleine folie, marche joyeuse, Goublier. — Ouverture Guillaume-Tell, Rossini. — Sérénade, Schubert. — Dans la montagne, pastorale pour hautbois, soliste, M. Déjean. — Le Pré aux Clercs, Hérold. — A tes beaux yeux, Goublier.

NIMES. — **Casino.** — Irrévocablement, dernière représentation du grand succès du théâtre des Folies-Dramatiques, « Billet de Logement », pièce bouffe en 3 actes, de M. Antony Marset.
On commencera par un vaudeville du répertoire.
Prochainement, « L'Enfant du Miracle », comédie nouvelle en 3 actes.
Vendredi 3 juin, 4e soirée parisienne, 4e spectacle de gala.
A l'étude « En colonne », opérette nouvelle en 3 actes. Service de tramway après le spectacle.

Les Conditions atmosphériques
DANS LA RÉGION
Observations du 30 mai

Avignon. — Observations météorologiques prises chez M. Contesse, opticien à Avignon :
Maximum du 29 mai, + 29°2. — Minimum, + 17°2. Hauteur barométrique, 764mm6. — Thermomètre, 8 h. du matin, le 30 mai, + 22°2. — Temps beau. — Vent Nord fr. faible.
Arles. — Météorologie. — A 7 heures du matin. Hauteur barométrique, 760mm9. — Thermomètre, 20°7 — Températ. de la nuit, 13°2. — Maxima du 29 mai, 29°5. — Vent du S.-E. mod. — Temps beau, chaud. — Hauteur du Rhône, 1 m. 10 c. au-dessus de l'étiage. — Pluviomètre, eau recueillie, 0mm0.
École nationale d'agriculture de Montpellier. — Observations comparées :

	Montpellier	Aigoual
Température maxima de la veille	33°9	1.2
Minima du jour	11°6	0°2
Pression atmosphérique	758mm8	632mm7
9 heures | Direction du vent	E.	S.-S.-O
du matin | Force du vent	fr. faible	très faible
Etat du ciel	p. nuag.	p. nuag.

La température minima s'est abaissée à Montpellier de 0,1 depuis la veille.
La température minima s'est élevée à l'Aigoual, de 3°6 depuis la veille.
Le baromètre a baissé à Montpellier de 2,3 depuis 24 heures.
Le baromètre a baissé à l'Aigoual de 1,7 millim. depuis 24 heures.
Pluie ou neige tombée la veille : à Montpellier 0mm0 ; à l'Aigoual, 0mm.
Temps probable : Ciel peu nuageux; vent variable, faible ; température chaude.
Béziers. — Observations météorologiques prises au thermométrographe de M. Robin, opticien. Ciel beau. — Minimum du jour, +13°5. — Midi, +15° — Maxima de la veille, +17°. — Maxima du jour, «°. — Hauteur barométrique, 763mm.
Pluie tombée dans les dernières 24 heures mesurée en millimètres, 0mm.
Perpignan. — Baromètre, à 0 au niveau de la mer, 766'5. — Température de l'air à l'ombre, 22°1 — Etat hygrométrique, 50. — Vent de la girouette, N.-O. t. faible. — Dir. des nuages, «. — Etat du ciel nuag. — Evaporation en 24 h., 7°3. — Pluie en 24 h., 0.0. — Maximum de température de la veille, 29.4. — Minimum de température du jour, 17.0.

BULLETIN GÉNÉRAL

Paris. — Le vent est faible ou modéré de l'Est sur nos côtes. Des pluies sont tombées en Russie et dans quelques stations du nord de l'Allemagne. En France, le temps est resté beau. La température a monté, excepté sur le centre du Continent. Ce matin le thermomètre marquait 2 à Arkhangel, 8 à Breslau, 16 à Paris, 22 à Alger. On notait 13 au Puy-de-Dôme, 10 au Ventoux, 7 au Pic du Midi. En France, la température va rester élevée. Des pluies orageuses sont probables dans l'Ouest et le Sud.

TRIBUNE DU TRAVAIL ROYALISTE
3, Rue Levat, Montpellier

DEMANDES D'EMPLOI

Jeune homme, âgé de 20 ans, désire place de valet de chambre ou garçon de café.
Demoiselle, 36 ans, désire place de femme de chambre.
Jeune homme, 23 ans, désire emploi de bureau.
Homme marié, 31 ans, désire place de garçon de magasin ou emploi quelconque.
Célibataire, 30 ans, désire place d'employé aux écritures.
Régisseur, 45 ans, désire mêmes fonctions. Se déplacerait pour l'Algérie.
Ex-garde commissionné, désire place de garde particulier, de chasse ou communal.
Dame veuve, 45 ans, très au courant des écritures commerciales, désirerait tenir comptabilité.
Homme marié, 34 ans, désire place de garde particulier, surveillant ou emploi quelconque.
Ex-congréganiste, désire place d'instituteur, de comptabilité, ou représentant de commerce.
Jeune homme, 15 ans, belle écriture, demande emploi de bureau. S'adresser : J. C., 10, rue Boyer, Montpellier.
Dame jeune, bonne famille, désire donner leçons piano et solfège. S'adresser : 8, rue du Courreau, 3e étage, Montpellier.
Demoiselle, 38 ans, bonne éducation, ayant brevet, désire donner leçons français à jeunes enfants. S'adresser : 8, rue du Courreau, 3e étage, Montpellier.
Régisseur connaissant à fond tous les travaux agricoles, muni de très sérieuses références, désire mêmes fonctions.
Homme sérieux, bonnes références, demande emploi d'homme de magasin, tiendrait comptabilité pour petit négociant.
Dame, 45 ans, désire trouver une place auprès d'une personne seule, pour diriger son intérieur et comme dame de compagnie, excellentes références. S'adresser bureau journal.
Célibataire, 21 ans, désire place de bureau ou emploi quelconque.
Célibataire, 45 ans, désire place de régisseur, gérant ou comptable.
Homme marié, 52 ans, désire place de régisseur ou de comptable.
Valet de chambre, 23 ans, désire place, bonnes références.
Homme, marié, sans enfant, ex-garde particulier, assermenté, désire mêmes fonctions ou garde-chasse. Très bonnes références.
Comptable, disposant de quelques heures, les occuperait à la correspondance ou comptabilité.
Ménage sans enfant, désire place de concierge.

Homme, 38 ans, désire travaux de bureau, de petite comptabilité ou encaissements. Très bonnes références.
Homme marié, 34 ans, désire place de garde particulier ou de garde-mas.
Tonnelier-entonneur, connaissant tous les travaux de magasin, désire place chez négociant en vins, ou comme homme de cave dans bonne propriété.
Homme, 39 ans, connaissant le service de café et sachant glacer, demande place pour saison d'été, se déplacerait.
Régisseur, marié, âgé de 35 ans, désire même emploi aux environs de Montpellier.
Régisseur en fonctions, désirant améliorer sa situation, désire même emploi.
Prêtre professeur diplômé, recevrait dans belle villa et vaste jardin, pensionnaires ou externes, leçons particulières, surveillance pour les élèves du lycée. S'adresser au journal.
Ex-congréganiste, désire place de précepteur dans famille ou emploi de bureau.
Professeur, ayant diplômes universitaires, donnerait volontiers, à domicile, leçons particulières ou même quelques répétitions de mathématiques et de sciences, s'adresser bureau du journal.
Peintre-vitrier, désire travail pour la ville ou la campagne.
Ouvrier peintre, désire travail de peinture pour la ville ou la campagne.

La Tribune du travail royaliste se tient à la disposition de toute personne munie de sérieuses références royalistes *écrites*.
Les personnes qui s'y adressent par correspondance sont priées de joindre un timbre à leurs lettres si elles désirent une réponse.

TRIBUNE DU TRAVAIL
Les offres d'emplois se paient 1 franc

OFFRES D'EMPLOIS

On demande 6 personnes ou famille de 6 personnes pour couper du romarin. Travail assuré jusqu'aux vendanges. S'adresser : à M. Boissier fils, à Saint-Bauzille-de-Montmel, par Saint-Dézéry (Hérault).
Un jeune vendeur, muni de bonnes références, est demandé à la Chapellerie du Progrès, angle près la Poste, à Béziers.
On demande des ouvriers et demi-ouvriers coiffeurs au bureau du Syndicat des patrons coiffeurs, à Béziers. S'adresser : à M. Oustry, coiffeur, place de la Mairie, Béziers.
On demande un apprenti, 14 à 15 ans, gagnant de suite. S'adresser : M. Valat, rue Cambacérès, 1, et rue de Ratte, 6, Montpellier.
Ouvrier mécanicien et demi-ouvrier, connaissant réparations pompes et norias, sont demandés chez A. Chaveroche, rue Chaptal, 15, Montpellier.
Bons ouvriers mécaniciens, connaissant conduite matériels de battage, sont demandés par M. Antonin Estève, ingénieur, à Pézénas (Hérault).
On demande un bon ouvrier saboner chez M. Pey, coiffeur, 5, de l'Observatoire, 7, Montpellier.
On demande célibataire, 25 ans au moins, excellentes références, pour divers travaux de campagne et de maison. Travail assuré. Ecrire poste restante, Béziers, bureau B, sous les initiales J. M.
On demande un ménage sans enfant, le mari pour faire tous travaux des champs, la femme pour faire le ménage et sachant faire la cuisine. Ecrire C. V. B., 22, poste restante, Beaucaire.
On demande un petit jeune homme pour faire les courses, chez M. Pierre Vache, quincailler, rue Saunerie, 3.

DEMANDES D'EMPLOIS

Bon comptable d'une grande Société de crédit, muni d'excellentes références, demande place de comptable à Pézénas ou dans les environs. S'adresser : bureau de l'« Eclair », à Béziers.
Homme compétent, 34 ans, possédant de bonnes références, demande place de régisseur. S'adresser : Bureau du journal, à Béziers.
Dame veuve désire place chez prêtre. Bonnes références. S'adresser : rue Chaptal, 14, Montpellier.
Jeune homme, 22 ans, marié, ex-sous-chef d'administration, demande emploi comptable ou commis aux écritures. Ecrire : Viarouge, 5, rue du Bayle, Montpellier.

Traitement spécial et rationnel
DES VICES DU SANG
Héréditaires ou contagieux des Maladies de la Peau et des Humeurs, par le
Rob CHAMBON DÉPURATIF, VÉGÉTAL RECONSTITUANT
Ce puissant dépuratif régénère le sang, le fortifie, détruit *sans retour* tous les principes morbides qu'il renferme et guérit radicalement : *Dartres, Boutons, Démangeaisons, Humeurs, Eczémas, Maladies secrètes* récentes et invétérées, *Rhumatismes, Engorgement des Glandes* et toutes les maladies qui sont la conséquence de l'*impureté* et de l'*altération du Sang*.
Franco gare : 1 Flacon, 3 fr. 60 ; 2 Flacons, 6 fr. ; 1 Bouteille, 5 fr. 60 ; 2 Bouteilles, 10 fr., contre mandat-poste adressé à M. CHAMBON, pharmacien à NIMES.

CHAMPAGNE COSTE-FOLCHER EPERNAY

Service régulier de bateaux à vapeur espagnols
entre
CETTE et BILBAO et les ports intermédiaires
YBARRA & Cie, DE SÉVILLE
Départs hebdomadaires pour **Barcelone, Tarragone, Valence, Alicante, Almérin, Malaga, Cadix, Huelva, Vigo, Carril, la Corogne, Santander, Bilbao.**
Et en transbordement à **Cadix pour Séville, Gijon, San-Sébastien et Passages.**
S'adresser à **M. POMMIER, consignataire**
Quai Louis-Pasteur, 9, à CETTE

Office de Ventes
rue Maguelone, 29, Montpellier
PROPRIÉTÉ 25 hectares à vendre, bord de l'Hérault. 70.000 fr.
VILLA 26.000 fr., 10 chambres. Non meublée, 22.000 fr.
CHALET à vendre, Palavas, rive droite, 12 pièces. 20.000 fr.
CHATEAU à louer, Vallerargue. Parc, nombr. pièces. 850 fr. la saison ; p. mois, 350 fr. Près gare.
PROFESSEUR licencié désirerait trouver précepteorat dans Midi.
FOUDRES à vendre, depuis 50 centim. l'hecto. Pompe, 100 fr.

J'ACHÈTE
Comptant, tout et partout
Mobilier riche et ordinaire.
Daclin, 2, pl. Couronne, Nimes

FOUDRES montés en hiver bois plein, polis intérieurement, toute contenance.
FOUDRES état de neuf 50 à 200 hectol. actuellement pleins. Prix modérés **H. Rontou**, à Lansargues (Hér.)

Vinificateurs Lahk
Tariotte, Montpellier, Béziers.

SANATORIUM de Dienne Cantal. 1,300 mètres d'altitude. Affections de poitrine, Anémie. Ouvert toute l'année. S'adresser à la direction.

LE CIMENT PORTLAND CAMBON
Marque : **AU LION ARMÉ**
Est un produit de premier ordre, valant les marques les plus renommées. — Le demander partout.

CHAUX HYDRAULIQUE DE LAVALETTE
RECONNUE SUPÉRIEURE
CALVO & BERNARD, Cité Industrielle, 41, Montpellier

L'ABEILLE-GRÊLE
Exercice 1904
Tarifs fortement réduits
COMPAGNIE A PRIMES FIXES
FONDÉE EN 1856
Capital social, Réserves et primes
15,590,110 francs
L'**Abeille** est la **SEULE** Compagnie pouvant offrir pareille garantie.
Pour s'assurer, s'adresser à **M. Laval**, agent général, rue St-Firmin, 10, Montpellier.
A **M. Barthès**, agent général, 5 *bis*, avenue Gambetta à Béziers.
A **M. Courtin**, agent général, route d'Arles, 6 *bis*, à Nimes.
A **M. Vaillé**, agent général à Clermont-l'Hérault.
A **M. Avignon**, agent général à Bédarieux.
A **M Astruc**, agent général à Nefiès.

LANDAU b. état à vend. Mazot, rue Donnat, Montp.

VOITURES achat et échange Bolle et Bucher, selliers-carrossiers, 14, rue Durand, Montpellier. Prochainement, avenue de Toulouse, 47.

OMNIBUS de famille à vendre. S'adresser à Mlle Folcher, Bd Ledru-Rollin, Montpellier.

VICTORIA DUC pour grand et petit cheval, à vendre. S'adr. Viela-Cretin, rue des Grenadiers, Montpellier.

A VENDRE 2 foudres de wagons réservoirs, rue Enclos-Fermaud, 16

VILLA A LOUER
boulevard des Arceaux, 36

PRÊT argent sur signature. Long terme. Discrétion. Société Industrielle, 83, rue Lafayette, Paris (25e année).

ETUDE
de
Me Aimé TARLET
avoué-licencié
Successeur de Me FERAUD
8, rue du Consulat
(Halle aux Colonnes)
MONTPELLIER

VENTE
SUR LICITATION
d'autorité du tribunal civil de Montpellier
Le lundi 13 juin 1904
à Dix heures précises du matin
(Les étrangers admis)
Au Palais de Justice à Montpellier
en la salle ordinaire des criées

D'UNE MAISON
Sise à Montpellier
Et
D'UNE CAMPAGNE
Sise à Grabels et à Montpellier

DÉSIGNATION
Ville de Montpellier

I. — Une maison d'habitation sise à Montpellier, rue d'Alsace, n. 5, ayant sa façade en pierre de taille, comprenant 2 étages sur rez-de-chaussée, huit pièces au rez-de-chaussée et 12 pièces à chaque étage, avec l'eau dans la maison et cave. Elle est percée de 4 portes palières, sauf erreur ; cette maison est cadastrée sous le n. 584 de la section D ; elle est d'une valeur locative de quinze cents francs environ.

Commune de Montpellier et de Grabels

II. — Une campagne sise sur les communes de Montpellier et Grabels connue sous le nom de Mas de Fabre ou Mas de Bonniol, portée au cadastre au lieu dit Guillery, comprenant : 1° Maison ayant 40 mètres de façade en vue sur Montpellier, à 4 kilomètres de Montpellier, sur la route de Grabels ; le chemin d'accès est de 200 mètres de longueur ; une avenue d'environ 150 mètres conduit à la maison. Cette maison a un étage sur le rez-de-chaussée. Le rez-de-chaussée comprend : le logement du payre, un grand magasin avec 3 foudres, écurie, remise, cellier. L'étage est composé de 5 grandes pièces. Ladite maison est cadastrée au numéro 169, section E. Il y existe un petit jardin devant avec bosquet. Il y existe aussi un jardin pour le payre.
2° Une grande parcelle de terre en nature de vigne, produisant principalement des raisins de table en très bon état de culture ; Le tout porté au plan cadastral au lieu dit « Guillery », sous les numéros 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174 et 188, section E, pour une contenance de trois hectares quatre-vingt-six ares dix centiares ;
3° Une terre vigne dite Fontenigne, commune de Montpellier, section K, numéro 3 du plan cadastral, de contenance d'environ soixante-quinze ares vingt centiares ;
4° Une terre vigne dite « La Berlette », commune de Montpellier, section A, numéro 553 dudit plan, lieu dit « Puech Villa », de contenance d'environ cinquante-un ares, soixante-dix centiares ;
5° Une terre nature de vigne, dite « La Dessolle », commune de Montpellier, section A, numéros 547 et 548 dudit plan, lieu dit « Puech Villa », de contenance d'environ un hectare quinze ares et quatre-vingts centiares.
Ces immeubles dépendent de la communauté de biens ayant existé entre les époux Bazile Galibert-Bouquier, de Montpellier, et de la succession de la dame Galibert-Bouquier, décédée ; ils sont lotis entre les héritiers bénéficiaires.

Lotissement et mises à prix

En conformité du jugement, les immeubles sus-décrits seront vendus en 2 lots :
Le premier lot, comprenant la maison sise à Montpellier, rue d'Alsace, numéro 5, sur la mise à prix de douze mille francs, ci 12,000 fr.
Le deuxième lot, comprenant la campagne et dépendances et parcelles de terres (cinq articles détaillés ci-dessus), sises sur les communes de Montpellier et Grabels, sur la mise à prix de vingt mille francs, ci 20,000 fr.
Pour tous renseignements, s'adresser : 1° à Me Tarlet, avoué à Montpellier, rue du Consulat, 8 ;
2° A Me Lapierre, avoué à Montpellier, rue Saint-Guilhem, 29 ; ou voir au greffe le cahier des charges.

Pour extrait :
L'avoué poursuivant la vente :
A. TARLET.

OCCASION A vendre une paire de jeunes dum-dum, très sages. — Un coupé trois quarts. — Un omnibus de famille.
S'adr. à Mme Cambournac, *Narbonne*.

La Maison SAHUGUET et GUTTON, commissionnaires, Halle-aux-Vins, **Paris**, se met à la disposition des Propr. et Négoc. pour la vente des vins à sa clientèle de gros et fait des avances sur marchandises.

Avances sur Récolte
aux propriétaires gênés par prêts *sur remeré* ou *achat sur souche*. Propositions importantes de préférence. S'adr. Poch, anc. not., boul. Louis-Blanc, 17, Montpell.

EMILE ISENBERG
28, route Nationale, à Cette
LOCATION et VENTE
de Futailles-Transports neuves ou usagées.

BONNE MAISON de commission en vins demande gérant intéressé ou associé marié, avec apport 6.000 francs, pour tenir succursale à Montpellier. Situation de 8 à 10.000 francs par an. S'adresser : « Eclair » Montpellier.

PRÊTS d'argent à tous s. signat. 4 o/o Remboursement en 5 ans. (Discrétion.) Ecr. — **E. Conad**, 99, rue Marcadet, Paris (18e année). Joind. timb. p. réponse.

LE
SALUT DE L'ESTOMAC
par la méthode De Cock
JAMAIS D'INSUCCÈS
Depuis la découverte des si célèbres **POUDRES DE COCK**, par le savant docteur De Cock, les maladies d'estomac ont bien diminué, presque même disparu. Il est impossible de se figurer combien de maux et de misères ont été ainsi admirablement soulagés par ce remède si précieux. Car, d'une façon générale, on peut dire que souffrir de l'estomac, c'est souffrir de tout le corps, et que ces simples mots de gastrite, dyspepsie, gastralgie, pituite, inflammation, indigestion, embarras gastriques, cachent tout un cortège de douleurs, de malaises et de souffrances. Voyez, en effet, une personne qui souffre de l'estomac : presque toujours elle manque d'appétit, digère difficilement, mange sans goût et sans plaisir. Presque toujours aussi, elle a la langue sale, l'haleine mauvaise, la bouche sèche, une soif inextinguible, et la gorge enflammée, provoquant des quintes de toux nerveuse. Après chacun de ses repas, pour peu qu'elle mange, elle est mal à l'aise, elle a des pesanteurs, des aigreurs, des vertiges, des congestions, des maux de tête, des bourdonnements d'oreilles, des gonflements du ventre, des suffocations, des palpitations et diverses douleurs, pouvant rayonner de l'estomac au ventre, au foie, aux reins et aux intestins.
Parfois aussi elle rend toute nourriture, vomit des eaux claires, acides et brûlantes. Du coup, elle devient triste, de mauvaise humeur, très irritable, mélancolique et rêveuse. La nuit, elle ne repose pas, elle est oppressée, agitée, fiévreuse et ne se trouve bien d'aucune façon. Bref, cette personne ne vit plus, ne s'amuse plus plus nulle part ; elle a perdu tout goût, toute initiative et tout plaisir. Ses amis et ses connaissances se demandent quelle pourrait bien être la cause d'une telle métamorphose ? Et si on leur disait que c'est là l'action inévitable d'une maladie quelconque de l'estomac, nul doute que tous lui diraient aussitôt : « Faites donc usage des **POUDRES DE COCK.** » **Car aujourd'hui tout le monde sait que pour guérir complètement** l'estomac, il n'y a que les **POUDRES DE COCK.** Oui, ce sont les **POUDRES DE COCK** qu'il faut prendre et sans tarder, et toujours on obtiendra une guérison rapide, complète et durable !
Inutile d'attender et d'hésiter ! Ce produit a fait ses preuves et les fait encore tous les jours.
D'ailleurs, nous ne recommandons pas, comme tant d'autres, d'acheter cinq ou six boîtes à la fois. Nous disons même, n'en achetez qu'une seule, pour faire un simple essai. De cette façon, vous ne pouvez être trompé et vous pourrez vous rendre compte des vertus merveilleuses de ce remède sans rival. En outre, veuillez remarquer que les **POUDRES DE COCK ne sont pas un guérit-tout : c'est un remède sérieux, fait uniquement pour l'estomac et qui mérite au plus haut titre la confiance qu'il a su conquérir.**
Les **POUDRES DE COCK** se vendent 2 fr. 50 la boîte dans toutes les pharmacies, ou 2 fr. 60 en madat-poste ou timbres-poste adressés à M. **Couvreur**, pharmacien, rue Neuve, à Roubaix ; à Paris, Pharmacie Métropolitaine, 32, faubourg Montmartre.
Demandez gratuitement brochure explicative, avec milliers d'attestations authentiques.
Remarque très importante. — Toute boîte qui n'est pas vendue en cachets, imprimés en rouge : **POUDRES DE SANTÉ DE COCK**, doit être refusée comme imitation et sans valeur.

FEUILLETON DE L'*ECLAIR* N. 15

LE CAS DE M. TROUBAT

par M. Roger des Fourniels

Uranie, dont les traits étaient littéralement bouleversés, fit un effort, et appuyée sur son mari, parvint enfin dans la cour intérieure. Il y avait à l'une de ses extrémités un café restaurant, où elle alla s'asseoir pendant que tous les autres franchissant la porte de la prison en visitaient l'intérieur uniquement composé d'une petite cour quadrangulaire, ayant à son centre un puits profond et à chacune de ses faces des portes basses et étroites, s'ouvrant sur d'obscures cellules ne recevant l'air et la lumière que par une petite lucarne grillée ouverte très haut dans le mur.
Au premier étage, sur une galerie circulaire, s'ouvraient d'autres cachots.
A l'entrée de chacun d'eux, des écriteaux indiquaient les noms de ceux qui les avaient habités plus ou moins longtemps.
Berthe, du bout de son ombrelle, indiqua à M. Troubat l'écriteau relatif aux prisonniers de la Commune et se borna à dire en riant :
— Ce n'était pas au moyen âge.
— Vous avez raison, répondit en riant aussi le sous-secrétaire d'Etat... n'en parlons plus.
Berthe eut le tact de ne plus insister et, lorsque la visite fut terminée, ils allèrent tous trouver Uranie.
Son malaise ne s'était pas dissipé, elle n'avait du reste r

Samedi 4 juin 1904

Le numéro 5 Centimes

L'ECLAIR

JOURNAL QUOTIDIEN DU MIDI

Vingt-quatrième Année — 9712

Le numéro 5 Centimes

ADMINISTRATION ET RÉDACTION CENTRALES
8, rue Levat, à MONTPELLIER

ANNONCES : Dans nos Bureaux, chez nos Correspondants ET DANS TOUTES LES AGENCES DE PUBLICITÉ DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

BUREAUX-SUCCURSALES OU DE RÉDACTION
A Orange — Carpentras — Cavaillon — Avignon — Tarascon — Arles — Beaucaire — Uzès
Alais — Le Vigan — Nimes — Cette — Béziers — Lodève — Saint-Pons — Narbonne
Carcassonne — Limoux — Millau — Saint-Affrique — Meude — Perpignan, etc.
PARIS — Rue Feydeau, 26 — PARIS

ABONNEMENTS
(Les timbres-poste ne sont pas reçus en paiement)
HÉRAULT, AVEYRON, GARD, AUDE, TARN, 3 mois, 5 fr. 6 mois, 10 fr.; un an, 20 fr.
POUR LES AUTRES DÉPARTEMENTS..... 3 mois, 5 fr. 50; 6 mois, 11 fr.; un an, 22 fr.
Joindre à tout changement d'adresse: 50 centimes
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque m

NOUVELLES DU JOUR

Les revers subis par les Russes ont aggravé la mésintelligence entre l'amiral Alexeief et le général Kouropatkine.

Les débarquements japonais continuent en vue de l'attaque de Port-Arthur.

La Chambre a discuté, hier, l'interpellation de M. Grosjean au sujet du livre d'histoire publié par M. Hervé.

Le bruit court que M. Chanot, maire de Marseille, aurait été l'objet d'une tentative d'empoisonnement.

L'agitation gréviste continue à Brest, Lorient, Armentières, suscitant de nombreux incidents.

Le Sénat a discuté, hier, une proposition de M. Gourju, tendant à substituer, en cas d'émeutes, la responsabilité de l'Etat à celle des communes qui n'ont pas la libre disposition de leur police.

On trouvera plus loin les nouvelles qui nous sont parvenues à la dernière heure

La marche ministérielle

Le mépris que le général André et l'intendant non moins général de la majorité ministérielle qu'on appelle le président du conseil ont pour l'armée a fini par revêtir des formes odieuses. Las de frapper sur les officiers, ils s'en prennent aux simples soldats et ils les livrent, comme bêtes de course, aux entreprises de publicité des particuliers.

Il faut dire que le particulier en question n'est pas un particulier ordinaire. Quand on est un journal ministériel, on peut tout demander et jamais rien ne vous est refusé. On fait marcher tout le monde : le *Matin* a fait marcher l'armée.

Ce n'est pas au journal qu'il faut en vouloir. Les journaux parisiens, auxquels les grands journaux de province ont enlevé une énorme clientèle, ne savent plus où donner de la tête pour conserver leur tirage, et c'est pourquoi, comme le *Matin*, ils en arrivent à donner du pied. Primes, trésors cachés, litre d'or, concerts, courses de bicyclettes, courses de midinettes, courses de minuinettes, tout est mis en usage pour attirer le lecteur et le garder.

Ce qu'on n'avait pas encore vu, c'était un gouvernement se prêter à la réclame de ces Barnums de la presse. Jusqu'ici il s'était contenté d'arroser les journaux qui se mettaient à son service. Mais moins on est défendable et plus vos défenseurs se montrent exigeants. Un jour arrive où l'on vous demande la lune, et l'on donne la lune.

Il faut vivre en France et sous un ministère Combes pour voir l'armée, généraux, officiers, soldats, mise à la disposition d'un journal.

Quel spectacle que cette marche de l'armée ! Il y a eu le côté grotesque : les officiers portant des brassards au nom du *Matin*, comme des larbins au service du journal; il y a eu le côté tragique : un mort et deux ou trois douzaines de malades !

Et tout cela, cet avilissement de l'armée, ce cadavre, ces accidents, pourquoi ? Pour faire de la réclame à un journal, uniquement !

On a vu la réponse du général André à ceux qui à la Chambre lui demandaient compte de ce scandale.

Je n'ai pas fait de différence, a-t-il dit, entre cette marche et les courses de chevaux.

Voilà l'inconscient que nous avons à la tête de l'armée! On aurait peine à croire à l'authenticité de cette réponse abracadabrante et on la mettrait volontiers sur le compte de Rochefort si elle ne se trouvait pas à l'*Officiel !* Voilà le cas que ce ministre républicain de la guerre, qui affiche des sentiments démocratiques, fait des soldats, des enfants du peuple! Entre eux et les chevaux de course, il ne fait pas de différence !

Les socialistes, non plus. Oui, ces socialistes ombrageux qui font un tapage d'enfer toutes les fois qu'aux grandes manœuvres un cas d'insolation se produit et qui voudraient envoyer aux travaux forcés les officiers coupables d'avoir exposé leurs hommes au soleil, les socialistes domestiqués du Parlement n'ont pas eu un mot de révolte contre le scandale de dimanche. Ils ont couvert André de leurs applaudissements, après quoi ils ont voté l'ordre du jour pur et simple avec le même enthousiasme qu'ils votèrent, l'an passé, les fonds secrets! L'exercice du pouvoir est si doux et si avantageux!

De telle sorte qu'il a fallu qu'André se blamât lui-même! Ceci est encore authentique: «Je suis le premier, a dit l'illustre ahuri, à me blâmer de l'autorisation que j'ai donnée.»

C'est la première fois que pareil fait se produit dans les annales parlementaires.

Jusqu'ici un ministre qui était mis en cause attendait que le blâme vînt du Parlement. Il venait ou il ne venait pas, mais le ministre, conscient de sa responsabilité, ne prononçait pas lui-même son propre arrêt.

André, qui est peut-être parfois conscient de son irresponsabilité, a mis «des pieds devant» et il s'est condamné tout le premier.

Seulement, s'étant condamné, il s'est bien gardé de s'exécuter. Ce n'est même que pour éviter d'être exécuté qu'il a pris soin de se blâmer lui-même. C'est le nouveau jeu.

Dorénavant, lorsqu'un ministre aura commis quelque méfait un peu plus gros que ceux dont est faite sa vie ordinaire, aux députés de l'opposition qui voudront le lui reprocher il répondra : Ah! que me dites-vous? Croyez-vous de m'apprendre que je suis une canaille? Je me connais, allez! je me méprise et je me blâme moi-même!... je demande l'ordre du jour pur et simple!...

Je ne vois pas pourquoi la Giriat qui comparaît en ce moment devant les assises pour avoir assassiné Eugénie Fougère ne répondrait pas au président : Vous me reprochez d'avoir assassiné cette femme? eh! je le sais bien! je suis une criminelle! je me blâme moi-même!... je demande l'ordre du jour pur et simple!...

Si le jury de Chambéry était composé de députés socialistes, la Giriat serait sûre d'être acquittée!

Voilà où en est descendu le parlementarisme sous le gouvernement de M. Combes! Quant à mesurer les profondeurs où s'agite le gouvernement lui-même, il n'y faut pas songer: les meilleurs plongeurs de la majorité ne sauraient sonder cet abîme!

Jules Véran.

Que devient Kouropatkine ?

D'une intéressante lettre de Russie adressée au «Soleil» nous extrayons les passages relatifs aux questions qui préoccupent le plus l'opinion publique en ce moment :

Les nouvelles qui nous arrivent du théâtre de la guerre sont rares, sèches, insignifiantes. Presque chaque jour, le général Kouropatkine expédie un télégramme détaillé où il indique, très clairement du reste, la position des divers avant-postes japonais. Renseignement précieux pour l'état-major, mais dépourvu de tout intérêt pour le public. Tous ces noms de villages exotiques et barbares sonnent mal aux oreilles russes. Et d'ailleurs, ce que nous voudrions tous savoir, c'est précisément ce que Kouropatkine ne peut pas et ne doit pas nous dire. Où sont placés nos corps de troupe ? Quels renforts reçoivent-ils chaque jour ? A quelle époque serons-nous en mesure de prendre, à notre tour, l'offensive ? Il nous semble ici que la prudence commanderait de ne pas tarder trop longtemps.

La grande bataille, généralement attendue, autour de Liao-Yang, n'a pas encore été livrée. Nous savions tous que Kouropatkine resterait immobile sur ses positions. Mais on supposait que Kuroki voudrait profiter de sa victoire du Yalou. Contre l'attente générale, il a suspendu sa marche, pour se concentrer à 50 kilomètres à l'ouest du fleuve, à Feng-Hoang. Comme aucun des deux généraux ne veut attaquer l'autre dans les positions retranchées qu'il s'est choisies, il y a tout lieu de croire que les opérations peuvent traîner en longueur.

Les progrès, toujours lents, mais toujours sûrs et ininterrompus des Japonais, contrastent lamentablement avec l'immobilité systématique de Kouropatkine. Sans doute, si notre généralissime reste sur la défensive, c'est qu'il a les plus sérieuses raisons pour le faire, car nous savons, par toutes les lettres arrivées de Liao-Yang et de Moukden, que les officiers et les soldats ne demandent qu'à marcher au combat. Toutefois l'opinion publique, ici, s'inquiète et s'irrite. Depuis près de quatre mois, on nous affirme que de nombreux renforts (12 trains militaires) sont envoyés, chaque jour, sur le théâtre des opérations. Nombre de gens ont assisté à leur embarquement, à leur passage sur la grande ligne d'Irkousk. Eh bien ! ces renforts, où sont-ils ? Où les cache-t-on ? A quoi servent-ils donc ? ? Il est certain que la Mandchourie est vaste. Mais la presque totalité des renforts est expédiée sur Liao-Yang, au quartier général. Et l'on nous répète sans cesse que Kouropatkine n'a pas assez de troupes pour engager l'action.

Si, par malheur, Port-Arthur venait à succomber, ce serait pour nous un triple désastre : 1. d'abord le lamentable effet moral ; 2. en outre, l'entrée en scène, du côté de Liao-Yang, des 100.000 hommes de troupes japonaises victorieuses, qui viendraient renforcer l'armée de Kuroki : 3. enfin la déclaration de guerre probable de la Chine, qui n'écouterait plus rien, et se jetterait éperdûment sur les blancs.

Sans doute, nous l'emporterons finalement, chacun le sait, en Russie et dans toute l'Europe. Mais le danger, qui s'aggrave de jour en jour, va exiger du peuple russe les plus grands sacrifices de temps, d'hommes et d'argent. Et si quelque conflit sanglant se produit en Europe avant l'issue de cette maudite guerre, qu'allons-nous devenir ? La Russie se trouverait alors dans une situation aussi tragique qu'en 1812....

Comment l'opinion ne serait-elle pas impressionnée de ces tristes et irritantes nouvelles ? Toutefois, il faut le dire à l'honneur du peuple russe, il supporte stoïquement les revers, bien convaincu qu'ils seront passagers. Dans les provinces les moins russes de l'Empire, les dures nécessités de la guerre sont acceptées aussi héroïquement qu'à Moscou. Nombre d'anciens marins finlandais demandent à reprendre du service sur nos navires. Beaucoup de Polonais sollicitent l'honneur de changer de corps pour faire partie des bataillons mobilisés. Au Caucase, parmi les montagnards, c'est un enthousiasme extrême. Toute cette population partirait gaiement, au premier signal, pour faire la chasse à l'Asiatique. On dirait que, chez tous ces peuples de race blanche, on sent vaguement qu'il s'agit de défendre non seulement la grande patrie russe, mais la cause commune de l'Europe en danger.

Cependant, malgré les acclamations universelles qui l'ont salué au cours de son dernier voyage, de Moscou à Krémentchouk, l'Empereur est revenu, dit-on, très affecté. On sait qu'il avait toujours espéré signaler son règne par le désarmement général et l'inauguration de la paix universelle. Quel réveil après un si beau rêve ! Le sort, dans sa cruelle ironie, semble vouloir faire de ce règne un des plus sanglants de notre histoire. A coup sûr, ce sera de Nicolas II que datera l'ouverture de la grande lutte qui va bouleverser le siècle, celle de trois cents millions d'Européens contre huit cents millions d'Asiatiques.

Aussi l'on multiplie les mesures de défense. Un récent décret vient d'instituer, pour l'armée d'Extrême-Orient, une compagnie d'aérostiers militaires, sur la demande expresse de Kouropatkine. Un autre décret décide que tous les déportés de Pakhaline qui voudront entrer dans les bataillons de volontaires jouiront d'un double privilège. D'abord deux mois de service militaire leur seront comptés comme une année de détention. En outre, tous ceux d'entre eux qui auront pris part à un combat seront immédiatement relevés du reste de leur peine. De son côté, le prince Khilkoff, ministre des voies de communication, s'occupe activement, sur la ligne sibérienne à faire élargir les garages et construire à la hâte, sur tous les points essentiels, une voie double pour accélérer les transports. Quant à la traversée du Baïkal, elle est désormais assurée. Enfin, l'on nous promet, dans deux mois, l'ouverture du dernier tunnel, qui permettra d'expédier directement les trains de Moscou à Kharbine. Ajoutons enfin (mais je ne puis encore garantir la réalité de cette information) qu'un officier de notre marine, à Cronstadt, viendrait de trouver le moyen de faire éclater de loin les torpilles sans le secours d'aucun fil, et inversement de les rendre, à volonté inexplosibles sur le passage des vaisseaux.

Telle est exactement la situation : inquiétante, sans doute, mais nullement désespérée. Attendons-nous encore à quelques revers inévitables. Kouropatkine lui-même nous les a prédits à son départ. Mais surtout ayons confiance en sa dernière parole : « Je réponds du succès final, mais il faut avoir beaucoup de patience ! » Nous en aurons.

Nos abonnés sont instamment priés, lorsqu'ils nous enverront des changements d'adresse, de vouloir bien joindre à leur demande 0 fr. 50 c. et une des dernières bandes portant l'adresse à laquelle le service du journal doit être supprimé ; cette dernière formalité est indispensable afin d'éviter des erreurs de transmission ou d'homonymie. Rappeler également l'édition que l'on désire recevoir.

NOS DÉPÊCHES

Par Fil spécial

La guerre russo-japonaise

En Mandchourie

Londres, 3 juin.

Le correspondant du *Daily Mail* à Niou-Chouang télégraphie le 2 juin qu'une armée de 12000 hommes, comprenant une batterie d'artillerie, 4 régiments sibériens et une sotnia de cosaques, sous le commandement du général Stackelberg, s'est avancée de Liao-Yang sur Oua-Feng-Tien, au nord-ouest de Siou-Yen et non loin de Vafangou, où a eu lieu, ces jours derniers, le combat d'avant-postes, qui a coûté de si grosses pertes aux Japonais.

Une autre brigade suit. Un grand nombre de Koungouses se rassemblent sur les collines situées au nord-est de Liao-Yang. Ils ont l'intention de se rendre au nord de Moukden et de couper la voie ferrée pour isoler les troupes russes.

***

En Russie

Saint-Pétersbourg, 3 juin.

On lit dans le *Novoie Vrémia* :

Tout l'univers appelle de tous ses vœux le terme de la guerre russo-japonaise, mais il appartient à la Russie seule de décider du moment opportun à la conclusion de la paix, qu'elle ne signera que lorsque son adversaire sera absolument hors d'état de lui nuire. Et elle a d'autant plus de droits à repousser toute immixtion étrangère, que la guerre est due en grande partie à la provocation et à la complicité de tiers ; que personne ne cherche à mettre prématurément fin à la guerre.

Que tout le monde sache bien que les revers éprouvés ne nous émeuvent guère. Qu'on n'oublie pas que la Russie sait supporter les épreuves avec un stoïcisme égal à la générosité qu'elle a l'habitude de témoigner aux vaincus. Et ces deux qualités inhérentes au peuple russe sont les meilleurs intermédiaires pour régler ses différents avec le Japon.

***

Echange de prisonniers

Saint-Pétersbourg, 3 juin.

Le général Kuroki a fait proposer récemment à Kouropatkine un échange de prisonniers. Kouropatkine a refusé catégoriquement.

On active de plus en plus l'expédition de renforts. Le transsibérien transporte maintenant chaque jour 6 bataillons.

Les débarquements japonais

Chefou, 3 juin

(*Source anglaise*). — Les Japonais ont débarqué un nouveau corps de troupes à Tching-Tai-Tsé, à 20 milles au sud-ouest de Takouchan. Selon les nouvelles apportées par une jonque venant de cet endroit, 70 navires de guerre et transports ont participé à ce débarquement. Une dizaine d'autres transports sont arrivés à l'embouchure du Yalou.

Le débarquement des troupes comprenant une division a aussitôt commencé. Des renforts destinés aux forces qui opèrent contre Port-Arthur ont en outre été débarqués au nord-est de Talyen-Wan.

On ignore l'effectif de ces renforts.

L'amiral Alexieff et le général Kouropatkine

Saint-Pétersbourg, 3 juin.

Les revers subis par les Russes ont aggravé la mésintelligence entre l'amiral Alexeief et le général Kouropatkine. Le premier désire de secourir Port-Arthur, qui lui semble une base indispensable pour la flotte ; le second estime qu'il ne peut abandonner la position très forte de Liao-Yang pour se porter au secours de la forteresse par une longue marche de flanc.

Le général Kouropatkine estime que Port-Arthur doit se défendre lui-même et qu'au surplus sa chute n'aurait pas d'importance.

N'ayant pu se mettre d'accord dans la conférence qu'ils eurent récemment à Moukden, les deux grands chefs envoyèrent des rapports au tsar et lui demandèrent de trancher leur différent. Le tsar réunit un grand conseil de guerre, auquel assistèrent les ministres de la guerre, de la marine, de l'intérieur et qui dura plusieurs heures.

Le correspondant croit savoir qu'à la suite de cette délibération, le général Kouropatkine aurait reçu l'ordre d'essayer avec prudence de dégager Port-Arthur. L'argument des marins aurait été pris en sérieuse considération. On aurait tenu compte aussi du danger qu'il y aurait actuellement en raison de l'agitation chinoise à laisser porter atteinte au prestige russe.

Saint-Pétersbourg, 3 juin.

On a tour à tour annoncé qu'en présence des divergences de vues qui les séparent, l'amiral Alexeief et le général Kouropatkine auraient sollicité leur rappel à St-Pétersbourg. En ce qui concerne l'amiral Alexeief, le *Novi Krâi* déclare dénués de fondement les bruits d'après lesquels il serait décidé à résigner ses fonctions.

Ce journal ajoute que l'amiral Alexeief est placé à la tête (*sic*) de l'armée, de la flotte en campagne et ne quittera pas ce poste à cette heure critique où il faut une direction ferme et énergique.

Le *Novi Krâi* termine en disant que l'amiral Alexeief ne saurait, surtout en ce moment, être remplacé.

Informations diverses

Saint-Pétersbourg, 3 juin.

L'Empereur a présidé, hier, une séance importante du conseil supérieur de la guerre. On ignore quelles décisions ont été prises.

Saint-Pétersbourg, 3 juin.

Le lieutenant-colonel Gourko est arrivé de Port-Arthur à Moukden, ayant réussi à franchir les lignes de l'armée japonaise.

AU VATICAN

Rome, 3 juin.

On fêtait, hier, au Vatican, le 69e anniversaire de la naissance de Pie X. De nombreux télégrammes de félicitations sont parvenus de toute part : entre autres, des empereurs d'Allemagne et d'Autriche.

Le Pape n'a pas voulu donner d'importance à cet anniversaire, parce qu'il n'y a pas longtemps que fut célébrée sa fête patronymique de Saint-Joseph.

La réception du Sacré-Collège n'a donc pas été collective et seulement quelques cardinaux se sont rendus, isolément, au Vatican, présenter leurs souhaits au Saint-Père.

Paris, 3 juin, 4 h. soir.

Selon le « Siècle », le Pape a fait la déclaration suivante à un catholique de marque, qui lui confiait l'embarras où se trouvent ses fidèles pour concilier la rencontre, à Bologne, du cardinal Swampa et du roi d'Italie avec la sévérité de la note de protestation contre la visite de Loubet. :

« La note, a déclaré Pie X, n'est dirigée que contre la France. Je ne puis renoncer à des droits imprescriptibles tant qu'un accord n'est pas intervenu. Je ne fais pas de politique. Je veux simplement faire pour l'Italie ce que Léon XIII a fait pour la France. L'efficacité de l'entente entre l'Eglise et l'Etat est démontrée amplement par l'exemple de l'Allemagne. Ce grand et noble pays doit servir de modèle à l'Italie. Les Français sont des enfants, qui nous fatiguent de questions, mais n'obéissent que quand les directions du Saint-Siège sont d'accord avec leurs petits intérêts.

L'AFFAIRE DREYFUS

Paris, 3 juin.

La « Petite République » assure qu'une perquisition a été opérée hier, au domicile du capitaine François, en garnison à Riom, et rentré hier soir seulement de manœuvres. La perquisition avait pour but, dit tendancieusement le journal socialiste, de rechercher là où les lettres que l'officier d'administration Dautriche lui aurait écrites au sujet de sa déposition devant la cour de cassation.

Toute sa correspondance aurait été saisie.

La « Petite République » dit d'autre part, tenir d'un personnage bien renseigné sur l'enquête de la cour de cassation que le nom prétendument gratté sur le journal de M. Dautriche, et qui aurait été remplacé par Austerlitz, cacherait le nom de Pzyboodwicy, lequel aurait été l'intermédiaire chargé de remettre la somme de vingt mille francs à Czernuski.

C'est terriblement compliqué et bien subtil, mais l'organe de M. Jaurès ne s'embarrasse ni de ces complications, ni de ces subtilités.

Paris, 3 juin, 4 h. soir.

La campagne sournoise menée contre notre corps d'officiers à l'occasion de l'affaire Dreyfus se poursuit par voie de diffamation, et au moyen des insinuations les plus perfides, dans la presse ministérielle.

C'est ainsi que la « Presse Associée », publie ce soir l'information suivante : « Malgré le silence que garde le capitaine Dautriche, on est sur la trace de graves malversations, commises durant le procès de Rennes, et qui engagent la responsabilité des officiers généraux. On attend deux autres arrestations. »

Chambre des Députés

Notre correspondant particulier nous télégraphie :

Paris, 3 juin, 7 h. soir.

AVANT LA SÉANCE

Les massacres d'Arménie

D'accord avec M. Delcassé, M. de Pressensé lui posera, au début de la séance de lundi, sa question sur les derniers massacres d'Arménie.

Ce débat, on le sait, avait été ajourné par suite des négociations engagées entre le quai d'Orsay et le cabinet de Londres.

Elles sont terminées, aujourd'hui, à la suite d'une dernière entrevue de M. Cambon, ambassadeur de France, avec lord Lansdowne, ministre des affaires étrangères anglaises.

On sait que les rapports des deux consuls et celui du consul de Russie constatent le massacre d'environ 5,000 arméniens à Sassoun.

Les créanciers de la Caisse des familles

MM. Cloarec et Henri Michel, députés, ont déposé aujourd'hui, sur le bureau de la Chambre la proposition de loi suivante : « Les créanciers de la Caisse des Familles domiciliés dans le même arrondissement, pourront se réunir, afin de constituer un ou plusieurs mandataires. Ils pourront apposer leurs signatures sur la même feuille de timbre, procédant ainsi par voie de mandats collectifs. »

Les créanciers ainsi groupés ne seront passibles que d'un droit de 3 fr. 75 et non d'un droit par tête. Ce droit de 3 fr. 75 sera perçu pour tous les créanciers du même arrondissement, dont les signatures seront apposées sur le même pouvoir collectif.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de **M. Brisson.**

M. Hubbard dépose le projet de résolution suivant: «La Chambre, en présence de la résolution du Congrès des Etats-Unis d'Amérique par laquelle ce corps invite cordialement les membres de l'union interparlementaire pour l'arbitrage international à tenir leur assemblée générale dans cette contrée et de la communication par laquelle le président des Etats-Unis joint son invitation à celle du Parlement américain, invite le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'acceptation par les membres du Parlement français de l'invitation cordiale de la République des Etats-Unis d'Amérique. »

L'urgence est déclarée et le projet renvoyé à la commission du budget.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi exemptant de l'impôt les sucres employés à l'alimentation du bétail.

A la majorité de 542 voix contre 16, le projet de loi est adopté.

L'INTERPELLATION GROSJEAN

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Grosjean sur la distribution faite à ses élèves par l'instituteur public de Morteau du livre d'histoire publié par le fameux Hervé, l'homme du drapeau tricolore dans le fumier!

M. Grosjean à la parole. — Je viens défendre, dit-il, l'école laïque contre les politiciens qui l'envahissent! (Très bien! au centre.) La Chambre connaît les doctrines de M. Hervé, l'ancien professeur de Sens.

M. Constans. — Vous préférez le Père Loriquet.

M. Grosjean. — On se souvient aussi des articles du «Pioupiou de l'Yonne.»

M. Bouveri. — Vous ne les connaissez pas !

M. Grosjean veut poursuivre, mais **MM. Constans** et **Bouveri** ne cessent de l'interrompre.

Le centre et la droite crient : C'est insupportable ! » et font claquer leurs pupitres.

Le président rappelle successivement MM. Constant et Bouveri à l'ordre.

M. Grosjean reprend son exposé. — On a distribué dans plusieurs écoles un manuel d'histoire dû à la plume de M. Hervé. Dans ce manuel, M. Hervé, malgré certaines atténuations, est resté fidèle à ses doctrines. Il est hostile à l'idée de patrie. (Très bien ! à l'extrême gauche. Protestations indignées à droite et au centre.) Il a consacré à peine quelques lignes à la grande guerre de l'indépendance, ou guerre de cent ans, mais il expose en huit ou dix pages la doctrine collectiviste. Il abaisse les barrières devant l'étranger, mais c'est pour les relever contre les Alsaciens-Lorrains. A chaque pas, il oppose les classes l'une à l'autre. Il n'est guère question que des riches et des pauvres. Il les excite les uns contre les autres.

(Les socialistes multiplient leurs marques d'approbation.)

M. Grosjean. — Il dit à propos des attentats anarchistes, que ceux qui en étaient les auteurs ont payé par l'échafaud ou la prison leurs révoltes individuelles, ou leur impatience de justice sociale ! (Applaudissements à l'extrême gauche. Vives marques de réprobation à droite et au centre.) Au mois de novembre, l'instituteur de Morteau demanda aux élèves qui désiraient posséder ce manuel de se faire inscrire. Il distribua un exemplaire à tous ceux qui avaient fait cette demande. Le même fait s'est reproduit dans les départements et dans les écoles de plusieurs arrondissements de Paris. On ne se contente pas de recommander ce livre, on veut laïciser la laïque et, dans ce but, on proscrit tous les ouvrages où l'idée de patrie est respectée. (Très bien ! à l'extrême gauche. Exclamations indignées à droite et au centre.)

L'orateur rappelle le concours ouvert à ce sujet par la « Petite République ». Un manuel rédigé par trois instituteurs obtint la première récompense devant un jury présidé par M. Buisson. (Exclamations. Très bien ! Très bien ! à gauche.) Dans ce manuel on condamne M. Ch. Dupuy comme empoisonneur. (Rires.) MM. Bigot et Challemel subissent le même sort.

L'orateur cite encore des articles publiés par des revues des associations amicales, où on traite nos soldats de brutes et de canailles. (Exclamations indignées. Bruit.)

On y traite l'expédition de Madagascar de crime national et on conseille à la France le désarmement immédiat. Dans l'«Avenir Social» du mois de mars dernier, un instituteur de Paris déclare qu'il ne connaît qu'une partie : la terre : qu'une famille : l'humanité. On y traite le drapeau de loque. (Exclamations indignées.)

M. Constans. — Lisez donc les articles entiers !

M. Syveton. — Vous approuviez tout à l'heure. Vous n'approuvez donc plus maintenant !

M. Constans se lève et veut répondre, mais la droite et le centre le conspuent longuement et le président l'oblige à se rasseoir.

M. Grosjean poursuit ses citations, qui font une vive impression sur la Chambre.

Dans la revue de l'enseignement primaire et primaire supérieur, qui compte un grand nombre d'abonnés, on conseille ouvertement la désertion ! (Vives exclamations.) On considère l'alliance franco-russe comme nulle et non avenue, tant que le traité n'aura pas été sanctionné par le Parlement. (Très bien ! à l'extrême gauche. Bruit.) On engage, en attendant les réservistes à ne se rendre à aucun appel et à repousser l'excitation des amis de la Russie, qui poussent à la guerre ! (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Millevoye. — Je constate que M. Jaurès est au nombre de ceux qui applaudissent.

M. Jaurès. — Parfaitement ! J'ai protesté avec mes amis contre l'abominable campagne d'une partie de la presse cherchant à affoler l'opinion et à l'entraîner à la guerre ! (Applaudissements frénétiques à l'extrême gauche.)

M. Millevoye. — Hier, M. Jaurès apportait à la tribune un désaveu formel des [illegible]s antimilitaristes. Aujourd'hui, il se désavoue lui-même ! (Vifs applaudissements à droite.)

M. Jaurès. — Je n'ai en rien désavoué ma doctrine de paix et du désarmement simultané, ce que j'ai affirmé : c'est la nécessité de la défense du territoire par le peuple universellement armé ! (Applaudissements à l'extrême gauche. Exclamations ironiques à droite et au centre. Agitation prolongée.)

M. Grosjean. — Le journal que je cite se déclare, avec M. Vaillant, plutôt partisan de l'insurrection que de la guerre.

M. Vaillant fait signe que c'est bien là son opinion.

La droite et le centre, indignés, le huent.

M. Jaurès semble lui souffler une réponse, mais M. Vaillant fait la sourde oreille.

M. Grosjean. — Le même journal, avec M. Hervé, proclame qu'une déclaration de guerre entre la France et l'Allemagne serait le signal d'une révolte du prolétariat tout entier ! (Mouvement.) Si l'on ne veut pas désarmer, il ne faut pas corrompre la notion essentielle de patrie. (Vifs applaudissements. Clameurs incessantes à l'extrême gauche.) Il ne faut pas, comme au congrès de la paix, à Genève, déclarer que l'uniforme est une livrée ! (Exclamations.) Où, comme à Nimes, qu'on admire le courage de ceux qui refusent de porter les armes ! (Protestations indignées.)

Il ne faut pas avoir une doctrine pour la tribune et une doctrine pour les réunions ouvrières. (Vifs applaudissements. Vociférations à l'extrême gauche.) Dans le Bulletin des Associations amicales des instituteurs de la Drôme, on dit au peuple que les millions lui viendront quand on ne dépensera plus pour la guerre et pour la marine. Devant cette propagande, des maîtres primaires se sont groupés pour fonder l'Union des instituteurs patriotes et se dégager. On les a accueillis par un débordement d'injures. On les a traités d'ignorantins, de traîtres, de mauvais serviteurs, de capucins ! (Vives exclamations. Marques d'approbation à l'extrême gauche. Bruit.) On a exprimé le regret que M. Chaumié accordât des récompenses honorifiques à ceux qu'on appelait des ennemis de la République ; et, à une adresse de ce genre, M. Combes a répondu par ses meilleurs remerciements. (Nouvelles exclamations. Applaudissements ironiques à droite.)

Est-ce que l'école va devenir en France internationaliste ? (Applaudissements. Clameurs à l'extrême gauche. Cris : Oui ! Oui ! Vive agitation.) Si le gouvernement ne veut pas qu'il en soit ainsi, quelles mesures va-t-il prendre ? Des livres comme celui de M. Hervé doivent être interdits, et des articles comme ceux que j'ai signalés ne doivent pas demeurer impunis. On a parlé du conflit des deux jeunesses élevées dans un esprit opposé. Le mal est plus grand, aujourd'hui ! Faudra-t-il, demain, défendre notre propre nationalité contre nos instituteurs ? (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

M. Constans. — C'est une injure à nos instituteurs ! (Exclamations. Bruit.)

M. Grosjean. — A la grave question que pose ce débat, j'ai le droit d'attendre une réponse claire et ferme du gouvernement. (Applaudissements prolongés à droite et au centre.)

L'orateur reçoit des félicitations.

Réponse de M. Buisson

M. Buisson vient répondre, et il commence par déclarer que les revues et journaux cités par M. Grosjean n'ont rien à voir avec l'Université. (Protestations à droite et au centre.) Ils ne relèvent que de la liberté de la presse ! (Applaudissements à l'extrême gauche.) C'est un procès de tendance qu'on vient de faire à des instituteurs qui ont pu manquer de prudence dans l'expression de leurs pensées. (Vifs applaudissements socialistes. Exclamations à droite et au centre.) Il y a deux questions : la question des livres et la question des personnes. M. Grosjean a paru indiquer qu'il ne voulait pas soulever la question de réglementation en matière de livres. En admettant que le livre de M. Hervé contient des énormités, que faut-il faire, cependant ? Quel est le droit du ministre et quelle est la sanction ?

L'orateur traite longuement la question de la réglementation, dont il fait l'historique. L'attention de la Chambre ne tarde pas à lui échapper. M. Duruy établit un système incertain, demandant que, désormais, le ministre ne fût plus appelé à introduire les livres dans les écoles, mais que son droit se bornât à interdire les livres qui méritaient d'être poursuivis.

M. Millevoye. — Soyez donc l'élève de Duruy jusqu'au bout ! Nous ne vous demandons pas autre chose !

M. Buisson. — Jules Ferry organisa le régime et prit un arrêté, qui est encore en vigueur, liberté pour tous, professeurs et instituteurs, d'employer les livres correspondant à leur manière de voir pédagogique. Chaque année, une liste est dressée des livres reconnus propres à être mis en usage dans les écoles. Une commission, dans chaque département, présidée par l'inspecteur d'Académie, révise la liste. Là, on dira les raisons pour lesquelles on propose la radiation de certains livres et l'admission des autres. Jules Ferry définissait ainsi la seule autorité qu'il réservait au recteur : Chaque année, il se fera adresser les listes, avec les appréciations des commissions départementales, et alors il fera une large application des pouvoirs dont il est investi.

La loi ne lui confie pas le droit d'interdire un livre. Elle ne le reconnaît même pas au ministre ! Nous sommes encore sous ce régime essentiellement libéral qui date de la République et qui lui est propre. Il ne faut pas y toucher. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche. Protestations à droite et au centre.)

M. Aynard. — Ne pensez-vous pas que les citations faites par M. Grosjean sont contraires aux lois et à la constitution ? (Très bien ! Très bien ! à droite et au centre.)

M. Buisson. — M. Grosjean a fait des citations empruntées à toute espèce de sources. Il m'est impossible de porter un jugement d'ensemble sur une cinquantaine de phrases découpées un peu partout. *Le ministre est armé suffisamment* par la loi pour faire tout ce que sa responsabilité rend nécessaire, mais il n'a pas le droit d'interdire un livre, pas plus le livre de M. Hervé qu'un autre, aux termes mêmes de l'arrêté de Jules Ferry. (Vives exclamations. Applaudissements à l'extrême gauche.) Pas plus qu'il n'a le droit d'introduire un livre à lui tout seul dans les écoles, et de l'imposer aux instituteurs.

M. Syveton. — Le ministre a parfaitement le droit d'empêcher qu'on se serve d'un livre ! (Huées furieuses à l'extrême gauche.)

M. Buisson. — Il ne se trouvera pas dans la Chambre une majorité, tout au moins une majorité républicaine, pour demander le retour au système de l'ordre moral ! Il n'y a rien à changer à ce qui existe aujourd'hui, depuis l'arrêté pris par M. J. Ferry.

M. Aynard. — Nous ne sommes pas ici pour discuter des circulaires, mais pour juger l'état moral de la question ! (Vifs applaudissements à droite et au centre. Clameurs à l'extrême gauche.)

M. Buisson. — La ligue des Droits de l'Homme a pris des délibérations dans lesquelles elle a défini les droits et les devoirs du professeur et de l'instituteur. (Exclamations ironiques.) Il est dit dans l'article 10, qu'en tant que citoyen, il participe à la vie publique, au même titre que tous les autres. (Applaudissements à l'extrême gauche.) Ceci répond aux citations faites par M. Grosjean. Il s'agit d'actes accomplis par les instituteurs en dehors de leurs fonctions.

M. Syveton. — Comment se fait-il alors qu'un professeur ne puisse faire une conférence d'un caractère politique sans l'autorisation du ministre ?

M. Buisson. — C'est une autre question !

La droite et le centre applaudissent ironiquement et crient : Oui, expliquez-nous cela !

Mais **M. Buisson** passe rapidement et continue : L'instituteur est tenu à une certaine réserve, mais on ne saurait lui imposer une neutralité qui équivaudrait à la perte de ses droits politiques ! (Exclamations diverses.)

Cris : Qu'il garde au moins cette réserve ! (Bruit.)

M. Buisson lit une réponse au manifeste des instituteurs patriotes. (Les socialistes applaudissent à tout rompre.) Voilà, s'écrie-t-il, le véritable esprit de la révolution ! (Protestations au centre.)

M. Buisson va toujours. Il donne maintenant lecture de la déclaration du Congrès de Nimes sur l'idée de patrie, où on s'efforce d'établir la distinction entre le patriotisme et l'esprit militariste. Le congrès conclut que l'éducation laïque républicaine peut développer en même temps les sentiments patriotiques et humanitaires et propager les idées pacifiques. (Applaudissements frénétiques à l'extrême gauche. — Exclamations ironiques à droite et au centre).

M. Buisson termine en demandant qu'on laisse les instituteurs libres de la tutelle administrative.

Les socialistes lui font une ovation.

Intervention de M. Gauthier de Clagny

M. Gauthier de Clagny lui succède. Le problème qui se pose est des plus graves, dit-il. Il s'agit de savoir si on laissera le collectivisme et l'internationalisme mettre la main sur l'enseignement primaire. (Vifs applaudissements.— Vociférations à l'extrême gauche).

Oui ou non, un ministre peut-il, doit-il laisser se poursuivre dans les rangs des instituteurs la propagande actuelle ?

M. Bénézech. — Elle vaut mieux que la vôtre. (Exclamations. — Vacarme).

M. Gauthier de Clagny. — On vient d'entendre M. Buisson soutenir, au nom de son parti, cette théorie que les instituteurs ont le droit de tout penser, de tout écrire, de tout enseigner à leurs élèves et qu'ils ne relèvent à cet égard que de leur conscience. Nous estimons, quant à nous, qu'il est impossible à une nation qui veut vivre de laisser pénétrer librement dans les écoles des livres destructifs de l'idée de patrie. (Vifs applaudissements. — Clameurs furieuses à l'extrême gauche). Je comprends que vous teniez à vous emparer de l'enseignement populaire, mais nous avons aussi le droit de nous défendre et de demander au ministre de quel côté il penche. (Vifs applaudissements. — Bruit incessant).

L'orateur fait à son tour des citations. La « Revue de l'enseignement primaire et primaire supérieur », rédigée par des directeurs d'écoles et des instituteurs, contient l'«Internationale», paroles et musique ! (Exclamations. Applaudissements à l'extrême gauche). Dans cette «Revue», qui fournit des articles à un grand nombre de « Bulletins » des Amicales, un instituteur écrit : « Vacher était un ange par rapport à Napoléon Ier» (Exclamations. — Rires).

Des instituteurs et des institutrices viennent de former une ligue internationale pour inspirer aux enfants l'horreur de la guerre. (Applaudissements à l'extrême gauche.) C'étaient là les doctrines qu'on enseignait avant la guerre. L'expérience de 1870 devrait vous avoir corrigé, M. Buisson, de ces utopies humanitaires. (Vifs applaudissements à droite et au centre. Bruit.) On les retrouve dans la démocratie universelle, et l'on cherchait la paix dans la fédération des peuples. Et cette doctrine chimérique était formulée par M. Buisson, par Chaudey au congrès de Berne et ailleurs. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.) Jean Macé disait que la haine entre les peuples était un danger pour le progrès. (Applaudissements sur quelques bancs.) Il ajoutait, parlant aux Allemands dans un journal allemand pendant qu'ils étaient encore en France : « Ne nous considérez pas comme un ennemi vaincu, mais comme un compagnon d'armes momentanément empêché de marcher avec vous. (Protestations indignées à droite et au centre. L'extrême gauche, M. Jaurès en tête, essaie d'applaudir, mais l'opposition la conspue avec force.

M. Buisson. — Vous donnez au mot «compagnon» une interprétation erronée. (Huées violentes à droite et au centre. Tumulte prolongé.)

M. G. de Clagny. — Ferry, que vous citiez, avait fait amende honorable. Il disait qu'il ne cherchait pas à appliquer à l'Europe actuelle les principes de son innocente jeunesse. Paul Bert disait que l'éducation militaire était le meilleur moyen de relever le niveau moral du pays. (Applaudissements au centre. Clameurs furieuses.) Oui, Ferry en établissant le régime libéral, et que vous vantiez, a pu croire que des théories comme celles de M. Hervé ne renaîtraient jamais en France. (Salve d'applaudissements. Hurlements frénétiques à l'extrême gauche.)

Cris à l'extrême gauche : C'est votre parti qui a fait la guerre !

M. Lasies. — Ce sont vos théories qui font les désastres !

M. G. de Clagny. — Je demande au gouvernement de désavouer ces doctrines, au moins afin que ses subordonnés ne croient pas en les propageant, le servir et lui être agréable. (Applaudissements prolongés.) Ils peuvent, en effet, le croire, en voyant que M. Jaurès est le chef de la majorité. (Nouveaux applaudissements.)

M. Jaurès. — Et vous, vous êtes le chef de l'Opposition ! Elle vous applaudit tout entière. Vous avez pris la place de M. Ribot.

M. G. de Clagny. — Si mes dernières paroles ont été applaudies par toute l'opposition, c'est parce que j'ai parlé avec mon cœur en jetant un cri d'alarme. (Salve d'applaudissemnts sur tous les bancs de l'opposition. M. Ribot applaudit ostensiblement.) C'est parce que mes paroles exprimaient le sentiment de tous. (Nouvelle salve.) Lorsque de pareilles doctrines sont propagées dans des milieux d'intellectuels, elles ne sont pas très dangereuses. Il n'en est pas ainsi lorsqu'elles sont enseignées à des enfants qui sont obligés d'accepter tout cela comme des vérités démontrées. Comment leur demander ensuite au jour du danger de se sacrifier à la patrie ? (Applaudissements répétés. Bruit incessant à l'extrême gauche.) Il y a des instituteurs qui demandent à écarter de l'école tout ce qui divise et qui veulent qu'on les protège contre les politiciens.

L'orateur lit aux applaudissements de l'opposition, le manifeste des instituteurs patriotes. (Les socialistes ricanent.)

M. G. de Clagny. — Il y a d'autres maîtres comme ceux qu'on a vus au congrès de la Paix, vanter le courage de ceux qui refusaient de porter les armes. Je demande au ministre de dire nettement quelle est son opinion, bien que je la connaisse d'avance, car le ministre décore celui des maîtres qui a soutenu devant lui la seconde de ces opinions. (Exclamations. Applaudissements à l'extrême gauche.)

L'opposition fait une longue ovation à M. G. de Clagny, qui reçoit des félicitations chaleureuses. (Agitation prolongée).

Intervention du ministre de l'instruction publique

Le ministre de l'instruction publique a la parole. (Mouvement d'attention). — Il résulte, dit-il, de l'enquête à laquelle je me suis livré, que le livre de M. Hervé n'a été distribué aux élèves ni à l'école de Morteau ni dans une autre école.

M. Grosjean. — J'ai vu la commande du libraire.

Le ministre. — Vous avez reconnu vous même que le livre n'était pas parvenu aux élèves.

M. Grosjean. — C'est sur l'annonce de mon interpellation, que le maire a révoqué la commande des six exemplaires faite antérieurement par l'instituteur. (Applaudissements ironiques à droite et au centre).

Les socialistes crient : Eh bien! alors. Aux voix! *Aux voix !*

Le ministre. — Je tiens à répondre, afin qu'on ne puisse pas dire que je me dérobe. En fait, les livres n'ont pas été placés entre les mains des élèves. En matière de livres classiques, le principe, c'est la liberté du choix par le maître, des livres qui doivent être donnés aux élèves. Je ne changerai rien au système qu'à exposé M. Buisson. (Une grande partie de la Chambre applaudit, à commencer bien entendu par l'extrême gauche). Mais certains livres peuvent contenir des atteintes contre la Constitution, contre les lois et contre la morale. Ils sont interdits par arrêté ministériel. Ce n'est pas là une œuvre arbitraire. Le ministre ne fait qu'entériner la décision rendue par le conseil de l'instruction publique. Mais comment peut-on provoquer l'action du conseil supérieur? Quand un livre paraît, on ne sait pas s'il est destiné aux écoles. Le droit de l'examiner ne naît que le jour où il est entré entre les mains des enfants, et avec ce droit vient le devoir de l'interdire. Si le livre de M. Hervé avait été trouvé dans une école, immédiatement je l'aurais déféré au conseil supérieur. (Salves d'applaudissements à droite et au centre. — Du coup, l'extrême gauche n'applaudit plus. Sa mine piteuse et déconcertée est amusante à observer).

M. Chaumié poursuit aux applaudissements répétés de l'opposition. D'abord, ce livre est un livre de polémique ardente et non un livre d'histoire. On ne saurait laisser entre les mains d'écoliers, d'enfants, un livre qui qualifie d'acte d'impatience, de justice sociale, l'assassinat du président Carnot. (Salve d'applaudissements), qui condamne toute l'œuvre à laquelle nous nous sommes voués depuis vingt ans. (Applaudissements au centre et à gauche. L'extrême gauche est de plus en plus déconfite et ne pipe mot).

M. Chaumié. — M. Grosjean a encore apporté une série de citations empruntées à des revues. Il est impossible d'établir une censure préventive empêchant ces revues d'aller chez des instituteurs qui sont libres de s'y abonner.

..., l'abbé Gayraud. — Qu'ils soient libres de s'abonner même à la « Croix » ! (Rires).

M. Chaumié. — Quant aux citations elles-mêmes, je voudrais les voir complètes pour les juger, mais, telles qu'elles ont été faites, je les condamne hautement. (Salve d'applaudissements sur tous les bancs, sauf à l'extrême gauche). Ces appels à la désertion et au désordre, je les réprouve avec la dernière énergie. (Nouvelle salve de bravos). Mais il n'y a jamais eu dans ma pensée, de réprouver les rêves généreux de paix universelle, si l'on ne veut pas pour en avoir la réalisation immédiate sacrifier les intérêts vitaux du pays. (Applaudissements à gauche seulement. — L'extrême gauche boude. — Exclamations ironiques à droite).

M. Chaumié. — Je ne pense pas, pour ma part, que, même en dehors des classes, l'instituteur doive avoir une liberté absolue. (Applaudissements). Les élections pour le conseil supérieur viennent d'avoir lieu. Parmi les membres, figure un professeur de grand talent, qui enseigne l'histoire. Il avait déclaré qu'il n'admettait pas la thèse de l'indépendance absolue du professeur et qu'il devait dans les sujets qu'il traitait et touchant au patriotisme, parler avec tact et mesure, mais qu'il devait donner son avis cependant sans hésitation dans les grands problèmes sociaux posés à l'heure actuelle devant l'opinion. (Très bien ! Très bien !)

Les agrégés d'histoire l'ont élu à une très grande majorité, indiquant bien ainsi le sentiment de l'Université. (Applaudissements). L'armée des instituteurs pense de même, sans se soucier des défaillances passagères et des égarements.

La Chambre à peu près entière applaudit le ministre, à l'exception des socialistes, cela va sans dire.

M. Colin. — J'ai l'horreur de la guerre, mais il serait déplorable de voir des maîtres se faire, dans l'école, les propagandistes des doctrines internationales. Le maintien d'une armée forte et disciplinée n'est pas compatible avec l'enseignement dans les écoles des doctrines internationalistes. Je remercie le ministre des paroles éloquentes qu'il a fait entendre. (Applaudissements prolongés. Vive agitation).

La discussion générale est close.

LES ORDRES DU JOUR

Le président lit un certain nombre d'ordres du jour de MM. **Grosjean, Buisson, Lasies, Constans,** enfin **Etienne et Ruau.**

M. Grosjean se rallie à l'ordre du jour Etienne approuvant les déclarations du gouvernement.

M. Lasies aussi. — C'est une bonne journée pour le patriotisme, dit-il.

Les applaudissements, qui allaient de la droite au centre pendant que parlait M. Gauthier de Clagny, ont pris le ministre et la gauche de la Chambre pour aller mourir devant le visage attristé de M. Jaurès. (Rires et applaudissements).

M. Chaumié. — Le gouvernement accepte l'ordre du jour Etienne.

Intervention de M. Jaurès

M. Jaurès se dirige vers la tribune.

Cris ironiques : Ah ! Ah !

Mais **M. Buisson** l'a devancé. Devant la perspective d'une seconde homélie de M. Buisson, toute la Chambre proteste. On le conspue et on l'oblige à céder la place à M. Jaurès.

M. Jaurès, très animé, déclare qu'il ne votera pas l'ordre du jour Etienne. Toute l'opposition applaudit en le narguant. Le leader internationaliste fait alors une charge à fond de train contre M. Chaumié, qu'il accuse d'avoir dénaturé l'esprit du livre de M. Hervé. (Huées à droite et au centre). S'il était vrai qu'il suffise pour exclure un livre de nos écoles d'y relever ce que le ministre a appelé l'esprit de passion et de polémique, on doit se rappeler qu'il n'y a pas eu depuis vingt ans un seul manuel, celui de M. Compayré aussi bien que celui de M. Paul Bert, dont le parti adverse n'ait dénoncé l'esprit de passion. (Applaudissements ironiques à droite).

Ce n'est pas tout à fait fortuitement que va se grouper sur l'ordre du jour présenté, une majorité d'une ampleur formidable. Le ministre de l'instruction publique aurait pu protester contre les affirmations de celui qui l'a appelé à la tribune. On a eu le spectacle singulier qu'un représentant de l'idée césarienne et du plébiscite, analysant la cause des désastres de 1870 accusait tout à l'heure Vacherot, Jean Macé, les républicains, les démocrates, et exonérait ainsi de la responsabilité des désastres l'Empire lui-même. (Applaudissements à l'extrême gauche. — L'opposition, que la fureur impuissante de M. Jaurès amuse, se borne à l'approuver narquoisement).

Le fougueux orateur poursuit : Si M. Lasies, M. Gauthier de Clagny, peuvent se rallier à l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement, je laisse au ministre de l'instruction publique le soin de décider si ce groupement n'est pas formé par suite de son erreur de tactique. (Applaudissements à l'extrême gauche). Que résulte-t-il des explications du ministre ?

M. Pugliesi-Conti.— Que vos théories sont condamnées. (Applaudissements et rires à droite et au centre. — Fureur à l'extrême gauche).

M. Jaurès, frémissant. — Vous ne réussirez pas à m'abattre. (Huées ironiques et prolongées.)

Il est triste de voir avec quelle facilité les républicains tombent dans les pièges qu'on tend sous leurs pas ; mais on aura beau accumuler les mensonges, les calomnies, on n'arrêtera pas le socialisme en marche, et l'humanité en mouvement ! (Longs applaudissements ironiques à droite et au centre. Les socialistes, furieux, invectivent l'opposition. Tumulte.)

M. Combes fait le mouvement de se lever pour répondre. Mais **M. Chaumié** l'arrête et gagne lui-même la tribune. (Mouvement d'attention.)

Réplique de M. Chaumié

M. Chaumié. — Je répondrai simplement à M. Jaurès, dit-il, s'il ne s'en souvient pas, que je naissais à la vie d'homme, en 1870, à l'heure où l'Assemblée nationale proclamait la déchéance de l'Empire. Je n'oublierai jamais les événements ineffaçables de cette triste époque. (Salves d'applaudissements.) Une question m'a été posée. Peu importe de quelle façon et par qui. Qu'eût-on pensé d'un ministre qui se fût réfugié dans une échappatoire. (Applaudissements.) J'avais le devoir d'apporter à la tribune les paroles que le pays attendait. (Applaudissements et acclamations prolongés sur tous les bancs, sauf à l'extrême gauche. Les socialistes sont atterrés. Sensation profonde.)

L'inévitable **M. Constans** vient défendre l'ordre du jour des internationalistes. Il se plaint qu'on dénature leur doctrine pour tromper les travailleurs. Actuellement, il y a une guerre permanente dans tous les pays entre les exploiteurs et les exploités. Dans le nord de la France, à Lille, à Armentières, des travailleurs sont en grève, parce qu'ils ne peuvent pas supporter le contrecoup d'une loi. Nous avons le droit de revendiquer pour nos enfants une instruction qui soit d'accord avec la vérité.

A la majorité de 453 voix contre 70, la priorité est refusée à l'ordre du jour de M. Constans.

L'ordre du jour Etienne

Le président. — Je consulte la Chambre sur l'ordre du jour de **M. Etienne**, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

M. Astier. — M. Jaurès a donné les raisons pour lesquelles il ne voterait pas l'ordre du jour approuvant les déclarations du ministre. Il a ajouté que c'était pour lui un devoir de conscience. Je voterai cet ordre du jour, qui consacre la doctrine républicaine. J'accomplis, moi aussi, un devoir de conscience et je demande que lorsque les républicains restent fidèles à leurs principes, ils ne soient pas l'objet d'une suspicion de la part de leurs collègues républicains. (Applaudissements à gauche).

A la majorité de 488 voix contre 60, sur 548 votants, l'ordre du jour Etienne est adopté.

Ce résultat est salué par des bravos prolongés. L'opposition tout entière applaudit en narguant l'extrême gauche.

M. Jaurès a disparu. M. Combes aussi.

Le président du conseil, qui avait assisté à toute la séance en affectant de se désintéresser du débat, a quitté la salle au moment du scrutin.

M. Chaumié, qui est resté, reçoit de nombreuses félicitations des députés de tous les groupes.

Séance lundi, à 2 heures.

La séance est levée à 6 h. 20.

APRÈS LA SÉANCE

Impressions de séance

M. Maujan écrivait l'autre jour que quatre à cinq ministres ont les pieds nickelés, ce qui veut dire qu'ils suivent difficilement M. Combes et sa politique jauressiste.

L'un de ces ministres a été aujourd'hui amené à s'expliquer à la tribune, et M Chaumié, interpellé, a absolument donné raison aux doléances de M. Maujan.

Il a fait une charge à fond de train contre les doctrines internationalistes, ce qui lui a valu une semonce, presque un coup de férule du président du conseil «in partibus», M. Jaurès.

La Chambre n'a pas tardé à prendre parti, et bruyamment, violemment presque, elle a conspué M. Jaurès et ses foudres : « Ça se décolle décidément ! » s'écriaient plusieurs députés radicaux à la sortie, et ils paraissaient heureux de sentir diminué le joug qui pèse sur eux !

Il suffisait au reste d'entendre les socialistes. M. Rouanet se précipitait dans le salon de la Paix au devant d'un confrère ministériel, intime de M. Combes : « Ce Chaumié, lui disait-il, ce Chaumié a été mauvais pour nous ! » et le reste s'est perdu dans un geste de menace qui n'est au surplus que la traduction mimée de celles que M. Jaurès a adressées du haut de la tribune au ministre.

M. Zévaès, aujourd'hui jauressiste à tous crins, affirmait qu'il y a accord entre l'opposition et M. Chaumié, pour profiter du moment propice afin de renverser le ministère, qui serait remplacé par un cabinet Rouvier.

Toute la journée est caractérisée par cette rupture que les fureurs de M. Jaurès n'ont fait que souligner.

Le mot de M. Chaumié : « Nous ne nous prêterons point à la tactique de M. Jaurès, qui consiste en repoussant les progressistes à diviser le parti républicain pour assurer le règne des socialistes, avait mis le chef des socialistes hors de lui.

Par contre, les inqualifiables faiblesses de M. Combes et de certains de ses collaborateurs, comme M. Vallé, pour les anarchistes, pour les révolutionnaires, ont soulevé l'indignation de la Chambre.

Nous avons entendu des députés s'exclamer de ce que cédant à la pression socialiste, le ministre de la justice avait mis en liberté et soumis à un régime de faveur, des perturbateurs qui mettaient l'autre soir à sac un établissement de Paris.

Les dépêches venues de Lorient, de Brest, celles menaçantes d'Armentières et de Marseille son venues à point pour soulever la Chambre tout entière contre M. Jaurès et ses amis.

M. Combes, à son banc, n'était pas fier, car il sentait la tempête gronder derrière lui, et il se rendait très bien compte que les bulletins qui pleuvaient dans les urnes, approuvant les déclarations du gouvernement étaient la sévère condamnation de ses coupables faiblesses et de sa politique dangereuse.

Pour en revenir cependant à l'interpellation qui a été vers la fin de cette journée un peu perdue de vue, car elle généralisait toute la politique combiste, citons ce mot de M. Grosjean : « J'aurait pu lire à la tribune cette déclaration extraordinaire, qu'un instituteur a exigé de ses élèves, de se faire enterrer civilement ».

Il faut après cela tirer l'échelle. Cette suggestion macabre suffit à caractériser l'œuvre de nos sectaires.

L'IMPOT SUR LE REVENU

M. Rouvier, ministre des finances, a longuement conféré, aujourd'hui, avec la commission de législation fiscale de la Chambre, chargée de l'étude de la question de l'impôt sur le revenu.

On sait que cette commission a été saisie du projet déposé par le gouvernement et qu'elle y a substitué un contre-projet de M. Merlou, qui est une extension de celui du ministre. M. Rouvier supprime deux des quatre contributions directes, la personnelle mobilière et celle des portes et fenêtres, représentant, à elles deux, 162 millions. Il les remplace par une taxe personnelle devant donner 120 millions et une taxe d'habitation devant produire 42 millions.

M. Merlou supprime les deux mêmes contributions, mais, en outre, il fait remise aux communes de l'impôt foncier sur les propriétés non bâties, ce qui constitue une perte supplémentaire pour le Trésor, de 105 millions, soit un déficit total de 267 millions.

Pour compenser ce déficit, M. Merlou conserve la taxe personnelle proposée par M. Rouvier, mais en en portant le produit de 120 à 200 millions, par l'élévation du taux de 1 fr. 50 à 2 fr. 50.

Il supprime, d'autre part, la taxe d'habitation proposée par M. le ministre et propose une taxe sur les créances chirographaires et hypothécaires ; une taxe civique , un relèvement de 3 fr. 20 à 4 % de la taxe de la propriété bâtie ; et, enfin, un relèvement de 1 % sur la taxe des valeurs mobilières, devant, à lui seul, donner 20 millions.

Le ministre des finances a déclaré qu'à l'heure présente il croyait devoir s'en tenir strictement à son propre projet.

M. Rouvier a ajouté qu'il était partisan d'un impôt sur le revenu modéré, ne supprimant qu'un certain nombre de ressources, dont le remplacement était assuré, mais qu'aller plus loin en ce moment serait s'exposer à de graves mécomptes. En tous cas le gouvernement ne pourrait aller au-delà du projet qu'il a présenté.

M. Rouvier, à l'appui de ses observations, a critiqué quelques unes des taxes de remplacement proposées par M. Merlou. En particulier, il a combattu l'augmentation de 1 % de la taxe sur les valeurs mobilières comme étant de nature à accroître la proportion d... trop grande des capitaux français se porter sur les fonds d'Etat étrangers exempts de charges.

Dans les limites qu'il a indiquées, le ministre des finances consent à seconder les efforts de la commission pour faire aboutir la réforme. Si on vote en temps utile les quatre contributions directes, il sera même prêt à discuter avant les vacances le projet d'impôt sur le revenu, de manière à ce qu'il puisse être envoyé au Sénat le plus tôt possible.

Décision de la commission

Après l'audition du ministre des finances, la commission, après avoir écarté le contre-projet Maujan, qui supprime les 4 contributions, a, par 10 voix contre 5, adopté le contre-projet Merlou.

Les membres de la commission qui forment cette majorité ont l'intention de défendre énergiquement devant la Chambre le dernier contre-projet, estimant que le projet du ministre des finances est tout à fait insuffisant, surtout en ce qu'il n'atteint pas, comme celui de M. Merlou, les revenus fonciers. Ce n'est que comme pis aller et après vote défavorable de la Chambre qu'ils se rallieraient au projet Rouvier. Mais ils entendent que cette discussion ait lieu en même temps que celle des quatre contributions directes, afin que, comme les années précédentes, le débat sur l'impôt sur le revenu ne soit pas ajourné aux calendes grecques.

Il y aura sûrement de ce fait une première escarmouche entre la majorité de la commission et le gouvernement, puisque M. Rouvier n'a accepté de discuter l'impôt sur le revenu, que par voie de projet distinct des quatre contributions.

SÉNAT

Notre correspondant particulier nous télégraphie :

Paris, 3 juin, 6 h. 40 soir.

AVANT LA SÉANCE

La circulation des sucres

Aujourd'hui a été distribuée au Sénat une proposition de ..., Gauthier, sénateur de l'Aude, et de plusieurs de ses collègues des départements viticoles, tendant à réglementer la circulation des sucres, glucoses et mélasses.

« Notre proposition, dit M. Gauthier dans l'exposé des motifs, poursuit ce but unique et exclusif : donner à l'administration une arme nouvelle et efficace pour défendre la viticulture contre la fabrication des vins de sucre, glucoses et mélasses, matières premières de la fabrication clandestine de vins et d'alcools, qui n'est pour ainsi dire pas réglementée. Quiconque veut s'approvisionner de sucres en grande quantité, peut le faire librement, sans remplir aucune formalité, et surtout sans que la régie puisse en avoir connaissance.

» La seule réglementation qui existe, est organisée par la loi du 31 mai 1846. De par les prescriptions de cette loi, les sucres, jus, sirops et mélasses doivent être accompagnés d'un acquit-à-caution, mais seulement dans l'arrondissement où existe une fabrique de sucre ; en dehors du rayon de l'arrondissement, la circulation est libre.

» Grâce à ce manque de contrôle, la fabrication des vins de sucre a pris un essor scandaleux. Pour remédier à cette situation, nous proposons de donner à l'administration des contributions indirectes la faculté de suivre la circulation du sucre de son point de départ, fabrique ou raffinerie, jusqu'à son point d'arrivée chez le vigneron, le commerçant ou autre viticulteur, ce qui lui permettra de connaître à tout instant les détenteurs de sucre et les quantités qu'ils détiennent. »

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de **M. Fallières.**

L'élection de M. Berger, sénateur du Haut-Rhin, est validée.

LES PATENTES

Le Sénat continue la discussion du projet de loi relatif à la contribution des patentes.

Conformément à une demande faite mardi dernier, par M. Sébline, le Sénat modifie les dispositions relatives à la patente des fabrications de sucre.

Les fabriques de sucre seront frappées d'une taxe de 1 fr. 70 par 100 kilos ou fraction de 100 kilos de production journalière.

M. Gourju développe un amendement aux termes duquel l'avocat inscrit au tableau depuis vingt années pourra être admis à l'honorariat et cessera d'être assujetti à la patente, sous la réserve de ne plus plaider ni signer de consultation.

A l'heure actuelle, l'avocat qui est parvenu au terme de sa carrière et qui renonce à exercer sa profession, est obligé de faire rayer son nom du tableau s'il ne veut pas rester soumis à la patente.

M. Payelle, commissaire du gouvernement. — C'est là une question qui n'est pas à sa place dans une loi sur les patentes. Il faudrait d'abord faire adopter une loi instituant l'honorariat des avocats.

M. Gourju. — La création de l'honorariat ne doit avoir d'autre effet que de corriger l'imperfection de notre loi des patentes. Elle serait donc bien à sa place ici.

L'amendement de M. Gourju n'est pas adopté.

A propos de la patente frappant les marchands en gros de vins et liqueurs, **M. Prével** demande que la taxe soit moins élevée pour les commissionnaires que pour les commerçants en gros. Cette proposition est renvoyée à la commission qui l'examinera.

En conséquence, la discussion de la loi est interrompue.

LA RESPONSABILITÉ DANS LES ÉMEUTES

Le Sénat passe à la première délibération sur la proposition de M. Gourju tendant, en cas d'émeutes, à substituer la responsabilité de l'Etat à celle des communes qui n'ont pas la libre disposition de leur police. Seules, les villes de Paris et de Lyon, se trouvent dans ce cas, leur police étant sous la main du gouvernement.

M. Bruman, commissaire du gouvernement. — Le gouvernement est obligé de repousser la proposition. Elle peut, au premier abord, sembler juste ; au fond, elle est inadmissible pour deux raisons ; voici la première : le législateur est parti de cette idée que toute localité qui laisse éclater des troubles chez elle est, sauf preuve contraire, négligente ou complice. Or, il n'est pas possible de faire une pareille supposition à l'égard du gouvernement. (Exclamations à droite.)

M. Halgan. — On ne voit que cela tous les jours !

M. Le Provost de Launay. — Et à Lorient, demandez donc à M. Pelletan !

M. Bruman. — L'autre motif est le suivant : La séparation des pouvoirs ne permet pas d'inscrire dans la loi cette responsabilité de l'Etat. Les troubles pourraient donner lieu contre lui tout à la fois à des sanctions judiciaires et à des sanctions parlementaires. Ces deux sanctions risqueraient souvent d'être contradictoires. Est-il admissible que le gouvernement puisse être absous par les Chambres législatives, et, en même temps, condamné par les tribunaux ? Ce serait la confusion des pouvoirs.

La proposition de M. Gourju tend, en réalité, à créer un privilège au profit des habitants de Paris et de Lyon qui, à l'encontre des autres Français, n'auraient pas à payer comme contribuables les indemnités dues aux victimes de désordres.

L'Etat, d'ailleurs, n'hésite pas à indemniser de façon gracieuse les victimes de troubles à Paris et à Lyon. Il l'a fait notamment après les attentats anarchistes.

M. Gourju répond aux objections du commissaire du gouvernement et énumère les raisons juridiques et politiques qui doivent conseiller son adoption.

Enfin, il invoque en faveur de Paris et de Lyon l'égalité avec les autres communes.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

Le Sénat fixe au vendredi 10 juin la discussion de l'interpellation de M. Le Provost de Launay sur les incidents de la «marche de l'armée».

La séance est levée à 5 h. 50.

LES GRÈVES

A BREST

Brest, 3 juin.

Le vapeur « Charles », de la Compagnie Chevillotte, de Brest, est arrivé, venant de Dunkerque, avec diverses marchandises. Il est amarré au quai du deuxième bassin, où son équipage commence le déchargement. Des gendarmes à cheval et deux compagnies d'infanterie coloniale le protègent l'équipage.

Les dockers sont allés protester auprès de M. Mafin, administrateur de l'inscription maritime. Ils sont très surexcités et profèrent des menaces de mort contre l'équipage du « Charles ». Une manifestation, à laquelle prendront part plus de 10.000 ouvriers, aura lieu samedi soir. Des troupes à cheval sont attendues.

Brest, 3 juin.

La situation n'a pas perdu de sa gravité. L'inquiétude est partout très grande. Les familles aisées partent à la campagne, emportant tout ce qui est nécessaire pour un assez long séjour.

Les troupes sont restées consignées toute la nuit.

A 5 heures du matin, une batterie d'artillerie coloniale, une compagnie du 19e, campaient sur le champ de bataille. Une compagnie du 118e, sur le cours Dajot, surveillait les remparts et les grilles. Une autre compagnie stationnait rue du Château.

La maison Chevillotte était gardée. Une batterie d'artillerie, deux compagnies du 19e et du 2e colonial, 50 gendarmes à cheval, occupaient les docks, les quais et le port du commerce.

Une compagnie du 19e et 50 gendarmes entourent l'hôtel-de-ville. Dans les casernes, les troupes restent sur le qui-vive.

La nuit a été relativement calme. Plusieurs groupes de manifestants circulent dans les rues en chantant l' « Internationale ».

On attend incessamment les chasseurs de Dinan et les dragons de Nantes. Tous les trains amènent des gendarmes.

Le bruit court qu'en présence de l'état de surexcitation des corporations ouvrières, toutes les dispositions sont arrêtées ... la place pour que l'état de siège soit proclamé samedi soir ou dimanche.

Le comité général du syndicat des dockers avait placardé, ce matin, sur les murs de la ville, un nouvel appel aux grévistes, dans lequel on lit : « Les gens soudoyés, notamment par les succeurs patrons, essaient de semer la haine et la discorde parmi les grévistes, qui ne demandent que le droit de ne pas crever de faim. »

L'appel se termine ainsi : « Il ne faut donc pas, camarades, ajouter foi à tous ces essais de démoralisation, et prouvons à tous nos vampires que la faim ne nous tient pas encore. Ne vous laissez donc pas battre, et continuons nos manifestations aux cris de : Vive l'internationale ! Vive le socialisme ! »

Cet appel à l'émeute a déjà produit son effet, et ce matin de nouvelles séries de violences ont eu lieu sur le port.

L'Union Steps Farmer, compagnie qui fait le service des fraises entre Plougastel et Southampton, avait fait appel à 40 paysans de Plougastel pour procéder au déchargement du bateau «Eléonore», chargé de charbon, et devant repartir avec des fraises.

Les dockers ont entouré les paysans et les ont brutalisés. La gendarmerie à cheval a repoussé les dockers, dont un a été blessé.

Il y a eu deux arrestations de portefaix pour jets de cailloux aux gendarmes.

Une bande de dockers a entouré l'armateur M. Chevillotte et a dansé la «Carmagnole» autour de lui, M. Chevillotte a été dégagé par la gendarmerie.

Les dockers se sont rendus aux halles et ont voulu empêcher toute vente, mais la force armée est intervenue.

Les commissionnaires de la gare de l'Ouest sont également en grève. Ils ont voulu empêcher les voitures des camionneurs d'approcher des quais, sous prétexte que les camionneurs leur font concurrence.

A l'arrivée des trains, plusieurs d'entre eux ont menacé ceux des voyageurs qui remettaient leurs bagages aux camionneurs.

M. Aube, chef de gare, insulté, a requis les soldats qui ont arrêté deux commissionnaires. L'un de ceux-ci essaya de briser sur ses genoux la baïonnette du militaire qui l'arrêtait. Cet incident provoqua de nombreux attroupements.

Les boulangers veulent recommencer la grève. Ils demandent 6 fr. par jour et 10 fr. par nuit. Pour leur donner satisfaction, la municipalité va supprimer les employés communaux jouissant d'une pension de l'Etat.

Les grévistes sont très montés contre les retraités des diverses administrations. Ceux-ci ont immédiatement décidé de former un syndicat pour défendre leurs intérêts.

A Landevenec, les manifestants se sont livrés à des manifestations, la nuit dernière, dans le quartier de Kerinou.

Ils ont chanté l'«Internationale» et crié : «A bas la calotte !». Ils ont brisé plusieurs devantures.

A Morlaix, les boulangers vont se mettre en grève. Ils réclament la suppression du travail de nuit ne veulent commencer qu'à 5 h. du matin.

A LORIENT

Lorient, 3 juin.

La soirée a été calme. Les six arrestations opérées au sujet des événements de la nuit dernière ont été maintenues.

Le maire de Lorient a fait afficher un appel à la sagesse des habitants. Il déclare que des mesures seront prises pour éviter le renouvellement des désordres. Le conseil municipal va être convoqué d'urgence. Un conseiller de préfecture est arrivé pour remplacer le sous-préfet en congé.

Après entente, les autorités civiles et militaires font garder par la troupe les chantiers, le palais de justice et la prison. Toute la garnison est consignée.

Jusqu'à présent, aucun nouveau mouvement ouvrier n'est signalé.

Lorient, 3 juin.

Voici de nouveaux détails sur les événements de la nuit dernière. C'est par la nouvelle ville que les émeutiers avaient commencé leurs déprédations, saccageant à coups de pavés et de projectiles de toutes sortes les propriétés Béziers, rue Duguaytrouin ; Borgat, rue Lesage ; Moreau, rue Amiral-Courbet.

Dans la rue Bellefontaine, une bordée de : Hou ! Hou ! et de sifflets est adressée à la sous-préfecture. Puis la meute sanglante se tourna en face contre l'usine Bernard, une fabrique de meubles, qui fut horriblement saccagée. Cette dévastation accomplie, la manifestation parcourut la rue Chanzy, arrachant les barrières et grillages bordant la voie ferrée de l'Orléans, et les balustrades des propriétés, brisant les vitres non protégées des divers habitants, effrayant par ses hurlements et ses appels au meurtre, femmes et enfants, atterrés dans ses immeubles. Rue du Moustoir, diverses petites habitations furent de même lapidées. Aucune de ces scènes, si violente fût-elle, n'atteignit en horreur celle qui devait se dérouler au quartier de l'Eau-Courante, dans un massif d'immeubles appartenant en partie à M. Moreau, entrepreneur, et contenant une magnifique villa appartenant à la famille Foulgoo. Ce massif fut complètement entouré vers 11 heures par les apaches, à ce moment au nombre d'un millier, qui les uns couvraient les immeubles de pierres, les autres dévastaient les dépendances, démolissaient des hangars, palissades, clôtures, entassaient planches sur planches, près des immeubles, avec l'intention bien arrêtée et à l'aide de pétrole, apporté pour la circonstance, d'embraser cet amas de matières inflammables et d'occasionner par ce moyen la consomption des divers immeubles.

Ce n'étaient, vers 11 h. 30, que démolitions, qu'entassement de matériaux, aux cris furieux des vandales et, quelques instants encore, tout ce bûcher allait s'enflammer, couper la retraite aux habitants des maisons, quand se produisit l'arrivée, par le plus grand des hasards, d'une petite troupe de gendarmes. Le maréchal des logis chef Lalecouse, quoique ne disposant que d'une force infime, ordonna l'assaut. Les vandales, croyant avoir affaire à une troupe nombreuse, prirent la fuite, mais se retournèrent bientôt, en se rendant compte du peu de gendarmes qui les poursuivaient.

Un terrible moment se passa. Déjà les apaches se ralliaient, prêts à attaquer sous une pluie de projectiles les quelques hommes qui leur étaient opposés, quand le maréchal des logis chef, payant d'audace, commanda à sa petite troupe de charger. Devant tant de résolution, les saccageurs prirent cette fois la fuite pour de bon.

Un horrible spectacle empêcha les gendarmes de continuer les poursuites. Les vandales avaient, avant de fuir, réussi à mettre le feu au bûcher qu'ils avaient entassé. Une immense gerbe de flammes s'élevait en l'air avec une vigueur qu'expliquait la combustion du pétrole jeté par les criminels et du vent violent qui favorisait le feu. Les flammes, léchant les murs des immeubles, avaient eu bientôt fait de propager l'incendie et tout le groupe de maisons flambait. Les gendarmes revinrent alors sur les lieux du sinistre pour débloquer les habitants et sauver tout ce qui pouvait être sauvé. On put enfin, vers 3 heures du matin, circonscrire le feu, qui avait détruit complètement la villa Germaine, à M. Foulgoo, plusieurs bâtiments de servitudes, ateliers de ferronerie, de menuiserie, écuries, remises et en partie seulement la villa Moreau.

Lorient, 3 juin.

La soirée d'hier et la nuit ont été calmes. Les postes avaient été doublés. Des militaires gardaient, intérieurement, le tribunal, la prison, les ateliers, les chantiers et les maisons des principaux entrepreneurs.

Des forces de police gardent le chantier et la maison incendiés de l'entrepreneur Moreau.

Les six arrestations opérées ont été maintenues, dont celle du président du syndicat des menuisiers. Une instruction est ouverte pour vols, pillages, incendies. Elle vise aussi deux coups de feu tirés contre les pompiers.

On paraît certain que l'émeute avait été décidée mardi, à la Bourse du Travail. La tactique des meneurs serait de recommencer quand les troupes ne seront plus consignées.

Hier encore, M. Le Lan, patron peintre, menacé par les grévistes de voir sa maison incendiée, est allé prévenir, à la police, M. Mansion, commissaire central, des dispositions hostiles des grévistes.

A ARMENTIÈRES

Armentières, 3 juin.

Les ouvriers tisseurs se sont mis en grève pour une question de tarifs. On attend cinq compagnies du 127e de ligne, de la garnison de Valenciennes.

Armentières, 3 juin.

Malgré le vote de la grève d'hier soir, un grand nombre d'ouvriers se sont présentés, ce matin, dans les ateliers. Quelques établissements seulement comptaient des manquants, mais après le déjeuner de 9 heures, l'arrêt du travail s'est accentué considérablement, et à 10 heures quinze établissements étaient arrêtés.

Les grévistes se sont rendus en divers groupes aux maisons en activité, pour engager leurs collègues à la grève.

Une compagnie du 127e de ligne et deux escadrons du 4e cuirassiers sont arrivés. On attend cinq nouveaux escadrons de cavalerie, six bataillons d'infanterie et 150 gendarmes. Les principaux établissements sont gardés par la troupe. Des patrouilles de gendarmerie circulent.

Vers 10 heures, un groupe s'est présenté devant le tissage Coisne et Lambert, rue de la Paix, et a pénétré dans l'usine. Le concierge a aussitôt refermé la porte, et un grand nombre de manifestants se sont trouvés prisonniers. Les gendarmes ont procédé à trente-trois arrestations. Une bagarre s'est produite. Deux jeunes gens ont été blessés. Onze fillettes au-dessous de 13 ans, qui avaient été arrêtées, ont été aussitôt relâchées. Les autres, laplupart de tout jeunes gens, ont été maintenus en état d'arrestation, et vont être dirigés sur Lille.

A midi, un incident grave s'est produit. Un peloton du 127e conduisait à la gare, à destination de Lille, une vingtaine de grévistes arrêtés pour violation de domicile et atteinte à la liberté du travail. Une bande de manifestants l'escortait, criant, vociférant et sifflant. Tout à coup, place de la République, près de la gare, une pluie de pierres et de tessons de bouteilles s'abattit sur la troupe. Les soldats ne furent pas atteints, mais deux enfants furent grièvement blessés par des tessons, l'un à la tempe, l'autre à la joue.

Des grévistes stationnent par petits groupes, pendant que d'autres bandes continuent à manifester.

Armentières, 3 juin.

Une nouvelle réunion a eu lieu à la Maison du Peuple.

L'administration préfectorale, représentée par le commissaire central, M. Faudot, a décidé que ce soir, il y aurait ici six bataillons d'infanterie, six escadrons de cavalerie et 300 gendarmes.

Des bataillons d'infanterie arrivent d'heure en heure.

A LILLE

Lille, 3 juin.

Les filateurs lillois, que la grève des tisserands de Lille avait obligés au chômage, un jour par semaine, ont décidé de porter cet arrêt à trois jours, par suite de la grève d'Armentières, qui supprime l'écoulement des marchandises.

A MARSEILLE

Marseille, 3 juin.

Le préfet vient de recevoir une nouvelle lettre du syndicat des entrepreneurs de manutention qui lui signalent les nouvelles entraves qui sont apportées au fonctionnement du travail sur les quais.

Les entrepreneurs de camionnage, dit cette lettre, vivent à leur tour dans une agitation qu'a créée une personnalité étrangère à leur profession et dont l'action arbitraire tend à s'exercer de plus en plus sur toutes les branches de l'activité de Marseille. Ils ont prudemment évité les discussions avec cette personnalité et, pour se défendre contre la mise à l'index, ils se déclarent prêts à arrêter l'ensemble de leurs travaux. En présence de cette attitude, l'union syndicale des ouvriers des ports croit pouvoir atteindre les camionneurs en frappant d'index les marchandises transportées par eux pour le compte de leurs mandants, et c'est ainsi que les raffineries de sucre et l'usine Fournier voient leurs produits mis en interdit sur les quais de Marseille. Les opérations de certaines compagnies sont paralysées en ce moment, alors qu'elles n'ont rien à démêler dans la question actuelle. Bientôt le bon à embarquer des compagnies et des administrations publiques, douane et octroi, ne sera plus suffisant, il faudra, pour que les produits de nos industriels puissent être expédiés, obtenir celui de l'union syndicale. Si, voulant mettre un terme à cette situation, nous nous appuyons sur le contrat solennellement signé les 5 et 8 mai dernier et demandons l'application de la procédure d'arbitrage qui est prévue, nous nous attirons la réponse suivante que nous reproduisons textuellement à M. le président du syndicat des entrepreneurs de manutention : «Monsieur le président. — Toutes les commissions d'arbitrage ne pourront nous faire revenir notre décision ; nous voulons que les patrons camionneurs considèrent leur personnel ouvrier comme des hommes et non comme des buses et, pour ce, nous sommes décidés à nous servir de tous les moyens quels qu'ils soient, pour les atteindre. — Le secrétaire général, Manot.

Marseille, 3 juin.

Cet après-midi, après la reprise du travail sur les quais, 300 ouvriers environ, appartenant au Syndicat international des ouvriers des ports, se sont rendus au môle où se trouvait ancré le « Roma », de la Compagnie Cyprien Fabre, à bord duquel travaillaient une soixantaine d'ouvriers du Syndicat jaune.

Pendant que le gros des manifestants se tenait sur le quai, les délégués designés par le Syndicat international, passant outre aux observations du capitaine d'armement, sont montés à bord du navire et ont décidé les ouvriers du « Roma » à quitter le travail.

A peu de distance du quai, un de ces derniers, serré de près et hué par les manifestants, sortit un revolver et en tira, pour se dégager, deux coups en l'air.

Une bagarre s'ensuivit, au cours de laquelle il reçut, ainsi qu'un de ses camarades du Syndicat jaune, de nombreux coups de poing.

Les blessés ont été conduits dans une pharmacie.

Marseille, 3 juin.

On compte, jusqu'à présent, quatre blessés : les nommés Pierre Filippi et François Malivert, qui ont reçu des coups de crochet à la tête et sont dangereusement atteints ; Joseph Yourel et Louis Breux ont également des blessures sérieuses.

Une grande effervescence règne sur les quais, où arrivant des renforts de gendarmerie à cheval.

Marseille, 3 juin.

Dans les bagarres qui se sont produites autour des chantiers du navire « La Roma », il y a eu une dizaine de blessés et contusionnés, dont deux sérieusement.

Les gendarmes à cheval sont sur les lieux et des patrouilles de gardiens circulent sur les quais.

Le crime d'Aix-les-Bains

EN COUR D'ASSISES

Audience du 2 juin

Chambéry, 3 juin.

La cour d'assises a tenu, hier, deux audiences pour entendre les nombreux témoins cités par l'accusation ou la défense.

Leurs dépositions n'offrent qu'un intérêt médiocre. Il convient, cependant, de retenir celle d'Edouard Ladermann, dont le frère se suicida lorsque la femme Giriat fit les déclarations qui amenèrent l'arrestation de Bassot.

Edouard Ladermann raconte les propos tenus par son frère César, dans la soirée du 10 octobre, à Lyon. Ils se rapportent à la scène du crime.

Chargé par Bassot de se rendre à Aix, pour chercher les bijoux que Giriat devait lui remettre, César rencontra cette dernière au Casino, où elle lui dit qu'elle avait endormi la bonne.

Giriat lui remit les bijoux à 1 heure du matin. « C'est prêt, dit-elle ; vite, ligotez-moi ». Comme ce ligotage durait un peu, César dit à Giriat : « Dépêchons-nous. Si elles venaient à se réveiller ! » Mais Giriat le rassura en ajoutant : « Tu n'as rien à craindre, elles doivent être froides ».

Edouard relate ensuite les projets de suicide de son frère, l'achat du revolver et les adieux faits à lui et à son amie Olympe Duclos.

D. — Qu'avez-vous pensé du rôle de Bassot et de Giriat?

R. — Je pense que Giriat a étranglé la bonne et la patronne. Bassot, au contraire, croyait les deux femmes endormies.

D. — Vous n'avez jamais connu la cachette des bijoux ?

R. — Jamais.

D. — Avez-vous lu la dernière lettre de votre frère ?

R. — Non.

Le procureur général. — Cette lettre a été saisie par la police sur le cadavre de César.

Le président. — Dans cette lettre, il y avait ceci : « Pardonne à Bassot de m'avoir fait connaître cette femme ».

D. — Le complot d'assassinat n'a-t-il pas été prémédité ?

R. — Oui. Mon frère m'a avoué que Bassot et Giriat attendaient depuis longtemps l'occasion de tuer Fougère.

Sur une question de Me Bergounhioux, Edouard déclare que son frère lui a dit qu'un jour il aurait des billets de mille, et c'est d'après cela qu'il conclut à l'existence d'un quatrième complice.

L'audience s'est terminée à 6 heures du soir, après la lecture des trois lettres que César a écrites avant sa mort, l'une à Olympe, l'autre à Edouard, la troisième à M. Hamard, qui sont accablantes pour la femme Giriat.

Audience du 3 juin

Chambéry, 3 juin.

Le défilé des témoins a continué aujourd'hui. Leurs dépositions sont, pour la plupart, accablantes pour la Giriat. Quant à Bassot, il n'a contre lui que la déposition d'Edouard Ladermann, frère de l'assassin, qui l'a accusé nettement par cette phrase : « Mon frère m'a avoué que Bassot et la Giriat attendaient depuis longtemps l'occasion de tuer Eugénie Fougère. »

Les lettres laissées par César Ladermann et qui sont lues à l'audience sont également accablantes pour la femme Giriat.

M. Lale Leroy, propriétaire de la villa Orphée, à Vichy, dit que Bassot, arrivé chez lui le 13 juin, en est reparti le 19 septembre. Il déclare que Bassot ne paraissait pas méchant.

M. Robert Tramu a vu Eugénie Fougère se promener au cercle d'Aix avec Giriat et une autre personne, qui logea à l'hôtel du Louvre (Savoie) sous le nom de Lambert.

Le président fait observer que c'était le pseudonyme de Ladermann et que la Giriat, au dire de ce témoin, l'avait abordé en lui disant : « Bonjour Lambert ! »

A 4 h. du soir, on procède à l'examen des bijoux volés à Eugénie Fougère.

Le réquisitoire

Le procureur général a prononcé dans l'après-midi son réquisitoire.

Pour lui, Bassot est l'auteur principal du crime qu'il a échafaudé de toutes pièces.

Giriat a obéi et a été son complice aveugle, soumise à sa suggestion.

Il réclame un châtiment semblable pour l'un et l'autre.

Les plaidoiries sont renvoyées à demain.

Des cris de mort ont été poussés par la foule, à la prison où l'on ramenait Giriat et Bassot.

Les Processions de la Fête-Dieu

Gap, 3 juin.

A la suite des incidents de l'an dernier, lors de la procession de la Fête-Dieu et à cause du congrès de la libre-pensée organisé pour dimanche, le maire de Gap a pris un arrêté interdisant les processions.

Nantes, 3 juin.

Des pétitions circulaient chez les commerçants demandant le rétablissement des processions de la Fête-Dieu supprimées l'an dernier par arrêté préfectoral.

Les groupes socialistes annoncèrent aussitôt une contre-manifestation.

Bar-le-Duc, 3 juin.

Un arrêté préfectoral vient d'interdire les processions de la Fête-Dieu qui devaient avoir lieu dimanche à Bar-le-Duc.

Angers, 3 juin.

Le maire d'Angers a pris l'arrêté suivant au sujet des processions : «Considérant que le devoir de l'administration est de sauvegarder les sentiments et les intérêts de la population et en même temps d'assurer sa sécurité, vu la loi du 5 avril 1884, arrête : article 1er. — La procession générale du Sacre est autorisée pour le dimanche 5 juin aux conditions suivantes :

Article 2. — Cette cérémonie devra conserver le caractère strictement religieux ;

Article 3. — Aucune délégation des congrégations dissoutes ne devra être admise dans le cortège. — Le maire, Joxe.

Nantes, 3 juin.

Les journaux publient un arrêté du préfet interdisant la procession de la Fête-Dieu à Saint-Nazaire, à la suite d'une démarche d'une délégation socialiste annonçant que l'ordre serait troublé si on ne l'interdisait pas.

Les Etats-Unis au Maroc

Tanger, 3 juin.

Le brigand Raisouli a exactement formulé les conditions suivantes pour la mise en liberté de MM. Perdicaris et Varley. Il demande, outre le gouvernement général de son district, une indemnité de 14.000 livres sterling en raison des attaques livrées contre son village par les troupes du gouvernement.

Raisouli s'engage en retour à maintenir l'ordre dans son district pour l'avenir. L'assentiment du sultan à ces demandes doit être annoncé dans un firman impérial, ce qui entraîne des retards dans les négociations, car les légations anglaise et américaine attendent la réponse du sultan. Raisouli demande également l'emprisonnement des chefs du district de Gharb qui l'ont incarcéré il y a quelque temps.

Les officiers de marine américains déclarent qu'ils sont prêts à toute éventualité, mais l'amiral américain ne prendra aucune mesure avant que la réponse du sultan n'ait été reçue.

CONTRE LES PLACEURS

Paris, 3 juin, 4 h. 10 soir.

Le conseil municipal doit s'occuper aujourd'hui de l'irritante question des bureaux de placement.

A la Bourse du Travail, l'animation a été grande toute la matinée. Des groupes nombreux se formaient rue du Château-d'Eau, et il était facile de se rendre compte de l'état de surexcitation dans lequel se trouvent les ouvriers et les employés de l'alimentation.

Le grand organisateur de tous les mouvements grévistes, M. Bousquet, a fait la déclaration suivante : « Nous voulons, sans plus tarder, que M. Combes mette à exécution les promesses qu'il nous a faites ; nous voulons qu'il donne l'ordre au préfet de police de retirer immédiatement les autorisations accordées aux bureaux de placement ; nous voulons, enfin, que le conseil municipal affecte, aujourd'hui même, à un chapitre du budget, la somme de 1.500.000 fr., votée pour indemniser les placeurs. »

— Si vous n'avez pas satisfaction ?

— Eh bien, on verra !

LA LOI DE DEUX ANS

Paris, 3 juin, 3 h. soir.

Il serait très habile, dit M. Judet dans le « Petit Journal », de réclamer moins d'hommes au pays et d'en avoir autant sous les drapeaux. Mais cette habileté problématique n'est-elle pas une illusion et un leurre ?

Si, pour offrir aux députés des chiffres honorables, des totaux rassurants, on tente de violenter les mœurs, de renier des habitudes légitimes, d'augmenter les souffrances de beaucoup, sous prétexte d'affaiblir les charges de tous, ne risque-t-on pas une partie téméraire ?

Ne va-t-on pas dans une impasse, les yeux fermés, à la faillite inévitable ?

M. Henri Maret et le « Rappel »

Paris, 3 juin, 3 h. soir.

Le « Rappel » annonce à ses lecteurs que M. Henry Maret, qui a quitté récemment le « Radical » dans les conditions que l'on sait, prendra, à partir du 15 juin, la rédaction en chef du « Rappel », dont M. Charles Bos restera le directeur politique.

NOUVELLES MILITAIRES

Paris, 3 juin, 5 h. soir.

Le capitaine Lenfant, rentré de mission, est désigné pour servir comme officier d'ordonnance auprès du général de division Voyron, membre du conseil supérieur de la guerre.

Petites Nouvelles Télégraphiques

Nos divers correspondants nous télégraphient :

Accident de voiture

Aix-en-Provence, 3 juin. — Une voiture dans laquelle se trouvaient quatre personnes, MM. Chavé père et fils et M. Audran et son fils, a été tamponnée par un tramway sur la route de Marseille. M. Chave a été tué, son fils et M. Audran fils ont reçu des blessures.

Eboulement dans une mine

Carthagène, 3 juin. — Un éboulement s'est produit à la mine Crisoleja.

Cinq ouvriers ont été ensevelis.

On a entendu des voix demandant du secours. On travaille activement pour opérer le sauvetage.

Carthagène, 3 juin. — Les cinq ouvriers ensevelis dans l'éboulement de la mine Crisoléga, ont été retirés sains et saufs.

Manœuvres navales

Cherbourg, 3 juin. — Les sous-marins *Silure, Français, Algérien* avaient appareillé pour attaquer l'escadre sortie de Cherbourg.

Ces petits bâtiments avaient pris position dans le travers de Barfleur et ont réussi à surprendre le cuirassé *Amiral-Aube* qui, en temps de guerre, eût été perdu.

Chaloupe disparue

Quimper, 3 juin. — La chaloupe de pêche « Amiral Gervais », montée par 8 hommes, est présumée perdue corps et biens dans la nuit du 30 mai.

Des épaves indicatrices ont été recueillies à 4 milles des Glenans.

Fin du Service télégraphique spécial de « l'Éclair »

CARNET MÉRIDIONAL

Concours de tir

Voici le règlement du concours de tir de la Société de tir du 122e régiment territorial d'infanterie, dont nous avons donné, hier, le programme :

Article premier. — Le 17e grand concours annuel de tir de la Société aura lieu, au Stand du Polygone.

Art. 2. — Le tir sera ouvert pour les tireurs de toutes catégories, pendant les cinq jours du concours, de 6 heures à 10 heures du matin et de 1 heure et demie à 5 heures du soir. La distribution des tickets de tir cessera vingt minutes avant la fin de chaque séance.

Art. 3. — L'entrée du Stand sera libre pour les militaires de tout grade en tenue. Le livret de tir obligatoire pour prendre part au concours donne droit au titulaire à l'entrée permanente pendant toute la durée du concours.

Prix du livret de tir, 0 fr. 50.

Art. 4. — Dès leur entrée au Stand, MM. les membres des Sociétés de tir sont priés de vouloir bien porter, d'une manière ostensible, l'insigne de leur Société.

Art. 5. — Toute personne pénétrant dans le Stand est tenue de se conformer aux prescriptions du présent règlement.

Art. 6. — Des armes seront mises gratuitement à la disposition des tireurs. Les tireurs pourront se servir de leurs armes, si elles sont en tout point conformes au modèle réglementaire.

Art. 7. — Les armes déposées ou transportées dans le Stand doivent avoir constamment la culasse ouverte.

Art. 8. — Il ne pourra être fait usage que des cartouches délivrées par la Société, à l'exception des délégués militaires, qui devront être porteurs de leurs munitions pour le fusil modèle 1886 et le revolver modèle 1892.

Art. 9. — L'ordre des tireurs est réglé par leur inscription sur la situation de tir et la remise de leur livret de tir entre les mains du secrétaire.

Art. 10. — Les tireurs ne pourront tirer plus de quatre séries consécutives, après quoi, ils devront céder la place au tireur suivant.

Art. 11. — Toute série commencée sera continuée sans interruption, ou sera annulée par le tireur, avant d'en recommencer une autre.

Art. 12. — Les séries non utilisées ne seront pas remboursées.

Art. 13. — Toute ligne touchée compte pour le plus haut point.

Art. 14. — Chaque tireur doit charger son arme lui-même et seulement au moment de tirer.

Art. 15. — Les tireurs sont invités à veiller à l'inscription de leurs tirs sur les situations et leur livret de tir.

Art. 16. — L'inscription des tirs par le secrétariat est obligatoire. Ce visa est indispensable pour participer au classement.

Art. 17. — Toute erreur constatée devra être immédiatement signalée aux officiers de service.

Art. 18. — Le classement des tireurs dans chaque catégorie pour le concours gratuit au fusil et au revolver aura lieu conformément au règlement militaire de tir.

Art. 19. — La Société n'est pas responsable des accidents qui pourraient subvenir pendant la durée du concours, chaque tireur restant responsable de ceux, de quelque nature qu'ils soient, ocasionnés par sa faute ou par son fait.

Art. 20. — Sous aucun prétexte, les tireurs ne pourront ramasser les étuis des cartouches tirées et les emporter.

Art. 21. — Le classement définitif par catégorie sera établi au secrétariat du Stand, après la clôture du concours.

Les résultats seront adressés aux chefs de corps et aux présidents des Sociétés de tir ayant pris part au concours.

Art. 22. — Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les contestations seront jugés sans appel par le conseil d'administration de la Société. Cette juridiction est acceptée par les tireurs par le seul fait de leur inscription au concours.

Art. 23. — La distribution des prix, sauf avis contraire, est fixée au dimanche 24 juillet 1904, au Grand-Théâtre Municipal, à 3 heures de l'après-midi. Les prix non réclamés dans les trois mois qui suivront la distribution des récompenses seront considérés comme abandonnés et acquis à la Société.

Récompenses. — Il sera affecté à chaque catégorie des prix nombreux et importants consistant en objets d'art, armes, tableaux, articles fantaisie, plaquettes ou médailles de vermeil, argent et bronze, auxquels viendront s'adjoindre dans leur ordre d'importance les prix sollicités à MM. les ministres, sénateurs, députés, autorités civiles et militaires ; les prix offerts par le conseil général de l'Hérault, le conseil municipal de la ville de Montpellier, ainsi que ceux des généreux bienfaiteurs de la Société de tir.

Les lauréats recevront, sur leur demande, un certificat constatant leur classement.

En outre, des diplômes d'honneur de la Société seront également mis à leur disposition contre le versement de la somme de 1 franc.

Le conseil d'administration se réserve le droit d'apporter au programme et au règlement toutes les modifications qui lui paraîtraient nécessaires.

Transport par voie ferrée. — Les tireurs qui prendront part au concours et appartenant à la réserve ou à l'armée territoriale jouiront du transport à demi-tarif sur les voies ferrées. A cet effet, ils devront être munis d'une feuille d'invitation (papier bleu) qui leur sera délivrée par les soins des présidents de leur Société, et sur la demande de ces derniers, à M. le capitaine Roux, secrétaire de la Société, 28, rue Nationale, Montpellier.

MM. les officiers sont priés de se présenter au Stand en tenue militaire. — Pour le conseil d'administration : le président, lieutenant-colonel Lang, commandant le 122e régiment territorial d'infanterie.

Tentative d'empoisonnement du maire de Marseille

Marseille, 3 juin.

M. Chanot reçoit journellement quantité de lettres anonymes dont la plupart lui annoncent qu'il sera attenté à sa vie. Or, il y a quelques jours, un individu d'allure suspecte se présentait à son domicile, ayant à la main un petit panier contenant du poisson. Aux questions de Mlle Chanot, le commissionnaire parut embarrassé et, perdant contenance devant M. Chanot qui était intervenu, il s'enfuit au pas de course. M. le maire, après l'avoir poursuivi en vain, remonta chez lui et, après examen qui révéla la présence de matières toxiques, le poisson fut jeté à la rue. Cette tentative d'empoisonnement venant après les lettres de menaces ne manque pas d'inquiéter et la famille et les nombreux amis de M. Chanot.

Mais que dire d'adversaires politiques qui ne reculent pas devant de tels procédés d'intimidation ?

La Corrida du 10 juin à Toulouse

La gran corrida de muerte qui aura lieu le 19 juin, pour clôturer le concours national agricole de Toulouse, sera certainement une des plus grandes manifestations taurines auxquelles il soit donné d'assister.

Le cartel, composé des célèbres diestros Quinito et Chicuelo, qui combattiront six magnifiques toros de la réputée ganaderia du comte d'Espoz y Eina, est certainement un des plus alléchants qu'il soit possible d'organiser.

Les matadores étant suffisamment connus du public aficionado, il est inutile d'insister sur leur valeur respective. Quant aux toros, que les organisateurs ont choisis eux-mêmes, nous pouvons d'ores et déjà affirmer qu'ils seront irréprochables de formes, limpios et de la meilleure note de tienta. Tous les aficionados savent d'ailleurs les soins minutieux que les directeurs, préoccupés surtout du bon résultat de la corrida, apportent dans le choix du bétail. L'immense succès remporté par la dernière novillada, qui a maintenu notre ville au premier rang des plazas françaises, est d'ailleurs le plus sûr garant de la parfaite organisation de cette grande solennité taurine.

Chronique Régionale

HÉRAULT

Occasion. — Montpellier-Automobile, avenue de Toulouse, 56 : Richard Brasier, 15. 20. H. P. Magneto Dais, Phares, etc. Clément, 12. 16. H. P. Capote. Phares, etc. En magasin, livrable de suite : Voitures Peugeot, de Dion, Clément, Bayard, Ariès. Vente de camions et de canots.

RECHERCHES dans L'INTERET des FAMILLES

L'intervention administrative est réclamée dans un intérêt de famille, à l'effet de connaître le sort et la résidence du jeune Fayssat François, qui a quitté le domicile paternel à Celleneuve, près Montpellier, le 7 avril dernier.

Signalement : âgé de 15 ans, taille de 1 m. 54 environ, cheveux châtains, front découvert, sourcils châtains, yeux gris, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage allongé, teint frais. A la lèvre inférieure plus forte que la lèvre supérieure. Vêtu d'un pantalon fond blanc, rapiécé au genou. Veste fond blanc, un béret bleu, une paire gros souliers.

Prière à MM. les maires et commissaires de police de le faire rechercher et, en cas de découverte, d'en donner avis à la préfecture.

CONFÉRENCES AGRICOLES

Des conférences agricoles seront données par M. Coste, professeur départemental d'agriculture, dans les communes ci-après :

Plaissan, le 4 juin, à 8 h. du soir. — Bélarga, le 5 juin, à 2 h. du soir. — Fressan, le 5 juin, à 8 h. du soir.

MONTPELLIER. — L'élection sénatoriale. — M. Augé n'a pas dit encore quels sont les délégués sénatoriaux de l'arrondissement de Lodève qui l'avaient *prié* de poser sa candidature, ni combien ils étaient. En attendant, voici ce que nous apprend la *Dépêche* dans sa chronique biterroise :

Le journal « L'Hérault » dit que les socialistes paraissent disposés à voter, au second tour, par tactique, pour M. Augé.

Notre confrère est fort mal informé sur ce point. Ni au second tour ni au troisième tour, les socialistes ne sont disposés à voter pour M. Augé, qui leur a toujours fait une guerre acharnée et qui, aux prochaines élections législatives, sera, à leur point de vue, le candidat le plus facilement battable dans la deuxième circonscription de Béziers, car ils auront eu le temps d'achever leur organisation et ils n'auront devant eux qu'un adversaire amoindri par son échec au Sénat.

La *Dépêche* doit savoir ce qui se passe dans le clan socialiste. Voilà donc M. Augé repoussé par le congrès de St-Pons, repoussé par le congrès de Lodève, repoussé par le congrès de Paulhan, repoussé par les socialistes de Béziers, repoussé par sa propre circonscription aux prochaines élections législatives, repoussé... enfin quoi ! repoussé de partout et pour tout.

Et le *Petit Méridional* qui insinuait qu'il serait non seulement sénateur, mais encore le vrai député de Lodève en attendant la fin finale de M. d'Octon, ce jeune captif de la Discipline républicaine qui ne veut pas mourir encore.

Si cela continue, ce ne sera pas le *trust* des mandats électoraux que réalisera M. Augé, mais le *trust* des paletots !

Société de Saint-Jean. — La Société de Saint-Jean fera célébrer, aujourd'hui samedi 4 juin, en l'église Notre-Dame des Tables, à 10 heures du matin, un service solennel pour le repos de l'âme de ses sociétaires décédés, et, en particulier, pour M. Elie Durand, son dévoué président, Mme Durand Marcellin, dame patronnesse ; MM. le conseiller Hérail Edmond, et le baron de Saizieu, sociétaires, que nous avons perdus depuis le 1er juin 1902.

La messe sera chantée par la maîtrise, sous la direction de M. Cantenys, avec le concours de MM. Borne et A. Fourestier et de Mlle Fontanier, qui chantera le « Felix culpa » de Gounod et le « Pie Jesu », de Faure.

Médecins sanitaires maritimes. — Une erreur typographique s'est glissée dans notre note d'hier.

Ce n'est pas dans le « Petit Méridional » que nous avons trouvé la liste des docteurs en médecine proposés pour être inscrits au tableau des médecins sanitaires maritimes, mais dans le « Petit Marseillais ».

Ecœurant cambriolage. — L'identité de l'individu qui, jeudi, abusant de la confiance des Frères de la rue des Aiguerelles, qui l'avaient accueilli, et est parti jeudi en emportant 1,150 fr. en billets de banque, a pu être établie. C'est le nommé Jean-Léon Vayssier, 25 ans, né à Pomerols (Aveyron) résidant à Montpellier, mais sans domicile connu.

Vayssier est défavorablement connu à Montpellier, surtout par la police, qui a eu déjà à s'occuper de lui. La ponce, qui mérite des éloges pour la diligence qu'elle met à le rechercher, espère pouvoir sous peu mettre la main sur lui.

Il y a à peine quelques jours, Vayssier était surpris par des employés de régie, en compagnie d'un individu dont nous tairons le nom, en train de chercher à filouter des habitants de notre ville, en leur offrant en vente, sous l'étiquette de bon trois-six, de l'eau simplement aromatisée.

Conduits tous deux au parquet, ils furent remis en liberté, le délit de tentative d'escroquerie ne paraissant pas assez établi.

C'est peut-être à la suite de cet exploit qu'encouragé il se présenta chez les Frères, comme ancien congréganiste, muni de ses brevets.

Comme il n'en possédait aucun, le Frère directeur l'employa à laver des vitres avant de le renvoyer.

Il convient d'ajouter que sur les 1,150 francs dérobés par Vayssier, une bonne partie de cette somme appartient aux professeurs civils de l'établissement, qui l'avaient laissée en dépôt chez le Frère directeur.

Mal aux dents. — Guérison sûre et certaine par l'Odontalgol Taicheire, 20, rue Nationale.

Drôle de spéculateur. — Le 21 mai dernier, Alexandre Dubois, 32 ans, sans domicile fixe, homme de peine, était surpris dans les rues de la ville, par la police, porteur de cinq paires de sandales neuves.

Interrogé, il déclina son état civil. Mis en demeure d'expliquer la provenance des sandales dont il était muni, il déclara qu'étant sorti la veille de la maison d'arrêt, où il venait de purger un mois de prison pour mendicité, en possession d'une somme de 3 fr. 25, et ayant rencontré sur son passage un marchand ambulant, il les avait achetées à raison de 2 fr. 20.

Les recherches de la police établirent qu'il avait vendu une paire de sandales pour 30 centimes à M. B., rue de l'Amandier. Comme on le voit, Dubois faisait du commerce à son préjudice. Il a déjà à son actif dix condamnations.

Il a eu devant le tribunal correctionnel le même système de défense.

Le tribunal, n'admettant pas ce système de commerce, qui pourrait à bref délai entraîner la faillite, l'a condamné pour vol à un mois de prison.

Les processions. — Les Frères des écoles chrétiennes ont l'honneur d'inviter les fidèles à assister à la procession du Très-Saint Sacrement, qui aura lieu demain dimanche, 5 juin à 8 h. 30 du soir, dans la cour de leur établissement, cité Lunaret. Les hommes seuls sont admis.

Demain dimanche, 5 juin, procession du Très-Saint Sacrement, à 5 h. du soir, à l'orphelinat Saint-François (Pierre-Rouge).

Papiers peints. L. Moulon, 28, boulevard Jeu-de-Paume. Mise solde d'art. depuis 0,12 le roul.

Distinction honorifique. — Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, M. Andrieux, entrepreneur de serrurerie, vient d'obtenir une médaille d'argent « pour l'exemple de participation et de bonne entente qui existe dans sa maison depuis 1882 ».

Cette récompense lui a été décernée par la « Société pour l'étude pratique de la participation aux bénéfices », qui célébrait, ces jours derniers, à Paris, au Musée social, le 25e anniversaire de sa création.

Nous adressons à M. Andrieux nos félicitations les plus sincères.

Perdu depuis mercredi beau chien danois, trois ans, forte taille, robe grise avec tache blanche sur la poitrine, oreilles longues, répondant au nom de Loup Gris. Ramener, 7, rue Gerhardt. Récompense.

Le suicide d'un désespéré. — Ainsi qu'il était facile de le prévoir, le nommé Louis Sabatier, 38 ans, qui, jeudi entre midi et 1 heure, se tirait des coups de revolver pour se suicider à son domicile, chemin de St-Martin-de-Prunet, maison Marquez, a succombé le soir du même jour, à 10 heures, à l'hôpital Suburbain où on avait dû le transporter en hâte.

Voilà donc, par suite de la mort de Sabatier, cinq jeunes enfants dont l'aîné a à peine 9 ans, orphelins de père et de mère, cette dernière étant morte subitement en mai dernier comme nous l'avions dit.

A la grâce de Dieu. — Tous ouvrages dessinés.

Grand Casino Granier. — C'est demain dimanche qu'aura lieu, ainsi que nous l'avons annoncé, l'ouverture du Grand Casino Granier. Comme l'année dernière, les concerts symphoniques seront dirigés par M. Barras, premier chef d'orchestre du grand théâtre de St-Etienne qui conduit sa phalange de musiciens avec une réelle autorité. Ajoutons que le musicien de goût qu'est M. Barras se promet d'apporter dans la composition de ses programmes un véritable souci d'art. Les vrais amateurs de musique ont donc en perspective des auditions qui leur donneront toute satisfaction.

Demain dimanche, les concerts auront lieu dans l'après-midi et le soir. Ils attireront certainement sur la terrasse du Grand Casino Granier la foule de ceux qui seront venus sur notre coquette plage méditerranéenne.

Au Lez. — Bien que l'eau soit encore loin d'être bonne pour prendre des bains, jeudi après-midi, vers 3 heures, Léon Marquez, 18 ans, garçon boulanger, jugea opportun d'aller se baigner au Pont-Juvénal.

Il y avait à peine quelques minutes qu'il venait d'entrer dans l'eau, lorsque surpris par sa fraîcheur, il disparut et se serait peut-être noyé si M. Rouger, garde de natation, voyant le danger, ne s'était porté à son secours et n'avait ramené sur la berge le jeune Marquez.

Après avoir reçu quelques soins, l'imprudent a pu regagner son domicile.

Un incorrigible. — Le nommé Joseph Bonnet, 30 ans, né à Vergeron (Charente-Inférieure), cultivateur, ne travaillant jamais, est un incorrigible qui passe sa vie à vagabonder et à mendier.

Quoique âgé seulement de 30 ans, il a déjà subi vingt-neuf condamnations.

Le 30 mai dernier, il était surpris par la police, dans la rue de la Loge, mendiant de porte en porte. Arrêté, il a été, avant-hier, condamné pour ce fait et pour la trentième fois, à un mois de prison.

Retraites militaires. — Les retraites hebdomadaires supprimées le 10 septembre dernier, reprendront aujourd'hui, et auront lieu les samedis suivants jusqu'à nouvel ordre.

Voici l'itinéraire suivi aujourd'hui par la musique du 2e génie : Place de la Comédie — Rue du Faubourg-de-Lattes — Rue Clos-René — Rue du Quartier-Général — Boulevard Victor-Hugo — Boulevard de l'Observatoire — Boulevard du Jeu-de-Paume — Rue Saint-Guilhem — Rue de la Loge — Place de la Comédie — Citadelle.

Par ordre du général commandant le corps d'armée, ces itinéraires ne comportent plus l'exécution de morceaux, soit avant le départ, soit devant le logement des généraux.

[illegible] de 20 kilomètres en vélo, est relevé par M. Augé, avec un enjeu de 20 francs.

Festival au Peyrou. — Comme nous l'avons annoncé dans un de nos précédents numéros, la Société de secours des agents P.-L.-M. de la gare de Montpellier clôturera, demain dimanche, les fêtes de charité qu'elle avait organisé au profit des veuves et des orphelins, par un festival au Peyrou, avec le concours d'une musique militaire et le « Réveil montpelliérain ».

En outre de divers jeux plus ou moins originaux, une course de bicyclettes et de motocyclettes aura lieu de 2 h. à 6 h. du soir, et dont nous donnons ici le programme :

1re course. — Vitesse, 4 séries éliminatoires, 3 tours de piste.

2e course. — Demi-finales des 2 premiers classés de chaque série des éliminatoires. 3 tours.

3e course. — Finale des éliminatoires. 4 tours de piste.

4e course. — Motocyclettes. 10 tours de piste. Repos.

5e course. — Course réservée aux employés cyclistes du P.-L.-M.

6e course. — Course de primes pour tous les partants des autres courses et non classés. 20 tours de piste.

7e course. — Motocyclettes. 20 tours de piste.

De nombreux prix composés d'objets d'art et de médailles seront donnés aux meilleurs coureurs.

Parmi les engagements très nombreux, on compte tous les champions de la région et du midi de la France, c'est dire que la course sera sensationnelle.

A 2 heures de l'après-midi, départ de la gare des voyageurs. Défilé avec drapeau en tête et les clairons et tambours du « Réveil montpelliérain », des cyclistes et du comité des fêtes.

L'entrée est de 0 fr. 20, donnant droit à un billet de tombola qui sera tirée après la fête.

Nul doute qu'il n'y ait foule dimanche au Peyrou, car il y a de longues années que les Montpelliérains n'ont pas eu de courses de bicyclettes. La société décline toute responsabilité d'accidents qui pourraient survenir à la course ; le public est donc prié de se tenir en arrière de la piste.

Vol. — Jeudi après-midi, vers 2 heures, M. Auguste Fouquier, payre au domaine de Sainte-Anne, appartenant à Mme de Saint-Etienne, au quartier de l'Ermitage, quittait son domicile pour aller à son travail.

En sortant, après avoir fermé le portail de la cour, M. Fouquier cachait sa clef, comme d'habitude.

De retour, à 7 heures, M. Fouquier constatait avec étonnement qu'un individu, sans doute connaissant la cachette, avait pris la clef, ouvert le portail et entré dans la cour.

De là, il avait ouvert la porte de l'appartement, point fermée à clef, bouleversé le mobilier, et pris une tasse en argent et une bague en or.

Avant de se retirer, le coupable, trouvant la clef sur la porte donnant accès à l'appartement de Mme de Saint-Etienne, s'y était introduit, mais n'ayant rien trouvé à sa convenance, était parti sans rien emporter.

Après avoir informé sa patronne du vol, M. Fouquier alla porter plainte à M. Jaumard, commissaire.

Les contrebandiers. — Dans sa dernière audience, le tribunal a condamné, le nommé Edmond Dupin à trois amendes, s'élevant à un total de 300 francs, pour transport frauduleux d'alcool.

Jeanne Claparède, épouse Bousquet, habitant Montpellier, qui a eu souvent maille à partir avec la régie, était dernièrement surprise portant des allumettes de contrebande.

Elle a été condamnée par défaut à 400 francs d'amende.

Une connaissance. — Il s'agit de la nommée Suzanne Louvier, 35 ans, originaire de Montauban (Tarn-et-Garonne), sans domicile fixe, qui, autrefois, a fait parler d'elle à Montpellier.

C'est elle, vivant la plupart du temps de débauche, qui, un soir, dépouillait, dans le jardin du champ de Mars, un commerçant de notre ville, qu'elle avait accosté, un soir de musique, à l'esplanade.

Condamnée pour ce fait à un mois de prison, Suzanne Louvier, dont on n'a pu retrouver l'acte de naissance, était condamnée, peu après, dans l'Ardèche, à deux mois de prison pour vol analogue.

Revenue dans notre ville, elle recherchait sans doute quelque nouvelle victime, lorsque la police, prévoyante, l'arrêta pour vagabondage.

Avant-hier, ce délit lui a valu vingt jours de prison.

Imprudence. — Procès-verbal a été dressé contre la nommée Hélène Brunel, ménagère, rue Chaptal, qui, jeudi, avait imprudemment jeté de l'eau sale par sa fenêtre, au risque d'atteindre quelque passant.

De passage. — M. le colonel Maillot, commandant à Montélimar le 51e de ligne, descendu à la Métropole.

Les fontaines. — Procès-verbal a été dressé contre le nommé Elie Pager, 20 ans, pisteur, surpris, jeudi, lavant une voiture à une fontaine de la rue du Pont-Juvénal.

Rixe. — Jeudi soir, vers 10 heures, un grand rassemblement s'était formé rue Adam-de-Craponne, autour de trois femmes et un homme, qui se cognaient réciproquement.

La police, avisée, accourut pour mettre le holà, et, après avoir séparé les adversaires, dressa contre eux procès-verbal pour coups réciproques. Ce sont les nommées Anna Gabriel, 29 ans; Marcelle Rascal, 24 ans ; Marie Ricard, 30 ans ; et Marceau Hermet, 25 ans.

Ils iront faire l'accord devant le juge de paix.

Viande fraîche de porc. — Art. 1er. — Du 15 juin au 1er septembre de cette année 1904, l'abatage, la vente et l'introduction en ville de la viande fraîche de porc sont rigoureusement interdits.

Art. 2. — Les employés de l'octroi saisiront toutes les viandes de l'espèce sus-visée, dont l'introduction serait tentée pendant le délai d'interdiction fixée par l'article premier.

Art. 3. — Les arrêtés des 13 avril 1893 et 12 mai 1903 sont et demeurent rapportés.

Art. 4. — M. le commissaire central de police et M. le préposé en chef de l'octroi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Contribution des patentes pour le 1er trimestre 1904. — Le maire de la ville de Montpellier prévient ses concitoyens :

1. Qu'à compter du lundi 30 mai courant, le rôle supplémentaire de la contribution des patentes pour le 1er trimestre 1904 sera entre les mains des percepteurs revêtu des formalités prescrites ;

2. Que les assujettis aux dites taxes, qui seront indûment imposés ou qui se croiront surtaxés, devront réclamer dans les trois mois, à compter du jour de la première publication, qui aura eu lieu le dimanche 29 mai 1904.

3. Que les pétitions devront toujours être adressées à M. le préfet, rédigées sur une feuille de papier timbré, dont la dimension est laissée au choix du réclamant, et être accompagnées de l'extrait du rôle pour l'article qui donnera lieu à la réclamation.

Celles qui auront pour objet une cote moindre de trente francs ne seront pas assujetties au droit de timbre.

L'association générale des jeunes gens de Montpellier a l'honneur d'informer ses membres honoraires et sociétaires qu'à l'occasion de l'anniversaire de sa fondation aura lieu un banquet à l'hôtel Brun.

Les adhésions et cotisations sont reçues par le trésorier, au siège social jusqu'au 5 courant, à midi.

Emprunt de 1,128,000 fr. — Obligations remboursables au 30 juin 1904. — Les obligations de la ville de Montpellier sorties au 18e tirage pour le premier semestre de 1904, sont les suivantes :

206 — 421 — 672 — 704 — 743 — 764 — 803 — 898 — 929 — 936 — 984 — 1069 — 1086 — 1220 — 1248 — 1424 — 1599 — 1711 — 2052 — 2081 — 2132 — 2147 — 2219.

Etat civil des 29, 30 mai et 2 et 3 juin. — Naissances : Garçons, 8 ; filles, 11.

Décès : Domergue Marie, sans profession, 70 ans, célibataire, asile des aliénés. — Casamourel Marie, sans profession, 59 ans, veuve Casamajou, rue Ancien-Courrier, 20. — Dougnac Paul, sans profession, 29 ans, célibataire, Hôpital suburbain. — Pignan Paul, juge de paix, 60 ans, époux Boissier, rue Dom-Vaissette, 3. — Raumier Hippolyte, sans profession, 78 ans, célibataire, Asile Petites-Sœurs des Pauvres.

Deimas Marceline, épicière, 61 ans, veuve Arnaud, Cours Gambetta, 66. — Bayssette Justin, journalier, 68 ans, veuf Higonenc, Hôpital suburbain. — Trébosc Marie, 37 ans, veuve Mazas, Hôpital suburbain. — Lapeine Jean, terrassier, 66 ans, veuf Subra, impasse Munitionnaire. — Nouguier Pascal, rentière, 69 ans, veuve Margouirès, Cours Gambetta, 52. — Dumazer Pierre, employé du chemin de fer, 47 ans, époux Arnaud, avenue de Toulouse, 5. — Vidal Marguerite, repaseuse, 25 ans, célibataire, rue Léonhardt, 11. — Sabatier Louis, cocher, 34 ans, veuf Durand, Hôpital suburbain. — Philip Pierre, rentier, 68 ans, veuf Martin-Roux, rue Lakanal, 39.

7 enfants en bas âge.

Petits faits, avis et convocations

Tonneliers et foudriers (secours mutuels). — Versement mensuel, 8 h. 30, café des Cinq-Parties-du-Monde. Le secrétaire.

Société de secours mutuels des ouvriers de tous corps d'état. — La société invite tous ses membres participants de vouloir bien assister à la réunion du conseil, qui aura lieu le samedi 4 juin courant, à 8 h. 30 du soir, au siège de la société, café Subé, place St-Côme, 7. — Ordre du jour : Versement des cotisations. Réception de nouveaux membres. Questions diverses.

Quartier de la Baume. — Les jeunes gens du quartier de la Baume désirant faire partie de la fête patronale sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 5 juin, à 8 h. 30 du soir, au café Petit Versaille.

Syndicat des entrepreneurs. — Réunion générale extraordinaire ce soir samedi 4 courant, à 8 heures 30, au 1er étage du café de la Rotonde. — Ordre du jour : Nomination de délégués pour Toulouse. — Le secrétaire.

Le Foyer montpelliérain. — Réunion générale aujourd'hui. Versement des cotisations. Admissions de nouveaux membres. Questions diverses. — Le secrétaire.

« La Saint-Ponaise ». — Réunion ce soir samedi, 8 h. 30, au siège social, rue d'Obilion, 2. Versement des cotisations. Réception de nouveaux membres. Communications diverses. — Le secrétaire.

Union artistique. — Ce soir, 8 heures 30, réunion générale, siège social. Versement des cotisations.

Objets trouvés. — Petite croix de 1re communiante ; la réclamer à M. Gouzy, à la gare de la Petite Vitesse. — Un porte-monnaie avec petite somme, par M. Maury, pensionnaire à l'Hôpital-Général. — Un porte-monnaie avec petite somme, déposé à la direction des tramways. — Un réticule, par M. Galtier, 2, rue Valledeau. — Un trousseau de deux clés, déposé au bureau central de police. — Une clé, déposée au bureau de police du 2e arrondissement. — Un porte-monnaie, par M. Canet Casimir, boulevard Ledru-Rollin, 9. — Un bouton de manchette en or, par M. Tarloting, 7, rue Jacques-Cœur. — Une sandale, par M. Arnavielhe, rue Draperie-Saint-Firmin, 2. — Un mouchoir, par Mlle Benoît, 4, rue Villefranch.

LUNEL. — Arènes. — Demain, à 3 heures de l'après-midi, aura lieu la superbe course de taureaux donnée par la société de secours mutuels «La Fraternelle» dont le bénéfice est exclusivement destiné à la création de sa caisse de retraite.

Dans cette course, provenant de la renommée manade de MM. Yonnet frères, d'Arles, paraîtront le «Boscot», le «Petit Consat», le «Batailleur», le «Métodeo», le «Renard» et «Lou Marqua maou», qui devront défendre vaillamment 400 francs de cocardes qui leur seront confiés.

Vu l'importance de la course et le but que poursuit cette œuvre philanthropique, nous pouvons prédire que le public se rendra nombreux aux arènes.

PAULHAN. — La fête des ouvriers et employés des chemins de fer du Midi. — Aujourd'hui samedi, retraite aux flambeaux ; départ de la gare, à 9 heures du soir. — Dimanche 5 juin, concert de 3 à 5 heures ; bal de 5 à 6 heues ; à 6 h. 15 du soir, grand banquet ; de 8 à 9 heures, concert ; à 9 heures soir, lancement du ballon le Formidable ; à 9 h. 30 soir, grand bal. — Lundi 6 juin, à 9 heures du soir, grand bal.

BÉDARIEUX. — Dotation de la Jeunesse de France. — Dimanche, à 2 h. 30, à la mairie, perception des cotisations de juin et des cotisations de mai qui n'ont pu être perçues le dimanche 1er mai, à cause des élections (sans amende). — Le comité.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 3 juin, 6 h. 20 soir.

Les désordres de Brest... et d'ailleurs auraient autrefois affolé le marché. Il a un peu baissé, tout simplement, et encore cette baisse était-elle également provoquée par la crainte de la prochaine reddition de Port-Arthur et de l'émotion que cela nous pourrait causer. On dit enfin que le gouvernement russe négocie de nouveaux emprunts avec le marché de Berlin. Le cycle des emprunts s'élargira donc.

Le 3 % reste à 97 85 et le Turc comme l'Extérieure subissant, comme de coutume, les mêmes fluctuations, perdent chacun 30 centimes. Les valeurs ont suivi la même impulsion. C'est ainsi que le Suez réagit à 4151 et le Rio à 1287. La Sosnowice perd 12 fr. à 1475, et la Briansk s'alourdit à 264. Baisse des mines d'or, malgré les énormes efforts de publicité de tous genres employés par les gros porteurs pour réchauffer l'enthousiasme hésitant des masses.

Nous adressons à tous ceux qui nous en font la demande une notice explicative très complète sur la Société ardoisière de Notheuret, qui constituera un placement d'appoint très rémunérateur.

De Lavigerie
22, place Vendôme.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur **Félix Manier**, propriétaire à Lattes, a l'honneur d'informer ses amis et connaissances de la perte cruelle qu'il vient de faire en la personne de

Madame MANIER, née BOURNICHON

Décédée à Montpellier, le 3 juin

Et les prient d'assister à la levée du corps, qui aura lieu dimanche, 5 juin, à 8 heures 1/2 du matin, rue Edouard-Adam, 14.

L'inhumation se fera à Roanne, lundi soir, à 4 heures.

Les Prévoyants de l'Avenir sont priés d'assister aux obsèques de **Mademoiselle Marguerite Vidal**, aujourd'hui à 11 h. 30. On se réunira rue Leenhardt, 11.

BEZIERS. — Les familles **Bascoul** et **Archimbaud** ont la douleur de faire part à tous leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Henri BASCOUL

Vétérinaire

Et les prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui samedi, 4 juin, à trois heures du soir.

On se réunira à l'Abattoir.

Les personnes qui, par oubli ou omission, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'hygiène exige une propreté minutieuse ; pour l'obtenir, dans de bonnes conditions, sur des parties délicates comme le visage, rien ne vaut la **Crème Simon**

ANÉMIE PALES COULEURS, PERTES BLANCHES Irrégularité des règles, guérison assurée par les DRAGÉES de CHAMBON, Phien à NIMES. Recommandées pour fortifier les jeunes filles qui se développent difficilement. 2f 50 le Flacon

HERNIES PAIEMENT DES honoraires APRÈS GUÉRISON

M. J. BÉCANNE, chirurgien-herniaire spécialiste de Montpellier, actuellement à Agen, 34, cours Voltaire, verra les personnes atteintes de hernies à :
AVIGNON : hôtel Saint-Yves, le 4 juin.
ALAIS : hôtel Larmande, le 5 juin.
NIMES : hôtel Manivet, le 6 juin.
MONTPELLIER : hôtel Courtès, les 7 et 8 juin.
NARBONNE : hôtel de France, le 9 juin.
BÉZIERS : hôtel du Commerce, le 10 juin.
CARCASSONNE : hôtel Bernard, le 11 juin.
M. Bécane revient tous les mois.

ASTHME et CATARRHE Guéris par les CIGARETTES ESPIC se la POUDRE
Oppressions, Toux, Rhumes, Névralgies Toutes Phies. 2 la Bte. Vente gros: 20, r. St-Lazare, Paris
Exiger le Signature ci-contre sur chaque Cigarette.

VERS CONVULSIONS, NERFS des ENFANTS, calmés, prévenus et guéris par un remède unique au monde, infaillible, le SIROP SOUVERAIN PIVOT, à la Tour-du-Pin (Isère). — 2 fr. Bonnes Pharmacies ; 2 flac. contre 4 f 50. Broch. et Renseignements gratis. Échantillons.

LE BOULOU
Pyrénées-Orientales
Les nombreuses propriétés thérapeutiques des eaux du Boulou les placent au premier rang parmi les eaux minérales médicinales les plus en renom. Elles combattent avec succès les maladies du foie, la gravelle, le diabète, l'anémie. Leur usage permet aussi, aux estomacs réfractaires, d'oublier les dangereux apéritifs absorbés avant les repas. Un docteur médecin consultant est attaché à l'établissement.
SE TROUVENT CHEZ TOUS LES PHARMACIENS ET DROGUISTES
ÉTABLISSEMENT OUVERT TOUTE L'ANNÉE
Hôtel, *Climat des plus doux. Station du chemin de fer. Voitures à tous les trains*

La guérison du DIABÈTE
Après de longues recherches, a été trouvée dans le VIN URANÉ PESQUI, remède inappréciable pour cette dangereuse maladie et ses complications. La soif dévorante, inextinguible, est tout de suite dissipée, et la sécrétion du sucre instantanément arrêtée par l'usage de cette préparation scientifique, qui a reçu l'approbation du corps médical et est employée spécialement avec succès pour la guérison des diabétiques
LE VIN URANÉ PESQUI
vin médicinal ayant comme base le vin vieux de Bordeaux, agréable au goût, GUÉRISSANT SURÉMENT se trouve *chez tous les pharmaciens.*
Le Diabète et sa Cure, brochure décrivant le traitement, avec attestations et appréciations médicales, est envoyée par la poste par PESQUI, pharmacien, au Bouscat-Bordeaux.

France à l'exposition. — Spécimen des MONTRES et BIJOUX TRIBAUDEAU
G. TRIBAUDEAU, Fabricant Principal à BESANÇON
livre ses produits directement au Public, soit chaque année plus de 500.000 objets: Montres, Chronomètres, Bijoux, Pendules, Orfèverie. Réparations. *Gratis et Franco Tarif illustr.*
On trouve la Montre TRIBAUDEAU à la Fabrique seulement.

Bourse de Paris
Du 3 juin

3 %	97 95	Russe 1880	90 45
3 % amortis.	98 10	Russe 1889	90 85
Italien 5 %	103 65	Russe 4 % 1890	90 50
Espagne 4 %	85 15	Russe 1891 3 %	72 75
Egypte unifiée	105 10	Russe 1894 3½ %	82
Portugais 3 %	61 20	Arg. 5 % 1886	
Hongrois 4 %	100 70	Ott. doman. obl.	453
Rente turque	24 20	Ottom. comm.	499
Banq. de France	3850	Ch. Romane 1891	482 50
Crédit foncier		Priorité ottom.	487 50
Crédit lyonnais	1193	Soc. fab. port.	509 50
Mobilier espag.	591	Ob. f. Egypte 4 %	500 50
Foncière lyonn.		Ob. Cuba 6 % 86	
Banque ottom.		Ob. c. 2,60 % 1879	467 50
Banque autrich.	454	Ob. f. 3 % 1879	502
Autrichiens		Ob. comm. 1880	500
Lombards		Ob. f. 3 % 1883	439 50
Saragosse	275	Ob. Est 3 %	453 50
Nord-Espagne	159	Ouest algér. 3 %	432
Suez actions	4150	Réunion 3 %	434

Panama	150	Est algér. 3 %	434
Paris-Lyon act.	1312	Mostaganem 3 %	428
Nord actions	1735	Lyon 5 %	1270
Est actions	883	P.-L.-M. f. anc.	448
Ouest actions	850	P.-L.-M. f. nouv	443
Midi actions	1150	Midi 3 %	444
Orléans actions	1409	Nord 3 %	457 75
— Jouissanc.		Orléans 3 %	448
Métropolitain	522	Ouest 3 %	441 50
Ville de Paris 1865	554 75	Cie par. du gaz	730
1869	435	Omnibus	539
1871	408	Transatlantiq.	157
1875	555	Suez	4150
1876	557	Cape-Copper	80 50
1892	370	Rio-Tinto M. C.	1292
Banq. Paris P.-B.		Tharsis	109
Compt. nat. d'esc.	590	Huanchaca	79 50
Société générale	623	De Beers	480
Banq. parisienne	525	Chartered	54 75
Bône à Guelma	674	East Rand	200
Docks de Mars.	342	Geldenhuis Est.	141
Compt. paris. gaz	730	Goldfields	170 50
Cie transatlant.	157	May Consolid.	103
Messag. marit.	225 50	Rand Mines	267
Omnib. de Paris	539	Simm and Jack	44 25
Gaz central	1205	Thoms.-Houst.	663
Dyn. soc. génér.	550	Traction	9
Gaz de Madrid			
Chem. portug.		OBLIGATIONS DIVERSES	
Etablis. Duval	1890		
Chem. andalous.	135	C. Aut. a. n. 1er h.	434 50
Gaz et Eaux	545	C. Aut. a. 1er h.	
Banq. Algérie	1260	Lombardes 3 %	315
Chem. méridion.	727	Lombard. 3 %, X	315
O. un. 3 %, 1892	468	N. Esp. 1er hyp.	344
Florins 4 % or	100	Ch. Portugais	
Tiellén. 1881 5 %	229	Sarag. 1er hyp.	375
— 1885 5 %	229	Astur. 1er hyp.	330
Autr. obl. dom.	310	Cn. argent. 5 %	
Serbes r. 5 %	420	Panama 5 %	78 50
Obl. ch. Sta-Fé	516	Panama 3 %	53
Russe c. 4 %	90 75	Panama 6 %	97
Russe 4 % 67-69	91 15	Panama 3 %	157

Change de Barcelone..... ⅝ 90

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Cours des Primes: 3 % d/50.. 98 15 d/25 98 30 ; Extérieure d/50..... 85 52 »|» d/5.. .. 85 77 ; Banque ottomane d|2 588 —. d/25 .. 589 50 ; Rio d/5 ..... 1301 .. d/5.. 1307 50
Après Bourse: 3 % anc. 97 85 »|». »» »» »»|»» ; Rome..... 81 12 Extérieure.. 85 07 ; Hongrois..... .. .. Rio Tinto.. 1287 ; Chèque sur Londres, 25 14 1|2.
Bourse de Londres : Parité au change 25 14 1|2. Consol. à terme 90 80. Comptant.... 90 68. 3 %..... 97 51 ..... »» »» Italien. 103 55. Egy. unif. 105 30 3 %. 100 54 Nouv. 99 53 Turc A.. 83 20 B .. .. C.. .. D.. .. .. Ottoman 103 55 1.. Turc défense.... .. .. Banque ottom. 586 18 Extérieure 4 %.. 85 32 Russe 90 75 Hongrois 100 54 Portugais 62 62 Brésilien 4 % 1889..... 75 66 Suez... 4224 36. Lombards 3 1|2 88 05 Rio 1286 92; Tharsis 106 86 De Beers, 487 05.

BOURSE DE MARSEILLE
Du 3 juin

Société Marseillaise	779
Fraissinet et Cie	320
Grand'Combe	
Mines Bornettes	
Raffineries Méditerranée	1300
Raffineries Saint-Louis	1650
Gaz Marseille	
Immobilière Marseillaise	523 50
Produits Chimiques Midi	
Salins du Midi	1181
Brasseries Méditerranée	1300
Huileries, Savonneries Méridionales	
Afrique occidentale	1695
Félix Fournier	211 25
Romain Boyer	81
Marseille Estaque	290
Société des wagons-foudres	118

MARCHÉS DE LA RÉGION

Marseille. — La chambre syndicale des minotiers et des fabricants de semoules de Marseille, a fixé pour la huitaine le prix de revient en disponible gare ou quai départ :
1. Des farines berdianska : Marque courante, 42 fr. 50 la balle de 122 k. 1/2 ou 34 fr. 75 la balle de 100 k. — Marque de choix, 43 fr. 50 la balle de 122 k. 1/2 ou 35 fr. 50 la balle de 100 k., toiles perdues ; 2. des semoules SSS extra, les 100 k. nues toiles incluses : 30 fr. à la consommation, 22 fr. à l'entrepôt.
Perpignan. — Marché aux bestiaux du 2 juin 1904. — Animaux amenés au marché : Bœufs, 25 ; 1re qual., 1fr. 75 ; 2e qual., 1 fr. 70 le kil. — Vaches, 50 ; 1re qual., 1 fr. 65 ; 2e qual., 1 fr. 60 le kil. — Génisses, 33 ; 1re qual., 1 fr. 70 ; 2e qual., 1 fr. 65 le kil. — Veaux, 6 ; 1re qual., 1 fr. 90 ; 2e qual., 1 fr. 85 le kil. — Moutons, 100 ; 1re qual., 1 fr. 70 ; 2e qual., 1 fr. 65 le kil. — Brebis, 80 ; 1re qual., 1 fr. 60 ; 2e qual., 1 fr. 50. le kil. — Chèvres, 21 ; 1re qual., 0 fr. 80 ; 2e qual., 0 fr. 75 le kil. — Chevreaux, 30 ; 1re qual., 0 fr. 90 ; 2e qual., 0 fr. 85 le kil. — Agneaux, 800 ; 1re qual., 0 fr. 90 ; 2e qual., 0 fr. 85 le kil. — Porcs gras, 51 ; 1re qual., 1 fr. 25 ; 2e qual., 1 fr. 20.
Marché aux fourrages. — Luzerne, 1re qual., 7 fr. ; 2e qual., 6 fr. 50 les 100 kil. — Foin, 1re qual., 6 fr. ; 2e qual., 5 fr. 50 les 100 kil. — Paille, 1re qual., 5 fr. 50 ; 2e qual., 5 fr. les 100 kil.
Tarascon. — Marché du 3 juin. — Il a été vendu : Fraises, 150 kilos, à 35 fr. — Haricots verts, 1,600 kilos, de 25 à 40 fr. — Cerises, 4,000 kilos, de 20 à 42 fr.
Nimes. — Marché Saint-Charles. — Voici les prix qui ont été pratiqués, hier, au marché de la place Saint-Charles :
Artichauts de pays, 0 fr. 10 à 0 fr. 20 la douzaine. — Asperges, 0 fr. 15 à 0 fr. 35 la botte. — Haricots frais verts, 25 à 45 fr. les 100 kilos. — Petits pois, 30 à 35 fr. les 100 kilos. — Pois gourmands, 30 à 32 fr. les 100 kilos. — Pommes de terre de pays, 10 à 14 fr. les 100 kilos. — Pommes de terre d'Espagne, 8 à 9 fr. les 100 kilos. — Pommes de terre vieilles, 6 à 7 fr. les 100 kilos. — Tomates d'Afrique, 120 fr. les 100 kilos. — Choux pommés, 0 fr. 75 à 1 fr. la douzaine. — Salsifis, 0 fr. 70 à 0 fr. 75 la douzaine. — Navets, 8 à 10 fr. les 100 kilos. — Carottes nouvelles, 0 fr. 40 à 0 fr. 45 la douzaine. — Carottes anciennes, 5 à 6 fr. les 100 kilos. — Aubergines, 1 fr. 50 à 1 fr. 75 la douzaine. — Radis, 0 fr. 25 à 0 fr. 35 la douzaine. — Romaines, 0 fr. 25 à 0 fr. 40 la douzaine. — Laitues, 0 fr. 20 à 0 fr. 30 le panier. — Abricots, 80 fr. les 100 kilos. — Amandes vertes 30 à 32 fr. les 100 kilos. — Cerises bigarreau, 30 à 45 fr. les 100 kilos. — Cerises Nap., 16 à 20 fr. les 100 kilos. — Cerises ordinaires, 20 à 32 fr. les 100 kilos. — Fraises fines, 100 à 110 fr. les 100 kilos. — Fraises demi-grosses, 50 à 55 fr. les 100 kilos. — Fraises grosses, 35 à 45 fr. les 100 kilos. — Citrons, 4 fr. 50 à 5 fr. le cent.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

BOURSE COMMERCIALE. — Paris, 3 juin
Conditions de vente. — Huiles : les 100 kil. — Alcools : 1re qualité, 90 degrés, Phen. — Farines, le sac, 140 kil., toile comprise, escompte 1/2 %, 13 marq. supér. — Blés : les 100 kil., 72|77 au comptant.

TERMES	Colza	Lin	Aco"	Far"	Blés	Sucre
Courant	46 25	40 25	39 87	27 35	20 20	— —
Juillet	46 25	40 25	39 62	27 50	20 25	27 50
Août	46 25	40 50	39 50	27 60	20 25	27 75
Septem	47 50	41 —	35 37	27 20	20 25	27 87

Corbeil : .. .. à .. .. les 157 kil.

MOUVEMENT DES PORTS
Marseille, 3 juin.

Arrivées. — Macina François, de Saint-Louis (Sénégal) avec 13 passagers et 1000 tonnes arachides ; vapeur anglais Roman, venant de Londres avec 977 tonnes peinture et fer dont 22 pour Marseille ; Languedoc, Oran, avec 12 passagers et 700 tonnes minerai et vin ; Ville de Valenciennes, de Dunkerque et Bordeaux, avec 600 tonnes toile, sucre et huile ; Goleonda, de Calcutta, avec 1000 tonnes peaux, cotons et salpêtre ; Ville de Bastia, de Propriano et d'Ajaccio, avec 88 passagers et 210 tonnes bois et charbons ; Amphion, de Cannes et Saint-Tropez, avec 50 tonnes parfumerie et liège ; le vapeur italien Centro-America de Gênes avec 91 passagers dont 53 en continuation ainsi que 2235 tonnes pour le Bara ; vapeur anglais Cheshire de Liverpool, avec 9 passagers et 5435 tonnes dont 230 pour Marseille ; Planier, de Nice, avec 8 passagers et 64 tonnes de marchandises diverses.
Les départs. — Ville de Barcelone, de la Cie Générale Transatlantique, pour Alger ; Ville de Madrid, même compagnie pour Oran ; Touareg, de la Cie Mixte, pour Philippeville et Bône ; Tafna, de la même Cie, pour Oran ; Niger, de la Cie des Messageries Maritimes, pour Alexandrie ; Cyrnos, de la Cie Fraissinet, pour Bastia ; Orient, de Caillol-Duvillard, pour Bône ; le Centro America, de la Veloce, pour les Antilles et le Para.
Nouvelles maritimes :
Le Melbourne, des Messageries Maritimes, allant de Marseille à Maurice, est parti de Suez.
L'India, de la Péninsulaire Orientale, est parti de Sydney pour Marseille et Londres.
Le vapeur Macédonia, de la Péninsulaire Orientale, allant de Marseille à Sydney, est parti de Fremantle.
Le vapeur anglais Yorkshire, venant de Marseille est arrivé à Rangoon.
Le vapeur anglais Shropshire, venant de Rangoon à Marseille, est parti de Port-Saïd.
Le vapeur anglais Nigaristan est parti de Newport pour Marseille.
Le vapeur grec Léonidas, est parti de Bary pour Marseille.
Le Frédéric Morel, venant de Marseille est arrivé à Bordeaux.
La Ville de Cette est parti de Bordeaux pour Marseille.
L'Himalaya, venant de Sydney, arrivera à Marseille dans la matinée de samedi.

Bibliographie

FINE, par Georges Beaume. — Un des tout premiers livres de l'auteur des *Jardins*, qui vient d'être réimprimé avec de jolies illustrations, œuvre savoureuse comme un fruit vert, fraîche de la fraîcheur des impressions de la jeunesse, parfumée de toutes les senteurs de la terre, que l'on vient à peine de quitter — une idylle champêtre, avec une note réaliste qui devait disparaître dans les œuvres postérieures de l'honnête écrivain qu'est devenu Georges Beaume.

LES DEUX BAUHIN, par Ludovic Legré. — C'est la suite des belles études de M. Ludovic Legré sur *la Botanique en Provence au XVIe siècle*. Les savants de tous les pays ont fait à ces œuvres l'accueil le plus flatteur, et les lettrés les ont lues avec le plus grand plaisir, car elles sont écrites par un écrivain de race. Le regretté Léon de Berluc-Pérussis écrivait un jour à l'auteur : « Vous nous avez révélé une Provence nouvelle à force d'être inconnue. » On doit en remercier M. Ludovic Legré en souhaitant que son exemple trouve dans les autres provinces des imitateurs.

SYLVIA, par Ernest Gaubert. — Petit livre, tout petit ; petite histoire, toute petite. L'auteur a écrit en sous-titre : « Ou le nouveau Werther ». Je dirais : le petit Werther. L'autre, l'illustre, s'est suicidé et il est devenu immortel ; celui-ci se console et ce n'est peut-être pas uniquement pour cela qu'il ne sera pas immortel. Mais la petite histoire de M. Gaubert est écrite dans une langue très agréable.

VILO-NOVO. MOUN PAÏS, par Toumàs Davi, *le félibre-paysan*. — *Thomas David est un de ces* paysans de Provence que la nature a fait poètes et que l'exercice de la langue provençale et le commerce des félibres ont rendus écrivains. C'est en solides vers alexandrins, à la bonne mode, que T. David chante son Villeneuve-les-Avignon, qui mérite bien, en effet, qu'on lui consacre un poème. Des notes historiques, très copieuses, complètent heureusement ce livre, qui est à la fois, une monographie et un poème.

FONT-SEGUGNE, par Anfos Tavan. — Brochure d'actualité. C'est une notice sur le berceau du félibrige par un des fondateurs. Elle est indispensable à quiconque s'intéresse à l'histoire de la Renaissance littéraire du Midi. Tavan a eu la bonne idée d'y joindre quelques-unes de ses meilleures poésies. *Font-Ségugne* est édité par Ruat, rue Paradis, Marseille, l'éditeur des chansons de Charloun et des cigales félibréennes.

J. V.

Aux jeunes filles : VERS LE MARIAGE, par Jean Charruau. Un vol. in-12. Prix : 3 fr. 50. P. Téqui, libraire-éditeur, 29, rue de Tournon, Paris-VIe.

Vers le Mariage — tel est le titre du nouveau livre que nous présentons au public — est destiné surtout aux jeunes filles et aux jeunes femmes. Doctrine forte et sûre, conseils éminemment pratiques, psychologie fine et profonde, humour et gaieté, elles y trouveront toutes les qualités maîtresses de l'auteur, qui jamais, à notre avis, ne fut plus heureusement inspiré qu'en écrivant ces pages, si pleines de choses et si vécues.

Lisez-les, surtout les chapitres intitulés : *Corbeille de noces, Vol d'alouette, Un royaume heureux, Dévotions et dévotion, Les serviteurs, Vierge folle et vierge sage, Casse-Cou, Mlle Conjungo, Noces d'or*, etc., etc., et quand vous fermerez le livre, vous vous direz certainement : « Déjà fini... Quel dommage ! C'est si vrai et si joli ! »

M. V.

Spectacles et Concerts
du 4 juin

BÉZIERS. — Musique du 17e de ligne. — De 5 h. 30 à 6 h. 30, sur la place du Théâtre. — 1. La Marche du Milieu, 1re audition, Font-Conne. — 2. Don-Juan, Mozart. — 3. Iberia, valse espagnole, Jeigh. — 4. Mireille Gounod. — 5. Mousse de champagne, valse, Binetti.
Casino. — C'est ce soir qu'aura lieu l'ouverture du Casino. Dans la troupe on relève beaucoup de noms connus : Nita Darbel, qui présente un *numéro tout nouveau : la belle Dy-Na-Mo*, la gommeuse électro ; Anne Dargis, diseuse ; le comique type M. Leduc ; Mlle de Valeria ; M. Albert Coron, chanteur de genre, répertoire classique, et toute une troupe de 1er ordre.
CETTE. — Kursaal. — Direction Brunet. — Samedi, 4 juin, à 8 h. 30, « La Grande Duchesse de Gerolstein », opérette.
NIMES. — Casino. — Une seule représentation avec le concours de M. Perissé, 1er baryton du théâtre de Saïgon, ancien élève du conservatoire de Nimes ; Mlle Berthall, 1re chanteuse d'opérette, et M. Laffon, 1er ténor d'opérette, « Les Cloches de Corneville », opérette en 3 actes et 4 tableaux, musique de R. Planquette. Orchestre sous la direction de M. Vandamme-Chiara.
Estudiantina nimoise. — Ce soir, à 8 h. 45, à l'Esplanade. — Salut aux mandolinistes, défilé, G. Marchat. — Printemps fleuri, mazurka, E. Bara. — Près du Hameau, fantaisie pastorale, Saurel — Retour des champs, polka marche, Albin. — Ninon, gavotte, G. Walter. — Mireille, fantaisie, Gounod.
AVIGNON. — Café de Paris. — Direction : Rita Wallon. — 1. Marche des Petits lignards, Laidet. — 2. Baden-Baden, valse, Broustel. — 3. La Bohémienne, ouverture, Balf. — Cinématographe Faraud. — 4. Orchestre de dames, polka, Gateau. — 5. Madame Pipelet, air de ballet Gauvin. — 6. La Juive, fantaisie, Halévy. — Cinématographe Faraud. — 7. La Passerelle, mazurka, Bézetia. — 8. Solo de flûte, par M. Chabert. — 9. Rigoletto, fantaisie, Verdi. — Cinématographe Faraud. — 10. Valse alsacienne, Gentil. — 11. La Tarasque, farandole, Cazaneuve. — 12. Pigeon voyageur, Blum.
Arènes de Bagatelle. — Demain dimanche, à 3 heures de l'après-midi, grande représentation unique, pour la première fois à Avignon, le Death Hoop ou saut de la mort, exécuté par le célèbre Henri K'ance.
A côté de lui paraîtront plusieurs troupes d'acrobates.
Théâtre Festa. — Tous les soirs, au boulevard de la Gare, le célèbre hypnotiseur Festa donne une séance de prestidigitation et d'hypnotisme fort intéressante.
ARLES. — Folies Arlésiennes. — Demain dimanche, 5 juin, pour les adieux de M. Burger et pour les débuts de M. Delange grand premier comique, pour la première fois à Arles, « Rip », opéra-comique en 5 actes et 5 tableaux, musique de Planquette.

Les Conditions atmosphériques
DANS LA RÉGION
Observations du 3 juin

Avignon. — Observations météorologiques prises chez M. Contesse, opticien à Avignon :
Maximum du 2 juin, + 23°9. — Minimum, +14°2. Hauteur barométrique, 764mm9. — Thermomètre, 8 h. du matin, le 3 juin, + 17°9. — Temps nuageux. — Vent Nord-Ouest fort.
Arles. — Météorologie. — A 7 heures du matin. Hauteur barométrique, 759mm4. — Thermomètre, 17°6 — Température de la nuit, 7°6. — Maxima du 2 juin, 23°8. — Vent du N-O. fort. — Temps, nuageux. — Hauteur du Rhône, 1 m. 05 c. au-dessus de l'étiage. — Pluviomètre, eau recueillie, 2mm2.
Nimes. — Minima, + 10°2. — Maxima, + 26°2. — Moyenne, 18°2 — Hauteur barométrique, 760mm2. — Vent : O.. — Etat atmosphérique : variable.
Ecole nationale d'agriculture de Montpellier. — Observations comparées :

	Montpellier	Aigoual
Tempér. maxima de la veille	30°4	10.6
Minima du jour	12°3	—0°4
Pression atmosphérique	757mm9	631mm9
9 heures | Direction du vent	N.-N.-O.	N.-N.-O.
du matin | Force du vent	tr. faible	modéré
Etat du ciel	nuageux	brouil.

La température minima s'est abaissée à Montpellier de 0,5 depuis la veille.
La température minima s'est élevée à l'Aigoual, de 1.0 depuis la veille.
Le baromètre a baissé à Montpellier de 3,9 depuis 24 heures.
Le baromètre a monté à l'Aigoual de 3,0 millim. depuis 24 heures.
Pluie ou neige tombée la veille : à Montpellier 0mm0 ; à l'Aigoual, 0mm.
Temps probable : ciel nuageux, vent des régions N.-N.-O. modéré, température fraîche matin et soir.
Béziers. — Observations météorologiques prises au thermométrographe de M. Robin, opticien. Ciel couv. — Minimum du jour, +21°2. — Midi, +23°. — Maxima de la veille, +25°. — Maxima du jour, 26°. — Hauteur barométrique, 765mm8.
Pluie tombée dans les dernières 24 heures mesurée en millimètres, 0mm.
Perpignan. — Baromètre, à 0 au niveau de la mer, 764,0. — Température de l'air à l'ombre, 17°1 — Etat hygrométrique, 59.— Vent de la girouette, N.-O. faibl. — Dir. des nuages, O. — Etat du ciel, p. nuag.— Evaporation en 24 h., 9°6.— Pluie en 24 h., 0.0. — Maximum de température de la veille, 23.5. — Minimum de température du jour, 13.0.

BULLETIN GÉNÉRAL

Paris. — Le vent est faible ou modéré du Nord sur nos côtes de la Manche et de l'Océan ; il est assez fort du Nord-Ouest en Provence. Des pluies sont tombées dans le nord et l'ouest du continent.
En France, on a recueilli 13 millimètres d'eau à Dunkerque, 4 à Paris, 3 à Nancy. La température s'est généralement abaissée. Ce matin, le thermomètre marquait 6 à Bodo, 12 à Paris, 20 à Alger, 20 à Brindisi. On notait 5 au Ventoux, 4 au Mounier, 3 au Puy-de-Dôme, —4 au Pic-du-Midi.
Un temps nuageux est probable.

TRIBUNE DU TRAVAIL ROYALISTE
3, Rue Levat, Montpellier

OFFRES D'EMPLOIS

On demande un valet de chambre cocher, bonnes références exigées.

On demande ménage, le mari valet de chambre, et la femme cuisinière. Sérieuses références exigées.

DEMANDES D'EMPLOI

Jeune homme, 21 ans, désire place valet de chambre ou cuisinier, écrire C. H., poste restante, Montpellier.
Jeune homme, âgé de 20 ans, désire place de valet de chambre ou garçon de café.
Demoiselle, 36 ans, désire place de femme de chambre.
Jeune homme, 23 ans, désire emploi de bureau.
Homme marié, 31 ans, désire place de garçon de magasin ou emploi quelconque.
Célibataire, 30 ans, désire place d'employé aux écritures.
Régisseur, 45 ans, désire mêmes fonctions. Se déplacerait pour l'Algérie.
Ex-garde communal, désire place de garde particulier, de chasse ou communal.
Dame veuve, 45 ans, très au courant des écritures commerciales, désirerait tenir comptabilité.
Homme marié, 34 ans, désire place de garde particulier, surveillant ou emploi quelconque.
Ex-congréganiste, désire place d'instituteur, de comptabilité, ou représentant de commerce.
Jeune homme, 15 ans, belle écriture, demande emploi de bureau. S'adresser : J. C., 10, rue Boyer, Montpellier.
Dame jeune, bonne famille, désire donner leçons piano et solfège. S'adresser : 8, rue du Courreau, 3e étage, Montpellier.
Demoiselle, 38 ans, bonne éducation, ayant brevet, désire donner leçons français à jeunes enfants. S'adresser : 8, rue du Courreau, 3e étage, Montpellier.
Régisseur, connaissant à fond tous les travaux agricoles, muni de très sérieuses références, désire mêmes fonctions.
Homme sérieux, bonnes références, demande emploi d'homme de magasin, tiendrait comptabilité pour petit négociant.
Dame, 45 ans, désire trouver une place auprès d'une personne seule, pour diriger son intérieur et comme dame de compagnie, excellentes références. S'adresser bureau journal.
Célibataire, 21 ans, désire place de bureau ou emploi quelconque.
Célibataire, 45 ans, désire place de régisseur, gérant ou comptable.
Homme marié, 52 ans, désire place de régisseur ou de comptable.
Valet de chambre, 23 ans, désire place, bonnes références.
Homme, marié, sans enfant, ex-garde particulier, assermenté, désire mêmes fonctions ou garde-chasse. Très bonnes références.
Comptable, disposant de quelques heures, les occuperait à la correspondance ou comptabilité.
Ménage sans enfant, désire place de concierge.
Homme, 38 ans, désire travaux de bureau, de petite comptabilité ou encaissements. Très bonnes références.
Homme marié, 34 ans, désire place de garde particulier ou de garde-mas.
Tonnelier-entonneur, connaissant tous les travaux de magasin, désire place chez négociant en vins, ou comme homme de cave dans bonne propriété.
Homme, 39 ans, connaissant le service de café et sachant glacer, demande place pour saison d'été, se déplacerait.
Régisseur, marié, âgé de 35 ans, désire même emploi aux environs de Montpellier.
Régisseur en fonctions, désirant améliorer sa situation, désire même emploi.
Prêtre professeur diplômé, recevrait dans belle villa et vaste jardin, pensionnaires ou externes, le soir particulières, surveillance pour les élèves du lycée. S'adresser au journal.
Ex-congréganiste, désire place de précepteur dans famille ou emploi de bureau.
Professeur, ayant diplômes universitaires, donnerait volontiers, à domicile, leçons particulières ou même quelques répétitions de mathématiques et de sciences, s'adresser bureau du journal.
Peintre-vitrier, désire travail pour la ville ou la campagne.
Ouvrier peintre, désire travail de peinture pour la ville ou la campagne.
La Tribune du travail royaliste se tient à la disposition de toute personne munie de sérieuses références royalistes écrites.
Les personnes qui s'y adressent par correspondance sont priées de joindre un timbre à leurs lettres si elles désirent une réponse.

Secrétariat du Peuple
4, rue Monjardin, 4 — NIMES

Les offres et demandes d'emploi sont absolument gratuites, mais le service des demandes d'emploi est exclusivement réservé aux sociétaires du Secrétariat du Peuple.
Les personnes qui s'y adressent par correspondance sont priées de joindre un timbre à leurs lettres si elles désirent une réponse.
Le Secrétariat du Peuple est ouvert tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 à 5 heures. Le dimanche, de 9 heures à midi.

OFFRES D'EMPLOIS

On demande une ouvrière corsetière.
Est demandé une apprentie corsetière.
Bonne cuisinière, avec très bonnes références, est demandée pour Bouches-du-Rhône.
Jeune homme, de 18 à 20 ans, est demandé pour la campagne.
On demande un demi-ouvrier menuisier.
Un bon chantre est demandé pour paroisse de Vaucluse ; on fournirait supplément de travail.
Valet de chambre, cocher, connaissant un peu l'entretien d'un jardin est demandé pour Vaucluse.
On demande maître d'hôtel, sérieux, bonne tenue, bonnes recommandations, pour établissement de premier ordre de la ville.

FABIO PELLARIN & SES FILS
ENTREPRENEURS, *rue Saint-Denis*, Montpellier. Succursale, boulevard de Strasbourg, 72, Béziers ; 3 médailles : Montpellier 1885, Toulouse, 1887. Montpellier 1896, 1er prix MÉDAILLE D'OR Paris Membre du jury supérieur. Hors concours
ENTREPRISE GÉNÉRALE DE DALLAGES EN MOSAÏQUES DE MARBRE, construites sur place, artistique romaine et vénitienne en tous genres, mosaïque monumentale en tout style. — Décoration et dallage du Théâtre municipal de Montpellier, des Chartreux de Mougères, du nouveau Collège de Cette. Travaux garantis sur planches en fer à T et en bois.

Service régulier de bateaux à vapeur espagnols entre **CETTE et BILBAO et les ports intermédiaires**
YBARRA & Cie, DE SÉVILLE
Départs hebdomadaires pour Barcelone, Tarragone, Valence, Alicante, Alméria, Malaga, Cadix, Huelva, Vigo, Carril, la Corogne, Santander, Bilbao.
Et en transbordement à Cadix pour Séville, Gijon San-Sébastien et Passages.
S'adresser à M. POMMIER, consignataire
Quai Louis-Pasteur, 9, à CETTE

ETUDE de
Me Gaston BARNOUIN
Docteur en Droit
AVOUÉ
Près le Tribunal civil de Nimes
y demeurant et domicilié
Place de la Calade, 4
VENTE sur Licitation
(Les Etrangers admis)
d'une
MAISON D'HABITATION
et ses dépendances sise à Nimes, place de la Salamandre, 2, et rue des Chapeliers, 6.
Mise à prix : 20,000 fr.
L'entier immeuble est loué 2,500 francs par an.
Adjudication fixée au **jeudi 16 juin 1904**, à **huit heures trois quarts du matin**, au Palais de Justice, à Nimes, salle ordinaire des ventes du Tribunal civil, par devant M. Valat, juge à ces fins commis.
Pour plus amples renseignements sur l'immeuble à vendre, s'adresser :
1° A Me BARNOUIN, avoué poursuivant la vente, en son étude à Nimes, place de la Calade, 4 ;
2° A Me JODOCIUS, avoué colicitant, en son étude à Nimes, 8, boulevard Amiral-Courbet.

A REMETTRE de suite, cause de santé, café et hôtel du Cheval, à Mauguio.

Sté ASSUR. des FAILLITES
dem. *Agents* et *Directeurs* locaux. Appoint. et fortes commissions, 39, av. Trudaine, Paris.

OCCASION A VENDRE une paire de juments.

SANATORIUM de Dienne Cantal. 1,300 mètres d'altitude. Affections de poitrine, Anémie. Ouvert toute l'année. S'adresser à la direction.

PELADE TEIGNES, DARTRES, Eczémas, Herpès, Acné, Boutons, Rougeurs, Furoncles, Chute des Cheveux *et toutes les* Maladies de la peau
Guérison rapide par la *Pommade Antiseptique* la PILEINE
Prix du Pot : 5 fr. — Phcie SALAUZE, à Lézignan (Aude), et toutes Phcies. Dépôt à Béziers, phcie Marill ; à Perpignan, phcie Dumayne.

DOTATION des ENFANTS
On peut, en toute sécurité, faire rapporter à ses économies annuelles de 5 *à 8 pour cent*, et parfois davantage, en les plaçant **AU CONSERVATEUR** — *la plus ancienne Société d'Assurances mutuelles sur la Vie.* — Fondé en 1844 et contrôlé tant par l'Etat que par un conseil de surveillance composé d'assurés, LE CONSERVATEUR est la *Seule Mutuelle* qui puisse, grâce au nombre de ses adherents (125,000 contrats en cours), donner de semblables résultats. Ajoutons que LE CONSERVATEUR a été choisi comme assureur par la *Société d'Encouragement à la Contre-Assurance Universitaire*, créée par les fonctionnaires de l'Instruction Publique.
S'adr. à M. Ingelbrecht, inspect. divis., 1, quai de la Pêcherie, Lyon.

CHAUX HYDRAULIQUE DE LAVALETTE
RECONNUE SUPÉRIEURE
CALVO & BERNARD, Cité Industrielle, 41, Montpellier

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
LIQUIDATION JUDICIAIRE
Première réunion

Les créanciers du sieur Joseph Jonquet, marchand d'huiles, domicilié à Montpellier, rue Belfort, 4, sont invités à se rendre le samedi onze juin mil neuf cent quatre, à 2 heures du soir, dans la salle des assemblées du Tribunal de Commerce de Montpellier (H

Samedi 18 juin 1904
Le numéro 5 Centimes

L'ECLAIR

JOURNAL QUOTIDIEN DU MIDI

Vingt-quatrième Année — 9726
Le numéro 5 Centimes

ADMINISTRATION ET RÉDACTION CENTRALES
8, rue Levat, à MONTPELLIER
ANNONCES : Dans nos Bureaux, chez nos Correspondants
ET DANS
TOUTES LES AGENCES DE PUBLICITÉ DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

BUREAUX-SUCCURSALES OU DE RÉDACTION
A Orange — Carpentras — Cavaillon — Avignon — Tarascon — Arles — Beaucaire — Uzès
Alais — Le Vigan — Nimes — Cette — Béziers — Lodève — Saint-Pons — Narbonne
Carcassonne — Limoux — Millau — Saint-Affrique — Mende — Perpignan, etc.
PARIS — Rue Feydeau, 26 — PARIS

ABONNEMENTS
(Les timbres-poste ne sont pas reçus en paiement)
HÉRAULT, AVEYRON, GARD, AUDE, TARN, 3 mois, 5 fr. 6 mois, 10 fr.; un an, 20 fr.
POUR LES AUTRES DÉPARTEMENTS..... 3 mois, 5 fr. 50; 6 mois, 11 fr.; un an, 22 fr.
Joindre à tout changement d'adresse: 50 centimes
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

NOUVELLES DU JOUR

Après avoir entendu les dépositions de MM. Chabert et Mascuraud, la commission d'enquête a voté, par 22 voix contre 4 et 3 abstentions, un avis favorable à l'ouverture d'une instruction judiciaire contre X..., auteur de la tentative de corruption.

Hier a été courue la course Gordon-Bennett, qui a été gagnée par Thery, français, sur une Richard-Brasier, battant Jenatzy, allemand, détenteur de la coupe.

Le général Bobrikoff, gouverneur général de Finlande, a été assassiné par un révolutionnaire, qui a tiré sur lui trois coups de pistolet.

La Chambre a discuté, hier, l'interpellation de M. Prache sur la franc-maçonnerie.

On trouvera plus loin les nouvelles qui nous sont parvenues à la dernière heure

Le « grand honnête homme »

Ce « grand honnête homme » de Combes, comme l'appelle Brisson, doit avoir quelques inquiétudes pour sa réputation.

Brisson l'a bien canonisé du haut de la tribune de la Chambre, mais le pontife de la maçonnerie passe pour porter malheur à ceux qu'il protège ; ses bénédictions, comme celles du diable, appellent les catastrophes.

Cette affaire des millions des Chartreux prend des proportions effrayantes pour les gens du bloc, car les révélations déjà faites nous portent à penser que le nombre des concussionnaires et des maîtres-chanteurs est énorme dans ce parti.

Et cet étalage de linge puant, ce sont des gens du bloc, mécontents peut-être parce qu'ils n'ont pas assez reçu, qui l'ont réclamé.

Cette affaire inattendue est née d'une interruption faite par un membre de la droite, qui ne s'attendait pas à tant émouvoir le monde du bloc.

Combes, poussé par ce que dans le langage imbécile des loges on appelle la fatalité, a voulu rejeter violemment loin de lui l'allusion blessante et tout à coup la Chambre, entraînée aussi par la fatalité, a exigé des explications.

Elles furent très obscures, mais en même temps si maladroites, que toute la majorité, moins les socialistes, se trouva dans la nécessité, sous peine d'être compromise avec son gouvernement, d'exiger des éclaircissements.

La nomination d'une commission d'enquête fut décidée, et la fatalité s'en mêlant, — décidément la fatalité joue un bien grand rôle dans les affaires de la maçonnerie — la commission s'est trouvée en grande majorité hostile au ministère c'est-à-dire composée de gens pour la plupart indépendants et désireux de découvrir la vérité.

La commission s'est mise à l'ouvrage, mais elle n'est pas secondée, on le pense bien, par le gouvernement, ni par ses fonctionnaires.

Tous ces gens-là font les étonnés devant la commission ; comme les vieilles anglaises, qui emploient des circonlocutions pour parler de culottes, ils se servent de périphrases pour ne pas prononcer le mot de chantage que leur pudeur effarouchée a rayé du dictionnaire.

Vous pouvez croire qu'à l'heure présente, toutes les loges sont dans les transes et qu'on s'y livre à de profondes méditations sur le meilleur moyen de pratiquer la prudence du serpent que recommande l'Ecriture.

Seulement, elle recommande aussi l'innocence de la colombe, sans laquelle la prudence du serpent ne sert le plus souvent qu'à le faire mieux écraser.

L'innocence, c'est ce qui manque le plus à ce « grand honnête homme » de Combes, dont l'honnêteté de bandit n'existe que devant Brisson, et c'est insuffisant.

Malgré la prudence, la réserve, les habiletés du monde officiel, la commission découvre dans le temple du bloc, quelques tas de fumier d'importance et qui vont donner du travail, si l'on veut sérieusement examiner tout ce qu'ils contiennent de pourriture.

Si la commission pousse son œuvre jusqu'au bout et cherche réellement à faire son devoir, tout son devoir, ce sera la première fois que nous verrons cela, mais son enquête sera très intéressante.

Depuis le scandale Wilson, qui remonte à plus de vingt ans, tous les deux ou trois ans la morale officielle nous donne un esclandre et, chaque fois, une commission d'enquête est chargée de tout recouvrir du manteau de l'hypocrisie laïque ; il serait temps qu'on se mit enfin à chercher sincèrement la vérité.

Demain, sous les auspices des loges, on va célébrer en France la fête de l'enseignement laïque, c'est-à-dire de l'enseignement sans Dieu, le moment est bien choisi comme on voit.

Partout, naturellement, on va réunir, autour d'orateurs de choix, les pauvres enfants des écoles pour les soumettre à l'arrosage de l'éloquence officielle généralement abondante et toujours ennuyeuse.

Les orateurs ne seront pas embarrassés pour parler des vertus que fait naître la morale laïque, ils auront tous assez d'imagination pour cela, mais quel sujet autrement intéressant s'ils osaient le traiter, serait l'histoire des scandales républicains.

On pourrait rechercher pourquoi on a nommé si souvent des commissions d'enquête et pourquoi ces commissions n'ont jamais trouvé les coupables.

On passerait ensuite aux bienfaits inappréciables de la morale laïque qui réhabilite les hommes sans exiger de repentir, l'exemple de M. Loubet servirait à illustrer le discours.

Il fut blâmé par un vote de la Chambre pour ses complaisances envers les panamistes, ce vote fut affiché dans toutes les communes, pour leur faire partager l'indignation du Parlement, et quelque temps après il était nommé chef de la République.

Mais les orateurs se garderont d'aborder ce sujet, ils décriront avec cette phraséologie vague et pompeuse, mise à la mode par la Révolution, la cité idéale de l'an deux mille, que la vertu laïque peuplera de héros.

Leur éloquence, si bruyante soit-elle, n'arrivera pas à dominer le tapage immoral et scandaleux que le laïcisme fait chez nous.

Les résultats de la morale laïque se sont appelés, en effet : wilsonnisme, panamisme, humbertisme, etc., qui ne sont pas des noms de vertus ; probablement, demain, ajoutera-t-on à cette litanie le combisme ; ce nouveau vocable ne relèvera pas le prestige de la laïque.

Avant de partir pour l'étranger, le supérieur général des Chartreux adressa à Combes une lettre qui dût faire rire tous les blocards, mais qui émut les catholiques, parce qu'ils savent ce qu'ont de redoutable pour leurs persécuteurs les protestations des ministres de Dieu. On lisait dans cette lettre ces lignes que les événements actuels nous rappellent:

« En conséquence, prêtez une attention particulière à mes paroles, monsieur le président du conseil, et ne vous hâtez ni d'en sourire ni de me considérer comme un revenant d'un autre âge. Vous viendrez avec moi devant le tribunal de Dieu. *Là, plus de chantage*, plus d'effets d'éloquence, plus d'assauts de tribune ni de manœuvres parlementaires, plus de faux documents, ni de majorité complaisante... »

En attendant le tribunal de Dieu, où il passera comme tout le monde, voilà Combes devant le tribunal des hommes.

Le supérieur général des Chartreux, en lui disant dans sa lettre « là plus de chantage », l'accuse formellement du fait que la commission d'enquête est chargée d'élucider.

Combes va se débattre, aidé de tous ses complices, il se tirera peut-être d'affaire comme les 104 du Panama, ils sont tant de gens intéressés dans ces tripotages ! mais il n'empêchera pas le régime d'être chargé d'une infamie de plus.

A. de Vichet

NOS DÉPÊCHES

Par Fil spécial

Le nouveau scandale

LES MILLIONS DES CHARTREUX

Paris, 17 juin, 3 h. soir.

Une interview de M. Lagrave

Un rédacteur du *Gaulois* a interviewé à son arrivée au Havre M. Michel Lagrave, qui lui a fait les déclarations suivantes :

« Il est exact que je reçus un jour la visite de M. Chabert, industriel, avec lequel, du fait même de mes fonctions au ministère du commerce, j'avais été précédemment appelé à être en rapports assez fréquents. Il me dit qu'à son sens, il lui paraissait possible que les Chartreux consentissent à offrir une somme de 2 millions contre la promesse d'être autorisés. »

« Pardon, demanda notre confrère, il est de toute nécessité de préciser un point. M. Chabert s'est-il présenté à vous comme le mandataire officiel, ou même simplement officieux des Chartreux? Parlait-il, en un mot au nom des Chartreux ? »

« Non, en aucune façon, répond M. Lagrave. Jamais M. Chabert ne s'est présenté à moi comme le mandataire des Chartreux. Il ne m'a jamais laissé entendre qu'il les avait sur ce point pressentis. »

A LA COMMISSION D'ENQUÊTE

LA SEANCE

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Flandin.

Le président fait connaître que M. Ed. Combes demande à être entendu de nouveau par la commission. La commission décide qu'il sera convoqué pour 4 heures.

Nous pouvons dire à ce sujet que M. Ed. Combes nie absolument avoir déjeuné avec M. Lagrave, ainsi que ce dernier l'a affirmé hier à la commission, le jour où il parla de l'offre des 2 millions. M. Ed. Combes déclarera également qu'il n'a pas reçu la lettre que M. Lagrave dit lui avoir adressée de La Nouvelle-Orléans, et dont il est longuement question dans la lettre de M. Lagasse à M. Millerand, que nous avons publiée hier.

Ces démentis, très commentés au sein de la commission, promettent, au moment de la nouvelle déposition de M. Ed. Combes, des incidents curieux.

Les députés de l'Isère

M. Pichat, absent, fait savoir qu'il ne peut venir déposer aujourd'hui. M. Pajot, absent, s'excuse également. M. Colliard dit que les députés de l'Isère demandent à n'être entendus qu'après M. Besson. La commission décide que leur audition aura lieu après celle de M. Pichat et celle de M. Besson.

LE COMPTE RENDU

M. Berthoulat se plaint que dans le procès-verbal communiqué l'on eût bloqué les questions posées à M. Ed. Combes, de telle façon qu'on peut croire qu'il a interrogé le secrétaire général au sujet de M. Verwoort ; M. Poulain constate que les comptes rendus diffèrent suivant les journaux. Ils ont donc été modifiés d'après des renseignements provenant de diverses sources. Le président recommande à MM. les commissaires de tenir l'engagement pris de ne rien communiquer directement à la presse en dehors du compte rendu émanant de la commission.

M. Rudelle se plaint que sa question à M. Lagrave, au sujet de « l'intérêt politique supérieur », qui exigeait le silence touchant le versement de 100,000 francs par M. Chabert, ne figure pas au procès-verbal communiqué. MM. Bouhey-Allex et Lerolle se plaignent que le compte rendu de la séance d'hier ait été imprécis et incomplet.

Le président donne lecture d'un passage du rapport de M. Vallé (affaire du Panama) concernant M. Chabert.

Déposition de M. Chabert

M. Chabert Léon, 61 ans, ingénieur, rue Picot, Paris, prête serment.

M. Chabert.— Dans ma lettre au «Temps» j'ai dit que je n'avais parlé à M. Lagrave des Chartreux que dans une conversation en l'air.

M. Chabert entre dans de longs détails sur son rôle en Alsace comme industriel après la guerre et sur le caractère éminemment patriotique de ce rôle ; il donne à la commission la série des affaires qu'il avait à faire au ministère du commerce.

M. Chabert rappelle qu'il a été mêlé aux affaires du Panama parce qu'il avait reçu de M. Reinach des chèques pour un règlement de vente, qui s'étaient malheureusement trouvés mêlés aux chèques du Panama ; mais il n'avait, dit-il, rien à faire avec le Panama, pas plus qu'aujourd'hui avec les Chartreux.

M. Chabert dit que le versement de 100.000 francs a été fait par lui sur les indications de M. Lagrave au comité Mascuraud pour soutenir le cabinet Waldeck-Rousseau.

Au cours d'une conversation banale avec M. Lagrave sur les incidents du jour, il a simplement dit que les Chartreux, qui faisaient tant d'aumônes ou de dons au Denier de Saint-Pierre, etc., etc., feraient bien mieux d'offrir deux millions au gouvernement pour en faire l'usage qui lui plairait.

Le comte Caffarelli. — Etait-ce une phrase en l'air ?

M. Chabert. — Absolument !

Le comte Caffarelli. — Alors, comment a-t-on pu dire qu'il fallait faire votre nom dans un intérêt politique supérieur.

M. Chabert.— Je ne comprends rien.(Vive sensation.)

M. Berthoulat. — A quoi M. Lagrave faisait-il allusion, dans le passage de sa lettre à M. Millerand qui vous concerne ? Quels sont les faits antérieurs dont il parle ?

M. Chabert. — Je ne sais pas de quoi il s'agit. (Marque d'étonnement.)

M. Berthoulat. — D'après la déposition de M. Ed. Combes, M. Lagrave aurait dit à M. Ed. Combes qu'il était chargé d'une commission bien délicate. Avez-vous dit : « Je crois pouvoir obtenir des Chartreux, etc.»

M. Chabert. — Non, j'ai dit : « Les Chartreux ont bien tort de ne pas offrir.»

M. Berthoulat. — Pouvez-vous donner les noms de vos amis qui ont participé au versement de 100.000 francs ?

M. Chabert. — Je ne me crois pas le droit de les divulguer.

M. Rabier (blocard). — Ce scrupule vous honore.

M. Berthoulat. — J'insiste pour avoir une réponse formelle.

M. Chabert. — Je refuse de donner les noms de mes amis parce que des noms versés dans la politique sont vilipendés.

M. Bonnevay. — Personne ne vous a présenté à M. Lagrave ?

M. Chabert. — Non.

Il importe de faire observer à ce propos, que M. Lagrave a déclaré, hier, à la commission, que M. Chabert lui fut présenté par M. Millerand lui-même. M. Millerand, alors ministre, avait M. Chabert dans son cabinet. Il ouvrit la porte ouvrant dans le cabinet de M. Lagrave, introduisit M. Chabert et dit à son subordonné : « Donnez à M. Chabert les renseignements qu'il vous demandera.»

M. Bonnevay. — Connaissez-vous M. Millerand ?

M. Chabert. — De longue date il était mon avocat.

M. Bonnevay. — M. Lagrave n'a pas eu l'air de considérer votre propos sur les Chartreux comme une proposition ?

M. Chabert. — Nullement.

M. Bonnevay. — Est-ce de votre initiative personnelle que vous êtes allé verser les 100.000 fr. au comité Mascuraud ?

M. Chabert. — Non, c'est sur les indications de M. Lagrave.

M. Bonnevay. — Vous n'avez pas été étonné qu'il ne vous fût pas délivré de reçu?

M. Chabert. — Non, c'était un don anonyme.

M. Bonnevay. — Vous n'avez eu aucune relation d'affaires avec les Chartreux ?

M. Chabert. — Aucune.

M. Bonnevay. — Certainement.

M. Simonnet. — Quand et comment vos relations avec M. Millerand se sont-elles établies ? Quelles affaires lui avez-vous confiées comme avocat ?

M. Chabert.— Permettez-moi de ne pas répondre. Les affaires sont déjà assez difficiles pour n'y pas mêler la politique. D'ailleurs il n'y a pas eu de plaidoiries, mais seulement des consultations.

M. Simonnet. — Avez-vous vu M. Millerand au ministère ?

M. Chabert. — Pour lui dire bonjour en passant.

M. Simonnet. — M. Millerand a-t-il su que vous aviez parlé d'une somme de 100.000 francs à verser ?

M. Chabert. — Je n'en sais rien, mais je ne lui en ai pas parlé.

M. Simonnet. — Comment une personne qui ne fait pas de politique peut-elle recevoir ou accepter le mandat de faire un tel versement ?

M. Chabert. — C'est entre amis que nous nous sommes entendus pour faire une collecte.

M. Simonnet. — A quelle date précise ce versement a-t-il été fait, et comment avez-vous pu vous tromper sur cette date ?

M. Chabert. — Dans la hâte de ma première lettre.

M. Rabier. — Quand ?

M. Chabert. — Après la grande exposition d'électricité en 1881.

M. Rabier. — Pour écrire votre première lettre vous avez dû réfléchir à cette date ?

M. Chabert. — Je n'ai réfléchi qu'après, et c'est alors que j'ai rectifié.

M. Rabier. — Vous n'avez pas de livre où la date du versement figure ?

M. Chabert. — Non.

M. Rabier. — Pourquoi avez-vous divulgué votre nom, puisqu'il s'agissait d'un don anonyme, et comment avez-vous deviné qu'il était question de vous ?

M. Chabert. — Les insinuations étaient claires.

Le président. — Quel était votre part dans le versement.

M. Chabert. — Trois mille francs.

Le président. — Cette somme ne figure sur aucun livre.

M. Chabert. — Sur aucun.

M. Sembat. — Ce versement est-il un acte isolé dans votre existence ?

M. Chabert. — Oui.

M. Sembat. — Est-ce M. Millerand qui vous a mis en relation avec M. Lagrave ?

M. Chabert. — Non.

M. Sembat. — Il n'y a aucun lien entre le versement et vos affaires du ministère du commerce ?

M. Chabert. — Aucun.

M. Sembat. — Si M. Lagrave avait répondu à cette ouverture : « connaissez-vous quelqu'un qui puisse négocier avec les Chartreux » vous seriez-vous offert ?

M. Chabert. — Nullement.

M. Rudelle. — Avez-vous revu M. Lagrave depuis ?

M. Chabert. — Je ne sais, mais en tous cas il n'en a plus été question.

M. Rudelle. — M. Lagrave ne vous a pas dit avoir fait part de votre conversation à qui que ce soit ?

M. Chabert. — Non.

M. Rudelle. — Avez-vous connu M. Cornelius Herz, et quelles relations avez-vous eues avec lui ?

M. Chabert. — De simples relations d'affaires, à propos d'un journal «La Lumière électrique» pour lequel j'ai dû faire quelques versements.

M. Beauregard. — Etes-vous sûr de ne pas avoir été suggestionné par M. Lagrave au sujet du versement ?

M. Chabert. — Absolument pas.

M. Beauregard. — Vous ne savez rien de la déclaration qui vous concernait dans la déposition de M. Lagrave à l'instruction ?

M. Chabert. — Rien.

M. Colliard. — Avez-vous eu une entrevue avec M. Millerand depuis le 28 avril 1903 ?

M. Chabert. — Je ne sais, mais pas depuis quelques mois.

M. Colliard. — Avez-vous des relations avec M. Pierre Baragnon ou avec M. Révoil ?

M. Chabert. — Aucune.

M. Déribéré Desgardes. — Vous n'avez rien demandé à M. Mascuraud en échange de votre versement ?

M. Chabert. — Absolument rien.

M. A. Ménard. — Dans les amis qui ont contribué au versement, en est-il qui, postérieurement, aient été l'objet de distinctions honorifiques ?

M. Chabert. — Aucun.

Le président. — Ne pourriez-vous être relevé de votre engagement de ne pas révéler les noms de vos amis, à la condition que le président seul en aurait connaissance.

M. Chabert. — Non. Mes amis sont dans les affaires et ne veulent d'aucune façon être mêlés à la politique.

M. Vogeli. — Le versement ne devait pas laisser de trace, puisqu'il n'y a pas de reçu. Il n'y avait pourtant là aucun acte inavouable. Mais aujourd'hui, si vous ne voulez pas révéler les noms, ne pouvez-vous être dégagé ?

M. Chabert. — Je n'ai pas besoin d'être dégagé. Mes amis ont confiance en moi. Cela me suffit et je leur conseillerai moi-même de ne pas me dégager.

M. Vogeli. — Vous n'avez jamais eu ni directement, ni indirectement de relations avec les Chartreux ?

M. Chabert. — Aucune.

M. Vogeli. — Dans le courant du présent mois de juin, avez-vous eu l'occasion de rencontrer M. Millerand ?

M. Chabert. — Non.

M. Lemoigne. — Il n'a pas été question que M. Lagrave dût faire une communication à la suite de votre conversation ?

M. Chabert. — Non.

M. Beauregard. — Vous ne vous expliquez pas cette communication ?

M. Chabert. — Pas du tout.

M. Denys Cochin. — Comment avez-vous pu commettre une erreur sur la date du versement ? N'a-t-il pas eu lieu à une autre époque que celle des élections ?

M. Vogeli. — Vous n'avez pas rencontré ni M. Millerand, ni M. Lagrave au mois de mai dernier ?

M. Chabert. — Nullement.

M. Vogeli. — M. Lagrave vous a-t-il renvoyé directement au comité républicain en vous détournant de vous rendre au ministère de l'intérieur ?

M. Chabert. — Oui.

M. Grosjean. — Comment avez-vous pu vous tromper sur la date des élections ?

M. Chabert.— Je savais seulement qu'elles avaient eu lieu en 1902.

M. Rudelle. — Quand on vous a adressé au comité Mascuraud vous n'avez pas cherché à savoir ce qu'était ce comité.

M. Chabert. — Il me suffisait qu'il me fût indiqué par le directeur du ministère du commerce.

M. Cesbron. — Pourquoi rappeler ce versement que personne ne connaissait ?

M. Chabert. — Je voulais couper court aux insinuations qui se produisaient.

A 4 h. 1/4, M. Chabert se retire.

Pendant la suspension

Pendant la suspension de la séance de la commission, M. Flandin, président de la commission, a eu une entrevue fort commentée avec M. Vallé, garde des sceaux, et le président du conseil.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à 5 h. 5, sous la présidence de M. Déribéré-Desgardes, vice-président.

Déposition de M. Mascuraud

M. Mascuraud, 55 ans, 9, rue Soufflot, Paris, prête serment.

M. Mascuraud. — Je ne connais pas un mot de la question. Jamais on n'a parlé chez nous de l'affaire des Chartreux.

Le président. — Dans la période électorale de 1902, M. Chabert a fait un versement *de 100.000 fr. Dans quelles conditions ?*

M. Mascuraud. — Le comité date de 1898 et non de 1902. Il n'a pas été constitué en vue des élections, mais pour étudier les questions qui intéressent le commerce et l'industrie. Nous sommes tous de bons républicains et nous avons appuyé le gouvernement de M. Waldeck-Rousseau. Nous avons essayé d'apporter notre contribution à l'action diplomatique pour l'accord franco-anglais et le rapprochement italien. Aux élections générales, c'est moi qui ait assumé la responsabilité de l'action du comité. Il s'agissait de répondre à l'action de la Patrie Française et des autres ligues d'opposition, de réunir de l'argent pour l'opposer à celui qu'elles réunissaient elles-mêmes en si grande quantité. Pendant trois mois, je me suis dépensé de toutes façons pour trouver de l'argent, sans donner de reçu, ni sans accuser réception. Tout l'argent a passé par mes mains, et j'ai tout remis sans reçu aux présidents des comités. Je n'ai même pas dit la somme que j'ai reçue et on m'a donné un satisfecit.

J'ai reçu M. Chabert que je ne connaissais pas. Il m'a dit représenter un groupe d'industriels et venir offrir cette somme comme absolument anonyme, que je n'entendais recevoir moi-même qu'à ce titre. Je lui ai serré la main. L'entrevue n'a pas duré deux minutes. J'ai reçu la somme en 100 billets de mille francs. Je crois avoir fait mon devoir. J'ai recommencé pour les élections municipales et je suis décidé à recommencer encore à l'occasion.

M. Mullac. — Pourquoi voulez-vous des dons anonymes ?

M. Mascuraud. — Pour ne pas avoir à tenir de comptabilité et ne pas compromettre les donateurs en inscrivant leurs noms.

M. de Benoist. — Les statuts du comité vous obligeaient à tenir une comptabilité. Vous avez donc institué un comité spécial ?

M. Mascuraud. — Je ne versais pas les fonds au trésorier.

M. de Benoist. — Les affiches portaient l'entête du comité républicain du commerce et de l'industrie. Vous étiez donc tenu par vos statuts et obligé à une comptabilité.

M. Mascuraud. — Tout le monde connaît le comité républicain. Nous étions fiers de marcher en son nom, mais nous ne voulons *pas exposer des commerçants au boycottage* en tenant une comptabilité où figureraient leurs noms.

Le président. — Il résulte de ce qui vient d'être dit que la caisse électorale était distincte de celle du comité et administrée par M. Mascuraud seul ?

M. Mascuraud. — Absolument seul !

M. G. Berger. — Vous ne connaissez pas M. Chabert ?

M. Mascuraud. — Non. Je ne l'avais jamais vu avant sa visite !

M. Fabre. — Quelle a été votre impression de la lettre Chabert au *Temps* ?

M. Mascuraud. — J'ai trouvé qu'il n'avait pas bien agi en ne gardant pas l'anonymat qu'il avait lui-même demandé et promis.

M. Fabre. — L'erreur de date ne vous a pas frappé ?

M. Mascuraud. — Non, je l'avoue !

M. Berthoulat. — Dans une lettre de M. Lagrave il s'agit de faits antérieurs dont la divulgation pourrait compromettre la République. Il ne s'agissait pas du versement de 100.000 fr. dans votre pensée ?

M. Mascuraud. — Pas du tout !

M. Beauregard. — A votre sens, la révélation du fonctionnement du comité républicain au point de vue électoral pouvait-il être considéré comme un danger politique ?

M. Mascuraud. — Je ne peux pas apprécier les considérations du gouvernement en pareille matière.

M. Berthoulat. — Quelques-uns des donateurs ont-ils été décorés ?

M. Mascuraud. — Pas du tout. A ce propos, j'ai été insulté hier à la tribune où il a été dit que la commission avait la preuve que je vendais des décorations. Je demande que la commission fasse justice de ce propos.

M. Flandin remplace M. Déribéré-Desgardes au fauteuil de la présidence.

Le président dit que la commission tout entière a protesté contre les paroles prononcées.

M. Codet. — On a vérifié de plus que la sténographie ne portait pas ces paroles.

M. Rabier. — Le compte rendu analytique les reproduit.

M. Mascuraud. — M. Berry a dit carrément à la tribune que je vendais des croix. *Je demanderai au président de la Chambre* de me fournir les moyens d'obtenir une réparation. L'incident est clos. M. Mascuraud se retire.

A 6 heures moins 5 M. Ed. Combes est introduit.

M. Ed. Combes. — M. le président m'a écrit pour me demander d'apporter une lettre de M. Lagrave qu'il m'aurait écrite de New-York. Je n'ai pas reçu de lettre. J'ai fait une enquête sur ce fait, car aucune lettre ne s'est égarée depuis que je suis au ministère. Je pense en tout cas que M. Lagrave a dû prendre un brouillon ou une copie de cette lettre. Je prie la commission de lui en demander communication.

M. Sembat. — Vous ne croyez pas à l'existence de cette lettre ?

M. Ed. Combes. — C'est, en effet, mon sentiment.

M. Sembat. — Avez-vous demandé à M. Lagrave de déposer dans l'instruction ?

M. Ed. Combes. — C'est possible.

M. Déribéré-Desgardes. — Vous rappelez-vous une conversation entre M. le président du conseil, M. Lagrave et vous, où M. Lagrave aurait promis de faire sa déposition ?

M. Ed. Combes. — Mes souvenirs à ce sujet ne sont pas précis.

M. Beauregard. — M. Lagrave, en parlant de la lettre, a dit : « Je pourrais l'aider à la retrouver ».

M. Ed. Combes. — Jamais il ne m'a reparlé de sa démarche. Or, la lettre de M. Millerand contient la trace de son émotion à ce sujet et de sa crainte au sujet de la divulgation du nom de M. Chabert.

M. Fabre. — M. Lagrave soutient qu'il n'était pas gêné en vous faisant sa communication.

M. Ed. Combes. — Il paraissait gêné, et l'entretien a été extrêmement rapide.

M. Fabre. — M. Lagrave dit avoir déjeuné avec vous depuis l'incident. Est-ce exact ?

M. Ed. Combes. — J'ai déjeuné je crois 2 ou 3 fois avec lui depuis l'incident et avec le chef du cabinet, M. Fort.

M. Berthoulat. — M. Lagrave a parlé du lendemain ou du surlendemain, si ce n'est du jour même.

M. Ed. Combes. — Probablement pas le lendemain ; à coup sûr pas le jour même !

M. Berthoulat. — *Comment M. Lagrave a-t-il été cité. Il a dit que sa comparution* avait été demandée par vous ?

M. Ed. Combes. — Je crois me rappeler que M. Lagrave a dû être convoqué tout de suite parce qu'il devait partir et que j'avais intérêt à ce qu'il parlât avant son départ, mais je ne me rappelle pas l'entretien dont il a parlé.

M. Berthoulat. — D'après la lettre de M. Lagrave, vous deviez connaître le nom de Chabert et l'intérêt supérieur. ?

M. Ed. Combes. — La preuve que j'ignorais Chabert, c'est que la première fois que les journaux en ont parlé, M. Rouanet me téléphona pour me demander si c'était son client du Panama. Je téléphonai au ministère du commerce. On me répondit oui, et j'ai donné le renseignement à M. Rouanet.

M. Berthoulat. — Je constate que la lettre de M. Lagrave modifie vos déclarations.

M. Ed. Combes. — Comme il est vraisemblable que j'ai demandé à M. Lagrave de faire à l'instruction le récit de sa démarche, je fais une rectification non à mes déclarations mais à mes souvenirs.

Si j'avais su, à ce moment, que l'intérêt supérieur était de ne pas révéler le versement de 100.000 fr. au comité, rien ne m'aurait empêché de passer outre. C'est pour connaître cet intérêt supérieur que je voudrais qu'on demandât à M. Lagrave le brouillon de la lettre qu'il prétend m'avoir écrite. Il s'agit, d'ailleurs, non d'un fait, mais de plusieurs faits. On semblait dire hier que le comité républicain faisait décorer un grand nombre de ses membres. Or, M. Chabert est décoré depuis 1881. Il n'y avait aucune suspicion possible et aucune raison aussi lointaine qu'elle fût de cacher les faits.

M. Bonnevay. — Vous avez déposé le 13 avril. A quelle heure ?

M. Ed. Combes. — Ce doit être l'après-midi. M. de Valles m'a fait entrer dans un cabinet où j'ai relu les articles de M. Besson. J'ai attendu assez longtemps, mais je ne puis préciser. Quand je suis sorti, il faisait déjà nuit.

M. Bonnevay. — Avez-vous signé immédiatement votre déposition ?

M. Ed Combes. — Je ne me le rappelle pas. On m'en a donné lecture, mais cela peut être un autre jour.

M. Vogeli. — M. Lagrave parle, dans sa *lettre, d'une autorisation à lui donnée par* le président du conseil de ne pas révéler le nom de M. Chabert. Il semblerait que vous connaissiez ce nom, ainsi que le président du conseil lui-même.

M. Ed. Combes. — L'intérêt supérieur a été invoqué postérieurement par M. Millerand. Je n'ai pas souvenir de l'entretien dont on parle, mais je sais que c'est l'ordre du président du conseil. M. Trouillot a câblé pour demander le nom.

M. Vogeli. — Le brouillon de la lettre que vous réclamez ne pourrait rien prouver.

M. Ed. Combes. — Il permettrait au moins une appréciation morale.

M. Grosjean. — M. de Valles est-il venu au ministère de l'intérieur ?

M. Ed. Combes. — Non. J'ignorais même que la lecture de la déposition est obligatoire le jour même.

M. Cesbron. — Au moment où vous avez comparu devant le juge d'instruction, avez-vous eu connaissance de la déposition de M. Lagrave. Avez-vous demandé une rectification à cette déposition touchant le mot « caisse publique » et pour spécifier la liberté laissée au gouvernement quant à l'emploi des fonds ?

M. Ed. Combes. — Nous nous sommes rencontrés et j'ai en effet demandé la rectification dont il s'agit.

M. Rudelle. — A quel moment avez-vous eu communication du dossier ?

M. Ed. Combes. — Je vous affirme que jamais le dossier n'a été entre mes mains.

M. Sembat. — Comment s'est passée la scène de la rectification et de la rature de la déposition ?

M. Ed. Combes. — Les mots « caisse publique »me rappellent, en effet, un souvenir de rature, mais je ne me rappelle pas à 18 mois de distance dans quel texte.

M. Grosjean. — Quand un témoin a été entendu et que sa déposition peut amener des contestations avec une autre déposition, les déposants sont mis en présence. Comment ne vous souvenez-vous pas d'un pareil fait?

M. Ed. Combes. — Je ne m'en souviens pas.

M. Denys Cochin remplace M. Flandin au fauteuil de la présidence.

M. Rabier dit qu'il peut y avoir eu confrontation. *M. Poullain dit qu'il a comparu souvent devant le juge d'instruction et qu'on* ne donne souvent lecture que d'un passage d'une déposition.

M. Grosjean. — Il est difficile d'admettre qu'on ne garde aucun souvenir de la confrontation que suppose M. Rabier.

M. Ed. Combes se retire.

La commission décide qu'elle siégera lundi, à 2 heures.

Instruction ouverte

M. Flandin, président, rend compte de l'entrevue qu'il a eue, pendant la suspension de séance, avec le président du conseil et le garde des sceaux. Il a été admis, dans cette conférence qu'il serait contraire à la séparation des pouvoirs d'accorder des pouvoirs judiciaires à la commission d'enquête. Du reste, il faudrait une loi pour cela et à supposer que la Chambre votât le projet, ce qui n'est pas sûr, il pourrait bien se faire qu'il échouât au Sénat. Le garde des sceaux aurait fait connaître qu'il était disposé à ouvrir une instruction pour tentative de corruption contre X, s'il y était invité par la commission. Celle-ci, saisie de la question, a voté par 22 voix contre 4 et 3 abstentions, l'ouverture d'une instruction judiciaire.

Ont voté pour : MM. F. Cesbron, Berthoulat, Codet, Rabier, Gaudon, Grosjean, Caffarelli, Rudell, Denys Cochin, G. Berger, Beauregard, Lemoigne, De Benoist, Bonnevay, A. Ménard, Arago, Trannoy, Roux, Fabre, Mulac, Déribéré-Desgardes, Lerolle, Vogeli, Flandin.

Ont voté contre : MM. Sembat, Colin, Krauss, Simonnet.

Se sont abstenus : Colliard, Bouhey-Allex, Poulain.

Le président règle ainsi l'ordre du jour de la prochaine séance : Continuation de l'examen des dossiers ; audition de MM. Michel Lagrave, Révoil et Baragnon.

La séance est levée à 7 heures.

APPRÉCIATIONS DE LA PRESSE

Paris, 17 juin, 9 h. 20 soir.

Du *Soleil* :

En apprenant que des perquisitions avaient lieu, chacun s'est dit : on perquisitionne n'est-ce pas chez Chabert, chez Massuraud, chez Edgar Combes et Michel Lagrave. Après les révélations et accusations produites ces jours-ci il était tout naturel qu'un gouvernement désireux d'être renseigné fît perquisitionner là où il était possible de saisir le corps du délit et la preuve du crime.

« Non. Les commissaires sont appelés à d'autres services, et c'est contre les catholiques que s'exerce leur zèle administratif. »

De l'*Echo de Paris* :

L'œuvre de la commission est à peine commencée et déjà les dessous du système employé pour corrompre le pays, pour le faire marcher au moment des élections, pour se procurer une majorité soumise, se dévoilent et sont loin d'être séduisants.

La seule compensation à la nausée que donne l'agitation de cette boue nous viendra de ce résultat pour ainsi dire fatal qu'en voulant noyer les autres, M. Combes se noiera lui-même.

De la *République française* :

Il est déjà visible que les amis du gouvernement dans la commission sont moins préoccupés de faire la lumière que de défendre le ministère, mais il faut leur laisser devant l'opinion publique tout le désavantage de cette mauvaise attitude.

Tant mieux si le gouvernement et le bloc sortent indemnes de cette enquête ; mais, ce n'est pas à présumer, si l'on se fie aux démonstrations de rage que fournissent leurs défenseurs. On ne perd pas la tête comme l'a fait M. Combes et l'on ne perd pas tout son sang-froid comme l'ont fait ses amis, lorsqu'on n'a rien à craindre.

De l'*Eclair de Paris* :

M. Combes n'a pas seulement étouffé l'affaire Chabert-Lagrave, il a aussi arrêté net la série d'affaires où le nom de son fils était mêlé. Tout au moins, il a fait le débat en cour d'assises. On a le droit de penser que ce que redoutait moins M. Combes, c'était moins le verdict du jury que les révélations de l'audience. Il faut noter qu'à la Chambre, M. Combes avait fait tout autre chose. Il s'était sacrifié, il avait immolé jusqu'à son propre honneur pour ne pas être obligé de révéler le terrible secret de l'affaire Lagrave ce secret qu'il ne connaît pas. Retenez bien ce truc : c'est la clé de la manœuvre. M. Combes joue de l'affaire Lagrave pour n'avoir pas à s'expliquer sur l'affaire Edgar Combes.

Du *Gaulois* :

La semaine dernière, M. Combes avouait publiquement qu'il avait délibérément soustrait à ses juges naturels un corrupteur émérite. On en a parlé sans passions et comme d'une chose toute naturelle sous le régime où nous avons la honte de vivre. Nous nous accoutumons à l'avilissement des fonctions publiques et surtout de ceux qui les exercent. Encore quelques mois de ce régime et les honnêtes gens seront considérés comme des êtres démodés s'obstinant contre toutes raisons, à vivre en dehors du siècle. Un jour, peut-être prochain, nous entendrons un membre de l'opposition répondre à un ministre en ces termes : « L'honorable fripouille qui descend de la tribune », et le président ne songera pas même à le rappeler à l'ordre !

De M. Rochefort dans l'*Intransigeant* :

Lagrave ne parlera pas, parce qu'il a l'ordre de se taire. Le ministre de la justice ne livrera les dossiers qu'après les avoir expurgés, trinatouillés et maquillés. Aussi les témoins se préparent-ils à répondre par toutes sortes de pied-de-nez aux enquêteurs qui les interrogeront. Il en sera de cette enquête-là comme de celle où les convives des Humbert ont été mis inutilement sur la sellette. Le comité Mascuraud, loin d'être dérangé dans la vente de ses croix, n'en deviendra que plus exigeant à l'égard de ses clients.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 17 juin, 1 h. 15 soir.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Loubet, M. Maruéjouls, indisposé, n'assistait pas à la séance.

En voici le compte rendu officieux. Le garde des sceaux a fait connaître au conseil les explications qu'il se propose de donner à la Chambre en réponse aux interpellations de M. Prache sur la franc-maçonnerie, et de M. Spronck sur des actes de malversation qui se seraient produits à Belfort, interpellations qui figurent les premières à l'ordre du jour.

La guerre russo-japonaise

La bataille de Vafanguo

Saint-Pétersbourg, 17 juin.

La résistance des Russes, accablés par la supériorité numérique de l'ennemi dans la bataille livrée près de Vafangou, fut héroïque, mais finalement elle fut brisée par la non moins héroïque furia des Japonais. Ceux-ci, méprisant la mort, foudroyés par l'artillerie russe qui fauchait leurs rangs au fur et à mesure qu'ils avançaient, se précipitèrent quand même désespérément à la baïonnette contre les canons, transperçant et égorgeant les Russes sur leurs pièces pour s'en emparer. La tuerie fut énorme et terrible.

Les médecins et le personnel sanitaire ont fait des prodiges d'abnégation et de courage pour secourir les victimes de cet effroyable carnage, mais leur organisation étant très défectueuse, de nombreux blessés durent succomber sans aide sur le champ de bataille faute de moyens de transport suffisants.

Les Japonais ont pris un drapeau russe.

Saint-Pétersbourg, 17 juin.

On a reçu hier soir, de Lioa-Yang, la dépêche suivante, qui établit la genèse des opérations qui se sont livrées auprès de Valangou :

Le 12 juin, à l'aube, les Japonais commencèrent leur marche de Poulantien (Port-Adams) et de Vafandian contre la colonne du général Stackelberg. A midi eurent lieu les premiers coups de feu. Vers 2 heures de l'après-midi, le front ennemi se découvrit, longeant sur 12 verstes les hauteurs au sud de Vaodegan jusqu'au fleuve Tachaho. Les forces japonaises comprenaient deux divisions d'infanterie avec de l'artillerie de campagne et de montagne, plus 12 escadrons de cavalerie.

A 4 heures du soir la marche cessa. A 6 heures du soir les Russes se retirèrent tranquillement vers le nord en continuant le feu, leur arrière-garde passa la nuit tranquillement à Vafandian.

Le matin du 14 juin, trois colonnes japonaises renouvelèrent leur marche, la première en longeant la vallée du Tachaho, la colonne centrale marchant le long de la ligne ferrée, la colonne de gauche suivant le défilé de Vafangou. En raison de la supériorité des forces de l'ennemi, le détachement russe se replia à six verstes au sud de Vafangou. Dans l'après-midi, l'artillerie japonaise ouvrit le feu contre notre centre et notre gauche. Des attaques opiniâtres de l'infanterie japonaise furent dirigées contre le même flanc, toutes furent repoussées avec de grandes pertes pour l'ennemi. Le combat acharné cessa à cause de l'obscurité. Les Russes passèrent la nuit sur leur position.

Dès le matin du 15 juin ils prirent l'offensive et le combat se renouvela et continua à outrance pendant la journée entière. Les Japonais ont reçu plus d'une division de renforts. Ce qui leur donna la possibilité d'envelopper l'aile droite russe. La retraite des Russes fit cesser le combat.

Saint-Pétersbourg, 17 juin.

(Officiel). — Télégramme du général Kouropatkine à l'empereur, le 16 juin :

Le général baron Stackelberg télégraphie ce qui suit :

A 1 h. 20 minutes de la nuit du 15 au 16 juin, je projetais d'attaquer le flanc droit de l'ennemi, mais au moment où les troupes destinées à ce mouvement commençaient à serrer avec succès le flanc droit de l'ennemi, les Japonais de leur côté attaquèrent mon flanc droit avec des forces supérieures. Je fus forcé de faire avancer toute ma réserve, mais elle se trouva insuffisante, et je fus contraint de battre en retraite par trois routes dans la direction du nord.

Les pertes sont grandes, mais encore incomplètement connues.

Pendant le combat, les 3e et 4e batteries de la 1re brigade d'artillerie ont été littéralement criblées par les engins japonais. Sur 16 canons, 13 furent complètement détériorés et abandonnés.

La conduite des troupes a été excellente. Une grande partie ne consentit à se retirer qu'après des ordres réitérés.

***

L'escadre de Wladivostok

Tokio, 17 juin.

Les survivants du *Hitachi-Maru* et du *Sado-Maru* disent qu'ils ont rencontré trois navires de guerre mercredi, à 10 heures du matin, dans le voisinage de l'Ile Iki. Les Russes firent feu, arrêtèrent les transports et ne tardèrent pas à les torpiller. Les transports coulèrent et les Russes firent prisonniers le capitaine du *Sado-Maru* et plusieurs hommes. *Une centaine qui s'étaient réfugiés* sur des embarcations purent s'échapper et atterrir à Kokourra.

On apprend par une dépêche de Simonosaki que plusieurs survivants du *Hitachi-Maru*, entraînés à la dérive au nord de cette ville, ont été sauvés.

Le *Hitachi-Maru* et le *Sado-Maru* emportaient, dit-on, 1,400 hommes, de nombreux chevaux et des approvisionnements. Les pertes en hommes seraient d'un millier environ. On est sans nouvelles du transport *Iounizoumi-Maru*.

Chambre des Députés

Notre correspondant particulier nous télégraphie :

Paris, 17 juin, 7 h. soir.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Brisson.

M. Ferrette a la parole sur le procès-verbal. Hier, dit-il, j'ai interprété en mon nom personnel les premières dispositions de la commission d'enquête. Le président de la commission, qui était présent à la séance, n'a pas protesté. Mais, il m'a envoyé, ensuite, une lettre de protestation au nom de la commission. Je proteste contre ce procédé.

Le président. — Ce n'est pas là une rectification au procès-verbal.

L'incident est clos.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération du projet de résolution de MM. Chambon et Dussuel ayant pour objet d'autoriser une loterie nationale en vue du transfert et de la reconstruction de l'hospice dit de la Charité à Chambéry. Un orateur s'étant fait inscrire, le projet est retiré de l'ordre du jour.

Par suite d'une indisposition du ministre des travaux publics, l'interpellation de M. Constans sur l'attitude des Compagnies P.-L.-M. et du Nord à l'égard des employés syndiqués est remise à une date ultérieure.

INTERPELLATION PRACHE

LA FRANC-MAÇONNERIE

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Prache sur les raisons qui empêchent le gouvernement d'exiger des loges et fédérations périodiques le paiement des taxes que les lois fiscales mettent à leur charge et le respect des dispositions de la loi du 1er juillet 1901 sur le contrat d'association.

M. Prache monte à la tribune, porteur d'un volumineux dossier. A l'extrême gauche, on affecte de l'accueillir d'exclamations ironiques.

M. Prache ne s'en laisse pas émouvoir et commence au milieu de l'attention générale :

Un des principes affirmés par les franc-maçons est qu'ils respectent les lois votées par la République. Ce n'est là qu'une affirmation, car il y a trois lois républicaines violées par eux : La loi sur la presse de 1881, une loi de finances sur la taxe du revenu et la loi du 1er juillet 1901 sur le contrat d'association. C'est surtout le Grand Orient que j'ai en vue. Il s'est transformé et est devenu depuis 10 ou 15 ans une association semi-politique et semi-philosophique. Un membre du Grand Orient, M. Debierre, a dit que la franc-maçonnerie tenait le milieu entre une académie philosophique et un comité électoral! (Exclamations ironiques à droite. Rumeurs à l'extrême gauche.)

La première loi violée par la franc-maçonnerie est la loi de la presse, qui prescrit le dépôt légal de tous les imprimés. Depuis 1896, le Grand Orient, dans un convent, a décidé de ne plus déposer ses imprimés, sous le prétexte que son bulletin avait changé de titre et était devenu compte rendu.

Cris ironiques à l'extrême gauche: C'est grave!

M. Prache. — Ce qui est grave, c'est de voir une catégorie de citoyens demander des mesures rigoureuses contre les associations, sous prétexte qu'elles violent les lois et les violer eux-mêmes ! Très bien ! Très bien !)

A ce moment, M. Spronck déroule un tablier de maçon et une écharpe. On rit. Puis il les laisse tomber dans l'hémicycle ou un huissier les ramassé, puis les emporte.

M. Prache poursuit. — Pourquoi le compte rendu n'est-il pas déposé ? Parce que, dit-on, il a un caractère confidentiel. Si ces documents sont communiqués à tous les membres des loges, ils sont mis à la disposition de plus de 17 ou 18 mille personnes. Ils tombent dès lors sous le coup de la loi de 1881.

Ces comptes rendus sont adressés aux fédérations étrangères.

M. Fournier. — Parlez-nous du mandement des évêques.

M. Prache. — Les mandements des évêques sont soumis au dépôt.

Plus un document est confidentiel ou clandestin, plus il est dangereux et plus le gouvernement a le devoir de le connaître. Il est surprenant que ce *soient ceux qui se proclament* républicains qui veuillent cacher au peuple souverain ce qu'ils publient. (Très bien ! Très bien ! Ricanements à l'extrême gauche).

La seconde violation de la loi est relative aux lois de finances de 1880-1884 et 1895. L'association du Grand-Orient doit payer la taxe d'abonnement, qui depuis 1895 a remplacé le droit d'accroissement. Lorsque le membre d'une congrégation se retire ceux qui restent paient cette taxe. La règle s'applique aux associations religieuses et à certaines sociétés civiles. Le Grand-Orient et les loges ont un patrimoine de mainmorte caché, dissimulé et ils ne paient rien.

Voix à gauche : Elles n'ont rien ! (Exclamations à droite).

M. Prache. — Je suis documenté. La fédération du Grand-Orient occupe un bel immeuble, 16, rue Cadet, qui est évalué à 2 millions. Cet immeuble appartient apparemment à une société civile. D'après les statuts, la société est fondée au capital de 915.000 fr. avec une réserve de plus de 1.000 000 fr. Quels sont les actionnaires? C'est la fédération du Grand-Orient et quelques rares maçons.

Le gouvernement s'est laissé tromper s'il a cru que la Fédération était simplement locataire de l'immeuble. Voici le budget de la Fédération au 31 décembre 1901 : Espèces en caisse, 12,200 francs plus 717 actions de la Société immobilière, etc. Et on dit que la Fédération n'a rien ? Elle possède plus d'un million et frustre le trésor de la taxe d'abonnement sur cette somme. (Applaudissements à droite).

M. Grosdidier. — Ce n'est pas la Fédération qui possède, ce sont les actionnaires.

M. Prache. — La Fédération ne se distingue pas des actionnaires. Quand un atelier tombe en sommeil (Rires), c'est-à-dire se dissout, l'actif est versé au Grand-Orient. Les métaux, c'est-à-dire l'argent, sont versés au Grand-Orient. Il n'y a aucun partage. Les membres n'ont aucun droit à l'actif social. Il y a accroissement, et s'il y a accroissement, il y a obligation de payer la taxe d'abonnement. (Très bien !) La loi de 1875 est violée. Et le fisc a été frustré de ce que le Grand-Orient doit lui payer. (Applaudissements à droite. — Bruit).

Le Grand-Orient et les loges maçonniques ne sont pas soumis à la loi du 1er juillet 1901. Ces associations n'ont pas fait la déclaration qui permet de posséder, d'acquérir à titre onéreux, d'ester en justice, de recevoir des dons et legs. Or, étant propriétaires de leurs immeubles par l'intermédiaire de leurs membres, et possédants, elles tombent sous le coup de l'article 17. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas demandé la dissolution des Sociétés civiles ? (Très bien !) M. Lerolle a lu, il y a quelques années, la formule d'un testament que la Fédération du Grand-Orient continue d'insérer dans des publications. Il y a, dans cette formule, une note indiquant qu'on peut faire un don à la loge, en ayant soin de ne pas désigner le légataire sous son titre de Vénérable ou autre, parce que le legs pourrait être attaqué comme étant fait par personne interposée. (Rires et applaudissements ironiques à droite).

M. Magniaude. — Les francs-maçons se font enterrer religieusement. (Exclamations et rires prolongés).

M. Firmin Faure. — Ils sont plus cléricaux que les autres! (Nouveaux rires.)

M. Prache. — On a mauvaise grâce à venir nous dire que le Grand-Orient est un comité politique quelconque.

Cris ironiques : Mascuraud! Mascuraud! Nous demandons l'enquête!

M. Prache poursuit, très écouté : La vérité c'est que les associations maçonniques poursuivent un but illicite. Dans les engagements qu'on fait prendre aux francs-maçons il y a atteinte portée aux principes de notre droit public. La franc-maçonnerie du Grand-Orient a pour objet, d'après sa constitution, la recherche de la vérité, l'étude, la morale et la pratique de la solidarité. Elle travaille à l'amélioration morale et matérielle de l'humanité au perfectionnement intellectuel de la société. On a recours à des rites et à des symboles comme dans une église.

L'orateur donne lecture du rituel, on sont décrites les cérémonies maçonniques. Cette lecture est ponctuée par les interruptions gouailleuses et les rires de l'opposition. Les frères bioccards sont furieux d'être ainsi tournés en dérision. On pénètre dans le temple solennellement. On est obligé de saluer d'une façon spéciale, de faire le signe minutieusement décrit, et de répondre à toute une série de formules.

M. de La Rochefoulon. — Ce sont des cabotins. (Rires).

M. Prache décrit maintenant l'appareil des fêtes.

M. Massabuau. — Combien ça coûte-t-il aux fonds secrets ?

L'extrême gauche ne dérage pas.

M. Arnaud crie : Allez manger des pains à cacheter !

M. Prache. — Quand vous vous livrez à de pareilles momeries, vous n'avez pas le droit de vous moquer des autres.

Cris à droite : Vous faites ça pour les gogos !

M. Prache. — Le pays connaîtra le ridicule de ceux qui font la guerre aux catholiques. (Applaudissements). Dans une circulaire de 1894, le Grand-Orient indiquait que c'est dans l'observation de ces formes rituelliques qu'on acquiert l'esprit de discipline et le respect dû aux instructions de ceux que les francs-maçons ont désignés pour leurs chefs. (Applaudissements ironiques).

Cris : Perinde ac cadaver ! »

M. Prache. — La maçonnerie parle toujours de solidarité, mais il s'agit d'une solidarité politique. Vous avez un budget de plusieurs centaines de mille francs, et vous ne faites rien pour les œuvres de solidarité humaine. Vous avez refusé de secourir soixante-quatorze vieillards que le département a du prendre à sa charge. (Applaudissements à droite. — Bruit).

Dans le rituel visé par les statuts se trouve un engagement qui constitue une véritable méprise sur la liberté politique. L'adepte prête un serment par lequel il s'engage à garder le secret maçonnique, à ne jamais rien dire ou écrire sur toutes les questions intéressant l'ordre, à moins d'en avoir reçu la permission expresse.

Cris ironiques à droite : Ce sont les vœux!

M. Prache. — C'est en 1893 qu'on a perfectionné serment en soumettant les membres du Grand-Orient à une obéissance plus complète, à une discipline plus rigoureuse en vue de combattre l'ennemi. Un pareil serment est une grave atteinte à la liberté individuelle et à l'indépendance de la personne. (Applaudissements. Clameurs à l'extrême gauche.) Il viole les dispositions de l'article 3 de la loi du 1er juillet 1901. Il y a quelque chose de plus depuis 1897. La franc-maçonnerie à la prétention de diriger la politique et les élections dans notre pays, mais sous une forme dissimulée. C'est le droit de toute association de s'occuper librement de politique et de faire de la propagande en recueillant de l'argent pour défendre ses idées; mais le Grand Orient est une société secrète qui ne se montre pas aux électeurs, qui *ne se montre qu'aux candidats auxquels il* impose un programme. (Très bien! Très bien!)

Quand la maçonnerie apporte ici des lois qu'elle a préparées, ses adeptes sont liés par le serment. De tels engagements sont contraires à ce qui fait la base d'une Constitution démocratique. (Vifs applaudissements. Bruit.

C'est ainsi que la franc-maçonnerie a agi aux élections de 1898. Le convent de 1897 est là pour l'établir et le convent de 1902 a confirmé ces agissements. M. Blatin, en 1902, en faisant l'éloge de M. Delpech... (Ah! Ah! ironiques)... disait que le triomphe était dû aux comités de défense républicaine créés par la maçonnerie elle-même plus ou moins avancés suivant l'état d'esprit des populations. (Rires et applaudissements ironiques.) Voilà l'aveu. Le Grand Orient ne se montre pas; il se dissimule derrière les comités notamment, surtout derrière celui de la rue Tiquetonne qui n'est qu'une façade. (Applaudissements.) L'extrême gauche est de plus en plus navrée. Elle proteste, mais faiblement, sous les quolibets répétés de la droite.

M. Prache établit par une multitude de faits que la franc-maçonnerie a créé toute une organisation de police et de délation. La Ligue de l'enseignement, les Amicales, le Foyer du Soldat, voilà ses agents. Au convent de 1902, le F. Aubertin, qui faisait partie de l'escadre de la Méditerranée, a espionné ses camarades et fait son rapport au Grand-Orient. (Exclamations).

M. Millevoye. — C'est un misérable !

M. Prache. — Le 20 mai 1904, une lettre des vénérables de Bordeaux au Grand-Orient fait allusion à un incident relatif au capitaine X..., qui a été frappé par ses chefs, et signale l'attitude du lieutenant délateur Pontons, du colonel Quevillon, etc.

Au nom de la solidarité maçonnique, on demande au Grand-Orient de faire justice. (Nouvelles exclamations).

Une autre fois, Lucipia propose de créer au Grand-Orient un jeu de fiches de renseignements sur les personnages politiques. (Ah! ah! ironiques). Des lettres furent adressées dans ce sens à toutes les loges des départements. Les renseignements demandés portaient sur les députés, sénateurs, conseillers généraux, maires, adjoints les fonctionnaires de tout ordre et les journalistes.

Le gouvernement peut-il admettre qu'une association se substitue ainsi à lui pour surveiller les fonctionnaires. (Applaudissements). J'ai reçu la plainte d'un malheureux instituteur des Ardennes sur l'action néfaste de la maçonnerie. Il se plaint de cette police; il dit que les inspecteurs sont francs-maçons et que les instituteurs sont obligés d'obéir aux injonctions de la loge de Charleville. (Tous ces détails sont écoutés avec un intérêt profond. La droite souligne de ses exclamations ou de ses applaudissements les plus saillants et les plus caractéristiques. L'extrême gauche, de plus en plus gênée, ne trouve rien à dire).

M. Prache conclut. — Je demande au gouvernement s'il continuera à tolérer une pareille ingérence d'une association secrète qui se vante d'être maîtresse du pays. Dans un convent, un orateur a dit que la franc-maçonnerie pouvait faire et défaire les ministères. Il demande qu'après avoir donné le réconfort à M. Combes, elle lui maintienne sa confiance. (Exclamations ironiques). Un membre du conseil de l'Ordre à Marseille recommande aux maçons d'être le ciment qui unit les diverses parties du bloc. (Nouvelles exclamations).

Au convent de 1903, le fr. Combes reçut une adresse, à laquelle il répondit. (Exclamations ironiques.) Le fr. Rabier donna lecture de la lettre du président du conseil au convent. Elle se terminait ainsi : « Remerciez bien le convent. J'ai pris le pouvoir sans peur, je le quitterai sans reproche ». (Rires et approbations ironiques à droite.)

M. Rabier. — La lettre fut accueillie par de vifs applaudissements. (Huées prolongées.)

M. Prache rappelle les reproches que M. Waldeck-Rousseau adressait aux congrégations. Il disait que leur action n'était pas contraire à la liberté, mais à l'ordre public. On peut dire la même chose de la franc-maçonnerie. Elle constitue une oligarchie. Elle nous entraîne vers l'anarchie. Souhaitons qu'elle ne nous mène pas à la pire des réactions. (Suive d'applaudissements à droite et sur plusieurs bancs au centre.)

Discours de M. Lafferre

M. Lafferre, président du Grand-Orient, vient répondre à M. Prache.

Cependant, on fait circuler, à droite, au milieu des rires, un tablier franc-maçon jaune et une ceinture bleue avec des dessins dorés. M. Syveton se dresse et la montre à l'extrême gauche, qui affecte d'applaudir.

M. Am. Reille à M. Lafferre. — Mettez votre tablier ! (Hilarité.)

M. Lafferre veut parler. On lui crie : Tablier ! tablier ! Enfin le calme se rétablit.

L'orateur rappelle que M. Prache interpella déjà. Il fit ainsi une réclame énorme à la franc-maçonnerie. (Exclamations.)

M. Lafferre soutient ensuite que la maçonnerie fut toujours respectueuse des lois, ce qui lui a permis de vivre sous tous les régimes.

Il existe, rue Cadet, une société civile qui a ses statuts enregistrés, qui paie toutes les taxes et qui est soumise au contrôle du gouvernement. Il n'y a aucun lien entre la société civile et la franc-maçonnerie. (Exclamations). Cherchez ? Vous ne trouverez rien. (Rires). Celle-ci est simplement locataire de la société civile, comme d'autres associations.

La franc-maçonnerie a toujours été opposée à la reconstitution des biens de mainmorte. Ce n'est pas dans ses caisses que vient se déverser le trop plein des fortunes. (Exclamations). La loi d'accroissement ne nous regarde pas. (Bruit). La franc-maçonnerie s'honore d'être pauvre. Le Grand-Orient pourrait cependant recevoir de l'argent comme les comités.

Cris : Mascuraud ! Mascuraud !

M. Lafferre. — Un homme généreux voulut, un jour, faire un legs à la franc-maçonnerie pour ses œuvres laïques de bienfaisance.

Cris ironiques : Chabert ! Chabert ! (Hilarité).

M. Lafferre. — Suivant la tradition, Lucipia refusa.

En 1863, la franc-maçonnerie refusait la personnalité civile que lui offrait l'Empire par l'organe du maréchal Magnan, grand-maître de l'ordre. Jamais la franc-maçonnerie n'a voulu de la puissance financière. Elle ne veut pas être un parti. Elle est mieux que cela : la conscience universelle ! (Explosion d'exclamations ironiques à droite. — Applaudissements à gauche).

A ce moment, M. Flandin, président de la commission d'enquête, vient parler à M. Vallé et quitte la salle avec lui, ce qui cause une certaine émotion.

M. Lafferre continue à prêcher au milieu des interruptions, des quolibets, des apostrophes de toutes sortes. Il cite comme franc-maçons : MM. Méline et Boucher. La franc-maçonnerie compte dans son sein des républicains de toutes nuances. Ce n'est pas un parti politique, ni une société secrète.

M. Firmin Faure. — Avez-vous fait votre déclaration, oui ou non ?

M. Lafferre. — Les cercles politiques ne sont astreints à aucune déclaration. Pourquoi la franc-maçonnerie y serait-elle astreinte ? (Exclamations).

M. Prache. — Vous êtes donc politique ?

M. Lafferre. — La franc-maçonnerie n'est donc nullement une société secrète. Elle ne cache qu'une chose, les noms des braves gens, petits commerçants, fonctionnaires, officiers, instituteurs ou autres, qui sont poursuivis de la haine de ses adversaires, des affidés de la congrégation. (Applaudissements à gauche). La «Croix» publiait ces jours derniers un article intitulé : «Sus aux franc-maçons» et annonçait la formation d'une société qui vient de se fonder contre la franc-maçonnerie et dont les membres s'engagent notamment à se fournir de préférence chez les marchands bien pensants, ou du moins indépendants. (Très bien ! à droite).

Cris : C'est de bonne guerre !

M. Lafferre se lance dans un historique fastidieux de la franc-maçonnerie. Il soutient que le premier et le second empire lui furent favorables, ce qui ne l'a pas empêchée, il l'avoue, de préparer la Révolution de 1870.

Les frères biocards l'écoutent comme un pape. M. Brisson, penché sur lui, ne perd pas une de ses paroles.

L'orateur fait une diversion en attaquant les Jésuites, qui voudraient encore se servir contre leurs ennemis du bâillon et du feu ! (Exclamations ironiques à droite). Il ne faut pas chercher la pensée maçonnique uniquement dans les couvents. La pensée maçonnique se trouve dans les actes officiels, dans la déclaration de 1897 signée de M. Desmons et où il est dit que la loi primordiale de la maçonnerie est la tolérance, qu'elle respecte toutes les croyances, toutes les opinions et qu'elle n'impose à ses adhérents aucun dogme ! (Exclamations sceptiques).

On parle d'action occulte exercée sur le gouvernement. En réalité, la franc-maçonnerie peut nier hautement toute ingérence dans les actes de l'autorité civile, aussi bien que dans les luttes politiques. (Exclamations. Bruit.) Elle est là pour représenter la conscience du parti républicain et les traditions libérales. Elle ne demande aux ministres qu'une chose : c'est d'écarter à toutes les influences, de rester elle-mêmes.

M. Massabuau. — Parbleu, ils sont francs-maçons ! (Rires.)

M. Lafferre. On a lu une adresse à M. Combes et une réponse de cet homme courageux, qui n'a pas craint de montrer son chapeau. Je l'en félicite. C'est pour cela que nous le soutenons !

M. J. Goujon. — Il est près de disparaître ! (Rires.)

M. Lafferre. — Le gouvernement soutient la franc-maçonnerie sans s'en douter. (Exclamations. Rires.) Lorsqu'un gouvernement a engagé la lutte d'une façon décisive contre les puissances d'obscurantisme et d'erreur sans avoir reçu de la maçonnerie aucune injonction, il concourt à son œuvre d'affranchissement de la pensée humaine. (Applaudissements à gauche.)

L'orateur invoque en faveur de la franc-maçonnerie le témoignage d'un certain nombre d'hommes célèbres ou de hauts personnages : Carnot, Louis Blanc, F. Faure, un prince allemand. (Exclamations moqueuses).

Le 17 février 1883, M. Jules Roche, répondant à Mgr Freppel, dans la discussion de la loi sur les pompes funèbres, disait : « Le triangle maçonnique vaut mieux que la croix ». (Applaudissements ironiques à l'extrême gauche). On nous reproche surtout d'être une société secrète. Eh bien ! levons tous les voiles ! (Exclamations et rires). N'existe-t-il pas une autre société, une véritable franc-maçonnerie, qu'on appelle le Tiers-Ordre des congrégations? (Exclamations à droite). Le gouvernement a tâché de disperser quelques congrégations, mais il y a quelque chose qu'il ne détruira pas dans l'état actuel de la législation.

M. le général Jacquet. — C'est la franc-maçonnerie ! (Rires).

M. Lafferre. — Non, le gouvernement ne détruira pas la franc-maçonnerie sous peine de se détruire lui-même. (Applaudissements ironiques à droite). Si la République n'avait plus l'esprit maçonnique, elle périrait parce qu'elle n'aurait plus sa raison d'être. (Nouveaux applaudissements. Bravos ironiques). Il y a quelque chose que le gouvernement ne détruira pas : ce sont les Tiers-Ordres des congrégations.

L'orateur joue longuement de cette diversion. Il entre, sur le Tiers-Ordre de Saint-François, dans un tas de considérations qui font la joie de la droite.

M. Massabuau. ... Vous en parlez comme un aveugle des couleurs !

M. Lafferre déclare qu'il y a des membres du Parlement dans le Tiers Ordre.

La joie redouble. On l'excite à continuer. Parlez ! Parlez !

M. Lafferre. — Les membres du Tiers Ordre ne peuvent assister à un enterrement civil.

M. J. Goujon. — C'est épouvantable ! (Hilarité).

M. Lafferre. — Il y a des insignes qui doivent être portés continuellement, qui permettent aux tertiaires de se reconnaître !

Cris à droite : Quel est cet insigne ?

M. Lafferre. — C'est le petit scapulaire avec le cordon de Saint-François.

M. Massabuau. — On se déshabille alors ! (Vive hilarité).

M. Lafferre. — Le testament dans cette association occulte est soumis à des règles particulières. Ce n'est qu'à leur mort qu'on connaît les noms des tertiaires. A l'occasion des funérailles des victimes du bazar de la Charité, on a su que la duchesse d'Alençon était du Tiers Ordre. Il en a été de même lors des obsèques du roi François d'Assise. (Applaudissements à droite).

L'orateur cite encore un avocat, distingué de Montpellier, dont on n'a connu la qualité que par le billet de faire-part. Si l'on veut connaître les membres du Tiers-Ordre, il faut se rendre à la basilique de Montmartre, ou à celle de Lourdes. Au lendemain de l'inauguration de la statue de Renan, à Tréguier, l'amiral de Cuverville, ancien chef d'état-major de la marine, sénateur, lisait, comme membre du Tiers-Ordre, un acte de réparation.

M. Gayraud. — C'est une erreur. C'est moi qui ai fait cette lecture.

M. Lafferre lit ensuite la superbe allocution qu'un autre membre du Tiers-Ordre, M. de Mun, prononçait à Besançon, en février 1904. (Vifs applaudissements à droite.)

M. Am. Reille. — Ce discours a été prononcé, non pas dans une réunion de l'ordre de Saint-François, mais dans un congrès de la Jeunesse catholique !

M. Lafferre. — Je pourrais citer bien d'autres faits comme celui de la présentation de M. Emile Barrois, conseiller général du Nord, membre de la Fraternité de Roubaix, à l'occasion de laquelle le président disait que les tertiaires devaient rester ce bloc puissant qui a défié les siècles et qui renversera le bloc maçonnique !

L'orateur veut pourauivre mais la Chambre est excédée. De toutes parts, on crie : Vendredi !

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi. Les amis de M. Lafferre paraissent consternés de son insuccès. Lundi matin, séance à 2 heures. La séance est levée à 6 h. 40.

SÉNAT

Notre correspondant particulier nous télégraphie :

Paris, 17 juin, 6 h. soir.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Fallières.

Le Sénat adopte sans discussion le projet de loi adopté par la Chambre des députés tendant à distraire la section du Chambon de la commune de Saint-Andéol-de-Fourchades, canton du Cheylard, arrondissement de Tournon, pour l'ériger en commune distincte.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Le Sénat reprend la discussion des propositions de loi modifiant divers articles de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail.

Le débat s'engage sur la question des frais d'hospitalisation. L'art. 4 de la commission met ces frais à la charge du chef d'entreprise et fixe le tarif de ces frais conformément aux dispositions de la loi de 1893 sur l'assistance médicale gratuite, majorés de 40 %.

M. Paul Strauss développe un amendement portant cette majoration de 40 à 50 %.

Après de longs échanges d'observations, cet amendement est adopté.

Le même article 4 contient un paragraphe portant que le chef d'entreprise pourra, au cours du traitement, désigner au juge de paix un médecin chargé de le renseigner sur l'état de la victime.

Ce paragraphe est adopté, ainsi que l'ensemble du nouvel article 4.

Les modifications qui suivent concernent l'article 10. Elles sont relatives à la définition du salaire servant de base à la fixation des rentes. Le Sénat les adopte sans discussion.

On passe au nouvel article 15, relatif à la compétence des juges de paix en matière d'accidents. Il est adopté. L'article 16 nouveau concerne la procédure à suivre devant les tribunaux.

M. Strauss demande que la victime puisse se faire assister ou représenter par un ouvrier exerçant la même profession.

M. Trouillot se rallie à cette proposition, qui est repoussée par 147 voix contre 118.

Le ministre du commerce, qui ne compte plus ses échecs au Sénat, manifeste son mécontentement par un geste de mauvaise humeur, qui provoque des rires sur de nombreux bancs.

Le nouvel article 16 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

L'ENSEIGNEMENT CONGRÉGANISTE

Le président. — Nous avons à fixer la date de la discussion du projet de loi adopté par la Chambre, interdisant l'enseignement congréganiste de tout ordre et de toute nature.

Plusieurs voix : A jeudi ! à jeudi !

La date de jeudi est adoptée.

La séance est levée à 6 h.

La coupe Gordon-Bennet

VICTOIRE DE LA FRANCE

Hombourg, 17 juin.

C'est aujourd'hui que se court, pour la cinquième fois, la grande épreuve internationale d'automobiles créée par M. Gordon-Bennet, propriétaire du «New-York Herald».

On se souvient qu'en 1900, M. Gordon-Bennet a fondé son challenge en l'assujetissant aux conditions principales suivantes : Que les voitures seraient entièrement construites dans les pays qu'elles représentent ; que l'épreuve serait disputée en France pour la première fois, et puis dans le pays ayant remporté la dernière victoire ; que ce dernier garderait le challenge pendant un an, et enfin que chaque pays serait représenté par trois voitures.

En 1900 et 1901, les épreuves courues en France furent gagnées par les concurrents français : Girardot et Charron. En 1902, la victoire fut remportée par un Anglais : M. Edge, grâce aux pannes successives des voitures françaises.

En 1903, la course, qui eut lieu en Irlande, fut gagnée par un Allemand : M. Jenatzy et le challenge fut alors transporté en Allemagne, où il est disputé aujourd'hui.

L'Automobile-Club d'Allemagne a décidé de la faire courir dans le Taunus. Le point de départ est Hombourg, la station balnéaire bien connue. De là, le parcours monte, par une route très accidentée, vers le Nord, sur Usingen et Weilbourg, pour redescendre au Sud par Limburg, Linder, Kinberg, Hunerkirche. Neuhof ; puis, sur l'Est, l'itinéraire, empruntant la région la plus montagneuse, va rejoindre Hombourg par Esch, Glashutten et Kœnigstein, soit au total 127 kilomètres 500, que les concurrents auront à parcourir quatre fois.

La route est très dure et très accidentée. Les montées sont nombreuses. Entre Hombourg et Saalburg, il y a une différence d'altitude de 200 mètres. A cela il faut ajouter huit neutralisations.

LES CONCURRENTS

19 concurrents sont inscrits. Ils représentent sept pays : L'Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique, France, Italie, Suisse.

Voici, d'

Le correspondant du *Times* est d'avis que l'arrivée inattendue de soldats marocains à Tanger rend très précaire la situation des prisonniers.

Tanger, 17 juin.

Le contrat d'emprunt de 62 millions 1/2 négocié par le consortium des banques françaises et gagé sur les douanes de tous les ports marocains vient d'être signé à Fez.

Les bruits de démission de M. Combes

Paris, 17 juin. 4 h. 10 soir.

On avait fait courir le bruit que M. Combes était disposé à résigner dans un délai très court ses fonctions de président du conseil.

Relevant ces rumeurs, la «Presse Associée» déclare que M. Combes n'est nullement décidé à donner sa démission et qu'il entend ne quitter le ministère qu'à son heure et à sa volonté, comme son prédécesseur M. Waldeck-Rousseau.

Petites Nouvelles Télégraphiques

Nos divers correspondants nous télégraphient:

Double assassinat

Toulon, 17 juin. — Deux vieillards, les époux Broquier, demeurant à Carqueiranne, ont été assassinés chez eux. Le mari portait deux blessures épouvantables faites avec un instrument tranchant, la femme avait été étranglée. Le vol a été le mobile de ce crime.

Terrible cyclone

New-York, 17 juin. — Un cyclone et des pluies torrentielles sans précédent ont causé de grands dégâts à Santiago-de-Cuba. Les lignes télégraphiques terrestres entre Santiago et la Havane sont coupées et le câble sous-marin ne fonctionne plus depuis 43 heures. L'aqueduc a été endommagé. Il en résulte que Santiago est privé d'eau. On a déjà constaté 100 décès et la liste des morts augmente toujours.

A l'Etranger

LES MASSACRES D'ARMÉNIE

Vienne, 17 juin.

Le ministre des affaires étrangères a reçu de Constantinople la dépêche suivante :

« Un télégramme de Mouch confirme que du 25 avril au 29 mai, 3.000 Arméniens, hommes, femmes et enfants ont été tués et 50 villages arméniens détruits dans le district de Sassoun :

» A Mouch, 31 magasins appartenant à des Arméniens ont été mis à sac. 4.000 fugitifs sont arrivés à Mouch presque sans moyens d'existence. Sans l'intervention du consul français à Mouch, le massacre aurait été plus grand encore. »

Fin du Service télégraphique spécial de « l'Eclair »

Chronique Régionale

HÉRAULT

NOTE OFFICIELLE

Un certain nombre de territoriaux (officiers et soldats) du département de l'Hérault, appelés à prendre part, le 26 juin courant, comme délégués sénatoriaux, à l'élection d'un sénateur, doivent accomplir une période d'instruction du 20 juin au 2 juillet.

Monsieur le maire est prié d'informer ces territoriaux que M. le ministre de la guerre a donné des ordres pour qu'ils soient renvoyés dans leurs foyers, le 25 juin, afin qu'ils puissent prendre part à l'élection sénatoriale.

Ce renvoi anticipé devra être demandé par les intéressés à leur chef de corps. — Le préfet de l'Hérault. — Henri Arnaud.

BREVET ELEMENTAIRE (Aspirantes)

L'examen du brevet élémentaire (aspirantes) qui, par décision ministérielle, a été renvoyé au mardi 21 juin, aura lieu au lycée de jeunes filles. (Entrée rue Enclos-Fermaud.)

L'appel des candidates commencera à 7 heures précises du matin.

Le présent avis tient lieu de lettre de convation.

MONTPELLIER. — Le conseil des Dix. — La première séance utile du nouveau conseil municipal n'a été tenue que jeudi soir, les autres ayant été absorbées par les formalités préliminaires et les bagatelles de la porte.

Dès cette première séance, il a été manifeste que le groupe socialiste, augmenté grâce à la magnifique invention de la représentation proportionnelle, est disposé à témoigner sa reconnaissance aux inventeurs de ce merveilleux système en se considérant comme un conseil à part et au-dessus de l'autre, qu'il dirigera et morigènera ; ce sera le conseil des Dix, et bien plus impérieux, bien plus despotique et surtout plus grossier que celui de Venise.

Nous ne savons pas si le *Petit Méridional*, qui a jusqu'ici profité de toutes les occasions pour vanter sa trouvaille de la proportionnalité, continuera longtemps à célébrer son mérite ou s'il n'aura pas plutôt l'envie, avant peu, de rengainer son antienne.

Le truc de la représentation proportionnelle peut être une fort belle chose en matière de cuisine électorale. Mais nous ferons remarquer aux biocards que leurs petites combinaisons et machinations de comités ne sauraient prévaloir contre la loi du nombre, qu'ils ont tant prônée de tous les temps.

S'il leur plaît, pour empêcher l'élection d'un seul «réactionnaire» obtenant 5 ou 6.000 voix, de prendre sur leurs épaules et de porter avec eux des candidats n'en ayant obtenu que 17 ou 1.800, il ne faut pas que cet accroc monstrueux à la loi du nombre, c'est-à-dire du suffrage universel, soit imposé ensuite à la majorité des électeurs comme une décision souveraine devant laquelle ils n'ont qu'à s'incliner.

Nous verrons, notamment à propos de la suppression de *tous* les emblèmes religieux, même sur la voie publique, si on aura la faiblesse de laisser triompher 17 ou 1.800 électeurs contre 11.000.

L'élection sénatoriale. — Nous trouvons la dépêche suivante dans le *Petit Méridional* :

M. Salis, député de l'Hérault, sur l'invitation du président du conseil, s'est rendu, ce matin, au ministère de l'intérieur, pour fixer le jour où il pourrait poser sa question relative aux agissements de certains fonctionnaires de l'Hérault, à l'occasion des élections sénatoriales du 26 juin.

Le président du conseil a annoncé à M. Salis que son collègues, M. Razimbaud, avait manifesté son intention de transformer la question en interpellation.

M. Salis a répondu que, quoique venant de M. Razimbaud, l'interpellation ne le gênait aucunement, et a renouvelé son désir de voir régler définitivement cette question.

Dans ces conditions, M. Combes a demandé au député de Cette de vouloir bien attendre, pour donner suite à son projet, qu'il ait entendu les explications de M. Arnaud, préfet de l'Hérault, qu'il faisait, à ces fins, mander d'urgence à Paris.

M. Combes a assuré M. Salis de sa volonté formelle de mettre fin aux actes de pression signalés, déplorables à tous les points de vue.

Pour peu que l'on continue à se hâter de cette façon, nous ne désespérons pas de voir « mettre fin aux actes de pression signalés » le 25 juin, à minuit, ou le 27 au matin.

A la Grâce de Dieu. — Laines de Bienfaisance.

Retraite et concert militaires (note de la place). — La musique du 2e génie devant prêter son concours à la fête organisée pour commémorer l'enseignement primaire laïque, la retraite du samedi 18 juin sera une retraite aux flambeaux, qui suivra l'itinéraire suivant : Place de la Comédie, rue Maguelone, place de l'Embarcadère, rue de la République, boulevards de l'Observatoire, du Jeu-de-Paume, Ledru-Rollin, Henri-IV, Pasteur, Louis Blanc, Bonne-Nouvelle, de l'Esplanade, et Cadenas.

Le concert du dimanche soir est supprimé et remplacé par un concert public, qui sera donné dans l'enceinte du Peyrou, de 4 h. 30 à 5 h. 30 du soir.

Mal aux dents guéri par Odontalgol Taichère.

Automobile tamponnée par un train. — Quelques inexactitudes s'étant glissées dans la relation de l'accident d'automobile dont M. et Mme Giniez ont été victimes, jeudi, à Alais, accident dont nous avons parlé hier, nous croyons devoir revenir sur les faits déjà signalés, pour les préciser d'après de nouveaux renseignements puisés à bonne source.

C'est exactement à un kilomètre d'Alais, jeudi, à 3 heures de l'après-midi, que cet accident s'est produit.

M. Giniez venait d'arrêter, devant un passage à niveau fermé, son automobile, dans laquelle avait pris place, à ses côtés, le mécanicien ; derrière était assise Mme Giniez.

Sur ces entrefaites arriva l'employé préposé à la garde du passage à niveau, qui, sans en avoir été prié, ouvrit la barrière.

L'automobile s'engagea sur les rails, à une allure des plus modérées, au moment même où arrivait le train 1090, allant d'Alais au Theil, et que M. Giniez n'avait pu voir, par suite du tournant de la voie, masquée, en outre, par la guérite du garde.

L'automobile fut violemment tamponnée par la machine du train, et la partie de derrière, où se trouvait Mme Giniez, démolie, ainsi que la portière.

Frôlée par la locomotive, Mme Giniez, dont le chapeau fut enlevé, reçut des éclats de verre au front et diverses contusions, heureusement sans gravité. M. Giniez fut également blessé au-dessus de l'arcade sourcilière, mais légèrement.

Quant au mécanicien, qui avait eu le temps de sauter sur la voie, il n'a eu aucun mal.

Les premiers soins ont été donnés aux blessés par M. le docteur Gascuel, dans une pharmacie d'Alais ; ils ont ensuite regagné Montpellier, où ils sont arrivés par le train de 10 heures du soir.

L'automobile est restée à Alais, d'où elle sera ramenée dans notre ville.

Les autorités d'Alais, immédiatement prévenues de l'accident, se sont transportées sur les lieux pour ouvrir une enquête.

L'état des blessés n'inspire aucune inquiétude. Nous formons des vœux bien sincères pour leur prompt rétablissement.

Aujourd'hui et jours suivants, Grande Mise en Vente de fin de saison, à la **Maison Monteux**, Grand'Rue, 43 et 45.

Conseil de guerre. — Réuni hier à 8 heures du matin, sous la présidence de M. Demangeot, lieutenant-colonel du 122e de ligne, major de la garnison, il a statué sur les deux affaires suivantes :

Dans la première comparaissait, pour vol, le nommé Alfred Escande, 20 ans, né à Mazamet (Tarn), demeurant anciennement à Béziers, cavalier au 17e dragons à Carcassonne.

Le 21 novembre 1902, Escande contractait un engagement de trois ans au 18e chasseurs à Béziers. Le 10 octobre 1903, le conseil de guerre du XVIe corps lui infligeait un mois de prison pour désertion. A sa sortie de prison, il fut versé au 17e dragons et affecté à l'atelier des ouvriers bourreliers.

Le 10 mai dernier, après-midi, le maréchal des logis Aubin aperçut, passant dans la rue, près de la caserne, un ouvrier à qui Escande jetta un paquet par la fenêtre de sa chambre. L'ouvrier fut arrêté. C'était un nommé Sabarthès, 17 ans, travaillant chez M. Galbier, bourrelier. Le paquet contenait du crin, provenant de selles reformées.

Arrêté à son tour, Escande avoua son vol. Le patron bourrelier, interrogé, prétendit ne pas connaître du tout le cavalier. L'ouvrier Sabarthès fit la même déclaration, mais plus tard Escande avoua avoir rendu visite deux fois à Galbier, qui fut accusé d'avoir provoqué le vol. Escande refusa de répondre à cette question.

Déclaré coupable avec admission des circonstances atténuantes, Escande a été condamné à 1 an de prison, minimum de la peine.

Défenseur : Me Catalan.

∿∿∿ A comparu ensuite pour vol, Jean Pierre Grimaud, 23 ans, né à Rocanières (Tarn), soldat au 12e de ligne, à Collioures (Pyrénées-Orientales).

Dans le même détachement que Grimaud se trouvait le soldat Rigella, qui faisait le commerce des montres, qu'il avait déposées dans un coffre-fort placé dans la chambre du sergent Arnaud.

Le 31 mars dernier, ce sous-officier, partant en permission en même temps que Rigolia, confia la clef de sa chambre à Grimaud, son ordonnance. A son retour, le 10 avril, Rigolia constata que le coffre-fort avait été forcé et qu'une montre avait disparu.

Deux jours après, le sergent Arnaud trouva une bobine de fil dans la poche de son pantalon, et qui, auparavant, était placée dans la même boîte que les montres. Grimaud, à qui personne ne disait rien, s'étant écrié : « Ce n'est pas moi qui l'y ai mise ! » attira ainsi l'attention sur lui, et le vol fut découvert.

Il essaya d'accuser, plus tard, de ces vols deux de ses camarades, ce qui fut reconnu faux.

Déclaré coupable avec admission des circonstances atténuantes, Grimaud a été condamné à 1 an de prison, minimum de la peine.

Défenseur : Me Henri Sèbe.

Commissaire du gouvernement : M. le lieutenant Romieu, du 122e de ligne.

Pour s'habiller à bon marché, voir les étalages de la **Maison Monteux**, et profitez des rabais énormes de fin de saison.

Société antialcoolique de l'Hérault. — Nous recevons la communication suivante : Dans sa dernière séance, le comité a décidé de faire afficher l'« Appel des médecins de l'Hérault à leurs compatriotes » dans toutes les communes du département. Deux mille exemplaires de cette affiche seront tirés à cet effet.

Le comité s'occupe ensuite de la création d'une bibliothèque centrale circulante, destinée à développer le goût de la lecture dans les masses et à venir en aide aux sections des campagnes, en leur prêtant des livres pour une période de temps déterminée.

L'ordre du jour appelle enfin la question des habitations ouvrières à bon marché, œuvre qui est le complément indispensable de toute lutte sérieuse contre l'alcoolisme ; l'ouvrier habitant, au lieu d'un taudis malsain, un logement salubre et agréable, est ainsi amené à fréquenter moins souvent le cabaret. On décide de fonder un comité des habitations ouvrières à bon marché, qui constituera une section de l'Alliance d'hygiène sociale. Ce comité donnera un patronage purement moral à la société civile des habitations ouvrières à bon marché qui est en voie de formation et dont les statuts sont, en ce moment, soumis à l'approbation de M. le ministre du commerce.

Arènes de Montpellier. — Corrida de Muerte. — Le matador Antonio Suarez (Suarito), qui doit estoquer deux toros dans nos arènes le dimanche 26 juin, est un vrai andalous ; sa mâle figure aux traits accentués et énergiques, sa taille moyenne bien prise, sa démarche souple et nerveuse, tout en lui dénote un de ces caractères au cœur de bronze, bien faits pour s'accommoder de la gloriewse, mais parfois tragique, carrière de torero et pour lesquels la vaillance est une loi, le danger une chimère, la gloire un obsédant désir.

Il est né à Séville le 14 février 1875, mais à l'âge de cinq ans il alla habiter Madrid ; son père était mécanicien et sa mère institutrice. Dans cette dernière ville, l'enfant y fit de bonnes études et fut ensuite admis dans le service des Postes et Télégraphes, qu'il quitta quelque temps après pour jouir du grand air et du mouvement et pour suivre les capeas où, quoique jeune, il défiait les toros les plus gros et les plus difficiles. Il lui arriva souvent de rentrer à la maison les vêtements en lambeaux et la peau quelque peu endommagée ; les taloches du père remettaient celle-ci en état et l'aiguille de la mère raccommodait les autres.

Malgré ces vicissitudes il sut se faire un nom dans les capeas et le matador Joselito mit le comble à ses vœux en l'engageant comme banderillero pour une corrida à La Corogne le 15 août 1894.

Ce fut le début de sa carrière taurine, dont nous donnerons les détails dans une prochaine communication.

Ligne de Montpellier à Palavas. — Dans le tableau horaire du nouveau service des trains sur la ligne de Montpellier à Palavas et «vice-versa», que nous avons publié hier, une erreur s'est glissée. Ce n'est pas à partir du 15 juin que ce service a été mis en vigueur, mais c'est à partir du 19 qu'il le sera.

Grand Casino Granier. — S'il est une pièce dans laquelle M. Saint-Léon se montre extraordinairement drôle, c'est bien celle que ses auteurs, MM. Bisson et Mars, ont intitulée «Les Surprises du Divorce». D'un bout à l'autre de cet ouvrage, où le rire est seulement amené par le comique des situations, M. Saint-Léon est tout simplement inimitable. Les artistes dont il a su s'entourer jouent aussi avec beaucoup de naturel.

On viendra donc en foule ce soir samedi pour applaudir «Les Surprises du Divorce».

Le spectacle commencera par «Un coq en jupons», opérette. L'orchestre jouera pendant les entr'actes.

Heures de départ des trains de Montpellier : 8 h. 2 et 9 h. 40 du soir.

Un évadé. — Hier après-midi, par le train de 4 heures, la gendarmerie de notre ville a transféré à Nice le nommé Stephano Claverino, 28 ans, sujet italien, né à Gênes, valet de chambre, sans domicile fixe, inculpé de coups et blessures et d'évasion par bris de prison.

Claverino, arrêté à Nice, s'évadait du violon, où il était enfermé, en enfonçant la porte. Venu à Montpellier pour se mettre à l'abri des recherches de la police de Nice, il allait loger 3, rue du Petit-Saint-Jean. C'est là que les agents de la sûreté Maurin et Argelès l'arrêtaient en vertu d'un mandat d'arrêt du juge d'instruction de Nice.

500 Costumes déclassés pour enfants de 3 à 14 ans (coutils tous genres), ayant valu entre 6 et 15 fr., sont soldés en ce moment au prix unique de 3 fr. 95, à La Grande Maison, 8, place de la Comédie.

A la voirie. — L'inspection des comestibles a saisi, jeudi matin, aux halles, et fait jeter à la voirie, comme impropres à la consommation, quatre-vingt-dix-sept kilos de fraises.

Ceux qu'on rencontre en voyageant. — On ne saurait trop se méfier parfois des personnes inconnues que l'on rencontre par hasard en chemin de fer lorsqu'on est en voyage, ainsi que pourrait le démontrer le récit suivant :

Le 31 mai dernier, M. Truitat, docteur ès-sciences, domicilié à Foix, partait en voyage avec sa femme, pour se rendre à Cette.

En gare de Nîmes, et au moment où ils montaient en wagon, les époux Trutat s'aperçurent que deux messieurs et une jeune dame prenaient place dans le même compartiment. Pendant la route, M. Truitat, qui est un observateur, se sentit pris de quelque défiance à l'égard de ses compagnons de voyage, il réserva son attitude.

Arrivés en gare de Cette, M. Truitat ne fut pas peu surpris de se sentir tout à coup la tête prise dans un cache-poussière qu'un des deux individus venait de lui jeter tout en faisant semblant de glisser.

Au même instant, l'importun se précipita pour s'excuser, tout en bousculant M. Truitat qui se fouilla aussitôt et constata la disparition de son portefeuille, placé dans la poche de son paletot.

Se doutant que l'auteur de la soustraction devait être un des trois voyageurs, dont il se défiait, M. Truitat saisit au collet celui qui lui avait jeté le cache-poussière, ce pendant que s'empressaient de s'esquiver ses deux compagnons.

Le volé aperçut alors, à ses pieds, son portefeuille, que le voleur venait de lâcher.

Arrêté par la police, cet individu, ainsi pris sur le fait, fit des aveux, mais refusa de faire connaître ses complices et prétendit se nommer Eduardo Nunez, 33 ans, garçon d'hôtel, né à Buenos-Ayres, et être à la recherche d'une place. Voilà un état civil qui sera difficile à contrôler.

Quoi qu'il en soit, c'est sous ce nom que le filou a été condamné, mercredi, par le tribunal correctionnel, à 18 mois de prison, qu'il ira purger à la Maison Centrale de Nîmes.

Ajoutons que M. Truitat ne s'étant pas présenté à l'audience, quoique étant régulièrement cité, a été condamné par défaut à 25 fr. d'amende.

Départ pour Paris. — Au reçu d'une dépêche du président du conseil, M. Arnaud, préfet de l'Hérault, est parti, jeudi, pour Paris, par le train de 7 h. 24 du soir.

Ce déplacement précipité a été motivé par l'élection sénatoriale du dimanche 26 juin courant.

Le feu. — M. Cruveillié possède, rue Sainte-Marguerite, dans un terrain vague, une cabane-abri construite en planches, où loge M. Charles Laudan, âgé de 75 ans, sans profession.

Jeudi, vers 11 heures du matin, en l'absence de Laudan, le feu prenait, on ne sait comment, dans la cabane, qui fut brûlée en partie seulement, grâce aux prompts secours apportés.

Les mendiants. — Joseph Nicodet, 22 ans, cimenteur, et Antoine Labarière, 34 ans, charpentier, tous deux sans domicile fixe, et se portant aussi gaillardement que le Pont-Neuf, ne se contentent pas de vivre aux dépens des contribuables dans les villes qu'ils traversent, en se faisant délivrer des bons de fourneaux économiques, car une fois qu'ils ont la panse bien garnie, ils songent à se mouiller le gosier largement, surtout par ces temps de chaleur. Seulement, comme ils n'ont pas en poche un rouge liard, ils s'en procurent en mendiant de par les rues. Et c'est pour cela que hier, surpris en train de se livrer à ce genre de travail (?), ils ont été arrêtés et écroués.

Outrage à la morale publique. — Certains individus, vendeurs de feuilles diverses, offrent également en vente au public, sous le titre : « Prière au Seigneur », des fascicules qui, en réalité, ne sont que des écrits pornographiques, de l'eau la plus sale, constituant un véritable outrage à la morale publique.

La police n'aurait-elle point reçu d'ordres pour faire cesser cet odieux scandale, qui dure déjà depuis quelques jours ?

Braconniers et maraudeurs. — Lundi soir, des gardes champêtres en tournée de service apercevaient, au quartier de Malbosc, occupés à ramasser des amandes dans la propriété de M. Guibert, les nommés François Antoine Durand, 20 ans, demeurant 3, rue Gustave, et Jean Pierre Brau, 21 ans, demeurant 3, rue Daru, tous deux manœuvres.

Trouvés, ils furent trouvés porteurs de sept cadavres de petits moineaux, huit appeaux et des filets pour la chasse.

Un double procès-verbal leur a été dressé pour chasse et port d'engins en temps prohibé et maraudage.

Les filets ont été déposés au greffe.

Harmonie montpelliéraine. — Répétition générale, ce soir, au siège de la Société. Mouvement d'ensemble.

Etat civil du 16 juin 1904. — Naissances : garçons, 1 ; filles, 4.

Décès : Delmond Denis, cultivateur, 65 ans, époux Charles, rue Pierre-Fermaud. — Benazet Madeleine, ménagère, 27 ans, veuve Laffitte, Hôpital Suburbain. — Cavaillé Françoise, s. p., 73 ans, veuve Astruc, rue Dessalle-Possel, 16. — Coste Antoine, boulanger, 59 ans, époux Jourdan, cours Gambetta, 33. — Gautier Etienne, charcutier, 58 ans, époux Vigroux, rue Rebuffy, 9. — Deux morts-nés.

Etat civil du 17 juin 1904. — Naissances. — Garçons, 2 ; filles, 2.

Décès. — Salzo Marie, ménagère, 45 ans, épouse Mornin, hôpital Suburbain. — Campredon Léonce, tailler, 44 ans, époux Rességuier, rue Haguenot, 45. — Meilhac Rosalie, rentière, 42 ans, célibataire, rue Lunaret, 66.

1 enfant en bas âge.

Petits faits, avis et convocations

Trouvé un chien, par M. Pelet, 6, rue Guillaume-Pélissier. — Un porte-monnaie avec petite somme, par M. Taris, garçon de café à la Rotonde. — Un lorgnon, par M. Cointet, 4, rue Général-Vincent. — Un jouet d'enfant, le réclamer à l'agent Andrieu, bureau de police du 3e arrondissement. — Une bague en or, par Mme Clerc Valérie, 6, rue de Bercy. — Une mantille, la réclamer à Mme Audran, 21, route du Pont-Juvénal. — Un collier pour chien, le réclamer à l'agent Granier, bureau de police du 4e arrondissement.

Etudiantina et comédiens du Clapas. — Ce soir, répétition pour les mandolinistes et chanteurs. Questions très importantes. — Le secrétaire.

Objets trouvés. — Un chapeau de paille pour enfant, par Mlle Comelte Valentine, 5, rue Ste-Lucie. — Un médaillon en or, par Mme Blanchet, Chemin de Maurin, 3. — Un tablier pour enfant, par M. Galavielle, rue de l'Arquebuse, 11. — Un moule pour fabriquer des palmiers, par M. Vitou, rue Constance-de-Cezely, 4. — Une reconnaissance du Mont-de-piété, par M. Joseph Parmentier, fumiste, rue de la Cavalerie, 29.

— Une petite somme d'argent ; la réclamer à M. Portalier, menuisier, rue Roucher, 39.

Objets trouvés. — Une cuillère à café, par Mme Puech, rue Dom-Vaissette, 5.

VILLEVEYRAC. — Un drame entre cheminaux. — Hier, le tribunal correctionnel s'est occupé d'une scène sanglante qui se passa dans la soirée du 17 mai dernier, au café de l'Avenir, dans notre localité, entre trois cheminaux, et qui aurait pu se terminer plus tragiquement encore.

Ce jour là se trouvaient de passage les nommés Jean Guilhem, 37 ans, chanteur ambulant ; Félix Landes, 34 ans, chiffonnier, et Adam Stossel, 41 ans, originaire du Bas-Rhin, vannier.

Dans l'après-midi, les trois cheminaux allèrent de compagnie vider quelques bouteilles. Le soir, vers 9 heures, Guilhem entrait au café de l'Avenir et était rejoint peu après par Stossel et Landes.

Les trois compères venaient de se faire servir une consommation, lorsque Stossel fit part à ses amis de l'étrange désir qui venait de lui traverser la cervelle : «Il faut, leur dit-il que je vous saigne comme des lapins !» Presqu'aussitôt, joignant l'exécution à la menace, e bizarre personnage, sortant un couteau de sa poche, en porta cinq coups à Guilhem et deux à Landes.

Les deux blessés se tournèrent, naturellement, contre leur agresseur, et l'union faisant la force, Guilhem frappa du bâton et Landes avec une chaise. Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'avec ces armes là, Stossel trouva le moyen de recevoir cinq coups de couteau.

Ce dame sanglant, qui aurait pu entraîner la mort des adversaires, ne cessa que grâce à l'intervention de personnes accourues.

Stossel fut arrêté et le lendemain comparut à la maison d'arrêt de Montpellier. Guilhem et Landes durent être transportés à l'hôpital, où ils reposèrent quelques jours.

Stossel fut examiné par un médecin, qui constata sur son corps dix-neuf blessures faites avec des instruments tranchants ou contondants. Comme on le voit, quoique agresseur, il était encore le plus blessé.

Hier, il comparaissait devant le tribunal correctionnel pour ces faits. Il a déjà deux condamnations à son actif.

A l'audience, ni témoins, ni accusés, n'ont rien pu préciser sur les péripéties du drame, sinon que les batailleurs étaient pris de boisson lorsqu'ils entamèrent leur combat.

Le tribunal, estimant sans doute que les dix blessures reçues par Stossel constituaient pour lui une première punition, ne l'a condamné qu'à huit jours de prison.

La prévention comptant le condamné, qui était sous les verrous depuis près d'un mois, a été de suite remis en liberté.

LUNEL. — Arènes. — Demain dimanche, grande course de lauréaux, donnée au bénéfice du Syndicat des ouvriers cultivateurs de Lunel. Les toros seront fournis par la célèbre manade des frères Saurel du mas Thibert. Dans cette course paraîtront les terribles fauves l'Estella et le Félibre. 400 francs de cocardes.

Voici le programme de la course : Le Lion, 50 fr. — Le Bouvreau, 50 fr. — Le Félibre, 75 fr. — L'Estella, 150 fr. — Mange Mouchoirs, 50 fr. — Le Tigre, 25 fr.

Avis aux amateurs. Crochet toléré.

Prix des places : Premières, 2 fr. Secondes, 1 fr. 50 Troisièmes, 1 fr.

PIGNAN. — Soirée récréative. — La Société de secours mutuels « l'Amicale ouvrière » de Pignan organise pour le samedi 25 courant une soirée récréative qui s'annonce sous les meilleurs auspices.

Grâce à l'habileté, au dévouement des directeurs, à la bonne volonté des exécutants, chaque morceau du répertoire, grands chœurs, vaudevilles, chansonnettes comiques, monologues, etc., sera interprété supérieurement et le public est assuré de passer une délicieuse soirée.

La vaste et coquette salle que M. Bécat veut bien mettre à la disposition de la société sera trop petite pour contenir les spectateurs.

Le prix d'entrée est fixé à la modique somme de vingt-cinq centimes. On pourra se procurer des cartes à partir de mercredi au siège social auprès du secrétaire de la société et au café Bécat, de 5 à 6 heures du soir, après de M. Laurent, trésorier.

Pendant la soirée, une quête sera faite au profit de la société.

CASTRIES. — Soirée récréative. — Demain, dimanche, dans la grande galerie du château, aura lieu, à 4 heures de l'après-midi, une séance récréative donnée par les jeunes filles de la Congrégation des Enfants de Marie.

Programme : 1. Chœur chanté par les plus jeunes — 2. Les deux entêtées, duo comique — 3. La cure merveilleuse, opérette en un acte — 4. Le petit Grégoire, chanson de Bautrel — 5. Docteresse et servante, duo comique — 6. Le voyage d'agrément, saynète — 7. Quête — 8. Un Evangile, poésie, de F. Coppé — 9. Les deux moqueuses, duo comique — 10. Pour qui chantent les petits oiseaux, romance — 11. La petite marchande de fleurs — 12. La malade imaginaire, trio comique.

Le public sera admis à apporter ses chaises, dimanche entre 1 h. et 2 h. de l'après-midi.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 juin, 6 h. 25 soir.

Pas d'affaires, malgré un grand désintéressement de ce qui se passe en Extrême-Orient. Le Russe n'a que très légèrement baissé, tandis que notre 3 o/o s'est maintenu au cours de sa précédente clôture.

Le Turc arrête son mouvement en avant sur le bruit de nouveaux massacres en Arménie. On pourrait d'ailleurs le croire à un prix suffisant. L'Extérieure a été poussé à 87 20.

Nous ne relevons aucune différence sensible de cours dans le compartiment des valeurs, où le Suez cote 4175.

Le P.-L.-M., 1324, et l'Orléans, 1419, sont plutôt fermes.

Parmi les Tractions, mentionnons simplement une très légère réaction de la Thompson à 686, et le maintien du Métro à 523.

Le Rio s'est traité à 1302 et 1306 pour clôturer à 1301.

Le marché des mines d'or a fait preuve d'un peu plus de fermeté.

De Lavigerie
22, place Vendôme.

LE SIGNAL DU DANGER

Un drapeau rouge est toujours reconnu comme un signal de danger.

Or, il y a d'autres signaux de danger, dont beaucoup ne sont pas aussi apparents que le drapeau rouge, bien qu'ils présagent des dangers autrement grands que ceux que l'on peut rencontrer sur une route quelconque, même à notre époque de rapides automobiles.

Lorsque notre palais — comme l'homme au drapeau rouge sur la ligne de chemin de fer — se tenant, pour ainsi dire, à la porte de notre gosier, en refuse l'entrée à chaque bouchée de nourriture qu'il voit venir, qu'est-ce que cela peut bien présager ? Mais un danger, un danger très réel, qu'il s'agit de détourner aussi promptement que possible, afin d'éviter un désastre.

Parmi la multitude de personnes qui ont la connaissance pratique de cette vérité est M. l'abbé F. Lauzin, curé de Pavie,, par Auch (Gers). Le 12 décembre ce Monsieur adressait une lettre à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille, et propriétaire en France de la fameuse Tisane américaine des Shakers. « Permettez-moi de vous dire», écrit M. le curé, combien je suis content de votre Tisane américaine des Shakers. Il y a un an j'avais perdu l'appétit. C'est à peine si je pouvais dormir la nuit, et je souffrais fréquemment de fortes palpitations. Tout dans l'existence m'était devenu indifférent et j'en étais arrivé à ne plus éprouver de plaisir à la lecture des journaux, de sorte que je cessai de m'abonner à mon journal favori. En outre j'étais affligé d'une sorte de vertige qui semblait provenir plutôt de l'estomac que de la tête.

« Comme mes souffrances allaient chaque jour en augmentant, je me décidai à faire usage de la Tisane américaine des Shakers, au sujet de laquelle j'avais tant lu et il en résulta que l'état de ma santé commença immédiatement à s'améliorer. Lorsque j'en eus pris six flacons, toutes mes douleurs avaient disparu. Je pouvais désormais manger, dormir, lire, faire de longues promenades, et chanter à l'église comme autrefois.» Vu, pour la légalisation de la signature de l'abbé Lauzin, par M. le comte G. Dillon.

Dix ans après — le 9 avril 1904 — M. l'abbé Lauzin nous fait savoir que depuis sa première lettre sa santé a continué d'être satisfaisante.

Se forcer à avaler les aliments, comme font certaines personnes, est plus qu'inutile. Le meilleur travail est celui que l'on effectue volontiers. Lorsque la Tisane américaine des Shakers a ramené l'estomac à son état normal, nous n'avons plus besoin de nous forcer pour avaler nos aliments ; l'appétit les réclame, l'estomac est prêt à les recevoir, et le signal de danger peut être enlevé.

STATIONS Thermales et Balnéaires DU MIDI

PALAVAS-LES-FLOTS

Grand Casino Granier (Rive droite). — Théâtre. Opéra, opéra-comique, opérette, grand orchestre. Salle de jeux. Tous les jours, représentation théâtrale et concert symphonique.

LAMALOU-LE-BAS

Le Gd Etablissement thermal de Lamalou l'ancien ne fait qu'un avec l'Hôtel des Bains, lequel est de plain-pied avec le bel Eden-Parc.

Grand Casino municipal L. Tabarié. Opéras, Opérettes et Comédies.

KURSAAL CETTOIS (Hérault)

Direction Brunet. — Opéras-comiques, traduction, opérettes. Tous les soirs, grande représentation. — Dimanches et fêtes, matinées. — Concerts symphoniques tous les jours, à 5 heures. — Restaurant de premier ordre. — Grande terrasse sur la mer. — Cercle des étrangers. — Salles de jeux. — Service à la carte et à prix fixe.

BAINS DE SYLVANÈS (Aveyron)

Station de Montagne. Logements p. familles. S'adr. à M. Carrière-Monfjosieu, St-Affrique (Avey).

SYLVANÈS-LES-BAINS (Aveyron)

Logements pour familles désirant faire leur mé... S'adresser à M. Bayle, Maison Fournier.

LES FUMADES-LES-BAINS (Gard)

Ouverture de la saison, le 16 juin. Bronchites, laryngites, rhumatismes, maladies de matrice, lymphatisme, eczémas les plus rebelles.

La Bastide Saint-Laurent-les-Bains

1,024 m. d'altitude, Station du P.-L.-M. et Midi. Air pur des montagnes, promenade dans les bois. Eaux thermales à 53 degrés. Traitement des Rhumatismes. Un docteur est attaché aux établissements, du 15 juin au 15 septembre.

S'adr. à M. Bardin, seul propr. des Etablissem.

BAINS D'AVÈNE (Hérault)

Etablissement Thermal, 15 juin 15 octobre. Cure des Maladies de peau et de l'Estomac.

LACAUNE-LES-BAINS (Tarn)

Station de montagne, altitude 850 mètres, hydrothérapie. — M. O. Frédérich, directeur du Grd-Hôtel de l'Etablissement a l'honneur de prévenir le public qu'un service régulier d'automobiles fonctionnera à partir du 15 juin prochain, entre Castres et Lacaune.

S'adresser pour tous renseignements : à M. Frédérich, hôtel des Bains. — Chalets pour familles, etc.

EUZET-LES-BAINS (Gard)

Cure des mal. chroniques : asthme, gravelle, albumine, congestion, sclérose, mal du foie, etc.

VALS

Saint-Jean. Maux d'estomac, appétit, digestions.

Précieuse. Foie, calculs, bile, diabète, goutte

Dominique, Désirée, Magdeleine, Rigolette, Impératrice. Très agréables à boire. Une bouteille par jour.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE des EAUX, VALS (Ardèche).

Le cachet d'une femme se reconnaît non seulement à sa toilette, mais également aux parfums qu'elle emploie. Aussi nos jolies mondaines n'hésitent pas à employer la Crème Simon, si discrètement parfumée.

Nos correspondants sont priés d'affranchir à 5 centimes, sans les cacheter, leurs plis qui ne contiennent que des chroniques et de n'écrire que sur un seul côté du papier.

7

Dernière Heure

Nos correspondants particuliers nous télégraphient :

LA COUPE GORDON-BENETT

Saalburg, 17 juin.

Voici les résultats définitifs de la coupe Gordon-Benett :

1er, Thery, français, en 5 h. 50" 8' ; 2e, Jenatzy, allemand, en 6 h. 1'28" ; 3e, Decares, allemand, en 6 h. 46'3" ; 4e, Braun, autrichien, en 6 h. 59'49" ; 5e, Lancian, italien, en 7 h. 17'54" : 6e, Werner, autrichien, en 7 h. 32'14".

L'italien Storero, qui était bon 4e, a cassé un essieu. Il est tombé sans se faire de mal.

Aucun accident sérieux n'est signalé comme s'étant produit pendant la course.

La guerre russo-japonaise

L'escadre de Vladivostok

Tokio, 17 juin.

Il est probable que le brouillard a, une fois de plus, sauvé l'escadre de Vladivostok. Les bruits les plus contradictoires ont couru au sujet d'un combat naval, mais ils ne sont pas confirmés. Les navires russes ont, tout d'abord, été signalés au large de Chiro-Chima ; mercredi matin, à 8 h. 30, un aviso signala leur présence à l'amiral Kamimoura, qui partit à la poursuite de l'escadre russe à 9 h. 30. L'amiral Bounoda qui se trouvait à Takashitki, envoya une flottille de torpilleurs qui, gênée par le vent, la pluie et le brouillard, ne put faire œuvre utile.

Durant l'après-midi, l'ouragan augmenta de violence. La flottille dut rentrer au port. On ignore toujours ce qu'est devenu l'«Izoumi».

Paris, 17 juin, 8 h. soir.

Nous vous transmettons sous les réserves élémentaires qui s'imposent la dépêche suivante que publie l'agence russe :

Saint-Pétersbourg. — Suivant les nouvelles parvenues à l'

ST-ALBAN Eau MINÉRALE NATURELLE DE TABLE FERRUGINEUSE
La seule Fortifiante
ST-ALBAN LIMONADE, EAU GAZEUSE au gaz naturel des sources
EN VENTE PARTOUT
Dép. c. Ph. Granaud, Nimes

VERS CONVULSIONS, NERFS des ENFANTS, calmés, prévenus et guéris par un remède unique au monde, infaillible, le SIROP SOUVERAIN PIVOT, de la Tour-du-Pin (Isère). - 2 fr. Bonnes Pharmacies; 2 flac. contre 4f60. Broch. et Rens. gratis. Refuser substitutions.

PHENOL BOBŒUF désinfectant guérit Métrites, Pertes bl. le Fl. 1f50, Lit. 5f.

ANEMIE PALES COULEURS, PERTES BLANCHES. Irrégularité des règles, guérison assurée par les DRAGÉES de CHAMBON, Ph.ie à NIMES. Recommandées pour fortifier les jeunes filles qui se développent difficilement. 2f 50 le flacon.

La guérison du DIABÈTE

Après de longues recherches, a été trouvée dans le VIN URANÉ PESQUI, remède inappréciable pour cette dangereuse maladie et ses complications. La soif dévorante, inextinguible, est tout de suite dissipée, et la sécrétion du sucre instantanément arrêtée par l'usage de cette préparation scientifique, qui a reçu l'approbation du corps médical et est employée spécialement avec succès pour la **guérison des diabétiques**

LE VIN URANÉ PESQUI

vin médicinal ayant comme base le vin vieux de Bordeaux, agréable au goût, **GUÉRISSANT SUREMENT** se trouve *chez tous les pharmaciens.*

☞ **Le Diabète et sa Cure**, brochure décrivant le traitement, avec attestations et appréciations médicales, est envoyée par la poste par **PESQUI**, pharmacien, au **Bouscat-Bordeaux.**

LE BOULOU

(Pyrénées-Orientales)

Les eaux du *Boulou* constituent une heureuse exception entre toutes les eaux bicarbonatées sodiques et se rapprochent des sources d'eaux ferrugineuses les plus réputées. Elles sont le médicament par excellence pour les estomacs paresseux, les digestions pénibles, les diabétiques, les fiévreux.

Les malades supportent plus facilement les eaux du *Boulou* que celles de *Vichy*. — **Dechamp**, *Montpellier-Médical.* » **Un docteur médecin** consultant est attaché à l'établissement.

SE TROUVENT CHEZ TOUS LES PHARMACIENS ET DROGUISTES
ÉTABLISSEMENT OUVERT TOUTE L'ANNÉE
Hôtel. *Climat des plus doux. Station du chemin de fer. Voitures à tous les trains.*

A NOS LECTEURS

L'*Eclair* est, tous les jours, mis en vente à Marseille, aux kiosques :

Croze Emilie, en face l'Alcazar.
Monnier, Allées de Meilhan, 12.
Puy, rue Cannebière.
Bayle, rue de Noailles.
Belleneuve, rue de Noailles.
Riumallo, place Saint-Ferréol, 9, dès huit heures du matin.

A Toulouse, chez Mme Adèle Addé (kiosque), allées Lafayette, dès la première heure.

A Barcelone (Espagne), à tous les kiosques qui se trouvent sur la Rambla. dès 9 h du matin, et chez notre dépositaire, M. Louis Bergé (kiosque), Rambla Estudios, 7.

Bourse de Paris

Du 17 juin

3 %	97 40	Russe 1880	91 15
3 % amortiss.	98 60	Russe 1889	91 40
Italien 5 %	103 90	Russe 4 % 1890	90 25
Espagne 4 %	87 10	Russe 1891 3 %	73 10
Egypte unifiée	106 ..	Russe 1891 3 1/2 %	90 6.
Portugais 3 %	62 55	Arg. 5 % 1886	... ..
Hongrois 4 %	101 90	Obl. douan. ott.	460 ..
Rente turque	85 40	Ottom. cons.	438 ..
Banq. de France	3840 ..	Ottomane 1894	476 ..
Crédit foncier	682 ..	Priorité ottom.	488 50
Crédit lyonnais	1110 ..	Soc. tab. port.	512 ..
Mobilier espag.	... ..	Ob. f. Egypte 4 %	500 ..
Foncière lyonn.	320 ..	Ob. Cuba 6 % 86	... ..
Banque ottom.	592 ..	Ob. c. 2,60 % 1879	474 50
Banque autrich.	455 ..	Ob. f. 3 % 1879	505 50
Autrichiens	... ..	Ob. comm. 1880	502 ..
Lombards	82 50	Ob. f. 3 % 1883	444 50
Saragosse	281 ..	Ob. Est 3 %	452 ..
Nord-Espagne	162 50	Ouest algér. 3 %	... ..
Suez actions	4179 ..	Réunion 3 %	440 ..

Panama	... ..	Est algér. 3 %	439 ..
Paris-Lyon act.	1321 50	Mostaganem 3 %	430 50
Nord actions	1753 ..	Lyon 5 %	1265 ..
Est actions	883 ..	P.-L.-M. f. anc.	452 50
Ouest actions	857 ..	P.-L.-M. f. nouv	447 ..
Midi actions	1159 ..	Midi 3 %	449 ..
Orléans actions	1420 ..	Nord 3 %	465 ..
— jouissance	986 ..	Orléans 3 %	452 75
Métropolitain	523 ..	Ouest 3 %	448 50
Ville de Paris 1865	555 ..	Cie par. du gaz	509 ..
Ville de Paris 1869	442 ..	Omnibus	... ..
Ville de Paris 1871	412 ..	Transatlantiq.	327 50
Ville de Paris 1875	561 ..	Suez	4173 50
Ville de Paris 1876	559 50	Cape-Copper	86 75
Ville de Paris 1892	374 ..	Rio-Tinto M. C.	1305 ..
Banq. Paris P.-B.	1141 ..	Tharsis	114 ..
Compt. nat. d'esc.	600 ..	Huanchaca	88 75
Société générale	623 ..	De Beers	492 ..
Banq. parisienne	544 ..	Chartered	50 25
Bône à Guelma	662 50	East Rand	199 ..
Docks de Mars.	345 ..	Goldenhuis Est.	142 50
Compt. paris. gaz	725 ..	Goldfields	167 50
Cie transatlant.	165 ..	May Consolid.	102 50
Messag. marit.	227 ..	Rand Mines	266 ..
Omnib. de Paris	536 ..	Simm and Jack	43 ..
Gaz central	1229 ..	Thoms.-Houst.	... ..
Dyn. soc. génér.	... ..	Traction	10 ..
Gaz de Madrid	... ..		
Chem. portug.	... ..	**OBLIGATIONS DIVERSES**	
Etabliss. Duval	1900 ..	C. Aut. a. n. 1re h.	442 ..
Chem. andalous.	144 ..	C. Aut. a. 1re h.	... ..
Gaz et Eaux	... ..	Lombardes 3 %	317 50
Banq. Algérie	1410 ..	Lombard. 3 %, X	312 50
Chem. mérid.	728 50	N. Esp. 1re hyp.	347 ..
O. un. 3 % 1892	473 ..	Ch. Portugais	362 ..
Florins 4 % or	101 ..	Sarag. 1re hyp.	387 50
Hellén. 1881 5 %	231 ..	Astur. 1re hyp.	331 50
— 1885 5 %	230 50	Co. argent. 5 %	... ..
Autr. obl. dom.	313 ..	Panama 5 %	79 ..
Serbes r. 5 %	76 10	Panama 3 %	53 75
Obl. ch. Sta-Fé	555 ..	Panama 6 %	97 ..
Russe c. 4 %	91 20	Panama 3 %	... ..
Russe 4 % 67-69	91 25		

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Cours des Primes: 3 % d/50.. 97 57 d/25 97 67
Extérieure d/50..... 87 45 »|» d/5.. .. 87 72
Banque ottomane d|2 586 —. d/25... 588 —
Rio d/5 .... 1319 »» d/5.. 1323 »»
Après Bourse: 3 % anc. 97 50 »/». »» »» »» »»
Rome .... — — Extérieure.. — —
Hongrois .... »» »» Rio Tinto.. ——
Chèque sur Londres, 25 22 »|».
Bourse de Londres: Parité au change 25 22 »|.»
Consol. à terme 91 24. Comptant.... 91 12.
3%..... 97 85 ...... »» »» Italien. 104 41.
Egy. unif. 105 42 3 »/». 101 48 Nouv. 99 86.
Turc A.. 84 57 B .. .. C.. .. .. D.. .. ..
Ottoman 103 90 .1.. Turc défense.... .. ..
Banque ottom. 584 17 Extérieure 4 %.. 87 19
Russe 91 79 Hongrois 101 25 Portugais 63 38
Brésilien 4 % 1889..... 76 89 Suez... 4173 91.
Lombards 3 1/2 82 65 Rio 1308 16; Tharsis 107 18
De Beers, 486 99.

BOURSE DE MARSEILLE

Du 17 juin

Société Marseillaise	779 ..
Fraissinet et Cie	... ..
Grand'Combe	... ..
Mines Bormettes	105 ..
Raffineries Méditerranée	1355 ..
Raffineries Saint-Louis	1655 ..
Gaz Marseille	... ..
Immobilière Marseillaise	520 25
Produits Chimiques Midi	... ..
Salins du Midi	... ..
Brasseries Méditerranée	1270 ..
Huileries, Savonneries Méridionales	... ..
Afrique occidentale	1720 ..
Félix Fournier	210 25
Romain Boyer	85 ..
Marseille Estaque	281 ..
Société des wagons-foudres	... ..

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

BOURSE COMMERCIALE. — Paris, 17 juin

Conditions de vente. — Huiles : les 100 kil. — Alcools : 1re qualité, 90 degrés, l'hect. — Farines, le sac, 140 kil., toile comprise, escompte 1/2 %, 13 marq. supér. — Blés : les 100 kil., 72/77 au comptant.

TERMES	Colza	Lin	Acoh	Far.	Blés	Sucre
Courant..	47 25	41 72	42 25	27 45	20 10	27 12
Juillet....	47 25	42 —	41 75	27 70	20 65	27 80
Août....	47 25	42 —	41 25	27 85	20 05	27 50
Septem..	48 25	42 50	35 75	27 85	20 10	28 60

Corbeil : .. .. à .. .. les 157 kil.

MARCHÉS DE LA RÉGION

Avignon, 15 juin.

Marché de la place Pie. — Il s'est vendu ce matin sur le marché en gros ; les prix fixés par 10 kilos :

16,000 kilos de pommes de terre, de 8 à 10 fr. — 2,500 kilos de pois, de 30 à 40 fr. — 2,500 kilos de haricots, de 30 à 50 fr. — 1,000 kilos de tomates, de 50 à 75 fr. — 1,500 kilos d'abricots, de 40 à 60 francs — 1,000 kilos de pêches, de 30 à 60 fr. — 1,500 kilos de poires, de 35 à 45 fr. — 1,000 kilos de cerises de 25 à 35 fr. — 1,500 kilos de cerises blanches, de 20 à 22 fr. — 800 kilos de fraises, de 45 à 55 fr.

Marseille. — La chambre syndicale des minotiers et des fabricants de semoules de Marseille a fixé pour la huitaine le prix de revient en disponible, franco gare ou quai de départ :

1. Des farines Berdianska : marque courante, fr. 42 la balle de 122 1/2 k., ou fr. 34,50 la balle de 100 k. — Marque de choix, fr. 43 la balle de 122 1/2 k., ou fr. 35,25 la balle de 100 k., toiles perdues.

2. Des semoules : S S S extra, les 100 k. nets, toiles à rendre, 30 francs à la consommation, 22 francs à l'entrepôt.

Clermont-l'Hérault. — Marché aux bestiaux du 15 courant : Moutons français amenés, 230 ; 1 fr. 85 à 1 fr. 95. — Brebis françaises, 300 ; 1 fr. 65 à 1 fr. 75. — Moutons africains, 140 ; 1 fr. 65 à 1 fr. 70. — Brebis africaines, 350 ; 1 fr. 55 à 1 fr. 65.

Nimes. — Marché Saint-Charles. — Voici les prix qui ont été pratiqués, hier, au marché de la place Saint-Charles : Asperges, la botte 0 fr. 15 à 0 fr. 30. — Haricots frais verts, les 100 k. 10 à 40 fr.; à écosser, 45 à 60 fr. — Petits-pois, 30 à 32 fr. — Pommes de terre de pays, 8 à 10 fr.; vieilles, 6 à 7 fr. — Tomates de pays, 30 à 36 fr.; d'Espagne, 20 à 22 fr.; d'Afrique, 18 à 30 fr. — Choux pommes, la douzaine 0 fr. 70 à 0 fr. 80. — Salsifis, 0 fr. 75 à 0 fr. 80. — Navets, les 100 k. 8 à 10 fr. — Carottes nouvelles, la douzaine 0 fr. 20 à 0 fr. 25. — Aubergines, 1 à 1 fr. 50. — Radis, 0 fr. 20 à 0 fr. 25. — Chicorée, 0 fr. 20 à 0 fr. 25 ; Romaines, 0 fr. 20 à 0 fr. 25 ; Laitues, le panier 0 fr. 40 à 0 fr. 50. — Abricots, les 100 k. 35 à 70 fr. — Amandes vertes, 10 à 20 fr. — Cerises, 6 à 15 fr.; Guigne, 20 à 25 fr. — Fraises fines, 120 à 160 fr.; demi-grosses, 70 à 75 fr.; grosses, 40 à 50 fr. — Melons Cantaloups, la douzaine 6 fr. — Groseilles, les 100 k. 40 à 50 fr. — Pêches, 20 à 45 fr. — Poires Saint-Jean, 16 à 30 fr.; Dorées, 25 à 30 fr.; Rindes, 18 à 20 fr. — Citrons, le cent 4 fr. 50 à 5 fr. — Oranges, le mille 60 à 70 fr.

Spectacles et Concerts

Du 18 juin

PALAVAS-LES-FLOTS. — Grand Casino Granier. — Concerts symphoniques au kiosque, sous la direction de M. Barras, 1er chef d'orchestre du théâtre de Saint-Etienne :

De 4 à 6 h. — Le Retour, marche, G. Aubry. — Le Tour du Moulinet, ouverture, C. Hubans. — Philémon et Baucis, sélection, Gounod-Tavan. — Les flirteuses, polka, E. Goublier. — Danse Bohémienne, A. Landry. — Jocelyn, sélection, Godard-Genin. — Retour des courses, galop, Sonneville.

A 8 hueres du soir. — Folies-Bergère, marche, P. Lincké. — Rêve d'artiste, grande valse, G. Aubry. — Guillaume-Tell, fantaisie, Rossini-Tavan. — Solo de violoncelle ; soliste : M. Sausse. — New-Herald, galop, E. Lucas.

A 9 heures, au théâtre du Casino (Saint-Léon Dr Admin.), 1. *Un coq en jupons ;* 2. *Les Surprises du Divorce.*

NARBONNE. — Lyre Narbonnaise. — Programme du samedi 18 juin, à 8 heures du soir, au Kiosque :

Allégro militaire, F. Andrieu. — Pâques fleuries, ouverture, Lacôme. — Mosaïque sur les Huguenots (solistes MM. Fispérou et Labalue), Meyerbeer. — Scènes bohémiennes (1. Prélude ; 2. sérénade ; 3. marche ; 4. danses, Bizet. — Bleu-Blanc-Rouge, polka pour trois pistons), solistes MM. Espérou, Soulié, Tarrès, Tivollier. —

Vendredi, répétition générale. Cette répétition étant la dernière avant la sortie, tous les musiciens doivent être présents.

AVIGNON. — Palmier. Entrée libre. — Ce soir, « La Belle-mère est sans pitié », scène de la vie conjugale, par MM. Max-Marcel Banniès, Nancy et Edgard.

Début de Mlle Dangeval, comique. — Les Royal-Serly, duettistes.

M. J. de l'Ange, diseur.

Succès de toute la troupe.

Café de Paris. — Programme du 18 juin. — 1. Ronde des Bébés, Bosc. — 2. Frisson de rêve, valse, Goublier. — 3. Guillaume-Tell, ouverture, Rossini. — Cinématographe Faraud. — 4. Per Bacchio, polka, Chillemont. — 5. Aubade à ma mie, Bosc. — 6. Mireille, Gounod. — Cinématographe Faraud. — 7. Les Frileuses, mazurka, André. — 8. Habanèra, Trave. — 9. Lucie de Lammermoor, fantaisie, Donizetti. — Cinématographe Faraud. — 10. Ménélick, marche abyssine, Pompilo. — 11. Clochette bleue, bluette, Ganay. — 12. Les guides luchonnais, Cairanne.

Les Conditions atmosphériques DANS LA RÉGION

Observations du 17 juin

Arles. — Météorologie. — A 7 heures du matin. Hauteur barométrique, 765mm8. — Thermomètre, 25°4 — Températ. de la nuit, 17°3. — Maxima du 16 juin 33°6. — Vent S.-O. faib. — Temps, beau ch. — Hauteur du Rhône, 1 m. 65 c. au-dessus de l'étiage. — Pluviomètre, eau recueillie, »mm».

Avignon. — Observations météorologiques prises chez M. Contesse, opticien à Avignon :

Maximum du 16 juin, + 33°». — Minimum, + 20°5. Hauteur barométrique, 770mm». — Thermomètre, 8 h du matin, le 17 juin, + 25°». — Temps nuag. — Vent : S.-E.

Nimes. — Minima, + 17°». — Maxima, + 36°». — Moyenne, 26.5 Hauteur barométrique, 762mm». — Vent : Sud. — Etat atmosphérique : beau.

Ecole nationale d'agriculture de Montpellier. — Observations comparées :

	Montpellier	Aigoual
Tempér. maxima de la veille...	37°8	22°6
Minima du jour...	15°3	13°6
Pression atmosphérique...	764°2	640°3
9 heures du matin | Direction du vent...	Sud	S.-S.-O.
9 heures du matin | Force du vent...	calme	modéré
Etat du ciel...	p. nuag.	p. nuag.

La température minima s'est abaiss. à Montpellier de 0,7 depuis la veille.

La température minima est élevée à l'Aigoual, de 3.6 depuis la veille.

Le baromètre a monté à Montpellier de 2·7 depuis 24 heures.

Le baromètre a monté de 1·7 à l'Aigoual depuis 24 heures.

Pluie ou neige tombée la veille : à Montpellier »mm ; à l'Aigoual, »mm.

Temps probable : Ciel nuageux à intervalle, brise de terre, brise de mer, température chaude.

Béziers. — Observations météorologiques prises au thermométrographe de M. Robin, opticien. — Ciel beau. — Minimum du jour, +25°». — Midi, +27° — Maxima de la veille, +29°. — Maxima du jour, «». — Hauteur barométrique, 770mm.

Pluie tombée dans les dernières 24 heures mesurée en millimètres, 00mm.

Perpignan. — Baromètre, à 0 au niveau de la mer, 767,3. — Température de l'air à l'ombre, 19°.9 — Etat hygrométrique, 87.— Vent de la girouette, E. faible. — Dir. des nuag. S.-E. — Etat du ciel, p. nuag. — Evaporation en 24 h., 5°». — Pluie en 24 h., 0·0. — Maximum de température de la veille, 31.0. — Minimum de température du jour, 15.7.

BULLETIN GENERAL

Paris. — Le vent est faible d'entre sud et ouest sur la Manche et la Bretagne. Il est faible et variable en Gascogne et en Provence.

On signale de faibles ondées sur les Iles Britanniques et la Scandinavie.

En France, le temps a été beau.

La température devient très élevée sur nos régions. Ce matin, le thermomètre marquait 9 à Dobo, 21 à Paris, 24 à Clermont, 27 à Nice.

On notait 21 au Puy-de-Dome, 15 à l'Aigoual, 12 au Pic du Midi.

Un temps très chaud et orageux est probable.

Bibliographie

LA NOUVELLE-ZELANDE, par M. le comte de Courte, avec une préface de M. le baron Hulot. — Un volume in-8°, contenant 88 gravures, d'après des photographies, broché, 12 fr. (Hachette et Cie, Paris).

La Nouvelle-Zélande n'est pas seulement la «Terre des Merveilles», avec les pics fantastiques de ses Alpes et les fjords de ses côtes déchiquetées, avec ses lacs chauds et ses étonnants geyzers; elle ne sollicite pas seulement les curiosités ethnographiques par la mystérieuse origine de ses populations indigènes : fière de ses 800,000 Européens et de ses cités florissantes de 30 ou de 40,000 âmes, elle est de tous les Etats autonomes, vassaux de l'Angleterre, celui qui étonne le plus notre vieux monde par la hardiesse de ses expériences politiques et sociales. Egalité de sexes, suffrage des femmes, arbitrage obligatoire dans les conflits du capital et du travail, quelle est celle de nos réformes d'après-demain qu'elle n'ait déjà réalisées ?

Cete intense activité, M. de Courte, consul de France à la Nouvelle-Zélande, en a, pendant un séjour de cinq années, étudié toutes les manifestations, pénétré tous les ressorts, comme il s'est laissé prendre aux beautés de cette région lointaine, au charme vigoureux de cette nature singulière. Aussi, que de sentiment et de précision dans la description de ces fins ou somptueux paysages ! Quelle verve dans ces jolis croquis de la vie publique et privée, des mœurs parlementaires, du féminisme, aux Antipodes ! S'il est peu de livres plus autorisés aux yeux du géographe et de l'homme d'étude, il n'en est guère non plus qui puissent paraître plus vifs et plus agréables au lecteur qui ne veut s'instruire qu'en se divertissant.

LA SORCELLERIE ET LA SCIENCE DES POISONS AU XVIIe SIECLE, par M. le docteur A. Masson. — Un volume in-16, broché, 3 fr. 50 (Hachette et Cie, Paris).

Ce livre est l'œuvre d'un auteur qui a eu le souci constant de parler le langage d'un critique historique impartial, avec la précision scientifique d'un médecin.

Les conclusions qui se dégagent résument une enquête minutieuse et fortement documentée sur le règne d'un Louis XIII trop peu connu.

Oui ! les sorciers du XVIIe siècle ont eu réellement le terrifiant et mystérieux pouvoir que la tradition raconte, et que les historiens n'osent pas nier.

Oui ! Ils faisaient mourir à date fixe et avec des symptômes simulant une mort naturelle, les victimes désignées

Mais leur puissance n'avait rien de satanique, rien de surnaturel, le livre du Dr Masson dénonce leurs procédés, indique leurs formules les plus familières, fait témoigner les contemporains et nomme quelques-unes de leurs victimes méconnues, parmi lesquelles Louis XIII.

L'analyse des dossiers médicaux et des procès-verbaux d'autopsie de Marie de Médicis et de son fils ne permettent guère, en effet, de douter désormais du rôle joué par le poison dans la fin tragique de ces deux personnages, malgré le silence voulu et officiel des historiens de l'époque.

LE VICOMTE DE MIRABEAU (Mirabeau Tonneau 1754-1792). — Années de jeunesse. — L'Assemblée constituante. — L'Emigration, par M. Eugène Berger, ancien député de Maine-et-Loire. Un volume in-16, broché, 3 fr. 50 (Hachette et Cie, Paris).

M. Eugène Berger avait consacré les dernières années de sa vie à la composition d'un ouvrage sur le vicomte de Mirabeau, frère cadet du grand tribun — Mirabeau-Tonneau — comme l'avait baptisé ses contemporains.

La mort empêcha l'auteur de mettre la dernière main au livre et de le publier lui-même; mais sa famille a pensé qu'elle rendrait hommage à sa mémoire en prenant ce double soin, et que l'œuvre était de celles qui méritent de voir le jour.

Les amis de M. Berger retrouveront avec plaisir, dans ces pages, l'élégante facilité de sa plume et le tour piquant de son esprit ; ceux qui ne l'ont pas connu, ne pourront manquer de s'intéresser au récit de l'existence orageuse du vicomte de Mirabeau, de ce turbulent personnage, qui se constitua le champion de l'ancien Régime avec tant de bravoure, tant de bons mots et si peu de succès.

LES OISEAUX DU CHASSEUR. — Leurs mœurs, leur chasse, par Albert Blass. — Un volume in-16, broché, 3 fr. 50 (Hachette et Cie, Paris).

Ce ne serait pas assez dire en faveur de ce charmant ouvrage que d'affirmer — comme il est vrai d'ailleurs — qu'il passionnera tous les chasseurs et leur fera revivre les heures les plus émouvantes de leur carrière cynégétique. En réalité, il ne se trouvera personne pour rester insensible à l'agrément de ces jolies études. Depuis Toussenel et Michelet, on ne citerait pas de plus aimables pages sur nos oiseaux de France.

Encore y a-t-il dans les notes «prises sur nature» de M. Albert Blass, quelque chose de plus précis, de moins apprêté, de plus vécu que chez ses devanciers. A force de les observer, le «chasseur» sait tout des habitudes de ses légers héros, de leurs démarches imprudentes ou rusées, de leurs amours constantes ou volages ; il nous fait prendre partie pour le mâle valeureux, contre l'insouciante et coquette femelle ou pour la mère éplorée contre l'égoïsme brutal d'un père oublieux.

Que de malice aussi et de justesse dans tant de remarques d'une exactitude inattaquable, qui corrigent, avec l'autorité de l'expérience, les petites — ou les grosses — erreurs des naturalistes de cabinet !

Livre exquis en résumé, d'une allure toute française, et où la vérité, fidèlement décrite, se pare naturellement d'une sorte de poésie aisée et familière.

MODERN-BIBLIOTHEQUE, nouvelle collection illustrée, imprimée sur papier couché à 95 cent. le volume broché.

Vient de paraître chez tous les libraires et dans les gares Abel Hermant, *Les Transatlantiques*, un beau volume imprimé sur papier couché, avec 50 illustrations, d'après les aquarelles de Hermann-Paul.

Prix broché : 95 cent. (1 fr. 25 franco) ; — relié toile, - fr. 50 (1 fr. 90). — Arthème Fayard, éditeur, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

Ont déjà paru dans la même collection, Paul Bourget, de l'Académie française, *Cruelle Enigme;* Paul Hervieu, de l'Académie française, *Flirt ;* André Theuriet, de l'Académie française, *La Maison des deux Barbeaux.*

TRIBUNE DU TRAVAIL

Les offres d'emplois se paient 1 franc

OFFRES D'EMPLOIS

On demande un apprenti relieur, gagnant de suite, chez M. Valat, 1, rue Cambacérès.

On demande garçon de 14 ans, pour servir dans un bar. S'adresser Buvette du Chemin de fer, Montpellier.

On demande, pour les environs de Nimes, un jeune ménage, sans enfant, le mari cocher et valet de chambre, la femme bonne cuisinière, sachant coudre et repasser au besoin. Sérieuses références exigées. Prendre adresse, bureau journal, Montpellier.

On demande, dans un bon magasin de la ville, une dame ou demoiselle de 25 à 40 ans. Bonne éducation, bonne instruction. Références sérieuses. Ecrire : L. M. J. V., poste-restante, Montpellier.

DEMANDES D'EMPLOIS

Ménage, très recommandable, demande place de concierge. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

Institutrice expérimentée, munie de diplômes, désire place dans famille, pour le temps des vacances. S'adresser bureau journal, Montpellier.

On demande de bonnes ouvrières et apprenties couturières. S'adr. Mme Michoux, 5, rue d'Alger, 1er étage.

Homme, 55 ans, célibataire, désire place de jardinier-fleuriste. S'adr. M. Roux Antoine, rue Vézian, 25, Montpellier.

Ménage, désire trouver place de concierge. S'ad. Mme Bertin, rue de l'Argenterie, 33, Montpellier.

Sténo-dactylographe, ayant machine, sérieuses références, demande emploi. S'adr. M. F. Turion, 4, rue Guizot, Nimes.

Homme marié, possédant très bonnes références, désire trouver emploi maître de chai ou homme de magasin. S'adr. M. G. Valès, rue des Balances, 5, Montpellier.

Père de famille, 46 ans, et ses 4 fils, venant de gérer grande propriété, connaissant l'élevage des bestiaux et toute agriculture, demande même emploi, bayle ou fermier, pour n'importe quel pays. S'ad. F. Achard, rue Bec-de-Lièvre, 8, Nimes.

Veuf, 40 ans, demande place employé dans magasin, garde-chasse ou propriété. S'adr. Dubeth fils aîné, Nimes.

Veuve, 35 ans, demande place chez Monsieur seul. S'adr. M. Chaber, rue Corconne, Nimes.

Retraité P.-L.-M., désire place encaisseur ou quelconque. Prétentions modestes. Michel André, 15, rue Levieux, Nimes.

Personne libre, désire trouver place dans intérieur pour le diriger. Voyagerait auprès personne souffrante. S'adr. Mme Gauthier, 16, avenue Bouisson-Bertrand, Montpellier.

Veuve, ayant servi dans épicerie détail, demande place chez commerçant. S'adr. veuve André, rue Vaissette, 5, Nimes.

Gouvernante allemande, désire place dans bonne famille, auprès des enfants. Excellentes références. Ecrire J. M., 154, poste-restante, Prado, Marseille.

Dame veuve, désire place chez prêtre. Bonnes références. S'adr. Mme veuve Daniel, rue Chaptal, 14, Montpellier.

Cuisinière, 50 ans, demande place. Bonnes références. Ecrire M. V., poste-restante, Montpellier.

Jardinier potager et fleuriste 35 ans, demande place aux environs de Montpellier ou Béziers. Bonnes références. Ecrire J. G., château de Laferrate, par Saint-Romain, près Saint-Nicolas (Lot-et-Garonne).

Ménage sérieux, demande place pour la campagne comme cocher et cuisinière. S'adr. Augé, rue Sainte-Ursule, 35, Montpellier.

Ménage sans enfant, mari valet de chambre, la femme femme de chambre, demande emploi. S'adr. chez Mme Alhouy, charcutière, Halle-aux-Colonnes, Montpellier.

Dame veuve, demande place dans bon hôtel, Marseille, si possible, ou ville d'eaux au besoin. S'adr. Mme Gauthier, 16, avenue Bouisson-Bertrand, Montpellier.

TRIBUNE DU TRAVAIL ROYALISTE

8, Rue Levat, Montpellier

OFFRES D'EMPLOI

Bonne à tout faire, de préférence religieuse sécularisée, est demandée pour villa à proximité de la ville.

DEMANDES D'EMPLOI

Homme, désire faire les encaissements pour banque ou grand commerce; peut fournir les meilleures références. S'adresser au bureau du journal.

Jeune homme, 21 ans, excellentes références, désire emploi de comptable ou employé de bureau dans maison sérieuse.

Institutrice expérimentée, munie de diplômes, désire place dans famille, pendant les vacances.

Secrétariat du Peuple

4, rue Monjardin, 4 — NIMES

OFFRES D'EMPLOIS

Valet de chambre sérieux est demandé pour campagne. Très sérieuses références exigées.

Jeune homme de 15 à 16 ans, est demandé comme apprenti boulanger pâtissier.

Est demandé un bon expéditionnaire pour fabrique de chaussures, connaissant bien la partie avec bonnes références.

Ménage sans enfant, avec bonnes références est demandé, le mari cocher, la femme bonne cuisinière, environs de Nimes.

Bon ouvrier cordonnier au cousu, est demandé pour environ.

On demande une ouvrière corsetière.

Est demandée une apprentie corsetière.

DEMANDES D'EMPLOI

Régisseur, marié, en fonctions, 38 ans, longues années de pratiques, engagé jusqu'à fin juin, désire trouver, pour cette époque, la direction d'une grande propriété. Sérieuses références.

Ancien sous-officier, professeur de gymnase, demande place dans un collège ou lycée. Peut donner des leçons d'escrime.

Ménage sans enfant, le mari valet de chambre, sachant conduire; la femme bonne cuisinière, demande place maison bourgeoise. Munis de bonnes références.

Bon ouvrier serrurier, demande même emploi.

Garde particulier, engagement finissant fin juillet, marié, sans enfant, très bonnes recommandations, demande place similaire. La femme, au besoin, peut faire un service.

Jeune homme, très bon ouvrier typographe, connaissant bien les travaux de ville, minerve, etc., demande place en ville ou dehors.

Homme de toute confiance, connaissant conduite de machines, demande place dans fabrique, peut faire un bon homme de peine.

Célibataire, 50 ans, bon comptable, très au courant de la correspondance, désire trouver place, irait dehors.

Ménage sans enfant, demande à garder château ou campagne, connaît chevaux, ferait jardin à demie, bonnes références.

Ménage sans enfant, très recommandé, désire trouver une place de bayle-ramonet.

Ancien négociant en liquides, 37 ans, bonnes recommandations, accepterait place de voyageur pour maisons de gros ou détail.

Valet de chambre, ayant servi dans grandes maisons, recommandé, demande place similaire. Peut se charger des soins des chevaux.

Chef de cuisine demande place dans grand établissement; ferait saison thermale.

Voyageur, faisant grande tournée pour plusieurs maisons et différents articles, désire s'adjoindre maisons sérieuses.

Les offres et demandes d'emploi sont absolument gratuites, mais le service des demandes d'emploi est exclusivement réservé aux sociétaires du Secrétariat du Peuple.

Les personnes qui s'y adressent par correspondance sont priées de joindre un timbre à leurs lettres si elles désirent une réponse.

Le Secrétariat du Peuple est ouvert tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 à 5 heures. Le dimanche, de 9 heures à midi.

TRIBUNE DU TRAVAIL

Syndicat agricole de l'arrondis. de Béziers

19, RUE BOIELDIEU, A BÉZIERS

OFFRES D'EMPLOIS

A jardinier célibataire pour le dehors.

DEMANDES D'EMPLOIS

Employés de bureau.
Comptables.
Jardinier potager.
Ramonet.
Régisseurs.
Régisseurs-ramonets.
Gardes particuliers.
Tonneliers.
Hommes de peine.
Valet de chambre, 30 ans.
Cochers, 35 et 66 ans.
Concierge, 33 ans.

Bureau ouvert tous les jours, le matin de 9 heures à midi et le soir de 2 à 6 heures, excepté les mercredis, dimanches et jours de fête.

PELADE TEIGNES, DARTRES, Eczémas, Herpès, Acné, Boutons, Rougeurs, Furoncles, Chute des Cheveux *et toutes les* Maladies de la peau
Guérison rapide par la *Pommade Antiseptique* la PILEINE
Prix du Pot : 5 fr. — Phcie SALAUZE, à Lézignan (Aude), et toutes Phcies. Dépôt à Béziers, phcie Marill ; à Perpignan, phcie Dumayne.

PROPRIETE à St-Jean-d'Aureilhan, de 12 hect. 1/2, se vendra, à suite de surenchère, à l'audience du tribunal civil de Béziers, le 27 juin 1904, à 8 h. du matin. Ceux qui voudraient la dite propriété n'ont qu'à se présenter, ce jour-là, au tribunal, assistés d'un avoué. La récolte a de tr. belles apparences.

SANATORIUM de Dienne Cantal. 1,300 mètres d'altitude. Affections de poitrine, Anémie. Ouvert toute l'année. S'adresser à la direction.

ETUDE de Me Louis MERLAT notaire A BÉZIERS
A VENDRE
Aux enchères publiques et volontaires
Par le ministère de Me Merlat notaire à Béziers
Et en son Etude, place de la Citadelle, 5
Le LUNDI 4 JUILLET 1904 à 10 heures du matin
Une propriété d'agrément, sise à Sérignan-la-Mer, comprenant : Maison d'habitation, élevée d'un premier étage, 8 pièces, avec terrasse et cabinets d'aisance.
Ecurie, remise, volière, hangar et puits.
Cour, jardin et vigne.
Le tout en parfait état, d'une superficie de 2,000 mètres carrés environ, entièrement clos de murs.
Mise à prix, 8,000 fr.
Le cahier des charges est déposé en l'étude de Me Merlat, notaire.
On peut visiter tous les jours.

PRÊT argent sur signature. Long terme. Discrétion. Société Industrielle, 83, rue Lafayette, Paris (25e année).

CAFÉ-DÉBIT bien situé à remettre. S'adresser bureau du journal.

Service régulier de bateaux à vapeur espagnols entre CETTE et BILBAO et les ports intermédiaires
YBARRA & Cie, DE SÉVILLE
Départs hebdomadaires pour Barcelone, Tarragone, Valence, Alicante, Alméria, Malaga, Cadix, Huelva, Vigo, Carril, la Corogne, Santander, Bilbao.
Et en transbordement à Cadix pour Séville, Gijon, San-Sébastien et Passages.
S'adresser à M. POMMIER, consignataire, Quai Louis-Pasteur, 9, à CETTE

CAMPAGNE A VENDRE aux portes de Montpellier, en face Castelnau, à 10 minutes des tramways. Rapport et agrément. Excellente situation sur les bords du Lez. Prix, 22,000 fr. S'adresser bureau du journal.

Guérison des vins piqués
Tariotte, Montpellier-Béziers

COMMANDITAIRE est demandé pour lancer importante spécialité vinicole brevetée, dont le succès est assuré. On pourra s'en convaincre avant d'engager son argent. S'adr. bur. *Eclair*, Béziers

CHAUX HYDRAULIQUE DE LAVALETTE RECONNUE SUPÉRIEURE
CALVO & BERNARD, Cité Industrielle, 41, Montpellier

A VENDRE cause départ, en toutes garanties et en plein service ; 1. Beau cheval anglo-arabe alezan, 1 m. 62, 5 ans, papiers attelé et monté. 2. Bon cheval percheron noir, 1 m. 55, 6 ans, mis partout voiture et labour. 3. Charrette anglaise élégante et solide état de neuf. — Bureau du journal.

COMMANDITE ISOLÉE est demandée par maison de commerce en pleine prospérité qui désire étendre ses affaires. Adresser offres par écrit L. D. L., bureau du journal.

A REMETTRE pour cause de santé, l'établissement Gally, chevaux, voitures et omnibus, boul. Pasteur, 1. Bonne clientèle. Facil. de paiem.

Automobile de Dion
Type L., 6 chevaux, presque neuve, 4 roues égales, gros pneus Michelin 85. Essai sur place. S'adresser Etablissement Thermal Molitg (Pyr.-O.).

A CÉDER Grand café de l'Union, à Camarès (Aveyron). S'adresser au propriétaire.

VACHES LAITIÈRES
M. Walch, rue Leenhardt, Montpellier, reçoit aujourd'hui un convoi de bonnes vaches comtoises.

A VENDRE Maison, rue Aiguillerie. Rapport, 9,500 — 160,000 fr. Pressé. Agence Universelle, 22, rue Barrallerie, Montpellier.

50 Ans de Succès
GUÉRISON DE L'ASTHME ET DES Suffocations Toux nerveuses Bronchites chroniques par la POUDRE et les CIGARETTES du Dr CLÉRY
Remède souverain guérissant chaque année des milliers d'asthmatiques.
Demander boîte d'essai gratis et renseignements à Doctr CLERY, 53, Boult St-Martin, Paris.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.
Exiger la marque ci-dessus.

FEUILLETON DE L'ECLAIR N. 34

LE CAS DE M. TROUBAT

par M. Roger des Fourniels

— Je suis sans nouvelles d'elle. Je lui avais écrit deux fois chez sa sœur, elle m'a dit pondu quelques lignes, il y a quelques jours environ, son beau-frère voulait l'obliger à se présenter aux examens pour entrer dans les postes, elle s'y refusait et cherchait une situation, c'est tout ce que j'en sais. Je compte lui écrire de nouveau et j'espère bien avoir une réponse ; c'était une si bonne et si charmante compagne !

— Oh ça oui ! j'ai gardé d'elle le meilleur souvenir... Je vais vous quitter, l'heure s'avance et je voudrais faire encore une petite course avant de rentrer... Vous viendrez me voir ?

— Bien volontiers ; je sors fort peu, mais je compte bien faire des visites d'amies et vous savez ce que je vous ai dit tout à l'heure ?

— Merci... et alors à bientôt, n'est-ce pas?

— A bientôt !

—J'aurais été bien aise de saluer Mme des Atres...

— Maman est au vestiaire des pauvres, elle n'est pas rentrée ; elle regrettera certainement de ne pas vous avoir vue. Ce n'est que partie remise.

— Adieu, mignonne !

— Adieu !

Lorsqu'elle eut quitté Madeleine, Mlle de Saint-Léon se fit conduire par sa bonne chez une amie de sa famille qui ne demeurait pas loin de là.

C'était une vieille dame, veuve depuis longtemps, qui, née et élevée à Arcis, connaissait à fond tous ses compatriotes et jouissait dans tous les milieux du respect le plus absolu.

On l'appelait Mme Bastien ; elle sortait peu, vivait au milieu de ses souvenirs de famille et ne quittait sa solitude que pour visiter quelques pauvres ou rendre service à tous ceux qui venaient implorer ses bons offices.

En allant la voir, ce qu'elle faisait du reste très rarement, Jeanne se sentait bien un peu angoissée ; elle comprenait, étant donné le but de sa visite, qu'elle faisait une démarche risquée, imprudente. Elle s'y rendit quand même, obéissant à son caractère primesautier sans se préoccuper des conséquences que pouvait avoir sa démarche.

Mme Bastien était chez elle.

— Et comment se fait-il que tu viennes sans ta mère ? lui demanda-t-elle en la voyant entrer seule dans son petit salon.

Mme Bastien tutoyait tout Arcis-sur-Cher, contemporaine et amie d'enfance des femmes de son âge, elle avait vu naître et grandir toutes les autres générations, et avec la simplicité des temps passés, elle continuait à traiter en enfants toutes les femmes qu'elle avait vues petites filles.

— Maman n'a pas voulu sortir, répondit Jeanne, je ne lui avais pas dit, d'ailleurs, que je viendrais vous voir ; je sors de chez Madeleine des Atres et c'est en passant devant chez vous que l'idée m'est venue d'entrer pour prendre de vos nouvelles.

— Tu es bien aimable ma petite Jeannette, tu le vois, je vais comme une pauvre vieille.

— Une pauvre vieille qui à l'air de se porter fort bien.

— Cela dépend des jours... Et toi, que deviens-tu ? On m'avait presque annoncé ton mariage

— Ah ! Madame, on va bien vite en besogne à Arcis, vous le savez bien, vous qui ne l'avez jamais quitté.

— C'est juste, mais comme généralement il n'y a pas de fumée sans feu... Qu'en est cette affaire ?

— Je serais bien heureuse si vous pouviez me le dire...

— Alors c'est une histoire inventée à plaisir ?

— Non, oh ! non, il y a quelque chose de vrai, mais encore rien de certain.

— C'est le petit Troubat, n'est-ce pas ?

— Oui ! vous savez qu'il est sous-préfet ?

— En effet, j'ai lu cela dans la « Gazette »... on ne l'y ménage pas, son père non plus... et ça te plairait ce parti-là ?

— Que voulez-vous ! il est certain que la famille n'est pas... tout ce que mon père et ma mère auraient pu souhaiter, mais il est fort bien lui, et je ne le crois pas capable de mal faire.

— A ta place, j'hésiterais.

— Pourquoi Madame ?

— Le bonheur ne me fait pas l'effet de se trouver pour toi de ce côté-là.

— On me l'a dit, répondit Jeanne un peu troublée de voir que Mme Bastien lui tenait un langage identique à celui de son amie Madeleine. Cependant je voudrais bien que cela finisse d'une façon ou d'une autre.

— Je suis de ton avis, quand ces choses-là traînent trop longtemps cela ne vaut rien.

— Remarquez Madame qu'il y a huit jours à peine qu'il a pris possession de sa sous-préfecture. Il ne pouvait guère tenter une démarche avant d'avoir une situation convenable... Il n'était jusque-là que secrétaire de son père et cela ne suffisait pas.

—C'est juste !... qui vivra verra.

— Mais vous qui connaissez tout le monde à Arcis vous pourriez bien savoir quels sont réellement ses projets.

— Moi, ma bonne petite, mais je ne vois jamais les Troubat, je suis une cléricale moi, ils se compromettraient en venant chez moi.

— Je croyais que vous tutoyez Mme Troubat.

— Comme je tutoie tout le monde à Arcis, je l'ai connue pas plus haute que ça ! mais depuis que Théophile s'est jeté dans la politique je ne l'ai jamais vue et par conséquent ne lui ai jamais parlé... il paraît qu'elle est bien malade, la pauvre femme !

—Oui, mais elle est très bien soignée et le docteur a bon espoir.

— Tant mieux, mon Dieu, tant mieux !

— Pour en revenir à ce que je vous disais à l'instant, ma bonne Madame Bastien, ne pourriez-vous pas savoir quelque chose de précis... par Mme Bertin, par exemple.

— Justine ! je la rencontre de temps à autre, nous avons été en classe ensemble, chez les Sœurs, autrefois, il y a longtemps... Nous nous saluons bien, mais nous ne nous parlons guère, tout le monde est divisé, méfiant, à l'heure qu'il est ; cependant, pour te faire plaisir ma fillette, en allant acheter un peu de mérinos pour me faire faire des tabliers, je pourrai bien lui en toucher un mot.

Jeanne prit la main de la vieille dame, et d'un ton où l'émotion n'était pas simulée :

— Vous me rendriez un réel service ! Cette incertitude est énervante... Ce que vous venez de me dire, ce que m'a dit Madeleine des Atres, les objections de mon père et de ma mère, tout cela finit par me rendre malade... Il faut que je sache à quoi m'en tenir, cette situation ne peut durer... Personne ne sait à la maison que je suis venue vous voir, on trouverait même, j'en suis certaine, ma démarche maladroite et incorrecte, mais vous êtes si bonne que j'ai pensé à vous confier ma peine, persuadée que vous ne refuseriez pas de me consoler, et même de me rendre service.

— Tu as raison, ma petite minette, aussi personne ne saura ce que tu m'as dit. J'ai été jeune, moi aussi, et je comprends très bien ta situation... L'aimes-tu réellement ce jeune homme ?

— Ah ! écoutez, je le croyais, mais réellement je n'en sais plus rien...... Ce que vous me dites toutes, son silence, son attitude la dernière fois que je l'ai rencontré dans le monde...... Tenez, je ne sais réellement que penser et je suis trop malheureuse.

Elle porta son mouchoir à ses yeux et, après une minute de silence :

— Sortez-moi de cette indécision, ajouta-t-elle. Sachez par Mme Bertin ce qu'on a l'intention de faire, et dites-le moi bien franchement, quelque dure que puisse être la vérité.

— Il ne faut pas te faire ainsi du chagrin, ma chère petite, tu as tout ce qu'il faut pour ne pas coiffer sainte Catherine, et si ce n'est pas aujourd'hui, ce sera demain que tu retrouveras un parti, meilleur, plus acceptable que celui qui te tient au cœur.

Ecoute moi, je vais tâcher de savoir par Justine quelles sont les intentions de son gendre et de son petit-fils, et si tu veux venir demain matin à la messe de 8 heures à la cathédrale, nous en sortirons ensemble et je te donnerai la réponse, ou du moins te dirai ce que je saurai.

— Que vous êtes bonne, Madame Bastien !

— Trop peut-être, car si l'on savait ce que tu veux me faire faire, on me prendrait pour une vieille folle qui s'occupe de ce qui ne la regarde pas, mais peu m'importe, tu me fais peine, et puis, du reste, Justine, pas plus que les autres, ne saura pas que je m'acquitte d'une commission délicate.

— Toi, au moins, n'en parle pas, ton père ne me pardonnerait pas de t'avoir écoutée ; les hommes ne comprennent pas les choses comme nous femmes, ils n'entendent rien aux affaires de cœur.

— Vous pouvez être tranquille, quoi qu'il arrive personne ne saura jamais quel service vous m'aurez rendu. Comme vous ne sortez pas tard ordinairement je vous quitte et vous dis à demain. Vous êtes bien bonne, Madame Bastien, merci, je n'oublierai jamais ce que vous faites pour moi...

— Pauvre petite chatte ! Allons embrasse-moi et à demain !

Pendant que Jeanne de Saint-Léon s'en retournait chez elle, la vieille dame mit son chapeau, ses socques, et se dirigea vers la place Saint-Jacques.

Jeanne en passant devant la cathédrale y était entrée et avait prié Dieu de tout son cœur comme jamais peut-être cela ne lui était arrivé depuis qu'elle avait quitté Notre-Dame des Anges.

Elle finissait par s'avouer à elle-même qu'elle avait peut-être tort. Elle était dans un état d'âme indéfinissable.

Ce projet de mariage qui, depuis des mois, la préoccupait au point de troubler la tranquillité de sa vie, l'effrayait maintenant et elle se demandait s'il ne valait pas mieux que Mme Bastien lui apportât une réponse défavorable.

Après avoir résisté aux raisonnements de son père, précisément parce qu'ils venaient de lui et qu'elle le croyait intéressé à les formuler dans le sens de l'opposition, elle était vivement remuée, troublée même par ce que lui avait dit Mlle des Astres et Mme Bastien, qui n'avaient aucun intérêt à lui déguiser la vérité.

(A suivre.)

CHOCOLAT LA FAVEUR MATTE fils MONTPELLIER

Montpellier, imprimerie spéciale de la Société anonyme du journal l'« Eclair ». — Machines rotatives Marinoni. — Composé sur Linotypes Walter Behrens.
Imprimeur-gérant : E. TARBOURIECH
Montpellier, 3, rue Levat.

Dimanche 19 juin 1904

Le numéro 5 Centimes

L'ECLAIR

JOURNAL QUOTIDIEN DU MIDI

Vingt-quatrième Année — 9727

Le numéro 5 Centimes

ADMINISTRATION ET RÉDACTION CENTRALES
3, rue Levat, à MONTPELLIER

ANNONCES : *Dans nos Bureaux, chez nos Correspondants* ET DANS TOUTES LES AGENCES DE PUBLICITÉ DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

BUREAUX-SUCCURSALES OU DE RÉDACTION
A Orange — Carpentras — Cavaillon — Avignon — Tarascon — Arles — Beaucaire — Uzès
Alais — Le Vigan — Nimes — Cette — Béziers — Lodève — Saint-Pons — Narbonne
Carcassonne — Limoux — Millau — Saint-Affrique — Meude — Perpignan, etc.
PARIS — Rue Feydeau, 26 — PARIS

ABONNEMENTS
(Les timbres-poste ne sont pas reçus en paiement)
HÉRAULT, AVEYRON, GARD, AUDE, TARN, 3 mois, 5 fr. 6 mois, 10 fr.; un an, 20 fr.
POUR LES AUTRES DÉPARTEMENTS..... 3 mois, 5 fr. 50; 6 mois, 11 fr.; un an, 22 fr.
Joindre à tout changement d'adresse: 50 centimes
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

NOUVELLES DU JOUR

M. Hamard, chef de la Sûreté, est parti pour Louviers, dans le but de perquisitionner dans une propriété de M. Chabert.

L'empereur d'Allemagne a envoyé un télégramme à M. Loubet pour le féliciter de la victoire de la France dans la course Gordon-Bennett.

Par suite de la rupture d'une conduite d'eau, occasionnée par les travaux du Métropolitain, le quartier du Petit-Montrouge a été inondé. Il n'y a pas eu d'accident personnes.

Le fils du duc d'Audiffret-Pasquier a été tué dans un accident d'automobile.

Il est certain, aujourd'hui, que trois transports japonais ont été coulés par l'escadre de Vladivostok; un croiseur russe a été détruit par les Japonais.

On trouvera plus loin les nouvelles qui nous sont parvenues à la dernière heure

ABONNEMENTS DE SAISON

Comme les années précédentes, l'ECLAIR accepte de servir à ses lecteurs en déplacement d'été des abonnements de n'importe quelle durée, au gré de l'abonné.

Le prix de ces abonnements est de : 0,06 centimes par jour pour les départements limitrophes à l'Hérault, — 0,07 centimes par jour pour les autres départements et 0,10 centimes par jour pour l'étranger.

Le tirage de l'ECLAIR comportant plusieurs éditions, les souscripteurs sont priés d'indiquer la région dont les nouvelles les intéressent.

N.-B.— Il ne sera pas tenu compte des demandes non accompagnées du montant intégral de l'abonnement, calculé d'après le tarif ci-dessus.

Cruelle alternative

On vient de déposer au Sénat le rapport sur le projet de loi supprimant l'enseignement congréganiste. Son auteur, M. Saint-Germain, y commente la loi selon la pensée de ceux qui sont appelés à la voter. Il en expose les avantages et en justifie le principe. Cette loi est un complément de l'œuvre de laïcisation scolaire. Mais, au dire même du rapporteur, elle n'en est pas encore le couronnement et il resterait autant à faire qu'il a déjà été fait. Si la loi en question avait pu être votée à temps par le Sénat, comme elle l'a été par l'autre Chambre, elle aurait ajouté beaucoup d'éclat à la fête de la Laïque, organisée par le *Matin*, avec le concours du gouvernement.

Malgré toute la diligence du Sénat, le rapport déposé aujourd'hui ne sera pas voté avant une quinzaine de jours. Il y faudra même M. Combes.

Supprimer définitivement l'enseignement congréganiste, c'est-à-dire décider que, parce qu'un citoyen français est ou a été religieux, il est destitué par là même d'un des droits civils et politiques garantis à tous par la Constitution, et déclaré incapable, comme un mineur, un pervers ou un dément, d'enseigner: c'est là un attentat au principe de la liberté et au droit commun, qu'il ne serait pas facile de faire consacrer, même par une assemblée législative telle que le Sénat, toute dévouée à l'anticléricalisme, si le gouvernement ne l'y engageait et n'en prenait la haute responsabilité.

Sans M. Combes, il ne serait pas encore certain, à l'heure actuelle, que le Sénat se décidât par lui-même à sanctionner un fait de lèse-Constitution comme celui qui est proposé à son vote.

Le Sénat le sait, la Chambre le sait aussi. On a besoin de M. Combes pour achever l'œuvre commencée, pour faire aboutir les derniers projets de laïcisation.

Or, à l'heure actuelle, ce ministre nécessaire se voit menacé, non seulement dans son honneur d'homme privé, mais dans sa situation de chef de gouvernement, par la plus fâcheuse et la plus mortifiante des aventures, où le père et le fils se montrent sous figure la plus défavorable de concussionnaires et de menteurs. Les Chambres voudront-elles, malgré tout, conserver un homme sans lequel la besogne de laïcisation, qu'elles ont tant à cœur, risquerait de rester inachevée ? Sacrifieront-elles encore une fois l'honneur du pays, du gouvernement et le leur aussi à l'intérêt de parti?

Le cas de M. Combes est si compromettant qu'on voudrait espérer que le Parlement n'est pas assez dégradé pour faire grâce au chef du gouvernement, qui a forfait si gravement à l'honneur et au devoir. C'est le dernier espoir de l'enseignement congréganiste.

Mais quelle cruelle alternative pour le Bloc de garder M. Combes ou de renoncer à la laïcisation !

Arthur Loth.

L'inamovibilité de la Magistrature

Historique de la question Législation comparée

En face du projet d'étranglement de la magistrature, préparé par le ministre Vallé, l'homme des plus viles besognes, je veux donner aux lecteurs de l'*Eclair* quelques notes prises dans des études que je poursuis depuis sept ans sur les « Anciens Parlements » et leurs successeurs. »

Qu'est le *Magistrat Inamovible* ?

Un fonctionnaire qui n'est pas soumis à l'arbitraire du gouvernement et qui ne peut pas être révoqué de ses fonctions comme la plupart des autres fonctionnaires.

Pourquoi le magistrat fut-il toujours inamovible en France jusqu'à cette heure et le reste-t-il chez tous les peuples civilisés qui nous entourent, sauf chez le Turc ?

Parce que l'expérience démontre que sous tous les régimes et en tous temps l'inamovibilité du juge fut la meilleure et la seule garantie d'intégrité et d'impartialité dans les procès d'où dépendent l'honneur, la liberté, la fortune des justiciables.

Voici en quels termes en 1815 un illustre orateur libéral dont le nom est resté entouré de respect et d'autorité, Royer Collard, exprimait à la tribune ces vérités :

« Lorsque le pouvoir appelle un citoyen à cette fonction, il lui dit : Quand vous monterez au tribunal, qu'au fond de votre cœur il ne reste ni une crainte, ni une espérance, soyez impassible comme la loi.

— Le citoyen répond : Je ne suis qu'un homme et ce que vous me demandez est au-dessus de l'humanité. Vous êtes trop fort et je suis trop faible, je succomberai dans cette lutte inégale,... si vous ne me protégez à la fois contre vous et contre moi. »

Eclairé sur ses véritables intérêts, le pouvoir dit au juge: «Vous serez inamovible. »

La conséquence de ces nobles paroles accompagnées par des discours non moins éloquents des députés royalistes : La Rochefoulaud, Molé, Beugnot, Lally-Tollendal, de Barante, fût cette déclaration formelle signée par Louis XVIII :

« Les juges nommés par le Roi sont inamovibles. »

Ce n'était d'ailleurs de la part des Bourbons que le retour à la tradition.

L'indépendance absolue du juge poussée jusqu'à ses dernières limites, jusqu'au point où par l'excès même de son indépendance — après avoir été la gardienne vigilante des mœurs et des lois de la nation — elle peut devenir un danger, cette indépendance absolue est la caractéristique de la Royauté française.

A-t-on assez menti au peuple en parlant de la formule du « *Bon playsir* » ; en fait, sous la Monarchie, les droits d'un vitrier, d'un imprimeur, d'un maçon étaient plus et mieux défendus que ne le sont aujourd'hui ceux d'un général, d'un président de Chambre, d'un professeur de faculté.

Ouvrons l'histoire, voici, non des affirmations, mais des preuves.

Suivant le jurisconsulte Loyseau qui écrivait en 1701 : « Le premier Roy qui rendit en France les offices (de magistrats) perpétuels et non destituables fut Philippe-le-Bel en 1302.

En 1334, Philippe de Valois, confirma ce principe. Deux ordonnances du 5 février 1338 et 7 janvier 1400 confèrèrent au Parlement *le droit de se recruter lui-même.* »

Avez-vous bien lu ? non seulement le juge est inamovible, mais il n'est pas nommé par le Roi, il est choisi par le corps des hauts magistrats du royaume et la Royauté se contente de donner *force et vertu* en le ratifiant et consacrant à ce libre choix.

A présent, les tyrans grotesques de l'Elysée et des ministères prétendent nommer non seulement le magistrat, mais même le prêtre.

En 1467, le Roi Louis XI, grand coupeur de testes et grand pendeur d'hommes, mais très avisé et — comme l'ont reconnu tous les historiens — admirable ouvrier de la grandeur et de l'expansion nationale, Louis XI rédige la charte d'inamovibilité de la magistrature française.

« Statuons et ordonnons que désormais nous ne donnerons aucun office s'il n'est vaquant par mort ou par résignation faite de bon gré et consentement du résignant... et voulons qu'aucun (magistrat) ne soit destitué de son office ne *inquiesté en icceluy.* » —*Inquiétée, inquiétée* tous les jours, c'est justement la situation que sans réticences le ministre Vallé prépare à une magistrature composée de valets du pouvoir.

Que l'on ne prétende pas que Louis XI ne respecta pas ses engagements. Le chancelier de l'Hospital nous montre le Parlement de Paris conduit par le président de la Vacquerie lui infligeant deux fois des remontrances.

D'ailleurs l'inamovibilité faisait partie du domaine des libertés nationales intangibles; les Etats généraux réunis à Tours en 1468 la proclamaient «parce qu'il n'est rien qui tant excite un officier à bien servir loyalement et diligemment que d'être assuré de son état et de sa vie. »

Sous Louis XII et François Ier, les assises d'un formidable bastion sont posées pour accroître l'indépendance et l'autonomie de la forteresse, qui est la magistrature, c'est l'Hérédité des charges du Parlement. En 1604, sous Henri IV — un Roi viril et spirituel qui manie aussi bien l'épée que la parole, — l'édit de la *Paulette* codifie, parachève ce droit héréditaire. Le plus petit manant du royaume de France a pour défendre les bornes de son coin de terre, son état civil et sa liberté, des juges qui peuvent dire et disent au pouvoir royal : « J'ai hérité ma charge de mon père, je la remplis suivant ma conscience et je la lègue à mon fils. »

Cette indépendance est si grande qu'elle arrive même à de regrettables conflits. J'ai étudié, dans des revues parisiennes, la lutte du Parlement contre François Ier, lors de la trahison du Connétable de Bourbon et lors de la révolte de Gaston d'Orléans et Marie de Médicis. Chacun connaît les troubles de la Fronde et ceux du règne de Louis XV. Cependant, le roi Louis XVI rappella les Parlements et, lorsque la vieille France tomba, sous le couperet stupide de la Révolution, le roi et ses magistrats marchèrent ensemble à l'échafaud. La royauté et la magistrature finirent avec grandeur comme elles avaient servi avec grandeur — malgré des défauts passagers — la France.

Durant le sanglant gâchis révolutionnaire, la magistrature fut élective. Cette turpitude cessa dès l'an VIII. Le Consulat, puis Napoléon revinrent avec quelques modifications à l'inamovibilité. La Restauration, nous l'avons dit, la consacra à nouveau. Louis-Philippe s'appliqua à la respecter.

Vint la Révolution de 1848 et un décret du 17 avril de cette année enchassa aussitôt cette perle qu'il faut retenir :

« L'inamovibilité est incompatible avec le gouvernement républicain ».

Toutefois, la Chambre revint par 344 voix contre 322 sur cette sottise. Elle écouta Montalembert disant, le 11 avril 1848 : « dans l'inamovibilité, la magistrature est une curée offerte aux passions et aux hommes de parti » elle écouta Jules Favre disant : « Toute persécution, épuration, réaction conduit à l'amoindrissement de la magistrature. »

L'homme qu'elle n'écouta pas, ce fut le juif Crémieux qui, plus autoritaire que Louis XI ou Henri IV, s'écriait : « Comment, il y aurait dans l'Etat quelque chose qui s'élèverait même au-dessus d'une Révolution ?»

Crémieux, après cinquante ans, trouve de dignes successeurs de despotisme et de turpitude dans Combes et Vallé.

Très rapidement, j'ajouterai que Napoléon III et l'Assemblée Nationale de 1871 maintinrent le principe de l'inamovibilité. Il appartenait à la Troisième République, avec des tartuferies de mots, sous prétexte de *suppressions de sièges, de suspension, de commission de déplacement*, de supprimer la seule garantie de conscience du juge français.

Que penserait un de ses fondateurs, Laboulaye, l'ami de Thiers, qui, dans son «histoire de la Propriété en Occident» insérait cette sagace et ironique critique : « On a remis en France aux mains du pouvoir la nomination et l'avancement du juge, la nomination sans condition de capacité, l'avancement sans condition de service. En fait, l'administration judiciaire des Turcs n'a rien à nous envier. Leurs cadis ont en moins que les nôtres l'inamovibilité,..... mais qu'est-ce donc pour le plaideur ! »

Demain, nous n'aurons même plus cette supériorité et, cela, au milieu d'une Europe infiniment respectueuse de l'inamovibilité.

Charles Ponsonailhe.

NOS DÉPÊCHES

Par Fil spécial

Le nouveau scandale

LES MILLIONS DES CHARTREUX

Paris, 18 juin, 7 h. soir.

Les perquisitions chez M. Chabert

M. Hamard, chef de la Sûreté, sur commission rogatoire de M. André, juge d'instruction, chargé, comme on le sait, à la suite de la demande faite par la commission d'enquête, de la partie judiciaire du scandale combiste des millions des Chartreux, est parti ce matin pour Louviers, afin de se mettre en rapport avec le parquet de cette ville au sujet de certaines opérations tenues très mystérieuses.

On croit qu'il s'agit de perquisitions dans une propriété de M. Chabert.

Le comité Mascuraud

La «Liberté» donne aujourd'hui la composition du comité républicain du commerce et de l'industrie, comité Mascuraud, en ayant soin de faire figurer les décorations de ses membres.

Voici cette liste : Président : M. Mascuraud Alfred, officier de la Légion d'honneur, officier de l'instruction publique et grand officier d'ordres étrangers ; vice-présidents : MM. Bellan Léopold, officier de la Légion d'honneur, officier de l'instruction publique; Charles jeune, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'académie; Débouchard François, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'académie ; Francq Léon, officier de la Légion d'honneur, officier de l'instruction publique ; Meyer Léon, chevalier de la Légion d'honneur ; Mimard Etienne, chevalier de la Légion d'honneur ; secrétaire général, M. Colas Albert, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'académie, chevalier du mérite agricole ; secrétaire général-adjoint, M. Morel François, officier de l'instruction publique, chevalier du mérite agricole ; secrétaires, Amiard Louis, officier d'académie, chevalier du mérite agricole ; Chabanne Camille, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'académie ; Gambard Félix, officier d'académie ; Murat Georges, chevalier de la Légion d'honneur ; Rotival Jules, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'académie, chevalier du mérite agricole ; Rousselot, officier d'académie, chevalier du mérite agricole.

Trésorier adjoint, Weill, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'académie : archiviste-bibliothécaire, Taffonneau Albert, officier d'académie ; secrétaire administratif, Balling Robert.

La «Liberté» ajoute les réflexions suivantes : « Que de croix ! que de croix ! Ne se dirait-on pas au Palais Royal, à la devanture d'un marchand de récompenses honorifiques, et, cependant, tous les membres de ce comité sont des avancés, des purs, à qui font horreur les hochets de la vanité ! Seul, le dernier n'a rien. C'est le garçon de bureau. Il aura la croix dans la promotion de Saint-Louis !

L'instruction

M. Hamard, chef de la Sûreté, parti ce matin pour Louviers, serait chargé, paraît-il, d'aller perquisitionner à Gaillon, situé à quelques kilomètres de cette ville, dans une propriété qu'y posséderait M. Chabert.

M. André, juge d'instruction, désigné hier à la demande de la commission d'enquête, a reçu, cet après-midi, dans son cabinet, M. Ed. Combes en personne, avec lequel il a eu un entretien qui n'a pas duré moins de 2 heures.

Cette visite du secrétaire général de l'intérieur au juge, malgré les précautions prises et le mystère dont on avait cherché à l'entourer était bientôt connue de tout le palais, où elle faisait l'objet de commentaires qu'on devine.

M. Flandin, président de la commission d'enquête de la Chambre relative à la tentative de corruption dont se plaint d'avoir été l'objet M. Combes, a eu, cette après-midi, une entrevue avec M. Vallé, garde des sceaux, relativement au dépouillement des papiers saisis hier chez M. Chabert.

M. Vallé a informé M. Flandin que les scellés posés sur la saisie opérée n'avaient pas encore été levés par M. André, juge d'instruction et que le dépouillement n'aurait lieu que lundi en présence de M. Chabert.

Le résultat de la perquisition ne pourra donc être connu que lundi soir au plus tôt.

L'impression à la Chambre

L'agitation fiévreuse qui a, durant ces trois derniers jours, secoué le Palais-Bourbon s'est un peu calmée. On passe au crible les dépositions recueillies par la commission d'enquête et on relève les contradictions extraordinaires, les mensonges flagrants de Combes père et fils.

Les députés, même ministériels, sont obligés de reconnaître que le président du conseil a joué à la tribune la comédie de l'indignation à propos de la tentative de corruption dont il a dit avoir été l'objet, si tentative il y a eu. Aujourd'hui que M. Lagrave a été entendu, et surtout après la lecture de sa lettre datée du 26 avril 1903 et qui, par conséquent, ne fut pas écrite pour les besoins de la cause, il est manifeste qu'elle n'éveilla au ministère de l'intérieur aucun des sentiments dont M. Combes père a parlé.

Le président du conseil, pas plus que son fils, songeaient si peu à arrêter le corrupteur, qu'ils l'invitaient à déjeuner. Le jeu des Combes est, pour ainsi dire, percé à jour. Ils ont voulu, en mettant en scène M. Lagrave, découvrir M. Millerand et amener la révélation d'histoires plus ou moins malpropres de trafics de décorations ou d'influences dont le ministère du commerce, au temps de M. Millerand, aurait été le siège. Leurs amis et leurs organes politiques ont insisté également sur certains faits louches reprochés à M. Demagny.

En un mot, les Combes, ou plutôt les combistes, ont voulu, au travers du récit du président du conseil, perdre les millerandistes et les waldeckistes ; mais M. Combes avait un autre but, un but personnel, celui-là, il savait que son fils était accusé, soupçonné même d'avoir pris part à une campagne ayant pour but l'extorsion d'un million aux Chartreux. Son système était simple : M. Edgar Combes soutenait qu'il ne pouvait avoir demandé un million aux Chartreux puisque, quelques mois auparavant, il en avait refusé deux qu'on était venu lui proposer de leur part. Et c'est pour étayer cette version, M. Millerand ou revenir toute l'histoire Lagrave-Chabert.

Il était évident, et les hommes de mauvaise foi n'osent même plus l'insinuer aujourd'hui, que les Chartreux n'ont rien proposé et que tout paraît avoir été combiné par une bande d'aigrefins qui voulaient leur arracher quelques millions contre une autorisation problématique.

M. Combes en est encore à chercher la preuve d'innocence qu'il souhaitait pour son fils et, du coup, il a mis en lumière tous les dessous d'une organisation électorale qui semble avoir emprunté ses procédés à Wilson. En même temps, son fils et lui se sont enlisés dans une série de mensonges qui leur assurer le mépris et le dégoût de tous. C'est dans cette situation que l'on patauge à l'heure actuelle.

Interview d'un député enquêteur

Un membre de la commission d'enquête a fait à un rédacteur de la *Presse* les déclarations suivantes :

« Aux premiers moments, les membres de la minorité de la commission blaguaient ferme notre zèle ; c'est même pour ne pas mériter leurs railleries que nous n'avons délégué aucun des nôtres au Havre. Nous avons voulu éviter de donner prise aux critiques en laissant M. Lagrave venir à nous après qu'il eut pu converser avec des envoyés de ses chefs. Nous avons montré que nous ne supposions pas un instant qu'on eût l'idée de circonvenir ce haut fonctionnaire.

» Et qu'aurait pu nous dire de plus M. Michel Lagrave ? Nous savons de lui qu'il n'a nullement tenté de corrompre M. Edgar Combes, que celui-ci ne s'est nullement fâché quand M. Lagrave lui a parlé de l'offre de M. Chabert, que M. Ed. Combes et Lagrave ont déjeuné ensemble au lendemain du jour où ils parlèrent des millions des Chartreux. Nous savons encore que M. Ed. Combes ne se souvint de l'offre de M. Lagrave que quand il eut été accusé par M. Besson d'avoir voulu faire chanter les Chartreux, et enfin nous savons que MM. Combes, père et fils, et M. Michel Lagrave se sont entendus de concert pour arrêter les termes de leur déposition devant le juge d'instruction.

» Voilà qui est suffisamment grave pour que notre enquête se justifie. Mais où les torts de M. Combes commencent, c'est quand M. Ed. Combes a laissé parler M. Michel Lagrave sans s'émouvoir. Là est la première faute.

» Plus tard, quand M. Ed. Combes a été accusé par M. Besson, il a cru prouver son innocence en rappelant l'histoire Lagrave ; second tort de M. Combes. Puisque cette affaire Lagrave n'avait pas d'importance en décembre 1902, pourquoi en avait-elle en avril 1903 ?

» Le troisième tort consiste dans l'entente entre MM. Combes père et fils et M. Lagrave, entente qui a eu pour but de préparer une déposition. Le quatrième tort de M. Combes est d'avoir dit à la Chambre le jour de l'interprétation Bos qu'on était venu lui offrir deux millions au cas où il proposerait un projet de loi favorable aux Chartreux. En déclarant cela, M. Combes a bluffé. Il ne prévoyait pas les conséquences de ce bluff. La commission d'enquête aura à demander compte à M. Combes de tout cela.

» Ou bien, en effet, M. Lagrave a voulu corrompre le président du conseil et alors ce fonctionnaire devrait être traduit devant les tribunaux ; ou M. Lagrave n'a jamais essayé de corrompre M. Combes et alors celui-ci a été très coupable de chercher une diversion à un débat parlementaire en racontant aux députés une histoire de brigands.

» Vous le voyez, la commission d'enquête n'établirait-elle que ce qu'elle a déjà établi que la responsabilité du président du conseil serait gravement compromise. »

Entendrez-vous le prieur de la Chartreuse ?

— Je le pense. Je crois même pouvoir vous dire qu'une lettre a été adressée au prieur pour lui demander de vouloir bien comparaître devant la commission.

Et vous comptez clôturer bientôt votre enquête ?

— Avant la fin de la semaine prochaine. Mais d'ici là...

Notre interlocuteur n'a pas achevé. Sa réticence se rapporterait-elle à une éventualité qui aurait motivé le propos que l'on prête à M. Lafferre. Le député radical socialiste de l'Hérault, qui n'a pas achevé, hier, son discours sur *la franc-maçonnerie, aurait dit*, paraît-il : « J'aurais bien voulu en finir avec ce discours, parce que vendredi prochain je crains bien de ne pouvoir le terminer ».

—Et pourquoi donc ?

— Parce que vendredi prochain nous n'aurons plus de ministère !

APPRÉCIATIONS DE LA PRESSE

Paris, 18 juin, 7 h. 20 soir.

De la *Liberté* :

Il est définitivement établi que M. Combes a menti en parlant de M. Lagrave, comme il avait menti en parlant de M. Millerand et son fils. Menteurs ! c'est définitivement entendu, mais pour quels desseins ? Voilà ce qui reste à trouver. Ce n'est pas la visible protection dont l'ancien secrétaire de Cornélius Herz a profité hier de la part des membres de la minorité dans la commission d'enquête, et la fureur des journaux ministériels, à propos de la décision de perquisitionner chez M. Chabert, qui empêcheront de naître et de se propager les plus cruelles appréciations. La commission n'eût-elle réussi qu'à faire tomber l'auréole du grand honnête homme et à déceler les alarmes de ses amis et de ses obligés, qu'elle mériterait la plus vive reconnaissance.

De la *Gazette de France* :

Par un concours de circonstances que l'on pourrait dire providentiel, la République et le suffrage universel comparaissent en même temps sur le banc des accusés. Le comité où s'enfouissaient les fonds du commerce et de l'industrie formait le réservoir où puisaient les gouvernants pour leurs candidats. On voit ce que peut être, dans ces conditions, ce qu'en appelle, par dérision évidemment, une consultation nationale. Le suffrage universel, base du pouvoir républicain, ne représente que le résidu des corruptions, des fraudes, des pressions éhontées.

De la *République française* :

Nous ferons remarquer que l'enquête a déjà produit des résultats appréciables. En moins de quarante-huit heures il a été définitivement établi que le grand honnête homme ne se faisait pas scrupule de transiger avec la vérité après avoir prêté serment. C'est quelque chose. Puis, les trucs de l'agence Mascuraud ont été dévoilés. Croit-on que les ministériels jusqu'ici enragés de la défense de ces excellents entrepreneurs d'élections, qui leur garantissaient leur retour devant les électeurs avec ce patronage compromettant? Jamais de la vie ! Le comité Mascuraud a fini sa carrière, quoi qu'il arrive. C'est un résultat. Quant au « petit père », en face de l'intérêt supérieur qu'il a de survivre au scandale, il rencontrera l'intérêt supérieur des camarades qui ne veulent pas se laisser mourir.

De M. Ch. Bos dans le *Rappel* à propos des raisons qui ont déterminé M. Combes à soulever l'incident des millions des Chartreux:

Emile Combes se sentant perdu a eu recours au procédé classique de la diversion. Il fallait qu'il prolongeât de quelques misérables jours son existence ministérielle. M. Em. Combes a donc trompé le Parlement. Il est pris en flagrant délit d'altération de la vérité. Quelle sera la sanction de cette attitude pitoyable et coupable tout à la fois ? Un chef de gouvernement qui porte un aussi rude coup à son parti par un amour trop accusé du pouvoir est indigne de ses fonctions.

De M. Gérault-Richard dans la *Petite République* à propos des perquisitions faites chez M. Chabert :

Le don de 100,000 francs fait par M. Chabert remonte aux élections de 1902. Il est, par conséquent, antérieur d'un an aux démarches de M. Lagrave. Il semble donc bien que la commission n'avait rien à y voir. Elle en a jugé différemment. Nous ne blâmerons pas M. Vallé d'avoir souscrit à ses exigences, car la commission d'enquête est, à l'heure actuelle, le premier pouvoir de la République ; elle règne par la crainte, ce qui est formidable. Où s'arrêtera-t-elle? Nul ne le sait, elle pas plus que nous.

Nouvelles Parlementaires

Paris, 18 juin, 7 h. soir.

LES ZONES FRANCHES

A la demande de M. Berthet, la Chambre a décidé hier soir, que l'interpllation de M. Berthet sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour mettre fin aux fraudes résultant de l'existence des zônes franches de la Haute-Savoie et du pays de Gex, serait jointe à la discussion de la loi de finances.

LES VINS DE SUCRE

M. Rouvier, ministre des finances a écrit à M. Bourrat, député des Pyrénées-Orientales, au sujet de la répression des fraudes pour la mise en vente des vins de sucre :

« J'estime que les armes dont dispose mon administration lui suffisent dès aujourd'hui. J'ajoute qu'elle les utilisera dans la campagne qui va s'ouvrir avec autant d'énergie, et peut-être plus de promptitude que dans la précédente. Quant aux moyens supplémentaires auxquels vous avez fait allusion, la surveillance des vendanges, les formalités à la circulation des sucres, on peut craindre qu'ils ne gênent non seulement les fraudeurs, mais aussi le commerce. Outre que leur efficacité serait contestable, ils offriraient donc des inconvénients peut-être supérieurs aux avantages que le viticulteur serait appelé à en retirer. Au surplus, le Parlement est déjà saisi à ce sujet d'une proposition de loi d'initiative parlementaire, et lors de la discussion, les divers intérêts en jeu pourront être défendus. »

LE SERVICE DE 2 ANS

M. Raiberti se propose de défendre un nouveau système de recrutement quand viendra devant la Chambre la discussion de l'article 32 de la loi relative au service de deux ans .Voici l'économie de ce système :

Le temps passé sous les drapeaux, au lieu de compter par années de service, se compterait par périodes d'instruction.

Les périodes seraient au nombre de six et se suivraient d'année en année. La première serait de dix mois, la seconde de quatre mois et les quatre autres d'un mois. L'homme serait libre de toute obligation militaire à vingt-six ans.

Les unités, au lieu d'être constituées comme aujourd'hui par des hommes de plusieurs classes, seraient constituées en hommes de la même classe. Elles seraient toujours convoquées sur pied de guerre et composées des mêmes éléments. Elles retrouveraient ainsi la cohésion qu'on obtenait autrefois par la longue durée du service et que la faiblesse de l'encadrement ne permet pas d'assurer avec le service de deux ans.

M. Raiberti estime que le problème de la garde de la frontière est insoluble avec le service à court terme si on ne le sépare pas du problème de l'instruction. Il doit être traité à part comme celui de l'armée coloniale.

M. Raiberti proposera de constituer les troupes de couverture avec les engagés et les rengagés de cinq ans.

La guerre russo-japonaise

L'escadre de Wladivostok

Les transports japonais coulés

Tokio, 18 juin.

Les survivants du transport *Hitachi-Maru* fournissent les détails suivants sur la destruction de ce navire.

« Nous aperçumes les navires russes à 7 heures du matin et sur un signal qu'ils nous firent, nous stoppâmes. Cependant à 10 heures nous essayâmes de nous échapper, les Russes nous suivirent et ouvrirent le feu sur le transport. Le feu était dirigé sur la ligne de flottaison. Les Russes voulaient évidemment tuer les troupes qui étaient à bord. La canonnade était terrible, en quelques minutes les ponts furent couverts de cadavres et ruisselants de sang. Un obus vint frapper les machines tuant 200 hommes. Le navire s'enfonça graduellement par l'arrière ; à 6 h. il était complètement submergé.

» Le capitaine anglais Campbelle, commandant le transport, sauta par-dessus bord à 2 heures, il n'a pu être retrouvé. Le chef mécanicien fut tué sur la passerelle.

» Le commandant des troupes donna l'ordre de brûler le drapeau, puis il se suicida. Le maître d'équipage suivit son exemple. Un grand nombre d'hommes des équipages purent s'échapper dans des embarcations.

» Le Sado Maru est toujours à flot bien qu'sérieusement endommagé, on le remorque vers le port le plus proche. Le transport aperçut l'escadre russe à 35 milles à l'ouest de Chiro-Chima, mais n'obéit pas au signal de s'arrêter. Les Russes ouvrirent alors le feu et signalèrent : «Quittez le navire.» L'équipage prit place dans des canots et plusieurs hommes s'échappèrent. Le navire prit feu.

» Il est encore impossible de savoir le nombre d'hommes qui se trouvaient à bord des transports ainsi que le chiffre des pertes.

» Le *Tosa-Maru* recueillit les survivants du *Hitachi-Maru*, il confirme les détails déjà donnés.»

On remarquera que suivant cette dépêche le *Sado-Maru* serait toujours à flot, or les dépêches de Tokio d'hier assuraient qu'il avait été coulé. Quant aux pertes en hommes tant pour le *Sado-Maru* que pour le Hitachi-Maru on les évaluait hier à un millier environ, mais on dit aujourd'hui que les deux transports avaient chacun 1.000 hommes à bord.

Tokio, 18 juin.

(Source japonaise). — Le *Sado-Maru* qui s'était échoué à Okinochima après avoir été torpillé par les Russes a été renfloué.

L'équipage raconte que dès qu'on entendit la canonnade, le commandant envoya une chaloupe parlementer avec les Russes. Ceux-ci auraient accordé quarante minutes pour évacuer le navire et recueillir les non combattants, mais ils auraient torpillé le *Sado-Maru* avant l'expiration du délai fixé et refusé de recevoir les non combattants sauf un de nationalité anglaise.

Le *Hitachi-Maru* fut atteint par soixante obus qui l'incendièrent. Le colonel Suchi, commandant les troupes à bord et de nombreux autres Japonais se suicidèrent.

Londres, 18 juin.

On mande de Tokio aux journaux :

Il paraît maintenant certain que trois transports japonais ont été entourés par les croiseurs de Vladivostok et coulés. On rapporte qu'un quatrième a subi le même sort.

On dit aussi que vingt transports japonais étaient en mer au moment du raid de l'escadre de Vladivostok, et l'on sait que cinq d'entre eux seulement sont sains et saufs.

On croit que 5.000 hommes au moins des transports coulés ont péri. Le «Sado Maru» était aménagé pour transporter à lui seul 3.000 hommes.

Les survivants de ce dernier transport déclarent, contrairement à ce qui a été annoncé hier soir, que les Russes ont permis à 610 non combattants de quitter le «Sado Maru».

On ignore ce que sont devenus ces hommes.

Les survivants ajoutent que les officiers et les soldats restés à bord du «Sado Maru» se préparaient à se suicider, mais voyant les Russes s'éloigner subitement, ils changèrent d'avis.

Croiseur russe coulé

Londres, 18 juin.

On mande de Tokio au *Daily Mail* :

Suivant le correspondant du *Hochi* à Modji, l'escadre japonaise de l'amiral Kamimoura, qui poursuivait l'escadre de Vladivostok, a détruit, hier après-midi, un de ses navires au large de Shimane.

D'autre part, le correspondant du *Daily Telegraph* à Tokio télégraphie :

Un télégramme de Modji annonce que la flotte japonaise a poursuivi les croiseurs russes vers l'est et en a coulé un au large de Katsumoto.

On suppose que ces deux télégrammes viennent de la même source.

Une dépêche publiée par le *Morning Post* dit que le croiseur coulé serait le *Rurick*.

On ne sait pas exactement où se trouvent à présent l'escadre russe et l'escadre japonaise qui s'est mise à sa poursuite.

Un télégramme de Tokio du 18 juin, 10 h. matin, dit que l'escadre russe a été aperçue ce matin à 5 h. 30 à l'entrée occidentale du détroit de Tsougar au sud de l'île Yeso et

qu'elle rentrera probablement à Vladivostok aujourd'hui.

Par contre, suivant une dépêche de Saint-Pétersbourg elle serait déjà rentrée dans le port.

Londres, 18 juin.

On ne croit pas ici à la destruction d'un des croiseurs de l'escadre de Vladivostok par l'amiral Kamimoura. On doute même que les bâtiments dont dispose ce dernier puissent affronter la lutte avec les navires russes, ses meilleures unités étant vraisemblablement retenues devant Port-Arthur pour assurer le blocus de la place.

Dans ces conditions, il semble que l'amiral Skrydloff soit libre de répéter le raid qui vient de lui réussir et de tenir le Japon sous le coup de l'apparition subite de ses trois corsaires.

Les mouvements de la flotte russe

Tokio, 18 juin.

L'escadre de Vladivostok a été perdue de vue au large de la côte de la Préfecture.

A Avomori, les Russes ont inspecté deux navires marchands et transbordé sur l'un d'eux le maître d'équipage anglais du *Sado Maru*. Ils ont laissé partir les deux navires sans les inquiéter nullement.

N. B. — Avomori est situé dans la baie de ce nom, qui s'ouvre sur le détroit de Tsougar.

***

En Mandchourie

Londres, 18 juin.

Les journaux publient la dépêche suivante :

Quartier général japonais viâ Fou-San.— Le général Kuroki attend tranquillement le résultat des combats qui se livrent dans la péninsule du Liao-Toung et dont dépendent, suivant un officier de haut rang, les mouvements futurs de la première armée.

La réoccupation par les Russes des villes du nord-ouest semble indiquer l'intention de leur part de chercher à empêcher le général Kuroki d'effectuer sa jonction avec les forces japonaises opérant dans la péninsule.

On mande, d'autre part, de Niou-Chouang au *Daily Mail* le 17 juin :

Les postes avancés de l'armée du général Kuroki sont en collision avec les forces russes à cinq milles au sud de Tachi-Tsao.

Tout indique qu'une bataille générale est imminente dans le district situé entre Kaitchéou, Tachi-Tsao et Aitcheng.

Fousan, 18 juin.

Source anglaise. — Le général Kouropatkine rassemble ses forces à Hai-Tcheng. On s'attend à une grande bataille d'ici un mois.

***

DANS LE LIAO-TOUNG

Saint-Pétersbourg, 18 juin.

Les bruits les plus pessimistes circulent sur les résultats des batailles de Vafangou.

On dit aujourd'hui qu'indépendamment des pertes subies pendant le combat de quatre jours et qui seraient de 1.600 tués ou blessés, le général Stackelberg aurait perdu 10.000 hommes tués, blessés ou prisonniers pendant la retraite.

Rien ne permet d'ajouter le moindre crédit à ces rumeurs qu'explique assez l'inquiétude des esprits.

Un nouveau combat

Paris, 18 juin, 5 h. soir.

Une dépêche de source anglaise annonce qu'on a recommencé de se battre au nord de Telisse, c'est-à-dire aux environs de Vafangou et que le général Kouropatkine aurait quitté Liao-Yang, mercredi, pour aller prendre en personne le commandement des troupes qui opèrent dans le Liao-Toung.

L'agence russe communique à ce sujet une dépêche de Saint-Pétersbourg disant qu'aucune information officielle ne permet de tenir pour exacte cette nouvelle d'ailleurs tout à fait invraisemblable.

Les batailles de Vafangou

Paris, 18 juin, 6 h. 45 soir.

Le «Temps» publie la dépêche particulière suivante :

« Liao-Yang. — Le succès des Japonais à Vafangou est dû surtout à la grande supériorité de leur artillerie.

» Tous les officiers des deux batteries russes ont été tués sauf un. L'artillerie russe était en partie celle des bataillons Sibériens, qui était d'ancien modèle.

» Il y a eu du côté russe environ 1200 tués ou blessés dont 60 officiers. Les Russes ont reculé de 35 kilomètres.»

***

Les interventions étrangères

Paris, 18 juin, 7 h. soir.

Un rédacteur du «Temps» a longuement interviewé le baron Suyematou, ancien ministre de l'intérieur au Japon, qui, après un séjour de plusieurs semaines à Londres, est arrivé hier soir à Paris.

Notre confrère ayant demandé notamment au baron Suyematou si son gouvernement accepterait, à un moment donné, les bons offices d'une ou de plusieurs puissances neutres, ou, au contraire, les repousserait, voici la réponse qui lui a été faite :

« Les Russes, vous le savez, ont formellement déclaré qu'ils ne supporteraient aucune intervention des puissances. Nous, de notre côté, nous ne nous laisserons pas détourner de la lutte tant que nous n'aurons pas obtenu les résultats précis que nous poursuivons. Mais supposez qu'à ce moment une puissance amie de la Russie et amie aussi du Japon voulût s'efforcer de mettre fin à une lutte honorable pour les deux adversaires et singulièrement meurtrière, je ne crois pas que mon pays refusât d'entendre sa voix.

» En d'autres termes, les Russes ont opposé à l'hypothèse d'une amicale intervention un refus catégorique. Notre refus à nous n'est point si absolu et, à condition que fussent sauvegardés les intérêts vitaux pour la défense desquels nous avons pris les armes, nous saurions écouter des paroles de paix prononcées sincèrement par un ami loyal. »

La flotte de la Baltique

Londres, 18 juin.

Le «Daily Mail» reçoit de son correspondant à Copenhague la dépêche suivante, que je vous transmets sous toutes réserves :

« Je tiens d'une source russe bien informée que l'escadre de la Baltique n'ira pas en Extrême-Orient.»

La sécularisation

Paris, 18 juin, 7 h. soir.

La chambre criminelle de la cour de cassation, sur la plaidoirie de Me Le Marois, vient de rendre un nouvel arrêt important en matière de sécularisation.

Elle a décidé que si la persistance de la vie commune et de l'œuvre de la congrégation dans le même local implique la continuation de l'état congréganiste, la réunion de ces circonstances n'exclut pas toute preuve contraire.

La valeur de ces preuves rentre dans les pouvoirs qui appartiennent au juge du fait dont l'appréciation est souveraine, pourvu qu'elle ne renferme aucune violation de la loi, ni aucune contradiction. Cette preuve contraire peut résulter de ce que les prévenus ont abandonné le costume religieux ; se sont fait séculariser ; ont cessé toutes relations avec leur ancien supérieur général ; que le mode de fonctionnement de l'école est tout à fait différent de celui adopté antérieurement ; que les prévenus sont placés sous les ordres du propriétaire de l'immeuble qui les rétribue; qu'ils se déplacent librement, allant et venant dans leur famille; font des placements de fonds comme bon leur semble.

La cour a, en conséquence, rejeté le pourvoi formé contre un arrêt du 2 mai de la cour de Riom, rendu au profit des dames Fugux et autres anciennes religieuses sécularisées.

La coupe Gordon-Bennett

CLASSEMENT OFFICIEL

Saalburg, 18 juin.

Voici le classement définitif des cinq premiers, les seuls officiellement classés :

1. Thery (France), en 5 h. 50'8" sur Richard-Brasier; 2. Jenatzy, en 6 h. 1'28" (Allemand), sur Mercédès; 3. Rougier (France), sur une Turcat-Méry; 4. de Caters (Allemagne), en 6 h. 46'31", sur une Mercédès; 5. Braun (Autriche), en 6 h. 59'49", sur une Mercédès autrichienne.

Vitesse moyenne à l'heure de Thery, neutralisations déduites, 87 kilomètres 600. Les autres arrivées ont été prises à titre officieux: 6. Hauwaust (Belgique), en 7 h. 2'36"; 7. Saleron (France), Mors, en 7 h. 15'; 8. Lancia (Italie), Fiat, en 7 h. 754"; 9. Girling (Angleterre), Wolsey, en 7 h 22'; 10. Werner (Allemagne), Mercédès, en 7 h 23'; 11. Cayno (Italie), Fiat, en 7 h. 23'.

Télégramme de l'empereur d'Allemagne à M. Loubet

Paris, 18 juin, 4 h. soir.

A l'issue de la course automobile pour la coupe Gordon-Bennett, l'empereur d'Allemagne a envoyé le télégramme suivant au président de la République :

Hombourg. — Président de la République française, Paris.

Je m'empresse de vous féliciter, M. le président, de la victoire que l'industrie française vient de remporter et dont j'ai eu le plaisir d'être témoin.

L'accueil que le public a accordé au vainqueur prouve combien le succès gagné par l'intelligence et par une application courageuse sur un terrain d'intérêt réciproque sert à créer des sentiments exempts d'une rivalité. — *Guillaume.*

M. Loubet a répondu :

Paris. Sa Majesté Guillaume II, empereur d'Allemagne, roi de Prusse, Berlin.

Je suis particulièrement reconnaissant à votre Majesté de son aimable télégramme et des sentiments qui l'ont inspiré. Le succès de l'industrie française ne pouvait être mieux apprécié que par l'industrie allemande, qui était parfaitement digne de l'obtenir. — *Emile Loubet.*

Terrible accident d'automobile

Mort du marquis d'Audiffret Pasquier

Dreux, 18 juin.

Un terrible accident d'automobile s'est produit, hier, à Brezolles. Le marquis d'Audiffret Pasquier, fils du duc d'Audiffret Pasquier, sénateur inamovible, se rendait de Paris en Normandie, lorsque arrivé à 200 mètres de Brezolles, marchant, suivant des témoins, à une vitesse de 90 kil. à l'heure, un pneu creva. La voiture fit panache, projetant en l'air le marquis d'Audiffret, qui tenait le volant de direction, et le mécanicien qui l'accompagnait.

Le mécanicien se releva indemne, mais on dut relever le marquis d'Audiffret, qui était grièvement blessé, et qu'on transporta dans une maison voisine, chez M. Hugo, industriel. Les docteurs Auclert, de Brezolles, et Marette, de Châteauneuf, qui se trouvaient sur les lieux, donnèrent des soins au blessé, puis avertirent la famille, qui arriva cette nuit avec un médecin.

Vers 2 heures du matin, l'état du blessé empirant, le médecin de la famille fit mander un chirurgien. On alla chercher le docteur Carcopius empressés, le marquis d'Audiffret est mort, plus empressés, le marquis d'Audiffred est mort, ce matin, à 11 heures, succombant à de nombreuses lésions internes.

Paris, 18 juin, 6 h. soir.

Suivant des télégrammes reçus à l'hôtel de la famille Audiffret Pasquier, le marquis a été pris sous l'automobile et a été relevé avec plusieurs côtes brisées et atteint d'une lésion au poumon.

Le marquis d'Audiffret Pasquier était âgé de 40 ans, marié à Mlle de Largentaye. Il a 4 enfants ; l'aîné, le comte Etienne d'Audiffret Pasquier, a 20 ans.

Chartres, 18 juin.

Voici quelques détails complémentaires sur l'accident d'automobile qui s'est produit à Brezolles. Le marquis d'Audiffret Pasquier était parti de Paris, vendredi soir, vers 2 heures, se rendant dans l'Orne. Il n'était accompagné que de son mécanicien. La voiture, qui roulait à une allure modérée, était arrivée à l'endroit appelé le Petit-Chêne, entre Vitray et Brezolles, lorsqu'un pneu creva. La voiture culbuta. M. d'Audiffret Pasquier fut pris sous la machine, pendant que le mécanicien était projeté quelques mètres plus loin et se relevait sans blessure grave.

Lorsqu'on parvint à dégager M. d'Audiffret Pasquier, il était dans un état lamentable. Il avait trois côtes enfoncées et rendait le sang en abondance par la bouche. L'une des côtes brisées avait perforé le poumon.

Le malheureux, dont l'état, dès le début, était considéré comme désespéré, succomba aujourd'hui dans la matinée. Sa famille avait été prévenue télégraphiquement. Cet accident a produit une vive émotion à Brezolles et dans les environs.

LES GRÈVES

A MARSEILLE

Marseille, 18 juin.

La société des tuileries, à laquelle sont affiliés les principaux fabricants de cette région, a fait paraître dans un journal local la mise en vente des tartanes qui lui appartiennent et qui servaient au transport de ses produits.

La société générale des tuileries en prenant cette décision enlève tout espoir d'arrangement aux inscrits maritimes qui, de ce fait vont être remplacés par des journaliers, lesquels assureront le transport des marchandises par des chalands.

Marseille, 18 juin.

A l'issue de leur entrevue avec les ouvriers devant M. Curet, arbitre, président du tribunal civil, les patrons camionneurs ont voté l'ordre du jour suivant: «L'assemblée, devant l'impossibilité d'en venir à une solution, par suite du refus des ouvriers d'accepter la décision de M. Curet, président du tribunal civil, déclare dénoncer la sentence arbitrale de 1900 et chaque patron reprendra le travail en se réservant le droit d'en débattre les conditions avec ses propres ouvriers.»

A PARIS

Paris, 18 juin, 1 h. soir.

La menace faite par les cochers de se mettre en grève si les Compagnies et les loueurs ne consentaient pas à abaisser le taux de la moyenne, s'est en partie réalisée, et sur les 8.000 cochers qui travaillent quotidiennement à Paris, 2.500 se sont refusés à monter sur le siège.

Les cochers ne veulent pas payer plus de 16 fr. pour la grande journée, 12 fr. pour la petite journée et 6 fr. pour la nuit.

Les instituteurs internationalistes

Paris, 18 juin, 7 h. 15 soir.

Le *Temps* commente ainsi le vote récent des instituteurs internationalistes qui ont exclu du conseil supérieur de l'instruction publique l'instituteur patriote, M. Comte :

Les électeurs n'ont pas failli ; ils ont donné à M. Gustave Hervé sa revanche du vote de la Chambre en chassant M. Comte du conseil supérieur de l'instruction publique. Nul ne peut se méprendre sur la portée de ce vote. Nous n'avons pas à rechercher quels sont les sentiments des élus sur la question de l'internationalisme. Dans tous les scrutins sensationnels, et celui-ci en était un, ils ont voté contre quelqu'un et non pour quelqu'un.

On ne votait pas, cette fois, pour des concurrents de M. Comte, héros obscur d'une déplorable besogne, on votait contre M. Comte, c'est-à-dire que l'on convient les éducateurs de la jeunesse française à faire une manifestation contre l'idée de Patrie. Ils l'ont faite.

Que M. Comte soit exclu parce qu'il a osé se dire patriote, que l'idée de Patrie soit devenue impopulaire parmi les instituteurs voilà un symptôme dont il ne servirait de rien de dissimuler la gravité. Tout n'est pas perdu si l'on veut réagir. La majorité antipatriote est faible, mais il y faudra plus de courage et d'esprit de suite que n'en démontrent un discours ou un vote de parade.

L'idée de Patrie devient à tel point compromettante que plusieurs hommes politiques du parti radical, connus pour la faveur dont leur nom est entouré dans le monde enseignant, furent en vain sollicités de marquer leur sympathie à M. Comte. Ils se sont écartés de ce réprouvé. Pourtant ils avaient voté l'ordre du jour de la Chambre. C'est qu'ils savaient fort bien que ce vote platonique resterait sans portée. Les mots ne font plus peur à personne. Il faut, à l'idée de Patrie, un culte moins inactif.

Les élections municipales de Marseille

Marseille, 18 juin.

Le conseil de préfecture, continuant l'examen des protestations contre les élections municipales de Marseille, s'est occupé ce matin des protestations formulées contre le deuxième tour de scrutin par le comité.

Me Viviani a soutenu la théorie des protestataires, et demandé l'annulation des opérations du deuxième tour, et une enquête si les faits allégués ne paraissaient pas suffisamment probants au tribunal. «L'enquête pourrait, dit-il, s'inspirer de l'instruction actuellement ouverte par un juge d'instruction.»

Me Talon, avocat de la liste Chanot montre que les faits allégués ne reposent sur rien de sérieux.

M. Dautresme, commissaire du gouvernement a conclu dans le même sens que Me Viviani.

Le conseil, ne jugeant pas les faits allégués assez probants, a ordonné un complément d'enquête.

LA QUESTION MAROCAINE

Paris, 18 juin, 4 h. soir.

Le correspondant du « Daily Telegraph », à Paris, télégraphiant le 17, dit savoir que l'emprunt marocain, garanti par les douanes, a été définitivement signé après de longues négociations de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Gibraltar, 18 juin.

A la suite des représentations de l'amiral Chadwick à la légation britannique à Tanger, le cuirassé « Prince of Valdo » retournera à Tanger demain.

Paris, 18 juin, 6 h. soir.

Le *Temps* reçoit de son correspondant particulier à Tanger la dépêche suivante :

On considère que dans les circonstances actuelles il est imprudent de dégarnir Casablanca de troupes. Dans cette région, les esprits seraient très surexcités et se prépareraient à fomenter des troubles après les moissons.

Le désarroi règne, en effet, partout. La période aiguë de révolution est passée, mais l'anarchie reste endémique. Des vols importants de bétail et d'autres actes de brigandage ont eu lieu cette semaine, sur la route de Tanger à El-Ksar.

Les négociations pour la délivrance de MM. Perdicaris et Varley se poursuivent toujours sans résultat définitif. Le public devient de plus en plus pessimiste sur cet incident.

D'autre part, on télégraphie de Tanger à l'agence Havas, le 17 juin :

Ce soir, à 9 heures, le chérif d'Ouezzan a informé Raisouli que toutes les conditions posées par lui étaient remplies. Les autorités comptent que les captifs seront ici lundi.

Londres, 18 juin.

D'après une dépêche de Tanger au *Daily Mail*, en date du 17 juin, les Américains seraient prêts à débarquer un millier d'hommes à Tanger, si le sultan ne retire pas ses soldats.

Tanger, 18 juin.

Cinq cents cavaliers de la Méhalla de Casablanca, dont on a annoncé l'arrivée ici, hier, ont été placés aux environs de la ville pour protéger les Européens. Les habitants de la plage ont adressé une pétition au corps diplomatique pour demander une protection plus efficace. Satisfaction leur a été donnée. Toutes les propriétés ont reçu un poste de soldats.

A la fédération des commerçants et industriels français

Paris, 18 juin, 5 h. 50 soir.

Aujourd'hui a eu lieu, sous la présidence de M. André Lebon, ancien ministre des colonies, le déjeuner mensuel de la Fédération des industriels et commerçants français. A l'issue de ce banquet, l'explorateur René de Segonzac a fait une conférence sur le Maroc économique.

L'éminent orateur a défini notre programme d'action au Maroc : « Restauration du pouvoir, réorganisation des finances, mise en valeur des richesses du sol et du sous-sol, concessions de travaux publics, ports, voies fluviales, routes et chemins de fer, en un mot tout ce qui, suivant l'expression du grand géographe Fischer, doit conférer à la puissance maîtresse du Maroc une incontestable supériorité dans [illegible] de. »

M. André Lebon, prenant la parole à son tour, a déclaré que, fidèle au programme de la Fédération, il entendait ne faire aucune espèce d'allusion politique, « mais, dit-il, les incidents déplorables qui ont eu leur répercussion, ces jours-ci, au Parlement, dans les commissions et dans la presse, justifient pleinement la création de la Fédération des industriels et des commerçants français, qui se consacrent exclusivement à la défense des intérêts généraux du commerce et de l'industrie, sans autre préoccupation que celle du développement économique du pays. »

L'AFFAIRE DAUTRICHE

Paris, 18 juin, 7 h. soir.

Depuis le 14 juin, les interrogatoires de M. Dautriche, l'officier d'administration, sont suspendus. On peut se demander quelles sont les raisons qui ont poussé le capitaine rapporteur à se désintéresser de l'affaire.

M. Auffray, défenseur de l'inculpé, a dit à un de nos confrères : « Je ne sais pas quand les interrogatoires seront repris ; je sais seulement qu'il est question de photographier les livres où sont les écritures qui ont servi à étayer l'accusation. »

M. Auffray ajoute que M. Dautriche, fort incommodé par la chaleur, est actuellement souffrant.

INONDATIONS A MONTROUGE

Paris, 18 juin, 5 h. soir.

Le quartier du Petit-Montrouge a été soudainement inondé ce matin, vers cinq heures, par suite de la rupture, place du Lion-de-Belfort, d'une conduite d'un mètre 30 de diamètre, la plus forte de Paris, celle qui amène dans la capitale les eaux de la Vanne.

Des torrents se répandirent dans les rues avoisinantes, balayant tout sur leur passage, sur une longueur de près d'un kilomètre, avec une telle violence que les pavés en furent emportés. L'eau pénétra dans les boutiques, les rez-de-chaussée, atteignant une hauteur de 50 à 60 centimètres. Toutes les caves environnantes furent envahies par l'eau. Au parc Montsouris, dans certaines rues situées en contre-bas, de véritables lacs se formèrent. Les pompiers furent appelés en toute hâte et prirent rapidement des mesures pour arrêter les ravages de l'eau, qui avait défoncé les chaussées avenue d'Orléans, sur une longueur de 100 mètres et sur une profondeur d'un mètre, et tordu les rails des tramways sur une longueur de 15 mètres.

Pendant ce temps, on dépêchait des agents cyclistes au réservoir de la Vanne pour le faire fermer. Des pompes à vapeur furent mises en mouvement pour épuiser les eaux, mais n'étant pas destinées à cet usage, elles durent bientôt être remplacées par des pompes d'épuisement des Compagnies particulières, qui fonctionnèrent toute la matinée et l'après-midi.

On procéda en même temps, à 10 mètres au-dessous du sol, à des travaux de consolidation des carrières des catacombes, situées sur le tracé du Métropolitain. L'eau a pu pénétrer dans les carrières par les ouvertures du sol, mais les travaux de consolidation n'ont pas été endommagés.

Les rues ont repris maintenant leur aspect normal. Une boue épaisse couvre néanmoins le sol. Des équipes d'ouvriers aident les pompiers dans l'accomplissement de leur besogne. Un piquet de soldats d'infanterie coloniale est occupé à dépaver la chaussée de la place d'Enfert-Rochereau, à l'avenue d'Orléans.

Les causes de la rupture de la conduite de la Vanne ne sont pas encore définitivement établies, mais il résulte des premières investigations que l'accident a dû être occasionné par les travaux du Métropolitain effectués dans les parages.

LA

Catastrophe du «Général-Slocum»

New-York, 18 juin.

L'enquête sur la catastrophe du vapeur *Général-Slocum* a déjà démontré que ce vapeur était en mauvais état de service. Les ceintures de sauvetage, qui n'avaient pas été visitées sérieusement depuis treize ans, étaient pourries. Ses tuyaux d'incendie n'avaient jamais été déroulés et ont crevé en plusieurs endroits à la première pression de l'eau.

Enfin, on s'explique que les chaloupes n'aient pu être mises à l'eau; elles étaient solidement attachées avec du fer.

Le général de Cornulier-Lucinière

Paris, 18 juin, 6 h. 20 soir.

On se souvient de la lettre publiée en novembre 1903 par un journal de l'Ouest et signée du général de Cornulier-Lucinière. Au moment de sa publication, le général était passé depuis quelques jours dans la deuxième section du cadre de l'état-major général.

Dans cette lettre, le général, après avoir rappelé que c'était la première fois que le chef de la division de Nancy ne recevait pas la plume blanche avant de quitter le service actif, se livrait en termes très vifs à des critiques contre la façon dont avec nos gouvernants actuels sont faites les nominations et expliquait les raisons pour lesquelles il s'était abstenu d'assister à un banquet présidé par le ministre de la guerre.

Bien que le général de Cornulier-Lucinière pouvait, n'étant plus en activité, se considérer comme parfaitement libre d'écrire ce qu'il pensait et avait sur le cœur, il fut renvoyé devant un conseil d'enquête, appelé à donner son avis sur la question de savoir s'il y avait lieu de le mettre à la retraite d'office pour faute grave contre la discipline.

Le général de Cornulier-Lucinière a déféré cette décision au conseil d'Etat. Il exposait qu'il a été renvoyé devant le conseil d'enquête en vertu du décret du 8 novembre 1903, promulgué seulement le 10 décembre suivant et que le fait à lui reproché s'est passé le 9 novembre. Or, les décrets n'ayant pas d'effet rétroactif, il ne pouvait être fait application d'un texte promulgué postérieurement à l'acte incriminé.

Le ministre de la guerre n'en jugeait pas ainsi. Pour lui, l'ordre de renvoi devant un conseil d'enquête n'est qu'une mesure d'ordre disciplinaire, dont il n'appartient pas au conseil d'Etat de connaître.

De plus, le décret du 8 novembre 1903, affirmait-il n'ayant fait qu'organiser la procédure devant les conseils d'enquête, il en concluait que les décisions de ce genre sont applicables même aux faits antérieurs à leur promulgation.

Le conseil d'Etat a jugé que le ministre de la guerre n'avait pas outrepassé les droits qui lui appartiennent et que sa décision n'était pas susceptible d'être déférée au conseil d'Etat par la voie contentieuse.

On sait que, le 14 décembre, le conseil d'enquête en l'absence du général, qui a refusé de se rendre devant lui, a exprimé un avis contraire à la mise à la retraite d'office.

Le sucrage des vendanges

Paris, 18 juin, 4 h. 5 soir.

Le comité technique d'œnologie s'est réuni hier au ministère du commerce. Il a discuté la question de la réglementation du sucrage des vendanges et a adopté les propositions suivantes, qui ont été présentées au nom de sa deuxième commission par M. Jean Cazeles :

1. Modifier ainsi qu'il suit le texte du premier paragraphe de l'article 7 de la loi du 28 janvier 1903 : « Le sucrage des vendanges, des moûts, des lies et des marcs de raisin est interdit, sauf aux récoltants et pour leurs propres récoltes. Tout récoltant qui voudra ajouter du sucre à sa propre récolte est tenu d'en faire la déclaration trois jours au moins à l'avance, à la recette-buraliste des contributions indirectes. La quantité de sucre ajoutée ne pourra être supérieure à 10 kilogrammes par trois hectolitres de vendanges; le sucre ainsi employé sera passible d'une surtaxe de 35 francs par 100 kilogrammes ;

Toutefois, les fabricants de vins mousseux pourront, à titre exceptionnel, et moyennant une déclaration spéciale et préalable, ajouter, chez eux, à la vendange achetée et sous la surveillance de l'administration,la quantité de sucre prévue par le présent article ;

2. Supprimer le deuxième paragraphe du même article et le remplacer par le texte ci-après :

« Toutes les dispositions antérieures concernant la fabrication du vin de sucre pour la consommation familiale, sont et demeurent abrogées » ;

3. Dans le troisième paragraphe du même article, ajouter le mot « lies » aux mots : vendanges, moûts ou marcs de raisins :

4. Ajouter à l'article 7 une disposition ainsi conçue : « En cas d'infraction aux dispositions du présent article, toutes les quantités de vin trouvées en la possession de celui qu' aura commis l'infraction seront considérées, sous réserve de la preuve contraire, comme provenant du sucrage des vendanges et, par suite, soumises à la [illegible] de vin comme équivalent de 5 kilogrammes de sucre, sans préjudice de l'application des sanctions pénales édictées par le présent article»;

5. Soumettre la circulation du sucre au contrôle de l'administration des contributions indirectes dans les conditions suivantes

Pour les quantités de 100 kilogrammes et au-dessus : lien de l'acquit-à-caution.

Pour les quantités au-dessous de 100 kilogr. et au-dessus de 20 kilogrammes : obligation du laissez-passer.

Pour les quantités de 20 kilogrammes et au-dessous : libre circulation.

L'incurie de M. Pelletan

Paris, 18 juin, 7 h. 40 soir.

Il y a quelques jours, le journal de Haïphong nous a raconté les pénibles incidents de traversée du croiseur-cuirassé « Sully », et son arrivée à Saïgon dans un état tel qu'il ne put reprendre immédiatement la mer.

Aujourd'hui, une lettre révèle au « Temps » d'autres incidents de cette même traversée. Entre Djibouti et Colombo, la machinerie a subi des avaries sérieuses, et il y eut de graves incidents dans le personnel. La traversée du canal de Suez n'avait pas été heureuse non plus, car le croiseur s'y échoua alors qu'il voulait éviter un cargo boat anglais échoué lui-même, et éprouva une avarie d'hélice.

Arrivé à Saïgon le 1er février, le « Sully» passa au bassin pour se réparer et ne fut en état de reprendre la mer que le 15 avril.

En résumé, le « Sully » a mis trente-un jours pour aller de Toulon à Saïgon, ce qui est une vitesse très inférieure à celle d'un paquebot d'allure modeste, et il a dû rester ensuite un mois et demi indisponible pour se réparer.

Quant au d' « Assas », envoyé également en Indo-Chine pour renforcer l'escadre d'Extrême-Orient et la défense mobile de Saïgon, on se souvient qu'il eut un accident de chaudière en quittant Alger, et des mécomptes tels dans la traversée, que lui, bâtiment convoyeur, de contre-torpilleurs, a dû laisser libertié de manœuvrer à ces petits navires, qui sont arrivés plusieurs jours avant lui à Saïgon.

Enfin, la « Foudre », qui allait de Cherbourg en Indo-Chine, a quitté son point de départ le 22 avril et n'est arrivé à Saïgon que le 15 juin, soit après une traversée de cinquante-quatre jours. On ne connaît point les incidents qui ont ainsi retardé son passage. Le ministre, bien entendu, ne les communique pas. Il faudra, pour être renseigné, attendre des lettres de l'Indo-Chine.

On ne peut croire que tout s'est régulièrement passé dans le voyage, car, alors qu'une dépêche officielle annonçait que la « Foudre », arrivée le 30 mai à Colombo, devait en repartir le lendemain, elle n'a appareillé en réalité que le 4 juin.

LES ORAGES

Lille, 18 juin.

Un violent orage a causé, vendredi soir, de grands dégâts dans le Cambrésis, principalement au château Neuvilly-Montay, où des grêlons, pesant de 80 à 95 grammes, ont fauché les récoltes.

A Caudry et au Cateau il ne reste pas une vitre Aux tissages Hendry, à Caudry, et Lévy, à Ligny, les dégâts sont considérables, car les grêlons n'ont pas seulement crevé la toiture, mais haché littéralement les pièces de toile qui se trouvaient sur les métiers.

La grêle est tombée à Burigny, Landrécies, Aulnoy, Hautmont, arrondissement d'Avesnes, faisant des dégâts identiques.

Dijon, 18 juin.

Cette nuit, un véritable cyclone s'est abattu, vers 2 h. 30 du matin, sur Dijon. Nombre d'arbres ont été brisés dans les jardins et les promenades, ainsi que dans les campagnes. Néanmoins, les récoltes n'ont pas eu beaucoup à souffrir. Pas de grêle ; pas d'accident de personnes.

Les relations serbo-bulgares

Belgrade, 18 juin.

Le roi de Serbie a eu, dans la matinée, à la gare du chemin de fer un entretien d'une heure avec le prince de Bulgarie, qui a passé ici incognito, revenant de son château d'Ebenthal en Hongrie et se rendant à Sofia.

M. Pachitch, ministre des affaires étrangères, assistait à l'entrevue.

Vienne, 18 juin.

Commentant l'entrevue du roi Pierre et du prince Ferdinand à Belgrade, la «Nouvelle presse libre dont on connaît les attaches officieuses dit : « Quoi qu'on semble dans les Balkans travailler au rapprochement de la Bulgarie, de la Serbie et du Monténégro, on n'ira certainement pas jusqu'à la formation d'une triple alliance balkanique, car il est invraisemblable que la Bulgarie veuille partager l'hégémonie des Balkans avec la Serbie et le Monténégro ».

La «Nouvelle presse libre» croit que le roi Pierre travaille au rapprochement des trois Etats pour consolider sa propre situation en Serbie.

La commission extra-parlementaire de la marine

Paris, 18 juin, 8 h. 25 soir.

La commission extraparlementaire de la marine s'est réunie aujourd'hu sous la présidence de M. Clémenceau.

Voici le procès-verbal officiel de la réunion :

M. Chautemps demande communication de certaines pièces du ministère de la guerre. Le président transmettra la demande. M. Gerville-Réache continue son discours sur la question du choix et des conditions à remplir sur les points d'appui. Il propose à la commission les trois vœux suivants : 1. Confier à une seul ministre tout ce qui a trait à la défense des colonies en temps de paix ou de guerre ; 2. Arrêter les conditions nécessaires à un point d'appui ; reviser en conséquence la liste des points d'appui et déterminer les mesures à prendre pour suppléer à celles de ces conditions qui feraient défaut ; 3. Arrêter la liste des colonies qui ne sont pas point d'appui de la flotte et dans lesquelles il serait utile de constituer des cadres, des approvisionnements d'armes et de munitions leur permettant de se défendre elles-mêmes.

M. Bertin soulève au sujet de la défense mobile de l'Indo-Chine un débat auquel prennent par l'amiral Campton, MM. Doumer, Chaumet, Delonde et le colonel Barnud. M. Delonde insiste pour que la commission s'abstienne de discuter les détails techniques de la défense coloniale qui relèvent plus particulièrement du comité consultatif de la défense des colonies et des autres corps techniques. M. Lockroy voudrait que la commission n'oubliât pas qu'elle a été chargée par la Chambre de faire une enquête sur les actes de l'administration centrale de la marine. Il rappelle les critiques formulées par M. Chaumet à la dernière séance contre l'administration du ministre actuel et regrette que, dans sa réponse à M. Chaumet, M. Thomson n'ait pas prêté à des critiques l'attention qu'elles méritaient.

La commission doit reprendre l'examen des faits signalés et clore ultérieurement le débat par un rapport et des ordres du jour qui puissent être rapportés aux Chambres comme une sanction. M. Thomson répond que la majorité des critiques formulées contre l'administration de M. Pelletan ont été formulées ou pourraient l'être contre l'administration de ses prédécesseurs et notamment celles de M. Lockroy.

Le gouvernement actuel a du reste fait beaucoup pour la défense nationale et celle des colonies. Il ne faut pas s'attacher à de vaines récriminations. Il vaut mieux s'occuper des mesures à prendre pour l'avenir. Dans cet ordre d'idées, il déposera un ordre du jour formulant les vœux de la commission.

M. Chautemps demande qu'on examine la question des points d'appui à conserver et de ceux à abandonner. M. Vazeilles ne voudrait pas que la commission passât à cet examen avant de connaître la valeur des accusations formulées contre l'administration actuelle. M. Millies Lacroix prétend que ce n'est pas là le rôle de la commission. M. Chaumet ne demande pas mieux que de voter un ordre du jour formulant les vœux de la commission au sujet de la défense des colonies, mais il entend qu'au préalable la commission ait donné suite aux critiques qu'il a présentées et à celles qu'appelle la question des travaux de Bizerte, de Diego-Suarez, des approvisionnements de charbon, etc.

M. Messimy dépose avec M. Etienne une motion relative à la défense mobile des colonies, qu'il considère comme la clôture nécessaire du débat.

M. Doumer estime que le rôle de la commission doit être surtout de faire l'enquête demandée par la Chambre sur les actes de l'administration actuelle. En ce qui concerne les mesures à prendre pour la défense des colonies et plus particulièrement celle de l'Indo-Chine, le Parlement s'est prononcé à diverses reprises, notamment encore avant-hier à la commission du budget [illegible] de la marine présence par le gouvernement, et la commission n'a pas à recommencer tous ces débats.

A la demande du président, la commission déclare que la discussion générale est close et met à l'ordre du jour de la prochaine séance l'examen des vœux proposés par MM. Thomson, Etienne, Messimy. La discussion de ces vœux permettra à chacun de formuler et de préciser sur chaque point, d'une manière méthodique, les critiques contre l'administration actuelle, en même temps qu'elle fournira à la commission l'occasion d'étudier et d'indiquer au gouvernement les mesures générales à prendre pour la défense des colonies. Prochaine séance mercredi à 3 heures.

L'ATTENTAT D'HELSINGFORS

Saint-Pétersbourg, 18 juin.

On a reçu de Helsingfors les renseignements complémentaires suivants concernant l'attentat contre le gouverneur général de Finlande :

Quand le général Borbikof se rendait au Sénat, il était toujours accompagné jusqu'à l'escalier intérieur par un aide de camp. Le Sénat s'était chargé de garantir la sécurité du gouverneur général dans le palais sénatorial, où la police n'a pas le droit de pénétrer.

Le jour de l'attentat, le général Bobrikof avait congédié son aide de camp à l'entrée du palais et avait en même temps pris congé des filles du gouverneur d'Helsingfors qui l'accompagnaient. Le concierge du Sénat suivit le gouverneur général en montant quelques marches et, redescendit dans le vestibule, après avoir constaté qu'il n'y avait aucune personne étrangère dans l'escalier.

Lorsque le général Bobrikof eut pénétré dans le corridor du 2e étage, on entendit trois détonations. Après l'ébahissement, le gouverneur général entra tranquillement dans la salle des séances. Le concierge, qui était accouru, l'y avait accompagné. Pendant ce temps-là, l'auteur de l'attentat s'était enfui et s'était brûlé la cervelle dans le vestibule.

Schaumann avait pris part, l'an dernier, aux désordres occasionnés dans la rue par l'appel des recrues et avait été arrêté. Il a laissé une lettre dans laquelle il affirme qu'il n'a pas de complices et qu'il a agi d'après ses propres convictions.

Le général Tourbine, commandant en chef des troupes, a pris la direction des affaires gouvernementales.

Légion d'Honneur

Paris, 18 juin, 6 h. soir.

Le ministre des affaires étrangères a remis ce matin au nom du président de la République, la grand croix de la Légion d'honneur au général Porter, ambassadeur des Etats-Unis à Paris.

On a déjà dit que le général Porter allait être remplacé à son poste et serait nommé gouverneur de l'Etat de New-York.

Il est à remarquer que c'est la première fois qu'un ambassadeur américain reçoit une distinction du gouvernement auprès duquel il est accrédité.

Petites Nouvelles Télégraphiques

Nos divers correspondants nous télégraphient :

Train arrêté par des bandits

New-York, 18 juin. — Un télégramme annonce que des bandits ont arrêté un train express à Bearmouth, dans le Montana, en tuant le mécanicien et deux autres hommes. Ensuite ils se sont sauvés, emportant leur butin, d'une valeur considérable.

Aucune arrestation n'a encore été faite, mais la police est à leur poursuite.

Attentats contre des trains

Vladikavkas (Caucase), 18 juin. — Une bande de brigands a fait dérailler, cette nuit, un train, en enlevant les rails du chemin de fer. Elle a attaqué le wagon-poste et a échangé des coups de feu avec la

pas étendu ses ravages ; combattu par les bouillies au soufre « dont l'efficacité vient tous les jours confirmer les résultats des premières études sur le traitement simultané de l'oïdium et du mildew ».

Les bruits que l'on avait fait courir au sujet de la valeur de ce traitement à la station viticole de Cognac étaient donc faux ou intéressés, et les bouillies au soufre sont donc toujours recommandées à la station. Il était inutile, dans l'intérêt de la vérité, et peut-être dans l'intérêt des viticulteurs, qui ont à se défendre contre l'oïdium et contre le mildew, et qui ont surtout à économiser la main-d'œuvre, il était utile de faire cette constatation.

Le soufre pulvérulent n'a pas produit de résultat dans le sud-ouest, alors que les vignerons se sont défendus contre l'oïdium avec les bouillies au soufre. Et voici les raisons données et peut-être non publiées.

L'action du soufre est due aux vapeurs de ce produit, alors que la température atteint au moins 20 degrés centigrades. Il paraît donc certain que plus le soufre est divisé sur les feuilles de la vigne et le raisin, plus l'action sera étendue. Ceci a été démontré par l'application des soufres fins qui ont toujours donné de meilleurs résultats contre l'oïdium que les soufres grossiers.

Les soufres employés dans les bouillies occupent plus de place pour la même quantité de soufre, c'est-à-dire que, mélangé avec l'eau il est plus étendu sur les parties vertes et en couche plus mince. Le vent ne l'a pas entraîné, le soufflet projecteur ne l'a pas poussé en « paquet » sur un seul point quelconque, il est simplement distribué en petites quantités partout où la pluie fine du pulvérisateur frappe les feuilles et s'y attache. C'est une buée de soufre et de cuivre qui est répandue sur les parties vertes de la vigne, alors que le soufflet, employant beaucoup plus de matière, ne couvre pas la même surface aussi uniformément.

En mélange avec le cuivre et les produits qui formulent les bouillies, il est moins entraîné par les pluies, alors que le soufre ordinaire, non mouillable par sa constitution, ne résiste pas à cet entraînement.

Ainsi divisé, ainsi retenu sur les feuilles et le raisin, le soufre employé avec le sulfate de cuivre agit au premeir relèvement de la température et préserve la vigne de l'oïdium en même temps que le cuivre la préserve du mildew.

Les bouillies au soufre seront un progrès; la viticulture « s'aide », on le voit tous les jours, elle ne demande qu'à être protégée contre la fraude légale qu'est le sucrage et les autres multiplications trop tolérées.

Maître Ramon.

CARNET MÉRIDIONAL

La corrida du 3 juillet à Nîmes

La malechance qui pesa lourdement sur les deux espadas Bombita-Chico et Morenito de Aigéciras, lors de la corrida du 29 mai à Nîmes, semble s'être dissipée dès que les deux matadors ont franchi la frontière. Il ne pouvait en être autrement.

Les lauriers cueillis à huit jours de date par Morenito à Béziers et à Arles attestaient que cet excellent torero avait eu à Nîmes une après-midi de guigne noire, comme cela ne lui arrive presque jamais. Les fervents des sports, quels qu'ils soient, connaissent peu ou prou la déveine ! Inutile d'insister.

Quant à Bombita-Chico, la place prépondérante qu'il occupe dans le toréo et les efforts louables qu'il tenta, durant la corrida, pour s'élever au-dessus de sa disgrâce, lui valurent de nombreuses sympathies.

Relatant les fêtes d'Algeciras, le « Torero » s'exprime ainsi : « Bombita a obtenu un magnifique succès à ses deux toros, il n'a pas éclipsé, cependant, ses deux compagnons Machaquito et Morénito qui ont eu une soirée inoubliable. »

Dans cette corrida, les toros étaient d'Arribas frères qui fourniront la réserve pour la corrida du 3 juillet.

Chronique Régionale

DURAND ET DURAND

Ainsi se nomment deux aveugles qui viennent de recouvrer la lumière. La première Mademoiselle Durand, 17, rue de Lavérune, à Montpellier; la seconde, Madame Durand, barque 27, à Beaucaire, atteintes toutes deux de cataracte, depuis plusieurs années, viennent de guérir grâce aux remèdes végétaux de l'Oculiste Américain, 7, rue Jeu-de-l'Arc, à Montpellier.

HÉRAULT

Le Comptoir National d'Escompte de Paris

agences de Montpellier, Béziers, Cette, Clermont-l'Hérault, Bédarieux, reçoit dès maintenant les **OBLIGATIONS PANAMA** pour l'encaissement des répartitions à distribuer par le liquidateur de l'ancienne Société.

Aux personnes soucieuses de leur santé et de la conservation du linge, nous ne saurions trop recommander l'emploi du savon garanti pur, marque « **Le Fer à Cheval** ».

BOURSES COMMERCIALES A L'ETRANGER

Concours en 1904 pour l'attribution de bourses commerciales de séjour à l'étranger.

Un concours aura lieu les 17 et 18 octobre 1904 pour l'attribution de bourses commerciales de séjour à l'étranger.

Ces bourses sont attribuées pour une durée d'une année et peuvent être renouvelées pour une deuxième année par décision ministérielle. Leur valeur est fixée à 3.000 fr. pour la première année et à 2.400 fr. pour la seconde année.

Les demandes d'inscription doivent être adressées à la préfecture du département du 1er juillet au 1er août 1904.

Le règlement et le programme du concours sont déposés dans les bureaux de la préfecture et des sous-préfectures où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

CONCOURS D'AGENTS-VOYERS

Ont été déclarés admis au concours d'agents-voyers surnuméraires qui viennent d'avoir lieu à la préfecture : MM. Senaux ; Pelerin ; Garbeiron Henri ; Genieys.

Agents-voyers cantonal

MM. Ferrier ; Fraisse ; Boudène ; Galibert ; Thibal ; Gros ; Garbeiron Jean.

MONTPELLIER. — L'élection sénatoriale. — Lorsque le président du conseil annonça à M. Salis que M. Razimbaud voulait transformer en interpellation la question sur les agissements du sous-préfet de Lodève dans la campagne ouverte pour l'élection sénatoriale, M. Salis lui répondit que cette interpellation ne le gênait pas, *quoique venant de M. Razimbaud.*

Nous nous étions demandé ce que cela pouvait bien vouloir dire. Un groupe de délégués sénatoriaux nous l'explique aujourd'hui dans une communication insérée par le *Petit Méridional*. Il paraît que le candidat au profit duquel s'est produite l'intervention de M. Costa, sous-préfet de Lodève, « au moyen de procédés violents et essentiellement condamnables », n'est autre que M. Razimbaud lui-même. C'est du moins ce qu'affirme le « groupe de délégués ».

Telle est la seule information nouvelle que nous apporte la presse républicaine sur le scrutin du 26 juin.

Pharmacie mutualiste libre. Meilleur marché que partout ailleurs, à la pharm. Figuier, Channel.

37e pèlerinage de la paroisse Saint-Matthieu à Notre-Dame de Lourdes. — Les personnes qui sont inscrites pour le 37e pèlerinage de la paroisse Saint-Matthieu à Notre-Dame de Lourdes, doivent dès maintenant échanger leurs cartes provisoires contre les billets du chemin de fer.

Nous les prions de ne pas attendre au dernier jour. L'affluence des demandes ayant nécessité des changements dans l'ordre des numéros donnés sur les cartes provisoires, aucun billet du chemin de fer ne sera distribué à la gare.

Les personnes du dehors qui en ont déjà fait ou qui en feront la demande, recevront à domicile leurs billets dès qu'elles nous auront envoyé leurs cartes provisoires.

Départ du train : Dimanche soir, 26 juin, à 6 h. 30.

Retour : Jeudi matin, 30 juin, 7 h. 58.

A LA VILLE DE MONTPELLIER
Ancienne Maison Maumejan
Place Préfecture et rue Saint-Guilhem

La clôture de la liquidation devant avoir lieu sous peu, **Lundi 20 juin et jours suivants**, grande mise en vente des articles restant en magasin, avec de nouveaux rabais.
Matériel à vendre.

Banquet de la Mutuelle catalane. — La société de secours mutuels, la Mutuelle Catalane, fêtait hier soir, sa constitution légale en un banquet, qui a eu lieu au Riche-Hôtel Continental, place de la Comédie.

Une centaine de personnes, membres actifs ou honoraires de la société, de nombreuses dames et jeunes filles, et les rédacteurs du « Petit Méridional », de la « Dépêche », du « Midi », de la « Vie Montpelliéraine » et de l'« Eclair », avaient répondu à l'aimable invitation du président, M. Almes, avocat à la cour d'appel.

La presse perpignanaise était représentée par MM. Chaulet, rédacteur de l'« Indépendant des Pyrénées-Orientales » et Calmon, rédacteur de la « République ».

A la table d'honneur avaient pris place à côté du président, Mmes Andrieux, Mitjaville, Coderch, Ville, Pontich, et MM. Ville, professeur à la Faculté de Médecine, Maldès, docteur en pharmacie, Llinas, commis principal de direction des contributions indirectes, Mitjaville, conseiller du commerce extérieur de la France, Bonnefoy-Sibour, chef de cabinet de M. le préfet de l'Hérault, Coderch, professeur d'espagnol au grand lycée.

Citons parmi les convives, MM. de Casamajor, secrétaire général de l'Union des sociétés de secours mutuels ; Camette, professeur à la Faculté des Lettres, Radondy, Jouet, etc.

S'étaient fait excuser : MM. Mas, député de l'Hérault, président d'honneur de la Mutuelle Catalane, M. le préfet de l'Hérault, M. Dupontcil, secrétaire général de la préfecture, Crova, professeur honoraire à la Faculté des sciences, président d'honneur de la société ; Arolas, ingénieur des ponts et chaussées ; Nichet et Reynès, avoués docteurs Battle et Dusser, membres honoraires de la société.

Le menu a été excellent et le service irréprochable ; il n'en fallait pas davantage pour provoquer la gaieté des convives, dont l'exubérance s'est donnée libre cours à l'heure des toasts.

C'est M. Almes, président, qui a pris le premier la parole pour remercier ses invités de leur empressement à répondre à son appel et des sympathies qu'ils lui ont témoignées.

Il a regretté, cependant, l'absence de M. le préfet et des présidents d'honneur de la société, a bu à la prospérité de la Mutuelle Catalane, après avoir adressé un compliment délicat aux dames présentes et, en particulier, à Mme Andrieu, une insigne bienfaitrice de la société, il a levé son verre en l'honneur du président de la République, du préfet de l'Hérault, de tous les membres présents et des journalistes qu'il a remerciés en excellents termes de leurs concours aux œuvres mutualistes.

Un superbe bouquet a été offert à Mme Andrieux, pendant que les applaudissements éclataient de toutes parts.

M. Ville a adressé un salut cordial à tous ses camarades de la Mutuelle Catalane et a bu aux dames et à la Société, dont il fait partie.

M. Mitjavile a vanté les bienfaits des sociétés de secours mutuels et porté un toast à M. Almes.

Après avoir excusé M. le préfet de l'Hérault et M. Dupontheil, secrétaire général de la préfecture, absents, M. Bonnefoy-Sibour a fait l'éloge de M. Mas, député de l'Hérault, et bu au président de la République, à la Mutuelle Catalane et à son président.

Il s'est déclaré particulièrement heureux d'avoir été convié à ce banquet comme représentant du préfet et d'avoir aussi reçu une invitation personnelle, attention à laquelle il a été très sensible.

M. Casamajor a prononcé deux ou trois allocutions avec son éloquence habituelle, remercié le président du dévouement dont il a fait preuve envers les membres de la Société, adressant à Mme Andrieu, la bienfaitrice de la « Mutuelle Catalane », un compliment très gentiment tourné et qui a été chaleureusement applaudi, et faisant ressortir tous les bienfaits que procurent les sociétés de secours mutuels.

Notre confrère M. Chaubet, rédacteur de l'« Indépendant des Pyrénées-Orientales », a apporté le salut des Catalans et levé son verre en l'honneur de la société « La Mutuelle ».

Notre collaborateur a répondu au nom des journalistes présents, assurant le président de « La Mutuelle Catalane » du concours de la presse, qui a trouvé auprès de lui un si charmant accueil, et a porté un toast aux dames et à ses confrères perpignanais.

M. Calmon, rédacteur de la « République des Pyrénées-Orientales » a prononcé une ravissante allocution avec une « furia » toute méridionale, et un sentiment exquis, et apporté à ses camarades de Montpellier le salut de la presse catalane.

Les délégués de la mutuelle de Béziers, de Cette, M. Camelle, M. Jacques Jouet, un étudiant M. Pailharès, ont pris ensuite la parole, ainsi que M. le commandant Caloni qui a prononcé une vibrante allocution en catalan, et M. le professeur Coderch qui a fait l'éloge de l'astronome François Arago.

Mme Andrieu a débité une délicate poésie qui a déchaîné une véritable tempête de bravos ; Mme Marty, MM. Radondy, Maldès et bien d'autres, nous ont ensuite régalé de plusieurs chansonnettes qui ont été vivement applaudies.

Tous les discours, d'ailleurs, ont été salués de bans très nourris et d'applaudissements chaleureux qui crépitaient encore dans la vaste salle du Riche-Hotel, lorsque, pressé par les nécessités du service, nous avons pris congé de l'aimable président que nous avons encore remercié de l'accueil sympathique qu'il avait bien voulu réserver aux membres de la presse.

Panama. — La Société Générale reçoit dès maintenant les obligations de toute nature de l'ancienne compagnie de Panama pour les produire à la liquidation et encaisser les répartitions.

Départ pour Florensac. — Sept gendarmes à pied, de la résidence de Montpellier, ont quitté notre ville hier, par le train de 10 heures 53 du matin, se rendant à Florensac, à l'occasion des élections municipales qui doivent avoir lieu aujourd'hui dans cette localité.

Le même jour, par le train de 3 heures 7 après-midi, deux gendarmes à pied de la résidence de Castries ont également quitté Montpellier pour la même destination.

Dès vendredi, M. Poursines, adjudant de gendarmerie à Montpellier, s'était rendu à Florensac afin de préparer les cantonnements de ces hommes.

Mort aux cafards avec la pâte américaine **Au Singe**, 21, rue Saint-Guilhem.

Le certificat d'études primaires. — Il ne nous est pas possible de faire connaître le résultat des examens pour l'obtention du certificat (garçons), la liste des admis définitivement n'ayant pas été affichée comme d'habitude à l'école laïque de la rue Jeu-de-l'Arc.

Des renseignements obtenus, il résulte que les employés de l'Académie se seraient contentés d'en envoyer le double aux journaux du bloc, au lieu de l'afficher.

L'Académie a jugé sans doute que ces examens ne concernaient plus les élèves des écoles libres.

Ornements, bronzes, statues, fleurs, lingerie, tapis pour églises. Clément Jullian, Nîmes.

Scène tumultueuse. — Décidément, les habitants de la rue de la Fontaine n'ont pas tort lorsqu'ils se plaignent des scènes bruyantes et même scandaleuses qui se produisent dans ce quartier, provoquées par des femmes de mœurs très spéciales.

Dans la nuit de vendredi à samedi, une nouvelle scène du même genre a mis les habitants du quartier en émoi. A minuit, trois femmes, se sentant fort peu du repos des honnêtes gens, se sont prises de querelle et ont terminé par une bataille en règle à coups de poing.

La cause de cette scène se rapportait, paraît-il, à une question d'entolage.

Les gens, éveillés en sursaut, ont pu suivre à leurs fenêtres les péripéties du combat qui s'est déroulé en présence de l'entolé lui-même, cause du conflit.

La propriétaire du garni où loge le trio de mégères, devant les justes réclamations des habitants du quartier, et écœurée à son tour, s'est empressée de donner congé à ses trois locataires.

Félix Potin, Café des Ambassadeurs, neo plus ult.

Arènes de Montpellier. — Corrida de muerte. — Dans notre communication d'hier nous avons indiqué le début de la carrière taurine du matador Suarito, en voici la suite :

En 1896, âgé de 21 ans il alla au Mexique pour figurer dans les cuadrillas de Quinito, El Boto, Paco Frascuelo, Zaccalo, etc., qui, de temps en temps lui cédaient un toro et figura ensuite sur les affiches comme matador : il fit dix corridas à Guatemala et 14 à Santa-Fé de Bogota. C'est dans cette plaza où, seul au milieu de l'arène il travailla un toro de capo, banderille et muleta, il reçut au dernier tercio une cornada de 8 centimètres d'extension pour 6 de profondeur et, malgré le sang qui coulait en abondance, il se débarrassa de son adversaire par une superbe estocade ; le journal «El Progreso de Bogota» disait : Quand Suarito fut conduit à l'infirmerie, l'ovation dut s'entendre en Espagne.

En 1899, il toréa en France et en Espagne. A Madrid, un jury composé de journalistes taurins devait décerner une cape de gala à celui des quatre matadors engagés qui se comporterait le mieux ; le premier prix échut à Suarito et depuis cette époque les engagements ne lui firent pas défaut.

En 1900 et 1901, il parut dans les plazas de Santander, Bilbao, Barcelone, la Corogne, Alicante, etc., alternant avec les novilleros en renom de cette époque : Morenito de Algeciras, Saleri, Revertito Valentin, Lagartijillo-Chico, Serrita, etc. Le 15 juillet, il fut blessé à Madrid par un toro de Miura ce qui l'empêcha pendant 10 mois de s'adonner à sa périlleuse profession. Depuis 1903, il a pris part à 32 corridas.

Tel est le matador que les aficionados auront le plaisir d'applaudir le 26 juin.

Les Frères Pénitents sont priés d'y assister.

Avis. — MM. les limonadiers sont invités à se rendre mercredi 22 courant, à 9 heures du soir, dans la salle de droite du café de France (ancien club Laurin), pour une affaire qui les concerne. Présence indispensable. — Un groupe de limonadiers.

SAINT-PONS. — Concert. — A l'occasion de la fête patronale de Saint-Pons, la Philharmonique Saint-Ponaise fera entendre, le dimanche 19 juin, à 8 h. 30 du soir, les morceaux suivants, sur la promenade des Tilleuls :

1. Allégro, X... — 2. Le Châlet, ouverture, Adam. — 3. Aubade espagnole, Van Perk. — 4. Bénédiction des Poignards (Les Hugenots), Meyerbeer. — 5. En conversation, polka, Dumaine.

Et le lundi 20 juin, à 8 h. 30 du soir, sur la promenade des Tilleuls, les morceaux suivants :

1. Allégro, X... — 2. Cavalerie légère, ouverture, Suppé. — 3. Dans un rêve, pastorale, Camonelle. — 4. Les contes d'Hoffmann, fantaisie, Offenbach. — 5. Amour au Printemps, valse, C. Faust.

FABREGUES. — Vaccination gratuite. — L'arrêté préfectoral sur la vaccination gratuite a été affiché il y a huit jours. Celle-ci se fera le lundi 20 courant, de 8 heures à 10 heures du matin et de 4 heures à 6 heures du soir, à la mairie. Elle se répétera le dimanche suivant au matin, pour les habitants des campagnes.

Le docteur H. Coustan se mettra à la disposition des personnes qui désireront se faire vacciner.

Cette vaccination est «obligatoire» ainsi que la revaccination. Nul ne saurait s'y soustraire étant donnés les cas de variole qui ont éclaté en ville. La loi punit ceux qui ne se soumettent pas à cette obligation.

Harmonie Saint-Gérard. — C'est ce soir, à 8 h. 3/4, qu'aura lieu dans la cour de la maison de Brignac le concert que nous avons annoncé. Le programme, composé avec soin, nous promet une très intéressante soirée. Nous sommes persuadé que nos concitoyens se retrouveront fort nombreux à ce concert.

Voici le programme : 1. Les Cadets de Gascogne, allégro (1re audition), X... — 2. Zampa, ouverture, Hérold. — 3. L'Hirondelle, fantaisie-polka pour grande clarinette, Marsal. — 4. Carmen, mosaïque, Bizet. — 5. Sourire d'avril, valse, Depret. — 6. Défilé avec tambours et clairons, X...

Prix d'entrée : 0 fr. 15.

CLERMONT-L'HERAULT. — Pèlerinage à N.-D. de Lourdes. — Aller : départ de Clermont-l'Hérault le 3 juillet vers 4 h. 30 du soir; arrêt-voyageurs à Aspiran, Paulhan, Lézignan-la-Cèbe, Pézénas, Béziers et Narbonne; arrivée à Lourdes le 4 juillet, vers 5 h. 35 du matin.

Retour : départ de Lourdes, le 6 juillet, vers 8 h. du soir; arrivée à Clermont le 7, vers 7 h. du matin. (Arrêt-voyageurs aux mêmes points qu'à l'aller.

Les pèlerins sont priés d'échanger dès maintenant, au presbytère de Clermont les cartes provisoires contre les cartes de chemin de fer. Cet avis intéresse plus particulièrement les pèlerins venant des directions de Lodève, Montbazin-Gigean et Faugères; rejoindre le train à Clermont ou à Paulhan, s'ils veulent bénéficier de la remise de 50 olo accordée sur la présentation de la carte de pèlerinage.

Chaque carte de pèlerinage de plus de 10 fr. est imposée par la Cie de 0.10 pour droit de timbre.

Le manuel du pèlerinage contenant les avis aux pèlerins, les cantiques et la marche du train se trouve à la disposition des intéressés.

On peut se le procurer au prix de 0.15 centimes, chez Mme Marie Guiraudou, les demoiselles Martin, et au presbytère.

Cheval emballé. — Le cheval de M. Gahenc, négociant en écorces, ayant pris peur au passage d'un automobile, parcourait hier matin, à une vitesse vertigineuse la rue de la Coutellerie, et aurait pu occasionner les plus graves accidents, sans l'heureuse intervention de M. Milhau, maître camionneur, qui n'écoutant que son courage et au prix d'un danger peut-être mortel, s'élança à la bride du cheval et put, grâce à sa force de colosse, le maîtriser et l'arrêter.

M. Milhau compte déjà à son actif plusieurs actes de dévouement, aussi espérons-nous que l'administration supérieure voudra bien honorer notre compatriote sinon d'une médaille au moins d'un diplôme bien mérité.

SAINT-MATHIEU-DE-TREVIES. — Dernièrement notre gendarmerie arrêtait pour mendicité et vagabondage le nommé Gustave Menès, 20 ans, né à Brest, chanteur ambulant, sans domicile fixe.

Menès, qui a déjà six condamnations à son actif, s'est vu infliger pour ce méfait, six jours de prison.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 18 juin, 6 h. 25 soir.

On repart avec une certaine modération sur nos rentes, avec le même acharnement sur les autres fonds. Nous n'avons qu'à le constater. Notre 3 p. 100 vaut 97-55, l'Extérieure, 87 47 et le Turc, 85 65. Les fonds russes n'ont pour ainsi dire pas varié.

Si l'on s'en rapporte à la tenue des Etablissements de crédit, on pourrait croire que le marché escompte une reprise d'affaires. Nous l'espérons. En attendant, le Crédit lyonnais monte 1111, le Foncier 687 et la Société Générale à 625. Par contre, les actions de nos Grands Chemins sont aujourd'hui un peu plus lourdes. Le Suez reprend sa marche en avant. Il clôture en grande fermeté, à 4180.

Nous laissons la Thomson à son cours d'hier, c'est-à-dire à 686, tandis que le Métro perd 4 fr. à 335. Le Rio est en légère amélioration à 1311. Le marché des Mines d'or est assez bien tenu.

De Lavigerie
22, place Vendôme.

LES RENTES VIAGÈRES

La rente viagère permet aux célibataires, aux époux sans enfants, etc., de s'assurer une vieillesse paisible et indépendante.

A l'âge de 60 ans, par exemple, le taux d'une rente viagère, par semestre est, à la Nationale, de 8.49 %, soit 5,49 % supérieur à l'intérêt de 3 % que donnent à peine aujourd'hui, les valeurs de tout repos.

Si le capital constitutif de la rente était versé cinq ans d'avance, à 55 ans, l'entrée en jouissance restant fixée à l'âge de 60 ans, le taux de rente serait de 11,066 %.

Les rentes viagères peuvent être constituées sur une ou plusieurs têtes.

La Nationale, dont le siège est à Paris, 17, rue Laffitte, et 2, rue Juliet-Will, et qui a des agents dans tous les arrondissements de France, tient d'ailleurs gratuitement et confidentiellement à la disposition des intéressés tous les renseignements nécessaires.

NOUVELLES GALERIES
MONTPELLIER
LUNDI 20 et MARDI 21 JUIN
GRANDE MISE EN VENTE A L'APPROCHE DE L'INVENTAIRE
GRANDS RABAIS

UN LOT considérable de

1000 FLACONS Alcool de Menthe « Cusenier »	Le flacon	1 fr. 10
1000 BOUTEILLES Eau de fleurs d'Orangers, qualité supérieure	Le demi-litre.	0 fr. 70
CHAUSSETTES fil, fond noir et cuir rayé fantaisie	La paire	1 fr. 00
SACS A MAIN cuir, nuances assorties, écrasées, fermoir et chaîne dorée Louis XV	La pièce	1 fr. 10
JARRETELLES et Relève-chaussettes	La paire	0 fr. 55
COSTUMES COUTIL pour enfants, toutes tailles	Le costume	4 fr. 25
— — façon riche	—	6 fr. 25

UN LOT CONSIDÉRABLE de Faïence décorée vendue à moitié prix de sa valeur

AUX DAMES DE FRANCE
Bas de la Grand'Rue
Lundi et Mardi, mise en vente à sensation de quelques lots

500 p. chaussures, dam., hom. v. 10 à 15, sacr.	2,95
1500 Voilettes tous les genres, pour rien	0,20
Redemandé les corsages à 3,95 et	4,95
700 p. Bas bout couleur, sacrifiés	0,75
300 Corsages soldés à	0,95
500 Chemises, pantalons batiste, garnis dentelles, rubans, val. 10 fr., sacrif. la parure,	5,95

Choix magnifique Peignoirs, Corsages, Costumes.

LE SUCRE dans la ration des chevaux, vaches laitières, etc. Hygiène, économie. Produits mélassés. Roques, vétérinaire, Pézénas. Plus de chevaux poussifs.

VILLÉGIATURE
Sur la terrasse où chaque jour
La jeune femme fait la sieste
Le parfum le plus doux qui reste
Est celui du savon « Mikado », son amour.
Dépôt à Nîmes, chez **M. Malignon**, brosserie.
Fabricant **Félix Eydoux**, Marseille.

GUERISON DU DIABÈTE
PAR LES PILULES LITHURANEES BASSET
Traitement facile — Efficacité certaine
Innocuité parfaite
Dépôt général : Pharm. **Bovell**, Lyon-Terreaux
DEPOTS : A Nîmes, pharmacie **Gamel** — A Montpellier, pharmacie du **Dr Pezet** — A Cette, pharmacie **Magisire** — A Avignon, pharmacie **Arnaud.** — A Béziers, pharmacie **Martin.**

LA CROISSANCE
Il est de la plus haute importance de surveiller de très près la croissance des enfants, et de lui venir en aide. Pour cela, il faut recourir :
1. Aux préparations de chaux (et surtout au lacto-phosphate de chaux) qui aideront aux formations et aux réparations des os.
2. Au tonique par excellence : le quinquina.
3. A la viande (qui fera du muscle).
Le **VIN DE VIAL**, qui contient les principes actifs du quinquina, de la viande, unis au lacto-phosphate de chaux, pourvoit de la façon la plus heureuse à cette triple indication de la croissance.

TRANSPORT DES VINS
A prix réduits pour tous pays
Economie de 20 à 40 o/o
LOCATION DE WAGONS-FOUDRES
Maison MITJAVILE, Montpellier, Cette

HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY, PARIS 1900
ALCOOL DE MENTHE de **RICQLES**
(Le seul Alcool de Menthe véritable).
CALME la SOIF et ASSAINIT l'EAU
Dissipe les MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC, les INDIGESTIONS, la DYSENTERIE, la CHOLÉRINE
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les EPIDÉMIES
Exiger le Nom DE RICQLÈS

UNE SÉRIEUSE ÉPREUVE. — Des gens à l'esprit grincheux et jaloux (il s'en trouve toujours) l'ont élevé des doutes en ce qui concerne le sérieux du grand concours d'écriture organisé par la Chocolaterie **Poulain** qui offre aux candidats un total de 150.000 fr. de prix en espèces et 10.000 prix en nature. Nous n'avons que quelques mots à répondre : d'abord la maison **Poulain** est en France une des toutes premières par son organisation et son chiffre d'affaires annuel et par conséquent elle est à même de distribuer les sommes importantes qu'elle promet. Cela doit suffire à lever toutes les inquiétudes. Pourtant, nous rappellerons en outre, que les prix seront payés par la puissante Compagnie d'assurances « **La Nationale** » ; celle-ci certes, ne permettrait à personne d'user de son nom pour une opération qui ne serait pas absolument sérieuse et loyale.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.
Ecrire par lettre ou carte-postale, à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

SAVON DU CONGO BLANCHEUR DU TEINT
VICHY-ÉTAT Dartres, Eczémas, Boutons, Maladies de Sang, Démangeaisons, Blessures, Plaies, Guérison certaine par l'Eau dépurative de Chomilon, Pharmacien à Vichy. Le flacon : fr. 1.50 ; 2 fl. 2.50 ; 4 fl. 4.00 ; Bains, 2.00. Brochure gratis.

Nos abonnés sont instamment priés, lorsqu'ils nous enverront des changements d'adresse, de vouloir bien joindre à leur demande de 0 fr. 50 c. et une des dernières bandes portant l'adresse à laquelle le service du journal doit être supprimé ; cette dernière formalité est indispensable afin d'éviter des erreurs de transmission ou d'homonymie. Rappeler également l'édition que l'on désire recevoir.

7

Dernière Heure

Nos correspondants particuliers nous télégraphient :

NOUVELLES MILITAIRES

Paris, 19 juin, 2 h. 15 matin.

Le ministre de la guerre vient de soumettre à la signature du président de la République le décret suivant : « En temps de paix, pourront être promus sous-lieutenants au titre français, dans l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie, le génie, le train des équipages, les troupes coloniales, et jusqu'à concurrence du chiffre maximum de 1/10 des nominations annuelles, les adjudants du cadre actif ayant au moins 10 ans de services effectifs, régulièrement proposés au tableau d'avancement. »

Ce décret est précédé d'un rapport où le ministre s'exprime ainsi : « J'estime qu'il y aurait avantage à puiser dans les rangs de la troupe une nouvelle catégorie de candidats à l'épaulette parmi les sous-officiers anciens de service qui n'ont pas affronté le concours des écoles militaires et qui, néanmoins, sont susceptibles de rendre d'excellents services de troupe comme officiers. Je considérerais donc comme tout à fait conforme aux intérêts de l'armée de pouvoir nommer directement au grade de sous-lieutenant un certain nombre d'adjudants du cadre actif, ayant au moins dix ans de services effectifs et remplissant toutes les conditions désirables, tant en raison de leur valeur morale que de leurs aptitudes professionnelles. »

LÉGION D'HONNEUR

Paris, 19 juin, 2 h. 10 matin.

Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur à l'occasion de la fête de l'enseignement primaire laïque : MM. Jeannin, inspecteur de l'enseignement primaire à Nîmes; Meynadier, inspecteur de l'enseignement primaire à Florac (Lozère); Vieillot, directeur de l'école normale d'instituteurs à Montpellier; Bourdon, instituteur public à Cette; Cabrol, instituteur public à Carcassonne; Chiron, instituteur public à Saint Just (Ardèche.)

LES ORAGES

Bruxelles, 18 juin.

De terribles orages accompagnés de trombes se sont abattus hier soir dans la région de Virton, causant partout de très grands dommages. A Pierrard, l'établissement des auméniers du travail a été complètement détruit. Les pensionnaires ont dû s'échapper à moitié vêtus. Deux d'entre eux ont reçu de graves blessures. On évalue les pertes à cent mille francs.

A Buzenol le cimetière a été complètement ravagé. A Virton presque toutes les fenêtres sont brisées, quantité de toits ont été emportés.

A Gevimont, plusieurs maisons ont été renversées. Les récoltes sont anéanties, les routes sont devenues impraticables. A Wasmes, deux jeunes gens ont été tués par la foudre. A Marchiennes-Docheries, un homme a été également atteint par la foudre. Enfin, le tonnerre est tombé sur plusieurs maisons à Oudenarde, Aiseau, La Louvière, Morlanwelz et La Hestre.

Le cyclone a suivi exactement la vallée de la Vire.

Les dépêches de Namur, de Spa et de Dinant signalent également des orages épouvantables qui ont causé de grands dégâts. A Bruxelles, les communications téléphoniques ont été interrompues pendant une partie de la nuit.

La guerre russo-japonaise

Barbarie japonaise

Saint-Pétersbourg, 18 juin.

Le correspondant de la «Rouss Koie Ho vo», M. Memirovitch Dantchenko, rapporte l'épisode suivant, confirmé par le procès-verbal du général Simonoff qu'ont signé les agents militaires français, anglais et espagnols. Après l'occupation de Liao-Toung, au nord de Port-Adams, le 12 juin, par les Russes, 13 cavaliers japonais survenant arrivèrent auprès de trois blessés qu'ils massacrèrent, les transperçant et les hâchant en morceaux. Les cadavres reçurent chacun une dizaine de coups. L'un d'eux en reçut même 28. La tête et le visage étaient taillades, les yeux crevés, la poitrine transpercée par les baïonnettes, les genoux brisés à coups de crosses.

M. Dantchenko ajoute que le même jour, les Japonais ont tiré sur le transport de la Croix-Rouge de la femme du colonel Woronow.

A PORT-ARTHUR

Saint-Pétersbourg, 18 juin.

(Officiel). — L'amiral Alexeief télégraphie que, selon les rapports du contre-amiral Witgeft, les travaux de réparation des cuirassés, croiseurs et torpilleurs de l'escadre de Port-Arthur, qui avaient été endommagés, sont terminés avec un plein succès.

LE NOUVEAU SCANDALE

La perquisition chez M. Chabert

Paris, 19 juin, 1 h. 35 matin.

C'est au château de Couvicourt, commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon, à 17 kilomètres de Louviers, que M. Hamard s'est rendu ce matin pour opérer une perquisition. Ce château est, depuis 20 ans, la propriété de M. Chabert.

Le chef de la Sûreté, descendu du train à Louviers à 11 h., s'est immédiatement rendu au parquet. Là il a eu une conférence avec le procureur de la République. A midi, prirent place dans deux landaus, le procureur, le juge d'instruction, le greffier, M. Hamard, son secrétaire, M. Join et M. Chabert. On arriva au château à 2 h. 30. Les scellés avaient été apposés depuis deux jours sur les chambres et les membles, par le juge de paix de Louviers, prévenu par la commission d'enquête de l'imminence de la perquisition.

Dès leur arrivée au château, les magistrats visitèrent toutes les pièces, et saisirent les divers papiers qu'ils trouvèrent. La perquisition dura 2 heures 30. Les papiers furent enfermés dans une valise, laquelle fut transportée au parquet de Louviers.

M. Hamard est rentré à Paris à 8 heures. Il s'est aussitôt rendu chez M. Geoffroy, directeur des affaires criminelles au ministère de la justice, et chez M. André, juge d'instruction, auxquels il a rendu compte de sa mission. Les papiers saisis arriveront lundi matin à Paris, et M. André en prendra immédiatement connaissance.

La déposition de M. Edgard Combes

Paris, 19 juin, 2 h. 40 matin.

Le « Soleil » dit que la déposition de M. Edgar Combes, chez M. André, a été très importante, si importante même, que M. André se rendit ensuite dans le cabinet de M. Bulot, procureur général et conféra pendant une heure avec lui.

Paris, 19 juin, 2 h. 45 matin.

Le « Gaulois » de ce matin dimanche confirme qu'après avoir entendu M. Ed. Combes, M. André est allé conférer avec M. Bulot. Le « Gaulois » ajoute que M. André tiendrait essentiellement à recueillir aussi le témoignage de M. Combes, président du conseil.

S'il en était ainsi, il ne pourrait être procédé que dans quelques jours à l'audition de M. Combes, un ministre ne pouvant déposer devant le magistrat instructeur que s'il y est autorisé par un décret du président de la République.

PARIS-MONTPELLIER
RÉCLAME DU LUNDI 20 ET MARDI 21 JUIN

Occasion. — 1 Lot **CANNES** laurier de Chine, poignée Cyrano ou crochet, incrustations fantaisie. Valeur, 1 fr. 75, sacrifiées **0 fr. 95.**
2. Un Lot série de 12 **CASSEROLES** droites, à bec, émail Jaspy, très belle qualité, incroyable, **2 fr. 95.**
3. Un Lot **TORCHONS**, encadrement rouge, grandes tailles, qualité extra. Sacrifiés, la douzaine, **3 fr. 95.**
4. Deux Lots **ROBES** zéphyr enfants
1. Lot **ROBES** droites, empiècement rond et volant garni broderie méc

Cure radicale des Maladies

DE L'ESTOMAC et de la peau, par l'usage en boissons et en boissons de l'eau minérale naturelle des Bains d'Avène (Hérault). La caisse 50 litres : 25 fr. Dépôts : ph. Gély, Montpellier — Ph. du Progrès, Béziers. — Clainchar, Lodève.

Etablissement Thermal restauré, ouvert 1er juin 15 octobre. — site splendide — Cure d'air convalescents et enfants.— Vie familiale. — Prix modérés. — Café-Restaurant — Jeux.

Dr Galabru, médecin en chef ; Montagné, off. d'Ac., directeur général.

Billets de chemin de fer à prix réduits.

France à Passi. — Spécialiste des MONTRES et BIJOUX TRIBAUDEAU

G. TRIBAUDEAU, Fabricant Principal à BESANÇON

Livre aux produits directement au Public, soit chaque année plus de 300,000 objets: Montres, Chronomètres, Bijoux, Pendules, Orfèvrerie, Réparations. Gratis et Franco Tarifs illustré. On trouve la Montre TRIBAUDEAU à la Fabrique seulement.

Le plus ancien collège de la région

IMMACULÉE-CONCEPTION Sommières (Gard)

9e année—Prix modérés—Cours de vacances.

50 ANS DE SUCCÈS

GRAND PRIX Exp. Univ. PARIS 1900

LIQUEUR DE GILIS

REMÈDE SOUVERAIN pour GUÉRIR les

CHEVAUX COURONNES

PLAIES et BLESSURES de tous les ANIMAUX

2 fr. LE FLACON DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Franco contre Mandat de 2'50 à J. LAFFONT, Phien, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

F. BÉNÉZETH

Place Saint-Denis — MONTPELLIER

BRANCARDS et CHARRUES EN ACIER « LA FRANÇAISE » DE TOUTES FORCES

POUDRE ROCHER LAXATIVE DEPURATIVE

Contre la CONSTIPATION et ses conséquences

Le plus agréable et le plus efficace des laxatifs

GUINET, Pr, 1, Passage Saulnier, Paris, et toutes Pharmacie

Bourse de Paris

Du 18 juin

3 %	97 50	Russe 1880	94 15
3 % amortis	98 50	Russe 1889	...
Italien 5 %	...	Russe 4 % 1890	90 20
Espagne 4 %	87 40	Russe 1891 3 %	73 35
Egypte unifiée	106 10	Russe 1894 3 1/2 %	91 20
Portugais 3 %	62 40	Arg. 5 % 1886	519 25
Hongrois 4 %	101 50	Obl. douan. ott.	460
Rente turque	95 60	Ottom. cons.	...
Banq. de France	3865	Romane 1891	...
Crédit foncier	682 50	Priorité ottom.	488
Crédit lyonnais	...	Soc. tab. port.	512
Mobilier espag.	591	Ob. f. Egypte 4 %	500
Foncière lyonn.	...	Ob. Cuba 6 % 86	...
Banque ottom.	...	Ob. c. 2,60 % 1879	475
Banque autrich.	...	Ob. f. 3 % 1879	503
Autrichiens	...	Ob. comm. 1880	502
Lombards	84	Ob. f. 3 % 1883	445
Saragosse	...	Ob. Est 3 %	453 75
Nord-Espagne	...	Ouest algér. 3 %	439
Suez actions	4185	Réunion 3 %	438

Panama	...	Est algér. 3 %	442
Paris-Lyon act.	1319	Mostaganem 3 %	430 50
Nord actions	1751	Lyon 5 %	1265
Est actions	887	P.-L.-M. f. anc.	451 65
Ouest actions	855	P.-L.-M. f. nouv	447
Midi actions	1155	Midi 3 %	449
Orléans actions	...	Nord 3 %	465
— jouissance	994	Orléans 3 %	452
Métropolitain	519 50	Ouest 3 %	448
Ville de Paris 1865	555	Cie par. du gaz	509
Ville de Paris 1869	448	Omnibus	...
Ville de Paris 1871	411	Transatlantiq.	335
Ville de Paris 1875	558 50	Suez	...
Ville de Paris 1876	559 50	Cape-Copper	86 75
Ville de Paris 1892	...	Rio-Tinto M. C.	1315
Banq. Paris P.-B.	1142	Tharsis	114 50
Compt. nat. d'esc.	600	Huanchaca	89 25
Société générale	623	De Beers	491 50
Banq. parisienne	544	Chartered	50
Bône à Guelma	670	East Rand	199
Docks de Mars.	343	Goldenhuis Est.	143
Compt. paris. gaz	725	Goldfields	167 50
Cie transatlant.	474	May Consolid.	103 50
Messag. marit.	224	Rand Mines	286
Omnib. de Paris	535	Simm and Jack	43
Gaz central	...	Thoms.-Houst.	683
Dyn. soc. génér.	...	Traction	10
Gaz de Madrid	...		
Chem. portug.	...	OBLIGATIONS DIVERSES	
Etablis. Duval	1900		
Chem. andalous.	144	C. Aut. a. n. 1re h.	439
Gaz et Eaux	...	C. Aut. a. 1re h.	...
Banq. Algérie	1410	Lombardes 3 %	318
Chem. merid.	728	Lombard. 3 %/A, X	313
O. un. 3 % 1892	471	N. Esp. 1re hyp.	346
Florins 4 % or	161	Ch. Portugais	362 75
Hellén. 1881 5 %	232 50	Sarag. 1re hyp.	336
— 1885 5 %	...	Astur. 1re hyp.	331 50
Autr. obl. dom.	312 50	Ca. argent. 5 %	...
Serbes r. 5 %	76 10	Panama 5 %	78 50
Obl. ch. Sta-Fé	553	Panama 3 %	53 75
Russe c. 4 %	91 75	Panama 6 %	96 50
Russe 4 % 67-69	91 40	Panama 3 %	103

Change sur Barcelone..... 88 80

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Cours des Primes: 3 % d/50.. 97 60 d/25 97 70
Extérieure d/50..... 88 30 »|» d/5.. .. 88 05
Banque ottomane d/2 588 —. d/25... 590 —
Rio d/5..... 1320 »» d/5.. 1315 »»
Après Bourse: 3 % anc. 97 55 »/». 71 25 85 65
Rome..... 87 47 Extérieure. 101 50
Hongrois ..... 106 10 Rio Tinto.. 1311
Chèque sur Londres, 25 21 »|».

BOURSE DE MARSEILLE

Du 18 juin

Société Marseillaise	779 75
Fraissinet et Cie	...
Grand'Combe	...
Mines Bornettes	105
Raffineries Méditerranée	1355
Raffineries Saint-Louis	1655
Gaz Marseille	...
Immobilière Marseillaise	521
Produits Chimiques Midi	231
Salins du Midi	1182
Brasseries Méditerranée	1265
Huileries, Savonneries Méridionales	868
Afrique occidentale	1730
Félix Fournier	210 25
Romain Boyer	85
Marseille Estaque	281
Société des wagons-foudres	118

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

BOURSE COMMERCIALE. — **Paris**, 18 juin

Conditions de vente. — Huiles : les 100 kil. — Alcools : 1re qualité, 90 degrés, l'hect. — Farines, le sac, 140 kil., toile comprise, escompte 1/2 %, 13 marq. supér. — Blés : les 100 kil., 72/77 au comptant.

TERMES	Colza	Lin	Acoles	Farines	Blés	Sucre
Courant	47 50	42 —	42 25	27 45	20 10	27 12
Juillet	47 50	42 —	41 87	27 75	20 10	27 37
Août	47 50	42 25	41 50	27 80	20 15	27 50
Septem	48 50	42 25	36 —	27 40	20 10	28 62

Corbeil : .. .. à .. .. les 157 kil.

MOUVEMENT DES PORTS

Marseille, 18 juin.

Orléans, de Philippeville, avec 47 passagers et 214 militaires ; Balkan, de Bastia, avec 120 passagers et 6 militaires ; Eugène-Pereire, d'Alger, avec 204 pasagers dont 47 militaires.

Ces divers navires ont apporté des cargaisons importantes de vins, céréales et primeurs.

Départs : Sampiero, pour Alger ; Ville-de-Bastia, pour Toulon et Nice ; Bocognano, pour Ajaccio ; Ville-de-Tunis, pour Tunis ; Adour, pour le Havre et Londres.

Parmi la ville de Bône, de la Compagnie Générale Transatlantique, courrier de Tunis, est arrivé, ce matin, le général Cerrillon.

MARCHÉS DE LA RÉGION

Pertuis, 18 juin.

Mercuriales du vendredi 17 juin. — Blé, 23 à 25 francs 50, ès 128 kilos — Avoine, 13 50 les 100 kilos — Peserottes blanches, les 8 doubles, 24 — Peserottes noires, les 8 doubles, .. — Pommes de terre nouvelles, 12 — Haricots, 45 fr., les 8 doubles, semence — Haricots verts, 0 25 le kilo — Tomates, 0 20 le kilo — Moutons, e kilo, poids vivant, 0 85 — Agneaux, le kilo, poids vivant, 0 85 à 090 — Brebis, 0 80 — Chevreaux, 0 85 — Petits cochons, 25 à 28 fr., selon grosseur — Cochons gras, 0 75 — Laine, 0 90 — Cocons, le kilo, 2 50 — Poules, la pièce, 2 50 ; Poulets, la paire, 3 à 4 fr. — Canards, la paire, 5 à 6 fr. — Œufs, la douzaine, 0 85 à 0 90 — Fromage de ferme, 1 50 le kilo.

Avignon. — Marché de la place Pie. — Il s'est vendu sur le marché en gros de la place Pie, les prix fixés par 100 kilos: 20000 kilos de pommes de terre, de 8 à 10 fr. — 8000 kilos de haricots, de 30 à 50 fr. — 1000 kilos de pois, de 30 à 35 fr. — 1000 kilos de tomates, de 35 à 50 fr. — 10000 kilos d'abricots, de 30 à 50 fr. — 9000 kilos de pêches, de 15 à 30 fr. — 10000 kilos de poires, de 25 à 35 fr. — 1000 kilos d'amendes, de 20 à 22 fr.

Carpentras. — Mercuriales du marché du vendredi 17 juin écoulé. — Abricots, de 30 à 50 fr. — dito pour la pulpe, de 20 à 30 fr. — Pêches, de 10 à 18 fr. — Cerises pour confiserie de 15 à 18 fr. — Amandes, 20 fr. — Poires vertes de Saint-Jean, de 18 à 25 fr. — Tomates, de 30 à 40 fr. — Haricots verts, 15 fr. — dito beurrés, 13 fr. — Pommes de terre, 6 fr. — Laines, de 100 à 112 fr. — Agneaux, 110 fr. — Moutons, 90 fr. — Cochons, 55 fr. — Cochons de lait, 120 fr. — Le tout vendu aux 100 kilos. — Poules, de 5 fr. 50 à 6 fr. — Poulets, de 3 fr. 50 à 3 fr. 75 la paire. — Œufs, de 0 fr. 70 à 0 fr. 80 la douzaine.

Les cocons. — La récolte des cocons touche à sa fin; les éducateurs sont arrivés nombreux cette semaine au pesage officiel; les prix ont varié entre 2 fr. 30 et 2 fr. 50, selon la qualité.

Spectacles et Concerts

Du 19 juin

PALAVAS-LES-FLOTS. — **Grand Casino Granier.** — Concerts symphoniques au kiosque, de 2 h. 30 à 3 h. 30 : Cocorico, marche, A. Bosc. — Haydée, ouverture, Auber-Tavan. — Vénus, grande valse, Paul Tinke. — La Mascotte, fantaisie, Audran-T. — La Faridondaine, polka, A. Bosc.

De 4 à 6 heures. — Marche Assyrienne, P. Wachs. — La Muette de Portici, ouverture, Auber-Tavan. — Miss Hélyett, valse, Audran. — L'Etoile du Nord, sélection, Meyerbeer-Genin. — Les Saltimbanques, ouverture, L. Ganne. — Faust, fragments symphoniques : 1. Introduction ; 2. Le Laboratoire de Faust ; chant du matin, chant des moissonneurs ; 3. Scène de Faust et de Méphistophélès, apparition de Marguerite. — Fil électrique, galop, F. Wibert.

A 8 heures du soir. — Britannia, marche, A. Monier. — Révélation, grande valse, Trespaillé-B. — Symphonie pour deux violons, solistes : MM. Bouillon, Bascou, C. Dancla. — Le Fantassin, polka-marche, E. Kohler.

A 9 heures, au théâtre du Casino. — « Le Paradis », comédie en 3 actes.

MEZE. — Union musicale. — Concert du 19 juin 1904, de 8 h. 30 à 9 h. 30. — Programme. — 1. Souvenir, allégro militaire, 1re audition, XX. — 2. Le Ménétrier de Saint-Vaast, ouverture, A. Herman. — 3. La Fille du Régiment, fantaisie, sur l'opéra, Donizetti. — 4. Cavaline de Zaire, fantaisie pour basse, opéra, Mercadente. — 5. Polka des Poules, polka imitative avec chant, 1re audition, Ambroise Vidal.

NIMES. — Casino. — Dimanche 19 juin, matinée: Relâche.

De 5 à 7 heures, concert, audition d'artistes et d'œuvres nouvelles.

A 8 h. 30, entrées de faveur suspendues, grande représentation avec le concours de Mlle Meyran, 1re chanteuse du théâtre de Bordeaux, «Gillette de Narbonne», opérette en 3 actes, d'Audran.

Musique des Enfants de Nimes. — Programme du concert du 19 juin, à l'Esplanade, à 8 h. 30. — 1. Pas redoublé, Vernazobres. — 2. Ouverture de Concert, G. Paris. — 3. Divertissement tzigane, P. Kelsen. — 4. L'Etoile du Nord, fantaisie, Meyerbeer. — 5. Lina, polka pour piston, F. Leroux.

AVIGNON. — Musique du 58e régiment d'infanterie. — Programme du 19 juin 1904, de 8 h. 30 à 9 h. 30. — 1. Carmen-Marche, Bizet. — 2. L'Etoile du Nord, ouverture, Meyerbeer. — 3. Concerto pour trombone, Roussel. — 4. Boléro pour 12 clarinettes, Blémant. — 5. Messaline, sélection, de Lara.

Café de Paris. — Programme du 19 juin. — 1. Les Allobroges, marche, Gentil. — 2. Souviens-toi, valse, Goublier. — 3. Cavalerie légère, ouverture, Suppé. — Cinématographe Faraud.— 4. Indiscrétion, mazurka, Garcian. — 5. Solo de flûte par M. Chabert, XXX. — 6. La Muette de Portici, fantaisie, Auber. — Cinématographe Faraud. — 7. Marche des Preux, Parès. — 8. Sympathie, valse, Mezzacapo. — 9. Don Pasquale, fantaisie, Donizetti. — Cinématographe Faraud. — 10. Danse Moravienne.. Joncières. — 11. Galanterie parisienne, mazurka, Delaforêt. — 12. Hue dadal galop, Gentil.

ARLES. — Folies-Arlésiennes. — Aujourd'hui dimanche, à 8 heures 30 du soir, représentation offerte aux dames pour une fois seulement, et à la demande générale, le grand succès: «La Fille du Tambour-Major», opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux.

M. Delange, grand premier comique jouera le rôle du tambour-major.

Les Conditions atmosphériques

DANS LA RÉGION

Observations du 18 juin

Arles. — Météorologie. — A 7 heures du matin. Hauteur barométrique, 763mm9. — Thermomètre, 25°6. — Température. de la nuit, 16°4. — Maxima du 17 juin 30°8.— Vent Sud faib. — Temps, beau ch. — Hauteur du Rhône, 1 m. 45 c. au-dessus de l'étiage. — Pluviomètre, eau recueillie, 0mm0.

Avignon. — Observations météorologiques prises chez M. Contesse, opticien à Avignon :

Maximum du 17 juin, + 33°5. — Minimum, + 20°5. Hauteur barométrique, 767mm0. — Thermomètre, 8 h du matin, le 18 juin, + 25°0. — Temps brum. — Vent : S.-E.

Ecole nationale d'agriculture de Montpellier. — Observations comparées :

	Montpellier	Algoual
Tempér. maxima de la veille	33°4	17°6
Minima du jour	15°0	11°2
Pression atmosphérique	760°1	634°5
9 heures | Direction du vent	Est	S.-S.-E.
du matin | Force du vent	tr. fai.	modéré
Etat du ciel	nuag.	brum.

La température minima s'est abais. à Montpellier de 0,3 depuis la veille.

La température minima est abais. à l'Algoual, de 2.4 depuis la veille.

Le baromètre a baissé à Montpellier de 4·1 depuis 24 heures.

Le baromètre a baissé de 5·» à l'Algoual depuis 24 heures.

Pluie ou neige tombée la veille : à Montpellier »mm ; à l'Algoual, »mm.

Temps probable : Ciel nuageux à intervalle, température chaude.

Béziers. — Observations météorologiques prises au thermométrographe de M. Robin, opticien. —Ciel couv. —Minimum du jour, +27°5. —Midi, +29° — Maxima de la veille, +31°.— Maxima du jour, °°. — Hauteur barométrique, 767mm.

Pluie tombée dans les dernières 24 heures mesurée en millimètres. 00mm.

Perpignan. — Baromètre, à 0 au niveau de la mer, 764,7. — Température de l'air à l'ombre, 22°2. — Etat hygrométrique, 76.— Vent de la girouette, O. faible.— Dir. des nuag. °°. — Etat du ciel, beau.— Evaporation en 24 h., 2°9. — Pluie en 24 h., 0·0. — Maximum de température de la veille, 26.4.— Minimum de température du jour, 17.0.

BULLETIN GENERAL

Paris. — Le vent est modéré des régions ouest sur la Manche, d'entre Ouest et Nord sur la Bretagne et la Gascogne. Des pluies sont tombées sur le Nord-Ouest de l'Europe. En France, des orages ont éclaté dans le centre et l'Ouest. On a recueilli 12 mm. d'eau à Limoges.

La température s'est abaissée sur nos régions. Ce matin, le thermomètre marquait 9 degrés à Christiansund, 15 à Paris, 18 à Lyon, 24 à Toulon, 25 à Livourne. On notait 1 degré à l'Algoual, 1 au pic du Midi, 7 au Mounier.

En France, un ciel nuageux est probable, avec température voisine de la normale.

TRIBUNE DU TRAVAIL

Les offres d'emplois se paient 1 franc

OFFRES D'EMPLOIS

On demande un apprenti relieur, gagnant de suite, chez M. Valat, 1, rue Cambacérès.

On demande garçon de 14 ans, pour servir dans un bar. S'adresser Buvette du Chemin de fer, Montpellier.

On demande, pour les environs de Nîmes, un jeune ménage, sans enfant, le mari cocher et valet de chambre, la femme bonne cuisinière, sachant coudre et repasser au besoin. Sérieuses références exigées. Prendre adresse, bureau journal, Montpellier.

On demande, dans un bon magasin de la ville, une dame ou demoiselle de 25 à 40 ans. Bonne éducation, bonne instruction. Références sérieuses. Ecrire : L. M. J. V., poste-restante, Montpellier.

DEMANDES D'EMPLOIS

Ménage, très recommandable, demande place de concierge. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

Institutrice expérimentée, munie de diplômes, désire place dans famille, pour le temps des vacances. S'adresser bureau journal, Montpellier.

On demande de bonnes ouvrières et apprenties couturières. S'adr. Mme Michoux, 5, rue d'Alger, 1er étage.

Homme, 55 ans, célibataire, désire place de jardinier-fleuriste. S'adr. M. Roux Antoine, rue Vézian, 25, Montpellier.

Ménage, désire trouver place de concierge. S'ad. Mme Bertin, rue de l'Argenterie, 33, Montpellier.

Sténo-dactylographe, ayant machine, sérieuses références, demande emploi. S'adr. M. F. Turion, 4, rue Guizot, Nîmes.

Homme marié, possédant très bonnes références, désire trouver emploi maître de chai ou homme de magasin. S'adr. M. G. Valès, rue des Balances, 5, Montpellier.

Père de famille, 46 ans, et ses 4 fils, venant de gérer grande propriété, connaissant l'élevage des bestiaux et toute agriculture, demande même emploi, bayle ou fermier, pour n'importe quel pays. S'ad. F. Achard, rue Bec-de-Lièvre, 8, Nîmes.

Veuf, 40 ans, demande place employé dans magasin, garde-chasse ou propriété. S'adr. Dubeth fils aîné, Nîmes.

Veuve, 35 ans, demande place chez Monsieur seul. S'adr. M. Chaber, rue Corconne, Nîmes.

Retraité P.-L.-M., désire place encaisseur ou quelconque. Prétentions modestes. Michel André, 15, rue Levieux, Nîmes.

Personne libre, désire trouver place dans intérieur pour le diriger. Voyagerait auprès personne souffrante. S'adr. Mme Gauthier, 16, avenue Boulsson-Bertrand, Montpellier.

Veuve, ayant servi dans épicerie détail, demande place chez commerçant. S'adr. veuve André, rue Vaissette, 5, Nîmes.

Gouvernante allemande, désire place dans bonne famille, auprès des enfants. Excellentes références. Ecrire J. M., 154, poste-restante, Prado, Marseille.

Dame veuve, désire place chez prêtre. Bonnes références. S'adr. Mme veuve Daniel, rue Chaptal, 14, Montpellier.

Cuisinière, 50 ans, demande place. Bonnes références. Ecrire M. V., poste-restante, Montpellier.

Jardinier potager et fleuriste 35 ans, demande place aux environs de Montpellier ou Béziers. Bonnes références. Ecrire J. G., château de Lafferrate, par Saint-Romain, près Saint-Nicolas (Lot-et-Garonne).

Ménage sérieux, demande place pour la campagne comme cocher et cuisinière. S'adr. Augé, rue Sainte-Ursule, 35, Montpellier.

Ménage sans enfant, mari valet de chambre, la femme femme de chambre, demande emploi. S'ad. chez Mme Albouy, charcutière, Halle-aux-Colonnes, Montpellier.

Dame veuve, demande place dans bon hôtel, Marseille, si possible, ou ville d'eaux au besoin. S'adr. Mme Gauthier, 16, avenue Boulsson-Bertrand, Montpellier.

TRIBUNE DU TRAVAIL ROYALISTE

8, Rue Levat, Montpellier

OFFRES D'EMPLOI

Bonne à tout faire, de préférence religieuse sécularisée, est demandée pour villa à proximité de la ville.

DEMANDES D'EMPLOI

Homme, désire faire les encaissements pour banque ou grand commerce; peut fournir les meilleures références. S'adresser au bureau du journal.

Institutrice expérimentée, munie de diplômes, désire place dans famille, pendant les vacances.

Ex-congréganiste, 28 ans, pouvant remplir les fonctions de chantre et d'organiste, demande emploi de sacristain. Serait disponible fin juillet. Références premier ordre.

Ménage, le mari valet de chambre et la femme cuisinière, désire place.

Homme marié, 40 ans, désire place d'homme de peine dans magasin.

Dame, veuve, désire place de concierge.

Homme, ayant exercé pendant 13 années les fonctions de régisseur, désire même emploi.

Célibataire, 26 ans, désire tenir petite comptabilité ou emploi quelconque.

Jeune homme, 21 ans, désire place valet de chambre ou cuisinier, écrire C. H., poste restante, Montpellier.

Jeune homme, âgé de 20 ans, désire place de valet de chambre ou garçon de café.

Demoiselle, 36 ans, désire place de femme de chambre.

Jeune homme, 23 ans, désire emploi de bureau.

Homme marié, 31 ans, désire place de garçon de magasin ou emploi quelconque.

Célibataire, 30 ans, désire place d'employé aux écritures.

Régisseur, 45 ans, désire mêmes fonctions. Se déplacerait pour l'Algérie.

Ex-garde communal, désire place de garde particulier, de chasse ou communal.

Dame veuve, 45 ans, très au courant des écritures commerciales, désirerait tenir comptabilité.

Homme marié, 34 ans, désire place de garde particulier, surveillant ou emploi quelconque.

Régisseur connaissant à fond tous les travaux agricoles, muni de très sérieuses références, désire mêmes fonctions.

Homme sérieux, bonnes références, demande emploi d'homme de magasin, tiendrait comptabilité pour petit négociant.

Célibataire, 21 ans, désire place de bureau ou emploi quelconque.

Etude de Me Joseph COUZIN, avoué près le Tribunal civil de Montpellier (Hérault), 6, rue Eugène-Lisbonne (Ancienne rue Dauphine)

REPUBLIQUE FRANÇAISE — AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

VENTE
Sur Saisie-Immobilière
A SUITE DE SUBROGATION

D'autorité du Tribunal civil de l'arrondissement de Montpellier (Hérault)

Le LUNDI 11 juillet 1904, à 10 heures précises du matin et suivantes au besoin

AU PALAIS DE JUSTICE A MONTPELLIER

Suivant procès-verbal de Py, huissier à Montpellier, en date des 7 et 8 novembre 1898, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Montpellier, le 10 novembre 1898, volume 224, numéro 5.

Le sieur Barthélemy Durand, négociant à Marseille, ayant Me Viel pour avoué, a fait procéder contre et sur la tête : 1. de la dame Marie - Amélie-Marguerite Désert, sans profession, épouse Froment ; et 2. contre le sieur Auguste Froment, son mari, représentant de commerce, domiciliés ensemble à Montpellier, à la saisie réelle des biens immeubles leur appartenant et dont la désignation suit :

Désignation des immeubles à vendre

1. Immeubles sis dans la commune de Juvignac :

1. Une pièce de terre en nature de vigne, sise dans la commune de Juvignac, canton et arrondissement de Montpellier (Hérault), à la section B, numéro 607 p du plan cadastral, au ténement dit « La Tour » et « Carascande», d'une contenance d'environ vingt-neuf ares quatre-vingt sept centiares, de deuxième classe, et d'un revenu matriciel de quatorze francs soixante-quatre centimes, ci : 14 fr. 64

Immeubles situés dans la commune de Murviel-les-Montpellier :

2. Une pièce de terre en nature de terre labourable, située sur le territoire de la commune de Murviel - les-Montpellier, canton et arrondissement dudit département de l'Hérault, section A, numéro 1348 p. du plan cadastral, au ténement dit « Terre Mégère», d'une contenance d'environ quarante-un ares quarante centiares, de cinquième classe, d'un revenu cadastral de un franc soixante-cinq cent., ci : 1 fr. 65

3. Une autre pièce de terre en nature de terre labourable, sise sur les mêmes territoire, section et ténement que la précédente, numéro 1355 du plan cadastral, d'une contenance d'environ quarante-quatre ares soixante-dix centiares, de cinquième classe, d'un revenu cadastral de un franc soixante-dix-neuf centim., ci : 1 fr. 79

Immeubles situés dans la commune de Saint-Georges-d'Orques :

4. Une pièce de terre vigne, sise sur le territoire de la commune de St-Georges-d'Orques, canton et arrondissement de Montpellier (Hérault), section A, numéro 71 p. du plan cadastral, ténement dit « Mijoulan », d'une contenance d'environ trente-sept ares vingt-cinq centiares, de quatrième classe, d'un revenu matriciel de six francs quatre-vingt-cinq centimes, ci : 6 fr. 85

5. Une autre pièce de terre nature de vigne, sise mêmes territoire, section et ténement que la précédente, numéro 88, partie du plan, d'une contenance d'environ vingt-huit ares vingt-deux centiares, de quatrième classe, d'un revenu matriciel de quatorze francs soixante-quatre centimes, ci : 14 fr. 64

Immeubles situés dans la commune de Murviel-les-Montpellier :

6. Une maison d'habitation et son sol, sise dans l'enceinte de la section, numéro 179 p. du plan, tènement dit « Mijoulan », d'une contenance d'environ treize ares quarante-six centiares, de troisième et quatrième classes, d'un revenu matriciel de quarante-six centimes, ci : 0 fr. 46

21. Une pièce de terre vigne, mêmes territoire, section et ténement, numéro 375 p. du plan, d'une contenance d'environ une are soixante-deux centiares, de deuxième classe, d'un revenu matriciel de cinq centimes, ci : 0 fr. 05

22. Une autre pièce de terre vigne, actuellement herme, même territoire, section A, numéro 10 p. du plan, lieu dit « Mijoulan », d'une contenance d'environ quarante ares, de quatrième et cinquième classes, d'un revenu matriciel de six francs trois centimes, ci : 6 fr. 03

23. Une pièce de terre vigne herme, même territoire, section D, numéro 10 p. du plan, ténement « Puech Rouquier», de contenance d'environ trente-huit ares dix centiares, de troisième et quatrième classes, d'un revenu matriciel de douze francs soixante-six cent., ci : 12 fr. 66

24. Une pièce de terre vigne, aujourd'hui herme, mêmes territoire, section et ténement, numéro 11 p. du plan, d'une contenance d'environ quatorze ares vingt-cinq centiares, de troisième classe, d'un revenu matriciel de cinq francs quarante cent., ci : 5 fr.40

25. Une pièce de terre vigne, sise mêmes territoire et section, numéro 374 p. du plan, ténement «La Triste», d'une contenance d'environ trois ares quarante-six centiares, de troisième classe, d'un revenu matriciel de six francs soixante-huit centimes, ci : 6 fr. 28

26. Une pièce de terre vigne, sise mêmes territoire, section et ténement, numéro 375 p. du plan, d'une contenance d'environ un are soixante centiares, de deuxième classe, d'un revenu matriciel de vingt cent., ci : 0 fr. 20

27. Une pièce de terre vigne, sise mêmes territoire et section, ténement « Les Jangles », numéro 378 du plan, d'une contenance d'environ soixante-un ares soixante centiares, de deuxième et troisième classe et d'un revenu matriciel de seize centimes, ci : 0 fr. 16

Formation des lots

Les immeubles ci-dessus seront vendus en DIX lots, composés de la manière suivante :

Le premier lot composé des deux pièces de terre sises dans la commune de Murviel, section A, numéros 1348 et 1355, formant les numéros 2 et 3 de la désignation des immeubles et de la présente affiche.

Le second lot composé de la pièce de terre vigne sise à Juvignac, section B, numéro 607 p., formant le numéro 1 de la désignation des immeubles et de la présente affiche.

Le troisième lot composé de la maison d'habitation et sol sise dans l'enceinte du village de St-Georges-d'Orques, formant l'article 6 de la désignation des immeubles au cahier des charges et de la présente affiche.

Le quatrième lot composé de la maison d'habitation et sol, ensemble le petit bâtiment rural servant d'écurie, située dans le village même de Saint-Georges-d'Orques, numéros 59, 60 et 64 du plan, formant les articles 14 et 15 de la désignation des immeubles au cahier des charges et de la présente affiche.

Le cinquième lot composé des deux pièces de terre vignes situées à St-Georges d'Orques, section A, n. 71 p, et 88 p, du plan, lieu dit Mijoulan, formant les articles 4 et 5 de la désignation des immeubles au cahier des charges et de la présente affiche.

Le sixième lot sera composé des trois pièces de terre vignes, sises à St-Georges-d'Orques, section A, lieu dit Mijoulan, n. 88 p. 179 p. et 16 p. du plan formant les articles 12, 19 et 22 de la désignation des immeubles au cahier des charges et de la présente affiche.

Le septième lot sera composé des onze pièces de terre de diverses natures, sises à St-Georges-d'Orques, section D, numéros 11 p, 11 p, 10 p, 11 p, 374 p, 375 p, 374 p, 374 p, 375 p, 374 p, et 375 p, ténement « Puech Rouquier » et « La triste », formant les articles 7, 18, 23, 24, 8, 9, 11, 20, 21, 25, 26 de la désignation des immeubles au cahier des charges et de la présente affiche.

Le huitième lot sera composé des deux pièces de terre vignes, sises à St-Georges d'Orques, numéros 273 p, et 273 p, lieu dit « Les Geusses » formant les articles 10 et 13 de la désignation des immeubles au cahier des charges et de la présente affiche.

Le neuvième lot sera composé des deux pièces de terre sises à St-Georges d'Orques, section C, numéros 306 p, et 307 du plan, lieu dit Ribeyral, formant les articles 16 et 17 de la désignation des immeubles au cahier des charges et à la présente affiche.

Le dixième lot sera composé de la pièce de terre vigne sise à St-Georges, section D, numéro 378 du plan, au ténement « Les Jangles », formant l'article 27 de la désignation des immeubles au cahier des charges et de la présente affiche.

Le cahier des charges dressé pour régir la vente des dits immeubles a été déposé au greffe du tribunal civil de Montpellier le 30 novembre 1898, et la lecture et publication fixées au 2 janvier 1899.

Les sommations prescrites par la loi ont été faites dans les délais voulus, et mention a été faite en marge de la saisie, le tout conformément à la loi.

Cette procédure d'expropriation ayant été abandonnée par le premier saisissant, la lecture n'a pas eu lieu.

La dame Bessède, veuve Paulet, propriétaire à Sommière, créancière hypothécaire, inscrite sur les immeubles désignés en cet Me Galibert, notaire à Montpellier, en date du 21 avril 1896, a obtenu la subrogation aux poursuites abandonnées conformément à l'article 722 du code de procédure civile suivant un jugement rendu par défaut contre les mariés Froment, en date du 2 mai 1904, que par le même jugement la lecture et publication a été fixée au lundi 6 juin 1904.

Ce jour advenu, la lecture et publication du cahier des charges a eu lieu, et l'adjudication fixée au lundi onze juillet 1904.

En conséquence, les formalités imposées par la loi, ayant été remplies, le public est prévenu que le **lundi onze juillet mil neuf cent quatre à dix heures du matin** et suivantes au besoin, il sera procédé à l'audience publique des criées du tribunal civil de Montpellier à la vente aux enchères publiques, à l'extinction des feux, en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles ci-dessus désignés en dix lots comme il est dit ci-dessus :

Le premier lot sur la mise à prix de cinquante francs, ci 50 fr.

Le deuxième lot sur la mise à prix de cinquante francs, ci 50 fr.

Le troisième lot sur la mise à prix de cinq cents francs, ci..... 500 fr.

Le quatrième lot sur la mise à prix de cinq cents francs, ci..... 500 fr.

Le cinquième lot sur la mise à prix de cinquante francs, ci 50 fr.

Le sixième lot sur la mise à prix de cinquante francs, ci 50 fr.

Le septième lot sur la mise à prix de cinquante francs, ci 50 fr.

Le huitième lot sur la mise à prix de cinquante francs, ci 50 fr.

Le neuvième lot sur la mise à prix de cinquante francs, ci 50 fr.

Le dixième lot sur la mise à prix de cinquante francs, ci 50 fr.

NOTA. — Les immeubles ci-dessus sont vendus en forme de corps, sans que le poursuivant ou son avoué puissent être rendus responsables d'une erreur dans la contenance ou la désignation. Il entend expressément qu'il soit dérogé à l'article 1619 du code civil. Cette clause est absolument de rigueur.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour tous et plus amples renseignements à Me Joseph Couzin, avoué près le tribunal civil de Montpellier, et celui constitué de la dame Jeanne Bessède, veuve Paulet, poursuivant la vente, rue Eugène-Lisbonne, 6.

Voir, en outre le cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil de Montpellier.

Pour extrait : Joseph COUZIN, avoué signé.

Enregistré à Montpellier le folio , case

UN PRÊTRE ayant souffert des nerfs, estomac, névralgies, douleurs, maladies de la peau, bronchites, anémie, indique gratuitement guérison sûre et rapide. Ecrire à M. TOURNIER, 14, quai de Reilz, Lyon.

FOUDRES PRESSOIR en pierre, d'occasion à vendre, à St-Félix, près Béziers.

CAISSES A RAISINS Prix exceptionnels Tarlotte, Montpellier, Béziers

JARDIN POTAGER en plein rapport à vendre. Facilité pour le paiement, eau abondante, 7 sétérées. Mas de Jaumes, Lattes.

CURE D'AIR Agréable villa entourée de prés et de bois, à 600 m. d'altitude. Aumônier, docteur. S'adresser à M. J. Chareyron, à Peyrattes, près de Silhac, par Vernoux (Ardèche).

A VENDRE avec 60.000 f. *y compris récolte pendante de 2000 hectol.* Propriété 1/2 plaine, 1/2 soubergue, à *Campagnan*, 100 m. de la gare, 26 hectares, 20 en v

Lundi 27 juin 1904

Le numéro 5 Centimes

L'ECLAIR

JOURNAL QUOTIDIEN DU MIDI

Vingt-quatrième Année — 9735

Le numéro 5 Centimes

ADMINISTRATION ET RÉDACTION CENTRALES
3, rue Levat, à MONTPELLIER

ANNONCES : *Dans nos Bureaux, chez nos Correspondants* ET DANS TOUTES LES AGENCES DE PUBLICITÉ DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

BUREAUX-SUCCURSALES OU DE RÉDACTION
A Orange — Carpentras — Cavaillon — Avignon — Tarascon — Arles — Beaucaire — Uzès
Alais — Le Vigan — Nimes — Cette — Béziers — Lodève — Saint-Pons — Narbonne
Carcassonne — Limoux — Millau — Saint-Affrique — Mende — Perpignan, etc.
PARIS — Rue Feydeau, 26 — PARIS

ABONNEMENTS
(Les timbres-poste ne sont pas reçus en paiement)
HÉRAULT, AVEYRON, GARD, AUDE, TARN, 3 mois, 5 fr. 6 mois, 10 fr.; un an, 20 fr.
POUR LES AUTRES DÉPARTEMENTS..... 3 mois, 5 fr. 50; 6 mois, 11 fr.; un an, 22 fr.
Joindre à tout changement d'adresse: 50 centimes
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

NOUVELLES DU JOUR

M. Lagrave viendrait d'être relevé de ses fonctions de commissaire général de l'Exposition de Saint-Louis, et remplacé par M. Cousin, directeur du commerce extérieur au ministère du commerce.

Une question sera posée au ministre de la justice, à la Chambre des députés, sur les raisons de l'impunité scandaleuse dont jouit M. Lepère, compromis dans les nouveaux scandales.

Les armées japonaises des généraux Kuroki, Oku et Nodzu marchent vers Kaï-Ping.

Une imposante réunion a eu lieu dans la circonscription électorale de M. Millerand, sous la présidence de la marquise de Mac-Mahon, présidente du comité royaliste des Dames de France.

Le 136e anniversaire du général Hoche a été célébré, hier, à Versailles.

On trouvera plus loin les nouvelles qui nous sont parvenues à la dernière heure

Haïti et Maroc

On peut adresser, à bon droit, bien des reproches à notre époque : on ne saurait l'accuser d'être ennuyeuse. Rarement temps fut plus fertile en surprises, en incidents émouvants, en aventures burlesques, en épisodes tragi-comiques dans lesquels l'histoire prend, malgré elle, des allures d'opérette.

Nous avons vu la puissance anglaise tenue en échec, pendant trois ans par une poignée de pâtres sud-africains ; le kaiser laquiné par les Herreros ; la colossale Russie soutenant à grand peine l'attaque du minuscule Japon... Voilà pour l'imprévu, pour le tragique.

Comme incidents comiques, on en rencontrera peu de comparables au dernier exploit de l'armée haïtienne et au dénouement de l'incident Erisiouli qui, au même moment, est en train de se terminer au Maroc.

Pour parler d'abord des nègres, on sait par quelle action d'éclat viennent de se signaler les soldats de Port-au-Prince. Ils ont tout simplement lapidé deux ambassadeurs et ambassadrices, c'est-à-dire insulté, en leurs personnes, la France et l'Allemagne. Cela n'a rien de banal assurément et peu d'armées pourraient se vanter d'en avoir fait autant.

Comment et pourquoi les guerriers noirs ont-ils donné cette preuve insolite de leur bravoure ? L'enquête nous l'apprendra peut-être. Pour le moment, tout ce que l'on sait, c'est que, dans la journée de jeudi, M. Paul Desprez, ministre de France à Port-au-Prince, et son collègue d'Allemagne, M. de Zimmerer, revenant de promenade, traversaient Port-au-Prince en voiture ; dans une autre voiture suivaient Mme Desprez, fille du célèbre général américain Mac-Clellan, et Mme de Zimmerer. Leur malchance les fit passer devant le palais du gouvernement, par conséquent devant le poste qui veille sur la précieuse existence du Loubet haïtien. Aussitôt la garde noire de courir, non pas aux armes, mais aux pierres et d'en cribler les deux voitures. Heureusement l'adresse des frondeurs ne répondit pas à leur vaillance : leurs primitifs projectiles manquèrent presque tous le but ; Mme Desprez seule fut atteinte à la jambe et en fut quitte pour une très légère contusion. L'émotion a été, comme on pense, fort vive à Port-au-Prince. Le caractère conciliant et la parfaite correction de notre sympathique ministre, qui venait, d'ailleurs, d'être appelé au poste de Santiago du Chili, ne permettent pas de supposer que rien de sa part, ait pu provoquer l'attentat de la soldatesque nègre. On dit que l'acte de celle-ci doit être attribué à une surexcitation plus ou moins artificielle. — Quelque chose comme la « chaleur communicative des banquets », si bien connue de M. Pelletan...

Quoi qu'il en soit, le conseil des ministres français a, dès hier, donné ordre à l'un des bâtiments de notre station navale de l'Atlantique de se rendre à Port-au-Prince : des excuses publiques seront faites, les coupables seront rigoureusement punis, — ou bien le canon parlera.

On ne saurait qu'approuver le gouvernement de cette décision et il y a tout lieu de croire que l'incident sera vite et correctement clos. Les nègres sont, en général, de grands enfants ; s'ils en ont l'étourderie et parfois l'insolence, ils en ont aussi la platitude sous la menace du châtiment. Ceux d'Haïti en ont déjà donné maintes preuves, notamment lors des incartades analogues par lesquelles ils déchaînèrent naguère l'ire redoutable de l'Allemagne et celle des Etats-Unis. Leur ignorance du droit des gens étant toujours restée la même devait nécessairement leur attirer encore une de ces leçons pénibles, quoique salutaires, auxquelles ils semblent vouloir s'exposer de temps à autre, sans d'ailleurs en profiter jamais.

Nous ne supposons pas que les successeurs de Soulouque essaient de résister, — à moins pourtant qu'ils ne trouvent des approbateurs parmi quelques-uns des coryphées de notre presse internationaliste et anarchiste, ou qu'ils ne se sentent encouragés par le triomphe paradoxal du brigand Erisiouli au Maroc.

On a déjà eu l'occasion de parler de ce sympathique personnage. Nos lecteurs se rappellent comment, il y a six semaines, il s'empara de deux citoyens américains, MM. Perdicaris et Varley, et comment il mit à leur délivrance les conditions les plus extraordinaires : rançon mise en liberté de quelques-uns de ses hommes, détenus dans les prisons du sultan, retour à Tanger des troupes dirigées contre lui, destitution du gouverneur de Tanger, constitution d'une sorte de principauté pour lui-même dans le district où il opère... Il est prodigieux que de pareilles prétentions aient pu être formulées, même au Maroc ; mais ce qui est plus invraisemblable encore, c'est qu'elles aient été acceptées. Elles l'ont été cependant : le sultan a consenti à tout, et, à l'heure actuelle, ce traité sans pareil est en train de s'exécuter.

On doit reconnaître, il est vrai, que Muley-Abd-El-Aziz se trouvait dans une situation passablement difficile. Une escadre américaine était venue dans le port de Tanger réclamer ses nationaux, menaçant de mettre à terre ses compagnies de débarquement au premier trouble et, d'un autre côté, les soldats ramenés dans la ville sous prétexte d'y maintenir l'ordre avaient des allures de brigands plus disposés à piller qu'à réprimer une émeute. Un soulèvement contre les étrangers pouvait donc se produire d'un moment à l'autre et Allah seul savait quelles en seraient les conséquences.

Le chériff a cru sortir d'affaire en cédant tout à Erisiouli, quitte à lui tout reprendre dès qu'il le pourra. Il se débarrasse à ce prix de la présence importune du *Brooklyn* et des autres bateaux américains, mais il doit, moins que personne, se faire illusion sur les conséquences très graves que ne peut manquer d'avoir sa capitulation vis-à-vis de Erisiouli. Le succès complet remporté par ce brigand sur son souverain va servir d'encouragement à tous ses confrères marocains, et Dieu sait s'ils sont nombreux ! Il n'est si petit chef de tribu qui ne doive maintenant se croire autorisé à se tailler une souveraineté indépendante dans le Maghreb, à demander la tête des fonctionnaires qui lui déplaisent, à imposer ses conseils sur la façon de gouverner l'empire et à les faire payer le plus cher possible. Ce serait, à brève échéance, la dislocation définitive du Maroc, dès à présent arrivé, comme on le sait, à un état de décomposition avancée.

Il n'y aurait qu'à en sourire, si le Maroc n'était pas le voisin de l'Algérie et surtout si nous n'avions pas, tout dernièrement, en vertu de notre accord avec l'Angleterre, assumé sur lui une sorte de protectorat. A vrai dire, nous avons peu brillamment débuté dans ce rôle de protecteurs. Il eût été de notre intérêt et de notre honneur d'affirmer, de justifier notre situation privilégiée au Maroc en ménageant une solution acceptable de l'incident Erisiouli. Les autres puissances nous laissaient carte blanche ; les Etats-Unis, dit-on, réclamaient notre intervention. Or, celle-ci ne s'est pas exercée, ou elle a été sans efficacité. De toute façon, il semble que ce soit pour nous un échec, tout au moins une diminution de prestige.

On fait observer, il est vrai, et avec quelque raison, que notre situation nouvelle au Maroc n'a encore rien de définitif. Une convention a été signée, sur ce sujet et sur bien d'autres, entre les deux gouvernements français et anglais; mais elle n'est pas ratifiée. Le fût-elle, elle ne ferait loi qu'entre les deux contractants. Or, il y a d'autres puissances intéressées dans la question marocaine, l'Espagne notamment, et l'Angleterre a même, en traitant avec nous, expressément réservé les arrangements à conclure entre Paris et Madrid. Ces arrangements se négocient, à l'heure actuelle, et, d'après le peu que l'on peut savoir de l'état des négociations, il ne paraît pas que celles-ci soient des plus faciles. Les Espagnols sont pointilleux, surtout sur le chapitre du Maroc, et ils ont coutume de ne procéder qu'avec une gravité toute castillane : cette tradition, chez eux, remonte, pour le moins, à Philippe II.

On peut donc se demander si, en nous donnant, en retour de l'abandon de l'Egypte, carte blanche au Maroc, — sauf entente avec les autres Etats intéressés, — l'Angleterre ne nous a pas fait une concession purement illusoire. Dans tous les cas, il ne saurait y avoir de doutes sur les inconvénients que présente la prolongation de la situation actuelle. L'état si troublé du Maroc, surtout après cette invraisemblable affaire Erisiouli, ne saurait se perpétuer sans amener des complications fâcheuses, peut-être redoutables, dans cet empire, et, puisque nous avons accepté la mission d'y remettre un peu d'ordre, il serait très désirable que l'accomplissement de notre mission fût retardée le moins possible. Chaque jour perdu la rend plus difficile.

On s'en rend peut-être compte à Madrid, et c'est peut-être aussi pour ce motif que l'on s'y montre si peu pressé de conclure. En Algérie, où l'on est plus près du théâtre des événements et où, par conséquent, on apprécie mieux la situation, on semble très convaincu de la nécessité d'une prompte manifestation de l'action française. Dans une réunion récente, M. Etienne, député d'Oran, réclamait la reconstitution, aussi rapide que possible, de l'armée marocaine avec des officiers et des sous-officiers d'Algérie. Il y a là une idée qui mérite examen et qui semble, dans une certaine mesure, digne d'approbation. Peut-être à côté des troupes marocaines ainsi réorganisées serait-il prudent de placer, comme soutien et comme sécurité, quelques unités purement françaises, notamment quelques batteries. Plus sûrement encore, la présence permanente de bateaux français dans les eaux marocaines, surtout à Tanger, semble une condition essentielle de l'efficacité de notre action. On a été quelque peu surpris, durant les derniers incidents, que la civilisation eût pour représentant armé, dans le port de Tanger, le *Brooklyn* et ses compagnons américains plutôt qu'un bâtiment battant pavillon tricolore. Il ne faudrait pas que cet étonnement eût de nouveau sujet de se manifester.

Dans tous les cas et sous quelque forme que ce soit, il importe, en l'état actuel du Maroc, que notre semi-protectorat sur ce pays s'exerce sans tarder. Nous n'aurions pas assurément conseillé de l'assumer et nous craignons qu'il ne constitue une imprudence, peut-être une duperie ; mais, du moment que le gouvernement a pris sur lui de s'en charger, sans consulter les Chambres ni sonder l'opinion, il convient qu'il ne laisse pas la situation du Maroc se compliquer et s'aggraver au point de devenir inextricable et dangereuse.

René LAVOLLEE

Lettre de Paris

Paris, 25 juin.

J'eus occasion de me trouver ces jours-ci dans les couloirs du Sénat, et m'étant mêlé aux groupes, j'eus la curiosité d'écouter. J'ai appris certaines choses, mais pas celles que j'y venais chercher.

Lorsque partout, sur les trottoirs comme dans les salons, chacun se demande : Eh bien, est-ce ce soir, est-ce demain qu'on renverse le ministère, et qu'on le remplace ; il était bien naturel de penser qu'au Sénat, dont M. Combes est membre, où il occupa plusieurs années la présidence du groupe ministériel, où il a son centre d'action et d'influence, où il compte les amis les plus dévoués à sa fortune et aussi les rivaux les plus intéressés à sa chute, il était naturel, n'est-ce pas, de croire que j'y pourrais recueillir des opinions, ou tout au moins des impressions sur les chances de vie ou de mort du cabinet.

J'en suis revenu fort déçu. Dans les galeries à peu près désertes, de vieux bonshommes aux mines rébarbatives épongeaient leurs crânes dénudés et échangeaient de vagues propos sur la température estivale ou les warrants commerciaux. Dans un coin, une voix glapissait : « Nous les chasserons, ils pervertissent l'esprit public et menacent la sécurité de la République ! » Je m'approchai. Il ne s'agissait pas des corrupteurs et des receleurs dont ailleurs on dénonce les malversations coupables et les louches complicités. Ces paroles menaçantes s'adressaient à un pauvre petit Frère des Ecoles et à une bonne Fille de la Charité, qui troublent l'onde pure où s'abreuvent les carnassiers de la République.

Dans un autre coin, un monsieur fort agité hurlait : « Si nous n'en finissons pas avec eux, ils resteront nos maîtres et nous asserviront à leur joug. Il y a urgence à rompre, le salut de la République l'exige. »

Rompre, voilà, me dis-je, un homme qui comprend enfin que si la République ne veut pas crouler sous le discrédit, la nécessité s'impose de briser le pouvoir occulte des Loges maçonniques et des sectes socialistes qui pèse sur la République, l'opprime et la déshonore. Combien j'étais loin de l'idée de cet homme accablé sous le joug. Ce qu'il faisait rompre, c'était le pacte qui lie l'Etat français à Rome catholique. Il souffrait de la tyrannie que le Concordat inflige à sa libre pensée, et il était inquiet et honteux de songer que, pour nommer un évêque, la République dût avoir l'assentiment du chef de la catholicité.

D'autres étaient là, ne disant rien et ne songeant pas davantage. Ils attendaient avec impatience l'instant où l'huissier leur présenterait l'urne où ils déposeraient un bulletin de fidèle confiance au ministère qui possède leur estime et leur sympathie, et il leur tardait d'aller au Bois humer un peu d'air frais.

Nulle part, je ne perçus le moindre geste qui témoignât du moindre souci du sort ministériel de M. Combes.

Lui, d'ailleurs, on l'entrevoyait, circulant avec cet air renfrogné qui lui est habituel, daignant à peine se détourner pour rendre les poignées de main et répondre aux salutations empressées.

Au cours de la séance, un sénateur indiscret ayant lancé le nom de Chabert, il se gratta le front, comme un homme qui cherche ce que ce nom peut bien signifier, et, ayant fait un effort de mémoire, demanda d'un ton étonné à l'interrupteur pourquoi il lui parlait de cet individu. Et je vous assure que ce n'était ni affecté, ni calculé. M. Combes perd pied parfois, dans le milieu des députés, où il se sait suspecté et se sent harcelé: s'il lui survient quelque mésaventure, il fléchit un instant, mais bientôt se redresse et court toujours, déroutant ceux qui l'épient, et leur lance force ruades et coups de bâton. Ce ne sont pas ces agités de la Chambre qui auront de sitôt raison de cet homme obstiné et têtu qui ne veut pas se rendre. Quant au Sénat, il ne semble même pas qu'on y sache qu'une commission d'enquête fonctionne pour tâcher de découvrir quelles poches se sont tendues pour recevoir les millions que les Chartreux ont refusé de verser.

Il importe peu à nos sénateurs que ces millions sollicités aient excité les convoitises. On ne leur a rien offert, donc ils ignorent tout.

Et puis, franchement, est-elle assez sotte cette histoire. Est-ce que par hasard, on voudrait leur en conter, à eux, vieux politiciens, qui ne font pas de la morale sentimentale.

Ils ont chargé Combes d'une œuvre conforme à leurs désirs et à son tempérament. Accomplit-il cette œuvre? Y met-il l'acharnement implacable du sectaire? Se laisse-t-il émouvoir par les raisons ou la pitié? Qui le pourrait remplacer pour répondre à un argument de droit par un sophisme de légalité? Qui consentirait à dépouiller et proscrire les gens avec cette placidité et cette rudesse? N'est-ce pas l'instrument brutal qui s'abat et ne connaît ni le raisonnement, ni l'attendrissement?

Couronner des rosières, ce n'est ni de son goût, ni de son âge, et veut-on transformer en gardien de moralité cet exécuteur des basses besognes? Il rend ce qu'on lui a confié et donne même plus qu'on ne lui demandait.

Et on s'en débarrasserait par sensiblerie; et on le rejetterait par pudeur; et on trouverait que, pour travailler dans cette industrie de confiscation et de proscription, son entourage n'a pas la blancheur de l'hermine et le parfum des roses? En voilà des scrupules, et, comme disait l'autre: «Que nous veut-on avec ces vieilles guitares?»

Voilà, je crois, ce qui vous explique pourquoi le Sénat, composé de gens pratiques, ne s'émeut pas des bruits qui circulent et des scandales qui grouillent.

Nos sénateurs sont de l'avis de ce député qui répondait, l'autre jour, à un prêcheur de moralité: «Vous nous ennuyez!»

C'est la note exacte; on les ennuie, avec ces histoires. La Chambre s'est emballée dans un excès de pudibonderie, mais elle s'est ressaisie et a déjà désavoué sa commission d'enquête.

Le Sénat ne s'est jamais perdu dans ses fadaises, et il y a longtemps qu'il a un front qui ne sait plus rougir. Il représente, plus exactement peut-être que la Chambre, la doctrine gouvernementale, et c'est dans cette assemblée que réside la force réelle du régime et l'idée maîtresse qui inspire ses actes.

M. Combes, soutenu par les factions bruyantes du parti républicain, celles qui en imposent par leur audace et leurs menaces aux groupes modérés, toujours dépourvus d'initiative et de courage, n'a qu'à marcher et avancer. Il applique peu à peu les doctrines de l'Etat laïque et athée et de la République antimilitariste et antinationale, doctrines dont le Sénat est le dépositaire et en quelque sorte l'incarnation.

Ces doctrines sont celles du Gambetta du programme de Belleville en 1869 et du Jules Ferry des «Destructions nécessaires».

C'est au Sénat que s'est réfugié le véritable esprit révolutionnaire, celui dont les Gambetta et Ferry ont résumé la doctrine, trouvé les formules, indiqué les procédés d'application. «Le nombre crée le droit.— Le cléricalisme, voilà l'ennemi!» — Suppression des armées permanentes. — Laïcisation des institutions. — Négation des libertés du citoyen au profit de l'Etat, qui seul a des droits et des libertés. — Absorption systématique et progressive des anciens ordres et anciennes classes par les couches nouvelles, non pas de citoyens, mais des politiciens, qui, à tous les degrés et dans tous les pouvoirs, sont les prétoriens du nouveau régime, chargés d'extirper, d'éliminer tous les éléments constitutifs de la France, non seulement monarchique et chrétienne, mais conservatrice et libérale.» Ce programme, on l'applique selon la méthode formulée par Spuller, le plus intime confident et influent conseiller de Gambetta: procéder lentement, pour avancer sûrement.

M. Combes est l'homme du programme et de la méthode. Ce n'est pas une intelligence personnelle, pouvant être suspect de vouloir substituer ses idées à celles du parti; c'est l'esclave docile à la poigne lourde et à l'esprit épais, instrument brutal et aveugle On le remplacerait difficilement. Et c'est pourquoi, étant nécessaire, il garde le pouvoir et le gardera, sauf accident, aussi longtemps que la Révolution aura besoin, pour réaliser son programme, d'un agent qui ne raisonne pas, mais qui exécute.

Charles Dupuy.

CAUSERIE d'ART

Le Prix du Salon
Les Bourses de voyage
Nos Régionaux statuaires

Une tendance d'esprit que l'on peut blâmer ou louer, mais que la vérité oblige à constater, c'est la désaffection des jeunes artistes contemporains pour le Prix de Rome. Quitter la douce France pour quatre ans paraît à quasi tous un exil et la nouvelle capitale haussmanisée par Victor-Emmanuel et ses héritiers prend à leurs yeux un aspect de prison. De là, certains faits au premier abord inexplicables: notamment un artiste peintre, né dans l'Hérault, laisse sa toile de concours inachevée pour esquiver le premier Prix et bénéficier simplement du second. De là, aussi, l'âpreté et le nombre des compétiteurs pour le *Prix du Salon* (donné à un artiste âgé de moins de trente-deux ans) et, représentant la somme rondelette de dix mille francs.

Cette année, cette agréable pelote a été attribuée à la sculpture, à M. Max Blondat, un travailleur doué en même temps d'esprit et qui exposait une exquise fontaine modern style. Du côté d'où jaillissait l'eau, trois bébys enlacés, blottis ensemble, regardaient curieusement trois petites grenouilles qui à l'autre bout du bassin les contemplaient avec non moins d'admiration.

C'était charmant, pas encombrant, très adéquat au cadre du jardin d'hôtel parisien qui mesure en général dix mètres sur quinze. En outre, la grenouille est un animal très à la mode. M. de Chateaubriand raconte dans ses *Mémoires*, la confusion du célèbre Lavater, qui, invité à la même table que lui et ne le connaissant point, déclara que l'auteur des «Martyrs» avait une physionomie de grenouille.

Aujourd'hui la grenouille est fort réhabilitée. L'actrice la plus en vogue, Mlle Réjane, la rappelle dans ses traits.

M. Jean Lorrain en exalte les beautés originales. En fait, cet animal braillard et inoffensif qui s'esquive au moindre bruit avec des enjambées ou des plongeons comiques est un peu trop l'image de la Société française moderne.

Les *Bourses de voyage* sont non moins prisées dans les ateliers. Jugez-donc, le beau rêve! Trois mille francs et le droit d'aller où la fantaisie vous conduit. M. Buffet courut jusqu'au noir et si pittoresque royaume de Ménélik; beaucoup visitent l'Espagne, le Maroc, l'Allemagne. Quelques Parisiens entêtés s'arrêtent à Bruxelles. Parmi les boursiers, je suis heureux de signaler ce printemps le peintre Eugène Selmy, de Clermont-l'Hérault, et le statuaire Gaudissart, de Perpignan. J'ai loué le portrait du premier, j'apprécie beaucoup les statuettes rapportées d'Algérie par le second.

Et ceci m'amène en cette dernière semaine des Salons à visiter le grand hall de la sculpture des artistes français. Le Bas-Languedoc s'y affirme bel héritier des traditions sculpturales de la vieille Rome et de la Gaule Narbonaise, sa fille. J'ai déjà dit le succès de MM. Villeneuve, de Bassan, et de M. Bertrand, de Rodez. Leurs première et seconde médaille ont eu le privilège de n'être point contestées, mais applaudies par tous. A côté d'eux, tout un groupe de nos compatriotes soutient le bon combat.

Parlons des aînés et des cadets sans ordre hiérarchique, au hasard d'une dernière et fort agréable promenade.

Voici *«Le Chant final de la Cigale»*, par M. Félix Charpentier, de Bollène, depuis longtemps médaille d'honneur du Salon. Adossée au tronc noueux d'un olivier ancestral, une jeune femme aux formes nobles et opulentes s'éplore en un beau mouvement. D'un geste large, elle tend vers l'astre solaire mourant sa Lyre de dessin antique. Et par une heureuse trouvaille d'idée, ce sont les branches mêmes du vieil arbre qui de leurs courbes souples figurent l'instrument orphique. C'est une superbe apothéose de l'olivier de Provence, vieillard centenaire et toujours vert.

Plus mignonne, très gracieuse, presque de joliesse exagérée, mais très admirée la *Manon* de M. Bastet.

Le *Souffleur de verre*, de M. Henri Calvet, de Mèze, est un peu moins heureux que son envoi de l'année précédente, mais de sincère étude.

Son buste de *Mgr l'Evêque de Monaco* est fort bien interprété.

J'adresserai même compliment à *M. d'Astanières* pour son *portrait de M. de Barret ;* à M. Sudre pour sa mâle physionomie de bronze *de l'amiral Barrero* et sa très délicate effigie de *Madame Astruc-Doria*, cantatrice très douée, fille du statuaire éminent de *Barbey d'Aurevilly* et du *Marchand de Masques*.

M. Sudre compte d'ailleurs à Perpignan, sa ville natale, une adorable figure de la *Musique*, érigée sur une ombreuse promenade.

D'une extrême splendeur, la *cariatide* allégorisant l'*Automne* de M. Paul Ducoing, et sa Poignée d'épée d'honneur ciselée et fondue dans la maison Leblanc-Barbedienne. Cette épée — sur laquelle je reviendrai quelque jour — est à plusieurs points de vue un des objets d'art les plus attirants de ce Salon. Chose bien difficile, elle échappe à la banalité, au type classique des armes blanches, elle ne rappelle point la lettre alphabétique *D*, silhouette ordinaire de toutes les poignées d'épée depuis le XVIIIe siècle.

M. Ducoing tenant compte que cette arme était offerte à un savant et brillant général d'artillerie par ses Amis et l'Association des anciens Elèves du collège de Pézénas, a donné à la garde la forme d'un svelte et fin canon moderne que des pampres et un cep de vigne — souvenirs du pays natal — relient au pommeau de l'épée et à sa fusée. Ces deux pièces figurant le corps d'une Vierge guerrière à casque athénien.

Je parle d'Association de Lycées ou Collèges. Combien a été bien inspirée celle de Béziers en demandant à M. Magrou, ancien prix de Rome, un monument pour la cour d'honneur de son édifice scolaire. Le statuaire a fait de ce groupe monumental une œuvre délicieusement imprégnée de tendresse, de douceur et de lueurs de bonté. Le côté réalisant une fontaine est, en outre, très joliment pittoresque.

Je ne fais que nommer, mais en leur exprimant toute ma sympathie, MM. Chauvet, Amy, Guigues, Demaille, Sain, Savine, Salvignol et Malacan.

Et je finirai devant le très remarquable haut-relief de M. Denys Puech, destiné à honorer la Mémoire du *Docteur Tarnier* et son rôle dans cette branche nouvelle de la science médicale que l'on nomme la *Puériculture* et plus spécialement *les Couveuses d'enfants*.

Il faut toutes les ressources et la souplesse d'intelligence, le sens de la grâce harmonique, la science profonde du métier de M. Puech pour figurer dans le marbre et grandeur nature cette chose ultra fragile qu'est un baby né avant son heure, et développant les ténuités frêles de son corps d'enfantelet sous verre, dans une cage de verre, près du lit d'une mère tremblante, sous la surveillance d'un puissant et doux docteur. M. Puech a pleinement réussi. Son grand haut-relief meublera admirablement le quartier déjà si riche du Luxembourg, là Place de l'Observatoire.

Charles Ponsonailhe.

NOS DÉPÊCHES

Par Fil spécial

Le nouveau scandale

LES MILLIONS DES CHARTREUX

Paris, 26 juin, 6 h. soir.

La répartition des 300,000 francs

Voici, d'après le « Soleil », comment auraient été répartis les 300,000 francs qui auraient été versés à divers par une Société concurrente de la Chartreuse :

100,000 francs à un comité politique ;

150,000 fr. à un fonctionnaire hautement apparenté du côté ministériel, et qui les aurait touchés par intérêt personnel ou supérieur ;

25,000 fr. à un directeur de journal, aujourd'hui débarrassé d'un leader encombrant ;

25,000 fr. à la banque intermédiaire.

Un récent ministre de la justice aurait été activement mêlé aux négociations par raison commerciale.

La révocation de M. Lagrave

Le *Rappel* croit savoir que M. Lagrave vient d'être relevé de ses fonctions de commissaire général de l'Exposition de Saint-Louis, et remplacé par M. Cousin, directeur du commerce extérieur au ministère du commerce.

L'affaire Lepère

L'affaire Lepère va être évoquée, comme nous le disions, à la tribune de la Chambre.

Un député, dont nous ne sommes pas autorisés à dévoiler le nom aujourd'hui, prendra l'initiative de demander au ministre de la justice les raisons de l'impunité scandaleuse dont jouit jusqu'à présent le fondateur de la Banque centrale de Crédit industriel et commercial.

On se demande comment M. Vallé va se tirer de ce mauvais pas. Quels arguments plausibles pourra-t-il trouver pour justifier l'attitude du procureur général envers le financier véreux ? La question n'est pas facile à résoudre pour le garde des sceaux.

Quant à l'interpellateur, il jouera, comme on dit, sur le velours. Les documents ne lui manqueront pas pour démontrer facilement que si M. Lepère a pu prendre la fuite, le jour même où son arrestation a été décidée, que si, depuis, il a pu circuler en toute liberté, continuer son louche trafic, poursuivre la constitution de Sociétés destinées à pomper l'argent des gogos, c'est grâce seulement aux hautes influences politiques qui se sont exercées en sa faveur.

Nous lisons à ce sujet dans la «Patrie» :

« Lepère, de l'aveu de tous ceux qui l'ont approché, et un homme habile et a plus d'un tour dans son sac, et, certes, il a su se faire payer les services réels qu'il a rendus au gouvernement. De quelle nature sont ces services, nous le saurons avant qu'il soit longtemps, disions-nous hier. Nous le répétons aujourd'hui, et peut-être en dehors de la commission d'enquête apprendrons-nous, par une déclaration publique faite à la tribune, l'histoire exacte de la tentative, pour ne citer en ce moment que celle-là, faite auprès des Chartreux, au nom d'un groupe de députés ministériels.

» Arrêtons-là, pour aujourd'hui, la suite de nos révélations sur l'affaire Lepère. Bornons-nous, en terminant, à publier, à titre de document, la lettre suivante, qui a été adressée par M. Alfred Puech, partie civile dans le krach de la Banque centrale, à M. Berr, juge d'instruction :

« Monsieur le juge, — Je viens, dans l'affaire que vous instruisez contre Lepère, de Mons, Tiers et autres, où je me suis constitué partie civile, vous prier de bien vouloir interroger, le plus tôt possible, et entendre comme témoin, M. X., député. J'ai oui dire que M. X., qui occupe une situation importante dans la presse parisienne, aurait eu des rapports très étroits avec Lepère. Il aurait reçu, pour soutenir les diverses opérations financières de Lepère, auxquelles je dois le grave préjudice que je subis actuellement, une mensualité très élevée. M. X. aurait appris les poursuites engagées contre Lepère, et c'est à ce moment, alors que vous alliez ordonner l'arrestation de Lepère, que celui-ci, averti dans des conditions sur lesquelles M. X. pourrait peut-être vous renseigner, prenait la fuite. Pour la manifestation de la vérité, comme pour la sauvegarde de mes intérêts civils, je vous prie instamment, monsieur le juge, d'entendre M. X. dès maintenant comme témoin. »

La « Patrie » ajoute : « Me Jacques Bonzon, avocat de M. Alfred Puech, que nous avons revu dans le courant de la matinée, persiste à croire que la commission d'enquête trouverait un grand intérêt à s'occuper sans retard de l'affaire Lepère. « La commission d'enquête, a ajouté M. Jacques Bonzon, devrait immédiatement demander non seulement la communication des dossiers qui sont entre les mains de M. Berr, juge d'instruction, mais encore de tous les scellés se rapportant au scandale de la Banque centrale. »

Un mot encore. M. Berr, qui est actuellement en vacances, interrompt sa villégiature. Il sera au palais de justice mardi prochain.

A la commission d'enquête

La commission chargée d'enquêter sur l'affaire des Chartreux compte avoir fini ses travaux à la fin de la semaine, sauf incident imprévu.

M. Flandin, président de la commission ; MM. Lemoigne, Léopold Fabre et Simonnet, qui lui ont été adjoints, ont commencé hier leur travail de classement des dossiers, et fait le choix des pièces qui devront être copiées

Le rapport général serait, dit-on, confié à M. Deribéré-Desgardes. On allait jusqu'à dire que la discussion sur les conclusions du rapport général pourrait avoir lieu le lundi 4 ou plus probablement le mardi 5 juillet.

Revue de la Presse

Paris, 26 juin, 7 h. 25 soir.

Du *Gaulois* ?

L'enfant — c'est M. Combes qui parle — a le droit d'être protégé contre les atteintes portées à son être moral. Protégé par qui ? Il nous paraît que l'homme désigné par la nature pour veiller sur le moral de l'enfant, c'est son père, et je ne vois pas quel est le personnage officiel qui aurait assez d'autorité pour se substituer en toutes occasions à ce guide naturel. Tel n'est pas l'avis de M. Combes, et, si je l'ai bien compris, c'est entre ses mains que les pères de famille devront prochainement abdiquer leurs droits et se décharger de leurs devoirs.

De la *Libre Parole* ?

Ne trouvez-vous pas ce spectacle instructif et ce Buloz vraiment admirable d'inconscience ou de cynisme. Il arrête les instructions, il étouffe les scandales, parce qu'ainsi le veut le prince Combes ou le prince Vallé. Aujourd'hui, l'un des plus hauts magistrats de France avoue qu'il a arrêté une instruction parce que tel était le bon plaisir du gouvernement. M. Clémenceau et M. Jaurès s'inclinent respectueusement devant l'intérêt supérieur. Ces champions de la lumière dans l'affaire Dreyfus sont mués en admirateurs du « fait du prince ».

De la *République Française* à propos du discours prononcé hier au Sénat par le président du conseil :

L'idéal de ce prétendu républicain, c'est de forcer les citoyens à partager la même foi, les mêmes aspirations. L'aberration des républicains de notre temps se trouve là résumée. On pourra dire : Voilà comment parlaient les caporalistes de cette époque. Une foi, une foi, une aspiration unique, tous pareils comme au régiment ; une seule pensée, une seule opinion, tous réduits à l'obéissance ou à l'impuissance. Et dire que nos ancêtres ont fait la Révolution pour conquérir la liberté de penser, de croire et d'avoir les aspirations qui leur plairaient !

De l'*Echo de Paris* ?

Un chef de cabinet devient irresponsable parce qu'il lui plaît d'invoquer l'intérêt supérieur. La justice n'est plus égale pour tous dès lors que M. le procureur général reconnaît le « fait du prince ». Devant cette raison n'existe ni Code

d'instruction criminelle, ni garanties pour les justiciables. Enfin, sous prétexte qu'il faut établir l'unité morale, le droit d'enseigner est supprimé pour chaque citoyen et, en outre, le père de famille n'aura plus la faculté de faire instruire son enfant comme il lui convient.

Voilà l'admirable système auquel la France sera bientôt obligée de se soumettre : Des gouvernants maîtres absolus de la liberté de chacun, imposant à la justice la direction qui leur plaît, enlevant l'enfant à sa famille pour lui inculquer les doctrines d'un Hervé quelconque. Vraiment on fait regretter durement aux anciens républicains leurs rêves d'autrefois et les sacrifices qu'ils ont généreusement consentis pour réaliser leur idéal.

De M. Henry Maret dans le *Rappel* à propos du discours prononcé hier au Sénat par le président du conseil :

Une foi, une loi, un roi : voilà une singulière devise républicaine. Quand vous aurez fait succéder une foi à une autre, courbé tout le monde sous une même loi, il ne vous restera plus à attendre que le roi. Soyez tranquille, il viendra, et c'est seulement quand il sera venu que nous jouirons, paraît-il, de la République parfaite.

Nouvelles Parlementaires

Paris, 26 juin, 3 h. soir.

M. PELLETAN ET LA CONSTITUTION

M. Camille Pelletan vient, en un tour de langue, de reviser la constitution. La chose serait plaisante, disait-on à la Chambre, si elle n'était pas le fait d'un membre du gouvernement. On comprend maintenant que le *cabinet Combes soit indéracinable, bien qu'à* plusieurs reprises sa situation parlementaire ait été gravement compromise. Ces extraordinaires ministres ont imaginé le truc que M. Camille Pelletan exposait, hier, au banquet de Rive-deGier. Ils ont tout simplement décidé qu'il était inutile de les remplacer, parce que «tout cabinet qui leur succéderait serait compromis avec la réaction.»

On s'explique, dès lors, les excommunications prononcées rageusement par M. Combes contre les Doumer, les Millerand et d'autres ministrables du bloc. Le système est original, mais il mériterait bien, précisait un député, qu'on demandât quelques explications à la tribune sur cette atteinte portée aux droits constitutionnels de la Chambre et du président de la République.

A LA SOUS-COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA MARINE

Le *Temps* relève que la sous-commission spéciale de la commission extraparlementaire de la marine chargée de l'étude de la défense coloniale, a mis à l'ordre du jour de ses travaux, l'examen du programme de défense coloniale du 20 juillet 1901. Le *Temps* fait remarquer que le programme de défense coloniale est du 20 juillet 1900 et non de 1901. La loi qui le rend exécutoire a paru au *Journal Officiel* du 24 juillet. Ce programme est absolument spécial au département des colonies. En ce qui concerne la marine, les dépenses à effectuer pour l'outillage des points d'appui de la flotte, sont prévues par la loi du 2 mars. Il résulte donc du procès-verbal lui-même, dit le *Temps*, que la sous-commission ne veut s'occuper que de la partie de la défense coloniale, dont la charge incombe au département des colonies. Ceci seul démontre que la sous-commission a abandonné toute idée d'enquête sur les actes des ministres de la marine qui ont eu à appliquer la loi du 2 mars 1901, et qu'elle se prépare à élaborer des programmes de défense, alors qu'ils sont établis par deux lois votées par le Parlement en 1900 et 1901. Le décret organique de la commission lui donnait un double but : investigation dans le passé et projets pour l'avenir ; la sous-commission néglige la première partie; elle ne semble pas disposée à rechercher les responsabilités.

LE BLANC DE CÉRUSE

M. J.-L. Breton, député du Cher, vient d'écrire à M. Pelletan, ministre de la marine, pour lui demander d'accepter une question sur l'adjudication de 10,400 kilogr. de céruse, qui doit avoir lieu le 6 juillet, à Lorient en dépit de la circulaire ministérielle interdisant l'emploi de ce produit pour les travaux de la marine.

La guerre russo-japonaise

La situation

Londres, 26 juin.

Bien qu'aucune dépêche officielle n'ait encore été publiée à Saint-Pétersbourg sur le dernier engagement naval de Port-Arthur, les renseignements parvenus de diverses sources ne permettent malheureusement pas de douter que l'escadre russe a de nouveau pâti de la terrible fatalité qui s'acharne contre elle.

Il est à remarquer, toutefois, qu'on n'indique pas d'une façon précise quels sont les bâtiments victimes des torpilleurs japonais. Il s'agissait hier du « Peresviet » coulé et du « Sévastopol » et du « Diana » endommagés.

Suivant certaines informations d'aujourd'hui, ce serait le « Sévastopol » qui aurait été coulé, le « Pobieda » et le « Pallada » avariés. Au surplus, il est difficile aux belligérants sur mer, plus encore que sur terre, d'apprécier exactement les pertes de l'ennemi, surtout lorsque le combat a lieu la nuit, comme dans le cas présent et s'ils ne peuvent eux-mêmes se rendre compte de l'identité de leurs victimes. Il est malaisé de les identifier à distance autrement que par les déclarations du vaincu. Ce n'est, d'ailleurs, qu'une question secondaire puisqu'il semble patent qu'un cuirassé a été coulé et deux autres bâtiments, un second cuirassé et un croiseur, plus ou moins endommagés, et il est évident que ce désastre éprouve cruellement une fois de plus une flotte que l'on comptait voir jouer bientôt un rôle offensif et fructueux et dont on ne s'explique pas qu'elle ait pu se laisser ainsi surprendre, alors que les Russes avaient déjà fait, le 7 février, l'expérience de ce que peut coûter un défaut de surveillance.

On ne s'explique pas très bien non plus ce qui se passe actuellement dans le Nord de la presqu'île du Liao-Toung. Les armées japonaises des généraux Kuroki, Oku et Nodzu marchent vers Kaï-Ping, avec cette réserve toutefois que celle du général Oku a laissé dans le Kouang-Toung, au nord de Port-Arthur, des forces relativement considérables.

La première armée semble parvenue au delà de Siou-Yen, la deuxième dépasse Senioutchen et se trouve actuellement, dit-on, à quelques kilomètres à peine au sud de Kaï-Ping. La troisième aurait son avant-garde, sinon même une ou deux divisions vers Tsi-Pan-Ling, un peu au nord de Siou-Yen.

Mais pourquoi cette marche convergente vers Kaï-Ping ? Les Japonais veulent-ils occuper cette ville et garder défensivement cette importante position stratégique, pour fermer hermétiquement aux Russes l'accès du Liao-Toung, et pouvoir sans être inquiétés, commencer avec les forces restées dans le Kouang-Toung, le siège effectif de Port-Arthur ?

Ce plan paraît assez probable en raison de l'approche de la saison des pluies, qui ne leur permettrait pas de s'avancer plus au nord, et les immobiliser comme cela immobilisera les Russes.

Pourquoi aussi le général Kouropatkine est-il descendu jusqu'à Kaï-Ping, si, comme on lui en prête le dessein aujourd'hui, il se dispose à rétrograder vers Tachi-Tsao ou Kaï-Ping.

On le voit, la tactique des deux adversaires en présence est pour le moment assez obscure. Ce ne sera guère qu'après l'arrivée des Japonais à Kaï-Ping et leur concentration sur ce point, menacée d'être assez longuement retardée, qu'on pourra peut-être préjuger de la suite des opérations préliminaires actuelles. Il n'y faut, comme le disait le général Kouropatkine à son départ de Saint-Pétersbourg, que beaucoup de patience.

La marche en avant des Japonais

Saint-Pétersbourg, 26 juin.

(Officiel). — Le général Sakharof télégraphie que depuis le 23 juin les Japonais continuent leur marche en avant. Les escarmouches sont continuelles. Le 24, ils avancèrent vers Kaït-Chéou. Une colonne japonaise ayant occupé Sian-Dio en fut délogée par les cosaques et de l'artillerie, après un assez vif combat, au cours duquel les Russes eurent 3 officiers blessés et une vingtaine de soldats tués ou blessés.

Un détachement russe opérant une reconnaissance à l'est de Payamynia fut attaqué par des forces supérieures, et se retira dans la direction de Saïma-Tsot. Les pertes sont inconnues.

A Wladivostok

Saint-Pétersbourg, 26 juin.

Le correspondant à Vladivostok de la « Novoïe Vrémia » fait le récit suivant de l'expédition vers les côtes de l'île de Hokhaïdo ou Yeso, d'une flottille de torpilleurs de l'escadre de Vladivostok, expédition déjà relatée brièvement par l'amiral Skrydloff, dans un télégramme officiel adressé à l'empereur, le 21 juin :

Le 15 juin, 3 torpilleurs, commandés par le capitaine Vinegrasky, quittèrent Vladivostok avec des ordres sous pli cacheté, à ouvrir en mer. Les équipages manifestèrent un vif enthousiasme lorsqu'ils apprirent la mission qui leur était confiée.

» Pendant le voyage vers l'île de Hokhaïdo, les torpilleurs furent enveloppés d'un brouillard épais. Près de la côte, ils aperçurent quelques navires à voile japonais, qui, voyant l'inutilité d'une tentative de fuite ou de résistance, s'arrêtèrent dès qu'ils en reçurent l'ordre. Ils étaient chargés de provisions à destination de Simonosaki, Sasébo et Nagasaki. Ces provisions étaient, évidemment, destinées à la flotte japonaise.

» Afin de ne pas entraver la mobilité de la flottille en se chargeant de prisonniers, le capitaine Vinegradsky ordonna aux équipages de mettre leurs embarcations à la mer et d'y monter en prenant leurs effets personnels et assez de provisions pour leur permettre d'atteindre la terre ferme.

» Quelques-uns des hommes furent mis à bord d'un petit schooner japonais sans cargaison, qui fut envoyé à Hakodate. Le capitaine Vinegradsky remit sa carte de visite et une lettre au commandant de ce petit navire pour le gouverneur, auquel il exprimait ses regrets que les exigences de la guerre l'aient obligé à priver de leurs biens les propriétaires des schooners, qu'il recommandait à ses bons soins. Tous les autres schooners, avec leur cargaison, furent brûlés.

» En raison du brouillard épais, la flottille n'a pu entrer dans le port d'Esachi.

» Le vent ayant soufflé avec violence et la mer étant démontée, le voyage de retour a été très pénible, surtout pour les petits torpilleurs.

» A quelque distance de la côte japonaise, l'escadre s'est heurtée à un schooner japonais. Malgré le mauvais temps, le capitaine Vinegradsky décida de capturer ce navire et de l'emmener à Vladivostok. On fit monter l'équipage à bord du torpilleur qui l'avait capturé et l'on prit le schooner à la remorque.

» Dans la nuit du 18 juin, le temps étant devenu encore plus mauvais, on laissa le schooner pendant quelque temps à la dérive. Les torpilleurs ayant résisté à l'orage et le vent ayant diminué de violence, la flottille est arrivée à Vladivostok le 21 juin, avec sa prise, sans avoir subi la moindre avarie ou préjudice. »

L'ENTREVUE DE KIEL

Vienne, 26 juin.

La presse autrichienne ne voit pas d'un mauvais œil un rapprochement s'opérer entre l'Allemagne et l'Angleterre et l'entrevue de Kiel fournit aux principaux journaux de Vienne, matière à de sérieuses appréciations qu'il est bon de ne pas perdre de vue en France.

L'opinion exprimée par les journaux viennois au sujet de la rencontre entre Edouard VII et Guillaume, se résume à ceci : Le rapprochement anglo-allemand resserrera les liens de la triplice, que le rapprochement franco-italien avait détendus.

Il résulterait de cette appréciation, qu'au point de vue autrichien, une entente anglo-allemande est appelée à enlever toute importance en ce qui concerne les intérêts de l'Autriche-Hongrie aux récentes manifestations de sympathie échangées entre Rome et Paris.

Saint-Pétersbourg, 26 mai.

Le «Novoïe Vremia» a publié au sujet de l'entrevue de Kiel, un article qui reflète très exactement l'impression produite par cet événement dans les milieux politiques russes. «L'Angleterre dit-elle, qui est très heureuse d'avoir réussi à effacer le souvenir de Fashoda, et d'avoir conçu une entente avec la France, en mettant du même coup la main sur l'Egypte, cherche maintenant à se rapprocher de l'Allemagne. Mais ce rapprochement est impossible. Tous les compliments d'Edouard VII n'amèneront pas les Allemands à oublier leurs intérêts et à abandonner le programme colonial au profit des Anglais. Le principe dirigeant de la politique allemande fut posé par le prince de Bismarck. Il n'admettait pas la possibilité d'un rapprochement anglo-allemand au moment même où la politique coloniale allemande s'affirmait. Depuis, l'industrie et le commerce allemands ont fait de tels progrès, que les Anglais ont pris peur. L'Allemagne n'a pas à se préoccuper de la Russie. Les deux pays entretiennent de très bons rapports de voisinage, justement parce que leurs intérêts réciproques ne se contrarient pas, et si par hasard une rupture survenait, ce ne serait certes pas l'Angleterre qui pourrait être utile à l'Allemagne.

Berlin, 26 juin.

Les *Leipziger Neues Nachrichten* terminent ainsi un article relatif à l'entrevue de Kiel :

Nous n'avons pas confiance dans les Grecs, même quand ils apportent des présents. Nous désirons que le roi Edouard soit accueilli avec respect, mais sans transports d'amour.

Un mariage entre l'Angleterre et l'Allemagne aurait tout juste la durée de la lune de miel.

Les Etudiants ecclésiastiques

Paris, 26 juin, 7 h. 15 soir.

On connaît la très belle et très digne protestation de Mgr Péchenard contre la mesure inouïe qui interdit aux ecclésiatiques de prendre part au concours pour l'agrégation. Les quelques ecclésiastiques, dit-on, qui s'étaient fait inscrire en vue des concours des divers ordres d'agrégations n'ont pas pu rédiger une protestation collective contre la mesure qui les frappe, parce qu'ils ne se connaissent pas et que plusieurs habitent la province. Mais voici la lettre adressée par l'un d'entre eux au vice-recteur de l'académie de Paris que publie l'«Univers» :

Paris, 25 juin.

Monsieur le vice-recteur,

J'ai reçu, le 21 juin courant, la lettre suivante, sous votre signature : « Monsieur. — M. le ministre de l'instruction publique me charge de vous informer que l'état ecclésiastique auquel vous vous êtes voué s'oppose à ce que vous soyez admis dans le personnel de l'enseignement public, dont le caractère est la laïcité, et que, dans ces conditions, il n'y a pas lieu de vous autoriser à prendre part aux épreuves d'un concours d'agrégation exclusivement destiné à pourvoir au recrutement des lycées. Veuillez donc tenir pour non avenu l'avis en date du 17 juin, lequel est le résultat d'une erreur. »

Permettez-moi, Monsieur le vice-recteur, de protester respectueusement contre cette exclusion, qui me frappe à l'improviste, huit jours avant l'ouverture du concours, en vue duquel j'avais rempli, je crois, toutes les formalités requises : 1. Reçu à l'examen du diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie, en juin 1902, j'ai employé depuis les rares loisirs que me laissaient mes fonctions de professeur à préparer le concours d'agrégation ; 2. Pendant ces deux années, j'ai régulièrement acquitté les droits d'immatriculation ; 3. A la fin du mois de mai, j'ai régulièrement été inscrit en vue du concours. Devant M. l'inspecteur d'académie, j'ai déclaré renoncer, en cas de succès, aux droits conférés par le titre d'agrégé, et j'ai reçu, le 17 juin, la convocation à prendre part aux épreuves écrites de l'agrégation d'histoire et de géographie ; 4. Si j'ai travaillé, pendant ces deux années, directement en vue du concours, c'est que je me reposais en sécurité sur ce que je croyais être un droit. Il ne m'appartient pas de discuter le motif d'ordre général, mais laissez-moi vous dire, en mon nom personnel, qu'en m'engageant dans l'état ecclésiastique, librement et en connaissance de cause, je ne croyais pas me vouer à un état d'infériorité civique.

Veuillez agréer, Monsieur le vice-recteur, l'expression de mon profond respect. — Abbé J. Trésal.

DISPARITION D'UN DIPLOMATE

Paris, 26 juin, 6 h. soir.

Le «New-York Herald» signalait il y a trois jours l'étrange disparition d'un diplomate américain, M. Kent Loomis, qui quitta l'Amérique le 14 juin, à bord du «Kaiser-Wilhelm-II», chargé d'importantes dépêches pour l'Europe et dont on n'aurait pas de nouvelles depuis.

M. Kent Loomis devait débarquer à Cherbourg, mais c'est en vain qu'un membre de l'ambassade des Etats-Unis l'attendit au passage du paquebot allemand.

Ce mystère n'est pas encore éclairci à l'heure actuelle.

De l'enquête à laquelle s'est livré le «New-York Herald», il résulte que M. Loomis était chargé de compagnie avec M. Ellis, de porter un projet de traité entre le gouvernement anglais et l'empereur Ménélik. M. Loomis avait remis le document à M. Ellis, celui-ci le déposa immédiatement à l'ambassade américaine à Paris.

M. Ellis déclare que pendant le voyage il fut lui-même très souffrant et vit très peu son compagnon de route. La nuit qui précéda l'arrivée à Plymouth, il aperçut M. Loomis quelques instants après le dîner, et, à 3 heures du matin, il constata que celui-ci, qui partageait avec lui la même cabine, avait disparu. Il informa le capitaine, et des recherches furent faites sur le paquebot, qui n'amenèrent aucun résultat.

Quelques passagers affirment avoir vu, dans la nuit, M. Loomis accoudé aux bastingages, en proie, semblait-il, à un désespoir violent. Ils inclinent à penser qu'il s'est jeté par dessus bord.

Par contre, un autre passager, M. Flamm, de San-Francisco, qui avait été voisin de table de M. Loomis à bord, affirme l'avoir vu descendre à Plymouth.

Descendu à Paris, à l'hôtel de Russie, M. Flamm est catégorique dans ses déclarations. Il a vu M. Loomis, coiffé d'une casquette de voyage, couvert d'un long pardessus, mais sans sac ni valise, s'engager sur la passerelle avec la foule qui débarquait.

Les amis de M. Loomis se demandent s'il n'aurait pas été victime d'un attentat quand il débarqua à Plymouth. Il avait commis l'imprudence, durant la traversée, de montrer qu'il possédait d'importantes sommes sur lui. A plusieurs reprises il avait demandé aux garçons de lui changer des billets de 500 fr., et il ne prenait pas la peine de compter la monnaie.

M. Loomis est le frère du secrétaire d'Etat des Etats-Unis.

IMPOSANTE RÉUNION ROYALISTE

Paris, 26 juin, 7 h. 20 soir.

Mme la marquise de Mac-Mahon, présidente du Comité royaliste des Dames de France, a présidé, cet après-midi, dans les salons de la Porte-Dorée, en plein cœur de la circonscription électorale du citoyen Millerand, une imposante réunion royaliste, à laquelle assistait environ un millier de personnes. Sur l'estrade et dans la salle, nous reconnaissons un très grand nombre de personnalités du monde royaliste : MM. le colonel de Parseval, comte de Lur-Saluces, comte de Lapanouse, comtesse et ...e de Mas-Latrie, Mme du Plessis, comte de Saint-Seine, comte de Castillon de Saint-Victor, Thierry, de Laloge, d'Ausson, Pierre Bertin, vicomte Jacques de l'Eglise, Joseph Thirion, Dr Boé, etc., etc.

En ouvrant la séance, M. Bourget, qui partage, avec M. Chervoillot, tout le mérite et tout l'honneur de cette magnifique réunion, a présenté à Mme la marquise de Mac-Mahon les remerciements du comité royaliste du 12e arrondissement.

Puis, Mme la marquise de Mac-Mahon, au milieu des applaudissements répétés de l'auditoire, a très nettement indiqué la conduite que devaient suivre les royalistes : « La France, en République, écrasée sous les scandales de toutes sortes et la tyrannie la plus odieuse, décline, de jour en jour, vers une chute inévitable et prochaine. Donc, à bas la République, régime de ruine et de décadence. Autour de nous, les nations européennes marchent à grands pas dans la voie du progrès : vive donc la Monarchie, libératrice et réparatrice ! »

Le vicomte Jacques de l'Eglise a ensuite fort justement paraphrasé le dernier discours de M. Combes à la tribune du Sénat. «Contemporaines d'une époque monarchique qui leur doit une partie de sa grandeur, les congrégations ont fait leur temps, a déclaré le président du conseil. Qu'elles rejoignent donc la monarchie dans les limites de l'histoire. »

Les catholiques, conclut M. de l'Eglise, comprendront-ils enfin qu'en brisant la tradition monarchique ils ont par cela même tari les sources où s'alimentaient toutes les grandes œuvres, qui firent pendant des siècles la gloire et la grandeur de la patrie ! »

M. de Laloge d'Ausson a terminé la série des discours par une critique très vive et très acérée du régime parlementaire, qui engendre nécessairement l'irresponsabilité d'où découle ensuite logiquement la tyrannie et l'arbitraire. »

A cet instant, paraissent sur l'estrade deux jeunes filles, qui offrent à Mme la marquise de Mac-Mahon une superbe gerbe de fleurs. Très émue, Mme la marquise de Mac-Mahon remercie le comité : « Je voudrais pouvoir, dit-elle, offrir cette gerbe à ceux à qui elle revient de droit. J'y vois des lys ! C'est le symbole de la résurrection et le ruban tricolore qui retient ces fleurs me rappelle les trois couleurs qui flottent au grand-mât de la « Maroussia » donnant ainsi l'illusion des choses de France aux nobles proscrits qui souffrent si cruellement des tristesses de l'exil. »

De nouvelles salves d'applaudissements soulignent ces dernières paroles et après un ordre du jour affirmant les espérances monarchiques, l'assistance se retire aux cris de : « Vive le Roi ! »

C'est au milieu d'acclamations unanimes que Mme la marquise de Mac-Mahon est reconduite jusqu'à sa voiture. C'est une journée de bon augure pour les groupements royalistes de Paris.

LES FÊTES DE HOCHE

Versailles, 26 juin.

Le 136e anniversaire du général Hoche a été célébré aujourd'hui par une revue des troupes passée sur la place d'Armes et par un banquet officiel que présidait le général André.

Hier soir avait eu lieu aux Réservoirs le banquet donné à cette occasion par la municipalité libérale et antiministérielle, qu'entouraient les députés et sénateurs antiblocards de Seine-et-Oise. Naturellement, les représentants du gouvernement n'assistaient pas à ce banquet, pendant lequel tour à tour le maire de Versailles et le baron de Courcel, sénateur, ont invoqué, pour ramener la concorde dans la République, les conseils d'apaisement que prodigue platoniquement M. Loubet, mais dont fait fi M. Combes.

Au banquet officiel d'aujourd'hui, servi à l'Orangerie, ce n'est pas l'apaisement qu'ont préconisé le général André et les mamelucks ministériels assemblés autour de lui pour l'exaltation du bloc. M. Berteaux, député, a cru devoir y faire le procès du corps électoral versaillais qui, selon lui, inflige au général Hoche l'humiliation de voir sa ville aux mains des adversaires de la République. M. Berteaux cherche à consoler les mânes du général Hoche en promettant le vote prochain de la loi de deux ans et la constitution d'une armée animée de l'esprit de la Révolution.

Le général André, succédant à M. Berteaux, a célébré dans Hoche le type de l'officier dans une démocratie, et de l'officier républicain par excellence. Comme bien on pense, le général André n'a pu s'abstraire pour un jour de la politique et il n'a pas craint d'établir un parallèle entre le général Hoche et, — le devinerait-on,— M. Combes lui-même.

En toastant à son président du conseil, le ministre de la guerre a déclaré que ce citoyen courageux, il s'agit de M. Combes, a continué dans l'ordre civil l'œuvre que Hoche s'était assignée dans l'ordre militaire, ce qui, dans l'esprit du général André, veut dire sans doute que le défroqué a pacifié la France. Ce paradoxe audacieux a d'ailleurs paru du goût des blocards présents qui ont fait entendre des cris de : «Vive Combes ! et de : Vive André !»

Cette petite manifestation en famille avait probablement pour but d'ailleurs de consoler le ministre de la guerre de l'accueil plutôt frais que lui fit à son arrivée la population versaillaise et aussi de ces vibrants cris de : Vive l'armée ! poussés par le public, qui ont le don de mettre le général André dans tous ses états

Le voyage de M. Pelletan

Saint-Etienne, 26 juin.

Hier soir, à Saint-Chamond, après la visite des aciéries de la marine, a eu lieu un nouveau banquet radical socialiste.

M. Briand, député, l'«alter ego» de M. Jaurès, a déclaré que son parti soutiendrait le ministère actuel tant que ce dernier lui donnerait satisfaction par sa lutte contre les congrégations et ses tendances aux améliorations sociales ; puis il a fait, en termes très vifs, le procès des républicains — lisez de M. Millerand — qui voudraient faire passer les lois ouvrières avant la solution du conflit clérical, qui doit être le point de départ de toutes les réformes. (Sic).

Le ministre de la marine a répondu en attaquant violemment ses adversaires politiques et les idées de domination du monde catholique.

Le banquet a pris fin au chant de l'«Internationale».

M. Pelletan est parti pour Saint-Etienne, où il a passé la nuit. Ce matin ont eu lieu à la préfecture, les réceptions du conseil municipal, des corps constitués, des cercles républicains et des représentants des syndicats.

Le ministre s'est rendu ensuite à l'usine des aciéries de Saint-Etienne et a assisté à diverses opérations métallurgiques.

Un banquet a eu lieu à midi, sous la présidence du maire, M. Ledin.

Les distributions des prix

Paris, 26 juin.

Cette après-midi, a eu lieu dans les jardins de l'Orphelinat Alsacien Lorrain du Vésinet, la distribution des prix aux enfants élevés dans cet établissement. M. Emile Gebhardt, membre de l'Institut, présidait cette cérémonie, à laquelle assistaient MM. le comte d'Haussonville, de l'Académie Française; Stoecklin, inspecteur général des ponts et chaussées; beaucoup de membres de la Société de protection des Alsaciens-Lorrains.

M. Gebhardt a prononcé un remarquable discours, dont nous extrayons le passage suivant :

« Terre de fidélité ! Oui, je nomme volontiers ainsi nos provinces perdues. Au moment de la guerre, j'avais en Alsace un arrière grand-oncle, qui était curé de Massevaux, très vieux déjà; il prit sa retraite après la signature de la paix. Le gouvernement d'Alsace-Lorraine lui offrit une pension et lui envoya deux fonctionnaires en uniforme et coiffés du casque à pointe pour la lui proposer.

« Oh ! Oh ! s'écria l'abbé Gebhardt, vous n'y pensez pas, messieurs, je suis un vieux curé français. J'ai dans l'armée française 4 ou 5 neveux ou petits cousins. Vous voyez bien que je ne puis accepter cette pension. Non, grand merci, je m'arrangerai avec le bon Dieu. J'ai bien l'honneur de vous saluer ».

Il s'arrangea donc avec le bon Dieu. Ses paroissiens, ses amis aidèrent la Providence. Son successeur lui laissa une chambre au presbytère. Le grand bienfaiteur de nos frères alsaciens-lorrains, le père de votre cher président, M. le comte d'Haussonville inscrivit son nom sur la liste de ses premiers clients. Il recevait des corbeilles de fruits et des gerbes de fleurs.

Le vénérable prêtre vécut encore deux années, puis il s'endormit au son de ses cloches familières dans la paix du Seigneur, se croyant toujours sur la terre française. Il mourait vraiment en France, le curé de Massevaux, car il portait la Patrie dans son cœur ! ».

Coutances, 26 juin.

La « Semaine Catholique » de Coutances publie le communiqué suivant de l'évêché :

A l'heure où toutes les congrégations enseignantes sont en proie aux plus douloureuses angoisses, il ne convient pas que les distributions des prix dans nos établissements religieux revêtent un caractère de fête. Il suffit qu'elles restent publiques.

Mgr l'évêque recommande donc aux supérieurs des collèges, aux directeurs et directrices des écoles chrétiennes, de s'abstenir, comme l'année dernière, de ce qui rappellerait, en cette circonstance, l'apparat des anciennes solennités, représentations, concerts, chants, etc. Une allocution du président, seul, paraît suffisante.

ECOLE NAVALE

Paris, 26 juin, 8 h. 5 soir.

Les examens oraux des candidats classés admissibles à la suite des épreuves écrites du concours de l'école navale en 1904 auront lieu à Paris le 1er juillet pour 55 candidats ; à Rochefort, 21 juillet, pour 37 candidats ; à Bordeaux, 1er août, pour 25 candidats ; à Toulon, 8 août pour 29 candidats ; à Lorient, 22 août, pour 14 candidats ; à Brest, 26 août, pour 10 candidats et enfin à Cherbourg 31 août, pour 13 candidats.

En raison du petit nombre de candidats ayant demandé à subir les épreuves orales du concours d'admission à l'école navale à Lyon et à Toulouse, les examens oraux n'auront pas lieu dans ces centres. Le candidat ayant demandé à Lyon sera examiné à Toulon. Ceux ayant demandé à Toulouse seront examinés à Bordeaux.

Le Grand-Prix cycliste

Paris, 26 juin, 7 h. 40 soir.

Un temps splendide a favorisé la dernière réunion du Grand-Prix cycliste de la ville de Paris. Un public énorme se pressait dans le superbe vélodrome municipal de Vincennes. M. Maruéjouls, ministre des travaux publics, présidait la réunion. Le président de la République était représenté.

Neuf coureurs se trouvent qualifiés pour les trois demi-finales qui précèderont l'épreuve définitive. Ces demi-finales sont ainsi composées : 1re demi-finale : Rutt, Allemand; Otto-Meyer, Allemand : Poulain, Français ; 2e demi-finale : Ellegaard, Danois ; Schilling, Hollandais ; Piard, Français ; 3e demi-finale : Mayer, Allemand ; Meyers, Hollandais ; Jacquelin, Français.

Les vainqueurs de ces trois demi-finales se trouveront en présence dans une finale qui sera réellement le Grand-Prix de Paris.

Après les épreuves d'amateurs, les concurrents qualifiés pour le Grand-Prix ayant à l'épaule des flots de rubans aux couleurs de leurs pays défilent sur la piste et sont très acclamés. Le départ est donné pour la 1re demi-finale. Rutt mène le premier tour. A la cloche, Otto-Meyer prend le commandement ; mais, dans le dernier virage, Rutt se dégage et gagne par une demi-longueur sur Poulain, bien revenu.

2e demi-finale : 1, Ellegaard ; 2, Piard, demi-roue ; 3, Schilling, 1 longueur.

3e demi-finale : Jacquelin prend la tête. A la cloche sur place Meyers prend le commandement, part à toute allure, mais Mayer revient très vite et gagne par un pneu. Jacquelin est 3e à 2 longueurs. Quelques protestations s'élèvent contre Mayer qui, dit-on, aurait gêné Jacquelin.

Les trois vainqueurs, Rutt, Ellegaard et Mayer se mettent en ligne pour l'épreuve définitive. Une nuée de photographes opère. Avant le départ, les hommes sont photographiés sous toutes les faces. Au départ, Rutt mène suivi d'Ellegaard et Mayer. Un peu plus loin Ellegaard crève son pneu et un nouveau départ est donné après un intermède assez long. De nouveau Rutt prend la tête. Les autres le suivent dans le même ordre. Au 2e tour, les 3 hommes sont en ligne. Le public continue à protester et jette du sable à Mayer. Dans le dernier virage, Ellegaard démarre. A l'entrée de la ligne droite, Mayer, suivi de Rutt, attaque Ellegaard et les 2 hommes le dépassent après une très belle lutte. Rutt est 2e à demi-longueur ; Ellegaard 3e à un quart de roue.

Le vainqueur est l'objet d'une ovation. Le ministre l'a félicité.

AU MAROC

Marnia, 26 juin.

Le prétendant est sorti de Taza pour se diriger vers l'Est. Si nous en croyons les bruits qui circulent dans la région, il aurait écrit, il y a quelque temps, à Bou Amama pour lui demander de lui expédier des mulets et des chameaux pour transporter des canons et des munitions.

Pendant son absence, son lieutenant Abdel Malekp, descendant d'Ab-el-Kader, restera à Taza avec 1,500 cavaliers d'élite et de nombreux piétons pour maintenir la ville et les tribus dans l'obéissance.

On dit que la tribu des Hiatha, secrètement travaillée par des agents du Makhzen, était, il y a quelque temps, sur le point de se soulever contre le prétendant. Celui-ci la ramena dans le devoir et appela auprès de lui les principaux chefs pour répondre de la fidélité de leurs administrés.

Tanger, 26 juin.

Les chérifs d'Ouazzan, dont on connaît le rôle dans la libération de M. Perdicaris et Varley, ont rempli cette mission, dont les avait chargés le ministre de France, avec un tact et un dévouement qui les grandit dans l'opinion des indigènes et des colonies étrangères.

On pense que les représentants de l'Angleterre et des Etats-Unis vont maintenant demander la punition des coupables. Quelle que soit d'ailleurs l'attitude de ces puissances après la libération de leurs nationaux, le mahzen ne peut éviter de nouvelles humiliations et des responsabilités plus graves qu'à condition de faire immédiatement acte d'autorité dans cette région et de garantir la sécurité publique par des méthodes nouvelles.

La libération de MM. Perdicaris et Varley ne résout pas, en effet, cette question ; elle ouvre, au contraire, une période d'extrême gravité au point de vue de la sécurité publique. L'exemple de Raisouli est trop alléchant pour qu'il n'ait pas des imitateurs.

LES GRÈVES

A MARSEILLE

Marseille, 26 juin.

De nouveaux incidents se sont produits hier, sur les quais. Cinq cents ouvriers des chantiers Savon ont abandonné le travail sous prétexte que la liste d'appel pour l'embauchage n'était pas faite selon leur désir et qu'un contre-maître leur déplaisait.

De ce fait, quatre navires n'ont pu partir faute d'avoir leur cargaison complète.

Les téléphonistes de Londres

Londres, 26 juin.

Les dames du téléphone du poste de Holborn, au nombre d'une centaine, se sont mises en grève ce matin parce qu'on a augmenté leur nombre d'heure de travail sans compensation pécuniaire. La protestation qu'elles avaient formulée étant demeurée lettre-morte, elles ont abandonné le service malgré la menace de l'administration de les considérer comme démissionnaires.

Concours d'instruction militaire

Paris, 26 juin, 5 h. 30 soir.

Le 17e concours national d'instruction militaire, organisé par l'Union des sociétés d'instruction militaire de France, a eu lieu aujourd'hui, au Jardin des Tuileries.

Le programme de cet important concours, qui avait attiré une affluence considérable, comportait toutes les matières de l'instruction préparatoire militaire, exercices d'assouplissement, maniement d'armes, de gymnastique, d'escrime, de bâton, de boxe, interrogations sur le service en campagne, sur le service des places, la topographie, etc., etc.

Le président de la République, qui avait promis de présider, dans l'après-midi, le grand défilé des sociétés présentes à la fête et la distribution des récompenses, n'a pu venir, se trouvant légèrement fatigué.

Le défilé offrait, cette année, cette particularité que plusieurs milliers d'enfants des écoles primaires y ont pris part sous la direction du colonel Derue.

Le commerce franco-algérien

Marseille, 26 juin.

Le Syndicat des armateurs de Marseille a adressé, hier, la lettre suivante au président du Syndicat commercial algérien en réponse à la lettre que lui avait adressée celui-ci pour demander que les mesures nécessaires fussent prises en vue d'assurer le transit des primeurs et raisins algériens.

Monsieur le président,

Nous n'ignorons pas la situation lamentable dans laquelle se trouve l'industrie algérienne des fruits en raison de l'état de choses qui règne à Marseille depuis plusieurs mois et dont nous sommes les premières victimes. Cet état de choses, vous le connaissez : c'est l'instabilité absolue, c'est l'incertitude du lendemain, c'est le travail sur les quais ou à bord des navires à la merci des décisions les plus imprévues et les plus arbitraires.

Nous ne pouvons rien garantir. Nous sommes sans défense contre les manœuvres qui se sont tant de fois produites, et vous savez que l'engagement pris en mai 1903, de ne jamais interrompre le travail en cas de conflit, n'a pas été respecté dans maintes circonstances. La liberté du travail ne l'est pas davantage, et on a réussi par la violence à intimider les travailleurs de bonne volonté.

Nous croyons qu'il serait très utile que vous puissiez envoyer, si les circonstances le nécessitaient, avec vos primeurs et vos fruits, des équipes d'hommes laborieux et énergiques. Mais il ne vous échappera pas que le concours de cet élément de travailleurs ne peut être efficace que si la liberté du travail est sérieusement assurée.

Or, ce n'est pas à nous, mais aux pouvoirs publics qu'il convient de vous adresser pour que les quais soient protégés contre ceux qui, ne voulant pas travailler, n'ont rien à y faire et ne doivent pas y avoir accès.

LE Service militaire des agents des postes

Paris, 26 juin, 8 h. soir.

Une vive agitation règne parmi les agents des postes, au sujet d'un arrêté que vient de prendre M. Trouillot, réglant la question de leur service militaire.

Les agents des postes sont au point de vue du service militaire divisés en trois catégories : les militaires d'avant qui ont accompli leur service avant leur entrée dans l'administration; les militaires d'après qui l'ont accompli postérieurement à leur entrée; les dispensés.

En 1896, le Parlement mit à la disposition de l'administration un crédit de 600,000 fr., afin qu'elle tînt compte pour l'ancienneté et l'avancement à ses agents militaires d'avant ou d'après de la moitié du temps passé sous les drapeaux. Mais l'administration, par suite d'une interprétation restrictive, ne fit bénéficier de cet amendement que les militaires d'après.

A la suite de réclamations répétées, un décret donna gain de cause en principe aux intéressés, mais en laissant tous les détails d'application à régler par voie d'arrêtés ministériels.

L'arrêté que vient de prendre M. Trouillot prescrit que les services militaires ne seront rappelés que par périodes de 6 mois à chaque avancement successif, soit six mois tous les trois ans, de telle sorte qu'un agent qui n'a plus de droit à l'avancement, ou qui n'a plus qu'un ou deux échelons pour atteindre la fin de sa carrière, ne bénéficiera plus d'aucun rappel, ou seulement d'un ou 2, de chacun de six mois.

Notons que les agents qui appartiennent aux catégories ci-dessus sont précisément les plus anciens, ceux qui ont le plus de service militaire et de service civils réunis. Des mécontentements assez vifs se sont donc produits. Des délégations vont être nommées pour se rendre à la Chambre et au Sénat, et il est possible qu'une question soit posée à M. Trouillot.

L'ESPION DE BREST

Ouessant, 26 juin.

A la suite d'une longue entrevue avec M. le chef de bataillon Mauguin, commandant la garnison de l'île d'Ouessant, M. Mœrdès, commissaire spécial, délégué du juge d'instruction et de la Sûreté générale, a décidé de prolonger son séjour à Ouessant, jusqu'à lundi ou mardi, afin de mener à bien son enquête sur l'espion Ellis. Le commissaire spécial va, en effet, avoir à suivre de nombreuses pistes et à interroger de nombreux témoins.

Les conducteurs des travaux du fort avaient remarqué que l'espion passait presque journellement devant les chantiers, en affectant de ne jamais regarder du côté du fort. Il se dirigeait vers le sémaphore du Sétiff. Cette indifférence les surprit d'autant plus que tout touriste venant à Ouessant a les regards attirés par les 400 ouvriers qui travaillent au réduit central et par le chemin de fer Decauville avec locomotive.

Le commandant Mauguin, informé, prit sur lui de faire une perquisition dans la chambre occupée par Ellis, mais n'osa pas éventrer la sacoche qui contenait la preuve de l'espionnage auquel se livrait l'étranger. On ne trouva rien, mais les officiers avec lesquels Ellis prenait ses repas dans un café, mis en défiance par son attitude, ne voulurent plus converser avec lui.

Jusqu'ici, les travaux du réduit d'Ouessant n'étaient pas gardés la nuit. L'espion profita de cette négligence et visita le fort en détail.

On est en effet certain maintenant qu'Ellis a parcouru la nuit les souterrains, chambres de soldats, d'officiers, magasins, cuisines, qui sont creusées dans le roc même à 7 et 9 mètres au-dessous du niveau du sol.

Les tourelles en béton armé n'ont plus de secret pour lui.

La Sûreté générale a télégraphié à M. Mœrdès lui défendant de donner la photographie de l'espion à la presse. A dater d'aujourd'hui, l'autorité militaire défend l'entrée des réduits d'Ouessant aux personnes étrangères à l'entreprise.

Les fêtes de l'enseignement laïque

UNE ELOQUENTE PROTESTATION

Dijon, 26 juin.

M. le baron de Ring, ancien ministre plénipotentiaire, vient, à la suite des dernières fêtes de l'enseignement laïque, de donner sa démission de président du comité de patronage des étudiants étrangers auprès de la Faculté de Dijon.

M. le baron Ring, qui est Alsacien, fut chef de cabinet de Jules Favre, qu'il accompagna à Ferrières.

Dans une lettre adressée au recteur de l'Université, M. de Ring déclare que, libéral impénitent et patriote, il tient à se dégager du faible lien qui l'attache à l'Université, car il sent que sa place n'est plus là.

Petites Nouvelles Télégraphiques

Nos divers correspondants nous télégraphient:

Naufrage d'une barque

Iglesias (Italie), *26 juin.* — La nuit dernière, par une mer agitée, une barque a fait naufrage. Sur vingt-trois personnes qui étaient à bord, dix ont été noyées. Ce naufrage étant attribué à la charge exagérée du bateau, les propriétaires ont été arrêtés.

Effondrement d'une maison

Clermont-Ferrand, 26 juin. — A Cros, une maison nouvellement construite s'est effondrée, ensevelissant sous les décombres une vingtaine d'habitants du pays qui fêtaient gaiement l'achèvement de l'immeuble. On a retiré deux cadavres et plusieurs blessés. On craint que plusieurs autres personnes aient été tuées. Les recherches continuent.

Asphyxiés dans un puits

Gênes, 26 juin. — Une catastrophe s'est produite dans une fabrique de cuirs, à Calibio. Un ouvrier de l'usine, François Genivo, âgé de 23 ans, était descendu au fond d'un puits pour y prendre une échelle. Au moment où le malheureux s'apprêtait à remonter à la surface du sol, il se sentit incommodé par des gaz délétères et il appela au secours.

A ses cris, un de ses camarades, Hector Mezzani, s'engagea dans le puits. Genivo était déjà mort. Son compagnon ne tarda pas à subir le même sort. Deux autres ouvriers, Eugène Cotta et Antoine Sotkasési essayèrent à leur tour de descendre. Ce furent deux victimes de plus.

Le propriétaire de l'usine, M. Fossati, croyant encore ses ouvriers vivants voulut alors leur porter secours lui-même et il s'engagea dans le puits. Il ne devait plus reparaître. Les pompiers n'ont réussi qu'à grand peine à retirer les cadavres des victimes.

Courses d'Auteuil

Paris, 26 juin. — Voici le résultat des courses d'Auteuil :

Prix de la Christinière. — 1er, Mademoiselle; 2e, Bisbille.

Prix Saxigrafe. — 1er, Le Matin; 2e, Kiss; 3e, Vendredi III.

Prix de France. — 1er, Dienay; 2e, Deliane; 3e, Caen.

Prix de Condé. — 1er, El Pato Réal; 2e Gaston II.

Prix Lavague. — 1er, Doiette; 2e, Rahoter; 3e, Aicée.

Prix Saint-Damien.— 1er, Valmajour; 2e, Loyal 3e, Bachot.

A l'Etranger

AU SÉNAT FINLANDAIS

Helsingfors, 26 juin.

Le Sénat finlandais a lancé aujourd'hui un manifeste dans lequel il est dit que le Sénat réuni pour la première fois depuis la mort de son président, le général Bobrikow, éprouve le besoin d'exprimer la profonde indignation que lui cause le crime odieux et révoltant sans précédent dans les annales du pays dont le gouverneur général a été victime. Tous les habitants bien pensants flétrissent ce crime avec la dernière énergie.

Le Sénat a décidé que ce manifeste soit p... par le «Journal officiel» et que le procès-verbal de la séance soit soumis au gouverneur général intérimaire.

L'ANNIVERSAIRE DU DRAME DU KONACK

Belgrade, 26 juin.

Le 7e régiment d'infanterie, qui a pris la principale part au mois de juin 1903 à l'assassinat du roi Alexandre et de la reine Draga, s'est réuni, hier, dans un banquet, pour célébrer cet anniversaire.

Le roi, les princes royaux, les ministres ont pris part à cet anniversaire.

Le colonel Mitchitch, qui fut à la tête des régicides a prononcé un discours où il a dit que c'est un bonheur pour la Serbie d'avoir un roi comme Pierre Karageorgevitch.

DANS LES BALKANS

Constantinople, 26 juin.

Les dernières nouvelles d'Erzeroum annoncent la rencontre de troupes avec une bande de 47 insurgés Arméniens qui avaient traversé les frontières du Caucase.

La bande a perdu 37 tués, 5 prisonniers blessés.

Un officier turc a été tué, 7 soldats tués ou ble[illegible] sés.

Près Sasoun, les soldats turcs ont détruit [illegible] bande arménienne de 10 insurgés et ont fa[illegible] sonniers l'un d'eux se disant lieutenant [illegible] Un blessé nommé Azarian avec deux do[illegible] ques fut pris aussi et envoyé à l'hôpital de M[illegible] ci.

Fin du Service télégraphique spécial de « l'Éclair »

CARNET MÉRIDIONAL

Election sénatoriale DE L'HÉRAULT

Montpellier, 26 juin.

C'est aujourd'hui qu'a eu lieu l'élection d'un sénateur en remplacement de M. Galtier, radical-socialiste, décédé.

Voici les noms des candidats par ordre alphabétique :

MM. Augé, député de la deuxième circonscription de Béziers, radical-progressiste, soutenu à outrance par le *Petit Méridional* ;

Barberat, ancien maire de Lodève, socialiste ;

Bouliech, conseiller général du canton de Mèze, radical-socialiste ;

Razimbaud, député de l'arrondissement de Saint-Pons, radical-socialiste, combattu à outrance par le *Petit Méridional*.

Voici les résultats : Délégués inscrits : 867.

1er tour de scrutin. — Votants, 865; suffrages exprimés, 853; majorité absolue, 427; bulletins blancs ou nuls, 12.

Ont obtenu : MM. Augé, 307 voix; Razimbaud, 248; Barberat, 194; Boulioch, 99.

Deuxième tour. — Trois affiches ont été apposées après le premier tour : la première de M. Bouliech, annonçant qu'il retire sa candidature et engageant ses électeurs à voter *contre M. Augé*, sans indiquer ses préférences; la deuxième de M. Barberat, annonçant qu'il maintient sa candidature ; la troisième, de M. Cauby, le vaincu de Florensac, l'huissier de Narbonne, qui n'est pas seulement délégué, et de M. Lafferre, député de la première circonscription de Béziers et *grand maître de la Franc-Maçonnerie française*, invitant à voter pour M. Augé. Cette affiche a été enlevée presque aussitôt posée.

Voici les résultats : MM. Augé, 342 ; Razimbaud, 308 ; Barberat, 209 ; Bouliech, 1 ; Audouard, 1.

Il y aura un troisième et dernier tour, auquel il sera procédé ce soir, de 7 à 10 heures. L'échec de M. Augé est probable, car on sait qu'une entente était établie entre socialistes et radicaux-socialistes contre ce candidat.

Troisième tour. — M. Barberat se désiste en faveur de M. Razimbaud.

Trois affiches ont été apposées à 7 heures.

La première de M. Razimbaud déclarant maintenir sa candidature.

La deuxième ainsi conçue :

« Sollicités par des délégués sénatoriaux, les délégués de l'Hérault au comité exécutif du parti radical-socialiste déclarent qu'en vertu de la tactique du parti radical-radical-socialiste, tous les candidats doivent s'effacer devant le candidat désigné au premier tour.

Signé : Lafferre, Mas, Gariel, Railhac, maire de Lodève. »

La troisième, de M. Salis, engageant à voter pour M. Augé.

On le voit, jusqu'au dernier moment, jusqu'à la dernière minute, le monde officiel et la franc-maçonnerie font des efforts absolument désespérés pour sauver M. Augé du naufrage.

Voici le résultat définitif :

RAZIMBAUD, 429 voix, Élu.

Augé, 396 voix ; Barberat, 18 ; Bouliech, 1; Audouard, 1 ; Pédoya, 1.

Avec M. Augé, sont battus le monde officiel, la Franc-Maçonnerie et le *Petit Méridional*. C'est le candidat le plus désagréable au *Petit Méridional* qui est élu.

Pétition pour la défense du vin naturel

La pétition suivante doit être adressée incessamment à M. le président du conseil, après entente entre toutes les sociétés agricoles du Midi :

« Les soussignés, propriétaires-viticulteurs, ont l'honneur de vous exposer les craintes graves et légitimes que leur inspire la situation actuelle du marché des vins, dans lequel se manifeste une baisse journalière et anormale à la fin d'une année de production incontestablement déficitaire comme elle l'a été celle de 1903.

» Les causes de cette inquiétante situation résident surtout dans les fraudes innombrables qui ont pu se produire depuis la mise à exécution de la loi relative au dégrèvement des sucres, à la faveur de laquelle le vin artificiel a pu être fabriqué quotidiennement à un prix de revient inférieur à celui du vin naturel, aussi bien dans les pays de production que dans les centres de consommation.

» La conséquence inévitable d'un pareil état de choses sera la ruine imminente de la propriété dans une grande partie de la France, celle du commerce honnête, l'avilissement forcé du prix de la main-d'œuvre et la misère de la classe ouvrière. Il est même permis d'ajouter que la santé publique sera gravement menacée par la vente et la consommation de ces vins audacieusement fabriqués sans le moindre produit naturel.

» Le remède le plus efficace résiderait certainement dans un relèvement du droit sur les sucres à un taux suffisant pour que le prix de revient du vin artificiel soit désormais supérieur à celui du vin naturel.

» Mais il vrai qu'une mesure pareille ne puisse être acceptée en ce moment, il n'est pas possible, d'autre part, que l'on reste indifférents et désarmés devant une situation qui met en jeu l'avenir d'une partie très notable et très intéressante du pays.

» Aussi bien, les soussignés ont l'honneur de vous demander énergiquement, Messieurs, d'une part, de vouloir bien faire voter par le Parlement, avant les prochaines vendanges, les dispositions suivantes qui sont de nature à enrayer la fabrication frauduleuse des vins, et, d'autre part, de faire exécuter rigoureusement toutes les lois et décrets déjà existants sur la fraude qui se pratique dans la vente de cette boisson.

» 1. Que le sucre circulant par quantités supérieures à 50 kilog. soit accompagné d'une pièce de régie et qu'un droit de statistique soit établi afin d'intéresser la régie à en suivre exactement tous les mouvements.

» 2. Que, pour éviter le trafic des acquits fictifs, toute retiraison de vin soit obligée à recevoir au moins un visa en cours de route dans un bureau de l'administration et que chaque recette buraliste soit tenue d'afficher, toutes les semaines, le total des retiraisons effectuées dans chaque cave de son rayon.

» Les soussignés espèrent que leurs revendications si légitimes pourront être accueillies aussi facilement et aussi rapidement que l'ont été celles des producteurs de sucre de betterave, comme la détaxe des sucres servant à la brasserie et à l'alimentation du bétail. »

Tué par un train

Frontignan, 26 juin.

La nuit dernière, M. Renaud, poseur à la Compagnie, qui était de service au passage à niveau situé au-dessus de notre localité, a été tué par l'express qui quitte Montpellier à minuit 53.

Le malheureux a été pris entre le croisement de deux trains. Gabriel Renaud était marié et père de trois enfants. Il allait bientôt avoir sa retraite.

Son cadavre n'a été découvert que vers 4 heures du matin.

PETITE POSTE MILITAIRE

Tous les lundis, sous ce titre, nous répondons aux questions qui nous sont posées touchant au service militaire et qui nous sont parvenues avant le vendredi soir.

Un ki bout feu, etc. (adresse incompréhensible). — Si vous êtes encore au régiment, vous devez vous faire proposer par votre chef de corps; si vous êtes rentré dans vos foyers, vous devez en ce cas, vous présenter au chef d'escadron commandant la compagnie de votre département. Il faut avoir 24 ans au moins et 35 ans au plus.

Louis Clap, Montpellier. — 1. Nous ne pouvons donner la date de l'application d'une loi qui n'est pas encore votée. 2. Le projet actuellement soumis aux Chambres supprime toutes les dispenses. 3. Les engagements de trois ans avec faculté de renvoi après un an de service sont réservés aux dispensés de l'article 23 et reçus à partir du 1er octobre. 4. Acte de naissance, certificat de bonnes vie et mœurs, certificat de scolarité. 5. Oui, à moins d'encombrement.

C. B. à C. — Si vous êtes pourvu du certificat d'aptitude à l'emploi de chef de section, vous pouvez demander au général commandant votre subdivision de région, à passer les examens pour sous-lieutenant de réserve; dans le contraire, il faut obtenir ce certificat au cours de vos premiers 28 jours.

J. L. à Cette. — Il doit faire trois ans, attendu que la dispense n'est due qu'aux enfants légitimes.

Artémon Bessière, Pézénas. — 1. En raison de votre situation de famille toute spéciale, vous pouvez demander la dispense à titre de soutien de famille, si vous obtenez du conseil municipal un avis favorable. 2. Demandez un sursis pour le cas où la dispense serait refusée. 3. Le changement d'affectation ne s'obtient que sur demande de motivée adressée au recrutement.

E. G. Pézénas. — Les demandes de cette nature sont facilement accueillies; vous pouvez présenter la vôtre sans retard et fixer l'époque qui vous convient le mieux. Ces demandes sont remises au commandant de la gendarmerie de la résidence et doivent être motivées.

INFORMATIONS

de la nuit de samedi à dimanche, qui n'ont pu trouver place, hier, dans cette édition.

EDOUARD VII A KIEL

Au dîner qui a été offert aujourd'hui à bord du «Hohenzollern», l'empereur a porté un toast dans lequel il a exprimé sa vive satisfaction de pouvoir adresser pour la première fois au roi Edouard à bord d'un navire de guerre allemand son salut de bienvenue.

Il adit que la flotte allemande se réjouit d'avoir son amiral honoraire, que cette flotte, une des plus jeunes du monde est l'expression de l'extension nouvelle que prend la puissance maritime de l'empire allemand récemment fondé et qu'elle est destinée à protéger son commerce et à défendre son territoire, de même que l'armée alemande, depuis plus de trente ans, a conservé la paix à l'empire allemand et en même temps à l'Europe.

Chacun sait que tous les efforts du roi tendent précisément à ce but. Le maintien de la paix. Comme moi aussi, a ajouté l'empereur, j'ai toujours consacré toutes mes forces à poursuivre ce but. Je souhaite que Dieu couronne mes efforts de succès.

Le roi Edouard a répondu en exprimant sa joie d'avoir pu rendre visite à l'empereur à une époque qui est précisément celle où d'ordinaire il est le plus retenu dans son pays. Cependant l'intérêt qu'il porte depuis de longues années au sport de la voile a exercé sur lui un trop puissant attrait pour qu'il n'ait pas profité de l'occasion qui lui était offerte pour venir resserrer encore les liens d'étroite parenté *(sic)* qui l'unissent à l'empereur en se rencontrant de nouveau en personne avec lui.

J'ai été profondément touché, a ajouté le roi, de la façon élogieuse dont vous avez parlé des efforts incessants que je fais en vue du maintien de la paix et je suis heureux d'avoir la certitude que vous avez le même but devant les yeux. Puissent nos deux pavillons, jusqu'aux portes les plus lointaines, flotter l'un près de l'autre, ainsi qu'aujourd'hui pour le maintien de la paix et le bonheur, non seulement de nos peuples, mais aussi de toutes les autres nations.

Chronique Régionale

HÉRAULT

BREVET ELEMENTAIRE

Nous rappelons que l'examen du brevet élémentaire, pour les aspirants, aura lieu à Montpellier aujourd'hui lundi 27 juin courant, dans les salles de la préfecture.

A 7 heures et demie, les candidats devront répondre à l'appel de leur nom.

Les épreuves écrites commenceront à huit heures précises du matin.

Voitures de Dion, Montpellier-Automobile.

MONTPELLIER

Pèlerinage à Lourdes. — Six cents pèlerins de notre ville, faisant partie de la paroisse Saint-Matthieu, ont quitté Montpellier, par train spécial, hier, à 6 h. 30 du soir.

Ce train, qui s'est arrêté en cours de route dans diverses gares pour prendre d'autres pèlerins, effectuera son retour à Montpellier jeudi 30 juin courant, à 7 h. 38 du matin.

Bon nombre de personnes avaient accompagné les pèlerins à leur départ.

La corrida de muerte d'hier. — Une corrida de muerte est certes une attraction bien rare dans notre ville qui compte pourtant de si nombreux amateurs de ce genre de spectacle. Tout au plus, dans un espace de dix à quinze ans, avons-nous assisté à trois ou quatre.

Celle d'hier pour avoir été présentée modestement n'en a pas moins été sincèrement bonne et a satisfait les plus difficiles entre nos aficionados qui s'étaient rendus en si grand nombre aux arènes du boulevard de Strasbourg que la direction a dû, paraît-il, refuser du monde.

Nous ne parlerons pas des quatre premiers toros, fort habilement travaillés par le jeune matador Suarito et sa cuadrilla. Signalons cependant que le troisième toro ne répondant pas à l'appel des toreros, le public a fait entendre des protestaitons et, après avoir longuement sifflé, a jeté quelques chaises dans le redondel.

Tout l'intérêt de la séance portait sur les deux derniers toros qui devaient être combattus à l'espagnole, moins cependant les picadors.

Suarito reçoit, la cape en main, le premier de ces fauves et exécute quelques passes très appréciées, après quoi deux paires de banderilles assez bonnes sont posées. Quand la trompette sonne la mort, le jeune matador brinde d'abord à la présidence, puis à la société tauromachique. Après quelques passes de muleta assez quelconques il porte un pinchuzo (piqûre)) qui fait écrouler la bête que le puntillero achève au troisième essai. (Applaudissements.)

Le dernier fauve sort en coup de vent ; c'est un vrai toro de course qui met en fuite au premier abord tous ses adversaires.

Suarito s'empare cependant de la cape et avec une audace pleine de promesses dessine quelques passes très applaudies. Mais la bête court toujours, et finit par franchir la « talanquère » (barrière) qu'il démolit en plusieurs endroits.

Pour calmer son impétuosité, et contrairement aux règles établies, on lui applique les banderilles de feu, qu'il ne méritait pas puisque ce châtiment est réservé d'ordinaire aux bêtes fuyardes ou trop molles.

On sonne aussitôt après à la mort.

Suarito s'arme de l'épée et réussit quelques passes de muleta très satisfaisantes. Il porte ensuite au fauve une estocade courte et l'achève par un « descabello a pulso ».

Une ovation est faite au matador auquel l'oreille est accordée.

Cette dernière partie de la course a été jugée bonne par la grande majorité du public, qui s'est retiré très satisfait de ce premier essai, faisant des vœux pour que, encouragée par ce premier résultat, la direction se décide à organiser avant la fin de la temporada, une vraie course espagnole.

Un mari infâme. — A la suite de plaintes diverses, la police a arrêté, ces jours derniers, pour vagabondage spécial le nommé Paul-Jean-Victor Frémont, 25 ans, originaire du Rhône, se disant représentant de comdmerce, sans domicile connu.

Fremiot, marié depuis peu avec Marie Ricard, 16 ans, a une peur horrible du travail, et comme il aime à avoir ses aises, il a imaginé de vivre aux crochets de sa jeune femme, qu'il pousse à la prostitution en la menaçant et la frappant et à qui il conseille également l'entôlage des «clients.»

C'est pour ces tristes exploits que l'infâme individu a été arrêté.

Au surplus, Fremiot était déjà redevable à la justice d'une condamnation à deux mois de prison, par défaut, pour abus de confiance, prononcée contre lui fin mars dernier par notre tribunal correctionnel. Il s'agit d'une bicyclette qu'il avait louée à raison de 30 francs par mois, chez M. Gounel, se prétendant employé par la Compagnie Singer, et qu'il alla vendre à son profit.

La malheureuse jeune femme a été entendue samedi par M. de Fesquet, juge d'instruction. Elle craint tellement son indigne mari, que c'est à grand peine que le magistrat instructeur a pu lui arracher quelques aveux.

Deux témoins ont été ensuite entendus, qui ont relevé de nombreux faits qu'ils connaissaient sur cette affaire.

Au Peyrou. — On nous écrit : Depuis la fête de dimanche dernier, notre belle promenade se trouve dans un piteux état.

On ne voit que trous et bosses, notamment dans la grande allée de la promenade centrale et sur la terrasse des eaux. Ces dégradations incombent à quelqu'un? Et pourquoi reste-t-on tant de temps à combler ces trous, qui pour les promeneurs deviennent dangereux.

C'est vexant pour nous, montpelliérains, de voir notre belle promenade si négligée et si mal entretenue.

Chez les agents du P.-L.-M. — Le conseil d'administration et le comité des fêtes, réunis le 21 courant, en assemblée, ont décidé que le tirage de la tombola organisée en vue des dernières fêtes de charité, aura lieu le mercredi 29 courant, à 8 heures 30 du soir, dans une salle qui sera ultérieurement désignée.

Nous répétons que cette tombola comporte 200 lots, et qu'il ne reste plus que quelques billets; que ceux qui n'en ont pas en leur possession se pressent, car il n'y en aura pas pour satisfaire tout le monde.

A l'occasion du tirage de cette tombola, une petite fête de famille sera organisée, et si on en croit quelques indicrestions, elle sera des plus agréables, des gentes demoiselles de certains sociétaires nous charmeront de leur délicieuse voix.

Du compte rendu fait par le trésorier adjoint de la société sur le produit des jeux, il résulte qu'une somme assez rondelette sera versée dans la caisse de la société, et qui aidera ainsi à secourir les veuves et orphelins.

Nous publions ci-dessous, la 8e et dernière liste des lots :

4 tablettes de chocolat Lactéa Lombard, par M. Morin, agent général. — 1 abonnement de 3 mois au «Petit Méridional», par l'administration. — 1 parafeu, par M. le directeur du «Petit Méridional». — 100 planches de timbres de Font-Ségugne, par l'Œuvre félibréenne de propagande par l'image. — 1 abonnement d'un an à la «Vie Méridionale» et «Midi Mondain». — 100 cartes de visite lithographiées, au nom du gagnant, par la Maison Delord-Boehm et Martial.

Accident. — Vendredi soir, vers 10 heures, M. Baccou, carrossier, 8, rue Général-Lafont, et sa femme, revenaient de Palavas en charrette anglaise lorsqu'après avoir traversé la place de la Comédie, en arrivant boulevard Victor-Hugo, il voulut lutter de vitesse avec une voiture qui précédait la sienne.

Le cheval ayant subitement fait un faux pas, alla lourdement s'abattre sur le sol. M. Baccou, qui conduisait, fut lancé sur le cheval et sa femme alla rouler sur le sol.

Tous deux en furent quittes pour quelques contusions. La charrette anglaise a eu son brancard brisé.

Chez les boulangers. — Après le pain, on veut faire analyser la farine. A cet effet, dans l'après-midi de vendredi, la police a prélevé 24 échantillons de farine chez les divers boulangers de la ville.

Entre eux. — Procès-verbal a été dressé contre les nommés Henri P., 23 ans, demeurant rue de la Méditerranée, et Auguste C., 18 ans, demeurant route de Grabels, tous deux garçons limonadiers qui, vendredi après-midi, vers 4 heures, après une vive querelle, en sont venus aux coups sur la place de la Comédie.

De passage. — M. Tumpiech Jaher, juge au tribunal civil du Caire, descendu à la Métropole.

Le vol commis chez M. Gély. — En annonçant l'arrestation, le 18 courant, du nommé Louis-Georges Ramade, 35 ans, cultivateur, accusé tre l'auteur du vol de bijoux, commis dans l'après-midi du 25 mai dernier, au préjudice de M. Joseph Gély, bijoutier-parfumeur, 5, rue Jacques-Cœur, nous disions que la personne qui l'avait dénoncé, avait déclaré à la police que les bagues provenant du vol se trouvaient au domicile de Ramade, à Sussargues.

Cette personne avait de bonnes raisons pour être bien renseignée, car sur l'ordre du juge d'instruction saisi de cette information, une perquisition opérée à Sussargues a amené la découverte de la plus grande partie des objets provenant de ce vol.

Prestation de serment. — M. François-Gustave-Jacques-Lucien Samaruc, avoué près le tribunal civil de notre ville, licencié en droit, nommé récemment suppléant de M. le juge de paix du 3e canton à Montpellier, en remplacement de M. Gaud, décédé il y a quelques années, a prêté, hier matin, serment en cette qualité devant la 1re chambre du tribunal de 1re instance.

Mauvais fils. — Nous avons annoncé hier, à la suite de quelles circonstances le nommé Auguste Bonnet, 30 ans, domicilié chez ses parents, 12, rue du Petit-Saint-Jean, avait été arrêté pour coups et blessures sur son père.

Conduit jeudi, à 4 h., devant M. le procureur de la République, Bonnet a été mis à la disposition du juge d'instruction, qui l'a fait écrouer à la maison d'arrêt.

Bonnet fera bien de ne pas recommencer, car il pourrait bien passer aux assises pour coups et blessures sur un ascendant.

Chambre des mises en accusation. — Réunie hier après midi, à 4 h., sous la présidence de M. Rauch, président de chambre, elle a renvoyé devant la session d'assises qui s'ouvrira en août prochain à Montpellier, sous la présidence de M. Loubers, conseiller, le nommé Louis Pierre, 44 ans, cultivateur, né à Lacaune (Tarn), domicilié à Magalas, accusé de viol.

Le 8 février dernier, Pierre comparaissait devant le tribunal correctionnel de Béziers sous la prévention d'outrage public à la pudeur. Le tribunal s'étant déclaré d'office incompétent, Pierre faisait appel de cette décision devant la cour, le 17 mars suivant. Le jugement fut confirmé et la mise en liberté provisoire refusée.

Dernièrement, sur la demande de Pierre, détenu depuis le mois de janvier, la chambre des mises en accusation ordonna cette mise en liberté.

L'incendie de la villa Mireille. — L'incendie qui a éclaté à la villa Mireille, chemin de Nazareth, et dont nous avons parlé hier, n'a pas été aussi grave qu'on le croyait tout d'abord.

C'est vers 5 h. 30, que les pompiers, les gendarmes et les voisins, accourus, purent maîtriser le feu.

Sur les lieux se trouvaient MM. Gibert et Lavagne, adjoints ; Gély et Roustand, conseillers municipaux ; Hilte, commissaire central ; Jaumard, commissaire de police ; Coustan, secrétaire; Colombier, agent de renseignements, etc.

Mme Marceron, locataire de la villa, qui se trouvait en villégiature à Palavas depuis quelques jours avec sa fille, a été avisée par dépêche.

On pense que les dégâts, non encore évalués, s'élèveront à six ou sept mille francs.

M. Jaumard, commissaire, a de suite ouvert une enquête sur les causes du sinistre. Etant donné que Mme Marceron était absente de la villa depuis quelques jours, on se demande si l'incendie ne serait pas dû à quelque imprudence.

Folies Montpelliéraines. — Hier soir, M. Louis Regord, directeur du nouveau concert «Les Folies Montpelliéraines» a ouvert sa coquette bonbonnière, et le public, qui s'y était rendu nombreux, n'a pas ménagé sa satisfaction en constatant le confortable de la mignone salle de la rue Alfred-Bruyas.

La troupe de choix qui nous était présentée ne laissait rien à désirer et M. Louis Regord n'avait rien négligé pour offrir un spectacle de choix.

Il y a de belles soirées à passer aux Folies Montpelliéraines, et nous ne pouvons que féliciter M. Louis Regord de l'heureuse inspiration qu'il a eue en ouvrant un concert d'été qui, réellement, manquait à Montpellier.

Taxe municipale sur les chiens. — Le maire de la ville de Montpellier prévient ses concitoyens : 1. Qu'à compter du lundi 27 juin courant, le rôle de la taxe municipale sur les chiens pour l'année 1904 sera entre les mains du receveur municipal revêtu des formalités prescrites

2. Que les assujettis aux dites taxes qui seront indûment imposés ou qui se croiront surtaxés, devront réclamer « dans les trois mois », à compter du jour de la première publication, qui aura lieu le dimanche 26 juin 1904.

3. Que les pétitions devront toujours être adressées à M. le préfet, rédigées sur une feuille de papier timbré, dont la dimension est laissée au choix du réclamant, et être accompagnées de l'extrait du rôle pour l'article qui donnera lieu à la réclamation.

Celles qui auront pour objet une cote moindre de « trente francs » ne seront pas assujetties au droit du timbre.

Appel aux Montpelliérains. — Dans sa réunion du 22 juin, la commission d'initiative a décidé qu'un appel serait fait aux Montpelliérains nés à Montpellier pour la formation d'une société philanthropique, qui prendra le nom d'Amicale des Enfants de Montpellier.

Dans ce but, une réunion générale aura lieu à la mairie, salle du conseil municipal le mardi 28 juin, à 8 h. 30 du soir, pour entendre lecture des statuts provisoires de la future association, procéder à la nomination d'une commission définitive, qui aura pour devoir de former le bureau, et préparer l'organisation de la société, qui est appelée à rendre à ses adhérents de grands services.

Tous les Montpelliérains nés à Montpellier et âgés d'au moins 21 ans sont instamment priés d'assister à cette réunion. Ceux-là seuls qui se feront inscrire à cette première réunion auront le titre de membres fondateurs. — Le comité d'initiative.

Union musicale. — Le conseil d'administration nous prie de faire connaître que cette société n'était nullement engagée pour la course de taureaux, donnée hier dans les arènes de Montpellier, et que les musiciens qui composaient l'orchestre ne font partie en aucune façon de l'Union musicale.

Grand Casino Granier. — Nous conseillons à tous ceux qui n'ont pas encore vu jouer « Gavaud, Minard et Cie », d'aller applaudir cette œuvre, qui sera représentée ce soir pour la deuxième fois, sur la coquette scène du grand Casino Granier.

M. Saint-Léon et ses pensionnaires en'èvent avec beaucoup d'entrain cette comédie amusante à tous les points de vue, et on leur fit, à la première, un très grand succès, qui, certainement, sera encore plus grand ce soir.

Heures de départ pour Palavas : 8 h. 20 et 9 h. 40 du soir.

En route pour les manœuvres. — Au moment où paraîtront ces lignes, les 16e et 17e bataillons du 2e régiment du génie seront en route pour aller se livrer à des manœuvres dans les environs de Montpellier.

Partis de la Citadelle à 1 heure du matin, ces deux bataillons ont pris la direction suivante : le 16e est allé à Plaissan, vendémian, etc.; le 17e s'est rendu à Montarnaud, Gignac, Argelliès, etc.

Les deux bataillons effectueront leur retour samedi prochain à Montpellier, où sont restés les musiciens.

Pris en flagrant délit. — Joseph Gustave Scherer, 33 ans, tailleur d'habits, rue Roucher, arrêté samedi soir, au moment où il emportait 10 kil. de poires qu'il venait de voler dans la propriété de Mme Maron, située au quartier de Courte-Oreille, près du Lez.

Les bicyclistes. — M. Joseph Caverivière, 64 ans, tonnelier, demeurant 9, rue du Saint-Sépulcre, passait samedi, vers midi, à l'intersection des boulevards Jean-Jacques-Rousseau et Auguste-Comte, lorsqu'un bicycliste, pédalant à une vive allure, le heurta et le jeta sur le sol.

Le choc fut si violent que M. Caverivière fut blessé à la jambe par la pédale, cependant que le bicycliste démonté allait à son tour rouler sur le sol.

Après s'être relevé, le bicycliste, sans se soucier de l'état de M. Caverivière, s'empressa de sauter en selle et de s'enfuir à toute vitesse.

Plainte a été portée à M. Estabe, commissaire.

Pour les assises. — La gendarmerie de notre ville a transféré à Béziers, samedi matin, par le train de 4 heures 11, le nommé Louis Garrigues, 28 ans, homme de peine, qui était détenu à la maison d'arrêt de notre ville, sous l'accusation de vol qualifié.

Garrigues était venu à Montpellier pour faire appel d'un jugement le condamnant à 2 mois de prison pour vol.

Cette peine était terminée depuis huit jours déjà lorsque Garrigues comparut devant la cour, il se désista à l'audience.

BEZIERS. — Vol à la tire. — Avant-hier soir, le nommé Garcia Fuentès, âgé de 20 ans, de nationalité espagnole, a été arrêté pour vol d'un porte-monnaie contenant la somme de 20 francs, à la gare du Midi, au préjudice de Mme Joséphine Izard, dont le mari est régisseur à la campagne de La Barraquette, près Coursan.

Le pickpocket avait pris un ticket pour passer sur le quai, au moment où les voyageurs allaient monter dans le train. Il profita de la cohue pour glisser la main dans la poche de Mme Izard, qui s'en aperçut et le signala à l'agent de la sûreté ittu, qui le mit en état d'arrestation.

A la Cordonnerie Eugène, 16, rue Française. — **Grande liquidation** pour cause d'agrandissements. Occasions sans précédent.

Vandalisme. — Un véritable acte de vandalisme a été commis dans la nuit de samedi à dimanche, dans le café des Albigeois, rue Tivoli, 49. Ce Café est tenu par la nommée Julie Jammes, 49 ans.

Depuis plusieurs années, elle vivait avec le sieur Antoine Escargnol, 45 ans, cultivateur, qui, tous les ans, allait passer six mois en Algérie, pour tailler la vigne. A son retour, il revenait auprès d'elle, et lui remettait l'argent qu'il avait gagné.

Cette année, il trouva un remplaçant qui occupait sa place au Café des Albigeois.

De violentes disputes eurent lieu. Samedi soir, la limonadière voulut y mettre fin en signifiant son congé définitif à son associé, prétendant qu'elle était maîtresse chez elle.

Le cultivateur, furieux, brisa plusieurs bouteilles de liqueurs, des verres, un réveil, etc.

La femme Jammes ferma son café à 11 heures, sortit avec son nouvel ami et ne rentra pas de la nuit. C'est en son absence que quelqu'un pénétra dans le Café à l'aide d'effractions, et brisa tables, chaises, bouteilles, etc.

Passant dans la chambre à coucher, il démolit le lit et le sommier, et déchira couvertures, draps et linge.

Hier matin, M. Appietto, commissaire de police, se rendit au Café des Albigeois, et trouva le sol jonché de tous les débris du matériel, meubles et accessoires. Il a ouvert une enquête.

Pas de décès. — Dans la journée d'avant-hier, le bureau de l'état civil n'a enregistré aucun décès.

Bouches d'eau. — L'ouverture des bouches d'eau pour l'arrosage et le balayage des rues aura lieu, dans les divers quartiers, aux heures ci-après :

Halles-Mairie, matin, 6 h. 30 ; soir, 4 h. — St-Nazaire, m., 7 h. ; s., 4 h. 30. — Fer-à-Cheval, Casernes, m., 7 h. 30 ; s., 5 h. — Victor-Hugo, m., 6 h. 45 ; s., 4 h. 15. — Boulevard Liberté, m., 7 h. 15 ; s., 4 h. 45. — Faubourg, m., 7 h. 30; s., 5 h. — Madeleine, m., 7 h. 30 ; s., 4 h. — Saint-Férino, m., 7 h. ; s., 4 h. 30. — Place David-d'Angers, m., 7 h. 30 ; s., 5 h. — Champ-de-Mars, m., 6 h. 30 ; s., 4 h. — Saint-Aphrodise, m., 7 h.; s., 4 h. 30. — Abattoir, m., 6 h. 30 ; s., 4 h. — Citadelle, m., 7 h. ; s., 4 h. 30. — Saint-Jacques, m., 6 h. 30 ; s., 4 h.

Lyre Biterroise. — Ce soir, à 8 h. 30, répétition générale des morceaux qui figurent au programme de demain.

Chorale Biterroise. — Ce soir, lundi, à 8 h. 30 très précises, répétition extraordinaire des chœurs, sur le kiosque de la Citadelle. Tous les membres sont priés d'être très exacts à cette répétition.

A qui les chiens ? — Un chien a été trouvé par M. Alfred Deville, rue de la Mairie, 30. Un autre par M. Louis Crézaud, au champ de foire. Un autre par Mme Sirven, rue Chanzy.

Etat civil du 26 juin 1904. — Naissances : garçons, 2 ; filles, 3.

Décès : Néant.

CETTE. — Errata. — Dans notre article d'hier intitulé : « Une adresse à M. Mascuraud », il s'est glissé quelques omissions.

Au 6e alinéa, après ces mots : et c'est pour la faire triompher que M. Mascuraud a créé des comités soi-disant commerciaux et a joué le rôle financier que l'on sait.

C'est ce rôle qu'on a flétri et toutes les adresses des blocards ne parviendront pas à le justifier.

Et si les jacobins du commerce de Cette n'étaient pas, eux aussi, dominés par la passion politique ou par l'ambition personnelle, au lieu de voter des adresses de félicitations à Combes et autres Mascuraud, ils seraient les premiers à désirer la chûte de ce ministère, etc.

On nous écrit sur le même sujet :

Au comité républicain du commerce républicain et de l'industrie républicaine !

« Si nous payons d'audace ! » dit un membre.

— « Payons d'audace ! » s'exclamèrent tous les autres, car c'est encore la meilleure monnaie à offrir au tas de gogos républicassiers qui votent pour notre bloc, le seul, l'unique bloc qui n'est pas au coin du quai. »

Ce qui fut dit, fut fait, et le sous-comité de Cette adressa à l'«honorable» Mascuraud l'expression de son profond attachement et de sa vive sympathie. »

Le cri de nos plus vieux ancêtres, les Francs, était : Pharamond, Pharamond, nous avons combattu avec l'épée.

Tout aussi vaillants chevaliers — de la Légion d'honneur, d'académie ou du poireau — les membres du comité clament à leur tour : Mascuraud, Mascuraud, nous avons combattu pour des décorations.

Un député d'opposition s'était vanté, dit-on, de faire sur le comité Mascuraud une démonstration suggestive. Nous en savons une qui ne serait pas trop difficile à mettre en évidence. Ce serait, dans toutes les villes où il existe des sous-comités Mascuraud, de noter avec soin la date de leur constitution première, de relever les noms de tous les membres décorés dans les 15 à 18 mois qui ont suivi cette fondation. C'est ainsi qu'on verrait que par suite d'un pataquès inexprimable, il a plu, le même jour, à Cette, chez la même personne, les paimes et le poireau. Et alors, notre nouveau décoré, semblable à l'âne de Buridan, qui se laissa mourir entre un seau d'eau et un picotin d'avoine parce qu'il avait également soif et également faim, n'osa, pendant quelque temps, porter ni l'une ni l'autre de ces hautes marques honorifiques.

Et, ale donc ! vous pouvez envoyer des félicitations à Mascuraud, il n'est pas notre père !

Conseil municipal. — Ordre du jour de la séance du mardi 28 juin :

Répartition de la contribution personnelle-mobilière. — Justification de dépenses imprévues du 1er janvier au 31 mars 1904. — Demande de subvention par la chambre syndicale des ouvriers peintres pour l'envoi d'une délégation au Congrès de Grenoble. — Demande de subvention par la Société de défense des Intérêts de Cette pour lui venir en aide dans les frais de publication du Livret-Guide illustré : « L'Eté sur les plages de Cette ».

Demandes de bourses formées par divers au Collège et aux cours secondaires. — Création d'un deuxième emploi de professeur de sciences à l'école primaire de jeunes filles.

Demande par le personnel enseignant des écoles maternelles tendant à obtenir le même traitement communal que les institutrices primaires. — Demande d'augmentation de traitement par M. J. Foulquier, instituteur stagiaire à l'école Paul-Bert.

Alignement du chemin vicinal demandé par M. Lacroix-Thau Louis. — Achat et installation d'un pont à bascule pour remplacer le pont existant.

Autorisation pour le receveur municipal de payer par anticipation l'indemnité personnelle de 100 fr. inscrite au budget en faveur de MM. les répétiteurs. — Demande d'indemnité de nourriture pour les deux mois de vacances par les répétiteurs.

— Proposition de renouvellement du bail de l'entrepôt réel des douanes avec abandon de deux magasins situés en arrière de l'entrepôt.

— Remboursement des droits d'octroi perçus sur les matériaux employés par la Compagnie des tramways dans la construction du prolongement de la ligne des Casernes.

— Demande de subvention par le syndicat des chasseurs de Cette pour l'organisation d'un congrès régional.

— Demande de subvention par la société «Sport Nautique de l'Etang de Thau».

Sport nautique de l'Etang de Thau. — Assemblée générale mardi 28 juin, à 8 h. 30 du soir, au siège de la société, café de la Bourse. Présence indispensable. Ordre du jour : régates officielles du 14 juillet. — Le Secrétaire.

Syndicat des bateliers. — Nous recevons la lettre suivante : « Comme suite à nos précédentes communications, au nom de tous mes camarades, je vous serais infiniment obligé, si vous vouliez bien faire bon accueil à la présente qui éclaircira certains points qui auraient pu paraître obscurs aux yeux de vos estimables lecteurs : Lors de la formation du syndicat des Bardiers dont j'étais le principal fondateur, des statuts sagement élaborés, acceptés à l'unanimité, il ressortait que tout syndiqué était libre, tout en observant les tarifs, de se procurer le travail où il le jugerait bon, conserver celui qu'il avait déjà sans être aucunement chagriné. Mais, dans une séance suivant sous le coup d'une intrigue quelconque, l'assemblée, à la majorité, décida d'enlever l'entreprise du transport de charbons à notre camarade Baille, qui en avait la direction, nous étions du même coup une dizaine de camarades auxquels on enlevait un travail assuré.

On décida également, sous peine de mise à l'index pour un temps plus ou moins long, qu'il était défendu de se servir de commissionnaires chargés de rechercher les chargements. Défense également de charger les soufres donnés de gré à gré par les commerçants ; obligations pour ces derniers de s'adresser au syndicat pour les chargements, le Syndicat devant se charger de distribuer le travail à tour de rôle. Au nom de nos camarades, je protestai énergiquement, car c'était une violation flagrante des statuts, en même temps que le système n'était pas pratique, en ce sens que l'on ne pouvait imposer à des commerçants des bardiers qui pouvaient ne pas leur plaire et, comme suite, nous enlever le travail vail au profit des Cies Générales, chemins de fer ou autres. La séance suivante, à laquelle je fus appelé d'office, ainsi que mon camarade Baille, comme sanction à ma protestation précédente, je fus, ainsi que Baille, à la majorité, purement et simplement, mis à la porte du syndicat ; quelques camarades, outrés de ces façons de procéder, nous suivirent dans notre retraite. D'un commun accord nous avons institué le Syndicat des Bateliers pour la navigation des canaux du Midi et du Rhône.

Le syndicat est aujourd'hui légalement installé, inscrit à la fédération nationale des inscrits maritimes. Notre syndicat reçoit tous les jours de nouveaux adhérents, de nombreuses marques de sympathie, c'est probablement pour cela qu'il porte ombrage aux brasseurs d'affaires louches qui emploient tous les petits moyens plus ou moins avouables pour mettre des entraves à notre travail. Si ils continuaient, nous nous verrions dans la douloureuse nécessité d'agir différemment et employer, dans notre cas de légitime défense, les moyens que la loi met en notre pouvoir. Encore une fois, excusez moi, Monsieur, d'avoir ainsi abusé de votre bon vouloir, mais j'y étais poussé par la nécessité, avant d'arriver à des moyens un peu moins pacifiques.

Kursaal de Cette. — Lundi 27 juin, à 8 h. 30, à tickets valables : « Le Jour et la Nuit», et le «Ballet de Faust».

Mouvement du port. — Entrées du 25 juin. — Vap. français La Marsa, cap. Size, de Marseille, avec néant.

Sorties du 26 juin. — Vap franç. La Marsa, cap. Size, pour Port-Vendres, avec 70 tx divers.

Météorologie. — Haut. barom. 765. — Tempéra à 8 h. du matin, 18 ; à midi, ». — Etat hygr., 25. — Vent N.-O. faible. Faible brise. Ciel clair ; mer belle.

Etat civil du 25 juin. — Naissances : 1 garçon. Décès. — 2 enfants.

Publications de mariages. — François Cerda, commerçant; et Anne Sabardu. — Jacques Réginces, garçon boulanger; et Marie Lanne. — Jean Blanc, pêcheur; et Marie Ronta. — Charles Galaude, caporal au 5e régiment colonial: et Marie Debia. — Louis Sier, journalier; et Thérèse Peron. — Antoine Plion, journalier; et Virginie Brezet.

PEZENAS. — Excursion au Cap d'Agde. — Dimanche, 3 juillet prochain, l'Association des Anciens élèves du collège de notre ville et les élèves de cet établissement feront une intéressante excursion au Cap d'Agde.

Départ de la gare du Midi à 7 h. 45 du matin. Arrivée à Agde à 9 h. Visite d'Agde, la cathédrale, le port, la promenade. A 11 h., déjeuner au grand-hôtel de la Poste. A 1 h., départ en voiture pour le Cap : digue de Richelieu, le poste de télégraphie sans fil, la falaise, le môle. Départ pour Agde à 5 h. 45. Départ d'Agde par le train de 6 h. soir.

Coût de l'excursion : chemin de f

DELTOUR FRÈRES — MAISON FONDÉE EN 1844 — rue Carpenteyre, 53, Bordeaux
Spécialité de Vins rouges et blancs de la Gironde. — Rhum d'importation directe.
COGNACS ET ARMAGNACS

A NOS LECTEURS

L'Eclair est, tous les jours, mis en vente à **Marseille**, dès huit heures du matin, aux kiosques :

Croze Emile, en face l'Alcazar.
Monnier, Allées de Meilhan, 12.
Puy, rue Cannebière.
Bayle, rue de Noailles.
Belleneuve, rue de Noailles.
Riumallo, place Saint-Ferréol, 9.

A **Toulouse**, dès la première heure, chez Mme Adèle Addé (kiosque), allées Lafayette.

A **Vichy**, chez M. Bouille, dépositaire de journaux.

A **Vals**, chez M. Bigot-Croze, dépositaire de journaux.

A **Barcelone** (Espagne), dès 9 heures du matin, chez notre dépositaire, M. Louis Bergé (kiosque), Rambla Estudios,7, et dans tous les kiosques qui se trouvent sur la Rambla.

PILULES SUISSES
PURGATIVES ET DÉPURATIVES

St-ALBAN — Eau MINÉRALE NATURELLE DE TABLE FERRUGINEUSE — La seule Fortifiante
St-ALBAN — LIMONADE, EAU GAZEUSE au gaz naturel des sources — EN VENTE PARTOUT — Dép. c. Ph. Granaud, Nimes

TISSU CALMANT L. ROUVIÈRE
4 Diplômes d'Honneur — 4 Médailles d'Or
HORS CONCOURS — MEMBRE DU JURY, etc.
Guérit les Douleurs, les Rhumatismes, les Irritations, Refroidissements, calme la Toux, ne salit pas le linge, et ne fait pousser aucun bouton.
Prix : 1 fr. 30 le Rouleau par poste.
Pharmacie ROUVIÈRE, à NIMES.
Dépôt dans toutes les pharmacies

F. BÉNÉZETH
Place Saint-Denis — MONTPELLIER
BRANCARDS et CHARRUES EN ACIER « LA FRANÇAISE » DE TOUTES FORCES

ASTHME — POUDRE CIGARETTES du Dr CLERY
50 ans de Succès — OPPRESSIONS, SUFFOCATIONS
Traitement Unique — TOUX NERVEUSES, ETC.
N'a jamais été égalé par les imitations.
Echantillons gratis. — Dr Cléry, 53, Bd St-Martin, Paris.

France à l'essai. — Spécimen des MONTRES et BIJOUX TRIBAUDEAU
G. TRIBAUDEAU, Fabricant Principal à BESANÇON
livre ses produits directement au Public, soit chaque année plus de 500,000 objets : Montres, Chronomètres, Bijoux, Pendules, Orfèverie, Réparations. Grand « France Tarifs illustr. »
On trouve la Montre TRIBAUDEAU à la Fabrique seulement.

PHENOL BOBŒUF — désinfectant guérit — Se Mérites. Paris 91. — le Fl. 1f50. Lit. 5f

Revue financière de la semaine

Paris, 26 juin.

On dirait qu'il y a quelque chose de changé. A la moindre alerte, la hausse des fonds d'Etats, hausse désordonnée, subit quelques secousses comme si certains se demandaient comment à un moment donné la spéculation pourra digérer son festin. Sur nos rentes, l'optimisme est moins arrogant. Les difficultés d'ordre extérieur sont un peu pour nous ce qu'elles sont pour tous les peuples, mais nous avons sur eux la supériorité fâcheuse d'un gouvernement qui, après avoir dévoré le dernier des religieux et leurs millions pourrait bien, pour tout de bon cette fois, faire des capitalistes un être essentiellement taillable sinon corvéable.

En somme, le 3 o/o vaut 97 82. Le Turc, malgré l'Arménie, est à 86 15. L'Extérieure, malgré un change effrayant, reste à 87 95. Les fonds russes eux-mêmes montent et jouent à la bascule avec les fonds japonais qui baissent.

Parlons maintenant de quelques affaires qui méritent attention :

C'est d'abord le Taxamètre, dont l'utilisation va être la principale cause de salut de l'industrie des voitures de place. Plus de 1500 cochers ont déjà demandé à louer l'appareil. Mais sagement et systématiquement la Société du Taxamètre n'a voulu accorder la location que de 1000 appareils, afin que ceux mis dès le début entre les mains des cochers les plus intelligents et les plus soigneux entrent tout à coup dans les habitudes de la population parisienne. Aussitôt que ces premiers appareils auront donné la preuve de leur perfection, la Société satisfera les autres demandes de location aussi vite que le permettra la fabrication. On arrivera immédiatement au chiffre de 3000. Les prévisions sont de louer 10000 appareils à Paris et en province. Or, dès aujourd'hui, la location des 1000 premiers appareils assure aux actionnaires un dividende supérieur à 10 olo. Chacun peut dès lors supputer les bénéfices à venir, ce que nous ne ferons pas ici dans la crainte de paraître faire au profit de la Société du Taxamètre une réclame dont elle n'a vraiment pas besoin.

La Société ardoisière de Notheuret, qui va enrichir une des parties les plus pauvres de la Bretagne, reçoit auprès du public l'accueil que les antécédents dans l'industrie ardoisière des fondateurs et directeurs de l'affaire ne pouvaient manquer de leur procurer.

En ce qui concerne la Société houillère de Marly (Nord), rappelons simplement ceci : Cette Société, après avoir réduit son capital de trois millions, inutilement dépensés, à 600,000 fr. en actions ordinaires, émet en ce moment 600,000 fr. d'actions privilégiées. Ces administrateurs, pour marquer d'une façon éclatante leur dévouement à l'affaire et leur foi dans son avenir, souscrivent personnellement la moitié de ces 600,000 fr. d'actions privilégiées aux mêmes conditions que le public. Quel meilleur moyen de propagande pouvons-nous avoir que d'exposer simplement ces choses.

Sur ces diverses affaires, nous tenons, d'ailleurs, une notice à la disposition du public.

On appelle également notre attention du côté de la Guyane, où la production de l'or, malgré les moyens d'extraction primitifs employés jusqu'à ce jour n'a cessé de suivre une marche ascendante. Cette production, d'après les statistiques officielles de la colonie était de 6,351,413 fr. en 1900; elle s'est élevée pour 1902 à 14,517,961 fr. Encore ces chiffres ne tiennent-ils pas compte de l'or sorti en fraude par la Guyane hollandaise, où l'impôt de sortie est de 5 olo au lieu de 8 olo en Guyane française.

Frappés de ces résultats, divers groupements se sont formés, celui de la Société des Mines d'or de l'Elysée en'r'autres, en vue d'appliquer aux placers de la Guyane les méthodes rationnelles d'exploitation mécanique qui ont fait leurs preuves en d'autres régions : la Nouvelle Zélande, la Californie, par exemple, infiniment moins bien partagées sous le rapport de la teneur en or du sol alluvionnaire. Les résultats déjà obtenus sont tels que les mêmes hommes viennent de réunir de nouvelles concessions mises en société sous le nom de «South American Golfields» et d'une superficie supérieure à 12,000 hectares. Les actions de cette société, qu'on peut encore obtenir à 27 fr. 50, méritent la plus sérieuse attention. L'espace nous manque malheureusement ici pour exposer complètement les éléments si sérieux de cette affaire, laquelle est dirigée par des hommes dont l'honorabilité égale la compétence. Là aussi nous remplaçons l'insuffisance de cette causerie par une notice que nous adressons avec plaisir à tous ceux qui nous en feront la demande.

De Lavigerie
22, place Vendôme.

MARCHÉS DE LA RÉGION

Clermont-l'Hérault. — Marché du 22 courant. — Moutons français, 200; 1 fr. 85 à 2 fr. — Brebis françaises, 180; 1 fr. 75 à 1 fr. 80. — Moutons africains, 120; 1 fr. 60 à 1 fr. 65. — Brebis africaines, 350; 1 fr. 50 à 1 fr. 55.

Sur notre marché, les moutons et les brebis français étaient très médiocres.

Nous pensons, vu les arrivages algériens, qui ont été cette semaine de 80,955, à une baisse très sensible.

Avignon. — Marché de la place Pie. — Il s'est vendu sur le marché de la place Pie, les prix fixés par 100 kilos :

15,000 kilos de pommes de terre, de 8 à 10 fr. — 1,000 kilos de haricots, de 30 à 4 5fr. — 600 kilos de pois, de 35 à 40 fr. — 1,000 kilos de tomates, de 16 à 20 fr. — 20,000 kilos de pêches, de 10 à 20 fr. — 17,000 kilos d'abricots, de 25 à 30 fr. — 1,000 kilos d'amandes, de 12 à 20 fr.

Pertuis. — Mercuriale du vendredi 24 juin 1904. — Blé, les 128 kilos, 25 à 26 fr. — Avoine, les 100 kilos, 13 fr. 50. — Paumoule, les 100 kilos, 13 fr. — Orge, les 100 kilos, 13 fr. — Pommes de terre, les 100 kilos, 12 fr. — Haricots verts, les 100 kilos, 25 fr. — Graine de luzerne, le kilo, 1 fr. — Pêches, 0 fr. 15 le kilo. — Fromage de ferme, 1 fr. 50 le kilo. — Moutons, 0 fr. 90 le kilo. — Agneaux, 0 fr. 90 à 1 fr. le kilo. — Petits cochons, 25 à 30 fr., selon grosseur. — Laine, 0 fr. 90 à 1 fr. le kilo. — Poules, la pièce, 2 fr. 50. — Poulets, la paire, 3 fr. à 3 fr. 50. — Canards, la paire, 5 fr. — Lapins, 1 fr. 50 à 2 fr., selon grosseur. — Œufs, 0 fr. 90 à 1 fr. la douzaine. — Luzerne, fourrage, les 100 kilos, 4 fr. 50. — Foin sur pré, les 100 kilos, 4 fr. — Cocons, 2 fr. 80 à 2 fr. 90.

Carpentras. — Mercuriales du marché du vendredi 24 juin écoulé. Abricots louiset, de 40 à 50 fr. — Abricots rosé, de 30 à 45 fr. — Abricots pulpe, de 18 à 25 fr. — Poires, de 20 à 26 fr. — Pêches, de 6 à 12 fr. — Amandes, de 15 à 18 fr. — Tomates, de 20 à 30 fr. — Haricots verts, de 12 à 18 fr. — Haricots beurrés, de 8 à 10 fr. — Pommes de terre, de 5 à 7 fr. — Laines, de 100 à 110 fr. — Agneaux, 110. — Moutons 90 fr. — Cochons, 87 fr. 50, le tout vendu aux 100 kilos. — Poules, de 6 à 7 fr. — Poulets, de 3 f. 50 à 4 fr. la paire. — Œufs, de 0 fr. 90 à 1 fr. la douz.

Spectacles et Concerts

Du 27 juin

PALAVAS-LES-FLOTS. — De 4 à 6 heures : Olympia, marche, A. Calzelli. — Bayard, ouverture, E. Tavan. — Pendant la valse, Filippuci. — Le Grand Mogol, sélection, Audran-Tavan. — Hymne sacré, P. Jeanjean. — Souvenirs lointains, intermezzo, G. Marie. — Le Chalet, sélection, Adam-Dubois.— Retour des Courses, galop, Sonneville.

A 8 heures du soir : Marche des petits marsouins, M. Carman. — Galant réveil valse lente, H. Bresles. — Galathée, sélection, Masse-Tavan. — Solo de piston, M. Amiot.— Vélocipède, galop, C. Hubans.

A 9 heures du soir, au théâtre : «Gavaut, Minard et Cie».

NIMES. — Casino. — Aujourd'hui lundi, représentation populaire avec le concours du célèbre professeur Ricardo et de ses élèves.

Dernière représentation du «Sire de Montgicourt», folie-opérette en 4 tableaux. Au 2me acte, le professeur Ricardo et ses chiens minuscules.

Les Conditions atmosphériques
DANS LA RÉGION

Observations du 26 juin

Avignon. — Observations météorologiques prises chez M. Contesse, opticien à Avignon :
Maximum du 25 juin. + 32°5. — Minimum. + 20°0. Hauteur barométrique. 75 mm. — Thermomètre, 8 h. du matin, le 26 juin, + 25°». — Temps, nuag. — Vent : Sud-Est.

Nimes. — Minima, + 17 ». — Maxima, + 30.» — Moyenne. 23.5 — Hauteur barométrique. 755.»» — Vent : Ouest. — Etat atmosphérique : variable.

Ecole nationale d'agriculture de Montpellier. — Observations comparées :

	Montpellier	Aigoual
Tempér. maxima de la veille...	35°0	11·4
Minima du jour.....	17°2	8·4
Pression atmosphérique.....	754·4	631·2
9 heures | Direction du vent....	N.-O.	Ouest
du matin | Force du vent.....	ass. fort	ass. fort
Etat du ciel.....	nuageux	brouill.

La température minima s'est élevée à Montpellier de 1.1 depuis la veille.

La température minima s'est abaissée à l'Aigoual de 1.0 depuis la veille.

Le baromètre a baissé à Montpellier de 0·6 depuis 24 heures

Le baromètre a baissé de 1·1 à l'Aigoual depuis 24 heures.

Pluie ou neige tombée la veille : à Montpellier 0mm : à l'Aigoual, mm.

Temps probable : Situation orageuse, température chaude.

BULLETIN GÉNÉRAL

Paris. — Le vent est faible d'entre Ouest et Nord sur nos côtes.

Des pluies sont tombées dans le nord et l'ouest de l'Europe. En France, on a recueilli 28 mm. d'eau à Besançon ; 11 à Nantes ; 8 à Dunkerque ; 3 à Paris.

La température a baissé généralement. Elle était, ce matin, de 9 à Stornoway, 12 à Paris, 18 à Clermont, 24 à Alger, 27 à Malte.

On notait 10 au Puy-de-Dôme et à l'Aigoual, 6 au Pic du Midi.

En France, des averses sont encore probables dans l'Est et le Sud-Ouest. La température va se tenir dans le voisinage de la normale.

TRIBUNE DU TRAVAIL

Les offres d'emplois se paient 1 franc

OFFRES D'EMPLOIS

On demande pour les environs de Nimes, un jeune ménage, sans enfant, le mari cocher et valet de chambre, la femme bonne cuisinière, sachant coudre et repasser au besoin. Sérieuses références exigées. Prendre adresse, bureau journal, Montpellier.

On demande un garçon de 18 ans au moins, sérieux et actif, ayant si possible notions d'épicerie, pour livraisons à domicile. Nourri, logé, appointements à débattre selon aptitudes. Ecrire : M. L. Valière, Société Marseillaise d'alimentation, à Pignan (Hérault).

On demande des hommes célibataires pour conduire la charrette. Principalement pour les vins. S'adresser : bureau journal.

Dame, 40 ans environ, ayant certaine éducation et sachant faire cuisine est demandée pour diriger intérieur chez Monsieur seul. Ecrire : X. Y., poste restante, Montpellier.

On demande une bonne vendeuse au magasin de lingerie, 30, rue Saint-Guilhem, ainsi qu'une bonne ouvrière en lingerie et broderie.

On demande des ouvriers fûtier, maletier, talisvers. Beque, rue Rebuffy, Montpellier.

On demande un gendarme en retraite, célibataire, comme garde-concierge, dans une propriété. — Prendre adresse bureau journal.

DEMANDES D'EMPLOIS

Homme marié, sérieux, au courant du commerce des vins, tiendrait entrepôt pour propriétaire ou négociant dans l'Allier ou tout autre département. Bonnes références. Berthier, 23, rue Denis-Papin, à Montluçon (Allier).

Homme marié, désire place jardinier potager. Ecrire : M. L., poste restante, Montbazin (Hérault).

Homme marié, 30 ans, au courant comptabilité, demande emploi garçon de magasin. Bonnes références. S'adresser : M. Carausse, 21, rue Henri-René, Montpellier.

Ménage sans enfant, valet de chambre et cuisinière, demande place. Bonnes références. S'adresser à M. François, rue des Petits-Champs, 6, Béziers.

Jardinier fleuriste potager, 32 ans, marié, demande place. Très bonnes références. Ecrire : L. P., rue Etat-Major, 10, Montpellier.

Gérant de maison de confections pour hommes, 30 ans, marié, sa femme bonne vendeuse, demande place, au besoin créerait succursale. Très sérieuses références et garanties. S'adresser bureau journal.

Professeur de musique donne leçons de piano et de clarinette. S'adresser : 7, rue Levat, au 2e, de 1 à 2e heures.

Voyageur, 30 ans, connaissant la quincaillerie et l'épicerie, demande place; voyagerait pour n'importe quelle spécialité. Sérieuses références. S'adresser au bureau du journal.

Homme marié, 37 ans, demande emploi homme de peine ou garde. Excellentes références. Ecrire : A. Auguste, 3, place Saint-Joseph, Avignon..

Ménage sans enfant, 35 et 33 ans, demande place, le mari cocher, la femme femme de chambre. Prendre adresse bureau journal.

Clerc de notaire, 26 ans, 5 ans de stage, demande place fort canton ou petite ville. S'adresser bureau journal.

Représentant Paris, Seine, Seine-et-Oise, demande maison 1er ordre vins du Midi, ayant clientèle et désirant l'augmenter. Ecrire : R. L. D., 17, poste restante, à Paris.

Bon comptable désire comptabilité à la journée ou quelques heures par jour ou emploi de surveillant. S'adresser : M. Cauvy, 1, rue Daydé, Montpellier.

Dame veuve désire place chez prêtre ou Monsieur seul. Bonnes références. S'adresser : Mme Daniel, rue Chaptal, 14, Montpellier.

Ancien sous-officier, demande place comptable ou emploi quelconque. S'adresser : 5, rue Yvan, Montpellier.

Homme marié désire place de bayle ou régisseur. Sérieuses références. Prendre adresse bureau journal.

Bon ouvrier tapissier demande du travail à la façon ou à la journée. Bonnes références. Fournier, rue de la Rochelle, 24, Montpellier.

LE RETOUR D'AGE

c'est pour la Femme le **RETOUR DES MALADIES**, *le développement des* **INFIRMITÉS** *et constitue un grand danger de* **MORT SUBITE**. *Le Retour d'âge se manifeste chez la Femme par des vapeurs, étourdissements, vertiges ; les règles deviennent irrégulières et sont souvent remplacées par des* **HEMORRAGIES**. *Le ventre devient fort, le visage couperosé. Le seul moyen d'éviter toutes ces maladies, c'est de prendre* **LA JOUVENCE**, *qui fait disparaître tous les Troubles de la Circulation du sang et guérit : Maladies des Nerfs et de l'Estomac, Fibromes, Tumeurs, Pertes blanches, Métrite, Névralgies, Congestions, Varices, Hémorroïdes, Phlébites.*

LA JOUVENCE *coûte* **3** *fr.* **50** *et s'emploie à la dose de 2 cuillerées par jour; y adjoindre les injections avec* **l'Hygiénitine** *(Poudre hygiénique des Dames, la boîte : 1 fr. 25). Traitement d'un mois : 3 fl.* **JOUVENCE** *et 2 boîtes* **Hygiénitine**, *envoyé franco gare contre mandat adressé au* **Petit-Neveu de l'Abbé Soury**, *Mag.* **DUMONTIER**, *pharmacien spécialiste, 1, 3 et 5, place de la Cathédrale, à Rouen. — Notice et renseignements confidentiels gratis.*

DEPOTS. — A Montpellier : Parmacie Gelly, Pharmacie Chanel. — **A Cette :** Pharmacie Prats. — **A Béziers :** Pharmacie Marill. — **A Narbonne :** Pharmacie Fabre, Pharmacie Viala-Maynadier. — **A Carcassonne :** Pharmacie Cros, Pharmacie Taillefer. — **A Pézénas :** Pharmacie Bènes. — **A Mauguio:** Pharmacie Carol. — **A Alais:** Pharmacie Bonnaure, Pharmacie Locquette. — **A Orange :** Pharmacie Clapier. — **A Avignon :** Pharmacie Montel, Pharmacie Marie Rolland. — **A Tarascon :** Pharmacie Cormod. — **A Arles :** Pharmacie Choulet. — **A Nimes :** Pharmacie Bedouin, Pharmacie Sabatier. — **A Beaucaire :** Pharmacie Meillet. — **A Rodez :** Pharmacie Trouillot. — **A Narbonne :** Pharmacie Bertet.

VINS DE BORDEAUX
à 40 °/o au-dessous de leur valeur. *Demander renseig^ts et échantill^ns*
Excellents VINS ROUGES & BLANCS : 225 lit., depuis 65f
SIMON-LARROQUE, liquidateur, rue Brienne, BORDEAUX

Service régulier de bateaux à vapeur espagnols
entre
CETTE et BILBAO et les ports intermédiaires
YBARRA & Cie, DE SÉVILLE
Départs hebdomadaires pour **Barcelone, Tarragone, Valence, Alicante, Almeria, Malaga, Cadix, Huelva, Vigo, Carril, la Corogne, Santander, Bilbao.**
Et en transbordement à **Cadix** pour **Séville, Gijon, San-Sébastien** et **Passages.**
S'adresser à **M. POMMIER**, consignataire
Quai Louis-Pasteur, 9, à CETTE

MALADIES D'ESTOMAC
Traitement rationnel — Guérison assurée
PAR LE DIGESTIF VÉGÉTAL
LA PROVIDENCE DE L'ESTOMAC
Elixir à base exclusive de suc de plantes — Préparé par GELY, pharmacien à **Montpellier**
Prix du flacon, 3 francs, dans toutes les pharmacies
Se méfier des imitations et des contrefaçons.
Exiger le nom et la marque
Dépôts : Narbonne, Phcie Viala-Meynadier. — Cette, Prats. — Alais, Jalaguier. — Agde, Salva. — Millau, Mauran. — Béziers, Marill. — Nimes, Ganiel et Boissier.

ROB LECHAUX — FORTIFIE — RENOUVELLE — LE SANG
LE SANG C'EST LA VIE!!
RÉGÉNÉRATION DU SANG
par le
ROB LECHAUX
AUX JUS D'HERBES
DÉPURATIF INCOMPARABLE
Sucs Végétaux concentrés de CRESSON et de SALSEPAREILLE ROUGE, IODURE de POTASSIUM recristallisé

Le **Rob Lechaux**, *Produit Végétal, garanti sans mercure*, concentré par la vapeur dans des appareils spéciaux, fortifie, rafraîchit, purifie et régénère le sang ; réveille l'appétit, facilite la digestion ; active la nutrition et la formation des globules rouges du sang ; détruit sans retour toutes les impuretés naturelles ou acquises, que le sang vicié transmettrait aux enfants ; prévient et guérit rapidement : **Glandes, Démangeaisons, Eczémas, Plaies, Goitre, Douleurs, Goutte, Maladies spéciales, Toux rebelle, Asthme, Rachitisme, Dépôt de lait,** etc. ; rend la force et les couleurs aux enfants faibles, aux femmes anémiques et aux convalescents, la vigueur aux hommes épuisés, aux vieillards affaiblis et, en équilibrant le sang, empêche les apoplexies et les congestions.

La plupart des maladies qui nous affligent ont pour cause la faiblesse ou l'altération du sang. C'est dans le sang que tous nos organes puisent les éléments nécessaires à leur nutrition. Le **Rob Lechaux** répare les désordres de ce fluide nourricier, lui rend sa composition normale, le purifie, le rafraîchit, le fortifie, le régénère et par là assure la santé à ceux qui l'emploient.

« .... *Votre* **Rob Lechaux** *est excellent, car mon enfant est parfaitement guéri. Je vous autorise à publier ma lettre et mon nom.*
» Docteur LAROCHE, à Piégut-Pluvier (Dordogne). »

« ... *La reconnaissance me fait un devoir de vous rappeler que sans votre* **Rob Lechaux** *je ne serais probablement plus de ce monde.*
» L'Abbé LAFAYE, curé d'Eyburie (Corrèze) »

« *Un de mes clients a été guéri par votre excellent* **Rob Lechaux** *d'une inflammation d'intestins qui durait depuis 10 ans.*
» RUTIN, Droguiste, à Bellignies (Nord). »

« ... *J'ai été très satisfait de votre* **Rob Lechaux**. *J'userai souvent de cette excellente préparation contre les* affections scrofuleuses et lymphatiques.
» Dr ROMEC. »

ROB LECHAUX — DONNE — LA FORCE, LA SANTÉ, — LA VIE

CONTREFAÇONS!.. Le succès rapide du **ROB LECHAUX** a fait naître de nombreuses contrefaçons toujours inertes et souvent dangereuses que des spéculateurs audacieux offrent à la place du véritable **ROB LECHAUX.**

L'Inventeur ne garantit que les flacons portant le TIMBRE BLEU de l'UNION des FABRICANTS et la signature authentique de :

ENVOI GRATIS *Sur demande affranchie d'une très curieuse et intéressante brochure (44e édition) sur la Régénération du Sang par le* **ROB LECHAUX.**

LE FLACON : 4 FRANCS
Expédition franco de 3 flacons pour 12 fr. ou 6 flacons contre 21 fr. mandat-poste

BORDEAUX. MARIO LECHAUX, Phen-Chie, 164, Rue Ste-Catherine BORDEAUX

MÊME MAISON :
POMMADE ANTI-DARTREUSE LECHAUX, pour la Guérison externe de toutes les MALADIES de la PEAU

ROB LECHAUX — DONNE — LA FORCE, LA SANTÉ, — LA VIE

Dépôt à Montpellier : *Pharmacies Gély, 8, rue de la Loge, et Cros, rue de la Loge, 26*

FOUDRES usagés de toute contenance. S'adr. M. NAVAS, rue Chaptal.

PRÊT argent sur signature. Long terme. Discrétion. Société Industrielle, 83, rue Lafayette, Paris (25e année).

AVIS Jean Magot, tonnelier, chemin du port de Sept-Camps, ne paiera pas les dettes de son épouse Marie-Louise Sauvajol, qui a quitté le domicile conjugal.

A VENDRE ânesse au lait, avec ânon. S'adr. Routou, foudrier, Lansargues.

FUMIER D'ÉCURIE BALAYURES 6, place Majorie, Nimes

PRÊT s. signature argent, de suite. Long terme, Discrétion. E. Jean, 18, r. d'Abbeville, Paris

CAISSES A RAISINS
Prix exceptionnels
Tariotte, Montpellier, Béziers

VENTE fûts usagés. Valette, 111, av. Pézénas, Béziers

A VENDRE en ville. Bd du Nord, vignes, arbres fruitiers en plein rap. Jardin potag. et volière, Pet. hab. av. cave, 12.000 f. S'ad. *Eclair*, Béziers.

CHEVAUX
MM. Simonin et Sartory, à Montpellier, viennent de recevoir un convoi de chevaux de tous genres.

A LA TOUR EIFFEL
Chaînes argent, 2 fr. 50.
Remontoirs or, argent, métal, de 10 à 4.000 fr. gar. 2 à 25 ans.
MONTRE argent, cuvette argent, à cylindre, 10 rubis, garantie 4 ans 20
Vve G. VOUILLARMET
Fabricant d'Horlogerie
Rue Battant, à BESANÇON
Envoi gratis et franco Catalogue et D

GRANULES et SIROP d'Hydrocotyle Asiatica de J. LÉPINE
Pharmacien DE LA MARINE à PONDICHÉRY
CONTRE Dartres — Eczéma — Psoriasis — etc., etc.
Prenez MALADIES DE LA PEAU
Dans toutes PHARMACIES
Vente en Gros : LABÉLONYE & Cie

CHOCOLAT LA FAVEUR MATTE fils MONTPELLIER

FEUILLETON DE *L'ECLAIR* N. 41

LE CAS DE M. TROUBAT

par M. Roger des Fourniels

— Mais pas plus que cela, je vais monter changer de linge et faire ma toilette... Mon père vous a laissé son passe-partout?

— Le voici!

Jean, une fois dans sa chambre, s'assit sur un fauteuil et se prit à réfléchir.

Il chercha dans sa poche une lettre qu'il relut en silence pour la centième fois.

C'était la réponse de sa grand'mère.

J'ai attendu cinq ou six jours pour te répondre, lui disait-elle, voulant avant de le faire, prendre le temps de la réflexion, de façon à ne pas t'annoncer ce que j'ai à te dire sous l'impression que me causa la réponse qui m'a été faite l'autre soir, le jour même où j'avais reçu ta lettre.

Je te dois la vérité; tu veux la savoir, et il faut, pour ton bien même, que je te la dise tout entière.

Tâche de ne plus penser à Mlle Berthe; je l'ai vue, elle a été très nette, très précise dans ses réponses, elle ne sera jamais ta femme; elle est fiancée et aime celui qui doit lui donner son nom. Elle se propose de quitter la maison dès que ta mère pourra sortir de sa chambre, ce qui, de l'avis du docteur Gautier, ne tardera pas trop. Je comprends et tu comprendras toi-même qu'elle ait besoin de respirer un autre air que celui de la lingerie et du jardin. Je crois qu'il lui tarde de retrouver son futur.

Ce que je te dis va probablement te faire souffrir beaucoup; aussi j'ajoute ce que tu vas lire pour te mettre un peu de baume dans l'âme.

Comme je lui disais que son refus pouvait te pousser à faire quelque folie, elle m'a répondu textuellement ceci : « Je le plains de tout mon cœur, Madame, car au fond je le crois meilleur qu'il ne paraît l'être. » Je compte sur toi pour lui prouver qu'elle te juge bien ; par conséquent sois sage, ne fais rien qui puisse compromettre ton avenir...

Jean s'arrêta là.

— « Je le plains de tout mon cœur !... » Elle me plaint ...c'est très joli, mais je n'en suis pas plus avancé pour cela... Et savoir quel est l'homme heureux qui a su se faire aimer d'une telle femme !... il faut que je le sache, que je le découvre, que je suis recherche qui il est, ce qu'il fait ,et que j'arrive par mon travail, par mon énergie, à faire mieux que lui...Peut-être tout espoir n'est-il pas perdu ?

Il reprit sa lecture :

Je n'ai pas dit à ton père la démarche que j'ai faite et je te prie de ne lui en pas parler.

Il doit se douter des intentions de Mlle Claver, peut-être lui a-t-elle dit qu'elle comptait bientôt partir, car il y a deux ou trois jours, quand il s'est mis en route pour Paris, il m'a dit d'un air très soucieux : « Tâchez donc d'agir sur Mlle Berthe, comme vous l'avez déjà fait une fois, pour la décider à rester près d'Uranie après sa guérison ; il n'y a plus aucune raison pour que je désire la voir partir, et elle s'est montrée si délicatement dévouée que son départ nous causerait une peine réelle ».

J'ai répondu par acquit de conscience que je ferais tout ce qu'on voudrait, mais comme elle me l'a dit elle-même, sa résolution est prise et est irrévocable. Nous tâcherons de la remplacer, je doute que nous y arrivions.

Elle n'a pas quitté la maison depuis votre retour de Marseille ou du moins depuis le matin où elle décida de rester pour soigner ta mère.

C'est à peine si le dimanche elle s'échappe une demi-heure pour aller à la messe ses domestiques à 5 h. 1/2. Aussi est-elle un peu fatiguée.

Je crois donc que dans une huitaine de jours tout au plus elle rentrera chez elle.

Tu avais fait un beau rêve mon pauvre petit, je souhaite de tout mon cœur que le réveil ne te soit pas trop pénible.

— Pénible, il l'est, se dit-il à lui-même, mais je ne puis pas dire qu'il n'était pas prévu. Je m'y attendais.

Quand au mariage projeté antérieurement je ne sais pourquoi, quelque chose me dit que c'est une histoire, qu'elle a pris ce moyen-là pour se débarrasser de nous.

Car enfin, pendant ces quelques jours dans le Midi, au cours de ce voyage où elle causait et riait si aimablement en dépit des idées émises par mon père, pour la taquiner peut-être, elle n'avait rien laissé deviner.

Une femme qui aime et qui est séparée comme elle l'était de l'objet de son amour ne rit pas ainsi, n'a pas cette perpétuelle bonne humeur, cette sérénité constante.

Elle s'est jouée de ma grand'mère.

S'il faut que j'enlève la place, je l'enlèverai, que je prenne son cœur d'assaut, je le prendrai !

Nous verrons bien !

Il se leva, serra sa lettre,fit sa toilette et se dirigea vers le Luxembourg.

Vaudrague l'attendait.

Lorsqu'ils eurent donné leurs ordres au garçon :

— Tu me fais l'effet d'être encore un drôle de pistolet, toi, s'écria Vaudrague en regardant son ami de travers, qu'est-ce qu'on vient de me dire ? Tu as formulé ta demande de mise en disponibilité et sollicité un congé immédiat et illimité !

— Mais il me semblait que j'avais pris la précaution de t'en prévenir en allant te serrer la main dans ton cabinet.

— Je ne pouvais pas supposer que ce fût sérieux ! c'est en sortant il y a un quart d'heure qu'on m'a dit que ta demande était entre les mains du ministre. Tu sais qu'il veut te voir ?

— Tant pis.

— Pourquoi ?

— Parce que je n'éprouve pour ma part aucune envie de me rencontrer avec lui.

—Tu trouveras sans aucun doute chez toi l'invitation d'avoir à passer demain place Beauvau.

— Je me garderai bien de m'y rendre.

— Tu as tort, mon pauvre Jean, tu compromets, tu perds bêtement une situation que tant d'autres désirent sans pouvoir l'obtenir.

— J'aurais beaucoup mieux fait de ne pas l'accepter il y a trois semaines.

— Pour raison de santé ?

— Tu plaisantes, tu as tort ; je suis beaucoup plus atteint que tu ne peux le supposer... Tu sais que ce sont les soucis, les préoccupations qui donnent le diabète.

—Ah ! c'est juste, j'avais oublié... tu es diabétique, c'est entendu...

— Ris tant que tu voudras ; quant à moi les quelques jours que je viens de passer dans votre galère administrative m'ont pleinement convaincu que je n'y étais pas à ma place.

— Soit ! n'en parlons plus... qu'est devenue la dame de tes pensées ?

— Elle fait comme moi, elle a horreur des préfectures.

— Et tu l'entraînes à ta suite dans...

— Pour le moment dans l'inconnu.

— C'est palpitant d'intérêt. J'espère bien que tu me feras part de tes impressions de voyage.

— Je me garderais bien d'y manquer. En attendant, donne-moi donc l'adresse de ce vieux grigou de Salvador que nous avons rencontré l'autre soir.

— Chaussée d'Antin, 28, si je ne me trompe, mais laisse-moi te dire en passant que tu t'abuses, mon bon, si tu te figures que cet aimable compère se propose d'avoir pour toi les complaisances dont nous, nous voulions te combler. Salvador est un homme pratique ; tant que t uétais sur le point d'être quelqu'un et qu'il pouvait te croire capable de lui être utile en quelque chose, il était à ta disposition ; du moment que tu te plonges dans la masse des gens sans influence aucune, tu dois t'attendre à le voir te tourner sans aucune façon le dos.

Il y a déjà quelques mois que je le pratique, et je me flatte de connaître mon Salvador sur le bout du doigt.

— C'est-à-dire qu'il est un cuistre ?

— C'est un faiseur d'affaires comme tant d'autres ; ils ont tous la même devise : Donnant, donnant.

— Eh bien, je me passerai de lui.

Vaudrague leva les épaules, et d'un ton de suprême pitié :

— On croirait vraiment que tu viens de naître ! Il faut prendre les hommes tels qu'ils sont. En te séparant de nous, tu te mets à dos tous ceux qui pouvaient t'être utiles. Et quant à ceux sur lesquels tu parais compter ils ne t'écouteront qu'avec défiance, et s'ils ont la condescendance de t'écouter, sois bien persuadé qu'ils s'en tiendront là. Quoi qu'il en soit, et au risque de passer pour un raccommodeur de pots cassés, si tu as jamais besoin de moi, tu peux être sûr que ma vieille amitié ne te fera pas défaut.

— Je n'en ai jamais douté, et une fois de plus je t'en remercie.

— Tu me remercieras plus tard ; en attendant, pour mon instruction personnelle, dis-moi donc un peu comment tu as été reçu à Villepré et comment on s'y comporte pour le moment ?

— Ah ! nom d'un petit bonhomme ! en voilà une rencontre ! dit Jean, rougissant jusqu'aux oreilles et plongeant son nez dans son assiette.

—Qu'est-ce qu'il y a ? interrogea Vaudrague ?

— Ne te retournes pas ! Je vais t'expliquer cela. On prétend que Paris est la ville où l'on se rencontre le plus facilement, en voici une nouvelle preuve.

— Ces gens qui viennent d'entrer ?... Tu les connais ?...

— Si je les connais ! C'est le juge d'instruction d'Arcis, mon cher, et sa fille !

— Eh bien, va les saluer !

— C'est que la situation est assez délicate. après avoir été dans les meilleurs termes avec la jeune fille, depuis quelque temps, nous nous battons froid.

— Petites misères de province ! Mais à Paris, la ville aux idées larges, à la vie facile, on ne pense pas à aout cela. Allons, va donc prendre de leurs nouvelles.

— Nous verrons, nous verrons cela tout à l'heure.

C'étaient en effet M. de Saint-Léon et Jeanne qui venaient d'entrer dans le restaurant et s'asseyaient à une table peu éloignée de celle de Vaudrague et de Jean.

Ces derniers entendirent très distinctement que le juge d'instruction donnait l'ordre à celle de Vrandrague et de Jean.srsnrrade de laisser sur la table les quatre couverts qu'elle portait.

(A suivre.)

Montpellier, imprimerie spéciale de la Société anonyme du journal l'« Eclair ». — Machines rotatives Marinoni. — Composé sur Linotypes Walter Behrens.
Imprimeur-gérant : E. TARBOURIECH
Montpellier, 3, rue Levat.

Mardi 28 juin 1904

Le numéro 5 Centimes

L'ECLAIR

JOURNAL QUOTIDIEN DU MIDI

Vingt-quatrième Année — 9736

Le numéro 5 Centimes

ADMINISTRATION ET RÉDACTION CENTRALES
3, rue Levat, à MONTPELLIER

ANNONCES : *Dans nos Bureaux, chez nos Correspondants*
ET DANS
TOUTES LES AGENCES DE PUBLICITÉ DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

BUREAUX-SUCCURSALES OU DE RÉDACTION
A Orange — Carpentras — Cavaillon — Avignon — Tarascon — Arles — Beaucaire — Uzès
Alais — Le Vigan — Nimes — Cette — Béziers — Lodève — Saint-Pons — Narbonne,
Carcassonne — Limoux — Millau — Saint-Affrique — Mende — Perpignan, etc.
PARIS — Rue Feydeau, 26 — PARIS

ABONNEMENTS
(Les timbres-poste ne sont pas reçus en paiement)
HÉRAULT, AVEYRON, GARD, AUDE, TARN, 3 mois, 5 fr. 6 mois, 10 fr.; un an 20 fr
POUR LES AUTRES DÉPARTEMENTS..... 3 mois, 5 fr. 50; 6 mois, 11 fr.; un an, 22 fr.
Joindre à tout changement d'adresse : 50 centimes
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

NOUVELLES DU JOUR

Des poursuites vont être intentées contre M. Giaccobi, sénateur de la Corse, impliqué dans l'affaire Lepère.

Un vif débat s'est engagé, à la commission d'enquête, au sujet de l'attitude des Chartreux.

La Chambre a repris la discussion de la loi militaire.

M. l'abbé Gayraud a déposé sur le bureau de la Chambre une demande d'interpellation sur le refus opposé par le ministre de l'instruction publique d'admettre les ecclésiastiques aux examens d'agrégation.

M. Guillier, sénateur progressiste de la Dordogne, prononcera, au Sénat, aujourd'hui mardi, un discours en faveur de l'enseignement congréganiste.

On trouvera plus loin les nouvelles qui nous sont parvenues à la dernière heure

L'honneur du vieux

L'autre jour, en sortant de la séance de la commission d'enquête, où Edgar Combes et Michel Lagrave s'étaient réciproquement traités de menteurs, un député du bloc disait :

« Edgar est f....tu : il s'agit maintenant de sauver l'honneur du vieux. »

Tout le monde a compris : « le vieux », c'était le père Combes.

Je crois bien, en effet, que les blocards seraient les gens les plus heureux du monde si l'on pouvait, en douceur, pousser Edgar hors de son cabinet du ministère de l'intérieur. Mais voilà : Edgar se cramponne ! Lui qu'on accuse d'avoir une tendresse spéciale pour les roulettes, il a fait enlever celles de son fauteuil ! Et les blocards n'osent pas user de violence. Il a beau être ceci et cela : pour eux, il est surtout le fils à papa !

Quant au papa, il est... le papa de son fils ! Ah ! si Edgar était un monsieur quelconque, il y a longtemps que le président du conseil l'aurait exécuté ! Mais Edgar est son fils, et le père Combes se refuse à faire le sacrifice d'Abraham.

Alors, quoi ! Alors, les blocards ont décidé de sauver le « vieux » à tout prix. Si le vieux réussit à sauver le petit avec lui, en le portant sur le dos, ce qui serait l'histoire renversée d'Enée arrachant Anchise aux flammes, les blocards n'en seraient pas autrement fâchés : le secrétaire général de l'intérieur n'a pas besoin d'être un saint, et puis, les saints, ils ne les aiment pas.

Et voilà les blocards partis au secours du père Combes.

C'est que, pour eux, l'honneur du vieux, c'est l'honneur du régiment.

Pendant deux ans, ils ont marché derrière le petit père comme un seul homme ; ils lui ont obéi comme des automates ; ils ont dit *amen* à toutes ses fantaisies ; ils baisaient la trace de ses pas, couvraient d'acclamations les moindres de ses paroles, se dressaient comme des bull-dogs furieux contre les mécréants qui osaient mal parler de lui, et aujourd'hui on viendrait leur dire que cette idole était en faux métal, que ce cristal était du verre vulgaire où Pelletan lui-même ne voudrait pas boire, que cette hermine était de la peau de lapin ?

Il y avait là pour eux une question d'amour-propre.

Il y avait aussi, sans doute, d'autres questions d'un caractère plus pratique.

La politique « des petits profits », comme un socialiste a défini la politique de Combes, doit profiter surtout aux membres du bloc. N'y a-t-il pas l'ineffable Mascuraud derrière Combes ? Et ce Mascuraud est si puissant ! Ah ! Mascuraud ! Et si riche ! Il est irrésistible : les commerçants font queue pour lui apporter de l'argent ; il n'a qu'à frapper du pied pour faire sortir des billets de mille... Ah ! Mascuraud !

Aussi nos bons blocards ont-ils volé au secours du père Combes. Tout le monde vole là-dedans. On vit Fournier lui tendre la perche de la question préalable. Le malheureux s'y précipita, mais elle cassa sous lui. Fournier partagea en frère avec le président du conseil les huées formidables qui s'élevèrent des trois-quarts des bancs de la Chambre.

C'était à recommencer.

Les blocards ne trouvèrent rien de mieux que de tenter un coup de force à la commission d'enquête. Ils se transformèrent en Apaches, ce qui ne leur était pas bien difficile, et, en sautant sur les enquêteurs antiministériels, essayèrent de les terroriser.

Peine perdue ! Les antiministériels avaient résisté et joué eux-mêmes du poing.

Alors, revenus à la Chambre, avec le gros de leurs troupes, ils livrèrent une nouvelle bataille, acclamant Combes, invectivant le président de la commission d'enquête, équivoquant sur un ordre du jour dont ils affectèrent de regarder le vote comme une victoire...

Ils continuent leur système d'intimidation et de bluff, triomphent du silence de Besson, de la discrétion, qui ne durera peut-être pas toujours, des Chartreux, insultent M. Pichat, et tendent déjà au père Combes et à l'illustre Edgar des couronnes de lis et de fleurs d'oranger !

Mais on n'a pas encore dit pourquoi les Combes père et fils avaient altéré la vérité dans leurs premières déclarations, pourquoi ils ont suborné le témoin Lagrave, ce qui aurait déjà dû les faire coffrer tous deux, pourquoi ils ont fait modifier la déposition du même Lagrave chez le juge d'instruction, deuxième raison pour les faire coffrer ; pourquoi ils ont donné l'ordre au procureur général Bulot, qui l'a avoué jeudi, de clore une instruction avant qu'elle fût terminée, troisième raison pour les faire coffrer ; et l'on n'a pas dit, enfin, en quoi consistait « l'intérêt supérieur », invoqué tour à tour par Combes et Millerand.

Avec des gens de cet acabit, l'essentiel, c'est de ne pas s'en laisser imposer. Millerand a raconté à la commission d'enquête qu'en allant voir le père Combes, qui le faisait appeler, il avait eu soin de prendre le numéro de la voiture qui le conduisait ! Millerand connaissait le pèlerin, et sa précaution, qui est de celles que l'on prend lorsqu'on se rend chez des individus malfamés et redoutables, était si bonne, qu'elle lui a servi à convaincre Combes de mensonge.

Mais jugez un peu, lorsqu'ils se méfient ainsi les uns des autres, quelle confiance nous pouvons, nous, vulgaires électeurs, leur accorder !

Non : il faudra qu'ils trouvent autre chose que des insultes et des coups de poing pour nous faire honorer le père Combes comme l'Himalaya de l'honnêteté et son fils Edgar comme vierge et martyr !

Jules Véran.

NOS DÉPÊCHES

par Fil spécial

Le nouveau scandale

LES MILLIONS DES CHARTREUX

A LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Paris, 27 juin, 7 h. soir.

LA SEANCE

Audition de M. Antonin Dubost

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Ant. Dubost, sénateur, est introduit.

M. A. Dubost. — A la date qui a été indiquée et qui me paraît exacte, j'ai reçu la visite de MM. Pichat et Besson. Ce dernier m'a raconté la tentative dont il était l'objet. Je lui répondis que je ne croyais pas à toutes ces insinuations et que je lui conseillais de n'en pas parler.

M. Dubost fait ensuite allusion à un incident, qui a été raconté en son temps et au cours duquel il remit vertement à sa place le président du conseil, qui lui reprochait de n'avoir pas pris la défense d'Edgar Combes devant le conseil général de la Drôme, où il avait été fait allusion à l'affaire du million. Interpellé par le président du conseil dans les couloirs du Luxembourg, dit-il, je lui répondis comme je croyais devoir le faire. J'ai répondu à une note parue relativement à cet incident par une lettre à M. le président du conseil que les journaux ont publiée.

M. Dubost se retire.

Une lettre du R. P. Dom Michel

M. Bonnevay dit que c'est par erreur que les questions relatives aux affaires des cercles lui ont été attribuées dans le compte rendu de samedi.

Le président communique une lettre de M. Pierre Baragnon, qui s'excuse de ne pouvoir venir déposer en raison de son état de santé et qui offre de déposer devant une délégation de la commission d'enquête.

Le président donne ensuite lecture de la lettre suivante du R.P. Dom Michel, communiquée par M. Pichat. En voici la partie essentielle communiquée à la presse.

« M. X. avait l'intention, j'en suis absolument certain, de rendre service aux Chartreux. Son vif désir de nous voir rester en France était l'unique motif de sa démarche. Il me l'a affirmé et répété au cours de l'entrevue que j'eus avec lui.

» A diverses reprises il me pria de taire son nom, qui est un nom honorable, et à diverses reprises je lui ai renouvelé l'assurance que son nom ne serait pas divulgué. Il m'avertit, du reste, que pour son honneur et celui de sa famille, il ne cesserait d'opposer à mes révélations, s'il me plaisait d'en faire, le démenti le plus éclatant.

» M. X. n'était pas le seul intermédiaire. Personnellement il s'était chargé de traiter avec les Chartreux, mais un autre intermédiaire, dont il a refusé de dire le nom, devait négocier avec les personnages politiques. Je connais par M. Y. les noms de ces personnages, mais je ne les connais que sous le sceau du secret et si je commettais la faute de violer ce secret, je serais dans l'impossibilité de fournir aucune preuve, si faible qu'on la suppose.

» Malgré toutes les dénégations possibles, j'affirme très hautement que j'ai dit la vérité, toute la vérité, telle que je la connais dans ma note du 16 juin, et dans celle-ci, que je viens d'écrire. — Signé : Dom Michel. »

M. Codet demande que la commission flétrisse la conduite des Chartreux, coupables de calomnie anonyme, comme elle a flétri la conduite de M. Besson.

M. Denys Cochin combat cette proposition. Le cas des Chartreux, dit-il, est très différent de celui de M. Besson. Le prieur des Chartreux serait, au contraire, coupable de livrer à la malignité publique des noms qui ont été prononcés devant lui par un visiteur quelconque. Quant à cet intermédiaire, il est venu mû par le désir de faire autoriser les Chartreux et de les aider dans leurs démarches, mais il a demandé au prieur de ne pas le nommer. En refusant de le nommer, le prieur des Chartreux ne se rend pas coupable, comme le prétend M. Codet, de calomnie anonyme.

MM. Colliard et Rabier appuient M. Codet.

M. Codet. — Je comprends très bien que les Chartreux ne livrent pas à la publicité les noms des quatre parlementaires désignés par X., probablement un maître-chanteur, mais ils ont le devoir de révéler le nom de cet X, après avoir confirmé sa démarche. Je maintiens ma proposition.

M. N. Rudel. — On n'a pas flétri M. Besson par un vote.

Le président relit les deux notes des Chartreux, d'où il résulterait qu'il y a en réalité deux X.

MM. Dériberé-Desgardes, Berthoulat et Vogeli font la proposition suivante : « La Commission, constatant que, les Chartreux ont, dans une brochure et des lettres ou notes, indiqué qu'une personne, qu'ils ont désignée par la lettre X., était venue leur faire des propositions qualifiées par eux-mêmes d'essai de chantage, regrette qu'ils n'aient pas gardé le silence dès le début, puisqu'ils refusent aujourd'hui de faire connaître à la commission le nom de leur interlocuteur. »

M. Denys Cochin. — Je m'associe aux regrets de la commission exprimés dans cette proposition. Je conviens que les Chartreux auraient mieux fait de ne rien dire du tout ; mais, dans une pareille affaire, ils sont excusables d'avoir parlé un peu trop. En dénonçant l'X. ne donneraient-ils pas, au contraire, une publicité nouvelle à la calomnie, que X., sans doute, n'hésiterait pas à reprendre pour se défendre.

M. Cochin insiste pour que la commission ne vote pas la proposition Codet.

M. Codet. — Je constate que les paroles de M. Denys Cochin lui-même contiennent un blâme à l'adresse des Chartreux. Ce que nous demandons c'est que la commission formule ce blâme. Nos consciences ont été soulevées par le même mouvement d'indignation.

M. Denys Cochin. — Je ne suis pas du tout d'accord avec M. Codet.

M. Trannoy. — Quand un honnête homme a donné sa parole, il doit la tenir vis-à-vis de n'importe qui. Or, ce n'était pas le cas de M. Besson, mais c'est celui de M. Pichat et du prieur des Chartreux.

M. Cochin. — Je m'associe aux paroles de M. Trannoy.

M. Anth. Ménard dit que la commission n'a pas à émettre de vote sur la valeur des dépositions des témoins. C'est là, en quelque sorte, une tentative de rapport partiel sur l'enquête.

M. Rabier et plusieurs de ses collègues demandent d'ajouter, à la proposition de MM. Dériberé-Desgardes, Berthoulat et Vogeli, les mots : Et livrent leur attitude à l'appréciation des honnêtes gens ».

M. Bonnevay demande l'ajournement jusqu'au rapport général.

L'ordre du jour pur et simple avec cette signification est adopté.

Audition de M. Girard

M. Girard Jules, ancien secrétaire de M. Jules Guérin, publiciste, est introduit.

M. Girard. — M. Paul Besson me demanda de publier dans l'« Action Nationale » le manuscrit relatif à l'affaire des Chartreux. Après en avoir lu les premiers feuillets, je lui témoignais ma surprise qu'il attaquât si violemment M. Joseph Besson, son frère. Il me dit que c'était nécessaire parce qu'il ne pouvait pas attaquer M. Baragnon sans attaquer son frère et qu'il avait la preuve que M. Baragnon avait reçu 300.000 fr. de M. Ed. Combes.

M. Paul Besson me remit 350 francs pour la publication du manuscrit. A quelques jours de là, M. Besson me demanda combien je demandais pour arrêter l'affaire. Je refusai pareille négociation, et c'est alors qu'il publia la vérité sur le million des Chartreux.

M. Anthime Ménard. — M. Paul Besson vous a-t-il dit qu'il avait cherché à se procurer des fonds pour la publication de son manuscrit ?

R. — Je sais qu'il s'est adressé pour cela à moi-même et à plusieurs députés.

M. Girard se retire.

Audition de M. Guerre

M. Guerre est introduit.

M. Guerre Octave, 53 ans, 19, rue Bergère à Paris, prête serment.

M. Guerre. — J'ai demandé à être introduit parce que depuis treize mois toutes les calomnies traînent à mon adresse sans que je puisse me défendre. Ma femme a été malade de tout cela. Je suis un vieux nationaliste. J'ai été à Grenoble avec un permis de M. Vervoort avec lequel j'avais des relations d'ancien camarade.

J'allais à Grenoble voir ma sœur malade. Mon voyage a été surtout déterminé par la lettre d'un vieil ami qui se trouvait à Grenoble parce qu'il venait de perdre sa mère et me demandait de hâter mon voyage pour m'y trouver avec lui.

Je n'étais le mandataire de personne et jamais je ne me suis vanté d'être l'agent de M. Edgar Combes. Quant à mon voyage à Valence, je me suis rendu à l'invitation de M. Avdier, mon cousin, dont je ne connaissais pas les opinions. Je suis tombé dans un milieu surchauffé. Nous avons causé à table comme on fait en famille ; mais je n'ai pas tenu les propos qui m'ont été prêtés.

M. Anthime Ménard. — Comment se fait-il que ce soit à M. Vervoort que vous vous soyiez adressé cette fois pour avoir un permis, alors que vous voyagiez en temps ordinaire avec des permis que vous demandiez directement, ayant un journal ?

M. Guerre. — C'est une coïncidence. Mes disponibilités de permis étaient épuisées.

M. Anthime Ménard. — Comment expliquez-vous la dépêche de M. Dumas ?

M. Guerre. — C'est à M. Dumas à l'expliquer.

M. Bonnevay donne lecture de la déposition de M. Dumas à l'instruction.

M. Guerre. — Nous avons causé avec M. Dumas comme on cause au café.

M. Anthime Ménard. — La déposition de M. Dumas explique sa dépêche qui serait incompréhensible avec votre version, puisque vous prétendez n'avoir parlé ni d'argent, ni de M. Edgar Combes. De plus, il y a une déposition de M. Julin qui confirme celle de M. Dumas.

M. Guerre. — Je ne connais pas plus M. Julin et je ne sais ce que M. Dumas a été lui raconter.

M. Anthime Ménard. — Ne vous êtes-vous pas donné comme un personnage chargé d'une mission concernant M. Edgar Combes ?

M. Guerre. — M. Audier a menti. Si j'ai parlé d'argent, c'est au sujet d'un journal à faire pour défendre les intérêts du Dauphiné.

M. Anthime Ménard. — Mais ne s'agissait-il pas des Chartreux ?

M. Guerre. — Des Chartreux aussi, parce que leurs intérêts sont liés à ceux du Dauphiné.

M. Anthime Ménard. — Comment expliquez-vous la lettre que M. Besson a reçue de Mme Guerre ?

M. Guerre. — Dumas m'avait dit à Grenoble : « Besson est à Paris ; il doit avoir des renseignements ; mais je pourrais peut-être lui en procurer de plus complets par l'intermédiaire de M. Mazet ».

M. Anthime Ménard. — Mais la lettre dit, au contraire, que c'est M. Mazet qui a une communication urgente à faire à M. Besson.

M. Guerre. — C'était un excès de zèle de la part de Mme Guerre.

M. Anthime Ménard. — Vous n'avez pas vu M. Besson à votre retour à Paris ?

M. Guerre. — Pas du tout !

M. Bonnevay. — Vous êtes allé voir M. Audier après avoir reçu de lui une carte portant sa qualité d'agent général des Chartreux ? M. Guerre. — Je n'ai pas reçu cette carte.

M. Bonnevay. — Dans votre lettre du 16 mars, vous dites qu'il n'y a plus lieu de donner suite à des démarches en faveur des Chartreux. C'est, d'après les informations de Mme Guerre.

M. Guerre. — Oui.

M. Bonnevay. — Vous parlez d'un intermédiaire tout désigné dans cette lettre du 16 mars. Cela concorde avec le récit de M. Audier. Vous êtes donc en contradiction à la fois avec M. Dumas et avec M. Audier.

M. Guerre. — Oui, et je demande à M. Audier qu'il apporte ma lettre qui est ma justification.

Le président. — La commission entendra jeudi M. et Mme Audier. Ils sont convoqués.

M. Bonnevay. — Il y a un ensemble de circonstances contre lesquelles vous vous défendez très mal.

M. Guerre. — Je me défends avec ma sincérité.

M. Rudelle. — Vous aviez annoncé que vous poursuivriez M. Audier. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

M. Guerre. — J'ai été effrayé des frais que me coûterait ce procès.

M. Poisson. — Y a-t-il eu des offres faites aux Chartreux auxquelles vous auriez été mêlé ?

M. Guerre. — Non.

M. Poisson. — Des négociations, alors ?

M. Guerre. — Non plus ; tout au plus des propositions sur la possibilité d'acheter la marque.

M. Anthime Ménard. — Avez-vous de gros capitaux derrière vous pour une affaire de cette importance ?

M. Guerre. — Ce n'étaient que des projets des sociétés à constituer pour l'achat de la marque.

M. Poisson. — En allant à Valence, vous n'y songiez pas ?

M. Guerre. — Non : ce n'est qu'au retour que l'idée m'en est venue.

M. Dériberé-Desgardes. — Oui ou non apportez-vous un démenti formel aux dépositions de M. Julin et de M. Dumas en ce qui vous concerne ?

M. Guerre. — Parfaitement.

M. Dériberé-Desgardes. — Niez-vous avoir fait des propositions à M. Audier ?

M. Guerre. — Je nie énergiquement. Je n'ai jamais prononcé à M. Audier ni le nom de M. Edgar Combes, ni celui de M. Vervoort.

M. Codet. — Connaissez-vous M. Dupré, imprimeur à Grenoble ?

M. Guerre. — Ce nom ne me dit rien en ce moment. Je n'ai jamais rien fait imprimer chez lui.

M. Cesbron. — Quel jour êtes-vous rentré à Paris ?

M. Guerre. — Le 19 mars.

M. Cesbron. — Avez-vous vu M. Mazet ce jour-là ?

M. Guerre. — Oui.

M. Cesbron. — Vous êtes-vous entretenu avec lui d'un projet quelconque pour l'exploitation de la marque des Chartreux ?

M. Guerre. — Oui, et c'est à la suite de la conversation que j'ai écrit ma lettre du 20.

M. Lerolle. — Quels étaient les rapports entre M. Dumas, M. Julin et M. Audier ?

M. Guerre. — Je n'en sais rien.

M. Lerolle. — Pourquoi se seraient-ils entendus pour vous attribuer ces propos ?

M. Guerre. — Pour faire réussir la campagne de M. Besson.

M. Lemoigne. — Comment se fait-il que M. Audier, dans sa lettre du 27 mars, ne fasse aucune allusion aux documents que vous auriez envoyés ?

M. Guerre. — Peut-être n'avait-il pas eu le temps de les étudier. Il en a accusé toutefois réception.

M. Guerre se retire.

M. Codet communique deux lettres et deux dépêches adressées par des personnes qui demandent à être entendues.

SUSPENSION DE LA SEANCE

La séance est suspendue à 4 h. 40.

Audition de Mme Guerre

A la reprise, Mme Guerre Alice, déléguée à l'inspection des pupilles de la Seine, prête serment.

Mme Guerre. — Nous ayant fait obtenir un permis par M. Vervoort, mon mari s'est décidé à se mettre en route avec le désir de se trouver à Grenoble avec son ami, M. Second, qui lui avait écrit à l'occasion de la mort de sa mère. De Grenoble, il m'a appris la présence à Paris de M. Besson, venu pour avoir des renseignements au sujet de la possibilité pour les Chartreux d'obtenir l'autorisation, et il me dit de le mettre en relations avec M. Mazet pour lui faciliter les moyens de se procurer ces renseignements.

J'écrivis à M. Besson pour lui demander un rendez-vous de la part de M. Mazet, et je remis moi-même ma lettre à l'hôtel Doré.

M. Mazet, que j'avais prévenu, vint chez moi à midi. Quelques instants après, M. Besson se présente. Il dit à M. Mazet qu'il désirait, en effet, avoir des renseignements sur les intentions du gouvernement à l'égard des Chartreux. J'objectai que M. Baragnon était bien placé pour avoir ces renseignements. M. Besson me répondit qu'il n'était pas sûr de M. Baragnon. Avant le retour de mon mari, il y eut l'affaire de Valence.

M. Bonnevay. — Après avoir vu M. Audier à Valence, votre mari vous a écrit ?

Mme Guerre. — Mon mari m'écrit tous les jours quand il est en voyage.

M. Bonnevay. — Que vous disait-il ?

Mme Guerre. — Il racontait la bonne réception qui lui avait été faite, le déjeuner auquel il avait assisté, etc., etc. ; mais surtout son étonnement que son cousin fût, là-bas, le chef du parti bonapartiste.

M. Bonnevay. — Vous parlait-il de société à fonder dans l'intérêt des Chartreux ?

Mme Guerre. — Même avant le départ de mon mari, on parlait souvent de ces projets. Il était question de sauver les intérêts des Chartreux même s'ils étaient obligés de partir.

M. Bonnevay. — Dans ses lettres écrites de Grenoble, après avoir vu M. Audier, votre mari ne vous a pas parlé d'une campagne de presse ?

Mme Guerre. — Je ne sais s'il me l'a écrit ou s'il me l'a dit.

M. Bonnevay. — Dans vos lettres, vous ne répondiez pas au sujet de ces projets de campagne de presse ; vous n'étiez pas chargée de négociations à ce sujet ?

Mme Guerre. — Non, monsieur !

M. Anthime Ménard. — La première lettre vous priant de mettre en relations M. Besson avec M. Mazet était-elle pressante ?

Mme Guerre. — Oui, à cause du départ de M. Besson qui devait avoir lieu le lendemain.

M. Anthime Ménard. — Il vous indiquait bien précisément M. Mazet ?

Mme Guerre. — Oui monsieur !

M. Anthime Ménard. — Dans votre première lettre à M. Besson, vous dites que c'est M. Mazet qui désirait lui faire une commission urgente ?

Mme Guerre. — Je crois que cela n'est pas exact. J'avais su par mon mari que M. Besson connaissait M. Saint, gendre du ministre du commerce. J'avais l'intention de prier M. Besson de me présenter à M. Saint, et c'est pour être bien sûre qu'il vienne que j'ai parlé de communication urgente.

M. Anthime Ménard. — Avez-vous remis deux lettres à l'hôtel Doré ?

Mme Guerre. — Oui, j'en ai mis une le soir et une autre le lendemain matin pour prier M. Besson de venir à l'heure. M. Mazet devait venir déjeuner.

M. Anthime Ménard. — M. Julin et M. Dumas, de Grenoble, avaient donc connaissance de ce rendez-vous du jeudi.

Mme Guerre. — Il n'y avait que cette journée de libre.

M. Poisson. — Dans les projets dont vous avez parlé, il ne s'agissait pas de l'achat de la marque de la Chartreuse ?

Mme Guerre. — On n'en a pas parlé devant moi.

M. Bonnevay. — Votre mari cite une lettre où il est parlé de l'état des négociations en cours. Cette lettre était-elle de vous ?

Mme Guerre. — Non ; j'ai simplement écrit à mon mari que j'avais mis M. Mazet en rapport avec M. Besson.

M. Bonnevay. — Il ne vous a pas parlé d'une telle lettre ?

Mme Guerre. — Non.

M. Bonnevay. — Ce n'était pas de M. Vervoort ?

Mme Guerre. — Certainement non ; mon mari n'était pas en correspondance avec lui. Il n'y avait entre eux aucune relation ni d'amitié, ni d'affaires. On parle politique chez nous dans un sens peu favorable au gouvernement, je le reconnais, mais on n'y fait pas d'affaires.

M. Bonnevay. — Est-ce vous qui avez écrit la lettre où l'on dit qu'il n'y a plus de démarches à faire ?

Mme Guerre. — C'est possible.

M. Simonnet. — En partant pour Grenoble, votre mari avait-il l'intention d'aller voir M. Audier ?

Mme Guerre. — Non. Il aurait demandé alors son permis pour Valence. C'est sur la demande que je lui en adressais en lui faisant parvenir la lettre de M. Audier qu'il s'est décidé à faire ce voyage.

M. Simonnet. — Savez-vous quelle est la nature des documents envoyés par M. Guerre à M. Audier ?

Mme Guerre. — Oui, c'étaient de petites notes que mon mari a vainement demandé à M. Audier de produire.

Mme Guerre se retire.

La commission décide qu'elle ne tiendra pas séance ce soir.

M. Mazet Léon, avocat. — J'ai rencontré M. Besson, dit-il, en décembre 1902, pour la première fois, dans un banquet du Dauphinois, au café Cardinal. Il s'est vanté d'avoir écrit qu'il avait acheté un député de l'Isère parce que la diffamation était le moyen dont il se servait pour se débarrasser de ses adversaires politiques.

Audition de M. Mazet

M. Mazet rappelle ensuite l'entrevue du boulevard Haussmann. J'ai présenté, dit-il, *M. Besson à M. Vervoort comme désireux* de réussir dans sa campagne de presse en faveur des Chartreux. M. Vervoort a répondu immédiatement que les Chartreux seraient expulsés. M. Besson s'est levé alors et a dit que si on expulsait les Chartreux, la République en crèverait (*sic*).

M. Mazet déclare ensuite que, s'il a accompagné M. Vervoort au Moulin-Rouge, c'est que M. Besson avait insisté pour l'appuyer dans le cas où il aurait d'autres renseignements à demander à M. Vervoort.

L'affaire du permis, ajoute M. Mazet, est absolument étrangère à l'affaire des Chartreux.

M. Guerre n'avait pas besoin d'aller à Grenoble pour voir M. Besson qu'on rencontrait chaque jour et dont on reconnaissait l'adresse. Si M. Besson a été le bras qui a agi, M. Pichat a été le cerveau qui a dirigé toute cette affaire.

M. Pichat a dit qu'il conservait jusqu'au bout, d'après ce que lui avait dit M. Combes, l'espoir que les Chartreux seraient autorisés. Or, dans une interview, il a reconnu que, sur l'invitation de M. le président du conseil, il avait été voir M. Dumay, directeur des cultes et que celui-ci lui avait affirmé que s'il avait conclu contre les Chartreux, c'était sur l'injonction expresse de M. le président du conseil.

Dans sa déposition, M. Julin déclare qu'il n'a jamais vu M. Guerre à Grenoble.

D'autre part, M. Pichat, dans sa déposition devant la commission, déclare que M. Besson lui avait dit, après l'entrevue du boulevard Haussmann, avoir été pressenti pour savoir si on récompenserait les services rendus.

M. Bonnevay. — Etiez-vous au courant du voyage de M. Guerre ?

M. Mazet. — Oui, puisque j'avais demandé un permis pour lui ; mais je ne savais pas à quelle époque exacte il partirait. Je voudrais démontrer que Besson a constamment menti. Je n'ai jamais tenu le propos qu'il m'a prêté, « Edgar est à vendre ». Il a dit que M. Vervoort lui avait téléphoné. C'est faux.

L'entrevue du boulevard Haussmann est également inexacte et démentie par Besson lui-même ; et M. Pichat dit qu'il a reconnu la vérité des allégations de Besson. Je dis que M. Pichat lui-même a menti. (Bruit).

Le président rappelle le témoin aux convenances.

M. Mazet. — M. Pichat a altéré la vérité. Je déclare ici que M. Pichat et M. Besson ont ourdi ensemble une machination odieuse contre le président du conseil. J'accuse M. Pichat d'avoir trafiqué de son mandat. (Vives protestations. Tumulte.)

Le président. — Je ne puis vous permettre de continuer ainsi.

Le témoin continue à prononcer des paroles qui se perdent dans le bruit.

M. Mazet parle toujours au milieu du bruit.

Le président agite vivement sa sonnette pour couvrir la voix du témoin.

M. Bonnevay renonce à poser des questions au témoin.

M. Poulain. — Connaissez-vous le nom de l'X ?

M. Mazet. — Je ne sais que ce que j'ai entendu dans les couloirs des cabinets d'instruction. Des personnes prononçaient le nom d'un journaliste originaire du Dauphiné, habitant le nord de la France et qui aurait vu M. Lantelme.

M. Anthime Ménard. — Ne serait-ce pas M. Gaucheron ?

M. Mazet. — C'est un nom dans ce genre-là ; mais on reconnut que ce journaliste n'avait pas été à Grenoble et on comprit qu'il fallait en trouver un autre. C'est alors qu'on prononça le nom de M. Lepère.

M. Poisson. — Que vous a dit M. Guerre quand il est revenu de Grenoble ?

M. Mazet. — Il m'a demandé une consultation de droit pour constituer une société en vue d'acheter une marque de liqueur comme celle de la Grande-Chartreuse.

M. Poisson. — Cela ne vous a pas étonné ?

M. Mazet. — Non ; je pensais que cette idée lui avait été suggérée à Valence par M. Audier.

M. Poisson. — Connaissez-vous les documents envoyés par M. Guerre à M. Audier ?

M. Mazet. — Non ; je sais seulement que M. Audier a refusé de les communiquer à l'instruction. Il est invraisemblable qu'ils aient trait au projet de constitution de société au sujet duquel M. Guerre m'avait consulté.

M. Mulac. — Pourquoi M. Besson s'adressait-il à Mme Guerre et non à M. Pichat, par exemple, pour avoir des renseignements sur le sort des Chartreux ?

M. Mazet. — Il a été partout, même en Allemagne, pour avoir des renseignements auprès de personnages politiques.

M. Anthime Ménard. — Si M. Baragnon était acheté par M. Weil-Picard, d'après M. Besson, comment M. Besson, du « Petit Dauphinois, faisait-il campagne pour les Chartreux ? Vous connaissez les documents ?

M. Mazet. — Oui, mais c'est à M. Audier à les produire. (A noter que M. Mazet a dit le contraire un peu plus haut).

M. Beauregard. — Vous êtes en contradiction avec M. Verwort au sujet des permis.

M. Mazet. — M. Verwort a eu, à diverses reprises, des erreurs de mémoire. Il est tout naturel, d'ailleurs, qu'il n'ait pas ajouté d'importance aux détails de cette affaire.

M. Simonnet. — Dans l'entretien du boulevard Haussmann, M. Verwoort a-t-il montré des pièces quelconques pour prouver son crédit auprès du gouvernement, et, en particulier, auprès de M. Edgar Combes ?

M. Mazet. — Aucune, et il n'a pas été question du gouvernement.

M. Colliard. — Vous ne connaissez pas l'X.

M. Mazet. — J'ai dit ce que je savais là-dessus.

M. Colliard. — Et les quatre parlementaires ?

M. Mazet. — Je ne les connais pas. Il y a eu des journalistes qui ont fait du chantage auprès de M. Lepère. Parmi eux, s'est trouvé un député. C'est tout ce que je sais. (Mouvement).

M. Berthoulat. — A quelle date se placent les souvenirs du témoin sur l'X ?

M. Mazet. — Au moment de l'instruction pour le journaliste d'uNord dont j'ai parlé.

M. G. Berger. — On n'a pas parlé de Lepère avant ces jours derniers ?

M. Mazet. — Non, à ma connaissance. Un dernier mot : Je constate que c'est grâce aux députés nationalistes qui ont proposé l'amnistie que nous n'avons pas pu poursuivre M. Besson. (Protestations).

M. Mazet se retire.

L'ordre du jour

Le président règle ainsi l'ordre du jour de la prochaine séance, qui aura lieu demain, *à 1 heure : audition de M. Chenavaz, le syndic de la faillite Lepère, Pichat et les autres députés de l'Isère.*

La séance est levée à 8 h. 30.

APRES LA SEANCE

L'X mystérieux

M. Flandin a demandé aujourd'hui, pendant la séance, à la commission, l'autorisation de convoquer immédiatement un témoin devant elle, si ce témoin désirait être entendu.

Il paraît que le témoin existe et que M. Flandin n'a fait que devancer une demande très proche.

Ce témoin, assure-t-on, connaît le fameux X et le révèlera à la commission.

***

Les travaux de la commission d'enquête

A mesure que la commission d'enquête s'enfonce dans l'inextricable affaire du million des Chartreux, à la grande joie des blocards et des combistes, son autorité semble diminuer. Inutile de dire que c'est là ce que soutiennent les députés de la majorité. Il y a cependant un fonds de vérité là-dedans, et il suffit, pour le prouver, de rappeler que ce sont les commissaires appartenant au bloc qui ont, par tous les moyens, aiguillé l'enquête vers l'affaire Vervoort-Guerre-Besson.

Un commissaire qui siège à la Chambre sur les bancs de l'opposition nous faisait part de sa manière de voir. Pour moi, expliquait-il, j'ai à plusieurs reprises indiqué que la commission avait été nommée avec mission de faire la lumière sur la tentative de coup

ruption exercée auprès du président du conseil. Nous n'aurions pas dû sortir de là, et les résultats auxquels nous étions arrivés montrent combien j'ai raison, puisque nous avons vu le gouvernement chanceler et deux hauts fonctionnaires se jetant à la tête les démentis les plus cinglants. Suivre la tactique des Rabier, des Codet et pousser au million des Chartreux, c'était courir droit à l'impossibilité de faire la lumière et surtout faire oublier le point de départ.

Pour obvier à ce point faible de l'enquête, daucuns suggéraient de citer M. Besson en faux témoignage ; d'autres estiment qu'il conviendrait d'exercer des poursuites contre les intermédiaires qui ont essayé de soutirer de l'argent des Chartreux en se couvrant plus ou moins habilement du nom d'un très haut fonctionnaire.

La déposition de M. Guerre aujourd'hui était mise en avant comme pouvant justifier cette manière de voir; mais rien n'est décidé à cet égard. Seulement, contrairement au désir des blocards, qui poussent autant qu'ils peuvent à la clôture des travaux de la commission, celle-ci semble, en majorité, décidée à pousser son enquête jusqu'au bout, dût-elle faire complètement buisson creux.

S'il ne sort rien de cette tentative, le rapporteur général reviendrait sur les contradictions flagrantes mises en lumière par les premières séances, de façon à forcer le gouvernement à se prononcer entre M. Edgar Combes et M. Lagrave.

Si M. Combes est encore là, son choix ne saurait être douteux. M. Lagrave serait sacrifié, et, alors, commencerait le véritable duel entre M. Millerand et M. Combes.

Les noms

M. Chenavaz assurait, ce soir, que le nom de l'X sera connu demain soir au plus tard.

On cite maintenant d'autres noms que M. Lepère, notamment deux qu'il nous est impossible de désigner pour le moment.

On commente avec animation le fait que la commission a convoqué le syndic faillite Lepère.

Il semble qu'elle ait voulu ainsi marquer à la fois son dédain pour les menaces des combistes et sa ferme volonté d'aller, malgré tout, jusqu'au bout de sa tâche.

L'affaire Lepère

M. Maujan, nettement désigné hier par un de nos confrères comme étant l'homme politique, ou plutôt l'un des hommes politiques intéressés à protéger la fuite ou à couvrir la retraite du sieur Lepère, a vivement protesté ce matin dans les colonnes du *Radical*.

M. Maujan se joint à ceux qui l'accusent pour demander l'ouverture du dossier de la banque centrale de Crédit industriel et commercial. Rappelons que justement l'un des plaignants, M. Puech, a écrit l'autre jour au juge d'instruction Berr pour le prier d'entendre M. Maujan comme témoin. Puisque M. Berr va réintégrer incessamment son cabinet, on ne peut douter qu'il s'empresse de donner satisfaction à M. Maujan et à M. Puech.

L'avocat de M. Puech, Me Jacques Bonzon, dont nous vous communiquions, il y a deux jours, l'intéressante lettre au garde des sceaux, a dit à ce sujet à un rédacteur de la *Patrie* :

« M. Maujan prend les devants et se nomme. N'est-il donc pas de son intérêt d'offrir à la justice son témoignage que nous sollicitons. Mon client, M. Puech, croit savoir qu'un M. P. pourrait donner des détails également intéressants à rapprocher du témoignage de M. Maujan au sujet des sommes distribuées par la banque centrale pour la rémunération de certains concours.

» D'autre part, ce témoignage, même s'il se dérobait, pourrait être corroboré par d'autres qui se sont offerts spontanément.

» En résumé, ajoute Me Bonzon, je ne saurais assez le répéter au nom de mon client et s'il le faut au mien propre : nous ne demandons que la lumière, nous ne faisons aucune campagne de haine personnelle, ni de passion politique ! Mais, ruiné par des escroqueries, nous entendons obtenir justice comme tout citoyen et quels qu'en puissent être les contre-coups et le dossier.

» Je n'ai pas encore reçu de réponse du ministre de la justice, termine notre interlocuteur ; aussi bien je ne puis vous donner de longues explications et je suis tenu à la plus expresse réserve puisque la question va prendre un caractère parlementaire ».

Une demande de poursuites

La question, ainsi que le dit Me Jacques Bonzon, a déjà pris un caractère parlementaire en ce qui concerne M. Giaccobi, sénateur. Voici, en effet, le passage principal de la demande en autorisation de poursuites qui est déposée contre ce membre du Parlement :

« Parmi les nombreuses sociétés constituées par Lepère et ses complices, s'en trouvent plusieurs où le rôle de M. Giaccobi est formel.

» Le 15 juin 1903, se constitue à Lausanne une société de charbonnages de Matalana. Le capital social est constitué d'une façon purement fictive. M. Giaccobi est administrateur de cette société.

» Le 24 juin 1903, se constitue, toujours en Suisse, à Lausanne, la société des zincs et plombs argentifères de Styrye. Même absence de caractère sérieux. M. Giaccobi est encore administrateur.

» Le 3 septembre 1903, enfin, une constitution, cette fois-ci à Noisy-le-Sec, d'une société non plus de charbonnages fictifs, mais de banque, devant servir de centre aux opérations financières de M. Lepère. M. Giaccobi est toujours administrateur, etc., etc. »

Décidément, ça se corse !

Conférence suspecte

Puisque M. Maujan est si désireux de voir ouvrir le dossier de la banque de Crédit Industriel et commercial, c'est sans doute pour insister sur cette opération qu'il est allé ce matin au ministère de l'intérieur. Par un pur effet du hasard, probablement il s'y trouvait aussi deux membres de la commission d'enquête appartenant au bloc, MM. Simonnet et Rabier qui se distinguent aux séances de la commission par leur zèle combiste.

On raconte que M. Edgar Combes d'abord, M. Combes père ensuite, ont reçu ces trois honorables et que les entretiens ont été fort longs.

A midi, le président du conseil montait en voiture conduite, nous dit un témoin oculaire, par un cocher autre que l'automédon habituel. M. Combes père paraissait très affairé, et, selon l'expression de celui qui nous renseigne, ne pas tenir en place.

Il semble qu'au ministère même il s'était passé quelque chose d'anormal, car les réceptions de la presse ont été tant soit peu troublées et on remarquait la préoccupation de certains.

Le bruit court, mais il ne saurait être enregistré que sous les plus expresses réserves, que l'entretien de ce matin, aurait roulé sur la conduite à tenir dans le cas où l'affaire des cercles viendrait sur le tapis.

On aurait pris la résolution d'empêcher coûte que coûte l'ouverture des dossiers qui, de près ou de loin, peuvent y toucher.

M. Combes et la situation

Si lundi dernier, après l'écrasante déposition de M. Lagrave et les mensonges avérés de M. Edgar Combes, nous disait un membre important du groupe Etienne, la commission d'enquête avait porté l'affaire à la tribune, le cabinet Combes était par terre. Le bloc s'est ressaisi. M. Combes en triomphe. Les amis les plus dévoués, M. Brisson, président de la Chambre, en particulier, lui avaient reproché sa maladresse à la séance du 19 avril.

M. Combes avait accueilli très aigrement ces observations. Aujourd'hui, il nargue ses critiques, prétendant que les événements lui donnent raison. Aussi, est-il moins résolu que jamais à démissionner, quoi qu'on en puisse encore dire. Et, cependant, il s'est senti si bas, qu'un moment M. Combes avait presque consenti à jeter du lest. Son fils devait résigner les fonctions de secrétaire général au ministère de l'intérieur et se serait réfugié au conseil d'Etat, dont il fait partie officiellement depuis plus de six mois, bien que le crédit n'ait pas encore paru.

On eût créé un sous-secrétariat d'Etat à l'intérieur et on aurait connu le poste à l'intérieur et on aurait confié le poste à M. Réveillaud, disent les uns ; à M. Thomson, disent les autres, ce qui, dans l'esprit des protagonistes de cette idée, aurait renforcé le ministère.

Dès lors, on entrevoyait comme possible la retraite de M. Combes seul à la rentrée d'octobre, mais de M. Combes, vengé, apothéosé dans la personne de son fils et dans la sienne propre.

Pour ceux qui avaient imaginé cette solution, le vote de la Chambre créant un nouveau sous-secrétariat d'Etat, c'est-à-dire grevant le budget de nouvelles dépenses, ne faisait aucun doute. Le journal officieux de M. Combes dans les Charentes avait longuement développé ce plan qui, au dire des bien informés, n'aurait plus présentement l'assentiment du président du conseil. Ce dernier est absolument persuadé de sa longévité, et se croit sorti complètement d'affaire.

Un article du "Petit Dauphinois"

Grenoble, 27 juin.

Dans un article publié ce matin, le *Petit Dauphinois* fait observer que le récit fait par M. Audier de son entrevue avec M. Guerre à deux journalistes valentinois est antérieur à la campagne et aux révélations de M. Besson. M. Audier et M. Besson, à cette époque, s'ignoraient mutuellement.

Comment, ajoute l'auteur de l'article, si ce qu'on a raconté est inexact, et si l'histoire des millions des Chartreux est inventée de toutes pièces, comment expliquer la concordance des déclarations respectives de MM. Besson et Audier, ces dernières faites presque séance tenante à MM. Poncet et Albert Gérin, dès lors, bien avant celles du secrétaire général du *Petit Dauphinois* ?

M. Guerre, au cours de la fameuse instruction contre X, a démenti, il est vrai, son cousin ; il l'a menacé d'un procès en diffamation sans donner suite à sa menace. En tout cas, ses dénégations sont strictement personnelles alors que le récit de M. Audier fait à un moment où nulle suite à cette tentative de corruption ne semblait probable, a été confirmé, et, au besoin, le sera encore par les deux anciens rédacteurs des journaux valentinois.

Chambre des Députés

Notre correspondant particulier nous télégraphie :

Paris, 27 juin, 7 h. soir.

AVANT LA SÉANCE

Les ecclésiastiques et l'agrégation

M. l'abbé Gayraud a déposé, aujourd'hui, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation sur l'interdiction arbitraire opposée par M. Chaumié à plusieurs ecclésiastiques de prendre part aux examens d'agrégation.

M. Denys Cochin s'est fait inscrire pour prendre part à ce débat.

La date de la discussion de cette interpellation sera fixée demain, en présence de M. Chaumié.

Les garderies

La commission de l'enseignement de la Chambre a rejeté aujourd'hui, par 7 voix contre 5, après un nouvel examen, la proposition de loi de M. Devèze, tendant à soumettre au régime de la déclaration et des inspections scolaires les établissements dénommés garderies.

Cette décision a été prise à la suite d'une discussion dans laquelle M. Grousseau a pris une part prépondérante.

Le budget des affaires étrangères

La commission du budget a entendu le rapport de M. Dubief sur le budget des affaires étrangères.

Ce budget a été adopté, à l'exception des chapitres 4 et 7, qui ont été réservés jusqu'après l'audition, qui doit avoir lieu demain, du président du conseil et du ministre des affaires étrangères, en ce qui concerne le crédit relatif à l'ambassade de France auprès du Vatican.

La commission a, d'autre part, modifié le libellé du chapitre relatif au crédit affecté aux écoles d'Orient en introduisant dans le texte, ces mots : « encouragement à la création d'écoles laïques ».

Une nouvelle Ligue

MM. Dubief, Carnaud et Pajot adressent à leurs collègues de la Chambre un appel en vue de fonder une ligue dite de l'égalité des enfants devant l'instruction.

Ils expliquent que c'est le troisième article du programme accepté par le groupe de l'enseignement, qui n'a pu être abordé faute de temps, par suite même de l'importance et de la nécessité de la lutte engagée contre le cléricalisme.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 h., sous la présidence de **M. Brisson.**

Le ministre des colonies dépose un projet de loi relatif aux statuts des banques coloniales. Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

LA LOI MILITAIRE

La Chambre reprend la discussion de la loi militaire.

Le président donne lecture du nouvel article 23, dont le vote avait été réservé et auquel a été incorporé l'amendement de M. Arnal : « Les élèves reçus à l'Ecole polytechnique ou à l'Ecole spéciale militaire contracteront, à partir de l'âge de 17 ans au plus tôt, un engagement de 4 ans au moins et devront accomplir dans un corps de troupe 2 ans de service avant leur entrée à l'école. » (Adopté.) « Ceux de ces jeunes gens qui, à l'expiration de leur 2e année de service, auront subi avec succès l'examen de chef de section, entreront dans les dites écoles comme sous-lieutenant de réserve élèves. Ceux qui n'auront pas subi cet examen avec succès ne pourront entrer à l'Ecole spéciale militaire. Ils pourront toutefois entrer à l'Ecole polytechnique, mais à la condition de n'en pas sortir comme officiers. »

Les jeunes gens qui, par suite de la disposition ci-dessus, ne seront pas entrés dans ces écoles pourront à leur gré, après avoir accompli intégralement leurs 2 années de service, soit être dégagés sur leur demande du surplus de leur engagement, soit au contraire être maintenus dans cet engagement pour 1 ou 2 années, en vue de subir à nouveau l'examen de chef de section. S'ils satisfont aux examens de sortie de ces écoles, ils seront, sauf la restriction prévue au paragraphe 3 pour les élèves de l'Ecole polytechnique, titularisés dans leur grade d'officiers de l'armée active. Dans ce cas, les deux années prévues par la loi pour être promu lieutenant dans l'armée active auront leur point de départ à dater du jour de la nomination au grade de sous-lieutenant de réserve élève. »

La commission accepte encore au même article un amendement de M. Arnal, tendant à verser dans les services auxiliaires les polytechniciens faibles de constitution.

M. Fournier présente un amendement tendant à la suppression de l'article 30, qui maintient au corps, après la libération de leur classe, les militaires qui auront subi des punitions de prison ou de cellule d'une durée supérieure à 8 jours. C'est la suppression du « rabiot ».

A ce propos et sans qu'on sache pourquoi, le député de Nîmes fait le procès des officiers. Il cite des exemples de militaires qui auraient été punis à cause de leurs opinions politiques ou religieuses et qui auraient ainsi eu à faire du « rabiot ». Les officiers qui sortent de jésuitières, dit-il, ne peuvent être animés du même esprit que les démocrates et républicains. Voici une brochure dans laquelle il est dit que les officiers de l'armée romaine sont au service de l'Eglise romaine.

L'orateur continue sur le même ton au milieu des rires et des quolibets de l'opposition. Dans l'armée on met en quarantaine les officiers républicains sortis du rang, ou qui ont été élevés dans les lycées. (Exclamations.)

M. Lasies. — Je suis sorti du rang et je n'ai jamais été mis en quarantaine.

M. Fournier. — Parce que vous avez un officier clérical et réactionnaire.

M. Lasies. — Vous oubliez bonapartiste. (Hilarité.)

M. Fournier lit une brochure d'un officier républicain sur les opinions et les tendances politiques des officiers.

M. Lasies. — Vous direz à votre officier que l'oiseau qui fait dans son nid est un sale oiseau. (Vifs applaudissements.)

Le général André. — Je voudrais qu'il fût entendu une fois pour toutes, que je ne veux pas que la politique entre dans la caserne. (Cris à droite : C'est vous qui l'y avez introduite !)

Le général André. — Les militaires ont autre chose à faire que de la politique. Ils doivent respecter le gouvernement existant, quelle que soit sa politique. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche. Bruit à droite.) Comme général de division, j'ai interdit l'entrée dans la caserne des journaux qui attaquent la République. (Nouveaux applaudissements.) Pour concilier la liberté avec la neutralité, je recommande à tous les militaires de présenter leurs réclamations par voie hiérarchique, et je leur donne en cas de refus, le droit de s'adresser au ministre. Je suis donc fondé à m'étonner des plaintes anonymes, dont M. Fournier s'est fait l'écho. Hoche, ainsi que le disait hier M. Berteaux à Versailles, s'est prononcé hautement contre les dénonciations des camarades dans l'armée. (Cris à droite : Vous les avez encouragées, provoquées. Bruit violent.)

Le général André. — M. Fournier dit que les officiers sont des hommes, et peuvent commettre des erreurs. Les soldats sont des hommes aussi, et peuvent commettre dans les derniers jours de leur service, des actes qu'il est nécessaire de réprimer. On ne peut enlever à l'autorité militaire les moyens de réprimer ces actes. La nouvelle loi est d'ailleurs moins rigoureuse que l'ancienne. (Applaudissements.)

M. Thivrier soutient l'amendement.

M. Berteaux, rapporteur. — Actuellement, il y a, chez les officiers, une tendance de plus en plus grande à diminuer, sinon à supprimer les punitions. (Applaudissements. Dénégations à l'extrême gauche). Je connais un jeune capitaine qui n'a pas encore donné de punitions et qui obtient des résultats que beaucoup de ses camarades pourraient envier. (Nouveaux applaudissements). Mais il n'est pas possible de désarmer complètement le commandement, en présence de certaines fautes qui peuvent se commettre. Si on procédait autrement, le résultat serait de déférer aux tribunaux ceux qui se rendraient coupables de ces fautes. (Applaudissements à droite et au centre.

L'amendement **Fournier** est repoussé par 428 voix contre 147.

M. Colliard dépose un amendement tendant à frapper de «rabiot» les militaires qui ont subi des peines de prison ou de cellule supérieures à 30 jours, au lieu de 8.

L'amendement, repoussé par la commission, donne lieu à pointage.

La séance continue.

M. Sabaterie demande que le « rabiot » soit égal seulement à la moitié du nombre de jours de cellule ou de prison.

L'amendement, repoussé par la commission, est adopté par 356 voix contre 195.

L'amendement Colliard, après pointage, est repoussé par 265 voix contre 261.

L'article 38, ancien 39, est adopté.

M. Gauthier de Clagny a la parole sur l'article 39.

Cet article détermine les obligations de tous les Français en cas de mobilisation ; mais on a oublié de parler des devoirs des membres du Parlement. Quel sera le devoir de ceux qui sont en âge d'être soldats ?

Le rapporteur. — Ils partiront.

M. Gauthier de Clagny. — C'est aussi mon avis. Il me paraîtrait monstrueux que les membres des deux Chambres, astreints à partir après avoir voté la mobilisation, ne partissent pas. (Applaudissements à droite.)

Il est même probable que plusieurs de ceux qui n'y sont pas obligés iraient à la frontière. (Très bien ! Très bien !) Il y aurait environ deux cents membres de la Chambre qui partiraient, mais l'équilibre des partis ne serait-il pas rompu dans cette hypothèse ?

On m'a soutenu que le devoir des membres du Parlement en cas de guerre était de continuer remplir leur mandat.

Quelle est l'opinion du gouvernement sur la question ? En cas de guerre, il est probable que le Parlement serait prorogé et que c'est le Pouvoir exécutif qui assumerait toute la responsabilité. Déjà le régime parlementaire me donne pas de lameux résultats en temps de paix (rires), que serait-ce en temps de guerre ? Vous avez renversé un cabinet sur un simple télégramme de Langson. (Applaudissements à droite.)

On a proposé, dans une brochure très intéressante, une solution qui consisterait, pour chacune des deux assemblées, à déléguer les pouvoirs à un certain nombre de membres. J'ai déposé, de mon côté, une proposition tendant à organiser l'unité du pouvoir législatif en temps de guerre ; mais il faudrait, pour réaliser cette organisation, reviser d'abord la Constitution.

Cette question, soulevée par M. Gauthier de Clagny, intéresse vivement la Chambre, qui l'a écouté dans la plus grande attention.

Le ministre de la guerre. — Il y a une loi portant qu'en temps de paix un membre du Parlement ne peut accomplir un acte militaire sans un ordre du ministre de la guerre et l'assentiment de l'assemblée.

Sur la question du service en temps de guerre, la question est très délicate, elle est d'ailleurs à l'étude.

Le rapporteur. — La question soulevée par M. Gauthier de Clagny ne peut être tranchée dans la loi de recrutement. Elle est à l'étude. La 11e commission a nommé un rapporteur favorable à la proposition de M. Gauthier de Clagny. La discussion viendra donc prochainement devant la Chambre.

M. Gauthier de Clagny. — Je ne demande pas que la loi en discussion tranche la question ; mais je demande au gouvernement de se prononcer soit en faveur d'une loi spéciale, soit en faveur d'un projet de revision de la Constitution. (Très bien ! Très bien !)

Mon avis personnel est qu'en temps de guerre le Parlement ne devrait pas continuer à siéger.

M. Bepmale. — Au contraire, plus que jamais!

M. Vaillant. — Nous demanderons qu'il siège en permanence. (Exclamations. Bruit.)

M. Lasies. — Le gouvernement serait le premier à demander le renvoi des Chambres.

Les articles 39 et suivants sont relatifs au versement des hommes dans la réserve et l'armée territoriale, aux appels, aux périodes d'exercice, au cas de mobilisation, etc.

M. Bignon présente un amendement tendant à rétablir, entre les 2e et 3e paragraphes de l'article 39, le texte suivant, adopté par le Sénat : « Les étudiants en médecine et en pharmacie et les élèves ecclésiastiques sont versés dans le service de santé. »

Paul Bert admettait qu'on dispensât de tout service militaire les ministres des cultes salariés par l'Etat. On le traitait de sectaire autrefois ; on le traiterait de réactionnaire aujourd'hui. (Très bien ! Très bien ! à droite.)

Dans la plupart des Etats voisins, les prêtres ne font aucun service militaire. Il en est de même aux Etats-Unis. (Rumeurs à l'extrême gauche.)

La Convention avait autrefois stipulé, par un décret du 23 mars 1793 que les évêques et les prêtres ne partiraient pas dans les champs. (Applaudissements à droite).

Le rapporteur. — En ce qui concerne les élèves en médecine et en pharmacie, la Chambre a tranché la question par des articles déjà votés. Il y aura plus d'infirmiers qu'il n'en faudra, et déjà on est obligé de refuser des galons à un certain nombre de pharmaciens.

En ce qui concerne les élèves ecclésiastiques, il n'y a pas lieu de leur faire un traitement de faveur. Ils ne feraient pas des brancardiers, car les brancardiers sont constitués par les musiciens. On ne peut les soustraire au danger commun. (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. l'abbé Lemire. — S'il s'agissait de soustraire les ecclésiastiques au danger commun, je ne serais pas à la tribune ! (Applaudissements à droite). Si la Chambre avait voté le texte du Sénat en bloc, comme le voulait M. Jaurès, par exemple, ce paragraphe aurait été adopté avec le reste. (Très bien ! Très bien !).

Les services spéciaux ne sont pas des services privilégiés. Le ministre de la guerre voulait qu'en temps de paix, on fût préparé au service qu'on serait appelé à faire en temps de guerre. Il ne s'agit pas d'un privilège, encore une fois, il s'agit d'un service spécial dans lequel le danger est aussi grand qu'ailleurs. (Applaudissements à droite).

Le général André. — Les ecclésiastiques étant aujourd'hui employés en temps de paix au service actif, il n'y a pas de raison de les verser au service de santé en temps de guerre. (Applaudissements à l'extrême gauche).

L'amendement est repoussé par 349 voix contre 212.

L'article 39 est adopté.

M. Bouveri demande, à l'article 40, que les hommes de la réserve de l'armée active ne soient assujettis qu'à une seule manœuvre d'une durée de quinze jours. Si je ne demande pas la suppression complète des périodes, c'est que la Chambre ne la voterait pas. (Rires).

Le rapporteur. — La commission a déjà fait un grand effort en réduisant les périodes à quinze jours. Elle ne peut aller plus loin.

M. Bouveri. — Est-ce qu'on ne pourrait pas voter une motion portant que les conseillers généraux seraient consultés sur les époques des appels des réservistes et des territoriaux ?

Le rapporteur. — Un des meilleurs moyens d'employer utilement le temps des réservistes est de les appeler au moment des grandes manœuvres.

L'amendement Bouveri est repoussé par 355 voix contre 221.

M. Guyot de Villeneuve demande que les périodes dans la réserve de l'armée active soient de vingt-un jours et, dans la territoriale, de sept jours au lieu de quinze et six proposées par la commission.

Le ministre de la guerre. — Je soutiens énergiquement l'amendement ainsi que je l'ai soutenu devant la commission. Douze jours seulement peuvent être consacrés aux manœuvres. Il faut deux jours pour le transport en chemin de fer, deux jours pour l'habillement et le déshabillement. Il y a ensuite les exercices de tir. Décider que la période ne serait pas de vingt-un jours, ce serait dire que, pour des raisons quelconques, on ne veut plus de réserve et de territoriale. (Mouvement).

Le président de la commission. — Je proteste au nom de la commission.

M. Gauthier de Clagny. — Posez la question de confiance.

Le ministre. — Il n'est pas d'usage de poser la question de confiance lorsqu'il ne s'agit pas d'un vote définitif. Au surplus, si vous y tenez, je la poserai. (Sensation).

L'extrême gauche ulmarée crie aussitôt : Non! Non ! Le rapporteur en fait autant.— Cette scène fait rire l'opposition.

Le président de la commission. — La commission en proposant la période de quinze jours n'a pas fait œuvre de surenchère. Elle croit que cette mesure est compatible avec les intérêts de la défense nationale. (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. Ferdinand Bougère. — Il est scandaleux de voir toutes les dispenses de périodes accordées aux amis du gouvernement. (Applaudissements. — Clameurs à l'extrême gauche). Pour rétablir l'égalité entre les Français, je voterai la suppression de toutes les périodes.

M. Dutreil. — Je demande au ministre de la guerre de soutenir énergiquement devant le Sénat la disposition favorable à la période de trois semaines. C'est parce que le ministre l'a jugée indispensable, que je la voterai. (Applaudissements.

Le ministre battu

A la majorité de 374 voix contre 186, l'amendement Guyot de Villeneuve n'est pas adopté.

Le général André est battu.

La suite de la discussion est renvoyée à demain 2 heures.

Projet de résolution

M. Guyot de Villeneuve dépose un projet de résolution invitant le gouvernement à déposer un projet de loi réglant la situation des membres du Parlement au moment de la mobilisation.

Il demande l'urgence et la discussion immédiate.

M. le rapporteur. — Je demande à l'orateur de consentir au renvoi de son projet de résolution à la commission de l'armée.

Le ministre de la guerre. — Le gouvernement s'oppose à l'urgence.

A la majorité de 336 voix contre 74, l'urgence n'est pas déclarée.

Demain, séance à 9 h. du matin, pour les lois sociales ; deuxième séance à 2 heures.

La séance est levée à 7 heures.

La guerre russo-japonaise

A PORT-ARTHUR

Le combat naval du 23

Londres, 27 juin.

On mande de Tokio au *Daily Telegraph*, le 26 juin :

Un autre télégramme officiel de l'amiral Togo fait le rapport suivant: «Le 23 juin, la flotte combinée attaqua demeurai au large de Port-Arthur, le matin, de bonne heure. Le navire éclaireur me signala par télégraphe que les cuirassés *Peresviet*, *Poltava*, *Sebastopol*, avec les croiseurs *Bayan*, *Pallada*, *Diana*, *Novick* et *Askold*, précédés de plusieurs vapeurs drague-mines, sortaient du port. Je me dirigeai en toute hâte vers le lieu de rendez-vous fixé, pour le cas de sortie de l'ennemi, et j'envoyai les quatrième et quatorzième flotilles de contre-torpilleurs surveiller ses mouvements.

»Vers 11 heures du matin, le *Cesarevitch*, le *Retizan* et le *Pobieda* rejoignirent les vapeurs drague-mines, qui commencèrent à circuler dans la section des mines et tentèrent de se frayer un chemin. Nous les gênions.

»A 3 heures du soir, mes quatrième et quatorzième flotilles attaquèrent sept des contre-torpilleurs qui couvraient les opérations de dragage, et les bâtiments russes. Un des navires russes prenant feu s'enfuit dans le port. Le *Novick* sortit, et rejoignit le gros de la flotte.

»L'ennemi s'étant frayé un chemin avec l'aide des vapeurs drague-mines, le *Novick* se lança vers la haute mer.

»Notre troisième escadre, cachée au sud de l'île Gugan, attendait l'ennemi, et concentrait tous ses destroyers.

» A 6 h. 1/4 du soir, notre première escadre aperçut l'ennemi à 8 milles au nord-ouest de l'île Gugan. Le *Cesarevitch* ouvrait la marche avec le *Novick* et les contre-torpilleurs à sa droite. Il se dirigeait vers le Sud.

A 7 h. 30, la distance qui nous séparait était de 14 milles mètres. L'ennemi changea sa route vers le Nord. Nous tournâmes de 8 points et nous marchâmes en ligne jusqu'au coucher du soleil. A 8 h. 20, j'ordonnai aux torpilleurs d'attaquer l'ennemi.

» A 9 h. 30, quand nous fûmes à une distance de 5 milles du port, la quatorzième flotille fit la première attaque sur l'arrière de l'ennemi. La cinquième flotille suivant, le désordre se mit parmi la flotte ennemie qui ne put atteindre le port, de telle sorte qu'à 10 h. 30 elle mouilla dans la rade où nous l'attaquâmes huit fois avant la tombée de la nuit.

A 10 heures 20 du soir, notre seizième flottille s'élança de Shosen-Point, et lança deux torpilleurs sur l'avant d'un cuirassé qui ressemblait au *Peresviet*, et qui coula immédiatement.

» Nous ne pûmes nous assurer d'aucun autre résultat, jusqu'au matin, où nous vîmes un cuirassé manquant, et deux navires du type *Sebastopol* et *Diana* incapables de manœuvrer leurs machines.

»Le 24, c'est-à-dire vendredi, la flotte ennemie rentra au port, quelques navires étant remorqués, et d'autres par leurs propres moyens. Le dernier rentra à 4 heures de l'après-midi.

Londres, 27 juin.

On mande de Tokio aux journaux qu'une dépêche officielle complémentaire, relative au dernier engagement naval de Port-Arthur, dit que la flotte russe, après être sortie du port, marcha vers le Sud jusqu'à ce qu'elle aperçût la flotte japonaise, prête à lui livrer combat. Elle se retira alors vers le port, pour se mettre à l'abri des batteries et les torpilleurs furent disséminés sur une grande étendue.

La mer étant basse, la flotte russe ne put entrer dans le port ; elle plaça des chapelets de torpilles et mouilla sur une seule ligne, près du rivage.

C'est alors que l'amiral Togo commença l'attaque ; mais, en raison de l'obscurité, il n'engagea pas le gros de sa flotte et se contenta de lancer contre les Russes tous ses torpilleurs.

Le correspondant du « Times » à Tokio se fait l'écho de la surprise manifestée par les Japonais à la nouvelle qu'une flotte russe aussi importante avait réussi, en dépit de tous les obstacles accumulés par l'ennemi, à franchir le goulet de Port-Arthur.

Les pertes japonaises

Londres, 27 juin.

Un télégramme de Tokio de source non officielle, confirme qu'un torpilleur japonais a été coulé au cours de l'engagement du 23.

On mande, en outre, de Chefou, à la date d'aujourd'hui :

« Un Chinois venant du voisinage de Port-Arthur dit qu'il a aperçu vendredi matin à l'aube deux grands navires japonais et trois torpilleurs tous endommagés, abandonnant l'escadre au large de Port-Arthur ».

***

A Saint-Pétersbourg

Saint-Pétersbourg, 27 juin.

Dans les milieux officiels, on affirme toujours ignorer le résultat de la dernière bataille navale de Port-Arthur et n'avoir aucune confirmation de la défaite russe annoncée par l'amiral Togo.

On est même quelque peu enclin à tenir la nouvelle pour exacte. Certains correspondants de journaux parlent, au contraire, d'après des bruits de source chinoise, il est vrai, d'une victoire russe.

Quant au gros public, il a, comme toujours, tendance à exagérer les faits. On colporte aujourd'hui le bruit que non plus un cuirassé, mais trois et un autre navire auraient été coulés par des mines placées par les torpilleurs japonais qui s'étaient glissés entre eux et le port.

Il n'apparaît pas, jusqu'ici, que cette rumeur repose sur le moindre fondement.

***

En Mandchourie

Paris, 27 juin, 5 h. 30 soir.

L'agence russe publie la dépêche suivante de Saint-Pétersbourg :

« Le correspondant des «Novosti» télégraphie de Moukden que le général Mitschenko a surpris un détachement d'éclaireurs japonais à l'ouest du Yalou. L'attaque des cosaques fut d'abord repoussée, mais des renforts leur étant venus, ils brisèrent la résistance des Japonais, qui s'enfuirent en débandade pendant douze heures, jonchant la vallée de leurs cadavres. L'obscurité seule fit cesser la poursuite. Les pertes russes sont insignifiantes ».

N.-B. — Il est bon de faire remarquer que certains correspondants de guerre, notamment celui de la «Novoie Vremia», signalent la présence du général Mitchesko dans le nord de Liao-Toung.

***

Au Japon

Paris, 27 juin, 5 h. 40 soir.

Une dépêche de Saint-Pétersbourg à l'agence russe, dit que ce n'est pas le maréchal Oyama, mais le général Nogui, commandant en chef de la quatrième armée japonaise, qui aurait péri avec son état-major, lors de la destruction du transport «Sado-Maru» par l'escadre de Vladivostok.

Il y aurait simplement confusion de nom.

***

Autour de Kaï-Ping

Londres, 27 juin.

Toutes les informations autour de Kaï Ping sont unanimes à déclarer que les armées japonaises marchant vers cette ville n'ont pu encore effectuer leur jonction.

On a même dit que l'armée du général Kuroki avait été forcé de rétrograder.

Il convient donc de n'accueillir que sous d'expresses réserves la dépêche suivante que publient cette après-midi les journaux :

« Quartier général russe de Liao Yang, 27. — Bien que les armées commandées par les généraux Kuroki et Oku aient effectué leur jonction (sic), le mouvement en avant de l'armée japonaise subit apparemment un temps d'arrêt.

» On croit ici que la perte de deux ou trois transports chargés de munitions ou la nouvelle d'un combat naval à Port-Arthur ont modifié le plan des Japonais ».

***

Cruautés japonaises

Saint-Pétersbourg, 27 juin.

On télégraphie de Liao-Yang, le 26 juin, que le prince Jaime de Bourbon a été témoin de cruautés révoltantes commises par des soldats japonais sur les blessés russes.

Les Japonais allaient jusqu'à transpercer les cadavres à coups de baïonnette.

Quand la station de Vafangou fut évacuée par les Russes, le prince écrivit, sur un mur, en grosses lettres, une protestation adressée aux généraux japonais, au sujet des horreurs dont il avait été témoin, et il exprima, en terminant, l'espoir que de pareils faits ne se renouvelleraient pas.

Les opérations

Saint-Pétersbourg, 27 juin.

(Officiel). — Télégramme du lieutenant général Sakharof à l'état-major général le 25 juin :

« Le matin du 25 juin, les avant-gardes de l'ennemi occupant les vallées de la rivière Kho, à 16 kilomètres au sud-ouest de Kaitcheou, ont reculé de 10 kilomètres au sud plus près de Senioutchen.

« Le 24 juin, dans la journée, un détachement ennemi composé de deux compagnies et de deux escadrons s'approcha du village de Siadan, dans les montagnes, à 11 kilomètres de Kaitcheou dans la direction du Sud. Les patrouilles ennemies apparurent aussi dans les localités de Khouai-Vanfina, à 25 kilomètres à l'est de Kaï-Tcheou, à 7 kilomètres au nord-ouest du défilé de Tchapanlin. Un détachement d'avant-garde japonais a occupé sur la route du sud de Siou-Yen à Kaï-Tcheou, le village de Tamiarthou. Les patrouilles ennemies se tiennent également entre Kriadahoou et Madiavaisa, sur la route de Khanza à Siakhouonou.

» Les défilés de Pandzia-Bey et de Panlchanion sur la route nord de Siou-Yen à Kaï-Tcheou, continuent à être occupés par l'ennemi ; il n'y a aucun changement dans la direction de Siou-Yen à Haï-Tcheng.

» Nos chasseurs ont eu le 24 juin une escarmouche avec une patrouille ennemie sur la route de Feng-Honng-Cheng à Haï-Tcheng dans la localité de Sarganhou, à 25 kilomètres au nord-ouest de Feng-Hoang-Cheng. L'ennemi a eu un tué.

» Dans la soirée du 24 juin, on a découvert la marche en avant des Japonais de Sarganhou par la route de Haï-Tcheng et leur détachement d'avant-garde composé de deux compagnies a occupé le village de Kangapouza. Un petit détachement ennemi a occupé aussi Toungonouza, à 8 kilomètres au nord-ouest de Selutchjan. »

Londres, 27 juin.

On mande de Chefou aux journaux que les Russes se sont repliés de Kaï-Tcheou sur Tachi-Tsao, situé à mi-distance environ entre Kaï-Tcheou et Haï-Tchen. Un chinois, qui sert d'agent secret aux Japonais, dit que ceux-ci espèrent entrer demain à Kaï-Tcheou sans coup férir et qu'ils comptent sur une bataille près de Tachi-Tsao. S'ils sont victorieux dans cette bataille, ils occuperont aussitôt Niou-Tchouang.

AU SÉNAT

Paris, 27 juin, 4 h. 20 soir.

L'ENSEIGNEMENT CONGRÉGANISTE

Un discours de M. Guillier

M. Guillier, sénateur progressiste de la Dordogne, a conféré avec plusieurs de ses collègues au sujet du discours qu'il prononcera demain au Sénat, au cours du débat sur la suppression de l'enseignement congréganiste.

On sait que M. Guillier est en mesure de prouver que les évaluations officielles concernant les dépenses sont absolument fantaisistes et bien inférieures aux charges qu'entraînerait la fermeture des écoles.

Bien que l'annonce de l'intervention de M. Guillier ait produit une certaine émotion dans les rangs des ministériels, on ne croit plus aujourd'hui qu'elle puisse faire reculer les anticléricaux du Sénat.

M. Guillier, lui-même, ne compte ni sur la justice, ni sur la raison de ses collègues de la majorité.

« Les congrégations enseignantes sont sacrifiées d'avance, nous a-t-il dit, le siège du Sénat est fait. Cependant, mon intervention mettra les choses au point

Devant cette affreuse perspective, l'administration s'émeut ; elle offre à l'armateur un marché. On retirera l'amende et il retirera sa plainte. Affaire faite sur le dos du public dont les lettres étaient arrivées en retard.

Accidents d'automobiles

Melun, 27 juin. — Ce matin, une automobile transportant un journaliste parisien à Fontainebleau, revenait de cette ville, lorsque, à deux kilomètres de Melun, le mécanicien, pour éviter des enfants de bohémiens jouant sur la route, se jeta brusquement à gauche et brisa sa voiture contre un arbre.

L'agent du journal, grièvement blessé, n'a pas tardé à succomber. Le mécanicien, pris sous la voiture, a des contusions légères. Une fillette de quinze ans atteinte à la tête par une roue de derrière, a été tuée sur le coup.

Wiesbaden, 27 juin. — Le prince Maurice de Schaumbourg-Lippe, accompagné du chambellan de Specht, faisait, hier, après-midi, une promenade en automobile, lorsque son mécanicien en voulant éviter des chiens sur la route, jeta le voiture contre un poteau télégraphique qui fut renversé et tomba sur le chambellan qui fut tué sur le coup.

Le prince et le chauffeur, projetés hors de la voiture, ont reçu de légères blessures.

Chartres, 27 juin.

La nuit dernière, vers 2 h. du matin, un mécanicien de l'auto-garage Marceau, à Chartres, nommé Thomas, se faisait ouvrir par un de ses camarades, gardien de nuit, les portes de l'établissement à l'insu du directeur. Il emmenait une forte machine de course et y faisait monter des amis, un adjudant du 102e et un autre sous-officier du même régiment accompagnés de deux chanteuses du café de la Gaîté, Irma O. et Marinette Des G.

Les voyageurs descendirent la côte de la Courtille à vive allure, lorsque par suite d'une imprudence ou d'une maladresse du conducteur, la voiture culbuta avec ses voyageurs.

Irma O. fut relevée le visage ensanglanté avec de graves contusions à la tête ; Marinette des G. avait perdu connaissance et avait un coude luxé. Quant aux deux militaires et au conducteur, ils avaient des contusions multiples sur diverses parties du corps.

L'automobile était complètement brisée.

NOUVELLES MILITAIRES

Paris, 27 juin, 5 h. 10 soir.

Infanterie coloniale. — Mutations. — Sont désignés pour la Chine, au 16e régiment, le capitaine Eymard de Laverrière-Vivans, du 24e, pour le 1er bataillon de l'Afrique occidentale, le lieutenant Guyart, du 24e ; pour le 4e sénégalais, le capitaine Foussat, du 24e.

Affectations en France. — Sont affectés au 24e, le capitaine Lafleur, du 16e ; les lieutenants Bouvier, du 3e tonkinois, et Boulanger, du 3e malgache.

Fin du Service télégraphique spécial de « l'Eclair »

CHRONIQUE AGRICOLE

Les sorties des vins. — Résumé de la situation viticole. — Les vins « fabriqués » et leur vente. — Débitants et marchands en gros. — Opinion de M. Rouvier sur les fraudes. — Vins saisis, distillés ou revendus. — Les vœux du Comité d'œnologie. — Le commerce des vins de Paris en entrepôt. — Appréciations.

La statistique mensuelle des quantités de vins sorties de chez les récoltants, et le stock des vins restant dans les chais des marchands en gros, donne, pour le mois de mai dernier, des chiffres que l'on apprécie diversement. Cependant, voici ce qui paraît être plus près de la vérité, puisque les chiffres le prouvent et les chiffres officiellement publiés.

Pendant le mois de mai dernier, il est sorti des caves des producteurs 2.289.128 hectolitres de vin, ce qui fait un total, depuis septembre dernier, de près de 24 millions d'hectolitres. La consommation en franchise est officiellement évaluée, en calculant cette consommation de septembre jusqu'à fin mai, à 7 millions 200 mille hectolitres ; il serait donc passé à la consommation réelle, au moins 31 millions d'hectolitres de vin, car le stock, restant dans les chais du commerce a diminué à fin mai dernier, sur la même date de 1903, de près d'un million d'hectolitres. On fait remarquer, d'autre part, que le vin se vendant un prix beaucoup plus élevé que les années précédentes, les consommateurs n'ont pas fait leurs provisions.

La récolte naturelle de 1903 a été officiellement évaluée à un chiffre beaucoup trop élevé de 35 millions 400 mille hectolitres ; il ne resterait donc pas à la consommation plus de 4 millions 500 mille hectolitres de vin, de fin mai à fin août.

Les sorties mensuelles et la consommation en franchise, prenant plus de 3 millions d'hectolitres par mois, le stock restant dans les caves des producteurs ne devrait pas être suffisant pour les besoins normaux, car il faudrait neuf millions d'hectolitres pour cela alors qu'il ne devrait en rester que 4 millions et demi.

Les statistiques officielles sont mal faites, dit-on, c'est certain ; mais ce qui est surtout mal fait, c'est que la multiplication des vins n'est pas réprimée régulièrement. On a grossi les chiffres de la production naturelle et malgré toutes ces exagérations il ne devrait presque plus rester du vin en cave des producteurs. Il en reste cependant encore pour alimenter la consommation jusqu'en septembre, mais ce sera tout juste — si on arrête un peu la fabrication et la multiplication et si on ne laisse pas livrer à la consommation les vins fabriqués de toutes pièces, déjà saisis.

Dans l'Aude, les Syndicats agricoles protestent contre cette mise en vente de vins saisis ; le Syndicat des propriétaires-viticulteurs de Narbonne a récemment appelé l'attention des députés et sénateurs du département, sur ce qu'il a appelé le grand facteur de la baisse des vins et dont il a été très souvent question ici-même.

« Les tribunaux du Midi ont condamné récemment, sur les poursuites de la régie, dit la lettre commune, un grand nombre de fraudeurs, et ont ordonné la saisie des vins falsifiés, évalués de 12 à 15 fr. l'hectolitre, qui sont ajoutés à l'amende encourue.

Ces vins sont laissés chez les fabricants avec la liberté d'en disposer à leur gré : il y a donc là un stock important de liquide alcoolique qui aurait dû être pris en charge par l'administration pour en faire de l'alcool.

Le stocks de vins factices fournit au commerce à la baisse un aliment propre à faire subir scandaleusement des pertes immenses à la viticulture et à amener sa ruine pour l'avenir.

La situation viticole et vinicole se trouve très mauvaise en ce moment ; elle pourrait être améliorée en quelques jours en écartant du marché des vins tous les produits qui sont à la vente, et qui trouvent preneurs à des prix au-dessous des cours normaux des vins naturels. »

Ces faits exposés depuis longtemps, reconnus aujourd'hui des pouvoirs publics, se reproduisent journellement, et la viticulture doit connaître ce qu'en dit M. Rouvier, ministre des finances, dans sa lettre à M. Bourrat, député des Pyrénées-Orientales, lettre incomplètement reproduite, ou incomplètement communiquée à quelques journaux.

M. Bourrat avait demandé à M. le ministre des finances quelles mesures il comptait prendre au sujet des vins saisis et pour mettre un terme à la multiplication des vins, il indiquait que les mesures les plus pratiques paraissaient être à la viticulture le contrôle dans la circulation des sucres.

Au sujet des vins saisis, M. Rouvier a dit textuellement ceci :

« Les vins saisis (et dans certaines affaires la quantité saisie s'en est élevée à des milliers d'hectolitres) ont été réellement confisqués dès que l'analyse en a montré le caractère artificiel et l'obligation de les distiller a été imposée à leurs détenteurs ; si, à la vérité, ceux-ci ont pu s'en débarrasser avant le résultat des analyses, ces ventes ont alors fait l'objet de seconds procès-verbaux. Toutes les affaires importantes au nombre de plusieurs centaines ont été portées devant les tribunaux et des condamnations élevées ont déjà été obtenues. »

Cependant la loi est formelle, répondent les intéressés, les viticulteurs qui n'ont pas encore vendu leur récolte ; seul, le vin naturel peut circuler comme vin, le reste doit être saisi réellement et le détenteur doit en rendre compte au titre de l'alcool que contiennent ces liquides. Mais on a dit quelque part que le vin ne doit pas être vendu trop cher, et les vins artificiels font la baisse, donnant satisfaction aux partisans du vin bon marché.

On connaît la réponse de M. Rouvier au sujet du contrôle des sucres : « Quant aux moyens supplémentaires, tels que les formalités à la circulation des sucres, on peut craindre dit-il qu'ils ne gênent non-seulement les fraudeurs, mais aussi le commerce. Outre que leur efficacité serait incontestable, ils offriraient donc des inconvénients peut-être supérieurs aux avantages que le viticulteur serait appelé à en retirer. Au surplus, le Parlement est déjà saisi à ce sujet, d'une proposition de loi d'initiative parlementaire, et hors de cette discussion, les divers intérêts en jeu pourront être défendus. »

En effet, dans six mois, un an peut-être, on discutera utilement le projet de M. Gauthier, de l'Aude, et alors les intérêts viticoles pourront être défendus ; il sera beaucoup trop tard.

Il y a lieu de remarquer combien les mesures de défense du vin naturel tardent à être prises, c'est-à-dire combien on paraît attacher peu d'importance à ce qui peut arrêter la fraude, ou tout au moins, en diminuer l'importance. Les vins fabriqués pourraient être transformés en alcool le trésor n'y perdrait pas ; au contraire, si les choses se passaient régulièrement, mais il y aurait beaucoup moins de fraude et, comme conséquence, moins de vin à la production et à la consommation ; il paraît que c'est un point important et qu'il faut qu'il y ait toujours beaucoup de vin.

Une autre question délicate et importante est celle du transport à Bercy ou dans tout autre entrepôt de tout commerce de vins en gros dans Paris. On sait que le commerce des vins dans Paris n'est pas considéré comme marchand en gros, quelle que soit l'importance de ce commerce, c'est-à-dire que les vins paient les droits à l'entrée et le détenteur de ces vins peut en faire ce qu'il veut, les livrer à la clientèle quand il lui plaît, sans avoir à rendre compte des quantités livrées.

Un tel commerce est libre et les vins ainsi remisés peuvent être mouillés, dans certaines limites que la science sait calculer exactement. Une partie du commerce des vins de Paris voudrait que tous ces commerçants, qui ne font pas le détail, aient leurs vins en entrepôt réel à Bercy ou ailleurs, dans un entrepôt réel afin que la régie puisse calculer et contrôler les entrées et les sorties de vins. Et il y a, quelques jours à peine, des délégués de la chambre syndicale des négociants en vins et celle des tonneliers, étaient reçues par le président du conseil municipal de Paris et demandaient ce transfert du commerce des vins, libre dans la ville, dans un entrepôt légal. Il y aurait alors moins de mouillage chez le commerçant en gros ; la multiplication se ferait chez le débitant.

Le comité technique d'œnologie paraît plus ferme sur cette question, sans cependant être trop clair : il demande « le régime des entrepôts pour les négociants parisiens, ou le régime de l'exercice », mais ce régime des entrepôts ou de l'exercice ne devrait pas être ce que beaucoup pensent, c'est-à-dire, limité à certaines déclarations, il devrait comprendre tout marchand de vin, car le mouillage qui ne se fait pas en entrepôt se produit chez le débitant. Ou liberté complète pour tous, ou entrepôt réel pour tout détenteur de vins, c'est ce que demandent les vrais défenseurs du commerce des vins de Paris.

Maître Ramon.

CARNET MÉRIDIONAL

L'élection sénatoriale

DE L'HÉRAULT

Montpellier, 27 juin.

Montagnac, Servian, Florensac !..... Ces trois chefs-lieux de canton de notre département ont eu leur revanche, dimanche soir. Ils avaient pris la liberté grande, aux dernières élections législatives, de donner la minorité à Son Importance M. Augé. Celui-ci résolut d'en tirer vengeance et l'on sait comment il se tint parole.

Avec la complicité d'un gouvernement sans scrupule, de la Franc-Maçonnerie et de son organe dans la région, le *Petit Méridional*, il essaya de changer en minorités les majorités conservatrices ou indépendantes de ces trois villes insurgées, aux élections municipales, et il y réussit *per fas et nefas* pour deux d'entre elles. Mais la troisième, Florensac, malgré sa victoire définitive sur le despotisme jacobin, eut peut-être plus à souffrir encore que les deux autres de la guerre au couteau qui lui fut faite.

Ces crimes ne pouvaient rester impunis. Nous ne parlerons pas à M. Augé de la Providence, mais nous lui citerons une autorité qui doit lui être plus familière.

C'est bien Jules Ferry qui a dit, un jour, peut-être pour l'avoir éprouvé lui-même « En politique tout se paie ».

Eh ! bien, M. Augé a payé, dimanche soir, et nous avouons hautement que nous avons employé tous nos efforts à obtenir ce résultat.

Nous avons la satisfaction de constater que ces efforts ont abouti, car, sans le vote des délégués conservateurs, au nombre de 120 au moins, M. Augé triomphait encore, puisqu'il n'y a que 33 voix d'écart entre son vainqueur et lui.

Nous le disons tout de suite, ce qui nous réjouit, c'est la déroute de M. Augé, ce n'est pas la victoire de M. Razimbaud. Celui-ci est pour nous, le 27 juin, ce qu'il était auparavant. Il ne nous a rien demandé, nous ne lui avons rien demandé, et nous ne lui demanderons rien. Il n'a été pour nous que le seul projectile mis à notre disposition pour frapper à la tête le malfaiteur politique et l'ennemi acharné qu'il fallait abattre coûte que coûte. Il a été suffisant pour remplir ce rôle ; c'est tout ce que nous avions à attendre de lui.

Là où nous ne pouvons pas faire triompher nos principes, il faut au moins que nous soyons des justiciers et des vengeurs. D'autres avant M. Augé en avaient fait l'expérience ; d'autres encore la feront.

Si notre satisfaction n'est que relative dans la circonstance, elle s'augmente pourtant de plusieurs considérations : le vaincu était non seulement le cynique et violent oppresseur de nos amis, il était encore le protégé des mameluks de la République jacobine, de la franc-maçonnerie et de son journal officiel. On l'a bien vu par les affiches apposées en sa faveur entre les différents tours de scrutin.

Nous avons dit que le mot *Providence* jurerait à côté du nom de M. Augé ; mais vraiment n'était-ce pas un fait presque providentiel que, dimanche, au groupe de tous ces protecteurs entourant M. Augé il soit venu se joindre ce sinistre Cauby, l'homme de Florensac ? Il n'était pas même délégué, il n'habite seulement pas son pays, puisqu'il est huissier à Narbonne ; que venait donc faire à Montpellier, par un soleil digne du Sénégal, ce personnage qui pouvait si bien être à l'ombre ?

C'est bien la Fatalité qui l'y avait poussé, afin que la collection fût complète, car il eût été vraiment dommage qu'à l'heure de l'expiation, Florensac ne fût pas représenté au tour de la victime !

Il est une dernière raison qui augmente encore notre satisfaction relative : c'est que la joie de la revanche est plus vive quand elle s'exerce sur un incapable doublé d'un vaniteux, à qui la suffisance tient lieu de tout talent.

En vertu d'une anomalie vraiment scandaleuse par ces temps de prétendue démocratie, M. Augé conserve son siège au Palais-Bourbon. Eh ! bien, nous ne songeons pas à nous en plaindre ; peut-être nous aurons ainsi l'occasion de le faire payer deux fois. En tout cas, nous sommes bien résolus à ne rien négliger de tout ce qui sera en notre pouvoir pour convertir sa défaite en écrasement.

Le règne de l'Injustice n'est pas toujours éternel ; il arrive quelquefois « le jour des saintes représailles », suivant la belle expression du premier président Rigaud, descendant de son siège. M. Augé vient de l'éprouver durement ; quelque chose nous dit qu'il l'éprouvera encore. Nous ne voulons pas lui parler hébreu, car il a perdu même son latin il y a longtemps ; aussi nous ne lui crierons pas : *Mané, Thecel, Pharès !* mais cet avertissement de la « Justice immanente », dont il vient de sentir déjà la lourde main, nous le traduirons à son adresse par ces trois mots qui seront désormais son cauchemar : **Montagnac, Servian, Florensac !**

Chronique Régionale

HÉRAULT

Voitures Peugeot, Montpellier-Automobile.

A LA PLAGE D'AGDE

Les lecteurs de l'« Eclair » apprendront avec la plus vive satisfaction, qu'en réponse aux sollicitations dont ils ont été l'objet, les administrateurs de la Société Maritime de Mèze ont, après délibération, décidé la création d'un service journalier de voyageurs affecté spécialement au transport des baigneurs et promeneurs entre la ville d'Agde et la plage du Grau qui, on le sait, ne le cède en rien aux plus belles plages du littoral Méditerranéen.

Un des confortables Steamboats de la Société Maritime effectuera ce service en correspondance avec tous les trains des Compagnies du Midi, et de l'Intérêt local, lesquelles délivreront des tickets d'aller et retour, à prix réduit, donnant droit au transport en chemin de fer et au passage à bord jusqu'au point terminus.

Il convient de féliciter MM. les administrateurs de la Société Maritime de Mèze d'avoir répondu à un désiderata exprimé par de nombreuses familles, en organisant le transport rapide et régulier des baigneurs et excursionnistes dans les conditions que nous relatons plus haut.

L'inauguration en est fixée au dimanche 3 juillet

MONTPELLIER. — L'élection sénatoriale. — Voir au « Carnet Méridional ».

Perdu petite chienne, Fox-Terrier, blanche, tachetée noir, collier jaune, grelots. La ramener 15, rue Rigaud. Récompense.

Après l'élection. — La plupart des délégués sénatoriaux, venus à Montpellier, la semaine dernière, étaient encore hier dans notre ville.

Quelques-uns ont quitté Montpellier par l'express de 2 h. 40 après-midi, et le train de 3 h. 7 de la ligne de Paulhan.

Chaque délégué étant payé à raison de 2 fr. 50 par myriamètre parcouru, cette élection coûtera aux contribuables 22,500 francs. La moyenne partie de la somme sera restée dans les divers établissements de Montpellier, MM. les délégués ayant profité de l'occasion pour passer quelques bons moments.

Grande Liquidation. — Nous croyons savoir que la clôture de la liquidation définitive des Magasins « A la Ville de Montpellier », ancienne Maison Maumejan, aura lieu sous peu. Nos concitoyens qui sont allés visiter ces magasins, ces derniers temps, y ont réalisé des affaires à des prix avantageux. Au moment de la clôture, les acheteurs trouveront certainement « A la Ville de Montpellier », des occasions d'un bon marché exceptionnel. Se hâter donc !

L'Eau de Clodion conserve la chevelure et retarde sa décoloration. Prix, 3,50. Phie Diffre.

Société départementale d'encouragement à l'agriculture de l'Hérault. — Le bureau se réunira aujourd'hui mardi, 28 juin, à 10 heures précises du matin, au siège de la Société, 27, rue Jacques.

Ordre du jour. — Concours de Lodève.

Chambre des mises en accusation. — Dans sa séance de samedi soir, la chambre, réunie sous la présidence de M. Rauch, président de chambre, s'est occupée de l'affaire Louis Pierre, dont nous avons parlé hier matin, et des suivantes :

Elle a renvoyé devant les assises de l'Aude, dont la session s'ouvrira en août prochain, sous la présidence de M. Unal, conseiller, le nommé Pierre Roques, 23 ans, chiffonnier, né à Pepreix (Aude), sans domicile fixe, accusé de tentative de meurtre.

C'est le 29 avril dernier que Roques tenta de tuer à Armissan, Mme Ségonne, née Louise Fabre, domiciliée dans cette ville.

Roques était, en outre, renvoyé devant le tribunal correctionnel pour vol simple, commis le 29 avril dernier au préjudice de M. Lafage, domicilié à Armissan.

Roques a déjà à son actif cinq condamnations, dont une à 5 ans de prison et 5 ans d'interdiction de séjour pour vol, prononcée le 12 novembre 1898 par la cour d'assises de l'Aude.

La chambre a ensuite renvoyé devant les assises des Pyrénées-Orientales, qui s'ouvriront à Perpignan, le 25 juillet prochain, sous la présidence de M. le conseiller Loubers :

1. Les nommées Eugénie-Mathilde Gauze, dite Pierrette, âgée de 21 ans, journalière, née à Versailles, demeurant à Bompas, et sa mère Marguerite-Thérèse-Marie Darc, veuve Gauze épouse Frezoul en deuxièmes noces, âgée de 46 ans, ménagère, née à Rivesaltes, domiciliée à Bompas ; accusées d'infanticide et de complicité.

C'est le 26 avril dernier, à Bompas, que les accusées ont commis le crime qui leur est reproché.

2. Le nommé Antoine-Barthélemy Biscaye, 62 ans, cultivateur, né à Perpignan, domicilié à la Tour-de-France, accusé de tentative d'assassinat.

C'est le 20 mai, à La-Tour-de-France, que Biscaye tenta de tuer d'un coup de feu, M. Raymond Doumerg, 35 ans, épicier dans la même localité.

A la Grâce de Dieu. — Métiers Ténériffe.

Cambriolage. — MM. les cambrioleurs ont profité de l'agitation qui régnait en ville, à l'occasion des élections sénatoriales, pour se livrer plus sûrement à leurs exploits.

Leur choix s'est porté sur M. Ernest Dode, demeurant rue Enclos-Fermaud, 16.

Profitant de son absence, dans l'après-midi, les coupables, toujours bien renseignés, t on d'abord escaladé un mur de clôture haut de 3 mètres, pour pénétrer dans le jardin.

Une fois là, ils ont fracturé une porte et sont entrés dans les appartements. Tous les meubles des chambres à coucher ont été bouleversés et le contenu éparpillé sur le sol.

En s'en allant, les malfaiteurs ont emporté une tirelire renfermant 25 fr., une somme de 200 fr., une bague d'or, une montre d'argent avec gilettère d'or et 5 fr. de timbres-poste.

M. Jaumard, commissaire, accompagné des agents de la sûreté Mauri net Argelliès, est venu, aussitôt informé, se livrer à une enquête.

Lits cuivre et fer. Literie Parisienne.

A. Badou, 21, r. la Loge. Fest., lettres, broder.

Prestation de serment. — M. Roche, qui, d'avocat, a été nommé juge suppléant près le tribunal de première instance à Limoux, a prêté, hier matin, serment en cette qualité, devant la 1re chambre de la cour.

Capotes pare-poussière, carrosserie, automobiles toutes marques. Ciaparède, 11, rue du Jeu-de-Paume, Montpellier.

Accidents. — Hier matin, vers 7 h., Mme Pouget, âgée de 75 ans, demeurant, 12, rue Ste-Anne, passait sur la place de l'Embarcadère, lorsqu'une jardinière, attelée d'un cheval, conduite par M. Pierre Vantalon 41 ans, au service de M. Clamens, marchand de primeurs, 10, rue Dessalle-Possel, venant du côté de la gare des marchandises et allant vers la rue Maguelone, l'a violemment heurtée et jetée à terre.

Relevée aussitôt, Mme Pouget qui, dans sa chute, s'était blessée à la tête, a été accompagnée à la pharmacie Fabre, rue du Faubourg-de-Lattes, où elle a reçu les soins de M. le docteur Louvrier. Elle a été ensuite accompagnée à son domicile.

Le même jour, vers 10 heures du matin, Mme Antoinette Granier, blanchisseuse, rue Jugan, 3, et sa domestique, parcouraient, montées sur une jardinière, la rue Maguelone, lorsque avant d'arriver auxquare de la gare, le cheval ayant glissé, s'abattit.

Les deux femmes, perdant l'équilibre, furent précipitées sur le sol du haut de leur siège.

M. Molinier, contrôleur à la Compagnie P.-L.-M., s'empressa d'accourir leur porter secours. La domestique en fut quitte pour l'émotion ; quant à Mme Granier, dans sa chute, elle s'était blessée au front.

Toutes deux furent accompagnées dans un café où un cordial leur fut apporté. Peu après, elles furent reconduites à leur domicile.

Une requête à M. le directeur des postes. — On nous prie de signaler à l'attention de M. le directeur des postes l'état de malpropreté dans lequel se trouve le dessus de la boîte aux lettres située au bas de la rue Saint-Guilhem.

Les personnes qui vont jeter les lettres dans cette boîte ne peuvent plus, depuis déjà bien longtemps, parvenir à déchiffrer les heures des levées.

Il suffira que nous nous soyons fait l'écho de ces réclamations pour que les intéressés fassent donner, comme toujours, un coup de plumeau, suivi d'un coup de pinceau, sur la boîte aux lettres.

Sérénade importune. — Un grand nombre d'habitants de notre ville ont été incommodés, la nuit dernière, en entendant quelques promeneurs nocturnes chanter à pleine voix, entre 2 et 3 heures du matin, aux sons des mandolines, dans les rues de la ville.

Il est déjà assez difficile de dormir par la température lourde que nous subissons, sans y ajouter les hurlements de quelques chanteurs noctambules.

Pharmacie mutualiste libre. Meilleur marché que partout ailleurs, à la pharm. Figuier, Chanel.

Retour à Paris. — M. Mas, député de l'Hérault, qui était venu à Montpellier à l'occasion de l'élection sénatoriale, est parti pour Paris dimanche soir à 11 heures.

MM. les députés Salis, Augé et Vigné, qui étaient également venus à Montpellier, sont partis pour Paris hier soir à 7 h. 24.

Huile d'olive, 1,50 le lit. Mouls, St-Guilhem, 48.

Voies de faits. — Procès-verbal a été dressé contre le nommé Théophile Cluze qui, dimanche, vers 2 h. après-midi, se livrait à des voies de faits, sur M. Marius Gaubert, demeurant à Lansargues.

Grand assortiment de pompes catalanes et engrenage. Elie Arnaud fils, 7, rue République.

Les fontaines. — Joseph Roux, 23 ans, et Jules Courty, 19 ans, tous deux portefaix, ont été l'objet d'un procès-verbal pour avoir calé le lever d'une fontaine et fait ainsi couler l'eau inutilement.

Mont-de-Piété, 11, rue de l'Observance, en face l'ancien temple. Vente de bijoux et bicyclettes d'occasion provenant des Mont-de-Piété.

Mal aux dents guéri par Odontalgol Taichère.

Jeune vagabond. — Alexandre Gardès, 17 ans, journalier, sans domicile fixe, a été arrêté pour vagabondage.

Lait stérilisé Lavergne, 31, rue St-Guilhem.

Grand Casino Granier. — La première représentation de la « Famille Pont-Biquet », donnée la semaine dernière, a obtenu un très gros succès. M. Saint-Léon s'appliquant non seulement à donner des pièces amusantes, mais aussi à ne les présenter que quand elles sont tout à fait sues.

A ce point de vue, tous les excellents artistes du Casino méritent d'être loués, car ils apportent un soin véritable dans l'interprétation de leurs rôles respectifs ; leur talent aidant, la représentation est ainsi parfaite à tous les titres.

Ce soir mardi, deuxième représentation de la « Famille Pont-Biquet ». On commencera par « Livre III, chapitre Ier ».

Heures de départ pour Palavas : 8 h. 20 et 9 h. 40 du soir.

Au violon. — Henri Roques, 33 ans, plâtrier, trouvé titubant, dimanche, dans les rues de la ville, a été conduit au violon pour dissiper son ivresse.

Appel aux Montpelliérains. — Nous rappelons que la première réunion des Montpelliérains aura lieu ce soir, à 8 h. et demie, à la mairie, salle du conseil municipal. Les organisateurs comptent sur la présence de leurs compatriotes. — Le Comité d'initiative.

Etat civil du 27 juin. — Naissances. — Garçons, 4 ; filles, 1.

Décès. — Gabbert Louis, employé de commerce, 18 ans, célibataire, rue Alfred-Bruyas. — Augé Julée, 73 ans, veuve Julien, asile des aliénés. 3 morts-nés.

Petits faits, avis et convocations

Société des Anciens militaires de terre et de mer. — Les sociétaires qui n'ont pu assister à la réunion du 27 juin, sont priés d'assister à l'apéritif fraternel, qui aura lieu dimanche 3 juillet, à 6 heures du soir, à la terrasse du Café de l'Esplanade.

On peut se faire inscrire chez M. Astier, coiffeur, boulevard Victor-Hugo, 3. — Pour la commission, Astier.

Estudiantina et comédiens du Clapas. — Ce soir, au siège social, réunion générale, nouvelle adhésion, question sur banquet. — Le secrétaire.

Réveil montpelliérain. — Direction Ginoux. — Répétition générale pour tambours et clairons, à 8 heures 30, café Deschamps, Faubourg de Nimes. Présence indispensable. — Le secrétaire.

Estudiantina et groupe artistique. — Ce soir, réunion au café de l'Esplanade. Versement des cotisations. Communications très importantes du président. Présence indispensable. — Le secrétaire.

Société astronomique Flammarion. — La Société tiendra sa séance mensuelle le mercredi 29 juin, à 8 h. 30 du soir, dans une salle de la mairie. — M. Buhl, professeur à la Faculté des sciences, traitera le sujet suivant : « La terre tourne-t-elle ? ». La réunion est publique et gratuite. — Le secrétaire.

Objets trouvés. — Un médaillon en or, par M. Poussègues Fernand, 12, rue Rondelet. — Une chaîne de montre en argent, par M. Bassac Mathieu, 9, rue Arc-des-Mourgues. — Deux livres d'écolier, par M. Dougueville, 10, rue Saint-Louis. — Un reçu d'inscription à la Faculté de médecine, déposé au bureau de police du 3e arrondissement. — Un porte-monnaie avec certaine somme par M. Roux, 18, rue Pont-de-Lattes. — Une photographie en groupe, par M. Montabré Maurice, 2, rue Brueys. — Un réticule contenant divers objets, par M. Vidal, chez M. Richter, pépiniériste, route du Pont-Juvénal. — Une montre avec chaîne, par M. Caussignac, 17, rue Herberie. — Un certificat de maladie, par M. Cairol, villa Jeanne, impasse Pierre-Rouge. — Un rasoir ; le réclamer à l'agent Milhau, 2e arrondissement. — Un pince-nez, par Mme veuve Baron, 12, rue de l'Aiguillerie.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 27 juin, 6 h. 25 soir.

Bien que non encore officiellement confirmée par Saint-Pétersbourg, la nouvelle du grave dommage causé à la flotte de Port-Arthur, par les Japonais, a mal influencé le début de la séance d'aujourd'hui. Néanmoins, la proximité de la liquidation et la peur des soutiens du marché, ont rendu prudents les vendeurs et c'est définitif. Les cours de clôture des fonds d'Etat en particulier, ne sont pas très éloignés de ceux de samedi dernier. On reste à 97 75 sur notre 3 %. Le Turc perd seulement 13 centimes, à 85 87 et l'Extérieure, de 87 82, revient à 87 75. Dans le compartiment des établissements de crédit, la fermeté est toujours la note dominante. Le Foncier, à la veille du détachement de son coupon, est en hausse à 690. Le Lyonnais vaut 1122 et la Société générale, 626. Le Suez a progressé de 4174 à 4180. Par contre, le Rio est plus lourd à 1315. A signaler, la hausse de la Thomson, à 693. Parmi les industrielles russes, tandis que la Briansck progresse à 268, la Sosnowice perd 5, à 1490.

De Lavigerie
22, place Vendôme.

DE GROS REVENUS

POUR UN PETIT CAPITAL

Quand vous arrivez à un âge avancé et que vous avez, à force d'économie, amassé péniblement un modeste pécule d'une dizaine de mille francs, il vous reste le souci de lui procurer un placement avantageux.

Que faire, en effet, de ce capital, dont le revenu ne serait guère que de 300 francs ?

La rente viagère ne vient-elle pas alors s'imposer bien souvent ?

Pour le même capital :

Cette rente serait, à 60 ans, de.....		849 francs
—	à 65 ans, de.....	1.014 francs
—	à 70 ans, de.....	1.201 francs

Le revenu serait donc augmenté dans de notables proportions et permettrait de vivre.

Mais, il importe, quand on aliène un capital de ne s'adresser qu'à une Compagnie de tout repos, et aucune ne peut, par l'importance hors pair de ses garanties, inspirer plus de confiance que la Nationale-Vie, dont le siège est à Paris, **17, rue Laffite, et 2, rue Pillet-Will.**

Cette société qui a des agents généraux dans tous les arrondissements de France, envoie aux intéressés, gratuitement et confidentiellement, tous les renseignements nécessaires.

AVIS DE DÉCÈS

AGDE-CETTE. — Les familles **Vic, Fournier, Boussagol, Champeu, Gros, Raoul, Cauvy** et **Vidal** ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'elles viennent de faire en la personne de :

Monsieur Auguste VIC

Décédé à Agde à l'âge de 84 ans,
Muni des Sacrements de l'Eglise.

Et les prient de vouloir bien assister à ses obsèques, qui auront lieu aujourd'hui mardi, 28 juin, à 9 heures et demie du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, avenue de Bessan.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

LES MARTEAUX ET LES ŒUFS.

J'ai vu des marteaux pesant nombre de tonnes, mûs par la vapeur, qui pouvaient fendre un œuf sans l'écraser et qui, pourtant, pouvaient aussi réduire d'un seul coup un bloc de fer aussi gros que votre tête en une feuille aussi plate et aussi mince que cette feuille de papier. Il existe de tels marteaux aux Forges du Creuzot, à Essen, en Prusse, où l'on fabrique les canons de fort calibre, et dans la fonderie Armstrong, en Angleterre.

J'ai regardé ces marteaux-pilons avec une admiration mêlée de terreur. Ce sont des choses devant lesquelles on devrait se découvrir. Pensez donc à joindre à la puissance de la foudre ce contrôle des muscles qui me permettrait de saisir un petit papillon entre le pouce et l'index, sans faire tomber la poussière de ses ailes ! Et avoir la santé ! naturellement une santé qui, depuis ma naissance, ne soit jamais altérée ni par une douleur, ni par une faiblesse, ni aucun indice physique m'annonçant ma fin prochaine.

Mais à quoi bon, demander l'impossible ?

Le 12 décembre 1903, un ancien soldat qui a fait la campagne de 1870, M. Coustau, 23, Boulevard Roquelaire, à Auch (Gers), adressait une lettre à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille, et propriétaire en France de la Tisane américaine des Shakers, pour lui faire savoir qu'il avait retrouvé la santé grâce à l'emploi de ce merveilleux remède. « Pendant la grande guerre », dit M. Coustau, j'ai contracté le rhumatisme qui, il y a une dizaine d'années, me causa beaucoup d'ennui, tout en me faisant affreusement souffrir. J'étais en outre affligé d'une constipation opiniâtre, de crampes dans l'estomac, d'une perte d'appétit et dinsomnie que rien ne pouvait vaincre tous ces maux, étaient je crois, le résultat de mon incapacité de digérer mes aliments. Mon abattement augmenta en voyant que tous les remèdes que je prenais restaient inefficaces. J'étais donc au désespoir, lorsque mon attention fut attirée par le récit des merveilleuses cures opérées par l'emploi de la Tisane américaine des Shakers. J'en fis l'essai avec l'heureux résultat que tous mes maux disparurent comme par magie et je jouis maintenant d'une excellente santé. » Vu, pour la légalisation de la signature de M. Coustau, par M. Bacalerie, commissaire de Police.

Eliminons la maladie, et nous serons tous assez forts. Toute maladie nous affaiblit. Le remède qui a sauvé Mme Coustau combat la source de toutes les maladies ; elle les fait disparaître pour les remplacer par la santé.

MAUX DE JAMBES

VARICES — DÉMANGEAISONS — ULCÈRES — GUÉRISON ASSURÉE PAR

DARTRES — PLAIES de toute nature — ECZÉMAS — SOULAGEMENT IMMÉDIAT PAR

EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER

3f50 le Flacon — le 2e Flacon 3f50

NOMBREUSES ATTESTATIONS de GUÉRISONS

REFUSEZ TOUTES SUBSTITUTIONS

Comme garantie, exigez la Signature C. Depensier.

POUR RECEVOIR FRANCO ADRESSER MANDAT-POSTE

A C. DEPENSIER, Pharmacien, 47, Rue du Bac, ROUEN.

Dépôt à Montpellier : Phie Gély, 8, rue de la Loge. — Marill, Phie à Béziers. — Celle, Phie Prats, rue de l'Esplanade. — A Avignon, Phie Bourrel. — A Nîmes, Phie Gamel, etc.

SAVON DU CONGO — *Se méfier des contrefaçons*

APRÈS VOS REPAS un verre de MICHELINE

UNE EXPLICATION

Certaines personnes ont reproché au grand concours organisé par la chocolaterie **POULAIN**, et qui doit durer jusqu'au 31 juillet prochain, d'être trop compliqué, parce que l'on demande aux enfants des types d'écriture ronde et bâtarde qui ne sont pas enseignés couramment dans les écoles. Mais s'il n'y avait pas d'efforts à faire, où serait le mérite des vainqueurs ?

En réalité, la plupart de nos braves petits écoliers, aiguillonnés par l'attrait de précieuses récompenses, se soumettraient bien volontiers aux exigences, d'ailleurs très modérées, des organisateurs du concours. Ce sont plutôt certains épiciers qui ne veulent pas se donner la peine de se procurer les tablettes dans lesquelles se trouvent les divers modèles d'écriture ; il appartient aux parents d'exiger de ces commerçants, qu'ils leur fournissent les tablettes nécessaires aux chers petits.

7

Dernière Heure

L'ENTREVUE DE KIEL

Londres, 27 juin.

Le « Standard » dit à propos de la visite du roi Edouard à Kiel :

Pris comme il devait l'être, avec le voyage du roi en Italie et en France, le voyage à Kiel est un signe extérieur visible de l'amitié générale. Allemands et Anglais n'ont qu'à s'abstenir de prêter attention aux brandons de discorde officieux pour voir qu'ils n'ont aucune vraie cause de querelle.

Le roi et l'empereur prennent un moyen efficace pour

MAISONS
RECOMMANDÉES
DE
MONTPELLIER

Chanfreau, PAPETIER-LITHOGRAPHE. Cartes de visite en tous genres. — Lettres de faire-part naissances, mariages, décès, etc. — Papiers de luxe, spécialité de la maison. — Articles de peinture. — Fournitures de bureau, *etc.* — Rue de la Loge, 30.

LE BOULOU
(Pyrénées-Orientales)

Les eaux du *Boulou* constituent une heureuse exception entre toutes les eaux bicarbonatées sodiques et se rapprochent des sources d'eaux ferrugineuses les plus réputées. Elles sont le médicament par excellence pour les estomacs paresseux, les digestions pénibles, les diabétiques, les fiévreux.

Les malades supportent plus facilement les eaux du *Boulou* que celles de *Vichy*. — **Béchamp,** *Montpellier-Médical.* « **Un docteur médecin** consultant est attaché à l'établissement.

SE TROUVENT CHEZ TOUS LES PHARMACIENS ET DROGUISTES
ÉTABLISSEMENT OUVERT TOUTE L'ANNÉE

Hôtel. *Climat des plus doux. Station du chemin de fer. Voitures à tous les trains.*

F. BÉNÉZETH
Place Saint-Denis — MONTPELLIER
BRANCARDS et CHARRUES EN ACIER « LA FRANÇAISE » DE TOUTES FORCES

DÉPURATIF INCOMPARABLE
Le Grand Régénérateur du Sang
ROB LECHAUX
Sucs végétaux concentrés de
Cresson et de Salsepareille rouge
FORTIFIE, RENOUVELLE LE SANG
— Donne la Santé, la Force, la Vie. —
Demander la Brochure sur la RÉGÉNÉRATION du SANG
PHARMACIE NORMALE
rue Sainte-Catherine, 164, BORDEAUX

Dépôt à Montpellier : pharmacie Gély, 8, rue de la Loge. — Gros, 26, rue de la Loge.

St-ALBAN Eau MINÉRALE NATURELLE DE TABLE FERRUGINEUSE La seule Fortifiante
St-ALBAN LIMONADE, EAU GAZEUSE augaz naturel des sources EN VENTE PARTOUT Dép.e Ph. Granaud, Nimes

VERS CONVULSIONS, NERFS des ENFANTS, calmés, prévenus et *guéris* par un remède unique au monde, infaillible, le SIROP SOUVERAIN PIVOT, de la Tour-du-Pin (Isère). - 2 fr. *Bonnes Pharmacies ; 2 flac. contre 4 f 50. Broch. et Rens. gratis.* Refuser substitutions.

A NOS LECTEURS

L'*Eclair* est, tous les jours, mis en vente à **Marseille,** dès huit heures du matin, aux kiosques :

Croze Emile, en face l'Alcazar.
Monnier, Allées de Meilhan, 12.
Puy, rue Cannebière.
Bayle, rue de Noailles.
Belleneuve, rue de Noailles.
Riumallo, place Saint-Ferréol, 9.

A **Toulouse,** dès la première heure, chez Mme Adèle Addé (kiosque), allées Lafayette.

A **Vichy,** chez M. Bouille, dépositaire de journaux.

A **Vals,** chez M. Bigot-Croze, dépositaire de journaux.

A **Barcelone** (Espagne), dès 9 heures du matin, chez notre dépositaire, M. Louis Bergé (kiosque), Rambla Estudios, 7, et chez Mlle Piaget, Librairie française, Rambla del Centro, 8 et 10, et dans tous les kiosques qui se trouvent sur la Rambla.

Bourse de Paris

Du 27 juin

3 %	97 70	Russe 1880	92 10
3 % amortis.	98 80	Russe 1889	93 80
Italien 5 %	104 40	Russe 4 % 1890	... ...
Espagne 4 %	87 60	Russe 1891 3 %	75 15
Egypte unifiée	105 80	Russe 1894 3½ %	83 50
Portugais 3 %	62 10	Arg. 5 % 1886	520 ..
Hongrois 4 %	100 70	Obl. douan. ott.	462 ..
Rente turque	86 70	Ottom. cons.	440 ..
Banq. de France	... ...	O. Romane 1891	... ...
Crédit foncier	... ...	Priorité ottom.	491 50
Crédit lyonnais	1123 ..	Soc. lab. port.	512 ..
Mobilier espag.	... ...	Ob. f. Egypte 4 %	500 ..
Foncière lyon.	... ...	Ob. Cuba 6 % 86	... ...
Banque ottom.	580 ..	Ob. c. 2,60 % 1879	475 ..
Banque autrich.	457 ..	Ob. f. 3 % 1879	505 ..
Autrichien	... ...	Ob. comm. 1880	504 50
Lombards	... ...	Ob. f. 3 % 1883	444 50
Saragosse	277 ..	Ob. Est 3 %	450 ..
Nord-Espagne	166 ..	Ouest algér. 3 %	436 ..
Suez actions	4189 ..	Réunion 3 %	... ...
Panama	... ...	Est algér. 3 %	... ...
Paris-Lyon act.	1342 ..	Montagnarm 3 %	433 50
Nord actions	1750 ..	Lyon 5 %	1268 ..
Est actions	885 ..	P.-L.-M. f. anc.	454 ..
Ouest actions	850 50	P.-L.-M. f. nouv	449 ..
Midi actions	... ...	Midi 3 %	449 50
Orléans actions	1415 ..	Nord 3 %	467 50
— jouissance	997 50	Orléans 3 %	453 50
Métropolitain	599 ..	Ouest 3 %	449 75
1865	505 ..	Cie par. du gaz	725 ..
1869	444 75	Omnibus	537 ..
Ville 1871	415 ..	Transatlantiq.	161 ..
de Paris 1875	560 ..	Suez	4180 ..
1876	565 ..	Cape-Copper	82 75
1892	373 ..	Rio-Tinto M. C.	1315 ..
Banq. Paris P.-B.	1162 ..	Tharsis	111 ..
Comptoir nat. d'esc.	602 ..	Hanchaca	86 75
Société générale	624 ..	De Beers	482 ..
Banq. parisienne	554 ..	Chartered	44 25
Bône à Guelma	675 ..	East Rand	189 50
Docks de Mars.	342 ..	Goldenhuis Est.	140 50
Compt. paris. gaz	715 ..	Goldfields	156 50
Cie transatlant.	161 ..	May Consolid.	101 ..
Messag. marit.	224 ..	Rand Mines	256 ..
Omnib. de Paris	537 ..	Smith and Jack	40 50
Gaz central	... ...	Thoms.-Houst.	695 ..
Dyn. soc. génér.	... ...	Traction	9 ..
Gaz de Madrid	... ...		
Chem. portug.	... ...	OBLIGATIONS DIVERSES	
Etablis. Duval	1930 ..		
Chem. andalous.	135 50	C. Aut. a. n. 1er h.	445 ..
Gaz et Eaux	... ...	C. Aut. a. 1er h.	436 ..
Banq. Algérie	... ...	Lombardes 3 %	319 50
Chem. méridd.	728 50	Lombard. 3 % A	... ...
O. un. 3 % 1892	474 75	N. Esp. 1er hyp.	348 ..
Florins 4 % or	100 70	Ch. Portugais	... ...
Hellén. 1881 5 %	338 ..	Sarag. 1er hyp.	381 ..
— 1885 5 %	... ...	Astur. 1er hyp.	... ...
Autr. obl. doin.	343 ..	Ga. argent. 5 %	... ...
Serbes r. 5 %	427 ..	Panama 5 %	78 ..
Obl. ch. Sta-Fé	549 ..	Panama 3 %	52 50
Russe c. r. %	93 20	Panama 6 %	89 ..
Russe 4 % 67-69	92 25	Panama 3 %	160 ..

Change sur Barcelone..... 38 80

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Cours des Primes: 3 % d/50.. 98 15 d/25 98 42 ½ Extérieure d/50..... 88 67 ½ » d/5.. 87 87 ½ Banque ottomane d/2 ... —. d/25 .. » » — Rio d/5 ..... » » » » d/5.. 1318 » »

Après Bourse: 3 % anc. 97 75 » /. » » » » » » Rome..... 85 87 Extérieure.. 87 75 Hongrois..... Rio Tinto.. 1315 Chèque sur Londres, 25 10 ½2.

Bourse de Londres : Parité au change 25 20 ½2. Consol. à terme 90 77. Comptant.... 90 77. 3 %..... 97 79 ..... » » » » Italien. 104 35. Egy. unif. 105 85 3 » /. 101 32 Nouv. 100 82. Turc A.. 85 20 B ... C. ... D. ... Ottoman 104 22 ½. Turc défense..... Banque ottom. 586 99 Extérieure 4 % .. 87 94 Russe 92 97 Hongrois 101 32 Portugais 63 45 Brésilien 4 % 1889..... 78 13 Suez... 4171 42. Lombards 3 ½2 82 65 Rio 1316 96, Tharsis 110 14 De Beers, 577 13.

BOURSE DE MARSEILLE

Du 27 juin

Société Marseillaise	778 50
Fraissinet et Cie	315 ..
Grand'Combe	1330 ..
Mines Bornettes	111 ..
Raffineries Méditerranée	1400 ..
Raffineries Saint-Louis	1700 ..
Gaz Marseille	585 ..
Immobilière Marseillaise	229 75
Produits Chimiques Midi	... ...
Salins du Midi	... ...
Brasseries Méditerranée	1300 ..
Huileries, Savonneries Méridionales	... ...
Afrique occidentale	1750 ..
Félix Fournier	210 ..
Romain Boyer	... ...
Marseille Estaque	279 50
Société des wagons-foudres	119 ..

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

BOURSE COMMERCIALE. — Paris, 27 juin

Conditions de vente. — Huiles : les 100 kil. — Alcools : 1re qualité, 90 degrés, l'hect. — Farines, le sac, 140 kil., toile comprise, escompte 1/2 %, 13 marq. supér. — Blés : les 100 kil., 72/77 au comptant.

ERMES	Colza	Lin	Alcools	Farines	Blés	Sucre
Courant	47 75	42 25	42 75	27 25	20 50	27 37
Juillet	47 75	42 25	42 75	27 45	20 05	27 62
Août	48 —	42 50	42 37	27 50	19 95	27 75
Septem.	48 25	42 75	36 87	27 15	20 —	28 87

Corbeil: .. .. à .. .. les 157 kil.

Cote des alcools du Languedoc

Alcool pur de vin, 86 degrés, 85 francs.

Alcool pur de marc, 86 degrés, 65 francs l'hecto nu, à la propriété.

MARCHÉ AUX BESTIAUX DE LA VILLETTE

Du 27 juin

Vente bonne sur le gros bétail et les moutons; calme sur veaux et porcs.

DÉSIGNATION	Amen.	Vend.	1re qual.	2e qual.	3e qual.
Bœufs	2756	2649	0.80	0.68	0.56
Vaches	831	795	0.80	0.68	0.56
Taureaux	256	232	0.64	0 59	0 42
Veaux	1716	1563	1.02	0 92	0.80
Moutons	14347	13908	1.15	1.02	0.92
Porcs	4458	4458	0.72	0.70	0.68

Peaux de mouton selon laine, 1 50 à 4 50

Les Conditions atmosphériques
DANS LA RÉGION

Observations du 27 juin

Avignon. — Observations météorologiques prises chez M. Contesse, opticien à Avignon : Maximum du 26 juin, + 31°5. — Minimum, + 18°0. Hauteur barométrique, 765mm5. — Thermomètre, 8 h. du matin, le 27 juin, + 22°5. — Temps, brum. — Vent : Nord.

Arles. — Météorologie. — A 7 heures du matin. Hauteur barométrique, 759mm2. — Thermomètre, 22°8 — Température de la nuit, 15°6. — Maxima du 26 juin 31°2. — Vent °°. — Temp °° °°. — Hauteur du Rhône, 0 m. 75 c. au-dessus de l'étiage. — Pluviomètre, eau recueillie, 0mm3.

Nîmes. — Minima, + 16 °. — Maxima, + 30.5 — Moyenne, 23.5 Hauteur barométrique, 755mm — Vent : Nord.— Etat atmosphérique : beau.

Béziers. — Observations météorologiques prises au thermométrographe de M. Robin, opticien. —Ciel beau. — Minimum du jour, +24°5. — Midi, +26°5 — Maxima de la veille, +29°. — Maxima du jour, °°. — Hauteur barométrique, 765mm.

Perpignan. — Baromètre, à 0 au niveau de la mer, 765mm. — Température de l'air à l'ombre, 20°2. — Etat hygrométrique, 74.— Vent de la girouette, G. faible. — Dir. des nuag. S.-O. — Etat du ciel couv.— Evaporation en 24 h., 4°1. — Pluie en 24 h. 0mm. — Maximum de température de la veille, 29.5.— Minimum de température du jour, 16.8.

BULLETIN GÉNÉRAL

Paris. — Le vent est faible du Nord sur nos côtes de la Manche et de l'Océan, modéré ou assez fort du Nord-Ouest en Provence. Des pluies sont tombées dans le nord du Continent. En France, on a recueilli 10 mm. d'eau à Clermont, 4 à Belfort, 1 à Rochefort. La température se relève. Elle était ce matin de 9 à Christiansund 15 à Paris, 17 à Lyon, 19 à Biarritz, 24 à Alger, 27 à Brindisi. On notait 8 au Ventoux, 7 au Puy-de-Dôme et au Pic-du-Midi.

En France un temps beau est probable avec température voisine de la normale.

Spectacles et Concerts

Du 28 juin

PALAVAS-LES-FLOTS. — **Grand Casino Cranier.** — A la Caserne, marche, F. Popy. — Martha, ouverture, Flotow-Tavan. — Ninette, valse, A. Bosc. — Les Noces de Figaro, sélection, Mozart-Rivière. — Gavotte Amélie, P. Jeanjean. — Air de ballet, J. Granier. — Le Pardon de Ploërmel, sélection, Meyerbeer-Genin. — New-Hérald, galop, E. Lucas.

A 8 heures du soir : Les Bersaglieri, marche, H. José. — Roman d'amour, valse, Filippucci.— Cinq-Mars, sélection, Gounod-Rivière. — Solo de flûte, par M. Guillaume. — Ventre à terre, galop, P. Marlié.

A 9 heures, au Théâtre du Casino : 1, Livre III, Chapitre 1er ; La Famille Pont-Biquet.

BÉZIERS. — **Lyre biterroise et chorale.** — Programme du 28 juin, de 8 h. 30 à 9 h. 30 — La Vieille garde, allégro militaire, Bosc. — Sous les Tilleuls, chœur, Wormser. — Rienzi, ouverture, Wagner. — Les Cigarières, chœur, de La Tourbelles. — Les Huguenots, grande fantaisie, Meyerbeer. — La Vallée d'Ossan, valse, Benoist.

NIMES. — **Musique de l'Ecole d'artillerie.** — A 8 h. 1/2, à l'Esplanade. — 1. Zampa, ouverture, Hérold. — 2. Rigoletto, sélection, Verdi. — 3. A. Dernier sommeil de la Vierge, Massenet ; B. Cavalleria rusticana, Mascagni. — 4. Marche triomphale, Raspaut. — 5. Scaramouche, suite d'orchestre, Messager. — 6. Estella, valse espagnole, Théret.

Casino. — 1re représentation, reprise, de : « Les 28 jours de Clairette », vaudeville-opérette en 3 actes et 4 tableaux, musique de V. Roger.

On commencera par une pièce du répertoire.

AVIGNON. — **Musique du 7e génie.** — 1. Marche joyeuse, Goublier. — 2. La Petite Mariée, ouverture, Lecocq. — 3. Les Cloches de Corneville, fantaisie, Planquette. — 4. Ma Reine, valse, Coote. — 5. Rigoletto, quatuor, Verdi. — 5. Une Pensée, redowa, Buot.

TRIBUNE DU TRAVAIL

Les offres d'emplois se paient 1 franc

OFFRES D'EMPLOIS

On demande pour les environs de Nimes, un jeune ménage, sans enfant, le mari cocher et valet de chambre ; la femme bonne cuisinière, sachant coudre et repasser au besoin. Sérieuses références exigées. Prendre adresse, bureau journal, Montpellier.

On demande un garçon de 18 ans au moins, sérieux et actif, ayant si possible notions d'épicerie, pour livraisons à domicile. Nourri, logé, appointements à débattre selon aptitudes. Ecrire : M. L. Valière, Société Marseillaise d'alimentation, à Pignan (Hérault).

On demande des hommes célibataires pour conduire la charrette. Principalement pour les vins. S'adresser : bureau journal.

Dame, 40 ans environ, ayant certaine éducation et sachant faire cuisine est demandée pour diriger intérieur chez Monsieur seul. Ecrire : X. Y., poste restante, Montpellier.

On demande une bonne vendeuse au magasin de lingerie, 30, rue Saint-Guilhem, ainsi qu'une bonne ouvrière en lingerie et broderie.

On demande un gendarme en retraite, célibataire, comme garde-concierge, dans une propriété. — Prendre adresse bureau journal.

On demande des ouvriers tuilier, maletier, valisiers. Bèque, rue Rebuffy, Montpellier.

DEMANDES D'EMPLOIS

Homme marié, sérieux, au courant du commerce des vins, tiendrait entrepôt pour propriétaire ou négociant dans l'Allier ou tout autre département. Bonnes références. Berthier, 23, rue Denis-Papin, à Montluçon (Allier).

Homme marié, désire place jardinier potager. Ecrire : M. L., poste restante, Montbazin (Hérault).

Homme marié, 30 ans, au courant comptabilité, demande emploi garçon de magasin. Bonnes références. S'adresser : M. Carausse, 21, rue Henri-René, Montpellier.

Ménage sans enfant, valet de chambre et cuisinière, demande place. Bonnes références. S'adresser à M. François, rue des Petits-Champs, 6, Béziers.

Jardinier fleuriste potager, 32 ans, marié, demande place. Très bonnes références. Ecrire : L. P., rue Etat-Major, 10, Montpellier.

Gérant de maison de confections pour hommes, 30 ans, marié, sa femme bonne vendeuse, demande place, au besoin créerait succursale. Très sérieuses références et garanties. S'adresser bureau journal.

Professeur de musique donne leçons de piano et de clarinette. S'adresser : 7, rue Levat, au 2e, de 1 à 2e heures.

Voyageur, 30 ans, connaissant la quincaillerie et l'épicerie, demande place; voyagerait pour n'importe quelle spécialité. Sérieuses références. S'adresser au bureau du journal.

Homme marié, 37 ans, demande emploi homme de peine ou garde. Excellentes références. Ecrire : A. Auguste, 3, place Saint-Joseph, Avignon.

Ménage sans enfant, 35 et 33 ans, demande place, le mari cocher, la femme femme de chambre. Prendre adresse bureau journal.

Clerc de notaire, 26 ans, 5 ans de stage, demande place fort canton ou petite ville. S'adresser bureau journal.

Représentant Paris, Seine, Seine-et-Oise, demande maison 1er ordre vins du Midi, ayant clientèle et désirant l'augmenter. Ecrire : R. L. D., 17, poste restante, à Paris.

Bon comptable désire comptabilité à la journée ou quelques heures par jour ou emploi de surveillant. S'adresser : M. Cauvy, 1, rue Daydé, Montpellier.

Dame veuve désire place chez prêtre ou Monsieur seul. Bonnes références. S'adresser : Mme Daniel, rue Chaptal, 14, Montpellier.

Ancien sous-officier, demande place comptable ou emploi quelconque. S'adresser : 5, rue Vivan, Montpellier.

Homme marié désire place de bayle ou régisseur. Sérieuses références. Prendre adresse bureau journal.

Bon ouvrier tapissier demande du travail à la façon ou à la journée. Bonnes références. Fournier, rue de la Rochelle, 24, Montpellier.

Jardinier fleuriste, 22 ans, demande travail au mois, à la journée. S'adresser : Yve Salles, rue de l'Arquebuse, Montpellier.

Veuve, 42 ans, très bonnes références, désire place de femme de chambre. S'adresser : 32, rue des Etuves, 3e étage.

Ancien négociant en vins et spiritueux, très bon dégustateur et disposant de très sérieuses références désirerait trouver place de gérant dans maison de commerce ou dans grande propriété. S'adresser à M. le directeur de la Société Générale, Montpellier.

Homme sérieux, 28 ans, marié, sans enfant, demande place dans propriété pour maître de chaix ou entonneur. Bonnes références. S'adresser : M. Louis Moulins, rue des Petits-Champs, 23, Béziers.

TRIBUNE DU TRAVAIL ROYALISTE

8, Rue Levat, Montpellier

OFFRES D'EMPLOI

On demande, pour les Bouches-du-Rhône, un ménage, le mari valet de chambre et la femme cuisinière. Sérieuses références exigées.

On demande pour le Gard, célibataire ou veuf pour garde particulier, chargé aussi de surveiller les ouvriers dans grand vignoble.

DEMANDES D'EMPLOI

Homme, désire faire les encaissements pour banque ou grand commerce; peut fournir les meilleures références.

Célibataire, 30 ans, désire place de garde particulier.

Jeune homme, 19 ans, désire emploi dans magasin, pour travail manuel ou courses.

Dame veuve, 35 ans, désire place chez personne seule.

Professeur, ayant dirigé école libre, demande emploi dans collège catholique, ou la direction d'une école libre obtiendrait.

Homme marié, 25 ans, désire place de voyageur pour nouveautés, ou comptable.

Homme 45 ans, très sérieux, excellentes références, désire emploi de confiance dans un magasin, ou chez un industriel, ferait les courses.

Célibataire, 32 ans, désire place de garde particulier ou d'employé de bureau.

Homme, marié, 28 ans, désire emploi de bureau. Jardinier fleuriste et potagiste, veuf, désire même emploi.

Dame veuve, désire faire ménages et emploi de bureau pour son fils.

Célibataire, 23 ans, désire place valet de chambre.

Jeune homme, 22 ans, sachant conduire, soigner chevaux, et travailler jardin, désire place chez commerçant.

Homme marié, 48 ans, désire place d'employé de bureau, encaisseur ou gérant d'établissement.

Dame jeune, bonne famille, désire donner leçons piano et solfège, s'adresser, 8, rue du Courreau, 3e étage, Montpellier

Demoiselle, 38 ans, bonne éducation, ayant brevet, désire donner leçons français à jeunes enfants. S'adresser 8, rue du Courreau, 3e étage, à Montpellier.

Jeune homme, 15 ans, belle écriture, demande emploi dans bureau ou magasin, s'adresser J. C., 10, rue Boyer, Montpellier.

Jeune homme, 21 ans, excellentes références, désire emploi de comptable ou employé de bureau dans maison sérieuse.

Homme marié, 30 ans, au courant comptabilité, demande emploi garçon de magasin. Bonnes références. S'adresser : M. Carausse, 21, rue Henri-René, Montpellier.

Ménage sans enfant, valet de chambre et cuisinière, demande place. Bonnes références. S'adresser à M. François, rue des Petits-Champs, 6, Béziers.

Jardinier fleuriste potager, 32 ans, marié, demande place. Très bonnes références. Ecrire : L. P., rue Etat-Major, 10, Montpellier.

Gérant de maison de confections pour hommes, 30 ans, marié, sa femme bonne vendeuse, demande place, au besoin créerait succursale. Très sérieuses références et garanties. S'adresser bureau journal.

Professeur de musique donne leçons de piano et de clarinette. S'adresser : 7, rue Levat, au 2e, de 1 à 2e heures.

Voyageur, 30 ans, connaissant la quincaillerie et l'épicerie, demande place; voyagerait pour n'importe quelle spécialité. Sérieuses références. S'adresser au bureau du journal.

Homme marié, 37 ans, demande emploi homme de peine ou garde. Excellentes références. Ecrire : A. Auguste, 3, place Saint-Joseph, Avignon.

Ménage sans enfant, 35 et 33 ans, demande place, le mari cocher, la femme femme de chambre. Prendre adresse bureau journal.

Clerc de notaire, 26 ans, 5 ans de stage, demande place fort canton ou petite ville. S'adresser bureau journal.

Représentant Paris, Seine, Seine-et-Oise, demande maison 1er ordre vins du Midi, ayant clientèle et désirant l'augmenter. Ecrire : R. L. D., 17, poste restante, à Paris.

Bon comptable désire comptabilité à la journée ou quelques heures par jour ou emploi de surveillant. S'adresser : M. Cauvy, 1, rue Daydé, Montpellier.

Dame veuve désire place chez prêtre ou Monsieur seul. Bonnes références. S'adresser : Mme Daniel, rue Chaptal, 14, Montpellier.

Ancien sous-officier, demande place comptable ou emploi quelconque. S'adresser : 5, rue Vivan, Montpellier.

Homme marié désire place de bayle ou régisseur. Sérieuses références. Prendre adresse bureau journal.

Bon ouvrier tapissier demande du travail à la façon ou à la journée. Bonnes références. Fournier, rue de la Rochelle, 24, Montpellier.

TRIBUNE DU TRAVAIL

Syndicat agricole de l'arrondis. de Béziers

19, RUE BOIELDIEU, A BÉZIERS

DEMANDES D'EMPLOIS

Employés de bureau.
Comptables.
Jardinier potager.
Ramonet.
Régisseurs.
Régisseurs-ramoneurs.
Gardes particuliers.
Tonneliers.
Hommes de peine
Valet de chambre, 30 ans.
Cochers, 35 et 66 ans.
Concierge, 33 ans.

Bureau ouvert tous les jours, le matin de 9 heures à midi et le soir de 2 à 6 heures, excepté les mercredis, dimanches et jours de fête.

Secrétariat du Peuple

4, rue Monjardin, 4 — NIMES

OFFRES D'EMPLOIS

Les offres et demandes d'emploi sont absolument gratuites, mais le service des demandes d'emploi est exclusivement réservé aux sociétaires du Secrétariat du Peuple.

Les personnes qui s'y adressent par correspondance sont priées de joindre un timbre à leurs lettres si elles désirent une réponse.

Le Secrétariat du Peuple est ouvert tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 à 5 heures. Le dimanche, de 9 heures à midi.

On demande ménage sans enfant pour place de bayle-ramonet, avec bonnes références.

Veuve ou fille de 35 ou 40 ans, est demandée comme cuisinière pour le Gard.

On demande valet de chambre sérieux pour le Gard, muni de bonnes références.

Est demandé un ménage, le mari pour maître-valet, propriété dans Vaucluse.

Ménage sans enfant, avec bonnes références, est demandé pour l'Aude; le mari valet de chambre, la femme cuisinière.

On demande pour l'Aude un ménage sans enfant; le mari comme garde-jardinier, connaissant soins et conduite des chevaux, la femme pour basse-cour.

Ménage sans enfant est demandé pour domaine dans Vaucluse; le mari comme maître-valet, la femme pour ramonetage.

Est demandé pour les Bouches-du-Rhône deux jardiniers potagistes célibataires.

On demande un apprenti jardinier potagiste.

Jeune fille de 18 à 20 ans, sérieuse, est demandée pour campagne Bouches-du-Rhône, comme fille de basse-cour.

On prendrait jeune orpheline ou non, de 14 à 15 ans, pour dresser aux travaux d'un jardin potager.

Ménage sans enfant, avec bonnes références est demandé, le mari cocher, la femme bonne cuisinière, environs de Nimes.

DEMANDES D'EMPLOI

Régisseur en fonctions, marié, 36 ans, très recommandé, dix ans dans même place, connaissant à fond la culture de la vigne et céréales, demande place de bayle ou de régisseur. Sérieuses références.

Jardinier potagiste, très sérieuses recommandations, pouvant être cocher, demande place similaire.

Voyageur, sérieuses références, vins, liqueurs, ayant clientèle, chiffre d'affaire garanti, demande à trouver bonne maison.

Ménage sans enfant demande à garder propriété, connaît chevaux, ferait jardin à demi. Très bonnes références.

Homme marié très au courant du commerce, 45 ans, très recommandé, demande à trouver maison, qui voudrait lui faire gérer une succursale ; la femme très active pour magasin.

Jeune homme sortant d'un établissement religieux, ayant professé comme adjoint-instituteur, demande place dans école libre ou maison particulière.

Veuve 46 ans pouvant fournir bonnes références, ayant déjà servi chez ecclésiastique, désire trouver même place.

Ancien sous-officier, professeur de gymnase, demande place dans un collège ou lycée. Peut donner des leçons d'escrime.

Ménage sans enfant, le mari valet de chambre, sachant conduire; la femme bonne cuisinière, demande place maison bourgeoise. Munis de bonnes références.

Garde particulier, engagement finissant fin juillet, marié, sans enfant, très bonnes recommandations, demande place similaire. La femme, au besoin, peut faire un service.

Jeune homme, très bon ouvrier typographe, connaissant bien les travaux de ville, minerve, etc., demande place en ville ou dehors.

Célibataire, 50 ans, bon comptable, très au courant de la correspondance, désire trouver place, trait dehors.

Nos abonnés sont instamment priés, lorsqu'ils nous enverront des changements d'adresse, de vouloir bien joindre à leur demande 0 fr. 50 c. et une des dernières bandes portant l'adresse à laquelle le service du journal doit être supprimé ; cette dernière formalité est indispensable afin d'éviter des erreurs de transmission ou d'homonymie. Rappelez également l'édition que l'on désire recevoir.

Service régulier de bateaux à vapeur espagnols entre **CETTE et BILBAO et les ports intermédiaires**
YBARRA & Cie, DE SÉVILLE
Départs hebdomadaires pour **Barcelone, Tarragone, Valence, Alicante, Almeria, Malaga, Cadix, Huelva, Vigo, Corril, la Coruna, Santander, Bilbao.**
Et en transbordement à **Cadix** pour **Séville, Gijon, Saint-Sébastien et Passages.**
S'adresser à **M. POMMIER, consignataire**
Quai Louis-Pasteur, 9, à CETTE

Champagne **COSTE-FOLCHER** Epernay

EMILE ISENBERG
28, route Nationale, à Cette
LOCATION et VENTE
de Futailles-Transports neuves ou usagées.

FOUDRES montés en hiver bois plein, polis intérieurement, toute contenance.
FOUDRES état de neuf, 50 à 200 hectol. actuellement pleins. Prix modérés **H. Routou,** à Lansargues (Hér.)

SANATORIUM de Dienne Cantal. 1,300 mètres d'altitude. Affections de poitrine, Anémie. Ouvert toute l'année. S'adresser à la direction.

J'ACHÈTE
Comptant, tout et partout
Mobilier riche et ordinaire.
Duclin, 2, pl. Couronne, Nimes

A VENDRE campagne d'agrément et de petit rapport, située à Celleneuve. S'adresser à M. Antoine Laurent, propriétaire à Celleneuve.

A VENDRE dans la *région de Béziers, magnifique propriété de rapport* ayant habitation de *maître, beau parc, 50 hectares* vignes *en rapport*, cave modèle avec *récolte pendante, 150,000* fr. Voir Société Agricole, 5, Grand-Galion, Montpellier.

AVANCES sur *récolte pendante* à partir de *cinq mille francs* et *au-dessus* à des *conditions très avantageuses*. Voir Société Agricole, 5, Grand-Galion, Montpellier.

SOUFRE D'APT
aussi efficace que le soufre ordinaire et coûtant deux fois moins. Demander renseignements et attestations.
Seuls concessionnaires : **Cristofini-Veraet, Béziers.**

CAPITAUX *à prêter* sur maisons et *propriétés*, bonnes *hypothèques* par *fractions de 25,000 fr.* et *au-dessus*. Voi, Société Agricole, 5, Grand-Galion Montpellier.

Ste GÉNÉRALE NÉERLANDAISE
ASSURANCE SUR LA VIE — RENTES, 26, Avenue de l'Opéra, PARIS

Mixte, 20 ans avec participation. Prime annuelle pour assurer un capital de 10.000 fr.				Rentes immédiates pour 1.000 fr. versés sur une tête, payables trimestriellement.			
Age	Ste Néerlandaise	Cies Américaines	Autres Compagnies	*Age*	Ste Néerlandaise	Cies Américaines	Autres Compagnies
30 ans.	452 »	509 60	514 »	60 ans.	84 90	90 60	84 »
35 —	460 »	521 30	528 »	70 —	134 90	128 28	118 30

M. P. Aubert, inspecteur divisionnaire, 5, cité Benoît, à Montpellier.

A VENDRE splendide *château moderne* avec *magnifique parc*, eau *très abondante*, à 500 mètres *d'une gare*, dans l'Aude, site *très agréable, 88 hectares, excellentes* terres en grandes *luzernes*, fourrages et *prairies*, donnant un revenu net justifié de *14.000 francs* par an. *Prix exceptionnel, 150.000 fr.*, grandes facilités paiement. Ecrire Société agricole, Gd-Galion, Montpellier.

A VENDRE ânesse au lait, avec ânon. S'adr. Routou, foudrier, Lansargues.

A LOUER **locomobiles** pompes centrifuges, rails, wagonnets. Bessière, 28, r. Frédéric-Peysson, Montpell.

PRETS **d'argent** à tous, s. signat. 4 o/o. Remb. en 5 ans (discrétion). Ecr. **E. Cound,** 99, r. Marcadet, Paris (18e année). Joind. timb. p. réponse

A VENDRE *moitié à rente viagère*, partie *comptant* avec *récolte pendante*, très jolie *propriété*, environs Montpellier, 30 hectares terres *d'alluvions arrosables, 24 h. en vignes plein rapport, 6 hectares en prairies*, habitation de *maître agréable*, vastes bâtiments agricoles, belle cave. *Prix très avantageux*, facilité. Occasion *exceptionnelle*. Voir Société Agricole, 5, Gd-Galion, Montpellier

Guérison des vins piqués
Tarlotte, Montpellier-Béziers

A LOUER pour la saison d'été, campagne d'agrément, proximité du tramway. S'adr. bureau du journal.

VOITURES achat et échange Bolle et Bucher, selliers-carrossiers, 14, rue Durand, Montpellier. Prochainement, avenue de Toulouse, 47.

Avances sur Récolte
aux propriétaires gênés par prêts *sur remeré* ou *achat sur souche*. Propositions importantes de préférence. S'adr. Pech, anc. not., boul. Louis Blanc, 17, Montpell.

VENTE fûts usagés. **Valette,** 111, av. Pézénas, **Béziers**

CHEVAUX
MM. Simonin et Sartory, à Montpellier, viennent de recevoir un convoi de chevaux de tous genres.

MIMEOgraphes, rubans pour machines à écrire, Dezeuze, papetier, Montpellier.

On achèterait petit poney sage, attelé breack ou trotteuse bon état. Faire offres écrites et indiquer prix correspondant *Eclair*, Cette.

ARGENT de suite à propriétaires de vignobles gênés. Estagel, 22, avenue Saint-Saëns, Béziers.

ON DEMANDE à louer t. grand appartement, avec jardin. S'adresser bureau du journal.

HUILES. Agent demandé, appointements fixes et remises. Ecrire Légier et Bourdon, à Barjols (Var).

ETOURDISSEMENTS BRUITS D'OREILLES
guéris par le nouveau remède de M. F. BIENFAIT, à BOURGOIN, (Isère). Indications gratis.

Traitement spécial et rationnel
DES VICES DU SANG
Héréditaires ou contagieux des Maladies de la Peau et des Humeurs, par le
Rob CHAMBON DÉPURATIF, VÉGÉTAL RECONSTITUANT
Ce puissant dépuratif régénère le sang, le fortifie, détruit *sans retour* tous les principes morbides qu'il renferme et guérit radicalement : *Dartres, Boutons, Démangeaisons, Humeurs, Eczémas, Maladies secrètes* récentes et invétérées, *Rhumatismes, Engorgement des Glandes* et toutes les maladies qui sont la conséquence de l'*impureté* et de *l'altération du Sang*.
Franco gare : 1 Flacon, 3 fr. 60 : 2 Flacons, 6 fr. ; 1 Bouteille, 5 fr. 60 ; 2 Bouteilles, 10 fr., contre mandat-poste adressé à M. CHAMBON, pharmacien à NIMES.

CHAUX HYDRAULIQUE DE LAVALETTE
RECONNUE SUPÉRIEURE
CALVO & BERNARD, Cité Industrielle, 41, Montpellier

Treuil et Charrue à louer pour défoncements profonds, avec 3 chevaux. Bonnes conditions. — S'adresser à M. Etienne Mallet, propriétaire à Cournonterral.

CHEVAUX MM. Simonin Sartory, à Montpellier, préviennent MM. les propriétaires qu'ils viennent d'arriver avec un convoi de chevaux de tous genres

Mercredi 29 juin 1904
Le numéro 5 Centimes

L'ECLAIR

Vingt-quatrième Année — 9737
Le numéro 5 Centimes

JOURNAL QUOTIDIEN DU MIDI

ADMINISTRATION ET RÉDACTION CENTRALES
3, rue Levat, à MONTPELLIER
ANNONCES : *Dans nos Bureaux, chez nos Correspondants* ET DANS TOUTES LES AGENCES DE PUBLICITÉ DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

BUREAUX-SUCCURSALES OU DE RÉDACTION
A Orange — Carpentras — Cavaillon — Avignon — Tarascon — Arles — Beaucaire — Uzès
Alais — Le Vigan — Nimes — Cette — Béziers — Lodève — Saint-Pons — Narbonne
Carcassonne — Limoux — Millau — Saint-Affrique — Mende — Perpignan, etc.
PARIS — Rue Feydeau, 26 — PARIS

ABONNEMENTS
(Les timbres-poste ne sont pas reçus en paiement)
HÉRAULT, AVEYRON, GARD, AUDE, TARN, 3 mois, 5 fr. 6 mois, 10 fr.; un an, 20 fr.
POUR LES AUTRES DÉPARTEMENTS..... 3 mois, 5 fr. 50; 6 mois, 11 fr.; un an, 22 fr.
Joindre à tout changement d'adresse : 50 centimes
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

NOUVELLES DU JOUR

La Chambre, dans sa séance du matin, s'est occupée du projet de loi relatif au contrôle des sociétés d'assurances. Dans l'après-midi, elle a continué la discussion de la loi militaire, au cours de laquelle a été adopté un amendement supprimant la période des 13 jours.

Le Sénat a repris la discussion du projet de loi adopté par la Chambre, supprimant l'enseignement congréganiste. MM. de Lamarzelle, Gourju, de Montfort ont pris tour à tour la parole.

Les Japonais sont victorieux en Mandchourie. Une colonne russe a été mise en déroute. Fen-Chin-Ling, au nord-ouest de Siou-Yen, a été occupé par les Japonais.

La commission d'enquête a entendu les dépositions de MM. Chenavaz, député de l'Isère; Maillard, syndic de la faillite Lepère, Pichat, etc.

Hier a été inauguré, sur le champ de bataille de Waterloo, le monument élevé à la gloire des soldats français morts au champ d'honneur.

On trouvera plus loin les nouvelles qui nous sont parvenues à la dernière heure

Chronique parisienne

La poudre aux yeux ! Vieille comme le monde.

Depuis qu'il y a des hommes réunis en société, les aigrefins jettent la poudre aux yeux des simples qu'ils conduisent comme un troupeau et qu'ils finissent ordinairement par mettre sur la paille ; car c'est principalement dans la finance qu'on fait usage de la poudre aux yeux. Ne nous dites pas que celle de Perlimpinpin ne sert pas moins en politique ; nous vous accordons volontiers que les électeurs sont aussi bêtes que les gogos ; ils sont peut-être moins honnêtes.

Mais voici qu'un industriel parisien a inventé la poudre aux yeux, la plus précieuse qui fut jamais. Cette merveilleuse invention assure aux femmes l'éclat et le velouté de leur teint, en dépit des grands soleils et du hâle. Seulement, ce doit être un peu cher, car c'est de la poudre « de perles fines ».

« Madame, dit le marchand, on a broyé pour vous des perles de Gollando.» Il y a peut-être des ingénues pour le croire, de celles qu'on appelle familièrement « les oies blanches ». Celles-là seront toutes prêtes à payer la boîte de poudre au poids de l'or.

Les industries extraordinaires jusqu'à défier le sens commun, réussissent beaucoup par le temps qui court. Nous voyons un négociant en bijoux faux, ce qui est un commerce tout à fait bas, ordinairement pratiqué par les juifs nécessiteux, nous voyons ce négociant, qui assurément, n'est point « notable », devenu tout simplement une manière de grand électeur.

Ce citoyen Mascuraud, car c'est son nom, est passé Dieu de la machine ; il essuie quelques propos mal obligeants ; on lui dit : vous faites une sale besogne; il répond : je la continuerai, j'y trouve mon profit.

Et ses adhérents, ses décorés, car il a la main pleine de galons, se réunissent en un banquet « du commerce et de l'industrie ». Les chevaliers de cette industrie ont porté beaucoup de toasts et, par conséquent, vidé beaucoup de verres.

De toutes parts on festoie. Le hasard, en une courte excursion assez lointaine, nous a fait rencontrer la « fête scolaire » dans une bourgade, située en une région bien arriérée, car nous n'avons pas entendu *la Carmagnole*, ni *l'Internationale*. Aussi ne la nommerons-nous point, cette bourgade mal pensante, de peur de nuire à l'instituteur qui fit chanter à ses petits laïques le *Chant du départ*.

Tremblez ennemis de la France,
Le peuple souverain s'avance

Et ce petit «peuple souverain», portant des lanternes vénitiennes, se mit en belles rangées pour une retraite aux flambeaux. D'abord un tambour et un clairon ; puis le citoyen instituteur et les citoyens délégués cantonaux, portant des drapeaux tricolores, point rouges ; puis les élèves et leurs lanternes. Par derrière, tout le pays qui chantait des airs de danse et qui dansait, ne voyant dans la « fête scolaire » qu'une occasion de bonne grosse liesse.

Un coup manqué.

***

La fête du soleil a été célébrée à la Tour-Eiffel ; des astronomes, des savants de toutes branches, des poètes, des comédiens ont rendu hommage à l'astre qui nous éclaire quand il n'y a pas de brouillard, et qui nous chauffe quand il lui fait plaisir. Remarquez bien que nous ne parlons pas du soleil de Montpellier, qui est un flambeau pour tout de bon, mais du soleil de Paris, qui n'est trop souvent qu'un lumignon tremblant.

Après une conférence très savante, un lunch a été servi à minuit. Après quoi chacun s'en fût coucher, sauf un petit groupe brûlant de zèle et composé de gens vertueux qui aiment à voir lever l'aurore ; ceux-là eurent occasion de faire une révérence au soleil levant, et ils allèrent boire un chocolat réparateur, qui n'était pas tout à fait de couleur locale, car enfin, lorsque le soleil était dieu, on ne connaissait pas le cacao.

On fait de grandes fouilles aux environs du Collège de France, et l'on a découvert un édifice très important. Ce sont des thermes et la question se pose : Ne seraient-ce pas ici les vrais thermes de l'empereur Julien, et ne s'est-on pas largement trompé, depuis plusieurs siècles, sur la destination des constructions romaines enclavées dans le jardin du Musée de Cluny ?

Il y a comme cela de vieilles erreurs historiques ; elles sont amusantes. Les nouvelles aussi. Qui ne se souvient de la fameuse découverte du javelot de César sur l'emplacement de la ville d'Alesia (Alise-Sainte-Reine, en Bourgogne) ;

C'était un gond de porte.

La science scandinave a cru devoir visiter la science française ; ces visiteurs, qui apportent la lumière du Nord, sont au nombre de soixante ; il y a des dames. Les femmes scandinaves, surtout les norwégiennes, donnent dans le scientifique ; il paraît même, si l'on en croit les récits de quelques voyageurs français aux pays polaires, que la science exerce dans la cervelle féminine norwégienne les mêmes ravages que le roman dans les cervelles féminines françaises.

Les plus pernicieux de ces romans ont été certainement ceux de Zola. Il paraît que l'auteur de *Nana* et de *Pot-Bouille* conservait tous ses manuscrits ; sa veuve vient d'en faire présent à la Bibliothèque Nationale. Cela ne représente pas moins d'un mètre cube de papier. La Bibliothèque n'en fera pas un feu de joie.

***

Lorsque nous étions dans la classe de rhétorique (on a changé le nom et la chose), un d'entre nous, qui est aujourd'hui un écrivain célèbre, fit une pièce de vers qui commençait ainsi :

C'est l'heure où les cochers s'endorment sur [leur siège.

Le maître se récria, faisant observer qu'ils y dorment toujours. Le métier n'en est pas moins un des plus pénibles, ces pauvres diables étant soumis, suivant les saisons, aux morsures du soleil et à celles de la bise. Il faut d'autant plus les plaindre que la multiplication des tramways, et surtout le Métropolitain, menace leur industrie.

Cependant, les sociétés et les entrepreneurs ne se relâchent point sur les anciennes exigences ; ils veulent que le cocher rapporte chaque soir la même somme qu'autrefois, quand il est bien connu qu'il en recueille les deux tiers à peine. De là des grèves partielles, qui deviendront, un jour, la grève générale; Paris se réveillera sans fiacres.

Il est vrai que la morte saison parisienne commence. Adieu les courses de Longchamp jusqu'à l'automne. Le Bois de Boulogne voit encore passer les foules élégantes ; elles iront s'éclaircissant. La mode est aux «théâtres de verdure »; il y en a un dans le Pré Catelan et l'on y a donné une représentation triomphante d'*Œdipe Roi*. Le choix de la pièce n'était peut-être pas trop bien approprié à ce cadre champêtre ; mais inspiré sans doute par le contact direct de la nature, le grand tragédien Mounet Sully a donné tout son effort.

Il y a encore une douzaine de théâtres ouverts à Paris, mais presque tous jouent des pièces agonisantes, et le 30 de ce mois, six au moins fermeront leurs portes. L'Ambigu-Comique, infatigable et intrépide, ose seul donner une pièce nouvelle. C'est un drame d'ancienne facture, avec le titre effrayant : *Les Cambrioleurs de Paris*.

L'ouvrage se tient. Mais on le voudrait plus complet ; on souhaiterait une revue des artistes en cambriolage ; ils sont très divers. Une catégorie surtout, le cambrioleur politique, serait intéressante à mettre en scène.

Paul PERRET.

Chronique Coloniale

AU MAROC

Les détracteurs de l'œuvre colonial se font de plus en plus rares.

On ne conteste plus guère l'intérêt capital qu'avait la France, à la fin du XIXe siècle, à ne pas se désintéresser du nouveau partage du monde qui était alors en train de s'effectuer. On pressent tout ce qu'elle aurait perdu à se replier sur elle-même, à s'enfermer dans son rôle européen. On consent à distinguer entre l'œuvre et les ouvriers et à reconnaître que, tout en se servant de mains indignes ou coupables, Dieu a témoigné une fois de plus de son amour pour les Francs en les poussant presque malgré eux à poser en Asie et surtout en Afrique les fondements de l'empire qui perpétuera leurs «gestes» dans le monde.

Les esprits chagrins en sont réduits aux critiques de détail; ils opposent volontiers par exemple le nombre des fonctionnaires au nombre des colons comme si la plupart de nos colonies étaient des colonies de peuplement et comme si les dits fonctionnaires n'avaient à administrer que les colons. Ils collectionnent précieusement les impairs des fonctionnaires et je concède volontiers qu'ils ont un choix remarquable et que dans ce choix la malice et la gaîté françaises peuvent trouver ample matière à lazzi.

L'histoire des automobiles du Soudan peut figurer parmi les plus belles pièces de la collection, et bien que ou plutôt parce que colonial passionné, je ne peux tenir contre le désir de la narrer. Il y a quelques années, le général de Trentinian, homme d'initiative et d'audace, eût l'idée de faire bénéficier notre jeune colonie des merveilleux progrès de l'automobile; il fit acheter quatre-vingt camions avec l'espoir fort légitime de réaliser avec ce mode de traction une énorme économie sur les transports. Pour permettre aux camions de marcher il fallait une route; on en projeta une qui serait allée de Kayes au Niger. Un certain nombre de camions parvinrent à Kayes. Mais l'administration avait eu la géniale idée de commencer la route par son point d'arrivée, par le Niger, et les automobiles, rouillés, avariés, désormais inutilisables se morfondent toujours sous quelque paillotte de Kayes. Et le plus joli, c'est que l'Etat refuse de les payer, sous prétexte que la Société concessionnaire ne les fait pas marcher.

Tout cela prouve que notre administration est une fichue machine, que les rouages bureaucratiques sont encrassés jusqu'aux dents, que les ministres feraient infiniment mieux de s'occuper de leur affaire que d'aller dire des âneries dans un tas de banquets organisés par des candidats au poireau, que le jour sera le bienvenu où un balai passera vengeur au pavillon de Flore et dans quelques autres locaux qui l'avoisinent; mais cela ne prouve rien contre l'œuvre coloniale, pas plus que les tripotages de Combes, les soulographies de Pelletan, les loufoqueries d'André, les capitulations de Chaumié, les polissonneries de Vallé, et les tartempionneries de Mougeot ne prouvent contre la France.

Mais en Afrique, c'est-à-dire là où sera dans un avenir prochain le cœur même de la France, en Afrique où s'élèvera la grande citadelle française de la fin du XXe siècle, là où il nous importe le plus d'être forts et d'être seuls, l'œuvre colonial est encore incomplet. Là, économiquement et politiquement nous sommes menacés: qu'une puissance européenne s'établisse au Maroc, que le Maroc lui-même s'organise et voilà notre empire africain compromis.

Il ne saurait donc y avoir de question extérieure plus importante pour nous que celle du Maroc; l'avenir de ce pays engage notre avenir; il est le complément indispensable de notre domaine de l'Afrique du Nord; il représente la dernière chance que nous ayons d'étendre l'aire occupée par notre race tout le reste de notre empire n'étant que terres tropicales où nous pouvons créer seulement des colonies d'exploitation.

Il ne faut pas croire comme on le répète trop souvent que notre attention ne s'est portée que d'hier sur le Maroc; il y a beau temps que la situation qui éclate aujourd'hui à tous les yeux a fait l'objet des études des coloniaux. Seulement, il était difficile de marquer de façon précise nos espérances et nos ambitions. L'Europe nous surveillait du coin de l'œil; elle savait bien que nécessairement la question se poserait et elle nous attendait à l'épreuve. Pendant ce temps, les Doutté, les Mouliéras, les Segonzac, les Foucauld parcouraient le Maroc, l'étudiaient, l'analysaient, le révélaient pour ainsi dire. Et quand la question a été mûre nous en avons causé avec l'Angleterre qui était notre principale concurrente, notre rivale. On sait ce qui est résulté de la conversation. Je ne suis pas suspect de tendresse pour M. Delcassé, non plus que pour aucun des hommes de la troisième République; je suis persuadé que dans la convention anglo-française nous avons dû être «roulés» sur plus d'un point; je dirai même, me promettant d'y revenir, que la langue dans laquelle est conçue la convention est si peu précise qu'il n'y aurait rien d'étonnant à ce que nous éprouvions un jour de pénibles surprises; mais la partie de cette convention qui concerne le Maroc, mérite réellement nos applaudissements, et M. Delcassé pourra l'invoquer comme circonstance atténuante dans le grand procès de Fachoda.

Et maintenant qu'allons-nous faire ?

Nous ne saurions rêver les belles chevauchées et les brillantes expéditions militaires; on va sans doute plus vite le fusil à la main, mais nous devons économiser notre sang et notre argent. C'est donc pacifiquement que nous allons pénétrer au Maroc.

Ce pays est un composé de tribus qui n'ont entre elles que des liens purement religieux. C'est la bataille presque continuelle. On se vole, on se pille, on se tue. Au-dessus, il y a le sultan et ses ministres qui composent le Maghzen. Une partie du Maroc, le Bled-Maghzen, autrement dit le pays du gouvernement, paie l'impôt; l'autre, le Bled-Es-Siba, le pays insoumis ne paie rien.

Notre premier soin sera de fournir au sultan les ressources financières propres à créer l'instrument auxiliaire qui lui permettra d'imposer son autorité au Bled-es-Siba. Nous le tiendrons ainsi par la reconnaissance et surtout par les «intérêts».

A sa petite armée nous donnerons des officiers et des sous-officiers puisés dans nos régiments de tirailleurs algériens et ce sera une précieuse garantie pour nous.

Nous l'aiderons ensuite à établir une administration régulière en lui octroyant non pas de nos ronds de cuir, il faut les garder pour exercer notre patience, mais des fonctionnaires arabes que nous aurons préparés et qui n'éveilleront pas, ceux-là, la défiance des tribus.

Enfin, nous créerons des routes, des ports, des chemins de fer.

Ce sera long, mais ce sera sûr.

Pour commencer le comité du Maroc va envoyer des missions dans le Bled-Maghzen et dans le Bled-es-Siba avec mandat d'étudier les régions au point de vue agricole et minier, avec mandat aussi d'étudier l'état politique des tribus et les méthodes à employer pour gagner leur confiance.

Un grand pas a déjà été fait: il y a quelques mois, l'anarchie régnait à la frontière algéro-marocaine: ce n'étaient que rezzou contre rezzou, pillages et meurtres. Aujourd'hui tout est changé; sous la direction de l'admirable général Lianley, toute une pléiade d'officiers a travaillé à la pacification et à l'organisation de cette région sans effort militaire, par la seule confiance qu'ils ont su inspirer, ils ont accompli une œuvre admirable à l'heure actuelle, on va avec la plus parfaite tranquillité du Kreider à Aïn-Sefra, de Figuig à Kenatta. En trois mois, une ville est sortie de terre à quatre kilomètres de Figuig dont le mouvement commercial dépassera la première année cinq millions de francs.

Pour un peuple qui n'est pas colonisateur, dit-on, ce n'est déjà pas si mal.

Et dire qu'un pareil résultat est dû à des «galonnards», à des «brutes d'officiers!» Que serait-ce si Anatole France, Jaurès et Pressensé s'y étaient mis?

Il faut savoir se contenter, leur éloignement nous aurait d'ailleurs trop privés.

Paul d'Hanysse.

NOS DÉPÊCHES

Par Fil spécial

Le nouveau scandale

LES MILLIONS DES CHARTREUX

A LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Paris, 28 juin, 8 h. soir.

LA SEANCE

La séance est ouverte à 1 h. sous la présidence de M. Flandin.

La commission décide d'entendre demain M. de Maizière rédacteur au « Gaulois », qui publia une importante interview du P. Rey, et M. Devos, administrateur à la «Libre Parole», et vendredi prochain le cuisinier Gendre, de Fourvoirie.

La commission décide qu'elle rédigera un questionnaire, qui sera envoyé à M. Pierre Baragnon, empêche de se rendre devant elle.

Audition de M. Chenavaz

M. Chenavaz, député de l'Isère, est introduit.

M. Chenavaz.—Bien que je n'aie pas été mêlé à toutes ces intrigues, j'ai demandé à être entendu parce que mon nom a été prononcé M. Pichat a rappelé que son interview du « Matin » avait été mal reproduite. Par cette interview il disait qu'il évitait de me parler après sa déclaration qu'il connaissait quatre parlementaires. Cela pouvait éveiller la suspicion à mon égard. Or c'est moi qui ai rompu toutes les relations avec M. Pichat, parce que j'ai su qu'il avait soutenu mon concurrent. M. Besson a parlé de moi avec une familiarité qui ne m'honore qu'à demi : « J'ai eu avec lui des relations de journaliste. Nous avons fait campagne ensemble aux diverses périodes électorales depuis 1898. C'est avant la nomination de la commission des congrégations, le 28 ou le 29 octobre, qu'il est venu me voir et il a en effet essayé non de me convertir à la cause des Chartreux, il savait que ce n'était pas possible, mais de me détacher de mes collègues de l'Isère, surtout de M. Rajon. Il voulait que nous ne prenions pas parti pour M. Rajon dans la campagne qu'il voulait entreprendre contre lui. Il a en effet déjeuné chez moi de 7 ou le 8 novembre suivant, mais je n'ai pas tenu le propos qu'il me prête : que chez lui le cœur allait plus vite que la raison. Je l'ai simplement plaisanté, lui anticlérical et radical-socialiste, de défendre les Chartreux. Je ne l'ai pas rencontré depuis.

Quant au prétendu faux que la président du conseil a lu à la tribune, c'est, en effet, moi qui l'ai communiqué. C'était une revue. Je l'ai communiquée à plusieurs de mes collègues de la droite. Ce n'était pas un faux.

M. Codet. — A quelle époque placez-vous la visite de l'X à la Grande-Chartreuse ?

M. Chenavaz. — Je l'ignore complètement ; je n'ai sur ce point, aucun renseignement personnel.

M. Codet. — Y a-t-il eu plusieurs visites de l'X ?

M. Chenavaz. — Je crois qu'il y en a eu plusieurs.

M. Codet. — A votre connaissance, outre la visite de l'X, y a-t-il eu d'autres tentatives de chantage ?

M. Chenavaz. — Je l'ignore.

M. Codet.—Avez-vous connaissance d'une lettre de M. Ed. Combes qui a paru dans les journaux dauphinois ?

M. Chenavaz. — Elle m'était adressée en réponse à des adresses de comités radicaux-socialistes que j'avais transmises. Cette lettre disait que le sort des congrégations était entre les mains, non du gouvernement, mais du Parlement et que le gouvernement avait seulement donné un avis défavorable à l'autorisation des Chartreux.

M. Albert Poulain. — Quand et comment le *Petit Dauphinois* a-t-il commencé sa campagne en faveur des Chartreux?

M. Chenavaz. — *Cette campagne a commencé* dès le mois de septembre, non dans le *Petit Dauphinois*, mais dans la maison même du *Petit Dauphinois*, dit la Coupole, où plusieurs journaux étaient imprimés, notamment celui de M. Gaucherand, qui avait pris l'initiative d'une pétition pour empêcher les Chartreux de partir, ce qu'ils manifestaient l'intention de faire dans tous les cas.

Le *Petit Dauphinois* a suivi plus tard ce mouvement et au deuxième tour des élections, il a soutenu la candidature de M. Pichat.

M. Poulain. — Quel est le rôle particulier de M. Baragnon dans la campagne en faveur des Chartreux ?

M. Chenavaz. — Il a été l'initiateur de toute la campagne. A un moment il a trouvé que Besson allait trop loin et il a voulu l'arrêter, mais Besson a tenu tête et a passé outre. La situation de M. Baragnon s'est alors trouvée en quelque sorte subordonnée à celle de M. Pichat.

M. Poulain. — Savez-vous si M. Baragnon a offert son appui à des hommes politiques moyennant finances ?

M. Chenavaz. — Ceci est assez délicat. Il y a eu pourtant une démarche de ce genre faite autrefois par M. Baragnon auprès d'un groupe de députés dont j'étais, pour en obtenir un concours financier.

M. Poulain. — Sont-ce les habitudes de la maison de demander de l'argent aux candidats ?

M. Chenavaz. — En 1895 j'étais candidat; M. Baragnon n'osa rien me demander à moi collaborateur de son journal; mais il soutint contre moi mon concurrent qui aurait versé, paraît-il, une somme de trente mille francs.

M. Anthime Ménard. — N'avez-vous pas soutenu M. Pichat contre M. Zévaès?

M. Chenavaz. — Non, mais au deuxième tour, le *Petit Dauphinois* a soutenu M. Pichat. Je n'y pouvais rien.

M. Chenavaz se retire.

Audition de M. Maillard

M. Maillard, syndic de la faillite Lepère est introduit.

M. Maillard prête le serment de dire ce qu'il peut justifier.

Le président. — La commission se préoccupe de connaître le mystérieux X. qui s'est présenté aux Chartreux. Savez-vous quelque chose ? (Mouvement d'attention).

M. Maillard. — La Caisse industrielle de Paris a été déclarée en faillite. J'ai fait mettre les scellés au domicile Lepère et un inventaire a été fait. Lepère faisait des opérations pour le compte des Chartreux. Comme syndic je ne puis rien dire de ces opérations, d'autant plus qu'une instruction est ouverte.

M. Colin.— Pouvez-vous nous dire si derrière certains des créanciers ou débiteurs de la faillite il n'y a pas les Chartreux ?

M. Maillard. — Non, les opérations étaient faites au nom de l'un d'entre eux.

M. Colin. — Avant votre nomination n'y a-t-il pas eu un autre liquidateur désigné ?

M. Maillard. — Il y a eu un liquidateur, M. Ract, nommé par une assemblée d'actionnaires que l'on peut qualifier de fictive.

M. Colin. — Les Chartreux ont-ils fait de grosses opérations ?

M. Maillard. — Mes fonctions ne me permettent pas de répondre.

M. Codet. — C'est étranger à l'affaire. (Interruptions).

M. Colin. — Non. Je dois dire que ma conviction intime est maintenant que M. Ed. Combes est absolument en dehors de cette affaire des Chartreux, mais il serait intéressant de connaître quels étaient les agents des Chartreux.

Le président. — M. Carbonneau était-il un des agents des Chartreux ?

M. Maillard. — Je ne connais pas ce nom là !

M. Bonnevay. — En dehors des affaires de bourse a-t-il été fait par la banque Lepère d'autres opérations pour le compte des Chartreux ?

M. Maillard. — Pas à ma connaissance.

M. Menard. — Ces opérations dont vous parlez sont des ventes ou des achats, c'est-à-dire les relations ordinaires d'un client avec une banque.

M. Maillard. — Oui des opérations absolument régulières.

M. Menard. — Et pour le compte d'hommes politiques, Lepère a-t-il fait des opérations ?

M. Maillard. — Pas que je sache. Mais je suis convaincu que certaines affaires n'ont pas figuré sur les livres. Il a créé de plus des sociétés filiales pour lesquelles il a fait des opérations.

M. Bonnevay. — Une troisième saisie a eu lieu depuis votre nomination ?

M. Maillard. —Oui ; en mai !

M. Colin. — Cette saisie a distrait certaines pièces à vos investigations ?

M. Maillard. — Certainement.

M. Poulain. — Avez-vous vu des lettres relatives à MM. Besson, Vervoort, Guerre.

Maillard.— Non. Je n'ai connu dans les pièces saisies que celle dont j'ai demandé communication comme syndic.

M. Berthoulat. — Vous n'avez pas trouvé trace d'une société pour l'exploitation de la marque de la Grande-Chartreuse.

M. Maillard. — Non !

M. Maillard se retire.

La commission décide qu'elle entendra ce soir si possible MM. Ract, Herbeaux, procureur de la République, et M. Lépine, préfet de police, si le président du conseil l'autorise à déposer.

M. Colin. — Il est clair que la commission doit être édifiée maintenant sur l'inanité des accusations portées contre M. Ed. Combes. Je propose qu'on n'entende plus de témoins.

M. Bonnevay. — Je suis de l'avis de M. Colin, mais il est intéressant d'entendre les témoins cités dans l'affaire de chantage auprès des Chartreux.

M. Fabre demande que la commission hâte ses travaux.

M. Déribéré-Desgardes remplace M. Flandin au fauteuil présidentiel.

Le président communique un rapport du procureur de la République, rendant compte de la façon dont ont été opérées les perquisitions Chabert et du résultat de ces perquisitions. Il estime qu'il y a lieu de conclure par un non-lieu.

M. Bonnevay croit qu'il serait nécessaire de prendre connaissance de certaines pièces dont il est question dans ce rapport, et fait la proposition que communication de ces pièces soit faite à la commission.

M. Berthoulat appuie cette proposition. La commission ne peut pas, dit-il, sans le contrôle des pièces, sembler adopter certaines phrases de ce rapport concernant des relations des personnes qui y sont nommées.

M. Bonnevay pense qu'il faut rester dans les limites très sages où la commission s'était maintenue. En ce qui concerne M. Chabert, la commission décide qu'on demandera au garde des sceaux communication du scellé numéro 1.

Nouvelle audition de M. Pichat

M. Pichat est introduit.

M. Pichat. — C'est avec une douleur profonde que je vous rends compte de l'inutilité de ma démarche auprès des Chartreux, que j'ai faite avec tout mon cœur. Leur cause et leur honneur auraient gagné à ce qu'ils se décidassent à rompre le silence.

M. Bouhey Allex rappelle que M. Pichat a dit à la tribune avoir les preuves de la tentative faite auprès des Chartreux. N'est-il pas disposé à se dégager de la part de responsabilité qu'il a ainsi encourue, aussi bien que de celle qu'il a assumée en ce qui concerne M. Besson, en se solidarisant pour ainsi dire avec lui ?

M. Pichat. — Je me suis expliqué sur l'incident de la tribune. J'entendais dire seulement que j'avais une certitude. C'est le sens que j'attachais à ce mot de « preuves ».

Je ne me solidarise pas avec M. Besson, mais je ne puis rien retirer de ma déposition qui était absolument sincère. Je proteste énergiquement contre les allégations de M. Mazet.

M. Rouse. — Au sujet de la proposition faite au prieur à Fourvoirie, comment le fameux X. a-t-il pu approcher le prieur, qui n'est pas d'accès facile ?

M. Pichat. — Je l'ignore.

M. Rouse. — Ne croyez-vous pas qu'il était envoyé par un groupe de la Chambre, celui auquel appartenaient les quatre parlementaires ?

M. Pichat. — Je n'ai aucun idée là-dessus, et je n'ai rien à dire.

M. Lemoigne. — Si M. Pichat voulait aujourd'hui donner ces noms, je m'y opposerais personnellement. Ce serait une calomnie anonyme de plus, lancée sans qu'il soit possible de la prouver ou de la détruire.

M. Codet. — A quelle date placez-vous la visite de l'X., à la Grande-Chartreuse ?

M. Pichat. — Je n'en sais rien. C'est le 8 mai que j'en ai parlé au Père général.

M. Codet. — Que vous a-t-il dit ?

M. Pichat. — Notre conversation a été assez vague ce jour-là. Il m'a simplement parlé des 300.000 francs à verser d'abord, et des deux millions à donner ensuite pour être autorisés.

M. Codet. — Il ne vous a pas cité de date ?

M. Pichat. — Ce jour-là, il ne m'a cité aucune date et aucun nom.

M. Vogeli. — J'ai été, hier, très indigné des allégations de M. Mazet. J'apporte ce témoignage : Le 13 mars, à plusieurs reprises, M. Pichat est venu me trouver pour me raconter ce qu'il apprenait au fur et à mesure de M. Besson, à propos des démarches de la journée, et j'affirme que M. Pichat, que ces révélations paraissaient fort émouvoir, a été non l'instigateur, mais la dupe et la victime de la campagne de M. Besson.

Sa démarche auprès de moi et de M. Ant. Dubost prouve évidemment sa bonne foi.

M. Pichat. — Je remercie très chaleureusement M. Vogeli de son témoignage.

M. Pichat se retire.

Le président communique une lettre de M. Paulin Silvan, avocat.

La commission, après avoir entendu cette lecture, passe à l'ordre du jour.

Audition de M. Rajon

M. Rajon, député. — La demande d'autorisation des Chartreux fut déposée à l'extrême limite du délai légal. Le 20 août, le conseil général de l'Isère émettait à une forte majorité, un vœu pour l'application énergique de la loi sur les congrégations. C'est alors que commença la campagne de presse et de pétitions en faveur des Chartreux. Les pétitions étaient publiées dans les journaux religieux et dans l'«Impartial de l'Isère», journal nationaliste qui était la propriété de M. Baragnon. Les deux autres journaux, le «Réveil du Dauphiné» et le «Petit Dauphinois», ne tardaient pas à passer à la cause des Chartreux.

Le 7 octobre, la demande d'autorisation est transmise au préfet de l'Isère, avec une indication favorable, et l'avis du ministre des finances portant : «pas d'objection ». Je vis le secrétaire général, M. Ed. Combes, et je lui demandai les intentions du gouvernement. Il me répondit que l'avis très arrêté du président du conseil, était que les Chartreux devaient être condamnés, parce que leur demande d'autorisation ne portait que sur leur seul établissement ayant une annexe commerciale. Il était entendu que le projet de loi qui les concernait leur serait défavorable. Il nous était indifférent que le projet fut présenté à la Chambre ou au Sénat. A ce moment, la campagne de presse était évidemment organisée par le P. Rey et le «Petit Dauphinois» et consorts. M. Baragnon était manifestement le principal instigateur de toute cette affaire. Il a trouvé à un certain moment, que M. Besson allait trop loin, mais il n'a pu le retenir. La moralité de M. Baragnon est prouvée par l'affaire des Comptoirs malgaches qui a motivé sa démission de président du conseil général des Bouches-du-Rhône en 1887, où il a touché une somme de 360.000 francs.

M. Vogeli. — Voilà des faits relatifs à la vénalité de M. Baragnon. L'introduction de M. Baragnon dans l'Isère est très postérieure. Ces faits étaient-ils connus du parti radical ?

M. Rajon. — Je les ai connus en 1900, mais je ne crois pas qu'ils le fussent auparavant. Ils couraient cependant le public. Certainement, la campagne de M. Baragnon dans l'Isère, était une campagne intéressée. Les Chartreux avaient un intérêt considérable à faire croire que dans l'Isère, le parti républicain lui-même leur était favorable. Je suis persuadé que ce n'est pas la communauté qui a été demander à M. Baragnon ou à M. Besson de la défendre, mais je pense que le «Petit Dauphinois» a offert d'abord, et peut-être imposé, par la suite, son concours à l'abbé Rey.

Je me demande si ce ne sont pas des mêmes qui auraient été les fameux X. mystérieux que recherche la commission.

M. Rajon se retire.

Audition de M. Herbeaux

M. Herbeaux est conseiller à la cour de cassation et ancien procureur de la République.

Le président. — Y a-t-il à votre connaissance, un lien entre l'affaire des Chartreux et M. Lepère ?

M. Herbeaux. — J'ai fait ouvrir une instruction contre trois banques, la Banque centrale, la Caisse industrielle et la Société Générale de banque, qu'un lien étroit unissait, et dont Lepère dirigeait les deux premières. Domicilié à Paris, M. Lepère avait également une villa à Saint-Cloud. M. Bert m'a dit être informé que le Père général des Chartreux aurait visité Lepère à Saint-Cloud.

M. Colin. — Quelle est la date des visites du Père général à M. Lepère à Saint-Cloud ?

M. Herbeaux. — Je l'ignore.

M. Trannoy. — Les Chartreux figurent-ils comme débiteurs dans les comptes des banques ?

M. Herbeaux. — Non, chez un des inculpés a été trouvée une somme importante appartenant à une congrégation religieuse de femmes, qui a, je crois, son siège à Tours.

Me Lemoigne. — Quel était ce Lepère ?

M. Herbeaux. — Un homme taré, poursuivi plusieurs fois et condamné il y a dix ans pour banqueroute. C'est un financier véreux. J'ai fait établir un signalement très précis, mais je ne l'ai jamais vu et je ne crois pas qu'on ait de lui une photographie récente.

M. Herbeaux. — Etant en Belgique, il a été prévenu par téléphone, et s'est empressé de disparaître.

M. Herbeaux se retire.

La commission décide qu'elle ne siégera pas ce soir.

Audition de M. Zévaès

M. Zévaès, député, 31 ans, est introduit.

M. Zévaès rappelle l'origine de la campagne en faveur des Chartreux.

M. Zévaès conclut ainsi : S'il est exact qu'en décembre 1902, les Chartreux aient été victimes d'une tentative d'extorsion de fonds, pourquoi ne l'a-t-on pas fait connaître au moment de la discussion de leur autorisation ?

M. Rouse. — Avez-vous eu comme journaliste des relations avec M. Baragnon ?

M. Zévaès. — Je l'ai vu à Grenoble en 1888. Je l'ai revu dans les couloirs de la Chambre, mais j'étais édifié sur lui et je répondis à ses avances, que je n'avais pas assez d'argent pour devenir son ami.

M. Zévaès se retire.

Demain, séance à 1 h. 30. Audition de MM. Ract, liquidateur : Beer, juge d'instruction ; Lépine, préfet de police ; G. de Maizières, rédacteur au «Gaulois» ; Devos, administrateur de la «Libre Parole».

La séance est levée à 7 h. 40.

***

Quelques contradictions

Un rédacteur du *Soleil* a recueilli l'impression d'un membre de la commission d'enquête sur les dépositions de M. et Mme Guerre et M. Mazet. Ce député lui signala les contradictions relevées.

Notre confrère ajoute: «Il nous a assuré que les lettres reçues et produites par M. Guerre pour les faits se rapportant au 16 mars 1903, démarche en faveur des Chartreux, avaient été écrites par sa femme et ce malgré les explications données par M. Audier de ce fait.

»Pour être sûrs de ne pas être contredits, ajoutons que les missives étaient écrites sur du papier à en-tête de la Taverne des Dauphins. On ne peut s'empêcher d'être perplexe quand on s'aperçoit que cette lettre répond justement aux questions agitées par l'entrevue du 14 et qu'on y relève cette phrase caractéristique: «Je ne demande pas mieux que de servir de trait d'union à la démarche dont vous m'avez parlé dans l'esprit du membre de cette commission.»

Il semble évident que ces pièces sont apocryphes et fabriquées pour les besoins de la cause.

Un bruit singulier

On raconte avec beaucoup d'insistance que M. Cottignies, procureur de la République, a écrit au président de la commission d'enquête pour le prévenir que l'instruction ouverte à la demande de la commission pour tentative de corruption était close, et qu'il allait être prononcé une ordonnace de non-lieu à l'égard de M. Chabert.

Mais il aurait, paraît-il, annoncé en même temps que dans les papiers saisis chez M. Chabert, on trouve la preuve qu'il existait une association entre M. Chabert, M. Lagrave et un sieur Bonnet, un sieur Laurens et M. Millerand, au moins pour quatre affaires et que deux d'entre elles avaient trait à des décorations.

Nous rapportons ce qui précède sous toutes réserves, mais cela fait un bruit énorme dans les couloirs intimes des députés. On prévoit, en particulier, que M. Millerand demandera à être entendu sur-le-champ par la commission.

On commente beaucoup cet acte évident de vengeance de M. Combes.

Voici la phrase à peu près textuelle par laquelle M. Cottignies termine sa lettre à la commission : « Des pièces saisies chez M. Chabert, il résulte la preuve que des relations très étroites, ont existé entre MM. Chabert, Lorens, Lagrave, Millerand et Bonnet, au sujet de grosses affaires industrielles dont M. Millerand s'est occupé autant comme avocat que comme ministre du commerce. »

Cette conclusion, sa forme bizarre, le désir évident qu'on y trouve de mettre M. Millerand en cause, ont produit une très grosse émotion. « C'est presque une dénonciation en règle, dit-on, et on a voulu, par une rédaction savante et fielleuse, signaler au regard des affaires industrielles dont s'occupait M. Millerand, sa qualité de ministre du commerce.»

On prévoit, de ce chef, un débat très prochain à la commission d'enquête d'abord, mais aussi à la Chambre où il serait demandé au garde des sceaux des explications sur son attitude singulière certainement dictée par le fait du prince à rebours du procureur de la République.

Nous croyons savoir que dans l'entourage de M. Millerand, on s'est occupé de cette éventualité. En tous cas, il y régnait vers les 5 heures du soir, une très forte agitation.

M. Duclaux-Monteil en sortant, nous disait à propos de cette attaque directe à l'ancien ministre de Waldeck : « Serait-ce la déconvenue annoncée ? »

De son côté, la «Liberté», dans sa deuxième édition, dit que la note au crayon sur papier blanc dont on a parlé dans les journaux: «M. 12625, numéro du téléphone » de M. Millerand émanait du chef de cabinet du ministre du commerce, le 19 juillet 1900, et avait trait à la promotion de M. Bonnet comme officier de la Légion d'honneur.

L'affaire Lepère

M. Berr, juge d'instruction, qui a interrompu ses vancances en raison de l'affaire Lepère, est venu à son cabinet cet après-midi pour compulser les dossiers de cette affaire.

A 4 heures, il a été mandé chez M. Bulot, procureur général, et a eu une longue conférence avec ce magistrat.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 28 juin, 4 h. soir.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Voici le compte rendu officieux de la réunion : M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, a entretenu le conseil de la situation en Extrême-Orient, ainsi que des différentes affaires extérieures en cours.

Les ministres se sont ensuite occupés des questions qui figurent à l'ordre du jour des deux Chambres.

SÉNAT

Notre correspondant particulier nous télégraphie:

Paris, 28 juin, 7 h. soir.

LA SÉANCE

Toujours même affluence au palais du Luxembourg, pour assister à la continuation du débat sur la suppression de l'enseignement congréganiste. Les tribunes publiques sont absolument combles et les sénateurs sont presque au complet quand, à 2 h., **M. Fallières** ouvre la séance.

M. Bérard, sous-secrétaire d'Etat, et M. Dumay, directeur des cultes, sont seuls au banc du gouvernement.

LE PERSONNEL DES CHEMINS DE FER

Le président annonce que M. Ponthier de Chamaillard demande à interpeller le ministre des travaux publics sur le retard apporté par un fonctionnaire de son département à la communication de certains documents à la commission sénatoriale chargée d'examiner le projet de loi sur la réglementation du travail des mécaniciens, chauffeurs et agents de trains.

La date de la discussion sera fixée ultérieurement.

LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Le Sénat adopte ensuite un cahier de crédits supplémentaires portant sur les exercices 1903 et 1904. C'est la deuxième demande de crédits supplémentaires en moins de huit jours.

L'enseignement congréganiste

Puis la discussion générale du projet adopté par la Chambre supprimant l'enseignement congréganiste est reprise.

M. de Lamarzelle vient répondre aux arguments développés vendredi par M. Combes. Il ne veut pas mettre en question le droit de l'Etat, à condition toutefois qu'il ait des limites.

Selon la formule exposée par M. Clémenceau au cours du débat sur l'abrogation de la loi Falloux lorsque l'Etat a exigé les garanties convenables de moralité et de capacité de quiconque veut enseigner, il a épuisé ses droits, à moins qu'il ne soit une théocratie enseignante. (Très bien ! à droite et au centre.)

Vouloir aller plus loin de la part de l'Etat moderne serait une chose énorme, car aujourd'hui l'Etat c'est vous, Monsieur Combes ; demain, ce sera M. Jaurès, peut-être après-demain M. Ch. Dupuy. (Protestations à l'extrême gauche.)

M. Halgan. — Vous ne voulez plus que le cabinet tombe ?

M. de Lamarzelle. — Il y a deux siècles, l'Etat c'était Louis XIV, et si M. Combes eût vécu alors comme protestant, il se fût plaint sans doute des droits de l'Etat. (Rires à droite.)

Le droit de surveillance de l'Etat étant ainsi délimité, le brillant orateur de la droite répond à l'argument qui consiste à prétendre que les congréganistes sont incapables de former la jeunesse parce qu'ils ne supportent pas les charges de la société.

M. de Lamarzelle. — En vérité, quelles sont donc les charges sociales qu'ils esquivent ? L'impôt ? Ils le paient comme tous les citoyens ; le service militaire ? Ils l'accomplissent comme tout le monde. Alors, que signifie le reproche ?

Ah oui ! vous le blâmez de faire vœu de célibat ; mais sont-ils donc les seuls parmi les citoyens qui ne se marient point, qui ne forment point de famille ? (Très bien ! à droite et au centre.)

M. Clémenceau. — Ils ne se bornent point à ne pas se marier, ils abandonnent leur famille et la laissent, quand elle est pauvre, à la charge de la communauté. (Vives protestations à droite.)

M. Delahaye. — On ne fera croire cela qu'aux naïfs !

M. de Lamarzelle. — Je pourrais vous prouver le contraire.

M. Clémenceau. — Par le seul fait qu'ils font le vœu de pauvreté, ils renoncent à tous ces devoirs. (Réclamations à droite.)

M. Delahaye. — La vérité, c'est qu'on est jaloux de leur succès.

L'amiral de Cuverville. — M. Buisson l'a dit.

M. de Lamarzelle. — Ce n'est pas pour se débarrasser d'une charge qu'ils se font congréganistes, mais pour faire un sacrifice. (Exclamations à l'extrême gauche.) La seule chose que vous puissiez leur reprocher, c'est le succès de leurs efforts ; c'est la concurrence qu'ils font à vos établissements. (Approbations à droite.)

L'orateur rappelle ensuite les promesses faites par M. Waldeck-Rousseau en 1901, de ne jamais toucher aux congrégations autorisées.

M. de Lamarzelle. — Les promesses de M. Waldeck-Rousseau n'ont pas été tenues. En ce moment, on achève les congrégations autorisées ; demain, ce sera le tour des prêtres séculiers, des catholiques. (Applaudissements à droite.)

M. Le Provost de Launay. — C'est la gradation.

M. Sébline. — C'est la thèse de M. Zévaès qui triomphe.

M. de Lamarzelle. — Je sais bien que le rapporteur, M. Saint Germain, a protesté en ce qui concerne les prêtres séculiers.

M. Saint Germain. — En mon nom personnel ! (Exclamations à droite.)

M. de Lamarzelle. — Vous avez protesté avec énergie !

M. Saint Germain. — Une énergie personnelle!

M. Le Provost de Launay. — Et, demain, ce sera le monopole.

Une voix à gauche : Nous l'espérons bien ! (Exclamations à droite et au centre.)

M. de Lamarzelle. — Oui, c'est aux catholiques à la religion, que vous en voulez ; vous voulez purement et simplement détruire vos adversaires.

L'éloquent sénateur du Morbihan raille ensuite M. Combes de ses tendances à l'excommunication et rappelle que M. Henry Maret, M. Goblet et aussi M. Ch. Dupuy sont exclus de la République par le président du conseil.

M. Milliard. — Nous répondrons sur ce point à M. Combes, au nom du parti républicain : On aura beau faire, on ne nous mettra pas en dehors de la République. (Vives approbations au centre. Bruit à l'extrême gauche).

M. Sébline, s'adressant à l'extrême gauche : Nous représentons mieux que vous le parti républicain !

M. de Lamarzelle. — Ah ! vous nous présentez aux foules comme des intolérants qui veulent imposer d'autorité leurs doctrines. C'est vous, Monsieur le président du conseil, qui voulez imposer les vôtres au pays ! (Très bien ! à droite et au centre.)

A propos du droit du père de famille, on a lancé contre les catholiques cette accusation injuste : Malheur aux pauvres !

Ah ! Messieurs, oser crier : Malheur aux pauvres ! à ce parti catholique qui compte dans ses rangs ces admirables Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et tant de religieux qui sacrifient leur vie, qui se sacrifient tous les jours avec un éclat incomparable ! (Longs applaudissements à droite).

S'il est un parti auquel on ne puisse adresser pareille injure, c'est au catholicisme. (Nouveaux applaudissements).

L'orateur montre ensuite que l'école officielle n'est pas neutre, et il cite l'opinion de M. Jules Simon, disant que l'école neutre est condamnable.

M. de Lamarzelle. — D'ailleurs, autrefois, M. Viviani vous a dit qu'il fallait supprimer la neutralité par la contrainte légale.

M. des Farges. — Il avait raison. (Vives exclamations à droite et au centre. Mouvement prolongé).

M. de Lamarzelle. — Je prends acte de cette déclaration, et je constate que la gauche ne proteste pas contre elle. (Très bien ! à droite et au centre.)

Vous voulez chasser la foi de l'école et la remplacer par la raison avec un grand R. Je vois bien la raison de Pasteur, la raison de M. Berthelot, malheureusement aussi la raison de M. Homais. (Rires à droite et au centre.) Je ne vois nulle part la raison avec un grand R — Je ne vois qu'une chose: C'est que M. Combes a outragé le catholicisme en disant que la morale s'était réfugiée dans les loges.

Ce que vous voudriez, c'est un catholicisme dont vous nommeriez les évêques et qui serait séparé du Pape. Or, le catholicisme, vous le savez bien, ne peut exister qu'avec le Pape. (Applaudissements à droite.)

M. Leydet. — Et avec l'Allemand ! (Protestations à droite.)

M. de Lamarzelle. — Expliquez-vous sur ce mot « allemand ».

Le sénateur du Morbihan attend.

M. Leydet, pâle, ne répond rien. Il est conspué par la droite.

M. de Lamarzelle. — Le président du conseil a dit qu'il voulait rétablir l'unité morale du pays. Comment peut-il espérer que nous allons cesser de combattre, alors qu'il foule aux pieds nos croyances et nos convictions ! (Vive approbation à droite et au centre.)

Vous auriez beau supprimer tous vos adversaires, vous n'auriez pas pour cela la pacification générale ; vous vous combattriez les uns les autres. Vous n'avez même pas attendu notre disparition pour cesser d'être unis entre vous.

M. Combes, dans l'Aisne, dénonçait les perfidies de sa majorité.

M. Sébline. — Nous avons su relever le gant. (Très bien ! au centre).

M. de Lamarzelle. — Nous avons vu M. Combes insinuer qu'un ancien ministre du cabinet Waldeck-Rousseau s'enrichissait des dépouilles des congrégations. (Rires à droite). Les cabinets Combes et Waldeck-Rousseau se font la guerre, non avec l'épée, mais avec le poignard enfoncé jusqu'au manche. (Vives approbations).

M. Leydet. — *Et vous bénissez les poignards !* (Rires).

M. de Lamarzelle. — Vous recommencez la politique de vos ancêtres, avec le sang et la grandeur en moins. Le sang viendra peut-être ; quant à la grandeur, aucun de vous ne peut l'espérer. (Bruit à gauche.)

M. Desfarges à la droite. — Elle viendra quand vous serez au pouvoir !

M. Le Provost de Launay. — Il y aura moins de boue, moins de cercles, moins de casinos. (Très bien ! à droite.)

Au mot de cercles, le **président** se tourne furieux vers la droite, comme s'il voulait répondre ; mais, se ravisant, il se tient coi.

M. de Lamarzelle. — Nous avons vu récemment la désunion dans votre ministère, même lors de la discussion de ce projet de loi à la Chambre. Le ministre des affaires étrangères a refusé de défendre la thèse du président du conseil et c'est le ministre des colonies qui a consenti à faire le discours.

M. Combes. — C'est inexact ! (Oh ! Oh ! à droite et au centre).

M. de Lamarzelle. — M. Combes s'est plu à jeter le sarcasme à ses victimes ; on l'a vu et entendu parler des œillades de la sécularisée à un certain banquet du commerce et de l'industrie.

M. de Chamaillard. — Il insultait ses victimes !

M. Halgan. — C'est abominable !

M. de Lamarzelle. — Mais vous n'arriverez à rien. Votre loi actuelle ne tient pas debout. Il y a une fissure qui est fâcheuse pour le succès de vos idées; cette fissure, c'est le maintien des noviciats. C'est le propre de ces lois de circonstances d'être toujours des lois boiteuses. Pour être sûrs qu'elles seront bien appliquées, vous voulez avoir non plus des juges, mais des exécuteurs. (Très bien ! à droite et au centre). C'est pour cela que vous voulez suspendre l'inamovibilité de la magistrature. (Vives approbations à droite).

On ne supprime pas les congrégations en leur œuvre par des lois persécutrices. Malgré vous, la congrégation vivra parce que vous ne pourrez atteindre la force d'où procède le catholicisme. (Longs applaudissements à droite).

Vous n'arriverez qu'à créer deux Frances. Nous voyons en ce moment une France qui, jusqu'ici, n'osait pas lever la tête, la France du drapeau rouge. Le gouvernement actuel a développé la puissance des partis révolutionnaires. C'est la grande responsabilité qu'il portera devant l'histoire.

Des salves d'applaudissements éclatent à droite et au centre. Tous les sénateurs de la droite se lèvent et vont féliciter l'éloquent sénateur du Morbihan.

Discours de M. Gourju

M. Gourju, sénateur progressiste, succède à M. de Lamarzelle.

Il tient à s'élever contre la conception de l'Etat et de liberté de M. Combes, et montre que sa théorie des droits supérieurs est la négation de la liberté. Il expose que les Anglais ne reconnaissent pas le droit supérieur de l'Etat, et qu'aux Etats-Unis, il n'y a même pas de ministère de l'instruction publique.

M. Gourju. — Au fond de cette querelle, où l'on ne veut voir qu'une question de vie ou de mort pour les congrégations, il se cache quelque chose qui n'est pas moins digne de nos préoccupations : la genèse de la loi que le Sénat est appelé à discuter, et la preuve que le régime parlementaire tel que l'organise la constitution est en ce moment complètement faussé. Le régime parlementaire, c'est le gouvernement par des ministres responsables devant le Parlement. C'est donc du gouvernement qu'une loi comme celle-ci devrait émaner, car s'il est une question redoutable à soulever dans un pays, c'est bien celle qui se pose ici. (Applaudissements à droite et au centre.) Or, nous savons que le projet en discussion est né en dehors du cabinet, que le ministère se l'est laissé imposer par tels et tels membres de cette majorité que, d'après les règles parlementaires, il devrait conduire. (Très bien ! Très bien !) Le cabinet, loin de s'en excuser, s'en fait gloire.

Après avoir traité la question constitutionnelle, le sénateur du Rhône soutient le droit des pères de famille, et rappelle la parole d'Auguste Comte, disant que la famille avait le droit d'exercer, seule, dans toute sa plénitude, l'éducation de ses enfants.

M. Gourju. — Les conventionnels avaient dit : « L'enseignement est libre ».

M. Maurice Faure. — Mais ils avaient au préalable supprimé les congrégations.

M. Gourju. — Ils avaient aussi supprimé plusieurs d'entre eux par la guillotine, et même des gens qui n'étaient pas conventionnels. (Rires et applaudissements.) L'orateur combat ensuite la thèse de M. Combes sur l'unité morale, et soutient qu'une société uniforme ne saurait exister.

M. Gourju. — Alors qu'entendez-vous donc par cette unité morale dont vous invoquez sans cesse le nom ? Je crois que vous seriez fort embarrassés de le dire et que c'est seulement une formule commode pour faire passer une loi dont vous espérez qu'elle réduira dans l'avenir le nombre de vos adversaires politiques. (Nombreuses approbations). Mon grand-père fut élevé chez les Oratoriens, avec Fouché et Collot d'Herbois. Eh bien, en 1814, mon grand-père mourait à Lyon, doyen de la Faculté des lettres et dans une situation modeste, mais entouré de considération. Quant à Fouché, qui fut jacobin, il flagorna tous les régimes et trahit la Révolution pour être ministre de Louis XVIII, dont il avait fait guillotiner le frère ! (Applaudissements à droite et au centre). Et ce Fouché, d'ailleurs, a laissé dans l'histoire le souvenir le plus méprisé. (Nouveaux applaudissements). Voilà comment la contrainte ne peut créer l'unité morale.

L'orateur, passant à un autre ordre d'idées, montre les charges considérables qu'entraîneraient les fermetures d'écoles, et arrive à sa péroraison.

M. Gourju. — Vous allez porter un coup à la République, parce que vous allez laisser croire qu'elle est trop faible et trop débile pour supporter la liberté. (Vifs applaudissements à droite et au centre).

Discours de M. de Montfort

M. de Montfort, sénateur de la Seine-Inférieure, déclare apporter au Sénat l'énergique protestation de la grande majorité des électeurs qu'il représente, et vouloir défendre les droits des pères de famille. Il rappelle les efforts de M. Waldeck-Rousseau pour arrêter l'incendie qu'il avait allumé, et donne lecture de passages de discours de l'ex-premier, où les congrégations autorisées étaient assurées de n'être jamais inquiétées.

M. de Montfort. — M. Waldeck-Rousseau a été dans l'impossibilité absolue d'apprivoiser ses amis. (Rires). C'est toujours la même chose. Toutes les fois qu'ils tentent d'engager la lutte, les Girondins succombent invariablement contre les Jacobins. Vous irez jusqu'au bout, jusqu'au monopole qui, en dehors de la liberté, est la seule solution logique possible. (Très bien ! à droite). On a le droit de dire aujourd'hui que les engagements pris vis-à-vis du Parlement ont été violés d'une façon déloyale. Le gouvernement attendit que toutes les congrégations aient formulé leurs demandes d'autorisation avec des pièces à l'appui, pour leur dire : «Maintenant que nous avons tous les renseignements qui nous sont nécessaires, nous vous supprimons. (Très bien ! à droite).

M. Combes veut aujourd'hui, d'un trait de plume, faire disparaître les écoles qui donnent l'enseignement à plus de 1.500.000 enfants, et ne se soucie pas des charges très considérables qui vont en résulter pour l'Etat et les communes. Rien ne l'arrête. Il est entraîné par une passion aveugle. Eh bien ! un peuple qui laisserait, sans protester, consommer la ruine des œuvres des De la Salle et des Vincent-de-Paul, serait mûr pour la servitude. (Vifs applaudissements à droite et au centre). Messieurs, la roue de la Fortune tourne et le suffrage universel est changeant. Que dirait le parti républicain, si demain la situation s'étant transformée, on poussait, malgré lui, ses fils au séminaire pour en faire des capucins ou des moines ? (Très bien ! Très bien !)

M. de Montfort étant fatigué, la suite de son discours est renvoyée à demain.

Le renvoi de la discussion à jeudi, demandé par la droite, est repoussé par 179 voix contre 103.

La séance est levée à 5 h. 55.

Chambre des Députés

Notre correspondant particulier nous télégraphie :

Paris, 28 juin, 7 h. 10 soir.

SEANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 h., sous la présidence de M. Etienne.

LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES

La Chambre reprend la discusion du projet de loi relatif au contrôle des Sociétés d'assurances sur la vie.

M. Congy défend un contre-projet ayant pour objet de maintenir le système de l'autorisation préalable, au lieu du système de l'enregistrement adopté par la commission.

M. Chastenet, rapporteur, combat le contre-projet. Le système de l'autorisation pourrait créer des difficultés diplomatiques, quand il s'agirait d'autoriser des *Compagnies étrangères*. Le régime de l'entrément est plus large et plus libéral et il donne des garanties suffisantes aux intéressés.

Le contre-projet est repoussé par 409 voix contre 21.

M. Borgnet. — Je proteste contre ce qui se passe aux séances du matin. On y discute les lois sociales les plus importantes et au vote, il n'y a pas plus de 30 ou 40 membres présents. Chaque fois que l'occasion s'en présentera, je protesterai contre un pareil scandale. Ce qui se passe est absolument dérisoire. (Applaudissements à droite. — Bruit.)

Le rapporteur. — Les paroles de M. Borgnet ne peuvent s'appliquer aux séances du matin et en particulier à la discussion de cette loi, qui a lieu dans le recueillement le plus complet.

M. Borgnet. — C'est le recueillement de l'absence ! (Nouveaux applaudissements. — Bruit prolongé.)

Les 5 premiers articles sont adoptés.

Sur le paragraphe premier de l'aricle 6, **M. de Castelnau** critique la disposition qui ne soumet les entreprises étrangères à l'obligation de la réserve de garantie que pour les opérations réalisées en France et en Algérie. Si les contrats sont souscrits hors de France, la Compagnie soutiendra qu'elle ne relève en aucune manière de la loi française et elle se dérobera à tout contrôle. Il sera peut-être sage d'élaguer les expressions du texte et de leur substituer celles-ci, par exemple : opérations réalisées avec des contractants citoyens français résidant en France et contrats souscrits par des citoyens français résidant en France. (Très bien ! Très bien !)

Le rapporteur. — Le texte proposé par M. de Castelnau, serait très restrictif; mais, pour unifier la formule, la commission accepte de mettre partout ces mots : « Opérations réalisées en France ou dans les colonies.»

MM. Ferreste et Congy soutiennent l'amendement de M. de Castelnau, qui est renvoyé à la commission.

Le paragraphe premier de l'article 6 est réservé.

Le reste de l'article est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi matin.

Cette après-midi, séance à 2 heures.

La séance est levée à 11 h. 30.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Brisson.

L'INTERPELLATION GAYRAUD

Le président. — J'ai reçu de M. Gayraud une demande d'interpellation sur l'interdiction faite à plusieurs ecclésiastiques de se présenter à l'agrégation.

Le ministre de l'instruction publique. — Le gouvernement est à la disposition de la Chambre pour discuter cette interpellation, qui a fait un certain bruit dans la presse.

Cris à l'extrême gauche. — A la suite. (Protestations indignées à droite.)

M. Lasies. — Qu'est-ce que vous faites de la déclaration des droits de l'homme? (Bruit.)

M. l'abbé Gayraud. — J'insiste pour que l'interpellation soit discutée après celle de M. Prache, vendredi prochain. Il y a urgence à cause de l'ouverture prochaine du concours d'agrégation. (Très bien ! à droite.)

La majorité proteste de plus belle et vote en bloc le renvoi de l'interpellation à la suite.

M. Chaumié va causer avec l'abbé Gayraud à son banc.

Projets divers

La Chambre adopte un projet de résolution de M. Germain Périer ayant pour objet d'autoriser une loterie en vue de la création d'un musée à Autun.

La Chambre adopte plusieurs crédits.

LES INONDATIONS DE MAMERS

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à ouvrir, au ministère de l'intérieur et des cultes, un crédit de cinquante mille francs destiné à venir en aide à la ville de Mamers et aux habitants victimes de l'orage du 7 juin 1904.

MM. Caillaux, Bansard, Desboiset, Galpin, demandent l'élévation de crédit à 100.000 fr.

Cet amendement est adopté, ainsi que l'ensemble du projet.

LA LOI MILITAIRE

La Chambre reprend la discussion de la loi militaire.

M. le président rappelle que la Chambre s'est arrêtée hier au paragraphe 2 de l'article 40, ancien 41.

M. Colliard demande la suppression de ce paragraphe.

Je n'ignore pas que toutes les mesures nécessaires seront prises en vue d'admettre les demandes des soutiens de famille, mais ces demandes causent une grande perte de temps. Depuis qu'on prend l'avis du préfet, nous nous sommes aperçus, par parenthèse, que les choses se passaient beaucoup mieux. (Protestations à droite).

M. de Ramel. — Nous, nous avons constaté, au contraire, plus de partialité. (Très bien ! mêmes bancs. Bruit).

M. Colliard. — Avec cette catégorie de dispensés et les pompiers, qui sont exemptés de ces périodes, le nombre des hommes non appelés est assez considérable pour qu'il n'y ait vraiment pas d'inconvénient à supprimer la période d'exercice elle-même. Il faut voir dans quelles conditions on prend les hommes de l'armée territoriale, comment on les habille. Il y aurait une grande économie pour le budget de la guerre à ne pas faire ces appels, qui dérangent le monde du travail, les patrons comme les ouvriers. Le pays approuvera la Chambre si elle prononce la suppression de ces périodes. (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. Gouzy appuie l'amendement.

M. Berteaux, rapporteur. — Notre réseau de fortifications nous oblige à garnir nos places de 500 à 600.000 hommes le jour de la déclaration de guerre. C'est à l'armée territoriale qu'incombe le soin d'occuper ces places en temps de guerre. Les territoriaux n'auraient pas le temps de se familiariser avec les armes nouvelles. Si on supprime les appels des territoriaux, le Français se figurera avoir rempli toutes les obligations militaires après sa deuxième période de réserve. (Protestations sur divers bancs). En 1868, on voulait organiser la garde mobile. Il y eut des hommes, des généraux même, qui estimèrent qu'il suffisait de l'organiser sur le papier. Il ne faut pas recommencer de pareilles fautes ! (Applaudissements).

M. Sireyjol. — Il y a un danger à faire exécuter sans entraînement des manœuvres à des hommes de 40 ans et des inconvénients dans la situation où l'on peut mettre des pères de famille pour de simples pécadilles. (Très bien à l'extrême gauche). Je rends hommage à la valeur des officiers.

M. Gauthier de Clagny. — Vous passez votre temps, dans vos journaux, à les traiter de brutes galonnées ! (Rires).

M. Sireyjol. — Ils peuvent se laisser entraîner à frapper des pères de famille de punitions regrettables.

Le général André. — Le maintien des périodes est absolument indispensable. Avec la loi de 2 ans, il est possible de diminuer la durée des périodes pour ne pas demander au pays des sacrifices inutiles, tout en maintenant l'organisation de l'armée territoriale. Ayant dans une certaine mesure la responsabilité de l'armée (exclamations), j'ai été très sensible au reproche d'avoir diminué les périodes. Si je l'ai fait c'est qu'on peut le faire ! (Applaudissements sur divers bancs).

M. Gouzy insiste pour la suppression.

Le colonel Rousset. — Je proteste contre l'assertion que la période de 6 jours est inutile. Sans doute elle ne suffit pas pour parcourir le cycle de l'instruction, mais quand elle ne servirait qu'à faire une répétition générale de ce qui se passera le jour de la mobilisation, elle serait de la plus grande utilité. (Applaudissements. Bruit).

La suppression des 13 jours

Cette question passionne la Chambre, et c'est au milieu d'une vive agitation que le scrutin est ouvert, mais l'intérêt de la défense nationale passe, pour beaucoup de majoritards, après l'intérêt électoral. Aussi l'amendement est-il adopté par 346 voix contre 224.

Le gouvernement et la commission sont battus.

M. Breton présente l'amendement suivant à insérer après le 2e paragraphe . Le 1er paragraphe est ainsi conçu : « Les dates de ces périodes d'exercices ne pourront, dans aucun cas, coïncider pour les cultivateurs et les travailleurs des campagnes, avec les époques de moisson et de vendanges, durant lesquelles les travaux des champs atteignent leur maximum d'intensité et d'utilité».

Le ministre de la guerre. — Il est impossible d'insérer dans une loi une pareille disposition, qui pourrait gêner l'organisation des manœuvres. Je prends l'engagement de tenir le plus grand compte des intérêts des ouvriers agricoles, lorsqu'il s'agira de les convoquer.

M. Vazeille. — Il faut se mettre dans la peau des hommes. (Rires).

Le ministre. — Je m'y mets aussi bien que vous. (Nouveaux rires). Mais on ne peut cependant pas nous empêcher de les convoquer du 1er février au 1er novembre. Je répète qu'on prendra toutes les précautions.

M. Breton. — Je m'en rapporterais au ministre s'il devait être toujours là. (Cris ironiques à droite : Il est éternel !. Rires).

M. Breton. — Mais je me défie de ses successeurs.

Le président de la commission combat l'amendement. — Un pareil texte ne peut trouver place dans une loi. Comment déterminer la date des moissons ? Elle varie avec les régions.

Le colonel Rousset. — Avec un pareil amendement, il n'y aurait pas de manœuvres possibles en France. On ne fait pas une loi agraire, mais une loi militaire. Il y a l'intérêt militaire qu'on paraît vouloir sacrifier. (Applaudissements. Bruit).

M. Lasies. — Il ne s'agit nullement de sacrifier l'armée, mais de s'occuper des intérêts de ceux qui la composent, c'est-à-dire des paysans. (Applaudissements sur divers bancs).

Le rapporteur. — Il y a un intérêt supérieur dont on n'a pas parlé. Il est indispensable que les cultivateurs puissent travailler en paix, et c'est pourquoi il faut assurer la force du pays. (Applaudissements sur divers bancs.)

Nouvel échec du gouvernement et de la commission

L'amendement mis aux voix, est pris en considération par 402 voix contre 147.

Le gouvernement et la commission sont encore battus.

Amendements divers

M. Arnal présente l'amendement suivant : « En aucun cas, les périodes d'instruction de la réserve et de l'armée territoriale, ne pourront avoir lieu au cours des périodes électorales ».

L'amendement, accepté par le gouvernement et la commission, est adopté.

M. Maure présente l'amendement suivant : « Les hommes de la réserve de l'armée active et de l'armée territoriale, qui seront mariés, auront le droit d'accomplir leurs périodes d'instruction dans le corps de leur arme le plus rapproché de leur domicile ».

Le ministre de la guerre. — Cet amendement, dans certains cas, peut créer une grande gêne. Il faudrait en tout cas faire une réserve au sujet des nécessités de certaines spécialités professionnelles.

Le rapporteur. — La commission accepte l'amendement avec cette réserve.

L'amendement est adopté.

M. Arnal demande dans l'alinéa deuxième et quatrième, paragraphe de l'article 40, visant la dispense des manœuvres ou exercices, la suppression des mots «comme soutiens indispensables de famille, et s'ils en remplissent effectivement les devoirs». Le nombre des demandes de dispensés des périodes de réserve est considérable. Les plus favorisés, ce sont toujours les plus recommandés. Les plus timides, les plus pauvres sont toujours évincés. (Très bien ! à droite).

Le rapporteur. — La commission repousse l'amendement. Elle a pris les précautions nécessaires pour faire une loi qui se tienne.

L'amendement n'est pas pris en considération. L'ensemble du paragraphe 4 est adopté, ainsi que les paragraphes 5 à 7.

M. Bouctot présente l'amendement suivant : «Les liste de demandes annotées sont envoyées par les maires aux généraux commandant les subdivisions, qui statuent. La transmission en est faite par la gendarmerie». (Très bien à droite. Bruit à l'extrême gauche).

Le rapporteur. — La commission a pensé qu'il était utile que des renseignements pussent être donnés par l'autorité préfectorale sur les demandes des soutiens de famille. C'est au reste ce qui se passe aujourd'hui.

Cris à droite : Le préfet n'obéit qu'à des considérations politiques. (Bruit).

M. Goujon appuye l'amendement.

M. Bouveri. — L'autorité militaire a fait bien pis que l'autorité préfectorale. Elle m'a refusé, à moi-même, une demande de dispense, alors que j'arguais de ma situation de père de quatre enfants. L'avis du préfet est indispensable. (Bruit).

M. de Ramel. — Le texte manque de franchise. Si la demande doit être transmise par le préfet avec son avis, il faut le dire, et alors il sera facile de démontrer qu'il ne peut être éclairé ou alors c'est là un rouage inutile. (Très bien ! Très bien !)

On veut dissimuler un avis donné sournoisement. (Applaudissements à droite.)

M. Arnal. — Actuellement, les généraux commandant ne statuent pas. En réalité, quand le préfet a donné un avis défavorable, le général ne peut passer outre. (Clameurs à l'extrême gauche.)

L'amendement est repoussé par 349 voix contre 204.

Le paragraphe est adopté par 412 voix contre 29.

M. P. Bertrand demande que la demande présentée par les soutiens de famille soit délivrée sans frais.

Le rapporteur. — La commission accepte.

Les derniers paragraphes de l'article 40, ancien 41, et l'ensemble de l'article sont adoptés.

M. l'abbé Lemire présente l'amendement suivant à l'article 41 : « Rétablir le texte suivant voté par le Sénat : En cas de convocation, sont autorisés à ne pas rejoindre immédiatement, les ministres des cultes reconnus par l'Etat, chargés du service d'une paroisse ; les aumôniers des lycées, des hôpitaux, des prisons et des établissements pénitentiaires. »

Le président de la commission. — C'est à dessein que la commission n'a porté au tableau que les ministres payés par l'Etat, parce qu'elle estime que l'Etat paye ceux qui sont reconnus nécessaires au service du culte. (Protestations à droite.)

Le rapporteur. — Voulez-vous que nous les supprimions aussi ? (Rires et applaudissements à l'extrême gauche.)

L'amendement est repoussé par 356 voix contre 198.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La Chambre adopte un projet de crédit renvoyé par le Sénat.

Le président. — J'ai reçu de M. Chastenet une demande d'interpellation au ministre des finances sur l'interprétation abusive donnée par ses agents aux lois de 1837 et de 1839, et qui a pour effet de priver les colons viticoles du bénéfice de la loi de 1803.

L'interpellation est inscrite à la suite.

Jeudi, à 9 heures, 1re séance publique ; à 2 h., 2e séance publique.

La séance est levée à 6 h. 30.

APRÈS LA SÉANCE

La fin de la session

Plus de 200 députés environ sont soumis, avec une centaine de sénateurs, à la réélection dans les élections départementales prochaines, et beaucoup sont intéressés dans ces mêmes élections.

Comme celles-ci sont fixées au 31 juillet, on estime généralement que la session devra être close le samedi 9 juillet, ou au plus tard le mardi 12.

Dès lors, on se préoccupe de régler les travaux parlementaires pour arriver à ce résultat. On veut tout d'abord terminer la loi militaire. On ne pourra guère y arriver qu'en tenant deux séances par jour. Encore faudra-t-il peut-être couper court à la discussion des interpellations pendantes, en particulier celle sur la franc-maçonnerie, en consacrant les séances des deux vendredis, 1er et 8 juillet, à la loi militaire.

Il faut, d'autre part, voter les quatre contributions. Or, la discussion du projet, cette année, se complique du projet de l'impôt sur le revenu.

Cette dernière question sera probablement enterrée sous un vote platonique de principe, bien que le gouvernement fasse déclarer par ses officieux qu'il voudrait tout au moins amorcer la réforme. Le travail parlementaire n'irait pas au delà.

Il reste cependant un point : La commission d'enquête parlementaire.

Sera-t-elle en mesure de déposer son rapport avant le départ en vacances. Le président du conseil manifeste hautement le désir qu'il en soit ainsi, et la décision prise par la commission aujourd'hui même, sur la proposition de M. Colin, est bien faite pour accroître ce désir. M. Combes espère que sa fidèle majorité blanchira son fils par un vote solennel, en feignant d'ignorer les lourdes constatations de mensonges et de fausses déclarations faites par ce dernier devant la commission.

Mais on ignore encore si cette dernière en aura terminé à temps pour cela. Tout le monde écarte résolument une prolongation de session après le 14 juillet, même pour donner à M. Combes satisfaction en ce qui touche la commission d'enquête, à cause des intérêts parlementaires engagés dans le prochain scrutin départemental.

Les ecclésiastiques et l'agrégation
Question à M. Chaumié

Le renvoi à la suite de la discussion de l'interpellation de M. l'abbé Gayraud signifie que l'interpellation ne sera jamais discutée, ou tout au moins qu'elle le serait à une date tellement éloignée, qu'elle sera inutile.

M. l'abbé Gayraud a obtenu cependant du ministre de l'instruction publique, dans la conversation que nous avons signalée en séance, qu'il répondait à la question sur le même objet qu'il lui posera au début de la séance de vendredi.

M. Chaumié évite ainsi un débat suivi d'une sanction qui eussent pu lui être désagréables, les questions parlementaires n'étant jamais suivies d'ordre du jour.

Commission des douanes

Une longue discussion s'est engagée sur le projet de loi déposé par le gouvernement, portant modification à la loi du 2 avril 1889, concernant le transport sous pavillon français des marchandises en provenance de l'Algérie, et suspend l'effet de cette loi en temps de grève.

MM. Siegfried et Thierry se sont élevés contre ce projet qui porterait un préjudice énorme à la marine marchande et qui, suivant eux, serait une abrogation et non une suspension de la loi de 1899.

M. Cadenat, député socialiste de Marseille, s'est élevé également contre la proposition qui, d'après lui, serait un moyen détourné de porter atteinte au droit de grève.

Il a été reconnu qu'il y avait lieu de demander des explications au gouvernement, surtout au ministre de la marine, et la commission a mis la question en tête de son ordre du jour.

NOUVELLES des PRINCES

Paris, 28 juin, 7 h. soir.

On a annoncé l'arrivée de Mgr le duc d'Orléans et de Mme, à Bergen (Norvège), à bord de la «Maroussia».

Le prince et la princesse, continuant leur croisière sur les côtes scandinaves, sont actuellement à Tromsœ.

Mouvement consulaire

Paris, 28 juin, 4 h. soir.

M. Régnault, consul général de France à Genève, vient d'être désigné pour occuper à Tanger la situation nouvelle et particulièrement délicate de délégué des porteurs français de la dette marocaine.

M. Régnault a pour successeur à Genève, M. Henry Jullemier, consul général à Stuttgard.

La guerre russo-japonaise

A PORT-ARTHUR

Le combat naval du 23

Paris, 28 juin, 4 h. soir.

L'agence Havas publie la dépêche suivante :

Saint-Pétersbourg. — On n'a pas encore de confirmation officielle russe de la défaite navale russe à Port-Arthur, mais le langage que tiennent maintenant les fonctionnaires de la marine russe donne clairement à entendre que cette défaite est réelle, ainsi que la perte de plusieurs navires russes.

***

EN MANDCHOURIE

Victoire japonaise

Paris, 28 juin, 4 h. soir.

La légation du Japon communique la dépêche suivante de Tokio, 28 :

Hier matin, après un vif engagement qui a duré six heures, l'armée de Takouchan a mis en déroute une colonne russe composée de cinq bataillons d'infanterie et deux régiments de cavalerie avec seize canons et a occupé ensuite Fen-Chin-Ling à vingt-sept milles au nord-ouest de Siou-Yen.

»Les Russes se sont repliés dans la direction de Hsi-Mo-Tcheng. Les Japonais ont eu un commandant tué et une centaine d'hommes tués ou blessés.»

Quartier général Kuroki, via Fusan, 26. — (Source anglaise). — Les Japonais poursuivent leur marche en avant depuis deux jours et on s'attend à une bataille près du défilé de Motien-Liog où les Russes sont retranchés.

***

L'escadre de Vladivostok

Tokio, 28 juin.

Les journaux publient la dépêche suivante :

«*Tokio.* — On mande de l'île Hokkaido ou Yeso que plusieurs navires, ressemblant à ceux de l'escadre de Vladivostok ont fait leur apparition, hier, au large.

» Des informations semblables parviennent d'autres ports de la côte septentrionale, mais, jusqu'à présent le ministre de la marine n'y attache aucune créance.»

Espions arrêtés

Saint-Pétersbourg, 28 juin.

On a arrêté à Vesenberg, à 16 heures de Pétersbourg, un colonel japonais et son ordonnance, déguisés en joueur d'orgue de barbarie et en montreur de singes, et qui se livraient à l'espionnage.

Les opérations

Saint-Pétersbourg, 28 juin.

Voici des détails sur la reconnaissance des forces japonaises effectuée par un détachement russe le 2 juin à Aijanianyma :

A 10 h. 30 du matin, notre cavalerie d'avant-garde repoussa l'ennemi des tranchées de la position d'avant-garde. A 1 h. 40 de l'après-midi, on avait mis sur la position contre le flanc droit de l'ennemi quatre canons russes de l'artillerie de montagne à cheval, qui canonnèrent avec un grand succès le cordon qui se retirait et les troupes compactes japonaises qui dirigeaient une fusillade très violente, mais presque sans résultat.

Notre infanterie, arrivée à ce moment, envoya quatre compagnies contre le flanc droit contre lequel s'étaient avancées deux compagnies japonaises.

L'ennemi recula sous l'énergique pression de notre détachement sur l'étendue de trois à quatre kilomètres et évacua ses tranchées.

A 4 heures de l'après-midi, au moment où notre batterie de Cosaques approchait de la principale position ennemie, elle subit le feu concentré de dix-huit canons de montagne et perdit en quelques minutes huit cosaques tués et vingt blessés parmi lesquels cinq pointeurs.

Les servants durent alors s'abriter dans un bâtiment le plus voisin à droite de la batterie. Les Cosaques de nos deux compagnies continuèrent à repousser l'ennemi, et on découvrit sur la position principale, dans les tranchées, des forces considérables d'infanterie japonaise composées de trois régiments.

Le chef de détachement résolut de cesser la marche en avant et ordonna à une batterie de montagne à cheval de ne pas changer de position pour ne pas l'exposer à des pertes superflues, attendu que notre artillerie avait cessé le feu.

L'ennemi prit l'offensive à 6 h. du soir sur son flanc droit. Nos deux compagnies de tirailleurs et une sotnia ayant mis pied à terre, exécutèrent, sous le commandement du capitaine en second Cederberg, des salves bien nourries à bout portant qui mirent en pleine fuite un bataillon japonais qui subit des pertes considérables.

L'apparition sur la position de notre batterie à cheval et de soldats soit en groupes, soit isolés, avait provoqué immédiatement un feu de salve de l'artillerie ennemie.

Le chef de détachement poursuivit le combat jusqu'à la tombée de la nuit. Grâce à l'obscurité, on emmena d'abord à bras les canons. La marche en avant indécise de l'infanterie ennemie fut arrêtée par le feu de nos tirailleurs.

L'affaire se termina à 9 h. du soir.

Le lieutenant-colonel de l'état-major général Romeiko Gowika, le lieutenant-colonel Yakovlew, le lieutenant de Cosaques Nerotow, le sous-lieutenant de Cosaques Nikolaiew, le sous-lieutenant Schidlovsky et le sous-lieutenant de Cosaques Hofmann ont été légèrement blessés. Vingt-six soldats ont été tués, cinquante-trois blessés dont sept grièvement.

Les pertes de l'ennemi sont considérables.

Le monument de Waterloo

Waterloo, 28 juin.

Tout-à-l'heure sera inauguré le monument commémoratif, élevé par des souscriptions françaises à la mémoire des soldats français tombés à Waterloo, le 18 juin 1815.

On sait quelle fut l'origine de ce monument qui s'élèvera à l'angle du chemin de Plancenoit à Braine-Lalleud, — le fameux chemin creux que, dans *Les Misérables*, Victor Hugo combla avec les cuirassiers de Milhaud, — et de la chaussée de Bruxelles à Gemappes. Une légende allemande assure que, sur les champs de bataille, à minuit, les soldats morts se relèvent, se rangent derrière leurs tambours, font une ronde nocturne et reviennent se coucher sur la terre. La société militaire *La Sabretache*, a voulu, respectant la légende, que les morts français pussent voir à côté des monuments belge, anglais, hanovrien et prussien, une pierre française dans ce cimetière de la gloire. Elle acheta le terrain nécessaire et presque aussitôt et spontanément un groupe considérable de Belges se constitua pour faire les honneurs de leur sol aux Français qui viendraient inaugurer le monument.

Celui-ci est tout proche de la ferme du Caillou. C'est là, qu'à la nuit tombante, le dimanche 18 juin 1815, le dernier carré de la vieille garde, commandé par Cambronne, tomba exterminé, après qu'eut retenti le cri fameux : « Là garde meurt et ne se rend pas ! »

Le monument, dû au sculpteur Gérôme, a très grande allure. Il représente un grand aigle blessé, presque mourant, sur socle de pierre.

Le programme de la cérémonie d'inauguration comprend : un discours de M. Edouard Detaille, président de la *Sabretache* ; un discours de M. Henry Houssaye, de l'Académie française, vice-président de la Société ; un discours du major Cruyplants, président du Comité belge. L'exécution par la musique du 9e régiment de ligne belge d'une cantate de circonstance des airs militaires de 1815 et de la marche funèbre de Beethoven.

Le gouvernement français sera représenté par M. Gérard, ministre de France, accompagné de M. le commandant Siben, attaché militaire de la légation. Le gouvernement belge sera représenté par M. le lieutenant-général Bruilant, commandant l'Ecole militaire, accompagné du commandant Cuvelier, professeur à l'Ecole de guerre et du commandant Dorja de Marchovelette, attaché au cabinet du ministre de la guerre. Un certain nombre d'officiers belges et français assisteront en uniforme à l'inauguration.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera offert à la ferme du Caillou. La fête sera terminée par un banquet donné à l'Hôtel du Musée, près du Lion de Waterloo.

LA CÉRÉMONIE

Waterloo, 28 juin.

Les premiers trains du matin ont amené de Paris, de Charleroi, de Liége, de Namur, de Bruxelles, une foule énorme.

Beaucoup de Français étaient arrivés déjà hier de Bruxelles. Ils portent au chapeau une cocarde tricolore. Les routes conduisant au monument sont noires de monde. Les camelots débitent des cartes postales avec la photographie du groupe de Géröme. La Butte du Lion est envahie par la foule. On remarque beaucoup d'Anglais.

Les abords du monument, derrière lequel a été élevée une grande tribune, ornée de drapeaux français et belges, présentent déjà une animation extraordinaire.

Le train spécial amenant les personnages officiels de Bruxelles à Waterloo, arrive à Braine-Allend à 2 h. 40.

M. Gérard, ministre de France, le représentant du gouvernement belge et les membres de la légation française en Belgique, prennent place dans le tramway qui doit les conduire à Plancenoit, où était organisé, à midi, un service funèbre, auquel ont assisté les invités français.

Le cortège se forme aussitôt et se dirige vers le monument.

La foule, qu'on peut évaluer à ce moment à près de 15,000 personnes, l'acclame longuement. Elle salue également d'acclamations nourries celle qu'on appelle dans le pays : le dernier témoin de Waterloo, la centenaire de Morlanwelz. Elle a 103 ans, et soigna les blessés sur le champ de bataille.

La cérémonie commence aussitôt, le voile qui couvre le monument tombe. La foule se découvre et salue de cris enthousiastes l'apparition de l'aigle blessé.

Les discours

M. Edouard Detaille prend le premier la parole. Il déclare remettre le monument de Waterloo au Souvenir français représenté par son président, M. Niessen. Il ajoute : « Ce n'est pas sans fierté que la Sabretache apporte ici, sous l'égide du ministre de France, le témoignage de son culte pour les traditions militaires du pays. Près de 90 années se sont écoulées depuis Waterloo, et le souvenir n'en est pas atténué. L'aigle qui est devant nous, a dans ses ailes meurtries les mêmes frissons, et il semble que le vent de la bataille agite encore ses plumes noircies par la fumée de la poudre. C'est avec une profonde émotion et une sensation de patriotique piété que nous foulons ce sol, témoin impassible de tant d'héroïsme et où reposent pour l'éternité les combattants de Waterloo. Nous saluons en passant les restes de tous les braves qui reposent côte à côte, unis dans le trépas, nous allons droit à nos morts, à nos soldats, à nos grenadiers, dont les ossements blanchis, marquent encore, alignés, la place du dernier carré de la vieille garde, et nous leur apportons le souvenir ému du pays de France. »

M. Henry Houssaye fait d'abord un saisissant tableau de la journée du 18 juin 1815 et de la résistance opposée par les troupes françaises aux troupes coalisées. «Aujourd'hui la Belgique recueille notre aigle blessée sur son territoire, comme aux jours tragiques de 1815 elle avait accueilli nos soldats blessés dans ses maisons, ses fermes et ses chaumières. Nous l'en remercions d'un cœur ému».

M. Gérard, ministre de France, s'associe, au nom du gouvernement, à la cérémonie. «La France, dit-il, dans la conscience nationale et populaire, comme dans l'âme de ses historiens et de ses artistes, de ses poètes, avait garde profond et fidèle le souvenir de ses fils morts pour elle. Elle salue avec émotion, avec respect, le monument destiné à perpétuer ce souvenir, et qui conçu par une initiative généreuse, exécuté par un maître illustre, est confié sur le sol même où se formèrent les derniers carrés, à l'hospitalité de ce pays ami».

Les discours terminés, la foule a défilé devant le monument.

Les événements de Port-au-Prince

Halifax, 28 juin.

Le navire de guerre français *Troude* est arrivé venant de Saint-Jean. Il attend des ordres pour se rendre à Port-au-Prince, afin d'appuyer les réclamations que pourra présenter le gouvernement français pour la répression de l'attentat commis contre le ministre de France à Haïti.

Fort-de-France, 28 juin.

Le *Jurien-de-la-Gravière* est parti pour Haïti. Il sera après-demain à Port-au-Prince.

A l'Etranger

MISSION ANGLAISE EN ETHIOPIE

Londres, 28 juin.

Une note communiquée aux journaux, dit que l'expédition Mac Millan, partie par le Caire et Khartoum, a pu, en remontant le Sobat et le Baro, conduire, malgré la baisse des eaux, ses chaloupes à vapeur jusqu'à la cataracte Gambela, c'est-à-dire jusqu'au pied du plateau d'Ethiopie. De plus, l'expédition a pu, sans encombre, faire gravir à ses bêtes, complètement chargées, les hauteurs de Boure, que l'on prétendait jusqu'ici inaccessibles.

En d'autres termes, l'expédition a ouvert une route commerciale entre l'Egypte et l'Abyssinie, par le Haut-Nil. La route ainsi terminée, est destinée à concurrencer la route Addis-Ababa-Harrar-Djibouti, et à détourner, au profit de l'Egypte et de l'Angleterre, le trafic dont bénéficierait notre colonie de la côte des Somalis.

TROUBLES POPULAIRES AU PÉROU

Lima, 28 juin.

Depuis quelque temps, de fréquents conflits se produisent entre les partisans de M. José Pardo, ministre des affaires étrangères, et ceux de M. de Pierola, président de la Chambre des députés, au sujet des prochaines élections présidentielles. M. Pardo est le candidat des civilistes et constitutionnels, et M. de Prierola, est celui des démocrates.

Hier, 20,000 partisans de ce dernier ont fait une manifestation dans les rues de la capitale. 5,000 adhérents au parti opposé, ont aussi parcouru les rues de Callao. On en est venu aux mains.

Le soir, dans les rues de Lima, des coups de feu ont été tirés.

Il y a eu un tué et dix blessés. Beaucoup de personnes ont été également blessées à coups de pierres.

On parle de décréter l'état de siège.

L'ALLEMAGNE EN EGYPTE

Berlin, 28 juin.

A la suite de la reconnaissance par elle du nouvel état de choses en Egypte, l'Allemagne obtient, comme la France, des avantages commerciaux pour une durée de 30 ans en Egypte.

Elle obtient également des privilèges, pour ses écoles et ses fonctionnaires en Egypte.

Fin du Service télégraphique spécial de « l'Eclair »

CARNET MÉRIDIONAL

L'élection sénatoriale

DE L'HÉRAULT

Montpellier 28 juin.

Quelques appréciations de la *Dépêche* sont intéressantes à reproduire à la suite des nôtres :

L'élection de Razimbaud n'est pas une élection de sympathie, c'est une élection de révolte, et c'est pour cela qu'elle a un sens plus profond, plus grave que les élections précédentes.

M. Razimbaud n'est pas un homme pour lequel on marche par sentiment, comme on a fait pour Cousin, comme on a fait pour Benezech. Il n'a pas le sourire ni l'amabilité de certaines personnalités politiques de Montpellier. Il est sec, tranchant, dur, tenace et se souvient autant au moins de ses ennemis que de ses amis.

C'est donc pour raison politique que l'on a voté pour lui. Toutes les voix qu'il a eues sont des voix de gens réfléchis et qui ont une volonté bien déterminée, bien certaine. Les citoyens qui lui ont apporté leurs suffrages l'ont fait en toute connaissance de cause et ont eu un but.

Ils ont voulu secouer le joug qui pèse lourdement sur l'Hérault et qui est chargé sur les épaules du peuple par le « Petit Méridional » et ses hommes politiques.

Ils se sont révoltés contre la dureté avec laquelle on mène leur républicanisme. Ils se sont révoltés contre les excommunications passées ou prochaines. Ils se sont révoltés contre l'abstention ou le refus de certificats de bonne vie et mœurs démocratiques.

Ils ont dit qu'ils en avaient assez d'être traités en tout petits enfants que l'on fouette s'ils ne marchent pas comme désire papa et à qui l'on donne une belle tartine de beurre s'ils ont fait la révérence suivant les rites.

C'est ce sentiment de révolte qui a guidé la majorité républicaine et qui a fait l'élection de Razimbaud.

Les grands maîtres du radicalisme exclusiviste et spécial de l'Hérault ont eu beau donner eux-mêmes, dans l'assaut suprême, ils ont été écartés et gardent peut-être encore la meurtrissure que leur a faite la main populaire un peu brusque.

Ce qu'il y a de curieux au premier abord, et qui sera remarqué par les loustics, c'est que tous les groupes politiques non enrégimentés sous la férule du *Petit Méridional* et du Grand-Orient s'attribuent le mérite de la victoire. La raison en est bien simple : comme le dit la *Dépêche*, c'est un vote de révolte qui a eu lieu, dimanche ; c'est la *coalisation des révoltés* qui a couché M. Augé par terre.

Il n'en est pas moins vrai que l'union des socialistes, radicaux-socialistes et progressistes tout court — en opposition aux radicaux-progressistes — aurait été impuissante à vaincre sans le secours des conservateurs.

Il est assez naturel que des républicains s'unissent entre eux : mais le fait caractéristique de l'élection du 26 juin, c'est que cette union de trois groupes républicains n'aurait pas obtenu la victoire sans l'appui des conservateurs. C'est donc bien à nos amis qu'est due la défaite de M. Augé.

LES GRÈVES DANS LA RÉGION

A CETTE

Cette, 28 juin.

La mise à l'index est toujours très en honneur dans notre ville. Un entrepreneur de débarquement vient d'être mis à l'index par le syndicat des portefaix et ne pourra plus exercer son emploi pendant la durée de l'index.

Il n'est pas jusqu'aux chefs eux-mêmes qui soient à l'abri des mesures disciplinaires édictées par les syndicats ouvriers. Il paraît, en effet, que pour des motifs que nous ignorons, M. Pioch, président-arbitre, s'est vu infliger un blâme et, de plus, les appointements que lui octroient les syndicats lui auraient été supprimés pendant un mois.

A la suite de la mise à l'index de la Compagnie Transatlantique, il est bruit que les Compagnies de navigation de Marseille doivent se réunir pour décider s'il y a lieu de désarmer leurs navires pendant six mois. On voit que la situation est rien moins que rassurante.

A MARSEILLE

Marseille, 28 juin.

La situation des chantiers de la Compagnie Transatlantique est, ce matin, exactement la même qu'hier.

Les journaliers, à 7 heures du matin, n'ont pas répondu à l'appel des contremaîtres, et les marchandises déposées sur le quai y sont demeurées.

Par solidarité avec les dockers de Marseille, les dockers de Cette viennent de mettre à l'index, les navires de la Compagnie Transatlantique. Ils ont, en outre refusé de s'embarquer à bord de quatre vapeurs d'une autre Compagnie.

Marseille, 28 juin.

A 4 heures, cet après-midi, l'Union syndicale des ouvriers des ports recevait une dépêche des ouvriers des ports d'Alger, l'avisant que le conflit avait pris fin et qu'il y avait lieu de reprendre immédiatement le travail. L'Union syndicale a aussitôt informé M. Nemesker, directeur de la Compagnie transatlantique, que dès demain les dockers se tiendront à sa disposition pour la manutention des marchandises. Malheureusement, on peut prévoir la mise à l'index de la Compagnie Mixte et de la Compagnie Caillol-Duvillard, si ces dernières n'adhèrent pas aux tarifs syndicaux.

M. Lieutaud, le plus important de nos entrepreneurs de camionnage, a été mis à l'index par ses charretiers et ses chargeurs. M. Lieutaud étant le seul outillé pour le transport de la «Lessive caustique », sans laquelle la fabrication du savon est impossible, il peut s'en suivre, si cette mise à l'index continue, la fermeture des savonneries, ce qui mettrait sur le pavé plus de trois mille ouvriers. M. Lieutaud, qui a dans ses écuries près de trois cents chevaux, se trouve, du fait de cette mise à l'index, fort embarrassé ; aussi est-il bien décidé à entrer en arrangements avec l'Union syndicale, si ses ouvriers ne se montrent point intraitables.

Marseille, 28 juin.

La mise à l'index de la Compagnie Transatlantique a continué hier matin. Les dockers se solidarisant avec les camarades algériens, ont refusé l'embauchage que la Compagnie leur offrait. Par suite de cette décision, le «Maréchal-Bugeaud » est parti pour Tunis et le « Duc-de-Bragance » pour Alger, avec un très faible chargement et les colis postaux.

La situation chez M. Lieutaud est la même que celle d'hier, et malheureusement rien ne fait prévoir une entente prochaine. Huit attelages sont pourtant sortis ce matin des remises. Ils sont conduits par le fils de M. Lieutaud et ses contremaîtres. Le conflit avec M. Jullien, également mis à l'index, a été fort heureusement aplani et ses charrettes sont sorties ce matin.

L'affaire Massot-Hubac

Marseille, 28 juin.

Sous le coup d'on ne sait quelles influences occultes M. Dolo, mari de Lucie Clap, s'était rendu auprès de M. de Possel, juge d'instruction, pour le prier de faire une enquête sur l'état mental de sa femme, dont il demandait l'internement pour dérangement cérébral. L'enquête à laquelle s'est livré le commissaire de police, assisté d'un médecin, n'a pas établi que Mme Dolo fut folle. Bien au contraire, le rapport du docteur affirme que la jeune femme possède toute sa lucidité d'esprit. Une enquête privée, menée de front, avec la précédente, confirma les conclusions du docteur commis à l'observation de l'état mental de Lucie Clap. D'ailleurs rien ne saurait changer, actuellement, les conclusions et les lexpertises des chimistes bordelais et la culpabilité de Mme Massot et d'Edouard Hubac n'est en rien atténuée par ces déclarations de la dernière heure.

La Corrida du 3 juillet à Nimes

Le président du syndicat d'initiative qui a choisi le bétail d'Ybarra et qui doit présider la grande corrida du 3 juillet, a pris, d'accord avec M. le maire de Nimes, toutes les mesures nécessaires pour assurer la police de la piste. Certains faits qui s'étaient produits le 29 mai dernier ne se renouvelleront plus.

M. Louis Boyer aura à son service deux agents de police, qui expulseront immédiatement du cirque tout contrevenant au règlement de la plaza. On évitera ainsi des sophistications regrettables.

Le service des piques sera l'objet de l'attention spéciale de la commission tauromachique. Quant aux toreros, ils seront punis d'une amende s'ils enfreignent les règles de leur art.

On peut compter sur l'énergie du président qui ne veut tolérer, d'aucune façon, les pratiques regrettables dont furent l'objet, à son corps défendant, les toros de Pablo Romero.

Chronique Régionale

Une bonne Nouvelle aux Malades

Voyage en province des éminents spécialistes de l'Académie Dermothérapique de Paris. Ne pas manquer de lire, aujourd'hui, la **4e page du journal.**

HÉRAULT

BREVET ELEMENTAIRE

Sont admissibles aux épreuves de la 3e série : MM. Albingre, Alméras, André, Azam, Balart, Bancel, Banes, Bataillon, Baute, Beiges, Bel, Belliol, Bertrand, Besnard, Bezon, Bithères, Bonnemaire, Bougette, Boyer Clément, Boyer Edouard, Brayle, Brunel Jules, Brunel Pierre, Cabanis, Calas Paul, Calas Edmond, Capgras, Carbasse, Carrière, Causse, Christol, Combescure, Coulon, Crouzet, Delrieu, Douat, Dupin, Durand Charles, Duverdier, Fabre Roger, Fabre Joseph, Fabreguettes, Froment, Galibert, Galtier, Gros Fernand, Guibert, Guiraud, Guy, Isserl, Jeanjean François, Jeanjean Daniel, Jeanjean Marius, Jourdan, Lafon, Laget, Lau, Laurel, Lautrec, Lescure, Magne, Malavialle, Masmejean, Mathat, Maurin, Mialhe, Michel, Milhau, Montagné, Pagès, Peyrega, Peyrolle, Pibre, Piquemal, Plegat, Pons, Puech, Puell, Ran, Rastoul, Ravel, Rességuier Rey, Reynard, Reynes, Rodier, Roucou, Rouquette Louis Alfred, Saint-Raymond, Soulayrol, Tasseel, Teule, Toureng, Tourtrol, Trémolières, Valenty, Vergelly, Vidal, Villard.

Passeront l'oral aujourd'hui mercredi, à 8 h. du matin, de M. Allingre à .... Lescure inclus, et, à 2 h. 30 du soir, de Magne à M. Villard.

Cycles, Moto Peugeot et Griffon, Montpellier. Automobile.

MONTPELLIER. — Retour du pèlerinage St-Matthieu. — Les 600 pèlerins de la paroisse St-Matthieu qui avaient quitté Montpellier dimanche soir par train spécial, se rendant à Lourdes, effectueront leur retour demain jeudi, à 7 heures 30 du matin.

A vendre, avec garantie, joli cheval bai, 1 m. 45, 8 ans, très sage attelé et monté. S'adresser à MM. Puge et Aubert.

Condamnation de la femme Plagnol.— Cette affaire, qui avait déjà touché la barre du tribunal, le 31 mai dernier, qui, après les dépositions des témoins et l'interrogatoire de Madeleine Bessière, épouse Plagnol, 21 ans, né et domiciliée à Montpellier, dut, conformément à la demande de M. Gauffre, défenseur, ordonner le transfert de l'inculpée à l'asile des aliénés pour y être examinée sur son état mental, par M. le docteur Mairet, continue à passionner certain monde de la ville. C'est pour cela, que hier matin, dès 7 heures et demie, de nombreuses personnes au courant de l'affaire, sachant que la femme Plagnol devait comparaître à nouveau pour être jugée, avait déjà envahi les couloirs du palais, bien que l'audience ne dût commencer qu'à 8 h. 30.

A voir les plus favorisés demander à entrer dans la salle bien avant l'ouverture des portes, on aurait cru une affaire excessivement importante. Il va sans dire que les dames étaient en majeure partie.

C'est 8 heures précises lorsque la femme Plagnol est amenée dans la salle du tribunal, par deux gendarmes et en compagnie de deux vulgaires vagabonds.

Mise assez coquettement, elle s'assied la tête baissée, à l'extrémité du banc. Elle semble beaucoup réfléchir en attendant l'arrivée de ses juges.

Déjà, à 8 h. 15, heure de l'ouverture des portes, toutes les places sont prises.

Après l'expédition des affaires concernant les deux vagabonds, les débats de l'affaire Plagnol sont rouverts.

On se rappelle que la femme Plagnol fut transférée, le 4 juin courant, à l'asile des aliénés, où elle est restée jusqu'au 23 de ce mois, jour où elle a été réintégrée à la maison d'arrêt.

Sur une question que lui a posé le président, la femme Plagnol, continuant les aveux faits le 31 mai dernier à l'audience, reconnaît les faits qui lui sont reprochés et dont nous avons déjà parlé lors des premiers débats. « Je regrette, dit-elle, de les avoir commis ; je l'ai fait pour payer des dettes ».

« Vous savez, dit le président, que M. le docteur Mairet a conclu à la responsabilité de vos actes, avec admission de circonstances atténuantes ».

La parole est donnée à M. Gaud, substitut, qui, au début de son réquisitoire, fait l'historique des faits reprochés et donne lecture du long rapport de M. le docteur Mairet, qui constate que ni lui ni son interne n'ont jamais observé de crises nerveuses chez la femme Plagnol ; mais que les infirmières de service ont observé qu'à trois reprises pendant la nuit, elle avait eu des cris.

Revenue à elle, elle prétendait ne plus rien se rappeler.

Le ministère public demande une peine d'emprisonnement sans bénéfice de la loi Bérenger.

La parole est donnée ensuite au défenseur Me Gauffre, qui se basant sur les dépositions des témoins à décharge, réfute les mauvais renseignements fournis sur sa cliente.

Revenu à elle, elle prétendait ne plus rien se rappeler. D'après ces études, M. le docteur Mairet conclut que la femme Plagnol est une hystérique. « Elle est, dit-il, capricieuse et coquette, portée au mensonge et changeante dans ses idées. Cependant l'acte commis l'a été dans un moment réfléchi et avec préméditation. C'est pour cela qu'elle est complètement responsable ».

Le défenseur demande au tribunal de tenir compte à sa cliente de la longue détention déjà subie et à lui accorder le bénéfice de la loi Bérenger.

Le tribunal déclare que les faits commis par la femme Plagnol sont punis par le paragraphe 2 de l'article 400 du Code pénal, mais, qu'étant donné son état pathologique, il y a lieu de lui accorder les circonstances atténuantes, tout en lui refusant le bénéfice de la loi Bérenger, et, en conséquence, la condamne à six mois de prison et 300 fr. d'amende.

L'accusée écoute froidement la sentence et les gendarmes la ramènent de suite à la maison d'arrêt, ce pendant que la foule sort de la salle en commentant la sentence rendue par le tribunal.

Reste à l'accusée de faire appel de cette décision. En tout cas, la prévention comptant, la femme Plagnol, en prison depuis plus de deux mois, pourra être libérée, sous conditions, dans peu de temps.

A la Grâce de Dieu. — Toiles fantaisie.

Trahi par son amie. — Nous avons fait connaître, ces jours derniers, que Léon Vaissié, 25 ans, né à Pomerols (Aveyron), auteur du vol de 1150 francs, commis le 2 juin courant, dans l'école des Frères des écoles chrétiennes de la rue des Aiguerelles, au préjudice des professeurs laïques de cet établissement, avait été arrêté à Marennes (Charente-Inférieure), où il s'était rendu. Voici comment l'arrestation a été opérée :

En quittant Montpellier, le vol consommé, Vaissié se rendait à Narbonne auprès de sa maîtresse pour essayer de l'emmener avec lui. En le voyant les moustaches rasées et en possession d'une assez forte somme, elle refusa de le suivre, lui disant qu'il avait dû commettre quelque méfait. Vaissié répondit que non, mais son attitude démentait ses paroles.

Vaissié se rendit, seul, à Lyon, d'où il écrivit à sa maîtresse une lettre pour la prier de venir le rejoindre. Cette femme persista dans son refus.

Vaissié, quittant Lyon, se rendit à Bordeaux, d'où il écrivit une nouvelle lettre qui essuya un nouveau refus. C'est alors qu'il alla à Marenne.

La police de Narbonne, mise au courant, en informa le parquet de Montpellier, qui ordonna aussitôt son arrestation.

Nos vitrines. — La photographie des six magnifiques toros de el senor Ibarra, de Séville, qui doivent être estoqués dimanche prochain 3 juillet, dans les arènes de Nimes, par les célèbres matadors Bombita Chico, Chicuelo et Morenito de Algeciras, est exposée dans la vitrine de M. Goutolle, libraire, Grand'Rue, où les aficionados pourront se rendre compte par eux-mêmes de la beauté des six fauves.

Cambriolage d'une villa. — Profitant de ce que M. Bérigaud, conseiller à la cour, et sa famille étaient allés passer, hier, l'après-midi à Palavas, des cambrioleurs ont pénétré dans la villa Boulogne, 40, boulevard des Arceaux, habitée par M. Bérigaud.

Ils ont d'abord escaladé le mur de clôture, puis après avoir enlevé les charnières de la porte d'entrée, ils ont pénétré à l'intérieur et ont tout fouillé et bouleversé tous les meubles.

Sans doute dérangés en cours d'opération, les malfaiteurs ont dû se retirer, croit-on, sans rien emporter.

Si on croit M. le commissaire de police du quartier, il n'aurait pas été informé de ce méfait, bien que les agents de la sûreté s'y soient transportés d'urgence, à 5 h. 30 du soir, pour se livrer à une enquête.

Ajoutons qu'il y a déjà quelques années, M. le conseiller Bérigaud, qui habitait la même villa, étant en villégiature, fut complètement dévalisé par des malfaiteurs demeurés inconnus.

Caisse d'épargne. — Résultats des séances des 22 au 28 courant. — Reçu de 181 déposants, dont 38 nouveaux, 82,558 fr. — Remboursé 71,412 fr. 75. Différence en faveur des versements, 11,145 fr. 25.

Grand Casino Granier. — Pour la troisième fois, on jouera ce soir, au Grand Casino Granier, le «Voyage de M. Perrichon». C'est dire avec quelle faveur le public fréquentant habituellement le théâtre a accueilli cette œuvre de Labiche et Edouard Martin.

Le «Voyage de M. Perrichon» fourmille de mots drôles et les situations les plus cocasses sont amenées avec beaucoup de bonheur et de vraisemblance.

Ajoutons que cette comédie peut être entendue par tout le monde ; elle constitue ce qu'on est convenu d'appeler un spectacle de famille.

Heures de départ pour Palavas : 8 h. 20 et 9 h. 40 soir.

Le prince Colibri, cette mystérieuse existence humaine, dont la presse a parlé ces jours derniers avec tant d'éloges, est arrivé hier après-midi, et compte se produire à Montpellier pendant quelques jours.

Nous reviendrons plus amplement sur cet extraordinaire phénomène que les médecins du monde entier ont été impuissants à cataloguer.

C'est à 5 heures de l'après-midi qu'aura lieu la première exhibition du Prince, dans la salle des Concerts du café de France, entrée par la rue Faubourg-de-Lattes.

Le petit Prince sera tous les jours visible, de 10 heures à midi et de 5 h. à 10 h. du soir.

Frappé d'insolation. — Qu'on se rassure ; il ne s'agit que d'un cheval.

Hier soir, vers 7 heures, trois chevaux attelés à une charrette chargée de transports pleins, passait, boulevard de l'Esplanade, lorsque le cordier, ou cheval du milieu, frappé d'une insolation, fléchit et, après un effort pour continuer sa route, s'affaissa tout à coup à l'entrée du boulevard Victor-Hugo.

On s'empressa de lui enlever les harnais, mais, malgré les saignées qu'on lui fit et les soins qu'on lui donna, il ne put reprendre sa route, retombant lourdement dès qu'on essayait de le relever.

Vers 9 heures, M. Henri Blanc, camionneur, demeurant rue Azéma, propriétaire de l'attelage, dut faire charger l'animal sur une charrette et le transporter à l'écurie.

De l'eau, s. v. p. — Depuis une vingtaine de jours, les immeubles du quartier de la Vallère et de la rue Terral en particulier, qui possèdent l'eau, en sont totalement dépourvus, et ce au grand préjudice de tout le monde.

Des réclamations ont été adressées déjà à la mairie au service des eaux, mais les fontainiers envoyés sur les lieux n'ont point trouvé de remède au mal.

Les contribuables, dont les impôts augmentent chaque jour, ont cependant droit à avoir de l'eau alors qu'ils la paient assez cher. Cette suppression inexpliquée et persistante procure de grands inconvénients aux ménagères, qui, habituées à avoir sous la main le bienfaisant liquide, doivent pour s'en procurer un peu se livrer dans tout le quartier à des recherches folles.

Déplacement. — M. Razimbaud, le nouveau sénateur, a quitté Montpellier, hier matin, à 10 h. 10, allant dans la direction de Cette.

Gendarmerie. — Vendredi prochain, 1er juillet, les gendarmes de l'arrondissement de Montpellier, Cette excepté, seront inspectés par M. le général Gaudelette, en ce moment en tournée d'inspection dans la 16e légion, du côté de l'Aveyron.

Audacieux voleur. — MM. L. H., 21 ans, charretier ; et C. H. L., son ami, habitent en commun une chambre garnie située maison Reynes, faubourg Figuerolles.

Comme à eux deux ils ne possèdent qu'une clef, celui qui sort le dernier la suspend à côté de la porte. Cela a été cause du vol commis dans la journée de lundi.

Lundi, vers 3 heures, M. L., laissait son camarade couché et allait à son travail. Vers 1 heure de l'après-midi, ce dernier sortit à son tour et laissa la clef accrochée à l'endroit convenu.

Le soir, vers 8 heures, en rentrant, les deux amis constataient qu'un inconnu avait profité de la circonstance pour pénétrer dans la chambre et dérober à D. un costume de drap avec une montre et chaîne en argent.

M. Malaterre, commissaire, a ouvert une enquête.

Vol d'une bicyclette. — Samedi dernier, 25 courant, M. Bringuier, demeurant rue Maury, mettait en dépôt à la gare de Palavas une bicyclette marque « Mentor ».

Lundi 25, allant la retirer, il constata que quelqu'un se l'était appropriée.

Plainte a été portée à M. Malaterre, commissaire.

Etat civil du 28 juin 1904. — Naissances : garçons, 1 ; filles, 1.

Décès : Nèples Pauline, 76 ans, sans profession, veuve I. Pérès, 2. Crespy, rue Méditerranée, 32. Un enfant au-dessous de 10 ans.

Petits faits, avis et convocations

La Revanche. — Les membres actifs de la société *La Revanche* sont prévenus que les cours de gymnastique et autres sont suspendus à partir du 1er juillet, à cause des chaleurs jusqu'à nouvel ordre. — Le président.

Association générale des Jeunes Gens. — Ce soir, à 9 heures, réunion pour le conseil d'administration. Présence indispensable.

Réveil Montpelliérain (direction Ginoux).— Répétition générale pour tambours et clairons, à 8 h. 30 précises, siège social, Café Deschamps, faubourg de Nimes. — Présence indispensable. — Le secrétaire.

Société de secours mutuels des commis et employés. — Ce soir, assemblée générale extraordinaire, à 8 h. 30, à la mairie. Ordre du jour sur convocations.

Objets trouvés. — Une montre en argent, par M. Jarra Louis, Cité Valette, maison Philippot. — Un livre de messe, par M. Falguerettes, faubourg St-Jaumes, 13. — Un bracelet en argent, par M. Marazel, propriétaire du Café de la Poste boulevard Jeu-de-Paume. — Un tour de cou dit boa, déposé au Restaurant parisien, chemin de l'Herbette. — Une bourse, contenant une certaine somme, par M. Buard Samuel, rue Gerhardt, 10. — Un gant, le réclamer à M. Arnaud, garde du Peyrou.

PALAVAS. — Dimanche dernier, grande réunion au Casino Granier, de plus de cent propriétaires pour constituer un syndicat d'initiative. M. le docteur Saussol, qui se dévoue avec un zèle admirable à notre belle plage, a été acclamé président. M. le maire, retenu à Montpellier par les élections sénatoriales, est entièrement dévoué au syndicat.

La première question agitée est celle de l'eau. Mais, grâce à la municipalité et à l'article du docteur Saussol, on peut se flatter d'avoir des fontaines en 1905.

La seconde question, qui intéresse la rive droite, est celle des plantations. Ne pourrait-on pas en faire dans les vacants, derrière l'église, sur les quais, derrière la gare ?

Au sujet de la gare, les propriétaires des châlets se plaignent d'être séparés du village et en dehors du mouvement des baigneurs, faute d'un dégagement. Ne pourrait-on pas reculer les bâtiments de la gare d'une cinquante de mètres pour ouvrir un boulevard avec des arbres dans la direction du canal ?

Les questions nous semblent bien posées. Nous félicitons les promoteurs de leurs intentions. Nous rendrons compte des décisions ultérieures.

PIGNAN. — La Société de secours mutuels l'«Amicale ouvrière» donnait, samedi dernier, une soirée récréative dans la splendide salle que M. Bécat, limonadier, avait mise à sa disposition. Tribunes, gradins au dehors, toute la salle en un mot était envahie et bondée avant l'heure, malgré l'absence de quelques sociétaires retenus chez eux par un deuil tout récent ou pour des affaires sérieuses.

A 8 h. précises, le rideau se lève et la soirée commence par l'exécution du chœur «Rolland à Roncevaux», chanté par la Chorale. Ce morceau a été enlevé avec brio et finesse. Diverses romances ont été ensuite chantées avec succès par nos jeunes gens, auxquels nous adressons nos plus sincères félicitations, sans oublier notre sympathique comique nimois. La première partie s'est terminée par la comédie : «Docteur Oscar», interprétée par les jeunes acteurs d'une façon magistrale, aux applaudissements de toute l'assemblée.

Pendant l'entr'acte, une quête a été faite par quatre de nos plus charmantes demoiselles, accompagnées chacune d'un jeune cavalier. Devant leur bonne grâce, toutes les bourses se sont ouvertes et la quête, paraît-il, a été très fructueuse, les personnes présentes ayant compris le but humanitaire de la société.

A la deuxième partie, la Chorale a fait entendre le grand chœur de Laurent de Rillé : «Les Martyrs aux arènes», dont l'exécution a été au-dessus de tout éloge. Romances, scènes comiques sont venues continuer la soirée qui s'est terminée par la comédie le «Crime de la place Pigalle», laissant l'auditoire sous la meilleure impression.

En un mot, excellente soirée qui ne doit pas rester sans lendemain.

Nous prions donc notre sympathique président de renouveler le plus souvent possible ces réjouissances si agréables à la population laborieuse de Pignan. — Un spectateur.

CASTRIES. — M. Coste, le sympathique maire de Castries, qui, depuis 1879, gère les affaires municipales de la commune avec un dévouement digne de tout éloge, vient d'adresser à M. le préfet de l'Hérault sa démission de maire.

La population de Castries sera certainement surprise de cette détermination, car M. Coste n'a rien à la commune que des services et ne l'a comblée que de bienfaits. Malheureusement, en présence des circonstances actuelles qui le mettent dans la cruelle obligation d'accomplir une triste besogne, il estime qu'il est plus conforme à sa conscience d'honnête homme et de chrétien de résilier ses fonctions.

Voici, d'ailleurs, le texte de la lettre très digne qu'il vient d'adresser au préfet :

Castries, le 25 juin 1904.

Monsieur le Préfet de l'Hérault,

Tout récemment, un inspecteur primaire m'a fait dire, par l'institutrice publique communale de Castries, d'avoir à faire disparaître une statue de la Vierge qui est établie sur un piédestal en pierre de taille, dans la cour de l'école communale. Précédemment, et à mon insu, le Christ a disparu des salles de la dite école. Il n'entre pas dans mes vues, comme représentant les intérêts municipaux, de rester perpétuellement en butte à des entreprises et à des injonctions aussi irrégulières qu'illégales, qui ne tendent à rien moins qu'à méconnaître et mépriser des « dons anciens » faits par mes administrés ou leurs auteurs.

C'est pourquoi je vous prie, Monsieur le Préfet, d'agréer ma démission de maire de la commune de Castries.

J'ai l'honneur d'être, etc. — Le maire de Castries : L. Coste.

MEZE. — Il a été trouvé dans l'affenage de l'hôtel du Grand-Galion, par Mlle Isabelle Vidal, âgée de 15 ans, fille du régisseur de la campagne de St-Martin, un porte-monnaie contenant une certaine somme, qu'elle s'est empressée de déposer au commissariat de police.

Nos sincères félicitations à Mlle Vidal de son acte de probité.

NEFFIES. — Provocations. — Les étrangers venus, hier, pour la fête du village, ont eu, hier soir, le triste spectacle d'une excitation à l'émeute. Les anarchistes qui, le mois dernier, voulaient tuer et briser tout au café Couderc, où se réunissent les gens paisibles, sont venus manifester avec leurs instruments et procédés révolutionnaires. Les cris de : « A bas la calotte ! » et le chant de l'« Internationale » ont laissé indifférents ceux qu'on provoquait. Mais, alors, les provocateurs s'enhardissant, sont venus passer leur drapeau révolutionnaire sur la tête et le visage des paisibles consommateurs. Ce procédé a déplu à nos amis, et, dans un mouvement de révolte bien légitime, ils se sont levés en masse, prêts à repousser par la violence les insultes dont on les accablait. Cette décision spontanée a mis en émoi les excitateurs, qui ont pris le bon parti de gagner, par petits groupes, les diverses issues du village.

Il est à supposer qu'à chaque changement de lune le cerveau des anarchistes de Neffiès se congestionne et qu'une vision sanguinaire les incite. Une nouvelle provocation peut avoir des conséquences graves, si l'autorité du maire ne se fait pas sentir. Son intervention s'impose. S'il lui paraît difficile, à lui tout seul, de dompter l'humeur révolutionnaire de quelques-uns de ses administrés, qu'il fasse appel aux gendarmes de Roujan. La sécurité des citoyens est en jeu, vu'on les défende afin qu'ils ne soient pas dans la nécessité d'agir par eux-mêmes.

CANET. — Avis aux chasseurs. — Les chasseurs sont invités à se rendre aujourd'hui jeudi, à une réunion qui doit avoir lieu au café de France. Objet de la réunion : Congrès de Cette.

CLERMONT-L'HERAULT. — Nous recevons d'un groupe d'habitants de la rue Frégère, avec prière de l'insérer «in extenso», l'article suivant :

Nous signalons à qui de droit l'état de malpropreté dans lequel se trouve la rue Frégère, dans toute sa longueur.

Il est regrettable de constater en cette circonstance l'esprit de particularité qui anime notre administration.

Comment se fait-il que, huit jours avant les élections, les arrosages étaient abondamment distribués dans toutes les rues de Clermont, et qu'une fois les élections passées, le quartier de la Frégère ait été mis à l'index ?

C'est une taquinerie bien mesquine et qui montre bien la rancune de notre premier magistrat.

Quand on a charge d'administrer une ville, on se doit à ses concitoyens sans distinction.

On veille à l'hygiène et à la salubrité publique et on n'assouvit pas de vengeances politiques.— Un groupe d'habitants de la rue Frégère.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 28 juin, 6 h. 20 soir.

On avait fait courir le bruit, hier, qu'un retrait de fonds serait opéré ces jours-ci par le gouvernement russe. Renseignements pris, cette information était reconnue inexacte. Il est infiniment probable qu'à cette liquidation de fin courant, les disponibilités seront aussi abondantes que par le passé. Dans ces conditions, les acheteurs ayant repris courage, les cours se sont aujourd'hui sensiblement relevés. C'est ainsi que notre 3 % monte à 97 95. Les fonds étrangers progressent dans des proportions encore plus grandes. Le Turc ne s'arrête qu'à 86 50 et l'Extérieure fait un bon énorme à 88 20. Les fonds russes eux-mêmes, malgré des nouvelles militaires plutôt défavorables, sont en avance. Dans le compartiment des valeurs, la hausse a été moins vive, mais la fermeté a été partout la note dominante. Le Suez vaut 4183. La Thomson a continué à progresser jusqu'à 636, et le Métropolitain gagne 5 fr. à 534. Signalons également la reprise du Rio à 1321 et une meilleure attitude des industrielles russes.

De Lavigerie
27, place Vendôme.

STATIONS Thermales et Balnéaires DU MIDI

PALAVAS-LES-FLOTS

Grand Casino Granier (Rive droite). — Théâtre. Opéra, opéra-comique, opérette, grand orchestre. Salle de jeux

L'ESSAYER c'est l'adopter pour toujours

« Saratoff (Russie), le 14 janvier 1898.

» Monsieur,

» Je vous remercie beaucoup du gracieux envoi que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et je suis très satisfaite du bien être que l'on sent dans la bouche après avoir employé votre merveilleux Dentifrice, le Dentol ; car l'essayer, c'est l'adopter pour toujours ; Signé : Marie Alexandrowna. »

Marie Alexandrowna

Le Dentol (eau, pâte et poudre) est en effet un dentifrice à la fois souverainement antiseptique et doué du parfum le plus agréable.

Créé d'après les travaux de Pasteur, il détruit tous les mauvais microbes de la bouche ; il empêche aussi et guérit sûrement la carie des dents, les inflammations des gencives et les maux de gorge. En peu de jours, il donne aux dents une blancheur éclatante et détruit le tartre. Il laisse dans la bouche une sensation de fraîcheur délicieuse et persistante.

Mis sur du coton, il calme instantanément les rages de dents les plus violentes.

Le Dentol se trouve chez MM. les coiffeurs-parfumeurs et dans toutes les bonnes maisons vendant de la parfumerie. Dépôt général, 19, rue Jacob, Paris. Prix du Dentol : flacon petit modèle, 1 fr. 60 ; moyen modèle, 3 francs. Pâte Dentol : petit modèle, 1 fr. 25.

MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE!
Plus d'Asthme, plus de Suffocations
Les PAPIERS, les POUDRES, les CIGARETTES, à base de narcotiques, ne calment que momentanément vos souffrances.
ASTHMATIQUES!
Le CURATIF de l'ASTHME et de l'EMPHYSÈME, Le SEUL REMÈDE qui guérit les suffocations, c'est le
LIQUEUR DE L'ÉTOILE
de Lechaux, préparée par Bastien Llaguet, Pharmacien
Une intéressante Notice, contenant tous les renseignements sur la *médication* et de nombreuses attestations de son efficacité, est envoyée gratis et franco à tous ceux qui la demandent :
PHARMACIE NORMALE
Rue Sainte-Catherine, 164, BORDEAUX

Dépôt à Montpellier, chez Gély, 8, r. de la Loge Cros, pharmacien, 26, rue de la Loge.

EAU DE LECHELLE
Arrête les Pertes, Crachements de Sang, Hémorragies intestinales, Dyssenteries, etc.
PARIS, Phie, 163, Rue Saint-Honoré. — Fl. 5 fr. franco.

CHEVAUX COURONNES
Le Vrai RÉPARATEUR TRICARD
Guérit Plaies de toutes natures.
Flacons de 1f50 et 2f50. — *Toutes Pharmacies.*

Bourse de Paris

Du 28 juin

3 %	97 87	Russe 1880	92 40
3 % amortiss.	98 30	Russe 1889	93 30
Italien 5 %	104 25	Russe 4 % 1890	92 40
Espagne 4 %	88 30	Russe 1891 3 %	75 ..
Egypte unifiée	106 10	Russe 1894 3½%	83 40
Portugais 3 %	62 40	Arg. 5 % 1886	.. ..
Hongrois 4 %	101 60	Obl. douan. ott.	.. ..
Rente turque	86 40	Ottom. cons.	.. ..
Banq. de France	3820 ..	Ottomane 1894	.. ..
Crédit foncier	686 ..	Priorité ottom.	404 ..
Crédit lyonnais	1125 ..	Soc. fab. port.	512 50
Mobilier espag.	.. ..	Ob. f. Egypte 4 %	560 ..
Foncière lyonn.	.. ..	Ob. Cuba 6 % 86	.. ..
Banque ottom.	592 ..	Ob. e. 2,60 % 1879	473 75
Banque autrich.	457 ..	Ob. f. 3 % 1879	504 ..
Autrichiens	.. ..	Ob. comm. 1880	.. ..
Lombards	.. ..	Ob. f. 3 % 1883	445 ..
Saragosse	282 ..	Ob. Est 3 %	450 ..
Nord-Espagne	165 50	Ouest algér. 3 %	438 75
Suez actions	4180 ..	Réunion 3 %	439 50
Panama	.. ..	Est algér. 3 %	.. ..
Paris-Lyon act.	1312 ..	Mostaganem 3 %	433 75
Nord actions	1744 ..	Lyon 5 %	1265 ..
Est actions	886 ..	P.-L.-M. f. anc.	453 ..
Ouest actions	850 ..	P.-L.-M. f. nouv	449 50
Midi actions	.. ..	Midi 3 %	449 ..
Orléans actions	1411 ..	Nord 3 %	466 ..
— jouissanc.	991 ..	Orléans 3 %	453 ..
Métropolitain	.. ..	Ouest 3 %	448 50
	1865	Cie par. du gaz	556 ..	725 ..
	1869	Omnibus	442 ..	545 ..
Ville de Paris	1871	Transatlantiq.	412 ..	163 ..
	1875	Suez	560 ..	4180 ..
	1876	Cape-Copper	560 50	83 25
	1892	Rio-Tinto M. C.	378 ..	1327 ..
Banq. Paris P.-B.	1158 ..	Tharsis	113 ..
Compt. nat. d'esc.	604 ..	Huanchaca	87 25
Société générale	625 ..	De Beers	484 50
Banq. parisienne	552 50	Chartered	44 25
Bône à Guelma	*668*	*East Rand*	*191 50*
Docks de Mars.	345 ..	Geldenhuis Est.	140 ..
Compt. paris. gaz	715 ..	Goldfields	158 50
Cie transatlant.	163 ..	May Consolid.	104 ..
Messag. marit.	224 ..	Rand Mines	258 ..
Omnib. de Paris	545 ..	Snam and Jack.	41 ..
Gaz central	.. ..	Thoms.-Houst.	695 ..
Dyn. soc. génér.	.. ..	Traction	9 ..
Gaz de Madrid	.. ..		
Chem. portug.	.. ..	**OBLIGATIONS DIVERSES**	
Etablis. Duval	.. ..		
Chem. andalous.	.. ..	C. Aut. a. n. 1er h.	443 ..
Gaz et Eaux	.. ..	C. Aut. a. 1er h.	435 ..
Banq. Algérie	.. ..	Lombardes 3 %	320 50
Chem. médid.	.. ..	Lombard. 3 %, X	.. ..
O. un. 3 % 1892	.. ..	N. Esp. 1er hyp.	348 ..
Florins 4 % or	100 50	Ch. Portugais	.. ..
Hellèn. 1881 5 %	235 ..	Sarag. 1er hyp.	383 ..
— 1885 5 %	234 ..	Astur. 1er hyp.	.. ..
Autr. obl. dom.	313 75	Co. argent. 5 %	.. ..
Serbes r. 5 %	.. ..	Panama 5 %	77 50
Obl. ch. Sta-Fé	550 ..	Panama 3 %	52 50
Russe c. 4 %	93 70	Panama 6 %	88 50
Russe 4 % 67-69	92 50	Panama 3 %	.. ..

Change sur Barcelone..... 38 85

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Cours des Primes : 3 % d/50.. 97 95 d/25 .. ..
Extérieure d/50.. .. .. »/» d/5.. .. ..
Banque ottomane d/2 .. —. d/25.. »» —
Rio d/5 .. .. .. »» »» d/5.. .. »»
Après Bourse : 3 % anc. 97 25 »/». »» »» »» »»
Rome.. 86 50 Extérieure.. 88 20
Hongrois.. .. Rio Tinto.. 1321
Chèque sur Londres, 25 20 1/2.
Bourse de Londres : Parité au change 25 20 1/2.
Consol. à terme 90 89. Comptant.... 90 89.
3 %.... 98 80 .... »» »» Italien. 104 35.
Egy. unif. 105 85 3 »/». 101 32 Nouv. 100 82.
Turc A.. 85 57 B .. .. C.. .. D.. .. ..
Ottoman 104 10 .. Turc défense.. .. ..
Banque ottom. 586 99 Extérieure 4 %.. 87 94
Russe 92 74 Hongrois 101 32 Portugais 63 45
Brésilien 4 % 1889.... 78 13 Suez... 4171 42.
Lombards 3 1/2 85 67 Rio 1323 26, Tharsis 110 14
De Beers, 478 89.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

BOURSE COMMERCIALE. — Paris, 28 juin

Conditions de vente. — Huiles : les 100 kil. — Alcools : 1re qualité, 90 degrés, l'hect. — Farines, le sac, 140 kil., toile comprise, escompte 1/2 %, 13 marq. supér. — Blés : les 100 kil., 72/77 au comptant.

ERMES	Colza	Lin	Acº	Farr	Blés	Sucre
Courant..	48 —	42 —	42 62	27 55	20 10	27 25
Juillet...	47 75	42 25	42 62	27 60	20 10	27 50
Août.....	48 —	42 25	42 25	27 60	20 —	27 62
Septem...	48 50	43 —	36 75	27 25	20 —	28 37

Corbeil: .. .. à .. .. les 157 kil.

A NOS LECTEURS

L'Eclair, édition de Montpellier, portant les dernières dépêches de la nuit, est, tous les jours, mis en vente à :

Millau, chez M. Vidal, libraire et dépositaire de l'«Eclair», à partir de midi.

Saint-Affrique, chez M. Aubrespy, dépositaire de l'«Eclair», dès 2 h. du soir.

Perpignan, aux kiosques Pacull, Laborie, Planès, dès 10 h. du matin.

Rivesaltes, chez Mlle Clara, dépositaire de journaux, dès 9 h. 30 du matin.

Caracassonne, chez Mme Monester, kiosque, *place aux Herbes*, dès 10 h. du matin.

Narbonne, chez M. Firmin, kiosque promenade des Barques, dès 7 h. du matin.

Béziers, chez M. Clareton, kiosque près le théâtre, allées Paul-Riquet, dès 6 h. du matin.

Cette, chez MM. Bonier et Salis, dépositaires de l'«Eclair», dès 5 h. 30 du matin.

MARCHÉS DE LA RÉGION

Manosque (Basses-Alpes). — Mercuriale du marché du 25 juin dernier. — Blé froment, la charge ou les 8 doubles décalitres, de 25 à 26 fr. — Avoine, 14 fr. les 100 k. — Foin, de 4 à 5 fr. — Paille, 2 fr. 50. — Luzerne, de 3 à 4 fr. — Bœuf poids vif, 1 fr. 60 le k. — Moutons, de 0,80 à 0,95. — Agneaux, de 0,90 à 1 fr. 05. — Porcs, de 0,70 à 0,75. — Chevreaux, de 0,90 à 1 fr. — Bois à brûler, 1 fr. 40 les 100 k. — Charbon de bois, 7 fr. — Charbon de terre, 1 fr. 45. — Cocons, 2 fr. 75.

MOUVEMENT DES PORTS

Marseille, 28 juin.

Iméréthie, de la Cie Paquet, de la mer Noire, avec 58 passagers; Auvergne, de la Société Générale, d'Alger, avec 3 passagers ; Planier, de la Cie Fraissinet, venant de Gênes, avec 20 passagers ; Russie, de la Société Générale, venant d'Oran, avec 89 passagers; Savoie, de la même Compagnie, venant d'Alger, avec 25 passagers ; Ville-de-Bastia, venant de Nice, avec 11 passagers ; Caraman, de la Cie Paquet, d'Oran, avec 10 passagers; Sidon, des Messageries Maritimes, venant de Constantinople, avec 74 passagers.

Départs. — Eugène-Pereire, de la Cie Générale Transatlantique, pour Alger ; Duc-de-Bragance, même Compagnie, pour Tunis ; Bastiais, de la Cie Caillol-Duvillard, pour Palma ; Ville-de-Bastia, de la Cie Fraissinet, pour Ajaccio ; Ville-de-Sousse, de la Cie Franco-Tunisienne, pour Oran et Arzew.

Nouvelles maritimes. — Le Yarra, des Messageries Maritimes, venant de Marseille, est arrivé à Hiogo.

L'Océana, de la Péninsulaire Orientale, est arrivé de Bombay, venant de Marseille.

Le Pilou, de la Société Générale, venant de Buenos-Ayres, à Marseille, est parti de Las Palmas.

Spectacles et Concerts

du 29 juin

PALAVAS-LES-FLOTS. — De 4 à 6 heures : Marche des Prétendants, E. Fontenelle. — Marianne et Jeannot, ouverture, E. Moniot. — Zenda, valse, Filippucci. — Le premier jour de Bonheur, sélection, Auber. — Holzans, cantilène Orientale, P. Jeanjean. — La Faridondaine, polka, A. Bosc. — Charles VI, sélection, Halévy-Lamotte. — Aérobatie, galop, F. Wibert.

A 8 heures du soir : Marche électrique, H. Cas. — Des Ailes, valse, Laffite. — Zampa, sélection, Hérold-Génin. — Solo de violoncelle, soliste M. Sausse, XXX. — Alezan, galop, Ch. Hubans.

A 9 heures, au théâtre du Casino (M. Saint-Léon, directeur artistique). — «Le Voyage de M. Perrichon», comédie en 4 actes. On commencera par un lever de rideau.

AVIGNON. — **Café de Paris.** — Programme du 29 juin. — 1. Mandoline, marche, Camille Cannas. — 2. Baden-Baden, valse, Broustet. — 3. Zampa, ouverture, Hérold. — Cinématographe Faraud. — 4. Le régiment qui passe, Eleinberg. — 5. La Mascotte, fant., Audran. — 6. Airs bohémiens, solo de violon exécuté par M. Fusy, Sarasate. — Cinématographe Faraud. — 7. Les flots du Danube, valse, Ivanovici. — 8. Sérénade, Schubert. — 9. Mireille, fant. Gounod. — Cinématographe Faraud. — 10. Polka des fauvettes, Gannes. — 11. Mélancolie et ivresse, valse, Mercier. — 12. Trottez postillons, Hibert.

Débuts de M. Fusy, 1er prix de violon du conservatoire de Lyon.

ARLES. — **Société musicale l'Arlésienne.** — Kiosque des Lices, à 9 h. du soir : 1. Bohême joyeuse (marche montmartroise). X. — 2. Les deux marquises, ouverture, J. Bouchel. — 3. La Lévinoise, polka pour grande clarinette, A. Richart. — 4. Le Khédive, pot-pourri sur l'opérette, C. Faust. — 5. Juanita, grande valse espagnole, L. Chomel.

Bibliographie

L'ECONOMISTE FRANÇAIS, 35, rue Bergère, Paris. — Directeur, M. Paul Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut. — Sommaire du numéro du 25 juin 1904 : Le socialisme municipal en France et à l'étranger. — L'impôt sur les valeurs mobilières. — Le mouvement économique et social aux Etats-Unis — La dépression économique et ses causes ; les perspectives des prochaines récoltes et leur influence. — Les projets de modification de la loi sur la liquidation judiciaire. — Les charbons dans le monde : Allemagne. — La convention franco-italienne du travail. — Revue économique. — Nouvelles d'outre-mer : Philippines. — Partie commerciale. — Revue immobilière. — Partie financière : Conseils généraux pour le placement d'une fortune : les Fonds d'Etat.

LES ANNALES POLITIQUES ET LITTERAIRES, 15, rue Saint-Georges, Paris. — Numéro du 26 juin 1904. — Sommaire : Chronique politique. — Notes de la semaine : Enfants de grands hommes, Le Bonhomme Chrysale. — Autour d'une Statue : le culte de George Sand, Marcel Prévost. — Le Chalet de George Sand, Adolphe Brisson. — Les Echos de Paris, Sergines. — Mémento de la Semaine prochaine, Mémor. — Le livre du jour : Correspondance, Alfred de Musset et George Sand. — Poésie : Sieste, Sully Prudhomme. — Pages oubliées : Mon habit masculin : Conseils à un jeune homme, Geoorge Sand. — Analyses littéraires : L'optimisme de George Sand, Paul Bourguet. — La composition et le style de George Sand, Emile Faguet. — Mouvement scientifique : L'infusion de Bouleau, Henri de Parville. — Nouvelle : Le Grenadier de la Belle Neuvième, René Bazin. — Table alphabétique des matières.

Supplément illustré. — Un centenaire, grand portrait de George Sand. — Portraits de George Sand par Delacroix, Charpentier, Calamatta, Tony Faivre. — Maison et tombeau de George Sand. — Cinq paysages du Berry. — Portrait de la Lunlotte.

Musique. — Les « Epouseux du Berry », bourrée. Paroles et musique d'Edmond Lhutillier.

Abonement : 10 francs par an.
Envoi d'un numéro spécimen.

LA REVUE MAME, paraissant tous les dimanches ; le numéro : 15 centimes ; abonnements : France et Algérie, 8 francs par an ; étranger, 11 fr. 50. — 108, boulevard Saint-Germain, Paris.

Lire dans la *Revue Mame* (n. 509, du 26 juin 1904) :

Notre concours de photographie. — Un nouveau ballon dirigeable, P. L. — Sur un tombeau, E.-M. de Vogüé, de l'Académie française. — Fra Angelico au couvent de Saint-Marc (Florence), Henri Guerlin. — Pour rire en famille : Ingénieux projet de modification dans le prix des « aller et retour », Alphonse Allais. — La Terre sanglante (suite), Jules Mazé. — L'homicide philanthropique, A. Acloque. — Ça et là. — Une idylle dans un drame (suite), Ernest Daudet.

Illustrations d'après Fra Angelico, E. Dutriac, des reproductions photographiques, etc.

TABLEAUX INTIMES. — Après un silence de quelques années, où il s'adonna exclusivement au roman, le poète reparaît en Joseph Bouchard, qui vient de nous donner chez Lemerre un très beau et très bon livre : *Tableaux intimes*.

Jamais encore, malgré la célébrité qu'il avait acquise avec ses précédents recueils, l'auteur d'*A Coups d'Estompe* n'était parvenu au degré de perfection qu'il atteint aujourd'hui.

Nous applaudissons des deux mains au succès qui attend le sympathique poète auprès de tous les artistes en général et en particulier auprès des jeunes femmes, dont il a si bien chanté la grâce langoureuse et les charmes capricieux dans la première partie de ses séduisants *Tableaux intimes*.

Maurice Talmeyr : LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA REVOLUTION FRANÇAISE. — Brochure in-16, 1 fr. Perrin et Cie, éditeurs, Paris.

Depuis longtemps déjà, les plus sagaces historiens de la Révolution avaient senti vaguement, derrière le grand drame qu'ils racontaient, la présence d'un metteur en scène mystérieux qui, sans jamais sortir de la coulisse, en avait préparé, ordonné et dirigé toutes les péripéties. Mais, de ce qui n'était pour eux qu'une hypothèse, M. Talmeyr vient de faire, pour nous, une vérité historique d'une évidence absolue. En comparant les événements et les idées de la Révolution avec un grand nombre d'écrits maçonniques antérieurs, jusqu'ici inconnus ou peu connus, il a découvert que, d'un bout à l'autre de son développement, depuis la prise de la Bastille jusqu'à l'exécution de Louis XVI et de Marie-Antoinette, le drame révolutionnaire n'a été que la mise en œuvre d'un plan conçu et élaboré des années d'avance par la Franc-Maçonnerie internationale. Découverte dont nous n'avons pas besoin de signaler l'intérêt historique, non plus que l'éminente portée actuelle ; et l'on ne saurait en souhaiter une démonstration plus décisive, ni plus claire à la fois, et plus éloquente que celle qu'on en trouvera dans cette remarquable conférence de M. Talmeyr.

Les Conditions atmosphériques

DANS LA RÉGION

Observations du 28 juin

Avignon. — Observations météorologiques prises chez M. Contesse, opticien à Avignon :

Maximum du 27 juin, + 27°5. — Minimum, + 18°0. Hauteur barométrique, 764mm. — Thermomètre, 8 h. du matin : le 28 juin, + 22°. — Temps, beau. — Vent : Nord-Ouest.

Arles. — Météorologie. — A 7 heures du matin. Hauteur barométrique, 759mm7. — Thermomètre, 22°5 — Température de la nuit, 17°6. — Maxima du 27 juin, 29°6. — Vent du N. fort. — Temp beau. — Hauteur du Rhône, 0 m. 70 c. au-dessus de l'étiage. — Pluviomètre, eau recueillie, mm.

Ecole nationale d'agriculture de Montpellier. — Observations comparées :

	Montpellier	Algoual
Tempér. maxima de la veille	33°8	15°8
Minima du jour	12°3	6°0
Pression atmosphérique	757°8	634°7
9 heures | Direction du vent	N.	N-E.
du matin | Force du vent	fort	pr. calme
Etat du ciel	beau	beau.

La température minima s'est abaissée à Montpellier de 1,0 depuis la veille.

La température minima s'est abaissée à l'Algoual, de 0,2 depuis la veille.

Le baromètre a monté à Montpellier de 0°8 depuis 24 heures.

Le baromètre a monté de 1°4 à l'Algoual depuis 24 heures.

Pluie ou neige tombée la veille : à Montpellier 0mm ; à l'Algoual, mm.

Temps probable : Ciel peu nuageux, vent entre O. et N. modéré ou assez fort, température fraîche le soir.

Béziers. — Observations météorologiques prises au thermométrographe de M. Robin, opticien. — Ciel beau. — Minimum du jour, + 26°. — Midi, + 28°. — Maxima de la veille, + 30°. — Maxima du jour, °. — Hauteur barométrique, 765mm.

Pluie tombée dans les dernières 24 heures mesurée en millimètres, 00mm.

Perpignan. — Baromètre, à 0 au niveau de la mer, 762,7. — Température de l'air à l'ombre, 22°4. — Etat hygrométrique, 64. — Vent de la girouette, O. faible. — Dir. des nuag. °. — Etat du ciel beau. — Evaporation en 24 h., 5°7. — Pluie en 24 h., 0°0. — Maximum de température de la veille, 27.5. — Minimum de température du jour, 15.8.

BULLETIN GENERAL

Paris. — Le vent est faible de l'Est sur nos côtes de la Manche et de l'Océan ; il est faible et variable en Provence. Des pluies sont tombées dans le nord du continent. En France, le temps a été beau.

La température s'est abaissée dans l'ouest et le sud du continent. Ce matin, le thermomètre marquait 3 à Christiansund, 14 à Lyon, 15 à Paris, 21 à Biarritz, 25 à Angers, 27 à Palerme. On notait 11 au mont Aigoual et au Ventoux, 8 au Pic du Midi, 16 au Puy-de-Dôme et au Mounier.

En France, la température va s'élever. Un temps beau est probable.

TRIBUNE DU TRAVAIL

Les offres d'emplois se paient 1 franc

OFFRES D'EMPLOIS

On demande pour les environs de Nimes, un jeune ménage, sans enfant, le mari cocher et valet de chambre, la femme bonne cuisinière, sachant coudre et repasser au besoin. Sérieuses références exigées. Prendre adresse, bureau journal, Montpellier.

On demande un garçon de 18 ans au moins, sérieux et actif, ayant si possible notions d'épicerie, pour livraisons à domicile. Nourri, logé, appointements à débattre selon aptitudes. Ecrire : M. L. Vallière, Société Marseillaise d'alimentation, à Pignan (Hérault).

On demande des hommes célibataires pour conduire la charrette. Principalement pour les vins. S'adresser : bureau journal.

Dame, 40 ans environ, ayant certaine éducation et sachant faire cuisine est demandée pour diriger intérieur chez Monsieur seul. Ecrire : X. Y., poste restante, Montpellier.

On demande une bonne vendeuse au magasin de lingerie, 30, rue Saint-Guilhem, ainsi qu'une bonne ouvrière en lingerie et broderie.

On demande un gendarme en retraite, célibataire, comme garde-concierge, dans une propriété. — Prendre adresse bureau journal.

On demande des ouvriers tuilier, maletier, vatisvers. Bèque, rue Rebuffy, Montpellier.

Une bonne Nouvelle aux Malades
MALADIES DES FEMMES
STERILITE
MALADIES DE L'ESTOMAC ET DES NERFS
Les Spécialistes de l'Académie Dermothérapique de Paris de passage dans la région

Il n'est pas un traitement, pas une méthode médicale qui ait obtenu des succès comparables au Dermothérapisme, et, en ce moment même, tout Paris visite l'admirable *Temple de la Santé*, unique au monde, où sont exposés des milliers de lettres de **malades condamnés, désespérés**, abandonnés de tous et qui doivent leur résurrection à cette nouvelle méthode.

Aussi, ne reculant devant aucun sacrifice, l'Académie Dermothérapique vient de décider que ses éminents **Spécialistes** se rendraient en province pour y prodiguer leurs soins éclairés et leurs sages conseils à tous ceux qui souffrent.

C'est qu'aussi ils sont légion ceux dont le système nerveux ou l'estomac sont malades et qui ont vu tous les médecins, essayé tous les remèdes. Tour à tour, ils ont été soignés comme dyspeptiques, anémiques, neurasthéniques, malades du cœur, etc.; tout le vocabulaire y a passé **Tout a été prescrit et tout a échoué.**

SYMPTOMES. — Chez les uns, les digestions sont lentes, difficiles, douloureuses, souvent avec aigreurs, renvois, vomissements. Chez les autres, il y a de la constipation opiniâtre ou de la diarrhée, après les repas, la lassitude est extrême, la tête est lourde, les jambes sont engourdies ; il y a de la tristesse, de la colère, de l'insomnie ou des cauchemars. Il en est qui se plaignent des palpitations, d'essoufflements, d'autres accusant des étourdissements, des vertiges et même des bruits d'oreilles.

Chez les femmes viennent s'ajouter : pertes blanches, visqueuses ou sanguinolentes, lourdeurs du bas-ventre, maux de reins, besoin fréquent d'uriner, névralgies, signes certains de métrites, chutes, causes de la *stérilité* et très mauvais présage pour l'avenir...

La méthode dermothérapique est très facile à suivre, **peu coûteuse**, et, chose principale, *absolument efficace*, ainsi qu'en témoignent les milliers de guérisons du *Temple de la Santé*. Mais ce qui prouve mieux encore sa valeur, c'est que les **malades qui le désirent sont traités à forfait**, fournitures comprises.

L'éminent **Spécialiste BOISSET**, ancien médecin sanitaire de la marine, a bien voulu accepter la mission de visiter la région et consultera : à

Montpellier, hôtel de la Métropole, le 6 juillet.
Cette, Grand Hôtel, le 7 juillet.
Béziers, hôtel de la Paix, le 8 juillet.
Perpignan, Grand Hôtel, le 9 juillet.
Narbonne, hôtel de la Dorade, le 10 juillet.
Carcassonne, hôtel Bonnet, le 11 juillet.
Castelnaudary, hôtel de France, le 12 juillet.

AVIS. — Les personnes qui sont dans l'impossibilité de consulter notre savant délégué, lors de son passage, **sont priées d'écrire de suite** à M. le Directeur de l'Académie Dermothérapique, 19, rue de la Pépinière, à Paris, qui se fera un plaisir de leur adresser **gratuitement :** 1° le *Journal de Médecine française*, qui expose clairement la méthode dermothérapique ; 2° le Questionnaire qui permet à chacun de signaler ses souffrances et de recevoir, sans frais, tous les conseils utiles à la guérison.

PELADE
TEIGNES, DARTRES,
Eczémas, Herpès, Acné, Boutons, Rougeurs, Furoncles,
Chute des Cheveux *et toutes les* **Maladies de la peau**
Guérison rapide par la
Pommade Antiseptique la **PILEINE**
Prix du Pot : 5 fr. — Phie SALAUZE, à Lézignan (Aude), et toutes Phies. Dépôt à Béziers, phie Marill ; à Perpignan, phie Dumayne.

Service régulier de bateaux à vapeur espagnols entre
CETTE et BILBAO et les ports intermédiaires
YBARRA & Cie, DE SÉVILLE
Départs hebdomadaires pour **Barcelone, Tarragone, Valence, Alicante, Alméria, Malaga, Cadix, Huelva, Vigo, Carril, la Corogne, Santander, Bilbao.**
Et en transbordement à **Cadix** pour **Séville, Gijon, San-Sébastien et Passages.**
S'adresser à **M. POMMIER, consignataire**
Quai Louis-Pasteur, 9, à CETTE

MAISON DE RETRAITE
CHATEAU MONT-FORT
à **CETTE** (Hérault)
Maison spéciale de retraite pour dames avec rentes
Résidence splendide, magnifique point de vue sur la mer et la campagne. — Service très soigné. — Compagnie très agréable.
Soins particuliers très dévoués
Vie de famille

CHAUX HYDRAULIQUE DE LAVALETTE
RECONNUE SUPÉRIEURE
CALVO & BERNARD, Cité Industrielle, 41, Montpellier

A VENDRE cheval double poney, 5 ans, très sage, attelé, monté, peur de rien ; **voiture** Duc capotée et **charrette anglaise**, état neuf. — Avenue Agde, 5, **Béziers.**

AVIS Après délibération, les membres réunis de la famille Valette, propriétaire à Maraussan (Hérault), ont l'honneur d'informer le public qu'ils s'opposent formellement à toutes dettes que pourrait contracter le fils mineur Armand Valette.

A VENDRE demi-muids usagés. S'ad. 7, av. du Fer-à-Cheval, **Béziers.**

Situation indép. et tr. sér. off. à St.. trav. facile et agr, à faire ch. soi s. conn. spéc., rapp. 3 à 6 f. p. s. selon prod. Ec. M. Desèvre, entr. gén., 9, rue du Pont, Juvisy (Seine-et-Oise). Mais. de conf. Notice cont. 0 fr. 15. Indiquer nom du journal.

On achèterait petit poney sage, attelé break ou trotteuse bon état. Faire offres écrites et indiquer prix correspondant *Eclair*, Cette.

CAISSES A RAISINS
Prix exceptionnels
Tarlotte, Montpellier, Béziers

VENTE fûts usagés. **Valette**, 111, av. Pézénas, **Béziers**

FERRUGINEUX
approuvé par l'Académie de Médecine à deux reprises à 18 ans d'intervalle.
ANÉMIE CHLOROSE PÂLES COULEURS
Maison Lahélonye 99 Rue d'Aboukir PARIS
DRAGÉES de Lactate de Fer de GÉLIS & CONTÉ

POUR MAIGRIR
sans nuire à la Santé.
EMPLOYEZ LE
Thé Mexicain du Dr Jawas
Absolument végétal et inoffensif.

En quelques semaines, sans aucun régime, l'obésité disparaît lentement et sûrement, le ventre et les hanches diminuent, la taille devient fine et souple, le double menton s'efface, le teint rajeunit et on reste toujours jeune et mince.

Le Thé Mexicain du Dr Jawas fait maigrir tout en dépurant le sang.

Prix de la boîte : **5** fr., les six boîtes : **28 fr.**
Dans toutes les Pharmacies.
DÉPÔT : **Pharmacie Richelieu,**
93, Rue de Richelieu, 93, Paris.
Expédition franco contre mandat.

Pour vous bien Porter
Faites usage de la LIQUEUR DÉPURATIVE du Docteur RÉSAC, dépuratif énergique, fortifiant de 1er ordre ; détruit tous les vices du sang, humeurs, dartres, maladies de la peau, maladies secrètes anciennes et toutes diathèses. Elle active la circulation et la respiration et guérit **rhumatismes, maladies de cœur, oppression, suffocation, asthme.** Agréable à prendre, excite l'appétit et facilite la digestion.
PRIX DU FLACON : **3** FR.
Envoi franco gare ou 2 flacons contre mandat-poste de 6 fr. 60.
SEUL DÉPÔT : Pharmacie BAUDASSE, 31, rue St-Guilhem, Montpellier.

COALTAR Saponiné LE BEUF
Ses remarquables Propriétés **Désinfectantes, Anti-Miasmatiques** et **Cicatrisantes** l'ont fait admettre dans les HOPITAUX DE PARIS.
Employé en **Compresses, Gargarismes, Injections,** il est très efficace dans les cas de *Plaies, Anthrax, Cancers, Angines couenneuses, Pertes blanches*, etc., et ses qualités **assainissantes** et **toniques** le rendent incomparable pour
L'HYGIÈNE de la TOILETTE
lotions, *Soins* de la *Bouche* qu'il purifie, des *Cheveux* qu'il tonifie tout en les débarrassant des *Pellicules*, de la *Barbe*, lavage des *Nourrissons*, etc.
Le Flacon 3 francs ; les 6 Flacons, 10 francs
Dans les Pharmacies
SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

ON aurait dans les Alpes 5,000 litres de lait journellement à 0.12 centimes et une usine. On demande associé capitaliste pour exploiter ce lait par la congélation, alimenter Marseille et fabriquer la poudre de lait. Duchêne, Laragne (H.-A.).

VINS. — On demande à représenter propriétaires de vignobles, clientèle bourgeoise. Durant, 105, rue Championnet, Paris.

CHEVAL à vendre, anglo-normand, 8 ans, bai cerise, 1 m. 60, Oscar Rouayroux, Olonzac (Hérault).

A JACOB prop., 5, rue de Paris prolongée, 5, près la Gare à Vichy. Chambres et appartements meublés pour famille à louer. Installation neuve et moderne. Cuisine spéciale pour chaque locataire.
Prix très modérés.

A LA TOUR EIFFEL
Chaînes argent, 2 fr. 50.
Remontoirs or, argent, métal, de 10 à 4.000 fr. gar. 2 à 25 ans.
MONTRE argent, cuvette argent, à cylindre, 10 rubis, garantie 4 ans ..... 22 fr.
Vve G. VOUILLARMET
Fabricant d'Horlogerie
Rue Battant, à BESANÇON (Doubs).
Envoi gratis et franco Catalogue et Dessins.

AVIS IMPORTANT
On demande à acheter
de suite dans l'Hérault, le Gard et la région, **Propriétés** et **Immeubles, Usines, Fabriques, Industries** et **Fonds de commerce divers :** cafés, hôtels, épiceries, boulangeries, charcuteries, vins et spiritueux (gros et détail), nouveautés, mercerie, chaussures, drogueries, quincailleries, **industries sans connaissances spéciales**, distilleries. Ecrire à M. Tantet, directeur de l'*Avenir Commercial*, 102, rue de Meubeuge, et 125, bd Magenta, à Paris. Téléphone 432 22, **Maison ancienne** et **recommandée** pour **vendre** rapidement, trouver **associés, commanditaires, prêteurs**, etc. **Mise** en relations directes avec **acquéreurs** ou **capitalistes.** Discrétion absolue et **Renseignements gratuits** (19e année).

ETOURDISSEMENTS BRUITS D'OREILLES
guéris par le nouveau remède de M. F. BIENFAIT, à BOURGOIN, (Isère). Indications gratis.

VER SOLITAIRE
Expulsion garantie en 2 HEURES par le TÆNIFUGE BAUDASSE
Envoi franco contre Mandat-Poste de 6 fr.
Pharmacie BAUDASSE, 31, Rue St-Guilhem, Montpellier.

FEUILLETON DE L'*ECLAIR* . N. 43

LE CAS DE M. TROUBAT

par M. Roger des Fourniels

— Permettez-moi, Monsieur, dit Jean en s'adressant directement à l'officier qui s'était levé, de vous adresser mes compliments les plus sincères.

Il avait dit cela d'un ton tellement calme, avec une conviction qui paraissait si sincère, que Jeanne perdit un peu contenance, et laissa subitement de côté le petit air moqueur qu'elle avait essayé de se donner.

— Décidément, il ne m'a jamais sérieusement aimé, se dit-elle (et il y eut quelque chose comme une nuance de regret dans son âme...) Comme je m'étais trompée !... N'y pensons plus !

— Puisque nous serons à Arcis avant vous, Monsieur, ajouta-t-elle en modifiant complètement sa manière d'être, nous donnerons de vos nouvelles à votre famille.

— Vous êtes mille fois trop aimable Mademoiselle, je vous présente mes respects.

M. de Saint-Léon serra la main que lui tendait Jean. Les de la Martinière s'inclinèrent cérémonieusement.

— Tu as été cruelle, Jeanne !

— Pourquoi, cruelle ?

— Mais tu lui as jeté la nouvelle de ton mariage au visage sur un ton qui a surpris peut-être ces Messieurs.

— Je ne m'en doutais pas, fit-elle en rougissant. Est-ce que vous m'avez trouvé un ton surprenant, Monsieur Henri ?

— Pas du tout.

— Oh ! mon Dieu, ce petit incident est sans importance. On faisait courir le bruit à Arcis que le fils du sous-secrétaire d'Etat Troubat attendait sa nomination à une sous-préfecture pour demander la main de Jeanne, que j'étais d'ailleurs bien décidé à lui refuser aussi, je ne voyais pas la nécessité...

— Tu n'as pas eu cette peine puisqu'il n'a rien demandé.

— C'est vrai ! Alors pourquoi tant te presser de lui dire n

LA VOULOIR, C'EST L'EXIGER

Bien des gens se plaignent que lorsqu'ils demandent de l'eau d'Hunyadi Janos dans certaines pharmacies on cherche à leur imposer d'autres marques dites françaises, et qui, pour la plupart ne sont que fabriquées en France... Elles n'ont qu'à insister et à exiger la marque **Hunyadi Janos** connue et appréciée du monde entier.

PILULES SUISSES Soc. Hertzog, r. Grammont, 28, Paris. 1 fr. 50.

BANYULS
APÉRITIF AU QUINQUINA
TRILLES

PHENOL BOBŒUF désinfectant guérit Hémrites, Poriles bl. to Fl. 1'5'0. Lit. 5'.

St ALBAN Eau MINÉRALE NATURELLE de TABLE FERRUGINEUSE La seule Fortifiante

St ALBAN LIMONADE, EAU GAZEUSE au gaz naturel des sources EN VENTE PARTOUT Dépôt c. Ph. Granaud, Nîmes

LE BOULOU
PYRÉNÉES-ORIENTALES

Certaines maladies déjouent, bien souvent, les plus savants diagnostics et les médications suivies restent sans effet. L'expérience a victorieusement démontré que les eaux minérales du *Boulou* constituaient une précieuse ressource pour le médecin dans les cas de dyspepsie, *gastralgie, gravelle, chlorose, anémie, coliques hépatiques,* Des cures sans nombre corroborent cette affirmation. **Un docteur médecin** consultant est attaché à l'établissement.

SE TROUVENT CHEZ TOUS LES PHARMACIENS ET DROGUISTES

ÉTABLISSEMENT OUVERT TOUTE L'ANNÉE

Hôtel, *Climat des plus doux. Station du chemin de fer. Voitures à tous les trains*

CHOCOLAT MENIER
Refuser les Imitations.

Bourse de Paris

Du 29 juin

3 %	98 ..	Russe 1880	92 35
3 % amortis	99 90	Russe 1889	.. ..
Italien 5 %	104 55	Russe 1890	92 45
Espagne 4 %	88 ..	Russe 1891 3 %	75 ..
Egypte unifiée	106 30	Russe 1894 3½ %	.. ..
Portugais 3 %	62 45	Arg. 5 % 1886	519 ..
Hongrois 4 %	102 ..	Obl. douan. ott.	464 ..
Rente turque	86 25	Ottom. cons.	442 ..
Banq. de France	3820 ..	Ottomane 1891	476 ..
Crédit foncier	.. ..	Priorité ottom.	495 ..
Crédit lyonnais	1125 ..	Soc. fab. port.	512 50
Mobilier espag.	.. ..	Ob. f. Egypte 4 %	500 ..
Foncière lyonn.	313 ..	Ob. Cuba 6 % 86	.. ..
Banque ottom.	588 50	Ob. c. 2,60 % 1879	474 75
Banque autrich.	.. ..	Ob. f. 3 % 1879	503 ..
Autrichiens	692 ..	Ob. comm. 1880	504 50
Lombards	.. ..	Ob. f. 3 % 1883	445 ..
Saragosse	280 ..	Ob. Est 3 %	451 ..
Nord-Espagne	167 ..	Ouest algér. 3 %	.. ..
Suez actions	4195 ..	Réunion 3 %	438 25

Panama	.. ..	Est algér. 3 %	.. ..
Paris-Lyon act.	1315 ..	Mostaganem 3 %	433 ..
Nord actions	1740 ..	Lyon 5 %	1269 ..
Est actions	886 ..	P.-L.-M. f. anc.	452 25
Ouest actions	854 ..	P.-L.-M. f. nouv	447 50
Midi actions	1160 ..	Midi 3 %	448 50
Orléans actions	854 ..	Nord 3 %	467 ..
— jouissance	987 ..	Orléans 3 %	454 ..
Métropolitain	534 ..	Ouest 3 %	447 50
Ville de Paris 1865	555 ..	Cie par. du gaz	725 ..
Ville de Paris 1869	442 ..	Omnibus	.. ..
Ville de Paris 1871	414 ..	Transatlantiq.	150 ..
Ville de Paris 1875	560 ..	Suez	4195 ..
Ville de Paris 1876	560 50	Cape-Copper	83 ..
Ville de Paris 1892	398 ..	Rio-Tinto M. C.	1320 ..
Banq. Paris P.-B.	1155 ..	Tharsis	112 50
Comptoir nat. d'esc.	60. ..	Huanchaca	87 50
Société générale	625 ..	De Beers	485 50
Banq. parisienne	551 ..	Chartered	45 75
Bône à Guelma	874 ..	East Rand	195 ..
Docks de Mars.	342 ..	Geldenhuis Est.	140 ..
Compt. paris. gaz	725 ..	Goldfields	161 ..
Cie Transatlant.	159 ..	May Consolid.	101 ..
Messag. marit.	221 ..	Rand Mines	260 ..
Omnib. de Paris	.. ..	Simm and Jack	41 25
Gaz central	1230 ..	Thoms.-Houst.	692 ..
Dyn. soc. génér.	520 ..	Traction	9 50
Gaz de Madrid	.. ..		
Chem. portug.	.. ..		
Etabliss. Duval	1905 ..		
Chem. andalous.	138 50		
Gaz et Eaux	545 ..		
Banq. Algérie	1409 ..		
Chem. médit.	.. ..		
O. un. 3 % 1892	477 ..		
Florins 4 % or	100 87		
Hellén. 1881 5 %	235 ..		
— 1885 5 %	235 ..		
Autr. obl. dom.	313 50		
Serbes r. 5 %	430 ..		
Obl. ch. Sta-Fé	550 ..		
Russe c. 4 %	93 15		
Russe 4 % 67-69	92 50		

Change sur Barcelone 38 70

OBLIGATIONS DIVERSES

C. Aut. a. d. 1re h.	444 50
C. Aut. a. 1re h.	436 ..
Lombardes 3 %	322 ..
Lombard. 3 % X	322 ..
N. Esp. 1re hyp.	349 ..
Ch. Portugais	.. ..
Sarag. 1re hyp.	383 50
Astur. 1re hyp.	333 ..
Cn. argent. 5 %	.. ..
Panama 5 %	78 ..
Panama 3 %	52 25
Panama 6 %	96 ..
Panama 3 %	155 ..

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Cours des Primes: 3 % d/50.. 98 40 d/25 98 60 Extérieure d/50..... 88 75 »|» d/5.. .. 89 17 Banque ottomane d/2 589 —. d/25 .. »»» — Rio d/5 ..... 1332 50 d/5.. 1340 50

Après Bourse: 3 % anc. 97 90 »|». »» »» »» Rome..... 86 32 Extérieure.. 87 85 Hongrois ..... Rio Tinto.. 1310 Chèque sur Londres, 25 20 »|».

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

BOURSE COMMERCIALE. — Paris, 29 juin

Conditions de vente. — Huiles : les 100 kil. — Alcools : 1re qualité, 90 degrés, l'hect. — Farines, le sac, 140 kil., toile comprise, escompte 1/2 %, 13 marq. super. — Blés : les 100 kil., 72/77 au comptant.

ERMES	Colza	Lin	Acre	Farre	Blés	Sucre
Courant..	48 75	42 75	42 25	27 50	20 15	27 37
Juillet....	47 75	42 25	42 25	27 60	20 10	27 50
Août.....	47 75	42 25	42 —	27 65	20 05	27 62
Septem...	48 —	42 75	36 75	27 35	20 10	28 37

Corbeil: .. .. à .. .. les 157 kil.

MARCHÉS DE LA RÉGION

Alais. — Mercuriales et marchés. — Froment, 135 hect., à 16 fr. 25 l'hect. — Avoine, 7 h., à 8 fr. 50 l'hecto. — Foin, 8,000 kil., à 6 fr. 50 les 100 kil. — Luzerne, 6,000 k. à 7 fr. les 100 k. — Paille, 3,000 kilos, à 3 fr. 50 les 100 k.

Marché aux bestiaux. — 110 cochons nourrissons, vendus de 17 à 20 fr. pièce. — 220 moutons français, vendus 2 fr. le kil. — 4 moutons africains, à 1 fr. 80 le kil. — 35 brebis, à 1 fr. 85 le k. — 12 agneaux, à 1 fr. 05 le k. — 5 vaches, à 1 fr. 30 le kil. — 5 veaux, à 1 fr. 05 le kil. — 3 chèvres. — 200 têtes de volailles. — 50 lapins. — 20 canards. — 110 kilos de poissons.

Marché de Montpellier. — *Etat des Bestiaux vendus sur le marché de cette ville* le 27 juin.

Bœufs français : introduits, »; vendus, ». Prix des 100 kilos, sur pied, »»; chair de cheville »»» ; aux détaillants, »»» ; aux consommateurs, »»». — Algériens : Introduits, »» ; vendus, ». Prix moyen par 100 kil. : sur pied, »» ; chair de cheville, »»» ; aux détaillants, »»» ; aux consommateurs, »»».

Vaches françaises : introduites, » ; vendues, » ; Prix moyen par 100 kilogr., sur pied, »» ; chair de cheville, »»» ; aux détaillants, »»» ; aux consommateurs, »»». — Algériennes : introduites, »» ; vendues, »» ; Prix moyens par 100 kilog. sur pied, »» ; chair de cheville, »» ; aux détaillants, »» ; aux consommateurs, ».

Veaux français : introduits : « ; vendus, » ; Prix moyen par 100 kilogr. sur pied, »» ; chair de cheville, »»; aux détaillants, »»; aux consommateurs, »»» — Algériens : introduits, »» vendus, »» ; Prix moyen par 100 kilog. : sur pied, »» ; chair de cheville, », aux détaillants »» ; aux consommateurs, ».

Moutons français : Introduits, 41; vendus, 41, prix moyen par 100 kilos: sur pied, 90; chair de cheville, 180 ; aux détaillants, 175 ; aux consommateurs, 205 — Algériens réservé : Introduits, 470 ; vendus, 390. Prix moyen par 100 kilos : sur pied, 77; chair de cheville, 155; aux détaillants, 145; aux consommateurs, 170.

Brebis françaises : Introduites, 15 ; vendues, 15. — Prix moyen par 100 kilos : sur pied, 77 ; chair de cheville, 155; aux détaillants, 145; aux consommateurs, 170. — Brebis algériennes réservées, introduites, 525 ; vendues, 480. Prix moyen aux 100 kilos : sur pied, 75; chair de cheville, 150 par détaillants, 140; aux consommateurs, 165.

Agneaux français : Introduits, »; vendus, » Prix moyen par 100 kilos ; sur pied, »»» ; chair de cheville, »»» ; aux détaillants, »»» ; aux consommateurs, »»». — Agneaux algériens : introduits, »»» ; vendus, »»». Prix moyen par 100 kilos : sur pied, »»» ; chair de cheville, »»» ; aux détaillants, »»» ; aux consommateurs, »»».

Porcs, première qualité (ville) : Introduits, »» ; vendus, ». Prix moyen par 100 kilos : sur pied, »» ; chair de cheville, »» ; aux détaillants, »» ; aux consommateurs, »». — Porcs, première qualité (camp.) : Introduits, »» ; vendus, ». Prix moyen par 100 kilos : sur pied, »» ; chair de cheville, »»; aux détaillants, »»; aux consommateurs, »».

Porcs nourrissons : Introduits, »» ; vendus, »». Chèvres : Introduites, 12 ; vendues, 7.

MOUVEMENT DES PORTS

Marseille, 29 juin.

Arrivées. — Le Bagdad, des Messageries Maritimes, venant du Havre et Londres, avec 1300 tonnes cafés, conserves, marchandises diverses ; Jeanne-d'Arc, de Phillippeville, avec 10 passagers, 120 tonnes blé et laines, 580 passagers, 879 Bocognano, de Bastia, avec 86 passagers, dont 15 militaires; Oasis, d'Alger, 21 passagers, 879 tonnes vins et primeurs et 879 moutons ; Gédé, du Rotterdam-Loyd, de Batavia, avec 180 passagers et 3,200 tonnes marchandises diverses, en continuation pour Rotterdam.

Départs. — Isaac-Pereire, de la Compagnie Générale Transatlantique, pour Bône et Philippeville ; Ville-de-Bastia, de la Compagnie Fraissanet, pour Calvi, Ile-Rousse ; Isly, de la Société Générale, pour Oran ; Algérien, de la Compagnie Caillol-Duvillard, pour Oran, Arzew, Mostaganem.

—Nouvelles maritimes. — L'Italie, de la Société générale des Transports Maritimes partira, le 30 juin, de Buenos-Ayres, pour Marseille.

Le Szapary, vapeur autrichien, de la Compagnie Adria, venant de Marseille, est arrivé à Trieste.

Spectacles et Concerts

Du 30 juin

MONTPELLIER. — **Musique du 2e régiment du génie,** — Programme du jeudi 30 juin, à l'Esplanade, de 8 h. 30 à 9 h. 30 du soir :

1. Fatinitza, allégro militaire, Suppé — 2. Le Roi d'Yvetot, ouverture, Adam — 3. Carnaval, numéro 4 de la suite d'orchestre, Guiraud — 4. Phryné, fantaisie, Saint-Saëns — 5. Les Amourettes, grande valse, Gungl.

PALAVAS-LES-FLOTS. — Ronde des soldats, Colo-Bonnet — Le nouveau Seigneur du village, ouverture, Auber. — Gervaise, valse, A. Bosc — La Mascarade, suite d'orchestre, P. Lacome — Brise du soir, morceau de genre, E. Gillet — Andante expressive, P. Jeanjean — Les Noces de Jeannette, Massé-Tavan — A travers champs, galop, P. Darles.

A 8 heures du soir. — Allégro militaire, J. Granier — Messe d'amour, valse, Filippucci — L'Etoile du Nord, sélection, Meyerbeer-Genin — Solo de clarinette, soliste M. Chabas — Ecle, galop, Lamberty.

A 9 heures, au Théâtre du Casino : Livre III, Chapitre 1er — Bébé.

BEZIERS. — **Musique des Vétérans.** — De 8 h. 30 à 9 h. 30, sur le kiosque de la place de la Citadelle. — 1. Le Régiment qui passe, allégro, E. Marie. — 2. Célimène, ouverture, F. Boisson— 3. Le Souvenir, solo de concert, soliste, M. Carreau, Charles H. — 4. Le Cauchemar de Pierrot, fantaisie mimique, Paul André — 5. Gracieux sourire, polka-mazurka, J. Furgeot.

BALARUC-LES-BAINS. — **Casino.** — De 4 à 6 heures, et de 8 h. 30 à 11 heures du soir, sous la salle d'ombrage, concert symphonique, sous la direction de M. L. Combes, pianiste.

NIMES. — **40e régiment d'infanterie.** — De 8 h. 30 à 9 h. 3/4. — Programme du 30 juin 1904. — 1. Richard Walace, Selenick. — 2. La Mascotte, fantaisie, Audran — 3. Sunshine, valse, Montalent — 4. Mireille, ouverture, Gounod — 5. Lacmé, fantaisie, Delibes — 6. Les Baigneuses, polka, Suzanne.

NIMES. — **Casino.** — Première représentation de « Barbe Bleue », opérette en 3 actes, musique de Jacques Offenbach, avec le concours de Mlle Berthall et R. Meyran, M. Lafon, Saverna, Marsan, Chevret, Piancade. — Grande mise en scène.

On commencera par une pièce du répertoire.

Demain vendredi, 1er juillet, représentation de gala.

AVIGNON. — **Musique du 7me génie,** allées de l'Oulle, de 8 h. 30 à 9 h. 30. — 1. Départ pour Madagascar, allégro, Chabas. — 2. Polonaise de concert, P. Vidal. — 3. Rigoletto, quatuor, Verdi. — 4. Le Caïd, Diane et air du tambour-major, soliste M. Gillot, sous-chef, baryton, A. Thomas. — 5. Ma Reine, valse, Penouille.

AMELIE-LES-BAINS. — **Musique municipale.** — Programme du jeudi 30 juin, de 8 à 9 heures du soir, sur la place du Marché : 1. Le Tunisien, allégro, A. Planel — 2. Colomba, ouverture, J. Roux — 3. La lune d'amour, valse, Bléger — 4. Chryséis, fantaisie, A. Planel — 5. Fleur d'avril, duo-polka, X.

Les Conditions atmosphériques

DANS LA RÉGION

Observations du 29 juin

Avignon. — Observations météorologiques prises chez M. Contesse, opticien à Avignon :

Maximum du 28 juin, + 30°9. — Minimum, + 18°0. Hauteur barométrique, 764mm9. — Thermomètre, 8 h. du matin, le 29 juin, + 24°9. — Temps, beau. — Vent : Nord-Ouest.

Ecole nationale d'agriculture de Montpellier. — Observations comparées :

	Montpellier	Aigoual
Tempér. maxima de la veille	35°0	18°6
Minima du jour	18°2	11°2
Pression atmosphérique	756m9	635m1
9 heures | Direction du vent	S. E.	S.O.
du matin | Force du vent	faible	tr. faible
Etat du ciel	peu nuag.	nuageux

La température minima s'est élevée à Montpellier de 3°0 depuis la veille.

La température minima s'est élevée à l'Aigoual, de 5.2 depuis la veille.

Le baromètre a baissé à Montpellier de 0·9 depuis 24 heures.

Le baromètre a monté de 0·4 à l'Aigoual depuis 24 heures.

Pluie ou neige tombée la veille : à Montpellier 0mm ; à l'Aigoual, mm.

Temps probable : Ciel nuageux à intervale, température chaude.

Béziers. — Observations météorologiques prises au thermométrographe de M. Robin, opticien — Ciel beau. — Minimum du jour, +24°9. — Midi, +26°. — Maxima de la veille, +28°. — Maxima du jour, ». — Hauteur barométrique, 765mm.

Pluie tombée dans les dernières 24 heures mesurée en millimètres, 00mm.

Perpignan. — Baromètre, à 0 au niveau de la mer, 762.7. — Température de l'air à l'ombre, 22·2. — Etat hygrométrique, 74.— Vent de la girouette, S.-O. faible. — Dir. des nuag. S.-O.— Etat du ciel nuag.— Evaporation en 24 h., 3°5. — Pluie en 24 h., 0·9. — Maximum de température de la veille, 27.0,— Minimum de température du jour, 16.9.

BULLETIN GÉNÉRAL

Paris. — Le vent est faible ou modéré des régions Est sur nos côtes de la Manche et de l'Océan. Des pluies sont tombées dans le Nord du continent.

En France, un orage a été signalé à Biarritz.

La température se relève sur nos régions. Ce matin, le thermomètre marquait 9 à Bodo, 15 à Lyon, 20 à Biarritz, 25 à Nice et à Alger, 27 à Palerme. On notait 14 au Puy-de-Dôme et à l'Aigoual, 4 au Pic du Midi.

En France, la température va devenir plus élevée. Des orages sont probables dans l'Ouest et le Sud.

TRIBUNE DU TRAVAIL ROYALISTE

3, Rue Levat, Montpellier

OFFRES D'EMPLOI

Elève en pharmacie, »» à »» suivant capacité.

Gérant de la pharmacie, est demandé. Bons appointements, ni mourri, ni logé. S'adresser : Encontre, pharmacien, Arles-sur-Rhône.

On demande de suite une bonne cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

DEMANDES D'EMPLOI

Jeune ménage, sans enfant, désire place cocher, valet de chambre et cuisinière. S'adr. M. J. Cornut, à Jacou, par Montpellier.

Homme, désire faire les encaissements pour banque ou grand commerce, peut fournir les meilleures références.

Célibataire, 30 ans, désire place de garde particulier.

Jeune homme, 19 ans, désire emploi dans magasin, pour travail manuel ou courses.

Dame, veuve, 35 ans, désire place chez personne seule.

Professeur, ayant dirigé école libre, demande emploi dans collège catholique, ou fa direction d'une école libre chrétienne.

Homme marié, 25 ans, désire place de voyageur pour nouveauts, ou comptable.

Homme 45 ans, très sérieux, excellentes références, désire emploi de confiance dans un magasin, ou chez un industriel, ferait les courses.

Célibataire, 32 ans, désire place de garde particulier ou d'employé de bureau.

Homme, marié, 28 ans, désire emploi de bureau.

Jardinier fleuriste et potagiste, veuf, désire même emploi.

Dame veuve, désire faire ménages et emploi de bureau pour son fils.

Célibataire, 23 ans, désire place valet de chambre.

Jeune homme, 22 ans, sachant coudre, soigner chevaux, et travailler jardin, désire place chez commerçant.

Homme marié, 48 ans, désire place d'employé de bureau, encaisseur ou gérant d'établissement.

Dame jeune, bonne famille, désire donner leçons piano et solfège, s'adresser, 8, rue du Courreau, 3e étage, Montpellier.

Demoiselle, 38 ans, bonne éducation, ayant brevet, désire donner leçons français à jeunes enfants. S'adresser 8, rue du Courreau, 3e étage, à Montpellier.

Jeune homme, 15 ans, belle écriture, demande emploi dans bureau ou magasin, s'adresser J. C., 10, rue Boyer, Montpellier.

Jeune homme, 21 ans, excellentes références, désire emploi de comptable ou employé de bureau dans maison sérieuse.

res références. S'adresser au bureau du journal.

Institutrice expérimentée, munie de diplômes, désire place dans famille, pendant les vacances.

Ex-congréganiste, 28 ans, pouvant remplir les fonctions de chantre et d'organiste, demande emploi de sacristain. Serait disponible fin juillet. Références premier ordre.

Homme marié, 40 ans, désire place d'homme de peine dans magasin.

Dame, veuve, désire place de concierge.

Homme, ayant exercé pendant 13 années les fonctions de régisseur, désire même emploi.

Célibataire, 26 ans, désire tenir petite comptabilité ou emploi quelconque.

Jeune homme, 23 ans, désire emploi de bureau.

Homme marié, 31 ans, désire place de garçon de magasin ou emploi quelconque.

Célibataire, 30 ans, désire place d'employé aux écritures.

Régisseur, 45 ans, désire mêmes fonctions. Se déplacerait pour l'Algérie.

Homme marié, 34 ans, désire place de garde particulier, surveillant ou emploi quelconque.

Régisseur connaissant à fond tous les travaux agricoles, muni de très sérieuses références, désire mêmes fonctions.

Homme sérieux, bonnes références, demande emploi d'homme de magasin, tiendrait comptabilité pour petit négociant.

Régisseur, marié, âgé de 35 ans, désire même emploi aux environs de Montpellier.

Prêtre professeur diplômé, recevrait dans belle villa et vaste jardin, pensionnaires ou externes, leçons particulières, surveillance pour les élèves du lycée. S'adresser au journal.

Professeur, ayant diplômes universitaires, donnerait volontiers, à domicile, leçons particulières ou même quelques répétitions de mathématiques et de sciences, s'adresser bureau du journal.

Peintre-vitrier, désire travail pour la ville ou la campagne.

Ouvrier peintre, désire travail de peinture pour la ville ou la campagne.

La Tribune du travail royaliste se tient à la disposition de toute personne munie de sérieuses références royalistes *écrites.*

Les personnes qui s'y adressent par correspondance sont priées de joindre un timbre à leurs lettres si elles désirent une réponse.

TRIBUNE DU TRAVAIL

Syndicat agricole de l'arrondis. de Béziers

19, RUE BOIELDIEU, A BÉZIERS

DEMANDES D'EMPLOIS

Employés de bureau.
Comptables.
Ramonet.
Régisseurs.
Régisseurs-ramoneurs.
Gardes particuliers.
Tonneliers.
Hommes de peine
Valet de chambre, 30 ans.
Cochers, 35 et 46 ans.
Concierge, 33 ans.

Bureau ouvert tous les jours, le matin de 9 heures à midi et le soir de 2 à 6 heures, excepté les mercredis, dimanches et jours de fête.

TRIBUNE DU TRAVAIL

Les offres d'emplois se paient 1 franc

OFFRES D'EMPLOIS

On demande pour les environs de Nîmes, un jeune ménage, sans enfant, le mari cocher et valet de chambre, la femme bonne cuisinière, sachant coudre et repasser au besoin. Sérieuses références exigées. Prendre adresse, bureau journal, Montpellier.

Dame, 40 ans environ, ayant certaine éducation et sachant faire cuisine est demandée pour diriger intérieur chez Monsieur seul. Ecrire : X. Y., poste restante, Montpellier.

On demande une bonne vendeuse au magasin de lingerie, 30, rue Saint-Guilhem, ainsi qu'une bonne ouvrière en lingerie et broderie.

On demande un gendarme en retraite, célibataire, comme garde-concierge, dans une propriété. — Prendre adresse bureau journal.

On demande des ouvriers fûtier, maletier, valisvers. Bèque, rue Rebuffy, Montpellier.

Etude de Me Cyprien ABRIC, avoué, successeur de Me HERCOD, rue de l'Aiguillerie, 27, Montpellier

VENTE SUR LICITATION

AU PALAIS DE JUSTICE A MONTPELLIER

Le Lundi 11 Juillet 1904, à 10 heures précises du matin

ET SUIVANTES AU BESOIN

des immeubles dépendant tant de la communauté légale de biens ayant existé entre le sieur François-Nestor Despériès, propriétaire, domicilié à Montpellier, et la dame Marie-Jeanne Valette, son épouse, en son vivant modiste, que de la succession de cette dernière, en trois lots, savoir :

PREMIER LOT

Une Maison d'habitation

Située dans la ville de Montpellier

rue Guillaume-Pellissier, numéro 3, élevée de deux étages sur rez-de-chaussée sur le devant et de trois étages avec ciel-ouvert sur le derrière, confrontant les bâtiments de l'Intendance militaire, Castan, négociant en vins ; Barcille, Sesquier et la rue.

Mise à prix..... 15.000 francs

DEUXIÈME LOT

UNE PROPRIÉTÉ RURALE

Située dans la commune de Montpellier

quartier des *Marels* ou *Cosiebelle*, d'une contenance totale de 1 hectare 55 ares 66 centiares environ, en nature de vigne clôturée par des fils de fer. Sur cette propriété se trouve une construction comprenant, au rez-de-chaussée le cellier, une écurie et une remise ; au premier étage, un grenier à foin, une petite cuisine et une chambre à coucher ; un très grand nombre d'arbres fruitiers de toutes sortes, divers immeubles par destination, tels que : quatre foudres, contenant ensemble environ 140 hectolitres, quatre transports de 500 à 600 litres, un petit pressoir, une pompe à vin, etc. ; confrontant dans son ensemble Polge, Glaize, Castan et le chemin des Termes.

Mise à prix..... 10.000 francs

TROISIÈME LOT

UNE PIÈCE DE TERRE VIGNE ET LUZERNE

Située mêmes commune et quartier

d'une contenance de 45 ares 34 centiares, sur laquelle se trouvent quatre ou cinq amandiers, deux cerisiers et un pommier ; confrontant Gourdet, Sube, Tisset et deux chemins.

Mise à prix..... 500 francs

S'adresser, pour plus de renseignements : 1. à Me Cyprien Abric, avoué, poursuivant la vente, rue de l'Aiguillerie, 27, à Montpellier ; 2. à Me Gaston LAPIERRE, avoué colicitant, rue Saint-Guilhem, 29, à Montpellier.

Pour extrait : **ABRIC**, avoué, *signé.*

Traitement spécial et rationnel

DES VICES DU SANG

Héréditaires ou contagieux des Maladies de la Peau et des Humeurs, par le

Rob CHAMBON DÉPURATIF, VÉGÉTAL RECONSTITUANT

Ce puissant dépuratif régénère le sang, le fortifie, détruit *sans retour* tous les principes morbides qu'il renferme et guérit radicalement : *Dartres, Boutons, Démangeaisons, Humeurs, Eczemas, Maladies secrètes* récentes et invétérées, *Rhumatismes, Engorgement des Glandes* et toutes les maladies qui sont la conséquence de l'*impureté* et de *l'altération du Sang.*

Franco gare : 1 Flacon, 3 fr. 60 ; 2 Flacons, 6 fr. ; 1 Bouteille, 5 fr. 60 ; 2 Bouteilles, 10 fr., contre mandat-poste adressé à M. CHAMBON, pharmacien à NIMES.

Champagne **COSTE-FOLCHER** Epernay

Service régulier de bateaux à vapeur espagnols entre CETTE et BILBAO et les ports intermédiaires

YBARRA & Cie, DE SÉVILLE

Départs hebdomadaires pour **Barcelone, Tarragone, Valence, Alicante, Alméria, Malaga, Cadix, Huelva, Vigo, Carril, la Corogne, Santander, Bilbao.**

Et en transbordement à **Cadix pour Séville, Gijon, Saint-Sébastien et Passages.**

S'adresser à M. POMMIER, consignataire, *Quai Louis-Pasteur, 9, à CETTE.*

Etude de Me Louis AFFRE, avoué licencié près le Tribunal civil de Béziers, y domicilié, rue Guibal, n. 8.

—o—

VENTE JUDICIAIRE D'IMMEUBLES A SUITE DE SAISIE

Au Palais de Justice, à Béziers, le LUNDI 18 juillet 1904, à 8 heures du matin.

—o—

Immeuble sis dans la Commune de Corneilhan

1er lot. — Une pièce de terre tènement de Pradines, section E, numéros 495 p. et 495 p, d'une contenance d'environ 52 ares 30 centiares. Mise à prix : cinq cents francs, ci. 500 fr.

2e lot. — Une pièce de terre tènement de Razounière, section E, numéros 393 p et 395, d'une contenance d'environ 37 ares 60 centiares. Mise à prix : trois cents francs, ci 300 fr.

3e lot. — Une pièce de terre tènement de Pradines, section E, numéros 523, 524 et 525, d'une contenance d'environ 1 hectare 1 ares 40 centiares. Mise à prix : mille francs, ci 1.000 fr.

4e lot. — Une pièce de terre tènement de la Médaille, section D, numéro 500, d'une contenance d'environ 24 ares 90 centiares. Mise à prix trois cents francs, ci. 300 fr.

Immeubles sis dans la Commune de Béziers

5e lot. — Une maison sise à Béziers, boulevard de Strasbourg, numéros 49 et 51 et avenue de Belfort, numéro 4, confrontant l'avenue Belfort, la Trinité et le boulevard Strasbourg. Mise à prix : trente mille francs, ci. 30.000 fr.

6e lot. — Un jardin, tènement de l'Hort-de-Monseigneur, section H, numéros 421 et 422 d'une contenance d'environ 9 ares 71 centiares. Mise à prix : mille francs, ci. 1.000 fr.

7e lot. — Une pièce de terre tènement de la Trinité, section P, numéros 104, 105, 106, 107, 108 et 109, d'une contenance de 2 hectares 92 ares 85 centiares. Mise à prix : dix mille francs, ci. 10.000 fr.

8e lot. — Deux pièces de terre, tènement de Peyre Poulinière, section K, numéros 225, 226 et 227, d'une contenance d'environ 1 hectare 40 ares 29 centiares. Mise à prix : deux mille francs, ci. 2.000 fr.

9e lot. — Une pièce de terre *tènement de Carou ou Trois-*, section E, numéro 927, d'une contenance d'environ 63 ares 70 centiares. Mise à prix : mille francs, ci. 1.000 fr.

10e lot. — Une pièce de terre avec jardin et grangette, tènement de la Dallague, section M, numéros 216, 217 et 221, d'une contenance d'environ 1 hectare 65 ares 58 centiares. Mise à prix : trois mille francs, ci. 3.000 fr.

11e lot. — Une maison, avenue de Belfort et boulevard de Strasbourg, confrontant l'avenue de Belfort, le boulevard de Strasbourg et Rey. Mise à prix : quinze mille francs, ci 15.000 fr.

Les immeubles à vendre dépendent de la succession de la demoiselle Marguerite Chaulan, en son vivant propriétaire, domiciliée à Béziers.

S'adresser pour tous renseignements à Me Affre, avoué poursuivant la vente.

AFFRE, avoué.

VOYAGEUR VINS, ayant clientèle demi-gros et détail, pouvant garantir chiffre d'affaires, en divers départements et à Montpellier, désire place dans bonne maison ou chez bon propriétaire récoltant. Ecrire R. V., 117, poste restante, Montpellier.

Boulangerie à louer. S'adresser au bureau du journal, **Béziers.**

DEMANDE jeune homme p. 2 mois campagne. Nettoyage automobile et pneumatiques. Conditions à débattre. S'adresser bureau journal.

La vie ou la mort coule dans nos veines, selon que notre sang est pur ou impur

VICES DU SANG

GUÉRIS PAR LE

DÉPURATIF ALLEN

Essence composée de Salsepareille rouge iodurée

Le sang fait la vie : c'est lui qui fournit à chaque viscère, à chaque membre, à la peau, etc., la lymphe et les sucs qui lui sont propres, c'est le principal des fluides vitaux, c'est le nourricier de tout l'organisme, c'est lui qui transporte la vie dans toutes les parties de notre corps. C'est de lui que dépend notre santé, car toute maladie aiguë ou chronique est accompagnée d'une altération primitive ou secondaire du sang.

De la force, de la richesse et de la pureté du sang des parents dépend la constitution que l'on transmet aux enfants, c'est ce que l'on appelle l'hérédité.

Le sang vicié des parents atteints de névrose, de scrofule, d'herpétisme, d'eczéma, de goutte, de rhumatisme, etc., passe dans le sang des enfants, leur laissant le germe de toutes ces maladies.

Ce germe, à l'état latent, se développe en grandissant, c'est-à-dire dans le passage de l'enfance à la puberté ou à la virilité. Il traîne avec lui tout un cortège d'infirmités et fait un vieillard d'un homme de vingt ans.

Quels sont les médicaments employés pour combattre ou guérir ces différentes manifestations ? On ne les connaît malheureusement que trop. La plupart de ces médications ont pour base des poisons minéraux ou végétaux, remèdes pires que le mal, qui font que, presque toujours là où la nature aurait réagi, le malade succombe par suite de son traitement.

Que peuvent, en effet, tous ces poisons contre la maladie, si ce n'est l'endormir ou l'aggraver par leur introduction dans le sang ? On blanchit le malade pour quelque temps, mais on ne guérit pas la maladie, qui, souvent, se réveille après, avec beaucoup plus de force et d'intensité.

Quelquefois, aussi, se contente-t-on d'employer des purgatifs soi-disant dépuratifs, qui débarrassant seulement l'intestin des matières qu'il renferme, sont sans action sur le sang, amenant dans tout l'organisme une irritation extrême et une faiblesse générale.

Si toutes les maladies proviennent d'une altération du sang, ce n'est pas par des palliatifs ou par une médication illusoire visant la maladie elle-même que l'on peut arriver à se guérir, mais bien en défruisant et en expulsant les germes et les humeurs morbides qui l'empoisonnent.

Presque toutes les maladies chroniques proviennent d'une médication mal entendue, incapable de guérir parce qu'elle ne peut chasser la corruption intérieure du sang, le nettoyer, en un mot, *le lessiver des humeurs corrompues* qui, *créant*, entretiennent la maladie. Se méfier aussi des médications externes qui, semblant assainir la peau, repoussent en dedans le virus que la nature cherchait au contraire à expulser.

Seule, la médication dépurative est capable non seulement de guérir, mais encore de prévenir toutes les maladies en donnant au sang la force, la vigueur et la vie.

Purifier le sang, le fortifier, le ramener à son état normal, voilà la solution du grand problème pour prévenir et guérir toutes les maladies qui assiègent l'humanité.

Si nous recommandons d'une façon aussi énergique la méthode dépurative, il est pourtant de notre devoir de mettre en garde les malades contre certains dépuratifs qui épuisent et appauvrissent le sang. Cette dernière médication est des plus dangereuses, car un sang vicié étant déjà faible a besoin d'être reconstitué et réconforté, et non affaibli, ce qui conduirait le malade dans un état d'épuisement qu'il serait incapable de surmonter et donnerait encore plus de prise à la maladie.

Un sang vicié est toujours anémié et dépourvu de sa puissance vitale ; c'est ce qui cause cette mélancolie qui paralyse certains malades, les pousse à l'aversion de la société et des affaires, rendant leur cerveau impuissant à reproduire leur pensée et incapable de fournir aucun travail intellectuel.

Que le malade ne se décourage pas, qu'il ressaisisse toute l'énergie qui lui est nécessaire, car il y a un remède puissant à tous ces maux, une source de vie abondante pour réparer son organisme délabré, un spécifique énergique et certain pour débarrasser son sang de toutes ses impuretés, de toutes ses humeurs, de le fortifier et de le régénérer. Ce spécifique, c'est le

DÉPURATIF ALLEN

à l'essence composée de salsepareille rouge iodurée

Préparé d'après la véritable formule du Docteur Allen, par J. Dianoux, pharmacien à Marseille.

Cette essence est le dépuratif le plus énergique que l'on connaisse, c'est la lessive du sang et des humeurs dont elle expulse les vices et les impuretés. Elle est recommandée

Jeudi 30 juin 1904

Le numéro 5 Centimes

L'ECLAIR

JOURNAL QUOTIDIEN DU MIDI

Vingt-quatrième Année — 9738

Le numéro 5 Centimes

ADMINISTRATION ET RÉDACTION CENTRALES
3, rue Levat, à MONTPELLIER

ANNONCES : *Dans nos Bureaux, chez nos Correspondants* ET DANS TOUTES LES AGENCES DE PUBLICITÉ DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

BUREAUX-SUCCURSALES OU DE RÉDACTION
A Orange — Carpentras — Cavaillon — Avignon — Tarascon — Arles — Beaucaire — Uzès
Alais — Le Vigan — Nimes — Cette — Béziers — Lodève — Saint-Pons — Narbonne
Carcassonne — Limoux — Millau — Saint-Affrique — Mende — Perpignan, etc.
BABIE — Rue Teydan, 26 — BABIE

ABONNEMENTS
(Les timbres-poste ne sont pas reçus en paiement)
HÉRAULT, AVEYRON, GARD, AUDE, TARN, 3 mois, 5 fr. 6 mois, 10 fr.; un an, 20 fr.
POUR LES AUTRES DÉPARTEMENTS..... 3 mois, 5 fr. 50; 6 mois, 11 fr.; un an, 22 fr.
Joindre à tout changement d'adresse: 50 centimes
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

NOUVELLES DU JOUR

M. Millerand a fait devant la commission d'enquête des révélations sur les mœurs de la magistrature, signalant, en particulier, la disparition de certaines pièces très importantes.

Les Japonais se seraient emparés, dimanche, de trois forts situés au sud-est de Port-Arthur.

Un lieutenant-colonel et deux capitaines, impliqués dans l'affaire Dautriche, ont été arrêtés, hier, et incarcérés au Cherche-Midi.

Le Sénat a continué la discussion sur la suppression de l'enseignement congréganiste. MM. de Montfort, de Cuverville, Guillier ont pris la parole.

Le procès en diffamation intenté par M. H. Rochefort au marquis de Valcarlos a commencé hier devant les assises de la Seine.

On trouvera plus loin les nouvelles qui nous sont parvenues à la dernière heure

Le Tarif militaire

La résolution de M. Rolland, tendant à inviter le gouvernement à négocier avec les Compagnies de chemins de fer, rouvre la question de l'attribution du tarif militaire aux officiers de réserve et de l'armée territoriale. Commission sénatoriale et ministre de la guerre sont favorables.

Dans son étude préliminaire, le sénateur du Tarn-et-Garonne a accumulé les arguments en faveur de sa thèse. Il fait ressortir l'importance acquise par l'armée de seconde ligne. L'armée active n'est plus une armée de métier, mais une armée nationale. Elle n'est plus l'unique protectrice du pays.

En temps de mobilisation, l'armée active ne serait pas seule à se porter à la frontière; ce serait une armée nationale, composée d'un cinquième d'hommes de l'armée active et de quatre cinquièmes de réservistes.

Les uns et les autres auraient les mêmes devoirs et courraient les mêmes dangers, en opposant leurs poitrines à l'ennemi.

Tous les cadres nécessaires à l'armée de réserve doivent donc être pourvus des éléments indispensables à son commandement.

Actuellement, le nombre des officiers de réserve et de l'armée territoriale est inférieur aux besoins de la mobilisation. Dans l'infanterie, par exemple, il faudrait 12.906 officiers. Il y a un déficit de 58 %, puisqu'il en manque 5.562.

Les officiers de réserve font, tous les deux ans, un stage mensuel. Chaque année, ils suivent les cours de leur école d'instruction. A leurs frais, leur équipement doit être renouvelé.

Bien que libérés à quarante-cinq ans, leur amour-propre les y fait rester bien au-delà, ce qui accroît la valeur morale de notre armée de seconde ligne.

Quelles sont les compensations offertes aux officiers de réserve et de l'armée territoriale, en retour des charges qu'ils assument avec un parfait désintéressement ?

L'officier de réserve n'a pas toujours joui de toute la considération à laquelle il a droit. Son titre d'officier n'a pas suffi à lui assurer les égards qui lui sont dus.

Les officiers de l'armée active traitent avec la plus grande camaraderie ceux de la réserve et de la territoriale. Néanmoins, quelques froissements ne devaient pas se reproduire. Du reste, le projet de loi sur le service de deux ans modifie très sensiblement la composition de nos cadres, aussi bien actifs que de la réserve. Ceux-ci, élèves de nos grandes écoles civiles, commanderont comme chefs, après avoir été soldats. Il n'y aura en réalité qu'un seul corps d'officiers.

C'est pour cela que les officiers de réserve accueilleraient toutes les mesures accentuant leur assimilation à leurs camarades de l'armée active et les mettrait sur un pied de fraternelle égalité.

On jugerait mal leurs revendications, si on les supposait guidées par des préoccupations d'ordre matériel.

Les pouvoirs publics ont du reste montré par quel genre de sollicitude il fallait répondre aux officiers de la réserve et de l'armée territoriale. Des lois spéciales ont accru notablement la proportion des croix de la Légion d'honneur offertes à l'armée de seconde ligne.

Des lois spéciales règlent les conditions d'avancement de nos officiers de réserve. Ils peuvent être promus jusqu'au grade de capitaine dans la réserve et jusqu'à celui de lieutenant-colonel dans l'armée territoriale.

Malgré ces avantages, des difficultés de recrutement persistent. Le chiffre des démissions augmente, avancement et décorations ne vont en réalité qu'à des minorités. C'est après trente ans de service, en moyenne, que les officiers de réserve et de l'armée territoriale peuvent être proposés pour la croix. L'avancement est limité et un petit nombre de lieutenants arrivent au grade de capitaine.

La position d'officier de réserve devrait conférer, comme celle d'officier de l'armée active allemande, certains privilèges, les réceptions notamment. Dans la Rang-Liste [illegible] de militaire accompagne [illegible] l'élévation de la situation sociale chez nos voisins, l'officier en retraite, de réserve ou de la landwehr, est toujours convoqué à la moindre cérémonie où paraît l'empereur; il y assiste en uniforme. D'où cette légion d'uniformes à la moindre parade.

Pour toute convocation, l'officier de réserve allemand perçoit une indemnité. Elle se cumule avec la solde et son indemnité de manœuvre. Des fonds viennent en aide aux officiers et aux médecins de réserve pendant leurs périodes, à partir du grade de capitaine.

L'Allemagne aborde ainsi le problème par le côté moral et le côté financier. Cette solution ne saurait nous convenir, car il est impossible de mettre dans notre budget la charge du régime de nos voisins. Mais, il paraît réalisable de donner satisfaction à nos officiers de réserve et de l'armée territoriale, sans que les conséquences en soient trop dures au point de vue financier pour l'Etat et pour les Compagnies de chemin de fer, leurs subordonnées.

La mesure proposée par M. Rolland comble les vœux de tous les officiers. C'est un acheminement vers l'assimilation qu'ils ambitionnent.

Le sénateur de Tarn-et-Garonne évalue à 600.000 francs par an la diminution de recettes devant résulter de la concession du tarif militaire. Toutefois, il n'a pas évalué la diminution de recettes devant résulter pour les chemins de fer Algériens de la concession du demi-tarif puisque leurs conventions n'ont pas accordé le quart de place.

La dernière statistique des chemins de fer, du 31 décembre 1901, évalue le produit kilométrique d'un voyage, en toutes classes, par les non-militaires à trois centimes 22. Cela veut dire que le non militaire a payé cette somme par kilomètre. En supposant que les Compagnies excluent du tarif militaire les voyageurs de 3e classe; en admettant que les officiers de réserve ne voyagent pas en 1re classe, ce sera le tarif de 2e classe qui leur sera appliqué. Il est de 2 centimes 1.

Les Compagnies perdront donc par kilomètre 1 centime 12. Cette perte maxima diminuera naturellement avec les voyages effectués en 1re classe.

La statistique de 1901 nous apprend que chaque billet délivré représente en moyenne un déplacement de 31 kilomètres 2.

L'application du tarif militaire aux officiers de réserve et de l'armée territoriale causera aux Compagnies par voyage une perte de 35 centimes. Soit, une perte par officier de 14 francs; et pour 60.000 officiers de 840.000 francs, à raison de 40 déplacements par officier.

La proposition de M. Rolland est basée sur l'interdiction pour les officiers de réserve de voyager à tarif militaire en 3e classe.

Comme pis aller, M. Rolland décline l'initiative, mais la mentionne, de ne remettre la carte de circulation que contre le paiement d'une somme annuelle. Beaucoup d'officiers de réserve et de la territoriale oscillent entre le versement d'une cotisation de 10 ou de 20 francs par an, destinée à défrayer les Compagnies de leur perte éventuelle de la recette de 600.000 francs.

La mesure proposée s'appuie sur la défense nationale. Son extension aux instituteurs, par exemple, n'est pas à craindre. Le quart de place ne sera-t-il pas réclamé par les sous-officiers de la réserve et de l'armée territoriale? Cette assimilation n'est pas possible; ceux-ci ont à faire deux périodes de 28 jours et une autre période de 13 jours, tandis que leurs officiers sont tenus à des stages d'instruction à des manœuvres qui leur prennent un temps considérable.

La question des voyageurs de commerce a pesé d'un grand poids dans les propositions qui ont été faites pour étendre aux officiers de réserve le bénéfice du quart de place. Sur 140.000 voyageurs de commerce, il y en a au plus 600 qui sont officiers de réserve. Les chambres de commerce ont du reste refusé leur appui à une campagne de protestation. Elles estiment qu'il faut accorder quelques faveurs aux hommes de devoir qui n'hésitent pas à sacrifier leurs intérêts d'hommes d'affaires en restant dans les régiments.

On a prétendu que la faculté illimitée de voyager à tarif réduit donnera lieu à des abus. Pour y couper court, il n'y aurait qu'à exclure les voyages à tarif militaire à ceux qui prennent les trains rapides.

Peut-être, serait-il également possible de fixer par an le nombre maximum de kilomètres que chaque officier de réserve serait autorisé à parcourir.

La commission du Sénat estime que la proposition de M. Rolland est le moyen le moins onéreux d'enrayer le mouvement des démissions parmi les officiers de la réserve et de l'armée territoriale. Il provoquerait également de nombreuses candidatures aux galons de sous-lieutenant de réserve.

Les objections à la proposition ne semblent pas l'emporter sur ses avantages. Il semble qu'avec un peu d'entente entre les représentants de l'Etat et ceux des Compagnies, et avec l'appui du ministre de la guerre, il serait possible d'arriver à une solution.

Cette entente, nous la souhaitons ardemment.

Capitaine DIEP.

NOTRE NOUVEAU FEUILLETON

Notre intéressant feuilleton, Le CAS DE M. TROUBAT, étant sur le point de finir, nous commencerons au premier jour la publication d'un roman inédit,

Madame Sans Nom

dont l'auteur,

Mlle Jeanne de MARGON

a bien voulu réserver la primeur à l'«Eclair.»

MADAME SANS NOM est l'histoire d'une femme, élevée dans l'ignorance du monde et de ses dangers, insuffisamment armée contre la vie, et qui, incapable de lutter, succombe aux malheurs qui l'accablent.

Etude psychologique d'un puissant intérêt et d'une lecture captivante, cette œuvre fait suite dans l'esprit de son auteur au MARIAGE DE MONDAINE, que nous avons publié il y a quelques mois et qui valut à Mlle de Margon les appréciations les plus flatteuses.

NOS DÉPÊCHES

Par Fil spécial

Le nouveau scandale

LES MILLIONS DES CHARTREUX

Paris, 29 juin, 4 h. soir.

A LA COMMISSION D'ENQUÊTE

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 1 h. 30, sous la présidence de M. Flandin.

Il est donné lecture de la lettre de M. Millerand, qui demande à être de nouveau entendu.

M. Denys Cochin. — J'insiste pour que M. Millerand soit entendu aujourd'hui.

M. Codet, ministériel. — Il vaudrait mieux prendre d'abord connaissance du scellé numéro 1.

Le président. — Sous la réserve, toutefois, du choix à faire par le juge des pièces à communiquer.

Après cette observation, il est décidé d'entendre M. Millerand, aujourd'hui même.

Audition de M. Ract

M. Ract, avocat-conseil, premier syndic de la faillite Lepère, est introduit.

Le président. — M. Lepère était-il en relations avec les Chartreux ?

M. Ract. — Oui, mais pas avec ceux de Grenoble, avec ceux du canton de Fribourg de la Valsainte, qui avaient déposé 600,000 francs et qui, sur ces 600,000 fr., réclamaient 300,00 fr. que Lepère prétendait avoir été dilapidés par un de ses employés.

Le président. — Et par l'intermédiaire de ces Chartreux suisses, ne fut-il pas en rapport avec ceux de Grenoble ?

M. Ract. — Non.

M. Bouhey-Allex. — Etes-vous au courant des visites faites par les Chartreux à la villa de Saint-Cloud ?

M. Ract. — Non.

M. Rudelle. — Connaissez-vous le nom de l'employé accusé du détournement dont vous parlez ?

M. Ract. — Il est dans une note saisie par M. Berr.

M. Rudelle. — Avez-vous connaissance de grosses mensualités payées à des journaux politiques ?

M. Ract. — A des journaux financiers ou soi-disant tels, mais non à des journaux politiques. On n'a payé à de grands quotidiens que des frais de publicité pour annonces.

M. Lerolle. — Dès le mois d'avril, des journaux ministériels ont raconté, à propos du krach Lepère, qu'un sénateur et un député étaient en négociations d'affaires avec M. Lepère, pour l'achat d'un journal.

M. Ract. — Je n'ai trouvé aucune trace de cela, malgré une enquête faite par moi auprès du personnel de la maison. J'étais le confident de M. Lepère; il m'aurait certainement dit d'aller trouver ce député, qu'il pouvait obliger à lui venir en aide auprès des Chartreux pour l'achat de leur marque.

M. Cesbron. — Savez-vous si Lepère s'est entremis auprès des Chartreux pour l'achat de leur marque ?

M. Ract. — Je n'en sais rien ; mais il est possible qu'il ait été sollicité de le faire.

M. Lemoigne. — Savez-vous qui avait mis en relations M. Lepère avec les Chartreux?

M. Ract. — Non.

M. Lemoigne. — Et avec d'autres religieux ?

M. Ract. — Pas davantage; probablement une annonce dans un journal religieux. Aux annonces faites, correspond toujours une clientèle spéciale suivant la couleur du journal où les annonces sont faites.

M. Krauss. — Qu'est-ce que la «Cocarde»?

M. Ract. — C'est un des journaux dont M. Herbeaux vous a parlé.

M. Krauss. — Et la « Nation » ?

M. Ract. — Je ne connais pas la «Nation».

M. Colin. — Selon vous, la fortune des Chartreux de Suisse est distincte de celle des Chartreux de Grenoble ?

M. Ract. — Absolument.

M. Ract se retire.

Audition de M. Berr

M. Berr, juge d'instruction au tribunal de la Seine, est introduit. Il refuse de prêter serment et de dire un seul mot des affaires dont il est saisi, s'estimant tenu par le secret professionnel, dont une loi seule peut le relever. (Stupéfaction.)

M. Berthoulat. — Il me semble que l'attitude de M. le juge d'instruction est en contradiction avec celle de M. de Valles, et aussi avec celle du procureur de la République, qui nous a transmis, hier, sur une affaire en cours, un rapport contenant des appréciations qu'on a pu qualifier de tendancieuses. Je n'ai pas à apprécier, je constate.

M. Berr se retire, laissant les commissaires [illegible]

Audition de M. Devos

M. Devos, administrateur de la «Libre Parole». — Le 6 avril 1893, j'ai vu le Père Rey, à Fourvoirie. Je lui parlai de la tentative de chantage révélée par M. Besson. Il me dit : « Mais il y en a eu une autre faite dans les premiers jours de mars, où il s'agissait de 2 millions à verser plus tard et de 2 ou 300,000 fr. tout de suite pour un groupe parlementaire. » Il me dit qu'une personne s'était présentée d'abord à la Grande-Chartreuse et avait fait passer la carte de M. Edgar Combes. Le général renvoya ce personnage à l'abbé Rey, à Fourvoirie.

M. Fabre. — Vous a-t-il parlé d'une caisse électorale ?

M. Devos. — Oui, mais sans me nommer les parlementaires intéressés.

M. G. Berger. — Le général a-t-il gardé la carte ?

M. Devos. — Elle a été reprise par le visiteur.

M. Fabre. — Le visiteur était-il, selon le Père Rey, une personne obscure ou connue ?

M. Devos. — Très connue.

M. Fabre. — Vous avez dit à l'instruction qu'il s'agissait de deux personnes. Aujourd'hui, vous ne parlez plus que d'une. La contradiction est évidente.

M. Déribéré-Desgardes. — Que le témoin précise. Le Père Rey vous a-t-il dit deux ou une personne ?

M. Devos. — Il m'a dit qu'une personne s'était présentée au couvent et une, la même sans doute, à Fourvoirie.

M. Devos se retire.

M. Millerand est introduit.

Importante déposition de M. Millerand

RÉVÉLATIONS SUR LA MAGISTRATURE

Conformément à une décision de la commission, le président donne lecture du rapport de M. le procureur général Bulot, auquel M. Millerand a fait allusion dans sa lettre.

M. Millerand. — Ainsi que l'indique ce rapport, il a été trouvé dans les papiers saisis chez M. Chabert deux documents où il est question de moi : une lettre de M. Bonnet, du 27 janvier 1903, et une autre d'un attaché au cabinet du ministère du commerce.

A la fin de la longue lettre du 17 janvier, consacrée à diverses affaires, M. Bonnet recommande à M. Chabert de me parler d'une affaire. Il s'agissait d'un rapport sur le fonctionnement de la loi allemande sur les brevets d'invention que M. Bonnet avait été étudier à Berlin.

J'aurais voulu une distinction honorifique pour M. Bonnet; je n'en avais pas alors à ma disposition, je la demandai à M. Trouillot, mon successeur. M. Trouillot me dit qu'il n'avait pas de croix disponible ; que, si l'intérieur en mettait une à sa disposition, il la donnerait à M. Bonnet.

M. Lagrave intervenait à ce sujet auprès de M. Edgar Combes et M. Bonnet était décoré en 1903.

M. Chabert demandait la croix d'officier pour M. Firmignac, administrateur de la Société des moteurs Otto. Je lui fis répondre par un attaché de mon cabinet que M. Firmignac avait été décoré par l'exposition de Moscou en 1892 ; il avait été rapporteur à l'exposition de 1900 ; sa candidature était des plus correctes et des plus normales ; elle était appuyée par M. Chauvière qui me remit une pétition des ouvriers de la société et par M. Maruéjouls, actuellement ministre des travaux publics, qui avait insisté près de moi à plusieurs reprises pour la nomination de M. Firmignac au grade d'officier.

INCIDENT

Voilà les faits. Ils ne s'accordent guère, vous le reconnaîtrez, avec les termes tendancieux qui figurent au rapport qui vous a été communiqué. (Long mouvement). C'est un procédé nouveau. Il me sera permis de te dire : Je regrette beaucoup moins peur moi que pour mon parti et mon pays de voir un gouvernement républicain lancer des insinuations contre un républicain coupable d'indépendance, dans le but moins peut-être d'essayer de le salir que de tenter une diversion nécessaire. On voit autorisée vous l'a dit — entre l'obéissance à la raison d'Etat et la révocation. (Agitation prolongée.) Je ne m'en plains pas. D'autres républicains, qui avaient rendu à leur parti et au pays d'incomparables services, auprès desquels mes faibles efforts pèsent bien peu, ont, comme moi, plus cruellement que moi, été en butte aux mêmes calomnies et aux mêmes outrages. Je suis plus heureux qu'eux, puisque, pour faire éclater la vérité, je puis vous faire appel. S'il est un seul des membres de la commission qui, animé à son insu et contre son gré par la passion politique, conserve encore un doute, j'ai le droit de vous adresser la demande, que vous avez le devoir d'accueillir, de faire sur moi, sur ma vie (protestations), sur ma situation de fortune, la lumière la plus éclatante.

Quand on se livre aux louches trafics, auxquels le rapport, dans les termes les plus équivoques — (Oui ! oui ! c'est cela !) — a essayé de mêler mon nom, comme ce n'est pas pour l'honneur, c'est pour l'argent ! Je suis entré au ministère du commerce avec devant moi quelques milliers de francs d'économies. J'en suis sorti, trois ans plus tard, un peu plus pauvre que je n'y étais entré. Si je venais à disparaître subitement, je laisserais derrière moi les miens sans aucune fortune. J'entends, du moins, leur transmettre intact le nom que j'ai reçu et porté sans tache.

Les commissaires échangent entre eux de longues réflexions sur cette déposition.

Questions posées

M. Krauss. — Etes-vous au courant que M. Firmignac et M. Bonnet sont assignés pour distribution de dividendes fictifs ?

M. Millerand. — Je ne connais pas un mot de l'affaire dont vous parlez.

M. Krauss. — Est-il à votre connaissance que M. Bonnet ait été le fondé de pouvoirs de M. Weil-Picard ?

M. Millerand. — Non. Je ne le sais pas.

M. Cesbron. — Je veux simplement constater combien il est attristant et même répugnant de voir un procureur de la République de la Seine s'abaisser à de pareils procédés.

M. Grosjean. — Ils sont heureusement sans précédent.

M. Berthoulat. — Je m'associe aux paroles de M. Cesbron et je demande qu'elles figurent sans atténuation au procès-verbal.

M. Denys Cochin. — Moi aussi. !

M. Colin. — Je me félicite des explications de M. Millerand, qui nous permettront de contrôler les renseignements du dossier et de juger les procédés en usage chez certains magistrats.

La magistrature flétrie

Le président. — Nous constatons avec tristesse, comme Français, ces mœurs judiciaires ! (Applaudissements).

M. Fabre. — Savez-vous à quel mobile a obéi l'auteur du rapport.

M. Millerand. — Je l'ignore. C'est la chancellerie qui dirige ces sortes d'affaires (sic). (Longue agitation).

M. Mulac. — Je propose à la commission de publier, dès ce soir, le compte rendu sténographique de cet incident. Cela importe pour M. Millerand.

M. Arago appuie cette proposition.

La proposition de M. Mulac est adoptée à l'unanimité.

M. Simonnet. — Quand M. Bonnet a été décoré, M. Lagrave a-t-il été mêlé à cette affaire ? Ces deux messieurs sont-ils en relations ensemble ?

M. Millerand. — Je n'en sais rien !

M. Simonnet. — Savez-vous si M. Bonnet a servi d'intermédiaire pour la vente de la marque Pernod à M. Weil-Picard ?

M. Millerand. — Je l'ignore absolument.

M. Millerand se retire.

La séance est suspendue à 4 h. 20.

***

La déposition de M. Millerand

Dès qu'on a connu, dans les couloirs réservés aux députés, la déposition de M. Millerand, les commentaires ont été très vifs. M. Georges Leygues, ancien ministre de l'instruction publique, était très entouré par ses collègues. Il exprimait son indignation. C'est le système des calomnies qui continue, disait-il. Je tiens de M. Waldeck-Rousseau lui-même que, dès son arrivée au pouvoir, M. Combes répandait le bruit qu'il avait trouvé dans les dossiers de son ministère les traces des négociations de son prédécesseur avec les congrégations. J'en appelle, s'écriait-il, aux vieux républicains !

Est-ce que, au 16 mai, tous les républicains n'auraient pas été d'accord pour flétrir de pareils procédés.

Nous pouvons ajouter qu'il est probable que demain une interpellation sera adressée au garde des sceaux et même au gouvernement sur les incidents qui viennent de se produire et sur les agissements scandaleux de la magistrature.

L'affaire Lepère

La commission d'enquête a, comme vous le savez, décidé d'entendre M. Berr, juge d'instruction, commis dans l'affaire Lepère.

A ce propos, l'avocat de M. Puech, l'un des plaignants, M. Jacques Bonzon, a dit « un de nos confrères : « Je ne doute pas que M. Berr n'apporte à la commission d'enquête le dossier intégral, non seulement les scellés, c'est-à-dire l'ensemble des pièces saisies chez les inculpés au cours de toutes les perquisitions relatives à l'affaire, mais encore le dossier proprement dit, qui se borne d'habitude aux interrogatoires et aux renseignements de police.

» Il me paraît essentiel, continue M. Jacques Bonzon, si la commission d'enquête veut, comme elle en a le droit, contrôler l'action de la justice sur cette affaire qu'elle demande communication des annexes du dossier, bien plus que du dossier lui-même, ce que les accusés avaient intérêt à cacher, et non pas ce qu'ils ont avoué. »

M. Berr pourrait raconter à la commission d'enquête l'anecdote suivante :

Au moment où éclata le scandale de la Banque centrale, un des administrateurs de cette société financière, dont on annonçait l'arrestation imminente, voulant payer d'audace, se rendit au domicile personnel de M. Berr, soi-disant pour se justifier auprès du magistrat. Il était 2 heures de l'après-midi. M. Berr était absent de chez lui, mais il ne devait pas tarder à revenir. En effet, vers 3 heures, le juge arriva. Le financier l'attendait. M. Berr auquel on annonça la visite, s'empressa de se rendre au commissariat de police le plus voisin, requit du commissaire l'assistance de deux gardiens de la paix, puis, retournant à son domicile, il posta les deux agents devant sa porte. Cette précaution prise il regagna son appartement, et fit introduire auprès de lui, l'administrateur de la Banque centrale. « Vous êtes, dit-il, sous le coup d'un mandat d'arrêt. Je vous inculpe immédiatement et deux agents vont vous arrêter tout à l'heure. » Le financier n'insista pas. Il demanda seulement l'autorisation d'envoyer une dépêche à son protecteur. Le juge y consentit, et quelques minutes après, un télégramme ainsi conçu fut transmis à une personnalité politique : « Suis arrêté. Interrompez immédiatement villégiature. Signé D. »

M. Berr cependant avait gardé par devers lui l'original, c'est une copie qui fut remise au guichet télégraphique. L'original de la dépêche portant l'adresse du protecteur de M. D. versé au dossier y figura pendant deux mois. Y est-il encore ?

Revue de la Presse

Paris, 29 juin, 7 h. soir.

De la *République française* :

Qu'est-ce qu'une enquête conduite comme l'est celle relative à la tentative de corruption sur M. Combes, avec un gouvernement qui lutte contre la commission, lui dispute le moyen de s'éclairer et enlève de sous le nez des commissaires les preuves qu'ils allaient découvrir ? Ceux-ci ne finiront-ils pas par comprendre que l'on se moque d'eux ? Si la commission ne veut pas instruire elle-même sur les sujets qu'on s'efforce de soustraire à son enquête, et si elle ne veut pas forcer les portes que précisément on veut lui fermer, elle ferait aussi bien de s'en aller.

Du *Soleil* :

On a jeté, hier, une surenchère à la Chambre, à propos de la suppression des 13 jours, en attendant la suppression des 28 jours et plus tard de tout le service militaire. La Chambre a voté, sacrifiant l'intérêt de la défense nationale à la peur d'être dénoncée par les amis du peuple, comme hostile à un allègement des charges militaires. Ce vote d'imprévoyance coupable achève d'atteindre notre organisation militaire, déjà si menacée. Ce vote de surenchère électorale, à l'heure des périls nationaux pèsera d'un poids bien lourd sur ceux qui, par ignorance, calcul ou lâcheté, s'y sont associés.

De l'*Eclair*, à propos de l'instruction judiciaire ouverte contre le banquier en[illegible] Lepère :

On ne peut échapper à cette [illegible] voilà des poursuites judiciaires [illegible] semblent [illegible] et ses complices semblent [illegible] profit que de dommage[illegible] tions, mais elles n'[illegible] à l'abri de tout re[illegible] juge susceptible [illegible] nœuvres de[illegible] bilité. Il [illegible] gées d'exercer la vindicte publi[illegible]put agi, dans cette singulière affaire, avec la pensée de rendre impossibles toutes les investigations judiciaires ou autres, auxquelles elle pourrait ultérieurement donner lieu. Le parquet, en un mot, ne se serait mis en mouvement que pour mieux empêcher les tribunaux et les commissions d'enquête de faire leur œuvre.

De M. Henri Rochefort dans l'*Intransigeant* :

Si ce n'est ni M. Chabert, ni M. Lagrave qui ont fait des propositions déshonnêtes au président du conseil, ce n'est personne, puisqu'on n'a nommé que ces deux là. Nous devons en conclure que M. Combes a menti comme le dernier des dentistes, qu'il n'a eu à repousser aucune tentative, et qu'il n'a inventé ce conte ou ce conte à dormir debout qu'afin de démontrer toute l'étendue de sa probité. Comme s'il craignait qu'on la lui contestât !

De la *Lanterne* :

L'enseignement primaire est gratuit. Les autres doivent l'être au même titre et pour les mêmes raisons, si l'on veut que l'égalité ne soit pas un vain mot dans notre devise républicaine : L'école pour tous, un enseignement unique et continu, ni primaire ni secondaire, ouvert à tous, mais conduisant les meilleurs élèves au terme dû à leur mérite, voilà ce qu'il nous faut réaliser. Le privilège de l'argent a fait son temps.

SÉNAT

Notre correspondant particulier nous télégraphie :

Paris, 29 juin, 7 h. soir.

AVANT LA SÉANCE

Le débat sur la suppression de l'enseignement congréganiste a pris une importance que ne prévoyaient pas les ministériels.

Trois ou quatre séances suffiront pour mettre l'affaire dans le sac, disaient-ils avant l'ouverture de la discussion. Or, c'est aujourd'hui la cinquième séance, et la discussion générale bat encore son plein. Il reste à entendre MM. de Montfort, Guillier, de Lahaye, de Blois, de Cuverville et le rapporteur, M. Saint-Germain. De plus, la discussion des articles sera très longue, puisque quinze amendements ont déjà été déposés. Aussi, les sénateurs du bloc sont-ils absolument désappointés. Certains voudraient qu'on clôturât la discussion générale après le discours de M. Guillier. Ce serait l'escamotage du débat, et tous les ministériels n'osent pas prendre la responsabilité de cet expédient. Il est probable qu'ils se contenteront de demander au Sénat de tenir des séances supplémentaires, le soir et le matin.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures. M. Fallières préside.

Sans discussion, le Sénat adopte, après la déclaration d'urgence : la proposition de loi votée par la Chambre concernant les mandataires des créanciers de la Caisse des familles ; le projet de loi voté par la Chambre rendant applicables, à partir du 1er janvier 1905, les dispositions des articles 3 et 4 de la loi du 28 février 1904, qui ont fixé le taux maxima de la taxe sur les propriétés non bâties, et du droit proportionnel de la licence municipale dans la ville de Chambéry.

L'enseignement congréganiste

M. de Montfort, sénateur de la Seine-Inférieure, continue le discours qu'il a commencé hier. — C'est au nom de l'unité morale qu'ont été exercées toutes les perquisitions du passé. Nous savons aujourd'hui que ces violences n'ont rien produit. Toutes les entreprises du même genre resteront vaines ! (Très bien ! à droite et au centre.) D'ailleurs, est-il servitude plus insupportable pour le père de famille que cette prétention de lui retirer la direction de l'éducation de son enfant ? Qui donc est responsable de l'enfant ? Qui donc supporte la charge de ses premières années ? Le père, n'est-ce pas ? Alors pourquoi prétendre lui retirer le droit de façonner librement son jeune esprit ? (Nombreuses approbations.) Cette façon d'agir vous conduira à l'institution du stage scolaire, puis au rétablissement du monopole !

M. Saint-Germain, rapporteur. — Le stage scolaire n'est pas en question.

M. Halgan. — Mais il a été déjà proposé.

M. de Montfort. — Le progrès n'est que dans la liberté. Ce qui se passe aujourd'hui nous fait mal augurer de l'avenir. N'avons-nous pas vu récemment M. Chaumié, après avoir fait un retentissant discours en faveur de la liberté d'enseignement, capituler ici sous les injonctions et sous les ordres de la gauche ? (Très bien ! à droite et au centre.)

M. Chaumié, assis au banc du gouvernement, reste interloqué.

[illegible] sionnelles, raille la théorie d'après laquelle les vœux seraient un obstacle à l'enseignement de la manufacture.

M. Halgan. — C'est comme l'interdiction aux prêtres de concourir pour l'agrégation.

M. Chaumié. — Je justifierai, vendredi, à la Chambre, la légalité et l'opportunité de la mesure que j'ai prise ; ce ne sera pas difficile et ce sera concluant. (Exclamations à droite. Applaudissements à gauche.)

M. de Montfort. — Ce qui est concluant, c'est qu'on essaie en vain de comprimer la liberté. Ne croyez pas qu'avec le monopole vous viendrez à bout de l'indépendance morale. Nous saurons la défendre, et personne ne pourra nous la ravir, pas même M. Combes ! (Vifs applaudissements à droite et au centre.) Elle triomphera un jour pour le plus grand bien de la démocratie et l'honneur de l'humanité.

M. de Montfort descend de la tribune, salué des saves d'applaudissements de la droite et du centre. Il est vivement félicité.

Discours de l'amiral de Cuverville

M. l'amiral de Cuverville, membre de la minorité de la commission, prend ensuite la parole.

L'amiral de Cuverville. — Si la cause des congrégations pouvait succomber devant le Sénat, j'affirme qu'elle est déjà gagnée devant le pays. (Applaudissements à droit et au centre. Bruit à gauche.)

M. Waldeck-Rousseau a solennellement déclaré que l'autorisation accordée aux congrégations ne pouvait leur être retirée que si elles se montraient indignes ou violaient leurs statuts. L'Etat peut-il violer sa promesse ? Quand un droit est violé chez un peuple, tous les droits, car ils sont solidaires entre eux, sont atteints en même temps. Allons-nous assister à la faillite de l'honneur ? (Salve d'applaudissements à droite et au centre).

Des protestations se font entendre de toutes

parts contre votre projet de loi. Sans doute, vous disposez de la force ; mais les triomphes de la force contre le droit sont éphémères. (Très bien ! Très bien !)

Ce qui est ici en cause, c'est la foi religieuse. Or, elle est pour nous catholiques le plus précieux de tous les biens, et nous avons le devoir de l'inculquer à nos enfants. Il ne faut pas diviser le pays ; il importe de le laisser vivre dans la tolérance et dans la liberté. (Vifs applaudissements à droite et au centre).

Discours de M. Guillier

M. Guillier, sénateur progressiste de la Dordogne. — Je sais que, dans certains milieux, on a l'habitude de faire fi de la question des dépenses. Je dis, moi que le Sénat a le devoir d'examiner de très près cette question si importante pour les finances publiques. (Nombreuses approbations).

L'exposé des motifs du projet de loi dit que la dépense pour l'Etat ne dépassera pas vingt-cinq millions à titre de subvention aux communes. Cette évaluation est bien au-dessous de la réalité. L'administration décompose ainsi ces vingt-cinq millions : dix-huit millions pour les constructions scolaires des communes autres que Paris, sept millions pour les traitements des instituteurs.

Les affirmations du gouvernement méritent d'appeler votre attention. M. Combes fait disparaître avec désinvolture les soixante-dix millions de dépenses qu'entraînera inévitablement l'exécution du projet de loi. M. Combes, en effet, table sur ce fait que Paris est assez riche pour […]der les vingt-quatre millions de dépenses que […]entera pour lui l'application de la loi dans […]. Il table également sur l'annonce faite […]ys Cochin que les catholiques ne […] d'ouvrir de nouvelles écoles li[…]est des autres communes, le […]inistration est également […]elles dépensent actuelle[…]née et que cette an[…] les besoins nou[…]On calcule que […] de la loi entraînera 22 millions de […]uvelles pour constructions, qu'il est […] de gager sur les ressources déjà créées, car ces ressources ont déjà une destination certaine dont il est impossible de les détourner. L'annuité actuelle ne saurait donc suffire aux besoins nouveaux. Il sera nécessaire de créer des ressources nouvelles. (Très bien !). Et ce fardeau tombera sur 800 communes seulement, ce qui ne veut pas dire que les autres communes de France n'auront pas à en supporter gravement la répercussion. Reste à savoir comment on pourra reconstituer les 10,000 écoles congréganistes que le gouvernement devra fermer à ce moment. On ne nous a pas fourni de chiffres détaillés, de sorte que ceux qui voteront la loi vont en aveugles lancer les communes dans des difficultés peut-être inextricables. (Applaudissements à droite et au centre). L'enquête prescrite par le ministre de l'instruction publique contient des erreurs de nature à nous égarer. Je parlerai d'abord des écoles de garçons. L'enquête évalue à 178,000 le nombre des élèves des Frères, et l'administration se prétend en mesure d'assurer tout de suite le placement de 75,000 enfants. Il reste donc 103,000 élèves dont le placement nécessitera des dépenses, et j'ai le regret de dire que l'on n'a à ce sujet aucun élément d'appréciation. (Très bien !).

M. Chaumié.— Si vous m'aviez averti des questions de chiffres que vous vous proposiez d'examiner, j'aurais pris des mesures pour être à même de vous répondre sur-le-champ.

M. Guillier. — Vous savez bien Monsieur le ministre, que les documents manquent et que la commission n'a jamais eu sur ce point de travail d'ensemble. (Très bien !).

Je reviens à la dépense des constructions qui, pour ces 103.000 enfants, serait officiellement de quarante-six millions ; mais qui nous dit que les renseignements donnés pour chaque école soient exacts ? Lorsque les tableaux ont été examinés par la Chambre, de toutes parts des protestations se sont élevées. Dans la Loire-Inférieure le gouvernement prétend que la loi ne coûtera que trois millions. Or, le conseil général a déclaré, à la presque unanimité, que cela coûtera douze millions. (Vive sensation).

Ni les municipalités, ni les architectes n'ont été consultés. Dans les Bouches-du-Rhône, on prévoit une dépense de 205.000 fr. pour six écoles de quatre classes chacune. (Exclamations). Comment cela est-il possible ?

A Bordeaux, le conseil municipal va être obligé de renvoyer de ses écoles les enfants dont les parents habitent en dehors du périmètre de la commune. Cette mesure va jeter un trouble profond dans les habitudes des familles qui habitent la banlieue. L'évaluation de quarante-six millions est donc manifestement insuffisante. (Approbations).

Les immeubles des congrégations sont évalués, dans leur état actuel, à quatre-vingt-six millions. Comment pouvez-vous les remplacer par des constructions neuves ne coûtant que quarante-six millions ? (Très bien ! Très bien !)

En outre, on ne nous apporte aucune évaluation de dépense pour le remplacement des établissements d'enseignement professionnel, et là il faut non seulement des locaux, mais encore l'outillage.

On peut affirmer que la dépense totale pour les établissements de garçons dépassera soixante millions. Pour les filles, ce n'est plus […].000 enfants à loger, mais près de 200.000. Il semblerait que la dépense devrait être à peu près le double de celle afférente aux garçons ; et, cependant, le gouvernement ne l'évalue qu'à dix-sept millions ! (Exclamations).

M. de Montfort. — Que dit de cela M. Rouvier ?

M. Guillier. — Je demande à la commission de nous expliquer comment elle peut conclure à une dépense de 46 millions pour 100.000 garçons et à 17 millions pour 200.000 filles ?

M. Combes. — Vous commettez des inexactitudes. (Protestations à droite et au centre.)

M. Guillier. — Lesquelles, s'il vous plaît ?

M. Combes. — Vous confondez. Il n'y a rien d'étonnant qu'il y ait le même chiffre pour les garçons que pour les filles. (Exclamations ironiques.)

Plusieurs voix : Mais non, les chiffres ne sont pas les mêmes !

M. Chaumié se penche vers le président du conseil, et lui fait observer qu'il se trompe. (On rit de l'attitude embarrassée de M. Combes, qui ne sait comment se tirer d'affaire.)

M. Combes. — Dans beaucoup de communes, les écoles publiques de filles sont beaucoup trop vastes pour les enfants qui les fréquentent actuellement, et sont toutes prêtes à recevoir la clientèle de l'école congréganiste. Pour les garçons, les insuffisances scolaires sont proportionnellement beaucoup plus considérables.

M. Guillier. — Vous dites cependant que vous avez à construire 350 écoles de garçons et 750 écoles de filles. (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

M. Chaumié. — Les écoles de garçons sont à construire dans les villes, tandis que les écoles de filles sont à construire dans les campagnes.

M. Guillier. — Les écoles congréganistes que vous voulez supprimer sont surtout dans les villes.

M. Combes. — Vous tablez sur des données théoriques. Nous recherchons les moyens d'amener à nos écoles la clientèle des écoles de filles congréganistes. (Exclamations à droite.)

M. de Lamarzelle. — Vous avouez par là que vous voulez violenter les populations, et avec elles la liberté de conscience. (Applaudissements à droite et au centre. Rumeurs à l'extrême gauche.) Le pays le saura.

M. Guillier. — Rien n'est plus facile que de vous réfuter, Monsieur le président du conseil, et si j'ai un vœu à formuler c'est de vous demander de me dire tous les chiffres que vous contestez, de façon que je puisse vous répondre. (Très bien ! Très bien !)

M. Combes. — Vous négligez le calcul des moyennes. Vous ne voulez pas en tenir compte.

M. Guillier. — Je n'ai pas dit cela.

M. Combes. — Vous auriez pu le dire. (Cette parole du président du conseil provoque des exclamations sur tous les bancs de la droite et du centre.)

M. Guillier. — Vos chiffres, d'ailleurs, ne sont pas des moyennes ; ce sont des approximations arbitraires. (Applaudissements. Réclamations à gauche.)

La vérité c'est que votre enquête n'existe pas. D'ailleurs, vous en avez vous-même le sentiment, puisque à cette heure vous êtes en train de la faire recommencer. (Très bien !). Ceci n'est pas tout. A côté des écoles primaires proprement dites, il y a les écoles primaires supérieures. Que deviendront les élèves de ces établissements ? Le président du conseil a dit que pour recueillir cette population scolaire, on annexerait les pensionnats aux écoles existantes. Aucune loi ne vous autorisera à contraindre les municipalités à créer les internats dont vous parlez. Vous essaierez de les convaincre; il n'est pas sûr que vous y réussissiez. Vous demanderez au Parlement des mesures coercitives. La Chambre a pu vous donner le droit de contraindre la commune lorsqu'il s'agissait de constructions à édifier, soyez sûrs qu'elle y regarderait à deux fois avant de vous permettre de leur imposer d'office des créations d'internat. (Nombreuses approbations).

En terminant, l'orateur dénonce la désinvolture avec laquelle les inspecteurs d'académie, pour conjurer les difficultés résultant de la loi, déclarent tout de go que les enfants qu'on ne pourra placer et qui ont plus de 13 ans seront renvoyés dans leurs familles comme ayant dépassé l'âge scolaire.

La voix de l'orateur commençant à être fatiguée, on demande le renvoi à demain.

Le renvoi est prononcé. La droite et le centre saluent de vifs applaudissements M. Guillier, dont le succès a été considérable.

La séance est levée à 5 h. 40.

La guerre russo-japonaise

A PORT-ARTHUR

Prise des forts par les Japonais

Tokio, 29 juin.

Source anglaise. — Suivant des informations non officielles et non confirmées, trois forts situés au sud-est de Port-Arthur ont été attaqués et pris par les Japonais dimanche dernier.

Paris, 29 juin, 3 h. soir.

L'agence Havas communique la dépêche suivante :

« Tokio, 29, 3 h. soir. — Suivant des nouvelles non officielles, les forts de Tchi-Kouan-Chan, Tihi-Tan-Chan et de So-Tcho-Chan, situés au Sud-Est, et faisant partie des défenses de Port-Arthur, ont été pris dimanche par les Japonais, après un combat qui avait duré toute la journée et avait commencé par un duel d'artillerie, mais auquel toutes les armes avaient pris part.

» C'est le fort de So-Tcho-Chan qui fut enlevé le premier. Les autres ne tardèrent pas à être pris.

» Les Russes se replièrent vers l'Ouest, en laissant quarante morts. On ne connaît pas le nombre des blessés.

» Les Japonais ont perdu trois officiers et cent hommes, tant tués que blessés. Ils ont pris aux Russes deux canons avec leurs munitions.

» Les hauts fonctionnaires disent ne pas avoir reçu confirmation de cette nouvelle. »

Londres, 29 juin.

On mande de Chefou au « Daily Express » le 28 juin :

« Les derniers chinois arrivés de Port-Arthur, disent que la flotte japonaise a bombardé la forteresse dimanche sans interruption, depuis le lever du jour jusqu'à la tombée de la nuit. La canonnade n'a d'ailleurs pas cessé depuis vendredi.

« Les Chinois ont vu remorquer vers Nagasaki un grand navire de guerre japonais désemparé.

« Ils déclarent en outre, avoir aperçu, échoué sur les rochers, à 10 milles au sud-est de Liao-Tichan, un grand navire, probablement russe, dont trois cheminées et deux mâts émergeaient de l'eau. »

Un second télégramme de Chefou, en date d'aujourd'hui, rapporte que les navires russes ont effectué une deuxième sortie, et sont restés quelque temps en dehors du port, après que la flotte japonaise se fut éloignée, le 24 juin.

La dépêche ajoute qu'on se bat continuellement sur terre, et que des attaques par mer sont faites, non plus sans interruption, mais de temps en temps, et bien que la mer soit démontée.

***

EN MANDCHOURIE

Le combat de Daline

Saint-Pétersbourg, 29 juin.

Un correspondant russe envoie d'Hai-Tcheng, à la date du 28, un compte rendu du combat qui a eu lieu à Daline ou Taling, entre l'aile gauche de l'armée japonaise et l'armée du général Kouropatkine :

Le combat, dit-il, dura pendant toutes les journées des 26 et 27. Le 26, les Japonais délogèrent successivement les Russes de trois positions, leur grosse artillerie ayant facilement raison des pièces russes, plus légères. Les Russes se défendirent avec courage ; mais l'ennemi ayant réussi à mettre une batterie en position sur les derrières même des Russes, ceux-ci durent se replier dans la direction du nord.

Le 27, au point du jour, les Japonais avaient occupé, avec leur artillerie, les positions abandonnées par les Russes.

A 3 heures du matin, le combat recommença. Les Russes réduisirent d'abord au silence deux batteries de campagne japonaises ; mais l'ennemi ayant fait donner sa grosse artillerie, eut à nouveau raison de l'artillerie légère russe, qui, de plus, manquant de munitions, fut obligée de se retirer.

Comme la cavalerie et l'infanterie japonaise menaçaient d'entourer les positions russes, un mouvement général de retraite devint nécessaire. Les Russes emmenèrent tous leurs canons, et prirent leur revanche sur la cavalerie japonaise, qui, surprise en formation serrée, fut canonnée avec énergie et obligée de se disperser.

Le correspondant ajoute :

Les Japonais ont maintenant dépassé les collines de Daline et ils se trouvent à vingt milles au sud de notre position. On s'attend à un violent combat pour demain près du village de Simou-Tcheng, à quinze milles au sud-est d'Hai-Tcheng. Nos troupes sont en excellent état.

Le général Kouropatkine et son état-major ont pleine confiance dans le résultat final. Les Japonais ont laissé le temps d'opérer la liaison de nos différentes unités et de renforcer notre base et notre flanc, tandis que le général Kuroki n'est pas autant à l'abri qu'avant d'une attaque de flanc.

Un autre correspondant écrit :

L'entourage du général Kouropatkine manifeste une pleine confiance dans le prochain succès, malgré la nécessité qu'il faut prévoir pour lui d'éviter encore une action décisive avec toutes ses forces en se repliant vers le nord sur ses retranchements, non toutefois sans livrer des combats pendant ce mouvement.

Les Japonais paraissent aussi devoir ajourner tout assaut contre Port-Arthur jusqu'au moment où le complet enlèvement des torpilles devant Dalny leur permettra d'y débarquer de l'artillerie de siège.

Inspection des troupes russes

Paris, 29 juin, 6 h. soir.

L'agence russe publie le télégramme suivant :

« Saint-Pétersbourg. — Après avoir inspecté les troupes russes à Tachi-Tsao, comme il l'avait fait à Kai-Ping, le général Kouropatkine est rentré à Liao-Yang. »

Aucune dépêche officielle n'est encore venue annoncer la jonction des armées des généraux Oku et Kuroki.

Un télégramme officiel

Saint-Pétersbourg, 29 juin.

(Officiel). — Télégramme du général Kouropatkine à l'empereur, le 27 juin :

Hier, 26 juin, les troupes japonaises prirent l'offensive contre nos troupes d'avant-garde du front Est se trouvant en avant des défilés de Fen-Tchoui-Line, Modouline et Dalin. Nos troupes de cavalerie et d'infanterie reculèrent sous la pression des Japonais, constatant que l'attaque contre chacun de ces défilés était menée par des forces supérieures.

On constata que l'attaque contre le défilé de Dalin était faite, outre nos autres troupes, par une division de la garde. En même temps qu'ils opéraient, outre le mouvement de front, les Japonais tournaient avec des forces considérables les deux flancs. Nos troupes occupaient les défilés de Fen-Tchoui-Line et de Modouline.

Le 27 juin au matin, des forces japonaises peu nombreuses attaquèrent nos troupes qui s'étaient retirées de Fen-Tchoui-Line à Titaue, mais elles furent repoussées sans peine.

Les Japonais continuèrent la marche en avant contre notre position du défilé de Daline. Nos troupes d'avant-garde opposèrent quelque temps de la résistance à une brigade d'infanterie avançant de front contre elles avec trois batteries, mais menacées d'être tournées par d'autres troupes elles rétrogradèrent. Des reconnaissances constatèrent qu'une partie des troupes de l'armée japonaise du sud avancent dans la direction du nord-est pour opérer leur jonction avec l'armée de Kuroki.

A midi, on reçut un rapport disant que notre cavalerie engageait à Senioutchen un vif combat.

Selon toutes les informations reçues ces jours derniers, les forces japonaises marchant contre l'armée de Mandchourie peuvent être évaluées à huit ou neuf divisions d'infanterie et plusieurs brigades des troupes de réserves mises actuellement par les Japonais en première ligne.

Atrocités japonaises

Paris, 29 juin, 4 h. soir.

Une dépêche de Saint-Pétersbourg au « Journal » porte que près de Sandias, les Japonais ont attaqué quatorze Cosaques et les ont tués ou blessés.

Quand le détachement sanitaire arriva, les médecins trouvèrent les blessés achevés dans un état épouvantable, indescriptible : les langues coupées, les oreilles arrachées, le corps lardé de coups de sabre.

Dans certains cadavres ils trouvèrent jusqu'à douze projectiles.

D'autre part, aux environs de Naja, les soldats d'un détachement russe surprirent des Japonais achevant de torturer sept Cosaques blessés.

Devant la supériorité numérique de l'ennemi, ils ne purent pas intervenir et eurent la douleur d'assister de loin, impuissants, à cet horrible spectacle.

Navire russe échoué

Londres, 29 juin.

On télégraphie de Tokio aux « Central News » qu'un nouveau bâtiment de guerre russe aurait été découvert échoué au large du rocher du Tigre.

On suppose qu'il a fait naufrage en rentrant précipitamment à Port-Arthur après le dernier combat.

***

Informations diverses

Londres, 29 juin.

Un télégramme de Tokio dit que le général Kouropatkine se retirerait sur Liao-Yang et se refuserait à une action générale.

Saint-Pétersbourg, 29 juin.

Le « Birjevi Viedomosti » reçoit un télégramme annonçant que les Japonais se sont emparés de Kai-Ping le 27 juin.

ARRESTATIONS D'OFFICIERS

Paris, 29 juin, 5 h. soir.

On assure que trois officiers ont été arrêtés dans la matinée et incarcérés au Cherche-Midi. Ces officiers seraient impliqués dans l'affaire qui a déjà amené l'arrestation du capitaine Dautriche. Il s'agirait, dit-on, du lieutenant-colonel Rollin, ancien chef du 2e bureau, du capitaine François et du capitaine Maréchal, qui firent partie de l'état-major général et furent mêlés aux incidents auxquels donnèrent lieu les tentatives de MM. Cavard et Tomps, pour s'aboucher avec l'espion allemand Wessel-Helmuth en vue d'établir un fait nouveau au profit de Dreyfus.

Depuis longtemps, les dreyfusards poursuivaient ces officiers, surtout le capitaine Maréchal, de leur haine.

Dans les milieux officieux, on se refuse à donner le moindre éclaircissement sur les raisons qui ont motivé cette triple arrestation.

Paris, 29 juin, 5 h. 30 soir.

L'arrestation du lieutenant-colonel Rollin et des capitaines François et Maréchal est confirmée.

Ces trois officiers avaient été convoqués ce matin comme témoins au Cherche-Midi, par M. Cassel, qui, comme on le sait, est chargé d'instruire l'affaire Dautriche.

A la suite de leur audition, M. Cassel a donné l'ordre de les incarcérer.

Au ministère de la guerre on se refuse à faire aucune communication à ce sujet. On se borne à déclarer que la juridiction militaire étant saisie, l'affaire est maintenant exclusivement du ressort du gouvernement militaire de Paris.

Paris, 29 juin, 6 h. soir.

On sait que le lieutenant-colonel Rollin, qui avait fait partie du bureau des renseignements à l'état-major de l'armée, à l'époque à laquelle le colonel Sandherr dirigeait ce service, et qui succéda au colonel Henry, comme chef de ce même bureau, avait quitté le ministère de la guerre lorsque le service d'espionnage fut rattaché à la direction de la Sûreté générale, il est actuellement lieutenant-colonel au 1er zouaves et commande le dépôt de ce corps, en garnison à Rosny.

Le capitaine François est officier d'ordonnance du général Pelletier, à Riom. Il était dernièrement à des manœuvres de cadres, dans l'Allier, lorsqu'on le rappela pour assister à une perquisition à son domicile.

Quant au capitaine Maréchal, il est attaché à l'état-major du général Pamard, qui commande la 39e division d'infanterie, à Toul.

Le Procès Rochefort-de Valcarlos

AVANT L'AUDIENCE

Paris, 29 juin, 7 h. soir.

Le procès en diffamation intenté par M. H. Rochefort, directeur de l'«Intransigeant», au marquis de Valcarlos est venu cette après-midi devant la cour d'assises de la Seine, présidée par le conseiller Cabat. L'avocat général, Lecherbonnier, occupait le siège du ministère public.

Le marquis de Valcarlos, attaché militaire d'Espagne à Paris, est le personnage qui révéla, comme on sait, en avril 1894, l'existence à cette époque d'un traître parmi les officiers du 2e bureau de l'état-major, sans d'ailleurs nommer Dreyfus. Il spécifiait seulement que le traître renseignait Schwartzkoppen et Panizzardi. Pour enlever toute valeur à sa dénonciation, les dreyfusards tentèrent d'établir que M. de Valcarlos était lui-même un agent payé par le ministère; que son nom avait figuré sur les registres des renseignements et qu'enfin les pages où son nom figurait en toutes lettres avaient été supprimées au moment où il eût été dangereux que ce nom fût connu. Ce dernier fait fût démontré complètement inexact au procès de Rennes. En outre, il fut établi que si M. de Valcarlos avait reçu certaines sommes du service des renseignements, ces sommes étaient destinées à rémunérer un agent qu'il employait régulièrement pour obtenir des renseignements sur l'artillerie étrangère.

Voici maintenant dans quelles conditions est né le procès d'aujourd'hui :

Au lendemain de la déposition que fit M. Rochefort devant la Chambre criminelle de la cour de cassation chargée de l'enquête sur une revision nouvelle du procès Dreyfus et au cours de laquelle son nom avait été prononcé, M. de Valcarlos protesta contre la version de cette déposition publiée par les journaux, et quelques jours après déposa contre le rédacteur en chef de l'«Intransigeant» une plainte en faux témoignage. *Cette plainte fut classée*, mais M. Rochefort riposta par une plainte reconventionnelle en diffamation. Il invoqua sa qualité de témoin diffamé pour demander la cour d'assises. La loi sur la presse assimile en effet ces témoins à des fonctionnaires. C'est donc devant la cour d'assises que vont se dérouler les débats.

L'AUDIENCE

M. Rochefort est assisté de Me Gauthier Rougeville ; le marquis de Val Carlos est défendu par Me Labori.

Dès l'ouverture de l'audience, et avant toutes autres formalités, Me Labori dépose, au nom de son client, des conclusions tendant à ordonner qu'il sera sursis au débat de la présente instance jusqu'à l'issue du procès en revision Dreyfus et même, s'il y a lieu, jusqu'à la décision de la juridiction de renvoi. En conséquence renvoyer l'affaire à une session qu'il sera ultérieurement fixée ; subsidiairement et pour le cas où, par impossible, la cour ne croirait pas devoir ordonner le sursis, dire que la déclaration de M. Henri Rochefort devant la chambre de la cour de cassation n'étant pas susceptible de constituer le délit de faux témoignage ne constitue pas davantage un témoignage de nature à lui permettre d'invoquer la qualité de témoin pour saisir la cour d'assises d'une poursuite en diffamation ; par suite, en l'état, se déclarer incompétente.

Me Labori développe ces conclusions. Il rappelle tout d'abord que des journaux ayant prêté à M. Rochefort cette déclaration devant la chambre criminelle de la cour de cassation que M. de Val Carlos avait fait plusieurs visites à l'«Intransigeant» et dit à plusieurs de ses collaborateurs que Dreyfus était un traître M. de Val Carlos déposa une plainte en faux témoignage ; que cette plainte fut classée et que M. Rochefort assigna à son tour en diffamation son client. Or, continue-t-il, le procès d'aujourd'hui a un lien étroit avec le procès en revision Dreyfus. Les déclarations faites par de Val Carlos et M. Rochefort faisant partie d'une instruction qui n'est pas encore terminée et dont on ignore encore les résultats.

Me Labori s'attache à démontrer que la situation de M. de Val Carlos, témoin, se rattache à l'enquête de la chambre criminelle. Il rappelle pour cela la déposition devant le conseil de guerre du lieutenant-colonel Henry, disant qu'il tient d'une personne honorable et amie de la France qu'il y a un traître à l'état-major. La personne honorable était .... de Val Carlos. Le général Mercier y a également fait allusion et sa déclaration a été reprise par d'autres témoins et le commandant Carrière. Nul éloge ne leur paraissait égal au mérite de M. de Val Carlos. Tout le monde est d'accord pour parler du désintéressement de M. de Val Carlos. Tous les amis de Dreyfus le considéraient comme un des adversaires les plus redoutables. Il y a quelques semaines, Dreyfus lui-même, M. Mornard et le procureur général traitaient M. de Val Carlos d'une façon sévère.

Me Labori fait le portrait le plu flatteur de M. de Valcarlos, qui est, dit-il, un honnête homme, un homme chevaleresque, apparenté à la famille royale espagnole, ayant occupé dans la diplomatie des postes très élevés, et dont la situation de fortune est des meilleures. Mais il a été, dans toute cette affaire, le jouet d'intrigants habiles, et notamment de l'agent Guenée, dont les rapports, cela ne saurait étonner personne, n'étaient que mensongers. C'est par Guenée, continue Me Labori, que M. de Valcarlos fut mis en rapport avec le colonel Henry. Il eut avec celui-ci une première entrevue chez le doyen. Il y a, dit le colonel Henry, des fuites à l'état-major. Vos relations ne vous permettraient-elles pas de m'en faire connaître les auteurs ? Et M. de Valcarlos de répondre : « J'ignore ce dont vous me parlez, mais j'ajoute que si je savais quelque chose je ne vous dirais rien ! » Une seconde entrevue a lieu à la Taverne Royale. Henry lui demande s'il ne connaîtrait pas quelqu'un qui voulût bien faire quelques voyages ou quelques traductions.

Il acquiesça et indiqua au colonel Henry M. Mestrez Amavilez, ancien officier de marine espagnole, qui se trouve actuellement au Japon. Le colonel Henry fit demander à ce dernier un travail pour montrer ce qu'il savait faire. M. Amavilez fournit un travail sur l'île de Cuba et reçut par l'entremise de M. de Valcarlos une somme de 500 francs. M. de Valcarlos, ajoute Me Labori, resta l'intermédiaire entre cet ancien officier et le colonel Henry. Qu'à donné M. Amavilez au ministère ? Rien de plus, dit mon client; aussi n'était-il pas peu étonné quand il recevait par la poste des sommes destinées à M. Amavilez, sommes qui se sont élevées à 1500 francs environ. Ces sommes ont été remises par M. de Valcarlos à M. Amavilez. Tel fut son rôle et cependant le colonel Picquart a pu dire de lui qu'il n'était qu'un vulgaire rastaquouère.

Le commandant Cuignet, il est vrai, est là pour déclarer heureusement que jamais M. de Valcarlos n'a touché des indemnités au ministère de la guerre. La vérité, c'est que M. de Valcarlos a été abominablement joué et que des intrigants ont fait de son nom un usage qu'il ignorait encore ces temps derniers.

M. le président Cabal, interrompant alors Me Labori. — Maître, dit-il, vous abordez le fond. Vous attaquez, vous flétrissez des personnes absentes, cela d'une façon très dure. Je fais appel à votre conscience.

Me Labori.— Quelle personne ? Guenée? Qui se lève pour le défendre ? Il est mort. Il a d'ailleurs été flétri par la cour de cassation.

Après ces paroles véhémentes, Me Labori reprend sa plaidoirie.

Par une erreur fatale, dit-il, la famille de l'accusé, dans cette affaire, qui était devenue comme révolutionnaire, parce que, pour quelques-uns, elle était devenue comme la revendication de la liberté individuelle, la famille de Dreyfus, rassurée par le gouvernement, qui n'a pas tenu toutes ses promesses, n'a pas cru devoir faire appel au témoignage de M. de Valcarlos. Nous avons bouleversé le pays, ai-je dit à la famille Dreyfus. Il faut maintenant faire la lumière, toute la lumière ! Si on l'avait faite, l'affaire Dreyfus ne continuerait pas, aujourd'hui, à troubler le pays. Et rappelant la lettre du général de Galliffet sur la grâce de Dreyfus, Me Labori fait un aveu intéressant. L'incident est clos, a dit le général de Galliffet, au nom d'un gouvernement qui parlait de clémence et de pitié, alors que, quelques semaines auparavant, il s'était engagé à faire triompher l'innocence.

Me Labori prétend maintenant que M. de Valcarlos n'a jamais accusé Dreyfus, mais que, comme beaucoup d'autres, il a simplement cru à la légitimité de la sentence rendue.

Puis, entrant de plus en plus dans le fond du débat, Me Labori prétend que si M. de Valcarlos est allé trouver un des collaborateurs de M. Rochefort, M. Cloutier, décédé, c'était pour que le rédacteur en chef de l'« Intransigeant » cessât ses attaques contre l'état-major.

Me Labori donne ensuite lecture de certains articles de M. Rochefort où celui-ci, sans tenir compte des protestations de M. de Valcarlos, persiste à affirmer que l'ancien attaché militaire à l'ambassade d'Espagne est venu plusieurs fois à son journal et a affirmé à plusieurs reprises la culpabilité de Dreyfus. Alors, M. de Valcarlos n'a plus à hésiter et il porte plainte en faux témoignage contre M. Rochefort. Celui-ci a affirmé devant la chambre criminelle de la cour de cassation ce qu'il s'est plu à écrire dans son journal.

Mais cette plainte est classée, ce qui amène Me Labori à faire toutes réserves sur les motifs d'ordre juridique qui ont amené le parquet à prendre cette décision. M. de Valcarlos, dit-il, ne renonce pas à porter plainte pour faux témoignage contre M. Rochefort, car il lui reste la ressource de pouvoir se porter partie civile devant le juge d'instruction. Mais auparavant, il y aura dans quelques semaines un débat devant les chambres réunies de la cour de cassation, et M. de Valcarlos demandera à être alors confronté avec M. Rochefort ; et j'ajoute que si cette confrontation n'a pas lieu devant les chambres réunies, elle aura lieu devant le conseil de guerre. J'espère que cette fois le procès se déroulera sans intervention du gouvernement, dans un sens ou dans l'autre.

Mes confrères, qui m'entendent, savent combien souvent se produit cette intervention. Il en est qui, comme moi, souffrent plus de cette intervention quand elle s'exerce en leur faveur que lorsqu'elle agit contre eux. Pas d'intervention du gouvernement ! Il faut que la justice juge librement et sans contradiction devant l'opinion publique et avec les garanties du droit et de l'indépendance. Il faut que l'affaire vienne devant un conseil de guerre que l'on ne devra pas composer. Et quand ce conseil de guerre aura statué, M. Rochefort pourra nous poursuivre en diffamation, ou nous pourrons l'assigner en faux témoignage, à moins qu'une troisième solution n'intervienne, celle dont je n'ai jamais désespéré : Une solution d'apaisement par la reconnaissance des erreurs mutuelles.

L'audience est suspendue à 2 h. 45.

Reprise de l'audience

A la reprise, M. Rochefort déclare une fois de plus qu'il ne connaissait pas M. de Valcarlos. Il ajoute qu'il n'avait aucune espèce de sentiment d'animosité contre lui ; qu'au contraire, il a rendu des services à son journal en lui procurant des renseignements, dont il a tiré parti. Quant à la plainte en faux témoignage portée contre lui quelques jours avant les élections municipales, M. Rochefort n'y voit qu'une manœuvre politique. En effet, après les élections, la plainte fut classée. S'il a assigné M. de Valcarlos devant le jury, c'est qu'il n'a pas voulu rester sous une accusation de faux témoignage. Il a dit et il maintient que ses rédacteurs ont dit que M. de Valcarlos venait au journal. M. Cloutier, qui déjeunait fréquemment chez M. Rochefort, lui disait également : « J'ai vu Valcarlos. Il m'a donné des renseignements qui m'ont servi à faire mon article ». Vous le voyez, dit M. Rochefort, je n'ai rien inventé. Je m'oppose donc au renvoi demandé par l'adversaire.

Une discussion s'engage alors entre MM. Rochefort et de Valcarlos. M. de Valcarlos maintient qu'il n'est jamais allé à l'«Intransigeant». Il a vu M. Cloutier à l'Automobile-Club et l'a seulement prié de faire tous ses efforts pour que M. Rochefort cessât ses articles contre l'état-major.

M. Rochefort répète ses déclarations.

Le président met fin à ce dialogue en priant Me Gauthier Rougeville de prononcer sa plaidoirie.

M. de Valcarlos, s'écrie l'avocat de M. Rochefort, avait crié trop haut: «J'accuse ! » pour ne pas imiter l'exemple de son fameux devancier, il a accepté ce débat à la condition que les portes restassent ouvertes derrière lui, pour qu'il pût fuir si le cœur lui manquait.

Me Gauthier Rougeville démontre ensuite que le sursis ne saurait être prononcé pas plus que l'exception d'incompétence ne saurait être admise.

L'avocat général prend ensuite la parole. Il reprend les arguments de M. Gauthier Rougeville. Il estime que si le débat s'engageait au fond, ou M. Rochefort devrait faire connaître sa déposition devant la cour de cassation et cette déposition doit rester secrète tant que l'instruction du procès en revision ne sera pas terminée, ou il ne la ferait pas connaître, et le jury ne serait pas suffisamment éclairé. Il termine en concluant au sursis.

La cour se retire pour délibérer sur les conclusions déposées par Me Labori. Après 50 minutes de délibération, le président donne lecture de l'arrêt.

La cour rejette les conclusions, se déclare compétente et retient l'affaire pour être plaidée au fond.

Le président annonce à M. de Valcarlos qu'il a trois jours francs pour se pourvoir en cassation contre cet arrêt.

M. de Valcarlos annonce qu'il va signer son pourvoi. Il remplit cette formalité pendant une courte suspension d'audience.

Le président annonce ensuite qu'il sera sursis aux débats jusqu'à ce que la cour de cassation ait statué sur le pourvoi.

Les événements de Port-au-Prince

Berlin, 29 juin.

Le navire de guerre allemand, « le Panther », qui est actuellement à New-Port, vient de recevoir, par dépêche télégraphique, l'ordre de se rendre immédiatement à Port-au-Prince, où le ministre allemand, M. de Kammerer, a été, comme on sait, avec son collègue de France, M. Desprez, l'objet d'une agression de la part de soldats haïtiens.

Le « Panther » est le navire qui, il y a deux ans, à Saint-Domingue, coula la « Crête-à-Pierrot» et qu, ensuite, alla bloquer le «Venezuela». Le « Panther » a reçu une mission analogue à celle que le gouvernement français a confiée au « Juryen-de-la-Gravière » et au « Troude».

La catastrophe du "Général-Slocum"

New-York, 29 juin.

Le jury chargé de l'enquête relative à la catastrophe du « Général Slocum » a rendu sa décision :

Il déclare le capitaine du navire criminellement responsable, incrimine le second de lâcheté et renvoie l'affaire devant l'inspecteur de la navigation et les autorités fédérales.

Le président du jury a lancé des mandats d'amener contre le directeur et les officiers de la compagnie.

LES GRÈVES

A NICE

Nice, 29 juin.

Le gouvernement s'est incliné devant les exigences et les menaces des grévistes.

La nouvelle de la grâce des condamnés pour faits de grève est arrivée hier soir.

Les condamnés ont été libérés à 9 heures.

A MARSEILLE

Marseille, 29 juin.

L'Union syndicale des ouvriers des ports ayant reçu une dépêche des ouvriers du port d'Alger lui annonçant que le conflit avec la Compagnie Transatlantique était aplani, a aussitôt informé le directeur de la Compagnie Transatlantique que les ouvriers se tiendront dès demain à sa disposition pour la manutention de ses marchandises.

La persécution continue

Cannes, 29 juin.

Le commissaire spécial de police à Cannes a dressé procès-verbal contre les Jésuites de Cannes qui s'étaient reconstitués dans la villa la Vallée. Ils seront poursuivis ainsi que le propriétaire de l'immeuble.

Nuits, 29 juin.

M. Bernard, juge de paix du canton de Nuits Saint-Georges, vient de procéder à la fermeture définitive de la chapelle de l'hôpital où le public ne sera plus admis.

Le congrès de l'Union fédérative des travailleurs de l'Etat

Paris, 29 juin, 4 h. 10 soir.

Le congrès de l'Union fédérative des travailleurs de l'Etat a été ouvert ce matin à la Bourse du Travail.

Les principales questions à l'ordre du jour sont : Journée de 8 heures sans diminution de salaires, retraites, loi sur les accidents du travail, loi sur le service militaire de deux ans, grève générale, etc.

LES CONGRÉGATIONS

Brest, 29 juin.

Les religieuses de l'Immaculée-Conception de Saint-Méen tenaient, jusqu'ici, un certain nombre d'établissements d'enseignement libre dans l'arrondissement de Brest, dont un très important à Brest. En prévision du vote du projet de loi contre l'enseignement congréganiste actuellement en discussion au Sénat, elles ont décidé d'abandonner leurs établissements pour les confier à des maîtresses laïques.

Petites Nouvelles Télégraphiques

Nos divers correspondants nous télégraphient :

Mort du général Hervé

Paris, 29 juin. — On annonce la mort à Paris du général Hervé du cadre de réserve, grand-croix de la Légion d'honneur, né en 1837, à Uzel (Côtes-du-Nord). Sorti de Saint-Cyr en 1855, il eut une carrière militaire des plus brillantes. Il se distingua pendant la campagne d'Italie et la guerre de 1870, notamment en coopérant à la charge de Reischoffen avec les débris de son régiment. Brigadier en 1883, divisionnaire en 1888, il fut l'année suivante mis à la tête de l'importante division de Nancy à laquelle il contribua à faire donner son nom de division de fer. Enfin, il reçut le commandement du 6e corps d'armée en 1894, après le général Jamont, et l'année suivante il fut nommé membre du conseil supérieur de la guerre.

On se souvient comment il fut relevé de ce haut poste en 1899, par le général de Galliffet, en même temps que les généraux Langlois et Giovaninelli, prétendument pour raison de santé, mais en réalité pour l'éclatant témoignage qu'il fit à la cour d'assises de la Seine en faveur de Deroulède.

Officiers arrêtés pour concussion

Toul, 29 janvier. — Une grave affaire vient de se produire dans la place. Il y a quelques jours, à la suite de certains faits de concussion reconnus exacts, un adjudant du service de la manutention militaire fut arrêté. Le conseil du XXe corps fit procéder à une enquête sur place. On vérifia soigneusement la comptabilité et après un court interrogatoire, deux officiers auraient été arrêtés. Ils seraient actuellement à la prison de Nancy.

A l'Etranger

EN MACEDOINE

Salonique, 29 juin.

La situation générale en Macédoine empire. A Salonique, plusieurs arrestations ont eu lieu. La Banque ottomane est gardée à vue. On signale de nombreuses bandes dans les vilayets de Monastir et de Salonique. Elles tuent impitoyablement tous les espions.

Des assassinats de Grecs par des Bulgares et de Bulgares par des Grecs, sont commis journellement.

D'autre part, l'armée s'agite et proteste contre le non paiement de la solde, en effet en retard de plusieurs mois.

A Monastir, les officiers turcs se sont mutinés. Ils se sont emparés du bureau télégraphique, réclamant directement au sultan le paiement immédiat des arriérés.

A Prizrend, deux bataillons de rédifs ont télégraphié également à la Porte qu'ils veulent rentrer dans leurs foyers. On craint que des troubles sérieux ne se produisent prochainement. Un irade impérial ordonne le licenciement de tous les rédifs et des soldats de la réserve en Macédoine.

Fin du Service télégraphique spécial de « l'Éclair »

Nos abonnés sont instamment priés, lorsqu'ils nous enverront des changements d'adresse, de vouloir bien joindre à leur demande 0 fr. 50 c. et une des dernières bandes portant l'adresse à laquelle le service du journal doit être supprimé ; cette dernière formalité est indispensable afin d'éviter des erreurs de transmission ou d'homonymie. Rappeler également l'édition que l'on désire recevoir

CARNET MÉRIDIONAL

L'élection sénatoriale DE L'HÉRAULT

La presse républicaine et « l'Eclair »

Montpellier, 29 juin.

La *Dépêche*, organe des républicains opposants, est singulièrement gênée par nos déclarations au sujet de l'élection sénatoriale. Elle ne veut pas « laisser compromettre tout un parti » et elle proteste, prétendant que les conservateurs ne sont pour rien dans la défaite de M. Augé.

Pour le prouver, elle allègue qu'ils ont, en grande partie, voté et fait campagne en faveur de ce candidat. Personne ne croira, dans le public, et même parmi les amis de la *Dépêche*, qu'elle sait mieux que nous ce qui s'est passé chez nous, *surtout entre le deuxième et le troisième tour de scrutin.*

Si elle s'appuie sur quelques votes isolés au premier tour pour étayer son allégation, nous lui répondrons que tous ses amis, non plus, n'ont pas fait balle contre M. Augé, même au troisième tour, ce qui est bien plus grave, puisque 19 voix de républicains opposants s'égarèrent, à ce tour décisif, sur MM. Barberat et Bouliech. Quelques tirailleurs isolés de plus, et la majorité de 33 voix se changeait en minorité.

Enfin la *Dépêche* ne craint pas d'écrire : « *L'Eclair* n'a rien dit pendant la période électorale ». Ici nous avons tout le département pour témoin. Pendant plus de 15 jours nous n'avons presque pas laissé passer un seul numéro sans donner une chronique électorale, où la candidature de M. Augé était régulièrement prise à partie — ce qu'on a soigneusement relevé dans le *Petit Méridional* — tandis que la *Dépêche* se taisait et remplissait sa chronique montpelliéraine avec les avis et convocations des sociétés de bicyclistes ou de boulomanes, agrémentés des communications de la police sur les chiens capturés et les porte-monnaie perdus. C'était à se demander s'il y avait une élection sénatoriale dans l'Hérault, le 26 juin.

Dans les derniers jours seulement, elle a publié quelques communications électorales, et quand elle a conclu, dimanche matin, ç'a été pour dire : « Ce soir, il sortira de l'urne le nom d'un socialiste ou d'un radical-socialiste», ce qui signifiait, en style de chroniqueur sportif : notre gagnant est

1. *Barberat.*
2. et subsidiairement *Bouliech* ou *Razimbaud.*

Cela n'a pas empêché la *Dépêche*, mardi matin, d'écrire modestement : « C'est la victoire de la *Dépêche* sur le *Petit Méridional*, murmuraient en souriant des amis qui venaient nous serrer la main. »

La victoire de la *Dépêche*, on le voit, n'a été que *subsidiaire*, et encore il ne l'a obtenue qu'avec le concours des conservateurs. Que cela l'ennuie, qu'elle trouve qu'elle est ainsi *compromise* avec tout son parti, nous le comprenons admirablement ; mais cela est.

Quant au *Petit Méridional*, ce qui attriste la *Dépêche* le réjouit, naturellement. Il cite complaisamment une partie de nos appréciations, celle où nous démontrons que l'échec de son candidat est dû à l'intervention décisive des conservateurs, et il les montre du doigt aux républicains opposants, pour les faire *rougir*, comme si c'était nécessaire!

Seulement il a manié les ciseaux avec une habileté digne du premier coupeur de Paquin. Notre article était destiné, de la façon la plus manifeste, à mettre un fait en évidence : les conservateurs, en provoquant l'échec de M. Augé, avaient voulu venger leurs amis de Montagnac, de Servian et de Florensac. Cela crevait les yeux ; nous avions mis partout du Montagnac, du Servian, du Florensac, au commencement, au milieu, à la fin, et dans tous les types de caractères.

Soyez tranquilles ! les ciseaux du *Petit Méridional* ont manœuvré de telle manière qu'il est impossible à ses lecteurs exclusifs de soupçonner pourquoi diable ! les conservateurs étaient partis en guerre contre M. Augé.

Nous en sommes ravis, d'abord parce que nous voyons dans cette façon de procéder l'aveu d'une complicité dont on n'est pas fier, ensuite parce que cela nous donne l'occasion de crier encore une fois aux oreilles du bourreau et de ses aides : *Montagnac, Servian, Florensac !*

A travers les vignobles

Depuis la publication de notre dernière chronique de nombreux renseignements nous ont été adressés confirmant tous ce que nous avions dit sur la situation des vignobles.

C'est ainsi que plusieurs de nos correspondants de l'Hérault et de l'Aude, nous signalent que, grâce à la persistance du temps orageux et de l'humidité des nuits, les invasions de maladies cryptogamiques s'accentuent. Le mildiou et la pyrale ont réduit sensiblement la récolte en plusieurs endroits, quant à la coulure, elle cause des dégâts un peu partout, et principalement aux carignans et aux bourrets.

Un de nos lecteurs du Mâconnais nous écrit : « La température est très défavorable au vignoble où la floraison bat son plein. Vents froids, pluies fréquentes, orages violents, ondées épouvantables, entraînement torrentiel de terres, coups de soleil brûlant, tout se succède... y compris la coulure. »

Dans l'Indre-et-Loire la végétation est splendide et la floraison s'est effectuée dans d'excellentes conditions. Cependant on commence à signaler de ci de là des atteintes de la Cochylis. En certains points, notamment à Limeray et à Saint-Michel, la grêle a fait de terribles ravages.

Dans les Charentes on se plaint toujours du Mildiou, et aussi du Black-rot. Dans les vignobles non traités et dans ceux insuffisamment préservés, les maladies paraissent devoir prendre de l'importance.

Dans le Saumurois de violents orages et des chûtes de grêle ont causé de sérieuses pertes. Sur certains points la vigne offre un aspect lamentable : feuilles et grappes jonchent le sol. Champigny et Parnay, très réputés pour leurs vins dans la région, ont été la proie du fléau.

Dans l'Anjou, on se plaint aussi beaucoup des orages : dans la Sarthe l'aspect du vignoble […] le phylloxéra achève de ruiner l'ancien vignoble.

En Gironde, la situation n'a pas changé depuis notre dernière chronique : « La cochylis, nous écrit-on, assez abondante sur presque tous les cépages, menace de causer de sérieux ravages, lorsque les nouvelles générations viendront à éclore. Quant au Black-Rot, il se montre cette année avec une intensité fort alarmante. Le Mildiou, énergiquement combattu, tend à disparaître. »

En Algérie, enfin, surtout dans le département d'Alger, les altises font de sérieux dégâts, et on ne fait qu'entrer dans la période critique.

Les élections municipales de Marseille

Marseille, 29 juin.

Le conseil de préfecture statuant sur les protestations dont il avait été saisi à propos des élections municipales du 1er mai dernier à Marseille, a rendu son arrêt cette après-midi.

L'arrêt conclut : 1. L'élection de MM. Flaissières et Bédarrides, de la liste socialiste Flaissières, proclamés élus au premier tour de scrutin, est maintenue. L'élection de MM. Lamnois, Baron et Billies, de la liste Flaissières, proclamés élus au 1er tour, est annulée.

Les opérations du 2e tour de scrutin au cours desquelles ont été élus les candidats de la liste républicaine progressiste Chanot sont maintenues.

Coup de revolver sur un train

Nîmes, 29 juin.

Mardi, à minuit et demi, à l'arrivée en gare de Tarascon du train 1030, venant de Cette, un voyageur occupant un compartiment de 2e classe a déclaré au sous-chef de gare de service qu'aux abords de la gare de Bellegarde, mais à un point qu'il ne pouvait préciser, un coup de revolver avait été tiré sur le train et que le projectile, après avoir percé la vitre de gauche du compartiment qu'il occupait, avait traversé le compartiment et était sorti par le vasistas de droite, qui était baissé.

Dans la même voiture, mais dans un compartiment de 1re classe, se trouvait M. le général de division Peloux, se rendant à Avignon, qui, après examen du trou fait par la balle à l'angle supérieur du vasistas de gauche de la voiture, a été d'avis que la balle provenait d'un revolver du calibre de 6 millimètres.

Trois voyageurs du train 1030 affirment avoir perçu nettement une détonation et déclaré qu'il s'agit bien là d'un acte criminel. Une enquête est ouverte.

Les toros de Ybarra de la corrida du 3 juillet à Nimes

Nous nous sommes rendus au corral, sur l'invitation du président du comité d'initiative, afin de nous rendre compte de l'état des six toros de D. Eduardo Ybarra, qui doivent prendre part à la corrida du 3 juillet. Nous sommes sortis émerveillés. Ces six magnifiques animaux forment un lot homogène et sont d'une présentation absolument irréprochable. Noirs de pelage, les attaches fines, le garrot puissant, le thorax profond, les armes moyennes et bien dirigées, ils présentent comme six frères jumeaux, tellement leur égalité de formes et de poids paraît parfaite. Le public nombreux et parfois turbulent qui se pressait dans le corral ne tarissait pas d'éloges sur la superbe présentation de ce bétail de choix.

Chronique Régionale

Automobiles G. Richard-Brasier. H. Mathieu, agent général, **Avignon et Beziers,** reçoit encore ses commandes pour 8, 16 et 24 chevx. Se hâter.

Voitures Rocher Schneider **Montpellier-Automob**
BREVET ELEMENTAIRE
Sont définitivement admis :
MM. Albingre, Alméras, André, Azam, Balard, Bancel, Bannes, Bataillon, Baute, Beiges, Bel, Belliol, Besnard, Bezon, Bonnemaire, Bilheres, Bougette, Boyer Clément, Boyer Edouard, Brayle, Brunel Joseph, Brunel Pierre, Calas Paul, Calas Edmond, Capgras, Carbasse, Carrière, Causse, Christol, Combescure, Coulon, Crouzet, Delrieu, Douat, Dupuis, Durand, Duverdier, Fabre Roger, Fabre Joseph, Fabreguettes, Froment, Galibert, Gattier, Gros, Guibert, Guiraud, Issert, Jeanjean François, Jeanjean Marius, Jourdan, Lafon, Laget, Lau, Laurel, Lautrec, Lescure, Magne, Masmejean, Mathat, Maurin, Mialhe, Mithau, Montagné, Peyrolle, Pibre, Pagès, Piquernal, Plégat, Pons, Puech, Puell, Rastoul, Ravel, Rességuier, Rey, Rau, Reynard, Reynes, Rodier, Rouquette, Tassul, Teule, Toureng, Tourtrol, Trémolières, Valenty, Vergelly, Vidal, Villard.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

Dans sa séance d'hier, le conseil de préfecture a rendu les décisions suivantes, concernant les affaires électorales mises en délibéré le 15 juin dernier :

Il a annulé les élections municipales de la commune de Valros, concernant MM. Bernard Boudet, Blanc Routié, Pierre Léopold, Louis Bousquié, Casimir Cavalié, Chabardès, Delmas, Louis Ernest Grasset et Aristide Routié.

En ce qui concerne la commune de Montpeyroux, le conseil a rejeté la protestation dirigée contre l'élection de la première section, qui eut lieu au premier tour, le 1er mai dernier. Accueillant la protestation dirigée contre le scrutin de ballottage du 8 mai, il a annulé l'élection de MM. Antonin Roussel, Henri Cambon, Cyprien Fobis, Eusèbe Fobis et Paulin Rouch.

La protestation dirigée contre la commune de Fraisse-sur-Agout a été rejetée.

Le conseil a ensuite rendu les décisions suivantes au sujet des affaires électorales mises en délibéré le 22 juin courant :

Les protestations dirigées contre les élections des communes d'Octon, Saussines, Azillanet, Paulhan, Servian, Aumes, La Tour-sur-Orb, Celles et Ganges ont été rejetées.

Le conseil donne acte de ce que MM. Joseph Leautard, Emilien Geniès, élus conseillers municipaux de la commune de Paulhan, objets de la protestation dirigée contre les élections de cette commune, ont donné depuis leur démission.

Le conseil s'est ensuite occupé des protestations dirigées contre les élections municipales des communes de Roquebrun, Roujan et Gignac. Toutes ces affaires ont été mises en délibéré, pour décision être rendue à 5 heures.

MONTPELLIER

Jardin des Plantes. — On vient de faire une double amélioration, réclamée depuis longtemps. On a enlevé les grilles qui séparaient le jardin botanique de l'allée conduisant chez le recteur, et on a démoli la maisonnette qui l'obstruait. Nous ne saurions trop féliciter le directeur du Jardin, M. Granel, de ses efforts pour embellir avec des ressources trop limitées cette belle promenade. Mais pourquoi ne transformerait-on pas l'allée des Cyprès, qui a l'air d'un cimetière, en remplaçant le mur qui longe la route de Ganges par la grille qui séparait du jardin botanique. La muraille avait sa raison d'être et était nécessaire pour protéger les plantes avant qu'on eût bâti les maisons du côté opposé. Aujourd'hui qu'il y a une lignée de façades on peut, sans inconvénient supprimer muraille et cyprès. Au point de vue des abris, ce sera comme si le jardin avait dix mètres de plus d'étendue.

Avec 0 fr. 50 de sucre et un petit flacon d'extrait ne coûtant que 0 fr. 40, à la Gde Pharmacie Populaire, 8, place St-Côme, tout le monde peut préparer, en moins d'un quart d'heure, un litre de sirop délicieux, aux parfums suivants : Grenadine, Citron, Menthe verte et Groseille. Pour l'orgeat, le flacon 0 fr. 50.

Serait-ce la quatrième ? — Le 1er juin dernier, comparaissait devant le tribunal correctionnel, pour vol commis aux Nouvelles-Galeries de notre ville et dans diverses maisons de commerce de Nîmes, les nommées Jeanne Arnaud, 42 ans, veuve Guirdès, née et domiciliée à Marseille ; Rose Fenoi, femme Moniès, 37 ans, née à Carzzo (Italie), domiciliée à Marseille ; et Louise Perez, 38 ans, née à Buenos-Ayres, domiciliée à Nîmes.

Au cours des débats, la fille Perez, pour sauver ses deux compagnes, se déclara coupable par complicité, disant que c'était une femme Cardona, qu'elle avait connue à la maison centrale de Montpellier, où elle subissait une peine d'emprisonnement qui avait commis les vols au préjudice des Galeries et lui avait ensuite confié les marchandises soustraites.

La femme Cardona qui existe, ne peut être retrouvée. Elle était d'ailleurs sous le coup d'un arrêté d'expulsion.

Les trois voleuses furent condamnées à des peines diverses. Or, voici ce que notre correspondant d'Avignon nous a envoyé, au sujet de vols commis dans les magasins par une femme :

« Lundi, vers 4 heures de l'après-midi, un employé des Nouvelles-Galeries s'aperçut qu'un adroit filou venait de lui soustraire 3 pièces de soieries provenant d'un vol. Il s'empressa d'aller porter plainte au commissariat central, où il ne put donner, pour toute indication, qu'un vague signalement d'une dame âgée de 45 à 50 ans, correctement vêtue de noir, qu'il avait remarqué, quelques instants avant, autour de la banque où se trouvaient les pièces de soieries.

» Sur l'ordre de M. Chabrié, commissaire central, le service de la sûreté, muni de ce signalement, se livra à d'actives recherches et dans la soirée, l'inspecteur de la sûreté Rouy et les agents de brigade Deye et Chazal remarquèrent, sur le cours de la République, une femme qui se dirigeait vers la gare, où elle déposa en consigne un paquet. Lesdits agents vérifièrent le paquet et constatèrent qu'il contenait une des pièces de soieries soustraites au Grand Bazar. Ils exercèrent une surveillance et vers 7 heures, la même dame retourna pour prendre le train, portant de nombreux paquets. A ce moment, elle fut appréhendée et conduite à la permanence, où elle déclara se nommer Santegos Dolorès, âgée de 46 ans, originaire d'Espagne.

» Fouillée, on trouva sur elle une grande quantité de marchandises provenant de vols qu'elle avait commis dans notre ville et dans la région : un corsage en soie noire, valeur 45 fr., portant l'étiquette « Nouvelles Galeries de Montpellier », une boîte à musique, un jupon en soie violet, une dizaine de francs en monnaie de billon portant trace de gin et un mouchoir plein de ce produit, dont elle se servait pour dévaliser les troncs des églises. Plusieurs paquets, contenant les trois pièces de soieries soustraites aux Grandes Galeries d'Avignon, deux petits paniers en paille, sur le couvercle desquels se trouve brodé « Avignon ». Cette femme, qui est d'une mise très correcte, paraît être une voleuse de haute volée », cachant son vrai état civil, afin de se soustraire aux recherches dont elle doit être l'objet. »

On est en droit de se demander si cette femme Santegos Dolorès, ne serait pas précisément la Cardona désignée par la fille Pérez

A la Grâce de Dieu. — Grands cols dessinés.

Incendie. — Mme veuve Louise Lacombe, 40 ans, marchande à la place Croix-de-Fer, occupant, avec ses enfants, un appartement de trois pièces, 5, rue de l'Ancienne-Poste, profita de l'après-midi de mardi pour nettoyer deux lits placés dans une petite chambre.

Mme Lacombe était aidée par sa jeune fille et par Mlle Charlotte, sa voisine.

Pour mieux arriver à nettoyer les lits, on les imbiba avec de l'essence à gaz. A un moment donné, Mme veuve Lacombe ayant trop approché des lits la lampe qu'elle tenait à la main, l'essence s'enflamma tout à coup et le feu se communiqua aux matelas et aux objets d'alentour.

En un instant la chambre fut en flammes. Justement affolées, Mme Lacombe et Mlle Charlot appelèrent au secours ; les locataires et les voisins accoururent et se mirent en devoir de combattre l'incendie.

Un instant après arrivaient à la hâte les pompiers du poste du théâtre et de nombreux agents. A l'aide de quelques seaux d'eau on a eu tôt fait d'éteindre les flammes, qui léchaient déjà la porte donnant accès à une pièce voisine.

Les dégâts sont évalués à une somme de 600 fr. environ. Par comble d'infortune, Mme Lacombe n'était plus assurée depuis à peine trois mois, après l'avoir été pendant seize ans.

L'Eau de Clodion conserve la chevelure et retarde sa décoloration. Prix, 3,50. Phie Diffre.

Grand Casino Granier. — C'est « Bébé », la comédie que tout le monde a eu l'occasion d'applaudir, qui composera le programme de la représentation annoncée pour ce soir jeudi. Cette intéressante reprise aura le don de retenir à Palavas les nombreuses personnes venues pour passer le jeudi au bord de la mer.

Les artistes du casino, tous en possession de leurs rôles respectifs, sauront certainement se faire applaudir dans « Bébé », une pièce intéressante à tous les points de vue.

Heures de départ pour Palavas : 8 h. 20 et 9 h. 40 du soir.

Pianos. — Vente et location toutes conditions. Spohn, fils et Brès, 2, place de la Comédie, Montpellier.

Les fraudeurs de vin. — Dans son audience d'hier, le tribunal s'est occupé de trois marchands de vin, qui avaient fraudé leur marchandise.

Dans la première affaire, comparaissait le nommé C. C., négociant, poursuivi par le ministère public, pour mise en vente du vin mouillé, et à la requête de la régie pour fausse déclaration.

En décembre 1903, C. expédiait à M. A., négociant à Cette, diverses quantités de vin, comme étant du vin naturel. Les échantillons prélevés et analysés par le laboratoire central de Paris firent connaître que ce vin, pesant 3 deg. 9, contenait de 35 à 40 % d'eau, au minimum.

Traduit devant le tribunal, C. contesta l'analyse. Le tribunal désigna M. Affre, directeur du laboratoire municipal, et deux de ces collègues, pour procéder à une deuxième analyse.

Les conclusions de ce nouveau rapport furent identiques à celles du premier.

M. C. a prétendu que ce vin, fabriqué à l'aide d'un lavage, et avec des raisins incomplètement mûrs, avait dû fermenter dans les bouteilles à échantillon ; ce que les experts ont montré être faux.

Le tribunal a condamné M. C. à 50 fr. d'amende au nom du ministère public, pour mise en vente de vin mouillé ; statuant ensuite à la requête de la régie, à quatre amendes de 200 fr. chacune, pour fausse déclaration. Il a, de plus, ordonné la confiscation de la marchandise saisie, à moins que sa valeur, estimée à 2,868 fr. n'en soit remboursée.

C'est la trente-sixième fois que C. a affaire avec la régie.

Défenseur, Me Lamouroux.

Ensuite a comparu, pour mise en vente de vin mouillé, H. D., marchand au détail.

Le 19 mai dernier, la police prélevait, dans un fût de 500 litres, un échantillon de vin qui, analysé au laboratoire municipal, fut reconnu mouillé de 30 % d'eau.

D. prétend n'en avoir mis que 10 %.

Le tribunal l'a condamné à 25 fr. d'amende.

Ensuite a comparu, pour le même motif, la femme M., née E. A., marchande de vin au détail.

Un échantillon fut prélevé dans une bonbonne de 50 litres et le résultat de l'analyse faite au laboratoire municipal fit connaître que le vin était mouillé à 30 %.

La femme M... prétend n'avoir mis que 10 % d'eau.

Le tribunal l'a condamnée à 16 fr. d'amende.

Footit et Chocolat à Montpellier.— Nos lecteurs apprendront certainement avec plaisir que Footit et Chocolat, les célèbres clowns étoiles du Nouveau-Cirque de Paris, doivent donner les 6 et 7 juillet prochain, à l'Eldorado, deux représentations de : « Le Tour du Cadran », folie-vaudeville en 4 actes et 5 tableaux, de H. Crémieux et H. Bocage, musique de Cordès et Boulard.

Depuis longtemps, le public se plaint de ne plus pouvoir aller au théâtre sans crainte de rencontrer une pièce inconvenante ou une pièce à thèse qui l'assomme. Voici qu'un impresario intelligent a la hardiesse de nous offrir un spectacle gai, aimable, charmant, où l'on pourra conduire sa femme et sa fille sans la moindre crainte, où l'on rira de ce rire sain, honnête, qui repose des fracas, des soucis, car notre grand ancêtre Rabelais l'a dit : « Le rire est le propre de l'homme. »

M. DARMAN a pensé qu'il ne suffisait pas de jouer une bonne pièce, il a voulu seulement une interprétation d'artistes de premier ordre, mais il a surtout engagé **Footit et Chocolat**, ces deux artistes inimitables qui font courir tout Paris depuis plusieurs années ; l'homme qui fait rire tout le monde, c'est **Footit**, avec son cheval extraordinaire ; il obtient le plus grand succès, rien de plus amusant que ce dressage fantaisiste, c'est la joie des petits et des grands.

Tout Montpellier voudra voir et applaudir Footit et Chocolat.

Pharmacie mutualiste libre. Meilleur marché que partout ailleurs, à la pharm. Figuier, Chanel.

Vol avec escalade.— Lundi, Mme Olympe Jean, ménagère, campagne du Rouquet, derrière l'hôpital suburbain, après avoir brossé divers effets, les étendait dans la cour, pour les aérer.

Mardi matin, grande fut la surprise de Mme Jean lorsqu'elle constata que, pendant la nuit, un inconnu, après avoir escaladé le mur de clôture, lui avait enlevé ces effets, d'une valeur totale de 100 francs.

Plainte a été portée à M. Jaumard, commissaire.

A. Badou, 21, r. la Loge. Grav. s. bijoux argent.

Vol d'une bicyclette. — Hier, nous avons fait connaître que lundi, M. Bringuier, demeurant rue Maury, était allé se plaindre à la police de ce qu'une bicyclette, placée en dépôt, samedi, à la gare du chemin de fer de Palavas, lui avait été soustraite.

A la suite de l'enquête ouverte par M. Malaterre, il résulte que la machine a été retirée par un jeune homme de 15 ans, à l'aide du bulletin de dépôt, qu'il avait trouvé sur la voie publique.

En apprenant qu'une plainte en vol avait été déposée, ce jeune homme s'était empressé de restituer la bicyclette, en disant connaître les circonstances dans laquelle il l'avait retirée.

Ce sont là des amusements dangereux, que le jeune homme fera bien de ne pas s'aviser à pratiquer.

Drapeaux, bannières, insignes et draps d'honneur pour Sociétés. Clément Jullian, Nîmes.

Travail nocturne. — Dans la nuit de mardi à mercredi, vers 2 h., des agents en tournée de service rencontraient un individu porteur d'un sac assez volumineux.

Interrogé, il déclara se nommer François Dupuis, 23 ans, chiffonnier, et loger sous le Polygone, dans une masure.

Vérification faite, le sac contenait une certaine quantité de zinc. Mis en demeure d'en expliquer la provenance, Dupuis déclara que ce zinc provenait d'affiches réclames du chocolat Louit, qu'il venait d'arracher sous le pont du Peyrou.

Dupuis a été mis, pour vol, à la disposition du procureur de la République.

Berceaux et lits d'enfants. Literie Parisienne.

Un cheval noyé. — Mardi soir, vers 7 heures, un cheval attelé à un tombereau, qui suivait le bord du Lez, au Port-Juvénal, ayant glissé, on ne sait dans quelles circonstances, tomba dans la rivière, en entraînant le véhicule.

Malgré tous les efforts pour le sortir de sa fâcheuse position, le malheureux animal n'a pu être tiré à temps de l'eau et s'est noyé.

Fumier d'écurie. — Voir 4e page.

Fermeture tardive. — Procès-verbal a été dressé contre un limonadier de la rue du Pont-de-Lattes, qui, la nuit dernière, après l'heure réglementaire, avait conservé des clients dans son établissement.

Les tapis. — Des procès-verbaux ont été dressés contre les nommées Anna M..., 22 ans ; Marie G..., 22 ans ; Marie B..., 24 ans ; Louise B..., 31 ans, et Saint-Cyr T..., demeurant rues Baudin, Maréchal et passage Delugou, surprises hier matin secouant des tapis par leurs fenêtres après l'heure réglementaire.

Une mendiante. — La nommée Caroline Fertz, 17 ans, vannière, sans domicile fixe, a été arrêtée, lundi soir, rue de la Loge, pour mendicité.

Congrès régional des Chasseurs. — La Société des Chasseurs indépendants de l'Hérault a l'honneur d'informer les sociétaires, ainsi que les chasseurs du département, qu'un Grand Congrès régional des Chasseurs indépendants va avoir lieu à Cette le 10 juillet. Tous les Groupes de chasseurs de la région seront invités à envoyer des délégués à ce mouvement, qui se produit pour l'émancipation du petit chasseur. A cet effet, la Société susnommée donne une grande réunion à la mairie de Montpellier, ce soir jeudi, à 8 h. 30, pour la nomination des délégués qui doivent représenter la ville de Montpellier.

Les sociétaires sont invités à se rendre en masse à cette réunion, qui, d'ailleurs, sera très intéressante, car un compte rendu fait par la délégation qui s'est rendue à la préfecture, ces jours derniers, leur apprendra les nombreux avantages dont nous allons bénéficier à la prochaine ouverture de la chasse, le 14 août.

Etat civil du 29 juin 1904. — Naissances : Garçons, 2 ; filles, 3.

Décès : Volle Françoise, sans profession 77 ans, veuve Ollivier, rue du Cheval-Vert, 6. — Combet Marie, sans profession, 39 ans, épouse Garrel, hôpital suburbain. — Meyrueix Eugène, tonnelier, 39 ans, époux Frontier, asile aliénés.— Fournier Pierre, cultivateur, 53 ans, époux Villeneuve, asile aliénés. — Labessède François, cultivateur, 61 ans, époux Carbou, avenue de Lodève, 101.

Petits Faits, Avis et Communications

Association générale des jeunes gens. — Ce soir, à 9 h. 30, réunion générale. Questions diverses. Présence de rigueur. — Le président.

L'Espérance. — Réunion ce soir à 8 h. 30, au siège social. Questions très importantes. — Le secrétaire.

Objets trouvés. — Un bracelet en argent, par M. Martin, rue de l'Aiguillerie, 10. — Une broche forme épingle, par M. Régis, restaurant Suisse, rue Loys. — Une montre trouvée sur la plage à Palavas, par Mlle Brun Maria, épicière, Faubourg de Nîmes.

Trouvé. — Un chien danois, par M. Martin, rue Jules-Latreille, 2.

PALAVAS. — A propos de la réunion du syndicat d'initiative, des erreurs typographiques ont été commises.

Ce n'est pas sur la rive droite que manquent les arbres ; c'est sur la rive gauche, et, de ce côté, il n'y a que deux emplacements : derrière l'église et derrière la gare, qu'on devrait reculer pour ouvrir une large avenue vers Carnon. Là prendraient tous les arbres, à l'abri des châlets.

M. le docteur Saussol et M. le maire, qui se sont tant occupés des eaux, ont là une nouvelle occasion de prouver leur zèle et leur dévouement au pays.

LODÈVE. — De retour du camp. — Les régiments actuellement au camp du Larzac rentreront dans leurs garnisons respectives vers la fin de cette semaine.

Nous avons appris hier, de source autorisée, que M. le colonel du 122e aurait demandé, nous ne savons pas pour quelle raison, à M. le général Blancq, commandant le XVIe corps d'armée, l'autorisation de ne pas passer par Lodève et de regagner Montpellier par Ganges.

Or, de ce côté il y a une étape de plus.

Mais, en raison de la chaleur accablante que nous subissons actuellement, nous sommes persuadés que M. le général Blancq voudra épargner à nos braves petits soldats, qui, depuis plus de quinze jours, couchent sur la dure, des fatigues inutiles.

Les pères de famille l'en remercieront.

A l'hôpital. — La semaine dernière est décédé, à l'hôpital de Lodève, un jeune engagé volontaire, musicien au 17e d'infanterie, de Béziers, tombé malade lors du passage de ce régiment.

Ce jeune homme, né à Puimisson, s'appelait Joseph Chabardès et était âgé de 19 ans.

Accident d'automobile. — M. Gabriel Jourdan, propriétaire, se rendait, hier après-midi, en automobile, à Montpellier. Arrivé près de l'usine des Clermontais, il rencontra un cheval attelé à une charrette. Le cheval eut peur, se cabra et vint se placer au milieu de la route.

L'automobile, lancée, buta contre le véhicule et fit panache. M. Gabriel Jourdan a eu la jambe cassée. Le chauffeur et une autre personne qui se trouvait sur l'automobile n'ont pas eu de mal.

CAZILHAC. — Fête votive. — Dimanche prochain 3 juillet, aura lieu la fête de notre localité. Nos jeunes gens sont disposés à donner cette année un éclat et des réjouissances particulières à l'occasion de leur fête.

GANGES. — Lundi 29 juin, Mgr de Cabrières est venu donner la Confirmation à Ganges.

A 10 heures précises, Sa Grandeur arrivait et était reçue, devant la porte de l'église, par M. le curé-doyen et tout le clergé du canton.

Après la cérémonie, qui fut bien longue, Monseigneur voulut, malgré sa fatigue, monter en chaire, pour nous faire part à tous de sa joie de se trouver au milieu de nous, et aussi de ses tristesses ; de sa joie, parce que les catholiques de Ganges n'ont pas démérités ; ils ont toujours soutenu le bon combat, et, en se groupant, ont su l'imposer au respect de leurs adversaires ; de ses tristesses, puisque, depuis sa dernière visite, nos Frères et nos Sœurs, comme ceux de Saint-Bauzille et de Cazillac, ont dû partir pour l'exil ou comparaître devant les tribunaux.

Il nous a tous exhortés à l'union et à la persévérance dans la lutte ardente pour le bien de l'Eglise et de la France.

Ces paroles, tombant d'une bouche aussi autorisée, ne seront pas perdues, et nous continuerons, comme par le passé, à réclamer nos droits et nos libertés. — J. G.

MEZE. — L'escroquerie au trésor caché. — Au nombre des «combinaisons défiant toute concurrence», mises en pratique par des gredins de tout acabit, en vue de se créer des rentes pour leurs vieux jours, l'escroquerie au trésor caché joue un certain rôle, car, périodiquement, elle apparaît sous la forme d'une missive adressée avec l'espoir sans doute que son contenu sera pris au sérieux.

Voici la reproduction littérale de l'une de ces missives, qu'un de nos honorables concitoyens vient de recevoir :

Monsieur. — Prisonnier ici pour faillite, je viens vous demander si vous voulez m'aider à rentrer en possession d'une somme de 800.000 francs», en billets de banque, que je possède dans une malle, laquelle se trouve en dépôt dans une gare en France, et pour cela, venir ici lever la saisie de mes bagages, pour pouvoir vous approprier une valise contenant un secret, dans lequel j'ai renfermé le «bulletin de bagages» indispensable pour retirer la malle du dépôt où elle se trouve.

En conséquence, je vous donnerais le tiers de ladite somme.

Craignant que ma lettre ne vous parvienne pas, j'attendrai votre réponse pour signer mon nom et vous confier tout mon secret.

Ici, en prison, je ne peux recevoir directement votre réponse ; mais envoyez-moi à l'adresse de mon ancien serviteur un télégramme ainsi conçu : « Baltazar Gil-Bas, Poste restante, Mamou (Espagne) ».

Cet homme recevra votre télégramme et me le fera parvenir en toute sécurité.

Dans l'impatience de recevoir votre réponse, je signe : Ch. D.

P. S. — Surtout répondez-moi par «télégramme» «non» par lettre.

Barcelone, 21 juin 1904.

Inutile de dire que le senor Balthasar Gil-Bas attendra longtemps le télégramme destiné à son maître.

CLERMONT-L'HÉRAULT. — M. Duffour, garçon coiffeur chez M. Soulié, rue Nationale, informe notamment la clientèle de son patron, qu'il a trouvé ces jours derniers sur un fauteuil du magasin une somme assez importante, et la tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Toutes nos félicitations à M. Duffour pour cet acte de probité.

St-MARTIN-DE-LONDRES. — **Passage de troupes.** — Nous apprenons que le mercredi six juillet, le 122e régiment de ligne, de retour du camp du Larzac, cantonnera dans notre ville.

L'effectif sera de 43 officiers, 1075 hommes de troupes et 37 chevaux.

La répartition sera faite par les soins de la mairie entre les divers quartiers de la ville.

GIGNAC. — Tambourin. — La partie de tambourin que nous avions annoncée a eu lieu dimanche dernier, devant un nombreux public.

Le sort donne la batterie à la 2e équipe et la partie commence.

La première manche est enlevée par les deux amateurs L'Hubac et Boyer, par 4 points sur 2 à la 2e équipe.

Cette partie est enlevée si rapidement que nos deux amateurs faiblissent pour la deuxième manche, qui est gagnée par les trois amateurs de la 2e équipe.

Ne perdant pas courage, L'Hubac et Boyer se ressaisissent et, après avoir renvoyé pas mal de balles à la batterie, sont vainqueurs de la partie par 4 points sur 0.

Les deux champions de la Société ont été applaudis durant la partie et reçu des félicitations de leur succès, qui, pour ce genre de parties, n'est pas leur coup d'essai.

Les trois amateurs de la 2e équipe n'en ont pas moins été félicités.

Lamouroux, le doyen de la Société, qui, après avoir tenu le battoir pendant deux heures, ne paraissait nullement fatigué.

Broussard et Mestre ont été également applaudis.

L'enjeu était tenu par M. Marius Boyer, qui, à la suite d'une légère indisposition, n'a pu assister au banquet.

On nous annonce sous peu une partie composée des deux champions contre cinq amateurs de la Société. — Un témoin.

SAINT-PONS. — Audience correctionnelle du 9 juin. — Gleizes Marie, épouse Cros, 31 ans, ménagère, au hameau de la Borio-Creniade, commune des Verreries-de-Moussans, inculpée de violences et voies de fait, cinquante francs d'amende avec application de la loi de sursis.

— Bru Pierre, 83 ans, propriétaire aux Bardèzes, commune de La Salvetat, inculpé de coups et blessures, onze francs d'amende avec application de la loi de sursis.

— Jélie Hippolyte, né à Ferrals, en fuite, inculpé de vol, trois mois de prison.

OLONZAC. — Les vins de sucre. — Nous apprenons avec plaisir que la Société d'agriculture de l'Hérault vient de prendre l'initiative d'une pétition ayant pour but d'attirer l'attention du gouvernement sur la situation lamentable faite à la viticulture par les vins de sucre.

A cet effet, des feuilles de pétitions ont été envoyées dans toutes les communes. Nous engageons vivement les lecteurs de l'«Eclair», qui n'en pour la plupart sont des viticulteurs, de ne pas hésiter à y apposer leur signature.

Sans doute, si l'article 7 de la loi sur les sucres était appliqué dans son intégrité (amendement Chaigne), nous n'aurions pas besoin de rappeler au ministre compétent : « Que les vins de sucre ne peuvent ni circuler, ni être mis en vente » ; nous n'aurions pas à demander la suppression radicale de tout ce qui n'est pas du vin naturel.

Mais s'il nous est permis de douter de la bonne volonté des pouvoirs publics, n'oublions pas qu'il ne faut souvent qu'un léger effort pour arriver à un excellent résultat.

Signons en masse, l'union fait la force ; ne nous contentons pas de déplorer nos malheurs, cherchons plutôt d'y mettre un terme.

MONTPEYROUX. — Nos lecteurs trouveront à la tête de nos chroniques régionales l'arrêt du conseil de préfecture concernant les élections municipales du 1er mai.

C'est Me Vincent, du barreau de Montpellier, qui représentait les intérêts de la liste conservatrice.

LANSARGUES. — Prévoyants de l'Avenir. — Les membres adhérents à la 177e section des Prévoyants de l'Avenir sont invités à assister à la réunion mensuelle, qui aura lieu le 3 juillet 1904, de 10 heures à midi, au siège social.

Les personnes qui désireraient faire partie de cette Société sont invitées à assister à cette réunion.

Marchés des Vins

Cette. — Les arrivages de vins exotiques et d'Algérie ont été peu importants cette dernière huitaine.

La situation n'a pas changé : les affaires sont toujours très calmes; nous traversons une période d'attente, et que bien que la prochaine récolte se présente sous les plus belles apparences, il n'y a encore rien de décidé quant aux prix qui pourront s'établir. Toutefois, il s'est fait quelques ventes fermes en mistelles d'Algérie, 8 degrés de liqueur, 15 d'alcool, à fr. 24 l'hect. rendu à quai Cette.

Il y a toujours un bon courant d'affaires sur les futailles vides. Les fûts usagés en chêne se paient de 22 à 24 fr. l'un, et les châtaigniers usagés, de 18 à 19 fr.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 29 juin, 6 h. 20 soir.

On a un peu rétagi ; il y a des moments où, malgré tout l'optimisme voulu, on ne peut s'empêcher de craindre quelque chose. Les uns prétendent qu'une grande défaite russe serait lapaix; ils l'affirment avec la même énergie que d'autres prétendent le contraire.

La réaction a d'ailleurs été faible et peut s'expliquer uniquement par les mouvements nécessités par la réponse des primes.

Quant à l'argent mis au service de la liquidation, il est un peu moins avili que précédemment. Le 3 % clôture à 97 90. Le Turc fait 86 32 et l'Extérieure 87 85. Nous relevons une diminution à peu près égale des fonds russes.Nos chemins de fer avaient,au contraire,aujourd'hui, une remarquable fermeté. Le Suez, de son côté, a conquis le cours de 4200 sous l'influence spéciale de la réponse des primes. Le Rio est plus faible à 1310. La tendance est un peu meilleure sur les mines.

De Lavigerie
22, place Vendôme.

RENTES VIAGÈRES

RENTE VIAGERE constituée et servie par la Compagnie d'Assurances Générales sur la vie pour chaque somme de 10,000 fr. qui lui est versée :

A cinquante ans, 647 fr.
A soixante ans, 849 fr.
A soixante-dix ans, 1.201 fr.
A quatre-vingts ans, 1.463 fr.
(Arrérages payables par semestre).

La **Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie,** fondée en 1819, la plus ancienne des Compagnies similaires du continent européen (Fonds de garantie : **800 millions,** entièrement réalisés) envoie **gratuitement** les notices et tarifs de ses opérations à toute personne qui en fait la demande soit au siège social, à Paris, 87, rue de Richelieu, soit à l'un des représentants dans les départements.

Erreur de tactique

Ne pas prendre les pilules Pink de suite quand on a à combattre une maladie de l'estomac est une erreur de tactique, qui vous fait battre, c'est-à-dire souffrir. C'est ce qui est arrivé à Madame Chammoreau de Vierzon-village, qui, si elle eût commencé par où il a fini, c'est-à-dire par prendre les pilules Pink, se serait évitée douze mois de souffrances pendant lesquels elle a pris un tas de remèdes qui lui ont coûté fort cher et ne l'ont pas empêchée d'endurer de véritables tortures.

« Les maux de tête et les maux d'estomac m'ont rendu pendant une année la vie absolument insupportable écrit-elle. Aussi n'ai-je reculé devant aucune dépense pour me débarrasser de ces deux affections. Malheureusement tout cet argent a été dépensé en pure perte car aucun des nombreux traitements que j'ai suivis ne m'a à proprement parler guérie. Quelques-uns m'ont bien soulagée pendant quelques jours mais ce fut tout. Je retombais toujours dans le même état, c'est-à-dire que sitôt mon repas terminé je commençais à étouffer, puis à avoir une sensation intolérable de brûlure au creux de l'estomac, j'avais des crises de battements de cœur, une soif ardente et une sensation d'étouffement, de manque d'air. Je buvais de grands verres d'eau pour calmer le feu que j'avais dans l'estomac, mais cette ardeur brûlante reprenait plus vive au bout de quelques instants. J'avais des renvois acides et la bouche amère. Parfois, le soir je ne souffrais pas immédiatement après le dîner, mais au milieu de la nuit j'étais réveillée par des crampes tellement vives qu'il m'était impossible de retrouver le sommeil. Ces souffrances se sont perpétuées jusqu'au jour où sur les conseils d'une amie j'ai pris les pilules Pink qui venaient de la guérir d'une maladie d'estomac. Ces pilules m'ont fait énormément de bien, mes douleurs se sont rapidement atténuées, elles ont bientôt disparu et je jouis actuellement d'excellentes digestions. »

Ne soyez pas esclave de votre estomac, sinon vous mènerez une vie insupportable. Purifiez votre sang, éliminez les résidus empoisonnés qui l'affaiblissent et en même temps affaiblissent tous vos organes. Les pilules Pink purifient le sang, le rendent rouge et riche et fortifient tout l'organisme.

Les Pilules Pink

ne sont pas un purgatif mais un régénérateur du sang. Leur action est purifiante et tonique. Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et chez Gablin et Cie, pharmacien, 23, rue Ballu, Paris, trois francs cinquante la boîte, dix-sept francs cinquante les six boîtes franco. Elles guérissent l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, la faiblesse générale, le rhumatisme, la faiblesse nerveuse, les suites de surmenage et d'excès de tous genres. Elles facilitent la croissance et la formation, régularisent les époques et débarrassent des migraines, des névralgies, des étourdissements.

SAVON DU MIKADO le meilleur des savons de toilette

BYRRH
VIN GÉNÉREUX ET QUINQUINA
Etendu d'eau fraîche on s'en sert comme d'un RAFRAÎCHISSEMENT il constitue un TONIQUE et HYGIENIQUE.
BYRRH

SAVON DU CONGO Hors concours 1900. Produits hygiéniques.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

A l'occasion du grand raid militaire qui doit être couru de Lyon à Vichy, du 3 au 4 juillet, la Compagnie, dans le but de permettre aux Lyonnais d'assister, à Vichy, à l'arrivée du raid, mettra en marche, le lundi 4, un train de 1re et 2e classes, qui partira de la gare de Lyon-Perrache à 7 h. 40 du matin, pour gagner Vichy à midi.

Les billets d'aller et retour, délivrés depuis le 22 juin sur Vichy par les gares qui en émettent normalement, seront indistinctement valables pour le retour, jusqu'au dernier train de la journée du 8 juillet.

7

Dernière Heure

Nos correspondants particuliers nous télégraphient :

L'ENSEIGNEMENT CONGRÉGANISTE

Paris, 30 juin, 1 h. matin.

Le discours de M. Guillier a produit sur le Sénat une grande impression. Dans les couloirs, ce n'est qu'un cri : le Parlement a été trompé. Le Sénat doit interrompre la discussion du projet afin que sa commission des finances établisse les véritables charges que son application entraînerait.

Pour conjurer les efforts de l'opposition, les ministériels se sont groupés dans la salle des conférences après la séance, et là, ont arrêté la tactique à suivre. Ils ont résolu de repousser le renvoi à la commission des finances. M. Magnin, qui préside cette commission, est allé jusqu'à dire qu'il résignerait ses fonctions si le projet lui était renvoyé.

Cette menace montre l'inquiétude des ministériels. Aussi faut-il s'attendre à les voir tout tenter demain pour étrangler le débat et arriver rapidement à la discussion des articles, à la sollicitation de M. Combes qui demandait aujourd'hui en arrivant au Sénat à ses plus fermes défenseurs de provoquer avant la fin de la séance la clôture de la discussion générale.

Le président du conseil et ses amis n'ont pu y parvenir.

EL MENEBHI A PARIS

Paris, 30 juin, 1 h. 55 matin.

Le président de la République a reçu aujourd'hui à 6 heures, El Menebhi, ancien ministre de la guerre au Maroc.

Le général Dubois a conduit El Menebhi dans le cabinet du président de la République.

Avant de quitter l'Elysée, El Menebhi a pris part à un lunch qui a été servi dans le cabinet du général Dubois.

LA RETRAITE DE M. BOURGEOIS

Paris, 30 juin, 2

Indications de service.

Indications conventionnelles.

Exprès payé.....	XP	Accusé de réception.....	PC
Réponse payée.....	RP	Remettre en mains propres..	MP
Télégramme collationné.....	TC	Télégramme à faire suivre...	FS

Dans les télégrammes imprimés en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de dépôt.

Dans les télégrammes provenant de pays appartenant au régime extra-européen, le numéro d'ordre et les indications de dépôt peuvent être omis.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850, art. 6.)

N°.....

Timbre à date.

Pour Paris de Pau Chan N° 3629 Mots 15 Dépôt le 3/7, à 2 h. 10 m. du

vous annonçons envoi protestation contre élection Razimbaud et pièces annexées Hommages

Pelisse

N° 701. [Imp. 221 fs.] Mai 1902. — (Écu bleu 182.) [•]

La remise est gratuite.
Le facteur doit délivrer un récépissé à souche lorsqu'il est chargé de recouvrer une taxe.

Télégramme.

Président Sénat

Paris

PARIS

est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure du dépôt.

INDICATIONS DE RÉCEPTION.

—

Télégramme.

Indications de service.

INDICATIONS DE TRANSMISSION.

—

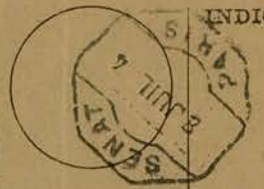

Pour Paris de Montpellier N° 3792 Mots 29 Dépôt le 8 Juillet, à 5 h. 40 m. du soir

Préfet à Secrétaire Gal Questure du Sénat Paris

Aucune protestation n'a été déposée contre la régularité des opérations électorales du 26 Juin pour l'élection d'un Sénateur

N° 700. — (Éca jaune 183. — Février 1903.)

AVIS. Dans les télégrammes imprimés en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine [illegible] le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure du dépôt.

Indications de service.

Indications conventionnelles.

Exprès payé	XP	Accusé de réception	PC
Réponse payée	RP	Remettre en mains propres	MP
Télégramme collationné	TC	Télégramme à faire suivre	FS

Dans les télégrammes imprimés en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de dépôt.

Dans les télégrammes provenant de pays appartenant au régime extra-européen, le numéro d'ordre et les indications de dépôt peuvent être omis.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850, art. 6.)

N° .....

Timbre à date.

Pour Paris de Pau Chan N° 5 1308 1 Dépôt le 11/7, à 11 h. Gmeda

protestation élection Herault
expediée autres documents
suivent respects Pelisse

N° 701. Imp. 32 bis. Mai 1900. (Gen. Imp. 92.) [illegible]

La remise est gratuite.
Le facteur doit délivrer un récépissé à souche lorsqu'il est chargé de recouvrer une taxe.

PARIS
11 JUIL 4
SENAT

Télégramme.

Président Senat

Paris

DÉCHIRER.

SÉNAT

Monsieur

Le Président du Sénat a l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du 5e Bureau

Formation de 6 Juin 1904

qui aura lieu le Mardi 12 Juillet courant à 2heure ½

Election de l'Hérault

Copie du télégramme —

monsieur le Député 5e Bureau

Le 5e Bureau qui doit rapporter l'élection sénatoriale du 26 juin se réunira demain à 2h

On vous informe qu'une protestation nous étant envoyée contre cette élection, protestation que nous espérons parvenir à temps pour la prochaine réunion du 5e Bureau si vous avez quelque renseignement à nous donner ce jour

INDICATIONS DE RÉCEPTION.

officiel
6 24
26

Télégramme.

Indications de service.

INDICATIONS DE TRANSMISSION.

—

Pour Préfet de Montpellier N° 3209 Mots 32 Dépôt le 11/7, à h. 28 m. du

Préfet à Secretaire General Questure Senat Paris

A. Pélisse objet de votre telegramme de ce jour est une personnalité politique de l'arrondissement de Lodève pharmacien à Paulhan il est radical Socialiste —

AVIS. Dans les télégrammes imprimés en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure du dépôt.

SÉNAT

République Française

Secrétariat Général de la Questure

Paris, le 12 juillet 1904

Monsieur le Sénateur,

Sous ce pli je m'empresse de vous faire passer la réponse du Préfet de l'Hérault, que j'ai reçue hier soir à 9h.

Agréez, je vous prie, monsieur et cher sénateur, l'assurance de mes bien dévoués sentiments.

Ch. Dupuy

SÉNAT

Paris, le 13 Juillet 1904

Monsieur Le Rapporteur et Cher Collègue,

Je ne voudrais pas quitter Paris sans prendre copie de la protestation qui a été déposée contre mon élection ainsi que de toutes les pièces qui y seraient jointes afin de pouvoir répondre dans un mémoire, point par point, aux griefs articulés. C'est pourquoi, autorisé par M^r le Président et par M^r le Secrétaire du 5^e Bureau, je me suis présenté ce jour à la questure du Sénat pour prendre connaissance du dossier de mon élection et faire prendre copie de toutes les pièces qui peuvent m'être utiles.

Monsieur Le Secrétaire Général de la questure m'a fait connaître que tout le dossier se trouvait aux mains du Rapporteur

et que c'est à lui que je devais m'adresser pour en obtenir le dépôt à la greffe, ajoutant qu'une fois ce dépôt effectué, le dossier serait mis à ma disposition pour en prendre Copie sans déplacement.

Dans cette situation, n'ayant pas pu vous voir au Sénat, je viens vous prier et je vous serais reconnaissant, Monsieur le Rapporteur et Cher Collègue, de vouloir bien faire le dépôt à la greffe du dossier en question aussitôt que vous le pourrez.

Je désirerais quitter Paris au plus tard mardi ou mercredi prochain et il me serait très agréable de pouvoir emporter Copie des pièces qui m'intéressent.

Veuillez recevoir, Monsieur le Rapporteur et Cher Collègue, avec mes remerciements anticipés l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

Sénateur de l'Hérault

SÉNAT

Paris, le 24 octobre 1904

Monsieur le rapporteur et cher collègue

J'ai l'honneur de vous remettre ci-inclus pour être soumis à votre appréciation et à celle des membres du 5e bureau des pièces :

1° un mémoire en réponse à la protestation déposée contre mes élections (1er bureau de la protestation) ;

2° un pli contenant dix bulletins d'élection légalisés à l'appui de ce mémoire ;

3° une note sur le 2e bureau de la protestation ;

4° huit plis contenant dix pièces à l'appui de cette note.

Je me tiens à la disposition de
M. Cuvier et de Mr. Dupin pour entendre.

Veuillez recevoir, Monsieur
le rapporteur et mes collègues
l'assurance de mes meilleurs
sentiments et de ma haute
considération.

Reynaud

Député de l'Ardèche

à Monsieur Chevallier,
Député de la Seine, rapporteur
de la 6e bureau Député —
L. Reynaud —

Election Sénatoriale de l'Hérault du
26 juin 1904.

Mémoire en réponse à la
protestation contre cette élection.

Dossier n° 1.

Chronique

De la Région

26 janvier 1908 Dépêche de Toulouse

HÉRAULT

ELECTIONS SÉNATORIALES

Nous avons, pendant toute cette campagne, donné libre cours à la polémique sénatoriale. Chacun a pu exposer son opinion. Il s'agit maintenant de dégager les idées générales.

Tout d'abord, il apparaît que les délégués sont divisés en deux camps bien distincts et bien franchement adversaires : d'un côté, Augé, ayant fait sienne une politique d'exclusivisme, de petites rancunes, de méticuleuses inimitiés, d'intrusion constante dans les affaires communales, cantonales et législatives de tout le département ; de l'autre côté, Barberat, socialiste, Bouliech et Razimbaud radicaux socialistes, protestant tous trois contre la politique représentée par Augé.

Augé n'aura donc, au second tour, que les voix du premier, et au troisième les voix du second. Il ne peut augmenter le chiffre acquis du premier coup, sauf que se produise quelque manœuvre extraordinaire.

Dans l'autre camp, que ce soit au second ou au troisième tour, on s'entendra sûrement. Les uns assurent que tous les candidats doivent s'unir aussitôt après le premier vote. Quelques-uns estiment que l'union n'est sérieusement profitable qu'en dernier lieu et pour le coup final.

Ceci est une question de tactique qui ne sera réglée que sur le moment.

En tous cas, les voix de Barberat, de Bouliech et de Razimband se ligueront, c'est certain, contre celles d'Augé.

La seconde idée qui apparaît très clairement dans cette élection, c'est qu'on voit de mauvais œil les députés abandonnant leur mandat et le suffrage universel pour rechercher un mandat nouveau sans avoir rempli le premier, et recourir au suffrage restreint.

Que les candidats le voient ou qu'ils ne le voient pas, l'opinion est telle.

On n'aime pas cette hâte vers le repos du Luxembourg, on a peur de l'avenir des circonscriptions lâchées, on désapprouve l'abandon du poste

Nous ne voulons pas trop insister sur ce sujet, et pourtant cette idée nous paraît juste, ces craintes nous semblent tout à fait fondées.

Autant il est logique et naturel qu'un député se présente au Sénat lors du renouvellement général, autant ce même député est mal venu de tout quitter de ce qu'il a si ardemment sollicité pour s'accrocher à une occasion qui passe.

Notre ami Benézech l'avait bien compris. Il n'a pas voulu se présenter et a dit :

— Comment ! j'ai demandé il y a deux ans au suffrage universel de me confier un poste. Je l'ai eu ; et maintenant, sans savoir qui l'occuperait si je m'en allais, je le quitterais pour un autre sous prétexte que celui-ci est plus avantageux ? Ah ! ça, non.

Dans un an et demi, si le parti socialiste y tient, je serai candidat au Sénat. Pour le moment, je reste où m'a placé la confiance des citoyens.

C'était droit, et le parti socialiste a dû se rendre à ces raisons de loyauté. Il est certain, cependant, que la candidature de Benézech eût triomphé. Mais ce triomphe devant sacrifier les principes, Benézech ni le parti socialiste ne l'ont pas voulu. Un succès d'un jour ne justifie pas le reniement d'une idée.

Voilà donc les deux idées maîtresses de la présente élection sénatoriale, toutes combinaisons mises à part.

Dans ces conditions, le devoir n'est pas difficile.

De l'urne ce soir sortira le nom d'un socialiste ou d'un radical socialiste.

Et Augé sera battu pour avoir épousé une politique d'autoritarisme et de petites tyrannies locales. — René Mercier.

1/

Les élections sénatoriales du 26 Juin 1904 se sont faites dans l'Hérault dans les conditions suivantes:

Dans un camp: MM. Razimbaud, Boulieck, Barberat, représentant tous trois le Bloc des forces Radicales Socialistes et Socialistes soutenus par le journal «la Dépêche» de Toulouse.

Dans un autre camp: Mr Ouge, candidat radical, représentant une certaine politique stygmatisée dans l'Hérault par le qualificatif «Politique de la Petite Chapelle» et soutenue par le journal «le Petit Méridional».

Dans un article paru dans la Dépêche le 26 Juin, jour de l'élection, Mr René Mercier directeur à Montpellier de ce journal, exposa très nettement la situation des forces en présence. Il dit notamment:

« D'un côté Ouge, ayant fait siènne
« une politique d'exclusivisme, de petites
« rancunes, de méticuleuses inimitiés, d'intrusion
« constante, ... de l'autre, Barberat,
« Boulieck, Razimbaud protestant tous
« trois contre la politique représentée
« par Ouge ..... Ouge n'aura donc,
« au second tour, que le voix du
« premier et au troisième tour que
« les voix du second. Les voix de
« Barberat, Boulieck et Razimbaud

2/

„ se ligueront, c'est certain, contre celle
„ d'Augé..... De l'urne sortira un
„ socialiste ou un Radical socialiste
„ et Augé sera battu pour avoir
„ épousé une politique d'autoritarisme
„ et de petites tyrannies locales. „

M. Mercier avait jugé fort bien la situation puisque les phases de la lutte se déroulèrent ainsi qu'il l'avait prévue.

Les Voix se répartirent en effet de la manière suivante:

1er Tour:

Augé	307
Razimbaud	248
Barberat	194
Bouliech	99

Second Tour:

Augé	342
Razimbaud	308
Barberat	209

Troisième Tour

Razimbaud	429
Augé	396
Barberat	18
Divers	4

En conséquence M. Razimbaud fut proclamé élu avec 33 voix de majorité, et M. Augé fut mis en minorité de 51 voix.

LE SOCIALISTE DE L'HÉRAULT

ORGANE DE LA FÉDÉRATION SOCIALISTE DÉPARTEMENTALE

ABONNEMENTS :
Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

Abonnements et Annonces reçus au Bureau du Journal et par tous les Groupes Socialistes de l'Hérault

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration
16, Rue Dom-Vaissette, MONTPELLIER

Le SOCIALISTE DE L'HÉRAULT laisse à chaque auteur la responsabilité de ses affirmations et de ses conclusions.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Edouard BARTHE Etudiant en Pharmacie

Le 29 mai, la réunion extraordinaire de la Fédération étudiait la situation financière du journal et reconnaissait qu'il fallait en modifier les conditions de vente. Elle décidait d'en suspendre la publication pendant quelques jours, de consulter les camarades sur la manière de continuer à faire paraître leur organe et leur soumettait une combinaison qui avait réuni l'avis général. C'était la suivante :

1° Augmenter les abonnements, qui seraient portés à QUATRE FRANCS PAR AN, DEUX FRANCS POUR SIX MOIS, UN FRANC POUR TROIS MOIS, — c'est-à-dire au prix minimum des organes de toutes les Fédérations socialistes de France ;

2° Vendre le numéro **0 fr. 10** ;

3° Créer un fonds de réserve et de propagande. Des camarades nous ont promis de faire des versements mensuels de un franc et de cinquante centimes. Il est certain que chacun de nos groupes contient plusieurs militants pouvant contribuer, par cette petite somme, à la prospérité de l'idée socialiste, et désireux de permettre à la Fédération de ne compter que sur les membres du Parti.

Le 10 juin, une circulaire expliquant cette décision était adressée aux groupes et aux fédérés.

Elle recevait l'accueil le plus empressé, et, huit jours après, nous avions la certitude que le journal pourrait reparaître bientôt.

Le 19 juin, un numéro extraordinaire destiné exclusivement à tous les délégués sénatoriaux, était fait par le Comité qui soutenait la candidature Barberat à l'élection sénatoriale. Nous y avons tous vu la confiance du Parti Socialiste de l'Hérault dans l'organe de la Fédération.

Le 26 juin, le Socialiste de l'Hérault *paraissait de nouveau sous sa forme précédente, toutes les modifications proposées par la réunion de Paulhan ayant été adoptées par tous les groupes qui nous ont écrit et par l'immense majorité des fédérés. Nous ne pouvons publier les nombreuses lettres que nous avons reçues. Qu'il nous soit permis, cependant, de citer celles des camarades Sicre, de Montpellier ; Maurel, de Faugères ; Darius Rey, de Mauguio, et des groupes — fédérés ou non — qui nous ont engagé à lutter de plus en plus, nous reprochant même d'avoir douté de leur attachement à notre organe, de leur dévouement inlassable à notre parti.*

A tous, merci de leur confiance,
En avant, pour le prolétariat !

Le Bureau de la Fédération.
La Rédaction du *Socialiste de l'Hérault*.

ELECTION SÉNATORIALE

Montpellier présenta une certaine agitation dès samedi soir, car à partir du matin 10 heures, les délégués arrivèrent nombreux.

Durant toute la soirée, au Comité, nous eûmes la visite de la plupart des camarades qui vinrent nous entretenir de la situation politique de leur commune. De telles agitations sont utiles, elles permettent de juger sûrement les hommes.

C'est avec tristesse que nous sommes obligés d'écrire que quelques fédérés (ils sont rares, heureusement !), délégués sénatoriaux, n'eurent pas un seul moment de liberté pour se rendre au Comité, n'eurent pas un seul instant à eux pour assister aux deux Congrès du lendemain, et durent, toute la journée du 26, se tenir à l'écart de leurs amis politiques. Leur conduite fut blâmable, car, dès le premier tour, ces faux socialistes, qui assistent à tous nos Congrès, votèrent pour le candidat Augé. Nous ne nous laisserons plus attendrir par leurs belles périodes, et dans nos prochaines réunions nous saurons mettre leurs actes à découvert.

La réunion de samedi soir, où seuls les délégués sénatoriaux furent admis, prouva notre force, notre influence ; nous fîmes élire, au bureau, deux socialistes : le camarade Bénézech, assesseur, et le sympathique maire de Capestang, Casamia, secrétaire.

Seul, le candidat socialiste développa son programme. Tous ses concurrents parlèrent de questions personnelles, se décernèrent des éloges pompeux avec grands gestes, racontèrent tous leurs actes. Seul, Barberat, avec la loyauté que tout le monde lui reconnaît, expliqua ce que voulait le socialisme et, brutalement, dénonça les compromissions, les mensonges des radicaux bourgeois.

Cette réunion fut très mouvementée, très orageuse. Les partisans de Razimbaud et d'Augé se trouvèrent aux prises. Les socialistes ne firent aucune obstruction, voulant trop discuter avec les radicaux, ce que plusieurs d'entre nous étaient décidés à faire. A un seul moment, lorsque Augé fit appel aux délégués de Capestang pour se faire délivrer un certificat de bonne vie politique ; un socialiste intervint : ce fut notre ami Grand, conseiller municipal de Capestang, qui, aux applaudissements de la salle, escalada la tribune pour déclarer que la conduite d'Augé avait été toute pleine d'équivoques et que Augé n'avait aucune sympathie dans le canton qu'il avait représenté au conseil général.

Au premier tour de scrutin, Barberat obtint 194 voix. Ce succès étonna les plus optimistes. A aucun moment, on n'aurait cru que le parti socialiste eût une telle influence. Il y a quelques années, Barberat n'avait eu que 60 voix. Quels progrès en sept ans ! 194 voix au suffrage restreint, c'est la majorité dans le département, car les délégués sénatoriaux ont à combattre contre la pression officielle, et, détenant un mandat du peuple, ils profitent très souvent de leur influence pour trafiquer leur pouvoir et voter contre l'opinion de leurs mandataires parce que des promesses leur sont faites.

Le résultat fut connu à midi et demi, et dès une heure 150 délégués se trouvaient réunis en un Congrès. Ce Congrès fut magnifique, bien qu'il ne durât que quelques minutes.

Au bureau, furent acclamés : Collard, Cathala, Audoye et Barthe. A l'unanimité, il fut décidé que Barberat serait candidat à nouveau, et le bureau fut chargé de se rendre auprès du citoyen Bouliech afin de savoir ce qu'il comptait faire.

On fut dans les jardins de l'hôtel du Midi, où déjà Bouliech était aux prises avec les amis de Razimbaud. L'intègre démocrate signa un désistement par lequel il recommandait à ses électeurs de voter contre Augé. Au même instant, une délégation des électeurs de Bouliech, composée des citoyens Calmels, maire de Villeveyrac ; Guillard, maire de Mèze ; Estanier, conseiller d'arrondissement, se rendait au comité socialiste et annonçait qu'ils se ralliaient à la candidature Barberat.

Bon nombre d'électeurs de Bouliech votèrent pour notre candidat, et si celui-ci ne gagna que 14 voix au deuxième tour, ce fut parce que des délégués qui, au premier tour, avaient voté pour Barberat, ne renouvelèrent pas leur vote, croyant leur candidat battu. Ce fut une grosse faute que doivent reconnaître aujourd'hui les amis trop hâtés à se porter sur un radical pour faire pencher la balance plutôt d'un côté que d'un autre.

Entre le premier tour et ce second tour, une affiche fut apposée. Elle émanait du comité de la Fédération radicale et radicale-socialiste : on avait, pour l'occasion, supprimé le mot « socialiste ». Elle était signée de MM. Gariel, directeur du *Petit Méridional* ; Mas, député ; Lafferre, député ; Cauby, ancien maire de Florensac, et Railhac, maire de Lodève. Son but était de sauver Augé. Nous nous demandons ce que signifiait cette affiche faisant appel à la discipline, quand il n'y avait pas de candidat réactionnaire. Elle fut très mal accueillie par les délégués indépendants. Mas fut pris sérieusement à partie par tous ses amis, et nous nous étonnons fort de l'attitude de Railhac, car celui-ci, ostensiblement, vota deux fois pour Barberat et au troisième tour pour Razimbaud !

A quoi a obéi Railhac quand il a signé cette affiche ? Qu'ont dû penser les électeurs quand ils se sont aperçus qu'un des signataires commettait l'acte d'indiscipline reproché aux autres ?

Au second tour, Barberat obtint 209 voix.

Un second congrès eut donc lieu à 6 heures. Ce fut le plus important. Il prouva la force du parti socialiste, car, malgré la diversité d'opinions, le calme ne cessa d'y régner.

A l'unanimité, les membres du bureau du précédent congrès furent réélus, et après une courte discussion, il fut décidé qu'une délégation du comité Razimbaud, qui demandait à être introduite, serait entendue.

Il vint alors huit membres de ce comité, parmi lesquels nous reconnûmes MM. Arcangel, maire de Saint-Pons ; Bertrand, conseiller général d'Olonzac ; Salgé, conseiller d'arrondissement de Saint-Pons ; Montagne, conseiller d'arrondissement de Lodève.

Le citoyen Bertrand, au nom de la délégation, expliqua le but de leur visite. Il demanda notre désistement.

Collard leur demanda ce qu'ils accordaient en échange.

Bertrand de répondre que Razimbaud avait toujours considéré les socialistes comme des amis, et que leur candidat mettrait toute son influence à la disposition du parti avancé, de nous tous, pour nous aider à entamer cette région montagneuse, et que, au prochain renouvellement sénatorial, il s'engageait à faire campagne et à accepter à ses côtés un socialiste.

Reboul demanda des explications sur le blâme que la Fédération radicale-socialiste avait infligé à leur candidat et pria les délégués de dire s'ils se plieraient aux décisions du comité de cette Fédération au cas où elle réclamerait le désistement.

M. Arcangel déclara qu'ils ne connaissaient pas cette Fédération, qu'ils n'avaient aucun rapport avec elle. Il la blâma même de vouloir accaparer toutes les énergies, même l'énergie socialiste, qui, pourtant, par la différence de programme, ne peut que se tenir en dehors du parti radical.

M. Salgé prit à son tour la parole ; il montra le rôle de Razimbaud durant les dernières grèves de Cruzy et d'Olonzac.

Les délégués de Cruzy, adhérants au congrès, certifièrent les paroles de l'orateur et déclarèrent que Razimbaud prit ouvertement parti pour les grévistes contre le sous-préfet et le patronat.

Le président remercia les délégués de leur visite. — La discussion reprit alors.

Molle proposa d'inviter Razimbaud à se retirer et d'unir les voix de Barberat et de Razimbaud sur le nom de Bouliech. L'heure étant trop avancée et le scrutin étant ouvert, cette proposition fut écartée.

Delhon, de Puissalicon, demanda que chacun conservât sa liberté d'action.

Cathala rappela la lutte que le parti socialiste eut toujours à soutenir contre Augé et ses amis.

Il dit la campagne de calomnies qu'il eut à subir de la part de celui qui, prenant l'étiquette anticollectiviste, se fit élire par les réactionnaires.

Il cita la lutte d'Augé contre Aldy, contre Julien, sa conduite pendant les dernières grèves ; la propagande actuelle des réactionnaires, soit par le *Publicateur*, soit par la municipalité de Roujan ; MM. Lasserre, de Bédarieux ; de Crozals, de Béziers ; Palazy, de Béziers ; et il termina en engageant tous les socialistes à s'abstenir ou à voter contre Augé.

On passa au vote et, à une énorme majorité, il fut décidé que l'on engagerait les socialistes à voter contre le candidat officiel.

Cette nouvelle se répandit comme une traînée de poudre. Au dehors, elle donna lieu à de violentes discussions, et, malgré les menaces, les démarches des amis d'Augé, les socialistes, avec un ensemble admirable, se rallièrent à la décision du Congrès, 37 d'entre eux votèrent blanc et l'immense majorité se rallia à Razimbaud.

La pression officielle battit alors son plein de 8 heures à 10 heures. Il est impossible de voir plus. Les radicaux étaient embrigadés, étaient conduits à l'urne. Une bagarre faillit éclater dans la salle, à cause d'un électeur venant voter avec un mandat qui ne lui appartenait pas. De l'avis de tous, 50 radicaux qui, aux deux premiers tours, avaient voté pour Razimbaud, se rallièrent à Augé sous les menaces, et Razimbaud fut élu à 33 voix de majorité avec l'appoint d'un minimum de 150 voix socialistes.

De cette élection, seul, le parti socialiste sort victorieux, et comme l'écrivait le lendemain le *Petit Méridional*, lui seul retirera des profits de cette consultation.

Il a prouvé sa force en recueillant, à un suffrage restreint, 200 suffrages.

Jamais en France, un pareil résultat n'avait été acquis.

Jamais dans la Seine et le Nord, départements qui ont toujours été à la tête du mouvement socialiste et qui ont une population l'un neuf fois et l'autre quatre fois plus importante, un pareil résultat avait été acquis. Dans la Seine, Camelinat avait obtenu 124 voix, et dans le Nord, Delasalle 120.

Il a prouvé sa force, car il est l'arbitre de la situation. Il peut faire élire qui il veut, et un seul mot de lui suffit pour amener le succès du radical qui se rapproche le plus de sa doctrine.

Il a prouvé sa force parce qu'il a montré qu'il était le seul discipliné, que l'union existait entre tous les socialistes. Dans ses deux Congrès, un ordre admirable, un enthousiasme indescriptible, une confiance dans l'avenir, ont affirmé son énergie.

Il a prouvé sa force, car il a su, avec sagesse, aller à ceux qui pouvaient lui rendre le plus de services, ceux dont il pouvait attendre le plus de loyauté. D'un côté, des radicaux socialistes qui ont un désir, celui de détruire l'organisation qui est notre gloire. Pour cela faire, ils ne craignent pas de constituer une Fédération où ils veulent englober l'élément socialiste, et qui, malgré nos protestations, devant les avertissements du Comité de Paris, devant l'abstention complète des socialistes, usent de ce stratagème démodé ; de l'autre, des radicaux socialistes qui reconnaissent que le parti socialiste a le devoir de réclamer sa liberté et, à toutes les élections, de proclamer son idéal.

Il a également prouvé sa force, en réclamant la suppression de cet esclave politique qu'une coterie fait peser sur notre département.

Ah ! ce ne sont pas les réactionnaires qui ont confondu leurs bulletins avec les nôtres. Non, la grosse propriété, la presque unanimité de la réaction a été avec

Quand nous prononcitions dernièrement les résultats que nous pensions obtenir aux élections sénatoriales, certainement nous n'avions pas eu la prétention de faire un chiffre de voix aussi élevé. Car nous savons, par expérience, que la transformation sociale que nous venons d'accomplir ne peut pas se faire magiquement, ne peut pas aussi marcher de victoire en victoire, sans recevoir quelques à-coups, quelques reculs même, qui la forcent à s'arrêter. Ces arrêts, du reste, sont peut-être utiles, en ce sens qu'ils sont mis à profit pour se recueillir, pour mieux élucider l'urgence du moment, et pour préparer un nouvel élan qui amènera de nouvelles victoires.

Cependant, si, dans l'élection de dimanche dernier, nous n'avons pas mené notre candidat à la victoire, nous y avons conduit du moins notre idéal socialiste. Et effet, il n'est guère possible de citer une ascension aussi forte que celle du parti socialiste. En six ans, le suffrage socialiste nous donne 150 voix de plus, et nous fait dépasser les rivalités ou des appétits qui commencent trop à se montrer chez les républicains bourgeois, listes en 1906. »

Cette prophétie concorde avec le cri de désespoir prononcé par Lafferre, dès les résultats : « Nous sommes battus. Nous ne nous relèverons plus de cette défaite. Le socialisme débordé. »

RÉSULTATS

(ici un mot un peu trop mâle), la représentation de l'Hérault comptera six socialistes. » Si les socialistes ont quelque chose dont le nom a été trop prononcé durant cette période électorale, soit exacte :

La faute a été aussi à un petit nombre de socialistes qui ont été des traîtres, qui, pour nous, sont des malheureux de vulgaires renégats qui se sont laissé acheter par des promesses, parce qu'ils sont les esclaves d'un patron, parce qu'ils sont de bourgeois à qui ils ont donné leur âme. Et pour terminer, nous devons reconnaître que si Barberat n'a pas été élu dimanche, la faute en a été à l'arrondissement de Lodève. La majorité des socialistes n'ont pas fait leur devoir. Un seul de Lodève, la faute en a été à l'arrondissement de Lodève. La majorité des délégués n'ont pas fait leur devoir. Un déplacement de 25 voix suffisait pour le succès, et ce déplacement n'a pas été, parce qu'il a plu à ceux que Barberat a soutenus, de payer par de l'ingratitude les services qu'il a plu à Perlefax, à Montagne, conseillers d'arrondissement de Lodève, deux élus de Barberat, d'arrondir leurs fortunes, sans que Barberat n'ait rien à y voir. Ces deux élus ont beau se démener, ils ne sont pas socialistes, et ils ne le seront jamais. Ils

…os de Nizas pour le
…it à l'élection canto-

…tes, agrées au Con-
…ications données dans
… du journal, pourront
…liscussion. Seuls, les
…oit de vote.

Pour le bureau :
…a Fédération centrale,
G. SOULIGNAC.

- On nous annonce
… lieu prochainement
…élections dans les trois
…uvrier s'est occupé de
… réunion du 18 juin,
…iveau demain.

Pérols la lettre sui-

… **canton**). — Les
attendent avec impa-
de Montpellier réu-
…grès tous les socia-

… lieu une élection au
…us devons profiter de
…onter la lutte qui ja-
…tée aussi favorable-
… Rouvier, conseiller
…e, est certain, si on
un socialiste qui ait
…t qui, de tout temps,
socialiste.
… concours au candi-
…'Hérault. Administré
…nicipal foncièrement
il donnera une im-
candidat du Parti.
socialistes de Pérols.

eut-il le temps d'ingurgiter quelques petits verres, tant il avait hâte de chauffer la candidature de son favori.

Salis est irrémédiablement perdu dans notre canton et le parti républicain saura se débarrasser de lui.

Il espère bien au Sénat s'imposer dans 18 mois, et trouver une place sur la liste Deandreis. Mais les vaincus d'aujourd'hui ne seront pas les victorieux de demain.

Salis ne sera pas sénateur, il ne sera pas réélu député, car les électeurs se souviendront de l'affiche.

« Citoyens !

Votez tous pour Augé, candidat de discipline républicaine,

» Jacques SALIS, député. »

et de la campagne immérité qu'il a menée contre Barberat et Bouliech.

Un Socialiste. »

Chronique Départementale

Bessan. — Remerciements. — Nous avons le plaisir d'annoncer que la souscription pour l'acquisition d'un drap d'honneur, a produit la somme de 110 fr.

Nous remercions sincèrement tous ceux qui, par leur obole, ont bien voulu s'associer à cette œuvre anticléricale. Le grand nombre de souscripteurs nous est un sûr garant que la population bessannaise s'affranchit de la tutelle religieuse et que l'idée de la pensée libre marche à grands pas.

Le drap sera en notre possession vers la fin du mois de juin; il sera déposé au siège du Groupe, où les souscripteurs pourront venir le voir. Il assistera avec une délégation à toutes les obsèques civiles.

Le G. E. S.

que je fis paraître ici, il y a un mois, on m'a reproché d'attaquer des républicains.

Je demande encore aujourd'hui à ces républicains soi-disant socialistes. si leur opinion est la même que celle des cléricaux qui processionnent dans la rue. Dans ce cas, ils sont solidaires de ces hommes, dont les manifestations sont inacceptables.

Le conseil municipal doit s'occuper de supprimer ces processions. Nous avons confiance que nos amis du conseil poseront la question, et nous saurons encore mieux quels sont ceux qu'on pourra dire républicains.

MAUREL Jean.

Mauguio. — Avant l'apparition des listes municipales, on nous le donnait comme un fervent bonapartiste ; lorsque les listes parurent, on nous déclara qu'il était devenu un sincère socialiste anticlérical, et il alla répétant partout qu'on le verrait à l'œuvre.

Les actes sont arrivés. Il voulait prouver son anticléricalisme en demandant qu'une course de taureaux fût donnée dans «l'église», mais il préféra ne pas faire dégrader une propriété communale. Il voulait prouver son socialisme en votant une forte subvention au syndicat des ouvriers agricoles, et trouvait que 400 fr. ne suffisaient pas; mais on ne comprit pas son système qui consistait à voter mille francs, payables un franc par an, de sorte qu'en l'an 2004, le Syndicat aurait encore touché quelque chose, grâce à ce cher conseiller.

La conclusion de ces faits est que le prolétariat doit faire lui-même ses affaires et ne pas se fier à ceux qui le flattent. Le fabuliste nous avait déjà appris que tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute.

Montpellier. — Charité ! Ce que vaut l'assistance. — A la dernière séance du Conseil municipal, un de nos amis, au nom du groupe des conseillers municipaux socialistes, déposait une interpellation visant le mauvais fonctionnement du bureau de bienfaisance.

Depuis longtemps l'on n'avait vu une séance plus orageuse et, cependant, les faits

Entre le premier et le second tour Mr Bouliech, s'était désisté contre Augé et entre le second et le troisième tour M. Barberat s'était désisté en faveur de M. Razimbaud, et ces désistements eurent lieu en pleine liberté d'action, ainsi que l'avait prévu M. Mercier, Directeur de la Dépêche, non pas contre une personne mais contre une politique reprouvée par tous les Républicains sincères et indépendants du département.

Le journal « Le Socialiste de l'Hérault » organe qui soutint Mr Barberat, donne dans son numéro du Dimanche 3 Juillet un compte rendu des phases de l'élection; il dit notamment, parlant de la réunion des délégués socialistes qui eut lieu au café de la promenade entre le deuxième et le troisième tour: «

« On passa au vote et, à une énorme majorité,
« il fut décidé que l'on engagerait les Socialistes à
« voter contre le candidat Officiel. Cette nouvelle
« se répandit comme une traînée de poudre et,
« malgré les menaces, les démarches des amis
« d'Augé, les Socialistes, avec un ensemble
« admirable, se rallièrent à la décision du
« Congrès, et l'immense majorité vota pour
« Razimbaud..... Mais la pression
« Officielle battit son plein, les radicaux

" embrigadés étaient conduits à l'urne et de l'avis
" de tous, 50 radicaux qui, au premier tour,
" avaient voté pour Razimbaud, se rallièrent
" à Augé sous les menaces..... Le
" parti Socialiste a prouvé sa force en
" réclamant la suppression de cet esclavage
" politique qu'une coterie fait peser sur
" notre département..... L'idée dominante
" chez les Socialistes de l'arrondissement de
" Montpellier a été le souvenir que ceux qui
" marchaient avec Razimbaud étaient les
" mêmes qui, à la reprise des affaires, avaient donné leur concours le
" plus désintéressé, pour mettre en majorité
" le citoyen Bénézech, député de Montpellier.
" Les Socialistes se sont souvenus au moment
" décisif des dettes de reconnaissance qu'ils
" devaient et se sont employés à les payer.

Ce compte rendu fut signé par Mr. C. Reboul un des militants les plus en vue du parti socialiste de Montpellier et par Mr. Barthe le secrétaire de la Fédération Socialiste de l'Hérault.

X

En dehors de ces considérations générales qui dictèrent leur devoir aux Socialistes, et aux partisans de Mr Boulicch, la détermination des délégués sénatoriaux fut entraînée par une convention ~~qui présida~~ qui joua un très grand rôle

Arrondissement de Saint-Pons

CONGRÈS

Le congrès des électeurs sénatoriaux, dont nous avons donné hier un compte-rendu succinct, s'est tenu, ainsi que nous l'avions annoncé, dimanche matin, à dix heures et demie, au théâtre de Saint-Pons.

Les électeurs sénatoriaux y assistaient en très grand nombre. Sur 110 électeurs inscrits, 101 ont répondu à l'appel de leur nom.

Le citoyen Laissac, président du conseil général de l'Hérault, a ouvert la séance et a invité le congrès à former son bureau. Ont été nommés par acclamation :

Le citoyen Laissac, président ; assesseurs, les citoyens Arcangel, maire de Saint-Pons ; Fraïssé et Gauzy, conseillers généraux des cantons de Saint-Pons et de la Salvetat ; Blazin, maire d'Olonzac ; Mauly, conseiller d'arrondissement, maire d'Aigues-Vives. Le citoyen Donnadieu, conseiller d'arrondissement, adjoint au maire de Cébazan, a été désigné comme secrétaire.

Le citoyen Laissac adresse un souvenir ému au regretté sénateur Galtier et expose ensuite le but de la réunion, rappeler à la veille d'une élection sénatoriale aux autres arrondissements le principe de la représentation proportionnelle et de l'attribution des sièges sénatoriaux, admis dans l'Hérault ; principe qui, tout en sauvegardant les intérêts généraux du département, assure la défense des intérêts particuliers à chaque arrondissement et faire choix d'un candidat. Le citoyen Laissac retrace la vie politique du citoyen Razimbaud, député, toute de dévouement à la République, et propose au congrès de le désigner comme candidat à l'élection sénatoriale du 28 juin prochain.

Le citoyen Fraïssé s'associe à la proposition du président de la réunion.

A l'unanimité, le congrès désigne le citoyen Razimbaud. Il vote également à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Considérant qu'il est du devoir de tout sincère républicain d'éviter toute cause de division ;

» Considérant qu'il est juste et démocratique que tous les arrondissement soient représentés et tous les intérêts sauvegardés au sein des assemblées ;

» Considérant, d'ailleurs, que ce principe a été adopté dans les précédentes élections sénatoriales du département ;

» Considérant que les arrondissements de Montpellier et de Béziers sont actuellement représentés au Sénat et que, seuls, les arrondissements de Lodève et de Saint-Pons ne le sont plus depuis le décès du regretté sénateur Galtier,

» Le congrès,

» Propose aux arrondissements de Béziers et de Montpellier d'accepter ce principe fondamental et compte sur les sentiments sincèrement démocratiques et désintéressés de tous les délégués sénatoriaux pour acclamer la candidature qui leur sera présentée pour le commun accord des arrondissements de Lodève et de Saint-Pons.

» Et attendu que le citoyen Razimbaud, député de Saint-Pons, est connu de tous pour être toujours sur la brèche depuis 1863 ; qu'à cette date il fit son entrée dans l'arène politique en soutenant les aspirations de la démocratie naissante en la personne du citoyen Floquet,

» Attendu que, depuis lors, en toutes circonstances et en toutes occasions, notamment en 1865, 1869, en 1870 et 1871, en 1873, en 1877 et en 1897, et aujourd'hui encore, toujours avec le même courage, toujours avec la même énergie et le même désintéressement, sans jamais aucune défaillance, avec la ténacité que vous lui connaissez, il combattit sans cesse : Empire, plébiscite, ordre moral, boulangisme, antisémitisme, congrégations, réaction sous toutes ses formes et sous toutes ses faces ; qu'il vota contre la loi de dessaisissement et qu'il est, sans arrière-pensée, un des plus fervents défenseurs du ministère Combes ;

» Attendu enfin qu'au double point de vue économique et social le député de Saint-Pons a toujours su prendre en mains la défense des intérêts particuliers, communaux, cantonnaux et régionaux, qui lui ont été confiés en ses qualités de maire, conseiller général ou de député ; que ce ne fut jamais en vain qu'on fit appel à son dévouement et que toujours il sut répondre, agir et vaincre toutes les résistances ;

» Les délégués sénatoriaux de Saint-Pons, convaincus que le citoyen Razimbaud a mérité l'honneur d'être leur représentant au Sénat, acclament sa candidature et la proposent aux délégués des autres arrondissements.

» Ils sont assurés que leur choix sera ratifié et que le 26 juin, en s'affirmant sur le nom du citoyen Razimbaud, la démocratie de l'Hérault manifestera hautement son ardent désir de progrès et des réformes sociales. »

— Le congrès décide ensuite de nommer une commission exécutive dont feraient partie tous les membres de son bureau.

Le citoyen Baccau, vice-président du conseil d'arrondissement, adjoint au maire de Riols, propose le vote d'une adresse de félicitations au ministère Combes. Cette adresse est votée à l'unanimité.

Le président remercie les électeurs sénatoriaux d'être venus nombreux au congrès et la séance est levée au cri de : « Vive la République ! »

lors des dernières élections sénatoriales et à laquelle l'honorable Sénateur Perreau dut son élection, savoir: l'attribution d'un siège de Sénateur à l'arrondissement de Montpellier, l'attribution d'un siège de Sénateur à l'arrondissement de Béziers, et d'un siège aux arrondissements de Lodève et de St Pons réunis.

C'est sur ce principe que le Congrès des délégués sénatoriaux de l'arrondissement de St Pons, tenu à St Pons le 29 mai, se basa pour acclamer la candidature Razimbaud et la proposer aux délégués du département.

L'ordre du jour qui fut voté à l'unanimité dans ce congrès est textuellement:

" Considérant qu'il est du devoir de tout sincère
" Républicain d'éviter toute cause de division;
" Considérant qu'il est juste et démocratique
" que tous les arrondissements soient représentés
" et tous les intérêts sauvegardés au sein des assemblées,
" Considérant d'ailleurs que ce principe a été
" adopté dans les précédentes élections sénatoriales
" du Département;
" Considérant que les arrondissements de Montpellier
" et de Béziers sont actuellement représentés au Sénat
" et que, seuls les arrondissements de Lodève et de Saint
" Pons ne le sont plus depuis le décès du regretté
" Sénateur Gaultier.
" Le Congrès: Ipso

Election sénatoriale. — Nous avons reçu la communication suivante :

« Les élections sénatoriales, on le sait, se font au scrutin de liste. C'est-à-dire que tous les électeurs sénatoriaux du département votent pour une liste entière de candidats, quand il s'agit de plusieurs candidats, lesquels appartiennent indifféremment à n'importe quel arrondissement. De même, quand il s'agit d'une élection partielle, c'est pour un candidat départemental et non d'arrondissement que l'on vote.

» Néanmoins, il est arrivé que dans la pratique, cet ordre de chose légal ait été modifié. On a fait, sans que la loi le permette, et par des sortes d'accords arbitrairement intervenus, une répartition des sièges sénatoriaux entre les arrondissements. De sorte, que les élections sénatoriales sont devenues presque, en fait, des élections d'arrondissement. On a introduit ainsi le scrutin d'arrondissement dans le scrutin de liste et on a faussé la valeur et la portée de ce scrutin.

» Un département, en effet, a des députés élus par des arrondissements ou des circonscriptions d'arrondissement, lesquels sont les mandataires spéciaux de ces agglomérations électorales bien distinctes. Ils sont nommés pour défendre les intérêts propres des circonscriptions et leur rôle est nettement délimité par le fait même qu'ils sont élus par une partie du corps électoral du département. Or, la Constitution a pensé qu'à côté et au-dessus de ce représentant des intérêts particuliers d'arrondissement, il était utile de créer des représentants de la fusion de ces intérêts spéciaux, c'est-à-dire des sénateurs, lesquels sont les mandataires non pas d'une circonscription distincte, mais de l'ensemble de toutes les circonscriptions d'un département. Et c'est pour cela qu'ils sont nommés par un collège électoral d'un autre genre que celui qui élit les députés. Les sénateurs représentent donc les intérêts généraux du département, tandis que les députés sont les mandataires des intérêts particuliers d'une circonscription.

» Lorsque, faussant les principes vrais des Statuts constitutionnels, on introduit le scrutin d'arrondissement, dans le scrutin de liste et qu'on élit des sénateurs, en faisant la répartition des sièges par arrondissements, on risque d'arriver à des résultats que l'expérience a montrés jusqu'ici ne pas être toujours favorables. Cette façon de procéder rétrécit l'élection et amène l'exclusivisme. Elle prive le département de concours d'hommes de valeur, parce qu'ils ne sont pas de l'arrondissement à qui la répartition arbitraire attribue le soin de désigner le candidat sénatorial ; elle diminue la valeur de l'ensemble de la représentation sénatoriale, puisqu'elle la prive d'une personnalité qui lui apporterait une force et qui n'est pas choisie, n'étant pas de l'arrondissement.

» Les considérations que nous venons de développer sont d'ordre général ; mais il était utile de les produire, au moment où notre département va choisir un sénateur. On a, à un moment donné, dans l'Hérault, introduit le scrutin d'arrondissement dans le scrutin de liste. On a voulu souvent se montrer reconnaissants vis-à-vis d'hommes originaires d'un arrondissement dont la vie avait été toute de dévouement à la République et qu'un siège au Sénat devait récompenser des services rendus à la cause démocratique. ...ais c'est un sentiment égoïste d'arrondissement qui guidait.

» Aussi, cette habitude risque de se reproduire chez nous de penser que le département ayant droit à trois sénateurs, les sièges devaient être attribués à des personnalités d'arrondissement choisies l'une par l'arrondissement de Montpellier, l'autre par l'arrondissement de Béziers, et le troisième avec alternance par Lodève et St-Pons. De sorte qu'un sénateur venant à disparaître, la désignation du sénateur serait plutôt faite par l'arrondissement qui serait privé du représentant que par tout le corps électoral sénatorial.

» Sans rien abandonner des sentiments de reconnaissance et d'estime et sans sacrifier des intérêts d'arrondissements particuliers respectables, mais un peu égoïstes, ne serait-il pas préférable de revenir à la saine tradition et de concilier les intérêts spéciaux des arrondissements avec le souci des intérêts généraux qu'une représentation active peut servir. La théorie de la répartition ne lie pas le corps électoral sénatorial constitué pour une élection autre que celle où cette théorie s'est fait jour. Un collège électoral peut s'inspirer des préoccupations autres que celles qui animèrent le précédent, déjà différent dans sa propre composition.

» Et de même que des électeurs qui votèrent l'établissement du scrutin d'arrondissement en remplacement du scrutin de liste, peuvent revenir sur leur opinion, il leur est loisible par extension que ceux qui introduisirent le scrutin d'arrondissement dans le scrutin de liste sénatorial, votent aujourd'hui au scrutin de liste sénatorial, tel que la Constitution l'a établi, sans trop se préoccuper des intérêts spéciaux de chaque arrondissement ou de l'origine des candidats.

» Non pas qu'étant donnée la situation spéciale où se trouve l'arrondissement législatif de Lodève par suite de la disqualification politique du député, cet arrondissement ne puisse et ne doive donner à tous les électeurs sénatoriaux des indications dont ceux-ci pourront et devront tenir compte. Mais il ne faudrait pas croire, suivant la répartition dont nous avons parlé ci-dessus, que M. Galtier étant décédé, c'est à l'un seul des arrondissements de Lodève et de Saint-Pons que la désignation du sénateur reviendrait.

» Voyez cette bizarrerie. Est-ce Saint-Pons qui choisirait ? Est-ce Lodève ? Si Saint-Pons s'attribue le choix, c'est au détriment de Lodève. L'élu, en effet, finirait le mandat de M. Galtier et peut-être au renouvellement complet, ferait neuf nouvelles années pleines. De sorte que Lodève, représenté dans cette législature par M. Galtier, ne l'aurait pas été pendant le nombre d'années fixé par la loi pour le mandat de sénateur, et Saint-Pons le serait un nombre d'années plus grand.

» On voit à quoi la prétendue répartition des sièges sénatoriaux entre les arrondissements et le seul souci de satisfaire des intérêts d'arrondissement par le choix d'hommes dans un arrondissement, peuvent aboutir. Il est donc de toute logique et d'intérêt absolument général que l'on abandonne cette manière de faire, et que tel arrondissement ne prétende pas avoir le droit d'élire, au nom de tout le département, son sénateur, pris chez lui et parce que de chez lui, originaire du terroir ou ayant rendu service à la collectivité particulière constituée par la circonscription législative.

» Nous répétons que, vu la situation spéciale de l'arrondissement de Lodève, l'élu du 26 juin sera, en même temps que sénateur de tout l'Hérault, le représentant en quelque sorte de Lodève, qui n'a plus confiance en son député. Les indications de l'arrondissement de Lodève seront, nous n'en doutons pas, prises en considération par le corps électoral tout entier, qui pèsera les besoins de l'arrondissement en les rapprochant des intérêts généraux du département.

12 Juin

LES ELECTIONS SENATORIALES

Nous recevons la lettre suivante de Lodève :

« Nous faisons appel à votre loyauté pour défendre les droits du corps électoral. *Le Petit Méridional* a donné un compte-rendu inexact qui peut égarer l'opinion publique.

C'est ainsi que le correspondant a évité soigneusement de rapporter le fait caractéristique du congrès de Lodève.

Ce jour même paraissait dans les journaux un télégramme de M. Augé adressé à M. Perréal, disant qu'il était le candidat de Lodève.

A l'ouverture du congrès, Montagné, maire d'Aspiran, demanda à connaître les républicains qui avaient offert la candidature.

Nul n'osa parler.

Hier, M. Vidal, conseiller général, convoquait les électeurs de Gignac avec cette mention : « Augé sera entendu ».

Vidal a voté la motion Railhac, favorable au premier tour à une candidature locale.

Pourquoi un congrès cantonal ?

Les électeurs ont si bien compris que ceci était une manœuvre, que 14 sur 42 ont répondu à l'appel et que 7 seulement ont adopté la candidature Augé.

Le désastre est irréparable. Mais ces gens ne s'embarrassent pas pour si peu. Il faut s'attendre à une nouvelle manœuvre, qui consistera en une désignation globale.

Nous sommes d'ores et déjà à même de faire connaître nommément les délégués qui ont voté l'ordre du jour et ceux qui se sont abstenus. De la sorte, il sera facile de connaître toute la vérité et de permettre à nos amis de protester le cas échéant.

ELECTION SENATORIALE

M. Augé fait écrire dans *l'Indépendant de Lodève* une lettre tout à fait délicieuse que apporte aussitôt *le Petit Méridional*. Il déare qu'il fut nommé à l'unanimité par le ngrès de Gignac. De combien de délégués ait composé ce congrès ? Combien de délés s'abstinrent ? Voilà qui serait intéressant à savoir.

Il y a 42 délégués dans le canton; 14 étaient ésents; 7 ne votèrent pas.

La soustraction est facile à faire.

Une unanimité de 7 dans un arrondissement i comporte plus de 130 délégués, ce n'est s lourd, et cela n'autorise pas M. Augé à se nsidérer comme le candidat de cet arrondssement.

Qu'il se considère simplement comme le ndidat de ses amis, et ce sera déjà bien joli ses amis sont nombreux.

...nous la lettre suivante de Lunel :

Et ce principe était si vivace dans l'esprit des délégués sénatoriaux, que le Petit Méridional fit tous ses efforts dans plus de dix articles, pour essayer de l'amoindrir. Parmi tous les articles parus j'ai joint au dossier de cette élection l'un d'eux afin ~~d'éclairer~~ que les membres du Bureau puissent juger.

Mr Augé lui même se rendit compte de l'importance de ce principe et pour parer à la détermination qui avait été prise par un congrès des délégués sénatoriaux de l'arrondissement de Lodève le 19 mai, de voter au premier tour pour un candidat local ou un candidat de l'arrondissement et au second tour pour le candidat de l'arrondissement de St Pons au cas où ce candidat serait en majorité sur le candidat local, M. Augé fit tous ses efforts pour avoir lui aussi, son congrès dans l'arrondissement de Lodève. Il le réunit en effet mais n'obtint que 7 voix sur 140 délégués.

Ces faits sont également corroborés par les comptes rendus de ces congrès, joints au dossier.

+

Telle est la physionomie générale de l'élection sénatoriale de l'Hérault.

Je n'insiste pas davantage, et je prends l'un après l'autre les griefs des protestataires.

7

Les protestataire, indiquent d'une façon générale que mon élection est due à la pression officielle exercée à mon profit par M. Catta, Sous Préfet de Lodève et par M. Arcangel Président du Tribunal civil de Lodève, et, arrivant aux faits, ils prétendent:

1.er Que le deux avril M. Catta se rendant à ~~Lodève~~ Clermont l'Hérault pour assister aux opérations du Conseil de révision, rencontra à la gare de Paulhan, M. Carrière, maire de cette commune, et l'engagea à voter aux élections sénatoriales pour M. Razimbaud, député de St Pons, qui serait sûrement candidat à M.r Pelisse, qui se fait l'auteur de cette accusation, et qui est, en même temps que le secrétaire de M.r Ouge, son zélé partisan dans toute la élection depuis 6 ans, dit notamment, qu'en la présence M. Catta aurait dit à M. Carrière que la candidature Razimbaud s'imposait et il ajoute que M. Catta continua sa propagande l'après Midi à Clermont.

M. Carrière, maire de Paulhan fait justice de cette accusation par une protestation signée et légalisée jointe au dossier. M. Carrière certifie que le "deux avril, jour de opérations du "conseil de révision à Clermont, il avait "en effet rencontré M. le Sous Préfet "à la gare de Paulhan et il ajoute "textuellement:

Je soussigné Carrière Maire de Paulhan (Hérault) certifie que le deux avril jour des opérations du Conseil de révision à Clermont l'Hérault, avoir rencontré Monsieur le Sous-Préfet de Lodève à la gare de Paulhan. Je me rappelle que nous nous sommes assis à une table du jardin de la gare en attendant l'arrivée du train de Montpellier à ce moment on nous a annoncé la mort du Sénateur Galtier, toutes les personnes présentes, Mr Pelisse était du nombre ont exprimés des regrets mais il n'a été nullement question ni à ce moment ni à un autre jour, de la succession et j'affirme que M. le Sous Préfet n'a jamais prôné à ma présence aucune candidature sénatoriale.

Paulhan le 20 Août 1914

Signé: Carrière Maire de Paulhan

Signature légalisée. -

Vous Maintenu N° 1 [illegible]

[illegible]

" Je me rappelle que nous nous sommes assis à
" une table du jardin de la gare en attendant l'arrivée
" du train de Montpellier. A ce moment on nous a
" annoncé la mort du Sénateur Galtier.
" Toutes les personnes présentes, M. Pelisse du
" nombre, ont exprimé des regrets, mais il n'a
" été nullement question ni à ce moment ni à
" un autre jour de la succession et j'affirme que
" M. le Sous Préfet n'a jamais prôné en ma
" présence aucune candidature sénatoriale. "

Mr. Les protestataires, ajoutant comme deuxième fait que deux jours après, par conséquent le 4 avril, M. Pomié maire de Plaissan, mis au courant des manœuvres de M. le Sous Préfet en faveur de M. Razimbaud, écrivit à Mr le Sous Préfet pour l'aviser que M. Vidal conseiller général du canton de Gignac serait candidat à l'élection sénatoriale et que cette lettre constituait, à n'en pas douter, un avertissement de rester neutre à l'adresse de M. le Sous Préfet.

J'ai cité et je citerai par la suite les termes mêmes employés par les protestataires.

Vous jugerez, Messieurs, de la valeur de cette accusation par la teneur de la lettre visée de M. Pomié à M. Costa.

Cette lettre est ainsi conçue.

2

Commune de Plaissan

Plaissan le 5 avril 1904

Monsieur le Sous Préfet

A la mort de notre regretté Sénateur Jeanmet Lefa des combinaisons de se faire. Je suis heureux de vous signaler que de concert avec nombre de nos amis politiques nous aurions la ferme intention d'offrir ce poste qui est un peu notre à M. Vidal notre Conseiller général. M. Vidal aura l'unanimité dans l'arrondissement de Lodève et aura surement un grand nombre de voix dans l'arrondissement de Montpellier d'où il est originaire et très avantageusement connu.

Je suis persuadé M. le Sous Préfet qu'en cette circonstance votre haute influence ne nous fera pas défaut.

Agréez Monsieur le Sous Préfet l'assurance de mon entier dévouement.

Signé: Pomié.

(Voir la suite au verso N° 2.)

9

« Ploissan le 5 avril 1904

« Monsieur Le Sous Préfet

« La mort de notre regretté Sénateur permet
« déjà des combinaisons de se faire. Je suis heureux
« de vous signaler que de concert avec nombre de nos
« amis politiques nous aurions la ferme intention
« d'offrir ce poste qui est un peu notre à Mr Vidal
« notre Conseiller général. M. Vidal aura l'unanimité
« de l'arrondissement de Lodève et aura sûrement
« un grand nombre de voix dans l'arrondissement
« de Montpellier dont il est originaire et très
« avantageusement connu.

« Je suis persuadé Monsieur le Sous
« Préfet qu'en cette circonstance votre haute
« influence ne nous fera pas défaut. »

N'est ce pas là, Messieurs, un appel caractérisé à la candidature officielle ? Vous me permettrez de ne pas insister davantage sur ce fait.

IIIème Les protestataires ~~poursuivent~~ ~~continuent~~ en affirmant que M. Costa continue sa campagne « outrancière » et pour le prouver alléguant que le Sous Préfet de Lodève en compagnie de M. Arcangel Président du Tribunal de Lodève, parcourt l'arrondissement tout entier pour faire signer aux notabilités politiques de cet arrondissement un appel en faveur de la candidature Razimbaud. Ils donnent même succinctement le contenu de cet appel que je tiens pour ma part bien

Clermont l'Hérault le 8 Jbre 1904

Je soussigné B. Curandon maire de Clermont, ancien conseiller général de l'Hérault et de ce canton certifie n'avoir jamais assisté à une conférence donnée à Montpellier au "Café de la Rotonde" le Sept juin dernier à laquelle auraient pris part Messieurs Ratimbaud, Mistral et Crozals conseillers généraux. Arcanyol Président et Costa Sous. préfet traitant des élections sénatoriales.

Je proteste contre une pareille affirmation, et me fais un devoir de délivrer la présente attestation.

Signé: B Curandon

Signature légalisée

heureux de connaître et ils ajoutent que, toujours en compagnie de M. Arcanger, M. le Sous Préfet, obtient l'adhésion et la signature de:

M. Guiraudon maire de Clermont et conseiller général, de M. Maurin maire de Brignac, conseiller d'arrondissement, de Mr Raikac maire de Lodève, de M. Gieysse maire du Pouget, de M. Durand maire de la Valette, de M. Rénézy président du conseil d'arrondissement, de M. Montagné maire d'Aspiran, de Mr Portefaix conseiller ~~d'arrondissement~~ général de Lodève, Bousquet maire de St Félix de Lodez; il ajoutent encore, en fixant cette fois la date, que le 8 mai ils obtiennent la signature de M. Carrière maire de Paulhan.

J'ai joint au dossier les protestations signées, et légalisées de toute, les personnalités visées.

Mr M. Guiraudon ~~par déclaration du 7 septembre~~ Portefaix, Montagne, Lugagne, Rénézy, Héraïl, Carrière protestent par déclaration, du 25 Juillet 1904, ~~de~~ signature, légalisées, en affirmant:

" Avoir été les promoteurs de la candidature
" Razimbaud dans l'arrondissement de Lodève
" et n'avoir subi aucune influence, ni pression
" de la part du Sous-Préfet et du Président
" du tribunal civil; et si, disent ils, notre choix s'est
" porté sur Razimbaud, c'est parce que nous le savions

4/

Je Soussigné, Hector Maurin, Maire de Blignac, Conseiller général du canton du Caylar, déclare n'avoir été l'objet d'aucune sollicitation, ni d'aucune pression, au sujet de l'élection Sénatoriale de la part du Sous-Préfet ni du Président du Tribunal ou de tout autre fonctionnaire.

En foi de quoi j'ai signé la présente déclaration

A Clermont le 8 août 1904

Maurin. signé.

Signature légalisée

vue à l'enquête (annexe N° 4)

Signature légalisée

vue à l'enquête (annexe N° 5.)

" capable de défendre nos intérêts politiques et
" économiques. "

M. Maurin maire de Brignac et conseiller général du canton du Caylar par lettre du 8 août 1904 signature légalisée, dit textuellement:

" N'avoir été l'objet d'aucune sollicitation
" ni d'aucune pression au sujet de l'élection sénatoriale
" de la part du Sous Préfet ni du président du tribunal
" ou de tout autre fonctionnaire.

Me Railhac maire de Lodève par lettre du 17 août, signature légalisée, déclare et certifie:

" Qu'aucune pression n'a été exercée sur lui
" dans l'élection sénatoriale du 26 Juin par
" le Président Arcangel, qu'il n'a entretenu avec
" lui que des rapports d'amitié, en dehors de relations
" inévitables du palais, qu'il n'existe aucuns faits
" de nature à justifier des accusations imprécises
" à moins qu'ils ne soient faux et dénaturés. "

Le même M. Railhac ajoute par lettre du 4 7bre signature légalisée:

" Je proteste contre l'allégation contenue dans
" la protestation adressée au Sénat contre l'élection
" Razimbaud et concernant la pression qui aurait
" été exercée sur moi par M. Arcangel Président
" du tribunal civil de Lodève.

" J'entretiens avec M. Arcangel des relations
" de Palais et aussi les meilleures relations d'amitié.

" Je suis allé à plusieurs reprises dans le

5

Je soussigné Raibaud Joseph, avocat maire de Sodère, déclare et certifie qu'aucune pression n'a été exercée sur lui dans l'élection Sénatoriale de l'Hérault du 26 juin par le président Arcangel. Qu'il n'a entretenu avec lui que des rapports d'amitié, en dehors des relations inévitables du palais, il déclare en outre d'une façon formelle, qu'il n'existe aucun fait, de nature à justifier des accusations imprécises, à moins que l'on soit fanatisé dénaturé

Sodère le 17 Août 1904

Signé Raibaud

Signature légalisée

vous le regrets (annexe n° 5.)

" capable de défendre nos intérêts politiques et
" économiques."

M. Maurin maire de Brignac et conseiller général du canton du Caylar par lettre du 8 août 1904 signature légalisée, dit textuellement:

" N'avoir été l'objet d'aucune sollicitation
" ni d'aucune pression au sujet de l'élection sénatoriale
" de la part du Sous Préfet ni du président du tribunal
" ou de tout autre fonctionnaire.

Mr Railhac maire de Lodève par lettre du 17 août, signature légalisée, déclare et certifie:

" Qu'aucune pression n'a été exercée sur lui
" dans l'élection sénatoriale du 26 Juin par
" le Président Arcangel, qu'il n'a entretenu avec
" lui que des rapports d'amitié, en dehors de relations
" inévitables du palais, qu'il n'existe aucuns faits
" de nature à justifier des accusations imprécises
" à moins qu'ils ne soient faux et dénaturés."

Le même M. Railhac ajoute par lettre du 4 7bre signature légalisée:

" Je proteste contre l'allégation contenue dans
" la protestation adressée au Sénat contre l'élection
" Razimbaud et concernant la pression qui aurait
" été exercée sur moi par M. Arcangel Président
" du tribunal civil de Lodève.

" J'entretiens avec M. Arcangel des relations
" de Palais et aussi les meilleures relations d'amitié.

" Je suis allé à plusieurs reprises dans le

5 6 5

Ville de Lodève

Je soussigné Railhac Joseph maire de Lodève proteste contre l'allégation contenue dans la protestation adressée au Sénat contre l'élection de M. Rajmbaud et concernant la pression qui aurait été exercée sur moi par M. Arcangel Président du Tribunal Civil de Lodève.

J'entretiens avec M. Arcangel des relations de Palais et aussi les meilleures relations d'amitié.

J'ai dû aller à plusieurs reprises dans le Cabinet du Président pour des affaires qui m'étaient confiées et ne m'y suis jamais rencontré avec M. Casta Sous Préfet de Lodève.

Je déclare formellement que M. Arcangel ne m'a jamais demandé ni adhésion ni concours au profit de M. Rajmbaud ou tout autre candidat.

Je suis d'ailleurs assez indépendant pour ne subir aucune influence.

J'ai d'ailleurs signé un appel de discipline au 2ème tour dont M. Augé devrait bénéficier.

Signé : Railhac. Maire de Lodève

Lodève le 4 septembre 1904

Signature légalisée.

Vous trouverez ci-inclus N° 5 6 5 bis

Je vous serai obligé de vouloir bien faire procéder à l'insertion de ma lettre et vous prie d'agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments

J. Railhac Maire de Lodève.

« cabinet de M. le Président pour des affaires qui
« m'étaient confiées et ne m'y suis jamais rencontré
« avec M. Casta Sous-Préfet.

« Je déclare formellement que M. Arcangel
« ne m'a jamais demandé ni adhésion ni concours
« au profit de M. Razimbaud ou tout autre
« candidat. Je suis d'ailleurs assez indépendant
« pour ne subir aucune influence.

« J'ai d'ailleurs signé un appel de discipline
« au deuxième tour dont M. Angé devait bénéficier.

Je dois ajouter, Messieurs, que Mr Railhac a voté aux deux premiers tours pour Barberat et seulement au 3e tour pour moi-même, ainsi que le constate la polémique soulevée par cet incident, que je joints au dossier.

Le même M. Railhac dans une lettre adressée au directeur du Petit Méridional le 8 juillet 1904, proteste dans des termes identiques contre les insinuations précitées.

Cette lettre est jointe au dossier. (Pièce 5 bis)

Mr Gueyffe, maire du Pougat, par lettre du 4 août 1904 signature légalisée déclare:

« N'avoir eu à subir au sujet de son vote aucune
« tentative de pression soit qu'elle émane de la
« Préfecture, de la Sous Préfecture ou d'ailleurs; il
« déclare en outre n'avoir vu aucune pression de ce
« genre ait pu être exercée sur les délégués de la commune,

N° 5

Ville de Sodève
Cabinet du Maire

Copie

Sodève ce 8 Juillet 1904

Monsieur le Directeur

Dans le numéro de votre journal en date d'hier il est question de la contrainte morale qu'aurait pu exercer M. Arcanget Président du Tribunal de Sodève sur un maire que ses fonctions ~~appelaient~~ appelaient souvent au Palais. Les précisions contenues dans l'article semblent nettement indiquer qu'il s'agit de ma modeste personnalité et nombre de mes amis pourraient ne pas s'y tromper; c'est pourquoi vous me permettrez de protester hautement contre pareille insinuation que rien de certain n'autorise à formuler.

Je vous prie d'ailleurs de croire que j'ai encore assez de caractère et de volonté pour ne subir des influences quelconques qu'à bon escient.

Je vous serai obligé de faire cesser tout quiproquo par l'insertion de ma lettre et vous prie d'agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments

J. Raibaud Maire de Sodève.

« cabinet de M. le Président pour des affaires qui
« m'étaient confiées et ne m'y suis jamais rencontré
« avec M. Casta Sous-Préfet.

« Je déclare formellement que M. Arcangel
« ne m'a jamais demandé ni adhésion ni concours
« au profit de M. Razimbaud ou tout autre
« candidat. Je suis d'ailleurs assez indépendant
« pour ne subir aucune influence.

« J'ai d'ailleurs signé un appel de discipline
« au deuxième tour dont M. Angé devait bénéficier.

Je dois ajouter, Messieurs, que Mr Railhac a voté aux deux premiers tours pour Barberat et seulement au 3e tour pour moi-même, ainsi que le constate la polémique soulevée par cet incident, que je joints au dossier.

Le même M. Railhac dans une lettre adressée au directeur du Petit Méridional le 8 juillet 1904, proteste dans des termes identiques contre la insinuation précitée.

Cette lettre est jointe au dossier. (Pièce 5 bis)

Mr Gueyste, maire du Pouget, par lettre du 4 août 1904 signature légalisée déclare:

« N'avoir eu a subir au sujet de son vote aucune
« tentative de pression soit qu'elle émanade la
« Préfecture, de la Sous Préfecture ou d'ailleurs; il
« déclare en outre n'avoir eu aucune pression de ce
« genre ait pu être exercée sur les délégués de la commune,

6/

Je soussigné Jules Guiraste Maire du Pouget, délégué de la dernière élection sénatoriale déclare et certifié n'avoir eu à subir, au sujet de son vote, aucune tentative de pression, soit qu'elle émane de la Préfecture de la Sous-Préfecture ou d'ailleurs et déclare en outre n'avoir vu qu'aucune pression de ce genre ait pu être exercée sur les délégués de sa Commune.

Au Pouget le 4 août 1904

Guiraste signé.

Signature légalisée

Voir le rapport (annexe N° 6)

« cabinet de M. le Président pour des affaires qui
« m'étaient confiées et ne m'y suis jamais rencontré
« avec M. Casta Sous-Préfet.

« Je déclare formellement que M. Arcangel
« ne m'a jamais demandé ni adhésion ni concours
« au profit de M. Razimbaud ou tout autre
« candidat. Je suis d'ailleurs assez indépendant
« pour ne subir aucune influence.

« J'ai d'ailleurs signé un appel de discipline
« au deuxième tour dont M. Angé devait bénéficier.

Je dois ajouter, Messieurs, que Mr Railhac a voté aux deux premiers tours pour Barberat et seulement au 3e tour pour moi-même, ainsi que le constate la polémique soulevée par cet incident, que je joints au dossier.

Le même M. Railhac dans une lettre adressée au directeur du Petit Méridional le 8 juillet 1904, proteste dans des termes identiques contre la insinuation précitée.

Cette lettre est jointe au dossier. (Pièce 5 ter)

Mr Gueyotte, maire du Pouget, par lettre du 4 août 1904 signature légalisée déclare:

« N'avoir eu à subir au sujet de son vote aucune
« tentative de pression soit qu'elle émane de la
« Préfecture, de la Sous Préfecture ou d'ailleurs; il
« déclare en outre n'avoir vu aucune pression de ce
« genre ait pu être exercée sur les délégués de la commune,

N° 7

Je Soussigné Maire de la Commune de Lavalette déclare avoir agi librement dans le choix du candidat Sénatorial et n'avoir été à aucun moment l'objet de sollicitations de la part du Sous-Préfet de Castelnaudary ou de tout autre fonctionnaire

Lavalette le 9 août 1906

Le Maire

Signé : Durand

Signature légalisée

Voir l'original (annexe N° 7.)

Tribunal civil de la même ville, mon indépendance est d'ailleurs suffisamment connue.

Je déclare en outre que si la maladie ne m'avait pas retenu au lit le jour du vote, j'aurais voté au premier tour pour Barbier et me serais ensuite rallié à la candidature Raymond

E. Montagné signé.

Signature légalisée

Voir l'original (annexe N° 8)

N° (9)

13

M. Durand maire de la Palette, par lettre du 9 août 1904 signature légalisée, déclare:

" Avoir agi librement dans le choix du candidat " sénatorial et n'avoir été à aucun moment l'objet " de sollicitations de la part du Sous Préfet de Lodève " ou de tout autre fonctionnaire.

M. Montagné, maire d'Aspiran par lettre du 5 7bre 1904 signature légalisée certifie:

" Avoir été partisant dès la première heure " d'une candidature pour l'arrondissement de " Lodève ou à défaut pour celui de St Pons; qu'il n'a " eu à subir aucune influence pas plus celle du Sous Préfet " de Lodève que celle du Président du tribunal civil; que son " indépendance est suffisamment connue, et que s'il n'avait " pas été retenu au lit, le jour du vote, il aurait voté " d'abord pour Barberat, ensuite pour Razimbaud.

MM. Calas, Satger et Jougla délégués d'Aspiran par lettre du 5 7bre 1904 signatures légalisées font pareille déclaration.

M. Bousquet maire de St Félix de Lodez par lettre du 7 7bre 1904, signature légalisée, fait pareille déclaration (annexe N°. 10)

M. Carrière maire de Paulhan par lettre du 3 7bre 1904 signature légalisée dit:

" Je proteste contre les allégations contenues " dans la protestation concernant l'élection " sénatoriale visant une démarche de la part du " Sous Préfet de Lodève à la date du 8 mai 1904 " tendant à obtenir mon adhésion en faveur de " M. Razimbaud. comme je l'ai déjà attesté

Aspiran 5 Septembre 1904

Je soussigné Montagné Emile, Maire d'Aspiran Délégué Sénatorial pour les élections du 26 juin, certifie avoir été partisan dès la première heure d'une Candidature prise l'arrondissement de Lodève ou à défaut de celui de Lyon, par la raison que ces deux arrondissements n'étaient point représentés au Sénat. Je n'ai eu à subir aucune influence, pas plus celle du Sous-Préfet de Lodève que celle du Président du Tribunal civil de la même ville, mais indépendance est d'ailleurs suffisamment connue.

Je déclare en outre que si la maladie ne m'avait pas retenu au lit le jour du vote, j'aurait voté au premier tour pour Barberat et me serait ensuite rallié à la candidature Razimbaud

E. Montagné signé.

Signature légalisée

Voir le rapport (annexe N° 81)

aspiran

N° 8

N° 10

M. Durand maire de la Valette, par lettre du 9 août 1904 signature légalisée, déclare:

" Avoir agi librement dans le choix du candidat
" sénatorial et n'avoir été à aucun moment l'objet
" de sollicitations de la part du Sous Préfet de Lodève
" ou de tout autre fonctionnaire.

M. Montagné, maire d'Aspiran par lettre du 5 7bre 1904 signature légalisée certifie:

" Avoir été partisant dès la première heure
" d'une candidature pour l'arrondissement de
" Lodève ou à défaut pour celui de St Pons; qu'il n'a
" eu à subir aucune influence pas plus celle du Sous Préfet
" de Lodève que celle du Président du tribunal civil; que son
" indépendance est suffisamment connue, et que s'il n'avait
" pas été retenu au lit, le jour du vote, il aurait voté
" d'abord pour Barberat, ensuite pour Razimbaud.

MM. Calas, Satger et Jougla délégués d'Aspiran par lettre du 5 7bre 1904 signatures légalisées font pareille déclaration.

M. Bousquet maire de St Félix de Lodez par lettre du 7 7bre 1904, signature légalisée, fait pareille déclaration (voir N°. 10)

M. Carrière maire de Paulhan par lettre du 3 7bre 1904 signature légalisée dit:

" Je proteste contre les allégations contenues
" dans la protestation concernant l'élection
" sénatoriale visant une démarche de la part du
" Sous Préfet de Lodève à la date du 8 mai 1904
" tendant à obtenir mon adhésion en faveur de
" M. Razimbaud. comme je l'ai déjà affirmé

Nous soussignés délégués Sénatoriaux de la Commune d'Aspiran certifions n'avoir jamais vu M. le Sous-Préfet de Lodève ni M. le Président du Tribunal civil et avoir voté en Août indépendance

Aspiran le 5 septembre 1906

Signés : Carles Célestin
Jouglar Jules
Salager Léon

Signatures légalisées

Voir l'original (annexe N° 9)

N° 9

ire de
. avoir
mais,
lle de
on dessous
un sénateur
iers
soutenu
efet
te
t
N° 10)

M. Durand maire de la Palette, par lettre du 9 août 1904 signature légalisée, déclare:

« Avoir agi librement dans le choix du candidat « sénatorial et n'avoir été à aucun moment l'objet « de sollicitations de la part du Sous Préfet de Lodève « ou de tout autre fonctionnaire.

M. Montagné, maire d'Aspiran par lettre du 5 7bre 1904 signature légalisée certifie:

« Avoir été partisant dès la première heure « d'une candidature pour l'arrondissement de « Lodève ou à défaut pour celui de St Pons; qu'il n'a « eu à subir aucune influence ni plus celle du Sous Préfet « de Lodève que celle du Président du tribunal civil; que son « indépendance est suffisamment connue, et que s'il n'avait « pas été retenu au lit, le jour du vote, il aurait voté « d'abord pour Barberat, ensuite pour Razimbaud.

MM. Calas, Salger et Jougla délégués d'Aspiran par lettre du 5 7bre 1904 signatures légalisées font pareille déclaration.

M. Bousquet maire de St Félix de Lodez par lettre du 7 7bre 1904, signature légalisée, fait pareille déclaration (annexe N°: 10)

M. Carrière maire de Paulhan par lettre du 3 7bre 1904 signature légalisée dit:

« Je proteste contre les allégations contenues « dans la protestation concernant l'élection « sénatoriale visant une démarche de la part du « Sous Préfet de Lodève à la date du 8 mai 1904 « tendant à obtenir mon adhésion en faveur de « M. Razimbaud. comme je l'ai déjà affaté

St Félix le 4 7bre 1904

Je soussigné Bousquet Marius maire de St Félix de Lodez, délégué sénatorial, déclare avoir été partisan de la candidature Ratzinbaud mais je me suis rallié à la candidature locale celle de Mr Barbeat parceque j'estimais que l'arrondissement de Lodève et de St Pons avaient droit à un sénateur Ce qui a dicté ma conduite ce sont les intérêts régionaux, aussi au second tour j'ai soutenu la candidature Ratzinbaud

Je n'ai été sollicité ni par le Sous préfet ni par le Président du Tribunal civil

En foi de quoi j'ai délivré la présente attestation

Signé: M Bousquet

Signature légalisée (Voir le reçu suivant sous No. 10)

M. Durand maire de la Palette, par lettre du 9 août 1904 signature légalisée déclare:

" Avoir agi librement dans le choix du candidat
" sénatorial et n'avoir été à aucun moment l'objet
" de sollicitations de la part du Sous Préfet de Lodève
" ou de tout autre fonctionnaire.

M. Montagné, maire d'Aspiran par lettre du 5 7bre 1904 signature légalisée certifie:

" Avoir été partisant dès la première heure
" d'une candidature pour l'arrondissement de
" Lodève ou à défaut pour celui de St Pons; qu'il n'a
" eu à subir aucune influence pas plus celle du Sous Préfet
" de Lodève que celle du Président du tribunal civil; que son
" indépendance est suffisamment connue, et que s'il n'avait
" pas été retenu au lit, le jour du vote, il aurait voté
" d'abord pour Barberat, ensuite pour Razimbaud.

MM. Calas, Satger et Jougla délégués d'Aspiran par lettre du 5 7bre 1904 signature légalisée font pareille déclaration.

M. Bousquet maire de St Félix de Lodez par lettre du 7 7bre 1904, signature légalisée, fait pareille déclaration (annexe N°. 10)

M. Carrière maire de Paulhan par lettre du 3 7bre 1904 signature légalisée dit:

" Je proteste contre les allégations contenues
" dans la protestation concernant l'élection
" sénatoriale visant une démarche de la part du
" Sous Préfet de Lodève à la date du 8 mai 1904
" tendant à obtenir mon adhésion en faveur de
" M. Razimbaud. comme je l'ai déjà affaté

N°11

Commune de Paulhan

Paulhan le 3 7bre 1904

Je proteste contre les allégations contenues dans la protestation concernant les élections Sénatoriales visant une démarche de la part du Sous-Préfet de Lodève à la date du 8 Mai 1904 tendant à obtenir mon adhésion en faveur de M. Razimbaud comme je l'ai déjà attesté dans une déclaration antérieure, M. le Sous-Préfet de Lodève ne m'a jamais demandé pas plus le 8 Mai que jours suivants, ni mon adhésion ni mon concours en faveur de M. Razimbaud.

J'ai souvent l'occasion de voir M. le Sous-Préfet parce que Paulhan est la gare de bifurcation de Montpellier à Lodève

Le Maire
Signé Carrière
Signature légalisée

Voir l'original (annexe N°11)

t Crozals.
attesté le
er, à laquelle
Sénat,
de Clermont
dève, et M.

s nous trouvions
ue M. Boutin
Général le
ous pour nous
minutes, et

allait accompagner à la gare. M. Razimbaud partant pour Paris
Nous déclarons en outre que ni le 4 Juin, ni le 7 Juin nous
n'avons vu à Montpellier, ni M. Casta ni M. Arcangel, et n'avons
pu en conséquence avoir aucune conversation avec eux.
Nous ajoutons qu'il est à notre connaissance, que M. Boutin
Razimbaud, qui était de passage à Montpellier, le 1er Juin,
venant directement d'Amélie les Bains, n'a plus reparu dans le
département jusques au 25 Juin
En foi de quoi nous .....

(Original annexe N°12)

Mistral et Crozals - Signés

« dans une déclaration antérieure. M le Sous-
« Préfet de Lodève ne m'a jamais demandé plus
« plus le 8 mai que jours suivant mon adhésion
« ni mon concours en faveur de M. Razimbaud.
« J'ai souvent l'occasion de voir M. le
« Sous-Préfet, parce que Paulhan est la gare de
« bifurcation de Montpellier à Lodève. »

IV^ème Les protestataires continuent en alléguant le fait suivant:

Le lundi 7 juin une conférence a eu lieu Montpellier à laquelle assistent Mr Razimbaud candidat, Mistral et Crozals (Guiraudon) conseillers généraux, Arcangel et Costa. Devant une assemblée nombreuse on discute élection, on établit les chances de M. Razimbaud. au plai café de la Rotonde

Vous me permettrez, Messieurs de faire une précision, tout d'abord. ce n'est pas le 7 juin, ainsi que le disent les protestataires que cette dénante conférence du café de la Rotonde aurait eu lieu, car à cette époque j'étais à Paris, mais bien le 1er Juin. MM. Mistral et Crozals conseillers généraux virés protestent de la façon suivante par lettre du 11 octobre, signatures légalisées:

« Nous soussignés Mistral et Crozals
« conseillers généraux certifions n'avoir assisté
« le 7 Juin dernier à aucune conférence à
« Montpellier, à laquelle aurait pris part Mr

N.° 12

Montpellier le 11 octobre 1904

Nous soussignés, Mistral et Crozals, conseillers Généraux de l'Hérault, certifions n'avoir assisté le 7 Juin dernier à aucune conférence à Montpellier, à laquelle auraient pris part M. Razimbaud, candidat au Sénat, notre collègue M. Guiraudan, conseiller général de Clermont M.r Arcangel, Président du Tribunal civil de Lodève, et M. Casta, Sous-préfet de Lodève.

La vérité est que le 1 Juin et non le 7 Juin nous nous trouvions assis sur la terrasse du café de la Rotonde lorsque Monsieur Razimbaud et M.r Laissac, Président du Conseil Général de l'Hérault, venant de la Préfecture, vinrent vers nous pour nous serrer la main. Nous avons causé environ dix minutes, et ces Messieurs nous ont quittés. M.r Laissac nous déclarant, qu'il allait accompagner à la gare. M.r Razimbaud partant pour Paris nous déclarons en outre que ni le 1 Juin, ni le 7 Juin nous n'avons vu à Montpellier, ni M.r Casta ni M.r Arcangel, et n'avons pu en conséquence avoir aucune conversation avec eux.

Nous ajoutons qu'il est à notre connaissance, que Monsieur Razimbaud, qui était de passage à Montpellier. le 1.er Juin, venant directement d'Amélie les Bains, n'a plus reparu dans le département jusques au 25 Juin

En foi de quoi nous ..... .

Mistral et Crozals - Séguet

(Originals annexe N.° 12)

« dans une déclaration antérieure. M le Sous-
« Préfet de Lodève ne m'a jamais demandé pas
« plus le 8 mai que jours suivants, mon adhésion
« ni mon concours en faveur de M. Razimbaud.
« J'ai souvent l'occasion de voir M. le
« Sous-Préfet, parce que Paulhan est la gare de
« bifurcation de Montpellier à Lodève. »

IV^ème Les protestataires, continuent en alléguant le fait suivant:

Le lundi 7 Juin une conférence a eu lieu Montpellier à laquelle assistent M^r Razimbaud candidat, Mistral et Crozals Guiraudon conseillers généraux, Arcangel et Costa. Devant une assemblée nombreuse on discute élection, on établit les chances de M. Razimbaud. au plain café de la Rotonde

Vous me permettrez, Messieurs de faire une précision, tout d'abord. ce n'est pas le 7 juin, ainsi que le disent les protestataires que cette conférence du café de la Rotonde aurait eu lieu, car à cette époque j'étais à Paris, mais bien le 1^er Juin. MM. Mistral et Crozals conseillers généraux visés protestent de la façon suivante par lettre du 11 octobre, signatures légalisées:

« Nous soussignés Mistral et Crozals
« conseillers généraux certifions n'avoir assisté
« le 7 Juin dernier à aucune conférence à
« Montpellier, à laquelle aurait pris part M^r

13

« Razimbaud candidat M Guirandon Conseiller
« général, M. Arcangel Président M. Casta Sous-
« Préfet de Lodève.

« La Vérité est que le 1er Juin et non le 7
« Juin, nous nous trouvions assis sur la terrasse
« du café de la Rotonde lorsque M. Razimbaud
« et M. Laissac Président du Conseil Général de
« l'Hérault, venant de la Préfecture, vinrent vers
« nous pour nous serrer la main. Nous avons
« causé environ dix minutes et ces Mrs. nous
« ont quittés, M. Laissac déclarant qu'il allait
« accompagner à la gare M. Razimbaud partant
« pour Paris.

« Nous déclarons en outre que ni le 1er Juin
« ni le 7 Juin nous n'avons vu à Montpellier ni Mr
« Casta ni M. Arcangel et n'avons pu en conséquence
« avoir eu aucune conversation avec eux.

« Nous ajoutons qu'il est à notre connaissance
« que M. Razimbaud qui était de passage à Montpellier
« le 1er Juin venant directement d'Amélie les Bains,
« n'a plus reparu dans le département jusqu'au 9
« Juin, veille de l'élection. »

Mr Guirandon maire et Conseiller général de Clermont par lettre du 8 7bre dernier signature légalisée certifie :

« N'avoir jamais assisté à une conférence
« donnée à Montpellier au café de la Rotonde
« le 7 Juin dernier à laquelle aurait assisté
« Razimbaud, Mistral, Crozals, Casta, Arcangel
« Je proteste contre une pareille affirmation